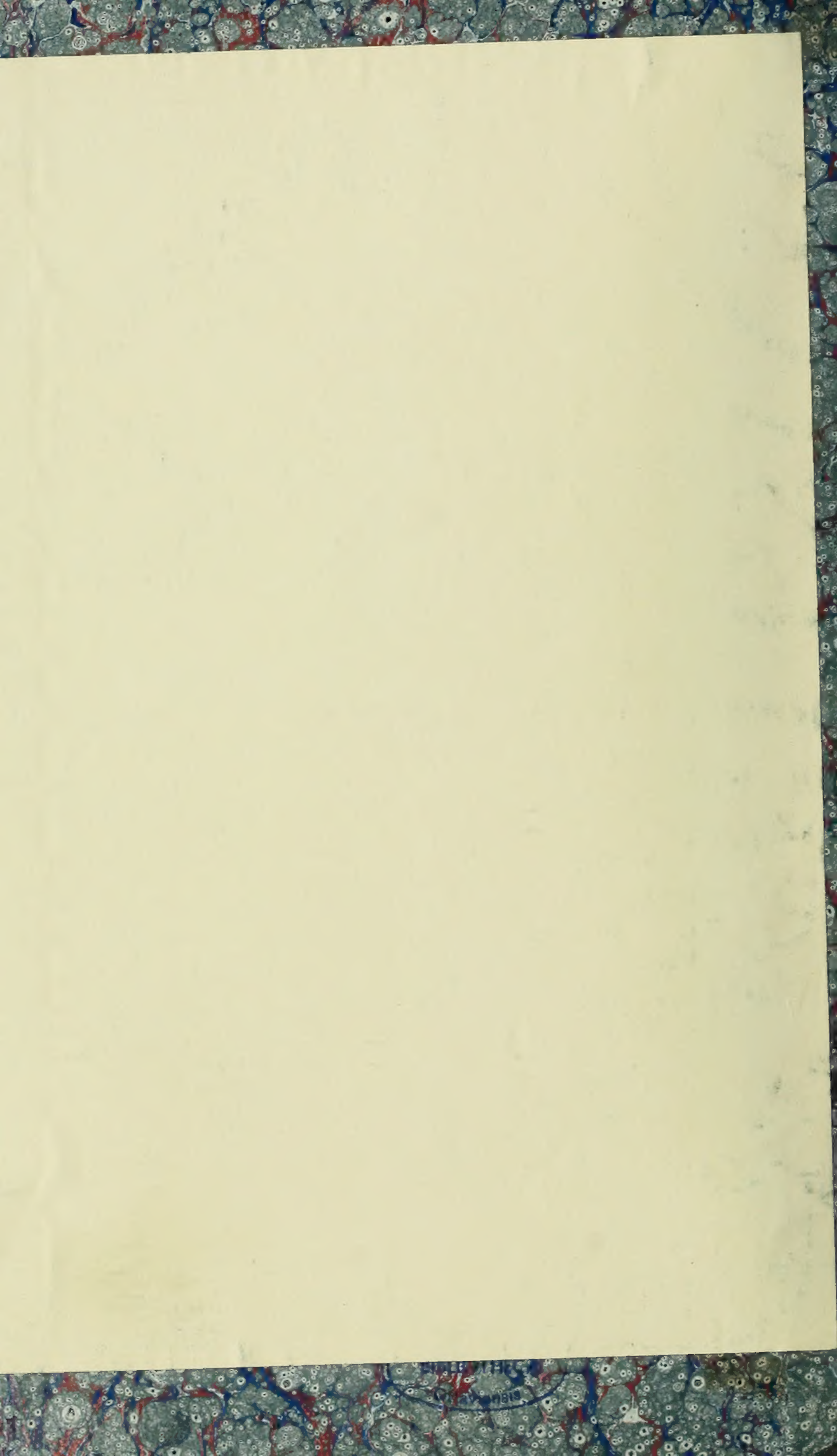
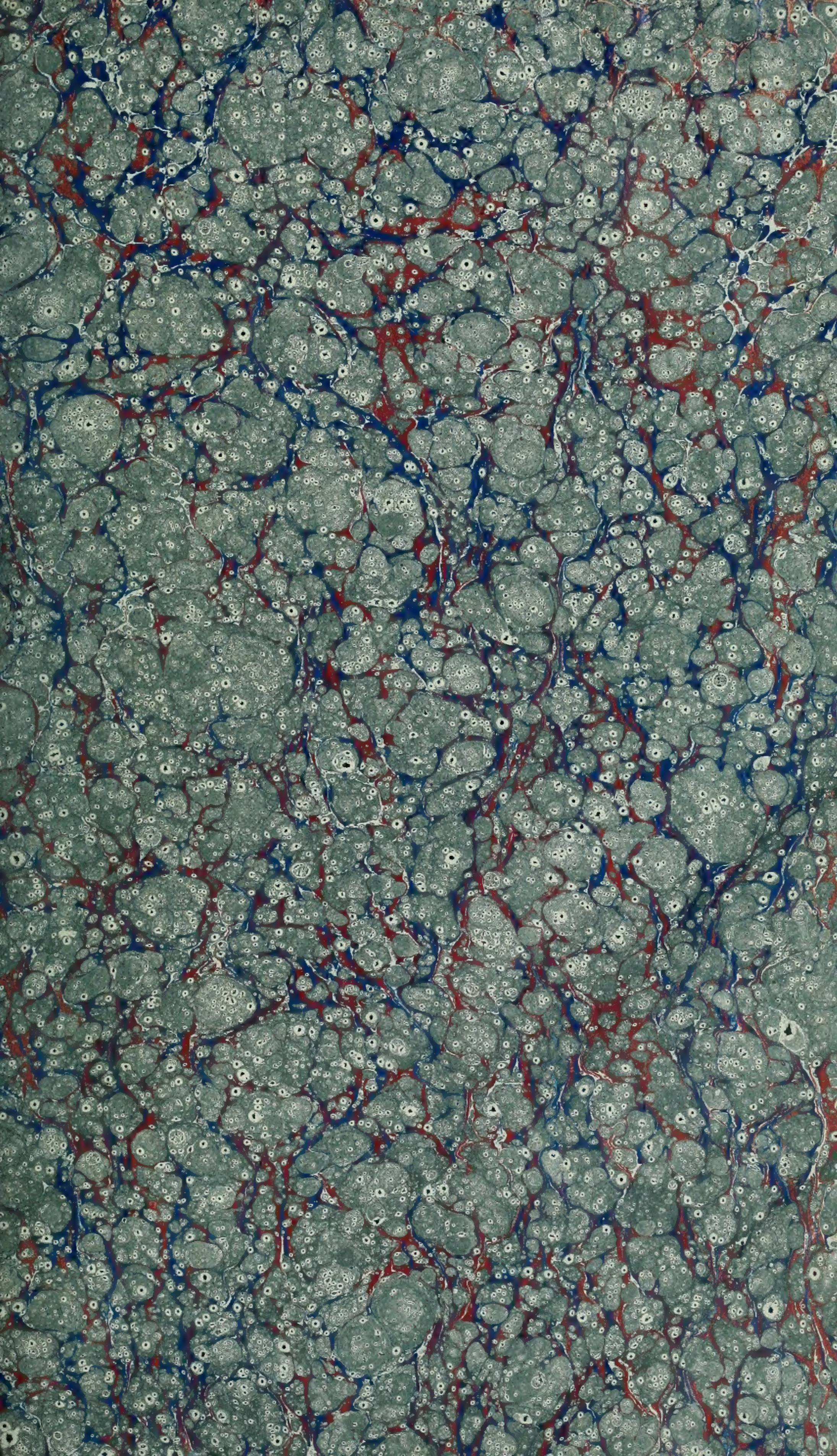
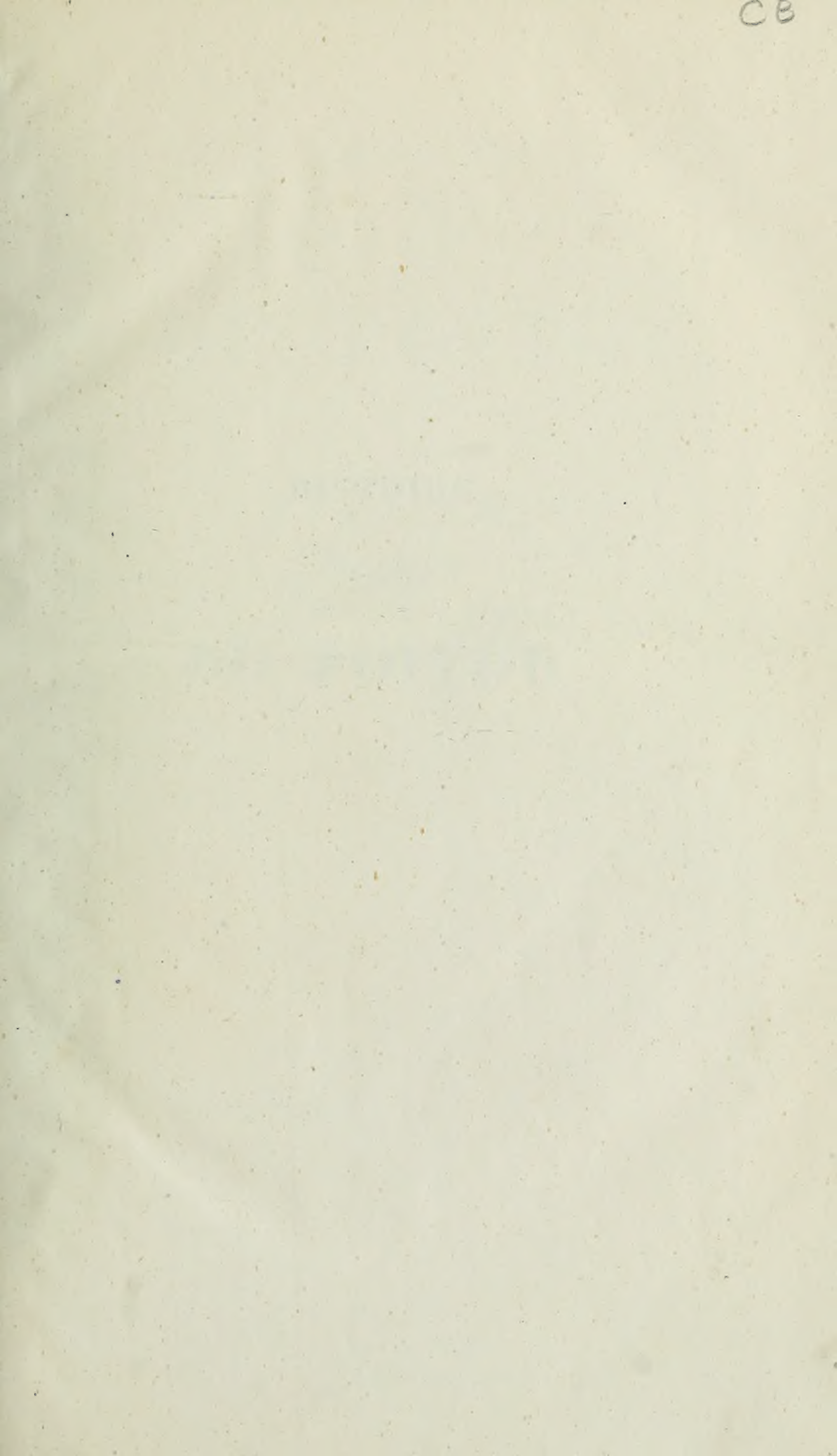







CB

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DU POITOU.

Poitiers, impr. de F.-A. SAURIN.

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DU POITOU,

PAR

Joseph Guérinière.

TOME PREMIER.

POITIERS,
CHEZ CH. FRADET, LIBRAIRE,
RUE DE LA MAIRIE, N° 10.

1838.



A AUGUSTIN THIERRY.

INTRODUCTION.

En France l'œuvre de l'unité est terminée. Devant elle ont disparu toutes les puissances provinciales que la féodalité avait jetées sur le sol de notre patrie. Après de rudes et de longues convulsions, les peuples dont nous sommes les fils ont pu être réduits à un seul peuple, avec les mêmes mœurs, les mêmes lois, la même langue et les mêmes destinées. Mais que de siècles, de combats et de révolutions n'a-t-il pas fallu traverser pour arriver à ce laborieux enfantement? A combien d'ouvriers énergiques, toujours sombres et quelquefois cruels, la Providence, depuis Charlemagne jusqu'à Napoléon, n'a-t-elle pas confié la mission de ce travail? Enfin l'unité nationale a triomphé. C'est un fait accompli : les noms de provinces, le souvenir des races, la variété des idiomes, sont à jamais ensevelis dans le passé.

Il est donc donné au xixe siècle de commencer une ère, une civilisation nouvelle, celle de l'unité. Ainsi que toutes les civilisations, elle aura ses luttes, ses défaites, ses héros

et ses triomphes, jusqu'à ce qu'une unité plus large et plus immense encore vienne l'étreindre et l'anéantir en la confondant avec d'autres : car le progrès pour l'humanité n'est que la fusion de toutes les nationalités en une seule.

Placée de la sorte entre le passé et l'avenir, le regret et l'espérance, notre génération se ressent d'un malaise qui est la conséquence fatale de toute révolution. D'un côté il lui faut essuyer des larmes, de l'autre comprimer des élans trop fougueux d'enthousiasme. Et dans cette alternative de douleur et de joie, les âmes se sont endurcies, les croyances ont disparu, les activités se sont étiolées : rien n'est terrible aux nations comme ces tristes heures d'atonie que produisent les époques de transition. Mais dans ce désordre moral, où les natures les mieux trempées avaient eu leurs défaillances, l'école historique moderne a ouvert une nouvelle voie aux intelligences. En effet, par l'étude du passé, on a échappé au présent, à ses inquiétudes, à ses fatigues et à ses dégoûts. En dominant les événements on les a compris, et alors bien des mystères ont été expliqués. Dans cette réaction de la science historique, une pensée a dominé tout d'abord les esprits. Avant de commencer une nouvelle existence, on a voulu jeter un regard sur les siècles qui nous avaient précédés. Notre génération s'est enquise de l'histoire de ses aïeux : elle a voulu, dans son nouveau voyage, pouvoir emporter avec elle les débris de son passé, comme le pèlerin les coquilles de son naufrage.

Elle a donc travaillé à reconstruire fragment par fragment l'édifice de la vieille France. Elle a évoqué du sépulcre les anciennes provinces qui composaient son territoire ; toutes sont venues se raconter elles-mêmes, et dans ce concert de voix bizarres et naïves elle a cherché les éléments d'une histoire générale.

Ce qui a été fait pour un grand nombre de provinces, nous voulons le tenter pour celle du Poitou.

Reproduire l'originalité de cette province, sa physionomie, son existence en un mot, voilà le but de cet essai.

Par sa position géographique, le Poitou a participé à trop d'événements nationaux pour que son histoire ne soit pas fertile en documents relatifs à l'histoire générale de la France. Mais, avant de constater cette participation immédiate et continuelle de notre pays dans les destinées nationales, nous devons dire quelques mots sur la manière de comprendre et d'élaborer l'histoire d'une province.

Jusqu'à ce jour l'histoire locale a été réduite à de bien minimes proportions : elle s'est bornée à des noms propres et à des dates ; elle a enregistré bien régulièrement les titres de fondation des monastères, la longue série de leurs dignitaires. Dans ces compilations, rien de vivace, rien de général ; faites sans intelligence, elles ne peuvent servir que comme sources de renseignements, mais elles ne constituent pas l'histoire. Pour l'artiste, c'est un bloc, *indigesta moles*, qu'il lui faut dégrossir et façonner.

Ouvrez les annales poitevines ; toutes, qu'elles soient

sorties de la plume d'un moine ou de celle d'un avocat, sont empreintes de ce caractère exclusif, par lequel l'historien, préoccupé de certains intérêts ou monastiques ou généalogiques, se perd dans des détails de faits, de dates et de noms propres, sans jamais aborder les questions vitales de l'existence provinciale, sans jamais reproduire la physionomie de cette existence par la peinture des mœurs et des institutions. Ici ce serait le cas d'apprécier la valeur des écrivains qui se sont occupés du Poitou, d'examiner jusqu'à quel point Bouchet, Besly, Thibaudeau et Dufour ont été sous l'influence fâcheuse de la méthode historique que nous venons de critiquer. Cet examen fera l'objet d'un travail à part. D'ailleurs nous préférons inscrire au frontispice de notre œuvre une parole de reconnaissance envers des hommes à qui nous avons beaucoup emprunté, plutôt qu'une critique sur un vice dont ils ne sont nullement responsables. Ils ont écrit d'aprés les inspirations de leur siècle, ils ont subi son influence.

Cependant, si une province a existé par elle-même; si, en ayant ses mœurs, ses chefs, ses institutions, sa langue et ses monuments à elle propres, elle forme un ensemble bien dessiné, l'historien doit se soumettre à la variété de ces diverses formes et les reproduire dans leur vérité. Ce n'est plus une histoire biographique, mais bien une histoire nationale; car il y a nation toutes les fois que dans une organisation politique règne l'harmonie et l'homogénéité entre les éléments qui la constituent. De ce fait découlent

nécessairement trois questions principales. D'abord, comment au milieu des guerres et des invasions cette unité provinciale s'est-elle formée? Par quels efforts successifs s'est-elle détachée géographiquement et politiquement des autres parties du sol? — Cette unité une fois créée, il faut connaître son existence, la raconter, la faire revivre. — Puis il advint une époque où cette existence a été anéantie, confondue avec d'autres; de là une troisième question relative à la disparition de cette unité. Alors, quels ont été les résistances et les envahissements? Comment entre ces deux efforts s'est évanouie à jamais la nationalité de nos pères? Cet aperçu peut se résumer dans une formule plus simple; l'histoire d'une province se divise en trois parties distinctes, applicables à tout ce qui existe : la naissance, la vie et la mort.

Voilà, ce nous semble, le programme que doit se poser tout écrivain ambitieux de révéler à ses lecteurs l'histoire d'une province. Son travail à lui sera tout opposé à celui de l'historien de la généralité. A ce dernier est dévolue la tâche de nous initier aux événements qui ont enfanté l'unité nationale; à l'autre, celle de nous dire par quelles résistances les nationalités provinciales se sont opposées à sa formation. Ces deux points de vue distincts concourent pourtant au même but : à l'un, l'histoire des analogies et des rapprochements; à l'autre, celle des dissemblances et des divergences. C'est par l'étude de ces deux phénomènes que l'on parviendra à créer une histoire réellement nationale, repro-

duisant tout à la fois les tendances de l'unité et les efforts des puissances provinciales contre elle.

Et puis, dans le travail de la civilisation, les provinces n'ont pas toujours combattu pour leur indépendance : obéissant à un instinct d'unité, elles ont apporté elles aussi leur tribut de héros et de gloire dans tous les événements nationaux ; à la couronne de France, autant de fleurons que de provinces. C'était sous l'impulsion toute providentielle de ce besoin d'unité, qu'alors même que cette unité était menacée dans la royauté, son symbole le plus éclatant, il surgissait de la terre provinciale un héros, soit homme soit femme, pour la sauver de l'invasion ennemie : ainsi Duguesclin et Jeanne d'Arc.

Indépendamment de son existence individuelle, l'histoire de la province se rattache donc à l'ensemble de l'histoire nationale, autant par ses besoins d'indépendance que par ses instincts d'unité tant de fois manifestés.

C'est en se pénétrant de ces deux caractères que l'histoire provinciale acquerra la vérité qui lui a manqué jusqu'à ce jour. Reconstruisons donc cette vieille France, si variée et si dramatique. A l'heure que la centralisation, ainsi que la marée montante, enlève jusqu'aux dernières traces de notre gloire, monumentons dans une idéalité historique les débris échappés à mille tempêtes. Dans l'histoire de nos aïeux cherchons pour leurs services passés des paroles d'éloge et de reconnaissance. N'était-ce pas dans la vie de ses héros que Bossuet puisait toute la magnificence de sa

parole? Il fut un temps où nos pères, avant d'être Français, étaient Poitevins; pour eux le Poitou était la première patrie. N'attendons pas que de nouvelles tempêtes aient fait disparaître de notre sol les ruines poétiques de ces nationalités expirantes : pour les portraire fidèlement, il ne faut pas que la mort ait complétement glacé leurs membres, que leurs cadavres ne soient plus que la poussière. Imitons le sculpteur qui applique son moule sur la face de l'homme dont il veut reproduire les traits, alors qu'elle est encore palpitante d'un reste de vie.

Eh bien! il n'y a pas assez longtemps que les existences provinciales ont disparu, pour qu'il ne reste point sur notre sol quelques vestiges de leur gloire et de leur puissance. Les tourmentes révolutionnaires n'ont pas anéanti toutes les traditions : on a pu inscrire dans nos constitutions et dans nos codes le pouvoir de la centralisation ; mais dans les mœurs de certaines contrées il y a encore quelque chose des temps passés. Pour que les usages de la France pénètrent dans les obscures retraites de notre bocage, il faudra percer bien des routes, frayer bien de nouvelles communications. Jusqu'à ce moment, nous pouvons retracer les souvenirs de notre vie passée. C'est là le plus beau testament d'une génération à celle qui doit lui survivre. En rappelant le nom de nos aïeux, leurs titres à la reconnaissance nationale, par l'histoire de leurs travaux et de leurs luttes pour l'indépendance de la patrie, nous apprendrons à aimer cette patrie qu'ils nous ont léguée unie et compacte :

peut-être alors bannirons-nous de nos cités toutes les haines qui entretiennent la guerre civile. Dans les siècles passés, lorsque le rejeton d'une illustre maison quittait le noble manoir pour courir de par le monde à la conquête de hauts faits d'armes et de chevalerie, son père le conduisait dans la vaste salle sur les murs de laquelle étaient placés tous les portraits de l'antique famille. Là il lui expliquait la gloire de chacun de ses aïeux, et dans cette contemplation le jeune homme s'inspirait de courage et d'ardeur; lui aussi, il jurait sur la tête de ses pères de venir un jour augmenter dignement le nombre de ces héros, et il tenait parole. — Pourquoi, dans l'histoire des luttes glorieuses qu'ont traversées nos pères, ne trouverions-nous pas aussi des inspirations d'honneur et de liberté? La noble race s'est agrandie, car plus de familles, mais bien une nation. Tous ses héros nous appartiennent. Tous, que nous soyons plébéiens ou aristocrates, riches ou pauvres, nous pouvons les revendiquer comme nos aïeux.

Sur la terre du Poitou, toutes les civilisations ont laissé quelques traces de leur passage. Placé au centre de la France, derrière cette Loire qui a été pendant si longtemps la limite de deux nations rivales, de deux intérêts fortement opposés, il s'est trouvé naturellement engagé dans toutes les questions que ces mêmes intérêts ont soulevées : comme l'a dit un éloquent historien [1], le Poitou a été le champ de bataille du Nord et du Midi. Sur son sol

[1] M. Michelet.

sont venues se vider toutes les questions nationales. — Clovis y triomphe des Goths, et par cette victoire, de romaine qu'elle était, la Gaule se transforme en nation franke. — Les Sarrazins y reçoivent le coup de mort de la rude main de Charles Martel, et la France chrétienne échappe à la domination musulmane : le Christ l'emporte sur Mahomet. — Plus tard, dans la lutte de la France et de l'Angleterre, l'épisode le plus terrible de cette guerre se passe sur le territoire poitevin ; c'est aux portes de Poitiers que l'armée anglo-gasconne du Prince Noir fait prisonnier le roi Jean. — Dans les guerres religieuses du xvie siècle, Calvin trouve parmi nos pères d'énergiques partisans ; du haut de nos cités Coligny lance bien des défis à la puissance catholique. Enfin, lorsque l'unité nationale est sur le point de s'accomplir, un cri de résistance s'échappe de notre Vendée; ce cri est le signal d'une longue et sanglante lutte. Cette dramatique période de notre histoire est le dernier événement qui atteste la puissance provinciale; c'est son dernier effort, sa dernière mais terrible protestation contre l'envahissement de l'unité. — Il appartenait à la contrée qui avait été la patrie des premiers chrétiens dans les Gaules, de combattre une dernière fois pour les symboles que le christianisme avait créés. Car, dans le Poitou, l'œuvre du Christ a commencé la révolution dans l'Occident. St Hilaire, ce rude athlète de la foi chrétienne contre l'hérésie d'Arius, est né près de Poitiers : élu évêque de cette cité, il consacre à la défense de la foi nouvelle toute

l'énergie de son éloquence. C'est encore dans la vieille ville de Poitiers qu'apparaît pour la première fois le mysticisme chrétien. Le monastère de St-Radégonde offre, dans des siècles de guerre et de barbarie, une sainte retraite à ceux dont les imaginations se sont abandonnées à la douceur mélancolique de la religion nouvelle. Cette première destinée de nos pères devait influer sur tout leur avenir. Tels ils nous apparaissent dans les premiers temps, tels ils se sont montrés à nous après bien des siècles écoulés. — S'ils ont combattu pour la religion, ils ont associé à leur pensée religieuse leur amour pour la royauté. A leurs yeux, ces deux symboles étaient intimement liés : n'est-ce pas en effet sur la basilique de saint Hilaire qu'apparut au chef des Francs la colonne de feu, présage d'une victoire qui porte en elle le germe de l'organisation monarchique? Et pourtant, sur cette terre qui semble inféodée à la religion et à la royauté, éclatent contre elles des résistances opiniâtres. A saint Hilaire, l'homme du christianisme, nous pouvons opposer, à une époque différente, Gilbert de la Porée, le disciple d'Abailard, l'homme de la philosophie; à l'exaltation religieuse du dernier siècle, notre ancien enthousiasme pour les doctrines de Calvin; à l'amour de la royauté, des tentatives républicaines. — Notre pays a des affections pour tout ce qui est grand et noble; il participe à toutes les idées, combat pour toutes les religions, invoque toutes les formes politiques. Cette variété constitue sa vie.

Mais si le Poitou a noblement partagé toutes les luttes,

s'il a versé son sang pour le triomphe de toutes les croyances, il fut une époque où il avait son existence particulière. Cette époque date de la victoire de Pépin le Bref. Alors son histoire s'identifie avec celle de l'Aquitaine ; alors commence cette rude guerre de l'esprit germanique contre l'esprit méridional. Constitué province féodale, il a ses comtes qui exercent une puissance politique sur presque tout le midi. Toutes les parties du grand empire de Charlemagne se détachent ; la tentative de l'unité s'est évanouie avec le génie de ce guerrier. Les populations du nord cherchent à étouffer l'indépendance de ces nouveaux états formés entre la Loire et la Méditerranée. « L'expression » de cette haine se retrouve dans un diplôme du roi Raoul, » où il s'intitule pompeusement *Roi par la grâce de Dieu,* » *des Français, des Bourguignons, des Aquitains, pieux,* » *invincible, illustre et toujours auguste, pleinement roi par la* » *soumission volontaire tant des Aquitains que des Gascons.*

» Les Aquitains et les Gascons, pour répondre à ces jac- » tances, inscrivaient en tête de leurs actes la formule : » *Sous le règne du Christ en attendant un roi.*

» Dans la première année de son règne Hugues Capet » renouvela, mais sans aucun succès, les hostilités en Poi- » tou. Forcé par Wilhem, duc d'Aquitaine, de battre en » retraite jusqu'à la Loire, il livra sur les bords du fleuve » une grande bataille qui ne servit qu'à faire éclater la » haine violente des deux populations l'une contre l'autre. » Les Francs remportèrent la victoire ; néanmoins les chefs

» des petits états méridionaux conservèrent leur indépen-
» dance, et même ils firent des conquêtes vers le nord. —
» Adalbert, comte de Périgueux, assiége et prend Tours
» vers l'an 990. Alarmé de ces progrès, et n'osant cepen-
» dant l'attaquer à main armée, Hugues Capet lui adresse
» un message avec cette question : *Qui t'a fait comte?—Qui*
» *t'a fait roi?* furent les seuls mots que répondit Adalbert. »
Dans ces paroles se trouve le germe d'une nouvelle existence, l'existence féodale.

Ce sont là les faits généraux de notre histoire. Mais combien féconde serait encore la source, si l'on pénètre dans l'existence intime de notre pays, dans sa vie mystérieuse, dans ses traditions les plus naïves! Le poëte y aura sa large moisson. Pour lui, toute la mythologie fabuleuse de notre religion; pour lui, les saints miracles, les pieuses légendes. Car si le Poitou est la patrie du christianisme, il est aussi la patrie de ces fictions si poétiques, de ces féeries si mensongères, qui ont infiltré dans les croyances chrétiennes les antiques fables du paganisme. C'est sur le sommet de la tour de Lusignan qu'apparaît le type le plus complet de ces traditions populaires. La fameuse Mellusine, avec son corps moitié femme et moitié serpent, nous appartient; elle est l'œuvre bizarre de nos imaginations. Cette poésie fantastique couvre tout notre sol de ses mystérieuses créations; chaque abbaye a son miracle, chaque fontaine sa fée, chaque château ses sombres apparitions.

Le romancier trouvera, lui aussi, dans les naïvetés des

chroniqueurs, bien des traditions à idéaliser. Il suivra les destinées douloureusement mélancoliques de ces deux jeunes époux, en la mémoire desquels Limoges avait élevé un monument sous le nom du *Bon Mariage*. « Ils étaient » partis peu de temps après leurs noces pour aller en pè- » lerinage à Saint-Jacques de Compostelle. La jeune femme » mourut en route dans la cité de Limoges. Son mari, la » douleur dans l'âme, alla accomplir son vœu, puis revint » mourir près du tombeau de celle qui devait être sa com- » pagne durant sa vie. Lorsqu'on vint pour l'inhumer dans » le tombeau qu'il avait fait construire pour sa femme, » celle-ci se retira d'un côté pour lui faire place. »

Les incidents dramatiques qui ont humecté son sol fourniront au drame de riches couleurs : ainsi le supplice d'Urbain Grandier. Pour la reconstruction de notre nationalité toutes les activités sont donc nécessaires; l'historien et le poëte, le romancier et le peintre. C'est surtout en nous attachant à ses vieux monuments que nous pourrons raviver l'ancienne physionomie de notre patrie : les monuments expliquent les hommes. Il fut un temps où les énergies intellectuelles se traduisaient par des œuvres d'architecture. Les idées, les traditions, les croyances, se formulaient au moyen de cet art en magnifiques symboles. Ici des cathédrales, là des châteaux, plus loin des hôtels-de-ville. Dans cette trinité monumentale est toute notre histoire. A l'église, l'histoire de la religion; au château, celle de la féodalité; à l'hôtel-de-ville, celle de l'émancipation commu-

nale. Devant ces édifices, sous leur voûte, nous comprendrons mieux les faits historiques dont ils sont les éloquents interprètes. La cathédrale, avec ses flèches, ses vitraux peints, ses rosaces, la majesté de son vaisseau, ses mille colonnes, nous initiera aux grandeurs de la religion; la silencieuse abbaye, cachée bien pieusement dans quelque retraite obscure, nous révèlera les saints travaux des solitaires.—Du haut des tours crénelées du château fort nous pourrons évoquer le souvenir d'une longue série de preux et braves chevaliers.—La simplicité toute plébéienne des hôtels-de-ville nous dira les luttes du bourgeois contre le noble, pour son émancipation.—Donner une voix à tous ces monuments, c'est comprendre d'une façon poétique la science de l'archéologie. Étudions-les donc non-seulement dans leurs dates, mais encore dans leur histoire et dans leur pensée. L'archéologie, telle que la font certains antiquaires, n'est accessible qu'aux savants, et à cet égard écoutez ce que dit M. Vitet [1] : « Ce n'est pas sur les savants qu'il » importe d'agir, ils sont à nous; ils honorent, ils révè- » rent les monuments. Ceux qu'il faut convertir, ce sont » précisément ceux pour qui l'archéologie n'est que té- » nèbres. Renoncez donc à les séduire si vous n'avez à leur » offrir que la science toute nue, si vous ne leur parlez » que son mystérieux langage. » C'est donc en donnant à l'histoire monumentale toute son animation que l'on pourra parvenir à arrêter le bras impitoyable du vandalisme, et à

[1] Introduction à l'Histoire de la ville de Dieppe.

placer autour de chaque monument une auréole de poésie, qui, tout en inspirant le respect et l'amour, en soit la sauvegarde et la divinité protectrice. Oui, donner aux monuments leur pensée, leur âme, c'est là le plus beau rôle de l'artiste.

Non-seulement nous avons à rendre aux monuments toute leur poésie, mais souvent encore leur nationalité. C'est dans les archives que nous pourrons rencontrer par hasard les noms des architectes qui ont travaillé à leur élévation. Trop souvent l'artiste disparaissait devant son œuvre; il s'y enterrait tout vivant, et ses contemporains ne daignaient même par livrer son nom à l'admiration de la postérité. Tandis que les blasons aristocratiques et sacerdotaux couvraient toutes les parois de l'édifice, il ne se trouvait pas la moindre petite place pour graver ce nom plébéien : car c'étaient des hommes du peuple que tous ces artistes, et malheureusement les historiens des siècles qui nous ont précédés n'ont jamais considéré la coopération du peuple aux événements nationaux; toute sa gloire n'a pas trouvé grâce devant leur dédaigneux silence.

On a été bien plus loin encore pour certains édifices de nos contrées. De par je ne sais quelle tradition, on nous a déshérités de presque toute notre gloire monumentale. Ainsi ce seraient les Anglais qui auraient élevé les flèches de Niort, Fontenay et Luçon, de même qu'une foule d'autres monuments. Quant à ces trois édifices, il est fa-

cile de convaincre d'erreur la tradition, car ils sont postérieurs à la domination anglaise dans nos contrées. D'ailleurs, est-ce que des conquérants songent à construire? Ils ont bien d'autres soucis. Toute la coopération des Anglais à l'élévation de nos monuments peut se résumer en ces mots énergiques de Froissard : « *Les Anglais qui moult* » *pillaient et travaillaient le pays.* » C'est là toute la gloire artistique qu'ils peuvent revendiquer.

Dans les lignes que nous venons de tracer, notre pensée a été d'indiquer un plan aux écrivains qui seraient tentés d'étudier l'histoire de notre province. Nous n'avons pas la prétention de remplir un semblable cadre : la carrière est trop vaste pour notre faible essor. Si nous entrons dans la lice, ce n'est que pour donner le signal à de plus habiles; nous n'aurons sur eux d'autre supériorité que celle de l'audace. Mais ayant applaudi de toute l'énergie de notre enthousiasme aux tentatives d'émancipation artistique pour les provinces, nous avons cru que la première chose à faire, c'était de raconter nos temps de gloire et de puissance. N'appartenant pas à cette génération maladive qui, ne pouvant rien créer, s'isole dans une individualité impuissante, nous nous sommes associé à l'étude de l'histoire. C'est au passé que nous demandons le secret de notre avenir, ainsi que le médecin cherche dans l'étude de la mort les mystères de la vie. Trop faible d'intelligence pour embrasser l'histoire tout entière, réfugions-nous dans un de ses

fragments. Que la terre qui nous a vus naître, qui a eu notre première pensée, notre premier amour, soit aussi l'objet de notre première admiration.

A l'œuvre donc, artistes! Assez longtemps nous sommes allés demander nos inspirations à des terres étrangères et lointaines, oubliant ce que la patrie doit avoir pour nous de plus sacré et de plus sublime. Ne laissons pas à l'admiration blasée d'un touriste les merveilles de notre belle France, qui la faisaient appeler par un ancien voyageur *l'œil et la perle du monde*. N'y a-t-il pas dans sa nature, dans son histoire, assez de magnificence pour l'imagination des poëtes? N'a-t-elle pas sur ses hautes montagnes, sur ses rocs escarpés, assez de poésie pour faire vibrer la lyre forte et guerrière d'Ossian? N'a-t-elle pas dans ses vallées méridionales, sous l'ombrage de ses lauriers, assez de mélancolie pour inspirer et faire murmurer des chants d'amour? N'a-t-elle pas ses monuments d'art, ses traditions, ses mœurs naïves? La terre d'Écosse a-t-elle seule le monopole du génie des Walter-Scott? Avant de donner un libre cours à nos pèlerinages ambitieux, avant d'incliner notre front devant la coupole de St-Pierre, de promener nos rêveries dans les ruines d'Athènes ou sur les montagnes de la Suisse, donnons aux beautés de notre pays la virginité de notre admiration. C'est surtout pour nos monuments, pour ces ruines qui bientôt n'existeront plus, que nous invoquons une religieuse vénération. Les œuvres de Dieu subsisteront toujours, tandis que celles des hommes sont périssables;

étudions-les donc, avant que le temps ou la main des Vandales ne les ait fait disparaître. Que le peintre les reproduise sur la toile, que le savant nous initie à leurs mystères, que le poète les chante. Par cette coopération diverse dans les moyens, mais unique quant à la pensée, nous pourrons élever à la gloire de notre pays un monument d'art et de science. Ce monument sera pour les générations qui nous suivront un livre toujours ouvert, dans lequel nos enfants viendront apprendre le passé de leurs aïeux. Le premier nom de héros confié à leur jeune mémoire ne sera plus emprunté au souvenir de la Grèce ou de Rome, mais bien à l'histoire de leur pays. De la sorte nous n'encourrons pas le reproche qu'adressait à son siècle sire de Joinville, relativement à son ignorance de l'histoire nationale.

Ceci est la première pierre de l'édifice : indulgence pleine et entière pour l'ouvrier qui l'a sculptée. D'autres viendront qui apporteront, eux aussi, le tribut de leur science et de leur imagination. *Plurimi pertransibunt et multiplex erit scientia.*

L'ANCIEN POITOU.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

ORIGINE DE LA RACE POITEVINE.
ÉPOQUE GAULOISE. — DOMINATION ROMAINE.

Les peuples qui les premiers ont habité la terre du Poitou étaient-ils issus d'une race indigène, ou bien appartenaient-ils à une race étrangère? — Cette origine déterminée, par quelle cause ont-ils reçu la dénomination sous laquelle leurs faits et gestes sont enregistrés dans l'histoire? — Telles sont les deux questions que soulève l'existence de toute population, alors qu'elle diffère par sa physionomie de celles qui l'entourent. Quoique diverses, ces questions sont cependant intimement liées l'une à l'autre : le nom d'une nation est souvent la conséquence de son origine.

Sur ces deux points fondamentaux de notre histoire nationale, bien des hypothèses ont été hasardées, et en cherchant à les expliquer, nous craindrions d'en émettre une nouvelle, non moins incomplète que toutes les autres. La naissance des peuples est, comme celle des individus, entourée de mystères. L'obscurité augmente en raison des

temps ; et si l'on ajoute à ces ténèbres déjà bien épaisses la confusion des idées émises pour y jeter la lumière, on risque fort de la chercher dans la nuit la plus profonde. C'est alors s'amuser à agiter dans le vide l'impuissance d'une érudition douteuse.

Pour expliquer l'origine des premiers habitants du Poitou, les dissertations des savants n'ont point manqué, et pourtant la question est aussi neuve qu'à son début. Exposer toutes ces opinions contradictoires, ce sera démontrer les difficultés qu'elle présente, ainsi que le silence de l'histoire relativement à sa solution. — Mais si la science a fait naître, pour l'explication de nos origines, un grand nombre de systèmes, la tradition les a aussi entourées de ses fabuleux récits. Tout ce qui est mystérieux appartient de droit à l'imagination du poète. Pour elle, l'origine d'un peuple, c'est l'inconnu, c'est l'infini : elle se trouve à l'aise en présence d'un tel sujet. Là, en effet, ses ailes ne viennent point se briser ni contre l'authenticité des événements, ni contre la dureté prosaïque de la chronologie. La tradition poétique a donc exploité nos origines avec toute la fécondité de sa verve. Loin de nous la pensée de vouloir critiquer toutes les fictions au moyen desquelles elle a cherché à rehausser l'éclat de notre naissance! C'est une auréole si fragile, et en même temps si innocente, qu'y toucher ce serait l'anéantir.

En effet, la tradition nous fera descendre en ligne directe d'une colonie de malheureux Troyens qui, sous les ordres de Turnus leur chef, se seraient échappés des ruines incendiées de leur patrie, pour venir sur notre sol chercher protection contre la fureur des Grecs. Ou bien, remontant plus haut dans l'ordre des siècles, elle nous imposera la paternité d'un petit-fils de Japhet, lui-même fils de Noé. Elle

ira même jusqu'à nous faire les glorieux descendants du fameux Hercule, lequel, dans un moment de loisir, et par un accouplement monstrueux avec une Mellusine anticipée, aurait de la sorte daigné peupler notre pays. — En présence de telles fictions fabuleuses, nous ne pouvons que remercier les poètes de leur bienveillance à vouloir nous assigner une illustre généalogie. Ils ont peut-être pris trop à cœur la gloire de notre maison, et, dans leurs ambitieuses rêveries, ils nous ont dotés d'une origine trop héroïque pour que nous puissions y ajouter foi.

D'autres, moins ambitieux dans leurs prétentions aristocratiques, ont cherché à expliquer la dénomination de notre pays par le pittoresque de sa nature. La terre du Poitou, ont-ils dit, par ses immenses ombrages, le reflet de ses fontaines et de ses innombrables ruisseaux, par l'aspect tantôt sombre et riant de ses diverses parties, en un mot par la variété multiforme de ses paysages, semble être peinte de mille couleurs et réfléchir mille nuances. Dans cette impression bizarre et poétique de la nature, ils ont trouvé l'explication scientifique du mot *Pictavia.* Suivant quelques-uns, cette même dénomination de *Pictavia* eût été donnée à la cité de Poitiers, parce que ses fondateurs avaient construit ses murs à l'endroit où l'on avait trouvé un oiseau peint et bigarré de divers plumages. Tout à l'heure la poésie s'inspirait de la nature purement terrestre; maintenant qu'elle prend son vol dans l'immensité des airs, qu'il nous soit permis de l'y abandonner à ses aventureuses excursions. — Tel est pour notre origine le langage de la tradition; fabuleux, invraisemblable dans ses merveilleuses fictions, il ne nous révèle rien de positif, si ce n'est la facilité toute mensongère de sa verve.

La science n'a pas été plus heureuse dans ses investiga-

tions sérieuses, que la poésie dans ses contes romanesques. Les étymologistes ont cru trouver dans la dénomination donnée au territoire le mystère de l'origine de ses premiers habitants. Invoquant toute leur science philologique, ils ont soumis à une scrupuleuse analyse les mots de *Pictones*, *Pictavi*, *Pictivi*, qui semblent être les anciens noms des Poitevins. Mais là se rencontrent des hypothèses contradictoires. Les unes [1] prétendent que dans la langue celtique l'ancien nom Poitevin désignait un peuple se servant de gros dards ou javelots. Suivant elles, trois mots concourent à la formation de ce nom : *picc*, signifiant dard, javelot; *tev*, gros, épais; *on* ou *vys*, hommes. De là *Pictevon*, *Picteon*, *Picton*, lesquels mots eussent été transformés, par la langue latine, en *Pictones*, et par la suite *Pictavi*. Pour la soutenir, ses auteurs ont invoqué l'autorité de certains documents historiques. « Dans l'énumération » des armes données à Geoffroy, duc de Normandie, se » trouve une lance de bois, armée d'un fer de Poitou. » Le roman de Garin dit également : « *Et portent glaives et* » *espiés poitevines.* »

D'autres commentateurs trouvent dans l'étymologie celtique une nouvelle explication [2]. Le mot *pict*, disent-ils, signifie moucheté, bigarré, peint de diverses couleurs. Ainsi, à leur habitude de se *bagouer* à la façon des sauvages, les anciens habitants du Poitou devraient le hasard de leur dénomination. — Réfuter de semblables combinaisons ne peut pas être de la compétence de l'historien. Que nos pères se soient servis de gros et épais javelots, que même ils se soient barbouillé la face de diverses couleurs,

[1] C'est la version adoptée par dom Fonteneau dans la note n° 1 de ses manuscrits.

[2] Dufour.

ils n'ont fait que suivre les mœurs du pays auquel ils appartenaient. La nation celtique était un composé de peuplades guerrières qui toutes se servaient de javelots dans les combats, et qui pratiquaient, quant à la chevelure du moins, l'usage du *tatouement*. Il n'y a pas dans ces faits l'énonciation de caractères assez personnels aux premiers habitants de notre sol, pour que l'on puisse baser sur eux tout un système d'origine.

La science étymologique est donc, elle aussi, impuissante à résoudre le problème. Irons-nons, comme l'ont fait quelques savants critiques, invoquer au-delà de la Grande-Bretagne les analogies nominales existantes entre l'Écosse et le Poitou, pour en conclure à l'origine de l'un de ces peuples par l'autre? Dans cette hypothèse, auquel reviendraient les honneurs de l'ascendance? Ou bien, d'après les dires de Pline, abandonnant nos ressemblances nominales avec les premiers habitants d'Ecosse, nous déclarerons-nous issus d'une colonie de Scythes, lesquels se peignaient aussi les cheveux et le visage, afin de se rendre plus redoutables à leurs ennemis?

Dans de semblables questions la science envahit quelquefois le domaine de la poésie; ainsi que cette dernière, elle fait jaillir de son cerveau des hypothèses qui n'ont pour base aucun document historique. Donc, rien de certain quant à l'origine de notre race. Où l'histoire garde le silence, l'historien doit aussi se taire : sa mission n'est pas d'inventer, mais de reproduire.

Cependant la vie d'un peuple, son histoire, sa coopération aux événements nationaux, sont souvent la conséquence de son origine. Chaque race a pour ainsi dire sa spécialité. Dans ses veines circule un sang à elle propre; son organisation est dissemblable de celles des autres. Il importe donc

de connaître les éléments d'une nationalité à son début. Cette étude peut nous initier aux secrets de son avenir ; et l'historien, en examinant la vigueur des enfants de certaines races, l'énergie de leurs muscles et la fierté de leurs visages, pourra presque leur adresser le pronostic du poëte romain : *Tu Marcellus eris.*

Mais, pour qu'un peuple puisse s'enquérir de sa généalogie et s'enorgueillir d'une pureté de race sans mélange, sans bâtardise, de telle façon qu'il soit, suivant l'expression énergique de Tacite, toujours semblable à lui-même, il lui faut certaines conditions de caractère national et de position géographique. Il nous semble que le Poitou manque à ces deux conditions essentielles. Quels que soient ses premiers habitants, leurs mœurs, leurs lois, on ne peut douter qu'ils vécurent sous l'impulsion de l'esprit gaulois, et que, fragments de cette immense mosaïque de peuplades, ils durent avoir des destinées à peu près semblables. Or les peuples de la Gaule étaient d'une nature mobile : insatiables de conquêtes et de longues migrations, ils avaient déjà envahi bien des pays, avant que Rome ne lançât sur leur propre territoire ses nombreuses et invincibles légions. La grande cité avait, lors de son invasion dans la Gaule, à venger l'insulte faite au Capitole lui-même. On comprend alors avec quelle merveilleuse facilité, chez les peuplades gauloises, s'opéraient les fusions et les mélanges entre toutes les races. Plus que toute autre contrée, le Poitou a dû se ressentir de ces continuelles excursions ; touchant au centre de la Gaule par l'une de ses extrémités, et par l'autre aux rivages de l'Océan, il était accessible à toutes les invasions. Devant l'immensité de la mer s'arrêtait l'intrépidité nomade des conquérants. Sur son sol, quelque rapide que fût leur séjour, quelque impétueuse que fût leur invasion, ils

laissaient certaines traces de leur passage. Que sera-ce, bon Dieu! quand les populations du nord verseront sur nos contrées des torrents de peuples divers? Comment, dans ce flux et reflux d'invasions tumultueuses, reconnaître la nationalité de chaque peuplade? Où sera l'arche sacrée dans laquelle viendront se conserver les individualités gauloises qui couvraient nos contrées, peuplaient nos bourgades? Dans une tempête, nous défions l'œil le mieux exercé de suivre le mouvement et la destinée de chaque vague. Il en est ainsi de l'histoire de la formation des peuples. Chaque nation s'enrichit d'un fragment d'une nation voisine; chaque peuplade donne à une autre peuplade quelques gouttes de son propre sang. Il y a donc incertitude pour tout ce qui se rattache à la question des origines : la fable ment, la philologie tourne dans un cercle vicieux, la science invente des analogies et conclut de la ressemblance à l'identité.

Cependant si, sur la terre du Poitou, nous étions forcés de rencontrer les vestiges d'une population indigène, ce n'est point à de semblables hypothèses que nous irions les demander. Étudiant les différentes populations qui la couvrent, nous chercherions à distinguer les traits caractéristiques de chacune d'elles, les empreintes étrangères qui ont altéré la pureté de leurs physionomies; et si, dans cet examen, nous en apercevions une qui, depuis des siècles, a conservé intacte sa personnalité, ne serions-nous pas en droit de réclamer en sa faveur le privilége glorieux de race indigène? Eh bien! en jetant un coup d'œil sur la partie du Poitou située en face de l'Océan, et que l'on appelle le *Marais*, nous apercevons une population dont la physionomie fortement caractérisée a résisté à toutes les vicissitudes historiques du passé. Sa terre, à elle, c'est l'onde paisible de la Sèvre; son habitation, une barque

grossière ; sa vie, la pêche. Insaisissable comme l'élément sur lequel elle existe, c'est à peine si l'on peut l'entrevoir de loin en loin. Cette race de pêcheurs, au milieu de la mobilité, a conservé ses mœurs et son antique existence. Issue de ces *Colliberts* si fameux du moyen-âge, elle semble faire revivre dans les siècles modernes le passé de ses aïeux. Le Poitou est encore aujourd'hui, comme il l'a été autrefois, la patrie du *Collibert*. N'y a-t-il pas dans cette population toute la fierté d'une race antique ? N'est-ce pas là un débris de nation vaincue qui, dans l'isolement de ses destinées, cherche à se venger des dédains et de l'oppression de la conquête ? Ce que l'histoire nous apprend sur ces peuplades de la Sèvre est incomplet quant à leur origine et à leur existence. Si quelque chroniqueur en fait mention, c'est pour rappeler le dégoût universel qu'ils inspiraient. Suivant la tradition, leur naissance était fabuleuse : *Collibertus à cultu imbrium descendere putatur*, dit l'auteur de la chronique de Maillezais. Toutes les fois qu'un grand malheur vient les frapper, des cris de joie s'échappent de toutes les bouches. C'est ce qui arriva lors de la descente des Normands sur les côtes de l'Océan. Ils ne sont ni esclaves ni libres; leur condition participe de ces deux états. Au milieu des guerres, quand de sanglantes batailles viennent s'engager sur le sol qui les avoisine, eux, ils restent impassibles. Ni les chants de triomphe du vainqueur, ni les cris plaintifs du vaincu, ne trouvent un écho dans leur poitrine. *Entre eux jamais de combats, mais plutôt s'entr'aidant les uns les autres, vendant et achetant sur mer l'un à l'autre, quand les uns avaient fait meilleure pêche*, dit le chroniqueur du XIVe siècle.

Et ainsi qu'ils ont vécu, ils vivent encore à l'heure qu'il est. Dans les destinées mystérieuses de cette population se

trouve peut-être le secret de l'origine de la race poitevine. Chassée de la terre qu'elle possédait, elle aura demandé au fleuve et à l'Océan un asile contre l'insolence du vainqueur. Mais à quoi bon hasarder une nouvelle hypothèse, alors qu'elle n'offre pas dans ses explications une solution certaine aux difficultés que fait naître autour de l'historien la naissance de toute nationalité?

L'histoire d'un pays date de la première manifestation que ses habitants donnent de leur existence. A quoi servirait la connaissance certaine que l'on pourrait avoir sur la vie d'une nation, si ses gestes ne se trouvaient consignés dans les annales du passé? Or, dans le silence que garde l'histoire sur les premiers événements dont notre pays a été le théâtre, devons-nous conclure à l'absence d'une population nationale, ou bien à son inaction? Comme toutes les autres peuplades, les Poitevins ont dû suivre les destinées de la nation gauloise. Comme elle, ils ont subi l'influence de cette civilisation qui nous paraît si bizarre et si poétique, d'après les traits bien imparfaits qu'en ont laissés les historiens de la Grèce et de Rome, car ces peuples de la Gaule n'ont daigné nous transmettre aucuns vestiges de leur existence. Ni leurs mœurs, ni leurs croyances, n'ont trouvé d'éclatants symboles pour se perpétuer d'âge en âge dans les siècles à venir. Chez eux, tout était confié à la tradition : pensées religieuses, événements glorieux, culte des héros, souvenirs des sanglantes batailles, c'était là le domaine de la poésie. Traduits en chants nationaux, ces faits n'existaient que dans la mémoire des hommes; et toute leur histoire, formulée ainsi dans de nombreuses épopées, passa de génération en génération, jusqu'à ce que l'épée du guerrier romain vînt, en brisant cette nationalité, anéan-

tir du même coup ces monuments de poésie, fugitifs comme la pensée, et ne pouvant survivre aux mœurs nationales dont ils étaient les harmonieux reflets. Cependant il nous reste quelque chose du passé des Gaulois : ce sont ces immenses dolmens qui, dans la brutalité de leurs formes, expriment d'une manière si énergique la force prodigieuse de ceux qui les ont élevés. Mais c'est là toute la pensée que nous puissions arracher au silence de ces pierres monstrueusement amassées les unes par-dessus les autres. — « Tout » chez les Gaulois inspirait la terreur, dit un auteur latin ; » leur mine, leur taille, leur longue chevelure blonde, la » grandeur de leurs boucliers, la longueur de leurs épées, » leurs chants au commencement du combat, le bruit » qu'ils ont coutume de faire pendant sa durée, soit avec » leurs boucliers, soit avec leurs armes, les cris et les hur- » lements qu'ils y joignent, enfin un certain air de fierté » que leur donne leur figure gigantesque. »

Revendiquons pour les habitants de nos contrées quelques lignes de ce tableau, afin de pouvoir, à défaut de documents, reconstruire par la pensée les premiers siècles de notre nationalité. — Le génie du peuple gaulois, c'est la conquête. Il court le monde l'épée à la main : mélange d'ardeur guerrière et de raillerie spirituelle, son glaive et sa langue viennent insulter le monde antique. Il pille le temple de Delphes, et proclame ironiquement que les dieux étaient assez puissants pour n'avoir pas besoin de tous les trésors destinés à enrichir les hommes. Face à face d'Alexandre, dans une expédition qu'ils firent en Asie, leur audace ne s'humilie pas devant la gloire du jeune conquérant. Leur ayant demandé ce qu'ils craignaient le plus au monde, persuadé que c'était lui, ils lui répondirent que c'était le ciel dont la chute pouvait les écraser. Et même, quand la

foudre gronde dans ce ciel, objet de leur effroi, ils lui lancent des flèches.

Quelle fut la part des habitants de nos contrées dans les longues excursions à travers le monde, pour lesquelles les guerriers gaulois n'avaient d'autre guide que le vol des oiseaux? Ont-ils suivi les destinées orageuses des neveux du roi de Bituriges, de Ségovèse et de Bellovèse, dans les expéditions que ces deux chefs illustres entreprirent dans l'Italie et dans la Germanie? Ont-ils mêlé leurs clameurs aux cris de guerre que d'autres firent entendre en Asie après la mort d'Alexandre, sur les bords du Bosphore, sur les ruines de Troie, et sur ces plages que, bien des siècles après, doivent couvrir les armées des croisés français? Ont-ils, eux aussi, prêté à Pyrrhus l'énergie de leur courage pour le seconder dans ses hasardeuses entreprises? Ont-ils reçu, eux aussi, le salaire de la rivale de Rome, pour combattre sous les ordres d'Annibal dans la première guerre punique? Étaient-ils de cette fameuse ligue gauloise qui menaça l'ancienne cité, déjà une fois envahie, et qui la força, pour échapper à la terreur qui l'accablait, d'arracher aux livres sybillins cet oracle terrible, *que deux fois les Gaulois devaient prendre possession de Rome*? oracle que l'on chercha à éluder, en enterrant tout vifs sur la place publique deux Gaulois, afin de donner pleine et entière satisfaction aux paroles prophétiques. Sur tous ces faits, silence de l'histoire, quant à notre participation.

Mais Rome fatiguée des incessantes attaques de la Gaule, n'ayant plus d'or pour payer sa rançon, plus de dieux assez puissants pour la protéger, s'arme d'une énergie toute nouvelle, et ses légions vont couvrir toute la surface des Gaules. Sous cette invasion le monde gallique disparaît. Devant la civilisation romaine tombe la civilisation gauloise. La cité

remplace la bourgade. Le vieil esprit de clan, avec sa mobilité toute guerrière, s'évanouit. La religion druidique abandonne ses mythes merveilleux et le chêne qui en était le symbole; elle laisse tomber de sa main la serpe d'or qui chaque année tranchait le gui sacré. — En dix années Jules César soumet la Gaule à la puissance de Rome.

C'est dans l'histoire de cette conquête que se rencontre pour la première fois notre dénomination nationale. Au livre 3 *de Bello Gallico*, le mot *Pictones*, dont se sert l'historien, atteste l'existence d'une peuplade gauloise sur le territoire appelé depuis *Poitou*. Mais César ne daigne pas nous apprendre de quelle manière il nous a soumis à la domination romaine. « Il a exigé, dit-il, des habitants du Poitou » et de la Saintonge, *pays déjà soumis*, un certain nombre » de vaisseaux pour aller soumettre les Venètes, l'un des » peuples les plus puissants des côtes maritimes occiden- » tales. » Ainsi le premier monument historique que nous puissions invoquer est pour notre pays un monument de déshonneur, puisque c'était pour prêter appui à Rome contre la liberté gauloise que nos vaisseaux affrontèrent les tempêtes de l'Océan. — De cette même époque date également la conquête de l'Aquitaine, qui formait alors, par son étendue et sa population, le tiers de la Gaule. C'est au jeune P. Crassus, l'un de ses lieutenants, que César confia le soin de l'expédition. Sur cette terre, deux fois les armes romaines avaient échoué. L. Valérius Præconius y avait été tué, et le proconsul L. Mallius mis en fuite. — Crassus rassembla autour de lui les plus braves de Toulouse, de Carcassonne et de Narbonne, pays dépendants de la province romaine, et conduisit son armée sur le territoire des Sotiates. La résistance fut longue et opiniâtre. Fiers de leurs

anciennes victoires, les Sotiates faisaient dépendre de leur valeur la liberté de toute l'Aquitaine. — Ils furent pourtant vaincus. Crassus assiégea leur capitale ; et au moment où les conditions du traité de paix allaient s'exécuter, parut sur les remparts de la ville le général en chef Adcantuannus avec six cents guerriers dévoués à sa personne. La présence du chef ranima l'énergie presque éteinte des combattants. Des cris de guerre retentirent de nouveau dans la cité ; ses habitants reprirent leurs armes ; le combat devint plus sanglant. Cette nouvelle ardeur prolongea pour quelques instants seulement la liberté de la ville assiégée, et n'eut d'autre résultat que d'entourer les dernières heures de son indépendance de l'éclat d'une résistance glorieuse. Par cette victoire l'Aquitaine devint province romaine.

Mais une nationalité aussi puissante que la nationalité gauloise ne pouvait s'éteindre sans de violentes convulsions. Rome, malgré l'immensité de sa domination, ne put frapper d'un coup mortel la liberté de la Gaule. Son despotisme fit oublier aux différents peuples leurs réciproques rivalités. Si quelques-uns ont prêté main-forte aux conquérants, ils attendent avec une ambitieuse impatience le signal de guerre pour réparer noblement leur ancienne défection à la cause commune.

L'an 52, ce signal retentit dans la Gaule. Un soulèvement général y éclata. Plus de discussions, plus de haines de population à population ; il n'y avait dans toutes les bouches qu'un cri bruyant et unanime, ce fut un cri de guerre contre Rome, une explosion énergique des vaincus en faveur de la liberté nationale. Le Poitou, dans cette tentative contre l'oppression de la conquête, fit oublier son ancienne coopération à l'œuvre du conquérant. Il n'envoya plus ses vaisseaux au secours de l'armée romaine, mais bien au

contraire il fournit à la confédération huit mille guerriers ; c'était là son contingent.

A la tête de cette ligue fut un jeune Arverne, Vercingétorix. Dans le supplice de Celtillus, son père, condamné pour avoir aspiré à la royauté, il avait trempé son âme de l'amour de la liberté. Lui aussi, il a à faire oublier d'ambitieuses et coupables tentatives ; le fils vengera dignement aux yeux de la foule l'honneur de sa race. A la voix du jeune chef, tous les peuples envoyèrent les plus braves de leurs combattants. Bientôt une nombreuse armée, assemblage bizarre de nations diverses, se trouva sous les ordres de Vercingétorix.

Dans cette guerre, le jeune Arverne ne fut plus un chef barbare, n'ayant d'autre mobile que ses instincts de liberté ; il combattit avec autant de bravoure que d'expérience ; il fut tout à la fois et guerrier intrépide et politique adroit. Comprenant que son armée ne pouvait lutter dans une bataille contre les légions romaines bien disciplinées et bien compactes, il s'appliqua à leur enlever tous les moyens de subsistance. Au nom de la liberté nationale, il exalta l'ardeur de ses compagnons jusqu'à leur faire brûler leurs propres cités. Une seule échappa à l'incendie, ce fut Avaricum (Bourges), la plus belle entre toutes les cités gauloises. Ses habitants se jetèrent aux genoux de Vercingétorix, et, à force de supplications, lui arrachèrent une décision favorable. Mais la pauvre cité ne pouvait échapper à la ruine commune. Si sa beauté a fait tomber la torche des mains de ceux qui allaient la livrer aux flammes, elle n'inspirera pas le même intérêt aux soldats de César. Assiégée par eux, elle fut prise après une héroïque résistance, et livrée aux horreurs du pillage. Vainqueur d'Avaricum, César échoua devant les murs de Gergovie. La défense de

cette ville fut merveilleuse : elle résista à la tactique des assiégeants, à la supériorité de leurs machines. L'ardeur gauloise abattue un instant se releva plus puissante. De nouvelles populations vinrent augmenter le nombre des combattants. Tous jurèrent de ne point revoir leurs enfants, leurs épouses, ni leurs familles, avant d'avoir traversé au moins deux fois les rangs ennemis.

Dans un des combats qui suivirent le siége de Gergovie, César faillit être fait prisonnier; son épée tomba au pouvoir des Gaulois. Ce fut alors qu'effrayé des succès de Vercingétorix, il fit venir de la Germanie de nouvelles troupes. Cette augmentation de l'armée romaine fit cesser les triomphes des Gaulois. Ils furent forcés de se retirer vers Alésia, ville forte située sur le sommet d'une montagne. Autour de cette cité et dans l'intérieur de ses murs se concentrèrent toutes les forces de Vercingétorix. César fit le siége de la ville et du camp ennemi; il les entoura d'immenses travaux. Le chef des Gaulois, voyant sa perte imminente s'il n'est puissamment secouru, envoya par toute la Gaule des députés chargés de provoquer un soulèvement général. A cet appel répondirent deux cent cinquante mille guerriers qui vinrent attaquer sur tous les points l'armée romaine. Mais la tactique et la science militaire de César devaient l'emporter sur la bravoure gauloise : les armées alliées furent détruites; Alésia elle-même était sur le point de tomber au pouvoir des Romains. Seul au milieu de la désolation générale, Vercingétorix se montra calme et résigné; ayant rassemblé ses compagnons, il leur rappela les causes qui leur avaient mis les armes à la main. « Ce » n'est plus la mienne seulement, dit-il, c'est la nôtre à » tous, c'est la gloire et la liberté de la Gaule. Cependant » c'est bien moi qui vous ai attirés ici; puisque le sort

» a décidé contre moi, ma tête vous appartient. Je satis-
» ferai aux Romains par une mort volontaire, ou je me
» livrerai à eux vivant, selon votre désir. Délibérez. »
Immédiatement des députés furent expédiés à César pour traiter de la reddition d'Alésia. La première condition du vainqueur fut d'exiger qu'on lui livrât Vercingétorix. A peine cette nouvelle fut-elle reçue dans le camp gaulois, que le jeune chef monta sur son cheval de bataille et se rendit auprès de César. Après avoir tourné en cercle autour du tribunal où siégeait le proconsul, il sauta de cheval, et, sans dire un mot, il jeta à ses pieds son épée, son casque et son javelot. Le vainqueur ne fut pas touché du dévoûment héroïque du chef gaulois. Conduit à Rome, on le plongea dans un cachot, d'où il ne sortit au bout de six ans que pour orner le triomphe de César et périr de la main du bourreau. — Ce fut là le dernier effort de la nationalité gauloise résistant à l'envahissement de Rome. La participation des habitants du Poitou à cette lutte nous a imposé le devoir d'en reproduire les principaux traits. Toutes les fois qu'une population a versé son sang pour l'indépendance et la liberté nationale, elle a droit à la mention de l'histoire. La confédération dont Vercingétorix était le chef est pour notre pays un souvenir de gloire, et à ce titre nous avons cru qu'il serait à propos de le rappeler dans les préliminaires de l'histoire de notre province.

Il y eut bien encore quelques tentatives d'indépendance de la Gaule contre la domination romaine; mais, isolées et partielles, elles furent impuissantes pour briser ce que n'ont pu vaincre les forces réunies de toute la Gaule.

Sur nos frontières, Dumnacus, chef des Andes, rassembla une armée, et vint attaquer *Lemonum*, où se trouva assiégé Duratius, l'allié de Rome. Mais le lieutenant

C. Fabius, ayant appris ce qui se passait chez les Pictons, accourut aussitôt, et le chef de l'insurrection n'eut d'autre ressource que la fuite. Il traversa la Loire avec son armée, qui, poursuivie et jointe par la cavalerie romaine, fut frappée de terreur et mise en pièces. C'est là un des nombreux épisodes qui firent naître les instincts de la liberté gauloise, aux prises avec les envahissements de la conquête romaine.

Mais la nationalité gauloise devait périr dans cette lutte. César de son épée a ouvert dans son sol un passage à la civilisation latine. Sur les immenses voies qu'a tracées l'activité guerrière de ses soldats, la grande cité apporta dans nos contrées ses mœurs, ses institutions, ses dieux même. Pendant cette nouvelle période, le Poitou n'a presque rien à réclamer à l'histoire. Comme toutes les autres parties de la Gaule, il subit l'influence du vainqueur. Nous ne connaissons les résultats de la civilisation romaine dans notre pays que par les monuments qu'elle y a laissés. La vieille cité de Poitiers avec ses arènes, ses aqueducs, atteste par ces édifices l'importance qu'elle a dû avoir dans cette phase de nos destinées. Les nombreuses voies qui sillonnaient notre territoire, et dont les vestiges sont encore apparents dans certaines contrées, donnent également des preuves irrécusables de notre existence durant ces siècles gallo-romains.

Poitiers eut, ainsi que les principales villes des Gaules, ses écoles d'éloquence et de grammaire. Moins brillantes, il est vrai, que celles de Montpellier, Marseille, Aix et Toulouse, elles ont dû cependant exercer sur les populations une influence salutaire. Nous ne les connaissons que par les satires que le poëte Ausone adressa à deux de leurs professeurs : la première contre Rufus, le rhéteur; l'autre contre Amnon Anastase, le grammairien. Quelque peu

flatteuse que soit pour la réputation de nos anciennes écoles la manière dont l'histoire en a conservé le souvenir, nous devons cependant des remercîments à Ausone, dont la verve satirique nous a transmis les seuls indices d'une gloire qui nous appartient. D'ailleurs on peut présumer, sans courir trop risque de se tromper, que tous les auditeurs de nos écoles n'étaient pas si sévères que le poëte, et que peut-être tous leurs professeurs ne méritaient pas au même titre l'honneur de ses épigrammes.

Si c'est par la bouche d'un poëte que nous recevons quelques traces de notre civilisation, ce sera encore un poëte qui nous initiera à la connaissance de notre situation sociale sous la domination de Rome. Dans son poëme de la Pharsale, au livre premier, Lucain montre les Poitevins occupés à la culture de leurs terres.

Le mot *immunes* a besoin d'être expliqué, car il a donné lieu à des interprétations complétement fausses. Comme nous le disions, la civilisation romaine s'infiltrant dans les mœurs gauloises, y avait apporté quelques-unes de ses institutions, entre autres ses municipes. La bourgade a disparu pour faire place à la cité. Cette nouvelle organisation, entourée de certaines libertés, transforma plusieurs de nos villes. De là le sens de l'épithète dont Lucain caractérise les habitants du Poitou. Elle n'exprime pas, comme l'ont dit quelques historiens, l'exemption de l'impôt dont Rome les aurait gratifiés. Le vainqueur avait en trop grande affection les intérêts de son fisc pour s'enlever ainsi tous les bénéfices d'une province. Si Rome donnait à la nation vaincue ses mœurs, son fantôme de liberté et ses dieux, elle les faisait payer au poids de l'or : l'impôt, protée aux mille formes, accablait les populations de la Gaule ; sur elles la grande cité battait monnaie, il lui fallait pour la magni-

ficence de son agonie toutes les richesses de l'univers. Le tableau que Lactance nous a laissé de son avidité fiscale, nous montre tout à la fois la misère de ces populations et réfute mieux que tous les raisonnements l'interprétation bénévole donnée aux vers de Lucain.

« Tellement grande était devenue la multitude de ceux » qui recevaient en comparaison de ceux qui devaient » payer, telle était l'énormité des impôts, que les forces » manquaient aux laboureurs, les champs devenaient » déserts, et les cultures se changeaient en forêts. Je ne » sais combien d'emplois et d'employés fondirent sur » chaque province, sur chaque ville, *magistri*, *ratio-* » *nales*, *vicarii*. Tous ces gens-là ne connaissaient que » condamnations, proscriptions, exactions ; exactions non » pas fréquentes mais perpétuelles, et dans ces exactions » d'intolérables outrages...... Mais la calamité publique se » transforma en deuil universel, quand le fléau du cens » eut été lancé dans les provinces et dans les villes. Les » censiteurs se répandirent partout, bouleversèrent tout : » vous auriez dit une invasion ennemie, une ville prise » d'assaut. On mesurait les champs par motte de terre ; on » comptait les arbres, les pieds de vigne. On inscrivait les » bêtes, on enregistrait les hommes. On n'entendait que » les fouets, les cris de la torture ; l'esclave fidèle était tor- » turé contre son maître, la femme contre son mari, le » fils contre son père ; et faute de témoignage, on les tor- » turait pour déposer contre eux-mêmes ; et quand ils » cédaient, vaincus par la douleur, on écrivait ce qu'ils » n'avaient pas dit. Point d'excuses pour la vieillesse ou la » maladie ; on apportait les malades, les infirmes. On esti- » mait l'âge de chacun, on ajoutait des années aux enfants, » on en ôtait aux vieillards ; tout était plein de deuil et de

» consternation. Encore ne s'en rapportait-on pas à ces » premiers agents; on en envoyait toujours d'autres pour » trouver davantage ; et les charges doublaient toujours, » ceux-ci ne trouvant rien, mais ajoutant au hasard pour » ne pas paraître inutiles. Cependant les animaux dimi- » nuaient, les hommes mouraient, et l'on n'en payait pas » moins l'impôt pour les morts. »

Un des lieutenants de Rome, Licinius, trouva la méthode ingénieuse de compter quatorze mois dans l'année, afin de grossir le produit de certaines redevances mensuelles. Convaincu de concussion, il conduisit Auguste près d'un immense tas d'or : « C'est pour les Romains, dit- » il, c'est pour vous, Auguste, que j'ai ramassé cet or ; les » Gaulois ne l'emploieraient qu'à se révolter, et vous pour- » rez l'employer à les contenir. » Un tel langage donna raison à celui qui le proférait.

Ainsi était la Gaule. Le Poitou, fertile et bien cultivé, ne pouvait échapper à la voracité et aux exactions fiscales de la métropole. Lui aussi, il supporta la persécution du vainqueur ; et vouloir lui faire une position exceptionnelle dans la situation générale des Gaules, en vertu du mot *immunes* dont se sert Lucain, c'est faussement interpréter cette épithète et donner à notre pays un privilége dont il n'a jamais joui.

Pour arriver à une époque où l'histoire de notre province se relève d'une façon plus active, il faut aborder les premiers siècles du christianisme et ceux qui suivirent l'invasion des Barbares du Nord.

II.

ÉPOQUE CHRÉTIENNE.
INVASION DES PEUPLES DU NORD.

Vers les commencements du IVe siècle, le christianisme jeta sur la terre d'Occident les éléments d'une civilisation nouvelle. Notre province, entre toutes les nations de la Gaule, répondit l'une des premières aux paroles que ses apôtres y firent entendre. Suivant la tradition, saint Martial aurait prêché le premier dans la Gaule les doctrines du Christ, et d'après cette même tradition, *les Poitevins furent plus faciles et aisés à prendre le sacrement du baptême que les autres peuples.*

L'histoire ne nous a rien transmis sur la vie de Martial, sur l'époque de son arrivée dans les Gaules, ni même sur la réalité de son existence. La légende s'est emparée de ce personnage, elle l'a façonné à sa guise. Suivant elle, ce ne serait plus vers la fin du IIIe siècle qu'il serait venu annoncer dans nos contrées les doctrines de la religion nouvelle, mais bien immédiatement après le supplice de saint Pierre, qu'elle lui donne pour parent. Ici la légende vient se heurter contre l'inflexibilité de la chronologie, et si dans ce contact elle ne perd pas toute sa poésie, du moins elle y laisse son caractère de véracité. Il y a eu chez tous les peuples qui ont embrassé le christianisme une certaine prétention d'avoir reçu la parole du Christ de la bouche même d'un de ses apôtres.

Le premier homme que la Gaule chrétienne puisse revendiquer comme une de ses gloires, c'est saint Hilaire. Il est pour l'Occident, comme l'a dit saint Jérôme, l'arbre im-

mense à l'ombre duquel son église a grandi dans les premiers siècles. Mais si saint Hilaire appartient à la Gaule par son influence sur ses destinées religieuses, il appartient à la terre du Poitou par sa naissance et la pureté de son âme. C'est le premier grand homme dont elle doive à juste titre s'enorgueillir.

Hilaire naquit à Poitiers, dans les premières années du IV[e] siècle, d'une famille puissante, mais appartenant à la religion païenne. Jeune encore, il fréquenta les écoles d'éloquence, si florissantes à cette époque dans les Gaules. Ses croyances étaient incertaines comme celles de son siècle, lorsque l'Évangile et les autres écrits des apôtres lui tombèrent entre les mains; cette lecture décida de sa destinée: il se fit chrétien. Ici la biographie de saint Hilaire offre une immense lacune: elle ne nous dit point par quelles luttes intérieures sa conscience embrassa avec avidité les doctrines chrétiennes; elle ne nous dit pas non plus par quelles études profondes il puisa dans la littérature grecque et latine les germes de cette éloquence si énergique et si vigoureuse: l'histoire biographique des grands hommes s'arrête trop souvent à l'écorce, sans jamais interroger la sève, ce qui produit la vie.—Nous ne le voyons reparaître que vers 352, époque à laquelle les habitants de la cité de Poitiers l'élevèrent à la dignité d'évêque. Alors commença la vie active et orageuse de saint Hilaire. L'hérésie arienne menaçait le christianisme, il se déclara contre Arius; la puissance impériale la protégeait, il se déclara contre l'empereur. Dès 355, il lui adressa une requête dans laquelle il le suppliait d'arrêter les persécutions contre l'église catholique, de rappeler les évêques exilés par les persécutions ariennes. Tous les prélats d'Occident l'acceptèrent alors comme leur défenseur contre l'envahissement de l'hérésie. Au con-

cile de Béziers, il dénonça au nom de la chrétienté tous les évêques partisans d'Arius. A ce concile la discussion fut vive et orageuse : Hilaire y soutint la divinité du Christ contre ses antagonistes, qui n'eurent d'autre réponse à faire à son éloquence que d'obtenir contre lui un ordre d'exil. Banni en Phrygie, le zèle du saint confesseur ne se démentit pas un seul instant ; bien au contraire, dans la solitude de cet exil, son éloquence s'inspira d'une énergie nouvelle : la persécution, au lieu d'affaiblir la foi de la victime, la rend plus vivace et plus ardente. Viennent pour saint Hilaire de nouvelles luttes, et il méritera largement les éloges que lui adresse saint Jérôme en l'appelant *le Rhône de l'éloquence latine*. Pendant son séjour en Phrygie, quoique bien éloigné des Gaules, il fut encore le chef des adversaires d'Arius ; il entretenait avec les principaux évêques d'Occident une correspondance active. Ce fut aussi durant cet exil qu'il composa ses principaux ouvrages. Non-seulement il surveillait ainsi les intérêts généraux de l'église chrétienne, mais il n'oubliait pas non plus ses affections de famille. Marié avant son épiscopat, il avait laissé dans la cité de Poitiers, près de sa mère, la jeune Abre sa fille. Celle-ci, désirant se marier, demanda la bénédiction à son père, qui lui répondit une longue lettre dans laquelle il la détournait de sa résolution. Il y a déjà dans cet écrit tous les symptômes du mysticisme que nous verrons bientôt éclater dans toutes nos contrées.

Trois années s'écoulèrent en exil, lorsque les évêques tant d'Orient que d'Occident appelèrent Hilaire à un nouveau concile qui se tint à Séleucie. Il y fut plus heureux qu'à Béziers : plusieurs évêques ariens, dénoncés hautement par lui, furent déposés. Mais ces derniers allèrent à Constantinople chercher protection près de l'empereur, et

se venger ainsi de la décision qui les avait frappés. Hilaire les y suivit ; là il adressa une nouvelle requête à Constance, demandant une discussion publique contre ses adversaires. Il voulait, le fougueux évêque, terrasser l'hérésie arienne en face même de la puissance impériale qui la protége. Ses efforts furent inutiles. Alors il lança contre Constance lui-même une accusation d'impiété. Ce ne fut plus une simple requête humble et soumise, mais un pamphlet impétueux et insolent : plus de supplication, de la colère ; plus de soumission, de la révolte. L'indignation du saint évêque était à son comble ; elle s'exhalait avec une vigueur et une éloquence dont la verve rude et énergique rappelle les beaux jours des républiques antiques. Hilaire était alors un tribun de l'église contre Constance abritant de sa pourpre impériale l'hérésie d'Arius.

Fragment du pamphlet de saint Hilaire contre l'empereur Constance.

Il est temps de parler, car l'heure du silence est passée. Le Christ est attendu, puisque l'Antechrist a triomphé. — Que les pasteurs fassent retentir leurs voix, car les mercenaires ont pris la fuite. Exposons notre vie pour nos brebis, puisque les scélérats ont pénétré dans le temple, puisque le lion déchaîné nous menace de sa fureur. Courons au martyre, ces paroles à la bouche, car l'ange de Satan s'est transformé dans l'ange de lumière. . . . .
. . . . Je puis invoquer ici le témoignage de tous ceux avec qui j'ai des relations intimes, de ceux même avec qui je m'en suis simplement ouvert après le bannissement de nos plus saints évêques, Paulin, Eusèbe et Denis. Je me suis abstenu, ainsi que les évêques des Gaules, de toute communication avec Saturnin, Ursace et Valens, durant le cours de ces cinq dernières années, laissant à leurs partisans la faculté de revenir à de meilleurs sentiments. . . . .
Si donc je romps aujourd'hui le silence que j'avais si longtemps gardé, j'en appelle à tout homme de sens, on ne m'accusera pas du moins

de m'être tu par indifférence ou de parler par emportement. Nul autre intérêt dans mes paroles que celui de Jésus-Christ. Pourquoi, ô mon Dieu, ne m'avez-vous pas fait naître du temps des Dèce et des Néron! Avec quel amour, aidé de votre toute-puissante grâce, n'aurais-je point bravé les supplices pour la gloire de votre saint nom! Devant les chevalets je me serais rappelé le prophète Isaïe. La flamme des bûchers eût reproduit à mon esprit le courage des trois jeunes Hébreux chantant au milieu de la fournaise de Babylone.

Rien ne m'eût effrayé, ni la croix et le brisement des os du larron à qui vous ouvrîtes les portes du ciel, ni l'immensité des gouffres de la mer, ni ses tempêtes; j'aurais envié de terribles combats contre vos ennemis les plus déclarés. — Alors plus de doute sur les persécuteurs; c'était au milieu des supplices, sous la menace du glaive, en face des échafauds que la foi chrétienne se révélait dans toute sa gloire. En présence d'un tel spectacle, les peuples eussent suivi sans crainte nos traces et marché sous une bannière commune. Mais aujourd'hui nous avons à combattre un persécuteur hypocrite, un ennemi qui n'a d'autres armes que la ruse et la séduction, en un mot Constance l'Antechrist. Il ne frappe pas, il caresse; ses cachots à lui, loin d'affranchir des maux de la vie présente, sont des palais où l'on rampe dans la servitude; il respecte la vie pour déshonorer le cœur; le glaive ne menace plus les têtes, mais son or tue la foi. Des bûchers ne sont pas dressés sur les places publiques, et pourtant il creuse sourdement l'enfer sous nos pas. Il confesse le Christ, afin de pouvoir le nier; prêche l'union, de peur que la paix ne se rétablisse. . . . .

. . . .

Ton nom, ô divin Jésus, est sur ses lèvres, tandis que par sa conduite il cherche à t'enlever ainsi qu'à ton père votre divinité. Que la calomnie ne nous accuse donc pas de mensonge; car qui doit parler le langage de la vérité, si ce n'est ses propres ministres? Si ces accusations sont fausses, que l'infamie retombe sur ma tête. Si elles sont vraies, on ne peut pas nous accuser d'avoir franchi les limites de la liberté ni de la sagesse apostolique. . . . .

. . . .

Tu embrasses les prêtres du Christ, afin de mieux les trahir, comme il l'a été lui-même par un baiser perfide; tu les admets à ta table en te rappelant que ce fut au sortir de table que Judas alla vendre son maître;

tu enrichis d'or le sanctuaire, et tu lui arraches ses ministres; tu oublies les droits dûs à César pour enlever ceux dus à Dieu. Voilà la peau de brebis; mais le cœur du loup, c'est aux œuvres qu'on le reconnaît. . . . .

Je t'adresse, à toi, Constance, les mêmes paroles qu'eussent entendues de moi Néron et Décius. Tu combats contre Dieu, tu t'acharnes contre l'église, tu persécutes les saints confesseurs du Christ, tu n'es déjà plus le tyran des hommes, mais des choses divines. Tous ces actes te sont communs avec eux. . . . .

. . . .

Écoute donc la sainte intelligence de ces paroles; vois l'église agitée de toutes parts; souviens-toi de la foi de ton père; considère la réprobation générale que soulève l'hérésie arienne; et comprends bien que tu es l'ennemi de la religion divine et des hommes qui la soutiennent, et qu'en cela tu te montres l'héritier traître et infidèle de la piété de ton père.

Cette éloquence mâle et courageuse n'eut aucun succès. Constance resta silencieux en face même de ces fougueuses attaques. Les ariens, ne voulant pas rappeler contre Hilaire de nouvelles tyrannies, le firent seulement renvoyer vers la cité dont il était l'évêque. Son passage à travers les Gaules, suivant encore les expressions de saint Jérôme, fut celui d'un vainqueur revenant triomphant du combat. Une foule immense s'attachait à ses pas, l'accompagnait de cité en cité, et s'inspirait d'amour pour la foi chrétienne en contemplant l'un de ses défenseurs les plus héroïques. Une jeune fille des pays d'Italie poussa même l'enthousiasme de son admiration jusqu'à abandonner la maison paternelle pour suivre le saint évêque dans la cité de Poitiers. Aux reproches qu'on lui adressa elle ne répondit que ces simples paroles : *Celui-là est mon père qui m'a révélé une vie toute nouvelle.*

Jusque-là Hilaire appartient à l'humanité tout entière. Orateur fougueux, pamphlétaire insolent, il lutte pour des doctrines qu'il croit seules capables de mener à bien la civilisation chrétienne. Il prend corps à corps cette hérésie d'Arius, première tentative de la philosophie sur la religion, la combat à outrance, et seconde merveilleusement, chez les peuples d'Occident, l'œuvre que saint Anathase accomplissait en Orient. C'est user noblement sa vie que de tout sacrifier au triomphe de sa foi. Si son éloquence ne brise pas d'un seul coup une hérésie qui offrait au monde antique une transaction en flattant certains instincts de quiétisme en face d'une immense révolution, sa parole jetée dans la chrétienté sera pour elle une semence fertile, et tôt ou tard la foi religieuse dans toute sa pureté viendra anéantir jusqu'aux vestiges de cette vieille civilisation romaine gangrenée jusqu'au cœur. Arius avec son rationalisme, c'est Luther prématuré. Advienne le XVI[e] siècle, et sa doctrine aura peut-être quelques chances de succès. Mais dans des époques révolutionnaires les palliatifs sont impuissants : la vie de l'humanité ne peut pas être une agonie perpétuelle. Saint Hilaire a donc puissamment agi sur l'avenir du christianisme ; par sa fougueuse coopération il en a activé le triomphe dans les Gaules.

Mais sa vie de luttes et d'orages une fois terminée, Hilaire revint, comme nous l'avons dit, dans la cité dont il était l'évêque. Alors commença pour lui une nouvelle existence. Celle-là, elle est notre propriété. C'est nous en effet qui avons entendu sa voix, admiré la pureté de ses mœurs, applaudi à ses miracles. Toute cette période de sa vie a pour théâtre notre sol ; les prosélytes qu'il faisait, et grâce à son éloquence ils étaient nombreux, furent des enfants du Poitou. C'est donc en contemplant la physio-

nomie du saint évêque que nous pourrons comprendre les transformations religieuses et sociales de notre contrée dans la révolution générale qui s'opérait de toutes parts.

Les mœurs de Rome s'étaient infiltrées dans la Gaule ; elles avaient pris possession du sol, elles y étaient toutes puissantes. Le christianisme fut appelé à les chasser, ainsi qu'autrefois Jésus chassait du temple les pharisiens. La puissance impériale écrasait les peuples de son despotisme, le christianisme prêcha les principes de liberté. Les fonctions de l'évêque dans une cité n'étaient donc pas une simple dignité, mais bien une mission toute civilisatrice. En face de l'oppression, l'évêque, l'homme du peuple, l'homme élu, sera le défenseur de l'opprimé ; en face de la corruption des mœurs, il sera un modèle vivant de pureté. Hilaire, sous tous les rapports, fut digne de cette haute mission. *Durant sa vie*, comme l'a dit un auteur catholique, *il posséda toutes les vertus qui peuvent relever le mérite d'un homme incomparable*.

Son ardeur de prosélytisme jeta dans les cités et dans les bourgades de notre province les éléments de la foi nouvelle. Autour de lui vinrent se grouper une foule d'hommes inquiets de l'avenir, mais pressentant dans la foi chrétienne les germes d'une nouvelle civilisation. La cité de Poitiers fut le berceau de la religion dans les Gaules. De la basilique du saint évêque s'échappèrent, ardents et pleins de foi, ces pétulants missionnaires qui convertirent l'Occident à la religion du Christ. Conquérants paisibles, ils n'avaient d'autres armes que l'éloquence de leurs paroles.

L'un d'eux, saint Martin, brilla d'un éclat qui sans ternir celui de son maître n'en fut pas moins illustre et resplendissant. Tous les deux seront pour la Gaule les fondateurs de l'église chrétienne. A l'un, les élans fougueux du prosé-

lytisme ; à l'autre, les paisibles inspirations de la prière. C'est pourquoi Hilaire précéda Martin. Hilaire mort, le disciple continua dignement l'œuvre du maître.

Si saint Hilaire appartient à la terre du Poitou d'une manière plus immédiate que saint Martin, ce dernier n'en est pas moins une de nos gloires. Le disciple doit avoir la même patrie que le maître. Et si, par une de ces fatalités, son nom se trouve dans la suite inscrit en magnifiques caractères au frontispice de l'église de Tours, cette église rivale de la nôtre, nous devons cependant revendiquer l'honneur d'écrire en quelques mots son histoire, et, plus heureux que nos ancêtres, nous pourrons de la sorte nous approprier cette illustration chrétienne. D'ailleurs Hilaire et Martin doivent être, aux yeux de l'historien, les symboles d'une même pensée, les instruments humains d'une même activité. Si la mémoire de l'un a éclipsé dans la suite celle de l'autre, cela s'explique par le génie de ces deux hommes. L'homme de la prière est éternel comme elle ; l'homme de la lutte peut quelquefois laisser au milieu de la mêlée les lambeaux de sa gloire. Mais quant à nous qui n'avons nul souci de la prééminence de l'église de Tours sur celle de Poitiers, bannissons cet esprit de rivalité, et reproduisons dans leur vérité ces deux belles figures, qui ont été pour tout l'Occident l'aurore d'une vie nouvelle. Hilaire nous a apparu avec les formes athlétiques de son éloquence, la rude activité de son âme, en un mot avec toutes les qualités du héros, lesquelles inspiraient à saint Augustin, lui aussi une des colonnes du christianisme, ces belles paroles qui sont pour la gloire de l'évêque de Poitiers la plus magnifique formule : *Quis ignorat Hilarium episcopum gallum?* Hilaire a été le cœur et le bras du christianisme ; l'âme et la pensée mystique se trouveront dans la vie de Martin.

Cette vie, elle est écrite avec trop de naïveté dans une vieille légende, pour que nous ne reproduisions pas ici un de ses fragments. *Ab unâ disce omnes.*

Légende de saint Martin.

Saint Martin naquit à Sabaria en Pannonie, mais il fut élevé en Italie, près du Tésin. Ses parents n'étaient pas les derniers selon le monde, mais pourtant païens. Son père fut d'abord soldat, puis tribun. Lui-même, dans sa jeunesse, suivit la carrière des armes, contre son gré, il est vrai, car dès l'âge de dix ans il se réfugia dans l'église, et se fit admettre parmi les catéchumènes; il n'avait que douze ans qu'il voulait déjà mener la vie du désert, et il eût accompli son vœu, si la faiblesse de l'enfance le lui eût permis..... Un édit impérial ordonna d'enrôler les fils de vétérans : son père le livra; il fut enlevé, chargé de chaînes, et engagé dans le serment militaire. Il se contenta par la suite d'un seul esclave, et souvent c'était le maître qui servait : il lui déliait sa chaussure, et le lavait de ses propres mains; leur table était commune..... Telle était sa tempérance qu'on le regardait déjà, non comme un soldat, mais comme un moine.

Pendant un hiver plus rude que d'ordinaire, et qui faisait mourir beaucoup de monde, il rencontre à la porte d'Amiens un pauvre tout nu; le misérable suppliait tous les passants, et tous se détournaient. Martin n'avait que son manteau; il avait donné tout le reste : il prend son épée, le coupe en deux et en donne la moitié au pauvre. Quelques-uns des assistants se mirent à rire de le voir ainsi demi-vêtu et comme écourté..... Mais la nuit suivante, Jésus-Christ lui apparut couvert de cette moitié de manteau dont il avait revêtu le pauvre.

Lorsque les barbares envahirent la Gaule, l'empereur Julien rassembla son armée et fit distribuer le *donativum*..... Quand ce fut le tour de Martin : « Jusqu'ici, dit-il à César, je t'ai servi; permets-moi » de servir Dieu; je suis soldat du Christ, je ne puis plus combattre..... » Si l'on pense que ce n'est pas foi, mais lâcheté, je viendrai demain » sans armes au premier rang; et au nom de Jésus, mon seigneur, » protégé par le signe de la croix, je pénétrerai sans crainte dans les » bataillons ennemis. » Le lendemain l'ennemi envoie demander la

paix, se livrant corps et biens. Qui pourrait douter que ce fût là une victoire du saint, qui fut ainsi dispensé d'aller sans armes au combat?

En quittant les drapeaux, il alla trouver saint Hilaire, évêque de Poitiers, qui voulut le faire diacre...... Mais Martin refusa, se déclarant indigne; et l'évêque, voyant qu'il fallait lui donner des fonctions qui parussent humiliantes, le fit exorciste..... Peu de temps après, il fut averti en songe de visiter, par charité religieuse, sa patrie et ses parents, encore plongés dans l'idolâtrie; et saint Hilaire voulut qu'il partît, en le suppliant avec larmes de revenir. Il partit donc, mais triste, dit-on, et après avoir prédit à ses frères qu'il éprouverait bien des traverses. Dans les Alpes, en suivant des sentiers écartés, il rencontra des voleurs..... L'un d'eux l'emmena les mains liées derrière le dos..... Mais il lui prêcha la parole de Dieu, et le voleur eut foi: depuis il mena une vie religieuse, et c'est de lui que je tiens cette histoire. Martin continuant sa route, comme il passait près de Milan, le diable s'offrit à lui sous forme humaine, et lui demanda où il allait; et comme Martin lui répondit qu'il allait où l'appelait le Seigneur, il lui dit: Partout où tu iras, et quelque chose que tu entreprennes, le diable se jettera à la traverse. Martin répondit ces paroles prophétiques: Dieu est mon appui, je ne craindrai pas ce que l'homme peut faire. Aussitôt l'ennemi s'évanouit de sa présence. — Il fit abjurer à sa mère l'erreur du paganisme; son père persévéra dans le mal. — Ensuite, l'hérésie arienne s'étant propagée par tout le monde, et surtout en Illyrie, il combattit seul avec courage la perfidie des prêtres, et souffrit mille tourments (il fut frappé de verges et chassé de la ville)..... Enfin il se retira à Milan, et s'y bâtit un monastère. Chassé par Auxentius, le chef des ariens, il se réfugia dans l'île Gallinaria, où il vécut longtemps de racines.

Lorsque saint Hilaire revint de l'exil, il le suivit, et se bâtit un monastère près de la ville. Un catéchumène se joignit à lui.... Pendant l'absence de saint Martin il vint à mourir, et si subitement, qu'il quitta ce monde sans baptême..... Saint Martin accourt pleurant et gémissant. — Il fait sortir tout le monde, se couche sur les membres inanimés de son frère..... Lorsqu'il eut prié quelque temps, à peine deux heures s'étaient écoulées, il vit le mort agiter peu à peu tous ses membres, et palpiter ses paupières rouvertes à la lumière. Il vécut encore plusieurs années.

On le demandait alors pour le siége épiscopal de Tours ; mais comme on ne pouvait l'arracher de son monastère, un des habitants, feignant que sa femme était malade, vint se jeter aux pieds du saint, et obtint qu'il sortît de sa cellule. Au milieu de groupes d'habitants disposés sur la route, on le conduisit sous escorte jusqu'à la ville. Une foule innombrable était venue des villes d'alentour pour donner son suffrage. Un petit nombre cependant, et quelques-uns des évêques, refusaient Martin avec une obstination impie. « C'était un homme de rien, indigne de l'épiscopat, et de pauvre figure, avec ses habits misérables et ses cheveux en désordre..... » Mais, en l'absence du lecteur, un des assistants prenant le psautier, s'arrête au premier verset qu'il rencontre; c'était le psaume : *Ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem, ut destruas inimicum et defensorem.* Le principal adversaire de Martin s'appelait précisément *Defensor.* Aussitôt un cri s'élève parmi le peuple, et les ennemis du saint sont confondus.

Non loin de la ville était un lieu consacré par une fausse opinion comme une sépulture de martyr. Les évêques précédents y avaient même élevé un autel..... Martin, debout près du tombeau, pria Dieu de lui révéler quel était le martyr, et ses mérites. Alors il vit à sa gauche une ombre affreuse et terrible. Il lui ordonne de parler : elle s'avoue pour l'ombre d'un voleur mis à mort pour ses crimes, et qui n'a rien de commun avec un martyr. Martin fit détruire l'autel.

Un jour il rencontra le corps d'un gentil qu'on portait au tombeau avec tout l'appareil de funérailles superstitieuses ; il en était éloigné de près de cinq cents pas, et ne pouvait guère distinguer ce qu'il apercevait. Cependant, comme il voyait une troupe de paysans, et que les linges jetés sur le corps voltigeaient agités par le vent, il crut qu'on allait accomplir les profanes cérémonies des sacrifices; parce que c'était la coutume des paysans gaulois de promener à travers les campagnes, par une déplorable folie, les images des démons couvertes de voiles blancs. Il élève donc le signe de la croix, et commande à la troupe de s'arrêter et de déposer son fardeau. O prodige ! vous eussiez vu les misérables demeurer d'abord raides comme la pierre. Puis, comme ils s'efforçaient pour avancer, ne pouvant faire un pas, ils tournaient ridiculement sur eux-mêmes. Enfin, accablés par le poids du cadavre, ils déposent leur fardeau, et se regardent les uns les autres, consternés, et se demandant à eux-mêmes ce qui leur arrivait. Mais le saint

homme s'étant aperçu que ce cortége s'était réuni pour des funérailles et non pour un sacrifice, éleva de nouveau la main, et leur permit de s'en aller et d'enlever le corps.

Comme il avait détruit dans un village un temple très-antique, et qu'il voulait couper un pin qui en était voisin, les prêtres du lieu et le reste des païens s'y opposèrent..... « Si tu as, lui dirent-ils, quelque confiance en ton Dieu, nous couperons nous-mêmes cet arbre, reçois-le dans sa chute; et si ton seigneur est, comme tu le dis, avec toi, tu en réchapperas..... » Comme donc le pin penchait tellement d'un côté qu'on ne pouvait douter à quel endroit il tomberait, on y amena le saint garrotté..... Déjà le pin commençait à chanceler et à menacer ruine; les moines regardaient de loin et pâlissaient. Mais Martin, intrépide, lorsque l'arbre avait déjà craqué, au moment où il tombait et se précipitait sur lui, lui oppose le signe du salut. L'arbre se releva comme si un vent impétueux le repoussait, et alla tomber de l'autre côté, si bien qu'il faillit écraser la foule qui s'était crue à l'abri de tout péril.

Comme il voulait renverser un temple rempli de toutes les superstitions païennes, dans le village de Leprosum (le Loroux), une multitude de gentils s'y opposa, et le poussa avec outrage. Il se retira donc dans le voisinage, et là, pendant trois jours, sous le cilice et la cendre, toujours jeûnant et priant, il supplia le Seigneur que, puisque la main d'un homme ne pouvait renverser ce temple, la vertu divine vînt le détruire. Alors deux anges s'offrirent à lui, avec la lance et le bouclier, comme des soldats de la milice céleste; ils se disent envoyés de Dieu pour dissiper les paysans ameutés, défendre Martin, et empêcher personne de s'opposer à la destruction du temple. Il revient, et, à la vue des païens immobiles, il réduit en poussière les autels et les idoles... Presque tous crurent à Jésus-Christ.

Plusieurs évêques s'étaient réunis de divers endroits auprès de l'empereur Maxime, homme d'un caractère violent. Martin, souvent invité à sa table, s'abstint d'y aller, disant qu'il ne pouvait être le convive de celui qui avait dépouillé deux empereurs, l'un de son trône, l'autre de la vie. Cédant enfin aux raisons que donna Maxime ou à ses instances réitérées, il se rendit à son invitation. Au milieu du festin, selon la coutume, un esclave présenta la coupe à l'empereur. Celui-ci la fit offrir au saint évêque, afin de se procurer le bonheur de la recevoir

de sa main. Mais Martin, lorsqu'il eut bu, passa la coupe à son prêtre, persuadé sans doute que personne ne méritait davantage de boire après lui. Cette préférence excita tellement l'admiration de l'empereur et des convives, qu'ils virent avec plaisir cette action même, par laquelle le saint paraissait les dédaigner. Martin prédit longtemps avant à Maxime que s'il allait en Italie, selon son désir, pour y faire la guerre à Valentinien, il serait vainqueur dans la première rencontre, mais que bientôt après il périrait. C'est en effet ce que nous avons vu.

On sait aussi qu'il reçut très-souvent la visite des anges qui venaient converser devant lui. Il avait le diable si fréquemment sous les yeux, qu'il le voyait sous toutes les formes. Comme celui-ci était convaincu qu'il ne pouvait lui échapper, il l'accablait souvent d'injures, ne pouvant réussir à l'embarrasser dans ses piéges. Un jour, tenant à la main une corne de bœuf ensanglantée, il se précipita avec fracas vers sa cellule, et lui montrant son bras dégouttant de sang, et se glorifiant d'un crime qu'il venait de commettre : « Martin, dit-il, où est donc ta vertu? je viens de tuer un des tiens. » Le saint homme réunit ses frères, leur raconte ce que le diable lui a appris, leur ordonne de chercher dans toutes les cellules afin de découvrir la victime. On vint lui dire qu'il ne manquait personne parmi les moines, mais qu'un malheureux mercenaire, qu'on avait chargé de voiturer du bois, était gisant auprès de la forêt. Il envoie à sa rencontre. On trouve non loin du monastère ce paysan à demi mort. Bientôt après il cessa de vivre. Un bœuf l'avait percé d'un coup de corne dans l'aine.

Le diable lui apparaissait souvent sous les formes les plus diverses. Tantôt il prenait les traits de Jupiter, tantôt ceux de Mercure, d'autres fois aussi ceux de Vénus et de Minerve. Martin, toujours ferme, s'armait du signe de la croix et du secours de la prière. Un jour le démon parut précédé et environné lui-même d'une lumière éclatante, afin de le tromper plus aisément par cette splendeur empruntée : il était revêtu d'un manteau royal, le front ceint d'un diadème d'or et de pierreries, sa chaussure brodée d'or, le visage serein et plein de gaîté. Dans cette parure, qui n'indiquait rien moins que le diable, il vint se placer dans la cellule du saint pendant qu'il était en prière. Au premier aspect Martin fut consterné, et ils gardèrent tous les deux un long silence. Le diable le rompit le premier : « Martin, dit-il, reconnais celui qui est devant toi. Je suis le Christ. Avant de descendre sur la terre, j'ai d'a-

bord voulu me manifester à toi. » Martin se tut et ne fit aucune réponse. Le diable reprit audacieusement : « Martin, pourquoi hésites-tu à croire lorsque tu vois ? Je suis le Christ. — Jamais, reprit Martin, Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a prédit qu'il viendrait avec la pourpre et le diadème. Pour moi je ne croirai pas à la venue du Christ, si je ne le vois tel qu'il fut dans sa passion, portant sur son corps les stigmates de la croix. » A ces mots, le diable se dissipe tout-à-coup comme de la fumée, laissant la cellule remplie d'une affreuse puanteur. Je tiens ce récit de la bouche même de Martin ; ainsi, que personne ne le prenne pour une fable.

Car, sur le bruit de sa religion, brûlant du désir de le voir, et aussi d'écrire son histoire, nous avons entrepris, pour l'aller trouver, un voyage qui nous a été agréable. Il ne nous a entretenus que de l'abandon qu'il fallait faire des séductions de ce monde, et du fardeau du siècle, pour suivre d'un pas libre et léger Notre-Seigneur Jésus-Christ. Oh ! quelle gravité, quelle dignité il y avait dans ses paroles et dans sa conversation ! quelle force, quelle facilité merveilleuse pour résoudre les questions qui touchent les divines Écritures ! Jamais le langage ne peindra cette persévérance et cette rigueur dans le jeûne et dans l'abstinence, cette puissance de veille et de prière, ces nuits passées comme les jours, cette constance à ne rien accorder au repos ni aux affaires, à ne laisser dans sa vie aucun instant qui ne fût employé à l'œuvre de Dieu ; à peine même consacrait-il aux repas et au sommeil le temps que la nature exigeait. O homme vraiment bienheureux, si simple de cœur, ne jugeant personne, ne condamnant personne, ne rendant à personne le mal pour le mal ! Et en effet, il s'était armé contre toutes les injures d'une telle patience, que, bien qu'il occupât le plus haut rang dans la hiérarchie, il se laissait outrager impunément par les moindres clercs, sans pour cela leur ôter leurs places ou les exclure de sa charité. Personne ne le vit jamais irrité, personne ne le vit troublé, personne ne le vit s'affliger, personne ne le vit rire ; toujours le même, et portant sur son visage une joie céleste, en quelque sorte, il semblait supérieur à la nature humaine. Il n'avait à la bouche que le nom du Christ, il n'avait dans le cœur que la piété, la paix, la miséricorde. Le plus souvent même, il avait coutume de pleurer pour les péchés de ceux qui le calomniaient, et qui, dans la solitude de la retraite, le blessaient de leur venin et de leur langue de vipère.

Pour moi, j'ai la conscience d'avoir été guidé dans ce récit par ma conviction et par l'amour de Jésus-Christ. Je puis me rendre ce témoignage que j'ai rapporté des faits notoires et que j'ai dit la vérité.

(*Ex Sulpicii Severi Vitâ B. Martini*. Trad. de M. Michelet.)

Telle est la vie de Martin. Ce qui arriva à sa mort atteste d'une façon trop évidente l'enthousiasme qu'excita dans nos contrées le christianisme, pour que nous n'empruntions pas à Grégoire de Tours le récit de la lutte que fit naître entre deux peuples la question de savoir auquel appartiendraient les dépouilles mortelles du saint personnage. Cette ambition du cadavre d'un chef mort ne s'est-elle pas renouvelée de nos jours, et l'une de nos armées ne se faisait-elle pas précéder au combat des dépouilles sanglantes de son général tombé au champ d'honneur? Comme si le cadavre d'un héros savait encore le chemin de la victoire. Ainsi faisaient les premiers chrétiens. Sur les tombeaux des saints confesseurs, les générations venaient chercher les inspirations religieuses des âmes dont ils couvraient les restes inanimés. Que la philosophie ne nie pas la puissance des reliques, en tant que symboles, dans des siècles de foi naïve, puisque sous sa propre domination cette puissance s'est manifestée sur une armée tout entière. C'est que, voyez-vous, la poésie est de tous les âges. Chaque siècle lui paye un large tribut, alors même que ce siècle s'appelle le dix-neuvième, le siècle des lumières.

En lisant ce récit, on comprendra la sollicitude que nous avons prise à reproduire la vie de Martin. Il y avait là une dette d'honneur à payer à la mémoire de nos ancêtres; dans leur tentative infructueuse pour s'emparer du corps du saint évêque, ils avaient hautement manifesté l'intention de vénérer sa mémoire, et leur historien n'aurait pas rempli toute sa mission, s'il ne monumentait dans son œuvre

le souvenir de ce héros. Que ces lignes soient pour notre pays une noble vengeance de la petite défaite que lui firent éprouver jadis les habitants de Tours.

Or [1], la seconde année du règne d'Arcadius et d'Honorius, saint Martin, évêque de Tours, rempli de vertus et de sainteté, après avoir comblé de bienfaits les infirmes et les pauvres, sortit de ce monde pour aller heureusement vers Jésus-Christ, dans le bourg de Cannes de son diocèse (au confluent de la Vienne et de la Loire), dans la 81e année de son âge, la 26e de son épiscopat. Il mourut au milieu de la nuit du dimanche. Beaucoup de personnes entendirent à sa mort un concert dans les cieux. Dès que le saint de Dieu eut commencé à être malade, les gens de Poitiers se réunirent à ceux de Tours pour suivre son convoi. A sa mort, il s'éleva entre les deux peuples une vive altercation. Les Poitevins disaient : « C'est notre moine, il a été
» notre abbé ; nous demandons qu'on nous le remette. Qu'il
» vous suffise que pendant qu'il était évêque dans ce monde
» vous ayez joui de sa parole, participé à ses repas, que vous
» ayez été soutenus par ses bénédictions, et réjouis de ses
» miracles. Que toutes ces choses vous suffisent. Qu'il nous
» soit au moins permis d'emporter son cadavre. »

Ceux de Tours répondaient : « Si vous dites que ses mi-
» racles nous suffisent, sachez que pendant qu'il était
» parmi vous il en a bien fait plus qu'ici. Car, pour en
» passer un grand nombre sous silence, il vous a ressuscité
» deux morts, et à nous un seul ; et, comme il le disait lui-
» même, il avait un plus grand pouvoir avant d'être évêque
» qu'après. Il est donc juste de dire que ce qu'il n'a pas
» fait pour nous étant vivant, il le fasse étant mort. Dieu
» vous l'a enlevé, et nous l'a donné. D'ailleurs, si l'on suit

[1] Grégoire de Tours, traduction de M. Guizot.

» l'ancien usage, son tombeau, conformément à l'ordre de » Dieu, sera dans la ville où il a été consacré. Si vous voulez » le revendiquer en vertu du droit de votre monastère, » sachez que c'est d'abord à Milan qu'il a été moine. »

Pendant qu'ils se disputaient ainsi, le jour fit place à la nuit; le corps du saint, déposé au milieu de la maison, était gardé par les deux peuples. Les portes ayant été étroitement fermées, les Poitevins voulaient l'enlever par force le lendemain matin, mais Dieu tout-puissant ne permit pas que la ville de Tours fût privée de son patron. Au milieu de la nuit toutes les troupes des Poitevins furent accablées de sommeil, et il n'y avait pas un seul homme de cette multitude qui veillât. Les Tourangeaux les voyant endormis prirent le corps du saint; les uns le descendirent par la fenêtre, d'autres le reçurent au dehors, et l'ayant placé sur un bâtiment, ils naviguèrent avec tout le peuple sur le fleuve de la Vienne. Étant entrés dans le lit de la Loire, ils se dirigèrent vers la ville de Tours en chantant des louanges et des psaumes. Les Poitevins, éveillés par ces chants, et ne trouvant plus le trésor qu'ils gardaient, s'en retournèrent chez eux couverts de confusion.

Les dernières expressions qui terminent le récit de Grégoire ne sont peut-être pas très-flatteuses pour notre amour-propre; mais eussent-elles été encore bien plus amères, que nous n'aurions pas hésité à reproduire tout ce passage. Quelle que soit la mystification qui fut le dénoûment de nos prétentions, cet événement indique trop notre enthousiasme en faveur des doctrines chrétiennes pour que nous le passions sous silence. Ainsi, peu nous importe que, trop échauffés par la discussion, nos ancêtres se soient livrés à un sommeil maladroit; ce qu'il nous faut constater, c'est la moralité du fait.

Tels sont les deux hommes qui en Occident servirent énergiquement l'œuvre de la civilisation chrétienne. Tous deux appartiennent à notre histoire.

Mais, tandis que les premiers germes du christianisme se développaient sur la terre des Gaules, envahissant peu à peu les contrées sur lesquelles la civilisation romaine avait importé ses mœurs et ses croyances, de nouvelles tempêtes mille fois plus bruyantes et plus tumultueuses menaçaient encore l'Occident. Des régions du Nord s'échappèrent des peuples inconnus, qui, poussés par une mystérieuse attraction, vinrent le couvrir de leurs innombrables populations. Ce fut un vaste déluge; sous l'immensité de ces vagues humaines tout ce qui restait du monde antique disparut, hors le christianisme qui fut pour le monde une nouvelle arche sainte dans laquelle vint se réfugier la pensée humaine. Les barbares parurent avoir pour mission de préparer le sol à recevoir la foi du Christ. Ce fut le soc précédant la semence.

L'histoire provinciale doit ici offrir une lacune : dans les grandes commotions les petites individualités disparaïssent, la généralité absorbe tout. Qu'a été le Poitou durant ces invasions barbares? C'est une question inutile et même insoluble. Comme toutes les autres parties du sol, il a été couvert par ces torrents de nations qui s'écoulaient du nord au midi, et du midi au nord. Comme partout, son territoire fut envahi, ses cités détruites, ses habitants vaincus et quelquefois massacrés. Le barbare n'épargnait rien; son génie, c'était la destruction. Il mit merveilleusement à exécution ce conseil que la mère de l'un des chefs de ces hordes donnait à son fils Chrocus : « *Tu veux qu'on parle de » toi? Brûle les villes et massacre les hommes. Tu veux être*

» *grand? Renverse les monuments au niveau de l'herbe.* »

Ainsi agissaient les barbares. Chaque jour un peuple nouveau franchissait le Rhin, et chaque jour c'était une nouvelle dévastation.

Il y a donc vers la fin du IVe siècle deux phénomènes bien distincts, la barbarie et le christianisme, la hache du guerrier et la croix de Jésus. Du sang barbare doit naître la nation franke; du christianisme doit surgir la pensée de la civilisation moderne. C'est là le corps et l'âme du nouveau monde qui est appelé à succéder au monde antique.

Qu'ont apporté à la terre du Poitou ces deux éléments?

Pour arriver à un résultat historique, il faut traverser rapidement les temps d'invasion; il n'y a là que des larmes et du sang, que des ruines et des agonies. Si l'histoire générale a besoin, pour vivre, d'un drame toujours ruisselant de péripéties sanglantes, il n'en est pas de même de l'histoire provinciale. Cette dernière doit tenir compte aux peuples de leurs larmes et de leurs gémissements. Ils voyaient tomber sous les coups du barbare les murs des cités qui commençaient à s'élever; ils voyaient ravager ces terres qu'ils cultivaient avec tant de soin, d'après les dires de Lucain. La désolation était partout dans ces premiers siècles. Si le peuple participait d'une façon plus immédiate dans ces désastres de la patrie, les grands ne trouvaient pas non plus grâce devant la fureur des conquérants. « Tout ce qu'il y avait d'hommes illustres par » leur rang ou leurs richesses, dit un ancien historien, se » trouvaient réduits au pain de l'aumône, obligés d'aller » hors du pays mendier ou vivre de salaire. Rien ne fut » laissé aux habitants, si ce n'est la terre que les barbares » ne pouvaient emporter. »

L'histoire de l'invasion se trouve retracée dans un récit

que nous a laissé un pieux auteur de l'état de nos provinces à ces époques de malheur.

« Quand tout l'Océan, dit-il, aurait inondé les Gaules, il » n'y aurait pas fait de si horribles ravages : nos bestiaux, » nos fruits et nos grains ont été enlevés ; nos vignes et nos » oliviers désolés, nos maisons de campagne ruinées, et à » peine y reste-t-il quelques débris. Mais tout cela n'est » que la moindre partie de nos maux. Depuis dix ans les » Vandales et les Goths font de nous une cruelle boucherie : » les châteaux bâtis sur les rochers, les villes les plus » fortes, les bourgs situés sur les plus hautes montagnes, » n'ont pu garantir leurs habitants de la fureur de ces » barbares, et l'on a été partout exposé aux dernières ca- » lamités. Ils n'ont épargné ni le sacré ni le profane, ni » la faiblesse de l'âge ni celle du sexe : les hommes et les » enfants, les gens du peuple et les personnes les plus con- » sidérables, tous ont été sans distinction les victimes de » leurs glaives. Ils ont brûlé les temples dont ils ont pillé » les vases sacrés ; ils n'ont respecté ni la sainteté des » vierges, ni la piété des veuves. Les solitaires n'ont pas » éprouvé un meilleur sort. C'est une tempête qui a em- » porté indifféremment les bons et les mauvais, les inno- » cents et les coupables. Le respect dû à l'épiscopat et au » sacerdoce n'a pas exempté ceux qui en étaient honorés ; » ces barbares leur ont fait souffrir les mêmes indignités » et les mêmes supplices ; ils les ont enchaînés, déchirés » à coups de fouet et condamnés au feu comme les derniers » des malheureux. »

Ce tableau, quoique empreint d'une certaine prédilection, nous révèle les traits généraux de la situation déplorable de nos provinces ainsi ravagées.

Ce fut vers la fin du ve siècle que le Poitou eut à gémir, lui aussi, sur les déplorables conséquences de l'invasion barbare. Déjà bien des peuples l'avaient traversé, sillonné en tous sens, et pourtant aucun n'y avait arrêté le cours de ses aventureuses destinées. Les ravages qui se commettaient sur son territoire étaient donc accidentels, comme le passage de leurs auteurs. Mais dans les premières années du vi^e^ siècle, il devint le théâtre d'une lutte immense entre deux populations barbares.

Entre tous les peuples que les régions septentrionales avaient jetés sur le sol de la Gaule, les Franks et les Goths s'étaient partagé la possession du territoire. Au nord les Franks, au midi les Goths. La Loire était la seule barrière qui les séparât. Entre eux existait une haine profonde. Les Goths, façonnés aux mœurs et aux idées de la civilisation gallo-romaine, las de guerres et de combats, ne demandaient qu'à jouir paisiblement de leurs conquêtes, sous les délicieuses inspirations du ciel méridional. Chez les Franks, au contraire, l'ardeur des invasions ne s'était point affaiblie. Il leur fallait bouleverser de fond en comble le sol de la Gaule, et faire disparaître jusqu'aux dernières traces du monde antique. Parmi les peuples barbares, le Frank avait toujours été le plus barbare. Tout en eux inspirait la terreur. Leur fougue et leur sauvage indépendance jetait l'effroi parmi les populations. « Ils combattent la tête nue, » dit un historien; leur arme c'est la francisque, une hache » à double tranchant. Ils entretiennent leur chevelure » longue et comme un ornement. Epaisses et hérissées, ces » chevelures de barbares ont quelque chose qui épouvante; » leur couleur ardente annonce la guerre, car elle semble » avoir une parenté avec le sang. »

Tel est le peuple qui vers l'an 507 traversa la Loire, pour venir disputer à la puissance visigothe la paisible possession des provinces méridionales.

Clovis, l'un de leurs chefs les plus illustres, réunit ses guerriers. « Il me déplaît, leur dit-il, que ces Visi- » goths possèdent la meilleure partie des Gaules; allons » sur eux avec l'aide de Dieu, et chassons-les; soumettons » leur terre à notre pouvoir; nous ferons bien, car elle est » très-bonne. » Ces paroles, dans lesquelles se rencontrent, avec l'empreinte du génie barbare, les vagues instincts du christianisme qu'avait inspirés au vainqueur de Tolbiac, Clotilde, la nièce du roi des Bourguignons, trouvèrent parmi les Franks de vives sympathies. Leur armée se mit aussitôt en marche, et traversa la Loire, se dirigeant vers la cité de Poitiers, où se trouvait alors Alaric, le roi des Visigoths. A son passage sur le territoire de Tours, Clovis donna l'ordre que personne ne pillât les contrées avoisinantes, et ne s'emparât de rien, si ce n'est de l'eau et des légumes. Un soldat de l'armée arracha le foin d'un pauvre homme, disant : « Le roi ne nous a-t-il pas recommandé » de ne prendre que l'herbe et rien autre chose? Eh bien! » c'est de l'herbe, nous n'aurons pas transgressé ses ordres » si nous la prenons. » Et ayant fait violence au pauvre, il lui enleva son foin par force. Ce fait parvint aux oreilles de Clovis, qui, frappant le soldat de son glaive, s'écria : « Où » sera l'espoir de la victoire si nous offensons saint Martin! »

Le barbare s'humiliait devant la puissance religieuse. Non content d'enlever au pillage de ses soldats le territoire où elle s'était manifestée, il envoya des députés à la basilique du saint : « Allez, leur dit-il, vous trouverez peut-être dans » le saint temple quelque présage de la victoire. » Après leur avoir donné des présents pour orner la basilique, il

ajouta : « Seigneur, si vous êtes à mon aide, et si vous » avez résolu de livrer en mes mains cette nation incrédule » et toujours ennemie de votre nom, daignez me faire » voir votre faveur à l'entrée de la basilique de saint » Martin, afin que je sache si vous daignerez être favorable » à votre serviteur. » Les envoyés s'étant hâtés arrivèrent à la sainte basilique selon l'ordre du roi; au moment où ils entraient, le premier chantre entonna tout-à-coup cette antienne : « Seigneur, vous m'avez revêtu de force pour » la guerre, et vous avez abattu sous moi ceux qui s'éle- » vaient contre moi, et vous avez fait tourner le dos à mes » ennemis devant moi, et vous avez exterminé ceux qui me » haïssent. » Ayant entendu ce psaume et rendu grâce à Dieu, ils présentèrent les dons au saint confesseur, et allèrent pleins de joie annoncer au roi ce présage.

L'armée étant arrivée sur les bords de la Vienne, on ignorait entièrement dans quel endroit il fallait passer ce fleuve, car il était enflé par une inondation de pluie. Pendant la nuit, le roi ayant prié le Seigneur de vouloir bien lui montrer un gué par où l'on pût passer, le lendemain matin une biche d'une grandeur extraordinaire entra dans le fleuve aux yeux de l'armée et montra par où on pouvait passer.

Arrivé sur le territoire de Poitiers, le roi se tenait dans sa tente, sur une élévation; il vit de loin un feu qui sortait de la basilique de saint Hilaire et semblait voler vers lui, pour indiquer qu'aidé de la lumière du saint confesseur Hilaire, Clovis triompherait plus facilement de ces bandes hérétiques contre qui le pontife lui-même avait si souvent soutenu la foi. Clovis défendit encore à toute l'armée de dépouiller personne ou de piller le bien de qui que ce soit dans cet endroit de la route.

Il y avait dans ce temps un homme d'une admirable sainteté, l'abbé Maxence, renfermé par la crainte de Dieu dans son monastère, situé dans le territoire de Poitiers. Nous n'indiquons pas au lecteur le nom de ce monastère, parce que cet endroit s'appelle encore aujourd'hui l'abbaye de Saint-Maxence. Les moines, voyant qu'un corps de troupes s'avançait vers le monastère, prièrent leur abbé de sortir de sa cellule pour les exhorter à se retirer. Effrayés de ce qu'il tardait, ils ouvrirent la porte et le firent sortir. Maxence alors marcha courageusement au-devant de la troupe, comme pour demander la paix; un soldat ayant tiré son glaive pour lui trancher la tête, la main qu'il avait levée se roidit tout-à-coup, et le glaive tomba en arrière. Le soldat, se prosternant aux pieds du saint homme, lui demanda pardon. A cette vue, les autres saisis d'une grande terreur retournèrent à l'armée, craignant de subir le même sort. Le saint confesseur ayant touché le bras du soldat avec de l'huile bénite et fait le signe de la croix, lui rendit la santé.

Cependant Clovis en vint aux mains avec Alaric, roi des Goths, dans les plaines de Vouglé, à trois lieues de la ville de Poitiers. Les Goths ayant pris la fuite, selon leur coutume, le chef des Franks remporta la victoire.

Ainsi parle la légende religieuse. C'est à Grégoire de Tours, l'historien du christianisme, que nous avons emprunté ce récit. Ils avaient merveilleusement compris la mission providentielle des barbares, ces premiers fondateurs de la religion. De Clovis, le rude et sauvage conquérant, ils firent l'instrument de la nouvelle civilisation. Aussi la victoire du Frank devait-elle être illustrée par de pieux miracles; il fallait faire intervenir la volonté de Dieu, se manifestant par les oracles de saint Martin, guidant dans le lit de la Vienne les pas de l'armée sous le poétique

symbole d'une biche, ou bien préconisant la victoire par le feu céleste qui brille sur la basilique de saint Hilaire. Les Visigoths étaient ariens, ils persécutaient l'église : eh bien ! aux Franks le christianisme remit le soin de la vengeance. Les lamentations de Sidoine l'Apollinaire avaient retenti dans les Gaules : « Vous verriez, s'écriait-il, les » temples chrétiens avec leurs toits pourris et croulants, » leurs portes arrachées des gonds et renversées. D'épais » buissons obstruent l'entrée des saintes basiliques. O » douleur ! les animaux non-seulement couchent sous les » portiques entr'ouverts, mais encore vont brouter l'herbe » sur les marches disjointes des autels ! Non-seulement les » paroisses des campagnes manquent de prêtres, mais en- » core ils deviennent rares dans les villes ! Ce n'est pas la » seule discipline des clercs qui se relâche, mais les clercs » eux-mêmes disparaissent. »

Tels étaient pour l'église les résultats de la domination visigothe. Clovis, par sa victoire, lui portait un rude coup; ainsi s'explique la bienveillance de l'historien religieux à son égard. Quant à nous, loin de notre pensée de vouloir contrôler en quoi que ce soit le récit de Grégoire, de lui faire subir l'échec d'une critique historique; loin de nous aussi la pensée de déployer, quant à la bataille de Vouglé, des connaissances stratégiques, pour déterminer d'une manière précise le lieu qui en fut le théâtre, car chaque localité du Poitou se dispute cet honneur; et si trente villes de la Grèce ont revendiqué l'immense avantage d'avoir donné naissance à Homère, quatre ou cinq bourgades de notre province réclament celui d'avoir été illustrées par la lutte de Clovis et d'Alaric. Pour cette lutte, qu'il ne leur advienne pas ce qui est arrivé aux cités grecques : que toutes ne soient pas déshéritées par le seul caprice d'un his-

torien qui lui aussi, niant l'existence de la bataille de Vouglé, la considérerait comme le résumé de plusieurs luttes partielles entre les différentes bandes barbares, et ainsi que l'épopée homérique se composant de mille chants divers.

Quoi qu'il en soit, le récit de Grégoire a toute autorité historique, sauf quelques ambiguïtés géographiques que de savants commentateurs ont expliquées et corrigées [1].

Dans la lutte contre Alaric, Clovis eut pour allié le fils de Sighebert, Chloderic, roi des Franks ripuaires, lequel résidait à Cologne. Après avoir mis en fuite les Visigoths et tué leur chef, le roi frank faillit lui-même périr. Surpris par-derrière par deux soldats qui lui portaient des coups de lance, il ne dut son salut qu'à la bonté de sa cuirasse et à la légèreté de son cheval. Poursuivant le cours de ses conquêtes, le vainqueur soumit à sa puissance toutes les villes du midi, emportant de Toulouse les immenses trésors d'Alaric. Après avoir passé l'hiver dans la ville de Bordeaux, il rentra dans Tours et offrit un grand nombre de présents à la basilique de saint Martin.

Ainsi se termina cette première invasion des Franks sur les provinces méridionales. Par cette victoire, Clovis ouvrit passage dans nos contrées à l'influence barbare. De cette époque date donc pour notre histoire une nouvelle phase. Placé entre la puissance franke et la puissance visigothe, le Poitou se trouvera tour à tour engagé dans les guerres qui éclateront entre ces deux puissances rivales.

Rome ne vit pas sans trembler le succès de Clovis, aussi chercha-t-elle à le gagner à sa cause déjà bien chancelante. Le chef frank reçut en effet de l'empereur Anastase des lettres de consul. Dans la basilique de saint Martin il fut

[1] Voy. Notice de M. de Beauregard, évêque d'Orléans; ainsi que plusieurs dissertations dans les *Affiches du Poitou*.

revêtu de la tunique de pourpre et de la chlamyde, et il posa la couronne sur sa tête. Puis, étant monté à cheval, il jeta de sa propre main, avec une extrême bienveillance, de l'or et de l'argent au peuple assemblé sur le chemin qui est entre la porte du vestibule de la basilique de saint Martin et l'église de la ville. Mais le barbare, trouvant aide et protection dans les membres de l'église, tenta de fonder un empire sur les débris du monde ancien. Ce fut pour arriver à ce résultat qu'il fit mettre à mort tous ses frères, et qu'il s'écriait : « Malheur à moi qui suis resté » comme un voyageur parmi des étrangers, n'ayant pas » de parents qui puissent me secourir, si l'adversité ve- » nait ! » Ces lamentations n'étaient qu'une ruse du barbare, pour voir si quelque parent sensible à son malheureux sort viendrait à se montrer, et pouvoir, en s'en débarrassant, affermir de la sorte son pouvoir naissant.

L'œuvre de la barbarie commença ainsi, et continua bien des siècles après la mort de Clovis, qui arriva l'an 511.

III.

SUITE DES RÉSULTATS DE L'INVASION BARBARE.
ÉPOQUE MÉROVINGIENNE. — SAINTE RADÉGONDE. — MONASTÈRE DE POITIERS.
FORTUNATUS. — LEUDASTE.

La victoire du chef frank sur l'armée visigothe fut pour notre pays le fait capital de l'invasion barbare; elle le fit participer aux douleurs et aux transformations qui devaient en être les résultats. Mais il advint alors ce qui arrive toujours après une victoire : les cris bruyants du vainqueur étouffèrent les gémissements des populations vaincues.

L'œuvre de la conquête s'est accomplie au milieu des larmes et des ruines. Nos cités à peine naissantes, nos campagnes fertiles, nos riches moissons, tout cela disparut devant le génie destructeur du barbare. Combien terrible est cette fatalité de la conquête qui, bouleversant les peuples par des catastrophes imprévues, n'a pour toute raison que celle du glaive et de la force ! Mais si dans le froissement des nations, alors que des croyances et des institutions meurent pour se renouveler, la dignité humaine disparaît ; si les vaincus sont frappés de mort et d'oubli, il appartient à l'histoire de monumenter leurs souffrances, de rappeler leurs nobles efforts, et de payer sur leurs tombes un juste tribut d'éloges à leur courage et à leur malheur. Ce devoir accompli, il lui faudra suivre de nouveau la marche de l'humanité, alors même qu'elle s'avance les pieds dans le sang, le fer à la main, brisant et massacrant tout à son aise les débris d'une vieille civilisation : car dans ces époques de décomposition les pensées nationales sont absorbées, et vouloir suivre pas à pas la destinée de chaque peuple, ce serait tenter l'impossible ; autant vaudrait chercher à découvrir dans une sanglante mêlée l'intervention plus ou moins active de chaque combattant. Tout s'y entrechoque, s'y mêle, s'y confond : c'est le chaos.

Il en est ainsi dans le VI[e] siècle. La vie n'est plus nationale, mais individuelle. La barbarie a engendré le règne de la force ; la conquête, le partage du pays conquis. Dévorer sa part du monde expirant, telle est la seule pensée du vainqueur. Sous cette inspiration, autant de luttes que d'individus.

L'existence de la dynastie mérovingienne déroula une phase dramatique dans laquelle des conquérants aux mœurs sauvages voulurent vivre sous les lois et les habitudes que

la civilisation romaine avait importées sur notre sol. Ils se disputèrent l'empire des Gaules ; et jamais, dans leurs ambitieux et barbares désirs, ils ne reculèrent devant le meurtre et l'assassinat. Loin de nous la pensée de vouloir reproduire dans son ensemble cette période de notre histoire nationale ; de dire combien de fois notre province a été envahie, combien de fois la grande et importante cité de Poitiers passa d'un conquérant à un autre conquérant ; de rappeler en un mot les déplorables malheurs qui suivaient les ordres donnés par le vainqueur, lequel s'écriait toujours, comme Chilpéric : *Si quelqu'un méprise mes ordres, qu'il soit condamné à avoir les yeux arrachés.*

C'était donc une bien triste époque que celle qui suivit la conquête de Clovis. La tyrannie de la victoire pesait d'une façon terrible sur nos populations entières. Mais à côté de ces instincts barbares se rencontrait la pensée du christianisme ; c'était le baume après la blessure. Faible et indécise à son début, elle ne put faire fléchir subitement les mœurs sauvages des barbares. Tous n'ont pas, ainsi que Clovis, incliné le front devant la parole sacrée de l'évêque. Cependant, fortifiés par la prière et la foi, les hommes de Dieu eurent dans ces siècles de désolation des paroles d'espérance pour les opprimés, et pour les oppresseurs des paroles de charité. Dans l'église se réfugia l'intelligence humaine. Détournons donc les regards des scènes sanglantes dont la barbarie affligea nos contrées, pour suivre dans son développement la pensée religieuse, pour entrer dans les églises et les monastères qui sont devenus un refuge toujours ouvert aux victimes de l'oppression.

Le Poitou fut pour toute la Gaule, dans le milieu du VIe siècle, ce qu'il avait été dans les premiers temps de l'invasion, le centre du christianisme. Lorsqu'il s'était agi de

convertir les peuples à la foi nouvelle, il avait jeté dans tout l'Occident, par la bouche d'un de ses enfants, de saint Hilaire, des paroles d'un fougueux prosélytisme. Maintenant que la conquête envahit tout, qu'elle hurle à la porte de toutes les cités, à travers toutes les campagnes, il fonde un monastère, lieu d'asile dans lequel les prosélytes de la religion chrétienne pourront s'abandonner à leurs divines croyances. Autour de ses murs, des massacres, des pleurs, des gémissements; au-dedans, les délices de la prière, les saintes extases, la douceur de la paix. Il y a dans ces faits un certain contraste qui révèle à l'histoire le secret de l'avenir, et qui l'arrache aux désespérantes pensées que fait naître la réalité.

Cette nouvelle gloire religieuse, nous la devons à une jeune fille, issue elle-même d'un sang barbare, mais à qui la Prodence, par une de ces incompréhensibles bizarreries, a confié la mission d'inspirer aux peuples l'enthousiasme pour la foi chrétienne, à Radégonde, pour laquelle la postérité tressera la brillante couronne de sainte.

Voici en peu de mots l'histoire de sa vie [1] :

Vers l'an 529, Clotaire, soutenu par Théodéric son frère, marcha contre les Thuringiens, peuple ennemi des populations frankes. Après de nombreux et sanglants combats le chef des Thuringiens fut vaincu, son armée taillée en pièces, ses états ravagés, et condamnés à devenir tributaires du vainqueur. Parmi les prisonniers partagés entre Clotaire et Théodéric, se trouvèrent deux enfants de race royale, le fils et la fille de Berther, l'avant-dernier roi du peuple vaincu. La jeune fille avait à peine huit ans, c'était Radégonde. Ses larmes, ses prières pour exciter la pitié dans l'âme du vainqueur, et surtout sa précoce et remarquable

[1] Poésies de Fortunatus. — M. A. Thierry.

beauté, inspirèrent à Clotaire le désir de la faire soigneusement élever, pour qu'elle devînt un jour une de ses femmes. Elle fut donc placée dans une des maisons royales de Neustrie, au domaine d'Aties, sur les rives de la Somme. Dans cette solitude, Radégonde se livra tout entière à des pensées religieuses. L'enthousiasme qu'elle avait puisé pour les doctrines chrétiennes dans la lecture des livres saints, ouvrit son imagination à des émotions jusqu'alors inconnues pour elle. La poésie de la religion s'empara de cette jeune âme, exalta ce qu'il y avait en elle de noble et de sublime, et en fit le type le plus pur du mysticisme chrétien. Mais de tristes pensées jetaient de temps à autre un sombre voile sur l'éclat brillant et limpide de cette jeune imagination. Son passé et son avenir se reflétaient douloureusement sur ses impressions religieuses : d'un côté, la ruine de sa patrie, le massacre de sa famille, des souvenirs de larmes et de pillage ; de l'autre, la couche et les embrassements d'un barbare, de celui qui avait trempé les mains dans ce sang, et dont la bouche avait dicté les ordres impitoyables. De là cette mélancolie qui, loin de l'altérer, jeta sur la belle figure de Radégonde cette admirable empreinte de tristesse, qui est la plus précieuse de toutes ses beautés. Cependant, à peine son âge nubile fut-il arrivé, que le barbare envoya chercher sa fiancée pour la célébration du mariage. Effrayée à cette nouvelle, la jeune fille profita de l'obscurité de la nuit pour fuir sa déplorable destinée ; elle s'échappa avec une de ses compagnes de l'habitation royale, et gagna la vallée qui sépare Aties de Soissons. Toute brisée de fatigues, elle pleurait, se recommandant à Dieu, lorsqu'elle fut rencontrée par un serviteur du roi, qui la ramena dans la cité de Soissons, où elle devint, bien malgré elle, femme de Clotaire et reine du royaume de Neustrie.

Ce fut une bien triste royauté que celle qu'exerça la fille du roi des Thuringiens. A quelles dures épreuves ne fut pas soumise cette âme si belle et si délicate, à chaque instant violemment heurtée par la brutalité sensuelle du barbare ! Mais, forcée de subir cette condition, Radégonde s'appliqua à réparer autant qu'il était en son pouvoir les désastres de la conquête; elle se fit l'humble servante du pauvre et du malade, donnant au milieu de ces siècles de terreur l'admirable exemple de la charité chrétienne. Elle fonda même dans sa maison d'Aties un hospice pour les femmes indigentes. Ainsi s'écoulait sa vie. Jamais les fêtes tumultueuses, les bruyants banquets, ne purent l'arracher à sa solitude. Enfin, tellement grande était sa vertu, que Clotaire, dans ses moments d'impatience, s'écriait : « C'est » une nonne que j'ai là, et non pas une reine. » Six années s'étaient passées, lorsque par les ordres du roi le frère de Radégonde fut mis à mort. A cette nouvelle, pleine d'indignation, elle abandonna la demeure royale, fermement décidée à rompre avec le monde, et à chercher dans la solitude du cloître les consolations dont elle avait tant besoin. Elle se dirigea vers Noyon, où elle arriva un jour de fête. Déjà l'église s'emplissait de la foule accourue pour le saint office; déjà saint Médard, évêque de la cité, était à l'autel, lorsque l'épouse de Clotaire, s'avançant jusqu'à lui, se jeta à ses pieds, et lui dit à haute voix : « Saint évêque, tu le » sais, je suis la femme de Clotaire, cet homme si mobile » dans ses pensées et dans ses volontés; il m'a prise pour » épouse alors que j'avais promis de ne jamais me marier. » Mais il a fait mourir mon frère, nous sommes séparés » pour toujours. Je suis donc venue vers toi pour que tu » me consacres à Dieu, en recevant de tes mains le voile et » l'habit de religieuse. » Ces paroles, prononcées avec une

émotion pleine de calme et de dignité, excitèrent dans la foule un sentiment d'admiration. L'évêque lui-même le partageait, lorsque des voix tumultueuses se firent entendre : c'étaient les guerriers et les chefs franks qui criaient à saint Médard : « Garde-toi bien de donner le voile à une femme » solennellement unie au roi. » L'évêque, pensant qu'une semblable décision attirerait sur sa tête le courroux de Clotaire, hésitait à satisfaire les désirs de Radégonde. « Puis- » que tu crains plus la puissance des hommes que celle de » Dieu, je proteste hautement devant lui, » s'écria-t-elle; et au même instant, se précipitant dans le sanctuaire, elle jeta sur ses vêtements royaux un habit de recluse, et s'adressant de nouveau à saint Médard : « Donne-moi ta con- » sécration sans plus tarder; car, si tu refuses, et que mon » âme vienne à en souffrir, j'adjure le Seigneur de faire » retomber sur toi toute la peine. » Ces paroles rappelèrent l'évêque à la dignité de sa mission; il prononça immédiatement la formule de la consécration, et rompit de la sorte le mariage de Radégonde.

Qu'elle ouvre ses portes la grande cité de Poitiers, voici venir la descendante des rois des Thuringiens, la fille de la conquête, la femme du chef frank, devenue simple recluse! Elle a brisé les liens qui l'attachaient au monde; et, toute meurtrie par mille souffrances, elle vient chercher dans l'humble paix du cloître les voluptés idéales qu'avaient fait naître dans son âme les pensées religieuses!

En effet, après avoir visité la basilique de saint Martin, Radégonde, fuyant loin de son époux, vint chercher un asile dans celle de saint Hilaire. Le roi, furieux, menaçait de l'arracher du sanctuaire, et de la ramener dans son palais; mais il se laissa fléchir par Germain, l'évêque de Paris, et il permit à Radégonde de fonder à Poitiers un monastère

de femmes, semblable à celui qu'avait fondé, à Arles, Cæsaria, noble dame romaine, et sœur de l'évêque saint Césaire.

« Sur un terrain qu'elle possédait aux portes de Poitiers, » elle fit creuser les fondements du nouveau monastère. » C'était une villa romaine avec toutes ses dépendances, » des jardins, des portiques, des salles de bains et une » église. Soit par quelque idée du symbolisme, soit par une » précaution de sûreté matérielle contre la violence des » temps, l'architecte avait donné un aspect militaire à l'en- » ceinte extérieure de ce paisible couvent de femmes. Les » murailles en étaient hautes et fortes en guise de remparts, » et plusieurs tours s'élevaient à la façade principale. Ces » préparatifs, tant soit peu étranges, frappaient vivement » les imaginations, et l'annonce de leurs progrès courait » au loin comme une grande nouvelle. *Voyez*, disait-on » dans le langage mystique de l'époque, *voyez l'arche qui se » bâtit près de nous contre le déluge des passions et contre » les orages du monde.*

» Le jour où tout fut prêt, et où la reine entra dans ce » refuge, dont ses vœux lui prescrivaient de ne plus sortir » que morte, fut un jour de joie populaire. Les places et » les rues de la ville qu'elle devait parcourir étaient rem- » plies d'une foule immense; les toits des maisons se cou- » vraient de spectateurs avides de la voir passer, ou de voir » se refermer sur elle les portes du monastère. Elle fit le » trajet à pied, escortée d'un grand nombre de jeunes filles » qui allaient partager sa reclusion, attirées auprès d'elle » par le renom de ses vertus chrétiennes et peut-être aussi » par l'éclat de son rang [1]. » Ceci se passa vers l'an 550.

Pour ce monastère, Radégonde mit en pratique les

[1] M. A. Thierry. — Poésies de Fortunatus.

règles que sant Césaire avait données à celui d'Arles.

« L'étude des lettres figurait au premier rang des occu-
» pations imposées à toute la communauté : on devait y
» consacrer deux heures chaque jour, et le reste du temps
» était donné aux exercices religieux, à la lecture des livres
» saints et à des ouvrages de femmes. Une des femmes li-
» sait à haute voix durant le travail fait en commun ; et les
» plus intelligentes, au lieu de filer, de coudre ou de bro-
» der, s'occupaient dans une autre salle à transcrire des
» livres pour en multiplier des copies [1]. »

L'œuvre d'organisation terminée, Radégonde abdiqua sa dignité d'abbesse, et choisit pour la remplacer la jeune Agnès, qu'elle avait prise depuis longtemps en grande affection. — Quelque minutieux que soient pour l'histoire certains détails de la vie intérieure du monastère, nous croyons cependant devoir en retracer quelques scènes bien propres à faire ressortir ce qu'il y avait de poétique dans l'existence de celles qu'il renfermait. Au VIe siècle, les monastères furent, comme nous l'avons dit, le refuge de la pensée humaine. Ils n'ont pour toute histoire que les pieuses légendes; ce sont là leurs bulletins de gloire, aussi resplendissants que ceux écrits par la main du conquérant avec le sang des vaincus; reproduisons-les donc à la mémoire des hommes.

Si la vie des religieuses était une vie de douceur et de calme, si la prière en remplissait tous les instants, l'idée de la mort ne jetait point le trouble et le désordre dans l'âme de celles qu'elle menaçait. Les croyances chrétiennes avaient déjà bien métamorphosé le monde; car, pour ces femmes, le trépas n'est qu'un sommeil, que la transition d'une vie à une autre.

[1] Thierry.

Or, écoutez la légende : « Dans le monastère de sainte » Radégonde, une jeune fille, nommée Disciola, nièce de » saint Sauve, évêque d'Alby, tomba dangereusement ma- » lade. Ses sœurs, tristes et les larmes aux yeux, entou- » raient son lit et la servaient assidûment. Après quelques » jours de souffrance, vers la neuvième heure, entrevoyant » l'approche de la mort, Disciola dit à ses compagnes : « *Voilà que je me sens plus légère ; la douleur a abandonné* » *mon corps. Maintenant, vos soins me sont inutiles ; lais-* » *sez-moi, afin que je puisse me laisser aller au sommeil.* » » A ces paroles, toutes les religieuses quittèrent sa cellule. » Étant revenues quelques instants après, elles demeu- » raient debout silencieuses devant le lit de la jeune fille, » attendant qu'elle leur parlât, lorsque Disciola, étendant » les mains, s'écria : « *Bénis-moi, ô saint serviteur de* » *Dieu! Voilà aujourd'hui la quatrième fois que tu souffres* » *pour moi! Pourquoi supporter en faveur d'une pauvre* » *femme des douleurs aussi profondes?* » On lui demanda à » qui s'adressaient ces paroles, mais la jeune fille ne ré- » pondit rien; la tombe seule eut son secret. Quelques mi- » nutes s'étaient à peine écoulées, qu'elle poussa un léger » cri, et contemplant ses compagnes, elle se mit à sourire. » Ce fut son dernier adieu.

» Lorsque le corps de Disciola eut été trempé dans la » piscine, il brillait d'un éclat aussi pur que celui de la » neige, de telle sorte que l'abbesse ne put trouver dans » le monastère un linceul qui le surpassât en blancheur. » Après l'avoir soigneusement enveloppé, on le porta à la » sépulture, et l'âme de la jeune fille s'envola vers les ré- » gions célestes... »

C'était donc une vie toute de poésie, sur laquelle la mort elle-même n'avait pas pouvoir de jeter de sombres

couleurs. Elles s'abandonnaient aux vagues rêveries de leur imagination ; leur destinée en dépendait ; elles voyaient dans les moindres événements le doigt de Dieu.

« Une d'entre elles eut une vision qu'elle raconta à ses » sœurs. Il lui sembla, dit-elle, qu'elle était en voyage, » ayant fait vœu de se rendre à pied sur les bords d'une » fontaine d'eau vive. Comme elle en ignorait la route, elle » rencontra devant elle un homme qui lui dit : « Si tu » veux arriver à la fontaine d'eau vive, je marcherai de- » vant toi pour t'en montrer le chemin. » Elle lui rendit » grâces et le suivit. Après quelques heures de marche, ils » arrivèrent près d'une immense fontaine, dont les eaux » brillaient comme de l'or, et dont les herbes, semblables » aux plus magnifiques diamants, rayonnaient de toute la » lumière du printemps. « Voilà, lui dit son guide, la fon- » taine d'eau vive que tu cherchais. Désaltère-toi à son » courant, afin qu'il surgisse pour toi une fontaine d'eau » vive dans la vie éternelle. » Comme elle buvait avide- » ment de cette eau, elle vit venir de l'autre côté l'abbesse, » qui, l'ayant dépouillée de ses vêtements, la couvrit » d'habits royaux, brillants de tant d'éclat d'or et de pierres » précieuses, qu'il serait impossible de le comprendre, et » lui disait : « *C'est ton fiancé qui t'envoie ces présents.* » » Cette vision toucha le cœur de la jeune fille, et, peu de » jours après, elle pria l'abbesse de lui faire préparer une » cellule pour y vivre en recluse. Celle-ci ayant consenti à » ses désirs, elle y fut conduite par toutes ses compagnes » au milieu des chants et de l'éclat des flambeaux ; Radé- » gonde lui donnait la main. Elle leur dit adieu, et, après » les avoir toutes embrassées, elle s'enferma dans sa cellule » pour consacrer sa vie à la prière. »

Cette vie de paix et de solitude se trouvait quelquefois

animée par la visite des évêques, par celle des voyageurs qu'attirait dans la cité de Poitiers la renommée de ce saint lieu. Sur lui se portait l'attention du monde chrétien. C'est ainsi que, vers l'an 665, Venantius Fortunatus, enfant de l'Italie, dans un pèlerinage poétique et religieux qu'il fit à travers les Gaules, après avoir séjourné quelque temps à Tours en l'honneur de saint Martin, vint à Poitiers, et fut reçu avec une grande distinction par Radégonde : c'était un poëte, un homme de la civilisation romaine, pétillant d'esprit et d'amabilité.

Entre ces deux femmes, Agnès et Radégonde, sa verve fut excitée d'une façon merveilleuse; et lorsqu'après un séjour d'un mois dans le monastère, il parla de se remettre en route, la reine lui dit : « *Pourquoi partir? pourquoi* » *ne pas rester près de nous*[1]? » Ce désir, exprimé par de si douces paroles, changea les projets de Fortunatus ; il s'établit à Poitiers et prit les ordres. Désormais son existence fut intimement liée à celle de ses deux amies, qu'il appelait du nom de mère et de sœur ; désormais, prêtre et poëte, il appartient à la terre du Poitou. Il raviva parmi nous les mœurs romaines, disparaissant peu à peu sous la domination barbare. Dans cet homme, la vieille civilisation du monde antique se colora des souvenirs de son beau passé ; il fut le reflet et la dernière lueur de cette poésie latine, si pure et si limpide; avec lui, elle succomba pour ne plus exister. Dans ses ouvrages nous retrouvons l'histoire du monastère de Radégonde, racontée dans ses détails les plus minutieux. Il nous initie même aux calomnies dont ses contemporains envenimèrent ses relations amicales avec la jeune Agnès. C'était un amour de sœur, s'écrie-t-il, une affection céleste dégagée de tous mauvais désirs. Il prend à

[1] M. Thierry.

témoin de l'innocence et de la pureté de son cœur le Christ et la Vierge.

« Il y a, dit M. Thierry, des vers pour tous les petits » événements dont se formait le cours de cette vie, à la fois » douce et monotone ; sur les peines de la séparation, les » ennuis de l'absence et la joie du retour ; sur les petits » présents reçus ou donnés; sur des fleurs, des fruits, sur » toutes sortes de friandises ; sur des corbeilles d'osier que » le poëte s'amusait à tresser de ses propres mains pour les » offrir à ses deux amies. Il y en a pour les soupers faits à » trois dans le monastère et animés par de délicieuses cau- » series, et pour les repas solitaires où Fortunatus, man- » geant de son mieux, regrettait de n'avoir qu'un seul plai- » sir, et de ne pas retrouver également le charme de ses » yeux et de son oreille. Enfin, il y en a pour les jours » heureux ou tristes que ramenait régulièrement chaque » année, tels que l'anniversaire de la naissance d'Agnès et » le premier jour de Carême, où Radégonde, obéissant à » un vœu perpétuel, se renfermait dans sa cellule pour y » passer le temps du grand jeûne. « Où se cache ma lu- » mière? Pourquoi se dérobe-t-elle à mes yeux? » s'écriait » alors le poëte avec un accent passionné qu'on aurait pu » croire profane; et, quand venaient le jour de Pâques et » la fin de cette longue absence, mêlant des semblants de » madrigal aux graves pensées de la foi chrétienne, il disait » à Radégonde : « Tu avais emporté ma joie; voici qu'elle » me revient avec toi; tu me fais doublement célébrer ce » jour solennel. »

Quelque paisible et douce que fût pour la fille des rois des Thuringiens cette vie dont la solitude et la tristesse de ses affections religieuses se trouvaient tempérées par la verve spirituelle et élégante du poëte italien, cependant les sou-

venirs de sa patrie et les malheurs de sa race lui arrachaient des regrets empreints d'une poétique douleur. « J'ai vu, s'écriait-elle, les femmes traînées en esclavage, » les mains liées et les cheveux épars; l'une marchait nu-» pieds dans le sang de son mari, l'autre passait sur le » cadavre de son frère. — Chacun a eu son sujet de larmes, » et moi j'ai pleuré pour tous. — J'ai pleuré pour mes pa-» rents morts, et il faut que je pleure aussi pour ceux qui » sont restés en vie. — Quand mes larmes cessent de couler, » quand mes soupirs se taisent, mon chagrin ne se tait » pas. — Lorsque le vent murmure, j'écoute s'il m'apporte » quelque nouvelle de ma patrie; mais l'ombre d'aucun » de mes proches ne se présente à moi. — Tout au monde » me sépare de ce que j'aime le plus. — En quel lieu sont-» ils? Je le demande au vent qui siffle, je le demande aux » nuages qui passent; je voudrais que quelque oiseau vînt » me donner de leurs nouvelles. — Ah! si je n'étais retenue » par la clôture sacrée de ce monastère, ils me verraient » arriver près d'eux au moment où ils m'attendraient le » moins. Je m'embarquerais par le gros temps; je voguerais » avec joie dans la tempête. Les matelots trembleraient, et » moi je n'aurais aucune peur. Si le vaisseau se brisait, je » m'attacherais à une planche, et je continuerais ma route; » et si je ne pouvais saisir aucuns débris, j'irais jusqu'à » eux en nageant[1]. » — C'est ainsi qu'elle évoquait les émotions de sa jeunesse; et, dans ces élans de douloureuse poésie, elle rappelait la puissance de son amour pour sa patrie et les débris de sa famille, elle qui n'a plus sur la terre ni patrie ni famille, et dont le seul amour va se perdre dans les régions célestes.

[1] Poésies de Fortunat. Trad. de M. A. Thierry.

Le poëte italien était le confident de ces pensées mélancoliques, qu'il cherchait à repousser par la gaîté de son esprit et l'ardeur de son amitié. Mais la vie de cloître, quelque douce qu'elle fût pour lui par la présence de ses deux amies, ne pouvait satisfaire à ses goûts de vie aventureuse. Les applaudissements qu'y recevaient ses poésies n'étaient pas assez bruyants pour son ambition de gloire ; aussi faisait-il de fréquentes visites à la cour des rois d'Austrasie. Déjà, à son arrivée dans les Gaules, il y avait célébré les noces de Sigebert et de Brunehilde. « Dans cette pièce, dit M. » Thierry [1], qui n'a d'autre mérite que celui d'être un des » derniers reflets du bel esprit romain, les deux person- » nages obligés de tout épithalame, Vénus et l'Amour, pa- » raissent avec leur attirail de flèches, de flambeaux et de » roses. L'Amour tire une flèche droit au cœur du roi Si- » gebert, et va conter à sa mère ce grand triomphe. *Ma » mère*, dit-il, *j'ai terminé le combat.* Alors la déesse et son » fils volent à travers les airs jusqu'à la cité de Metz, » entrent dans le palais et vont orner de fleurs la chambre » nuptiale. Là, une dispute s'engage entre eux sur le mé- » rite des deux époux : l'Amour tient pour Sigebert, qu'il » appelle un nouvel Achille ; mais Vénus préfère Brune- » hilde, dont elle fait ainsi le portrait :

« O vierge que j'admire et qu'adorera ton époux, Bru- » nehilde, plus brillante, plus radieuse que la lampe » éthérée, le feu des pierreries cède à l'éclat de ton visage. » Tu es une autre Vénus, et ta dot est l'empire de la beauté. » Parmi les Néréides qui nagent dans les mers d'Hibérie, » aux sources de l'Océan, aucune ne peut se dire ton égale ; » aucune Napée n'est plus belle ; et les nymphes des fleuves

[1] Scènes du VI[e] siècle, *Revue des Deux-Mondes*.

» s'inclinent devant toi ! La blancheur du lait et le rouge » le plus vif sont les couleurs de ton teint ; les lis mêlés » aux roses, la pourpre tissue avec l'or, n'offrent rien qui » lui soit comparable, et se retirent du combat. Le saphir, » le diamant, le cristal, l'émeraude et le jaspe sont vain- » cus ! L'Espagne a mis au monde une perle nouvelle [1]. »

« Ces lieux communs mythologiques et ce cliquetis de » mots sonores, mais à peu près vides de sens, plurent » au roi Sigebert, et à ceux des seigneurs franks qui, » comme lui, comprenaient quelque peu la poésie latine. »

Il y a des vers pour tous les événements de la vie privée et de la vie publique de cette époque. Ce sont de poétiques flatteries pour les chefs vainqueurs, de funèbres épitaphes pour les évêques qui meurent. Il sait à merveille saisir les moindres circonstances ; souple et habile, grâce à son esprit, il se tire avec honneur des périls les plus menaçants. Mystique et chrétien avec les recluses du monastère de Poitiers, il retrouve sa gaîté bruyante et païenne dans le palais des chefs franks, au milieu de leurs festins et de leurs applaudissements. Avec ses vers élégiaques et la complaisance toute spirituelle de ses convictions, il prend pour les voluptés de la vie tout ce que le siècle lui offre, aussi bien les fêtes du barbare que celles du christianisme. Y a-t-il un synode d'évêques, une assemblée de chefs franks, il y court promptement, toujours prêt à revêtir d'exagérations et de subtilités poétiques les tristes événements de la réalité. Il ne faut pas chercher dans ses récits une couleur fortement historique ; toutes les figures qu'il trace sont l'œuvre de son imagination, elles reçoivent à chaque instant le démenti de la vie réelle. Cependant ses poésies sont pour la

[1] Poésies de Fortunatus, liv. 6.

littérature un précieux monument ; ainsi que toutes les œuvres de cette époque de décadence littéraire, elles offrent un mélange de qualités et de défauts, au milieu desquels brillent souvent quelques réminiscences des beaux jours passés.

Revenu de ses courses lointaines, le poëte retrouvait les amies de son cœur toujours assidues, toujours expansives, et il recommençait sa vie habituelle au milieu des douceurs du monastère. Cependant cette existence calme et paisible des religieuses était quelquefois troublée par de légers nuages. C'est ce qui arriva à l'occasion de la translation d'un fragment de la croix de Jésus dans l'église de Radégonde. Voici les circonstances de cette petite discorde intérieure :

Depuis longtemps Radégonde désirait placer son monastère sous l'invocation plus immédiate de la Divinité. Sa passion, à elle pauvre exilée, demandait une autre passion pour s'identifier avec elle ; ses larmes avaient besoin de larmes, ses souffrances ne pouvaient s'entremêler qu'à des souffrances plus fortes. La tragédie du mont Golgotha avait ému son âme jusque dans ses replis les plus profonds. N'y avait-il pas entre la victime du peuple juif et celle de la barbarie franke quelques traits de ressemblance? Sa vie n'a-t-elle pas été, comme celle de Jésus, une vie de larmes et de douleurs? Réhabilitation de la femme comme ce dernier l'a été de l'homme, elle a pour lui d'ardentes sympathies, de pieux enthousiasmes. C'est donc un fragment de cette croix sur laquelle l'expiation douloureuse s'est accomplie que Radégonde voudrait pouvoir placer sur l'autel de son église. A cet effet elle envoya en Orient, et cela sous le règne de Clotaire, plusieurs clercs pour y chercher quelques fragments de ce monument chrétien. Sitôt leur retour de ce saint pèlerinage, Radégonde demanda à l'évêque de venir

les placer avec l'honneur qui leur était dû dans l'église du monastère. Ce n'était plus Pientius, car depuis sa mort, et cela par les ordres de Sigebert, cette dignité avait été confiée à Mérovée. Loin d'accéder à sa demande, il monta à cheval et s'en alla à sa maison des champs. Alors elle envoya de nouveau vers le roi, afin de le prier de donner ordre à un autre évêque de venir placer dans le monastère les précieuses reliques. Euphronius, évêque de Tours, fut chargé de cette mission. Il se rendit donc à Poitiers avec tout son clergé ; et, au milieu de chants solennels, de l'éclat des cierges et des flambeaux, et d'un grand appareil de parfums, le fragment de la croix fut placé bien pieusement dans l'église du monastère. Dans quelques années, à côté de ce symbole de la passion du Christ, seront déposées les dépouilles mortelles de Radégonde, symboles aussi d'une passion qui, sans avoir eu le même éclat à travers les siècles, n'en fut pas moins une époque glorieuse pour le christianisme. Protégée par ces deux objets de vénération, la cité de Poitiers pourra poursuivre ses destinées religieuses et accomplir ici-bas sa mission historique.

Cette querelle entre Radégonde et Mérovée, s'aigrissant de jour en jour, la força de faire le voyage d'Arles pour embrasser la règle de saint Césaire ; et ne pouvant plus être défendue par l'évêque de la cité, elle plaça son monastère sous la protection du roi. Les évêques des Gaules applaudirent à cette nouvelle résolution ; elle en reçut même la lettre suivante :

Lettre des évêques des Gaules à Radégonde.

A Radégonde, fille de l'Église ;
Euphronius, Prétextat, Germain, Félix, Domitien, Victor et Domnole, évêques.

Nous nous réjouissons de voir revivre en toi, par la faveur divine,

un exemple frappant de la dilection d'en haut pour notre église; car, dans le déclin du temps et la vieillesse du siècle, la foi, par les efforts de ton amour, renaît florissante, et ce qu'avait attiédi le froid hiver de la vieillesse se réchauffe par l'ardeur de ton âme fervente. Mais, comme tu es venue à peu près des mêmes lieux d'où nous avons appris que nous était arrivé le bienheureux Martin, ce n'est pas merveille si l'on te voit imiter dans tes œuvres celui que nous pensons t'avoir servi de guide dans ton chemin, afin que, suivant ses traces et son exemple, tu accomplisses ton vœu fortuné et tu t'associes à cet homme bienheureux, autant que tu fuis toute société avec le monde. Brillante de la lumière de ses doctrines, tu remplis tellement les cœurs de ceux qui t'écoutent d'une clarté céleste, que partout les âmes des jeunes filles, attirées à toi et embrasées des étincelles d'un feu divin, se hâtent évidemment de venir dans ton sein s'abreuver à la source de l'amour de Dieu, et, laissant leurs parents, te choisissent de préférence à leur mère; ce qui est un effet de la grâce et non de la nature. Voyant donc les vœux formés par leur affection, nous rendons grâce à la miséricorde suprême qui fait coïncider les volontés des hommes avec sa propre volonté, et ne doutons pas qu'elle ne veuille réunir dans ses bras celles à qui elle a ordonné de se réunir autour de toi. Ayant pris connaissance de ta requête, nous arrêtons que toutes celles qui se sont rassemblées dans le monastère de Poitiers y demeurent inviolablement attachées dans l'amour de Dieu. Si quelqu'une d'entre elles, poussée par les suggestions d'un esprit insensé, voulait couvrir d'ignominie sa gloire et sa couronne, qu'elle soit frappée d'un horrible anathème; en sorte que si, après avoir laissé le Christ, soumise à la puissance du diable, elle veut épouser un homme, que la fugitive, ainsi que celui qui se serait associé à elle, soit regardée comme une infâme adultère. Nous ajoutons aussi que ceux qui nous succéderont dans le sacerdoce doivent tenir la main à l'exécution de ces décisions; et si, ce que nous ne croyons pas, quelqu'un d'eux voulait, contre la teneur de notre délibération, s'en relâcher, qu'il sache que nous l'appellerons en jugement devant le Juge éternel; car les préceptes communs de salut sont que ce qui a été promis au Christ doit être inviolablement observé: lequel décret nous avons cru devoir munir de notre propre signature, afin de lui donner plus de solidité, et que, sous la protection du Christ, il soit par nous à jamais observé.

La puissance sacerdotale cherche déjà à régulariser les pieux instincts des religieuses qui accouraient vers le monastère de Radégonde, et, dans le désordre des choses humaines, à abriter cette sainte retraite contre tous les orages de l'avenir. Radégonde elle-même semblait pressentir les désastres qui suivraient sa mort. Aussi les derniers instants de sa vie furent-ils préoccupés de cette douloureuse idée. Quelque temps avant son trépas, elle écrivait ainsi aux évêques :

Lettre de Radégonde aux évêques.

Comme la durée et le terme de la vie de l'homme sont des choses incertaines, comme le monde court à sa fin, et que plusieurs s'empressent davantage à servir leurs volontés que les volontés divines, conduite par le zèle de Dieu, j'offre en ces lignes mes prières à ceux de vous qui me survivront dans leur apostolat; et ce que je n'ai pu faire moi-même, je me prosterne par cette épître à vos pieds que j'embrasse, et je vous conjure que si, ce que je ne crois pas qu'il arrive, après ma mort une personne quelconque, soit l'évêque du lieu, soit un délégué de l'autorité du prince, ou quelque autre que ce fût, tentait de porter le trouble dans la congrégation, par des suggestions malveillantes ou par des procédés judiciaires, voulait violer la règle ou instituer une autre abbesse que ma sœur Agnès, consacrée par la bénédiction de l'évêque Germain en présence de ses confrères; ou s'il s'élevait dans la communauté même des murmures pour obtenir quelque changement, ce qui est impossible; ou bien si une personne quelconque, ou le pontife du lieu, voulait prendre sur le monastère plus d'autorité que n'en avaient durant ma vie les évêques ses prédécesseurs, etc., etc........ je demande à votre sainteté et à celle de vos successeurs d'intervenir après Dieu dans cette occasion, afin que les spoliateurs et ravisseurs soient privés de votre faveur, afin que par votre résistance personne ne puisse parvenir à altérer notre règle, ni envahir les biens du monastère. . . . . .

. . . .

. . . .

. . . . Je vous demande aussi, très-saints pontifes et très-excellents rois, et vous tous chrétiens, je vous en conjure par la foi catholique dans laquelle vous avez été baptisés, et par les églises que vous avez sous votre garde, lorsque Dieu voudra me séparer de la lumière de ce monde, que mon corps soit enseveli dans la basilique que nous avons commencé à élever en l'honneur de sainte Marie, et dans laquelle reposent déjà plusieurs de nos sœurs; je le demande, qu'elle soit achevée ou non. Que si quelqu'un voulait ou tentait la chose autrement, que, par l'intercession de la croix de Jésus et de la bienheureuse Marie, il encoure la vengeance divine, et que par votre intervention j'obtienne un coin pour être ensevelie dans cette basilique près de mes sœurs; et je demande encore avec larmes que cette supplication, que j'ai écrite de ma propre main, soit conservée dans les archives de la cathédrale, afin que si la nécessité exigeait que ma sœur Agnès ou la congrégation vous demandassent secours contre les méchants, par les soins de votre sollicitude pastorale, vous leur accordiez les pieuses consolations de votre miséricorde, et qu'elles ne se disent point abandonnées de moi, qui, avec l'aide de Dieu, leur ai préparé votre bienveillance.

Ainsi s'exprimait Radégonde. Ce furent là ses dernières paroles. L'avenir de son monastère l'occupe tout entière : que deviendra-t-il, elle morte, au milieu de l'agitation des peuples? — Son trépas suivit de près cet écrit; il arriva vers l'an 587. Après une vie de saints labeurs, elle quitta ce monde [1]. Informé de sa mort, Grégoire, depuis peu de temps nommé évêque de Tours, accourut vers la cité de Poitiers. Il trouva le corps de Radégonde, renfermé dans un cercueil, exposé aux regards de la foule. Elle avait son vêtement de recluse et une couronne à ses pieds; ses mains étaient jointes comme pour une prière éternelle; sa figure, blanche comme le lis le plus pur, semblait encore respirer la vie. Autour du cercueil s'agitait, triste et pleine de dou-

[1] Grégoire de Tours. — Fragments.

leur, la foule des jeunes filles du monastère, celles que Radégonde par ses saintes paroles y avait réunies. Elles étaient plus de deux cents; parmi elles se rencontraient des filles de sénateurs et des femmes de race royale, qui avaient abandonné les grandeurs humaines pour la simplicité de la vie religieuse. Elles se tenaient toutes debout; et au milieu de leurs larmes et de leurs gémissements, on entendait ces paroles : « Pourquoi, ô notre mère, nous as-tu » abandonnées? que deviendrons-nous dans notre désolation? Nous n'avons plus de patrie, plus de famille; » nous avons dit adieu au monde entier pour te suivre. » Nos larmes et notre douleur seront éternelles. Jusqu'à » ce jour, ce monastère était plus vaste et plus doux pour » nous que la demeure dans les cités et dans les campagnes. » Dans ce saint lieu, en contemplant ta céleste figure, » nous ne pensions plus aux trésors terrestres : c'était plus » pour nous que la vue de l'or ou de l'argent, et des pierres » précieuses; plus que l'aspect des campagnes les plus » éblouissantes avec leurs riches moissons et leurs vertes » prairies. Tes paroles resplendissaient ainsi que l'astre du » jour; elles allumaient dans les ténèbres de nos consciences le saint flambeau de la vérité. Maintenant que » nous ne te verrons plus, cette demeure sera pour nous » comme le désert! Heureuses, mille fois heureuses celles » qui t'ont précédée dans la tombe! elles n'auront pas le » désespoir qui désormais sera notre partage. Il est vrai, et » nous le savons, ton âme est réunie, à l'heure qu'il est, » aux âmes des saintes vierges dans les régions célestes. » C'est une pensée consolante à la vérité, mais qui ne » pourra jamais effacer les douleurs de ton absence. » Ainsi s'exprimaient les jeunes filles. Leurs lamentations se ressentent de la présence de Fortunatus, le poëte latin,

dans le monastère; il y a dans ces paroles une empreinte de sa poésie ambitieuse, mais dont la pensée n'en révèle pas moins une douloureuse tristesse. — Grégoire, par de sages discours, essaya de modérer leurs larmes; et s'étant tourné vers l'abbesse, il lui dit : « *Oubliez pour quelques instants votre douleur, afin de songer aux préparatifs de la sépulture. Notre frère Mérovée est absent de la cité, il est convenable d'attendre son retour; décidez donc par quels moyens vous conserverez intact le corps de notre bienheureuse Radégonde jusqu'à l'instant de son arrivée, époque à laquelle les honneurs de la sépulture pourront lui être rendus.* » Agnès, la compagne de Radégonde, sa fille chérie, élevée par ses soins, et à laquelle dans son abnégation elle avait, ainsi que nous l'avons dit, confié la haute dignité d'abbesse, lui répondit : « *Que ferons-nous si l'évêque n'arrive point? Le lieu fixé par notre sainte mère pour sa sépulture n'est pas encore consacré.* » Alors tous les habitants les plus distingués de la cité, accourus pour assister aux obsèques de Radégonde, et qui devinaient peut-être le secret de l'absence de Mérovée, s'approchant de Grégoire, lui dirent : « *Crois à la charité de ton frère, et bénis cet autel; car, loin de t'en vouloir, nous sommes convaincus qu'il t'en portera beaucoup de reconnaissance. Nous t'en supplions, rends toi-même les honneurs de la sépulture à la fondatrice de notre monastère.* » Pressé par leurs instances, l'évêque de Tours consacra l'autel placé dans la cellule qu'habitait Radégonde. Lorsque le cortége se mit en marche pour y transporter le corps de la défunte, les larmes et les lamentations des jeunes filles redoublèrent. Tous ceux qui étaient présents, et le nombre en était grand, dans les cours, aux fenêtres et jusque sur les murs, ne pouvaient retenir leurs pleurs. La désolation était générale : les clercs eux-mêmes

entremêlaient de profonds sanglots le chant des saints cantiques. — Enfin on arriva au lieu de la sépulture. Par les soins de l'abbesse, un sépulcre de bois avait été construit pour y renfermer le corps embaumé de Radégonde; il y fut déposé. — Après avoir récité sur la tombe les saintes oraisons, les religieuses, Grégoire en tête, retournèrent vers le monastère. L'abbesse, suivie de ses compagnes, conduisit le saint évêque dans tous les lieux où se tenait d'habitude Radégonde. « *Voici*, disait Agnès en pleurant, *voici le lieu où à genoux*, *au milieu des larmes*, *elle se livrait à la prière. Voici le livre dans lequel elle nous faisait de saintes lectures.* » Et tout en parlant ainsi, elle poussait de profonds soupirs; Grégoire lui-même avait l'âme oppressée de douleur, de telle sorte qu'il mêlait ses larmes à celles des jeunes filles.

Ce récit, plus que tout commentaire, exprime avec éloquence la sainteté de la vie de Radégonde et la puissance de son souvenir. Elle vivra désormais dans les siècles, celle qui a fait verser tant de pleurs au moment de sa mort. Sa mémoire sera entourée d'une sainte auréole qui ne perdra point son éclat au milieu des vicissitudes de l'avenir. A chaque instant de notre vie historique, nous aurons à signaler quelque pieux hommage de vénération. Sa gloire est populaire. Dans cette pâle et mélancolique figure les peuples admireront l'idéal du mysticisme chrétien. Que ne pouvons-nous assister, à chaque heure de notre existence passée, aux scènes si religieuses qui se dérouleront sans bruit et sans éclat autour de la tombe où reposent ses restes inanimés! Que de douleurs apaisées, que de consolations versées dans le cœur des hommes, que de consciencieuses prières, que de pieux agenouillements! Ce serait une sainte chronique pleine d'actions saintes et de morts plus saintes en-

core, au frontispice de laquelle brillerait le souvenir poétique de Radégonde. — Mais nous, esclaves des faits humains, il nous faut les suivre, les reproduire dans leur variété infinie, et abandonner cette sainte retraite, alors même que nos sympathies et nos découragements religieux y trouveraient peut-être de douces émotions. Du moins, nous aurons cherché à rappeler les détails de la vie humaine de Radégonde, ses accidents et ses malheurs, laissant à d'autres, plus heureux il est vrai, le soin de reproduire son existence dans ce qu'elle a de surnaturel et de divin, alors qu'elle exerce sur les hommes sa toute mystérieuse puissance. — Il nous faut abandonner ces existences exceptionnelles qui, dans ces siècles barbares, apparaissent aussi pures, aussi poétiques que les rêves les plus merveilleux. D'autres hommes et d'autres événements, plus sombres mais plus réels, réclament la mention de l'histoire. Là, plus de douces paroles, plus de gracieuses peintures; pour portraire ces siècles et ces hommes de fer, il faut une plume de fer. — Or, pendant que Radégonde élevait paisiblement le monastère de Poitiers, un homme de race gauloise s'échappait de notre province pour courir à travers ce monde barbare, cherchant fortune et puissance. La vie de ce personnage, enfant de notre sol, complétant sous un autre point de vue l'histoire de ces premiers siècles, nous croyons devoir la reproduire afin de faire comprendre ce qui se passait au dehors des enceintes religieuses. Cet homme, c'est le serf Leudaste [1].

Né dans l'île de Ré, territoire alors compris dans le Poitou, il fut employé dans une des maisons royales du

[1] Grégoire de Tours, *Histoire des Franks*. — M. Thierry, *Revue des Deux-Mondes*.

chef frank Charibert. L'âcreté de la fumée l'ayant forcé, à cause de ses yeux malades, de quitter le service des cuisines, il passa à celui de la boulangerie, *du pilon au pétrin*, ainsi que s'exprime Grégoire de Tours, auquel nous empruntons encore tout ce récit. Mais dans l'âme du jeune serf s'agitaient des pensées et des espérances de liberté; aussi prit-il la fuite, afin de se soustraire aux humiliantes fonctions de l'esclavage. Ni la peine du fouet ni les tortures du cachot ne purent l'arrêter dans ses tentatives. Repris pour la troisième fois, il fut condamné à avoir l'oreille coupée. Malgré cette marque irrécusable d'infamie, Leudaste s'enfuit encore de la maison royale; mais, fatigué d'une vie de mépris, de misère et d'alarmes, il prit une nouvelle résolution qui, par son audace, révèle le caractère de celui qui l'a conçue. Frappé par cette société barbare, il veut lui aussi, dans ce conflit général des passions humaines, et malgré le stigmate dont il est couvert, lui arracher sa part de puissance et d'honneurs. Il se réfugia donc vers Markowèfe, que le roi Charibert venait de choisir pour femme. Bien accueilli par cette ancienne compagne de sa servitude, car elle était fille d'un cardeur de laine, Leudaste devint le gardien de ses meilleurs chevaux. Son ambition augmenta en raison de la faveur dont il était l'objet, et bientôt il fut promu à la dignité de comte des écuries royales. Cette fonction l'élevant au rang des hommes libres, il se laissa aller à des sentiments d'orgueil et de vanité. Par l'intermédiaire de la femme du chef frank, il s'immisça à presque toutes les affaires de l'époque, et il en retira d'immenses profits. Après la mort de Markowèfe, à force de présents il obtint du roi d'occuper les mêmes fonctions; puis, au bout de quelques années, *pour la punition des péchés accumulés du peuple*, dit le chroniqueur,

il fut nommé comte de Tours, l'une des villes les plus considérables du royaume de Charibert.

« L'office de comte, dit M. Thierry[1], tel qu'il existait » alors dans les Gaules depuis la conquête des Franks, ré- » pondait selon leurs idées politiques à celui de magistrat, » qu'ils appelaient *graf* dans leur langue, et qui, dans » chaque canton de la Germanie, rendait la justice cri- » minelle, assisté des chefs de famille ou des hommes » notables du canton. Les relations naturellement hostiles » avec les populations des villes conquises, avaient fait » joindre à ces fonctions de juge des attributions militaires » et un pouvoir dictatorial dont abusaient presque tou- » jours, soit par violence de caractère, soit par calcul » personnel, les hommes qui l'exerçaient au nom des rois » franks; c'était comme une sorte de proconsulat super- » posé dans chaque ville importante aux anciennes insti- » tutions municipales, sans qu'on eût pris aucun soin » de le régler de manière à ce qu'il pût s'accorder avec » elles. »

La nouvelle dignité de Leudaste l'enorgueillit tellement qu'il ne respecta plus rien : âpre au pillage, souillé d'adultères, actif à semer des discordes, il bouleversa complétement la cité dont il était gouverneur. Sa rapacité était telle, qu'en peu de temps il amassa d'immenses trésors. Le serf parvenu se venge cruellement de la société qui l'a dégradé. Mais la puissance des leudes ou compagnons des rois franks se ressentait autant des chances bonnes ou mauvaises de leurs armes que des caprices de leurs affections. C'est ainsi qu'à la mort de Charibert, arrivée en 567, la ville de Tours étant tombée en partage à Sigebert, l'un de ses frères,

[1] Grégoire de Tours, *Histoire des Franks*. — M. Thierry, *Revue des Deux-Mondes*.

Leudaste, connaissant l'inimitié de ce nouveau chef pour lui, se sauva prudemment de la cité, y laissant la plus grande partie de ses trésors, qui furent enlevés par les gens de Sigebert, et se retira près de Chilpéric, attendant que de nouvelles révolutions lui rendissent sa dignité de comte. — Au bout de quelques années, ainsi que nous le verrons dans la suite de ce récit, Chilpéric, s'étant emparé par la force des armes d'une partie du territoire avoisinant la ville de Tours, réintégra Leudaste dans ses anciennes fonctions.

Cette cité avait alors pour évêque Gregorius Florentius, connu dans l'histoire sous le nom de Grégoire, le même qui était venu à Poitiers pour rendre à Radégonde les derniers honneurs. C'était un descendant d'une famille noble d'Auvergne, qui, par la pureté de ses mœurs, sa ferveur religieuse et son amour des lettres, avait gagné l'affection des habitants de Tours. En face de ce saint prélat, l'ancien serf poitevin oublia ses manières hautaines : humble et soumis, il lui jura plusieurs fois, et cela sur le tombeau de saint Martin, de ne rien faire contre les lois de la raison, et de prendre en toutes circonstances ses sages conseils. Le prudent Leudaste redoutait la toute-puissance de l'évêque ; habitué aux revers, il veut prévenir les chances possibles de nouvelles révolutions. Malgré sa prévoyante sollicitude, il fut forcé de quitter de nouveau la cité de Tours, lorsque ses habitants se soumirent à l'autorité de Sigebert. Mais la mort de ce dernier amena la restauration de Leudaste dans sa charge ; accouru promptement de la basse Bretagne où il s'était réfugié, il y reprit son titre de comte. Dédaignant désormais les petits stratagèmes qu'il avait mis infructueusement en usage pour consolider sa puissance, il se laissa aller à toute l'insolence de son carac-

tère. « Quand il siégeait comme juge, assisté des princi-
» paux de la cité, s'il venait un homme, son ennemi, pour
» soutenir ses droits et demander justice, il entrait en co-
» lère et vomissait contre lui mille injures. Il faisait ame-
» ner vers lui les prêtres les mains liées, et frapper les
» soldats à coups de verges. » De tels actes firent bientôt naître entre Grégoire et Leudaste des sentiments d'une profonde inimitié. Aussi, lorsqu'il entrait dans la maison épiscopale, il était toujours armé d'une lance, couvert de sa cuirasse et le casque en tête, espérant par de semblables allures intimider l'évêque ou bien faire croire qu'il se défiait de quelque guet-apens. Le pillage que le jeune Mérovée, en passant à Tours, fit de ses meubles et de ses trésors, devint l'occasion de nouvelles haines. Leudaste accusa publiquement Grégoire d'avoir par ses conseils excité le jeune Frank ; puis, oubliant tout-à-coup ses projets de vengeance, il chercha à rentrer en paix avec l'évêque, lui jurant sur le sépulcre de saint Martin de ne jamais tenter contre lui aucun acte d'hostilité. Cette hypocrite réconciliation n'empêcha pas Leudaste de piller les biens de l'église, et de réparer ainsi les pertes immenses que les désastres de deux conquêtes avaient fait éprouver à ses trésors. Alors Grégoire, qui lui avait pardonné toutes ses injures personnelles, et qui avait même souffert, sans mot dire, certains actes de violence, crut devoir, dans l'intérêt de l'église, porter plainte contre les exactions du comte Leudaste. Le roi Chilpéric, informé par une requête de ces prévarications, envoya vers la cité de Tours un de ses plus fidèles compagnons, Ansowald, qui y arriva vers le mois de novembre de l'an 579. Leudaste fut déchu de ses fonctions ; et les citoyens, appelés à élire un autre comte, firent choix d'Eunomius, de race gauloise.

Alors, ne respirant que vengeance, le favori destitué inventa de nouvelles machinations contre Grégoire, l'auteur présumé de sa disgrâce. « *Il serait*, dit cet évêque, *impossible de rendre compte, par ordre, de ses parjures et de ses méfaits.* » S'étant adjoint, pour l'accomplissement de ses infâmes projets, le prêtre Rikulf, homme ambitieux et aussi pervers que lui, ils accusèrent hautement la reine Frédégonde d'infidélité conjugale, exploitant de la sorte certains bruits généralement répandus sur les adultères et les désordres de l'épouse de Chilpéric ; et, afin de compromettre Grégoire, ils rejetèrent sur lui la responsabilité de leurs accusations, disant qu'il avait tenu ces propos scandaleux devant un grand nombre de témoins.

Tel fut le début de cette longue trame, qui se termina par la mort tragique d'un de ses auteurs, et à laquelle se rattachaient des espérances politiques qu'il serait trop long d'expliquer, mais qui ne tendaient à rien moins qu'à détruire la puissante influence de Frédégonde au profit d'un des fils que Chilpéric avait eus d'Audowère sa première femme, et à placer, sous la royauté de ce jeune chef, Leudaste dans les premières fonctions. Le prêtre Rikulf devait succéder à Grégoire dans sa dignité d'évêque. Les rôles étant ainsi distribués pour la réussite de cette infernale conspiration, le clerc Rikulf [1], lui aussi, un de leurs complices, afin d'être mieux à portée de trahir Grégoire, vint près de lui implorer l'oubli de ses fautes passées, et le prier de l'admettre de nouveau à la faveur de son amitié. L'évêque, touché jusqu'au cœur de ce repentir et n'en devinant pas la perfidie, le reçut dans sa maison.

[1] Ici, dans le récit de Grégoire, se rencontre une ambiguïté sur ce personnage. Il paraîtrait en résulter qu'il y avait à Tours deux individus du même nom de Rikulf, l'un clerc, l'autre diacre.

A la première nouvelle que Chilpéric eut des bruits répandus contre son honneur, il entra dans une violente colère ; l'arrivée de Leudaste dans la cité de Soissons, où il venait pour accuser lui-même Grégoire, ne fit que redoubler sa rage. A peine l'ancien comte de Tours avait-il prononcé le préambule de son accusation par ces quelques paroles : *Jusqu'à présent, pieux roi, j'avais gardé la ville de Tours ; mais, maintenant que me voilà écarté de mon office, songe à voir comment on te la gardera : car il faut que tu saches que l'évêque Grégoire a dessein de la livrer au fils de Sigebert*, que Chilpéric lui répondit brusquement : *Cela n'est pas ; tu me fais de semblables rapports parce que tu as été chassé de ta dignité*. Mais Leudaste continuant : *L'évêque fait bien autre chose*, reprit-il, *il tient des propos injurieux pour toi ; il dit que Frédégonde est en liaison d'adultère avec l'évêque Berthram*. A ces paroles, le roi fut saisi d'un tel accès de colère, qu'il tomba à coups de pieds et à coups de poings sur le dénonciateur ; puis, revenu à lui, il s'écria : *Quoi ! tu affirmes que l'évêque a tenu de semblables propos ! — Je l'affirme*, répliqua Leudaste nullement déconcerté par le mauvais accueil fait à ses révélations ; *et si tu veux acquérir la certitude de la vérité de ce que je dis*, *fais mettre à la torture Gallien l'ami de l'évêque*, *et Platon son archidiacre*. En même temps le fourbe Leudaste nomma le témoin sur la foi duquel il parlait ainsi, et pria le roi d'entendre sa déposition. C'était le clerc Rikulf. Chilpéric, n'écoutant que sa colère, fit jeter l'accusateur dans un cachot, et envoya vers Tours avec ordre de saisir Rikulf.

Ce dernier, de son côté, n'oubliait pas d'exécuter les conventions établies avec Leudaste ; il ne cherchait que l'occasion de faire trouver Grégoire en faute. Pendant que

son complice était à Soissons, il se présenta un jour chez le saint évêque, et, s'étant jeté à ses genoux, il lui dit : *Si tu ne viens pas promptement à mon secours, je suis en danger de périr ; car, à l'instigation de Leudaste, j'ai dit des choses que je n'aurais pas dû dire. Envoie-moi, je te supplie, dans un autre royaume, afin que je ne sois pas saisi par les gens du roi et livré aux plus affreux supplices.* Le traître espérait, en arrachant à Grégoire l'autorisation officielle de son départ, faire planer sur sa tête les plus graves soupçons et convaincre le roi de sa culpabilité, puisqu'il faisait ainsi évader le seul témoin dont la déposition était si redoutable pour lui. Mais Grégoire ne tomba pas dans le piége : *Si tu as dit quelque chose qui ne convenait pas*, lui répondit-il, *que tes paroles retombent sur ta tête. Je ne te laisserai point partir pour un autre royaume, afin de ne pas me rendre suspect au roi.* Quelques jours après cette tentative infructueuse, le clerc fut saisi par les gens de Chilpéric et conduit à Soissons ; là, interrogé par Chilpéric, il confirma les assertions de Leudaste. Ce dernier, mis en liberté, se dirigea alors vers Tours, afin de saisir, par l'ordre du chef frank, Gallien et l'archidiacre Platon. — Inquiet et tremblant sur le sort de ses amis, Grégoire était *triste de cœur*, ainsi qu'il le dit. Errant dans sa maison épiscopale, il se réfugia dans son oratoire ; là, se jetant à genoux, il se mit à invoquer le ciel. Mais ses prières, quoique ferventes et sincères, ne pouvaient rassurer sa pensée sur l'incertitude des événements. Alors, espérant par une de ces intuitions divines arracher à la Providence le secret de l'avenir, il prit le livre des Psaumes de David, et l'ouvrit afin d'y rencontrer quelque verset de consolation. Ses yeux tombèrent sur ce passage : *Il les fit sortir pleins d'espérance, et ils ne craignirent point, et leurs ennemis furent engloutis au fond*



de la mer. Dans cette révélation toute sibyllique de sa destinée, Grégoire se laissa aller à des pensées d'espérance, et, désormais certain de la protection divine, il attendit avec courage le dénoûment du complot ourdi contre lui. Sa croyance dans la prédiction des paroles de David devint plus vive, lorsqu'on lui annonça que Leudaste avait failli périr dans la Loire, au moment où il la traversait, emmenant avec lui ses deux prisonniers. Il avait fait construire sur le fleuve un pont de bateaux attachés l'un à l'autre, car il avait été accompagné dans son expédition par une troupe nombreuse; et au moment où il s'avançait à la tête de cette petite armée, le bateau qui le portait s'enfonça dans l'eau, et il gagna à la nage le bord du fleuve. Il fut bientôt arrivé à Soissons, où il remit entre les mains de Chilpéric ses deux captifs. Leudaste l'excitait à les livrer immédiatement au supplice, espérant de la sorte enlever à l'évêque de Tours tout moyen de justification. Mais le roi, revenu de ses fougueux emportements, les fit délivrer de leurs liens et les confia sans leur faire aucun mal à la garde d'un de ses officiers. Il avait déjà formé le projet d'une éclatante réparation; il lui fallait la solennité d'une assemblée générale pour venger son honneur et convaincre d'imposture l'évêque accusé. Avant de commencer ces débats judiciaires, il était indispensable de saisir le coupable, l'évêque Grégoire; mais, redoutant les effets d'une semblable mesure à l'égard d'un homme dans lequel se personnifiait à cette époque, comme le dit M. Thierry, la puissance morale de l'épiscopat, il eut recours à la ruse, et résolut d'amener par la crainte Grégoire à prendre la fuite, cette conduite de l'évêque devant motiver l'arrestation en confirmant les soupçons dirigés contre lui.

Le duc Bérulf, qui commandait à Tours et à Poitiers, fut

chargé de cette mission. Il feignit de craindre une attaque de la part des gens du roi Gontramn, et introduisit dans la ville un grand nombre de guerriers, les plaçant aux portes avec ordre de ne laisser sortir personne : *C'est le moment de veiller sans relâche*, disait-il, *afin qu'il n'arrive rien faute de précautions*. Ces dispositions terminées, Bérulf, assisté du comte Eunomius, excita sous main Grégoire à prendre la fuite. Plusieurs citoyens même, amis de l'évêque, et ne se doutant nullement des piéges qu'on lui tendait, l'engageaient sérieusement à prendre ce parti, lui recommandant bien d'emporter secrètement ce qu'il y avait de plus précieux dans le trésor de l'église. Mais Grégoire, fier de son innocence, et se rappelant peut-être l'heureux pronostic du verset de David, persista à demeurer dans la ville : aussi le roi fut-il obligé de convoquer l'assemblée des évêques, et de s'en rapporter, quant à la présence du principal accusé, à sa comparution volontaire. Des lettres furent donc expédiées à tous les évêques de Neustrie, par lesquelles Chilpéric leur enjoignait de se rendre à Soissons dans les premiers jours d'août, c'était en 580, afin d'examiner avec soin cette affaire. En attendant cette époque, l'instruction se poursuivait avec ardeur ; souvent le clerc Rikulf était interrogé en secret. Ce fut à la suite d'une de ces audiences, dans laquelle le clerc avait avancé beaucoup de choses fausses contre Grégoire, qu'éclata un incident qui nous révèle l'opinion populaire à l'égard du procès. Au moment où Rikulf sortait, un ouvrier en bois, du nom de Modestus, s'avança vers lui, et l'apostrophant : *Malheureux*, lui cria-t-il, *qui complotes avec tant d'obstination contre ton évêque, il valait bien mieux pour toi te taire, lui demander pardon et obtenir ta grâce.* A ces mots, Rikulf désignant à ses gardes l'homme qui

avait ainsi parlé, leur dit : *En voilà un qui me conseille le silence pour que je n'aide pas à découvrir la vérité. Voilà un ennemi de la reine, qui veut empêcher qu'on n'informe contre ceux qui l'ont accusée.* Le malheureux ouvrier, saisi par les soldats, alla expier dans les supplices les sympathies qu'il éprouvait pour le saint évêque; car il fut garrotté, flagellé, appliqué à la torture, et puis jeté dans un cachot, les fers aux pieds et aux mains.

Cependant, les évêques étant tous réunis, l'ouverture du synode eut lieu dans la ville de Braine. Chilpéric étant entré dans la salle où se tenait l'assemblée, prit place au milieu d'eux, après leur avoir donné le salut et en avoir reçu la bénédiction. Alors Berthram, impliqué dans l'accusation dirigée contre Frédégonde, prit la parole pour exposer l'affaire, et interpella Grégoire sur les propos tenus par lui. L'évêque de Tours nia toutes les imputations de Leudaste. La simplicité de sa parole et l'énergique protestation de son innocence excitèrent des murmures d'approbation dans la foule qui encombrait les abords de la salle, et l'on entendait sortir des groupes ces paroles : *Pourquoi impute-t-on de telles choses au prêtre de Dieu? pourquoi le roi poursuit-il une telle affaire? est-ce qu'un évêque aurait pu dire de telles choses même en parlant d'un esclave? Hélas! Seigneur, prête secours à ton serviteur!* Au milieu du tumulte occasionné par ces clameurs, le roi se leva et dit à l'assemblée : *Cependant l'accusation dirigée contre ma femme est un opprobre pour moi. Si vous jugez à propos qu'on produise des témoins contre l'évêque, ils sont ici présents; mais s'il vous convient de vous en rapporter à la bonne foi de Grégoire, dites-le, et je me conformerai à tout ce que vous ordonnerez.* Ces paroles de modération étonnèrent étrangement l'assemblée, qui

ne demandait qu'à renvoyer absous l'évêque de Tours. Aussi, lorsque Rikulf, poussant jusqu'au bout son rôle infâme, se présenta pour déposer contre lui, tous s'écrièrent : *Un clerc de rang inférieur ne peut être cru en justice contre un évêque.* Grégoire fut donc déclaré innocent par le synode, au grand dépit du roi, qui affectait des airs de modération, afin d'intéresser en sa faveur les évêques. Il exigea alors de Grégoire certaines formalités nécessaires suivant lui pour détruire complétement les accusations dont il avait été l'objet. Mais lorsque ces choses eurent été exécutées, les évêques se réunirent de nouveau, et le président de l'assemblée s'adressant à Chilpéric lui dit : « *O Roi, l'évêque a accompli toutes les choses qui lui avaient été prescrites. Son innocence est prouvée ; maintenant qu'avons-nous à faire? Il nous reste à te priver de la communion chrétienne, toi et Berthram, les accusateurs de l'un de nos frères.* » Frappé de cette sentence inattendue, le chef frank en balbutiant répondit : *Mais je n'ai raconté que ce que j'avais entendu dire.— Et de qui?* lui répliqua le président. —*C'est de Leudaste que j'ai tout appris.* Alors on ordonna d'amener l'auteur de ce scandale. Mais Leudaste, qui dès le début de l'affaire avait pu juger de la tournure qu'elle prendrait, s'était prudemment enfui de la ville. Les évêques le jugèrent par contumace, et il fut frappé de l'excommunication, comme semeur de mensonges, calomniateur de la reine, et accusateur de son évêque. Cette décision fut transmise à tous les prélats qui n'avaient pu se rendre au synode, et, après cela, ceux qui étaient réunis s'en retournèrent chacun dans leur cité.

Grégoire sollicita vivement la grâce du clerc Rikulf condamné à mort par l'autorité du chef frank; mais, malgré ses instances, il ne put l'exempter de la torture.

« Je ne crois pas, dit l'évêque de Tours dans son récit, » qu'aucune chose inanimée, qu'aucun métal eût pu » résister à tous les coups que supporta ce pauvre misé- » rable. Depuis la troisième heure du jour jusqu'à la neu- » vième, il resta suspendu à un arbre, les mains derrière » le dos : on ne le détacha que pour l'étendre sur un » chevalet où il fut frappé de bâtons, de verges et de » courroies nouées en double, et cela non pas seulement » par un ou deux hommes, mais par tous ceux qui pou- » vaient approcher de lui. » Il avoua, au milieu des douleurs du supplice, le secret de toute la conspiration. Quant à Leudaste, parti de Braine, il se rendit à Paris pour se réfugier dans la basilique de Saint-Pierre, et échapper de la sorte à la fureur du roi; mais ayant appris les condamnations qui le frappaient, il se rendit secrètement à Tours dans la maison que sa femme habitait, emporta tous ses trésors et gagna la ville de Bourges. — Les habitants de cette cité, poussés plutôt par l'avidité du pillage que par leur indignation pour Leudaste, envahirent sa demeure, et lui enlevèrent tout ce qu'il avait apporté, ne lui laissant que l'habit qu'il avait sur le corps, et même ils l'auraient tué, s'il n'avait promptement pris la fuite. Alors proscrit, et sous le poids du terrible anathème, Leudaste rassembla autour de lui un grand nombre de vagabonds, et les associa à ses aventureuses destinées. Après avoir pillé les environs de Tours, ils vinrent se réfugier à Poitiers dans la basilique de Saint-Hilaire. Mais loin de s'y livrer à des pensées de repentir pour ses crimes passés, et de reconnaissance pour la protection que les prêtres de cette église lui avaient accordée, il répandit l'épouvante dans toute la cité, se livrant chaque jour au pillage et au vol. Le saint asile ne fut pas plus respecté que les trésors

des citoyens, car sous ses voûtes silencieuses retentirent des cris de débauche et le tumulte de l'orgie, au milieu desquels Leudaste, entouré de femmes de mauvaise vie et de joyeux compagnons, cherchait à égayer la tristesse de son exil. Chassé de cette basilique dont il souillait ainsi la sainteté, il retourna à Bourges, qu'il abandonna bientôt pour se livrer à des courses et à des expéditions lointaines. Ennuyé de cette vie de brigandage, Leudaste songea sérieusement à rentrer en faveur près du roi Chilpéric : il obtint donc de lui la permission de venir à Tours et d'y demeurer. Quelque temps après, ayant appris que le roi séjournait avec son armée dans les environs de Melun, il s'y rendit, et supplia les guerriers franks de vouloir bien décider Chilpéric à le recevoir. Pressé par leurs instances, il y consentit; et au moment où Leudaste prosterné à ses pieds lui demandait son pardon, il lui dit : *Tiens-toi sur tes gardes encore quelque temps, jusqu'à ce que tu aies vu la reine, et qu'elle t'ait dit les moyens de rentrer en grâce auprès d'elle, toi qui l'as si gravement offensée.* Le malheureux Leudaste, dans les éblouissements de sa bonne fortune, avait déjà oublié l'injure faite à une femme, injure impardonnable, alors même qu'elle n'aurait pas été lancée contre l'impitoyable Frédégonde. Il ne prit donc aucun souci du sage avertissement de Chilpéric, il le suivit même dans la cité de Paris. Le dimanche suivant, s'étant rendu dans la cathédrale, il se jeta aux pieds de la reine, implorant d'elle l'oubli de son injure. Frédégonde, rouge de colère et frémissant de rage, le repoussa rudement du pied, et, nullement émue par ses larmes, elle s'écria : *Puisque je n'ai plus de fils qui prenne soin de poursuivre mes injures, c'est à toi, mon Seigneur, que je remets le soin de ma vengeance.* Puis se tournant vers son époux : *Malheur à moi*, lui dit-

elle, *qui vois mon ennemi et ne puis l'emporter sur lui!* Ces paroles, prononcées avec une résignation mêlée de colère, furent pour Leudaste un arrêt de mort. La providence, à qui Frédégonde a remis le soin de sa vengeance, ne tardera pas à le frapper; l'épouse de Chilpéric n'a-t-elle pas par-devers elle une arme toujours prête? Repoussé ainsi par la reine, Leudaste continuait sa route paisiblement, s'amusant même à visiter les boutiques des marchands, à qui il disait en leur montrant des joyaux: *J'achèterai ceci, car il me reste beaucoup d'or et d'argent.* A peine était-il parvenu à quelques pas de la place, que des soldats se précipitèrent sur lui pour l'enchaîner; mais Leudaste, tirant son épée, frappa l'un d'eux. Cette résistance excita la colère des assaillants, ils se jetèrent sur lui avec leurs glaives et leurs boucliers; l'un d'eux d'un coup d'épée lui enleva toute la peau de la tête ainsi que les cheveux. N'ayant plus d'autre salut que la fuite, il courut à travers le pont; mais l'un de ses pieds s'étant engagé entre les planches, il se cassa la jambe et tomba au pouvoir des soldats qui l'avaient attaqué. Ces derniers étaient les serviteurs de la reine Frédégonde, qui n'avait pas fait attendre longtemps la réalisation de ses menaces. Ils entraînèrent Leudaste, chargé de liens, vers le roi, qui ordonna de le bien soigner, afin qu'une fois rétabli, il pût être livré à des supplices journaliers. Mais les douleurs de sa blessure furent si vives, qu'il était sur le point d'expirer et d'échapper de la sorte aux tourments qui l'attendaient. Informée de cette circonstance, Frédégonde ordonna de le faire expirer au milieu des tortures. Il fut donc couché par terre sur le dos, et frappé à coups de barres de fer, jusqu'à ce qu'il rendît le dernier soupir. Ainsi mourut le serf Leudaste.

Certes, ce n'est point sa qualité de Poitevin qui nous a fait ainsi reproduire le récit de Grégoire, car dans ces siècles il n'y a ni patrie ni nationalité; mais c'est le seul désir de compléter par cet épisode le tableau des mœurs au VIe siècle. Ne pouvant suivre dans leur infinie variété les incidents si dramatiques de cette époque, nous nous sommes attachés à animer autant qu'il a été en notre pouvoir les existences si remarquables de Radégonde, de Fortunatus et de Leudaste. Que ces trois figures en soient un rapide résumé. Que dans les traits pâles et poétiques de la fille des rois de Thuringe, l'historien découvre le germe de la pensée chrétienne avec ses croyances et ses instincts tout mystérieux; que la verve spirituelle et emphatique de Fortunatus, son enthousiasme de poëte pour la jeune Agnès, rappelle les beaux jours de la civilisation romaine; et qu'en présence de ces deux types de l'avenir et du passé, se rencontre, comme terrible représentation de la réalité, le parvenu Leudaste, tout bouillant d'ambition, insolent dans ses jours de triomphe, et terminant par une mort tragique une vie si animée et si bizarre!

IV.

SUITE DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE.
LUTTES ENTRE LES DESCENDANTS DE CLOVIS, SIGEBERT, CHILPÉRIC ET GONTRAM, POUR LA POSSESSION DE LA CITÉ DE POITIERS.
WADDON ET SES FILS.

Cette triple personnification terminée, reproduite à grands traits, faut-il maintenant que nous traversions silencieusement toute l'époque mérovingienne? Nous suffit-il d'avoir assigné aux trois personnages dont l'histoire

vient d'être indiquée le caractère de leur mission, d'avoir arraché à leur existence un symbole historique, et puis d'abandonner à l'histoire générale tous les événements de cette époque si pleine et si animée? Car ce fut une véritable tragédie, dit M. Thierry, où rien ne manqua, ni les passions, ni les caractères, ni cette sombre fatalité qui était l'âme de toute tragédie antique. La barbarie débordait à pleins bords sur notre sol; elle s'épandait dans nos contrées, ravageant et pillant : il n'y a même pas dans son génie l'instinct de la conquête, elle ne voit que pillage et trésors. C'était un temps de féroce désespoir; les populations voisines, autrefois amies, s'entre-déchirent : les dévastations entraînent le brigandage; la haine fait éclater d'atroces vengeances. Pour ne pas être victime, on devient bourreau. L'assassinat et le meurtre ne sont plus que des garanties de conservation. Quoique forcés par la nature de notre sujet de ramener tous les événements généraux à des résultats purement locaux, nous croyons cependant devoir retracer les scènes si dramatiques de cette époque, laissant de côté les immenses détails que nous transmettent dans des récits palpitants d'intérêt les chroniqueurs contemporains. Il faut bien rechercher quelles ont été nos destinées durant ces siècles; pour qui furent nos sympathies; enfin, découvrir, quelque obscure et modeste qu'elle soit, notre intervention dans ces longues luttes, desquelles doit jaillir la nationalité française.

Notre tâche sera douloureuse. Presque toujours nos populations ont été tourmentées, ainsi que nous l'avons dit, par d'incessantes invasions. Leur rôle s'est borné à tendre la gorge aux barbares qui ravageaient nos contrées. Placées derrière cette Loire, limite des deux peuples, toutes les fois qu'il a plu aux descendants du vainqueur d'Alaric de

tenter d'aventureuses expéditions, nos cités ont été les premières à subir la domination barbare. C'étaient nos larmes et notre sang qui humectaient ces glaives déjà tout prêts à verser d'autre sang, à faire répandre d'autres larmes. Le Midi avait pour le barbare frank une attraction mystérieuse. Au-delà de notre territoire, il entrevoyait les provinces méridionales, *véritables mers aux flots ondoyants de riches moissons*, dont la terre était fécondée par les regards d'un soleil toujours pur. Aussi s'écriait-il : *Je voudrais bien voir cette Limagne qu'on dit si riante ;* et une invasion réalisait promptement ses désirs. Outre ces impressions de la nature physique, n'y avait-il pas dans les riches cités d'au-delà la Loire les débris d'une antique splendeur qui promettaient au pillage et à leur avidité d'abondantes captures ? Nous avons donc eu avec ces provinces méridionales une communauté de souffrances et de sympathies. Ce point de vue de notre histoire n'est que douloureux, car nous n'aurons qu'à suivre les hordes barbares dans leur passage à travers notre territoire, à raconter les dévastations de nos cités et les douleurs de nos populations. Mais dans les luttes du Nord et du Midi, dans les guerres d'indépendance qu'elles ont soulevées, notre sang n'a pas seulement coulé au milieu de la consternation, nous l'avons aussi versé sur les champs de bataille ; alors notre vie était agitée, elle avait ses dangers et ses espérances. Notre rôle n'était plus passif, car, au lieu de larmes et de gémissements, nous jetions dans la lutte l'intervention puissante et énergique de notre glaive [1].

De la bataille de Vouglé date la grande révolution qui

[1] Notre récit sur cette époque est un composé de fragments recueillis dans l'Histoire des Franks, déjà si souvent citée, de Grégoire de Tours.

amena sur notre territoire la puissance franke. Les tentatives d'unité faites par Clovis disparurent à sa mort. Il fallut recommencer les anciennes conquêtes ; car ce n'était pas une couronne impériale qu'il laissait à ses enfants, mais bien une hache, l'instrument de sa victoire. La fraternité entre les chefs franks, fils de Clovis, loin d'être une occasion d'amitié, ne fut qu'une cause de guerre. Les fils mêmes sont en révolte ouverte contre les pères. C'est ainsi qu'agit Chram, fils de Clotaire, excité par les conseils du Poitevin Léon, homme *de mauvaises passions et qui s'y laissait entraîner avec toute la cruauté d'un lion ;* irréligieux, moqueur, prétendant que saint Martin et saint Martial, confesseurs de Dieu, ne laissaient au fisc rien qui vaille. La vengeance du père fut impitoyable : surpris dans la chaumière d'un paysan, Chram y fut garrotté avec sa femme et ses jeunes enfants, et Clotaire ordonna d'y mettre le feu. Après la mort de ce dernier, qui, d'après les dires de Grégoire, arriva un an après le supplice de Chram, une rivalité terrible s'engagea entre ses autres fils, et amena des luttes empreintes d'un caractère sauvage, fécondes en meurtres et en trahisons. Ainsi que dans toutes les guerres de famille, la voix du sang ne fit qu'ajouter à la colère des combattants. Deux figures de femmes s'entremêlent à ce sombre tableau. Aussi cruelles et aussi ambitieuses, elles jettent dans ces événements l'énergie de la passion, la supériorité de leur intelligence et la puissance de leur beauté. Elles avaient merveilleusement respiré l'atmosphère dans laquelle elles vivaient ; à une époque régulière ce seraient d'épouvantables monstres, et dans le VI[e] siècle elles ne font que suivre l'impulsion de leur nature provoquée par les événements du temps. Ces deux femmes sont Brunehilde, pour les noces de laquelle Fortu-

natus avait épuisé, ainsi que nous l'avons dit, ses richesses poétiques, et Frédégonde que nous avons déjà entrevue dans le récit relatif à Leudaste ; la première femme de Sigebert, l'autre de Chilpéric. Autour d'elles s'agitent tous les événements de cette époque. En présence de ces deux femmes, nous n'avons pas le courage de discuter froidement à laquelle revient la palme du crime ou celle du martyre. Si nous les avons invoquées au début de cet aperçu sur la période mérovingienne, ce n'est ni pour les accabler d'imprécations, ni pour rappeler la réprobation plus ou moins énergique dont les a flétries l'histoire, ni pour les excuser en faisant comprendre avec quels hommes et au milieu de quels événements elles furent appelées à vivre, mais bien pour donner aux faits leur couleur nécessaire. Ainsi, que nous importe de savoir par quels accidents Brunehilde, la femme de celui à qui le Poitou était tombé en partage, se pervertit dans cette société barbare ? « Car, » dit Grégoire, c'était une jeune fille de manières élé» gantes, belle de figure, honnête et décente dans ses » mœurs, de bons conseils et d'agréable conversation. » D'ailleurs le dénoûment de la destinée de cette femme ne démontre-t-il pas les mœurs de cette époque ? Tombée entre les mains des fils de Frédégonde, elle fut revêtue de sales vêtements, promenée durant trois jours, sur un chameau, dans les rangs de l'armée, au milieu des injures et des huées, puis attachée par ses cheveux gris à la queue d'un cheval fougueux, qui lui brisa la tête à coups de pieds, et traîna sur les chemins, à travers les ronces et les cailloux, les membres disloqués et sanglants de la vieille reine. Que nous importe tout cela, si ce n'est de savoir la véritable cause des événements : car l'histoire générale précède l'histoire locale ; la seconde n'est que la consé-

quence de la première ; et pour la bien comprendre, ce n'est pas l'ombre qu'il faut interroger, reflet mystérieux et insaisissable, c'est ce qui la produit, ce qui lui donne la vie. Eh bien ! Sigebert avait épousé la jeune Brunehilde : sous ses inspirations, sa sœur Galswinthe était devenue la femme de Chilpéric, cet autre fils de Clotaire. L'amour violent et passionné du barbare pour sa nouvelle épouse lui avait fait abandonner la belle Frédégonde ; c'était une de ses nombreuses concubines. L'amante délaissée recouvra bientôt par la ruse et le charme de sa beauté l'amitié de Chilpéric : la femme légitime, étranglée pendant la nuit, fut trouvée morte dans son lit.

Ce meurtre de la sœur de Brunehilde alluma entre les deux frères une guerre violente. Tous deux féroces et énergiques, ils agissent sous les inspirations de deux femmes plus énergiques encore. Au milieu de cette lutte brutale intervient de temps à autre la faible autorité de Gontram, le troisième fils de Clotaire, médiocre et triste pacificateur, qui ne dut qu'à sa ruse et à son extrême prudence de ne pas être brisé dans les contacts impétueux des deux combattants. Chilpéric, dans une assemblée générale convoquée par Sigebert pour venger le meurtre de la jeune et malheureuse Galswinthe, avait été condamné à restituer à la sœur de la victime plusieurs cités méridionales, entre autres Bordeaux et Limoges, que Galswinthe, à son arrivée dans les Gaules, reçut à titre de présent du matin, d'après l'antique loi teutonique, et en échange de sa virginité apportée. Loin d'accepter cette sentence des guerriers franks, ses compagnons, comme une expiation du crime commis sous ses yeux, Chilpéric résolut d'envahir les villes que le sort avait données en partage à son frère Sigebert. C'étaient les riches et puissantes cités de Tours et de Poi-

tiers. Il assembla donc une armée dans la ville d'Angers, et mit à sa tête le plus jeune de ses fils, Clovis, guerrier dont le nom rappelait celui du premier conquérant de la Gaule méridionale.

Après la prise de Tours, le jeune chef s'avança jusqu'à Poitiers, qui lui ouvrit ses portes sans résistance, et, trouvant la ville admirablement située pour dominer tout le pays qu'il avait à parcourir, il y établit le centre de ses forces. Ce fut à quelque distance de cette cité que Æonius Mummolus, d'origine gallo-romaine, général envoyé par Gontram au secours de Sigebert, vint surprendre le vainqueur. De nouveaux renforts augmentèrent l'armée du jeune Clovis : c'était une troupe de gens levée dans le pays par les soins de Sigher et de Basilius. Mais cette armée sans discipline, composée en grande partie de colons et de paysans, ne put résister aux savantes tactiques de Mummolus. Après un combat où les deux armées rivalisèrent de bravoure et d'acharnement, les guerriers neustriens de Clovis furent vaincus, et le jeune chef fut forcé de fuir jusqu'à Saintes. Ainsi victorieux, Mummolus entra dans Poitiers et fit prêter serment à tous les habitants. Réunis dans l'église épiscopale, ils jurèrent sur les choses les plus saintes, par le nom du Dieu tout-puissant, de garder fidélité au roi Sigebert. — L'année suivante, désespéré du mauvais résultat de la première expédition de Clovis, Chilpéric en tenta une nouvelle : ayant donc rassemblé une armée beaucoup plus nombreuse, il mit à sa tête Théodebert, l'aîné de ses fils. Celui-ci, ayant passé la Loire, se dirigea vers Poitiers. Dans les environs de cette ville, l'armée ennemie, sous les ordres de Gondobald, occupait tout le pays : l'ayant attaquée au milieu de la plaine, il la défit complétement, entra triomphant dans la cité de Poitiers,

dont les habitants, faisant taire des scrupules de conscience, oublièrent leur serment solennel, et le reçurent dans leurs murs en implorant la clémence du vainqueur. Mais le nouveau conquérant avait à faire oublier les défaites passées de ses guerriers ; son passage à travers notre pays fut marqué par les plus horribles dévastations : les églises étaient brûlées, les prêtres mis à mort, les monastères détruits, et les jeunes filles violées. Ce n'était que crimes et brigandages commis par l'armée de Théodebert : son expédition fut comparée aux antiques persécutions de Dioclétien. Les basiliques des saints confesseurs, qui jusqu'à ce jour avaient répandu autour d'eux cette puissance mystérieuse qui arrêtait la main du barbare prête à frapper, furent pillées et incendiées. C'était vers l'an 574.

Effrayé des progrès de l'armée de Chilpéric, Sigebert rassembla toutes les forces de son royaume d'Austrasie pour marcher contre Théodebert. Ayant rencontré son frère dans les environs de Chartres, il le provoqua plusieurs fois au combat : *Si tu n'es pas un homme de rien*, lui faisait-il crier par un de ses hérauts, *prépare le champ de bataille et accepte le combat.* Mais, effrayé par le nombre des ennemis, Chilpéric oublia l'antique bravoure de sa race : trahi et délaissé par les siens, il implora la paix, promettant satisfaction. L'ayant obtenue du roi Sigebert, il abandonna les villes dont s'était emparé son fils, rappela son armée, et même, dans un moment de douceur, il demanda lui-même au vainqueur son indulgence pour les habitants des cités soumises : *Pardonne-leur*, dit-il à son frère, *et ne mets pas la faute sur eux ; car, s'ils ont manqué à la foi qu'ils te devaient, c'est que je les ai contraints par le fer et par le feu.*

Oui, c'était bien ainsi qu'agissait la puissance barbare

sur nos populations. Dans toutes ces luttes, nos sympathies ne sont à aucun des combattants : aux vainqueurs d'aujourd'hui les habitants de nos cités promettent la fidélité qu'ils avaient jurée aux vainqueurs de la veille. Dans ces siècles, les populations vaincues ont perdu jusqu'à la fierté de leur indépendance ; elles ne prennent nul souci de leurs promesses et de leurs serments : c'est la période de notre passivité historique.

La paix entre les deux frères ne fut pas de longue durée. Chilpéric enviait toujours les cités opulentes de l'Aquitaine, que deux fois déjà il avait eues en sa possession. Son fils Théodebert traversa donc de nouveau la Loire, et son passage fut accompagné des mêmes excès que l'année précédente. Alors Sigebert rappela ses Franks d'outre-Rhin, guerriers toujours prêts à de nouveaux combats, pour qui l'espoir d'une longue expédition, avec ses pillages et ses dévastations, n'était qu'une fête mêlée de plaisirs et de joies. Trahi de nouveau par ses compagnons, Chilpéric fut contraint de prendre la fuite jusqu'à Tournay ; poursuivi par son frère, il s'abandonnait déjà à son désespoir, lorsque Frédégonde se chargea de terminer par un effroyable dénoûment cette lutte depuis si longtemps commencée. Dans son cœur s'agitaient mille sentiments divers : femme, elle va tomber aux mains de sa rivale ; mère d'un tout jeune enfant, elle n'a qu'un avenir d'esclavage à lui donner. Elle cherchait bien à le faire mourir en lui refusant son lait, mais il y avait du sang barbare dans les veines de l'enfant ; sa vie était dure et tenace. Frédégonde, n'écoutant alors que la sombre férocité de ses émotions, fit venir deux jeunes guerriers, les enivra de liqueurs fortes, et, plaçant entre leurs mains de longs couteaux (skramasax) dont la lame était trempée de poison, après leur avoir expliqué

ses projets, leur adressa ces seules paroles : *Si vous revenez, je vous comblerai d'honneurs vous et votre race ; si vous êtes tués, je distribuerai en votre nom des aumônes à tous les lieux saints.* Quelques jours après, dans le tumulte des fêtes occasionnées par ses victoires, au milieu des clameurs et des orgies de ses compagnons, Sigebert fut assassiné, et les deux jeunes guerriers, de retour au camp de Chilpéric, furent comblés de présents.

Après divers arrangements pour la consolidation de son nouveau pouvoir, Chilpéric songea à recommencer, pour la quatrième fois, son expédition contre les cités d'au-delà la Loire. Mérovée, un autre de ses fils, *le seul qui n'eût pas encore été battu*, fut chef de cette nouvelle armée, et il prit le chemin du Poitou. Mais les sentiments qui agitaient l'âme du jeune guerrier contrastaient bien étrangement avec la mission dont l'avait chargé son père. Brûlant d'un vif amour pour la veuve de Sigebert, pour Brunehilde, jeune et belle encore, il abandonna son armée et se dirigea vers Rouen. Là, le mariage des deux amants fut consacré par l'évêque Prétextat, à qui son dévoûment aux malheurs de la dynastie neustrienne valut plus tard l'exil et la mort. Ce furent de bien tristes amours que ceux des nouveaux époux. Poursuivis par Chilpéric, à qui Frédégonde soufflait d'ardents désirs de vengeance, Mérovée et Brunehilde cherchèrent un asile dans la basilique de Saint-Martin. Ils quittèrent ce lieu sacré, par les paroles perfides de Chilpéric qui disait : *Puisque c'est la volonté de Dieu, je ne les forcerai point à se séparer.* Et pourtant, à peine a-t-il embrassé son fils, qu'il oublie ses promesses pour ne se rappeler que sa vengeance. Saisi et emprisonné, le jeune Mérovée fut condamné à voir tomber sous le ciseau l'immense chevelure qui était le symbole de la puissance

mérovingienne, puis jeté dans une étroite prison. Plein de désespoir, le jeune Frank redoutait les nouvelles tortures de Frédégonde ; ayant fait venir un de ses compagnons, nommé Gaïlen, il lui dit : *Nous n'avons eu jusqu'ici qu'une âme et qu'une volonté ; ne souffre pas, je te prie, que je sois livré entre les mains de mes ennemis, mais prends cette épée et enfonce-la dans mon corps.* Gaïlen obéit aux ordres du malheureux Mérovée, et lorsque Chilpéric vint pour assouvir sa haine, il ne trouva plus pour toute victime qu'un cadavre froid et inanimé.

Sigebert, lors de sa mort, avait laissé un jeune enfant, qui, sauvé par les soins de Gondobald, fut proclamé roi d'Austrasie, et mis sous la protection de Gontram. *Qu'un même bouclier nous protége ; qu'une même lance nous défende*, s'écriait ce dernier en serrant l'enfant dans ses bras, et en se rappelant les crimes commis autour de lui. Au nom de son jeune pupille, il fit demander à Chilpéric de lui restituer les cités que Galeswinthe avait reçues comme don du matin, et qui, d'après le libre jugement des Franks, appartenaient aux descendants de Sigebert. La guerre recommença donc. Mummolus marcha contre Chilpéric, et dans les environs de Limoges s'engagea un combat long et opiniâtre entre les deux armées, dans lequel la victoire resta au général gallo-romain. Suivant les chroniqueurs, Mummolus aurait perdu dans cette bataille cinq mille guerriers, et ses adversaires vingt-quatre mille.

Il serait impossible de tracer d'une manière précise les envahissements successifs de Chilpéric sur les domaines de son neveu, et de reproduire les luttes qui les accompagnaient, luttes toujours terribles et fécondes en dévastations. Les villes d'au-delà la Loire passaient alternativement d'un vainqueur à un autre, et chaque chef adressait aux

siens ces paroles de Chilpéric : *Réparez les murs des cités conquises; renfermez-y vos femmes, vos filles, vos richesses, et défendez-vous avec courage; si vous perdez quelque chose, lorsque nous viendrons à tirer vengeance de nos ennemis, vous en reprendrez davantage.* La mort de ce guerrier frank assassiné par Frédégonde à la suite d'une scène qui justifiait largement les accusations d'adultère portées contre elle, n'arrêta pas le cours de ces invasions. Childebert, fils de Brunehilde, excité par ses leudes, entreprit une guerre contre Gontram, qui, effrayé des catastrophes soudaines et tragiques dont il était le paisible spectateur, s'écriait au milieu de l'église en s'adressant à tout le peuple : *Je vous conjure, hommes et femmes qui êtes ici présents, gardez-moi une fidélité inviolable, et ne me tuez pas comme vous avez tué dernièrement mes frères!* Nos contrées furent de nouveau envahies : il fallait bien partager les dépouilles de la victime de Frédégonde. Lorsque Gontram exigea le serment de fidélité des villes d'outre-Loire, Tours et Poitiers voulaient entrer sous la domination de Childebert. C'est là le premier acte d'une volonté nationale. Mais les habitants de Bourges, fidèles au roi Gontram, marchèrent contre eux, et incendièrent le pays de Tours. L'église de Mareuil-sur-Cher, dans laquelle on conservait les reliques de saint Martin, n'échappa point au sort commun. Désespérés, les Tourangeots, aimant mieux se soumettre à Gontram que de voir leur pays dévasté par les flammes et par le fer, abandonnèrent leurs projets de résistance. La cité de Poitiers, qui avait accueilli dans ses murs le duc Gararik, chef combattant pour Childebert, et qui se rappelait les cruelles dévastations de Chilpéric, resta fidèle à la cause de Childebert. Ses habitants envoyèrent même vers ceux de Tours pour les conjurer de ne pas se laisser soumettre ;

mais ces derniers leur répondirent : *Nous vous conseillons de ne pas résister aux gens du roi Gontram, car vous auriez à subir les mêmes maux que nous.* Ces avis de bon voisinage n'ayant pas été écoutés, les comtes Sichaire et Wihachaire levèrent une petite armée contre les habitants de Poitiers. Pressés d'un côté par les gens de Bourges, et de l'autre par ceux de Tours, ils voyaient déjà leurs maisons incendiées, lorsqu'ils se décidèrent à envoyer des députés vers les assaillants (585). *Nous vous prions*, leur disaient-ils, *d'attendre jusqu'au plaid* (ou assemblée générale des guerriers franks) *que doivent tenir ensemble les rois Gontram et Childebert. S'il est constant que Gontram possède ce pays, nous ne ferons aucune résistance; sinon, nous reconnaîtrons pour chef celui que nous devons servir.* Les autres répondirent : *Rien ne nous regarde dans cette affaire, si ce n'est d'accomplir les ordres du prince. Si vous ne voulez pas, nous allons continuer à tout ravager.* Sur leur refus d'obtempérer à leur invitation, les habitants de Bourges et de Tours incendièrent tout le pays environnant, et s'étant emparés de la ville, ils en chassèrent les partisans de Childebert et firent jurer à ses habitants un nouveau serment de fidélité au roi Gontram, serment aussi éphémère que tous les autres déjà prêtés. Cela terminé, ils retournèrent dans leur pays chargés d'un immense butin et emmenant un grand nombre de prisonniers.

Sur ces entrefaites éclata un nouvel élément de discorde. Un étranger débarqué sur les bords de l'Océan fut salué du titre de fils de Clotaire. Il porte, lui aussi, la longue chevelure, et il vient demander à son frère sa part dans les débris des conquêtes fraternelles; il est soutenu par Mummolus, qui après ses dernières victoires s'était installé dans la cité de Toulouse, dominant tout le pays d'au-delà la Loire. La

destinée de Gondowald, ainsi s'appelait le nouveau prétendant, offrait des bizarreries bien capables d'inspirer aux peuples l'intérêt de sa cause : tout enfant il avait été banni et repoussé de sa famille; exilé, il avait parcouru les Gaules, barbouillant sur les murs des saintes basiliques les images religieuses ; puis enfin il avait cherché un asile dans l'immense cité d'Orient. Tel est le guerrier frank qui se présenta à nos populations. Il était soutenu par plusieurs seigneurs puissants par leur fortune et leur naissance; l'un d'eux, souple d'esprit, Gontram-Boson, lui avait dit : *Viens, tu es appelé par tous les chefs du royaume de Childebert, et personne n'osera s'opposer à toi, car nous savons tous que tu es le fils de Clotaire : il ne reste aucun homme fort dans la Gaule pour gouverner le royaume, si tu ne viens.* Gondowald parcourut donc toutes les contrées méridionales, et arrivé au bourg de Brives-la-Gaillarde, il fut reconnu comme fils de Clotaire et élevé sur le pavois. Nos cités ne demandèrent pas mieux de se jeter dans les bras du nouveau chef, désertant ainsi la domination de ceux qui ravageaient depuis si longtemps leur territoire; elles lui prêtèrent donc serment de fidélité.

Cependant l'époque fixée pour le plaid étant arrivée, Childebert y envoya l'évêque Ægidius, Gontram-Boson, Sigervald et plusieurs autres seigneurs. Le turbulent évêque de Reims se leva le premier, et s'adressant au roi Gontram, lui dit : *Nous rendons grâce au Dieu tout-puissant, ô roi très-pieux, de ce qu'après bien des fatigues, il t'a remis en possession de tes pays et de ton royaume.* Gontram, indigné des paroles hypocrites d'Ægidius, lui répondit : *Oui, on doit rendre de dignes actions de grâces au Roi des rois, au Seigneur des seigneurs, dont la miséricorde a daigné accomplir ces choses ; on ne t'en doit aucune à toi*

qui, par tes perfides conseils et tes fourberies, as fait incendier l'année passée tous mes états ; toi qui n'as jamais tenu la foi à aucun homme ; toi dont l'astuce est partout fameuse, et qui te conduis partout non en évêque, mais en ennemi de notre royaume. A ces mots l'évêque, quoique saisi d'un violent courroux, garda un prudent silence. Alors un des députés se leva et dit : *Ton neveu Childebert te supplie de lui faire rendre les cités dont son père était en possession. — Je vous ai déjà dit*, répondit à l'instant Gontram, *que nos traités me confèrent ces villes, c'est pourquoi je ne veux pas les rendre.* Un autre reprit : *Ton neveu te prie de lui livrer la criminelle Frédégonde qui a fait périr un grand nombre de rois, pour qu'il venge sur elle la mort de son père, de son oncle et de ses cousins. — Elle ne pourra être remise en son pouvoir puisqu'elle a un fils qui est roi ; je ne crois pas à la vérité de tous les crimes que vous lui imputez.* Au moment où Gontram-Boson s'avançait vers le roi pour parler, celui-ci, se levant avec véhémence, lui cria : *Éternel ennemi de notre pouvoir, toi qui es allé en Orient exprès pour placer sur le trône des Franks un ballomer* (c'est ainsi que Gontram appelait Gondowald), *retire-toi, homme toujours perfide, et qui ne tiens rien de ce que tu promets!* Boson, dévorant sa rage, répondit avec un respect empreint d'une sanglante ironie : *Toi, seigneur et roi, tu es assis sur un trône royal, et personne n'ose répondre à ce que tu dis. Je soutiens que je suis innocent de cette affaire. S'il y a quelqu'un égal à moi, qui m'impute un crime en secret, qu'il vienne et qu'il parle à la face de tout le monde! Pour toi, très-pieux roi, remets le tout au jugement de Dieu ; lui seul décidera, alors que nous combattrons dans un champ clos.* En prononçant ces paroles, le seigneur franck agitait avec colère ses armes; il se rassit prêt à répondre à celui qui se lève-

rait pour l'accuser. Tous gardaient le silence. Enfin le roi Gontram dit : *Tous les guerriers franks doivent se réunir pour repousser de nos frontières un étranger dont le père a tourné la meule ; et, pour dire vrai, le père de ce ballomer a manié la carde et fait de la laine.* Alors un des membres de l'assemblée, raillant les dernières paroles du roi par une ironique interpellation, lui dit : *Tu prétends donc que cet homme a eu deux pères, l'un cardeur et l'autre meunier. Cesse, ô roi, de parler si mal ; car on n'a point ouï dire qu'un seul homme, si ce n'est en matière spirituelle, puisse avoir deux pères.* Comme ces paroles excitaient le rire d'un grand nombre, un autre député lui cria : *Nous te disons adieu, ô roi, puisque tu ne veux pas rendre les cités de ton neveu. Nous savons que la hache est entière qui a tranché la tête de tes frères ; elle te fera bientôt sauter la cervelle.* Après cette bruyante péroraison, les députés austrasiens abandonnèrent l'assemblée ; mais Gontram, tout bouillant de colère et ne sachant par quelle vengeance répondre à ces insolentes menaces, leur fit jeter sur la tête, pendant qu'ils se retiraient, du fumier de cheval, des herbes pourries, de la paille, du foin pourri et la boue puante des rues. Couverts d'ordures, les députés s'en allèrent au milieu des huées et des injures, mais nourrissant dans leurs pensées de sombres projets de vengeance. Ainsi se termina d'une façon assez peu parlementaire ce plaid tant invoqué par les habitants de Poitiers. La hache fut encore appelée à terminer ce que n'avait pu faire la discussion.

Gontram, ayant convoqué les peuples de son royaume, leva une armée considérable, dont la plus grande partie était composée des gens de Bourges et d'Orléans, et il marcha contre les Poitevins attachés à la cause de Gondowald. Des députés furent envoyés dans la cité de Poitiers, mais

ils furent mal accueillis par l'évêque Mérovée. Alors l'armée du roi envahit tout le territoire, le livrant au pillage, aux incendies et aux meurtres. Les fidèles habitants de Tours eux-mêmes ne trouvèrent pas grâce devant la fureur de ces nouveaux conquérants ; leur territoire fut aussi ravagé, leurs églises indignement pillées. Cela durait depuis longtemps, et les habitants de Poitiers refusaient opiniâtrément l'entrée de leurs murs aux soldats de Gontram. Cependant, l'armée s'étant approchée des portes de la ville, ceux-ci, effrayés des désastres qui les menaçaient encore, envoyèrent des députés et se soumirent à l'autorité de Gontram. Reçus dans la ville, les guerriers franks se précipitèrent vers la demeure de l'évêque, disant que lui seul avait manqué de foi ; et ils allaient le massacrer, lorsque Mérovée, connaissant le caractère des assaillants, brisa en plusieurs pièces un calice d'or, et leur en jeta les fragments pour lui servir de rançon ainsi qu'à tout le peuple. Ils envahirent avec la même fureur la maison de Marileik, qui avait été médecin du roi Chilpéric, et qui, après sa mort, était revenu dans la cité de Poitiers jouir des immenses trésors qu'il avait amassés. On lui enleva ses chevaux, son argent, ainsi que les plus riches de ses meubles ; quant à lui, jeté en esclavage, on l'employa comme serviteur dans l'église, le replaçant dans la position qu'avait occupée jadis sa famille, laquelle faisait valoir les moulins de l'église.

La prise de Poitiers empêcha Gondowald d'avancer sur le territoire en deçà la Loire ; poursuivi par l'armée victorieuse, il alla se renfermer dans la cité de Comminges, située sur le sommet d'une colline et entourée de toutes parts de larges fossés et de hautes murailles. Assiégé dans ce dernier asile, il fut abandonné par ceux qui l'avaient

appelé d'Orient pour le faire servir à leur ambition. Après un siége de quinze jours, il fut repoussé de la ville et jeté seul sur la colline qui le séparait de l'armée franke. Renversé sur la face, un des siens lui lança un javelot pour l'en percer; Gondowald, le visage saignant, cherchait à gravir la montagne, lorsque Gontram-Boson, saisissant une pierre énorme, lui en fracassa la tête. Son corps, saisi par les soldats franks, fut déchiré en mille morceaux; ses longs cheveux furent arrachés, et ses membres, éparpillés çà et là à travers la plaine, restèrent sans sépulture. — Pour soutenir son rôle, Gondowald n'avait rien de l'ardeur du guerrier frank. Ses malheurs, tout poétiques qu'ils étaient, ne suffisaient pas pour vaincre, il lui fallait l'énergie d'une lourde et puissante épée.

Jusqu'à présent nous avons tracé rapidement les lignes les plus importantes du dramatique tableau de l'époque mérovingienne, jetant en relief les événements de notre histoire locale, éclairés par l'intelligence des faits généraux. Mais il y a autre chose à considérer dans ce vaste ensemble. S'il est bien de reproduire les causes générales des événements humains et les effets locaux qui en jaillissent, il est peut-être mieux encore d'interroger la vie individuelle, de ne pas perdre de vue la cité qui est le centre de l'opération historique, et de rentrer ainsi dans les annales de notre existence locale. Il y avait entre les peuples de notre territoire diversité de races, de mœurs, de langage et de sympathies. Gaulois, Romains et Franks s'entremêlent, se coudoient dans nos cités; il y a dispute de territoire, dispute de puissance, dispute de richesses. Le pouvoir de l'évêque vient se heurter contre celui du comte; et tous deux sont quelquefois brisés par la puissance du peuple. Mais dans ce chaos peut-on retrouver quelque chose?

qui ressemble à une croyance religieuse ou humaine? Y a-t-il un intérêt qui fasse battre tous les cœurs, réunisse toutes les énergies et confonde toutes les espérances? L'Église avec ses pieuses cérémonies, ses hommes d'intelligence et de paix, a-t-elle sur l'esprit des hommes du VIe siècle une puissance irrécusable? ou bien le pouvoir du conquérant, représenté par son fidèle comte, imprime-t-il sur les populations l'unité de sa toute-puissante volonté? Non, rien de tout cela. L'anarchie est partout. Tout esprit de conservation et d'attachement au sol a disparu pour faire place à un égoïsme brutal. Comment pouvait-il en être autrement? A chaque instant éclatent de sanglantes rixes, à chaque instant se commettent des dévastations plus sanglantes encore. Il n'y a plus de patrie où règnent le crime et le pillage. Cependant il nous faut réduire à des termes plus explicites les événements de cette époque. — D'un côté, des rois à grandes chevelures; de l'autre, des leudes enrichis par les dons du chef. En temps de paix, des voluptés brutales au milieu des banquets et des plaisirs de la chasse; en temps de guerre, une férocité sans égale et une ambition insatiable de richesses. Ils ne s'épandent sur les territoires environnants que pour arracher aux cités tous leurs trésors, pour emporter dans leurs grossières habitations les étoffes de pourpre, les vases d'or ciselés, les riches meubles des villes latines. Chaque chef travaille de son côté, et quand ils ont fait ample moisson, ils se battent à qui restera paisible possesseur des dépouilles des pays vaincus. C'est ce qui arriva dans nos contrées après la déplorable tentative de Gondowald.

Waddon, l'un de ses partisans et ancien intendant de la fille de Chilpéric, de la jeune Rigonthe, dont on l'accusait d'avoir enlevé les trésors, menaça de s'emparer d'un

domaine situé près de Poitiers. *Celui qui le possède en ce moment*, disait-il, *est venu d'un autre royaume; il m'a enlevé mes chevaux, et moi je lui prendrai sa métairie.* Il envoya donc vers le régisseur pour lui ordonner de préparer tout ce qui était nécessaire à sa venue et à sa dépense. Étonné d'un semblable message, le régisseur rassembla les gens de sa maison, et se prépara au combat. *Jamais*, disait-il, *Waddon n'entrera, moi vivant, dans la maison de mon maître.* — La femme de Waddon, ayant appris ses projets, se jeta à l'encontre de son mari, lui disant : *N'y va pas, cher époux; car, si tu y vas, il t'arrivera malheur, et moi je demeurerai misérable avec mes fils.* Et le saisissant de ses mains, elle voulait le retenir. L'un de ses fils se joignait à sa mère et lui disait : *Si tu pars, nous mourrons tous les deux, et tu laisseras ta femme veuve et tes enfants orphelins.* Mais cette scène de sensibilité domestique ne put arrêter le fougueux Waddon : aux paroles suppliantes de son fils il répondit par des injures, l'appelant lâche et poltron; il lui lança même à la tête la hache dont il était déjà armé, et il l'aurait tué si le jeune homme, probablement initié aux habitudes paternelles, n'eût évité le coup en se jetant de côté. Alors ils montèrent tous deux à cheval, et envoyèrent de nouveaux ordres au régisseur afin qu'il fît nettoyer la maison et qu'il couvrît les bancs de tapis. Ce dernier, loin d'obéir, se plaça au-devant de la porte avec tous les gens et même les femmes de la maison, afin d'attendre l'arrivée de Waddon. Il ne tarda pas à se montrer, et, pénétrant dans l'intérieur du logis, il demanda avec colère pourquoi les bancs n'étaient pas couverts de tapis, ainsi qu'il l'avait ordonné; puis, levant sa hache, il en frappa le régisseur qui tomba mort à terre. A la vue de son père ainsi massacré, le fils de la maison porta à Wad-

don un violent coup de lance qui, l'atteignant au milieu du ventre, le perça de telle sorte que le fer sortit par le dos. Alors les gens assemblés arrivèrent en foule, et l'accablèrent de grosses pierres. Au milieu de cette lutte inégale, les compagnons de Waddon, trop faibles pour leur résister, pénétrèrent jusqu'à lui, couvrirent son corps d'un long manteau; et le fils, les larmes aux yeux, apaisa le peuple et lui demanda d'emporter le cadavre demi-mort de son père. Le dénoûment de cette tentative d'usurpation fit couler bien des larmes à la femme de Waddon, qui, par des pressentiments trop promptement réalisés, avait cherché à l'en détourner.

Cependant ses fils ne trouvèrent point dans la mort de leur père un exemple suffisant pour leur conduite à venir. Nous les rencontrons en effet, quelques années après, pillant et massacrant sur le même territoire de Poitiers. Le sang de leurs victimes coule aux même lieux que celui de leur père. Étaient-ce les représailles d'une vengeance filiale, ou bien l'ambition du pillage, qui les poussaient ainsi vers d'aventureuses entreprises? Le dernier mobile, ce nous semble, était tout-puissant dans leur esprit; car la vengeance n'a pas les allures qu'ils suivaient dans leurs expéditions. C'était durant la nuit qu'ils pénétraient de force chez les marchands, assassinant par le glaive ceux qui résistaient, et emportant de leurs maisons ce qu'ils avaient de plus précieux : de lâches trahisons ne leur répugnaient point. Ce fut en vain que le comte Maccon chercha à réprimer de semblables crimes. Ils se réfugièrent près du roi, où il vint lui-même les accuser. Alors, espérant gagner la faveur de leur chef, ils lui offrirent en présent un immense baudrier orné d'or et de pierres précieuses, ainsi qu'une épée dont la poignée resplendissait également d'or

et de pierreries. Le roi, sous prétexte de punir les crimes dont ils étaient accusés, mais qui dans le fond de son cœur n'était pas fâché de s'approprier les immenses trésors que de semblables cadeaux annonçaient être au pouvoir des fils de Waddon, ordonna qu'ils fussent chargés de chaînes et livrés aux tortures. Au milieu des douleurs du supplice, ils firent connaître le lieu dans lequel leur père avait caché tous les fruits de ses brigandages; des hommes envoyés vers cet endroit en revinrent bientôt chargés d'une immense quantité d'or, d'argent, de joyaux et de pierres de toute espèce, et ces richesses vinrent grossir les trésors du chef frank. Après quoi, et toujours dans l'intérêt de la justice, l'aîné de ces deux jeunes gens eut la tête tranchée, et le plus jeune fut condamné à l'exil.

Telle était la justice accordée aux peuples pour les sanglantes spoliations dont ils étaient victimes. Indépendamment de cet impôt forcé, résultat du pillage et du meurtre, se trouvaient encore les exigences fiscales. De temps à autre s'échappaient de la bouche des chefs franks ces terribles paroles : *Voilà que notre fisc demeure pauvre, que nos richesses sont transférées aux églises; personne ne règne si ce n'est les évêques.* Alors le fisc venait ajouter aux tourments des populations par d'insatiables demandes. Les impôts se ressentaient de l'instabilité générale : soumis aux caprices des comtes chargés de les percevoir, ils varient à chaque conquête, augmentent à chaque invasion. Quelquefois l'évêque de la cité adressait au roi des remontrances contre leurs injustes répartitions. C'est ainsi que sur la demande de Mérovée, évêque de Poitiers, Childebert envoya dans nos contrées Florentien, maire du palais, et le comte Romulf, pour faire le recensement du peuple, afin de rectifier les rôles d'après les changements survenus; car plusieurs

de ceux qui payaient autrefois étaient morts, en sorte que tout le poids du tribut pesait sur les veuves et les orphelins.

Ajoutez à ces souffrances déjà bien grandes les douleurs occasionnées par de fréquentes famines. Quand le sol est incessamment trempé de sang, jonché de cadavres, la nature reste immobile : pourquoi nourrirait-elle ceux qui sont si avides de donner ou de recevoir la mort? Dans le cours du VI[e] siècle éclata la plus épouvantable de toutes. « Les terres incultes, les moissons ravagées avant leur maturité, ne pouvaient plus nourrir les hommes. Aussi plusieurs furent-ils forcés de faire la pâte avec des pepins » de raisin, avec des noisettes, des racines de fougère desséchées et réduites en poudre. D'autres se servirent de » blé encore vert. Plusieurs, n'ayant pas de farine, cueillaient différentes herbes, et après les avoir mangées » mouraient enflés. Beaucoup périrent de faim. Les marchands pillaient le peuple d'une manière indigne; les » pauvres se mettaient en esclavage pour échapper à une » mort certaine. »

Que ne pouvons-nous raviver toutes ces souffrances passées, et, par une de ces puissances idéales que le drame de l'histoire peut offrir, reproduire dans leur vérité ce tableau des douleurs de nos populations sans cesse tourmentées par les tyrannies de l'invasion et les horreurs de la famine! Mais abandonnons ces scènes de douleur et de terribles souffrances; rentrons dans ce monastère que nous avons laissé si calme et si paisible. Peut-être y trouverons-nous à reposer notre pensée douloureusement agitée, en nous initiant aux douceurs de la religion et en murmurant avec les jeunes filles de sublimes prières!

V.

TROUBLES ET SÉDITIONS DANS LE MONASTÈRE DE RADÉGONDE.
CHRODIELDE. — BASINE ET LEUBOVÈRE. — JUGEMENT DES ÉVÊQUES.
FIN DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE. — SAINT LÉGER.

Les mœurs barbares au VIe siècle avaient envahi toute la surface de notre territoire; la civilisation disparaissait au milieu des sanglantes luttes des conquérants. Elle avait bien trouvé asile dans les monastères des religieuses, dans les basiliques des saints confesseurs ; mais le génie de la barbarie s'épandait partout. La sainte retraite que la cité de Poitiers avait ouverte aux néophytes du christianisme, et dans laquelle elle conservait pieusement les restes mortels de la bienheureuse Radégonde à côté du fragment de la Croix, symbole divin de la passion du Christ, ne pouvait échapper à la contagion générale. La barbarie a pénétré dans les asiles les plus sacrés, éveillé des haines dans les cœurs les plus tendres. Elles sont passées ces scènes si calmes et si limpides, dont la pureté contrastait d'une façon bizarre avec les cris de guerre qui retentissaient de toutes parts. Plus de douces extases, plus de chants religieux, plus de paisibles trépas, plus de songes mystiques pour ces jeunes filles que la voix de la descendante des rois thuringiens avait réunies dans les murs de son monastère. L'historien n'a plus de saintes légendes à raconter : les murs du cloître n'étaient pas assez élevés pour le préserver de l'épidémie. La guerre s'installa donc au milieu des religieuses, et durant toute une année on n'entendit plus sous les voûtes autrefois silencieuses de l'église que des cris de haine et de vengeance.

C'était un usage depuis longtemps adopté parmi les chefs franks d'envoyer leurs filles dans les monastères. C'était en effet le seul lieu que, dans ces temps de désordre, la femme faible et au début de la vie pouvait décemment habiter. Les oreilles de la jeune fille eussent entendu douloureusement, soit les cris bruyants de la guerre, soit les échos tumultueux des banquets et des orgies. Les plaintives paroles que de semblables scènes leur auraient arrachées ne pouvaient que gêner le barbare dans ses élans impétueux de colère ou de joie. Il y avait donc vers la fin du VIIe siècle, dans le monastère de Poitiers, quelques jeunes filles de race franke. Elles y apportèrent le génie de leur race ; dans leurs veines circulait un sang barbare, et leur organisation ne pouvait guère s'habituer à la rigidité d'une règle inflexible, ni aux pieuses habitudes de leur nouvelle demeure. Aussi la guerre civile éclata-t-elle dans le monastère. C'est à cette diversité d'origine que nous croyons devoir assigner la cause de ce scandale intérieur dont Grégoire de Tours nous a conservé jusqu'aux moindres détails [1]. Le monastère se divisa en deux camps, qui correspondaient sans doute aux deux nations rivales. D'un côté, les jeunes filles d'origine gauloise, presque toutes issues des meilleures familles ; de l'autre, les enfants de race barbare : ces dernières, moins nombreuses, avaient pour soutenir leur cause une énergie originelle qui triompha bien facilement des mœurs douces et paisibles de leurs adversaires. Dans cet épisode du cloître de Poitiers se rencontre peut-être un fragment du long et douloureux drame que déroula, sur la terre de la Gaule, le génie de la barbarie aux prises avec les débris de la civilisation

[1] Liv. 9 et 10 de l'*Histoire des Franks*.

antique ; il n'est peut-être qu'une réminiscence de la victoire contre les victimes de la conquête. Pour cette nouvelle lutte les rôles furent intervertis ; car des mains de femmes agitent le glaive ; de leurs lèvres habituées aux uniques douceurs de la prière s'exhale le signal du combat.

A la tête du parti frank étaient Chrodielde et Basine, toutes deux de race royale, l'une fille du défunt roi Charibert, l'autre du roi Chilpéric. Quoique égales par la noblesse du sang, Chrodielde l'emportait sur sa compagne par l'énergie et la violence de son caractère. Dans ses allures, dans sa physionomie, se rencontre quelque chose de sombre et de terrible qui rappelle le souvenir de Frédégonde. Basine n'est que l'esclave des volontés de sa compagne. Elle n'avait point oublié, la jeune Franke, la protection dont l'avait entourée Radégonde, lorsque son père voulait la marier à un chef des Visigoths établis en Espagne. *Il ne convient pas*, disait à cette époque Radégonde, *qu'une jeune fille dédiée au Christ retourne aux voluptés du siècle.* Mais, dans cette insurrection, elle subissait la fatalité de sa race. Sur Chrodielde seule reposent donc tous les efforts de la lutte. Ayant réuni un grand nombre de religieuses, elle leur fit promettre par serment de la nommer abbesse, lorsqu'elle aurait chassé Leubovère qui avait succédé à la jeune Agnès dans cette dignité ; puis, suivie d'une quarantaine d'entre elles, elle sortit du monastère, disant : *Je vais trouver les rois mes parents, afin de leur donner connaissance des affronts que nous fait éprouver l'abbesse ; car elle nous tient dans l'abaissement ainsi que des filles non pas de rois, mais nées de mauvaises servantes.* Leur voyage fut pénible ; c'était au milieu des rigueurs de l'hiver, et des pluies abondantes avaient rompu les routes : personne ne leur offrit ni che-

vaux ni nourriture; elles arrivèrent donc toutes brisées de fatigue dans la cité de Tours, dont Grégoire était encore évêque. Après lui avoir donné le salut, Chrodielde, parlant au nom de ses compagnes, lui demanda de vouloir bien garder et nourrir les jeunes filles qui l'avaient accompagnée, jusqu'à ce qu'elle fût revenue de sa mission près des rois ses parents. Interrogée par Grégoire sur les motifs de leur départ de la cité de Poitiers, elle se plaignit amèrement des procédés de Leubovère à leur égard, et même porta contre elle de graves accusations. Le saint évêque chercha vainement à les faire revenir à des sentiments meilleurs : *Si l'abbesse a failli à la règle*, leur dit-il, *nous irons de concert avec Mérovée examiner attentivement tous vos griefs, et la réprimander s'il y a lieu; mais*, *quant à vous*, *rentrez dans le monastère*, *et ne livrez pas à un désordre inévitable les religieuses que Radégonde y a réunies pour se consacrer à la prière. Ecoutez donc la voix de la raison*, *et ne repoussez pas mes conseils.* A ces paroles, Chrodielde répondit que Mérovée n'était point étranger aux discordes qui leur avaient fait abandonner le monastère; elle rappela la haine que l'évêque avait conçue contre l'établissement de sainte Radégonde. Alors Grégoire, ne pouvant les convaincre, leur lut à haute voix la lettre que les évêques des Gaules avaient adressée à Radégonde : c'était la menace après les paroles de douceur. Mais, la lecture achevée, Chrodielde lui dit : *Rien ne peut changer nos projets*, *nous ne retournerons pas à Poitiers; au contraire*, *nous irons vers les rois que nous savons être nos parents*, *afin d'obtenir d'eux pleine et entière justice.* Voyant cette persistance des jeunes filles dans leur résolution, l'évêque de Tours usa de stratagème, afin de gagner du temps et pouvoir de la sorte rétablir la paix dans le monastère de Poitiers, en évitant le

retentissement qu'un semblable scandale ne pouvait qu'occasionner dans le monde chrétien. *Puisque*, leur dit-il, *vous méprisez la voix de la raison et que vous n'acceptez pas nos conseils*, *considérez du moins qu'il vaut mieux*, *pour la réalisation de vos projets*, *laisser passer le temps de l'hiver*, *afin de voyager avec plus de facilité lorsque le printemps sera revenu*, *que les vents et les pluies auront cessé*, *et que les chemins ne seront plus couverts d'eau et de boue.* Cette proposition fut acceptée. Elles passèrent donc le reste de la saison dans la cité de Tours. Mais, durant cet intervalle, Grégoire ne put triompher de l'esprit de vengeance qui animait Chrodielde contre Leubovère. A peine les premiers jours de printemps commençaient-ils à paraître, qu'elle se mit en route pour Châlons-sur-Saône, capitale du royaume de Gontram, laissant près de sa cousine les autres religieuses. Elle fut bien accueillie par Gontram, qui l'honora de présents et écouta avec bienveillance ses plaintes contre sa rivale Leubovère [1]. Aussi ordonna-t-il aux évêques de se réunir à Poitiers, afin d'examiner la vérité des accusations de Chrodielde. Pendant l'absence de cette dernière, plusieurs des jeunes filles qui l'avaient accompagnée à Tours, s'ennuyant de leur nouvelle existence et peu soucieuses de prendre part à la lutte qu'avait excitée la rivalité de l'abbesse et de Chrodielde, étaient entrées dans les liens du mariage : les autres, plus impatientes, n'attendirent pas l'arrivée de leur ambassadeur et le dénoûment diplomatique de sa mission ; elles retournèrent à Poitiers et cherchèrent un asile dans la basilique de Saint-Hilaire. Là,

[1] D'après l'historien Mézerai, la réception de Chrodielde à la cour de Gontram eût été encore bien plus amicale que ne le prétend Grégoire de Tours, car il la place au nombre des concubines de ce chef frank. Nous n'avons trouvé nulle part la preuve de cette assertion.

elles assemblèrent autour d'elles une foule de vagabonds : il y avait des voleurs, des meurtriers et des adultères. Soutenues par cette foule de scélérats, elles commencèrent l'insurrection, à la tête de laquelle se plaça dès son arrivée de Châlons l'impétueuse Chrodielde ; et au milieu des préparatifs de la lutte, la fille du roi Charibert s'écriait : *Nous sommes reines, et nous ne rentrerons dans le monastère qu'après en avoir chassé l'indigne abbesse.*

Il y avait dans le monastère une recluse qui, peu d'années auparavant, s'était jetée du haut des murailles et avait été se réfugier dans la basilique de Saint-Hilaire, vomissant contre l'abbesse beaucoup d'accusations reconnues par la suite de la plus grande fausseté. Mais étant remontée dans le monastère, au moyen de cordes, par l'endroit d'où elle s'était précipitée, elle demanda à être renfermée dans une cellule isolée, disant : *Parce que j'ai beaucoup péché contre Dieu et contre notre mère Radégonde* (qui vivait encore dans ce temps), *je veux me séparer tout-à-fait de la société des religieuses, et faire pénitence de l'oubli de mes devoirs. Je sais que le Seigneur est plein de miséricorde et remet les péchés à ceux qui les confessent.* Elle entra donc dans la cellule. Mais, lorsque la discorde éclata au sein de la cité religieuse, ses désirs de vengeance se rallumèrent dans son cœur : elle brisa pendant la nuit la porte de sa cellule, sortit du monastère et alla joindre Chrodielde.

L'insurrection prenait chaque jour de nouvelles forces, et la terreur devenait générale, lorsque plusieurs évêques se réunirent dans la cité de Poitiers. C'étaient Gondegésile, évêque de Bordeaux ; Nicaise, évêque d'Angoulême ; Syagrius, d'Autun ; Saffarius, de Périgueux, et Mérovée, de Poitiers. Avant de prendre aucune décision judiciaire contre les jeunes filles révoltées, ils voulurent essayer de les ra-

mener par des paroles de paix. Ils se rendirent donc à la basilique de Saint-Hilaire, et par de sages remontrances ils cherchaient à triompher de leur obstination : tout fut inutile, la prière ainsi que la menace. Alors Gondegésile prononça à haute voix la formule d'excommunication. Cet acte de rigueur ne fut pas mieux accueilli que les préliminaires de l'entrevue. Chrodielde, pleine de colère, ordonna à sa troupe de chasser de la basilique les évêques ainsi que leur suite. Cette troupe brutale se jeta donc sur les imprudents conciliateurs : plusieurs furent renversés à terre et se relevèrent avec peine ; leur sang tacha les parvis du saint autel ; diacres et évêques s'échappèrent tout mutilés de cette lutte, et *si grand fut leur empressement*, dit le chroniqueur contemporain, *qu'ils se séparèrent sans se dire adieu.* Quelques-uns même, peu habitués à de semblables accidents, furent saisis d'une telle frayeur qu'ils s'enfuirent par des chemins inconnus; l'un d'eux, Didier, diacre de Syagrius, évêque d'Autun, se jeta avec son cheval au milieu du Clain sans chercher le gué par où il l'avait déjà traversé, et il ne dut son salut qu'à l'agilité de sa monture. Encouragée par ce premier succès, Chrodielde fit envahir les métairies du monastère, se faisant obéir des serviteurs qui les gardaient à force de coups et de mauvais traitements. Dans ces excursions souvent répétées, elle s'approchait de l'enceinte du cloître, proférant contre l'abbesse de terribles menaces, et disant que si elle pouvait y pénétrer, elle la jetterait elle-même du haut des murs. — Childebert, ayant été instruit de ces événements, ordonna à Maccon, son comte dans la cité de Poitiers, de réprimer de semblables discordes. Gondegésile, au nom de ses confrères, écrivit aux évêques des Gaules, alors assemblés près du roi Gontram, pour les informer du scandale

qui avait éclaté dans le monastère et des mauvais traitements dont ils avaient été victimes ; il en reçut la réponse suivante :

Lettre des évêques des Gaules

A nos seigneurs et très-dignes possesseurs de leurs siéges, etc., etc.

Nous avons reçu les lettres de vos béatitudes, et autant nous nous sommes réjouis d'y apprendre que vous vous trouviez en bonne santé, autant nous avons été saisis d'une tristesse non petite, en apprenant de vous les injures que vous avez souffertes, et de quelle manière la règle a été transgressée et toute révérence pour la religion mise en oubli. Vous nous avez fait connaître que des religieuses sorties, à l'instigation du diable, du monastère fondé par Radégonde, de vertueuse mémoire, n'avaient voulu en aucune manière entendre vos admonitions, ni rentrer dans l'enceinte du monastère d'où elles étaient sorties, et qu'elles s'étaient rendues coupables envers vous, en vous maltraitant, vous et les vôtres, dans la basilique de Saint-Hilaire. A cause de quoi vous avez cru devoir les priver du bienfait de la communion, et avez voulu recevoir sur cela les avis de notre médiocrité. Nous reconnaissons que vous avez très-bien consulté les saints canons, et que la règle ordonne pleinement que ceux qui seront pris en de tels excès doivent non-seulement encourir l'excommunication, mais être contraints de satisfaire par la pénitence. Ainsi donc, ajoutant au respect que nous vous portons les sentiments d'une très-ardente dilection, nous nous déclarons d'accord avec vous dans les choses que vous avez décidées, jusqu'à ce que, réunis en un concile synodal au commencement de novembre, nous délibérions ensemble sur la manière de mettre un frein à de telles témérités, afin que dorénavant aucun n'ose se permettre des insolences semblables. Cependant, comme nous voyons le seigneur apôtre Paul nous avertir sans cesse, dans ses écrits, que nous devons *à temps et à contre-temps* corriger les transgressions par des prédications continuelles, et parce qu'il assure que *la piété est utile à tous*, nous vous engageons à implorer par des oraisons assidues la miséricorde du Seigneur, afin qu'il daigne enflammer ces pécheresses de l'esprit de componction, qu'elles satisfassent dignement par la pénitence aux délits dans

lesquels elles sont tombées, et que, par vos prédications, ces âmes en quelque sorte perdues retournent dans leur monastère, afin que celui qui rapporta sur ses épaules à la bergerie une de ses brebis égarées, daigne se réjouir de leur retour comme de l'acquisition d'un troupeau; et nous vous demandons de nous accorder continuellement, comme nous l'espérons, le secours de votre intercession.

L'abbesse, de son côté, ayant fait transcrire un grand nombre de copies de la lettre de Radégonde que nous avons citée plus haut, l'envoya aux évêques. Tout cela se passait quelques mois avant les fêtes de Pâques; depuis quelque temps la sédition s'était apaisée d'elle-même, prête à éclater de nouveau. La plupart des jeunes filles compagnes de Chrodielde étaient dispersées; les unes étaient retournées chez leurs parents, les autres dans leurs propres maisons; plusieurs même avaient obtenu de rentrer dans le monastère, les rigueurs de la saison et le manque de bois ne leur permettant pas de demeurer ensemble : un petit nombre seulement restait près de Chrodielde et de Basine. Durant cette trêve tout accidentelle, Mérovée, désirant calmer les esprits et faire revivre la tranquillité dans la ville dont il était évêque, envoya vers Gondegésile et ses autres confrères des cités voisines, Porcarik, abbé de la basilique de Saint-Hilaire, afin de les supplier de relever les jeunes filles de l'excommunication prononcée contre elles : ses efforts furent inutiles. Le roi Childebert lui-même, impatient des prétentions réciproques des deux partis, car au milieu des grandes luttes de l'époque les événements du monastère de Radégonde avaient un immense retentissement, envoya le clerc Teuthaire pour mettre fin aux querelles qui existaient entre les religieuses. Ce député, s'étant rendu près de Chrodielde afin de lui manifester les désirs du roi, n'obtint pour toute réponse que ces paroles : *Nous ne ve-*

nons pas parce que nous sommes interdites de la communion ; si nous obtenions d'être réconciliées, *nous nous rendrions sans retard aux instances du roi.* Mérovée, s'emparant de cette réponse, conjura de nouveau les évêques de les admettre à la communion ; mais n'ayant pu l'obtenir, il s'en retourna mécontent dans la cité de Poitiers. Le reste de l'année s'écoula ainsi, au milieu des pluies les plus abondantes. « Elles étaient si terribles, disent les chroni-
» queurs, que dans l'espace de deux ou trois heures on vit
» à travers les plus petites vallées courir d'énormes tor-
» rents. Les arbres fleurirent en automne et donnèrent
» des fruits pareils à ceux déjà recueillis. Les roses paru-
» rent vers le neuvième mois. Les rivières grossirent outre
» mesure, et de telle sorte qu'elles ouvrirent de larges
» routes sur lesquelles les eaux n'étaient jamais arrivées ;
» ce qui ne fit pas peu de tort aux moissons. »

L'année suivante, dès les premiers beaux jours de la belle saison, Chrodielde, imitant en cela les habitudes des guerriers franks, recommença ses hostilités par de nouvelles séditions. Sa petite armée s'augmenta de nouveaux combattants, pour qui les dévastations et les meurtres étaient l'unique occupation de chaque jour. Croyant le moment arrivé de réaliser complétement ses projets de vengeance, elle leur ordonna d'envahir le monastère, d'en briser les portes et d'en arracher Leubovère. Elle fut promptement obéie. La foule des scélérats composant sa bande se précipita vers l'ancienne demeure de Radégonde, et, au bout de quelques heures, ils s'en rendirent maîtres. Le tumulte de cette bruyante attaque parvint bientôt aux oreilles de l'abbesse, à chaque instant inquiète sur les excès auxquels l'audace de sa rivale pouvait l'entraîner. Ce jour-là, elle était tourmentée par les douleurs de la goutte ; elle se fit

donc porter dans le sanctuaire de l'église, près de la châsse où se trouvait renfermée la sainte croix, cherchant dans cet asile sacré, à l'abri de symboles plus sacrés encore, la protection pour sa vie menacée. Les assaillants, ayant pénétré dans l'intérieur du monastère, allumèrent des flambeaux de cire, et, les armes à la main, le parcoururent en tous sens, cherchant celle qu'ils avaient ordre d'amener. Ne la rencontrant pas dans son oratoire, ils se précipitèrent vers l'église, où ils trouvèrent l'abbesse prosternée à terre et invoquant la puissance de Dieu. « Un d'eux, dit » le chroniqueur, plus méchant que les autres, s'appro- » chait d'elle prêt à la frapper de son épée, lorsqu'un de » ses compagnons, *évidemment poussé par la Providence*, » l'arrêta dans son crime et le frappa lui-même de son » couteau : renversé sur le marbre de l'autel, tout baigné » dans son sang, il ne put accomplir son atroce projet. » Pendant cette douloureuse scène, une jeune fille à qui un tel spectacle n'avait pas enlevé le sang-froid et la raison, se glissa derrière celui qui tenait à la main le flambeau et l'éteignit; alors, inspirée par un sublime dévoûment, elle jeta sur l'abbesse la blanche nappe qui couvrait l'autel. Dans ce moment arrivèrent les autres scélérats l'épée et la lance en main, déchirant les vêtements des religieuses, et se livrant envers elles aux excès les plus indignes. Puis, croyant saisir l'abbesse, ils entraînèrent Justine, c'était le nom de la jeune fille qui s'était jetée au-devant d'eux, et que, grâce à l'obscurité, ils crurent être Leubovère. Les cheveux épars, en butte aux plus mauvais traitements et aux paroles les plus grossières, cette jeune fille, victime de son noble dévoûment, fut entraînée vers la basilique de Saint-Hilaire pour être livrée à la vengeance de Chrodielde. Déjà la troupe approchait, lorsqu'aux premières clartés

du jour, elle s'aperçut que leur prisonnière n'était point l'abbesse. Ils se précipitèrent de nouveau vers le monastère, le dévastèrent, et s'étant emparés de la malheureuse Leubovère, ils la conduisirent dans une petite maison qu'occupait Basine, près de la basilique de Saint-Hilaire.

Grande fut la consternation lorsque le lendemain on apprit dans la cité les événements de la nuit, les excès commis dans le saint monastère et la captivité de son abbesse. Alors l'évêque chercha à exciter contre Chrodielde et ses complices l'indignation populaire. C'était quelques jours avant les fêtes de Pâques. Il envoya donc vers elle des députés qui lui dirent : *Relâche l'abbesse, afin que, durant ces jours de fête, elle ne soit pas retenue dans cette prison. Si tu ne veux pas briser les liens qui la retiennent captive, je ne célébrerai pas la pâque dans cette ville, et j'irai moi-même à la tête de tous les citoyens l'arracher de ton pouvoir.* Ces menaces de l'évêque ne firent qu'irriter davantage Chrodielde : *Si l'on tente d'enlever l'abbesse de force,* cria-t-elle aux scélérats qui l'entouraient, *frappez sur-le-champ de vos épées.* — L'énergie de Mérovée vint se briser contre cette énergie plus forte encore, et ses menaces ne servirent qu'à redoubler la colère de la jeune Franke. Chaque jour voyait de nouveaux crimes ; des malheureux furent massacrés sur le tombeau même de sainte Radégonde : pour ces forcenés il n'y avait plus d'asile sacré. L'orgueil de Chrodielde croissait en proportion de ses forfaits. Elle traitait avec mépris la faible et timide Basine, de telle sorte que la fille de Chilpéric s'écriait en se lamentant : *J'ai suivi Chrodielde, et voilà que j'en reçois des humiliations et que je vis en rébellion avec mon abbesse.* Alors, par un de ces mouvements si naturels pour les impressions mobiles de la femme, elle se jeta aux pieds de

Leubovère, de celle qu'elle tenait captive, implorant d'elle son pardon.

Mais les troubles continuaient plus terribles que jamais. « Quelles paroles, s'écrie dans son indignation Grégoire de » Tours, pourraient donner l'idée de tant de plaies, de tant » de meurtres et de tant de maux! A peine se passait-il un » jour sans quelque homicide, une heure sans querelles, » un instant sans pleurs! » Enfin Childebert, d'accord avec Gontram, ordonna aux évêques des deux royaumes de se réunir afin de faire cesser de semblables séditions. Ces derniers, se rappelant fort bien la manière quelque peu rude dont on les avait déjà accueillis, refusèrent de se rendre à Poitiers, disant : *Nous n'irons pas dans cette ville jusqu'à ce que les violences excitées par Chrodielde soient apaisées par la force des armes.* Le comte Maccon reçut donc de nouveaux ordres, et il se prépara à les exécuter. Chrodielde, de son côté, ordonna aux siens de se réunir devant la porte de la basilique et de résister par la force aux attaques. Le combat ne tarda pas à s'engager, et les gens du comte, frappant à coups d'épée et de barres de fer, dispersèrent promptement cette bande séditieuse. Chrodielde, se voyant alors sur le point de succomber, saisit une croix, et s'avançant vers les vainqueurs, elle s'écria : *Gardez-vous, je vous prie, d'user envers moi de violence, car je suis fille d'un roi et cousine d'un autre. Gardez-vous-en bien, de peur que lorsque le temps sera venu je ne prenne vengeance de vous.* Ces paroles empreintes encore de fierté, l'arme sainte dont elle se protégeait, et surtout la faiblesse de son sexe, arrêtèrent les bras prêts à frapper. Mais la multitude n'eut pas les mêmes égards pour les misérables qui s'étaient associés à sa révolte; ils furent attachés à des poteaux, et frappés à grands coups. Les uns eurent les cheveux coupés,

d'autres les mains, les plus coupables les oreilles. Grâce à cette intervention du comte de la cité, la sédition fut totalement apaisée, et la juridiction sacerdotale des évêques put s'exercer librement et sans péril. Ils se réunirent donc en grand nombre dans la ville de Poitiers, et devant leur tribunal comparurent Chrodielde et Basine, ainsi que les religieuses qui les avaient suivies. Les débats du procès furent orageux, et pour reproduire les discussions qu'ils soulevèrent, l'historien est presque forcé d'appliquer à son récit la théorie du huis-clos moderne.

Dans l'assemblée des évêques, Chrodielde joua le même rôle que pendant l'insurrection; elle fut l'orateur de l'accusation contre Leubovère. Après quelques questions adressées par les évêques à plusieurs des jeunes filles, elle s'avança au milieu de la salle autour de laquelle les juges avaient pris place sur des gradins, et leur dit : *Nous sommes sorties du monastère pour échapper aux dangers de la faim et nous soustraire aux mauvais traitements de l'abbesse. D'ailleurs, ce qui se passait dans son intérieur nous en faisait un devoir : des séculiers ont été admis dans nos bains. L'abbesse donne l'exemple du jeu de dés, après des festins qu'elle fait servir à des étrangers ; elle n'a même pas craint de faire des fiançailles dans l'enceinte du cloître. Elle a pillé les nappes et les étoffes de soie qui couvraient l'autel pour en faire des vêtements à sa nièce, ainsi que les feuillages d'or qui ornaient les saints tabernacles pour les mettre au cou de cette même jeune fille, et pour les faire servir dans les scènes qui ont coutume de se jouer dans l'intérieur du couvent.* Ainsi s'exprimait Chrodielde. A ces accusations Leubovère répondit que dans aucuns temps, même les plus difficiles, les habitants du monastère n'avaient eu à souffrir de la disette ; que jamais elle n'avait dépouillé l'autel de

ses ornements, et que pour s'en convaincre on pouvait visiter ses coffres. Quant à l'accusation relative aux bains, elle raconta que ces bains ayant été construits dans le temps du carême, au moment où les religieuses s'en abstiennent, Radégonde avait permis aux serviteurs de la maison d'y venir se laver, afin d'enlever l'âcreté de la chaux, et que cela avait duré jusqu'à la Pentecôte. Pour se disculper d'avoir joué aux dés, elle avoua que du temps même de Radégonde cela se pratiquait; qu'elle ne connaissait aucune règle canonique qui le défendît; qu'il en était de même à l'égard des repas donnés dans le monastère. Quant aux fiançailles, elle dit qu'elle avait accepté les présents faits en vue de mariage à sa nièce Orphanule, et que, s'il y avait faute en cela, elle déclarait devant tous en demander pardon, mais que jamais il n'y avait eu dans le couvent de festins de noces. Pour la couverture de l'autel, elle pria les évêques d'entendre une religieuse, la jeune Dydima, de race noble, qui raconta qu'à son arrivée dans le monastère, elle avait fait don à l'abbesse d'un manteau de soie. Pour expliquer la possession des bandelettes d'or, elle interpella le comte Maccon présent à l'audience, afin qu'il déclarât qu'il avait reçu pour leur prix une somme convenable.

Chaque chef d'accusation était donc repoussé de la sorte par Leubovère, au grand désappointement de Chrodielde, qui, s'apercevant de l'impression favorable des évêques à l'égard de sa rivale, résolut de lui porter les derniers coups. S'étant donc levée de nouveau, *Je puis affirmer*, s'écria-t-elle, *que l'abbesse souille la sainteté du couvent par d'épouvantables adultères, et qu'elle y tient caché un homme déguisé en femme;* puis, le cherchant des yeux dans l'assemblée, elle le montra du doigt : *C'est lui, le voilà*. À cette apostrophe inattendue, celui qu'elle avait désigné sortit de la

foule ; il était effectivement couvert de vêtements de femme. Mais, par quelques paroles prononcées à voix basse et que les évêques seuls entendirent, il les convainquit pleinement du droit qu'il avait de porter de semblables habits. Du reste, il déclara ne point connaître l'abbesse, ne lui avoir jamais parlé, d'autant mieux qu'il demeurait à quarante milles de la cité de Poitiers. Cette déclaration franche ne découragea point l'ardeur de l'accusatrice, et, poursuivant ses attaques, elle dit : *Quelle sainteté peut-on trouver dans une abbesse qui rend les hommes eunuques et les force d'habiter près d'elle à la manière impériale?* Interrogée sur ce fait, Leubovère déclara qu'elle ignorait complétement les motifs de cette accusation. Alors Chrodielde crut l'anéantir en lui jetant le nom du serviteur ainsi mutilé par elle ; mais un assistant demanda la parole ; c'était le médecin Reovald. *Le jeune serviteur*, dit-il, *qui a été nommé, étant tout enfant, éprouva dans la cuisse des douleurs violentes. On commençait à désespérer de lui, lorsque sa mère vint trouver Radégonde pour qu'elle en fît prendre soin. Celle-ci, m'ayant appelé, m'ordonna de soulager l'enfant. Je l'opérai donc, ainsi que dans ma jeunesse je l'avais vu faire aux médecins de Constantinople, et je le rendis guéri à sa mère. Je déclare que l'abbesse Leubovère n'a jamais eu connaissance de ce fait.* Après cette déposition, à laquelle nous avons enlevé les détails trop techniques du docte médecin, Chrodielde allégua encore bien d'autres accusations ; mais toutes furent impuissantes à convaincre les évêques des crimes imputés à Leubovère. Ayant donc discuté la chose, ils déclarèrent l'abbesse non coupable quant aux crimes qui pouvaient la faire chasser ; et, quant aux fautes plus légères, ils l'exhortèrent par des avertisse-

ments paternels à ne plus faire par la suite les choses dont elle avait été reprise.

Alors, ces préliminaires de l'accusation écartés, Chrodielde fut interpellée de se justifier de tous les crimes commis par ses ordres durant la sédition. Elle essaya de démontrer son innocence en les imputant tous aux scélérats qui s'étaient joints à elle; mais ce système de défense ne prévalut point près des évêques, et, après avoir ouvert et consulté les canons, ils rendirent la décision dont le texte suit :

Jugement des évêques contre Chrodielde et les autres religieuses.

A nos seigneurs les rois très-glorieux, les évêques présents.

Avec la protection de la Divinité, la religion expose ses affaires aux princes pieux et catholiques donnés au peuple, et auxquels obéit ce pays; car elle sait par les lumières du Saint-Esprit qu'elle se fortifie et se consolide par les décrets de ceux qui gouvernent. Comme par l'ordre de votre puissance nous nous sommes réunis dans la ville de Poitiers, pour rétablir l'ordre dans le monastère de Radégonde, de bienheureuse mémoire, et pour connaître des altercations qui se sont élevées entre l'abbesse et les religieuses, lesquelles, prenant un conseil très-peu salutaire, se sont séparées du troupeau; les parties évoquées, nous avons interrogé Chrodielde et Basine sur les causes qui leur avaient inspiré l'audace de briser les portes du monastère, et de le quitter au mépris de leur règle, en sorte que la congrégation rassemblée en ce lieu a été désunie à leur occasion.

. . . . . . Après ce préambule du jugement, vient l'exposé des faits dont nous avons tracé rapidement l'analyse, et il se termine ainsi :

Ayant consulté les canons, nous y avons vu que jusqu'à ce que Chrodielde, Basine et leurs compagnes aient subi une pénitence suffisante,

elles doivent être justement privées de la communion, et que l'abbesse doit être rétablie en sa place. Nous avons donc par votre ordre, autant qu'il appartient à l'autorité ecclésiastique, après avoir pris conseil de la justice et des règles sacerdotales, et sans aucune acception de personnes, ordonné que ces choses se passassent ainsi. Quant à ce qui concerne d'ailleurs les effets du monastère enlevés, ainsi que les actes et chartes des seigneurs rois vos parents, que Chrodielde déclare avoir, mais refuse de rendre volontairement, comme nous le lui avons ordonné, c'est à votre piété, à votre puissance et à votre autorité royale à prendre soin que les choses soient remises en état, et que vos bienfaits et ceux des princes vos prédécesseurs subsistent à perpétuité. Vous ne devez pas non plus permettre qu'elles retournent ou aspirent à retourner dans le lieu qu'elles ont détruit par tant d'impiétés et de sacriléges, de peur qu'il n'en advienne encore de plus grands maux, et afin qu'avec l'aide du Seigneur, tout ce qui a été acquis à Dieu, sous des rois catholiques, soit restitué en son entier, que la religion ne perde rien, et que, conservant au même état tout ce qui a été établi tant par vos pères que par vous, le culte prospère, et que vous en recueilliez les fruits. Que Notre Seigneur le Christ vous soutienne, vous conduise et vous accorde un long règne!

Loin de se soumettre à la décision des évêques, Chrodielde alla trouver le roi Childebert, et renouvela près de lui ses accusations contre l'abbesse, nommant les personnes avec lesquelles elle commettait des adultères, et qu'elle envoyait près de son ennemie Frédégonde pour lui rendre compte de ce qui se passait. Ces personnes, saisies par l'ordre du roi, furent amenées vers lui chargées de chaînes; mais après les avoir jugées, ne les ayant point trouvées coupables, elles furent mises en liberté.

Quelque temps après, dans le synode où Ægidius fut condamné à l'exil, Basine se jeta aux pieds des évêques, demanda pardon, promettant de rentrer dans le monastère pour y vivre en charité avec l'abbesse, et ne transgresser en rien la règle; ce qui lui fut accordé. Quant à Chro-

dielde, elle déclara hautement qu'elle ne rentrerait jamais dans le monastère tant que Leubovère y vivrait. Mais, d'après les supplications du roi, elles furent admises toutes deux à la communion et renvoyées à Poitiers, Basine pour rentrer dans le monastère, et Chrodielde dans une maison des champs qui avait appartenu à Waddon, et que le roi lui avait concédée.

Ainsi se termina ce drame, dont les incidents reproduisent mieux que toutes les formules les mœurs de ces siècles barbares.

La barbarie régnait donc aussi bien dans nos cités religieuses que dans toutes les autres parties de notre territoire. Après ces divers tableaux de notre position durant ces siècles, il nous faudrait peut-être assister au dénoûment de cette dynastie mérovingienne, fille insolente et brutale de la conquête. Après la lutte des chefs franks entre eux, advinrent les tentatives d'indépendance des leudes, compagnons de leurs victoires. Dans ces nouvelles guerres d'ambitions personnelles apparurent ces maires du palais, protecteurs tantôt de la royauté, tantôt de l'aristocratie. En face de tels rivaux, la descendance mérovingienne, toute abrutie et toute décrépite, n'est plus que le ridicule fantôme d'un pouvoir passé; elle a bien encore sur sa pâle et défigurée tête la longue chevelure, symbole mystique de la puissance de ses aïeux, mais elle a perdu l'énergie de sa race; de ses tremblantes mains tombe, épuisée de labeurs, la hache de Clovis, la terrible framée : génération dégradée qui se laisse mutiler et raser au gré d'insolents ambitieux, et qui va cacher dans la prison d'un cloître ses malheurs et son abrutissement. Avec Frédégonde et Brunehilde, ces deux divinités de la barbarie, semble finir le drame de son existence. C'est en vain que Clotaire et son fils Dago-

bert cherchent à en ranimer les tragiques accidents ; ce ne sont que de faibles réminiscences des premiers temps. Ce dernier chef pourra bien parcourir nos cités toutes dévastées, et, au milieu de la consternation de leurs habitants, leur enlever ce qu'elles ont encore de précieux pour en orner la basilique de Saint-Denis ; il pourra bien jeter dans l'atelier de son bijoutier Éloi les quelques trésors qui ont échappé à l'avidité des premiers conquérants, et recevoir des mains de cet artiste, à qui la postérité a donné le titre de saint, quelques riches meubles habilement travaillés. Il pourra bien, dans un accès de colère, faire frapper de verges celui à qui son père a donné le gouvernement de l'Aquitaine, ce Sadrégésile, son rival en puissance : « Car, dit le chroniqueur, un certain jour que
» Clotaire était parti pour la chasse et qu'il s'était avancé
» fort loin dans le pays, Dagobert et le duc Sadrégésile
» restèrent seuls à la maison. Alors Dagobert, ayant trouvé
» l'occasion qu'il désirait, manda le duc auprès de lui, et
» l'invita à prendre son repas avec lui. Celui-ci, ne soup-
» çonnant nullement ce qui devait arriver, commença à
» le traiter légèrement, et ne rendit point à son chef les
» honneurs qui lui étaient dus. Dagobert lui présenta la
» coupe trois fois, et cet homme, méritant de subir en ce
» jour la peine de ses précédentes insolences, la repoussa
» comme si elle eût été offerte à mauvais dessein. Voyant
» cela, Dagobert commença à l'accuser d'être infidèle à
» son père, de le traiter lui-même en rival, de se montrer
» ennemi de ses compagnons, ajoutant qu'il ne pouvait
» supporter plus longtemps les outrages d'un serviteur, ni
» tarder à venger ses injures, de peur que tant d'orgueil
» ne fût quelque jour poussé à l'excès. Il le fit aussitôt
» battre de verges, et le déshonora en lui faisant couper

» la barbe, ce qui était alors le plus grand affront. Au » retour de Clotaire, Sadrégésile lui raconta, en pleurant » de rage, son déshonneur. Indigné de l'injure sanglante » faite à son duc, le père allait lui-même la venger sur » son fils, lorsque Dagobert échappa à sa fureur en se » réfugiant dans une église voisine, contre la porte de la- » quelle s'arrêta l'ardent courroux de Clotaire. »

La mort de chaque chef, mort souvent prématurée et toujours précoce, amenait de nouvelles luttes et de nouveaux crimes. Les événements de ce siècle se reflètent avec vérité dans ces lamentations d'un auteur contemporain :

« Lorsque la nouvelle de la mort de Childéric fut con- » nue, les hommes qui avaient été condamnés à l'exil par » son ordre revinrent sans crainte, comme les serpents » pleins de venin ont coutume, au retour du printemps, » de quitter les cavernes qu'ils habitent pendant l'hiver. » Leur fureur s'exhala avec telle force et produisit un tel » trouble dans la patrie, qu'on crut tout-à-fait que la » venue de l'Antechrist approchait. Les gouverneurs des » provinces commencèrent, à l'envi les uns des autres, à » s'attaquer avec des haines horribles; et, comme il n'y » avait point de chef établi au faîte du pouvoir, chacun » voyait de la justice dans sa propre volonté, et agissait » sans redouter aucun frein. Nous connûmes bientôt que » la colère de Dieu était venue, car nous vîmes se montrer » dans le ciel l'étoile que les astrologues nomment *Comète*, » et dont l'apparition présage à la terre troublée par la » famine, le changement des rois, les attaques des Gentils, » et les maux de la guerre. Mais comme il est écrit : Les » insensés ne se laissent pas corriger par des paroles, en- » core moins par des signes; aussi ceux qui étaient revenus

» de l'exil, où ils avaient été à cause de leurs mauvaises
» actions, accusaient le parti de Léger de toutes les souf-
» frances. »

Dans les dernières lignes de ce récit se rencontre le nom d'un homme que l'histoire du Poitou doit revendiquer, car ce fut sur son territoire qu'il naquit, dit-on; ce fut dans une de ses abbayes où se passèrent les premières années de sa vie, et se réalisèrent pour la première fois ses désirs d'ambition; et ce fut encore notre pays qui conserva après sa mort ses dépouilles mortelles, les offrant à l'admiration de la postérité comme les pieuses reliques d'un saint martyr. Qu'était-ce donc que saint Léger? quel rôle joua-t-il dans les événements de son époque? Pour ce personnage nous sommes forcés de faire subir à la tradition, à la légende, l'échec d'une épreuve historique. Les auteurs contemporains, ses amis, ses chauds partisans, ont entouré sa mémoire de tout le prestige de leur imagination : selon eux, Léger n'eût été qu'un martyr, qu'une victime innocente livrée à la fureur de ses ennemis; et la postérité, adoptant avec enthousiasme ces saintes croyances, les a fortifiées de toute sa foi et de tout son amour. Certes, en retraçant des époques religieuses, nous avons cherché autant qu'il était en notre pouvoir à imposer silence aux systèmes historiques du XVIIIe siècle, qui ont irréligieusement renversé de fond en comble tout cet échafaudage de poétiques traditions, de fabuleuses légendes, n'ayant souvent pour base que l'imagination des contemporains, afin de laisser à chaque époque sa couleur véritable et l'animation que lui avaient donnée les événements. Mais cette ardeur de la vérité ne doit pas avoir son fanatisme; si Hilaire, Martin et Radégonde forment une sainte trinité dont notre pays doive s'enorgueillir, nous devons à leur gloire de ne point laisser pénétrer dans

le sanctuaire quelque nom profane que l'usurpation seule a pu y introduire. Non pas que nous voulions arracher à la tête toute mutilée de saint Léger sa couronne de martyr; non pas que nous voulions attaquer la victime, renverser sa brillante statue de son piédestal pour y dresser celle de son bourreau. Non; ne craignez rien, vous qui, dans les siècles passés, avez eu foi dans la sainteté de ce martyr, vous qui avez versé sur son tombeau des pleurs sans nombre, qui lui avez confié de mystérieuses prières : notre mission n'est point de placer à côté de vos symboles sacrés un scepticisme profane, ni d'inscrire au frontispice de vos temples les noms de divinité et d'idole; priez, priez toujours, et laissez passer en silence la justice de l'histoire.

D'ailleurs saint Léger est comme le *Janus* de l'antiquité; il y a en lui deux faces, deux existences : ici, c'est l'homme de la réalité, l'adversaire d'Ebroin; là, c'est l'homme de l'avenir, la victime couronnée et déisée. A cette dernière existence les honneurs de la priorité!

Voici comment s'exprime la tradition :

Léger, n'ayant jamais été amolli par les plaisirs de la chair, fut rigoureux dans la conduite des pécheurs; il veilla toujours avec soin aux offices de l'église. Habile dans les raisonnements, prudent dans les conseils et brillant dans ses discours, il fut envoyé de l'abbaye de Saint-Maixent, dont il était abbé, dans la cité d'Autun, dont il devint évêque par l'influence de la reine Bathilde, inspirée sans doute par le conseil de Dieu. Alors régnait, comme maire du palais, Ébroin; cet homme, enflammé d'un tel amour d'argent que ceux qui lui en donnaient davantage avaient toujours raison auprès de lui, éprouva pour Léger une haine violente. A la mort de Clotaire, il n'assembla pas solennellement tous les grands, et chercha à se maintenir dans sa puissance. Chassé du palais, il se réfugia dans le monastère de Luxeuil. Son exil ne fut pas de longue durée. De retour près du roi, sa première pensée fut une pensée de vengeance contre Léger. Ce dernier fut forcé

de prendre la fuite et de chercher un asile dans une des cités du royaume de Neustrie. Ayant assemblé dans l'église les habitants : *Mes frères*, leur dit-il en leur montrant d'immenses trésors, *tout ce que vous voyez là*, *tant que Dieu a permis que je conservasse la faveur des hommes du siècle*, *je l'ai fidèlement amassé pour l'ornement et la gloire commune des églises; maintenant peut-être sont-ils irrités contre moi, parce que Dieu veut m'appeler aux faveurs du ciel. Pourquoi emporterai-je avec moi ces choses qui ne m'y suivront pas? Si cela vous convient, voici le parti que je prendrai : il vaut mieux donner ces trésors aux pauvres que d'errer çà et là dans le monde avec ce honteux fardeau. Imitons le bienheureux Laurent; il distribua et donna tout aux pauvres, et sa justice sera célébrée dans les siècles des siècles, et son nom demeurera couvert de gloire.*

Ayant ainsi parlé, il ordonna aux gardiens de jeter hors des portes les plats d'argent et une infinité de vases pareils. Il fit appeler les argentiers, avec leurs marteaux, pour qu'ils brisassent tout en petits morceaux, et commanda que le tout fût distribué aux pauvres. Il parcourut l'enceinte des murs avec le signe de la croix et des reliques; il se prosternait contre terre à chaque porte, et priait avec larmes le Seigneur que, s'il l'appelait au martyre, il ne permît pas que le peuple qui lui était confié tombât en servitude. Le peuple des environs se retira dans la ville, et on ferma les issues avec de bonnes serrures. Peu de temps après, la ville fut entourée d'une armée, et le jour même les deux troupes combattirent avec vaillance jusqu'au soir. Mais, lorsque la ville fut absolument cernée et pressée par les ennemis qui rôdaient jour et nuit en vociférant comme des chiens, l'homme de Dieu vit que le péril était imminent; il arrêta le combat et parla ainsi au peuple : *Cessez, je vous le demande, de combattre ces gens; s'ils sont venus seulement à cause de moi, je suis prêt à satisfaire leur volonté et à calmer à mes dépens leur fureur.* Cependant on fit descendre par le rempart Méroald, abbé, afin de prier le chef de l'armée ennemie de faire cesser l'attaque. Mais le cœur de ces gens, comme autrefois celui du roi d'Égypte, avait la dureté de la pierre, et Méroald ne put en rien les amollir par les divines paroles. Le chef lui répondit qu'il ne quitterait point le siége de la ville jusqu'à ce qu'il eût pris Léger et assouvi dans son sang le désir de sa vengeance. L'attaque recommença donc plus vive; ils cernèrent de toutes parts la ville en y mettant le feu et en

lançant des traits. Alors Léger dit adieu à ses frères, raffermit leurs âmes inquiètes, leur recommanda, comme le Christ à ses disciples, la mémoire de sa passion, marcha rapidement vers les portes, les fit ouvrir, et se présenta tout-à-coup à ses ennemis. Pleins de joie, ils reçurent leur proie comme le loup s'empare d'une innocente brebis. On lui fit souffrir le plus odieux supplice; les yeux lui furent arrachés de la tête. On le vit dans ce tourment supporter d'une manière surnaturelle l'extraction par le fer. Alors Ébroin ordonna qu'on le conduisît au fond d'une forêt, et il fit répandre une fable sur sa mort; il prescrivit même de lui construire un tombeau, en attendant qu'il succombât à la souffrance d'une longue faim. Mais le Seigneur, qui avait nourri par un corbeau Élie dans le désert, n'abandonna point son serviteur. Un des ennemis de Léger ordonna qu'on l'amenât dans sa maison, et ses dures entrailles commencèrent à s'amollir par la pitié.

De son côté, Ébroin ne craignit pas, comme un pourceau, d'insulter au Christ en foulant aux pieds sans respect les ornements de l'église. Hors d'état de lever les yeux vers le ciel, il tint son cœur absolument plongé dans la fange des passions terrestres. Cependant Léger demeurait toujours dans un monastère de femmes où il avait été mis en garde. Mais Ebroin, habile artisan de perfidie, vivait encore pour achever de fabriquer la couronne du saint martyr, et terminer ce qui manquait à la gloire de ses souffrances. Emmené de nouveau dans une forêt, ordre fut donné à un guerrier de lui trancher la tête. Ce dernier hésitait, plein de pitié, lorsque Léger l'exhorta à faire son office. A peine avait-il parlé que sa tête tomba sous le glaive. *On dit* que son corps demeura debout presqu'une heure entière Le bourreau, voyant qu'il ne tombait pas, le poussa du pied afin qu'il fût plus tôt à terre; mais peu à près, saisi par les démons, il perdit l'esprit, et, frappé par la vengeance de Dieu, il se jeta au milieu des flammes et y termina sa vie.

Ainsi parle la légende religieuse, ayant pour interprète un abbé du monastère de Ligugé, Ursin qui, d'après le vœu d'Ansoald, évêque de Poitiers, et d'Audulf, abbé de Saint-Maixent, a écrit la vie de Léger. La victime d'Ebroin, de la sorte massacrée, devint un objet de véné-

ration pour les ennemis de ce maire du palais. Ce qui arriva quelque temps après la mort de Léger nous initie aux mystères de sa gloire. Ce fut une grande question parmi les évêques que de savoir à qui appartiendrait le cadavre du martyr, soigneusement enseveli par les ordres de la reine Bathilde dans une petite chapelle, avec les mêmes vêtements dans lesquels il avait été tué.

Dans une réunion d'évêques, Ansoald dit un jour : *Plût à Dieu que je pusse avoir près de moi le corps de Léger! Il est connu qu'il était mon parent, et que c'est dans une église à moi confiée qu'il est parti pour aller aux honneurs*. Là était le pontife Hermenaire son successeur, qui dit : *J'ai le droit d'avoir ce corps, car il est juste qu'il repose là où il fut évêque*. Alors aussi parla Vindicien, évêque d'Arras, dans le diocèse de qui Léger avait été tué. *Saints Pontifes*, s'écria-t-il, *il n'en sera pas comme vous l'avez dit; mais c'est à moi que sera donnée la possession de ce saint corps, car il appartient au lieu où il daigne reposer*. La discussion s'animait, lorsqu'il fut proposé de s'en rapporter au sort, qui, suivant les évêques, devait exprimer la volonté de Dieu. Trois petits billets furent déposés sous la nappe de l'autel. Le lendemain, après les solennités de la messe, un des prêtres choisis par les évêques glissa la main sous l'autel, afin d'en retirer, dit le chroniqueur, *la vraie décision de Dieu*. A l'évêque de Poitiers le sort accorda la faveur du corps de Léger. Ansoald fit transporter la relique dans son diocèse. Ce fut un voyage que la tradition a merveilleusement entouré de pieux incidents, de saints miracles. Devant le cadavre de saint Léger, les aveugles ouvraient les yeux pour le contempler, les sourds avaient des oreilles pour entendre les bruyantes acclamations de la foule; les muets entonnaient au grand étonnement de tous des hymnes de gloire, et les paraly-

tiques eux-mêmes s'élançaient de leurs lits si longtemps pressés par leurs infirmes cadavres, pour suivre la marche triomphante du corps du martyr, victime d'Ebroin. Sur toute la route se pressaient les populations; et tellement grande était la foule, que l'on ne pouvait approcher du cercueil que portaient glorieusement les moines accourus de toutes parts pour cette solennité. La vertu des reliques de Léger n'étendait pas seulement sa protection sur les malades; elle venait encore, toujours d'après les dires de la tradition, corriger les erreurs de la justice humaine. Dans une petite ville près de Tours, au moment où le cortége traversait les rues, une femme accusée de la mort de son mari était conduite au supplice le cou et les mains chargés de chaînes. Pendant qu'on la traînait, elle s'écria : *Viens à mon aide, bienheureux Léger; car innocente je péris; j'ai été jetée dans les fers par de faux accusateurs.* A peine avait-elle dit cela, que ses chaînes brisées tombèrent aux pieds de ses gardes, et aux yeux de tous celle qui allait périr injustement parut clairement innocente.

« Quand on fut arrivé, continue le narrateur, près de » la Vienne, le vent était contraire et soulevait les ondes » du fleuve; les bateliers tremblants commencèrent à re- » fuser aux passagers l'entrée des barques, de peur qu'ils ne » périssent dans les eaux. Mais l'abbé Audulf, se confiant » aux mérites du saint, les exhorta en disant : Mettez-vous » dans le bateau et passez avec assurance, car le Seigneur » apaisera les ondes. Dès que le corps fut placé dans la » barque, les eaux se calmèrent, et ils passèrent fort heu- » reusement le fleuve. »

Enfin, après avoir séjourné quelque temps à Poitiers, le cortége se remit en marche pour le monastère de Saint-Maixent, dont Léger avait d'abord été abbé. Au milieu de

fêtes solennelles, où l'éclat des flambeaux et la pureté des parfums rappelèrent les beaux jours du christianisme, le corps du saint fut renfermé dans une chapelle d'une grande magnificence, construite en son honneur par les ordres d'Ansoald.

Maintenant que les reliques du martyr reposent en paix dans la silencieuse abbaye et que les chants ont cessé, qu'il soit permis à l'historien de donner aux faits leur véritable signification; car les contemporains amis de Léger l'ont transformé afin d'attirer sur lui, lors de sa mort, l'admiration des cités. Qu'était-ce donc que cet homme, ainsi métamorphosé par la tradition? Comme nous l'avons dit, les derniers instants de la race mérovingienne furent agités par les luttes des seigneurs entre eux, et même de ces derniers contre leur chef. Si les intérêts nationaux ont disparu, les haines individuelles les ont remplacés, et ces haines ont cherché appui et sympathie dans les anciennes divergences nationales. C'est ainsi que la grande querelle de la Neustrie et de l'Austrasie, source de tant de guerres et de tant de sang versé, se prolongea bien longtemps encore, grâce aux ambitions personnelles. Léger fut un homme politique, un chef de parti; neveu de Dido, évêque de Poitiers, il embrassa ardemment les affections de son parent. L'oncle et le neveu étaient tout-puissants dans le midi : d'immenses richesses, la distinction de leur naissance, et une énergie souvent cruelle les avaient ainsi mis à la tête d'un grand nombre de seigneurs. Le crime ne leur répugnait point : c'est ainsi que Dido alla jeter sur les côtes de l'Irlande le jeune fils d'un chef frank appelé à succéder à son père, lequel lui avait été confié. C'était d'après ses conseils que Grimoald, maire du palais, tenta de faire raser le fils de Sigebert.

Léger participa à tous les événements de l'époque. Il fut l'adversaire d'Ebroin ; contre lui il combattit au nom de Childéric ; vainqueur, il le fit enfermer dans le monastère de Luxeuil. L'ambition de Léger le fit accuser d'aspirer au trône, et on l'envoya dans la même prison que son adversaire.

A la mort de Childéric quelques seigneurs firent revenir d'Irlande le jeune prince que Dido y avait conduit. Alors éclata au profit d'Ebroin une réaction qui le rendit de nouveau triomphant. Ce fut à la suite de cette révolution que Léger fut livré au supplice : c'était le prix de sa défaite. Après sa mort, le nom de saint Léger fut encore un nom populaire parmi les hommes des contrées méridionales ; ses dépouilles sanglantes servirent à exciter leur haine contre Ebroin, qui ne put pas jouir longtemps de son triomphe, car lui aussi fut massacré quelque temps après. Nous avons cru devoir rappeler ces faits, pour donner à saint Léger sa physionomie historique. Il est tombé victime des luttes qui ont ensanglanté le dernier siècle de la dynastie mérovingienne.

Dans tous ces événements l'histoire nationale n'a presque rien à revendiquer. Les populations sont affaissées ; tristes et mornes, elles attendent que les douleurs de la conquête aient disparu, pour pouvoir se livrer à des actes ayant empreinte d'une pensée nationale. Si une victime tombe, elles en font un martyr, livrant ainsi à la postérité comme un saint, celui qui, durant sa vie, a manié le glaive et fait tomber des victimes !

VI.

RÉSISTANCE DES PEUPLES D'OUTRE-LOIRE A LA CONQUÊTE FRANKE.
ÉTAT DE L'AQUITAINE SOUS SES CHEFS NATIONAUX. — EUDES. — HUNOLD.
WAIFER.

Jusqu'à la fin du VIIe siècle, à l'œuvre de la conquête appartiennent toutes les pages de l'histoire. Aussi avons-nous rappelé les principaux événements propres à raviver les scènes dramatiques de cette époque, faisant ressortir avec plus de soin et de détails les épisodes qui avaient pour théâtre la terre du Poitou. Dans l'encombrement de ces faits humains, où la barbarie joue un bien grand rôle, nous avons suivi la pensée religieuse dans son développement, racontant peut-être trop longuement les détails de la vie intérieure du monastère de sainte Radégonde : ne fallait-il pas jeter à côté des choses sombres quelques paroles d'espérance et d'avenir? Mais pendant que la société demi-civilisée s'agite dans ses luttes et dans ses convulsions, une nouvelle existence se manifeste pour nos provinces. Toute conquête a sa réaction, fatale comme la cause qui la fait naître. Si la mission du barbare, moissonnant les hommes aussi impitoyablement que la faux les épis de blé, a un caractère providentiel qui arrête le murmure et l'imprécation, il y a aussi quelque chose de sacré dans la résistance des peuples. L'histoire doit recueillir ces souvenirs de patriotisme, alors même que le triomphe n'a pas justifié la légitimité de la lutte. Il est bien vrai, de la société franke, informe et barbare, doit naître la société nouvelle, régulière et civilisée : c'est là le fait historique, l'é-

vénement accompli, la volonté de Dieu transformée en acte. Mais, en présence de cette réalité, devons-nous accabler d'imprécations les tentatives d'indépendance de certains peuples contre ces guerriers franks, instruments énergiques et sauvages de la conquête? Devons-nous, en vertu de ce qui s'est accompli, anathématiser ces nobles résistances, leur enlever tout à la fois le droit du combat et les honneurs de la bravoure? Si cela était, nous, historien d'un fragment de nation, nous n'aurions qu'à abandonner à l'oubli les annales de notre passé; car, où l'unité nationale se rencontre, à quoi sert de rappeler les souvenirs d'existences locales? Comprenant d'une tout autre façon l'étude du passé, surtout lorsqu'elle s'applique à celui d'une province, nous croyons devoir reproduire la période historique dans laquelle l'Aquitaine chercha à s'affranchir du joug de la conquête.

Quelque rude que fût le coup porté à la liberté des peuples d'*outre-Loire* par le conquérant Clovis, il n'était pas encore assez terrible pour anéantir les nationalités gallo-romaines, qui s'étaient constituées sous la domination visigothe. Les nations d'Aquitaine avaient pour les guerriers franks une profonde antipathie, bien facile à comprendre en présence des résultats de leurs invasions. Aussi les avons-nous vues depuis le premier instant s'associer à des tentatives de révolte, et oublier bien facilement les serments de fidélité que dans leur prévoyance les vainqueurs exigeaient d'elles. — A l'affaiblissement de la dynastie franke devaient correspondre des tentatives plus énergiques d'indépendance de la part des populations vaincues, tentatives merveilleusement favorisées par les luttes d'ambitions se manifestant de toutes parts.

Aussi[1], dès l'année 688, nous voyons l'Aquitaine complétement soustraite à la domination franke, et avoir pour chef Eudes, à qui les chroniqueurs donnent le titre de *dux*. Quelle est la date certaine de ce mouvement d'indépendance des populations d'au-delà de la Loire? Quelle est l'origine de ce guerrier qui exerce sur elles le pouvoir de chef? — Telles sont les questions que le manque de documents abandonne à la discussion et aux hypothèses. Devons-nous considérer les guerres d'indépendance de l'Aquitaine comme la conséquence d'un changement de race, et nous faire les champions de cette dynastie mérovingienne à qui la main d'un maire du palais a si souvent coupé sa longue chevelure, traînante sur ses épaules, et qui était pour elle son seul diadème, le symbole de sa puissance? Cela admis, il nous faudra reconnaître la descendance du chef aquitain de cette dynastie, et, le faisant fils de Boggis, considérer comme authentique la généalogie que lui ont tracée bénévolement nos anciens historiens, et dont les errements se rencontrent encore dans les auteurs modernes. — Ici, il nous faut commencer pour l'histoire de nos provinces un rude travail de reconstruction, afin de rendre aux événements leur couleur et leur vérité. Puisse le courage de notre conviction, la faible autorité de nos preuves renverser quelques-unes de ces mille traditions inexactes que chaque siècle transmet au siècle qui lui survit!

Ce qui a soulevé les peuples d'Aquitaine, c'est le senti-

[1] Pour cette période, nous avons consulté les chroniques de Frédégaire, celles de son continuateur anonyme, ainsi que tous les autres fragments contemporains que renferme la collection des historiens de France. — Voir aussi l'*Histoire du Languedoc* de dom Vaissette, de l'*Auvergne* de Baluze, et celle du *Bourbonnais* d'Achille Allier.

ment de leur nationalité, sapée par la hache du barbare; c'est l'antipathie profonde du vaincu pour le vainqueur. Chercher ailleurs l'explication d'un semblable fait, c'est vouloir donner à des événements grands et nobles une cause mesquine et invraisemblable. Transformer Eudes en descendant de la dynastie mérovingienne, c'est lui enlever son caractère de chef national, et interpréter faussement le texte de documents historiques. C'est à tort que dom Vaissette [1] a cru rencontrer la preuve de cette généalogie dans une charte donnée en 845 par Charles le Chauve en faveur du monastère d'Alaon; ce monument, en supposant même qu'il eût une garantie certaine d'authenticité, ne dit pas un mot de semblable. D'ailleurs, si cette généalogie tracée par le savant bénédictin [2] pouvait prévaloir, comment expliquer les paroles si formelles d'Eginhard, auteur presque contemporain, à l'occasion des guerres provoquées par le fils d'Eudes: « L'Aquitaine ne put de- » meurer tranquille, dit-il; un *certain* Hunold, aspirant » au pouvoir, excita les habitants à la révolte. » Certes, si Eudes avait eu l'origine qu'on lui suppose, qui mieux qu'Eginhard, homme attaché au chef de l'empire, l'eût connue? N'y avait-il pas pour cet historien, l'homme de la réaction carlovingienne, un haut intérêt à déverser sur les chefs aquitains le mépris attaché à l'origine mérovingienne?

Ce fut pour enlever à Eudes l'épithète d'aventurier dont le caractérisaient certains historiens, que d'autres lui ont fabriqué, dans d'excellentes intentions sans doute, une origine invraisemblable. Oui, ce ne pouvait être qu'un aventurier que le nouveau chef aquitain, peut-être le plus

[1] *Histoire du Languedoc*, vol. 1, note LXXXIII.

[2] M. Châteaubriand a adopté la même opinion. *Etudes hist.* tom. 2.

brave ou le plus audacieux d'entre tous les combattants. Mais, de grâce, en vertu de vos mensonges historiques, ne lui jetez pas sur les épaules les lambeaux de cette robe royale qu'ont si misérablement portée les derniers enfants de la race de Clovis! N'en faites pas ainsi le descendant d'une famille qui a perdu au milieu des voluptés abrutissantes toute sa sève et toute son énergie, et dont les derniers débris, enivrés d'une profonde stupidité, *veluti belluæ non cogitantes*, dit le chroniqueur, sont partout l'objet de sanglantes railleries, de la part même de leurs compagnons! Notre indépendance, datant de la décadence de cette famille, a besoin d'un chef vigoureux et fort, qui sache manier le glaive et lutter au nom des intérêts nationaux contre l'envahissement du pouvoir frank. Est-ce que le prétendu petit-fils de Haribert offrait à ces peuples de telles garanties, pour qu'ils plaçassent entre ses mains le soin de leurs destinées? Pour nous, historiens de l'indépendance provinciale, ce ne peut être qu'un chef national, défenseur énergique de la liberté des peuples d'outre-Loire. La lutte qu'il soutient avec tant d'ardeur n'est pas seulement une lutte d'homme à homme entre le chef frank et le chef aquitain, mais entre des populations diverses d'origine, de mœurs et de langage. Son pouvoir s'exerça sur tout le pays compris entre la Loire, l'Océan, les Pyrénées et les Cévennes; et les conquérants furent contraints de recommencer sur notre territoire l'œuvre de Clovis. Dès 688, Pepin d'Herstall, maire du palais, passa la Loire, et chaque année il renouvela ses expéditions dans l'intervalle de temps que lui laissaient les luttes intérieures du royaume des Franks. En présence de ces guerres d'ambitions et de rivalités des principaux leudes entre eux, le chef de l'Aquitaine resta impassible, et il n'y prit une part active

qu'au moment où Chilpérik, l'une des victimes de ces guerres, vint lui demander l'appui de son intervention. S'étant donc ligué avec lui, Eudes rassembla tout ce qu'il put d'Aquitains et de Wascons, passa à son tour le fleuve, limite des deux peuples, joignit à Paris Chilpérik et le maire du palais Raganfred, puis marcha avec eux contre le successeur de Pepin, Charles, que nous rencontrerons bientôt sur notre sol, frappant de sa lourde épée la nation des Ismaélites, et méritant l'épithète de *Martel* que lui donnent les historiens contemporains. Ils furent vaincus par lui, et ils eurent à peine le temps de se réfugier dans les états d'Eudes, emportant tous leurs trésors, car le vainqueur les poursuivit jusque sur les bords de la Loire, où il faillit les réduire en captivité.

Tandis que l'Aquitaine, sous les ordres d'Eudes, s'efforce au milieu de luttes incessantes d'effacer jusqu'aux dernières traces de la conquête, de nouveaux peuples la menacent d'une nouvelle invasion. Ce n'est plus du Nord que s'échappe le torrent, c'est l'Orient qui vient, dans le conflit général, apporter sa part de sang dans ce vaste mélange des races, duquel doivent jaillir les nationalités modernes. Par toutes les gorges des Pyrénées s'échappèrent ces nouveaux conquérants. Ainsi que les premiers barbares, ils semblent accomplir un pèlerinage providentiel de destruction à travers les contrées qu'ils parcourent. Moins sombres peut-être que leurs devanciers, ils offrent aux populations, tout en les pillant et en les massacrant, un contraste bizarre avec les peuples franks, par leur égale ardeur dans les combats, par l'étrangeté de leurs costumes et de leurs croyances, et par la rapidité incroyable de leurs impétueuses cavales.

Vainqueurs en Espagne en moins de quinze mois, les Sarrasins, c'est ainsi que les appelle l'histoire, s'épandirent

dans les provinces d'Aquitaine vers l'an 720. Eudes fut impuissant à vaincre cet ennemi aussi inattendu qu'insaisissable. Placé entre la menace de deux conquêtes, à quel peuple s'adressera-t-il pour conserver dans ce conflit des nations quelques espérances de liberté? Sera-ce aux guerriers franks dont la hache a tant de fois et si rudement travaillé ses états, et pour lesquels il n'y a que paroles de malédiction et de haine à travers toutes les cités méridionales? Ou bien cherchera-t-il par des paroles de paix à arrêter dans sa marche victorieuse ces nouveaux conquérants, à qui l'on a bien reconnu le génie de la destruction, mais dont les ravages n'ont pas encore été assez fréquents pour exciter l'antipathie des indigènes? Entre ces deux ennemis, tous deux menaçants et terribles, son choix fut promptement effectué. Ayant fait un traité d'alliance avec un des chefs sarrasins, il lui donna sa propre fille comme gage de sécurité. Voilà tout le mystère de cette alliance du chef aquitain avec le chef maure, considérée comme une flagrante apostasie par les historiens qui ne considèrent nullement les intérêts nationaux, ni les sentiments et les passions de l'époque qu'ils sont appelés à reproduire. D'ailleurs, n'y avait-il pas dans l'âme du chef maure les mêmes instincts de liberté que dans celle du chef aquitain? Manuza ne rêvait-il pas, lui aussi, l'affranchissement de sa patrie et la restauration de sa nationalité? Cette paix ne fut pas de longue durée. Abdhéram, qui gouvernait l'Espagne pour les kalifs, ayant appris de Cordoue, lieu de sa résidence, l'inaction de son lieutenant et les sympathies qui l'attachaient à la cause d'Eudes, marcha immédiatement contre lui. L'ayant surpris, il le força de se jeter dans une ville du pays de Cerdagne, appelée anciennement Julia Livia, près des ruines de laquelle on a

bâti depuis la forteresse de Puycerda. Là, le Maure révolté se défendit jusqu'à la dernière extrémité ; mais, manquant d'eau et de vivres, il s'évada de la ville pendant la nuit, et alla chercher dans les montagnes un asile contre la colère d'Abdhéram. Après y avoir erré quelques jours, poursuivi par les guerriers sarrasins, il s'aperçut qu'il ne pouvait échapper à leur vengeance, car la faiblesse de sa compagne ralentissait sa fuite : alors il adressa de douloureux adieux à la jeune fille du chef aquitain, puis, se précipitant du haut d'un rocher, il enleva à ses ennemis l'honneur d'un triomphe déshonorant. Arrivés quelques instants après, ils ne trouvèrent plus qu'un cadavre, et ayant séparé la tête du tronc, ils l'envoyèrent comme signe de leur victoire à leur chef. Quant à la femme de Manuza, belle encore, elle alla passer le reste de ses jours à Damas, dans le sérail du kalif. Après cette éclatante vengeance, Abdhéram recommença l'œuvre de destruction qu'avait laissée inachevée l'allié du chef aquitain. Dans cette nouvelle invasion, il s'avança jusqu'à la cité de Poitiers ; la basilique de Saint-Hilaire ne put arrêter l'ardeur de destruction du barbare ; elle fut entièrement brûlée. Enorgueilli de ses succès dans nos contrées, le chef musulman se préparait à envahir les pays des Franks, lorsqu'il se rencontra un homme assez fort et assez puissant pour résister à sa conquête ; ce fut Charles-Martel. Tant que les Sarrasins n'ont fait que piller les contrées de la remuante Aquitaine, il est resté froid spectateur de leurs dévastations ; mais maintenant qu'ils menacent de franchir la Loire, il s'avance contre eux, bien décidé à leur disputer pas à pas la domination de ses vastes états. Les deux populations en vinrent aux mains dans les plaines du Poitou, disent tous les historiens, sans préciser davantage le

lieu du combat. Là fut la lutte de l'Occident et de l'Orient, du Christ et de Mahomet, de l'Évangile et du Koran : elle fut sanglante, et le retentissement s'en prolongea bien longtemps dans les traditions populaires. Et tellement grand fut l'éclat dont l'entourèrent les imaginations contemporaines, que, d'après les dires de certains historiens, plus de trois cent mille Sarrasins restèrent sur le champ de bataille ; et l'un d'eux, plus effrayé encore de cette multitude innombrable de morts, et se souciant peu de l'énumérer, se contente de s'écrier naïvement : *Il n'y a que Dieu seul qui ait pu le savoir !* — Ce que l'histoire nous apprend de positif sur cette bataille, c'est que le chef frank remporta une éclatante victoire, et qu'il mit en fuite l'impétueuse armée des Sarrasins[1], qui retourna en Espagne, laissant, comme souvenirs de son passage, les traces d'une sanglante désolation. — Au dire de presque tous les historiens, Eudes combattit dans l'armée franke avec une ardeur inspirée par le désir de venger la mort de Manuza et de chasser de son territoire les guerriers d'Abdhéram. Ce fut là son dernier effort de courage en faveur de cette Aquitaine dont il a été proclamé le chef national ; car il mourut quelque temps après dans un âge fort avancé, et ses restes furent inhumés dans un monastère de l'île de Ré.

A sa mort, Charles-Martel s'empara des pays d'au-delà la Loire, dont l'indépendance s'était personnifiée dans Eudes, cet illustre aventurier. Mais, pour contenir ces provinces agitées par des besoins de liberté et par leur antipathie pour les nations frankes, il fallait leur donner un chef dont le nom rappelât celui du chef mort ; Hunold, fils d'Eudes, fut donc appelé au gouvernement de l'Aquitaine. Le vainqueur frank lui-même, forcé de sanctionner

par son adhésion le pouvoir de ce nouveau duc, se contenta d'exiger de lui un serment de fidélité, qui ne ressemble en aucune façon à celui du vassal déposé respectueusement aux pieds du suzerain, mais dont la seule condition est de respecter les frontières du territoire frank et de ne point usurper les biens des églises. Ce serment était à peine prononcé que le chef aquitain songeait déjà à le violer; car il avait éprouvé bien des échecs lorsque Charles-Martel mourut en 741. Déjà ce guerrier frank avait partagé, d'après l'avis de ses leudes, ses immenses états à ses trois fils. Pendant que ces nouveaux princes, par l'effort de leurs armes, cherchaient à dompter les populations germaniques d'outre-Rhin, le duc Hunold, esclave non de ses promesses, mais des passions nationales, appelait à de nouveaux combats les peuples d'Aquitaine, et contraignit les chefs franks à repasser la Loire pour les combattre.

Vers 742, ayant rassemblé une armée considérable, les deux frères Carloman et Pepin traversèrent la Loire à Orléans, méditant contre les rebelles des projets d'une cruelle vengeance. Après avoir ravagé les pays des environs de Bourges, emportant sur leurs chars les immenses trésors des cités, les meubles précieux, et traînant en servitude tous les hommes forts et robustes, toutes les femmes jeunes et belles, ils s'avancèrent jusque sur notre territoire, et, dans un lieu appelé le *Vieux-Poitiers*, ils se partagèrent, au dire des historiens, le vaste empire de leur père, ou plutôt, et pour rentrer dans la vérité, ils firent à chacun la part du butin, seul résultat de leur conquête. Puis ils retournèrent vers les bords du Rhin, où les attendaient de nouvelles luttes aussi terribles et aussi sanglantes. Ce fut pendant ces nouvelles guerres que le chef Hunold forma le

hardi projet non plus d'une simple résistance, mais bien d'une invasion sur le territoire frank. En effet, ayant traversé la Loire, il s'avança jusqu'à Chartres, qu'il livra aux flammes, vengeant ainsi par de sanglantes représailles les désastres de l'invasion. Cette audacieuse provocation excita la colère des chefs franks, qui accoururent bientôt à l'encontre du chef aquitain, et le forcèrent à regagner promptement ses états : ils se disposaient même à franchir le fleuve, lorsqu'un nouveau traité de paix intervint, traité obtenu à force de présents et de supplications.

A la suite de cette expédition, Hunold, ne pouvant satisfaire sur son ennemi vainqueur ses ardents désirs de vengeance, accusa de trahison son propre frère. Comme lui fils d'Eudes, Hatton avait exercé l'autorité de chef dans le territoire du Poitou : ayant encouru la colère de son frère, ou par sa trop grande faiblesse dans les luttes d'indépendance, ou par ses tentatives d'émancipation locale, Hunold le fit venir à Toulouse, avec promesse de ne lui faire aucun mal ; mais à peine y fut-il arrivé, qu'il ordonna de lui crever les yeux et de l'enfermer dans une étroite prison. — Ce supplice n'a point été expliqué par l'histoire ; il est aussi mystérieux que la victime frappée. Les contemporains ne parlent de Hatton que pour signaler l'acte de barbarie de son frère : l'un d'eux dit bien qu'il fut fait prisonnier dans un combat contre Charles, et que, peut-être pour obtenir sa liberté, il prit des engagements contraires aux intérêts nationaux, dont Hunold était l'intrépide défenseur ; mais aucun ne donne de détails sur l'existence de ce chef poitevin, ni sur le supplice qui en fut le dénoûment. Dans cette position, il ne nous appartient pas de justifier la victime par des réprobations contre le bourreau, ni d'excuser par des soupçons de trahison la

conduite de ce dernier. Et pourtant dans le supplice du frère d'Hunold se rencontre peut-être le premier germe de notre émancipation provinciale, à nous, enfants du Poitou? C'est peut-être pour avoir voulu briser avant le temps l'unité aquitanique, et s'isoler de la puissance du chef qui règne à Toulouse, que Hatton a souffert? Dans ce fait se dévoile peut-être l'explication de la longue rivalité des cités de Poitiers et de Toulouse, ces deux villes les plus puissantes d'au-delà la Loire, toutes deux fières de leur passé historique, toutes deux pleines d'espérance pour leurs destinées futures? Si cela est, Hatton ne doit plus être pour nous qu'un glorieux martyr frappé pour une œuvre prématurée, il est vrai, mais qui est empreinte d'un sentiment national : à ce titre, nous devons à cette victime toute mutilée par la main d'un frère la réhabilitation de l'histoire.

Quoi qu'il en soit du supplice de Hatton et des causes mystérieuses qui l'ont provoqué, Hunold ne songea plus, après cette vengeance de famille, qu'à aller ensevelir sous la robe du moine ou ses remords ou le regret d'infructueuses tentatives d'indépendance. Il se retira dans le monastère de l'île de Ré, rejoignant avant sa dernière heure les dépouilles mortelles de son père.

Avec lui ne s'éteignit pas notre ardeur d'indépendance : il avait laissé à son fils Waifer non-seulement la couronne ducale, mais encore sa haine profonde contre les Franks. Grand et robuste, il saura manier l'épée de ses pères, et continuer la lutte depuis si longtemps commencée. Elle ne tarda pas, en effet, à se rallumer et plus terrible et plus sanglante. Dès 760, Waifer s'étant emparé des biens de l'église, Pepin lui envoya des députés pour qu'il eût à restituer les propriétés envahies. Ce n'était là qu'un pré-

texte. Dans le génie des deux peuples séparés par la Loire se rencontre la fatalité de combats à outrance, jusqu'à ce que de leur sang, tant de fois versé et tant de fois mêlé sur les champs de bataille, il jaillisse un seul peuple avec les mêmes sympathies et les mêmes besoins. En réponse au message du roi frank, Blandinus, comte d'Auvergne, assisté de l'évêque de Bourges, compagnon de Waifer, alla le trouver, et au lieu de paroles de soumission lui adressa des paroles de menace, empreintes de fierté nationale. — Alors Pepin franchit la Loire, *bien contre son gré*, disent les chroniqueurs de race franke, et il s'avança contre les Romains d'outre-Loire. Ce furent les mêmes ravages et les mêmes dévastations que dans les premières conquêtes. Le Poitou était sur le point d'être envahi, lorsque Waifer demanda la paix, s'engageant par serment à réparer dans une assemblée générale tous les griefs qu'on lui imputait, et pour gage de sa foi il livra des otages, choisis entre les plus illustres de ses compagnons, au vainqueur qui, satisfait de cette soumission apparente, retourna avec son armée dans ses états. — L'année suivante, Waifer, au lieu de paraître à une assemblée générale des peuples franks et d'y faire amende honorable de sa révolte, profita de la présence de Pepin au champ de mai de Duren, dans le pays des Ripuaires, pour venger, ainsi que l'avait fait son père, l'invasion franke sur son territoire par une excursion semblable sur les contrées ennemies. Le fer n'appelle-t-il pas le fer, le pillage, la dévastation? Pour le sang versé, il faut du sang : les larmes du vaincu ne peuvent être taries que par les larmes du vainqueur. C'est là l'histoire de toute conquête avec ses réactions, ses chocs alternatifs, alors que les nations se forment, se cherchent et se heurtent.

Pour cette nouvelle expédition toute l'Aquitaine fut convoquée. Les cités envoient à l'armée de Waifer les plus braves de leurs guerriers ; les montagnards des Cévennes s'associent aux turbulents Wascons. C'est un mélange de peuplades, débris d'antiques nations ; toutes n'ont qu'une seule pensée, qu'un seul cri, c'est de se venger des conquérants. Waifer traversa ainsi la Loire, et ne rencontrant aucune résistance, il s'avança jusqu'à la cité de Châlons-sur-Saône, mit le feu à un des domaines royaux, et retourna dans ses états chargé de riches dépouilles, les mêmes peut-être qu'avait déjà arrachées des cités méridionales l'avidité des guerriers franks. Lorsque Pepin apprit cette attaque imprévue de Waifer, saisi d'un violent courroux, il ordonna à tous les Franks de se réunir en armes sur les bords de la Loire, afin de punir l'insolence du chef aquitain et sa toute récente trahison. « Le roi, dit le chroniqueur, » après avoir traversé le fleuve à Nevers, marcha vers » l'Auvergne jusqu'à Clermont, et jeta son camp près du » fort de Bourbon, lequel fut pris et brûlé ; dans cet incendie périt un grand nombre de femmes et d'enfants. » Après avoir bien ravagé le pays, il rentra dans ses » états avec l'aide de Dieu, sans avoir éprouvé aucune » perte.

» L'année suivante, continue le même historien anonyme, le chef frank vint attaquer la ville de Bourges » avec une multitude immense de guerriers ; il y dressa » son camp, dévasta les environs, et fit construire autour » de la ville un rempart si fort que personne ne pouvait » plus ni entrer ni sortir. A l'aide de machines et de » toutes sortes d'inventions, et après plusieurs combats, il » renversa les murs, prit la ville, et en vertu du droit de » guerre, *belli jure*, il la réunit à ses états. Cependant,

» avec une pieuse clémence, il renvoya libres les guer-
» riers à qui Waifer avait confié la défense de la cité de
» Bourges, et ils retournèrent dans leur pays. Pepin em-
» mena avec lui le comte Chunibert, ainsi que d'autres
» Wascons qu'il avait trouvés dans la ville, ordonna à leurs
» femmes et à leurs enfants de se rendre également en
» France, fit relever les murs de Bourges et en remit la
» garde à ses propres comtes. »

Le Poitou ne tarda pas, lui aussi, à subir l'invasion du chef frank : ne lui faut-il pas payer sa part dans l'insurrection aquitanique ? Pepin s'avança donc ensuite jusqu'au fort de Thouars, dont il fit le siége. « Il fut pris et brûlé » avec une admirable promptitude, » dit le même chroniqueur. Alors le roi frank emmena en France les Wascons qu'il y trouva, ainsi que leurs comtes, et, *toujours protégé du Christ*, revint chez lui avec tous ses Franks chargés d'un immense butin. Là ne devait point s'arrêter la lutte de Pepin et de Waifer, ou, pour mieux dire, des Franks et des Aquitains. Chaque jour amenait de nouveaux combats, chaque province avait ses guerriers prêts à l'attaque ; et ce n'était pas la première invasion partielle des habitants de notre pays contre les Franks, lorsque Amanuk, comte de Poitiers, ayant ravagé le territoire de Tours, fut tué par les hommes de Wullard, abbé du monastère de Saint-Martin, avec la plupart de ceux qui l'accompagnaient. Enfin, cette guerre immense entre les deux populations devait avoir son dénoûment. L'année suivante, ayant convoqué tous ses leudes, Pepin vint tenir son assemblée générale du champ de mai sur les bords du fleuve, frontière des deux peuples. Là, en face des provinces si longtemps insoumises, se réveilla la sombre énergie des Franks ; ayant traversé le fleuve, ils vinrent jusqu'à la

cité de Limoges, renouvelant partout le pillage, le meurtre et l'incendie. Les églises elles-mêmes, pour la défense desquelles semblait marcher l'armée de Pepin, ne furent pas épargnées, elles éprouvèrent le même sort que les domaines de Waifer. Marchant de là sur Issoudun, Pepin ravagea la partie de l'Aquitaine où il y avait le plus de vignes. « Ainsi, dit le chroniqueur, le pays d'où l'Aqui-
» taine tout entière, les églises comme les monastères, les
» pauvres comme les riches, avaient coutume de tirer leur
» vin, fut occupé et pillé par les guerriers franks. »
Alors Waifer rassembla une grande armée, formée surtout des peuples en deçà de la Garonne et des Wascons, et il s'avança contre Pepin. Sans doute que la victoire fut long-temps disputée, et que la terre d'Aquitaine fut arrosée par le sang des combattants des deux armées, car, si l'on en croyait l'historien de la dynastie franke, au premier choc, suivant leur habitude, les Aquitains auraient pris la fuite. Dans ce combat fut tué Blandinus, le comte d'Auvergne, qui, fait prisonnier dans une précédente bataille, était parvenu à s'échapper pour venir joindre ses efforts à ceux de Waifer, et dont le courage donne un éclatant démenti au narrateur anonyme. Waifer lui-même serait tombé au pouvoir de son rival, si, à la faveur de la nuit, il ne se fût échappé avec quelques-uns des siens. Pepin retourna dans ses états, *plein de gloire* et bien décidé à mettre à profit ses nouvelles conquêtes. Il repoussa donc les promesses de soumission que le duc aquitain lui adressa par ses députés, et l'année suivante il rentra en Aquitaine. Ce fut le dernier effort de l'invasion franke contre notre indépendance nationale. Sa marche fut rapide à travers nos provinces : plus de résistance de la part de ces cités, autrefois si fortes par leurs hautes murailles! Waifer,

qui avait vu tomber les forts de Thouars et de Bourges devant les machines de guerre de Pepin, ordonna de renverser les murailles des villes frontières. Poitiers n'échappa point à la destinée commune. Ne pouvant plus défendre son territoire, l'indomptable chef aquitain ne veut pas que ses citadelles à lui, si hautes et si menaçantes, se transforment en citadelles de la nation victorieuse! Mais, à mesure que Pepin s'avançait dans le pays, il relevait les murailles détruites des cités, et y laissait ses leudes les plus fidèles sous le titre de comtes. « Alors, voyant cela, » dit le chroniqueur, les grands et les peuples d'Aquitaine, » contraints par la nécessité, vinrent en grand nombre » le trouver, lui prêtèrent serment et se soumirent à son » pouvoir. » Pendant que ces choses se passaient, Waifer, accompagné d'un petit nombre de guerriers, fuyait devant l'envahissement du pouvoir vainqueur. Caché au milieu des gorges des montagnes, il échappa longtemps à la poursuite des Franks. Dans cette vie de souffrance et d'exil, à travers les rudes sentiers des collines et les sombres détours des forêts, le chef aquitain expia douloureusement ses nobles ardeurs d'indépendance.

Oui, cette Aquitaine si remuante et si passionnée, elle aurait dû anéantir ses élans de patriotisme, faire taire ses ardents instincts de liberté, car la victoire n'était pas pour sa cause! La Providence en avait décidé autrement. Maintenant que nous sommes arrivés aux dernières phases de sa lutte de nationalité, que nous avons vu ses dernières espérances brisées par l'énergique invasion des conquérants, nous devrions peut-être souscrire à toutes les déclamations des chroniqueurs contemporains, rédacteurs officiels des hauts gestes des rois franks, contre les Romains d'outre-Loire si rebelles et si insoumis? Dans les sanglantes mêlées,

l'histoire ne doit nullement s'inquiéter de l'issue du combat, ni distribuer durant la bataille la couronne civique au vainqueur ; elle doit des éloges à la bravoure, à la pensée qui anime et occasionne la lutte, alors même que le triomphe ne vient pas les sanctionner. Ainsi nous avons agi pour la lutte des provinces aquitaniques contre la puissance des chefs franks. C'était une lutte nationale dans laquelle les habitants de nos contrées ont versé leur sang, épuisé leurs sympathies : nous devions nous confondre dans leurs espérances, applaudir à leurs projets, et, en signalant les causes du combat, les venger des attaques de tous les historiens qui n'avaient nullement compris les sentiments qui animaient ces peuples, dont la seule pensée était : *résistance à la conquête.*

Il nous reste encore à suivre les derniers épisodes de ce drame qui occupe largement notre histoire pendant près d'un siècle, et à assister aux dernières convulsions de ces nationalités expirantes. L'infortuné Waifer, errant à travers les pays sauvages de la Gascogne, fut trahi par ses compagnons, dont il ne pouvait plus payer la fidélité ; ils le massacrèrent, et, les lambeaux de la victime en main, ils coururent chercher près du vainqueur le pardon de leurs révoltes passées, et la récompense de nouvelles faveurs comme prix de leur lâcheté. Devenu ainsi maître de toute l'Aquitaine, Pepin retournait triomphant dans ses états, lorsqu'il fut saisi d'une fièvre violente dans la cité de Saintes. En vain il se fit porter sur le tombeau de saint Martin, sur celui de saint Denis, la mort ne lui permit pas de jouir des résultats de sa victoire, et, *c'est une douleur de le dire*, il succomba à sa maladie. A peine avait-il eu le temps de partager son empire à ses fils. A l'un d'eux est réservée la mission d'affermir complétement l'œuvre du

père, et d'éteindre jusqu'aux dernières tentatives des vaincus contre les conquérants. Portant le même nom que le vainqueur des Sarrasins, il a déjà combattu près de son père contre les Aquitains, et dans ce début il a rappelé la vigueur de son aïeul. Ce fut donc Charles qui marcha contre les Aquitains révoltés immédiatement après la mort de Pepin. A la tête des nations d'outre-Loire ne se rencontre plus un chef jeune et robuste, plein de sève et d'avenir; c'est un vieillard dont le nom a bien quelque puissance sur les populations, mais dont le bras est désormais impuissant à porter la lourde épée et à lutter avec succès contre le nouvel élu de la nation franke. Les malheurs de l'Aquitaine avaient retenti jusque dans le monastère de l'île de Ré, où le vieil Hunold, couvert de l'habit monastique, attendait l'heure de descendre dans la tombe où reposaient déjà les restes de son père. La fierté de l'ancien chef aquitain se révolta à la nouvelle des victoires frankes; le cœur du père saigna de douleur au récit de la triste mort de son fils; il abandonna sa solitude pour convoquer de nouveau les peuples à la révolte. Son ancienne énergie ne s'est point éteinte sous la robe du moine, dans sa retraite baignée par les vagues de l'Océan; il est prêt à recommencer cette antique lutte, et plus violente et plus impétueuse encore. Mais ce n'était plus qu'une illusion, qu'un souvenir : les nations abattues répondent bien à l'appel de leur vieux chef, et dans leurs désirs de résistance terminent d'une manière glorieuse la longue lutte des deux populations. Pour réprimer ces nouvelles et impuissantes tentatives, Charles, suivi de la multitude de ses guerriers, s'avança vers Angoulême, et sa présence seule suffit pour détruire jusqu'aux dernières espérances. Au jeune Frank, l'Aquitaine n'a plus qu'à opposer la faiblesse du vieillard.

C'est bien là le pronostic le plus évident de notre défaite. Dans le choix de ses instruments, Dieu laisse entrevoir sa pensée, deviner le secret de l'avenir. Que pouvait le vieillard avec ses peuples frappés de la fatalité de la défaite, si ce n'est succomber?

Elle a donc péri avec son indépendance nationale, cette Aquitaine si intrépide et si fertile en révoltes ! Son vieux duc, après avoir échappé à la captivité du vainqueur, pourra bien aller associer ses derniers efforts contre les Franks dans les guerres des Lombards, épuisant ainsi son dernier souffle de vie pour l'accomplissement de ses projets de haine et de vengeance; mais c'en est fait, la conquête franke a envahi toute la Gaule, elle a essuyé les efforts de la résistance, dernière épreuve que les peuples vaincus font subir aux peuples vainqueurs, avant de s'immiscer à leurs destinées, et de mélanger en paix ce sang tant de fois versé sur les champs de bataille.

Le vieil Hunold, livré par le fils de ce frère auquel il avait fait jadis crever les yeux, s'étant échappé, ainsi que nous l'avons dit, alla périr en Italie d'une mort plus triste encore que celle de son malheureux fils. Lors de l'invasion de Charles dans les états de Didier, Hunold, s'étant enfermé dans Pavie, voulait pousser la résistance jusqu'à la dernière extrémité; et les habitants ne pouvant, à cause de son obstination, suivant leurs désirs, rendre la ville, le massacrèrent à coups de pierres.

Ainsi se termina, vers 734, la lutte des provinces d'outre-Loire contre les nations conquérantes. Sous ses trois chefs, Eudes, Hunold et Waifer, l'Aquitaine résista longtemps à leur puissance; et si sa résistance cède au génie victorieux de Charlemagne, ce n'est que pour se renouveler sous d'autres formes et sous d'autres chefs. Ce récit de nos

guerres d'indépendance termine, sous le point de vue de notre activité historique, la période de la conquête franke.

VII.

CONQUÊTE DE L'AQUITAINE PAR CHARLES LE GRAND.
ROYAUME DE LOUIS LE PIEUX SON FILS. — RÉVOLTE DES WASCONS.
EXPÉDITIONS EN ESPAGNE [1].

La lutte du Nord et du Midi a donc cessé; le fleuve, limite des deux populations ennemies, a été traversé pour la dernière fois. Il n'y a plus d'Aquitaine. Elle a accompli glorieusement sa destinée, en défendant jusqu'à la dernière extrémité l'intégrité de son territoire, et les débris de nationalités qui survivaient à toutes les invasions, avec leurs diversités de races, de mœurs et de langues. Elle a cherché à les arracher au naufrage, et ses efforts, quoique immenses et chaleureux, n'ont pu raviver ces existences passées, auxquelles l'antique civilisation avait donné une splendeur si éclatante. Contre Charles Martel, Pepin et Charles le Grand, ces trois héros de nation franke, tous les trois robustes et terribles, véritables hommes de fer, frappant avec le marteau et le glaive de fer, sont venus lutter Eudes, Hunold et Waifer, ces trois héros aquitains, non moins terribles et valeureux, auxquels il n'a manqué que la victoire pour l'emporter sur leurs rivaux en gloire

[1] Notre récit, pour cette période, a été puisé dans les Annales d'Eginhard, dans la Chronique du moine de St-Gall. — *Vie de Louis le Pieux*, par l'Astronome. — *Id.* de Thegan. — *Collect. des Hist. de France*, trad. de M. Guizot. — Parmi les ouvrages modernes, voir l'*Hist. du Lang.*, par dom Vaissette, et les premières livraisons de l'*Anc. Bourb.*, par Ach. Allier.

et en courage. Au fils de Pepin était réservée la mission d'anéantir dans leurs dernières espérances les instincts de liberté nationale des peuples d'outre-Loire. Il eut à combattre des populations épuisées par de longues luttes, et qui, par un noble dévoûment à la cause du passé, lui ont élevé avec leurs cadavres, cimenté de leur sang, ce mausolée que les peuples semblent devoir à l'honneur de toute civilisation expirante ; monument à double destinée, funéraire pour le monde qui s'en va, et triomphal pour celui qui naît. De nos désastres date donc pour l'histoire une ère nouvelle. Dans Charles le Grand s'est personnifiée pour la première fois cette pensée de l'unité, qui, rapide comme l'éclair, disparut aussitôt pour renaître de siècle en siècle, et rallier autour d'un centre commun les événements de chaque époque et les efforts de chaque génération : l'unité, mot symbolique, mystérieuse découverte arrachée à l'intelligence divine, qui nous révèle dès le début le secret du dénoûment, et qui est pour le passé la colonne de feu du désert, nous guidant au milieu des siècles, à travers les catastrophes, les ruines et les désastres. Que les malheurs de notre Aquitaine, que ses défaites ne nous arrachent donc pas d'inutiles regrets, puisqu'ils ont servi à fonder cette grande nation qui doit être notre patrie, et que c'est dans les étreintes du Nord et du Midi que doivent naître ces générations dont nos aïeux furent les descendants.

Après sa victoire sur les populations aquitaniques, le guerrier frank poursuivit au loin ses conquêtes ; et quelques années après, lorsqu'il traversa de nouveau nos contrées pour aller combattre les Sarrasins d'Espagne, il avait sur les épaules les insignes de patrice de Rome, sur la tête la couronne de fer des rois de Lombardie, et à son nom

générique de Charles les peuples avaient ajouté le titre de *Grand.* Sa puissance et sa bravoure jetaient au loin l'épouvante : « Quand vous verrez, disaient les habitants des » contrées italiques, les moissons s'agiter d'horreur dans » les champs, le sombre Pô et le Tésin inonder les murs » de la ville de leurs flots noircis par le fer, alors vous » pourrez croire à l'arrivée de Charles. » — « C'était un » homme de fer, dit le chroniqueur ; il avait la tête cou- » verte d'un casque de fer, les mains garnies de gantelets » de fer ; sa poitrine de fer et ses épaules de marbre » étaient défendues par une cuirasse de fer ; sa main gau- » che était armée d'une lance de fer qu'il soutenait tou- » jours levée en l'air, sa main droite se tenait toujours » étendue sur son invincible épée. — Son cheval avait la » couleur et la force du fer. Tous ses guerriers avaient la » même armure. Le fer couvrait les champs et les grands » chemins. Les pointes du fer réfléchissaient les rayons du » soleil. Ce fer si dur était porté par un peuple d'un cœur » plus dur encore. De telle sorte qu'à l'aspect de l'armée » franke, les habitants des cités prenaient la fuite en » s'écriant de toutes parts : *Que de fer, hélas! que de* » *fer!* »

Malgré la terreur que répandait au loin le terrible Charles, il eut à subir sur les limites de l'Aquitaine, vers les Pyrénées, au retour de son expédition en Espagne, les derniers efforts des populations wasconnes, conduites, dit-on, par un petit-fils de Waifer. « Il résolut, dit son » historien, vers l'an 778, de franchir le passage difficile » du mont Pyrénée, et d'aller en Espagne secourir l'église » affligée sous le joug barbare des Sarrasins. Or, ce mont qui » atteint presque le ciel par sa hauteur, qui est hérissé de » rochers à pic, de forêts épaisses et sombres, dont la

» route ou plutôt le sentier est si resserré qu'à peine est-
» il possible non-seulement à une armée, mais même à
» un très-petit nombre de voyageurs, d'y trouver passage,
» fut cependant, avec le secours de Dieu, franchi heureu-
» sement par le roi. En effet, ce prince, dont le cœur était
» agrandi par les desseins que la Providence lui inspirait,
» ne pouvait rester au-dessous de Pompée, ni montrer
» moins d'ardeur qu'Annibal, qui tous deux, à travers les
» fatigues et les périls qu'ils partagèrent avec leurs sol-
» dats, surent jadis triompher des difficultés du passage.
» Mais ce premier bonheur, s'il est permis de le dire, fut
» souillé par un retour perfide et inattendu de l'incon-
» stante fortune. » Les Wascons, en effet, protégés par l'épaisseur de leurs forêts, cachés derrière ces rochers dont ils connaissaient tous les détours, attaquèrent l'armée de Charles, au moment où elle défilait sur une ligne étroite et longue : ayant rejeté dans le fond de la vallée tous les guerriers qui composaient l'arrière-garde, ils les massacrèrent après un combat opiniâtre. Dans le sang des compagnons du chef frank, ils cherchèrent à venger leurs défaites passées et les malheurs de leurs derniers chefs.
« Le souvenir de ce cruel echec, poursuit Eginhard, ob-
» scurcit grandement dans le cœur du roi la joie de ses
» exploits en Espagne. » Ce désastre a merveilleusement inspiré les poëtes contemporains; et les guerriers qui tombèrent sous le glaive wascon furent les premiers héros de ces épopées chevaleresques de la fin du VIIIe siècle. Parmi eux se rencontrait l'intrépide Roland, l'ami fidèle de Charles, dont les derniers soupirs s'entremêlèrent douloureusement aux accents de son cor d'ivoire, se perdant dans les sinuosités des rocs escarpés, et dont les faibles échos, signal de l'alarme, ne retentirent à l'oreille de Charles que

pour jeter la tristesse dans son âme en lui apprenant la mort de son brave compagnon.

Cette victoire des Aquitains fut le dernier cri de leur indépendance : leur territoire est désormais la propriété bien assurée de la puissance franke. Pendant que les habitants des provinces wasconnes jetaient ainsi leur dernière étincelle de vie, et épuisaient sur le cadavre de Roland et de ses compagnons leur insatiable ardeur de vengeance, l'épouse de Charles, la reine Hildegarde, cette femme aux puissantes mamelles, à la poitrine large, aux membres vigoureux, retirée à Chasseneuil [1], l'une des maisons royales, venait de lui donner deux fils jumeaux. L'un d'eux promettait une constitution robuste, il fut appelé Louis (Ludwig), et son père lui fit don du royaume d'Aquitaine dont il semblait avoir pris possession en y naissant. L'autre mourut en bas âge.

Mais que pouvait un tout jeune enfant pour contenir ces turbulentes provinces ? Charles plaça donc dans toutes les cités importantes les plus fidèles de ses guerriers pour maintenir les populations dans l'obéissance à son autorité. « Or le sage et judicieux roi, dit l'historien anonyme, » auteur de la vie de Louis le Pieux, sachant qu'un » royaume ressemble au corps humain, et qu'il est atta- » qué tantôt par un mal, tantôt par un autre, si la pru- » dence et le courage ne veillent comme des médecins » pour lui conserver la santé, s'attacha les évêques par » tous les moyens possibles. Il établit aussi dans toute l'A- » quitaine des comtes et des abbés, et ce qu'on appelle » communément des vassaux, tous choisis parmi les Franks, » et d'un courage et d'une prudence qu'aucune force n'at-

[1] Agénois.

» taquait impunément. Il leur commit le soin du royaume » en tout ce qu'il crut utile de leur confier, comme la » défense des frontières et l'intendance des domaines » royaux. » Abbon fut établi comte dans la cité de Poitiers. C'était en l'an 778.

Toute cette organisation militaire ne put étouffer les antipathies de l'Aquitaine contre les vainqueurs. Il y a entre les hommes du Midi et ceux du Nord une haine qui appelle et fait naître à chaque instant de sanglantes réactions, et si nous avons à traverser maintenant quelques années de paix, nous ne devons pas nous faire illusion sur les causes qui l'ont provoquée. Quand les populations ont durant tout un siècle fait assaut d'énergie et de valeur, force est bien à elles de s'arrêter quelques instants pour ranimer leur ardeur épuisée; quand le glaive a ouvert tant de veines, il faut bien laisser le temps réparer de tels désastres. D'ailleurs les fers sont émoussés, les murailles des cités sont détruites : sur tout le territoire on ne voit plus que des ruines. Hommes et monuments, tout a disparu dans les longues luttes du siècle qui vient de s'écouler. Quelle gloire y aurait-il à conquérir au milieu des ruines et contre des nations affaissées ?

Qu'il grandisse le jeune enfant de Charles; qu'il voie de ses yeux les désastres de son royaume; qu'il entende les plaintes des habitants de toutes les cités, et il aura bientôt jeté loin de lui le glaive de ses aïeux pour se servir d'une arme jusqu'alors inconnue aux conquérants, arme toute pacifique, reconstruisant au lieu de détruire, distribuant aux populations la justice et de pieuses bénédictions au lieu de massacres et de tyranniques persécutions. C'est un saint homme qu'il nous faut, bien religieux, bien clément; et quand bien même la postérité, au lieu de lui conserver le

titre de *Pieux* que nos aïeux lui avaient donné, lui jetterait avec mépris celui de *Débonnaire*, nous ne devons pas moins l'accepter comme un sauveur, comme un héros Chose étrange! à un fils de race franke appartient la mission de réparer les désastres faits par ses aïeux. Le descendant de Charles-Martel et de Pepin deviendra l'ami des populations aquitaniques qu'ils ont si souvent et si rudement frappées. Le jeune Louis est pour nous un chef national. N'est-ce pas sur notre sol que sa mère Hildegarde l'a mis au monde? N'est-ce pas sur notre sol que se sont passées les premières années de sa vie? Qu'il aille donc promptement accompagner son père dans la capitale du monde antique, et recevoir des mains du pape, l'homme de Dieu par excellence, la consécration religieuse; que sur son front d'enfant soit déposé tout à la fois le diadème royal et la bénédiction divine, et qu'il vienne ensuite dans son délabré royaume s'inspirer de ses malheurs et de ses désastres!

Ce fut vers l'an 781 que Charles envoya vers l'Aquitaine son jeune fils encore au berceau. Autour de lui se pressent de fidèles guerriers pour le protéger; mais à côté d'eux, et en plus grand nombre, se trouvent des hommes éclairés, pleins de sagesse et de discernement, pour lui servir de conseils et de tuteurs. A leur tête est Arnold. On porta le jeune roi dans son berceau jusqu'à Orléans : là, débarrassé de ses langes, l'enfant fut revêtu d'armes convenables à son âge, et placé sur un cheval, afin de pouvoir entrer triomphalement dans les provinces dont il devient le chef. Cet appareil militaire fut-il une injure faite à nos populations conquises, ou bien un moyen presque ingénieux d'arrêter les railleries qu'aurait excitées dans nos villes cette parodie de monarque?

Pendant que le père recule au loin les frontières de son vaste empire, le jeune Louis grandit au milieu de nos populations. Tout en respirant l'air aquitain, il oublie les mœurs et les habitudes de sa race. Dans quelques années, les dernières empreintes auront disparu, et ce sera un chef national. Avec quelle joie et quelle gaîté de cœur il se revêt déjà de l'habit wascon, jetant sur ses épaules la chemise à manches longues et pendantes jusqu'au genou, avec le petit surtout gracieusement arrondi? A ses bottines sont déjà attachés des éperons lacés, et sa main agite déjà avec force et adresse le javelot, cette arme wasconne si fatale aux guerriers franks dans leur dernière expédition à travers les Pyrénées. Ce fut dans ce costume qu'il alla trouver son père au champ de mai de Paderborn, suivi d'une troupe de jeunes gens de son âge. Car, ajoute le chroniqueur, au milieu de ses victoires, Charles craignant ou que le peuple d'Aquitaine ne devînt insolent en le sachant si éloigné, ou que son fils encore dans ses plus jeunes années ne contractât quelques mauvaises habitudes étrangères dont l'enfance une fois imbue ne se défait que difficilement, il manda et fit venir auprès de lui le jeune prince qui déjà montait avec grâce à cheval, et voulut qu'il fût accompagné de toute son armée; les comtes des frontières furent seuls laissés pour protéger les limites du royaume et les garantir de toute incursion ennemie.

Dans ce même temps un Wascon, du nom d'Adalric, fils du duc Loup, le même qui avait livré Hunold, s'empara, à l'aide de ruse, de Chorson, duc de Toulouse, se l'attacha par les liens du serment, et puis lui rendit la liberté. Pour punir cette insolence, le roi et les seigneurs, par le conseil desquels la chose publique du royaume d'Aquitaine était administrée, convoquèrent une

assemblée générale dans un lieu de la Septimanie, appelé la *Mort-aux-Goths*. Adalric y fut cité; mais connaissant sa faute, il refusa d'y venir : enfin, rassuré par des otages mutuels, il s'y rendit. On n'osa rien lui faire à cause du péril que couraient les otages, et même il reçut des chefs franks grand nombre de présents. Mais l'année suivante, Charles qui avait appris la révolte du chef wascon et la transaction qui en avait été le dénoûment, entra dans une grande colère; il lui ordonna de venir devant les deux rois réunis à Worms, afin de se justifier du crime qu'on lui imputait : n'ayant pu le faire, il fut proscrit et condamné à un exil perpétuel. Quant au duc Chorson dont la négligence coupable avait attiré sur le roi un tel affront, il fut dépouillé de sa dignité du duché de Toulouse, et Wilhem fut mis à sa place. La condamnation qui frappait Adalric exaspéra les populations si turbulentes du midi de l'Aquitaine, et ce ne fut qu'à force d'adresse que le nouveau duc parvint à rétablir la paix.

Quelque temps après, le jeune roi tint dans la cité de Toulouse, la capitale de son royaume, un plaid général où les intérêts de l'Aquitaine furent examinés avec soin. Il y reçut solennellement les députés d'Abithaur, chef des Sarrasins, chargés de lui demander la paix et de lui offrir des présents d'une magnificence royale. L'année suivante, en 791, il ceignit l'épée, et, quoique encore adolescent, il se dirigea vers l'Italie, à travers les défilés rocailleux et contournés du mont Cenis, afin de secourir son frère Pepin qui l'attendait à Ravennes. « De retour de cette expédition et lorsqu'il s'apprêtait à revenir en Aquitaine, » son père lui demanda, dit le chroniqueur, comment il » arrivait qu'étant roi il fût si parcimonieux qu'il ne

» donnait rien, pas même sa bénédiction, à moins qu'on
» ne la lui demandât. Alors Louis apprit à son père que
» les grands ne s'occupant que de leurs intérêts privés,
» et négligeant les intérêts publics, les biens de l'état
» avaient été convertis en propriétés particulières, d'où
» il arrivait que le prince, seigneur de nom, manquait
» presque de tout. Voulant donc remédier à cette pé-
» nurie, mais craignant que l'attachement des nobles
» envers son fils ne souffrît quelque atteinte s'il leur en-
» levait par mesure de prudence ce qu'ils avaient obtenu
» de son imprévoyance, Charles envoya auprès de lui ses
» commissaires, savoir : Willebert, qui fut dans la suite
» archevêque de Rouen, et le comte Richard, intendant
» de ses domaines, avec l'ordre de faire retourner au ser-
» vice public tous les domaines ruraux précédemment con-
» sacrés à l'usage du roi : ce qui fut exécuté (795).

» Cette restitution faite, le roi Louis donna aussitôt une
» preuve de sa sagesse et mit au jour toute l'humanité qui
» lui était naturelle. Il décida qu'il passerait ses hivers
» dans quatre habitations différentes ; de telle façon qu'au
» bout de trois années écoulées, il choisirait successive-
» ment pour séjourner durant l'hiver de la quatrième,
» l'une de ces quatre habitations, savoir : Doué [1], Chasse-
» neuil [2], Audiac [3], et Ebreuil [4]. Ainsi chacun de ces do-
» maines, quand son armée arrivait, avait de quoi suffire
» à la dépense royale. Ces choses de la sorte sagement
» établies, il défendit qu'à l'avenir les approvisionnements
» militaires, qu'on appelait vulgairement *fourrages*, fus-

[1] Sur les confins de l'Anjou et du Poitou.

[2] Dans l'Agénois.

[3] En Saintonge.

[4] En Auvergne.

» sent fournis par le peuple. Et bien que les hommes » d'armes se soumissent avec peine à un tel ordre de » choses, ce prince miséricordieux, considérant et la » pauvreté de ceux qui payaient et la cruauté de ceux qui » exigeaient, aima mieux fournir aux besoins de ses » hommes sur ses propres domaines, que de mettre, en » laissant subsister cette taxe, ses sujets en péril. » Ces sages décisions du jeune roi, inspirées par Meginhaire, l'un des ministres que son père avait placés près de lui, furent tellement approuvées par son père, qu'à son exemple, il défendit dans le pays des Franks qu'on fournît ces approvisionnements militaires.

Quelque temps après, en 798, Louis craignant, dit son biographe, « que la force naturelle de son tempéra- » ment ne l'entraînât à de dangereux désordres de mœurs, » épousa, par le conseil des siens, Hermengarde, issue » d'un sang noble, car elle était fille du comte Ingeram. » Les populations d'Aquitaine durent éprouver un singulier étonnement en face de leur nouveau conquérant. Ceux, en effet, qui l'avaient précédé sur leur territoire, ne les avaient point habitués à de semblables exemples. Dans leurs cœurs, si longtemps soulevés par des passions haineuses contre ces hommes de race franke, durent nécessairement naître des sentiments, sinon d'amour, du moins d'admiration. Non content de soulager les misères du peuple, et d'arrêter dans leurs tyranniques exigences les avidités fiscales, le jeune roi ordonna de relever les murailles des cités : il ne craint pas que du haut de ces nouvelles forteresses apparaisse comme autrefois la résistance nationale. Il a coupé le mal dans sa racine, en faisant oublier l'insolence et la tyrannie qui sont d'habitude dans les mœurs du vainqueur. Lorsque les places fortes furent rétablies, il

en confia la garde à de nouveaux comtes, choisis souvent parmi les chefs nationaux, avec les troupes nécessaires à leur défense.

Ces préoccupations, presque toutes pacifiques, n'arrêtèrent point ses ardents désirs de gloire. Il a à protéger les frontières de l'Aquitaine contre les Sarrasins d'Espagne; et pendant que son père, victorieux dans tant de combats et contre tant de nations, se rend à Rome pour recevoir les insignes impériaux, Louis, parti de Toulouse, se dirige vers les Pyrénées. Sa marche fut rapide; après s'être emparé de Lérida, l'avoir détruite ainsi que plusieurs places fortes, il s'avance jusqu'à Huesca dont les champs couverts de blé, dit le chroniqueur, furent moissonnés par la main du soldat.

L'année suivante, en 801, Louis se disposa à renouveler son expédition, et à aller faire le siége de Barcelonne. Voici comment s'exprime le poétique narrateur des hauts faits du roi d'Aquitaine (Ermold le Noir):

« Au printemps, lorsque la terre échauffée commence à reverdir, que l'hiver fuit chassé par la rosée des astres, que l'année se renouvelant rapporte aux fleurs les parfums qu'elles avaient perdus, et que l'herbe rajeunie ondoie remplie d'une sève nouvelle, nos rois agitent les intérêts du royaume et rappellent les antiques lois; chacun d'eux se rend ensuite sur ses frontières pour les mettre à l'abri de toute attaque. Alors le fils de Charles, suivant la vieille coutume des Franks, mande et rassemble autour de lui la foule distinguée des hommes les plus éminents dans la nation, les grands du royaume, dont les conseils décident les mesures à prendre pour le bien de l'état. Les grands se présentent en toute hâte et obéissent de plein gré; le faible vulgaire les suit, mais sans armes. Tous les puissants s'as-

soient sur l'ordre qui leur en est donné ; le roi monte sur le trône de ses aïeux, et le reste de la multitude dépose au dehors les dons qu'elle apporte au prince. L'assemblée s'ouvre ; le fils de Charles prend la parole, et profère ces mots du fond de son cœur :

« Magnanimes grands, vous que Charles a préposés à la garde des frontières de la patrie, et qui, par vos services, vous êtes rendus si dignes de cette noble récompense, le Tout-Puissant n'a daigné nous élever au faîte des honneurs qu'afin que nous pourvoyions aux besoins de nos peuples, conformément aux anciennes lois. L'année revient après avoir parcouru son cercle ; voici le moment où les nations se poussent sur les nations, et courent aux armes avec une alternative de succès partagés. La guerre est chose qui vous est bien connue ; mais nous, nous l'ignorons ; dites donc votre avis, et quelle route il nous faut suivre. »

» Ainsi parle le roi. Contre cette idée s'élève Loup Sancion [1], prince des Wascons, qui gouvernait sa propre nation, se sentait fort d'avoir été nourri à la cour de Charles, et surpassait tous ses ancêtres en esprit et en fidélité. « Roi, dit-il, de ta bouche découle l'inspiration de tout sage conseil ; c'est à toi de commander, à nous d'obéir. Si cependant cette affaire est livrée à notre discussion, mon avis est, je le jure, qu'on conserve une tranquille paix. » Le duc Wilhem, de la cité de Toulouse, fléchit le genou, baise les pieds du monarque, et s'exprime en ces termes : « Lumière des Franks, roi, père, honneur et bouclier de ton peuple, toi qui l'emportes sur tes ancêtres par ton mérite et ta science, illustre maître, chez qui le sublime courage

[1] *Sancio*, c'est-à-dire *Sanche*. Ce Loup Sanche était probablement le petit-fils de cet autre Loup, aussi duc des Wascons, qui, en 769, avait livré à Charles le Grand l'aquitain Hunold, réfugié dans son territoire.

et la sagesse coulent, avec une abondance égale, de la source paternelle ! monarque, prête, si je le mérite, une oreille favorable à mes conseils, et que ta bonté, grand prince, exauce mes prières. Il est une nation d'une noire cruauté, celle qui tire son nom de *Sara*, et est dans l'habitude de ravager nos frontières. Courageuse, elle se confie dans la vitesse de ses chevaux et la force de ses armes. Je ne la connais que trop, et elle me connaît bien aussi. Souvent j'ai observé ses remparts, ses camps, les lieux qu'elle habite et tout ce qui les environne. Je puis donc conduire les Franks contre elle par un chemin sûr. A l'extrémité des frontières de ce peuple est en outre une ville funeste qui, par son union avec lui, est la cause de tant de maux. Si, par la bonté de Dieu, et succombant sous tes efforts, elle est prise, la paix et la tranquillité seront assurées à tes peuples. Grand roi, dirige tes pas contre cette cité, porte les funérailles sous ses murs massifs, et Wilhem te servira de guide. »

» Le monarque souriant serre dans ses bras ce serviteur dévoué, lui rend le baiser qu'il en reçoit, et lui adresse cette réponse amicale :

« Nous te remercions pour nous, brave duc, nous te remercions pour notre père Charles. Toujours, sois-en sûr, tes services recevront les honorables récompenses qui leur sont dues. Les détails que tu viens de donner, depuis longtemps j'ai pris soin de les tenir gravés dans le fond de mon cœur, et maintenant j'aime à les entendre publier hautement. Comme tu me le demandes, je me rends à tes conseils et souscris à tes désirs ; toi, Frank, confie-toi en la promptitude de ma marche. J'en suis réduit, je l'avoue, Wilhem, à n'avoir qu'une seule chose à te dire ; mais que ton âme recueille avidement mes paroles. Si, comme je

l'espère, Dieu m'accorde de vivre assez pour cela, et que lui-même me protége dans ma route, cruelle Barcelonne, qui, dans ton orgueilleuse joie, te vantes de tant de guerres faites aux miens, je verrai tes murailles, j'en atteste ces deux têtes (car en disant ces mots il s'appuyait par hasard sur les épaules de Wilhem); ou il faudra que la foule profane des Maures se lève contre moi, et que pour sauver ses alliés et elle-même, elle en vienne à tenter le sort du combat; ou toi, Barcelonne, tu seras, bon gré malgré, contrainte de m'ouvrir ces portes où il ne nous a pas encore été donné d'entrer, et réduite à implorer mes ordres. »

Il dit : les grands poussent des murmures confus d'approbation, et leur foule pressée baise les pieds du puissant monarque. Ce prince alors interpelle Bigon, cher à son cœur, et fait entendre à son oreille ces paroles si douces à sa grande âme : « Va, rapide Bigon, signifie ce que je vais te dire à la foule de nos fidèles, et que ta bouche leur rapporte nos propres paroles. Dès que le soleil montera dans le signe de la Vierge, et que sa sœur suivra son cours dans le cercle qui lui est assigné, que nos troupes triomphantes et bien armées pressent de leurs bataillons les murs de la ville que nous avons nommée. » Le docte Bigon exécute sans tarder ce que lui prescrit son maître bienveillant, et court de tous côtés porter avec célérité ses augustes commandements. . . . .

. . . .

. . . .

. . . . Cependant les grands du roi et les phalanges du peuple, avertis, obéissent à l'envi aux ordres de Louis. Des bataillons de Franks arrivent de tous les points, suivant l'antique usage, et une nombreuse armée entoure les

murs de Barcelonne. Avant tous les autres, accourt le fils de Charles à la tète d'une troupe brillante, et lui-même guide les chefs qu'il a réunis pour la destruction de la ville. De son côté, le duc Wilhem plante ses tentes, ainsi que tous les autres chefs. Le reste de la jeunesse guerrière, Franks, Wascons, Goths ou Aquitains, se répand et bivouaque dans les champs. Le bruit de leurs armes s'élève jusqu'au ciel, et leurs cris retentissent dans les airs. Dans la ville, au contraire, tout est terreur, larmes et gémissements.

Enfin, après une allocution énergique du jeune Louis à ses guerriers, l'attaque commence, et le poëte poursuit en ces termes :

« Ainsi, lorsque sur l'ordre d'Eole les vents rapides volent à travers les campagnes, les forêts et les ondes, et renversent nos toits domestiques, les moissons et les bois s'agitent en tremblant, l'oiseau du soleil peut à peine se tenir sur ses serres recourbées, et le malheureux nautonnier, cessant de se confier à sa rame et à sa voile de lin, la serre rapidement et s'abandonne aux flots incertains de la mer : de même, à l'ordre de Louis, toute l'armée des Franks court en foule çà et là pour préparer la ruine de Barcelonne; on se précipite dans les forêts; la hache active fait de tous côtés retentir ses coups; les pins sont abattus, le haut peuplier tombe; l'un façonne des échelles, l'autre aiguise des pieux; celui-ci apporte en toute hâte des engins pour l'attaque, celui-là traîne des pierres; des nuées de javelots et de traits armés de fer crèvent sur la ville; le bélier tonne contre les portes, et la fronde frappe à coups pressés. »

Les Maures, excités par leur chef Zadun, se préparent à une courageuse résistance. La lutte s'engage terrible et sanglante; assiégeants et assiégés font tour à tour des pro-

diges de valeur. Malgré la pluie de javelots qui tombe sur les remparts, un des guerriers maures, d'après les dires du poëte, d'une tour élevée, crie aux Franks d'un ton railleur et avec l'accent d'un orgueilleux mépris : « Nation trop cruelle, et qui étends tes ravages sur le vaste univers, pourquoi viens-tu battre de pieux remparts et inquiéter des hommes justes? Penses-tu donc renverser si promptement des murailles, travail des Romains, et qui comptent mille ans d'existence? Barbare Frank, éloigne-toi de nos yeux ; ta vue n'a rien d'agréable, et ton joug est odieux. » En réponse à ces outrages, un des chefs franks saisit son arc et fait voler un trait dans la noire tête du Maure; la flèche mortelle, dit le poëte, se plonge dans sa bouche insultante.

La lutte se prolongea ainsi pendant vingt jours. Enfin l'ardeur des Maures, épuisée par la longueur du siége et les énergiques attaques des guerriers franks, se ralentit ; l'un d'eux frappe de ses noirs poings sa noire poitrine, dit le poëte ; de ses ongles recourbés, le malheureux en proie au désespoir se déchire son noir visage ; glacé de terreur, il tombe sur la face et pousse des hurlements lamentables qui retentissent au loin dans les airs. A cette vue, ses compagnons, saisis d'étonnement, effrayés eux aussi de la persévérance des Franks et de leurs terribles menaces, désertent les remparts. En vain Zadun cherche à ranimer leur courage ; sa voix se perd au milieu des cris d'alarmes; en vain, tout frémissant de rage, il se jette au milieu d'eux, déchire ses vêtements, s'arrache les cheveux. Enfin, désespérant de pouvoir sauver Barcelonne, il l'abandonne et cherche dans la fuite son propre salut. Mais il tombe au pouvoir de l'ennemi, et il est entraîné, chargé de chaînes, dans la tente du roi Louis.

La prise de la ville vint bientôt couronner les efforts de Louis et de ses guerriers, et jeter dans le cœur de son père une joie que rien ne pouvait égaler.

Dans la ruine de la cité maure les Aquitains vengèrent les invasions des premiers conquérants sarrasins. Là ne s'arrêtèrent point les efforts du jeune roi ; il renouvela durant deux ans ses attaques contre les Musulmans, et son armée s'avança même jusqu'à la cité de Tortose. Elle était alors sous les ordres d'Ingobert. Les guerriers franks et aquitains l'auraient infailliblement prise, si un événement fortuit n'eût fait connaître leur approche aux ennemis. En effet, après une marche de trois jours, pendant laquelle ils n'eurent d'autre tente que le ciel, se privant de feu pour ne point être trahis par la fumée, se cachant le jour au milieu des forêts et ne marchant que pendant la nuit, ils traversèrent l'Ebre, à l'aide de navires qu'ils avaient construits.

Mais, au moment où les Franks, trompant la vigilance des Sarrasins, franchissaient le passage, un soldat de l'armée ennemie, s'étant jeté dans le fleuve pour s'y baigner, vit passer près de lui un excrément de cheval ; aussitôt il le saisit, le flaire, et s'écrie : « *Voyez, compagnons, et tenez-* » *vous sur vos gardes ; on nous prépare des embûches.* » Les guerriers envoyés à la découverte ne tardèrent point à corroborer le pressentiment et la logique d'odorat de l'avisé baigneur. Aussitôt, frappés de terreur, les Maures, sous la conduite d'Abaïd, prirent la fuite, et ce ne fut que le lendemain, après avoir réuni une grande multitude de troupes, qu'ils vinrent présenter le combat à l'armée des Aquitains. « Les nôtres, dit l'historien contemporain, » forts du secours divin, contraignirent l'ennemi à prendre » la fuite, jonchèrent le chemin de cadavres par le car-

» nage qu'ils firent des fuyards, et ne cessèrent de tuer jus-
» qu'à ce que le jour leur manquât, et que l'obscurité se
» répandant sur la terre, la clarté des étoiles vînt égayer
» la nuit. » Après cette expédition, nos guerriers retournèrent dans leur territoire, et ce ne fut que l'année suivante, en 811, que Louis, à la tête de son armée, vint s'emparer de Tortose, et, par cette victoire, remplir de terreur les Sarrasins, qui craignirent qu'un sort pareil ne frappât chacune de leurs cités.

Pendant que par de tels exploits le fils de Charles rappelait l'antique bravoure de sa race, et semblait vouloir marcher dignement sur les traces de son père, une terrible révolte éclata de nouveau dans le pays des Wascons. La vengeance lancée contre Adalric avait eu dans ces contrées un long retentissement. Elle avait réveillé dans le cœur de ces populations leurs antipathies si violentes contre le pouvoir vainqueur. Isolées au milieu de leur nature sauvage, à travers leurs profondes vallées hérissées de toutes parts de rocs escarpés, ombragées par d'épaisses forêts, elles sont âpres et dures dans leurs haines nationales. Les travaux pacifiques du pieux roi n'ont pu pénétrer dans ces retraites inaccessibles, pour amollir dans leurs esprits plus sombres encore leurs désirs de vengeance. Dans une assemblée générale, le roi annonça cette révolte aux grands de son royaume. Tous furent d'avis de réprimer avec énergie ces tentatives d'insurrection. L'armée, réunie pour une nouvelle expédition en Espagne contre la ville de Huesca, où ses efforts avaient échoué l'année précédente par l'imprudence de quelques jeunes guerriers, s'avança jusqu'à la cité de Dax. Là, le roi exigea qu'on lui livrât les chefs de la sédition; sur le refus des populations wasconnes, ordre fut donné aux guerriers franks d'envahir leur territoire.

Alors recommencèrent ces scènes de douloureux souvenir, auxquelles le dénoûment de la lutte des Aquitains et des peuples du Nord semblait avoir mis fin pour un long espace de temps. Parce qu'ils ont tenu en échec durant tout un siècle les efforts des nations frankes, ces peuples croient pouvoir lutter de nouveau avec succès, et ressaisir même, après une conquête si chèrement payée, la liberté et l'indépendance de leur territoire. L'issue de cette tentative en révéla trop tard l'impuissance. En effet, lorsque le pays fut ravagé, les Wascons vaincus implorèrent de Louis l'oubli de leur révolte. La paix leur fut accordée, mais on ruina toutes leurs habitations; c'était la condition formelle du pardon. Ils oublièrent promptement cette défaite; car, au retour de l'armée qui s'était avancée jusqu'à Pampelune, lorsqu'elle franchissait les Pyrénées, de nouvelles attaques de la part des Wascons appelèrent contre eux la colère des Franks. L'un d'eux poussa même l'audace, dit le chroniqueur, jusqu'à venir provoquer les guerriers de Louis, sur les limites du camp; au lieu d'un adversaire, on lui donna la potence. Les autres ayant pris la fuite, on leur enleva leurs femmes et leurs enfants, ne leur laissant que leurs sauvages habitations toutes détruites, et leurs vieilles haines prêtes à éclater dès la première occasion favorable. Ceci se passait vers l'an 813.

C'est ainsi que Louis, par la force de ses armes, repoussait non-seulement les invasions des guerriers sarrasins, mais encore apaisait les insurrections wasconnes.

VIII.

MOUVEMENT RELIGIEUX EN AQUITAINE.
IMPULSION DU JEUNE ROI. — RÉTABLISSEMENT DES MONASTÈRES.
VIE DE S. WILHEM. — MONASTÈRE DE S.-GELLONE.

Délivré des attaques de ces deux ennemis, le fils de Charles songea à rétablir dans l'Aquitaine les établissements religieux qui avaient disparu au milieu des guerres d'indépendance. « Les habitants de ces saints lieux, dit le chro-
» niqueur, habitués à vivre sous un gouvernement tyran-
» nique, avaient appris plutôt à s'appliquer au maniement
» des chevaux, aux évolutions militaires et à l'exercice des
» armes, qu'au culte divin. » C'en était fait de la pensée religieuse, de cette puissance civilisatrice qui a déjà dompté la barbarie, et conservé dans le sanctuaire de ses cloîtres, intacte et pure, l'intelligence humaine étouffée et avilie dans les luttes sanglantes des invasions. « Que sont deve-
» nus ces saints monastères qui s'étaient élevés sur notre
» territoire ? Où ont été transportées ces pieuses reliques
» que nos populations entouraient de leurs respects et de
» leurs prières ? Demandez cela à la hache des Franks, au
» génie sauvage de la guerre. Tout a été englouti dans la
» tempête. »

Louis s'appliqua donc à la réorganisation sacerdotale dans les provinces d'Aquitaine. Entouré d'hommes pieux, d'une nature religieuse lui-même, aimant la vie contemplative avec sa divine poésie et ses sublimes abnégations, il donnait son affection aux hommes qui oubliaient tous leurs intérêts terrestres par amour pour Dieu, et dont la vie tout entière n'était qu'un sacrifice de chaque jour à cette sainte pensée. Plusieurs fois il avait voulu se laisser aller à ses

instincts de vie monastique ; « mais la volonté de son » père, dit le chroniqueur, ne permit pas qu'un homme » d'une piété si grande s'ensevelît dans le soin de son » propre salut, lorsqu'il pouvait consommer celui d'un » plus grand nombre. » Par ses ordres, et dans toute l'étendue de son royaume, les monastères furent réparés ; dans le Poitou ce furent ceux de Saint-Philibert, de Saint-Maixent et de Sainte-Radégonde. Non content de relever ceux qui étaient en ruines, il en fonda de nouveaux, et cette impulsion donnée à l'esprit religieux par le jeune roi fut accueillie avec grande joie par les populations.

Elles avaient trop souffert de la guerre pour n'avoir pas besoin d'asiles sacrés, témoins pacifiques de leurs larmes et de leurs prières. De toutes parts on vit s'élever de ces saintes solitudes qui devaient, ainsi que des flambeaux, pour nous servir de l'expression du chroniqueur, jeter une éclatante lumière à travers les provinces d'Aquitaine. Les solitudes se transformaient en villages, et autour de ces modestes habitations devaient se construire plus tard les cités elles-mêmes. Les extases de la vie mystique, à l'époque où nous sommes arrivés, se traduisent en œuvres humaines. Les moines jettent le froc pour se faire hommes d'action. De leurs bouches ne s'exhalent pas uniquement les chants des saints cantiques, mais encore des ordres et des commandements ; ils sont là pour diriger les populations qui, ambitieuses de s'abriter après l'orage, cherchent à reconstruire de nouvelles demeures avec les débris de leurs antiques habitations.

Les forêts disparaissent devant l'énergie de leurs travaux; la terre, si longtemps inculte, promet à l'activité de leurs bras de fécondes moissons; tout le territoire change de face à la parole de ces nouveaux créateurs. C'est là une

période de haute et puissante civilisation que traversent les historiens, oublieux des saints travaux de ces nouveaux conquérants, qui ont jeté bien loin d'eux les armes destructrices et mortelles pour ne se servir que de celles qui donnent la vie morale et l'existence matérielle : la croix du christianisme et le soc du laboureur. Hommes d'action et de pensée tout à la fois, ils viennent réparer les désastres des conquêtes, tarir les larmes des vaincus, apaiser leurs douleurs avec des paroles d'espérance, féconder le sol et lui arracher par d'ardents labeurs la substance des populations. Dans l'histoire des fondations monastiques se rencontre celle de nos cités et de nos moindres bourgades. Ce fut autour d'un monastère, sous l'inspiration d'un homme de Dieu, qu'ont pris naissance les cités où nous vivons à l'heure qu'il est ; ce fut sous le vocable sacré de quelque pieux martyr que nos aïeux placèrent les destinées de leurs primitives habitations.

Tandis que les plus robustes d'entre les habitants du cloître sillonnent la terre en tous sens, font agir la hache à travers l'épaisseur des forêts, d'autres construisent ces premières églises du christianisme, à l'édification desquelles semble déjà présider une pensée d'art. Les basiliques romaines, dont les voûtes avaient été témoins des solennités religieuses des premiers chrétiens, étaient tombées au milieu des dévastations générales, suivant, dans leur complète décadence, les mœurs et les croyances dont elles avaient été jadis les symboles. D'autres temples s'élèvent ; l'architecture religieuse apparaît. Les tours des églises s'abaissent sur les vastes cintres ; les arcades se reposent sur de frêles colonnes, entre lesquelles apparaîtront bientôt les œuvres du sculpteur : tout cela est le premier mot du moyen-âge. Pendant que l'artiste jette de la sorte les fon-

dements du lieu saint, d'autres solitaires, d'une ardeur moins bruyante et plus patiente, s'occupent à transcrire les livres des saints, à en multiplier les copies ; ils tracent sur le vélin avec l'encre d'or et les peintures de mille couleurs les écrits de l'antiquité ; histoire, poésie et philosophie, toutes ces créations de la pensée humaine retrouvent en eux de consciencieux interprètes et d'infatigables propagateurs : ils ne s'inquiètent pas le moins du monde quels sont d'entre tous ces écrits ceux que réprouvera l'ombrageuse inquisition des temps futurs ; et puis, lorsque le soir est arrivé, tous viennent se reposer de leurs labeurs au milieu des voluptés de la prière, et en écoutant de saintes lectures.

Louis encouragea de si nobles efforts. « Il fit venir de » toutes parts des maîtres, dit le chroniqueur, et bientôt » la coutume de lire et de chanter, l'intelligence des livres » saints et des livres profanes firent des progrès plus ra- » pides qu'on ne saurait le croire. Son exemple fut suivi » non-seulement par une multitude d'évêques, mais en- » core par beaucoup de laïques, qui, frappés d'émulation, » réparaient les monastères en ruines, ou bien en construi- » saient de nouveaux à l'envi les uns des autres. Enfin, la » chose publique du royaume d'Aquitaine s'améliorait au » point qu'on ne voyait, soit en l'absence du roi, soit quand » il habitait dans ses palais, personne se plaindre d'a- » voir éprouvé une injustice. Louis, en effet, distribuait » pendant trois jours de la semaine la justice au peuple. » Aussi, lorsque Archambaud, chargé par l'empereur de transmettre quelques ordres à son fils, revint de sa mission, il raconta avec une grande magnificence d'éloges toutes les merveilles qu'il avait vues. A ce récit le vieil empereur, versant des larmes de joie, s'écria : « *O mes*

» *amis! réjouissons-nous, car nous sommes vaincus par* » *la sagesse du jeune homme; avec quelle fidélité il s'acquitte* » *de la fonction dont l'a chargé le maître!* » — Quelle que soit l'exagération paternelle de ces éloges, il n'en est pas moins vrai que l'Aquitaine renaissait de ses propres ruines sous les inspirations de son nouveau roi. Mais, sans vouloir diminuer en rien le mérite du fils de Charles, nous devons rendre à chacun ce qui lui appartient, et appeler sur les hommes qui en ont été dignes la reconnaissance nationale.

Or, à côté de Louis se rencontraient quelques hommes qui n'étaient probablement pas étrangers à ce mouvement des esprits. Un d'eux surtout doit attirer toute notre attention, non-seulement en raison de sa coopération active aux événements de l'époque, mais encore à cause du retentissement que son nom a laissé dans notre histoire. Nous voulons parler de Wilhem, nommé duc de Toulouse après la mésaventure arrivée à Chorson, et que nous avons déjà entrevu dans le poétique récit de l'expédition contre Barcelonne. Cet illustre guerrier avait été placé par Charles près du jeune prince, « pour lui servir de conseil durant la paix, et de bouclier durant la guerre. » Dans sa vie se résument tous les caractères de l'époque; c'est à ce titre que nous allons en retracer les principaux traits.

Wilhem est le Charlemagne du midi; c'est l'ombre du grand empereur se reflétant sur nos provinces. Comme au nom de ce dernier, les populations ajoutent le titre de *grand*, et la postérité sanctionne cette admiration contemporaine par celui de *saint*. Alors cette sanction était une vaste explosion de sentiments populaires : c'était la couronne civique que les nations de cette époque décernaient aux héros. Pour les dynasties de la prochaine féodalité, Wilhem

est l'être mystérieux vers lequel elles aspirent toutes à descendre. Il y a dans cette géniture une sève profonde de vie et d'amour qui fait germer dans le sein des populations des pensées d'attachement et de fidélité. Qu'a-t-il donc fait cet homme, pour soulever de son vivant les acclamations de la foule, et, après sa mort, pour protéger par la puissance de son souvenir les dominations féodales? Est-ce parce qu'il s'est vaillamment battu contre les Sarrasins, défendant ainsi glorieusement l'honneur de nos provinces et les frontières de notre territoire? Est-ce parce que, le premier entre tous les guerriers, il a apparu vainqueur sur les hautes et inaccessibles murailles de Barcelonne, cette forteresse musulmane, d'où s'échappaient ainsi que d'une source inépuisable ces multitudes de conquérants? Sont-ce là ses titres à la reconnaissance des peuples?

Nous le disions tout à l'heure, vers les monastères étaient dirigées toutes les pensées et les espérances de cette époque. Eh bien! l'entrée solennelle de Wilhem dans un cloître qu'il avait fondé nous semble être la cause de son immense gloire. L'homme de Dieu a fait oublier le guerrier. Et si plus tard les poëtes s'emparent de la vie de ce saint pour la transmettre à la postérité dans leurs longues et diffuses épopées, la gloire du héros rejaillira sur la pensée religieuse de ces temps, qui a rallié à sa sainte cause l'un des guerriers les plus puissants de la cour de Charles le Grand.

Voici la relation des circonstances qui accompagnèrent le dénoûment de l'existence de Wilhem :

[1] Il découvrit dans ses terres du diocèse de Lodève une solitude entourée d'âpres montagnes et de ravins profonds et boisés : c'était

[1] Ce récit est un fragment d'un travail complet que doit publier M. Thomassy sur le cycle épique de Wilhem. (*Journ. de l'Inst. pub.*)

l'ancienne vallée de Gellone, à laquelle la reconnaissance populaire devait donner plus tard le nom de Saint-Wilhem du Désert. Traversée par un torrent, rafraîchie par de nombreux ruisseaux, cette retraite sauvage devait vivement frapper l'imagination de Wilhem. Elle n'était d'ailleurs qu'à une distance d'environ quatre ou cinq milles de l'abbaye déjà célèbre d'Aniane, où brillaient toutes les vertus monastiques occupées à rassembler les débris de la civilisation romaine, située sur le penchant d'un ruisseau d'eau vive, aujourd'hui nommé le *Verdus*, qui court de cascade en cascade le long de l'étroite vallée de Gellone, jusqu'au rapide torrent de l'Erau (Hérault). Elle fut gouvernée par un homme de race noble, comme lui parent de Charlemagne. Ses deux sœurs, Albane et Bertane, se jetant aux pieds de leur seigneur et frère, le conjurèrent de les consacrer à Dieu dans la vallée de Gellone.

Lui aussi, vieux soldat de Charlemagne, il savait apprécier la milice des cénobites et celle des guerriers, celle-ci combattant pour la terre qu'elle ravageait, et l'autre pour Dieu qui ordonnait de la féconder. Noble vétéran de la première, il voyait l'abbé Benoît, son illustre ami, prêt à le recevoir dans la seconde. Il pesait ainsi la valeur du moine et celle du chevalier, ce qui restait de ses hauts faits d'armes, et ce que promettait le monastère qu'il avait fondé dans le désert. Alors venait s'offrir à lui un tendre et touchant souvenir, celui d'Albane et Bertane, ses deux sœurs, si fermes l'une et l'autre dans leur renonciation au monde. Pouvait-il hésiter, et ne pas répondre à l'exemple qu'il recevait d'elles, au défi qu'elles semblaient lui jeter sur le chemin du ciel et de la véritable gloire? Wilhem allait partir, lorsque Charlemagne, dont il avait toujours été l'utile conseiller, le manda près de lui dans le pays des Franks. Il revit alors sa terre natale; et Charlemagne le reçut comme son fils, le combla d'honneurs. Mais Wilhem n'en devint que plus ardent à fuir les pompes des cours.

Charlemagne, qui l'aimait et connaissait le vide que son absence allait faire à l'administration de son royaume, essaya longtemps de le détourner de son dessein. Cédant enfin à ses instances, il le pria de puiser dans les trésors royaux, afin d'embellir au moins la solitude qu'il était si désireux d'habiter. « *J'ai assez de biens, assez d'or et d'argent*, répliqua Wilhem; *mais, si vous désirez offrir quelque chose à Dieu par mes mains, donnez-moi la parcelle de la glorieuse croix du Sauveur envoyée de Jérusalem, et qui vous fut remise en ma présence.* »

A cette demande d'un trésor que rien ne pouvait remplacer, Charlemagne hésita; mais il ne put refuser. Il lui donna donc, comme souvenir de son amitié et de leur commune alliance, l'adorable *phylantère* renfermant la croix sainte que le vénérable prélat Zacharie était venu lui remettre à Rome avec les clefs du Saint-Sépulcre et du Calvaire, de la part du patriarche de Jérusalem.

Ce dont sacré, brillant de pierres précieuses, offrait tout ce que l'art était capable de produire pour l'inspiration de la piété. Il était d'argent revêtu d'or, comme on pouvait encore le voir il y a peu d'années, et dans son premier éclat on le crut de l'*or le plus pur.* La vénération qu'il inspira plus tard, et les nombreuses donations qui lui furent faites, dédommagèrent largement l'abbaye de Gellone de la perte des richesses que Charlemagne avait offertes à son pieux fondateur. Ce prince ajouta au premier don celui de l'autel où la croix était honorée, avec tous les objets précieux consacrés à son culte, ainsi que de nombreux ornements et divers reliquaires de saints.

Alors un bruit de multitude se fit entendre, mêlé à des murmures sur la retraite du duc de Toulouse, qui voulait quitter le monde pour aller vivre au désert. Soudain toute la cour, toute la ville se précipite. La nombreuse milice des chevaliers francks, éperdue comme une famille qui craint de perdre son père, les grands du royaume s'écrient tous en désordre : « *Où vas-tu, seigneur Wilhem ? Pourquoi te retirer, abandonner ainsi le roi, ruiner l'état, et nous perdre tous ? Si tu veux aller à Dieu, n'est-il point partout ?* » Mais lui, immobile et préoccupé du ciel, restait sans répondre et sans larmes ; enfin son émotion l'emporte : « *Amis*, leur dit-il, *si vous pouvez me donner votre foi et vos témoins que la mort ne viendra jamais nous séparer, je consens volontiers à vivre heureux avec vous : sinon, laissez-moi consacrer à Dieu les années, sans doute aujourd'hui peu nombreuses, qu'il me serait permis de vous donner.* »

A ces mots, Wilhem, muni du *phylantère* de la vraie croix, mêle ses larmes et ses adieux avec Charles, son seigneur bien-aimé, avec l'armée et ses vieux compagnons d'armes. Il part et presse sa marche pour quitter le pays des Franks, honorant les églises sur sa route, faisant l'aumône aux pauvres et rachetant aux serfs leur liberté. Il arrive ainsi en Auvergne, au bourg célèbre de Brioude, où il fait un trophée de ses armes qu'il consacre à St Julien. Il offrit ses armes défensives, son casque et son bouclier, sur le tombeau du saint martyr, et suspendit

à la porte de l'église, en dehors, son carquois et son arc, sa lance et sa redoutable épée. Sa prière finie, il part, impatient et joyeux de revoir son monastère. Lorsqu'il fut arrivé à l'entrée des montagnes de Gellone, reconnaissant, après deux ans d'absence, sa douce solitude, il la salua en rendant grâces à Dieu. De là, nu-pieds et couvert d'un rude cilice sur ses vêtements, muni de la vraie croix, et portant sur ses épaules le précieux autel destiné à son culte, il s'achemina vers la basilique qu'il avait dédiée au Saint-Sauveur. Mais déjà les moines, instruits de son arrivée, l'abbé marchant à leur tête, étaient allés au-devant de lui en procession. Ils accompagnèrent leur noble fondateur jusqu'à l'église abbatiale, où il déposa son pieux fardeau, et leur offrit la vraie croix, les reliques des saints et de riches offrandes qui furent placées respectueusement sur l'autel du Saint-Sauveur : c'étaient des calices d'or et d'argent avec leurs offertoires, des vêtements de soie, des étoiles cousues d'or, des manteaux d'outre-mer, ainsi que des sacramentaires, des évangiles et autres manuscrits aussi précieux que nécessaires, dont quelques-uns nous sont parvenus. Des ornements dorés et enrichis de pierreries furent aussi distribués aux divers autels du monastère. Parmi les dons qui sont spécialement désignés, était une petite cloche d'argent qui fut suspendue à la voûte de l'église, près d'une belle fenêtre vitrée, d'où « *elle annonçait chaque heure du jour, et charmait par sa douce et claire mélodie les oreilles et le cœur de ceux qui pouvaient l'entendre.* »

Alors eut lieu, dans la salle du chapitre, la réception du duc de Toulouse parmi ses nouveaux frères.

Les épreuves furent abrégées pour lui, et le 29 juin 806, le jour de la fête des apôtres Pierre et Paul, le gouverneur de l'Aquitaine et de la Septimanie se fit pauvre et humble moine. Il échangea ses habits tissus d'or contre le cilice; serf de Dieu, il se laissa couper sa noble chevelure, insigne distinctif des anciens vainqueurs, et sa longue barbe, d'après un ancien usage, fut consacrée à Dieu. Heureux désormais loin des forteresses et des châteaux élevés, loin des palais où brillaient l'or et les peintures de Sinope, il peut consacrer sa vie aux combats de la pénitence, au travail et à la prière.

Cependant il fallait vivre au milieu de ce désert, où jusque-là on n'avait songé qu'à construire des habitations, qu'à défricher et à cultiver la terre. Wilhem, aidé de ses deux fils Bernard et Gauselme, qui

lui avaient succédé dans son gouvernement, et par les comtes de la Septimanie, les plus voisins du monastère, commença par aplanir les abords difficiles de la vallée ; il jeta une chaussée sur les rives de l'Erau, et construisit une route élevée pour joindre les deux montagnes qui dominent l'abbaye et gardent en ce lieu l'entrée sauvage de l'ancienne Gellone : ouvrage long et pénible, encore existant à Saint-Guillelm du désert ; on y employa la hache et le marteau pour tailler la roche vive, le fer et le plomb pour unir les pierres et fortifier les constructions. Wilhem, donnant lui-même l'exemple, travaillait comme un simple et pauvre moine. Il fit établir en même temps autour du monastère et le long du fleuve une nombreuse suite de petits jardins dont le nom primitif *lashortas*, du latin *hortus*, s'est conservé dans l'idiome local. Bientôt après, des vignes, des maisons, des oliviers, des arbres fruitiers de toute espèce, des eaux abondantes habilement ménagées pour les besoins de l'agriculture, tous les dons de la nature, tous les bienfaits de Dieu transformèrent ce désert inculte en un séjour de félicité.

C'est bien le type du guerrier du moyen-âge : il complète la gloire acquise dans les combats par les saintes et religieuses occupations du monastère ; son armure est remplacée par le cilice, son glaive par l'instrument agricole, ses paroles de colère par de pieuses prières. La dynastie de nos futurs ducs d'Aquitaine ne pouvait placer dans une plus noble source les premiers germes de son existence !

L'ami de Wilhem, Charlemagne, chercha aussi lui à animer d'un sentiment religieux les derniers instants de sa vie.

« En effet, sentant sa fin approcher, raconte Thegan
» le biographe de Louis le Pieux, il fit venir auprès de lui
» son fils Louis, et convoquant tous les évêques, les abbés,
» les ducs, les comtes, les vicomtes, eut avec eux une con-
» férence solennelle dans le palais d'Aix-la-Chapelle. Il les
» exhorta avec douceur et bienveillance à se montrer fidèles
» envers son fils; puis il demanda à tous les membres de

» l'assemblée, depuis le plus grand jusqu'au plus petit,
» s'ils consentaient à ce qu'il laissât son titre, c'est-à-dire
» celui d'empereur, à son fils. Tous lui répondirent que
» c'était l'ordre de Dieu. Cela fait, le dimanche suivant il
» se couvrit des ornements impériaux, mit une couronne
» sur sa tête, et s'avançant environné d'une pompe écla-
» tante, comme il convenait à un empereur, il se rendit à
» l'église qu'il avait lui-même fondée et fait construire.
» Parvenu au pied d'un autel élevé dans un lieu qui domi-
» nait tous les autres, et consacré à Jésus-Christ, il y fit
» déposer une couronne d'or, mais non celle qu'il portait
» sur la tête. Après avoir longtemps prié avec son fils, il
» lui adressa la parole en présence de toute la multitude,
» des pontifes et des grands. Il l'exhorta avant tout à craindre
» et à aimer le Dieu tout-puissant, à observer en tout ses
» préceptes, à bien gouverner l'église de Dieu et à la pro-
» téger contre les hommes pervers. Il lui recommanda de
» montrer une clémence inépuisable envers ses frères et
» sœurs plus jeunes que lui, envers ses neveux et tous ses
» proches; ensuite, d'honorer les prêtres comme des pères,
» d'aimer les peuples comme ses enfants, de forcer les
» hommes superbes et corrompus à marcher dans la voie
» du salut, afin d'être le consolateur des religieux et des
» pauvres. Il lui conseilla de ne choisir que des ministres
» fidèles et remplis de la crainte de Dieu, qui eussent en
» horreur les faveurs injustes; de ne dépouiller aucun
» homme de ses honneurs et bénéfices sans une juste cause,
» et de se montrer lui-même en tout temps irréprochable
» aux yeux de Dieu et de tout son peuple. Après avoir ainsi
» parlé à son fils, en présence de la multitude, et ajouté
» encore bien des paroles, il lui demanda s'il consentait
» à obéir à ses préceptes. Louis répondit qu'il obéirait vo-

» lontiers, et qu'avec l'aide de Dieu il observerait tous les » préceptes que lui avait donnés son père. Alors Charle» magne lui ordonna de soulever de ses propres mains la » couronne qui se trouvait sur l'autel, et de la placer sur » sa tête en mémoire des conseils qu'il venait de lui » donner. Louis exécuta l'ordre de son père. Après cette » cérémonie, ils entendirent la solennité de la messe et » retournèrent au palais. Louis soutint son père en allant » et en revenant, tout le temps qu'il se trouva avec lui. » Quelques jours après, Charlemagne l'honora de présents » magnifiques, et lui permit de retourner en Aquitaine. » Avant de se séparer, ils se serrèrent mutuellement dans » leurs bras et s'embrassèrent, commençant à pleurer à » cause de leur tendre amour.

» A la même époque, l'empereur envoya des commis» saires dans toutes les parties de son état pour s'informer » si quelqu'un se plaignait de quelque injustice, ordonnant » que quiconque formerait une plainte, et pourrait le » prouver par la déposition de témoins véridiques, se pré» sentât aussitôt devant lui avec ses témoins. Dans leur » mission, les commissaires trouvèrent une foule d'op» primés, dépouillés de leur patrimoine ou privés de leur » liberté ; oppressions qu'exerçaient par méchanceté d'in» justes gouverneurs, comtes ou vicomtes. L'empereur fit » annuler tous les actes que la méchanceté avait suggérés » aux gouverneurs injustes pendant la vie de son père. Il » rendit aux opprimés leur patrimoine, et délivra ceux » qui avaient été réduits à une servitude inique. »

Ce fut là le dernier acte de Charles le Grand pour nos contrées, car il mourut la même année, en 814, laissant la couronne impériale à son fils Louis le Pieux, roi d'Aquitaine.

DEUXIÈME PARTIE.

I.

DÉMEMBREMENT DE L'EMPIRE DE CHARLES LE GRAND.
L'AQUITAINE GOUVERNÉE PAR PEPIN, L'UN DES FILS DU NOUVEL EMPEREUR.
RÉVOLTE DES FILS DE LOUIS LE PIEUX CONTRE SON PÈRE.
HUMILIATIONS DE CE MONARQUE. — SA MORT.

Enlevez au monde antique l'inaccessible et puissant Atlas qui, suivant la fable païenne, en était le soutien, alors vous assisterez par la pensée au spectacle dont la mort de Charles le Grand fut le signal dans le monde moderne. Cette unité d'un empire si vaste avait aussi son géant pour supporter son poids immense; le géant tombe, et avec lui tout l'édifice. L'empire, en effet, tel que l'avait conquis le glaive de Charles et constitué son génie, ne pouvait survivre à son conquérant, à son fondateur : la puissance du glaive s'évanouit avec le guerrier qui l'agite, le génie disparaît avec la pensée et l'intelligence de l'homme à qui la Providence l'a inoculé. Y avait-il dans cet immense assemblage de nations diverses l'élément essentiel de viabilité? Où se trouvaient l'harmonie et les proportions, l'identité des mœurs et des sentiments? Était-il possible que cette agglomération colossale de peuples survécût au guerrier qui l'avait créée? Y a-t-il justice de la part de certains historiens à rejeter sur la faiblesse du nouvel empereur la responsabilité de la décadence, et à traiter avec mépris le fils

de Charles parce qu'il n'a pu poursuivre l'œuvre du père ? Chaque page de l'histoire donne un démenti formel à de telles interprétations. Si la débonnaireté de Louis d'Aquitaine fut une des causes du démembrement de l'empire, pourquoi, après tant de siècles écoulés depuis la mort de ce prétendu coupable, le travail de l'unité n'est-il pas encore achevé ? pourquoi nous, qui sommes bien loin de ces temps, avons-nous assisté à un dénoûment presque identique d'une tentative au moins égale par le génie et la gloire à celle de Charles le Grand ? Il était impossible que cet amalgame confus de populations diverses pût subsister. Il faut que bien des siècles s'écoulent avant que les vainqueurs et les vaincus confondent leurs destinées : les mœurs sont vivaces dans le cœur des peuples ; les générations oublient difficilement l'idiome de leurs aïeux et les souvenirs glorieux de leurs nationalités. Que savons-nous ? peut-être si Charles le Grand lui-même eût vécu plus longtemps, aurait-il assisté à ce long déchirement de l'empire qu'il avait fondé ? peut-être aurait-il été témoin de ces terribles catastrophes qu'il semblait prévoir, et victime de ces orages qu'il voulait de son vivant étouffer, lorsque de ses mains tremblantes il cherchait à affermir bien solidement sur la tête de son fils la couronne impériale ? L'histoire des temps modernes peut donner quelque valeur à notre hypothèse.

Ainsi que la tentative de Clovis, échoua l'œuvre de Charles le Grand. En vain la puissance romaine vint-elle sanctionner la première, en jetant sur les épaules du barbare Frank les insignes consulaires ; en vain la puissance catholique orna-t-elle de sa consécration religieuse les conquêtes du second, en joignant au bandeau des Césars le globe d'azur couronné de la croix d'or. Rien n'y peut faire. L'œuvre

accomplie par les armes a son inévitable fatalité. Toutes ces nations, tous ces peuples soumis avec le fer ressemblent assez à l'immense cuirasse qui couvre le conquérant, formée de mille pièces diverses : si le guerrier tombe au milieu de la lutte, l'armure se brise avec fracas, ses mille mailles d'acier se dispersent çà et là. Tel a été le sort de l'empire de Charles.

Si les historiens de l'unité doivent considérer cette tentative comme l'aurore de la vie nationale, nous, historiens des individualités provinciales, nous devons chercher dans ce dénoûment les premiers germes de notre existence. Au démembrement de l'empire correspond la formation des puissances territoriales. La mort de Charles, la chute de son empire, c'est là le premier mot historique de la féodalité. Ainsi, quand bien même l'intérêt national ne nous porterait pas à suivre les traces de Louis le Pieux, notre ancien chef, il y aurait pour nous nécessité d'assister à la décadence du pouvoir impérial, puisqu'elle doit créer notre indépendance. Contre le malheureux Louis éclatèrent les répulsions de vingt peuples, divers de races et de mœurs : les vieilles nationalités firent explosion, n'étant plus comprimées par la main de fer du conquérant; et, par une déplorable et triste fatalité, elles se servirent pour frapper le fils de Charles du glaive de ses propres enfants. Ce fut par le parricide que devait s'écrouler l'empire.

A peine le nouvel empereur s'est-il installé dans le palais d'Aix-la-Chapelle, et exécuté les dernières volontés de son père en distribuant à certaines villes qu'il avait désignées tous les trésors de l'empire; à peine a-t-il eu le temps de chasser du palais la multitude des femmes qui le souillaient journellement, et partagé, suivant la loi des Franks, tous ses états entre ses différents fils; à peine a-t-il envoyé

vers l'empereur d'Orient Norbert l'évêque de Reggio et Richwin, comte de Poitiers, pour demander son amitié, que des révoltes terribles éclatèrent dans le royaume d'Italie. Bernard, l'un des descendants de Charles, lui disputait la couronne impériale, et l'oncle, cédant aux inspirations de sa femme Hermengarde, ordonnait de lui crever les yeux, supplice dont Bernard mourut quelques jours après. Le bourreau avait à peine terminé son office, que Louis, que les remords agitaient déjà, apprit la révolte des Bretons, dont l'audace, dit l'historien contemporain, avait été jusqu'à nommer roi un certain Morman, homme de leur nation, et à refuser de se soumettre sous aucune espèce de condition. L'empereur s'étant avancé jusqu'à Vannes, où il tint une assemblée générale, marcha vers les frontières ennemies, ravagea leur territoire jusqu'à la soumission complète des populations, qui vinrent implorer merci, après la mort de leur chef tué dans un combat par un écuyer frank du nom de Choslon. Au retour de cette expédition, Louis s'arrêta dans la cité d'Angers pour prodiguer à Hermengarde des soins qui lui firent inutiles, car, épuisée par une longue maladie, elle y succomba.

Vers ce même temps, en 819, le Wascon Loup, surnommé *Centulle*, attaqua Warin, comte d'Auvergne, et Bérenger, comte de Toulouse. Mais vaincu dans un combat où il perdit son frère Gersan et beaucoup des siens, il se retira dans son territoire. Quelque temps après, conduit devant l'empereur, il fut condamné à l'exil. L'année suivante, ces mêmes Wascons, poussés à la révolte, dit le chroniqueur, par cette maladie de sédition qui leur était naturelle, furent si bien dispersés par Pepin, le fils de Louis auquel était échue en partage l'Aquitaine, qu'aucun d'eux n'osa plus remuer.

Ces incidents des premières années du règne de Louis ne peuvent en rien rivaliser avec ceux qui doivent plus tard s'accomplir. Veuf d'Hermengarde, le pieux empereur, excité par le conseil des siens, qui craignaient sans doute que ses instincts religieux ne lui fissent oublier la couronne des Césars pour l'habit monastique, songea à subir une seconde fois le joug du mariage. Dans les immenses salles du magnifique palais d'Aix-la-Chapelle, se réunirent, par l'ordre de l'empereur, toutes les jeunes filles de l'empire issues de race noble. Une d'entre elles, dont la beauté et l'intelligence ne rencontraient point de rivales, plut à l'empereur qui la choisit pour femme ; c'était la jeune Judith, fille de Welf, comte de Bavière.

Qu'il oublie promptement, le malheureux empereur, les vengeances des premières années de son règne ! Qu'il rappelle de l'exil tous ces seigneurs qui avaient conspiré contre sa vie, qu'il leur rende leurs biens et leurs dignités ! Que le fameux abbé de Corbie, Adhalard, sorte du monastère de St-Philibert, de cet exil sur les rivages de l'océan ; que son frère Bernard arrive de celui de St-Benoît pour rentrer en faveur ! Cette puissance de générosité si rare dans ces siècles ne semble-t-elle pas annoncer que Louis devine les orages qui s'accumulent au-dessus de sa tête ; qu'avant de tomber victime, il ne veut pas partager ce triste sort avec celles qu'il a faites lui-même, peut-être plus justement ? Non content de cette amnistie, le pieux empereur veut rejeter loin de lui tous les remords qui peuvent troubler la pureté de son âme.

En 822, dans une assemblée des évêques, des abbés et des grands de son royaume, il donna un libre cours à sa douleur. Imitant l'exemple de Théodose, après s'être agenouillé au milieu de l'église, il confessa à haute voix ses

fautes, et implora une pénitence pour l'expiation de sa conduite à l'égard de Bernard. Non-seulement il demanda pardon à Dieu de ses propres péchés, mais encore il pleura pour ceux de son père, et, pour les racheter, il offrit le baiser de paix à ses frères naturels que le vieil empereur avait condamnés à la tonsure monacale. C'est ainsi que le front dans la poussière, humiliant sa puissance devant celle de Dieu, Louis cherchait à évoquer contre lui toutes les misères humaines, et à expier tous les crimes par l'ardeur de son repentir. C'est bien là le martyr avant le supplice; le chrétien en face de la passion. Adviennent toutes sortes d'adversités, la guerre civile avec ses passions et ses haines; advienne le parricide même, la victime est prête.

L'orage éclata bientôt : les grands et seigneurs de race franke, toujours avides de changement, *comme les chiens et les oiseaux rapaces*, dit le chroniqueur, jaloux de voir dans les premières dignités de l'état l'Aquitain Bernard, comte des Marches espagnoles, puissant par l'amitié de Judith, fomentèrent contre l'empereur une ligue formidable. Depuis quelques années, un enfant, le jeune Charles, était issu du mariage de Louis avec la fille du comte de Bavière : ce fut sur la naissance de cet enfant que les conjurés basèrent leur plan d'attaque. Partout ils accusèrent hautement la reine Judith d'adultère avec son favori Bernard, et prétendirent que Charles, ce nouveau-né, *ce qui est un crime de le dire*, ajoute timidement l'historien contemporain, en était le fruit criminel. Cette accusation se fondait sur l'intimité de Judith et de Bernard : la jeune femme, en effet, prenait plaisir à s'entourer des hommes du midi, à parler leur langue, à adopter leurs habitudes qui rappelaient l'élégance des mœurs romaines. On exploitait avec méchanceté l'innocence de ces relations qu'amenait

bien naturellement la brillante éducation qu'avait reçue Judith durant sa jeunesse. Il est vrai de dire que bien des gens croyaient rencontrer dans les traits du jeune Charles la preuve la plus évidente du déshonneur de sa mère.

Quoi qu'il en soit, les conjurés allèrent trouver le jeune Pepin dans son royaume d'Aquitaine, lui exposèrent le mépris dans lequel ils étaient tombés, l'insolence de Bernard augmentant de jour en jour, et lui dirent qu'il devait venger l'honneur de son père, publiquement outragé par le favori de Judith. Le jeune homme, d'une ardeur assez bouillante, obéit à ces impulsions; ayant donc pris les armes, il se rend à Orléans, suivi d'une troupe nombreuse, en chasse le comte Odon, pour mettre à sa place un de ses fidèles, du nom de Mathfried, puis il s'avance jusqu'à Verberie. A la nouvelle de ces événements, Louis plaça Judith dans le couvent de Sainte-Marie, à Laon, et marcha lui-même vers Compiègne. Quant à Bernard, inquiet sur ce qui pourrait advenir, il se réfugia prudemment dans ses Marches des Pyrénées, retraite inaccessible à tous ses ennemis.

Le premier acte des révoltés fut d'arracher Judith de la sainte retraite où l'avait placée la prévoyance de son époux. Ils la réduisirent, dit le chroniqueur, en la menaçant de mille genres de mort, à promettre qu'elle persuaderait à l'empereur, s'il lui était permis d'avoir un entretien avec lui, de renoncer à toute résistance, de se faire raser, et de se renfermer dans un monastère, promettant pour elle-même de prendre le voile, et de faire ce qu'elle allait conseiller à Louis. Comme ils désiraient ardemment qu'une telle chose arrivât, ils en conçurent facilement l'espérance; ils firent donc accompagner la reine par un petit nombre des leurs qui la conduisirent près de l'empereur. « Après

un entretien secret, Louis consentit bien à ce qu'elle acceptât le voile pour échapper à la mort, mais il résista pour son propre compte aux ordres que ses ennemis semblaient vouloir lui dicter par la bouche de sa femme. » Au retour de cette entrevue, Judith fut conduite dans le monastère de Sainte-Radégonde, pour céder, dit le chroniqueur, aux clameurs du vulgaire. Là elle donna l'exemple de toutes les vertus ; et les murs silencieux du cloître, témoins de ses larmes et de ses douleurs, eurent seuls le secret de son désespoir, ne redisant nullement si les remords ou l'adversité en étaient la source.

Sur ces entrefaites accourut d'Italie Lothaire, le fils aîné de Louis, qui, sans rien entreprendre d'hostile contre son père, sanctionnait pourtant par sa présence au milieu de ses ennemis tout ce qui avait été consommé. Ces derniers ne pouvant satisfaire sur Bernard lui-même leurs désirs de vengeance, le frappèrent dans ses proches. C'est ainsi que son frère Héribert, malgré la volonté de l'empereur, fut condamné à perdre les yeux, que son cousin Odon fut envoyé en exil; de telle sorte, ajoute douloureusement l'historien contemporain, que Louis passa tout l'été *n'ayant d'empereur que le nom.* Vers l'automne, une assemblée générale se tint dans le pays de Germanie, à Nimègue ; malgré les efforts des ennemis de Louis qui voulaient qu'elle fût convoquée en quelque lieu de la France, certains d'y rencontrer plus de sympathies pour leur cause que dans les contrées d'outre-Rhin. « L'énergie de l'empereur se réveilla en face du danger; craignant que la multitude de ses ennemis ne l'emportât dans cette assemblée sur le petit nombre de ceux qui lui demeuraient fidèles, il ordonna que tous ceux qui s'y rendraient y vinssent avec le plus simple équipage. » L'abbé Hildeim, méprisant cet ordre,

fut chassé du palais et exilé à Panderborn; Wala, l'abbé de Corbie, fut forcé de retourner à son monastère et de n'en plus sortir. Stupéfaits par cette rigueur qu'ils n'avaient point prévue, les conjurés perdirent leur audace, et le lendemain Lothaire accourut, malgré les siens, s'humilier devant son père, qui lui avait fait dire *de venir vers lui comme un fils vers un père qui l'aime;* aussi Louis se contenta-t-il de lui adresser avec douceur quelques reproches. Le dénoûment de cette première attaque contre la puissance impériale fut la condamnation à mort des principaux conjurés, prononcée d'après l'avis de tous les docteurs par l'empereur et ses fils, qui siégèrent comme juges dans le procès intenté à leurs complices. Louis ne souffrit pas pourtant qu'on en fît mourir un seul, et le pardon fut encore son unique vengeance.

Ces choses terminées, Judith sortit du monastère de Sainte-Radégonde et vint trouver son époux, ayant à sa suite ses deux frères Rodolphe et Conrad, voués depuis longtemps à l'état monastique. « Mais l'empereur ne voulut » pas lui rendre le titre d'épouse, avant qu'elle ne se fût » purgée, d'une manière conforme à la loi, du crime » qu'on lui imputait; ce qu'elle fit. » Bernard ne tarda pas non plus à abandonner son asile, et il vint rejoindre l'empereur, alors présent à l'assemblée de Thionville : là, il demanda à se justifier des imputations calomnieuses dirigées contre lui, en offrant, suivant la coutume des Franks, à combattre corps à corps celui qui l'accusait, et à se purger par les armes du crime qu'on lui imputait. Aucun adversaire ne s'étant présenté, Bernard se disculpa complétement par un serment solennel.

Cette révolte avortée n'était que le prélude de persécutions plus violentes dirigées contre l'empereur. Sur le

malheureux Louis semble s'accomplir une terrible fatalité. Ni ses humiliations toutes religieuses, ni ses paroles de paix et d'amour, ni sa grandeur d'âme, ne peuvent arrêter dans leur essor les haines soulevées contre lui. Les seigneurs, jaloux de fortifier leur indépendance au préjudice du pouvoir impérial, ne cessent de poursuivre de leurs suggestions perfides les fils de Louis. A ces instances si acharnées cèdent les sentiments de la nature, *ainsi que l'eau*, dit le chroniqueur, *tombant en gouttes légères, perce enfin les pierres les plus dures*. Ce fut de l'Aquitaine encore que partit le premier signal. Pepin, déjà plusieurs fois indocile, s'allia avec Bernard, qui était retourné de nouveau dans son pays wascon, et fomenta de concert avec lui les projets d'une nouvelle insurrection ; il se rendit avec répugnance près de son père à l'assemblée générale d'Orléans, en 832. Déjà prévenu de ces nouvelles trames, l'empereur voulant arrêter le mal dans sa source et prévenir les desseins de ses ennemis, traversa la Loire avec toute sa suite, et vint s'installer dans la maison royale de Jodiacum. Là, Bernard et Pepin furent cités à comparaître pour se justifier. Le comte de Septimanie n'osa point cette fois affronter les chances du *jugement de Dieu ;* et ne s'étant pas présenté, il fut condamné pour cause d'infidélité et privé de toutes ses dignités. Quant à Pepin, saisi et confié à une escorte de gens sûrs, Louis ordonna de le conduire à Trèves, afin de corriger ses mœurs dépravées, dit le chroniqueur, ou pour traduire avec plus de vérité, afin d'étouffer dans son âme les sentiments d'indépendance dont il s'était inspiré dans le contact des peuples d'Aquitaine. Mais, durant la nuit, les guerriers qui le conduisaient, s'étant égarés dans ce pays inconnu, furent attaqués par ses partisans, et au milieu de la lutte le jeune Pepin échappa à sa captivité.

Ce fut dans cette assemblée que Louis donna à Charles, le fils bien-aimé, la couronne d'Aquitaine, enlevée au fils rebelle et insoumis. Quoique accueillie avec joie par plusieurs chefs aquitains réunis autour de lui, cette consécration n'était que le souvenir d'une puissance passée; car l'empereur, qui vient ainsi de disposer de ces peuples d'outre-Loire, fut forcé, à cause des rigueurs de la saison et des attaques continuelles des habitants du pays, de regagner le territoire des Franks; *ce qu'il fit*, ajoute le chroniqueur, *d'une manière moins honorable qu'il lui convenait.* Enfin, l'année suivante, devaient éclater avec plus de force les antipathies des seigneurs contre la puissance impériale. Ce mouvement fut-il provoqué par la sévérité de Louis à l'égard de Pepin, ou bien ne fut-il qu'un accident dans cette désorganisation générale de l'empire? Quoi qu'il en soit, rois, seigneurs, évêques, abbés, tous aspirent à l'indépendance. A la tête de cette ligue se rencontrent encore les fils de l'empereur.

Aux instances de Louis, qui les suppliait de se rendre à l'assemblée de Worms, tous les trois accoururent, non pas avec des pensées pacifiques, mais armés et suivis des leurs comme pour un combat. L'un d'eux, Lothaire, amène avec lui le pape Grégoire IV, qui devait, assurait-on, excommunier tous ceux qui refuseraient d'obéir au jeune roi. Les partis étaient ainsi en présence, lorsque éclata le présage le plus évident de la destinée de l'empire et de son chef. Durant la nuit, tous les seigneurs qui entouraient Louis l'abandonnèrent pour faire cause commune avec ses fils révoltés; et quand le matin arriva, le malheureux empereur vit que toute son armée s'était écoulée *comme un torrent* vers le camp de ses ennemis : seul, la tristesse dans l'âme, il adressa aux rares serviteurs qui lui étaient restés

fidèles ces résignées paroles : « *Allez, allez à mes fils, je » ne veux pas que personne perde à cause de moi la vie » ou même un membre.* » La tradition a conservé le souvenir de cette trahison en laissant au lieu qui en fut le témoin le nom de *Champ-du-Mensonge.* Ceci se passait en 833.

Abandonné par les siens, Louis se voyait déjà menacé des insultes de la multitude, lorsqu'il se rendit seul au camp ennemi. A son approche, les trois princes réunis descendirent de cheval pour recevoir leur père ; celui-ci leur demanda de ne rien oublier de ce qu'ils avaient promis autrefois à l'égard de sa femme et de son fils Charles. Sur leur réponse satisfaisante, il les embrassa et les suivit jusque dans leur camp. Mais à peine est-il arrivé que Judith lui est arrachée et conduite dans la tente de Louis le Germanique. Quant à lui il suivit Lothaire, qui l'emmena, ainsi que Charles, vers le lieu où stationnaient les siens. Après cela, poursuit le chroniqueur, comme le peuple était délié de ses serments, les trois frères se partagèrent l'empire. L'épouse de Louis fut exilée dans un monastère d'Italie, suivant la même route que le pape Grégoire qu'un tel spectacle avait navré de douleur. Quelques jours après Pepin retourna en Aquitaine, et l'empereur, toujours sous la garde de Lothaire, fut conduit dans la cité de Soissons, et enfermé dans le monastère de Saint-Médard.

Les ambitions des différents chefs étaient donc triomphantes ; elles avaient brisé le lien qui les unissait au chef commun. Mais là ne devaient pas s'arrêter leurs haines : il ne leur suffit pas de tenir prisonnier le représentant de l'unité impériale dans ce monastère qui semble être au milieu de ces siècles la roche tarpéïenne des puissances déchues, avec ses cachots toujours prêts à recevoir la vic-

time, et ses moines toujours disposés à faire tomber les longues chevelures. L'homme de l'empire est ainsi frappé; mais il reste à détruire le dernier prestige de son pouvoir par l'humiliation la plus dégradante. Les ennemis de Louis réunirent quelques évêques dévoués à leur cause, et, dans une assemblée tenue à Soissons, l'empereur fut condamné, sans être entendu, à déposer sur les tombeaux de saint Médard et saint Sébastien ses armes, symbole de sa puissance. On le contraignit à demander pardon à Dieu et aux hommes de crimes imaginaires dont on lui avait dressé une longue liste; puis on lui arracha ses vêtements impériaux pour le couvrir de la robe grise, insigne de l'esclavage. Le vieillard a oublié l'énergie de sa race au milieu des souffrances et des persécutions. Ce n'est plus le héros ardent et robuste, brisant le fer avec une merveilleuse facilité, ainsi que nous le raconte le chroniqueur de Saint-Gall, mais une victime résignée en face du supplice.

Cependant un cri général de réprobation se fit entendre : chacun était retourné chez soi le cœur attristé par de tels événements. L'Aquitaine, qui avait oublié bien des fois les vertus de son ancien roi, ne fut pas la dernière à faire entendre des plaintes sur le sort du malheureux empereur. Pepin lui-même, le premier des fils rebelles, sentit son âme se soulever d'indignation au récit des humiliations dont son père avait été victime. Suivi d'une nombreuse armée, il se précipite sur les bords de la Seine pour l'arracher des mains de ses persécuteurs; là, forcé de s'arrêter, parce que tous les ponts et les bateaux étaient détruits, il envoie vers Lothaire l'abbé Adrebald et le comte Gautselme pour lui demander de délivrer l'empereur de ses chaînes, disant que s'il refusait, il le poursuivrait au péril de ses jours et viendrait l'attaquer les armes à la main, en

prenant Dieu pour juge de sa cause. Le frère répondit qu'il n'avait été que l'exécuteur de la sentence prononcée ; cependant, voyant la réprobation universelle qui la flétrissait et les sympathies qu'excitait la cause de Louis, il partit prudemment pour la Bourgogne, laissant son père dans le monastère de Saint-Denis.

Le clergé se chargea de la réhabilitation de l'empereur. Ce fut un dimanche, dit l'historien, au milieu de l'église, que l'évêque de Saint-Denis rattacha à son côté l'épée de ses aïeux. La joie du peuple fut très-grande durant cette cérémonie. Les éléments eux-mêmes, ajoute-t-il, qui semblaient avoir pris part aux malheurs de l'empereur, parurent vouloir aussi le féliciter dans sa prospérité. En effet, jusqu'à cette époque, des orages violents, des pluies abondantes et continuelles avaient enflé tous les fleuves, et les vents qui soulevaient leurs eaux empêchaient qu'aucun bâtiment y pût naviguer. Mais, le jour de la cérémonie qui réconcilia Louis avec l'église, les éléments, comme par un commun concert, les vents déchaînés s'apaisèrent, et la sérénité, qui ne s'était pas depuis longtemps montrée dans le ciel, reparut.

Si la puissance impériale reçut dans ces dernières crises de terribles atteintes, la piété de Louis ne fit qu'accroître. L'Aquitaine s'en ressentit comme par le passé. Pepin, agissant sous les inspirations de son père, rendit les biens aux églises. Des commissaires furent envoyés dans les villes et dans les cloîtres pour réparer les désastres, réprimer les violences des brigands et des larrons qui les infestaient, les autorisant partout où ceux-ci se trouvaient en force d'appeler pour les chasser le secours des comtes voisins et des hommes d'armes des évêques. Plus tard, en 835, à l'assemblée de Worms, il recommanda à ses fils et à tout

le peuple d'aimer la justice, de punir les brigands, de défendre de toute oppression les bons et tout ce qui leur appartient; menaçant d'infliger un sévère châtiment à ceux qui ne suivraient pas ces conseils. A celle d'Aix-la-Chapelle, en 836, les évêques d'Aquitaine se plaignirent des spoliations exercées par Pepin et ses hommes contre les églises. Touché de la justice de ces réclamations, l'empereur et toute l'assemblée, d'un accord unanime, firent connaître à Pepin et aux siens dans quels dangers ils se jetaient en envahissant de la sorte les biens de la sainte église. Ces sages remontrances furent écoutées avec respect par le fils de Louis; il renonça à sa vie aventureuse pour s'occuper des intérêts des peuples, et de cette époque datent différentes concessions faites par lui à quelques monastères.

Pepin ne put exécuter longtemps les sages avis de son père, car il succomba, en 838, au retour de l'assemblée de Kiersy, dans laquelle l'empereur ceignit son fils Charles des armes viriles et lui posa sur la tête la couronne royale en lui donnant le gouvernement de la Neustrie. Le roi d'Aquitaine laissait un jeune fils de son nom qui devint lui aussi une cause de discorde: enfant, il servit de ralliement et de prétexte aux ambitions des seigneurs aquitains; devenu grand, il disputa avec acharnement contre ses oncles quelques débris de l'héritage de Charles le Grand. Le premier acte des chefs d'Aquitaine, qui cherchaient à annuler la puissance impériale sur leur territoire, fut de chasser les fidèles comtes que Louis avait placés près du jeune prince pour lui servir de tuteurs, ainsi que son propre père en avait agi durant son enfance. Après le départ de ces officiers, dit le narrateur anonyme, on peut imaginer à quels désordres, à quels excès monstrueux se li-

vrèrent de tous côtés les habitants d'Aquitaine par les seules traces qui en restent aujourd'hui. Sous les inspirations de ces nouveaux conseillers, le jeune prince s'habitua à chercher ailleurs que dans le pouvoir paternel le soutien de sa puissance.

Mais au milieu de cette anarchie commencèrent les divisions entre les peuples et les grands d'Aquitaine. Tant qu'il s'est agi des grandes guerres d'indépendance, il n'y a eu qu'un seul cri, qu'une seule pensée; maintenant qu'il faut défendre uniquement la puissance de quelques hommes, cette communauté de sympathies disparaît, et de là date la désunion des peuples d'outre-Loire. En effet, plusieurs seigneurs du nord de l'Aquitaine vinrent trouver l'empereur, et lui déclarèrent qu'ils attendaient sa volonté avec soumission, et étaient prêts à lui obéir. A leur tête se trouvait Ebroïn, évêque de Poitiers. C'était encore un homme de cette même cité, le comte Emenan, qui se rencontrait au premier rang parmi les adversaires du pouvoir impérial. Les sentiments populaires, au dire de l'historien de Louis, éclatèrent en faveur de la cause de ce dernier. Cependant, aux sollicitations d'Ebroïn qui suppliait l'empereur de ne point laisser le fléau étendre plus loin ses désastres, et de l'arrêter par sa présence avant qu'il ne se fortifiât dans sa marche, Louis répondit en lui rendant grâce de son zèle et en promettant d'agir le plus promptement pour réprimer l'audace des grands d'Aquitaine. Il ordonna donc à ses fidèles de venir le trouver à la prochaine assemblée qui devait se tenir à Châlons. Ici son historien semble vouloir lui épargner les reproches qu'on aurait pu lui adresser pour ses futurs projets contre son petit-fils. « Que » personne, dit-il, n'aille accuser l'empereur de vouloir » ravir inhumainement au fils de Pepin le trône d'Aqui-

» taine. Lui qui connaît si bien le naturel des habitants » de ce pays au milieu desquels il a été élevé, il veut » seulement les ramener à la raison et à la constance. »

Après l'assemblée de Châlons, il se rendit en Aquitaine, dans la cité de Clermont, où un grand nombre de seigneurs vinrent le trouver : il les accueillit avec sa bonté accoutumée, et reçut le serment qu'ils prêtèrent au jeune Charles, déjà investi par son père du royaume d'Aquitaine. Quant aux rebelles qui refusaient de se rendre et qui ne cessaient même de harceler l'armée, lui enlevant tout son butin, il ordonna de les arrêter et de les livrer au supplice. Ces choses terminées, en l'an 840, l'empereur alla célébrer la fête de Noël dans la cité de Poitiers, où il se concerta avec Ebroïn pour protéger le territoire contre les partisans du fils de Pepin, et pour assurer sur la tête de son fils bien-aimé la couronne chancelante qu'il y avait posée. Ce fut dans cette ville qu'il apprit que Louis le Germanique, à la tête de Saxons et de Thuringiens, avait envahi l'Allemagne. Cette nouvelle ne fit qu'accroître les souffrances du vieil empereur ; ce qui ne l'empêcha pas de s'acheminer vers les frontières germaniques, laissant en Aquitaine Judith et son fils Charles : à peine a-t-il franchi le Rhin, apaisé la sédition, et mis ordre aux affaires de l'état dans l'assemblée de Worms, qu'il succomba à ses douleurs.

Dans une île voisine de Mayence, sous le toit d'une vulgaire habitation, se réfugia mourant le fils de Charles le Grand. Là, sur son lit de souffrance, est étendu le vieil empereur; un sanglottement continuel l'oppresse, le souvenir de ses malheurs l'accable. L'avenir de son empire se présente à lui encore sous des couleurs plus sombres que par le passé ; et ses larmes coulent comme un torrent, dit le chroniqueur. Autour de lui ne se pressent point les rois

ses fils, ni les seigneurs, ni ses fidèles compagnons; de tous ceux qu'il a aimés, pas un n'est présent. De toute sa famille, le seul qui l'assiste dans ses derniers instants, c'est son frère naturel, le bâtard Dragon, l'homme mutilé par la main du père, mais qui a conservé avec son habit de moine les sentiments de dévoûment et d'amour. C'est lui qui chaque jour célèbre au chevet du mourant le saint sacrifice de la messe; c'est lui qui soutient sur la poitrine oppressée du pieux empereur la croix de Jésus; c'est lui qui dirige ses tremblantes mains lorsqu'elles s'efforcent d'en tracer le signe sacré; c'est lui enfin qui reçoit le dernier souffle de vie du malheureux, qui expira, dit le chroniqueur, le sourire sur les lèvres.

Quelques instants avant sa mort, Louis avait envoyé à son fils Lothaire sa couronne impériale et une épée enrichie d'or et de pierres précieuses, à condition qu'il garderait sa foi à Judith et à Charles. C'est cette couronne qui va maintenant soulever toutes les discordes, perpétuer toutes les haines, et c'est avec cette épée que les descendants de la dynastie carlovingienne vont lutter entre eux, se disputant avec avidité les lambeaux de la puissance impériale, jusqu'à ce que leurs efforts épuisés et inutiles s'arrêtent devant une puissance plus forte, plus énergique, celle de la féodalité.

II.

DISSENSIONS DES FILS DE LOUIS LE PIEUX.
MORCELLEMENT DE L'AQUITAINE. — PREMIÈRES LUTTES FÉODALES.
RACE DES BERNARD. — INVASION DES NORMANDS.
LÉGENDE DE S. PHILIBERT.

La mort de Louis ne changea rien à la face des choses.

L'homme pieux et martyr, en descendant dans la tombe, n'y entraîna point avec lui la cause des événements dont il avait été victime. A la chute de Charles correspond la décadence de l'empire, et dans les guerres parricides des fils révoltés éclatèrent les premiers germes de l'insurrection. Après Louis, il ne se rencontra point dans la descendance carlovingienne un homme assez puissant pour raviver l'œuvre de Charles, par la force de son génie et la vigueur de ses armes. Bien au contraire, ces fils dégénérés du héros de la dynastie semblent avoir pris à cœur d'être les instruments de leur propre ruine : non-seulement ils frappent l'unité impériale personnifiée en leur père, l'infortuné Louis, mais encore, après son trépas, ils se livrent à des luttes qui favorisent, provoquent et consolident la puissance des seigneurs. C'est dans ce démembrement général que nous devons actuellement rechercher les premiers indices de notre existence.

La formation des unités provinciales date donc de la décadence de l'unité impériale. Mais il ne suffit pas de constater ce fait évident, il faut encore remonter à son origine, assister à l'enfantement de ce monde nouveau, décrire quelques-unes des phases et des péripéties de sa naissance, avant de lui donner un nom et d'accepter comme réelle sa vitalité. C'est chose facile que de prendre pour point de départ, en histoire, les événements accomplis, et de dérouler une série de faits à laquelle manque la chronologie morale, cette science des temps modernes. Pour elle, chaque événement a sa cause, sa génération, souvent mystérieuse, mais toujours accompagnée de circonstances palpables et visibles. — Comment s'est donc accomplie l'œuvre féodale dans nos provinces ? Quels ont été les luttes de son avénement, les crises de son triomphe, les chances de sa vi-

talité, les mystères de sa formation, les pronostics certains de son arrivée? Comment l'Aquitaine, cette patrie de tant de nations diverses, mais qui toutes s'étaient réunies spontanément pour résister à la conquête, a-t-elle eu, ainsi que l'empire, son démembrement? Comment se sont constitués sur son territoire tous ces petits états indépendants les uns des autres, divers de chefs, d'institutions et de mœurs?

Les luttes qui ont précédé la formation des unités féodales engendrèrent une confusion immense. Rien dans les documents contemporains ne peut détruire ce chaos, qu'augmentent encore les contradictions nombreuses des chroniqueurs qui ont écrit l'histoire de ces temps. En présence d'un tel fait, il est facile de comprendre pourquoi nos devanciers ont traversé si rapidement toute cette période de nos annales. Les ténèbres les ont effrayés; ils ont reculé devant la possibilité de l'erreur, et, par crainte du vertige, ils n'ont pas essayé de combler par la pensée ce vide immense. Peut-être serait-il plus prudent, à nous, d'imiter la sagesse de ce silence, et de répéter, ainsi que Besly, ce véritable cri de détresse de l'historien : *Comment les étrangers ne seraient-ils aveugles dans l'histoire de nos ducs, tandis que nous-mêmes, envieillis dans les terres de leur obéissance, n'y voyons rien?* Tout avantageux que puisse être un semblable système, nous ne pouvons l'adopter, convaincus que nous sommes qu'il ne remplit pas dignement notre tâche; et tout en déplorant l'ingrate difficulté du sujet, il nous faut l'aborder sans crainte d'une défaite presque certaine. Le mouvement politique du IXe siècle qui enfanta le monde féodal, eut son premier retentissement dans les contrées d'outre-Loire. Il appartenait à ces peuples si turbulents et si rebelles, comme les appellent

les chroniqueurs de race franke, de combattre tout d'abord pour cette nouvelle condition sociale, plus en harmonie avec leurs mœurs et leurs instincts de liberté. C'est dans l'histoire d'Aquitaine que se rencontre celle de la féodalité à son début. Durant cette période d'indépendance n'éclatèrent point, il faut en convenir, ces immenses acclamations de révolte et d'insurrection, qui ont laissé dans nos annales des siècles passés des traces sanglantes, il est vrai, mais glorieuses et nationales. La conquête a opéré sur notre territoire une révolution profonde. Le sol est devenu l'apanage du vainqueur, il s'y est installé en souverain, et lorsque plus tard arriva le démembrement de l'empire carlovingien, il devient le défenseur des sentiments nationaux, le plus souvent par intérêt de conservation, quelquefois aussi par solidarité de croyances et de sympathies. Dans les luttes féodales se manifeste la double coopération du vainqueur et du vaincu. Si l'on pénètre le secret de ces guerres, mélange bizarre d'éléments contradictoires, on y reconnaît les empreintes des anciennes races avec leurs mœurs et leur originalité ; le seigneur guerrier n'est le plus souvent que l'instrument dont se servent ces antiques nationalités pour reparaître à la surface.

En Aquitaine, le parti de la conquête s'est personnifié d'une manière éclatante, au milieu du VIII[e] siècle, dans le fondateur de l'abbaye de Gellone, dans St Wilhem, cet homme de race franke, transformé par les populations en héros national. C'est bien là le type complet de cette alliance mystérieuse des vainqueurs et des populations soumises, métamorphose dans laquelle réside toute la pensée du monde féodal. S'il n'a point lutté en faveur des sentiments nationaux dont il était le représentant, c'est que le

signal du combat n'avait point encore retenti. Il est l'homme de la fusion des deux éléments de la conquête, et non celui de la lutte féodale. L'œuvre que sa vie nous paraît avoir accomplie, fut continuée par celui que les historiens contemporains s'accordent à reconnaître pour son fils, par le duc Bernard, chargé de la défense des frontières méridionales de l'Aquitaine. C'est là le premier homme d'action de l'indépendance féodale dans nos contrées; c'est la souche de toutes les dynasties qui, plus tard, doivent s'installer dans les divers royaumes qui couvrent notre territoire.

Avant même de lutter les armes à la main contre la puissance impériale, durant son pacifique séjour dans le palais d'Aix-la-Chapelle, une étrange fatalité le rend à son insu l'ennemi le plus acharné de la race carlovingienne. N'est-ce pas lui qui occasionne les premières guerres d'insurrection contre l'unité de l'empire ? N'est-ce pas lui qui provoque les premières haines contre le successeur de Charles le Grand, qui appelle sur le malheureux Louis la main parricide de ses fils ? C'est autour de lui que tout s'agite ; il semble être le mauvais génie de la puissance impériale, l'ouvrier infatigable de toutes les discordes et de toutes les passions qui ont amené sa chute. Il n'est pas jusqu'à ses amours de jeunesse pour la belle Judith qui ne soient exploités au profit des haines qui doivent engendrer la décadence. Dans tous ces événements, il n'est, nous le croyons, qu'un accident involontaire ; aussi signalons-nous ces bizarreries de la destinée de Bernard, sans vouloir en tirer aucune induction, mais seulement pour constater cette logique persévérante de la vie de cet homme, qui le fait combattre plus tard et de plein gré ce qu'il a déjà presque détruit sans s'en douter, ou du moins sans une résolution bien précise.

Retiré dans sa cité de Toulouse, cette première capitale de l'Aquitaine, le fils de Wilhem exerce sur les populations de ces contrées une puissance à l'abri de toute attaque. Tandis que le fils de Pepin, errant à travers notre territoire, cherche un appui parmi les seigneurs de son prétendu royaume, Bernard s'associe aux hommes du Midi, et bientôt c'est lui qui devient l'arbitre de toutes les destinées de l'Aquitaine. Dès le début de la lutte de Pepin et de Charles pou rla souveraineté de ces provinces, il se maintient dans une complète neutralité. Sollicité par le fils de Judith de se réunir à ses fidèles, il se contente de lui faire des promesses qu'il se garde bien de tenir. Souvent le jeune prince avait attendu dans la cité de Bourges l'arrivée de Bernard pour l'attacher définitivement à son parti, et toujours quelque cause inattendue ne permettait pas à ce dernier de s'y rendre. Enfin, pressé par Charles, le chef aquitain lui transmit par des messagers sa pensée tout entière, en disant qu'il ne pouvait contracter aucune alliance avec l'un ou l'autre des deux adversaires, par suite des engagements sacrés qu'i avait pris vis-à-vis de Pepin; que du reste il promettait de chercher à apaiser toutes les discordes, et à terminer promptement la guerre qui désolait les pays d'Aquitaine. Irrité de l'hésitation de Bernard, le jeune Charles se lassa de ses protestations de dévoûment, et il résolut de se venger par le glaive de cet homme qui, ne voulant point être son ami, pouvait devenir un terrible ennemi. Lors d'une entrevue dans la même ville de Bourges, il se disposait à réaliser ses projets de vengeance contre Bernard, lorsque ce dernier, pénétrant sa pensée, se déroba par la fuite au sort qui lui était réservé. La colère du roi retomba alors tout entière sur les compagnons du comte de Barcelonne; plusieurs furent tués,

d'autres demi-morts furent chargés de chaînes, et leurs bagages devinrent la proie des soldats. Quelque temps après, Bernard revint sans crainte près du jeune roi, et offrit le combat à ceux qui mettaient en doute sa fidélité; ne rencontrant aucun champion, il retourna dans ses états, chargé de présents par celui-là même qui avait comploté sa mort. Plus tard, lorsque les descendants de la dynastie carlovingienne se disputèrent avec acharnement les débris de la puissance impériale, dans les plaines de Fontenailles, le guerrier aquitain, environné des siens, resta immobile à quelque distance du champ de bataille. Ce ne fut qu'après l'issue du combat qu'il envoya le plus jeune de ses fils, Wilhem, féliciter le vainqueur.

Pourquoi cette neutralité de Bernard? Qu'est-ce qui l'arrête? Telle a été la question que se sont adressée les historiens, et tous ont répondu qu'il fomentait dans son esprit des pensées astucieuses et des projets de trahison. Cependant il nous semble possible d'entrevoir la cause d'une semblable conduite, et d'en faire remonter la source à des sentiments plus nobles et plus dignes du héros féodal de notre Aquitaine. Au milieu des luttes des fils de Louis le Pieux, vivait encore sa veuve Judith, cette épouse compagne de ses souffrances; elle ne peut rien à ce qui se passe autour d'elle; objet de haine pour les fils de la première femme de Louis, elle concentre toute son affection sur son bien-aimé Charles: elle l'encourage dans ses projets et applaudit à toutes ses espérances, jusqu'à ce que la mort vint la frapper dans la cité de Tours, vers l'an 843. Par une singulière bizarrerie de chronologie, ce fut la même année que Bernard abandonna son irrésolution et sa neutralité pour commencer sa vie active et guerroyante. Sans vouloir en rien soulever le voile mystérieux de ses amours avec

Judith, la jeune et belle fille du comte Welet, ne pourrait-on pas attribuer aux souvenirs d'une ancienne amitié les motifs de l'isolement de Bernard? Judith morte, il se déclare franchement pour le jeune Pepin contre Charles; au lieu de promesses incertaines, ce sont des attaques continuelles et terribles; il est l'homme national défendant contre l'envahissement les frontières de son territoire, et favorisant de tout son pouvoir le démembrement impérial. Ce fut durant cette lutte énergique que Bernard tomba victime de ses tentatives d'indépendance. Il s'était rendu près de Charles pour conclure avec lui un traité de paix, lorsqu'il fut saisi par son ordre, condamné et mis à mort comme coupable de trahison. Quelques chroniqueurs ajoutent même que le fils de Judith le tua de sa propre main, au moment où il ne s'y attendait pas, *nihil mali suspicantem occidit*, réalisant ainsi les pensées de vengeance qu'il avait déjà méditées.

Voici le récit de la mort de Bernard, par le chroniqueur Aribert, auquel dom Vaissette est loin d'ajouter foi :

« Les deux princes s'étaient réunis pour signer un traité » d'alliance, dans la basilique de St-Saturnin de la cité de » Toulouse, lorsque le roi Charles, tendant la main gau- » che au comte, comme signe de son amitié, le frappa de » l'autre avec son glaive, oubliant la sainteté du lieu, la » foi jurée, et sans penser que sa main criminelle venait de » consommer un parricide : car, dans la croyance publi- » que, Charles était réputé fils de Bernard, et les traits » de son visage trahissaient cette parenté. Après avoir » achevé son crime, le roi Charles, s'avançant vers le ca- » davre, le repoussa de son pied, tout couvert du sang de » la victime, en s'écriant : *Malheur à toi qui n'as pas craint* » *de souiller la couche de mon père et de ton roi!* »

Ainsi mourut Bernard dont la puissance s'était posée face à face du pouvoir impérial. Il a complété l'œuvre paternelle en ouvrant la carrière à l'indépendance féodale des provinces du Midi. Il s'est dressé sur les débris de l'empire pour retomber, ainsi que le malheureux Louis, frappé par une main presque parricide. Sa mort amena dans les contrées méridionales les mêmes catastrophes que celle de l'empereur. Ses fils prirent une part active à toutes les guerres qui suivirent le démembrement de l'empire, et furent la souche de presque toutes les dynasties féodales du Midi.

Pendant que tous cherchent à arracher quelques fragments du territoire conquis, le Nord jette à travers nos contrées de nouvelles invasions. Les Normands, ainsi s'appellent ces peuples, accourent pour s'enrichir, après l'issue du combat, des dépouilles des vaincus et des vainqueurs. Ils ne s'épandent pas, comme les anciens barbares, en bandes nombreuses sur notre territoire ; ils n'y auraient pas eu accès, car de toutes parts s'étaient élevées de redoutables forteresses, et chaque pas qu'ils y auraient fait eût infailliblement provoqué des luttes toujours renaissantes. Ils inondent le pays en suivant le cours des fleuves et des rivières ; montés sur des barques légères, ils font des irruptions soudaines et inattendues, et, au moment où la résistance s'apprête, ils ont déjà disparu, emportant avec eux d'énormes butins. Encouragés par le succès de leurs premières entreprises, nous les rencontrerons au milieu des cités elles-mêmes, pillant et dévastant. Devant eux fuyaient les populations entières, frappées d'une terreur panique, et portant au loin leurs alarmes et leurs cris de détresse. L'apparition de ces hommes du Nord avait été pressentie par Charles le Grand : son génie avait deviné

tous les désastres qui devaient menacer l'empire. Au dire du chroniqueur de Saint-Gall, étant dans une certaine ville maritime de la Gaule narbonnaise, il vit fuir les barques de ces pirates du Nord, et, saisi d'une juste crainte, il demeura longtemps le visage inondé de pleurs; expliquant à ceux qui l'entouraient la cause de ses larmes, il leur dit : « Savez-vous, mes fidèles, pourquoi je pleure si amèrement? Certes, je ne crains pas que ces hommes réussissent à me nuire par leurs misérables pirateries; mais je m'afflige profondément que, moi vivant, ils aient été près de toucher le rivage, et je suis tourmenté d'une violente douleur quand je prévois de quels maux ils écraseront mes neveux et leurs peuples. » Les prévisions de Charles ne tardèrent pas à se réaliser : dans tout le cours du siècle que nous avons à parcourir, à chaque instant il faudra constater quelque dévastation, quelques massacres à travers nos villes et nos populations.

Pendant que ces peuples apprêtent leurs barques, les garnissent de pointes de fer, pour venir ainsi disputer leur part de territoire dans le démembrement général, la lutte continue entre les fils de Louis au sujet de la domination de l'Aquitaine. Au midi, Pepin poursuit ses succès, soutenu par les fils du fameux Bernard. Plusieurs fois, Charles le Chauve alla assiéger la cité de Toulouse sans pouvoir s'en rendre maître. Ce fut durant un de ces siéges que son frère battit sur le territoire d'Angoulême une troupe de seigneurs et de prélats qui allaient lui porter renfort. Plusieurs périrent dans le combat; un plus grand nombre fut fait prisonnier. Parmi ces derniers se trouvait Ebroïn, l'évêque de Poitiers, un des partisans les plus ardents de Charles. Après quelque temps de captivité, ils furent mis en liberté, et Pepin se contenta de leurs dépouilles, et du serment qu'ils

prêtèrent de ne pas porter les armes contre lui. Ce désastre fut suivi de plusieurs autres qui ne firent qu'atténuer les forces de Charles, et le contraignirent de signer avec Pepin un traité de paix (845). La principale clause de cette alliance était l'abandon à ce dernier de toute l'Aquitaine, excepté les cités de Poitiers, Saintes et Angoulême, dans lesquelles Charles avait rencontré un plus grand nombre de seigneurs attachés à sa cause. Cette division politique des provinces correspondait-elle à des sympathies plus ou moins vives pour l'un ou l'autre des descendants de Louis, ou bien n'était-elle que le résultat d'un partage arbitraire? Si nous pouvons juger des affections des peuples d'Aquitaine pour les deux rois qui s'en disputaient le territoire par certains actes postérieurs, nous douterions avec quelque justesse des sentiments de fidélité qui les attachaient à la cause de l'un ou de l'autre. Il est vrai que dans les cités du Nord se rencontrent de puissants seigneurs qui paraissent plus disposés à travailler en faveur de Charles au détriment des intérêts de son frère : mais les sympathies des populations n'appartiennent à aucun des combattants ; elles semblent même se jouer de tous les deux, en leur offrant alternativement une puissance éphémère qu'elles leur arrachent à peine l'ont-ils exercée.

D'après cette alliance, Poitiers devint le centre d'un gouvernement militaire sur une partie de l'Aquitaine, à la tête duquel Charles plaça le comte Ranulph. C'est là le premier monument de la prééminence de notre cité sur toutes les autres villes du Midi. Elle la conserva même après la formation définitive de l'Aquitaine féodale. Ni Toulouse, cette ancienne capitale de tant de royaumes, ni Bourges, la grande ville épiscopale, ne purent lui enlever la suprématie. Il faut bien, après l'époque féodale, que la puissance

unitaire trouve dans les états du Midi une ville capitale pour s'y installer et amener vers son centre tous les rayons épars. Quoi qu'il en soit des futures destinées de cette ville, elle devint dès les premiers temps la capitale d'un fragment considérable du territoire aquitain. C'est dans son sein que le monde nouveau va s'établir; du Midi accourra bientôt la descendance de saint Wilhem, cette tige première de nos comtes, pour former au-delà de la Loire cette puissance indépendante qui doit rivaliser et lutter avec le pouvoir royal avant de confondre leurs destinées communes.

Quelle est l'origine du nouveau duc Ranulph? A quel titre est-il investi par Charles de cette dignité? Est-il un de ces seigneurs turbulents qui, forts de l'appui des populations, cherchent au milieu des guerres à consolider l'indépendance de leur autorité? ou bien a-t-il été un de ces guerriers, fidèles serviteurs du chef, suivant sa fortune dans toutes ses vicissitudes, en un mot l'homme de la conquête? Le peu de monuments historiques qui nous rappellent le nom de Ranulph semblent nous indiquer qu'il fut placé à la tête d'une partie de l'Aquitaine, en haine des seigneurs du Midi attachés à la cause de Pepin. Ranulph aurait été l'ennemi de Bernard : un des fils de ce dernier, en effet, aurait cherché à lui arracher la vie pour sa complicité dans l'assassinat de son père. Voici les détails sur ce fait d'après les Annales de Saint-Bertin : Dans l'assemblée de Pistes où Pepin, le neveu de Charles, fut condamné, assista le fils de Bernard, qui avait succédé à toutes les dignités de son père, non précisément par le droit légal, mais par le seul droit de ces temps, la force. Quelques jours avant la fin de l'assemblée il demanda la permission de retourner dans ses états, et, loin de prendre cette direction, il se cacha la nuit suivante avec ses guerriers dans

une forêt voisine de Pistes, où il se mit en embuscade pour surprendre le roi, Ranulph et Robert le Fort, et venger dans leur sang la tragique mort de son père. Informé de ce complot, Charles envoya pour se saisir de Bernard; mais il se déroba à la poursuite des gens du roi, qui se contenta de le dépouiller de ses dignités pour en disposer en faveur de Robert. Ridicule et impuissante donation qui venait échouer contre la puissance toujours croissante de Bernard.

Ce que les chroniqueurs nous ont transmis de sa vie nous fortifie dans notre croyance. C'est lui qui par ruse s'empara de Pepin, et le rendit de la sorte prisonnier de son oncle Charles. C'est là le seul fait capital que nous rapporte l'histoire contemporaine. Qu'a-t-il fait pour l'indépendance féodale? Quelles ont été ses ambitions, par quelles sympathies a-t-il été soutenu? Il n'y a rien de tout cela dans l'existence de Ranulph; il est purement et simplement l'homme de la conquête, imposé par elle, en haine des instincts de liberté qui fomentaient, non pas dans les populations, car elles sont épuisées, mais parmi les seigneurs qui ont partagé le territoire, qui s'y sont installés dans des forteresses, au milieu de leurs guerriers. De lui ne découle pas, ainsi qu'on a cherché à le démontrer, une descendance féodale : il meurt comme il est arrivé; il n'a ni passé ni avenir, c'est l'homme du présent. Sa domination sur nos provinces est la même que celle des comtes militaires établis par Charles le Grand; c'est une domination de fait actuelle, mais qui ne trouve pas dans la nouvelle forme sociale une sanction historique. L'homme auquel devra se rattacher notre gloire d'émancipation provinciale aura dû travailler pour elle, s'en déclarer l'intrépide défenseur; il ne pourra naître que de cette

famille des Wilhem et des Bernard, ces premiers héros du monde féodal. Nous le reconnaîtrons à son origine, à ses actes, et nous saurons bien de la sorte distinguer l'homme national de celui qu'impose une conquête accidentelle et dont le pouvoir dépend d'une défaite. Pour être la souche historique et réelle d'une dynastie féodale, il faut avoir dans le sol de profondes et de puissantes sympathies. Ce qui a égaré tous nos devanciers, c'est qu'ils n'ont pas tenu compte des luttes qui ont accompagné la naissance du monde nouveau. Ils ont accepté les noms propres sans rechercher d'où ils provenaient, de quelle source découlait leur autorité. Aussi, grand a été leur embarras pour rattacher à leurs arbres généalogiques les hommes qui y étaient complétement étrangers; de là tous ces embranchages ridicules qui obscurcissent les premières époques de notre histoire. Ils ont voulu avant l'issue de la lutte proclamer le vainqueur.

Quant à nous, rentrons dans ces combats des premiers temps de la féodalité : non contents de suivre les phases de la querelle de Charles et de Pepin, accordons quelques lignes à celles des seigneurs entre eux, querelles bien plus terribles en raison du petit nombre des combattants. Les rivaux ne sont plus alors séparés par de vastes distances; c'est corps à corps, poitrine contre poitrine, fer contre fer, qu'en éclate le dénoûment. C'est ainsi que Rainald, qualifié du titre de comte de Poitiers par certains chroniqueurs, est massacré par Lambert, comte de Nantes, associé aux triomphes d'indépendance des Bretons; que plus tard, Arvée son fils, voulant venger sa mort, tombe lui aussi victime dans un combat contre Gauzbert. C'est ainsi qu'Emenon, ce comte de Poitiers qui avait pris avec ardeur le parti du fils de Pepin, après s'être réfugié près de son frère, trouve la mort dans une rencontre avec le comte

de Saintes, laissant un jeune fils du nom d'Ademar, que nous verrons bientôt lutter pour reconquérir l'ancien pouvoir de son père sur la cité de Poitiers.

Si l'on pouvait suivre dans leurs moindres détails les luttes de ces seigneurs entre eux, il serait facile de reconstruire l'histoire des premiers temps de la féodalité; dans leurs haines, dans leurs passions, dans leurs combats, se rencontreraient les incidents et les destinées des diverses dynasties qui ont couvert l'Aquitaine de leurs guerriers, ainsi que d'un réseau de fer. Pour les chroniqueurs qui nous ont conservé pêle-mêle quelques détails des querelles des seigneurs, ce sont tous des hommes remarquables par leur puissance, les premiers entre tous, *viri miræ potentiæ armisque strenui, et inter primos ipsi priores.* Mais ils ne nous apprennent que le dénoûment de ces luttes, sans nous initier à leurs causes réelles. Quelques-uns disent bien qu'ils cherchent à conquérir des honneurs, *requirentes honores*, et que, dans leurs discussions, les pays de France et de l'Aquitaine sont impitoyablement ravagés, *contentionibus mediantibus devastata est Francia et Aquitania.* Est-ce là la seule pensée qui les anime? N'obéissent-ils point à des sentiments nationaux? Ces luttes ne sont-elles pas les retentissements des diversités de peuples qui couvraient notre sol? Hasardaient-ils simplement leurs vies pour obtenir les faveurs du conquérant, ainsi que la chronique de Nantes en accuse le comte Lambert? « Après une victoire rem-
» portée par Charles le Chauve sur les Bretons, ce prince
» distribua diverses dignités à ses compagnons, et le comte
» Lambert, furieux de se voir enlever le comté de
» Nantes, abandonna son parti pour embrasser celui du
» chef ennemi. »

Sur tout cela, silence de l'histoire. La pensée seule peut

faire revivre les véritables passions dans ces premiers hommes du monde féodal, et leur restituer la réalité de leur existence.

Ceux qui ne tombaient point victimes de ces inimitiés réciproques étaient frappés par le glaive des Normands, qui ne cessaient de se répandre sur notre territoire, et d'y jeter partout la désolation. Les guerres des seigneurs entre eux protégeaient leurs invasions; *quia duces ejusdem regionis inter se bello ceciderant, nec erat qui eis resistere posset*, dit le chroniqueur. Les monastères et les châteaux sont détruits, les reliques des saints dispersées par des mains impies, les hommes d'armes et les moines pris et massacrés. Enhardis par la non-résistance, les conquérants du Nord pénètrent dans l'intérieur des cités : Bordeaux, Saintes et Poitiers sont tour à tour le théâtre de leurs sanglantes invasions. L'autorité des comtes est impuissante ; quand ils ne sont pas faits prisonniers et mis à mort comme Séguin, comte de Saintes, et Wilhem qui défendait Bordeaux, ils sont forcés de se retirer devant ces nouveaux ennemis. C'est ce qui arriva à Ranulph et à Robert, comte des Marches d'Anjou, lors d'une attaque contre eux à Brillac. Entre tous ces désastres dont les contemporains nous ont conservé le souvenir dans leurs longues et diffuses compilations, le plus douloureux est la dévastation du monastère de St-Philibert, dans l'île de Héro (Noirmoutiers). Cette retraite, isolée au milieu de l'Océan, en face de la Loire, avait été choisie par les Normands comme lieu de refuge : c'est de là qu'ils partent pour leurs lointaines expéditions à travers nos fleuves et nos rivières ; c'est encore là qu'ils reviennent déposer les dépouilles de leurs victimes. Ils chassèrent de leur sainte retraite ces moines ensevelis dans la prière, et dont les oreilles depuis longtemps sourdes

aux agitations des peuples n'entendaient plus que les seules vagues de l'Océan venant se briser contre les murs du cloître. Ce fut une douleur bien grande pour eux, que d'abandonner cette solitude si calme au milieu des orages, et de se trouver exilés sur le continent qu'ils ne croyaient plus avoir à traverser. Poursuivis par la frayeur des hommes terribles qui les avaient chassés, rencontrant à chaque pas de leur pénible course des monastères en ruines, des populations consternées, ils se dirigèrent vers les frontières d'Auvergne, où ils fondèrent un nouveau monastère dans un lieu isolé du mont Mirat, refuge que leur accorda Charles le Chauve. Dans leur triste et douloureux pèlerinage, ils avaient emporté le trésor le plus précieux à leurs yeux, mais dont la valeur échappait à l'avidité des Normands, c'était le corps de saint Philibert; et dans leur mémoire était gravé le souvenir de sa vie, dont la légende nous a conservé les principaux événements.

Légende de saint Philibert.

On nous saura gré de copier ici une vieille traduction de la légende de *saint Philibert*, faite sur le texte de la Chronique Ermentaire [1].

« Ce grand homme prit naissance de très-nobles parents, dans les neuf peuples de l'ancienne Aquitaine, dont les limites, suivant Jules César, estoient la rivière de Garonne, la mer Aquitanique, partie de l'Océan, et les monts Pyrrenées. Il fut eslevé premièrement dans la ville d'Anse sur l'Adour, dicte anciennement *Vicus July* ou *Vicoulium*, sous la main de son père *Philibaudus* qui, par ses grands mérites, avoit esté par l'élection du peuple, avec la permission du roy, tiré de la condition laïque (comme plusieurs autres en ce temps-là), pour être eslevé

[1] L'Ancienne France. — *Normandie*, par Charles Nodier.

au throsne et à la dignité épiscopale. Ce bon père et ce digne évesque fit passer son ieune Philibert en la cour du roy Dagobert, où il se rendit familier de *Audoënus*, pour lors l'un des premiers seigneurs de cette cour, et du depuis archevesque de Rouen, mis au nombre des saints, dict vulgairement sainct Oüen.

» Cet Audoenus ayant fondé au diocèse de Meaux un monastère de la reigle de St Colombain, qu'il baptiza du nom de Jérusalem (bien qu'on le nomme pour l'ordinaire *Resbacense*, du nom de la petite rivière de Rebes sur laquelle il est posé), et ayant pourveu cette nouvelle maison d'un abbé de grande saincteté, nommé Agile, qui fut envoyé du monastère de Luxeu; alors Philibert, âgé seulement de vingt ans, se résolut de dire un grand adieu à toutes les vanitez du monde; et ayant distribué ses biens aux pauvres, se rendit religieux en l'abbaye de *Rebbes*, y portant avec soi de grands dons d'or et d'argent, et autres meubles prétieux, comme nous asseure l'autheur ancien de la vie de St Agile. Les commencements de ce novice furent des chefs-d'œuvre, et il se rendit si recommandable par l'esclat de ses rares qualitez, que St Agile, abbé de Rebbes, venant à décéder, les religieux assemblez se portèrent de commun consentement à le luy donner pour successeur. Mais ce ne fut pas pour longtemps : d'autânt que l'exactitude et austérité de son gouvernement le fit bientôt malvouloir d'aucuns de ses moines moins parfaits, qui de force l'enlevèrent de l'église et voulurent mettre hors du couvent. Et quoy que Dieu envoyait bientost sur ces rebelles des chastiments exemplaires, et que les autres religieux s'efforçassent de le retenir, toutefois il prit de là occasion de quitter cette abbaye, et s'en alla visiter l'abbaye de Luxeu, celle de Robir en Lombardie, et bonnement tous les plus célèbres monastères de la France, de la Bourgogne et de l'Italie, pour en tirer (comme l'abeille de plusieurs fleurs) le miel de toutes les vertus.

» A son retour il prit le dessein de fonder au diocèse de Roüen le monastère de Iumiège; puis à dix milles de là, celui de Pouilly pour des vierges dont la première abbesse fut saincte Austreberte. Un grand seigneur nommé Amalbert avoit fait bastir ce monastère dans son propre fonds, pour y loger sa fille Aurée, avec plusieurs autres qui prirent la même résolution. Saint Philibert, qui en avoit la direction, jecta les yeux sur Austreberte, pour lors abbesse de Port sur Somme, afin de luy confier le gouvernement de la nouvelle abbaye de Pouilly; de laquelle

elle eut charge par l'espace de longues années et avec un tel succès, que, finissant heureusement ses jours en ce lieu, elle mérita de trouver place au rang des sainctes.

» Saint Philibert fit consacrer l'église des dames de Pouilly au nom de la très-sacrée vierge Marie, mère de Dieu, et érigea au mesme lieu d'autres églises sous le nom de St-Pierre, de St-Martin et quelques autres saincts. Au reste sa religiosité fut si éclatante, et si grands les miracles que Dieu opéroit continuellement par luy, qu'il passoit dans l'opinion mesme des plus spirituels pour un prodige de sainteté. Mais pour arriver au comble de sa perfection, il fallut qu'il fust esprouvé comme l'or dans la coupelle de l'adversité. Les applaudissements des hommes esblouissent quelquefois les yeux les plus purs. Dieu y pourvoit en fournissant des occasions de souffrances et d'humiliations à ses plus chers serviteurs, pour les purger de leur amour-propre et raffiner leurs vertus.

» Après la désastreuse mort du roy Childeric, son frère Thierry luy ayant succédé, Ebroin, iadis maire du palais sous le roy Clotaire III, sortit du monastère de Luxeu (où il avoit esté tondu), comme un lion qui a rompu sa chaine. L'un des premiers excès de sa fureur fut de faire arracher les yeux à St Léger, évesque d'Autun. Tost après, le roy Thierry l'ayant rétabli en sa première charge, St Philibert, tout bouillant d'un sainct zèle, et espérant de pouvoir gaigner le martyre auprès de ce tyran, le va trouver, luy reproche son apostasie et ses barbares cruautez.

» Ebroin dissimula ses ressentiments ; mais St Ouen, aussy grand homme d'état qu'il étoit irréprochable en ses mœurs, soit qu'il désapprouvast la liberté dont l'abbé Philibert avoit usé en reprimandant ce premier ministre d'état, soit qu'il voulust parer à quelque plus grand désastre qui le menaçoit, le fit premièrement emprisonner : et après quelques jours l'esloigna, et le fit passer en Guienne.

» Ansoald, évesque de Poitiers, l'ayant reçu en son évesché, après l'avoir étudié et remarqué en luy l'esprit de prophétie, et mille autres rayons de ses excellentes vertus, le voulut retenir auprès de soy pour se gouverner par ses conseils. Mais le sainct homme qui ne respiroit que la rigueur d'une solitude, obtint de luy permission de bastir un monastère en l'isle dicte pour lors *Hero*, et du depuis *Hermonstier*, et finalement par corruption *Nermoustier*, où il assembla un bon nombre

de religieux, et entre autres, plusieurs de ceux de Iumiège qui l'avoient suivy ; huict ans accomplis, et le neuvième commencé depuis son départ de Iumiège, Ebroin ayant esté assassiné, St Philibert (selon qu'il avoit prédit avant son exil) fut rappelé en Neustrie par l'archevesque St Ouen, et rétabli en son abbaye de Iumiège. Mais ce ne fut pas pour longtemps, d'autant que St Philibert fit instance et obtint de luy de se retirer en son isle d'Hero : d'où il envoya bientost après un de ses meilleurs religieux, nommé Aicradus, pour prendre en sa place le gouvernement de Iumiège. Et luy ayant durant quelque temps illustré cette isle de Poitou, par les exemples de ses sainctes mœurs et par plusieurs grands miracles, prit l'essor dès ce même lieu pour s'en aller jouyr dans le ciel des récompenses éternelles de ses mérites. »

Le sort des habitants du monastère de Saint-Philibert résume la position des asiles religieux dans ces siècles de lutte et d'installation féodale; mais la pensée chrétienne doit survivre à ces désastres pour reparaître bientôt dans tout son éclat.

Pendant que les Normands ravagent ainsi tout notre territoire, la lutte entre Charles et son neveu Pepin se poursuit activement ; car l'alliance contractée en 845 ne pouvait être d'une bien longue durée. Cette lutte se ressent de la mobilité capricieuse des Aquitains ; le vainqueur et le vaincu trouvent tour à tour des partisans qui passent alternativement d'un camp dans un autre, perpétuant de la sorte la guerre entre les divers princes de race carlovingienne; et même, lorsque l'appui éphémère vient à leur manquer, ils ne craignent pas d'appeler à leur secours les peuples voisins, exposant de la sorte nos contrées à toute leur avidité. Souvent Pepin tombe au pouvoir de son oncle, et presque toujours il s'échappe du cloître qu'on lui a donné pour prison. Enfin, après la trahison de Ranulph qui, sous prétexte de s'associer à ses projets, lui offrit un asile sur son territoire, il fut traîné devant l'assemblée de Pistes,

en 864; là, il comparut devant les prélats et les seigneurs francks, qui d'une voix unanime le condamnèrent à mort comme apostat, l'accusant d'avoir accepté le secours des guerriers sarrasins d'au-delà des Pyrénées ; et après avoir récité devant le peuple assemblé une longue liste de crimes, et la formule d'expiation qu'avait rédigée l'archevêque de Reims Hincmar, il alla terminer sous l'habit monastique son aventureuse existence. Mais, Pepin n'étant pas l'homme national de l'Aquitaine, sa disparition ne fit point cesser les luttes de morcellement. C'est en vain que Charles y envoie son jeune fils, qui se révolte à son tour contre son père ; c'est en vain que Louis le Germanique cherche dans ce conflit général à placer sur sa tête cette couronne royale : toutes ces tentatives jettent bien dans les populations des germes de discordes et de guerres civiles, mais aucune ne peut parvenir à un triomphe complet. La véritable puissance réside entre les mains de ces seigneurs méridionaux dont l'origine nationale donne à l'énergie de leurs armes une victoire certaine. Devant leurs efforts tout disparaît ; et Ranulph lui-même, l'homme de la conquête, aurait été sans aucun doute chassé de la cité de Poitiers, s'il n'eût pas trouvé la mort, en 867, dans un combat contre les Normands qui ne cessaient de ravager tout le pays entre la Loire et la Garonne. Les véritables maîtres du territoire, c'est cette descendance de Bernard, ces hommes robustes et ardents, qui consolident avec succès leur pouvoir naissant. Trois de ces guerriers du même nom apparaissent en même temps dans notre histoire. Ayant les mêmes intérêts et les mêmes espérances, ils jettent dans tous ces événements une étrange confusion. Bourges, Toulouse, Barcelonne, semblent être les lieux de leur résidence ; c'est de là qu'ils dominent tout le pays. Poitiers, après la mort de Ranulph,

tomba au pouvoir de celui qui régnait à Bourges ; car, dans les chroniques, le titre de comte de Poitiers lui est fréquemment donné. Mais, comme il n'y a encore dans ce monde politique aucune fixité, il est impossible de rallier avec suite tous ces événements confus et tumultueux des premiers temps de la féodalité.

Lorsque la dynastie des Carlovingiens disparaît, elle donne, par la bouche de Charles le Chauve, le premier élément de cette organisation féodale ; car il signait en 877 l'hérédité des comtés, et abdiquait de la sorte toute puissance sur ces farouches seigneurs du midi. Autour d'eux se concentrèrent les intérêts des populations, les agglomérations nationales se dessinant naturellement sous l'influence des races et des mœurs. Enfin, à son lit de mort, Charles le Chauve signa l'arrêt de mort de sa dynastie impériale, en confiant les destinées de son jeune fils entre les mains de Boson et de Bernard, implorant pour lui de la sorte la protection de ces hommes qu'il avait en vain et si longtemps combattus.

III.

POSITION DE L'ÉGLISE AU MILIEU DES LUTTES DES SEIGNEURS.
FROTIER, ÉVÊQUE DE POITIERS. — DÉVOUMENT DE LA CRISE FÉODALE.
PREMIERS DUCS D'AQUITAINE : RAMNULFE, WILHEM LE PIEUX, EBLES.
ÉCLAIRCISSEMENTS SUR LA GÉOGRAPHIE POLITIQUE DU POITOU ET DE L'AQUITAINE.

Le pacte féodal avait reçu sa sanction légale dans la charte signée par Charles le Chauve quelque temps avant sa mort. L'usurpation des seigneurs était depuis bien des années dans les mœurs et dans leurs habitudes ; l'hérédité des comtés avait précédé cette formule de la consécration

royale. Sur tout cela, avant le sacrifice du fils de Louis, il y avait force de chose jugée. Il en est de la foi constitutive du monde féodal comme des chartes qui plus tard sanctionnèrent la formation des communes : Charles le Chauve est à l'aristocratie seigneuriale ce que Louis le Gros fut à l'émancipation communale ; l'un et l'autre cédèrent à des nécessités qu'ils ne pouvaient vaincre, préférant s'abandonner au torrent plutôt que d'être engloutis par une folle et impuissante résistance. Les prétentions des chefs de l'Aquitaine devinrent plus fortes en raison des concessions du pouvoir royal. En vain Louis le Bègue cherche-t-il à affermir sa puissance en donnant aux seigneurs qui lui étaient restés fidèles toutes les dignités vacantes ; il n'a rien de mieux à faire qu'à transiger avec ces puissances du midi, lesquelles, la lutte une fois engagée, l'auraient infailliblement écrasé malgré son titre de roi et de descendant de la race des empereurs. Aussi, d'après l'avis d'Hincmar qui lui écrivit à ce sujet une fort longue lettre, envoya-t-il des députés à Bozon et aux Bernard, les conjurant de désigner un lieu où, dans une assemblée générale, seraient discutés les intérêts des nations ; et ce ne fut qu'après un serment solennel de respecter les droits des seigneurs qu'il fut couronné roi à Compiègne.

Mais dans cette autorité nominale ne réside aucune force, aucune vie. La puissance impériale est épuisée dans sa vitalité morale, comme dans les représentants humains que le hasard lui donne. Si quelquefois dans notre histoire provinciale leur nom apparaît, ce n'est que pour servir de ralliement aux ambitions des seigneurs, de prétexte à leurs querelles, d'étendard à leurs révoltes. La vie historique suit la marche des événements ; elle s'infiltre dans toutes les agglomérations territoriales, s'éparpille sur tout le sol ;

division quelquefois arbitraire, mais presque toujours calquée d'après les empreintes des anciennes nationalités. La position de l'Aquitaine à cette époque se résume assez bien dans ces mots d'un chroniqueur : *Le pays est gouverné, suivant l'opportunité des lieux, par une multitude de gens de guerre. Namque Aquitania tutela divisa est, secundùm opportunitatem locorum, militarium virorum multitudine distributa*, dit un chroniqueur. Autour des grandes cités se forment de petits royaumes dont l'ensemble constitua plus tard la mosaïque féodale. Toulouse, Poitiers et Bourges en furent, dans les premiers temps, les centres les plus actifs. Mais il est impossible de suivre dans leurs fréquentes mutations toutes ces puissances seigneuriales, mobiles suivant les chances des combats, vaincues aujourd'hui pour reparaître le lendemain victorieuses, et offrant toujours le spectacle d'une perpétuelle révolte contre les envahissements de l'autorité royale. Ce qui domine toutes ces luttes si variées en incidents, c'est l'instinct fortement prononcé de l'indépendance des seigneurs, de ces maîtres de tous les châteaux forts qui se sont élevés sur notre territoire. Les comtes des cités n'ont pas encore eu le loisir de s'installer définitivement, et de commencer les dynasties féodales dont l'histoire doit s'occuper durant les siècles suivants. Et pourtant cette dénomination de *dux*, de *comes*, donnée par les chroniqueurs de langue latine aux différents chefs qui se partagent nos villes, ont jeté sur toute notre histoire une étrange confusion. Certains écrivains ont voulu assigner à ces chefs primitifs le même caractère politique qu'aux rejetons des futures dynasties : suivant eux, ils forment avec ces derniers une ligne non interrompue de successions régulièrement faites, et ils placent dans Abbon, le guerrier auquel Charles le Grand a confié la défense

de la cité de Poitiers, le premier anneau de cette chaîne dynastique. Ici, il nous faudrait opérer une distinction capitale sur les expressions employées par les chroniqueurs. L'institution des comtes, créée par la domination romaine, a été conservée par les vainqueurs franks jusqu'à ce que des chefs nationaux aient brisé tous les liens qui les unissaient aux conquérants. Cette autorité émanait d'une puissance supérieure; ils n'étaient que les hommes du conquérant, ses fidèles serviteurs. Mais advienne l'indépendance féodale, alors les guerriers que l'on appelle encore *comtes* trouvent en eux-mêmes l'origine de leur pouvoir : dans la force de leur épée se rencontre leur droit, et leur usurpation est la seule base de leurs dynasties. Jusqu'à la fin du xe siècle, il n'y a donc pas eu, à proprement parler, d'existences seigneuriales, mais bien des chefs avec une autorité révocable, et dont la seule mission était de protéger le territoire et d'étouffer au profit du vainqueur les résistances des populations.

Cette ligne de démarcation établie entre les hommes de la liberté et les guerriers combattant dans l'intérêt de la conquête et restés fidèles à l'autorité royale, il nous faudrait suivre dans toutes leurs phases les destinées de ces Bernard, les premiers fondateurs de ces dynasties féodales dans nos contrées, et dérouler le tableau de ces luttes terribles dont l'issue donna gain de cause aux tentatives d'indépendance des seigneurs. Combien de fois la grande cité de Bourges n'avait-elle pas vu éclater autour de ses murailles des rixes sanglantes, lorsque Egfried, un des riches seigneurs de ces temps, vint y lutter contre Gérard, et tomber victime dans le combat? Ce ne fut sans doute qu'à la suite de combats acharnés, que l'un des Bernard, surnommé *Plante-Pelue*, sera devenu le maître de cette ville importante, dont les

destinées absorbent toutes celles de l'Aquitaine. Rien ne pouvait arrêter dans leurs emportements la fougue des seigneurs, soit dans leurs luttes contre les rejetons impuissants de la dynastie carlovingienne, soit dans les combats à outrance qu'ils se livraient entre eux. Le clergé, tout ébahi des événements qui retentissaient autour de lui, restait dans une neutralité prudente. Que pouvait l'homme de paix, l'homme de Dieu, au milieu de tout ce tumulte? Que la tempête s'apaise, alors il pourra reprendre sa mission civilisatrice. Malgré la stupeur dont est frappée l'église, cependant quelques évêques exercent encore un pouvoir immense. Dans les pays du nord de la Loire, le véritable chef des populations c'est Hincmar : tout s'écroule autour de lui, les dynasties épuisées disparaissent, lui seul se maintient. C'est la puissance de l'église incarnée dans une grande et noble tête, survivant à tous les désastres, et conservant au milieu des ruines son entière vitalité. Dans le midi, les hommes d'église sont devenus hommes d'action; ils ont embrassé avec avidité les querelles des seigneurs, et se sont identifiés avec leurs passions et leurs haines. La destinée des comtes, dont la révolte appelle à chaque instant de nouveaux combats, ne pouvait être mise à la merci du clergé. C'est en vain que Hincmar cherche à étendre sa puissance sacerdotale sur les provinces d'outre-Loire; sa voix ne peut rien, soit pour apaiser le tumulte, soit pour attirer sur le sort des descendants carlovingiens un reste de pitié. C'est en vain qu'il écrit à Goscelin, l'un de ces turbulents prélats du midi qui ont abandonné l'habit religieux pour le vêtement du guerrier, et qui se précipitèrent dans la mêlée autant pour satisfaire l'ardeur d'un caractère belliqueux que pour soutenir dans leurs prétentions les seigneurs aquitains qu'ils appellent leurs parents : car, dans l'insur-

rection méridionale, lorsqu'il s'agit de lutter contre la puissance des rois, tous les seigneurs du midi semblent avoir la même parenté, la même descendance; combattant sous les mêmes inspirations, avec les mêmes sympathies, les mêmes pensées, ils ont entre eux cette parenté morale, bien plus forte et plus robuste que toutes les alliances de famille; ils sont tous frères, car ils ont tous dans les veines le même sang, dans l'âme le même espoir, dans le cœur les mêmes passions. La parole fut impuissante à adoucir la ténacité de leurs combats; trop heureux l'archevêque de Reims, s'il peut protéger contre l'invasion seigneuriale les biens que son église possède dans nos provinces! Les Bernard s'accommodent de tout. Eux aussi, ils ont leurs serviteurs à récompenser, leurs fidèles à installer dans les fiefs et dans les cloîtres qui se transforment de toutes parts en châteaux forts. C'est ce qui arriva dans le Poitou pour différents domaines qu'y possédait l'église d'Hincmar. Il y a bien au-delà des Alpes un homme choisi entre tous les prélats, qui cherche aussi à protéger l'église contre le pillage des seigneurs aquitains; mais le pape lui-même devait échouer dans l'œuvre qu'avait entreprise sans succès le puissant Hincmar. Comme ce dernier, Nicolas expédia à tous les seigneurs aquitains une longue lettre dans laquelle il exprimait toute la douleur que lui fait éprouver l'envahissement des biens sacerdotaux. Il se plaint amèrement du mépris dans lequel est tombé l'église, puisque les seigneurs dans leurs luttes ne conservent pour les lieux saints aucun respect. Toutes ces paroles de conciliation ne servirent qu'à constater l'impuissance sacerdotale: la force des événements l'emporte; il faut que la lutte ait son cours, impétueux et terrible comme les passions qui l'ont enfantée.

Plus tard, l'autorité de l'église fut méconnue d'une manière éclatante par les chefs féodaux de nos provinces. Il arriva qu'un évêque du midi essaya, pour ainsi dire, de remplir dans nos contrées le rôle d'Hincmar ; c'était l'évêque de Poitiers, Frother. Comme son prédécesseur Ebroin, il s'attacha à la cause de Charles, parce que, pour le clergé, c'était là que résidait l'ordre et la puissance régulière, si gravement compromis dans les luttes dont il était loin de comprendre l'issue et le dénoûment social. Chassé de la cité de Bordeaux, dont il était archevêque, par suite d'une invasion des Normands, il s'était réfugié dans la ville de Poitiers, dont il devint évêque. Mais cette cité n'était point alors le centre de la vie en Aquitaine. A Bourges seulement se trouve l'immense basilique d'où peut dominer avec quelque réalité la puissance sacerdotale, à Bourges résident le plus souvent les chefs des provinces qui composaient le duché d'Aquitaine ; de là, en effet, il était facile de lutter contre l'envahissement des rois de la dynastie et contre les attaques des seigneurs voisins. Aussi, dans les derniers jours de sa vie, Charles avait-il obtenu la nomination de l'évêque Frother au siége métropolitain devenu vacant. Il y eut bien quelques réclamations énergiques de la part des habitants de Bourges et des cités voisines contre cette infraction aux règlements de l'église ; on en appela à la décision des conciles pour réformer cet abus : mais ces protestations eussent été impuissantes, et Frother, nonobstant l'irrégularité canonique de sa nomination, se sera t installé dans sa métropole, si un homme fort et puissant ne s'y fût opposé et n'eût ordonné de fermer les portes de la cité au nouvel archevêque ; c'était le fameux Bernard, l'usurpateur victorieux de toute cette partie de l'Aquitaine. Le fougueux seigneur, loin d'attendre la discussion paci-

fique du concile, brise par l'énergie brutale de son épée la difficulté canonique. Frother, qui ne s'attendait point à une semblable réception, invoqua l'autorité du nouveau pape Jean VIII : deux fois ce dernier écrivit à Bernard pour le dissuader de sa résistance, lui prodiguant les assurances d'une affection sincère, *affectu paterno*, l'appelant son fils chéri, *fili charissime*, le plus noble des marquis, *nobilissime marchiorum*, lui disant que c'est sa propre dignité qu'il a compromise en défendant témérairement, *temerariè*, l'entrée de la ville au nouveau prélat. Quelque affectueuse et sentimentale qu'était l'épître du chef de l'église, Bernard n'en persista pas moins dans sa résolution : alors l'anathème succéda aux paroles de paix, et Jean lança contre le seigneur aquitain cette sentence d'excommunication :

Que Bernard, envahisseur des biens de l'église, ennemi du pouvoir de Dieu, qui n'a pas craint de chasser de sa cité l'archevêque Frother, après lui avoir enlevé toutes ses richesses, qui a résisté deux fois à notre autorité, soit considéré comme sacrilége, et qu'il soit banni du sein de l'église jusqu'après l'expiation de ses crimes !

Cet acte de rigueur ne produisit pas plus d'effet que les exhortations paternelles ; il ne servit qu'à démontrer l'impuissance de l'autorité de l'église. Tout excommunié qu'il était, Bernard n'en conserva pas moins les fruits de ses conquêtes ; et après sa mort, dont on ne connaît aucun détail, il transmit ses dignités à son fils Wilhem, qui se chargea de faire oublier aux yeux de l'église l'entêtement et les brutalités de son père envers elle. Pendant que le révolté jouissait de toute sa puissance, peu soucieux des anathèmes du pape, ce dernier, chassé lui-même d'Italie, se réfugiait en France près de Boson, cherchant à abriter son

pouvoir méconnu sous l'énergie de l'un des principaux chefs de la féodalité dans le midi.

Avant d'abandonner ces premières existences des hommes qui ont fondé dans nos provinces le monde féodal, nous devons déplorer par quelques paroles le sort des populations, tourmentées de nouveau par les horreurs de la guerre et de la famine : d'un côté, les Normands, avec leurs massacres et leurs incendies ; de l'autre, les luttes sanglantes des seigneurs. La révolution qui s'accomplissait alors entraînait, ainsi que tous les bouleversements sociaux, bien des calamités et des douleurs ; que de souffrances à endurer, que de larmes à verser avant que la puissance du seigneur se soit installée définitivement et paisiblement dans son château fort, protégeant le pauvre village qui vient se dresser humblement au bas de la colline, comme l'esclave aux pieds du maître ! Il nous faut traverser des phases douloureuses, et assister à des tableaux aussi déchirants que ceux des premiers siècles de l'invasion barbare.

Le sort de ces victimes perpétuelles de toutes les guerres se résume assez poétiquement dans la destinée d'une jeune fille dont la tradition nous a conservé le souvenir. La victime ne nous appartient pas, il est vrai ; mais le sacrificateur fut un de ces Bernard, de ces hommes à l'épaisse et noire chevelure, *velus*, disent les chroniqueurs, *jusque dans la paume des mains*, qui ont pris au milieu des luttes féodales de sombres et farouches habitudes, oubliant de la sorte cette délicatesse de mœurs qui avait attiré sur leur père les tendres regards de la belle Judith, cette épouse infidèle, dit-on, de l'empereur Louis. Voici comment s'exprime la légende :

« La vierge Solange habitait la paroisse de Saint-Martin-
» du-Cros (maintenant Sainte-Soulanges, à trois lieues de

» Bourges). Le jeune Bernard, fils d'un comte de Poitiers,
» qui avait entendu parler de sa merveilleuse beauté, alla
» chasser un jour sur les terres de Villemont, et la ren-
» contra gardant ses moutons dans les brandes. Epris d'une
» violente et soudaine passion (*ut vidit ut periit*), il se jette
» à ses pieds, lui promettant de la faire *dame et comtesse*
» *du pays* si elle cédait à ses désirs. La bergère répondit
» qu'elle était la fiancée du Christ, et, effrayée des fou-
» gueux transports du seigneur aquitain, prit la fuite à
» travers les bruyères. Bernard, la poursuivant *à course*
» *de cheval*, l'atteint, la saisit par ses longs cheveux, l'en-
» lève et la jette en travers sur le cou de sa monture, puis,
» partant au galop, l'emporte en lui prodiguant les prières
» et les menaces, les caresses et les violences. Solange se
» tord, se débat, glisse et tombe à terre. Comme elle re-
» levait vers le ciel sa tête suppliante, l'homme du midi,
» fou de désirs et de colère, tire son épée, frappe sans
» voir, et la tête de la bergère tombe en murmurant trois
» fois le nom de son céleste époux [1]. »

C'est bien là une tradition populaire; c'est une sainte qui est la propriété du peuple; sa gloire n'a pas pour piédestal, comme bien d'autres martyrs, d'invraisemblables miracles et de superstitieuses croyances, c'est une victime humaine, frappée par une passion humaine; c'est le peuple personnifié dans cette jeune fille, dont les douleurs sont incessantes au milieu des agitations sociales; c'est le symbole de sa passion toujours renouvelée, de ses blessures toujours saignantes lorsque le fer est appelé à décider les choses humaines.

Telle était la physionomie de nos contrées vers la fin du

[1] *Ancien Bourbonnais* d'Achille Allier.

IXe siècle. Ici, l'affaiblissement et la décadence complète de la puissance impériale, soutenue par les pâles et étiolés débris d'une dynastie épuisée; là, la conquête définitive des fragments de territoire transformés en puissances féodales par l'hérédité. Toute la vie reflue vers ces centres d'action. Entre les seigneurs luttes terribles et sanglantes, conséquences inévitables du nouvel état de choses. Mais plus nous avançons, plus les dominations seigneuriales, mobiles suivant les chances du combat, acquièrent de la fixité. Au prime abord, ce fut une mêlée confuse, à travers laquelle nous avons cherché à suivre de loin la destinée de ces Bernard, descendants du fondateur de Saint-Gellone. Le chaos était immense; la ressemblance des noms, celle des physionomies, la manie généalogique de nos devanciers, concouraient à jeter dans ces époques déjà bien incertaines des éléments de contradiction et d'erreur, au milieu desquels les prétendues lumières n'étaient que de nouvelles ténèbres.

Nous n'avions ni la prétention de les dissiper, ni la pensée de régulariser dans notre récit le tumulte de ces événements, véritable mer agitée, avec ses tempêtes, ses vagues et son bruissement. Nous avons accepté la condition des temps, nous contentant de pratiquer dans l'épaisseur de ces sombres forêts quelques percées pour nous guider dans ce labyrinthe d'hommes et de choses. L'Aquitaine tout entière a passé sous nos yeux, parce que la puissance féodale, qui doit prendre possession de notre province et s'installer dans la cité de Poitiers, a erré à travers tout le territoire avant de trouver son centre historique; parce que dans les conquêtes, et dans les luttes qu'elles soulèvent, il n'y a pas d'espace déterminé, ni de ligne de démarcation, ni de nationalités : tout marche au gré du guerrier,

suivant la force de son génie et le succès de ses armes; tout est en mouvement autour de lui, tout s'agite, se cherche, hommes et choses, nations et cités; la fixité n'est nulle part. L'histoire doit donc subir cette réalité.

C'est seulement vers la fin du IXe siècle qu'apparaît dans notre passé la puissance féodale, qui nous semble avoir des conditions de stabilité. A un des Bernard, qui possédait, à ce que disent les historiens, le comté de Poitiers, succéda son fils Ranulph, seigneur du même nom que le comte imposé à l'Aquitaine par Charles le Chauve. Mais entre ces deux hommes il y a une différence profonde : l'un est l'homme de la conquête, le serviteur fidèle du roi carlovingien; l'autre celui de la révolution féodale. Pour le premier, appui du vainqueur; pour le second, sympathie des populations, car il a une origine nationale. Les enfants du favori de Charles le Chauve sont condamnés à l'oubli, et si dans l'histoire nous en rencontrons par hasard les traces, c'est sous l'habit monastique, cette pourpre des rois déchus et des pauvres gens. Les enfants du fils de Bernard formeront la souche d'une dynastie féodale, ayant ses racines dans des familles puissamment nationales, et dont les arrière-petits-fils viendront entremêler leurs destinées aux futures dynasties royales de la France. Ainsi, qu'on ne s'y méprenne pas, tant que la puissance impériale a eu accès sur notre territoire, tant que les seigneurs ont lutté contre elle, tant que ces mêmes chefs n'ont pas définitivement marqué le centre de leur domination, il n'y a pas eu de dynasties féodales : ce ne sont là que les éléments, les pierres de l'édifice. Ces combats acharnés, ces cris de guerre, c'est l'enfantement avec ses douleurs et ses péripéties.

Ce n'est pas à dire que lors de l'organisation pure de la

féodalité les luttes aient cessé tout-à-coup, et qu'une paix profonde vint protéger le développement de cette nouvelle puissance. Non, l'élément essentiel du monde féodal, c'est le combat. Chaque roi de France à son avénement au trône croit devoir lui lancer quelque attaque; chaque seigneur croit de sa dignité d'étendre le plus possible les frontières de ses états en envahissant celles de son voisin. Mais alors ces guerres de chaque jour ne font que démontrer la vitalité et la force de la puissance féodale. Ranulph lui-même, que nous considérons comme le premier duc d'Aquitaine, vit son pouvoir attaqué par le fils de l'ancien comte de Poitiers Emenon. Ce dernier vint revendiquer les droits qu'il tenait de son père sur la cité de Poitiers; et tandis que Ranulph lutte contre Eudes, le nouvel élu de la nation franke, il est contraint de réprimer les attaques d'Adémar, dont les efforts triompheront après la mort tragique de son adversaire.

A la révolution de 888, qui mit sur le trône de France le candidat national Eudes, au détriment du rejeton de la dynastie carlovingienne, correspond d'une manière immédiate l'organisation féodale de notre province. Avant cette puissante initiative des seigneurs, les Aquitains, libres après tant de luttes de la domination franke, inscrivaient sur leurs chartes cette inscription : Sous le règne du Christ en attendant un roi, *Regnante Christo expectante rege.* Dans ces paroles se rencontre toute la fierté nationale dont nous avons entrevu déjà les explosions. Elles expriment parfaitement l'indépendance de nos peuples; c'est la formule de transition, car presqu'en même temps que le comte de Paris s'emparait du pouvoir royal, Ranulph prenait lui aussi le titre de roi d'Aquitaine; *regium nomen invasit*, disent les chroniqueurs. De telle sorte que les pro-

vinces d'en-deçà la Loire retrouvèrent, en même temps que celles du nord, une apparence de nationalité. En face de cette Loire si souvent traversée, dans cette cité de Poitiers si souvent prise et ravagée par les conquérants, se lève un homme du midi n'ayant rien de commun avec tous ces comtes qui l'ont précédé, et ne puisant la force de son autorité que dans l'énergie de son glaive et les sympathies des populations qui le reconnaissent pour chef. Malgré son usurpation, le nouveau roi de Paris crut qu'il était de son honneur de chercher à anéantir les nationalités méridionales, et, imitant tous ceux qui l'avaient précédé sur ce trône de France, il marcha contre Ranulph, à qui Goscelin et Ebles, ses parents, prêtèrent le secours de leurs armes. Dans les chroniqueurs de ces temps, les nobles résistances de l'Aquitaine au IX[e] siècle sont encore considérées comme d'épouvantables usurpations; écrivant sous les mêmes inspirations qui avaient déjà provoqué de la part de leurs devanciers des paroles de mépris sur les existences des premiers chefs aquitains, ils ne comprennent pas que les nations du midi poussent la désobéissance jusqu'à refuser fidélité au roi de Paris. Et il n'est pas jusqu'à certains historiens modernes qui n'aient voulu voir dans ces luttes du midi qu'un sincère attachement aux débris des dynasties frankes rejetées par les populations. Parce que Ranulph accueille avec faveur le jeune Charles, ce rejeton de la race carlovingienne, ses antipathies contre l'usurpateur ne sont plus que des efforts pour replacer sur le trône ses descendants. Ils ne veulent pas comprendre que cette protection accordée à l'ennemi d'Eudes n'est qu'une conséquence de sa lutte avec lui, et non pas sa cause primitive. C'était le même motif qui unissait pendant quelque temps ensemble Eudes et Adémar, alors qu'ils

combattaient d'un commun accord contre le nouveau chef aquitain.

Leurs efforts réunis ne purent triompher de la nouvelle puissance de Ranulph, et il fallut recourir au crime pour se venger de la prétendue usurpation du fils de l'un des Bernard. Eudes, l'ayant attiré à sa cour par des paroles d'amitié, lui fit servir au milieu d'un festin un breuvage empoisonné. Ranulph, devinant la main criminelle qui le frappait, fit venir un des siens, Gérald, et, confiant à son amitié un jeune fils qu'il avait eu d'une concubine, il lui dit : « Fuis de ces lieux, enlève à la fureur de mon » ennemi la satisfaction d'assassiner le fils après avoir » empoisonné le père ; prends ce jeune enfant, et ne l'a- » bandonne pas avant de l'avoir remis sain et sauf entre » les mains de mon parent Wilhem. » Il peut maintenant mourir en paix, car la main qui l'a frappé n'anéantira pas du même coup le germe d'une puissance dont il a été le glorieux représentant, et la vengeance durera bien des siècles avant que la dynastie dont il fut l'un des premiers héros disparaisse complétement.

Gérald, fidèle exécuteur des dernières volontés de son ami, conduisit à Bourges le jeune enfant, qui portait le même nom que le fameux abbé de Saint-Denis, Ebles, dont l'existence aventureuse se termina d'une manière tragique, car il mourut frappé d'une pierre, lorsqu'il cherchait à éviter par la fuite l'attaque imprévue de quelques guerriers de nation franke. Wilhem, auquel les contemporains ont donné le titre de *Pieux*, sans doute pour établir un contraste frappant entre lui et son père, ce Bernard qui avait chassé l'évêque Frother de sa métropole, et pour le récompenser de la fondation qu'il fit vers les dernières années

de sa vie du monastère de Cluny, accueillit avec grande joie le jeune fils de Ranulph.

Cependant l'Aquitaine ne pouvait rester sans chef; à Wilhem, le parent et l'ami de la victime d'Eudes, est réservé la mission de poursuivre l'œuvre de sa race. Eudes, après son crime, essaya de conquérir définitivement les provinces d'Aquitaine si longtemps insoumises. Il marcha contre les rebelles, réfugiés dans leurs châteaux forts, et il ne put se venger que par de sanglantes dévastations. Son autorité fut méconnue même par son ancien allié Adémar. Enfin, le roi de Paris ayant donné la cité de Poitiers à Robert d'Anjou, son frère, le fils d'Emenon s'en empara par la force des armes, *s'aimant mieux qu'il n'aimait son prince* [1]. « Ce comte osa même, durant une nuit obscure, » forcer les retranchements du camp des Français, avec » une bande d'Aquitains intrépides et légèrement armés, » qui, jusqu'aux premières lueurs de l'aube, égorgèrent » les guerriers surpris dans leur sommeil, demi-nus et » sans armes. » Après cette victoire facile sur Eudes, Adémar s'installa dans la cité de Poitiers et en fut possesseur jusqu'à ce que de nouvelles luttes vinrent l'en chasser.

Le roi de Paris s'avança alors vers les états du chef aquitain le plus redoutable de ces pays, et un combat terrible se serait infailliblement engagé entre Wilhem et lui, si de nouvelles insurrections germaniques ne l'eussent contraint de diriger toutes ses forces vers l'est de la France. Mais, avant de partir, il concéda à un seigneur frank du nom de Hugues toutes les dignités du duc révolté, croyant par cette

[1] *Ancien Bourbonnais*, si souvent cité.

ridicule décheance détruire la puissance aquitanique. Le sort réservé à ce nouveau favori de la royauté franke révéla l'énergique stabilité que la puissance féodale des seigneurs aquitains avait acquise dans ces dernières luttes. En effet, Hugues et Wilhem ne tardèrent point à en venir aux mains : dans un combat sanglant où périrent plus de onze cents des guerriers de Wilhem, son ennemi, renversé de cheval, fut fait prisonnier et conduit devant le chef aquitain. La présence du vaincu réveilla en Wilhem la sombre énergie de cette race des Bernard : c'est en vain que des prières s'échappent de la bouche du seigneur frank; pour toute réponse, le duc exaspéré lui crie : *Il est trop tard pour prier, comte Hugues!* [1] Et sa lance, plus prompte que sa parole, traverse le corps de son ennemi ; et le sang du guerrier frank venge d'une manière éclatante la lâche trahison dont Ranulph avait été victime. C'est ainsi que par-delà la Loire est accueilli le favori d'Eudes, qui ne songe pas même à venger sa mort, tant grande est la terreur que lui inspirent désormais les guerriers d'Aquitaine.

Pendant que par de telles vengeances Wilhem soutenait avec éclat la cause féodale des seigneurs du midi, le jeune fils de Ranulph grandissait, et, sous les inspirations de Gérald, nourrissait contre les anciens oppresseurs de sa patrie des sentiments de haine. C'était un homme étrange que cet ami auquel Ranulph avait confié en mourant son fils. Son nom est lié à celui de nos ducs, non-seulement par des relations d'amitié, mais encore par les offres que lui faisait Wilhem de lui donner pour épouse sa propre sœur ; à quoi le philosophe aquitain répondit : « *J'aime mieux mourir sans enfants que de laisser des fils méchants!* »

[1] *Ancien Bourbonnais.*

Ces paroles quoique sévères dénotent assez haut quelles mœurs et quelles habitudes barbares les luttes de la féodalité avaient engendrées. — La courte apparition des neveux de Wilhem le Pieux à la tête du mouvement aquitanique n'a pas laissé dans notre histoire des traces assez profondes pour que nous recherchions à quel titre ils lui succédèreut dans sa puissance. Furent-ils simplement les tuteurs du jeune fils de Ranulph, et, après la mort de celui auquel son père l'avait confié, se placèrent-ils à la tête des populations pour protéger contre les envahissements des rois de Paris les états du jeune pupille? ou bien profitèrent-ils du bas âge d'Ebles pour s'emparer par violence de l'autorité souveraine dans les provinces méridionales? Tout ce que nous savons, c'est que le fils de Ranulph poursuivit dans nos contrées l'œuvre de sa dynastie, qu'il gouverna l'Aquitaine quelque temps après la mort de Wilhem le Pieux, et qu'il s'installa dans la cité de Poitiers lorsqu'Adémar, l'usurpateur de cette partie du territoire, vint à succomber. Quoi qu'il en soit, Wilhem II et Alfred son frère, tous deux parents du fondateur de Cluny, exercèrent dans nos pays l'autorité féodale, et à ce titre leurs noms doivent se rencontrer dans la hiérarchie des ducs d'Aquitaine, dont Ranulph, la victime du roi de Paris Eudes, nous a semblé être le premier anneau. Quels furent les événements de la vie historique d'Ebles? Quels furent ses combats contre les peuples d'outre-Loire? Quelles furent ses alliances et ses sympathies? Telles sont les questions qu'en vain nous nous adressons, ne pouvant rencontrer à ce sujet dans les obscures compilations des chroniqueurs quelque chose de précis et de satisfaisant. Ils nous disent bien qu'il succéda à Wilhem le Pieux dans le duché d'Aquitaine, qu'à son exemple il combla de bienfaits cette

abbaye de Cluny, si puissante dans l'avenir, et dont l'existence marcha de front avec tous les événements de ces premières époques féodales; mais hors ces faits, il n'existe dans leurs récits aucuns détails historiques dignes d'importance. Il n'est pas jusqu'à son mariage avec la fille d'un des chefs des populations du nord qui ne soulève de manifestes contradictions. Les uns prétendent que cette jeune fille du nom d'Adèle, qu'il associa à ses destinées, était de race normande, et avait pour père ce terrible Rollon, qui tant de fois est venu à la tête de ses hordes barbares jeter à travers nos pays la désolation et les ravages. Si cela était, cette alliance aurait ralenti les attaques et les invasions de ces peuples, et pourtant, d'après les récits de ces mêmes chroniqueurs, il ne s'écoule pas une année sans que nos populations n'aient à gémir sur les sanglantes dévastations de ces pirates du nord. D'autres assignent pour père à la femme d'Ebles le roi d'Angleterre; et dans ces deux versions se confondent les événements qui ont rapport au fils d'Ebles, de telle sorte que l'incertitude seule peut résulter de la lecture des nombreuses chroniques qui nous ont transmis des détails sur l'existence de nos premiers ducs.

Quelles que soient les ambiguïtés qui ressortent de leurs divers récits, il n'en est pas moins certain qu'à l'époque où nous en sommes arrivés la dynastie féodale des ducs d'Aquitaine a acquis une fixité incontestable; que le fils de Ranulph a été un des chefs de cette descendance vers l'an 911, et qu'après sa mort commença cette série des Wilhem dont l'existence doit se prolonger jusque dans le XIIe siècle. Mais avant de dérouler rapidement les principaux événements de ces époques féodales, nous avons à cœur de préciser par quelques lignes le sens historique des mots Aqui-

taine et Poitou, et de restituer à la géographie son véritable rôle dans les annales de notre province.

L'histoire précède la géographie, en ce sens que les noms des localités, les divisions des peuples, la hiérarchie des cités dépendent des événements accomplis. Enlevez à une province tout son passé historique, alors vous n'aurez plus que les éléments matériels de la scène humaine; un territoire, avec ses accidents de perspective, ses fleuves, ses montagnes, ses vallées, ses forêts, en un mot avec tout ce que la main du Créateur y a jeté, tout ce qui constitue l'ensemble de la nature. Mais s'il advient que l'homme prenne possession de cet immense trésor, qu'il s'installe dans un lieu quelconque, alors vous voyez se développer un autre genre d'existence : à côté de la vie naturelle, se rencontre la vie humaine, celle qui découle de la volonté de l'homme. Les territoires se distinguent les uns des autres, les races reflètent cette diversité; chaque lieu, chaque nation, reçoivent une désignation individuelle. Les cités s'élèvent, les mœurs se forment; sur cette terre se constitue ainsi la vie de l'homme. Dans les débuts de notre travail, nous avons constaté l'invincible impossibilité d'expliquer le mystère de la formation de la race poitevine, de l'étrange fusion qui s'était opérée dans des âges bien reculés, entre ceux auxquels s'attachait cette dénomination, et la terre sur laquelle ils se trouvaient installés. Dans tous les monuments de l'antiquité se rencontrait la révélation de l'existence d'un peuple qui s'appelait *Poitevin*, et nulle part ne se trouvait le secret de son origine. Le monde moderne a accepté les traditions nominales du monde antique : toujours et quels qu'aient été les événements, la même dénomination s'est attachée aux habitants du même territoire; ce fut pour eux un caractère indélébile. Au point où nous en sommes ar-

rivés des destinées historiques de notre province, il importe d'éclaircir l'obscurité des rapports de l'histoire et de la géographie, si nous ne voulons pas laisser planer sur l'ensemble de nos annales ces erreurs transmises par d'antiques traditions, et qui se glissent chaque jour de plus en plus dans le domaine de la science historique, comme des réalités ayant toute l'apparence de la vérité. Suivant les dires de presque tous ceux qui ont écrit sur notre histoire, le Poitou semblerait avoir toujours conservé sa primitive nationalité ; dans leurs récits il a pour ainsi dire une permanence immortelle. Rien ne trouble cette stabilité de tous les âges : elle survit aux tumultes des invasions romaines, visigothes et frankes ; elle échappe aux morcellements successifs des rois d'outre-Loire, et, dans le démembrement général de l'empire, elle conserve intacte la géographie de son territoire, de telle sorte qu'à l'avénement du monde féodal, elle apparaît revêtue de ses mêmes formes, avec ses mêmes limites, offrant dans ce cataclysme universel l'étonnant spectacle d'une impérissable vitalité. S'environner de telles illusions, c'est mentir à la réalité de l'histoire. Parce que le champ de bataille, spectateur impassible et inaltérable, existe encore, même après les sanglantes catastrophes du combat, faudrait-il conclure que rien n'a été changé, et que l'avenir n'a point eu à subir les métamorphoses apportées par la victoire ou par la défaite ? Il y a, dans un tel système, amalgame confus de la nature froide et inanimée avec la nature mobile et passionnée de l'humanité. Une seule chose survit à tous ces bouleversements, c'est le nom et la tradition des races : incrustés dans le sol par je ne sais quelle mystérieuse puissance, comme d'inaccessibles rochers, toutes les fois que les flots des invasions se sont perdus dans l'immensité,

alors ils reparaissent à la surface. Mais il n'en est pas ainsi des divisions arbitraires créées par la pensée de l'homme, et de la mobilité des frontières qui subit l'influence de chaque combat.

N'ayant pu raviver le passé des primitifs habitants de notre territoire, nous l'avons entrevu à sa dernière phase, lorsque la conquête romaine, sans effacer précisément les empreintes des races, anéantissait cependant toute existence nationale. Depuis ce dénoûment irrécusable, cette petite nation à laquelle les historiens de l'antiquité donnent le nom de *Pictones*, a-t-elle reconquis sa primitive existence? a-t-elle retrouvé, après les nombreuses invasions, sa propre personnalité? Non, rien dans l'histoire ne peut autoriser une telle hypothèse. Dans tous les événements survenus depuis la première conquête, elle a suivi les destinées de toute l'Aquitaine, elle s'est confondue avec elle, et c'est de leur alliance qu'ont éclaté tous les événements que nous venons de traverser. Il n'y a pas de Poitou pour ainsi dire; l'histoire ne doit reconnaître que ces peuples du midi, ces *Romains d'outre-Loire*, ainsi que les appellent les chroniqueurs de race franke, qui combattent avec tant de courage pour s'opposer à l'envahissement des peuples du nord. Et au-dessus de tous ces combattants, divers par les races, les mœurs, les lieux d'habitations, plane le nom générique d'Aquitaine. C'est là le seul nom propre que la géographie politique de ces temps doive accepter. Si dans les récits des chroniqueurs contemporains se rencontre la dénomination poitevine, il n'en faut pas tirer comme vraie l'existence d'une province, car le plus souvent cette qualification ne s'attache qu'aux habitants de la cité de Poitiers, et alors même qu'elle embrasserait tous les individus d'un certain territoire, il y aurait encore

erreur à la créer en vertu de traditions nominales. Ainsi que nous avons cherché à le démontrer dans notre récit, les luttes des premiers temps de la féodalité, la conquête définitive de l'Aquitaine par Charles le Grand, la création de comtes dans les cités importantes, ne ravivèrent pas encore l'antique nationalité poitevine. Et lorsque les historiens joignent au titre d'Abbon celui de comte de Poitou, ils bouleversent toute l'histoire, en lui enlevant toute sa vérité. Le guerrier frank, placé par Charles dans la cité de Poitiers, n'a d'autre mission que celle de défendre les frontières du territoire, et d'apaiser les insurrections de ses habitants. Le conquérant n'a pas d'autre pensée, et s'il choisit cette cité pour centre de ses forces, c'est que de ses hautes murailles, il pourra comprimer plus aisément les élans de révolte des populations; il est loin de vouloir constituer un corps de province du territoire environnant. Et si, plus tard, la dynastie féodale des ducs d'Aquitaine vient s'installer dans cette même cité, c'est qu'elle a besoin de se rapprocher de cette Loire qui fait la limite des deux peuples, et qu'elle veut pour capitale de sa puissance une grande cité, bien située, bien fortifiée : elle avait à choisir entre Bourges, Toulouse, Bordeaux, et de toutes ces villes Poitiers lui parut la plus propre à devenir le centre d'un vaste royaume dans le midi. C'est encore une grave erreur que de vouloir rattacher à l'existence de cette dynastie la résurrection de la nationalité poitevine; en vain on ajoutera au titre de duc d'Aquitaine celui de comte de Poitou, on n'arrivera jamais à faire revivre cette circonscription effacée. Les Wilhem sont comtes de Poitiers, comme le roi de France est roi de Paris.

La véritable reconnaissance du territoire du Poitou, comme siége d'une souveraineté circonscrite, n'apparaît

qu'aux premières années du règne de saint Louis, lorsqu'Alphonse son frère est investi de ce comté. Les titres même de comtes de Poitou que prennent les fils de Henri, roi d'Angleterre, dans le démembrement de la province aquitanique, ne sont pas encore la représentation d'une puissance réelle sur une partie de ce territoire. Jusqu'au XIIIe siècle, l'histoire du Poitou se confond avec celle d'Aquitaine. Sous ce point de vue disparaissent toutes les bizarres distinctions de comte de Poitiers et de duc d'Aquitaine, et cette longue et ridicule hiérarchie de souverains féodaux commençant à l'homme de Charlemagne pour aller se perdre dans les dynasties de France et d'Angleterre par le mariage d'Aliénor avec les monarques de ces deux royaumes. Voilà comment l'histoire restitue à la géographie son véritable rôle.

Qu'était-ce donc que cette Aquitaine, dont Poitiers devint le centre politique vers la fin du IXe siècle? Ainsi que la France, sa physionomie a bien souvent varié. Chaque invasion a changé ses frontières et bouleversé son territoire, et même dans les luttes du XIIIe siècle son nom historique se métamorphose en celui de *Guienne*. Avant l'invasion romaine, elle représentait une grande partie du territoire gaulois. *De la Garonne aux Pyrénées*, dit Pline, *est l'Aquitaine, auparavant appelée Armorique*. Vers l'an 28 avant J.-C., Auguste augmenta le territoire aquitain de quatorze peuplades détachées de la Celtique, de telle sorte que la Loire devint la limite naturelle des deux populations. Plus tard, et cela paraît avoir été fait sous l'empereur Dioclétien, l'Aquitaine fut divisée en deux parties, et les peuplades annexées par Auguste à son territoire conservèrent le nom de la province tout entière, tandis que celui de Novempopulanie fut donné à la province primitive. Enfin

l'Aquitaine proprement dite, celle qui s'étendait de la Garonne à la Loire, fut partagée en deux provinces vers l'an 370. Cette division existait encore lorsque les peuples du nord débordèrent sur la Gaule, et que la domination visigothe s'étendit dans tout le territoire du midi, avec Toulouse pour capitale. Après l'invasion franke, elle se trouva morcelée entre divers chefs, tous descendants de Clovis, et elle ne reprit ses anciennes frontières que sous l'autorité de ses chefs nationaux Eudes, Hunold et Waifer, à laquelle succéda sans aucune modification celle du fils de Charles le Grand. A la chute de l'empire, le chaos recommença; et lorsque les premières luttes féodales cessèrent, trois duchés s'élevèrent en Aquitaine, reproduisant assez fidèlement les divisions romaines : la première Aquitaine devint l'apanage des comtes de Toulouse; la seconde celui des comtes de Poitiers, et dans le territoire de la Novempopulanie se constitua le duché de Gascogne. La circonscription aquitanique dont Toulouse fut le centre ne conserva que jusqu'à la fin du IX[e] siècle le titre de duché d'Aquitaine, car, lors du dénoûment des crises féodales, il appartint au comté de Poitiers. Tel est en résumé l'histoire géographique de cette Aquitaine, dont une partie va devenir la propriété de nos ducs.

Cet aperçu géographique des premiers temps de l'Aquitaine révélera les motifs pour lesquels nous avons toujours embrassé les événements généraux de cette province, et l'on comprendra facilement qu'il était impossible d'isoler le drame des événements dans un coin de territoire qui n'a d'autre existence politique que celle résultant d'une fiction nominale. Cependant, si le Poitou n'a pas eu, avant le XIII[e] siècle, de circonscription féodale, il en est une qu'il posséda toujours, même au milieu des luttes les plus achar-

nées : ce fut la circonscription religieuse. L'évêque de Poitiers exerce sur tout le territoire une souveraineté sacerdotale. Les limites de son autorité s'étendent à l'occident jusqu'aux rivages de la mer, au nord jusqu'à la Loire, au midi et à l'est jusqu'aux pays de Saintonge, de Limoges et du Berry. Cette division de territoire a réellement existé pour les affaires de l'église, et ce ne fut que vers la fin du XIIe siècle que s'en opéra le démembrement par la fondation des évêchés de Maillezais et de Luçon. Dans ces premiers temps Bourges exerce dans toute l'Aquitaine la suprématie religieuse, et ce ne fut que bien longtemps après que Bordeaux, à la suite de longues discussions, la lui ravit.

Maintenant que nous sommes fixés sur la valeur historique des mots Poitou et Aquitaine, nous pouvons pénétrer dans l'histoire si dramatique et si animée des ducs de cette province. De toutes les puissances féodales des premiers temps, elle fut la plus brillante, mais aussi elle disparut la première, jetant durant sa courte durée un éclat immense : quelque monotone que leur vie paraisse dans les récits que nous ont laissés les écrivains modernes, elle prend un aspect tout différent lorsqu'on en puise les éléments dans les vieilles chroniques, où la naïveté s'entremêlant quelquefois à l'exagération, nous traduit avec vérité la physionomie de ces époques. Qu'ils revivent pour nous tous ces Wilhem, ces fondateurs de la féodalité dans nos contrées, avec leurs vertus et leurs défauts, avec leurs rébellions contre l'église et leurs pieuses fondations de monastères, avec leurs éclatants adultères et leurs paroles de repentir. Il y a dans leur existence un mélange continuel de bien et de mal, de religion et d'impiété : aujourd'hui ils enrichissent les abbayes pour les piller le

lendemain; ils raillent la puissance des moines, et ils vont à la fin de leurs jours cacher leurs remords sous l'habit monastique, dans la solitude des cloîtres. Que dans tous les châteaux qui se sont élevés pour la défense du territoire, apparaissent ces guerriers qui doivent être la souche de tous ces seigneurs féodaux dont l'histoire se rattache à celle de nos ducs. Les incidents de toutes ces diverses existences ouvrent pour notre histoire une nouvelle physionomie non moins dramatique que celle des époques précédentes.

IV.

SUITE DE LA DYNASTIE DES DUCS D'AQUITAINE ET COMTES DE POITIERS [1].
WILHEM III, DIT *Tête-d'étoupes*. — EBLES, SON FRÈRE, ÉVÊQUE DE LIMOGES.
WILHEM IV, DIT *Fier à bras*. — FONDATION DU MONASTÈRE DE MAILLEZAIS.
EMME, SA FEMME. — WILHEM V, DIT *le Grand*.
GUERRES ET INCIDENTS DES COMMENCEMENTS DE SON RÈGNE.

[932 A 998.]

Après de longues et aventureuses explorations à travers tout le territoire d'Aquitaine, nous avons enfin assisté au dénoûment de la crise féodale : les luttes du nord et du

[1] Pour l'histoire complète des ducs d'Aquitaine, consulter l'*Histoire d'Aquitaine* de Hauteserre, celle des *Comtes de Poictou* de Besly, et les divers fragments de la *Collect. des Historiens de France*. Nous avons eu le regret de ne pouvoir mettre à profit les recherches du savant Dufour sur cette partie de notre histoire; mais nous espérons que la publication de ce travail, auquel l'érudition de son collaborateur, M. de la Fontenelle, donnera un nouveau prix, complétera le tableau de l'histoire de cette période, sur laquelle nous aurions désiré nous appesantir avec plus de soins, si les limites de notre plan ne nous eussent imposé l'obligation de n'en tracer qu'un rapide aperçu.

midi vont encore cesser, et la nationalité des anciens compagnons de Waifer va reparaître sous de nouvelles formes et sous de nouveaux chefs. Singulière destinée que celle de ces pays d'outre-Loire, mobile en apparence, mais toujours inspirée par les mêmes sentiments et les mêmes passions. Au VIIIe siècle, les guerres d'indépendance contre la conquête des Franks en dramatisent toutes les phases; au IXe, elle puise son intérêt dans ces premiers combats qui précèdent et suivent la naissance du monde féodal. Sur ce sol aquitain, le génie d'indépendance et de liberté nationale a toujours soulevé de perpétuelles catastrophes. Là, mieux qu'ailleurs, la pensée féodale dut rencontrer, ainsi que nous l'avons dit, de fougueux sectateurs : tous ces seigneurs que la conquête a jetés sur ce sol, ont respiré avec l'air de ces pays les passions des peuples qu'ils sont appelés à gouverner. Autour d'eux désormais se concentre la vie historique. Les dynasties dont ils sont les héros s'installent définitivement dans les provinces; elles doivent maintenant servir de point de ralliement à tous nos récits : et alors même qu'il nous faudrait enlacer le drame de l'histoire dans le cercle mesquin et étroit d'une individualité seigneuriale, nous préférons suivre pas à pas les destinées des chefs qui vont régner tour à tour sur l'Aquitaine, plutôt que de perpétuer le vague et l'incertitude de nos recherches. C'est assez d'avoir traversé au hasard les périodes tumultueuses des siècles passés, pleines de luttes et de combats, il nous faut maintenant ne pas perdre de vue le descendant de notre dynastie féodale; il est l'étendard des populations, le centre de toute l'activité de ces temps; il nous fait aussi séjourner le plus longtemps possible dans cette cité de Poitiers, que les nouveaux chefs aquitains ont choisie pour lieu de leur résidence.

Le successeur d'Ebles le Bâtard fut Wilhem [1], l'un de ses fils, auquel les chroniqueurs contemporains ont donné le surnom de *Tête-d'étoupes*, *caput stupæ*. Grand a été l'embarras de certains de nos devanciers pour expliquer avec logique la bizarrerie de ce sobriquet. Les uns ont pensé que le jeune Wilhem avait reçu cette dénomination comme caractéristique de ses goûts légers et frivoles, ainsi que de l'inconstance et de l'étourderie de ses passions : d'autres, moins aventureux dans leurs hypothèses, ont cru tout simplement et dans la naïveté de leur bon sens que la couleur des cheveux du nouveau duc était l'unique raison de son capricieux surnom. Ce devait être, en effet, une chose assez nouvelle pour les populations de ces temps, que de voir à leur tête un jeune chef dont la physionomie ne ressemblait en rien à celles de ses prédécesseurs, toujours sombres, toujours noircies autant par les fatigues des combats, que par l'influence méridionale de leur patrie. Le fils d'Ebles s'éloigne de la race des Bernard ; dans ses veines circule le sang d'une femme du nord, et sa blonde chevelure diffère étrangement des noires et épaisses chevelures des premiers héros de la féodalité.

Les temps de farouche énergie sont passés : personne, pas même le roi de France, ne songe à anéantir la puis-

[1] Nous devons dire quelques mots sur la désignation hiérarchique que nous avons donnée aux ducs d'Aquitaine, comprenant dans la liste les deux seigneurs du nom de Wilhem, comtes d'Auvergne, qui, suivant presque tous les historiens, ont remplacé Ranulph dans l'autorité féodale qu'il exerçait en Aquitaine ; nous avons dû assigner à Wilhem, fils d'Ebles, le titre de troisième du nom. Ce chiffre, dont nous faisons suivre la désignation nominale de nos ducs, ne sert à nos yeux qu'à établir entre tous ceux du même nom un rang d'ordre. — Quant à la distinction des ducs d'Aquitaine et des comtes de Poitiers, nous nous en rapportons à ce que nous avons dit dans les chapitres précédents, pour détruire complétement la source de ces discussions et rétablir dans sa vérité le sens historique de ces deux désignations.

sance féodale des seigneurs du midi. Il existe même entre ces derniers et lui des rapports de bonne amitié ; il semble que tous cherchent à se reposer des labeurs des luttes précédentes. Il n'est pas jusqu'à ce peuple vagabond, dont tant de fois nos pays ont eu à déplorer les invasions, qui ne reste immobile dans les vastes contrées que lui ont cédées par violence les anciens rois de France. Au lieu de guerres implacables, ce sont des fêtes splendides, des chasses à travers les immenses forêts. Dans une de ces réunions d'un grand nombre de seigneurs, Wilhem choisit pour femme la fille d'un chef normand, sur l'existence et le nom de laquelle les chroniques ne nous fournissent aucuns détails satisfaisants. Elle s'appelait Adèle ou Gerloc, disent-elles ; et elle avait pour père un chef du nom de Wilhem. Leurs auteurs ajoutent même que ce dernier, lorsqu'il voulut rétablir le monastère de Jumiège fondé par St Philibert, demanda au duc d'Aquitaine, son beau-frère, de lui envoyer dix moines de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers pour l'aider dans ses projets : ce que Wilhem accorda avec grand plaisir.

La puissance féodale des ducs d'Aquitaine avait acquis à cette époque une telle stabilité, que Wilhem Tête-d'étoupes n'eut à repousser aucune attaque sérieuse de la part des rois de Paris. Bien au contraire, il intervient avec une certaine énergie dans les révolutions qui s'accomplissent au-delà de la Loire ; il se fait le soutien des derniers débris de la dynastie impériale, des descendants de ces hommes contre lesquels ses aïeux ont si souvent combattu. C'est en Aquitaine, en effet, que le fils de Charles le Simple, Louis, vint chercher un refuge, de peur d'avoir à subir dans ses états revoltés le même supplice que son père, mort prisonnier en la tour de Péronne, vers l'an 929. Il se rendit

dans la cité de Poitiers presque seul, abandonné par les siens [1]; lui, le rejeton de ces terribles vainqueurs de l'Aquitaine, il supplie l'ancien ennemi de sa race de protéger sa vie, et de combattre pour sa cause. L'année suivante, en 943, Wilhem conduisit à Rouen, où se trouvait alors le roi de France, une troupe de guerriers, à l'aide desquels Louis put obtenir des seigneurs acharnés à sa perte une trève de quelques mois, et les apparences d'une trompeuse soumission. Lors de sa mort, en 954, le duc d'Aquitaine fut un des plus ardents à soutenir les droits de son fils, qui fut couronné roi dans la cité de Reims, recevant des mains des seigneurs plus puissants que lui une autorité éphémère, un vain simulacre de royauté, appelant plutôt sur sa tête la haine des chefs féodaux que le respect et l'obéissance des populations. Le comte de Paris, Hugues, de la race de ces seigneurs d'Anjou, contre lesquels les ducs d'Aquitaine auront si souvent à combattre, était, dans le nord de la France, le représentant le plus énergique de l'indépendance féodale. Par l'éclat de son nom, la terreur de ses armes, il s'est institué, pour ainsi dire, le chef de toutes les populations situées au nord de la Loire. La protection qu'avait rencontrée Louis d'Outre-mer dans les états du duc d'Aquitaine, fut considérée par lui comme un acte d'hostilité contre sa puissance. Pour s'en venger, il s'avança dans le Poitou, emmenant avec lui le jeune fils de ce dernier, Lothaire, fantôme impuissant et débile de la puissance de ses aïeux, et vint assiéger la cité capitale du duché de Wilhem, qui en était absent à cette époque; c'était en l'an 955 [2]. Malgré les efforts d'une longue et courageuse ré-

[1] *Au milieu d'une abisme d'angoisses et de détresses*, dit Besly.

[2] Besly, *Hist. des Comtes de Poictou et ducs de Guyenne.*

sistance, les habitants de Poitiers étaient sur le point d'ouvrir aux assiégeants les portes de leur ville, si la rigueur du froid, le manque de vivres, n'eussent contraint le chef des guerriers de France à regagner les pays d'outre-Loire. Il est vrai de dire aussi avec la tradition, que la foudre du ciel, par le mystérieux pouvoir de St Hilaire, avait jeté dans le camp ennemi la terreur et le découragement. Quoi qu'il en soit des motifs qui déterminèrent l'armée du comte Hugues à abandonner le siége, toujours est-il que Wilhem, voulant profiter de cette espèce de victoire, la poursuivit dans sa fuite jusque sur les bords de la Loire. Là un combat terrible s'engagea, et le duc d'Aquitaine, après avoir perdu une grande partie de ses guerriers, fut obligé lui-même de prendre la fuite. *Il avait oublié*, ajoute naïvement Besly, *qu'on doit faire un pont d'or à son ennemi fuyant.*

Quelques années après cet échec [1], le fils du même comte Hugues reçut du roi Lothaire le titre de duc d'Aquitaine. Vaine et ridicule réminiscence des premiers jours de la conquête, cette investiture ne détruisit en rien la puissance de Wilhem sur ces provinces; et s'il a été malheureux dans son enthousiasme guerrier contre l'armée du comte de Paris, son fils vengera avec énergie cette défaite qui n'amena dans l'organisation féodale de notre pays aucune catastrophe. L'inimitié de Wilhem et du roi de France ne fut pas de longue durée, car au dire de Besly, qu'en ce moment nous copions presque textuellement, le duc d'Aquitaine accompagna ce dernier au siége de Vitry, vers l'an 963, et obtint de lui la confirmation d'un don fait par sa femme à l'abbaye de la Trinité. La vie monotone et peu animée de

[1] En 960.

Wilhem, d'après ce que nous rapportent les documents historiques, fut un instant troublée par la lutte qu'il eut à soutenir contre Alain *Barbetorte*, duc de Bretagne, au sujet des limites des deux provinces. Le duc d'Aquitaine, suivant en cela les habitudes de ses prédécesseurs, étendait son autorité jusqu'au fleuve de la Loire, comprenant de la sorte dans ses états les pays d'*Herbauges* et de *Tiffauges* : ces prétentions réciproques allumèrent entre les deux princes une guerre assez vive dont l'issue ne nous a pas été transmise par les récits des chroniqueurs.

Durant le règne de Wilhem *Tête-d'étoupes*, la pensée religieuse trouva un défenseur énergique dans la personne d'Ebles son frère, qui devint, après la mort de leur père, évêque de Limoges. Ce saint prélat s'appliqua à rétablir les anciens monastères, si souvent ruinés pendant les guerres des siècles précédents. Dans le Poitou, celui qui fut l'objet de son affection était situé non loin des côtes de l'Océan, et avait été élevé en l'honneur de saint Michel, d'où lui vint le nom de Michel-en-l'Herm. C'est là que furent déposés ses restes après sa mort, qui fut provoquée par les douleurs qu'il éprouva d'un acte de cruauté dont son ami et son futur successeur, du nom de Benoît, devint victime de la part d'Hélie, comte de Périgueux. Ce seigneur, en effet, poussé par une haine profonde contre le saint prélat, ordonna de lui crever les yeux. Quant à Wilhem, il se retira vers la fin de ses jours dans le monastère de Saint-Maixent, et termina sous l'habit de moine, vers l'an 963, une existence qu'aucun événement important n'avait rendue remarquable.

Avec Wilhem son fils, auquel les chroniqueurs ont donné le surnom de *Fier-à-bras*, *fera brachia*, se ranima le drame de ces premiers temps de la féodalité. Non-seule-

ment les luttes qu'il eut à soutenir contre le roi de France et contre le comte d'Anjou jettent un vif intérêt sur la vie de ce nouveau duc, mais encore avec lui commencèrent ces discordes de familles, que les chroniqueurs de ces époques entourent par leurs récits d'un si naïf éclat. Pour tous les faits relatifs à ce Wilhem, il existe dans nos annales de nombreuses contradictions. Il n'est pas jusqu'à sa propre personnalité qui n'ait été mise en doute; car, d'après la chronique de Maillezais [1], le sobriquet sous lequel nous le connaissons n'aurait été donné qu'à son fils, qui ne trouve point place dans aucune des hiérarchies de nos ducs. Quel que soit notre désir de jeter sur l'ensemble de notre histoire des indices vrais, qu'il nous suffise cependant, pour certaines questions, de signaler l'incertitude et les contradictions qu'elles provoquent, sans être forcés de nous perdre dans les difficultés de dissertations souvent inutiles. Ainsi, est-ce bien Wilhem IV qui eut à repousser dans les premiers temps de son règne l'invasion des guerriers de France, et dont la défaite sur les bords de la Loire par les troupes d'un seigneur du nom de Hugues, rappelle en tous points celle de son père? Est-ce bien lui qui soutint de longues guerres contre un comte d'Anjou du nom de Geoffroi, au sujet de la domination du château et du territoire de Loudun? Ou bien tous ces faits se rapportent-ils à son prédécesseur, ou même à un fils dont l'existence aurait échappé à presque tous les historiens?

Cependant, à travers toutes ces ambiguïtés historiques

[1] Pierre de Maillezais, dans sa chronique, dit positivement que le fondateur de l'abbaye de Maillezais fut Wilhem IV, fils de Wilhem *Tête-d'étoupes*, et père de celui auquel on donna le nom de *Fier-à-bras*. Ce document isolé ne nous offre pas assez de garantie d'authenticité pour détruire la chronologie de nos ducs le plus généralement adoptée.

relatives à Wilhem appelé vulgairement *Fier-à-bras*, il est des événements de sa vie qui nous semblent avoir acquis un caractère d'authenticité irrécusable, quoiqu'à l'aide de quelques documents, il serait encore possible de les attribuer au fils de Wilhem *Tête-d'étoupes* : c'est la fondation du monastère de Maillezais, ainsi que les incidents d'un drame domestique qui se rapportent à cette même époque. — La tradition a entouré d'étranges circonstances les détails de cette pieuse fondation. C'était une île, dit la même chronique de Pierre, formée par le confluent des deux rivières de la Sèvre et de l'Autise, dont le sol était couvert par d'épaisses forêts. Là, le duc d'Aquitaine avait fait construire une maison de plaisir, dont la situation au milieu des bois favorisait merveilleusement ses goûts de chasse. Ce territoire avait pour uniques habitants des bêtes fauves sans nombre, et quelques-uns de ces hommes proscrits que le moyen-âge nous a fait connaître sous le nom générique de *Colliberts*[1]. A l'une de ses extrémités se rencontrait cependant une petite église sous l'invocation de St Hilaire, dans laquelle se célébraient de temps à autre les saints mystères. Un jour, continue la chronique, que Wilhem et sa femme, du nom d'Emme, fille de Thibault comte de Champagne, se livraient aux délices de la chasse, à travers les sombres forêts et les marécages presque inabordables, poursuivant à outrance un sanglier qu'ils étaient sur le point d'atteindre; la bête, épuisée de fatigue, chercha un refuge à travers les ruines de cette solitaire habitation vouée au culte de Dieu. Frappée de ce spectacle, la jeune femme ordonna de ne point la tuer et de respecter la sainteté du lieu; puis elle supplia son époux

[1] Voir le chap. 1er de la 1re partie.

de ne pas laisser plus longtemps ces ruines précieuses à la merci des bêtes féroces, et d'y faire reconstruire dans tout son éclat une nouvelle église. Tels sont les faits, quelque peu fabuleux, que Pierre de Maillezais invoque dans son récit, pour donner sans doute plus de merveilleux à la fondation de ce monastère, qui doit devenir par la suite le centre d'une circonscription religieuse dans notre province du Poitou.

La pensée religieuse d'Emme reçut sa réalisation vers l'an 970 [1], et les premières pierres de l'édifice commencèrent à s'élever au-dessus du sol, *jam parietes cœpti operis undèque in alto se erexerunt.* Mais la joie qu'elle en éprouva fut bientôt effacée par un incident qui jeta sur le reste de son existence de douloureuses empreintes. Les détails nous en ont été transmis par le même chroniqueur. A son retour des frontières de Bretagne, Wilhem, traversant tout le territoire du Poitou, fut reçu avec grand honneur par le seigneur du château de Thouars, où il séjourna durant quelques jours. Mais, au mépris des droits de l'hospitalité, le duc d'Aquitaine conçut pour la femme de son vassal une passion effrénée, qu'il parvint après de grands efforts à faire partager à celle qu'il aimait. Le bruit de cette aventure galante arriva jusqu'aux oreilles de sa femme, qui était alors à Poitiers : pleine de colère pour cette insulte, elle résolut de se venger de sa rivale d'une manière éclatante. C'est en vain que Wilhem, répondant à ses reproches, cherche à l'apaiser et à étouffer dans son âme ses justes ressentiments. Rien n'y peut faire, ni ses prières, ni ses caresses, ni ses menaces; le cœur passionné de la fille du comte Thibault n'éprouve qu'un seul senti-

[1] Nous suivons la chronologie de la même chronique.

ment, celui de la vengeance. Elle ne tarda pas, en effet, à donner à sa colère un libre cours. Quelques jours s'étaient à peine écoulés depuis l'arrivée de Wilhem à Poitiers, qu'elle partit elle-même pour le pays de Thouars, accompagnée d'une escorte de gens sûrs : s'étant avancée près du château où résidait sa rivale, elle la rencontra par hasard à travers la campagne. Sa vue ne fit que redoubler le courroux de l'impitoyable Emme; elle se précipita elle-même vers elle, la renversa de cheval, *irruens ergo toto impetu in eam de equo præcipitat;* non contente de lui prodiguer des injures et des mauvais traitements, sourde à ses prières, elle la livra aux gens de sa suite, et, durant toute une nuit, peut-être dans les mêmes lieux témoins de ses amours avec Wilhem, elle eut à souffrir les caresses impures et les outrageux baisers des soldats qui avaient accompagné Emme; son supplice dura jusqu'aux premières heures du jour, lorsqu'elle fut chassée ignominieusement par ceux-là même qui l'avaient si indignement souillée. L'épouse du duc d'Aquitaine, après avoir si cruellement satisfait sa haine contre sa malheureuse victime, redoutant le ressentiment de Wilhem, s'achemina vers le château de Chinon qui lui appartenait. A la nouvelle des horreurs commises par les ordres de sa femme à l'encontre de la vicomtesse de Thouars, il fut saisi d'une violente colère, qu'il ne réprima que par l'impuissance dans laquelle il se trouvait de ne pouvoir la satisfaire : *verùm quoniam aberat persona hujusce modi pravitatis auctrix, impunè abscesserat, furorem repressit.*

Cette discorde des deux époux occasionna de longs retards dans la construction du monastère de Maillezais; et les sauvages habitants des forêts de l'île auraient pu encore chercher un refuge au milieu des murs à demi achevés,

si plusieurs prélats n'étaient intervenus pacifiquement entre Wilhem et sa femme, qui se réunirent après deux années de séparation. Grâce à ce dénoûment, les édifices du cloître s'achevèrent, et vers l'an 972, les moines, au nombre de treize, purent s'y installer sous la direction de Gaubert, abbé du monastère de Saint-Julien de Tours. Quelque temps après, des fêtes solennelles eurent lieu à l'occasion de sa dédicace, faite par l'archevêque de Bordeaux, du nom de Gumbald, assisté de plusieurs suffragants.

Les dernières années du règne de Wilhem IV se ressentirent des orages qui avaient déjà éclaté dans sa famille. Ni l'un ni l'autre des deux époux n'ont oublié leurs injures réciproques, car, vers l'an 985, Emme abandonna de nouveau le palais de son mari pour se retirer en Anjou, où elle fit construire un monastère dans un lieu appelé *Bourgueil;* elle avait entraîné dans sa fuite le seul enfant qu'elle avait eu de Wilhem, celui qui lui devait succéder dans le duché d'Aquitaine. L'époux délaissé ne survécut pas longtemps à cette nouvelle séparation. Accablé sous le poids de l'âge et des douleurs, et par mépris pour les choses de ce monde, il prit l'habit monastique et se réfugia dans l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers. *Multo jam senio confractus, mundialem pompam spernens, apud B. Cyprianum Pictavis sanctæ religionis habitum suscepit.* Par haine pour sa femme, *ob contemptum uxoris*, il chassa de Maillezais les moines qu'elle y avait appelés, et le soumit à l'autorité ecclésiastique de l'abbé de Saint-Cyprien. Aux douleurs morales succédèrent des souffrances physiques. C'est en vain qu'un moine, Italien de naissance et profondément versé, au dire des chroniqueurs, dans la science médicale, cherche à ranimer chez Wilhem un dernier

souffle de vie, en lui faisant avaler d'étranges potions, *ex urinâ viri;* toutes les fois que les douleurs devenaient plus vives, que la mort semblait le menacer, un enfant lui apportait le précieux breuvage, et à peine avait-il vidé la coupe qui le contenait, que son corps prenait une nouvelle force, que sa voix s'animait. Cependant la science du moine italien ne put opérer un miracle complet; et Wilhem, voyant sa fin approcher, écouta, les larmes aux yeux, les terribles reproches que lui adressaient les gens d'église sur ses déréglements passés, et ce fut sans doute pour échapper à la rigidité et à l'amertume de leurs paroles qu'il abandonna le monastère de Saint-Cyprien pour se retirer à Saint-Maixent. Là, sous l'inspiration de ses nouveaux frères, il résolut de se réconcilier avec sa femme, et lui envoya à cet effet quelques-uns des siens pour la ramener près de lui, afin de pouvoir avant de mourir lui adresser un dernier adieu, *priusquàm se amara opprimat mors.* Touchée du repentir de son époux, Emme s'achemina avec son fils vers le monastère de St-Maixent, où Wilhem mourut quelque temps après.

Pendant que Wilhem, ce dernier héros de la lutte féodale, qualifié avec tant d'énergie par les historiens contemporains de *Bras de fer*, rendait le dernier soupir dans le monastère de Saint-Maixent, en proie aux regrets de sa vie passée que ne pouvaient effacer les paroles de paix jetées par sa femme sur sa tombe à demi-ouverte, la victoire que nos provinces ont si rudement conquise se révèle dans un fait, lequel, suivant nous, doit être la limite définitive du monde ancien et du monde nouveau. Il advint qu'un certain guerrier du nom d'Aldebert, comte de la cité de Périgueux, s'avança à travers le territoire poitevin, et, après quelques succès remportés près de la ville capitale

d'Aquitaine, il alla mettre le siége devant la cité de Tours. Quels étaient ses projets et ses espérances? Voudrait-il par hasard franchir la Loire pour menacer les pays soumis à l'obéissance du roi de Paris? Le petit nombre de guerriers qui l'accompagnent dans son expédition ne peut lui suggérer de telles ambitions. Disons-le, il cédait tout simplement à ce vague instinct qui dans ces siècles poussait le guerrier du moyen-âge à d'aventureuses courses; et ses victoires ne peuvent en rien troubler l'autorité de celui qu'ils appellent, par-delà le grand fleuve, *roi de France.* Mais si ses armes n'ont aucune force pour frapper cette puissance royale si souvent et si rudement en contact avec celle de nos ducs, sa langue du moins se chargea de compléter les victoires de ce dernier, en jetant à la face de la royauté de Paris l'expression la plus vraie de l'existence féodale. En effet, au moment où les guerriers d'Aldebert menaçaient d'envahir la cité de Tours, le roi de Paris crut anéantir son ennemi en lui adressant par message cette question : *Qui t'a fait comte?* Pour toute réponse Aldebert lui répliqua : *Qu'est-ce qui t'a fait roi?* Voilà la fierté féodale à son apogée. Ce n'est plus même le chef d'une immense étendue de terrain, un duc d'Aquitaine par exemple, qui jette à la face du pouvoir royal un semblable défi, mais bien un simple guerrier, inconnu jusqu'alors, et que l'histoire aurait oublié, s'il ne s'était chargé de signifier au roi de France l'autorité réelle des souverains féodaux et la légitimité incontestable de leur usurpation.

Quelle que soit la pensée historique des paroles d'Aldebert, toujours est-il que, repoussé des frontières du pays de Tours, il rentra dans le Poitou, et vint mettre le siége devant le château de Gençay, nouvellement reconstruit par les ordres de Wilhem. Contre cette forteresse s'élevèrent

longtemps les attaques des seigneurs voisins ; contre ses hautes murailles, en effet, venaient se briser leur fougue et leurs ambitions de conquêtes. Le comte de Périgueux ne s'inquiète nullement quel est l'ennemi qu'il a à combattre. Dans ce monde il ne reconnaît d'autre puissance que celle de sa volonté et de son caprice. Adviennent donc les chances du combat. Les efforts des assiégeants redoublaient pour emporter le château, lorsqu'Aldebert, déjà presque vainqueur, dit le chroniqueur, s'étant avancé sans cuirasse, *nudus armis*, près des murailles, fut percé par une flèche, et mourut avant d'avoir réalisé ses projets de victoire. Mais son frère apparut bientôt, *surrexit pro eo*, continue le même chroniqueur, autant pour venger sa mort que pour jeter à bas les murs toujours menaçants de la forteresse assiégée. La nouvelle de la mort du duc d'Aquitaine l'encouragea dans ses desseins. Et puis sur la destinée de Boson, ce frère d'Aldebert, planent d'étranges présages. Sa femme, du nom d'Adalmode, excitée soit par une pensée d'ambition, soit par tout autre sentiment, a arraché aux mystères de l'avenir une terrible prophétie. A l'aide de sortiléges et de paroles magiques, elle est parvenue à connaître qu'elle deviendrait un jour comtesse de Poitiers et duchesse d'Aquitaine.

L'occasion était belle, en effet, pour porter ce titre. Au vieux Wilhem Fier-à-bras avait succédé le seul rejeton de son déplorable mariage avec la fondatrice du monastère de Maillezais. C'était un jeune homme remarquable par son intelligence et sa beauté; seule consolation sur cette terre à l'infortunée Emme, il avait recueilli dans son jeune âge tous les soins de sa tendresse ; élevé dans le monastère de Bourgueil au milieu de saintes occupations et de pieux enseignements, il est appelé à faire revivre dans nos contrées

les souvenirs de Louis, le fils de Charles le Grand. Boson, l'esprit troublé par les sombres prévisions qu'y avait fait naître sa femme, devint l'ennemi le plus acharné du jeune duc d'Aquitaine. Il croit pouvoir briser la fatalité de l'oracle par l'énergie de sa haine, et reconquérir l'amour de sa femme par ses futures victoires. Il accourut donc vers le château de Gençay, bien décidé à commencer par sa destruction une rude guerre au nouveau comte de Poitiers.

A peine Wilhem a-t-il appris l'attaque de Boson, qu'il marcha pour délivrer ses guerriers assiégés et réprimer l'insolence de son ennemi par la force de ses armes, *armis ultricibus*, dit le chroniqueur. Après avoir étudié la position de l'armée de Boson, il dispersa à travers les rangs de ses guerriers une foule de jeunes gens de race noble, accourus des diverses parties de l'Aquitaine pour commencer sous les ordres du jeune duc l'existence militaire à laquelle ils étaient destinés. Ces préliminaires étaient à peine achevés, que les deux armées en vinrent aux mains. Après une sanglante mêlée, dans laquelle presque tous les soldats de Boson furent massacrés, ce dernier prit la fuite, ajournant à des temps plus prospères ses espérances de victoire sur Wilhem, et l'anéantissement de la fatale prophétie qui pesait sur lui. Le jeune duc poursuivit sa marche triomphante jusque vers le château appelé par les contemporains *Rupes Medeldis* [1], situé non loin du monastère de Charroux, et occupé par les hommes de Boson. A peine s'était-il présenté devant la forteresse, que les portes s'ouvrirent à lui.

Cette victoire si facile pouvait devenir funeste au comte de Périgueux; car c'était ce même château qu'il avait choisi

[1] Rochemeau.

comme lieu d'asile pour sa femme Adalmode, et dont les murs bien fortifiés devaient la protéger contre les malheurs de la guerre, et surtout écarter loin d'elle tous les événements qui auraient pu donner quelque réalité aux rêves chimériques de son imagination. Y avait-il dans cette rencontre, et principalement dans la prompte reddition de la forteresse, quelque velléité de la part d'Adalmode, d'aider un peu dans leur réalisation ses croyances magiques, et de donner gain de cause à l'oracle, en tombant de la sorte au pouvoir de celui qu'il lui avait fait pressentir devoir être son époux? Sur ces mystères, silence des chroniqueurs contemporains; ils nous disent seulement que la jeune femme, suivie de Candide sa mère, se présenta devant le vainqueur. Elle avait toute la beauté de la jeunesse, *lasciviam juventutis*, ajoutent-ils; et la première pensée de Wilhem fut de venger l'injure que lui avait faite Boson, en réalisant à demi la prophétie d'Aldamode. Mais sa générosité triompha de ce premier mouvement; et loin de satisfaire ses passions, *tradens illam ludibrio*, dit le chroniqueur, il eut pitié de ses malheurs et de sa jeunesse; l'ayant donc confiée à une escorte de gens fidèles, il la fit conduire avec grand honneur dans son pays.

Cette rencontre fortuite, l'acte de générosité qui en fut le dénoûment, les mystérieuses hallucinations de la jeune femme, et surtout sa beauté remarquable, firent naître entre elle et Wilhem des sentiments d'amour, dont la force servit sans doute plus puissamment les désirs d'Aldamode que les secours de la magie et des sortiléges. Quelques mois s'étaient en effet écoulés, qu'elle devint duchesse d'Aquitaine et comtesse de Poitiers, en unissant ses destinées à celles de Wilhem. Les détails qui accompagnèrent la mort de Boson nous sont complétement inconnus. D'après

le récit d'Adémar, il aurait été empoisonné par sa femme ; mais ce chroniqueur, en désaccord avec le récit de l'historien de Maillezais, donne pour époux à cette même Adalmode le comte Aldebert tué sous les murs de Gençay. Quant à cette femme, il y a donc autour de sa vie autant de mystères qu'elle en jetait elle-même dans sa bizarre destinée. Mais avant le dénoûment tragique de la vie de Boson, il soutint contre Wilhem plusieurs combats; il fut même vainqueur dans la défense du château de Bellac, que son père avait fait construire sur la frontière du pays de Limoges, et qu'était venu assiéger le duc d'Aquitaine, soutenu par le roi Robert : là s'étaient réunis tous les guerriers des deux pays pour opposer leurs efforts à la courageuse résistance de Boson.

Plus tard, et devant ce même château de *Rupes Medeldis*, où s'était révélée la grandeur d'âme de Wilhem, une nouvelle rencontre eut lieu entre lui et Boson. Les chances du combat se balancèrent longtemps entre les deux guerriers ; mais enfin la victoire resta au duc d'Aquitaine, qui s'empara pour la seconde fois de la forteresse. Au dire d'un chroniqueur, ce fut dans cette lutte que le comte de Périgueux tomba entre les mains de Wilhem, qui usa envers lui de la même générosité qu'à l'égard d'Aldamode, car il le renvoya sain et sauf dans ses états : *inimicum suum occidere noluit, sed usus pietate illæsum eum sacramentis absolvit.* Cette conduite de Wilhem vis-à-vis de Boson détruit de la manière la plus éloquente les insinuations que l'on pourrait, en se servant de la version d'Adémar, jeter sur ses amours avec Aldamode, et elle confirme le récit du chroniqueur de Maillezais qui ne parle pas d'empoisonnement, lorsqu'il énonce la mort subite de Boson. Dans ce dernier combat, le duc d'Aquitaine eut pour compagnon

d'armes un guerrier du même nom que lui, Wilhem comte d'Angoulême, homme d'une sagesse remarquable, dit l'historien. Leurs destinées furent étroitement liées : car ils s'aimèrent d'une amitié telle, continue le chroniqueur, qu'il semblait qu'il n'y avait qu'une seule âme dans ces deux corps, *ut esset eis in duobus corporibus anima una.* Avec les mêmes projets, les mêmes espérances, ils se soutiennent l'un l'autre dans les combats ; amitié sainte et noble, aurore brillante des beaux jours de la chevalerie. Lorsque Wilhem d'Angoulême alla assiéger le château de Blaye, le jeune duc l'accompagnait, et la résistance des assiégés fut vaincue par leurs efforts réunis. Non-seulement ils s'entr'aident dans les guerres qu'ils ont à soutenir ; mais encore, durant la paix, dans les conseils et dans les assemblées, ils se prêtent l'appui de leur sagesse et de leur prudence : aussi, pour récompense de cet attachement sincère, le comte Wilhem fut-il gratifié par le duc d'Aquitaine de plusieurs places fortes, entre autres de Melle, Ruffec et Confolens.

Les attaques qu'eut à soutenir Wilhem contre Aldebert et Boson ne furent pas les seules qui troublèrent les premières années de son règne. La cité de Périgueux est inépuisable à lancer contre lui de nouveaux adversaires. Un des parents de Boson, irrité de la préférence accordée par Wilhem aux fils d'Aldebert et de Boson pour le comté de la Marche et celui de Périgueux, décision qu'il avait prise après ses dernières victoires, en ayant soin toutefois de placer près de ces jeunes chefs deux hommes fidèles, Umbert et Drutus, qui devaient leur servir de tuteurs, s'apprêta à diriger contre la puissance du duc de nouvelles attaques, et il vint placer son camp à deux milles de la cité de Poitiers. Parmi les guerriers que Hildebert avait appelés

à son secours se rencontrait Hugues, seigneur d'un château voisin ; plusieurs autres étaient attendus, et de ce nombre était Foulque comte d'Anjou, lorsque les habitants de Poitiers, dans une sortie aussi vigoureuse qu'inattendue, essayèrent de repousser les assaillants. La victoire allait couronner leurs efforts, lorsque Hugues invoqua, aux dires du chroniqueur, pour ranimer le courage presque éteint de ses guerriers, l'intervention miraculeuse de St Benoît. La veille du combat il avait reçu des moines d'un monastère voisin plusieurs pains, les mêmes dont ces derniers avaient coutume de se nourrir ; au milieu de la mêlée, il se fit apporter ces pains précieux, et en ayant distribué les fragments à ses soldats, le combat devint plus acharné, et les Poitevins, dont les cris de victoire retentissaient déjà, furent défaits et contraints de regagner les murs de leur cité. Et chose remarquable, ajoute le naïf historien, de tous ceux qui avaient goûté le pain miraculeux des moines de St-Benoît, pas un ne reçut la plus légère blessure.

Telles furent les luttes qu'eut à repousser dans les premiers temps de son règne le jeune duc d'Aquitaine. Ce n'étaient plus de ces combats terribles dans lesquels la puissance féodale est mise en péril, et la couronne ducale conquise avec l'énergie du glaive. Tout est stable désormais dans cette autorité. Il y a bien quelques seigneurs, tels qu'Aldebert, Boson et Hildebert, qui cherchent à briser les liens de suzeraineté qui les attachent au duc d'Aquitaine, *recusantes imperium*, mais ils sont vaincus, leurs châteaux renversés, de telle sorte que le chroniqueur résume par ces paroles leur position de dépendance et de soumission vis-à-vis de Wilhem : *Qui comiti eidem conabantur Aquitanici primores vel edomiti, vel prostrati sunt : ut nemo contra eum levare auderet manum.* Du reste, les seigneurs

d'au-delà la Loire aspirent presque tous à jouir des fruits de leurs labeurs : des alliances se contractent, les amitiés se resserrent; ils cherchent à affermir ainsi leur indépendance, à l'asseoir non sur des ruines, mais sur de bons châteaux bien fortifiés ; ils reconstruisent ceux qui ont été détruits. Ils n'oublient cet appareil de force que pour donner leurs soins à l'élévation de nouveaux monastères ; enfin, la guerre semble avoir ajourné pour quelque temps ses cris de fureur et ses scènes de dévastation. Ce besoin d'union et de paix se fit bien plus vivement sentir lorsqu'une peste terrible éclata dans le pays de Limoges. C'était un feu ardent qui brûlait les entrailles de ceux que la maladie saisissait; hommes et femmes, jeunes et vieux, tous tombaient victimes du fléau. La désolation était partout. Ce spectacle des misères humaines donna aux esprits une exaltation religieuse, en propageant la croyance de la fin du monde. A quoi bon les combats, les périls et les chances de la victoire, s'écriait-on de toutes parts, puisque le courroux du ciel menace d'exterminer à chaque instant les plus fougueux d'entre les guerriers ! C'est en vain que Wilhem, d'accord avec le pieux abbé de Saint-Martial, et Alduin, évêque de la cité de Limoges, ordonne dans toute la province des prières et des jeûnes. Rien n'y peut faire. Il n'est pas jusqu'aux reliques du grand saint d'Aquitaine qui viennent, dans des processions solennelles, abdiquer aux yeux des contemporains leur toute-puissance. C'était bien, il est vrai, une consolation pour les peuples que cet enthousiasme et ces prières, mais la maladie est tenace, et bien des victimes disparaissent avant que Dieu, tant de fois invoqué, n'en arrête la marche. Ce fut sous le coup de cette calamité que les chefs féodaux d'Aquitaine résolurent de faire cesser entre eux tout combat,

et qu'ils contractèrent cette alliance qui fut appelée *trève de Dieu.*

V.

SUITE DE LA VIE DE WILHEM LE GRAND. — SES PRÉOCCUPATIONS RELIGIEUSES.
LE MONASTÈRE DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.
DISCUSSIONS AVEC L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES. — CONCILE DE POITIERS.
LETTRES DE WILHEM AU SUJET DU ROYAUME D'ITALIE.
SON AMITIÉ AVEC FULBERT, ÉVÊQUE DE CHARTRES.

Ce n'est donc pas au milieu des champs de bataille, et des scènes de désordre et de barbarie qu'ils entraînent, que nous devons rechercher les éléments de la vie historique de Wilhem. Le successeur du *Fier-à-bras* a pour nous une physionomie bien plus noble, sur laquelle ne viennent point se refléter les sanglantes péripéties et la sombre fatalité des combats. Et si le titre de *Grand* s'est attaché à son nom, il ne l'a point conquis par de hauts exploits guerriers, mais parce que, dans ces siècles à peine échappés aux horreurs de l'anarchie, il fut pacificateur et homme de civilisation. Lui, le premier entre tous les ducs d'Aquitaine, il est venu à temps pour mettre à profit les travaux de ses aïeux, et entourer la puissance féodale d'un éclat qui lui était jusqu'alors étranger. Dans ses allures nous rencontrerons, ainsi que nous l'avons dit, les traces de Louis le Pieux, et même quelque ressemblance avec le héros de la dynastie dont ce dernier fut un infortuné rejeton, soit lorsqu'il s'entoure d'hommes éclairés et intelligents, qu'il protége les monastères, ou bien qu'il siége dans les conseils des princes et des évêques. Pour que le XIe siècle puisse donner à l'esprit humain une nouvelle impulsion, il faut bien que des hommes lui préparent l'avenir : entre eux

Wilhem fut un des plus zélés et des plus actifs. Les éloges que lui donne le chroniqueur contemporain sont pour notre histoire un monument remarquable. Suivant Adémar, en effet, le comte de Poitiers est le plus grand et le plus puissant de tous les seigneurs, généreux envers les siens, sage dans les conseils, ami de la justice, défenseur énergique des pauvres, protecteur des moines et des églises. Puissions-nous, par un rapide aperçu sur l'existence de Wilhem, justifier la vérité de ces paroles du contemporain !

Entre tous les monastères qui s'étaient élevés en Aquitaine, celui qui devait avoir part le premier aux libéralités du nouveau chef, était sans contredit celui de Maillezais. Réalisation de la pensée religieuse de sa mère, ce lieu si souvent témoin de ses douleurs et de ses larmes devait attirer sur lui toute l'affection de Wilhem. Aussi, dès les premières années de son règne, il fit reconstruire à neuf l'ancien monument ; il rappela d'exil ces moines que son père avait chassés du saint asile, et parmi lesquels se rencontrait Théodelin, de race juive, converti à la foi du Christ, et dont les vertus et la prudence devaient l'investir de la dignité d'abbé après la mort de Gauzbert. Si le monastère de Maillezais méritait ses bienfaits par les souvenirs de sa fondation, il en était encore un autre qui devait occuper le même rang dans les affections de Wilhem : c'était celui de Bourgueil, dans lequel s'étaient écoulées ses premières années.—Quelque temps après, de concert avec l'évêque de Limoges, il fonda celui de St-Junien dans le territoire de Limoges, malgré la résistance de Jordanus, seigneur d'un château voisin. Cette édification fut le motif de luttes sérieuses entre ce dernier et l'évêque Alduin : car, aussitôt après le départ de Wilhem, le comte, assisté de

son frère Widon, accourut pour s'emparer du château et chasser l'évêque; vainqueur dans cette attaque, il retournait déjà vers son camp lorsqu'il fut frappé à mort par un soldat blessé : pour venger la mort de leur chef, ses guerriers massacrèrent tous les prisonniers limousins.

Les faveurs de Wilhem n'atteignirent pas seulement les monastères d'Aquitaine, tels que ceux de St-Martial, St-Michel-en-l'Herm, mais encore d'autres situés en Bourgogne et jusque même au-delà des Alpes. Il avait une affection profonde pour la terre d'Italie. Chaque année il s'acheminait en pèlerinage vers la grande cité antique, toujours accompagné de quelque saint évêque : quelquefois, il est vrai, pour subvenir aux frais de ce pieux voyage, il avait recours aux richesses des monastères. C'est ce qui advint lorsqu'il partit avec Alduin, l'évêque de Limoges; ce dernier vendit les ornements et les choses précieuses du monastère de St-Martial, dont il tira grand argent, et il laissa, continue le chroniqueur, les moines dans la désolation, oublieux qu'il est de dire si l'absence de leur chef ou la vente de leurs richesses causait leur douleur. De retour en Aquitaine, ces hommes avaient aux yeux des peuples quelque chose de plus grand et de plus noble. Les populations se pressaient sur leurs pas, et souvent l'enthousiasme était tel, que des désastres survenaient. C'est ainsi qu'au retour de Gérald, le successeur d'Alduin, le concours du peuple fut tellement grand durant les offices nocturnes, que plus de cinquante personnes furent écrasées dans le lieu saint; il est vrai de dire aussi qu'en expiation d'un tel malheur, des prières publiques furent ordonnées sous les auspices d'Arnald et de quelques autres prélats distingués.

L'incident religieux le plus remarquable du règne de Wilhem fut la fondation du monastère de Saint-Jean-

d'Angély. Voici, quant à cet événement, le langage de la tradition : Dans l'église d'un lieu nommé *Angeriacensis*, construite en pierre, et de forme pyramidale, l'on découvrit une tête humaine sur laquelle le temps n'avait point encore porté ses empreintes. Consulté sur ce fait, Alduin, abbé du lieu, répondit que cette tête était celle de St Jean, le précurseur de Jésus. Grande fut la joie dans toutes les cités environnantes, lorsqu'elles apprirent la découverte d'un si précieux trésor. Wilhem lui-même, qui revenait de Rome, la partagea bien vivement, et il ordonna d'exposer à l'admiration du peuple la sainte relique. Pendant longtemps la foule accourut à ce religieux spectacle ; non-seulement on y venait d'Aquitaine, mais encore de France, d'Italie et d'Espagne. Le roi Robert lui-même suivit le torrent, et vint avec sa femme déposer tout à la fois et le tribut de son respect et de sa générosité : il donna pour enrichir le monastère un vase précieux tout enrichi d'or, et, lorsqu'il retourna en France, il fut reçu avec grand honneur dans la cité de Poitiers par le duc Wilhem. Pendant que, par les ordres de ce dernier, on construisait sur les ruines de l'édifice primitif, avec les présents apportés par les fidèles, grâce à l'ingénieuse découverte d'Alduin, un monument digne du trésor qu'il était destiné à renfermer, une rixe s'éleva entre les hommes du monastère et ceux de Wilhem. La maison du duc fut détruite, l'intendant presque massacré ; et de sanglantes représailles se préparaient, lorsqu'intervint son autorité : quoique irrité de l'injure qui lui était faite, il repoussa les conseils de vengeance que lui donnait Foulque, comte d'Anjou, alors dans la cité de Poitiers, et il préféra pardonner aux coupables, révélant dans ces siècles à demi civilisés une grandeur d'âme et une magnanimité jusqu'alors inconnues.

Ce ne fut pas seulement à l'édification matérielle des monastères que Wilhem donna tous ses soins ; il chercha aussi à opérer une régénération morale dans la vie religieuse. Les luttes des siècles derniers avaient porté bien des atteintes aux disciplines sévères des cloîtres ; l'indépendance des mœurs en avait brisé les liens ; et dans ces temps un mal plus terrible menaçait encore de détruire pour toujours la sainteté de ces demeures, c'était la vénalité. Wilhem appela de tous côtés des hommes purs et sincèrement attachés à la foi chrétienne pour l'aider dans cette œuvre de réforme. Il supplia le célèbre abbé de Cluny, Odilon, de joindre ses efforts aux siens. Cet appel fut entendu, et Odilon envoya pour gouverner le monastère de St-Jean, encore agité par le tumulte des dernières rixes, un saint moine de son abbaye, du nom de Rainald, qui mourut à peine installé, et qui fut remplacé par un homme du même monastère, appelé Aimeri. Plus tard, Wilhem fit subir la même épreuve au monastère de Charroux. L'entreprise était difficile. Un séculier du nom de Pierre, homme très-puissant, venait de s'en rendre le chef, moyennant un prix considérable : le duc Wilhem ne recula point ; il fit chasser du lieu saint le vénal usurpateur, et écrivit à Aribert, abbé de St-Savin, pour lui demander d'envoyer dix moines de son monastère qui, par leur exemple et leur autorité, pussent rétablir la discipline dans celui de Charroux. Il nomma Gombald pour remplacer l'ancien chef, qui alla finir dans le cloître de St-Augustin de Limoges une vie tourmentée par les douleurs paralytiques.

Vers l'an 1021, il se présenta à Wilhem une occasion bien propre à faire briller ses tendances de réforme dans le monde religieux. Ce fut lors de la mort de Gérald, cet

évêque, dont le retour de Rome avait amené de si tristes événements. Bien des ambitions se dirigeaient vers cette dignité vacante. De nombreux prélats de France et d'Aquitaine étaient sur les rangs. Wilhem imposa silence à toutes les intrigues, en ordonnant une assemblée générale d'évêques, de clercs et de moines dans l'abbaye de St-Junien : assisté de plusieurs seigneurs, parmi lesquels se trouvaient Wilhem d'Angoulême et Widon de Limoges, le duc d'Aquitaine ordonna de procéder à l'élection d'un nouvel évêque. Là, après de longs et orageux débats qui mirent à néant toutes les velléités ambitieuses et les trafics honteux, Jordanus, prêtre de l'église de St-Léonard, homme remarquable, dit le chroniqueur, par la noblesse de sa naissance et la simplicité de ses mœurs, fut appelé par l'assemblée au trône épiscopal vacant. Non content des formes nouvelles de cette élection, Wilhem voulut encore lui donner un éclat solennel; assisté de plusieurs évêques, il conduisit lui-même le nouveau prélat dans la cité de Limoges. Là, au milieu d'une foule immense, précédés des moines, revêtus de leurs habits solennels et portant le texte des saintes écritures, ils pénétrèrent jusque dans l'église royale, et, après y avoir entendu le saint office près du tombeau de St Martial, ils furent accueillis avec grand honneur dans le monastère. Le lendemain, le duc au milieu des mêmes solennités plaça dans les mains de Jordanus le bâton pastoral. Cela se passait vers la fin de janvier. Ces choses terminées, Wilhem partit pour Rome laissant à son jeune fils le soin d'assister à l'ordination religieuse du nouvel évêque, qui fut célébrée quelque temps après par Islon, évêque de Saintes, assisté de plusieurs autres prélats.

Cet acte d'autorité de la part de Wilhem détruisit la

dépendance dans laquelle se trouvait l'évêque de Limoges à l'égard du prélat de Bourges. Cette cité avait à cette époque pour archevêque Gaulzene, homme détesté des peuples du midi par ses relations d'intimité avec les seigneurs de race franke : c'était le favori bien-aimé du roi Robert, et même l'on prétendait qu'il existait entre eux des liens plus sacrés que ceux de l'amitié ; car, lors de la nomination de Gaulzene, les habitants de Bourges se révoltèrent et lui refusèrent les portes de la ville, en disant qu'il ne convenait pas que l'église fût gouvernée par un bâtard, faisant ainsi allusion à sa prétendue descendance illégitime du roi Hugues Capet. A la tête des prélats du midi qui s'associèrent à ce mouvement des populations, se rencontrait Odilon, l'abbé de Cluny ; et ce ne fut qu'après bien des efforts que la volonté du roi Robert triompha, et que son ami put s'installer dans la métropole. On disait encore qu'il était avide d'argent et de richesses, et que souvent au plus offrant il conférait les dignités dépendantes de son église. *Pecuniam requirebat pro impositione manum*, dit Adémar. Etaient-ce là les motifs qui avaient inspiré à Wilhem cet envahissement sur les droits religieux de la métropole de Bourges, ou bien voulait-il créer dans ses états la toute-puissance de l'unité ?

Quoi qu'il en soit de la pensée de Wilhem, Gaulzene, irrité de l'élection du nouvel évêque, en appela au roi Robert pour obtenir justice. Une assemblée fut donc ordonnée afin de statuer sur cette affaire, et bientôt sept archevêques, assistés de plusieurs suffragants, répondirent à l'invitation de Robert : mais ne pouvant briser par leur décision ce que le duc d'Aquitaine avait fait, ils se contentèrent d'excommunier tout le pays de Limoges, exceptant toutefois de l'anathème l'enceinte sacrée du sé-

pulcre de St Martial, dans la crainte sans doute de jeter dans le peuple des germes d'une trop vive et trop juste irritation. Là s'arrêta la puissance du roi de Paris, assisté de tous les prélats de France. Mais l'honnête Jordanus, désolé d'avoir pu occasionner de tels scandales, se chargea de terminer pacifiquement cette collision entre l'archevêque de Bourges et Wilhem. Loin de repousser avec énergie la condamnation du concile improvisé, et d'en appeler au pape, il s'achemina vers la cité de Bourges, suivi de près de cent moines et clercs, les pieds nus, allant implorer le pardon de celui que sa nomination avait si cruellement offensé. Gaulzene, satisfait de cette humble expiation, révoqua l'anathème prononcé et confirma l'évêque dans sa dignité. Le chroniqueur, auquel nous empruntons ce récit, oublie peut-être de nous dire que le saint évêque avait eu soin d'emporter dans son pèlerinage à Bourges quelques trésors de la riche abbaye de St-Martial, afin de compléter aux yeux de Gaulzene sa religieuse expiation. — Tel fut le dénoûment de cet incident, dans lequel Wilhem chercha à fortifier en Aquitaine les principes de la foi chrétienne, et à assurer aux cités de nos provinces une indépendance complète.

Ce fut encore pour réaliser cette pensée, qu'il réunit dans la cité de Poitiers, et cela dès les premières années de son règne, un concile auquel assistèrent, outre l'archevêque de Bordeaux Siguin, les évêques de Saintes, Limoges, Angoulême et Poitiers, à savoir, Islon, Hilduin, Grimoard et Gislebert. Dans ces temps, comme nous l'avons dit, la cause de la civilisation était confiée à l'église : les conciles étaient le lieu sacré où la pensée humaine s'agitait, donnant au présent ses protections, et à l'avenir ses espérances. A une telle assemblée Wilhem confia le soin de

rétablir les principes de justice et d'ordre, non-seulement dans les cités religieuses, mais encore dans les sociétés civiles. Le préambule des actes de ce concile révèle d'une manière éloquente la pensée de celui qui le rassemblait : c'est dans l'intérêt de la paix, de la justice et de l'unité, ce bien le plus sacré que le Christ a légué à ses disciples, qu'il s'apprête à délibérer. Que toutes les choses en litige soient décidées par le prince ou par le juge du lieu, disent les évêques assemblés. Voilà la formule judiciaire de ces temps. Elle est d'autant plus remarquable, qu'elle monumente au milieu de scènes journalières de désordre et d'usurpation, le sanctuaire de la justice. Qu'ils y accourent donc, ceux qui sont dépouillés par la violence ! Ce n'est plus par la lutte, cette loi du hasard et de la force, qu'ils repousseront l'usurpateur, mais bien par la sainte autorité du magistrat. Tant grande était la pensée d'équité, qu'ils permirent d'attaquer les spoliations qui dataient de moins de cinq ans : non-seulement l'avenir est salutairement garanti, mais le passé lui-même avec ses usurpations de chaque jour devient le justiciable de cette nouvelle magistrature. — Quant aux envahissements des biens sacerdotaux, les évêques s'en référèrent aux décisions prises dans un concile de Charroux tenu en 989.

Ils cherchèrent aussi à repousser la contagion de vénalité qui menaçait l'église, en défendant aux évêques et à tous les prêtres d'exiger quelque salaire pour leur saint ministère : cependant ils eurent soin d'ajouter que cette obligation cesserait devant les libéralités volontaires des fidèles, *si quis libenti animo donavit.* Si la passion de l'argent devenait pour les conciles un texte de prohibitions, il en était de même pour la vie licencieuse qui s'introduisait dans les monastères et les églises. Beaucoup d'entre leurs habitants,

oubliant cette austérité de mœurs qui avait attiré sur la mémoire de leurs devanciers l'admiration des peuples, se laissaient entraîner aux joies mondaines et s'abaissaient jusqu'aux voluptés de la chair. « Qu'il soit privé de ses di- » gnités, celui qui conserve dans le monastère ou dans un » lieu secret quelque femme pour satisfaire ses plaisirs, » car celui qui oublie la chasteté n'est plus digne de gou- » verner les autres hommes ; » ainsi le décidèrent les évêques dans leur dernier canon.

Il y avait donc sous l'inspiration de Wilhem un puissant travail de réorganisation dans cette société aquitanique, si tumultueusement agitée durant les siècles derniers. La tranquillité qui régnait alors favorisait admirablement ce développement ; Wilhem faisait tous ses efforts pour la maintenir, en conservant avec tous ses voisins des relations d'une étroite amitié. Il n'y avait pas jusqu'au roi Robert avec lequel il ne fût dans des habitudes pacifiques ; au retour du pèlerinage de ce dernier au monastère de St-Jean, il l'avait reçu avec grand honneur dans son palais de Poitiers : ce qui ne l'empêchait pas, il est vrai, de le railler dans ses lettres, ce dont Robert se plaignait amèrement. Quant à Alphonse, roi d'Espagne, à Sanche, duc de Gascogne, à Canut, roi des Danois et des Anglais, chaque année leurs députés lui apportaient des riches présents, et sa magnificence ne se laissait point surpasser par celle de ses illustres alliés. Il était principalement uni d'amitié avec l'empereur Henri ; et pour lui donner une preuve éclatante de cet attachement, et peut-être aussi de son érudition, il lui envoya en présent une épée d'une grandeur remarquable et de l'or le plus pur, sur laquelle l'artiste avait gravé ces mots : *Henri, empereur, César auguste*. Le sénat romain lui-même, cet antique reste d'une grandeur

passée, lui décernait le titre de père : *Patrem eum sibi acclamabat*, dit le chroniqueur. Son adroite politique avait su apaiser jusqu'à l'ardeur de Foulque, comte d'Anjou, ce voisin si terrible, digne rejeton d'une race indomptable, et qui eût été pour Wilhem un ennemi redoutable si on se reporte par la pensée aux malheurs qu'une semblable lutte fera retomber sur la tête de ses descendants. Cette amitié de Foulque fut achetée, il est vrai, par l'abandon que le duc lui fit de plusieurs châteaux et cités importantes, telles que Saintes et Loudun, préférant le voir épuiser sa fougue dans ses combats avec les Bretons, et même dans les sanglantes catastrophes de sa propre famille.

Cependant, outre les premières guerres qu'il eut à soutenir contre les comtes de Périgueux, il lui fallut repousser, vers l'an 1019, les attaques des Normands, qui recommençaient sur les côtes du Poitou leurs anciennes excursions. Quelques années auparavant, ils avaient envahi une partie du littoral avoisinant le monastère de St-Michel-en-l'Herm, et même ils s'étaient emparés de la vicomtesse de Limoges, alors en pèlerinage en ce saint lieu, que l'on avait rachetée après trois ans d'exil, en puisant dans les immenses et inépuisables trésors de St-Martial assez de richesses pour satisfaire l'avidité de ces barbares. A peine Wilhem eut-il appris cette nouvelle invasion, qu'il réunit autour de lui les plus braves de ses guerriers, ayant soin, comme d'habitude, de faire ordonner par les évêques des prières publiques, afin de rendre Dieu favorable à ses armes. S'étant donc avancé vers les lieux où se réfugiaient les Normands, il posa son camp à quelque distance, forcé par la nuit de remettre l'attaque au lendemain. Effrayés de la multitude des guerriers accourus à leur rencontre, les Normands, qui ne pouvaient, à cause de la mer basse,

prendre la fuite, eurent recours à un singulier stratagème. Toute la nuit ils s'occupèrent à creuser entre leur camp et celui des Poitevins d'immenses fossés qu'ils recouvrirent de branchages et de feuilles, espérant de la sorte arrêter l'ardeur des assaillants. En effet, dès le point du jour, Wilhem, à la tête de ses cavaliers, s'avança rapidement pour engager le combat; mais à peine avaient-ils fait quelques pas, qu'ils tombèrent dans les fossés, d'où le poids de leurs armures ne leur permit pas de s'échapper facilement : plusieurs d'entre eux furent faits prisonniers. Wilhem lui-même serait resté entre les mains des ennemis, si la faveur du ciel, selon les vieux chroniqueurs, et l'agilité de son cheval, suivant les historiens modernes, ne l'eût pas arraché à ce péril presque certain. Après cet exploit rien moins que guerrier, les Normands regagnèrent leurs barques, entraînant avec eux un grand nombre de captifs, parmi lesquels se trouvaient plusieurs guerriers de noble origine. Wilhem défendit aux siens de poursuivre ces pirates, craignant d'attirer sur les captifs de cruelles vengeances. De retour à Poitiers, il envoya une immense quantité d'or et d'argent pour les racheter, et bientôt tous furent de la sorte mis en liberté.

Quelque temps après cette expédition malheureuse, Wilhem s'achemina de nouveau vers les frontières d'Italie : il est accompagné de son fidèle ami, le comte d'Angoulême. Longue doit être son absence, car il a confié à Isembert, l'évêque de Poitiers, le soin de plusieurs affaires importantes, ce qui empêche ce dernier de se rendre à la dédicace d'une église récemment construite dans la cité d'Angers. Une foule considérable de guerriers se presse sur ses pas; et le pays de Poitou est dégarni de tous ses hommes d'armes, à un tel point qu'il n'en reste pas assez pour servir d'es-

corte à l'archevêque de Bordeaux qui devait venir consacrer lui-même l'église élevée dans la cité de Poitiers en l'honneur de St Pierre. Cet appareil militaire démontre assez qu'il ne s'agit point d'un pèlerinage sentimental vers la cité antique : d'autres pensées et d'autres espérances préoccupent Wilhem. — Les peuples de la Lombardie s'étaient révoltés contre l'autorité germanique ; le palais de l'empereur avait été détruit, et, à la suite de cette insurrection, plusieurs chefs puissants dans le pays étaient venus offrir au duc d'Aquitaine la couronne d'Italie. Mais Wilhem, avant de répondre à leurs désirs et de compléter sa quasi-ressemblance avec Charles le Grand, voulut discuter dans une assemblée générale les offres qui lui étaient faites et les conditions imposées à son acceptation. Pendant ce temps-là il écrivit à Léon, évêque de Verceil, homme d'une grande influence, pour l'engager à favoriser autant qu'il était en son pouvoir les négociations qui devaient avoir lieu : « Les Italiens, lui disait-il, m'ont offert à moi ou à mon » fils la couronne, jurant de n'avoir recours qu'à la bonne » foi pour détacher l'empire romain de la dépendance ger- » manique. Je vous prie donc, si vous m'avez conservé » votre ancienne amitié, de travailler à la réussite de mes » projets. » Le comte d'Anjou lui-même, nonobstant ses préoccupations de guerres civiles, écrivit au roi Robert pour le dissuader de soutenir ses prétentions sur les provinces italiques, et au nom de Wilhem il lui promit de riches présents.

Ces préliminaires terminés, le duc se rendit au milieu des principaux chefs du pays. Après de longues discussions on se sépara busquement, et Wilhem refusa avec énergie de se soumettre aux conditions qu'ils voulaient lui imposer. Le dénoûment de cette entrevue nous est rapporté par le

duc lui-même dans une lettre qu'il écrivit à l'un des seigneurs du pays : « Le projet auquel nous avions travaillé » ne me paraît ni prudent, ni utile, ni honorable. Votre » nation manque de bonne foi. Des intrigues sérieuses ont » été dirigées contre nous; et si nous ne pouvions les » vaincre, la couronne nous serait à charge, et notre » réputation pourrait même en souffrir. »

Ce mécontentement sur le mauvais succès de cette entreprise ne dura pas longtemps; et l'expression de son indifférence se rencontre dans la lettre qu'il écrivit à l'évêque Léon en réponse à celle qui suit : « Ne vous attristez pas, » ami très-cher, si les Lombards vous ont trompé. Suivez » le conseil que je vous donne, ayez de la force d'âme, et » souvenez-vous des choses passées afin d'en profiter pour » l'avenir. Envoyez-moi la mule admirable et le frein » précieux que je sollicite de vous depuis près de six ans, » et je vous promets que vous retirerez un fruit avantageux » de votre présent. »

Loin de mêler ses regrets aux condoléances hypocrites du prélat, car ce dernier avait employé son influence contre lui, Wilhem lui répliqua par une épître dans laquelle perce une profonde ironie et une force d'esprit remarquable dans ces temps : « Je ne m'attriste nullement, dit-» il, des déceptions des Lombards; ils ne m'ont jamais » trompé, puisque jamais je n'ai eu confiance en leurs » paroles. Le passé ne m'afflige pas, et quant à l'avenir, je » saurai bien le diriger.

» Je ne m'étonne pas médiocrement de rencontrer chez » toi un si parfait souvenir des choses passées, et de la » prétention que tu as de découvrir les secrets de l'avenir : » c'est sans doute en vertu de cette science que tu as fa-» vorisé le parti de mon rival, qui ne t'a jamais rien donné

» dans son pays, et qui, dit-on, ne pourra disposer d'au-
» cun bien dans son royaume d'Italie. Mais, quoique tu
» te sois montré hostile à mon égard, malgré tes protes-
» tations de dévoûment, cependant j'attendrais de toi cet
» excellent conseil que tu as promis de m'adresser. . .
» . . . .
» . . . . Je ne puis, quant à présent, t'envoyer la
» mule que tu m'as demandée, parce que je n'en possède
» pas d'assez belle pour ton service; cependant, si dans nos
» pays je puis en rencontrer une qui ait des cornes, ou
» bien trois queues, ou même cinq pieds, ou quelque
» autre beauté qui la rende admirable à tes yeux, je
» m'empresserai de te l'expédier. . . . .
» . . . .
» . . . . . Je te supplie, alors même que tu n'au-
» rais reçu de moi aucun présent, de ne pas m'oublier
» dans tes oraisons; et, de grâce, adresse-moi le plus tôt
» possible le précieux avis que j'attends de ta sagesse. Tes
» paroles m'engagent à placer en toi une entière con-
» fiance, car il est de mon intérêt de croire à l'amitié,
» et de ne jamais faire aucunes promesses sans avoir à
» cœur de les réaliser. » . . . .
. . . .

Après avoir de la sorte tourné en ridicule les protestations d'amitié de l'évêque diplomate, Wilhem, reprenant un langage sérieux, lui raconte ce qui s'est passé au sujet du royaume d'Italie.

« Jusqu'à présent, mon cher évêque, continue-t-il, je
» t'ai parlé en plaisantant, maintenant permets-moi de
» t'adresser sérieusement quelques paroles. Je n'accuse pas
» les Lombards de m'avoir trompé : j'aurais pu devenir roi
» d'Italie, si j'avais voulu consentir à faire ce que la jus-

» tice me défendait, à savoir de chasser de leurs siéges tous
» les évêques de ces contrées, et d'élever à ces dignités va-
» cantes les prélats qu'ils devaient me désigner. Mais, imi-
» tant le respect de mes aïeux pour les pasteurs de l'église,
» j'ai pensé qu'il y aurait crime à les déposséder ainsi :
» telle était la condition que la plupart des seigneurs d'Ita-
» lie mettaient à ma nomination ou à celle de mon fils. »

. . . .

Il nous tardait d'achever ce rapide tableau de l'existence politique de Wilhem V pour justifier par d'autres preuves le titre de *Grand* que l'histoire lui a si justement décerné. C'était un homme d'avenir que ce duc d'Aquitaine : il ne lui suffit pas de fonder des monastères et de les réformer, de protéger l'église contre les fléaux qui la menacent, et de réprimer la licence des mœurs; il devint encore le centre de la civilisation dans toute l'Aquitaine, en s'entourant d'hommes éclairés et en s'inspirant de leurs lumières pour propager dans ses états le goût de la science. Dans son palais de Poitiers, il avait réuni un grand nombre d'ouvrages précieux, à la lecture desquels il passait souvent les nuits, dit son biographe. Son amour pour les livres s'était répandu au loin, car il reçut en cadeau du roi de Danemarck un ancien manuscrit, écrit en lettres d'or et enrichi de peintures représentant un grand nombre de saints. L'homme le plus savant de cette époque, Fulbert, évêque de Chartres, fut son ami; il l'appela près de lui dans la cité de Poitiers, et, pour se l'attacher davantage, il lui conféra la dignité de trésorier de Saint-Hilaire. Sous les inspirations de cet illustre prélat, il se forma dans l'abbaye dont il était le chef une école de théologie, dans laquelle il enseigna quelque temps, et dont il confia la

direction, lors de son départ de Poitiers, à un de ses disciples du nom d'Hildegaire. Installé dans la cité de Chartres, Fulbert n'oublia point l'accueil bienveillant du duc d'Aquitaine, si nous pouvons en juger par les fragments d'une correspondance qui s'établit entre eux. Il continua aussi à diriger par ses conseils les travaux de son disciple; souvent même il lui envoyait les livres qui étaient nécessaires à ses études. Wilhem, de son côté, saisissait toutes les occasions de prouver à l'évêque de Chartres sa sincère affection; lorsque la cathédrale de cette cité eut été consumée dans un incendie, il envoya des sommes assez considérables pour reconstruire un nouveau monument.

Cette impulsion donnée aux esprits assure à Wilhem V une place distinguée parmi les hommes qui ont concouru à préparer les travaux que le XI[e] siècle est destiné à accomplir. Par sa vie tout entière, il a donné à la puissance féodale d'Aquitaine une nouvelle physionomie; et lorsqu'il mourut, en l'année 1029, dans le monastère de Maillezais, il avait laissé dans les souvenirs des contemporains des traces glorieuses et ineffaçables [1].

VI.

SUITE DE LA DYNASTIE DES DUCS D'AQUITAINE, COMTES DE POITIERS.
WILHEM VI, DIT *le Gras*. — SES LUTTES AVEC LE COMTE D'ANJOU. — SA CAPTIVITÉ.
EUDES, SON SUCCESSEUR. — SA MORT. — WILHEM VII, DIT *le Hardi*.
WILHEM VIII, DIT *Guy-Geoffroy*. — WILHEM IX, LE TROUBADOUR.

[1029 A 1100.]

La dynastie féodale d'Aquitaine, dont Wilhem V avait soutenu l'éclat par ses travaux et ses pensées de réforme,

[1] Voir dom Rivet, *Hist. litt. de la France*, t. 7.

ne rencontra point dans le cours du XIe siècle de représentants aussi remarquables. La sève des Wilhem semble avoir perdu toute son énergie, et la gloire de cette race ne reparut que vers la fin de ce même siècle, sous l'impulsion héroïque que lui donna Wilhem IX. Nous avons à traverser maintenant une période de désastres, et à assister aux défaites malheureuses de plusieurs de nos ducs. En face des provinces du Poitou, limites de la puissance aquitanique du côté du nord, s'était élevée une dynastie féodale dont les descendants lancèrent contre les ducs d'Aquitaine de nombreux défis, suivis trop souvent par d'éclatantes victoires. Le présage de ces malheurs pourrait se rencontrer dans le fléau qui désola durant les dernières années de Wilhem le Grand le territoire poitevin : une pluie de sang, disent les chroniqueurs, s'échappa du ciel pour couvrir le sol et jeter parmi ses habitants la désolation et de terribles maladies. Ce fut en vain que Wilhem écrivit à Robert, roi de France, pour le prier d'interroger à ce sujet la science des médecins de son royaume. Leur érudition ne fit que pâlir devant les mystérieuses causes de ce phénomène, et le duc vint à mourir avant d'avoir pu y porter remède.

La guerre était l'élément essentiel du monde féodal : si le dernier duc a pu pendant quelques années échapper à cette fatalité inévitable et consacrer de longs instants de paix à d'utiles labeurs, ses descendants eurent à subir la réaction de ces années de repos. Le signal de la lutte fut donné par le fils du comte d'Anjou Foulque, du nom de Geoffroi-Martel ; et, durant près de 60 ans, de sanglants combats fournirent à l'activité de nos guerriers de rudes et terribles épreuves. Les pacifiques transactions par lesquelles Wilhem V a arrêté la fougue du dernier comte d'Anjou ne pouvaient plus anéantir cette tendance irrésistible qui poussait à la

lutte les deux dynasties rivales, et le dénoûment de ces antipathies comprimées éclata avec violence vers les premières années du règne de Wilhem VI dit le Gras, *pinguis*, pour se prolonger durant la domination de ses successeurs. Dans cette lutte s'entremêla l'intervention puissante d'Agnès, la troisième femme du dernier duc d'Aquitaine, qui épousa le comte d'Anjou après la mort de Wilhem V. Contre cette alliance se soulevèrent les sentiments nationaux de l'Aquitaine ; et même quelques chroniqueurs, se faisant les interprètes de ces répugnances des populations, considèrent cette union comme incestueuse, et s'efforcent dans leurs récits de la flétrir et de jeter sur la veuve infidèle des paroles de malédiction. Si l'on en juge par ses résultats, ce mariage apporta, en effet, dans la destinée de nos ducs de tristes catastrophes, et à ce titre pourrions-nous peut-être nous associer aux imprécations des chroniqueurs contemporains, sans rechercher si le crime d'inceste existait réellement dans cette alliance. Mais n'y a-t-il pas dans l'intelligence des faits qui ont accompagné l'existence des deux dynasties féodales une source assez féconde de discordes et de rivalités, sans faire retomber sur la malheureuse Agnès la responsabilité des événements qui vont se succéder? Cette Loire, si souvent traversée par les puissances du nord, ne pouvait être pour les comtes d'Anjou une barrière infranchissable. Wilhem V lui-même n'a-t-il pas été contraint à acheter par des concessions de territoire l'amitié du père de Geoffroi-Martel, celui qui va lutter maintenant contre son successeur? Dans tous les combats que se livrent les seigneurs féodaux, il existe une logique fatale qui nous dispense de rechercher ailleurs que dans leurs antipathies réciproques le secret de leurs luttes, les causes mystérieuses de leur acharnement, et de

rejeter sur qui que ce soit les malheurs des défaites, ainsi que la gloire des triomphes.

Dès l'année 1030, les hostilités commencèrent entre les deux populations, et le territoire environnant les châteaux de Loudun et de Mirebeau fut ravagé par les fréquentes invasions des guerriers du duc d'Aquitaine. Pour repousser ces attaques, ceux du comte d'Anjou s'avancèrent jusque dans les environs de Poitiers, et s'en vengèrent par de semblables dévastations. Ce n'était là que le prélude de luttes plus sanglantes. Dans ces escarmouches partielles, dans ces ravages de chaque jour, dans ces alternatives si fréquentes de succès et de défaites, ne pouvait se concentrer l'animosité des deux seigneurs féodaux. Aussi, vers l'an 1035, d'après la chronique de Maillezais, les deux armées en vinrent-elles aux mains dans les plaines qui avoisinent le monastère de Saint-Jouin-de-Marne. Le combat se ressentit des haines des deux dynasties; l'acharnement des combattants rappela les premières guerres de la féodalité. Autour de Wilhem se pressent des guerriers de toutes les provinces du midi; Limoges et Angoulême lui ont envoyé de nombreux renforts. Malgré cette foule innombrable, le duc d'Aquitaine, après avoir combattu avec un courage héroïque, fut vaincu par Geoffroi-Martel, et ayant été renversé de cheval, il tomba au pouvoir de son rival. Les chroniqueurs sont loin d'être d'accord sur les incidents de ce combat, et leurs récits varient même pour sa date et pour le lieu qui en fut témoin. Quelques-uns, attachés de cœur à la cause des comtes d'Anjou, jettent sur la bravoure de certains alliés du duc d'Aquitaine de perfides insinuations; d'autres, s'inspirant des passions du vainqueur, paraissent vouloir railler les Poitevins de leur jactance, en disant qu'ils avaient fait avant le combat

ample provision de cordes pour pouvoir enchaîner les nombreux prisonniers que les chances certaines de la victoire devaient faire tomber entre leurs mains. Dans toutes ces allégations, dont la diversité révèle l'importance de l'événement qu'elles sont destinées à mentionner, ne se rencontrent point des détails dignes d'être rappelés. Quelles furent les suites de cette victoire ? Geoffroi-Martel se contenta-t-il d'emmener dans ses états le rejeton de la race des Wilhem, et de lui faire expier dans les douleurs d'une cruelle captivité la gloire de ses aïeux ? ou bien marcha-t-il en triomphateur vers la cité de Poitiers pour s'installer dans cette capitale des ducs d'Aquitaine ? Telles sont les questions dont les chroniques contemporaines ne soulèvent en aucune façon la solution [1].

L'autorité religieuse chercha à effacer les désastres de cette défaite : Isembert, évêque de Poitiers, qui avait succédé à Gislebert, assembla dans un synode un grand nombre de prélats pour se concerter sur les moyens d'arracher Wilhem à sa captivité, et pour rédiger les conditions de sa liberté. Alors les gens du duc, provoqués par cette apparence de sympathie de la part de l'église, levèrent un impôt sur les richesses des monastères. Les vases précieux que renfermaient les églises, les dons d'or ou d'argent qu'y avait entassés l'enthousiasme religieux des puissants seigneurs, servirent à payer la rançon du duc d'Aquitaine, et à assouvir l'avidité de Geoffroi dont les prétentions allaient toujours s'augmentant, à mesure que de nouveaux trésors étaient arrachés des sanctuaires sacrés. Grâce à cette générosité, peut-être un peu contrainte, des

[1] Mémoires historiques dressés par M. Bourgeois, avocat au siége présidial de Poitiers, pour servir à l'histoire du Poitou. — Manuscrits de dom Fonteneau, vol. 32.

gens d'église, le duc d'Aquitaine revint dans ses états, après avoir cédé une grande partie de son territoire à son vainqueur. Mais, soit que la douleur de sa défaite, ou bien que les souffrances dont l'avaient abreuvé ses ennemis durant sa captivité, aient anéanti en lui tout germe de vie, il ne survécut pas longtemps à sa délivrance, car il mourut vers l'an 1038, et ses restes furent ensevelis sans beaucoup d'éclat dans l'église de Maillezais, près du tombeau de son père.

Wilhem *le Gras* étant mort sans enfants, le comte d'Anjou s'apprêtait déjà à mettre à profit ses anciennes victoires en envahissant de nouveau les états des ducs d'Aquitaine, lorsque les seigneurs de ces contrées reconnurent pour chef Eudes, fils de Wilhem V et de Brisque sa seconde femme, lequel gouvernait alors les pays de Gascogne. *Willelmo comite mortuo Pictavenses in magnâ anxietate positi, sicut oves sine pastore, Odonem ab Gasconiâ convocaverunt,* dit la chronique de Maillezais. A peine investi de l'autorité souveraine, le nouveau duc songea à repousser les attaques de son voisin, le terrible Geoffroi-Martel, et à venger les désastres de son prédécesseur. Les débuts de son entreprise guerrière jetèrent sur son dénoûment de funestes présages. Abandonné par plusieurs seigneurs féodaux du nord du Poitou, qui se sont ralliés au parti victorieux du comte d'Anjou, chaque jour il voit diminuer le nombre de ses guerriers et grossir celui de l'armée de son rival. Ses efforts échouèrent avec éclat devant les murs d'un château appelé Germond (*Germundum*), appartenant à Wilhem, seigneur de Parthenay, qui combattait en faveur de Geoffroi. Cette tentative malheureuse fut suivie d'une nouvelle défaite dans laquelle il perdit la vie [1]. Ayant voulu s'em-

[1] Chronique de Maillezais.

parer du château de Mauzé (*Mausiacum*), dans l'enceinte duquel s'étaient installés de nombreux guerriers, tous partisans du comte d'Anjou, il fut tué au milieu d'une sortie vigoureuse des assiégés, et son cadavre fut transporté dans le monastère de Maillezais, qui semble destiné à recevoir les dépouilles mortelles des différents duc d'Aquitaine. Durant la courte apparition d'Eudes au pouvoir féodal, car, installé vers le milieu de l'année 1038, il succomba l'année suivante, aucun incident remarquable ne vint contraster avec les diverses défaites que nos ducs eurent à subir de la part de la dynastie des comtes d'Anjou.

Le troisième fils de Wilhem V succéda à son frère, dans la puissance féodale d'Aquitaine, vers l'année 1040. Fils d'Agnès, la femme de Geoffroi-Martel, il dut sans doute à ce titre les instants de paix que lui laissa ce terrible adversaire. Rien dans les documents historiques ne justifie le sobriquet sous lequel il est connu dans les récits des chroniqueurs contemporains. Fut-il appelé le *Hardi*, *acer*, parce qu'il disputa avec assez d'énergie, et cela vers le milieu de son règne, quelques places fortes au comte d'Anjou, cherchant à recouvrer le territoire dont il s'était emparé durant les règnes éphémères de ses prédécesseurs? Tout ce qui nous reste de ce descendant de Wilhem V ne révèle en lui qu'un instinct irrésistible vers les sentiments religieux; il enrichit les monastères, donne à leurs habitants toutes les dignités de ses états, et meurt sans laisser d'enfants, au moment où il assiégeait la cité de Saumur, vers l'an 1058. D'après la chronique de Maillezais, sa femme, du nom d'Erminsende, pleine de douleur de cette cruelle séparation, abandonna tout pour se réfugier dans la solitude d'un cloître.

La descendance féodale des Wilhem ne reprit son ancienne

splendeur que vers l'avénement du nouveau duc qui succéda à ce dernier. C'est encore un fils de Wilhem le Grand et d'Agnès, de cette souche presque inépuisable, qui donne à l'Aquitaine pour chefs quatre frères dans l'espace d'un demi-siècle. Avec lui renaît le drame de l'histoire de nos ducs. Le monde féodal a acquis vers cette époque un développement complet. La vie des seigneurs semble prendre un nouvel aspect. L'église a oublié maintenant les crises de son passé; elle devient souveraine, et s'efforce de faire planer au-dessus des puissances de ces seigneurs, toujours brutales et énergiques, sa toute-puissance spirituelle : souvent des échecs, des rébellions viennent constater son impuissance, mais toujours elle sort victorieuse de la lutte : elle a entre ses mains les foudres de l'anathème, et elle s'en sert habilement pour réprimer les passions souvent effrénées des grands de France et d'Aquitaine. — Le premier acte du nouveau duc féodal de nos provinces fut d'abandonner le nom sous lequel il avait été connu jusqu'alors, Gui-Geoffroi, *Guido Gaufridus*, pour prendre le nom générique de sa famille, celui de Wilhem, *proprium nomen ducum Aquitaniæ*, disent les chroniqueurs. C'était là le nom national, et à ce sujet Hauteserre raconte un fait qui prouve combien cette dénomination rencontrait de sympathies parmi les seigneurs de ces temps. Dans un festin solennel donné par le duc de Normandie, il se rencontra, dit-il, parmi les convives plus de cent dix guerriers portant le nom de Wilhem. — En sa qualité de souverain d'Aquitaine, Wilhem VIII assista au sacre du roi de France Philippe Ier, dont les cérémonies eurent lieu à Reims le jour de la Pentecôte 1059. Les années qui suivirent furent remplies par différentes guerres qu'il eut à soutenir contre les neveux de Geoffroi-Martel, mort peu de temps aupara-

vant, au sujet de la cité de Saintes sur laquelle ils voulaient faire valoir les droits qu'ils tenaient de leur aïeul. Dans les plaines qui avoisinent Chef-Boutonne, petite ville du Poitou, dit Besly, les deux armées se rencontrèrent, et après un combat acharné les troupes du duc d'Aquitaine prirent la fuite, laissant aux Angevins la possession de la cité de Saintes. Cette défaite, qui rappelle celle qu'avait éprouvée Wilhem VI dans les environs du monastère de Saint-Jouin-de-Marne, renouvela avec plus d'énergie les hostilités depuis longtemps éteintes entre les deux populations. Le duc, vaincu dans ce premier combat, réunit l'année suivante une armée considérable, et vint mettre le siége devant la ville de Saintes. La résistance fut aussi opiniâtre que l'attaque, et souvent par d'énergiques sorties les assiégeants jetèrent la confusion parmi les guerriers de Wilhem; mais, pressés par les souffrances de la famine, ils ouvrirent les portes au vainqueur et se soumirent à sa puissance. Besly ajoute que Wilhem chassa du siége épiscopal de cette cité l'évêque Arnulf, qui avait embrassé avec beaucoup d'ardeur le parti des seigneurs d'Anjou, et mit à sa place l'abbé du monastère de Maillezais, du nom de Goderane. Cette victoire du duc d'Aquitaine sur la ville de Saintes fut favorisée par l'inaction des deux guerriers qui avaient succédé à Geoffroi-Martel, occupés dans les provinces d'Anjou à soutenir l'un contre l'autre, par la force des armes, leurs droits réciproques.

Quelque temps après, vers l'an 1066, Wilhem, maître de tout le territoire qu'avaient possédé ses aïeux, s'associa avec plusieurs seigneurs du midi pour conduire en Espagne une armée formidable. Les cités les plus considérables, les châteaux les mieux fortifiés ne purent résister aux attaques de ces nouveaux ennemis. Partout les guerriers aqui-

tains jettent la désolation ; ils ravagent le pays, *ferro et igni depopulantes*, et reviennent dans leur patrie chargés des dépouilles des populations vaincues.

Son ardeur ne s'arrêta point à ces exploits sur une terre lointaine. Il se rappelle avec une tristesse mêlée de colère ses désastres de Chef-Boutonne, l'insolence des comtes d'Anjou, et il aspire à se venger avec éclat de tous ces affronts. Envahissant le territoire du nord du Poitou, il s'avança jusqu'à la cité de Saumur, dont il devint maître après les efforts non interrompus d'un long siége. Dans la ruine de cette ville, dans le sang de ses habitants, il chercha à effacer le souvenir de ses défaites passées. Il traita avec la même rigueur la cité de Luçon, dont les habitants avaient sans doute essayé de se soustraire à la domination des ducs d'Aquitaine. Vers ce même temps, il eut à réprimer la révolte d'un des seigneurs les plus puissants de son duché, de Hugues de Lusignan, dont le château fort, situé presque aux portes de Poitiers, rendait l'autorité si puissante dans toutes ces contrées. Il assiégea cette forteresse et ravagea tout le territoire environnant : mais l'heureuse situation du château des seigneurs de Lusignan aurait rendu inutiles les attaques Wilhem, si Hugues, dans une sortie contre les assiégeants, n'eût pas été tué ; par cette mort, le duc d'Aquitaine ne songea plus à se venger des tentatives d'indépendance de ce guerrier féodal, et il laissa son fils, du nom de Hugues le Diable, s'installer paisiblement dans le château de ses aïeux.

Wilhem terminait à peine toutes ces luttes contre les seigneurs voisins, donnant une nouvelle gloire à la dynastie des ducs d'Aquitaine, lorsqu'il eut à en soutenir d'autres non moins terribles et non moins remarquables. Pour celles-là, il n'est plus besoin de l'énergie du glaive, de la

bravoure des guerriers, car il a pour adversaire le pouvoir de l'église personnifié dans le héros de la papauté au moyen-âge, Grégoire VII, cet ancien moine du nom de Hildebrand. Dans les premières années de son règne, Wilhem VIII avait épousé la fille d'Aldebert II, comte de la Marche, appelée Mathilde, qu'il répudia dans la suite sous prétexte de parenté, pour épouser Aldéarde, fille de Robert II, duc de Bourgogne, et parente du roi de France. Cette nouvelle alliance fut attaquée par l'église pour les mêmes motifs qui avaient déjà brisé le premier mariage de Wilhem. Il fut sommé de renvoyer la jeune Aldéarde dans les états de son père, et de rompre une union qui blessait les *lois humaines et divines*. L'amour du duc pour sa femme s'accrut en raison de la persécution sacerdotale dont il était l'objet, et, nonobstant les injonctions réitérées de plusieurs prélats, il persista à garder dans son palais la fille du duc de Bourgogne. Alors, par les ordres de Grégoire VII, un concile fut ordonné dans la cité de Poitiers vers l'an 1075, suivant la chronique de Maillezais. Un grand nombre d'évêques, de moines et de clercs se réunirent donc dans l'église de St-Hilaire, sous la présidence d'Aimé, évêque d'Oleron et légat du saint siége en Aquitaine, et de Goscelin de Parthenay, archevêque de Bordeaux, pour statuer sur le divorce de Wilhem. Après d'orageux débats, dans lesquels Isembert II, évêque de Poitiers et ami du duc, essaya en vain de détruire les motifs de parenté qui s'opposaient à cette union, l'assemblée des prélats se disposait à prononcer contre Wilhem la terrible sentence, lorsque des gens armés, envoyés par Isembert et le duc, se précipitèrent dans la salle où se tenait le concile, et en chassèrent tous les prélats. Cette scène de violence, qui rappelle assez fidèlement le concile du VIIe siècle, laissa indécise la ques-

tion canonique; trop heureux, les évêques, de pouvoir s'échapper sains et saufs de la cité de Poitiers et d'en être quittes pour les injures et les coups.

Cette façon brutale d'annuler la puissance de l'église, inspira à Grégoire VII une énergique réprobation. Il écrivit à Isembert pour lui reprocher sa conduite scandaleuse : « Ton audace m'a étonné, lui dit-il; quoi! tu n'as pas rougi » d'usurper le pouvoir du légat de notre saint siége, et de » traiter avec un mépris criminel notre souveraine dé- » cision, en faisant chasser du sanctuaire par des gens » armés les prélats qui s'y étaient réunis pour résoudre » une affaire de la plus haute gravité. » Après avoir de la sorte condamné sa téméraire entreprise, il lui ordonna de se rendre à Rome pour le jour de la St-André, afin de répondre aux diverses accusations portées contre lui, et, en cas de culpabilité et jusqu'à complète expiation, se voir privé de toute dignité ecclésiastique et repoussé du sein de l'église. Effrayé de ces démonstrations hostiles de Grégoire VII, Wilhem se sépara de sa femme jusqu'à ce qu'un nouveau concile eût décidé la validité de son mariage. Aussi reçut-il du pape une épître de félicitation pour cet acte de soumission aux ordres de l'église : « Je rends grâce à Dieu, » lui dit-il, d'avoir fait renaître en toi les sentiments » d'amour et de crainte, et d'avoir vaincu tes désirs et tes » affections de la chair. Nous n'attendions pas moins de » cette générosité qui s'est toujours maintenue dans ton » illustre race, et, de la sorte, la pureté de son sang ne sera » point altérée ni corrompue par le désordre d'une union » illégitime. C'est dans son unique intérêt que l'église a » cru devoir user de rigueur et de sévérité. » A la fin de cette lettre, il renouvelle l'injonction qu'il a faite à Isembert de se rendre à Rome. Celui-ci, en effet, arriva au jour

indiqué dans la cité sainte, et expia aux pieds de Grégoire, par des paroles de repentir et de soumission, sa conduite passée. Le dénoûment de cette affaire se termina sans aucun doute à l'avantage de Wilhem, car dans les nombreuses chartes qu'il a données en faveur de divers monastères, se rencontre le nom de sa femme Aldéarde.

L'autorité religieuse du saint siége intervint encore dans un événement qui se passa sur notre territoire, vers l'an 1078. Le seigneur de Lusignan, qui cherchait sans doute à mériter dignement le surnom de *Diable*, *diabolus*, que lui donnent les chroniqueurs contemporains, s'était emparé par violence des biens de son frère Hugues, seigneur de Couhé, qui, par sa position de clerc et de chanoine de l'église de Saint-Hilaire, avait droit à la protection de l'église. Grégoire VII envoya à l'évêque de Poitiers plusieurs lettres pour l'engager à faire intervenir dans la lutte des deux frères le duc d'Aquitaine, afin de donner ainsi gain de cause à la justice et à l'équité. Il ne paraîtrait pas, au dire de Besly, que ces exhortations du pape aient eu un plein succès, car la maison des seigneurs de Lusignan resta toujours en possession des biens usurpés par Hugues *le Diable*.

Durant le règne de Wilhem VIII, et cela vers 1076 [1], la cité de Poitiers vit encore se réunir un concile, destiné non plus à juger des liens de parenté de quelque roi ou seigneur, mais bien à repousser les tentatives d'une nouvelle hérésie contre la foi catholique, ayant pour représentant l'illustre Bérenger de Tours, l'un des disciples de Fulbert, cet ami de Wilhem V. Le premier entre tous les penseurs de ce siècle, il osa jeter un doute sur les mystères

[1] 1073, suivant la chronol. des savants bénédictins, auteurs de la coll. *Gallia christiana*.

de l'Eucharistie, et précéder dans son investigation philosophique des dogmes religieux les novateurs du siècle suivant. Des scènes de violence vinrent encore jeter au milieu des débats de cette assemblée pacifique des germes de discordes et d'animosités. A la sortie de l'église où se réunissaient les prélats, Bérenger fut attaqué par une foule furieuse, que ses ennemis avaient sans doute excitée contre lui; ce qui détruisit complétement le respect dû aux décisions de l'assemblée, et métamorphosa en martyr le héros du nouveau schisme.

Les dernières années de la vie du duc d'Aquitaine se passèrent dans des occupations purement religieuses. Ainsi que tous ses prédécesseurs, il éprouva le besoin, avant de descendre dans la tombe, de s'entourer d'actions saintes, de se livrer à des expiations solennelles pour les actes de sa vie passée. Les dévastations et les carnages de sa jeunesse se reproduisent à sa mémoire; les cités de Saumur, de Luçon, jettent de sombres apparitions dans son esprit effrayé. Alors, sans doute, il lui vint à la pensée d'édifier un monument magnifique à la gloire de Dieu, pour demeurer après lui sur cette terre comme un impérissable symbole de son repentir et de ses regrets. Il désigna à cet effet un lieu situé à l'une des extrémités de sa ville capitale, sur les bords de la rivière du Clain qui coule au bas de la colline sur laquelle cette cité a été construite. Les religieux projets de Wilhem trouvèrent dans l'activité des ouvriers et des artistes employés à cet édifice de puissants auxiliaires, et, vers l'an 1076, les premiers fondements du nouveau monastère furent placés en présence du fondateur et d'une foule de puissants seigneurs[1]. L'année suivante,

[1] Ex fragm. hist. Monast. Novi Pictav. *Coll. des Hist. de France*, t. 11.

Wilhem, s'étant rendu à Rome, obtint du pape Grégoire VII de précieux priviléges pour ce monastère, objet de toute son affection. Dans la crainte de confier à des mains infidèles la direction de cette nouvelle cité religieuse, connue dans l'histoire sous le nom de *Monasterium Novum*, *Montierneuf*, il alla trouver Hugues, abbé de Cluny, l'un des hommes les plus remarquables dans ce siècle par sa piété, *qui tunc in rebus monasticis religionis summâ gloriâ potiebatur præ cunctis mortalibus*, dit la chronique [1], pour s'inspirer de la sagesse de ses conseils. Le saint abbé lui indiqua plusieurs moines dignes de faire prospérer le nouveau monastère. Lorsqu'il fallut élire un chef, il interrogea tous ces moines, leur demanda quel était celui d'entre tous les prélats dont la noblesse, la sagesse et la science fussent dignes d'une telle dignité; et, d'après leur réponse, elle fut conférée à Guy, prieur de l'abbaye de Cluny. Enfin, après six années de travail, les bâtiments furent achevés, et les nouveaux habitants purent s'y installer.

Wilhem avait présidé à tous ces travaux, et Besly ajoute même qu'il présenta les plans du monument au roi de France, lors d'un voyage qu'il fit à Poitiers, et que ce dernier en trouva l'architecture de son goût. Quoi qu'il en soit de cet incident, il n'en est pas moins vrai que le nouvel édifice religieux surpassait par l'élégance et la légèreté de son extérieur tous ceux qui jusqu'alors s'étaient élevés dans la cité de Poitiers. Lorsqu'il fut terminé, le duc d'Aquitaine n'en abandonna pas tout-à-fait la direction. Chaque jour, lorsqu'il était à Poitiers, il s'y rendait pour visiter les moines, qu'il appelait ses maîtres, *dominos suos*; il les interrogeait sur leur manière de vivre, et souvent par de riches présents il corrigeait la rigidité de leur discipline. Les tendances religieuses de Wilhem VIII protégèrent non-

seulement l'abbaye de Montierneuf, mais un grand nombre de monastères répandus dans toute l'Aquitaine. Ainsi, il eut soin d'appeler aux premières dignités ecclésiastiques les prélats les plus propres à rétablir dans tout leur éclat les mœurs primitives de ces saintes habitations : sous l'inspiration de cette pensée, il envoya à Maillezais Goderane, évêque de Saintes, à Saint-Jean-d'Angély Eudes, à Saint-Maixent Benoît, à Saint-Martial de Limoges Adémar, tous hommes remarquables par la sainteté de leur vie et l'exemple de leurs vertus. Ces projets de réforme trouvaient dans la paix qui régnait alors dans toute l'Aquitaine un merveilleux moyen de réalisation. *Tantâ pace tunc regnum Aquitaniæ potiebatur, ut nunquam auditum sit aliquem viatorem aut ruricolam eò venientem disturbatum fuisse*, dit le même chroniqueur de Montierneuf. Telles étaient les saintes occupations d'un des princes féodaux les plus puissants du midi, pendant qu'un guerrier du même nom que lui, issu de la race normande, envahissait les pays de la riche Angleterre et soumettait à son pouvoir ces fiers Saxons du nord, emmenant dans sa conquête plusieurs guerriers de nos contrées, impatients d'user dans les fatigues des combats leur fougueuse activité.

L'année qui précéda la mort de Wilhem VIII fut signalée par l'incendie d'une partie de la cité de Poitiers et de l'église de Sainte-Radégonde, ce qui fut considéré comme d'un mauvais présage pour le fondateur de Montierneuf, qui succomba vers l'an 1086, laissant à son jeune fils à peine âgé de 15 ans sa couronne ducale. Ses restes furent déposés dans le monastère qu'il avait fondé.

Dans les chroniques des premiers siècles de notre histoire, tout événement important est entouré de faits merveilleux propres à jeter dans l'imagination des contem-

porains de terribles et sombres pronostics. Toutes les fois que de sanglants combats se préparent, que des bouleversements doivent s'accomplir, les narrateurs ont soin de les faire précéder, dans la hiérarchie de l'histoire, par des catastrophes purement terrestres. A les entendre, il y aurait pour ainsi dire de mystérieuses harmonies entre la nature matérielle et les événements humains, entre le sol et les hommes qui le peuplent. En effet, il n'y a pas de héros qui n'ait pour précurseur quelque signe céleste, pas de catastrophes nationales sans tremblements de terre. Le moyen-âge, en cela, s'est modelé sur le monde antique. Or, le XII[e] siècle doit apporter dans son sein de violentes commotions et de dramatiques péripéties, si l'on ajoute foi aux croyances astrologiques des chroniqueurs qui nous en ont transmis l'histoire : suivant eux, jamais il n'apparut de si singuliers pronostics que vers la fin du XI[e] siècle. Non-seulement des feux célestes sillonnent les airs, la terre est agitée à plusieurs reprises, une immense comète brille pendant sept nuits ; mais encore les moissons périssent ravagées par les insectes et par les inondations des rivières et des fleuves, qui entraînent dans leurs torrents les châteaux et les demeures des paysans : trop heureux sont leurs habitants, lorsqu'ils échappent eux-mêmes à la fureur des flots. La terre semble vouloir manquer à l'homme. Si ce n'est pas la fin du monde, s'écrie-t-on avec une foi naïve, le ciel du moins prépare dans son courroux des choses terribles et effrayantes. Cette pensée des populations, ces regards inquiets jetés sur l'avenir rencontrèrent bientôt d'étranges réalisations ; car, pendant que ces révolutions terrestres s'accomplissaient, un homme investi de la suprême dignité religieuse abandonnait la cité capitale de la chrétienté, traversait les Alpes pour venir dans les pro-

vinces du midi exciter les peuples à déserter leur patrie afin d'aller venger en Orient la cause de Dieu. La route de ces pays lointains était déjà tracée par les nombreux pèlerins du siècle précédent, et bien des saints hommes avaient suivi ou même devancé Wilhem d'Angoulême dans ce voyage en Palestine. Mais l'église sollicitait maintenant une invasion générale de ses fidèles sur cette terre qu'elle avait maudite ; ce n'était que dans le sang de ses habitants qu'elle pouvait racheter à ses yeux sa sainteté primitive. Ce fut à Clermont, dans un concile, que le pape Urbain II fit la première prédication. L'enthousiasme pénétra les peuples du midi ; nobles et serfs, pauvres et riches, tous ayant la même pensée, s'acheminèrent vers les pays d'Orient, abandonnant tout ce qui était pour eux un objet d'affection : *eamdem voluntatem habentes, omnia relinquentes, in viam sepulchri perrexerunt*, dit la chronique de St-Maixent. La croix du Christ, voilà l'étendard de la nouvelle armée ; la délivrance du saint sépulcre et des lieux qui ont été témoins de sa passion, voilà le but de la victoire.

Après avoir jeté dans le midi les germes de l'exaltation religieuse, Urbain s'avança vers nos contrées, et, dans chaque ville, au milieu d'une foule de prélats, de seigneurs et d'hommes du peuple, il fit retentir les mêmes paroles d'enthousiasme. Arrivé dans la cité de Poitiers, pour la fête de St Hilaire, il assista à toutes les cérémonies religieuses que l'on avait coutume de faire à cette époque, et il n'abandonna la capitale du duché d'Aquitaine qu'après avoir béni le monastère de Montierneuf, cette pieuse fondation de Wilhem VIII. La province avait alors pour chef le fils de ce dernier, du nom de Wilhem IX. C'était un prince d'une imagination ardente, épuisant dans les voluptés mondaines toute l'énergie de son jeune âge. L'exaltation reli-

gieuse n'a aucun attrait pour lui; il ne connaît que les élans du cœur vers la femme et les extases de l'amour. Aussi, nullement ému par les prédications d'Urbain, il laissa à Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, la gloire de commander la première expédition en Orient. Le pape partit de Poitiers avec la douleur de n'avoir pu enrôler le puissant duc d'Aquitaine sous les bannières de l'église, dans la sainte armée des croisés, et il se dirigea vers la cité d'Angers, espérant rencontrer dans la race des Foulque une ardeur religieuse plus en harmonie avec ses projets. Non-seulement Wilhem resta étranger dans les premiers temps à ce mouvement des esprits, mais encore il chercha à envahir les états de ceux qui, plus dociles que lui à la voix du pape, se sont dirigés vers la Terre-Sainte. Durant l'absence du comte de Toulouse, et cela sous prétexte de soutenir les droits de sa femme, fille de Wilhem IV, prédécesseur de Raymond de Saint-Gilles, qu'il avait épousée vers l'an 1094, il s'avança vers la cité de Toulouse, et s'empara de tout le pays. Ce fut en vain que Bertrand, à qui Raymond avait confié l'administration de son comté, voulut s'opposer à cet envahissement, il ne put détruire la puissance de Wilhem sur ses états. Pour prouver d'une manière irrécusable la victoire du duc d'Aquitaine, dom Vaissette cite une charte datée de l'an 1098, par laquelle lui et sa femme maintiennent l'église de St-Sernin, située à une des extrémités de la ville de Toulouse, dans la même liberté que le pape Urbain II lui avait accordée lors de sa consécration : « Et parce que des méchants et des persécuteurs l'ont dé-
» truite de nos jours, est-il dit dans cette charte, nous lui
» donnons de nos biens pour la rétablir, savoir, le village
» de Blagnac sur la Garonne, son église et ses dépendances,
» avec tout ce que le comte Wilhem y a possédé. De plus,

» nous la dégrevons des charges que lui a déjà enlevées » notre prédécesseur Raymond de Saint-Gilles : et pour » punir ceux qui se sont élevés de toute la province pour la » détruire, nous leur ôtons leurs pensions et nous les » donnons aux clercs de cette église ; en sorte que les cha- » noines auront une poignée sur chaque septier de grain » que les habitants de la ville et des faubourgs mettront en » vente. » Enfin, le comte de Poitiers et sa femme terminent cet acte en confirmant toutes les donations que leurs prédécesseurs ont faites à cette église, moyennant quatre livres et demie d'or et huit cents sols toulousains que les chanoines leur donneront du trésor de St-Sernin. Wilhem, dans la suscription de cette charte, prend la qualité de comte de Poitiers et de Toulouse, et l'acte est signé après lui par Bernard, vicomte de Béziers, et Adémar, vicomte de Toulouse, qui s'étaient déclarés en sa faveur contre Bertrand. « Après s'être assuré de sa conquête, continue dom Vais- » sette, auquel nous avons emprunté ce qui précède, le » duc d'Aquitaine alla, durant l'automne de l'an 1098, » joindre le roi d'Angleterre, avec lequel il ravagea la » Normandie; puis il revint bientôt après dans la cité de » Toulouse, où il avait laissé la comtesse sa femme. »

Indépendamment de la conquête du comté de Raymond de Saint-Gilles, Wilhem IX n'en était pas moins le plus puissant seigneur féodal du midi. Sa vie se passa en de lointaines expéditions : il parcourut en tous sens la France et l'Aquitaine, soit en luttant vers l'an 1088 contre Foulque Rechin, l'un des seigneurs d'Anjou, soit en aidant dans ses combats Wilhem *le Roux*, roi d'Angleterre, contre le roi de France, ou Alphonse, roi de Castille, contre les Sarrasins d'Espagne. Déjà, en 1097, il avait, de concert avec le premier, attaqué le roi Philippe, et ravagé les pays

environnant les cités de Montfort et d'Epernon. En temps de paix il se livre à des expéditions d'une autre nature, soit qu'il séjourne dans sa cité de Poitiers au milieu d'une cour brillante, soit qu'il visite les seigneurs voisins, presque tous ses vassaux. Dans ces temps d'agitation, le duc d'Aquitaine semble seul jouir d'une paix profonde, et s'enivrer, au milieu des plaisirs, des douceurs de sa toute-puissante suzeraineté. Non-seulement il déploie aux yeux des populations une magnificence royale dans les festins, dans les chasses et dans les tournois, mais encore il anime par la verve de son imagination ces fêtes brillantes. Poëte et guerrier tout à la fois, Wilhem a laissé les premiers monuments de cette langue romane, dont les accents doivent bientôt retentir aussi bien à travers les événements politiques que dans les choses d'amour. Il ouvre avec un certain retentissement historique ce monde de la chevalerie, si animé par ses incidents et ses prouesses de tout genre, ainsi que Wilhem le Grand, son aïeul, avait présidé à la naissance du monde philosophique en Aquitaine. L'histoire complète de la vie de ces deux personnages serait pour nos annales l'exorde le plus brillant de celle du moyen-âge : à l'un, la gloire de la raison; à l'autre, celle de l'imagination.

Dans le portrait qu'ils nous ont laissé de Wilhem IX, les chroniqueurs sont unanimes pour l'ensemble de sa physionomie. « C'était un prince entreprenant et brave, dit Orde-
» ric Vital, enjoué jusqu'à l'excès, et même surpassant par
» ses plaisanteries les histrions les plus facétieux. » — « Il
» fut bon troubadour, bon chevalier d'armes, et il cou-
» rut longtemps le monde pour tromper les dames. » — Ces paroles de l'historien provençal sont assez bien justifiées par le récit que le duc Wilhem fait lui-même d'une certaine aventure d'amour dont il aurait été le hé-

ros[1] : « En allant du Limousin dans l'Auvergne, Wilhem » rencontre deux dames qui suivaient la même route, Agnès » et Ermalette, femmes de Garin et de Bermond. Ces dames » le saluent au nom de St Léonard. Il les accoste, et, con- » trefaisant le muet, il leur adresse des sons bizarres, » mal articulés, pour les convaincre de son infirmité. *Oh!* » *pour le coup*, dit l'une, *voici un homme dont la discré-* » *tion nous est assurée à toute épreuve. L'occasion ne s'offre* » *pas tous les jours ; que n'en profitons-nous ? Il faudrait* » *l'emmener au logis.* Sa compagne applaudit à ces pa- » roles ; Wilhem accepte de grand cœur leur offre en se » servant d'un signe. On arrive bientôt à la demeure in- » diquée. Bon feu, bon souper. Le muet mange à mer- » veille et boit de même. Elles le conduisent ensuite dans » une chambre où le lit du voyageur était préparé. Mais » à l'approche du dénoûment, les deux dames conçurent » encore quelque inquiétude. *S'il n'était pas aussi muet* » *qu'il le semble, où en serions-nous ? Comment s'assurer* » *de la vérité ?* Puis elles se regardent en rêvant. Enfin » elles imaginent, comme par inspiration, de prendre un » chat, de le glisser dans la couche de leur hôte, et de l'y » tourmenter afin de le rendre furieux. Le chat joue des » griffes avec rage. Le muet, déchiré de la tête aux pieds, » soutient cette épreuve en héros, et jette seulement quel- » ques cris confus, propres à dissiper tout soupçon. Ce- » pendant on n'a pas encore l'esprit tranquille. La cruelle » épreuve est réitérée ; le muet la subit de nouveau avec » la même fermeté. Alors les dames concluent qu'elles » peuvent se fier à lui. » Quelques jours après cette bizarre

[1] Nous suivons la traduction de l'abbé Millot, dans son *Hist. litt. des Troubadours*, t. 1.

aventure, qui nous paraît plus que romanesque, Wilhem, comme monument de sa discrétion, envoyait à ces dames par son jongleur le récit poétique de leur rencontre et de tous ses incidents, en ayant soin de les prier d'exterminer, par amour pour lui, le maudit chat dont il avait tant à se plaindre.

La licence de cette poésie de Wilhem, et surtout le déréglement de sa vie, rencontrèrent dans le clergé d'énergiques réprobations : devant de telles mœurs, en effet, devaient singulièrement rougir la rigidité sacerdotale et les ambitions de pureté des gens d'église. Et puis le duc avait un merveilleux talent pour jeter sur son inconduite de plaisantes facéties; il savait faire rire des choses les plus sérieuses : *omnia ad facetias revocabat, audientium rictus cachino distendens*, dit le chroniqueur anglais, le moine Malmesbury, qui s'est chargé de venger la dignité sacerdotale si souvent outragée par les ironiques paroles du joyeux troubadour. Loin de nous, bien certainement, la pensée de nous inscrire en faux contre les allégations de cet historien, et de les considérer comme d'épouvantables calomnies, ainsi que l'a fait notre devancier Besly; car les événements de la vie de Wilhem rendent impossible une telle tâche. Il nous faut bien l'accepter tel qu'il est, avec ses vices et ses qualités, ses amours adultères et ses sanglantes ironies contre de saints évêques, avec ses révoltes contre le pape et tout ce qui porte ombrage aux fantaisies de son imagination. C'est le type parfait d'un monde nouveau; nous ne pouvons détruire sa physionomie sans porter atteinte à la vérité historique de ces époques. — Le premier acte d'hostilité du duc d'Aquitaine contre l'église eut lieu lors du concile qui se réunit à Poitiers vers l'an 1100, pour prononcer le

divorce du roi de France Philippe et de Bertrade sa femme, déjà mariée avec Foulque, comte d'Anjou, qui existait encore.

Dans cette assemblée furent présents près de cent quarante prélats; et, après plusieurs jours de discussions animées, l'anathème allait être prononcé contre le coupable, lorsque Wilhem supplia plusieurs évêques d'épargner au roi de France le déshonneur d'une solennelle excommunication. Cette intervention du duc jeta dans le concile de nouvelles dissensions; plusieurs de ses membres étaient d'avis de se retirer sans s'exposer à de malencontreuses violences. Mais un des légats du pape, le cardinal Jean, insista avec énergie pour réprimer le scandale de l'union de Philippe et de Bertrade. Afin de détruire la pusillanimité de quelques évêques, il leur raconta une vision mystérieuse de saint Hilaire, qui lui était apparu durant son sommeil et lui avait dit : « *Garde-toi bien de trembler, agis avec fermeté,* » *car demain je serai avec toi et t'inspirerai le courage de ta* » *décision.* » Le jour dans lequel devait se prononcer la sentence, de nouveaux orages éclatèrent, et tous les prélats partisans de Wilhem, ne pouvant obtenir ce qu'ils demandaient, abandonnèrent le lieu de l'assemblée, au milieu des acclamations et des menaces. Alors, le cardinal Jean, dominant le tumulte, prononça contre le roi de France et son épouse la formule d'anathème. A peine a-t-il terminé, que les chants des prélats qui étaient restés jusqu'au dénoûment furent interrompus par une foule immense qui se précipita au milieu de l'église, faisant retentir ses voûtes de cris de menaces et de vengeance, *et æstus turbæ tumultuantis ut fervor maris incandescebat.* Au milieu de cette immense confusion, une pierre fut lancée d'une fenêtre de l'édifice, et alla frapper la tête d'un clerc assis

non loin du légat-cardinal. Le parvis du saint lieu fut couvert de sang, et les cris de fureur recommencèrent avec plus d'énergie : *clamore confuso domus impletur, furore et insaniâ intùs et extra ministri Satanæ debacchantur.* Les évêques et les clercs restèrent immobiles sur leurs stalles, attendant avec courage l'heure de la mort, *si Dominus jubeat;* au milieu d'une pluie de pierres, ils enlèvent leurs mitres et exposent leurs têtes nues à la fureur du peuple ameuté. L'un d'eux surtout se fit remarquer par son courage : c'était un moine breton, du nom de Robert d'Arbrissel, qui remplissait dans nos provinces une mission que lui avait confiée le pape Urbain II. Sur Wilhem retomba toute la responsabilité de ce scandale : aussi dans leurs récits les chroniqueurs exagèrent-ils avec passion les obstacles qu'il opposa à la décision du concile. « Ennemi de toute pudeur et de toute sainteté, dit l'un » d'eux, *totius puditiæ ac sanctitatis inimicus*, et craignant qu'une semblable vengeance ne vînt frapper sa » vie licencieuse, *timens ne similem vindictam pro con-* » *similibus actis pateretur*, il ordonna dans sa fureur de » frapper les évêques et même de les livrer au dernier » supplice, *furore succensus jussit omnes illos deprædari,* » *flagellari et occidi* [1]. »

[1] *Collect. des Conciles* du P. Labbe.

VII.

SUITE DE LA VIE DE WILHEM IX. — CROISADES.
EXPÉDITION DU DUC D'AQUITAINE EN TERRE-SAINTE. — SES MALHEURS.
SES LUTTES CONTRE LES GENS D'ÉGLISE.
ROBERT D'ARBRISSEL.

[1100 A 1127.]

L'église oublia bientôt les scènes de violence qui avaient troublé le concile de Poitiers, pour encourager Wilhem IX dans ses projets d'expédition en Terre-Sainte. Le bruit des victoires remportées en Orient préoccupait singulièrement le duc d'Aquitaine : il éprouve des regrets de n'avoir pas suivi les inspirations du pape Urbain ; lui aussi, maintenant, il est enflammé de l'amour du saint pèlerinage, *ad amorem peregrinandi accensus est*, dit Orderic Vital ; malgré son humeur joviale et caustique, il subit les impressions religieuses de l'époque, et tout en cherchant l'occasion de faire briller sa valeur et l'éclat de ses armes, *suas vires ostentare*, il n'est pas fâché de se réconcilier avec la puissance de Rome en combattant pour la gloire de l'église. D'ailleurs, en Orient est la place d'un vrai chevalier. Mais, pour exécuter ses projets d'expédition, il a besoin d'immenses trésors, et jusqu'à ce jour il a épuisé ses richesses à soutenir la splendeur et le luxe de sa cour. « Alors il résolut, dit Orderic Vital, d'engager son duché » d'Aquitaine et toutes ses terres à Wilhem le Roux, roi » des Anglais, et d'obtenir de son trésor une forte somme » d'argent, afin d'accomplir noblement le voyage qu'il dé- » sirait entreprendre. C'est pourquoi il envoya au roi » d'habiles ambassadeurs, et lui fit part des projets qu'il

» avait conçus. Le fastueux monarque, qui, comme l'hy-
» dropique altéré, désirait d'autant qu'il avait davantage,
» prêta une oreille avide aux propositions des ambas-
» sadeurs, et aspira vivement à joindre les vastes posses-
» sions du duc aux anciens états du duché et du royaume
» de son père. C'est pourquoi il fit équiper une flotte con-
» sidérable, emmena avec lui d'Angleterre une nombreuse
» cavalerie, projetant, lorsqu'il aurait passé la mer, de se
» tenir prêt, en armes, comme le lion sur sa proie, à dé-
» fendre à son frère l'entrée de la Normandie, à faire
» l'achat, à grands frais, du duché d'Aquitaine, et à porter
» les frontières de son empire jusqu'aux rivages de la Ga-
» ronne, après avoir vaincu dans les combats tous ceux
» qui s'opposeraient à ses desseins. Telles étaient les pensées
» de ce jeune orgueilleux; tel était le but auquel aspirait
» son arrogance : mais le Créateur tout-puissant, qui gou-
» verne toutes choses, faisait d'autres dispositions. » En effet, la mort tragique de Wilhem le Roux, arrivée quelques jours après, détruisit complétement toutes ses espérances; il fut percé d'une flèche dans une chasse qu'il fit avec les siens au milieu d'une forêt qui avait déjà été témoin d'un semblable malheur.

Ce ne fut que l'année suivante que le duc d'Aquitaine parvint à se procurer les trésors qui lui étaient nécessaires. Quelques historiens ont prétendu que, ne pouvant plus vendre son duché au roi d'Angleterre, il avait abandonné, moyennant des sommes immenses, la possession du comté de Toulouse à Bertrand, le successeur désigné par Raymond de Saint-Gilles. Quel que soit le moyen qu'ait employé Wilhem pour se pourvoir de l'argent dont il avait besoin, toujours est-il qu'il partit vers l'an 1101 pour la Terre-Sainte, suivi d'une armée nombreuse, car Orderic Vital

assure qu'à sa sortie d'Aquitaine, plus de trois cent mille guerriers marchaient sous ses drapeaux : d'autres chroniqueurs moins exagérés lui en accordent à peu près la moitié. Parmi les riches seigneurs qui se sont enrôlés sous les ordres de Wilhem, se rencontrent Etienne, comte de Blois, qui ne se souciait guère de subir pour la seconde fois les périls d'un long voyage, mais qui ne fit que céder aux supplications réitérées de sa femme; Harpin, comte de Bourges, qui vendit au roi de France sa cité pour pouvoir équiper de nombreux soldats; ainsi qu'une multitude d'autres seigneurs féodaux, tous remarquables par leur bravoure et leur enthousiasme. Avant d'abandonner la terre d'Aquitaine pour marcher à la délivrance des lieux saints, Wilhem adressa à ses amis de poétiques adieux, dans lesquels se reflètent ses pensées d'enthousiasme et de dévoûment religieux :

« Il m'est ravi le talent de chanter; la tristesse de mon » cœur est passée dans mes vers; Poitevins et Limousins » ne m'obéiront plus. — Je pars pour l'exil; j'abandonne » mon fils au milieu des périls de la guerre, au milieu de » voisins qui ont juré sa ruine. Ah! quitter le Poitou, » c'est tout perdre! — Généreux Foulque d'Anjou, je dé- » pose entre tes mains l'héritage de mon fils. Si tu ne le » protéges, si le roi qui a reçu mes serments ne lui porte » son appui, quelle sera la destinée de ce faible et mal- » heureux enfant!... Qu'il soit preux et sage, car ils n'at- » tendent que mon départ, ces traîtres de Gascogne et » d'Anjou, pour se précipiter sur lui.—Fidèle à l'honneur » et à la bravoure, je m'arme, partons; je vais outre-mer, » aux lieux où les pèlerins implorent leur pardon.—Adieu, » brillants tournois; adieu, grandeur et magnificence, et » tout ce qui attachait mon cœur. Rien ne m'arrête; je

» vais aux champs où Dieu promet la rémission des péchés.
» — Pardonnez-moi, vous tous compagnons que j'ai offensés; j'implore mon pardon, j'offre mon repentir à Jésus, maître du tonnerre; je lui adresse à la fois ma prière et en roman et en latin. — Trop longtemps je me suis abandonné aux distractions mondaines; mais la voix du Seigneur se fait entendre; il faut comparaître à son tribunal : je succombe sous le poids de mes iniquités. — O mes amis! quand je serai en présence de la mort, venez tous auprès de moi, accordez-moi vos regrets et vos encouragements [1]. »

Si dans ces paroles de Willhem se rencontre l'expression presque douloureuse des regrets qu'il éprouve d'abandonner sa patrie, nous pourrions encore y chercher de vagues pressentiments sur l'issue de son expédition. L'immense armée du duc d'Aquitaine traversa toute l'Europe, et chaque peuple laissa dans ses rangs quelques-uns de ses guerriers. Le voyage fut long et pénible; ce ne fut qu'après bien des fatigues et des périls qu'elle arriva dans le pays de Macédoine, et, ayant obtenu de l'empereur Alexis le passage sur ses états, elle vint camper non loin de la cité de Constantinople. Là [2], les principaux de l'armée se réunirent pour fixer la route qu'ils devaient suivre et aviser aux dangers qui les menaçaient, lorsqu'ils auraient pénétré dans l'intérieur du pays. Plusieurs d'entre eux, et de ce nombre était le comte de Blois, exposaient avec énergie les périls d'une semblable expédition; et leurs paroles, empreintes d'un certain découragement, jetaient déjà l'in-

[1] M. Raynouard, *Des troubadours*. — Voir aussi l'*Essai historique sur la poésie romane en Poitou*, par M. André.

[2] Tout notre récit est emprunté à Orderic Vital, *Histoire de Normandie*. — *Coll. des Hist. de France*, trad. de M. Guizot.

quiétude et la consternation parmi les membres de l'assemblée, lorsque le comte de Poitiers se leva et dit : « Diri-
» geons des ambassadeurs vers l'empereur ; tous de concert
» demandons-lui qu'il envoie le comte de Saint-Gilles avec
» la lance du Sauveur pour nous conduire sûrement, à
» travers des pays inconnus, jusqu'au sépulcre du Christ.
» C'est un homme sage qui exerce une grande influence,
» et qui dans la première expédition s'est placé en toutes
» choses au premier rang des plus illustres. D'après une
» longue expérience, il connaît les difficultés et les routes,
» tandis que nous les ignorons ; et sa valeur, dès long-
» temps éprouvée, est également célèbre et chez les chré-
» tiens et chez les païens. C'est pourquoi, si nous en
» faisons notre guide et notre conseiller, nous obtiendrons
» sécurité de la part de l'empereur, et de sages précau-
» tions contre les barbares. »

La proposition de Wilhem fut accueillie par acclamations, et des envoyés furent expédiés immédiatement vers l'empereur pour lui exposer le sujet de leur mission. Alexis, que l'approche des croisés avait déjà effrayé, et se rappelant les luttes qu'il avait eu à soutenir contre les chefs de la première expédition, détourna Raymond d'accepter l'offre qui lui était faite, et répondit aux ambassadeurs : « J'ai engagé le comte de Saint-Gilles à vous accompagner ;
» mais il expose que sa vieillesse et ses infirmités l'empê-
» chent de voyager avec vous. Marchez, assurés d'être en
» paix avec moi. Je ne veux pas, car je n'en ai pas le
» droit, éloigner un comte illustre qui a recours à la pro-
» tection de notre majesté. » Lorsque ces paroles furent transmises aux chefs de l'armée, l'inquiétude devint plus vive ; les avis se croisaient au milieu de vaines paroles, et ce tumulte ne fut apaisé que par la voix de Wilhem, qui,

plein de colère, s'écria : « Courons promptement aux » armes ; retournons sur nos pas ; assiégeons Constanti- » nople, et attaquons vaillamment cette ville. Nous n'en » reviendrons pas sans avoir mis à mort ce perfide empe- » reur, ou arraché par la force et malgré lui ce que nous » demandons. Par ses coupables fautes, il a fait périr » d'innombrables milliers de fidèles : c'est pourquoi ce sera, » si je ne me trompe, offrir un sacrifice à Dieu, que » d'arracher la vie, n'importe comment, à celui qui n'est » sur la terre que pour la perte de tous. » L'énergie de cette apostrophe rencontra une violente résistance parmi quelques seigneurs qui redoutaient les funestes résultats d'une semblable résolution. Mais la colère du comte de Poitiers trouva de vives sympathies, et, au lieu de marcher contre les infidèles, l'armée des croisés alla mettre le siége devant Constantinople. La défense de l'empereur fut bizarre : il lança contre les assaillants une multitude de lions et de léopards qui jetèrent au prime abord le désordre dans les rangs ennemis, mais dont la fureur s'émoussa promptement contre les traits et les lances des guerriers d'Aquitaine. Ces premiers ennemis vaincus, les croisés pénétrèrent jusqu'au dernier mur de la cité, et ils se disposaient à l'envahir, lorsque l'empereur apaisa les nobles pèlerins par toutes sortes de promesses.

Abandonnant donc les murs de Constantinople, l'armée, conduite par quelques guerriers grecs et le comte Raymond, suivant Orderic Vital, continua sa route vers le pays des infidèles. Après quelques jours d'une marche pleine de périls et de fatigues, pendant laquelle ils avaient traversé des lieux impraticables, franchi d'immenses fleuves et d'inaccessibles montagnes, les croisés se trouvèrent au milieu d'un pays inconnu. Aux dires de tous les

chroniqueurs, c'était là le commencement de la vengeance de l'empereur. Ils eurent à souffrir à travers de stériles déserts la faim et la soif, et déjà le désespoir s'emparait de tous les guerriers qui voyaient à chaque instant périr quelques-uns de leurs compagnons. Ils s'avançaient ainsi, la douleur dans l'âme, lorsqu'une multitude de païens, *innombrable comme le sable de la mer*, dit le chroniqueur, se présentèrent à eux et leur offrirent le combat. Quoique épuisés par la fatigue et les souffrances de tous genres, les chrétiens se battirent avec acharnement, et ils ne laissèrent le champ de bataille aux ennemis vainqueurs qu'après la trahison d'une foule de guerriers, entraînés dans la fuite, dit Orderic Vital, par le comte Raymond. Dans cette défaite, continue le même historien, près de 40,000 chrétiens *moururent corporellement pour vivre spirituellement dans l'éternel repos avec le Christ pour lequel ils avaient combattu.* Errants à travers ces pays inconnus, les soldats d'Aquitaine échappèrent avec peine aux massacres de leurs habitants; souvent ils furent contraints à chercher un refuge dans les profondeurs des cavernes ou dans les sombres détours des forêts. Les sympathies des populations arméniennes apportèrent bien quelques soulagements à leurs misères, mais sans pouvoir les anéantir complétement. Le duc d'Aquitaine suivit dans leur fuite ses malheureux compagnons d'armes; bien longue fut leur marche à travers ces vastes régions, et ceux qui purent se soustraire à la mort ou à la captivité arrivèrent enfin presque nus dans la cité d'Antioche. Plusieurs d'entre eux conservèrent leur enthousiasme religieux, éprouvés qu'ils étaient par les persécutions, *comme l'or dans le creuset*, et ils restèrent en Palestine pour venger le déshonneur de leur défaite. Quant à Wilhem, il se contenta d'aller visiter la cité de Jérusa-

lem, puis s'embarqua pour revenir dans sa patrie, où il arriva après une périlleuse traversée, pendant laquelle il faillit tomber entre les mains des pirates.

Il n'était pas dans la nature du comte de Poitiers de rester longtemps sous l'impression douloureuse de ses malheurs en Terre-Sainte : à peine a-t-il respiré l'air de son Aquitaine, qu'il reprend son ancienne gaîté ; et si l'on en croit Orderic Vital, *comme il était joyeux et beau diseur, il raconta en présence des rois et des sociétés brillantes, en vers rhythmiques, sur des airs agréables, les tristes aventures de son expédition.* Si sa verve s'est conservée vive et pétulante, même après les désastres de Palestine, il n'en fut pas ainsi de son enthousiasme religieux. Lui qui était parti avec la pensée d'anéantir toutes les nations des infidèles, qui a consacré pour cette sainte cause ses guerriers et surtout son argent, loin de revenir couvert de gloire dans sa patrie, le Tout-Puissant ne lui a accordé que la honte des défaites et des souffrances sans nombre. Ils mentaient donc, ces moines à la parole éloquente, qui ont jeté dans le cœur des populations les saints désirs du pèlerinage. Tourmenté par ces pensées de doute et de désespoir, Wilhem entoura désormais tous les actes de sa vie d'un scepticisme railleur. Il ne croit plus qu'à l'aveugle destinée, au *fatum* du monde antique ; *credebat omnia fortuitò agi, non Providentiâ regi*, dit le moine Malmesbury. Quant à l'autorité des évêques, il s'en soucie fort peu : désormais il ne prendra pas même le soin de dissimuler sa colère ; ce sera en leur présence qu'il raillera et bravera leurs terribles anathèmes. Puisque la gloire des combats lui a manqué, il se précipite avec plus d'ardeur encore qu'avant son départ dans sa vie de plaisirs et de voluptés.

Ce fut sans doute vers cette époque qu'il fonda, près un

lieu appelé *Ivor*, la maison de libertinage dont parle le moine anglais. Dans ce lieu de débauches, il avait réuni une foule de femmes perdues d'honneur, et, par moquerie des saintes coutumes des monastères, il avait établi parmi elles la hiérarchie et les règles des cloîtres; aux plus coupables il conférait les premières dignités, et le titre de novices était donné aux plus jeunes; pour fêtes, de tumultueuses orgies, dans lesquelles les paroles de délire et d'ivresse remplaçaient les pieuses prières. Ces dérisions des choses les plus sacrées, ces réminiscences des mœurs orientales, durent venir nécessairement dans la pensée de Wilhem après les désastres de la Terre-Sainte, logiques inspirations d'un homme qui n'a plus d'autre croyance que celle du destin, d'autre espérance que celle des plaisirs. — Là ne s'arrêtèrent point les extravagances coupables du comte de Poitiers. Dans une expédition d'aventures galantes qu'il fit vers la cité de Châtellerault, il rencontra par hasard la femme du vicomte de cette ville; elle était belle, elle eut son amour; rien ne lui coûta jusqu'à ce qu'il l'eût enlevée à son époux. Et tant vive était sa passion, qu'il fit graver sur son bouclier le portrait de son amante bien-aimée, ne voulant pas, disait-il, l'abandonner d'un seul instant, même au milieu des combats. Ce scandale jeta le désordre dans le sein de sa propre famille, et sa femme alla chercher dans un cloître des consolations à son infortune. Nullement ému par cette rupture conjugale, Wilhem reçut publiquement dans son palais de Poitiers son amante Malberge, c'était le nom de la vicomtesse de Châtellerault; la pauvre femme oublia son déshonneur au milieu de l'éclat et de la magnificence des fêtes par lesquelles le duc d'Aquitaine signala sa réception.

La rigidité sacerdotale s'indigna de ce scandale; malgré

l'exaltation fougueuse et colérique de Wilhem, il se trouva un prélat assez courageux pour lui reprocher sa vie de désordres; ce fut Gérard, évêque d'Angoulême. Ne pouvant le ramener à une vie régulière, il le priva de la communion de l'église, en lui disant qu'il en serait ainsi jusqu'à ce qu'il eût expié par de longues pénitences le nombre prodigieux de ses iniquités. Pour toute réponse, le duc lui adressa en riant ces paroles : *O saint évêque, je te promets, et je te jure par serment, de me repentir lorsque tu pourras passer le peigne à travers ta chevelure.* Cette promesse faite à un vieillard chauve fut considérée, et cela avec raison, comme une nouvelle injure adressée à la puissance de l'église. Il n'y eut pas jusqu'au courage héroïque de l'évêque de Poitiers, que le duc ne parvînt à tourner en plaisanterie. Ce dernier, en effet, irrité du peu de cas qu'il avait fait des reproches de Gérard, résolut de prononcer contre lui, et cela dans une circonstance solennelle, le terrible anathème. Un jour de fête que Wilhem pénétrait dans l'église déjà remplie par une foule immense accourue pour les saints sacrifices, l'évêque Pierre, revêtu de ses habits pontificaux, descendit gravement les marches de l'autel et s'avança vers lui : *Puisque tu méprises les ordres de l'église*, lui dit-il d'une voix tonnante, *et que tu donnes journellement le spectacle d'une vie scandaleuse, reçois ici la punition de tes crimes.* Le prélat en était là de sa malédiction, lorsque le duc, irrité d'une telle audace, leva contre lui son glaive arraché violemment du fourreau. Pierre, feignant de craindre la mort, lui demanda merci pour quelques instants; et au moment où l'épée menaçante s'abaissait, il continua avec le même calme l'anathème commencé : *Que tu sois banni à jamais du sein de l'église, qu'aucun chrétien n'ose s'asseoir à ta table, ni prendre part à ta conversation. Telle est la vo-*

lonté de Dieu. Qu'il soit maudit, celui qui l'a offensé! Après cette foudroyante apostrophe, l'évêque, s'approchant plus près de Wilhem, lui dit avec un grand courage : *Maintenant tu peux me frapper, j'ai fini.* Le duc, qui avait eu le temps de réprimer sa colère, répliqua avec sang-froid au saint évêque : *Tu crois donc que je t'aime d'une affection assez profonde pour que ma main, en te faisant martyr, t'ouvre les portes du ciel?* Un tel sarcasme fit oublier bientôt aux assistants la conduite héroïque de Pierre. Le dénoûment de cet incident ne s'arrêta cependant pas à la raillerie de Wilhem; craignant que de nouvelles scènes de ce genre ne vinssent troubler ses plaisirs, il exila l'évêque de Poitiers, qui perdit ainsi tout à la fois et ses espérances de martyr et sa dignité épiscopale. Le courageux Pierre, retiré à Chauvigny, bourgade située non loin de la cité de Poitiers, où il mourut peu de temps après, ne put réprimer par ses anathèmes la fougue des passions de Wilhem.

La puissance de l'église ne s'avoua pas vaincue dans ces diverses luttes contre le comte de Poitiers. Dans une autre circonstance solennelle, le clergé chercha à mettre un frein à la licence de ses mœurs. Le prudent Wilhem n'osa pas, pour le coup, venir affronter la colère des gens d'église; et si jusqu'à ce jour il a su, par la verve ironique de sa parole, repousser avec quelques succès les reproches des évêques d'Angoulême et de Poitiers, et même ceux du pape, qui lui avait écrit une longue lettre, il ne jugea pas prudent de se présenter au concile de Reims [1] dans lequel il fut publiquement interpellé par le pape. Voici à quelle occasion : Au milieu d'une discussion animée entre plusieurs évêques et l'abbé de Cluny au sujet des droits de ce puissant

[1] 1119.

monastère, une femme pénètre dans le lieu où se tenait l'assemblée; elle porte des vêtements de deuil, et sur son visage apparaissent tour à tour les empreintes de la douleur et de l'orgueil offensé. C'était la femme abandonnée de Wilhem, qui venait invoquer la justice du pape contre les iniquités de son époux. Un profond silence succéda bientôt au tumulte de la discussion; et la comtesse de Poitiers, se jetant aux genoux du pape, s'exprima ainsi au milieu des larmes et des sanglots : « *Je viens devant vous, ô » prélats illustres, pour demander contre le seigneur mon » époux les justes châtiments réservés à l'adultère, car il tient » dans son palais une femme qui n'est pas la sienne, et que » l'on appelle Malberge, épouse du vicomte de Châtellerault. » En vengeant l'honneur de ma race et mon propre affront, » vous offrirez à Dieu et à l'église une réparation éclatante » des outrages qui lui sont faits.* » Après cette éloquente accusation, le pape interpella à haute voix les assistants pour savoir si Wilhem, comte de Poitiers, était présent dans l'assemblée. Alors l'évêque de Saintes, jeune prélat d'une grande éloquence, assura que son seigneur ne s'était pas présenté, parce que de cruelles souffrances le retenaient malade dans la cité de Poitiers. Cette excuse, confirmée par plusieurs autres évêques d'Aquitaine, fut acceptée par le pape, qui renvoya la décision à un autre concile, assurant que si le coupable ne chassait pas son amante pour reprendre sa femme légitime, il aurait à subir une sentence d'excommunication.

Ce ne furent pas là les seuls incidents que souleva contre Wilhem sa malencontreuse passion. Il rencontra dans sa propre famille un ennemi plus redoutable que sa femme Hildegarde. Celui-là n'a pas recours comme elle à d'impuissantes prières, à des larmes versées en vain, à l'in-

vocation inutile du pouvoir de l'église ; dans sa propre énergie il cherche les moyens de satisfaire sa vengeance, et c'est les armes à la main qu'il veut chasser du palais ducal l'impudente concubine. Ce nouveau défenseur de la comtesse de Poitiers était le propre fils de Wilhem, le seul rejeton de leur malheureuse union. L'indignation du jeune seigneur lui inspira la résolution de se révolter contre son père pour venger l'injure de sa mère, *matris injurias ulcisci*, dit le chroniqueur. Pendant longtemps cette guerre parricide jeta en Aquitaine des éléments de discordes civiles, qui ne disparurent qu'après une victoire de Wilhem, à la suite d'un combat dans lequel son fils fut fait prisonnier. Le courroux du vainqueur fléchit devant la défaite du jeune guerrier, et il lui rendit tout à la fois la liberté et son pardon.

Ces querelles domestiques remplirent presque toute l'existence de Wilhem IX. Elles absorbent par leur éclat les autres luttes que le duc d'Aquitaine eut à soutenir contre plusieurs de ses vassaux. Ni ses combats contre les seigneurs de Parthenay en 1119, dans lesquels il fit prisonnier un guerrier de ces pays du nom de Hugues, oncle de son ennemi, ou bien contre les seigneurs de Lusignan ; ni ses succès en Espagne contre cinq rois arabes, lorsqu'il accompagna, en 1120, le roi d'Arragon, Hildefonse, dans une expédition au-delà des Pyrénées ; ni ses luttes acharnées avec le fils du comte d'Anjou qui se révolte contre son père, ne trouvent point dans l'histoire un retentissement aussi glorieux que les incidents de sa vie privée. Vers les dernières années de son règne, il oublia les orages de sa jeunesse pour se rappeler les malédictions que l'église avait lancées contre lui ; et, plein de repentir, il alla expier ses fautes passées dans un monastère, où il mourut vers l'an

1127. La chronique de St-Maixent résume en ces mots la gloire du règne de Wilhem : *Virtute sæcularis militiæ super omnes mundi principes mirabiliter claruit.*

Avant la mort du duc d'Aquitaine, durant les étranges aventures dont sa vie nous a offert le spectacle, la pensée religieuse trouva dans nos contrées un représentant illustre, dont l'existence offre un contraste assez bizarre avec celle du comte de Poitiers.

L'homme qui lutta avec énergie contre les caprices et la volonté de Wilhem IX, dans le concile de Poitiers, en 1100, appartient à notre histoire, non par sa naissance, mais par la fondation de l'un des monastères les plus célèbres de toute la France, celui de Fontevrault, *Fons Ebraldi*, situé sur les limites de l'Anjou et du Poitou, dans la circonscription religieuse de la cité de Poitiers. Il était né en Bretagne, vers l'an 1047, dans le village d'Arbrissel, non loin de la cité de Rennes, et à son nom générique de Robert, les contemporains ajoutèrent celui du lieu de sa naissance. Doué d'une imagination active, il s'adonna aux études de la philosophie et de la théologie dans les écoles déjà célèbres de Paris. De retour dans la province de Bretagne, il fut accueilli avec grande faveur par l'évêque de Rennes, du nom de Sylvestre de la Guerche, qui avait besoin d'un homme intelligent pour diriger les affaires religieuses de son évêché; car il avouait lui-même son impuissance à exercer d'une manière efficace l'autorité dont il était investi : « Considère, ô mon frère bien-aimé, combien notre église est chancelante dans sa foi et dans » sa discipline, surtout depuis que ses destinées m'ont été » confiées, à moi, homme nullement initié aux affaires » religieuses. Je t'en supplie, dans toutes les occasions » sois mon interprète; je t'écouterai avec reconnaissance,

» et ta voix suppléera à mon silence ; de la sorte, si le » zèle de Dieu t'enflamme, tu pourras de concert avec moi » servir puissamment sa sainte cause. » Le noble évêque cherche un appui dans l'homme du peuple; il confie l'exercice de son pouvoir à celui qui, aux yeux de tous, brille par son intelligence et sa foi. Robert accepta cette mission difficile ; et bientôt, grâces à ses efforts, la sainteté des principes religieux triompha de tous les désordres qui l'avaient obscurcie pendant si longtemps, et qui menaçaient de l'anéantir pour toujours. Mais cette régénération, loin de jeter la joie dans le cœur de plusieurs prélats puissants de la Bretagne, ne servit qu'à faire naître de profondes haines contre celui qui en était l'auteur.

Aussi, à peine l'évêque Sylvestre fut-il mort, que Robert, en butte aux attaques de ses ennemis, alla chercher un refuge loin de sa patrie. L'ambition de gloire, le désir de déployer l'activité de son esprit, le conduisirent dans la cité d'Angers, célèbre depuis longtemps par ses écoles publiques, et il y enseigna pendant quelques années les principes de théologie. Cette vie d'études et d'enseignements pacifiques, sans éclat comme sans agitations, ne pouvait suffire à l'exaltation de son esprit. Il lui faut les courses aventureuses, les périls de saintes expéditions, avec leurs incidents bizarres et leurs chances de glorieuses conquêtes. Si le guerrier féodal, assisté de ses hommes d'armes, court de par le monde à la recherche d'exploits militaires et de hauts faits d'amour, l'homme du peuple, le cilice sur les reins, la parole divine à la bouche, la foi dans le cœur, éprouve aussi de vagues instincts et de pieux enthousiasmes de prosélytisme. A lui les voluptés de l'intelligence, les combats de la parole, et les triomphes de l'éloquence. Telle fut la vie de prédilection de Robert d'Arbrissel.

Avant de se livrer avec ardeur à cette existence poétique, l'homme de Dieu alla retremper dans le désert la source de ses inspirations célestes, qu'avaient pu dessécher ou même tarir ses accointances mondaines. D'ailleurs, il n'en fallait pas davantage pour attirer sur lui les regards des peuples. Aussi, lorsqu'il sortit de sa solitude et qu'il s'avança à travers les cités, prêchant la parole de Dieu, les populations se pressèrent avidement sur ses pas, *pour voir et ouïr un saint,* disent les chroniques. Les temps étaient merveilleusement choisis. De tous côtés retentissaient d'éloquentes prédications. Le monde menaçait de changer de face. C'était l'heure des croisades, de l'invasion de l'Occident sur l'Orient, des peuples du Christ sur ceux de Mahomet. Robert d'Arbrissel n'en fut pourtant pas le prédicateur : pourquoi aurait-il lutté contre l'éloquence de Pierre l'Hermite ? Mais sa mission fut en parfaite harmonie avec celle de ce dernier : ils semblent s'être donné le mot pour compléter religieusement le mouvement des populations vers les premières années du XII[e] siècle. Si l'un les pousse loin de leur patrie vers le saint Sépulcre, la parole de l'autre fait éclore sur le territoire de saintes retraites pour recevoir les veuves abandonnées, les mères sans enfants, les filles sans parents. Que seraient devenues ces populations éparses, ces familles mutilées, si la croyance religieuse ne les eût rassemblées dans les mêmes demeures, sous la protection du même Dieu, de la même foi et du même enthousiasme ? C'est bien là le caractère des travaux du moine breton ; et si dans la suite ces vastes communautés religieuses ont subi de nombreuses métamorphoses, c'est que les temps étaient changés, que les besoins n'étaient plus les mêmes, de telle sorte que de tous ces édifices primitifs il ne restait plus que le nom.

Dès 1094, dans son pèlerinage à travers l'Aquitaine, le pape Urbain II, ayant entendu parler de l'éloquence de Robert d'Arbrissel, le fit venir près de lui, et, après avoir assisté à une de ses prédications, *mirabili ejus facundiâ captus*, il l'investit du pouvoir de répandre partout dans la chrétienté les bienfaits de sa parole. Vers ce temps il s'associa à deux autres moines du Poitou, du nom de Bernard et de Vitalis, et tous les trois animés d'un saint zèle, *divino spiritu ferventes*, ils parcoururent les cités, les châteaux et les villages, semant dans tous les lieux les principes de la foi. Pour triompher plus facilement, ils se divisèrent entre eux l'humanité. A Robert échut la mission de veiller au salut de la femme, et de la rappeler des désordres des choses de ce monde. Avec quelle ardeur son imagination toute poétique dut s'inspirer des malheurs et des tristes destinées de la femme, à ces époques de servilité domestique? Combien grande devra être son éloquence pour briser la fatalité qui pèse sur le sort de cette victime toujours et incessamment livrée en holocauste aux passions humaines, et qui ne trouvait dans les dogmes catholiques à défaut de supplices qu'une humiliante protection! Robert accepta donc avec joie le rôle de prédicateur de la femme, et il parcourut de la sorte toutes les provinces de France et d'Aquitaine, traînant à sa suite une foule innombrable de pénitentes. Il les choisissait surtout parmi les pauvres filles livrées aux désordres d'une vie de débauches, *publicæ libidinis victimas*, dit la chronique. Rien ne lui répugnait, ni les sanglants sarcasmes, ni les résistances opiniâtres du vice. Non content de prêcher dans les églises, dans les monastères, sur les places publiques, à travers les champs, il pénétrait encore dans les lieux que la débauche avait choisis pour repaires. Il lui arriva même à

cette occasion une aventure assez étrange. « Un jour qu'il était venu à Rouen, il entra dans un mauvais lieu, et s'assit au foyer pour se chauffer les pieds. Les courtisanes l'entourent, croyant qu'il était venu pour faire folie. Lui, il prèche les paroles de vie, et promet la miséricorde du Christ. Alors, celle qui commandait aux autres lui dit : *Qui es-tu, toi qui dis de telles choses? Tiens pour certain que voilà vingt ans que je suis entrée en cette maison pour commettre des crimes, et qu'il n'y est jamais venu personne qui parlât de Dieu et de sa bonté. Si pourtant je savais que ces choses fussent vraies!....* A l'instant il les fit sortir de la ville, et les conduisit plein de joie au désert, et là, leur ayant fait faire pénitence, il les fit passer du démon au Christ [1]. »

L'éloquence de Robert d'Arbrissel opéra des conversions si nombreuses, qu'il fallut choisir un lieu d'asile pour la multitude qui s'attachait à ses pas. Il s'arrêta dans une solitude à quelque distance de la cité de Saumur. Une dame des environs, du nom d'Aremburge, saisie, ainsi que sa fille Adèle, d'un grand enthousiasme pour le saint prédicateur, lui fit don de ce qu'elle possédait dans cette contrée. Il appartenait à une femme seule de donner l'exemple de pieuses libéralités en faveur de celui qui se faisait l'intrépide défenseur de ce sexe toujours opprimé. Là, avec l'aide de deux autres femmes de naissance illustre et d'une grande piété, Hersende, veuve d'un seigneur de Montsoreau, et Pétronille, il installa sa nouvelle colonie, dans laquelle se trouvaient réunies, sans aucune distinction de rang et d'habitudes, toutes celles qui l'avaient suivi. Il y avait bien aussi dans cette troupe bizarre quelques hommes, à qui il fut

[1] Trad. de M. Michelet.

permis d'élever des habitations près de celles des femmes, sans pourtant pouvoir les confondre. Les premières années de séjour dans cette solitude de Fontevrault, après une existence longtemps nomade, les travaux de cette foule pour s'installer, durent faire naître de singuliers incidents. Tout ce que nous savons, c'est qu'une femme commandait à toutes les autres, c'était la jeune Pétronille, et que les hommes eux-mêmes lui obéissaient. Durant le jour, pour ces derniers, les travaux pénibles, les défrichements et les constructions, sous l'inspiration des chants religieux qui étaient le plus souvent la seule occupation des femmes.

La réputation du fondateur attira sur cette colonie les bienfaits de riches seigneurs, et bientôt sur les débris des cabanes primitives on vit s'élever d'autres édifice s plus somptueux. L'évêque de Poitiers, Pierre, accorda sa protection à l'œuvre de Robert d'Arbrissel, et, vers l'an 1106, il alla lui-même à Rome pour solliciter du pape Pascal II la bulle de fondation de ce nouvel ordre monastique. Déjà il avait publié une adhésion solennelle aux travaux de son ami, dans laquelle il révélait au monde chrétien le zèle et l'éloquence de Robert. — Dès que les bâtiments furent achevés, le saint prédicateur continua son pèlerinage à travers les provinces; il n'est plus accompagné par une multitude bruyante, mais il emmène seulement avec lui les deux amies de son cœur, Hersende et Pétronille, ces deux femmes qui l'ont si puissamment secondé dans le cours de sa poétique expédition, et dans l'impulsion donnée au monastère naissant. De temps à autre il revenait jouir dans la solitude de Fontevrault, au sein de la cité religieuse qu'il avait fondée, des douceurs du repos. Il mena cette vie si étrangement animée jusque vers l'an 1117, répandant non-seulement la parole de Dieu par d'éloquentes prédications,

mais encore assistant à tous les conciles, apaisant souvent des querelles violentes entre les puissants seigneurs ; car ce n'était pas la première fois qu'il servait ainsi de médiateur, lorsqu'il termina le différend qui existait entre Yves, évêque de Chartres, et Bernard, abbé de Bonneval, ou lorsqu'il rétablit la paix entre le comte de Chartres et les chanoines de cette même cité, au sujet de l'élection d'un évêque. Vers cette même année de 1117, au moment où il prêchait dans une ville du diocèse de Bourges, sentant la mort approcher, il se fit porter dans le monastère d'Orson où il succomba quelques jours après. Ses dépouilles mortelles furent transportées avec grand éclat dans le monastère de Fontevrault.

Telle fut la vie de cet homme extraordinaire, prédécesseur de saint Bernard, qui contraste d'une manière si bizarre avec celle du duc d'Aquitaine. Comme l'abbé de Clairvaux, il eut l'éloquence et l'ardeur religieuse ; et dans ces siècles d'enthousiasme ils donnèrent le spectacle d'une sublime exaltation en faveur de la foi chrétienne. Les croisades peuvent enlever maintenant tout ce qu'il y a d'hommes forts et vigoureux, les familles délaissées trouveront dans les monastères qui se sont établis sous l'inspiration de Robert d'Arbrissel, de nouvelles familles. Ils seront désormais la patrie des veuves et des pauvres filles égarées. Que des orages éclatent dans les unions, que la femme soit accablée sous le poids de ses douleurs ou sous la fatigue des voluptés mondaines, elle y trouvera un asile de pureté et de repos. C'est là qu'accourront et l'épouse délaissée de Wilhem, la malheureuse Hildegarde, et la fière Bertrade d'Anjou, cette femme si habile qui avait su entretenir des liens d'amitié entre ses deux maris.

Faut-il maintenant, pour compléter cet aperçu sur les

temps primitifs de la célèbre abbaye de Fontevrault, renouveler les diverses accusations qui ont retenti contre Robert d'Arbrissel, et que tant d'historiens ont repoussées comme d'épouvantables calomnies? Elles nous rappellent celles qui ont poursuivi autrefois le poëte latin dans ses mystérieux sentiments d'amitié pour la jeune Agnès, l'amie de sainte Radégonde. Les sympathies du moine breton pour les femmes furent réputées par quelques-uns comme désirs d'impureté; sa communauté d'existence avec plusieurs fut proclamée un horrible scandale. Ces accusations de quelques contemporains de Robert se trouvent exprimées dans une lettre que lui adressa Geoffroi, abbé de Vendôme, un de ses fidèles amis, qui l'informe des attaques dont il est l'objet : « Il n'est bruit, lui dit-il, que de ta vie » familière avec certaines femmes; et tu ne rougis pas, » assure-t-on, de partager la couche de quelques-unes » d'entre elles. Si tu en agis ainsi dans la pensée de te » mortifier par la tentation de la chair, tu as trouvé un » genre de martyre jusqu'alors inconnu. On dit encore que » tu te montres toujours gai et bien disposé à l'égard des » plus belles, tandis que les autres ne trouvent près de toi » qu'un visage sévère et de dures paroles; que tu n'as pas » assez de sollicitudes pour celles qui te plaisent, tandis » que tu fais souffrir les autres de la faim, et souvent même » du froid. » Dans une autre lettre que l'on attribue à l'évêque de Rennes, on l'accuse d'avoir reçu dans son monastère des filles enceintes. Mais toutes ces allégations ne purent détruire en rien la gloire qui s'attacha au nom de Robert d'Arbrissel, ainsi qu'aux œuvres produites par son éloquence et son dévoûment à la cause de l'humanité [1].

[1] Voir le *Dict. hist.* de Bayle, la Légende des saints de Bretagne et les diverses vies de ce saint personnage.

VIII.

WILHEM X. — SES LUTTES CONTRE SAINT BERNARD.
SA MORT. — FIN DE LA DYNASTIE FÉODALE D'AQUITAINE. — ALIÉNOR.
SON MARIAGE AVEC LE FILS DU ROI DE FRANCE.
SON DIVORCE.

Lorsque la mort frappa Wilhem, son jeune fils était absent de la cité de Poitiers ; il y revint bientôt, et sa première pensée fut d'aller visiter l'abbaye de Montierneuf, qui renfermait la dépouille mortelle de celui qu'il avait si gravement offensé par ses révoltes. A peine a-t-il pénétré dans le sanctuaire, qu'un torrent de larmes s'échappe de ses yeux, triste et sincère expiation de sa violence passée. Les religieux, au dire de Besly, profitèrent de la présence du nouveau duc et de son attendrissement filial pour obtenir de lui la confirmation de leurs priviléges. Ces derniers devoirs rendus à la mémoire paternelle, Wilhem X reprit la vie active du guerrier féodal. Ses débuts dans cette carrière ne furent pas heureux : ayant attaqué les châteaux de Chabannes et de Confolens que son père avait enlevés jadis à un certain Adémar, il fut repoussé par Wilhem, auquel ils appartenaient, après un siége d'un mois entier. La défaite du duc fut d'autant plus remarquable, qu'il s'était vanté publiquement, et cela dans l'église de Saint-Martial de Limoges, de se rendre maître très-facilement de ces citadelles : *Se ea capturum castella Lemovicensi in curiâ S. Martialis publicè jactavit*, dit la chronique des seigneurs de Limoges. Il était à peine consolé de ce désastre, qu'une nouvelle mésaventure vint jeter de la défaveur sur l'éclat de ses armes. Répondant à l'appel d'un seigneur du nom de Thibault, révolté contre son suzerain le comte d'An-

jou, et qui était assiégé par ce dernier dans le château de Mirebeau, il assembla une armée considérable, et marcha rapidement pour délivrer son allié, plein d'espoir dans l'heureux succès de son expédition : *Adest comes festinus cui militum et peditum multitudo innumera, victoriæ felicitatem pollicetur*, dit la chronique d'Anjou. Ses espérances furent encore trompées; car, au moment où il se préparait à livrer combat aux assiégeants, Thibault se soumettait à la merci de son seigneur, obtenant pour ses compagnons et pour lui-même la vie et la liberté. Ce ne fut pas une petite douleur pour notre duc que de voir défiler devant son armée pleine d'ardeur les guerriers de Thibault, tous pâles et amaigris par les souffrances d'un long siége; et il retourna dans ses états, après avoir subi les ironiques humiliations de son adversaire, *plenus ignominiæ et confusionis abscessit*, ajoute la même chronique.

L'année suivante, il se vengea du mauvais succès de ces deux premières expéditions par la prise d'un château situé sur les côtes de l'Océan, non loin de la cité de la Rochelle, dans le pays d'Aunis, que les habitants du lieu appelaient *Castrum Julii*, et que nous connaissons sous le nom de Châtel-Aillon. Cette forteresse, sur le rivage de la mer, était le refuge de tous ces hommes indépendants de la côte, qui, par réminiscence des habitudes de piraterie des peuples du nord, se répandaient de temps à autre dans les pays environnants pour les piller et les dévaster. Parmi eux se rencontraient même plusieurs guerriers de race normande, qui ne reconnaissaient d'autre suzeraineté que celle du duc de Normandie, trop éloigné d'eux pour leur en faire supporter le poids. Ce château était alors commandé par un chef du nom d'Isembert : ce dernier essaya en vain de résister aux attaques de Wilhem, et se voyant

forcé de se rendre, il livra sa forteresse au chef aquitain, qui fit placer dans son enceinte de nombreux soldats. Du haut de ses murailles, le vainqueur ayant aperçu dans le lointain des tours fortifiées, qu'il apprit être celles du château de Lisleau ou Lalleu, il exigea d'Isembert qu'il le remît en son pouvoir : celui-ci, craignant que son refus n'entraînât la perte de sa liberté, profita des ténèbres de la nuit pour prendre la fuite et se réfugier dans cette forteresse, qui excitait à un si haut degré les désirs de Wilhem ; là, il fut reçu avec grand honneur par les guerriers du chef normand. Pendant toute une année, Wilhem assiégea ce château merveilleusement protégé par sa position ; car il était de toutes parts entouré d'eau et de marais. Enfin Isembert le lui abandonna, à la condition qu'il partagerait avec lui la moitié du territoire de cette province.

Les désastres du Châtel-Aillon firent éclater dans l'âme d'un moine poitevin, du nom de Richard, des regrets pleins d'amertume : attaché sans doute à quelque monastère des environs, ce chroniqueur fit retentir au loin sa douleur avec la même verve poétique dont il flétrira plus tard la captivité d'Aliénor : « C'est de l'Orient, s'écrie-t- » il, que le fléau s'est appesanti sur tes habitants, ô mal- » heureux château! Ouvre tes portes, afin de laisser péné- » trer dans ton enceinte cette nation guerrière, qui ne » connaît ni paix ni vérité. Les chefs auxquels tu appar- » tiens se lèveront contre toi, en s'écriant : Les fils de » notre chef sont couverts d'adultères, c'est pourquoi ils » ne peuvent exercer sur nous aucune puissance : ils sont » venus jusqu'à toi, et qu'eux et leurs descendants soient » stygmatisés par leurs infamies de chaque jour. Dès l'in- » vasion de l'armée poitevine, tout honneur, tout cou-

» rage t'a abandonné. Aussi tes hautes tours ont-elles été
» détruites, tes murailles démantelées, tes habitants li-
» vrés à la merci d'un peuple ennemi, et cela, sans qu'au-
» cun vengeur ne se dresse pour te porter secours. Tes
» ennemis t'ont entouré d'un immense rempart, et ils ont
» refoulé tes habitants jusqu'aux dernières limites de leur
» territoire. Ceux qui étaient accourus à ton secours,
» frappés par l'infamie du parjure, sont retournés dans
» leur pays. Malheur à eux! »

Après cette expédition, Wilhem, réconcilié depuis quelque temps avec Ulgrin, comte d'Angoulême, qui avait aidé dans sa défense le seigneur de Chabannes et de Confolens, assiégea de concert avec lui le château de Montignac, qu'un grand nombre de seigneurs de Saintonge et de Poitou avaient fortifié, et dans lequel ils entretenaient de nombreux guerriers. Dans les premiers temps du siége, Wilhem et son allié furent souvent repoussés par les sorties vigoureuses des assiégés; mais ceux-ci, forcés par les souffrances d'un long siége de mettre fin à leur défense, abandonnèrent le château durant la nuit, et le lendemain les assiégeants entrèrent victorieusement dans son enceinte déserte. L'amitié du duc d'Aquitaine et d'Ulgrin ne fut pas de longue durée : car, Wilhem s'étant emparé d'une citadelle située dans le pays de Cognac, les habitants de ce lieu, chassés et proscrits, allèrent implorer l'assistance du comte d'Angoulême. Ce dernier, ayant réuni son armée, à laquelle se réunirent plusieurs seigneurs des châteaux voisins, vint assiéger la citadelle conquise par Wilhem, de telle sorte que les guerriers qu'il y avait placés ne purent plus sortir de l'enceinte fortifiée. A cette nouvelle, le duc d'Aquitaine, furieux et ne respirant que la vengeance, accourut avec son armée pour délivrer ses guerriers et

réprimer l'insolence de son ancien allié. Les troupes des deux chefs allaient en venir aux mains, lorsque plusieurs évêques intervinrent et rétablirent la paix entre Wilhem et Ulgrin. Le premier permit même à Raoul, seigneur du château qu'il avait envahi, d'y rentrer avec les siens, et à Geoffroi de Pons de reconstruire sa citadelle, qu'il avait détruite au commencement de son expédition.

Toutes ces luttes féodales, quelque fertiles qu'elles soient en incidents, ne pourraient en rien rattacher au nom de Wilhem X une importance historique réellement digne de sa race, si une vaste scission dans le monde chrétien ne lui eût pas donné occasion de déployer avec plus d'éclat sa puissance et sa volonté. Lors de la nomination d'Innocent II au trône pontifical, les peuples du midi se révoltèrent contre son autorité, et reconnurent pour pape Pierre Léon, plus connu sous le nom d'Anaclet. Dans le siècle suivant, cette insurrection dans les dignités sacerdotales pénétrera avec plus de force dans les dogmes et dans les croyances. Wilhem devint en Aquitaine le défenseur le plus énergique des droits du nouveau pape, et, à ce titre, il eut les honneurs de la lutte contre saint Bernard, abbé de Clairvaux, l'homme religieux du siècle, le prédicateur fougueux des croisades, l'ennemi acharné de toutes les hérésies. — Depuis longtemps la race des Wilhem est en hostilité ouverte avec la puissance sacerdotale : les sarcasmes et les révoltes impies de Wilhem IX n'étaient pas de nature à rétablir l'harmonie, et à appeler sur sa descendance les sympathies de l'église. Quant à Wilhem X, il a peu songé aux choses d'en haut : tout entier à ses expéditions et à ses plaisirs, rarement il a eu affaire aux évêques et aux abbés de ses nombreux monastères. Peut-être même aurait-il oublié de prendre part à la querelle des deux papes, s'il n'y

eût été excité par un des prélats les plus influents de son duché. C'était ce même Gérard d'Angoulême, que nous avons déjà vu aux prises avec Wilhem IX, mais qui a oublié les ironiques paroles du père pour utiliser au profit de sa cause l'intervention du fils. Sous les inspirations de cet évêque, il embrassa donc avec ardeur le parti d'Anaclet. Les événements de cette révolution religieuse en Aquitaine nous ont été transmis sous des couleurs fort exagérées, il est vrai, par le biographe de saint Bernard. Voici en quels termes ce chroniqueur commence sa relation : « Toute l'église d'Aquitaine gémissait » alors sous l'oppression des schismatiques, et il n'était » personne qui pût résister au prince de cette contrée, » dont Dieu avait endurci le cœur. Fort de l'assentiment » de Gérard, évêque d'Angoulême, qui avait jeté dans son » cœur les semences de cette révolte contre l'église, il était » devenu le chef et le défenseur du schisme. Quant à ceux, » quels qu'ils fussent, qui n'adhéraient pas à l'usurpation » de Pierre de Léon, les uns étaient punis d'amendes, les » autres encouraient des confiscations; plusieurs même, » chassés de leurs demeures, se voyaient contraints à » s'exiler. Semblable au serpent des premiers jours du » monde, l'évêque Gérard soufflait sans cesse aux oreilles » du comte de Poitiers de méchantes insinuations. » Aux yeux de l'historien de Bernard, prendre parti pour Anaclet, c'est se révolter contre la sainteté de l'église. Il n'a pas d'expressions assez violentes pour flétrir Gérard : suivant lui, c'est un ambitieux déchu qui cherche dans l'incertitude des événements à recouvrer l'autorité de légat que lui a enlevée Innocent; c'est un avare avide de trésors, dont il fait *son idole et son dieu*, et qu'il a arrachés aux malheureuses contrées d'Aquitaine en les pillant et en les tyrannisant. Il va même jusqu'à accuser Wilhem d'avoir été

séduit, non-seulement par ses arguments *empoisonnes* , mais encore par des sommes considérables d'argent.

Cependant la réaction se faisait sentir dans nos provinces. L'évêque de Poitiers est chassé de son siége et contraint à aller porter en exil ses affections et son attachement à la cause d'Innocent. Une assemblée de clercs réunis à la hâte procéda à la nomination de son successeur, et Wilhem parvint à faire élire un des soutiens du parti d'Anaclet, *homme d'une naissance illustre*, dit le même chroniqueur, *mais d'une foi corrompue*. Dans l'église de Limoges s'opère la même révolution , et Ranulph , abbé du Dorat , est nommé à la dignité d'évêque dans cette cité. De telles mesures jetèrent la consternation dans toute l'église d'Aquitaine : combien, en effet, ils durent être frappés de stupeur tous ces prélats, habitués à dominer de leur autorité toutes ces puissances féodales, et à lancer contre la moindre révolte les foudres terribles de l'excommunication ! Pour cette fois, ils n'invoquèrent point les formules d'anathème ; le mal était trop profond, et ils craignaient d'ailleurs de l'envenimer par d'irritantes paroles : ils eurent recours au triomphe de la persuasion ; il y a dans ce fait le germe de mort de l'autorité religieuse. Geoffroi, évêque de Chartres et légat d'Aquitaine, confia à saint Bernard la mission de rétablir l'ordre et la paix dans son église. C'était l'homme le plus éloquent du siècle, la foi religieuse incarnée, dans toute sa force et dans toute son exaltation. Ses paroles de paix échouèrent devant la ténacité de Gérard, qui venait de s'emparer par violence de la métropole de Bordeaux ; elles ébranlèrent bien de temps à autre l'enthousiasme moins robuste de Wilhem, mais les inspirations de l'évêque d'Angoulême détruisaient bientôt ces faibles germes de conversion. Saint Bernard ne se rebuta point, et, malgré la

mauvaise réception qu'il avait éprouvée à Poitiers (car les clercs de la cathédrale brisèrent l'autel sur lequel il avait célébré les saints mystères), il poursuivit ses tentatives de persuasion vis-à-vis du duc d'Aquitaine ; le dénoûment de cette grande affaire éclata dans la ville de Parthenay , et donna gain de cause à la persévérante éloquence de l'abbé de Clairvaux. Voici comment les choses se passèrent :

« On informa cependant le comte de Poitiers, par l'intermédiaire d'hommes considérables, qui osaient l'approcher avec plus de sécurité, que l'abbé de Clairvaux , l'évêque de Chartres, d'autres évêques et de pieux personnages requéraient de lui une conférence, et qu'ils apporteraient tous leurs soins à traiter avec lui de la paix de l'église, et des moyens de guérir le mal qui la tourmentait. On vint à bout de lui persuader qu'il ne devait pas se refuser à un colloque avec des hommes de cette importance, et qu'après avoir disputé avec eux , il pourrait se faire que ce qu'il croyait difficile devînt facile, et que ce qu'il regardait comme impossible fût, par un événement subit, rendu très-possible. On se réunit donc de part et d'autre à Parthenay. Avant toutes choses on s'occupa de la division qui désolait l'église, et du schisme obstiné qui, comme une vapeur malfaisante, s'était fixé en-deçà des Alpes sur la seule Aquitaine. Ayant entendu toutes ces choses, le comte se rendit aux vagues conseils des siens, et répondit qu'il pourrait bien consentir à rentrer dans l'obéissance d'Innocent ; mais que, quant à rétablir les évêques qu'il avait chassés de leurs siéges, nulle raison ne l'y déterminerait ; que ces prélats l'avaient trop offensé pour qu'il cessât d'être implacable , et qu'il avait juré de ne faire aucune paix avec eux. Au milieu d'une multitude de paroles, l'homme de

Dieu, saisissant des armes plus efficaces, s'approcha du saint autel, pour y offrir le saint sacrifice, et y adresser au ciel ses prières suppliantes; tous ceux auxquels il était permis d'assister aux divins mystères entrèrent alors dans l'église, et le comte se tint hors les portes. Quand la consécration fut achevée, et que la paix donnée au diacre eût été transmise par lui au peuple, saint Bernard, se montrant plus qu'un homme, place le corps du Christ sur la patène, l'emporte avec lui, et, le visage en feu, les yeux enflammés, sort des portes non plus en suppliant, mais dans une attitude menaçante, et interpelle le prince par ces terribles paroles : « Nous t'avons prié, et tu nous as refusés avec mépris. » Déjà, dans une autre conférence que nous avons eue avec » toi, la foule réunie des serviteurs de Dieu t'a supplié, » et tu l'as dédaignée. Voici maintenant que le fils de la » Vierge, le chef et le maître de l'église que tu persécutes, » vient à toi; devant toi est ton juge, le juge du ciel, de la » terre et des enfers, en présence de qui tout genou flé- » chit; devant toi est ton juge, dans les mains de qui » tombera ton âme, oseras-tu bien le mépriser lui-même? » oseras-tu bien le dédaigner lui-même, comme tu as fait » ses serviteurs ? »

» Tous les assistants fondaient en larmes, et, plongés dans la prière, attendaient la fin de cette triste affaire. Le comte de Poitiers devient pâle et immobile de frayeur, sent trembler ses membres brisés par la crainte, et se roule par terre comme s'il eût perdu l'esprit. Relevé par ses chevaliers, il retombe la face contre terre, ne pouvant ni prononcer une seule parole, ni prêter la moindre attention à ce qui se passait autour de lui, inondant sa barbe de sa salive, et ne respirant qu'au travers de profonds gémissements. » De la sorte atterré, Wilhem X accorda tout

ce qu'on lui demandait, et il donna même le baiser de paix à l'évêque de Poitiers qu'il avait chassé de son siége [1].

Cet épisode religieux fut le seul événement remarquable de la vie de Wilhem X. D'un caractère tout à la fois violent et faible, il céda à l'impulsion irrésistible de saint Bernard, et abandonna le parti auquel Gérard et plusieurs prélats d'Aquitaine s'étaient dévoués. Ce n'était pas là sa première soumission à l'autorité sacerdotale ; déjà, et cela par la crainte d'excommunication, il avait donné le spectacle d'une docilité qui contrastait étrangement avec ses emportements et ses caprices anti-religieux. Car, d'après la tradition, il fut condamné par ce même Gérard, évêque d'Angoulême, à une expiation presque humiliante, pour avoir pillé les richesses du monastère de Saint-Jean-d'Angély : en présence de ses fidèles barons et de tous ses guerriers, les pieds nus, il s'était prosterné devant le saint tabernacle, suppliant à genoux la protection du martyr vénéré en ces lieux, pour obtenir du Tout-Puissant l'oubli et le pardon de ses dilapidations passées. Les dernières années de sa vie nous offrent encore d'étranges bizarreries. La foudroyante apostrophe de l'abbé de Clairvaux semble avoir anéanti dans son âme toute puissance de volonté. Si, dans l'invasion des pays de Normandie, où il avait à venger tant de désastres nationaux, il prête main-forte au terrible comte d'Anjou, si ses guerriers jettent partout le ravage et la désolation, tristes représailles de tant d'autres dévastations, Wilhem se précipite avec ardeur dans tous ces combats. Mais quelques jours après, les remords lui viennent

[1] Vie de St Bernard, par Arnauld de Bonneval.— *Coll. des Hist. de France*, trad. de M. Guizot.

à l'esprit, le sang versé lui inspire de l'horreur, il a besoin d'expier par de profondes pénitences sa coopération à de tels actes : enveloppé de ses remords comme d'un cilice, il va s'agenouiller devant le pouvoir de l'église, pleurer sur les tombeaux des saints, évoquant de la sorte sur sa vie de pécheur de solennels pardons. Tel nous l'avons vu dans les premiers jours de son règne, lorsqu'il cherchait, dans son pèlerinage à Montierneuf, à effacer par ses larmes le souvenir de ses révoltes passées, tel il nous apparaît encore vers la fin de son existence. Il n'eut même pas assez de force pour venger l'injure que lui fit Wilhem Taillefer, ce fils de Ulgrin, comte d'Angoulême, en enlevant de sa couche la fille d'un comte de Limoges qu'il avait épousée après la mort de sa première femme. Il a bien des velléités de colère et de vengeance contre les seigneurs limousins qui ont inspiré à Wilhem Taillefer une telle résolution, afin de se soustraire à sa domination ; mais il veut conquérir la faveur du ciel avant de se livrer aux inspirations de son honneur indignement outragé, et il part pour un pieux pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. Là s'arrête, pour l'histoire, l'existence de Wilhem X ; désormais elle appartient tout entière à la tradition. Sa piété, ses remords, ses expiations, devaient attirer sur lui la verve religieuse de quelques chroniqueurs. Suivant certains d'entre eux, Wilhem, après ses malheurs de famille et les cruautés exercées en Normandie, effrayé des châtiments que l'église lui faisait entrevoir, résolut de consacrer les derniers instants de sa vie à recouvrer par de ferventes expiations les faveurs célestes. Sous l'inspiration de cette pensée, il aurait abandonné la cité de Poitiers, sans informer qui que ce soit de ses projets, pour aller vivre dans une complète solitude : là, tout entier à sa douleur et à ses remords, il vécut quelques années comme un

saint anachorète. Mais sa poitrine est encore oppressée, tant lourd est le poids de ses iniquités. Il se rappelle souvent, et cela les larmes aux yeux, ses coupables résistances contre Innocent II, et il aspire à recevoir des mains mêmes de ce pontife l'absolution définitive. Quittant donc le désert, il s'achemina, ainsi qu'un pèlerin, vers la cité de Rome; là, aux pieds de celui qu'il avait offensé, il supplia en gémissant le rival d'Anaclet de jeter sur son passé des paroles de pardon et d'oubli, et ce ne fut qu'après cette éclatante expiation qu'il mourut en paix et plein de joie.

La tradition religieuse, en suivant ainsi Wilhem jusqu'au-delà du tombeau, pour nous le montrer conquérant par ses regrets et ses larmes le titre de saint qu'elle lui a décerné, l'a métamorphosé en martyr offrant à l'église de pieuses humiliations pour racheter toutes les impiétés de sa race. Elle rattache de la sorte le dernier rejeton de la dynastie féodale d'Aquitaine, en l'entourant d'un si grand éclat religieux, au mystérieux fondateur de cette dynastie, à ce Wilhem du IXe siècle, dont les restes ennoblissent si glorieusement le monastère de St-Gellone. Dans ces temps où tout paraît subir l'empire de l'imagination, il fallait bien clore par quelque poétique légende la généalogie de nos ducs et comtes. Le même moine, dont la voix avait douloureusement retenti lors de la destruction du fort Chastel-Aillon, se chargea de monumenter dans quelques vers de langue latine la gloire religieuse des Wilhem, et les sublimes expiations qui en furent le dénoûment. Avant d'effacer de l'histoire ces rêves de quelques chroniqueurs, répétés avec naïveté par des historiens modernes, il nous faudrait pouvoir rétablir dans toute leur vérité les faits qui ont accompagné la mort de Wilhem. Tous les documents s'accordent bien à dire qu'il mourut dans son dernier pèle-

rinage à Saint-Jacques de Compostelle, mais aucun ne nous apprend s'il n'y a pas dans le récit de la tradition quelque chose de vrai et de caractéristique pour la destinée de ce dernier duc d'Aquitaine. En effet, disent les chroniqueurs, vers l'an 1137, Wilhem, comte de Poitiers, s'achemina vers la cité d'Espagne, pour expiation de ses fautes passées, *pœnitentiâ ductus malorum operum*, et il succomba dans ce pieux pèlerinage. Mais avant de partir, il avait laissé un testament, dans lequel se retrouvent ses dernières volontés, et surtout la pensée qui le poussait vers Saint-Jacques de Compostelle.

« Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité, qui est » la seule puissance divine. Ceci est le testament que moi » Wilhem, par la faveur de Dieu, ai rédigé de concert » avec l'évêque de Poitiers, en l'honneur du Sauveur du » monde, des bienheureux martyrs, de tous les confes- » seurs, de toutes les vierges et surtout de sainte Marie. » Songeant aux innombrables péchés que j'ai commis » témérairement sous l'inspiration du diable, craignant » le jour de la justice divine, convaincu que tous les biens » de cette terre s'évanouissent entre nos mains ainsi que la » fumée au milieu des airs, que nous ne pouvons vivre » une heure sans pécher, que toutes les choses humaines » sont fragiles et pour nous un véritable fardeau ; effrayé » du peu de temps qui me reste pour le repentir, je me » recommande à Dieu, et, laissant tout dans ce monde, » je veux désormais me livrer tout entier à son service. Je » confie mes deux filles à la protection du roi de France ; » et, si tel est le bon plaisir de mes barons, je désire qu'A- » liénor soit fiancée au fils de ce dernier, avec l'Aquitaine » et le Poitou pour dot. Quant à mon autre fille, je lui » laisse ce que je possède en Bourgogne par ma descen-

» dance du duc Gérard. Et pour ne pas paraître dégénérer,
» mais bien suivre les saintes traces de mes aïeux dans
» la voie de la religion et de Dieu, je donne aux monas-
» tères de mon royaume mille livres, que je charge mes
» barons de distribuer à leur gré. Et si quelqu'un s'efforce
» d'anéantir mes dernières volontés, je le voue à l'ana-
» thème de Dieu et à la malédiction des hommes! [1] »

Ce document n'est-il que la consécration des paroles de la légende, ou bien doit-il avoir aux yeux de l'histoire un caractère d'authenticité incontestable? Il a bien une parfaite harmonie avec les événements qui ont suivi la mort de Wilhem, mais il ne nous paraît pas cependant offrir des garanties irrécusables, et si nous l'avons transcrit, c'est plutôt pour indiquer les pensées et la physionomie des hommes de ces temps, que pour donner la formule précise des dernières volontés du duc d'Aquitaine. Ses dépouilles mortelles ne vinrent pas rejoindre celles de ses prédécesseurs dans l'abbaye de Montierneuf; cela fut considéré par les chroniqueurs comme une vengeance du ciel, *car il ne convient pas*, dit l'un d'eux, *que les mânes du fils révolté soient ensevelis dans le même sépulcre que ceux de ses pères; quia patrem indignè tractaverat, in sepulchro patrum suorum filius sepeliri non meruit;* pour eux la terre étrangère.

Maintenant qu'ils reposent sous l'autel de Saint-Jacques (c'était là que fut enseveli le cadavre de Wilhem), il nous faut suivre les destinées de cette Aliénor que son père a désignée en mourant comme épouse au fils de Louis le Gros. Jusqu'ici nous n'avons pas pris garde à toutes ces jeunes filles de la descendance de nos ducs, qui s'échappaient de la brillante cour de Poitiers pour aller unir leurs

[1] Chron. des Comtes de Poitiers. — *Collect. des Hist. de France.*

destinées à celles de puissants seigneurs. Il n'est pas jusqu'à la fille bien-aimée de Wilhem le Grand, cette savante et pieuse Agnès, qui gouverna l'empire après la mort de Henri III son époux, durant la minorité de son jeune fils, dont le souvenir n'ait échappé à notre investigation. Une seule pensée nous préoccupait, celle de suivre pas à pas les destinées de ces Wilhem, de montrer le développement de la puissance féodale, à travers toutes ses phases de gloire et de grandeur, de défaites et de faiblesses; se constituant avec solidité sous les efforts énergiques du *Bras-de-fer;* s'organisant avec un principe de légalité avec Wilhem le Grand, cet ami de Fulbert et d'Odilon; ouvrant de poétiques carrières à l'imagination avec Wilhem le troubadour, qui assouplissait si habilement la langue romane aux caprices de ses chants d'amour et de ses rêves de combats; enfin, subissant sous le cilice l'autorité de la pensée religieuse avec son dernier représentant, celui qui alla mourir loin de sa patrie et porter sur une terre étrangère le spectacle d'une solennelle expiation. Voilà quelle était la carrière à parcourir.

Les seigneurs qui assistaient le duc dans ses derniers instants et qui avaient recueilli ses dernières pensées, s'étaient immédiatement dirigés vers St-Denis, pour transmettre au roi de France, qui y séjournait alors, les volontés du défunt. Celui-ci, après en avoir délibéré avec les grands de son royaume, accepta les offres qui lui étaient faites; et ayant réuni autour de son fils une troupe de cinq cents nobles et chevaliers des plus braves, à la tête desquels se trouvaient le comte du palais Thibault, le comte de Vermandois et l'abbé Suger, le précepteur du jeune prince et plusieurs autres personnages distingués, le vieux roi ordonna à son fils de partir et de se diriger vers la cité de Bor-

deaux, où se trouvait alors Aliénor, la fille de Wilhem, en lui adressant en ces termes de tristes adieux [1] : « Puisse, » mon très-cher fils, le Dieu tout-puissant qui règne sur » les rois, te protéger de sa divinité à qui tout cède ! Car, si » par quelque infortune je venais à perdre et toi et ceux » qui t'accompagnent, ni ma propre vie ni mon royaume » ne seraient plus rien pour moi. » Donnant ensuite au jeune prince d'abondants trésors, il défendit de ne rien prendre par violence dans tout le pays qu'ils s'apprêtaient à traverser.

C'était un voyage périlleux que celui qu'entreprenait le jeune prince. Ni les trésors immenses qu'il emporte avec lui, ni les recommandations de son père de ne rien prendre dans le pays par violence, ni l'escorte guerrière qui l'accompagne, n'auraient pu éloigner de lui bien des dangers, s'il eût pris fantaisie à quelque seigneur aquitain de se jeter à l'encontre de sa marche, et d'annuler par une vigoureuse attaque tous les projets du roi de France. Mais, soit par respect pour les volontés de leur duc, soit par tout autre sentiment, ils laissèrent le jeune prince terminer paisiblement son voyage à travers nos contrées. A peine fut-il arrivé près de la cité de Bordeaux, qu'il fit placer son camp près du fleuve qui le séparait de la ville : le lendemain, l'ayant traversé, il épousa la jeune Aliénor avec grande solennité, en présence de tous les seigneurs de Gascogne, de Saintonge et de Poitou, recevant de Geoffroi, archevêque de Bordeaux, la bénédiction nuptiale. Après avoir reçu les hommages de ses nouveaux vassaux, le jeune prince et sa femme se dirigèrent vers Poitiers, *au milieu des transports*

[1] *Vie de Louis le Gros*, par Suger. — *Coll. des Hist. de France*, trad. de M. Guizot.

de joie de tout le pays. L'allégresse ne fut pourtant pas unanime ; car, au dire de Suger, il lui fallut, chemin faisant, dissiper quelques attaques et détruire tout ce qui se rencontrait de gens ennemis : il eut même soin de placer dans les villes et dans les châteaux de nombreux guerriers, autant pour réprimer les pillages des brigands, que pour anéantir les révoltes qui auraient pu éclater contre sa nouvelle autorité. Pendant que les jeunes époux, au milieu de fêtes splendides, cherchaient à jeter sur l'avenir de leur union d'heureux pronostics, le roi Louis le Gros, en proie à d'horribles souffrances, rendit le dernier soupir.

Par la mort de Louis le Gros, l'époux d'Aliénor devint roi de France sous le nom de Louis le Jeune ; et, au territoire que possédaient ses aïeux, il ajouta les provinces que sa femme lui avait apportées en dot. Voilà donc encore la puissance des rois d'au-delà la Loire qui s'étend sur nos contrées, menaçant de nouveau d'envahir ces pays du midi qui avaient pour le barbare Frank un attrait si irrésistible. Il y a entre ces deux portions de territoire de mystérieuses attractions, qui, se métamorphosant sous toutes les formes, mettent en activité toutes les énergies, dramatisent toutes les époques de notre histoire. Mais si la grande nationalité féodale d'Aquitaine, incarnée dans la dynastie des Wilhem, a disparu, laissant à une jeune fille la mission de servir de lien aux deux populations, il reste encore sur le territoire bien des résistances opiniâtres. Le chef féodal mort, tous les seigneurs de sa dépendance ne reconnaissent plus de souverain ; maîtres de tout le territoire qu'ils dominent du haut de leurs châteaux forts, ils n'ont d'autre ambition que celle de la liberté. La nationalité aquitanique se subdivise en mille parties ; à défaut de croyances, d'étendards et de chefs communs, ils ont la même pensée, celle de résister à

toute puissance étrangère. Sous ce point de vue, notre histoire offre encore de dramatiques phases d'indépendance nationale ; et, sans aller épier dans leurs manoirs féodaux ces manifestations de révolte de la part des riches seigneurs, qu'il nous suffise de suivre les destinées de la jeune Aliénor. Dans cette femme se résume avec éclat toute la physionomie de l'Aquitaine; elle en a toutes les passions et tous les instincts. Que les paroles dures et humiliantes qu'elle doit jeter plus tard à la face de son mari, que ses révoltes sans nombre contre son autorité et contre les lois conjugales, que ses dédains si souvent manifestés, soient par nous répétés comme d'éclatants symboles des répugnances des deux nations. Qu'en assistant à ce drame, on brise le cercle mesquin de la famille pour l'agrandir par la pensée, et faire intervenir comme personnages, non les êtres vivants qui se trouvent réellement en scène, mais bien les nationalités dont ils sont les représentants ; de la sorte on assistera au tableau vrai et animé des répugnances de l'Aquitaine pour la France.

L'union des deux époux ne fut ni longue ni heureuse : il existe dans leurs caractères des germes d'antipathie qui ne tarderont pas à éclater. Aliénor, vive et emportée, ayant de sa race et le sang et les passions, se trouve mal à l'aise vis-à-vis de la figure pâle et sans vie de Louis le Jeune, façonnée par des mains sacerdotales. Le jeune roi, en effet, avait été élevé bien pieusement dans le monastère de Saint-Denis, sous la haute direction de l'abbé Suger. Le tumulte des fêtes et des tournois plaît à l'imagination ardente de la jeune femme; elle se soucie fort peu des froides t mystiques cérémonies du cloître; il lui faut son existence animée du midi, au milieu des troubadours et des illustres émules de la gloire de son aïeul dans l'art divin de la poésie. Remar-

quable par son esprit et par sa beauté, elle éprouve d'indicibles besoins d'hommages et d'adorations : à la cour de son nouvel époux, elle ne rencontre rien de tout cela ; ce ne sont que des personnages graves et monotones, la plupart revêtus de l'habit monastique, qui ne savent ni la langue des poëtes, ni les mystères de l'amour. La pauvre Aliénor risquait fort de voir ainsi s'écouler tristement les belles années de sa jeunesse, lorsqu'il se présenta une occasion de quitter cette habitation si déserte de plaisirs et de fêtes.

Louis, tout calme et froid qu'il était, se laissa pourtant entraîner à des sentiments d'une violente colère contre Thibault, comte de Champagne. Poussé par une vengeance aveugle, il mit tout à feu et à sang dans les états de ce prince ; et, ayant assiégé Vitry et s'en étant emparé, il ordonna de massacrer tous les habitants, cherchant à laver dans le sang de ces malheureux l'injure que lui avait faite son vassal. Mais les remords ne tardent point à troubler l'esprit du jeune monarque. Sa piété s'alarme des conséquences de cet acte barbare. Non-seulement il rencontre dans sa propre conscience un juge sévère, mais encore les grands de son royaume lui expriment toute la douleur qu'ils éprouvent. Saint Bernard se fit l'interprète des plaintes de la religion et de l'humanité : « *Je combat-* » *trai pour l'église jusqu'à la mort*, lui écrivit-il ; *au lieu* » *de boucliers et d'épées j'emploierai les armes qui me con-* » *viennent, je veux dire, mes pleurs et mes prières devant* » *Dieu.* » Louis s'inspira alors d'un religieux enthousiasme ; il comprit qu'il ne pouvait conquérir le pardon de l'église qu'en allant combattre les infidèles. Ayant donc convoqué une assemblée à Vézelai, à laquelle se rendirent un grand nombre de seigneurs, de prélats et d'hommes de toutes conditions, Bernard, qui avait provoqué dans

l'âme du roi cette pensée d'une nouvelle croisade, se chargea d'exciter par son éloquence l'ardeur des assistants. Couvert de son habit de moine, il fit entendre devant le roi, Aliénor et une foule de gens du peuple, ces énergiques paroles [1] : « Vous le savez, s'écria-t-il, nous vivons » dans un temps de châtiment et de ruine ; l'ennemi des » hommes a fait voler de toutes parts le souffle de la cor- » ruption ; on ne voit partout que des brigandages impu- » nis. Les lois de la patrie et de la religion n'ont plus assez » d'empire pour arrêter le scandale des mœurs et le » triomphe des méchants. Le démon de l'hérésie s'est assis » dans la chaire de vérité ; Dieu a donné sa malédiction à » son sanctuaire. O vous tous qui m'écoutez, hâtez-vous » donc d'apaiser la colère du ciel ; mais n'implorez plus » sa bonté par de vains gémissements ; ne vous couvrez » plus du cilice, mais de vos boucliers invincibles. Le » bruit des armes, les dangers, les travaux, les fatigues » de la guerre, voilà la pénitence que Dieu vous impose. » Allez expier vos fautes par des victoires sur les infidèles, » et que la délivrance des lieux saints soit le noble prix de » votre repentir. Si l'on venait vous annoncer que l'ennemi » a envahi vos cités, vos châteaux, vos terres, ravi vos » épouses et vos filles, profané vos temples, qui de vous » ne volerait aux armes ? Eh bien ! tous ces malheurs, et » des malheurs plus grands encore, sont arrivés à vos » frères, à la famille de Jésus-Christ, qui est la vôtre. » Qu'attendez-vous donc pour réparer tant de maux, pour » venger tant d'outrages ? Laisserez-vous les infidèles con- » templer en paix les ravages qu'ils ont faits chez des » peuples chrétiens ? Songez que leur triomphe sera un

[1] *Histoire des Croisades*, de M. Michaud, t. 2, p. 122.

» sujet de douleur inconsolable pour tous les siècles, et
» d'éternel opprobre pour la génération qui l'a souffert.
» Oui, le Dieu vivant m'a chargé de vous annoncer qu'il
» punira ceux qui ne l'auront pas défendu contre ses en-
» nemis : volez donc aux armes ; qu'une sainte colère vous
» anime au combat, et que le monde chrétien retentisse
» de ces paroles du prophète : *Malheur à celui qui n'ensan-*
» *glante pas son épée!* »

Ces paroles furent accueillies avec enthousiasme par tous ceux qui étaient présents. Le roi et Aliénor reçurent la croix des mains mêmes de saint Bernard. Puis s'étant acheminé vers la basilique de Saint-Denis pour y recevoir des moines la fameuse oriflamme dont les rois de France se faisaient précéder dans les combats, Louis s'apprêta à partir pour la Terre-Sainte. Aliénor, nullement effrayée par les fatigues et les périls de ce long pèlerinage, voulut l'y accompagner : ce n'est pas précisément l'ardeur religieuse qui lui inspire un tel courage, mais bien l'espoir de rencontrer dans les pays d'Orient des émotions et des aventures en harmonie avec ses goûts et ses désirs.

L'expédition de Louis en Palestine ne fut qu'une suite de revers et de malheurs : ainsi que Wilhem IX, il eut à éprouver les trahisons de l'empereur grec, et ce ne fut qu'après bien des périls qu'il parvint dans la cité d'Antioche, que commandait alors Raymond de Toulouse, oncle d'Aliénor. Ce prince accueillit avec grand honneur la jeune reine de France, dont la beauté et l'esprit donnèrent un nouvel éclat aux brillantes fêtes de la cour de Raymond. La jeune fille d'Aquitaine se trouve plus à l'aise sur cette terre d'Orient, en face d'une nature animée et d'une civilisation de luxe et de plaisirs, que dans le sombre et ennuyeux séjour de son palais de France. Mais les triomphes

de sa coquetterie provoquèrent tout son dédain contre le faible et malheureux Louis VII. Elle s'associa même aux projets de Raymond, qui voulait que les croisés l'aidassent à étendre sa domination sur certaines villes environnantes. Le roi de France, impatient de visiter les lieux saints, refusa de séjourner plus longtemps à Antioche : il n'était pas fâché aussi d'enlever sa jeune femme aux séductions que le tumulte des fêtes soulevait autour d'elle. Voici le récit que M. Michaud, dans son *Histoire des Croisades* [1], nous fait de cette intrigue : « Le prince d'Antioche ne se laissa point décourager par ce refus ; il mit tous ses soins à toucher le cœur de la reine, et résolut de faire servir l'amour à ses desseins. Guillaume de Tyr, qui nous a laissé le portrait de Raymond, nous apprend qu'il était *d'un parler doux et affable, représentant dans son habitude et contenance je ne sais quelle grâce singulière et maintien d'un excellent et magnanime prince.* Il entreprit de persuader à la reine Aliénor de prolonger son séjour dans la principauté d'Antioche. On était alors au commencement du printemps : les bords riants de l'Oronte, les bosquets de Daphné, le beau ciel de la Syrie, ajoutèrent sans doute quelque charme aux discours de Raymond. La reine, séduite par les prières de ce prince, subjuguée par les hommages d'une cour voluptueuse et brillante, et, si l'on en croit les historiens, par des plaisirs et des penchants indignes d'elle, sollicite vivement le roi de retarder son départ pour la ville sainte. Louis VII avait une dévotion austère, un esprit défiant et jaloux ; les motifs qui retenaient la reine à Antioche ne faisaient que l'affermir lui-même dans sa résolution d'aller à Jérusalem. Les instances d'Aliénor

[1] Vol. 2, p. 174.

lui donnèrent des soupçons et le rendirent inébranlable. Alors Raymond, trompé dans son attente, fit éclater ses plaintes, et ne songea plus qu'à se venger. Ce prince, dit Guillaume de Tyr, était impétueux dans ses volontés, *et d'une telle colère, que, lorsqu'il était courroucé, il n'y avait en lui ni rime ni raison.* Il fit passer facilement son indignation dans l'âme d'Aliénor; cette princesse conçut hautement le projet de se séparer de Louis VII, et de faire casser son mariage, sous prétexte de parenté. Raymond lui-même jura d'employer la force et la violence pour retenir sa nièce dans ses états. Enfin le roi de France, outragé comme souverain et comme époux, résolut de précipiter son départ, et fut obligé d'enlever sa propre femme et de la ramener de nuit dans son camp. »

La femme méridionale s'est révélée tout entière dans ses emportements et dans ses dédains contre son époux : *Je croyais*, s'écriait-elle, *avoir épousé un homme, et ce n'est qu'un moine.* Dans ces paroles se rencontre la condamnation de Louis VII. Les historiens de nation française ont entouré ces débats orageux d'incidents romanesques propres à jeter sur la mémoire d'Aliénor de fâcheuses interprétations. Suivant eux, c'était une femme livrée à tous ses caprices d'amour, rejetant les hommages du prince d'Antioche, son oncle, pour s'enivrer des caresses d'un jeune Turc, remarquable entre tous les Musulmans par la beauté de son visage. Quelques-uns ajoutent même que durant la nuit elle s'échappait du camp français pour aller partager la couche du chef des infidèles, de ce fameux Saladin, le fondateur de la dynastie des Ayoubites, oubliant que ce prince, à l'époque de la croisade de Louis VII, n'avait pas plus de dix ans. Que dire à toutes ces accusations, si ce n'est, comme l'a fait remarquer ingénieusement, d'après Mézerai, l'auteur

de l'Histoire des Croisades, *que, dans toutes ces choses d'amour, on en dit souvent plus qu'il n'y en a, mais quelquefois aussi il y en a plus qu'on n'en dit?* N'imitons donc pas le courroux de l'historien de la cité de la Rochelle, le P. Arcère, qui, par reconnaissance pour la fondatrice des libertés municipales de cette ville, repousse avec véhémeuce les récits des galanteries d'Aliénor, et cherche avec un peu de peine, il est vrai, à lui restituer sa pureté conjugale.

Les querelles violentes d'Aliénor et de son époux devaient avoir leur dénoûment; c'est en vain qu'ils s'acheminent ensemble vers le saint sépulcre, qu'ils pénètrent dans la cité de Jérusalem, au milieu d'une foule immense, portant dans leurs mains des branches d'olivier et chantant ces paroles : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.* Dans toutes ces solennités religieuses, rien ne peut rétablir l'harmonie entre les deux époux, *in corde utriusque remansit injuria.* Enfin, après une périlleuse traversée, Louis et sa femme arrivèrent en France. La première pensée d'Aliénor fut de mettre à exécution les menaces qu'elle avait fait entendre en Palestine. Elle entraîna son mari dans ses provinces d'Aquitaine, lui fit enlever de ses châteaux et de ses villes les garnisons qu'il y avait placées; et il vint ensuite au milieu d'une assemblée de prélats, réunis en concile à Beaugency, supplier l'église de lui accorder son divorce avec la duchesse d'Aquitaine pour cause de parenté : plaisante fiction qui cachait bien faiblement une inimitié et des antipathies que rien ne pouvait vaincre. Ceci se passait en l'année 1152. La jeune femme ayant ainsi recouvré sa liberté, s'achemina vers la cité de Poitiers. Mais la nouvelle de son divorce s'étant déjà répandue, plusieurs seigneurs, nonobstant le récit des amours d'Aliénor, eurent la pensée de succéder au roi de France :

car riche était la dot, belle était la fiancée. Deux d'entre eux employèrent même la violence pour réussir dans leurs projets. A son passage à Blois, Aliénor, en effet, fut réduite à s'enfuir durant la nuit pour échapper au comte de cette cité; et, comme elle se disposait à partir de Tours, on vint l'informer que le fils du comte d'Anjou l'attendait à un lieu appelé le *Port-de-Piles* avec des gens armés, ce qui la fit changer de direction. Enfin elle arriva dans la cité de Poitiers, et là, à l'abri de toute violence, elle put désigner librement l'époux qu'elle désirait. Son choix se fixa sur Henri, duc de Normandie, fils du comte d'Anjou et frère de ce même Geoffroi qui avait essayé d'enlever Aliénor à son passage à Tours. Il était beau de corps et bouillant de courage : il offrait en toutes choses un contraste frappant avec le roi de France. On a prétendu que depuis bien longtemps ce jeune prince nourrissait pour Aliénor des sentiments d'un amour exalté, et que, même lors de son premier mariage, il avait été le rival malheureux de Louis le Jeune. La promptitude avec laquelle s'opéra cette nouvelle union a pu provoquer avec quelque justice de telles suppositions; car quelques semaines s'étaient à peine écoulées depuis la décision du concile de Beaugency, que le fils du comte d'Anjou ajoutait à ses provinces de Normandie celles de l'Aquitaine. Son père, le vieux Geoffroi, chercha bien, dit-on, à détourner son fils de ce mariage : *eum prohibuerat ne eam tangeret pro eo quod, dùm senescallus regis Franciæ fuerat, eam cognovisset;* ce qui a fait dire à quelques historiens qu'Aliénor avait été maîtresse du père de celui qu'elle choisissait pour époux. Enfin, soit par ambition, soit par amour, le jeune Henri n'en devint pas moins le plus puissant seigneur de France ; et lorsque plus tard la couronne d'Angleterre lui sera échue, il sera le

rival le plus redoutable en politique de celui par lequel il avait été vaincu en amour. Les reproches qui ont souvent éclaté contre Louis le Jeune, à l'occasion de la rupture de son mariage, tombent devant l'intelligence complète des événements, et en présence des causes de violentes antipathies qui les ont provoqués.

IX.

MOUVEMENT PHILOSOPHIQUE EN AQUITAINE.
GILBERT DE LA PORÉE, ÉVÊQUE DE POITIERS. — BÉRENGER DE POITIERS, AMI D'ABAILARD.
POÉSIE ROMANE.
ALIÉNOR ET BERNARD DE VENTADOUR.
PREMIÈRES RÉVOLTES DES POITEVINS CONTRE LA PUISSANCE ANGLO-NORMANDE.

Le XII[e] siècle fut remarquable en France par le mouvement des esprits vers les études philosophiques. La raison humaine commence à s'enquérir des dogmes que la foi avait acceptés avec enthousiasme ; elle les analyse, les discute, les critique : c'est le premier mot du XVIII[e] siècle, le signal de cette lutte terrible de la philosophie contre la religion, de la réflexion contre la foi, de la critique froide et inanimée contre l'exaltation impétueuse et divine. Ce fut dans les écoles publiques, sous l'empire d'une parole puissante, que s'opéra cette révolution intellectuelle. Dans ces réunions souvent instituées pour la propagation de dogmes purement théologiques, éclata l'insurrection : souvent, aux yeux des contemporains, ces discussions furent considérées comme d'épouvantables hérésies; pour nous, au contraire, elles sont le monument le plus remarquable de la pensée humaine, un échelon non interrompu de son développement à travers les siècles. Celui qui, dans ces temps, travailla

avec le plus de gloire à cette émancipation des esprits, ce fut Abailard, cet homme dont la tradition poétique a si souvent illustré les malheurs. Poursuivant l'œuvre qu'avait commencée Bérenger de Tours, il réunit autour de lui de nombreux disciples, et, par les élans de son éloquence, il répandit au loin ses doctrines. Si les provinces du nord de la Loire peuvent admirer avec orgueil ces premières tentatives de l'esprit philosophique, ayant pour interprète éloquent l'amant d'Héloïse, nos contrées eurent aussi un illustre représentant dans cette nouvelle carrière. Ce ne fut peut-être pas un homme aussi passionné, d'un entraînement aussi irrésistible qu'Abailard; il n'a ni sa poésie, ni sa vie dramatique, ni son Héloïse. C'est tout simplement un prêtre, froid dialecticien, ne cherchant dans ses prédications d'autre chose que la vérité : il ne sait point l'embellir de l'éclat d'une parole poétique; cependant, lui aussi, il dut avoir son éloquence : car à quel titre de nombreux prosélytes l'auraient-ils suivi pour entendre ses leçons et propager au loin ses doctrines? Gilbert de la Porée, ainsi s'appelle le philosophe aquitain du XII[e] siècle, naquit à Poitiers, et après avoir parcouru les diverses cités importantes de la Gaule, cultivant partout l'étude de la philosophie, *philosophiæ studium colens*, il fut promu à la dignité d'évêque dans la ville qui lui avait donné le jour. Cette haute position sacerdotale ne lui fit point oublier l'enthousiasme de sa jeunesse pour les idées nouvelles : bien loin de là, il sacrifia tous ses loisirs à fortifier dans son esprit ses anciennes croyances. C'était quelque chose d'assez étrange que de voir un évêque s'instituer professeur, *officium magistri administrans*, et rassembler autour de lui des néophytes qui, plus tard, porteront à la foi chrétienne de rudes attaques. La cité de Poitiers, il est vrai, était habituée depuis long-

temps à voir éclater dans son sein de bizarres contradictions contre la pensée religieuse, soit lorsque ses comtes raillaient amèrement ses saints représentants, soit lorsqu'ils se révoltaient contre leur autorité jusqu'alors toute-puissante.

Cependant les doctrines d'Abailard venaient d'être condamnées en plein concile : la persécution s'acharnait contre les idées nouvelles. Saint Bernard, dont elles avaient soulevé l'indignation et la colère, chercha à les étouffer sous la force de son éloquence et l'exaltation de son enthousiasme. Gilbert ne recula point devant la crainte d'une semblable condamnation : ami d'Abailard, il se révolta contre la décision qui le frappait; fidèle sectateur de ses principes, il s'indigna de les voir flétrir par l'autorité canonique d'un concile. Sa logique s'inspira de son courroux, *de acuto acutior*, dit son biographe. Dans une assemblée nombreuse de son clergé, il exposa ses croyances sur la nature de la Trinité. Ce fut là le prétexte des persécutions qui ne tardèrent point à éclater contre lui. Dénoncé par deux prêtres de son église, Arnald et Calon, il fut cité à comparaître devant un concile qui se tint à Paris en présence du pape Eugène II, vers l'an 1147. La cause était grave et ne ressemblait en rien, dit le biographe, à celle d'Abailard; car Gilbert, depuis sa jeunesse, était toujours soumis à l'autorité des hommes illustres dans la foi, ayant plus de confiance dans leur génie que dans la faiblesse de sa raison; il avait puisé dans leurs écrits, non une doctrine légère, mais sérieuse; il n'avait point distrait sa vie par de vains amusements, mais bien par des études profondes : *non jocis vel ludicris, sed seriis rebus mentem applicarat.* Tous ces éloges adressés à Gilbert sont autant d'attaques contre Abailard. Cependant il comparut devant l'assemblée des prélats, et

fut sommé de s'expliquer sur ses croyances à l'égard de l'essence de Dieu et de la nature de la Trinité. Contre lui s'avancèrent un savant prélat, *vir subtilis*, nouvellement attaché à l'église de Paris, et Hugues, chancelier du roi. La discussion fut longue et animée. Les ténèbres que soulevaient de tels mystères furent encore augmentées par la réserve que Gilbert mit dans ses réponses. Il disait vaguement que, dans le texte des livres saints, il avait cherché à découvrir le sens dans toute sa clarté : ces généralités étaient loin de plaire à certains prélats ; mais le pape, homme prudent, remit à un autre concile la décision de l'affaire, *vu sa gravité*, espérant peut-être par là éviter à l'évêque de Poitiers, pour lequel il avait une grande affection, la censure canonique.

Mais la prudence d'Eugène ne put imposer silence aux exigences sacerdotales. Aux yeux des hommes d'église, le crime de Gilbert paraît plus énorme en raison de son impunité. Saint Bernard est à la tête des plus exaltés. « Ils » lui reprochent d'avoir osé scruter des mystères trop su- » blimes pour sa faible intelligence, de ne pas com- » prendre l'unité de la sainte Trinité et la simplicité de la » Divinité, de ne pas écrire avec foi, de distribuer à ses » disciples un pain caché, de leur verser une eau secrète, » et de ne jamais avouer ce qu'il admettait ou rejetait. » Toutes ces accusations forcèrent le pape à citer de nouveau Gilbert devant un concile qui se tint à Reims, l'année suivante, en l'an 1148. Bernard, le fougueux antagoniste d'Abailard, y vint lui-même combattre corps à corps l'hérésie naissante. La protection dont certains prélats entouraient Gilbert, excita son indignation ; il les interpella durement, les fit trembler sur leurs siéges : dès lors la condamnation de Gilbert fut assurée. Cependant il soutint

pendant deux jours la discussion contre l'abbé de Clairvaux, et les emportements de ce dernier ne l'empêchèrent point d'exposer avec calme les principaux points de sa doctrine. On l'a bien accusé de s'être rappelé, dans les débats de ce concile, la persécution dirigée contre Abailard, et les paroles que ce dernier lui avait adressées, en lui disant : *Il y va maintenant de ta propre maison, celle qui l'avoisine est en feu.* Quoique la polémique violente et animée ne fût pas dans le caractère de Gilbert, il ne trembla cependant point devant saint Bernard, et il ne garda le silence qu'après une brusque apostrophe par laquelle un des membres du concile interrompit son discours. *Tu nous dis beaucoup de choses, mon frère,* lui cria un des prélats peu habitué, sans doute, aux subtilités des discussions théologiques, *qu'il nous est peut-être impossible de comprendre ; mais je voudrais savoir de toi, en termes simples et précis, quelle est ta pensée sur l'essence et l'unité de la Trinité.* A de tels arguments Gilbert ne pouvait opposer la force de sa logique et les ressources de sa raison. Son silence fut considéré par ses adversaires comme une rétractation complète de ses erreurs : pleins d'enthousiasme pour cette victoire facile, ils adoptèrent par acclamation et sous l'inspiration de saint Bernard une série d'articles de foi ; et, de la sorte, l'église fut vengée à leurs yeux des tentatives d'hérésie faites par un de ses prélats. Quant à Gilbert, il retourna dans la cité de Poitiers, où il poursuivit ses travaux nonobstant les entraves que l'autorité sacerdotale avait provoquées autour de lui : son école continua de réunir dans l'Aquitaine de nombreux sectateurs. La douleur générale qui éclata lors de sa mort nous révèle d'une façon éloquente le degré d'influence qu'il exerçait dans nos contrées. L'expression de ces regrets se rencontre

dans l'oraison funèbre prononcée par un prêtre de l'église de Poitiers, du nom de Laurent, qui plus tard occupa la dignité d'évêque dans la même ville que Gilbert. En voici quelques fragments : « A tous les enfants de l'église notre » sainte mère, répandus sur toute la surface de la terre, » sous la protection du Christ, Laurent, doyen et tous les » chanoines de l'église de Saint-Pierre, salut et dilection. » Combien terrible est la fatalité de la mort, qui pèse sur » tous les hommes! C'est une nécessité inhérente à notre » nature, une blessure sans remède, une plaie impossible » à guérir. Le savant meurt ainsi que l'ignorant, disent » les saintes Ecritures; la mort de l'homme est ainsi » que celle de la bête; tous deux ils subissent la même » loi. . . . . Il vient d'expirer » le savant illustre, le chef de l'église, Gilbert! la » perle des prélats, l'évêque de notre cité. Maintenant » voilà que nous sommes ainsi que des brebis égarées » n'ayant plus de pasteur!! . . . . » . . . . Hélas! hélas! ce sage est mort qui » aimait la vertu à l'égal d'une sœur! O mes frères! ô » vous tous, prélats, versez des larmes; pleures et gémis » surtout, ô toi, église malheureuse de Poitiers, puisqu'il » n'est plus celui qui faisait ta gloire! Il s'est brisé le flam- » beau d'où s'échappait toute lumière! Tes jours de fête » vont se changer en jours de douleur, et tes chants de » joie ne sont plus que des hymnes de tristesse. . . . » . . . . » . . . . . . Il nous a été enlevé cet homme remar- » quable entre tous, qui, dans l'explication des saints » livres, ne se rendait pas esclave du texte qui tue, mais » bien de la pensée qui lui donne la vie, en faisant jaillir » chaque jour de nouveaux trésors! Sa gloire sera immor-

» telle comme notre douleur et nos larmes ! . . . . . .
» . . . . Elles vivront à tout jamais les œuvres
» de sa raison et de son intelligence ; ainsi que des monu-
» ments éternels, rien ne pourra les détruire, ni la haine
» des hommes, ni la durée des siècles. . . . .
» . . . .
» . . . . Mais entre tous ces titres de gloire,
» celui qui lui méritera le plus de reconnaissance de notre
» part, c'est la fondation d'une bibliothèque dans l'église
» de Poitiers, de ce trésor magnifique et précieux, dans
» lequel il a réuni à grande peine une foule d'ouvrages
» recueillis dans ses nombreux voyages à travers nos pro-
» vinces, et dans lesquels il avait puisé ses vastes connais-
» sances [1]. » . . . .

. . . .

Si l'évêque de Poitiers, Gilbert de la Porée, soutint avec courage et talent les doctrines philosophiques d'Abailard, il se rencontra encore dans notre province un nouveau défenseur de l'hérésie proscrite ; ce fut Bérenger de Poitiers, disciple et ami de l'amant d'Héloïse [2]. Au moment où l'église lance contre les novateurs ses foudres et ses anathèmes, il se fait le représentant de la faible minorité qui s'insurge contre de telles décisions ; il les attaque par le sarcasme. C'est ainsi qu'il publia en faveur de son maître une apologie contre la sentence du concile de Sens prononcée en 1140. Dans cette polémique éclata un courage et une verve remarquable dans ces siècles de soumission aveugle à la puissance sacerdotale. Il y interpelle directement St Bernard, comme le dénonciateur et le persécuteur de son maître ;

[1] Besly, *Hist. des évêques de Poitiers.*
[2] *Dict. hist.* de Bayle, art. *Bérenger.*

il dirige contre lui les mêmes attaques qui ont retenti pour accabler Abailard, en reprochant à l'abbé de Clairvaux d'avoir occupé sa jeunesse à des jeux d'esprit et à des études profanes : « La fécondité de ta plume, lui dit-il, est » d'autant plus admirable en apparence, que tu as passé » pour n'avoir pas étudié les arts libéraux. Mais ceux qui te » connaissent seraient bien surpris d'apprendre que tu as » été embarrassé pour parler ou pour écrire sur un sujet » quelconque. Ne savons-nous pas, en effet, que tu as em- » ployé ta jeunesse à composer des chansons bouffonnes » et d'autres poésies propres à divertir le public ? Ce que » j'avance n'est point fondé sur un bruit incertain. J'en » atteste la ville où tu es né et où tu as été élevé. Je t'in- » terpelle toi-même, et te cite devant ta propre conscience. » As-tu oublié combien alors tu te trouvais blessé de ren- » contrer quelque rival dont la verve pétulante pût aller de » pair avec la tienne ? Je pourrais, sur le rapport de témoins » respectables, insérer ici quelques traits de ces jeux » d'esprit licencieux, mais je craindrais de salir le par- » chemin par de semblables citations. »

Après avoir ainsi fait justice des lamentations de saint Bernard, Bérenger critique avec amertume la décision du concile, et raconte avec une ironie empreinte de mépris ce qui se passa dans cette assemblée. S'il faut l'en croire, ce fut au milieu d'un festin splendide, parmi les pots et les verres, que l'affaire d'Abailard fut discutée. Voici son récit [1] : « Sur la fin d'un ample repas, les prélats firent apporter les extraits produits par l'abbé de Clairvaux, et en ordonnèrent la lecture. Cependant ils riaient, ils frappaient du pied, ils se portaient des santés le verre à la main ; ils

[1] Trad. de M. P. Leroux, dans l'*Encyclopédie nouvelle*.

faisaient l'éloge du vin qu'on leur servait, et l'avalaient à longs traits. Quand quelque subtile et profonde pensée, mais étrange pour leurs oreilles et pour leur intelligence, arrivait jusqu'à eux, on les voyait tout-à-coup qui se récriaient, frémissaient, grinçaient des dents. — Quelles horreurs, disaient-ils, et nous laisserions vivre un pareil monstre ! — C'est ainsi que des aveugles jugeaient la lumière, que des hommes ivres condamnaient un homme sobre, que des chiens déchiraient un saint personnage, que des pourceaux rongeaient des perles..... Les fumées du vin avaient tellement fatigué leurs cerveaux, qu'ils tombèrent bientôt, pour la plupart, dans une douce léthargie. Le lecteur criait et élevait la voix tandis qu'ils ronflaient. L'un dort appuyé sur son coude, un autre a la tête mollement reposée sur un coussin ; un troisième, moins prudent, laisse tomber son front sur ses genoux, et se relève avec un soubresaut. Celui qui lisait rencontrait-il quelque passage de Pierre (Abailard) qui lui pût paraître scabreux et susceptible de controverse, il criait de toute sa force aux oreilles sourdes des prélats : Condamnez-vous cela ? *Damnatis?* Réveillés par ce mot, quelques-uns d'une voix somnolente, et la tête pendante, répondaient : *Damnamus.* D'autres, à leur tour, réveillés par le bruit de ceux-ci, tronquant la première syllabe du mot, murmuraient : *Namus.* »

Ce pamphlet souleva contre Bérenger la haine implacable des gens d'église, des menaces lui furent adressées, et il n'échappa, dit-on, à la persécution canonique et à la fureur plus terrible encore d'une multitude ameutée contre lui, qu'en allant chercher un refuge dans les montagnes des Cévennes. Là, effrayé de l'orage qui le menaçait, au lieu de compléter la seconde partie de son travail, dans laquelle il devait prouver la vérité des principes d'Abailard, con-

damnés sous prétexte d'hérésie, il écrivit à l'évêque de Mende une lettre que ses ennemis ont toujours considérée comme une rétractation. Certes, dans l'œuvre que Bérenger avait commencée avec tant de courage, il a pu se faire que les murmures d'indignation et les menaces de persécution lui aient arraché des paroles de repentir. Dans ces siècles, il fallait une énergie bien robuste pour lutter corps à corps avec la toute-puissance de l'église ! Cette dernière n'avait-elle pas de son côté et les anathèmes et quelquefois les supplices ? Mais cette lettre tant reprochée à son auteur ne contient aucune parole de rétractation, aucune marque de lâcheté ; c'est tout simplement une ruse pour échapper aux tracasseries sacerdotales, une faible satisfaction donnée à ces prélats que sa verve avait flétris pour toujours. Il y dit qu'il est devenu sage avec le temps, et qu'il a fini par embrasser l'opinion de saint Bernard, et repousser des doctrines qui, quoique vraies au fond, avaient une apparence d'hérésie, et que s'il avait écrit quelque chose contre l'homme de Dieu, il voulait que cela passât pour une plaisanterie et non pour une parole sérieuse [1]. Voilà ce que Bérenger écrivit pour expier aux yeux de l'église ses attaques contre le saint abbé de Clairvaux et les dignes prélats du concile de Sens. Mais, dans cette même lettre, il ajoute que tout ce qu'il avance est l'expression de la plus pure vérité : *Legant eruditi viri apologeticum quem edidi, et si dominum abbatum Bernardum justè non argui, licenter me redarguant.* Par cette déclaration solennelle, il cherche à protéger sa tranquillité et même sa vie, sans pourtant renier ses premières paroles d'accusation. Plus loin il s'efforce encore de justifier l'audace qu'il a eue d'oser mal

[1] Art. de M. P. Leroux.

parler de saint Bernard : « *C'est une lampe lumineuse et ardente, soit ; mais cette lampe est renfermée dans un vase de terre. Avec tout son mérite l'abbé de Clairvaux est homme, et sujet comme un autre aux faiblesses de la nature.* » A notre avis, une telle justification n'était qu'une nouvelle attaque aussi amère, aussi incisive que le premier pamphlet. L'homme de Dieu, avec son enthousiasme, sa foi, sa sainteté, ses ambitions de pureté, se trouve, par ces paroles, jeté de son piédestal et traîné prosaïquement au milieu de la foule et du reste des hommes. On ne saurait trop le répéter à la louange de Bérenger, il y avait dans son attaque un immense courage ; car, s'il fut un temps où la main impie qui touchait l'arche sainte était desséchée, au XII[e] siècle, l'homme qui semblait vouloir jeter une parole de doute sur les héros du monde religieux, risquait fort lui aussi de devenir victime.

Non-seulement le philosophe poitevin embrassa avec ardeur la cause d'Abailard, et le suivit dans toutes les phases de sa lutte contre l'église, mais il fit entendre peut-être les premières attaques satiriques contre certains ordres monastiques. Il nous reste de lui une lettre contre les Chartreux, pour les corriger, y est-il dit, de leur médisance qui ne connaît pas de limite, et se donne pour champ l'univers entier à la façon des géomètres. Dans cette écrit de Bérenger, comme dans son autre pamphlet, on remarque un style plein de verve et de passion, et un goût littéraire que l'on est étonné, dit M. Leroux, de trouver aussi développé dans ce siècle. Souvent les auteurs latins sont cités, et Bérenger, dit Bayle son biographe, *applique fort joliment leurs pensées*. Les éloges que Pétrarque adresse à l'ami d'Abailard, dans le récit qu'il fait de la condamnation de ce dernier, résument assez bien le caractère et

le talent de Bérenger. « C'était, dit-il, un homme assez éloquent, *non infacundus ;* il écrivit contre saint Bernard un livre de peu de corps, il est vrai, mais d'une grande acrimonie : *librum non magni quidem corporis, sed ingentis acrimoniæ.* »

Un aperçu sur les travaux de ces deux hommes de notre province nous initie aux incidents qu'y fit naître la pensée philosophique des novateurs. Si nous rentrons dans le cadre de l'histoire générale, d'autres événements nous révéleront la physionomie que prend notre province dans le cours du XIIe siècle.

A la disparition de la dynastie des Wilhem commence pour l'Aquitaine une nouvelle existence. Durant deux siècles environ, tous les fragments de territoire qui constituaient l'ensemble de cette province ont eu des destinées communes ; dans la nationalité aquitanique, en effet, se confondaient tous les peuples entre la Loire et la Garonne, attachés l'un à l'autre par les liens de la suzeraineté féodale, ayant pour centre de sa puissance la cité de Poitiers. Avec la descendance de Ranulph s'est évanouie cette communauté d'existence historique, non pas que les sentiments d'indépendance nationale aient suivi dans la tombe le dernier des Wilhem., car les velléités d'envahissement de la part de la France ou de l'Angleterre ne firent qu'exciter avec plus de violence parmi ces peuples l'amour de la liberté. Les luttes patriotiques éclatèrent de nouveau, et avec elles ces explosions héroïques de courage et de fierté, dont l'Aquitaine nous a si souvent fourni le dramatique tableau, depuis que le chef frank pour la première fois l'a menacée de sa conquête. Il nous faut encore traverser bien des champs de bataille avant que la résistance cesse, et que tout le territoire de l'ancienne Gaule se confonde dans

une seule et même unité, l'unité de la France. C'est dans les mystères de ces opiniâtres antipathies des races du midi pour celles du nord que peut se rencontrer le drame de notre histoire provinciale. Cependant les luttes d'indépendance du XIIe siècle, quoique inspirées par la même pensée, offrent pourtant cette différence que le combat n'existe plus seulement entre deux populations, mais qu'un nouveau peuple vient encore en augmenter la confusion et l'acharnement. La France et l'Angleterre se disputent notre territoire, et alors commence cette longue suite de guerres, si fécondes en sanglantes et terribles catastrophes. En face de ces deux ennemis, les nationalités du midi n'ont de sympathie pour aucun ; quand elles n'ont pas assez de forces pour lutter par elles-mêmes, elles se donnent librement tour à tour au vaincu et au vainqueur pour perpétuer entre l'un et l'autre les haines profondes de leur rivalité.

Envisagée sous ce point de vue, l'horizon de notre histoire locale s'agrandit et acquiert tout l'intérêt de l'histoire nationale.

Sur les limites de cette nouvelle période, nous rencontrons une femme, sur l'existence de laquelle se reflètent tous les grands événements dont l'Aquitaine a été le théâtre durant la fin du XIIe siècle. C'est Aliénor, la fille du dernier de la race des Wilhem, cette épouse si souvent infidèle du roi de France, et qui l'abandonne pour porter à son rival le roi d'Angleterre son cœur et sa dot. Autour d'elle tout se meut, tout s'agite, elle semble être l'âme de toute cette époque. Il n'est pas jusqu'à ses adultères qui ne jettent dans notre histoire de nouveaux éléments, en entretenant dans les choses d'amour les haines de rivalité qui existent avec tant de force dans les choses politiques. La

logique des événements se rencontre partout, même dans les secrets de sa couche nuptiale. Et en vérité, si son aïeul, le joyeux troubadour, considérait avec nous l'ensemble de la vie historique de sa petite-fille, il persisterait à donner au destin la toute-puissance sur les affaires de ce monde, tant grande et mystérieuse se révélerait à ses yeux la domination de cette femme sur tous les faits qui s'accomplissaient. N'y a-t-il pas une invisible fatalité dans sa rupture conjugale avec Louis le Jeune, et dans le choix qu'elle fait d'un nouvel époux, puisque ces déterminations d'un caprice de femme sont le signal de guerres séculaires entre deux puissantes nations? Alors même que cette fusion perpétuelle de la vie d'Aliénor avec les événements historiques du XII[e] siècle ne subsisterait pas, il y aurait encore dans son existence des faits assez remarquables pour attirer sur elle notre attention de chaque instant, puisque le nom de cette femme se trouve le premier inscrit sur ces chartes qui ont confirmé dans notre pays les libertés municipales. Car si les guerres, dont le récit va nous occuper, renouvellent les antiques souvenirs de nos premières luttes nationales, si elles ont été l'éclatante péroraison de nos antipathies contre le pays de France, elles ont encore à nos yeux un intérêt bien puissant, celui d'avoir développé et consacré parmi nous les droits de la cité. Jusqu'à ce jour le peuple, artisans et bourgeois, n'a point encore paru sur la scène : toutes les fois que de sanglantes batailles s'engageaient, nous savions bien par la pensée que le plus grand nombre des victimes se trouvaient être les citoyens des cités populeuses; que toutes les fois que des dévastations désolaient le pays, elles retombaient de tout leur poids sur les hommes des campagnes, ces pauvres serfs, si faiblement abrités sous les hautes mu-

railles des châteaux, ou sous la sainte protection de quelques monastères : nous savions aussi qu'à côté de toutes ces certitudes de périls et de malheurs durant la guerre, ne se rencontraient aucunes chances de gloire et de liberté durant la paix. La rivalité de la France et de l'Angleterre fait surgir dans les populations de nos cités la réminiscence de leurs droits antiques : car, faire naître la commune seulement à cette époque, c'est commettre contre la vérité de l'histoire d'étranges erreurs. Les franchises municipales qui ont rencontré dans le monde romain des formules si énergiques, ne disparurent point complétement durant les premiers siècles de notre histoire. Soumises à de graves modifications suivant les accidents de la conquête, elles lui survivent toujours, soit qu'elles résident dans l'autorité religieuse, ou dans celle des comtes. L'évêque et le guerrier féodal en furent alors les représentants. Il est tellement vrai que les droits de la cité ont toujours existé sous des formes quelconques, que ces chartes, seuls monuments de notre histoire municipale, sur lesquelles se rencontre le nom d'Aliénor, ne renferment que des formules de confirmation et non de fondation. Mais c'était beaucoup pour nos villes que de voir leurs franchises recevoir de la puissance royale d'éclatantes sanctions et d'impérissables monuments. Tout en accordant aux restaurateurs de ces libertés la reconnaissance que l'histoire leur doit, nous devons cependant signaler le fréquent mobile de leurs libéralités. Non-seulement ils ont intérêt à s'attacher les habitants des cités, afin qu'ils favorisent les destinées de leur cause, mais encore souvent il leur est impossible de résister à l'élan des populations, qui durant la lutte, libres d'un joug quelconque, ont foi en leur propre indépendance et s'aperçoivent qu'elles peuvent facilement se

passer de maître. Cette logique du peuple a eu son dénoûment durant les guerres du XIIe siècle, et nous en rencontrerons de temps à autre d'éclatantes manifestations.

Non-seulement la cité s'est développée durant cette période, en conquérant la confirmation de ses franchises, mais encore la puissance des seigneurs féodaux s'est énergiquement constituée. Pendant l'existence de la dynastie des ducs d'Aquitaine, ils ont accepté leur suzeraineté et combattu sous leurs drapeaux. Mais le lien féodal une fois rompu, ils ont repris leur vie d'indépendance, et, dans la période qui va s'ouvrir, ils sont les intrépides champions nationaux, repoussant avec la même énergie les envahissements qui menacent aussi bien leur propre liberté que celle de tout le territoire, sur lequel s'élèvent leurs châteaux forts, centres redoutables de leur activité guerrière. Là aussi, l'importance historique des seigneurs de Thouars et de Lusignan se révèle avec un grand éclat dans les luttes anglo-françaises. Elles font éclore avec une merveilleuse fécondité tous les germes de cette noblesse, dont les vigoureux rameaux couvriront bientôt de leurs aristocratiques descendances toutes les bourgades de nos contrées.

Tous les seigneurs aquitains qui se jettent avec impétuosité au milieu des événements politiques, ne sont plus poussés par le seul instinct des premiers chefs féodaux des anciens temps, ils colorent leurs révoltes de pensées poétiques. C'est à l'aide de cette langue romane que les populations seront soulevées ; et, toutes les fois que le bruit des combats retentira à nos oreilles, nous sommes certains de rencontrer, comme préludes, de ces chants nationaux que les chevaliers troubadours appellent *Sirventes* : c'est l'éclair qui précède la foudre.— Il y a donc tout un monde nouveau dans la carrière que nous allons parcourir : poésie,

féodalité et commune s'y mêlent, s'y confondent et se développent avec éclat, protégées qu'elles sont par le tumulte des événements.

Ainsi que nous le disions, Aliénor fut la divinité de cette métamorphose de notre histoire, et, en suivant les différentes phases de sa vie, il sera facile d'assister aux mystères de la régénération qui va s'opérer. Elle était encore bien jeune, la fille de Wilhem X, lorsqu'elle échangea contre la couronne de France celle d'Angleterre. Sa beauté n'a point disparu au milieu des luttes antipathiques de sa première union, et la vie aventureuse et guerrière de son nouvel époux rend encore plus énergique la vivacité de son esprit méridional. Elle a promptement oublié les ennuis de la cour de France pour raviver autour d'elle l'éclat des fêtes, au milieu desquelles elle a passé les premières années de sa vie. Durant les longues expéditions de son royal époux, elle séjourne le plus souvent dans la cité de Poitiers, autant pour maintenir dans l'obéissance les populations aquitaniques que pour jouir des délices des mœurs de ces contrées. Là, en effet, pendant les années de paix qui ont succédé aux premières croisades, la verve poétique de l'aïeul d'Aliénor a rencontré bien des imitateurs. Dans tous les châteaux, on s'est habitué à parler cette douce langue romane, et à l'associer à tous les événements de la vie. L'amour animait, durant la paix, cette source inépuisable de richesses poétiques. Chaque chevalier avait la dame de son cœur, et chaque dame avait un poëte pour chevalier. L'imagination d'Aliénor s'accommoda merveilleusement de ces habitudes de poésie; non-seulement elle encouragea par ses applaudissements ces essais primitifs de la pensée poétique et chevaleresque, mais encore elle devint l'objet de bien des amours, et sa beauté jeta dans bien des

cœurs d'ineffaçables impressions. Dans l'histoire de cette vie poétique et animée des troubadours aquitains, se rencontre le nom d'un chevalier qui s'entremêle avec celui d'Aliénor, attachés qu'ils sont l'un à l'autre par les liens d'une puissante sympathie, laquelle puisait son origine, dit-on, dans un sincère et profond amour. C'est le Limousin Bernard de Ventadour.

Un rapide aperçu de la vie de ce personnage, dans ses relations avec Aliénor, nous initiera avec vérité aux mœurs de ces premiers temps de chevalerie, et aux inspirations poétiques que provoque pour la première fois l'adoration de la femme, si outrageusement avilie par la rigidité sacerdotale. Elle est relevée de sa chute primitive, et l'amour qu'elle excite dans l'imagination des hommes lui rend toute sa dignité et toute sa puissance.

[1] Suivant la légende provençale, Bernard était sorti d'une pauvre famille, car son père était employé comme serviteur au château de Ventadour. La beauté de sa figure, la vivacité de son imagination attirèrent les regards du seigneur son maître, et bientôt une brillante éducation effaça aux yeux du monde la tache originelle de sa naissance. S'il fût né quelques années auparavant, sa place était bien assurée dans quelque monastère; mais maintenant que la pensée est sortie du cloître, qu'elle s'est glissée partout, Bernard peut largement développer son intelligence, sans être forcé de se couvrir de l'habit monastique : un monde nouveau est ouvert à l'imagination des hommes; *courtois* et *bien appis*, il sait *composer* et *chanter*, il n'en faut pas davantage pour faire un bon troubadour. Son avenir est désormais assuré. Son protecteur, Ebles II, vicomte de

[1] Millot, *Hist. litt. des Troub.* t. 1, p. 19.

Ventadour, aimait passionnément les folles chansons; et même son humeur de gaîté, qui n'avait point disparu durant sa vieillesse, lui fit donner le surnom de *Chanteur*. Il avait été lié autrefois d'amitié avec le joyeux duc d'Aquitaine, Wilhem IX ; souvent il venait le trouver dans son palais de Poitiers, apportant à la cour brillante du gai troubadour son tribut de poétique gaîté. Et à ce sujet on raconte un incident qui nous fournit, pour l'histoire de ces temps, de singulières révélations. « Un jour Ebles de Ven-
» tadour vint à Poitiers, et entra dans le palais tandis que
» le comte était à table. Celui-ci ordonna de préparer vite
» à dîner pour son hôte. Mais les préparatifs de la récep-
» tion entraînèrent beaucoup de temps, et Ebles s'im-
» patientait de la lenteur du service. « En vérité, dit-il à
» Wilhem, un comte de votre importance ne devrait pas
» être obligé de renvoyer à sa cuisine, pour recevoir un
» petit vicomte comme moi. » Piqué de cette parole ironi-
» que, Wilhem, tout en gardant le silence, se promit bien
» d'en tirer vengeance. Quelques jours s'étaient à peine
» écoulés, qu'il s'achemina à son tour vers le château d'E-
» bles, suivi de plus de cent chevaliers, ayant soin d'y arriver
» précisément à l'heure du dîner, dans la pensée de mys-
» tifier le vicomte railleur. Mais quel fut son étonnement
» de se voir, après les premières civilités de réception,
» introduit dans une salle où un festin magnifique et digne
» des noces d'un prince l'attendait ainsi que sa suite! Le pau-
» vre duc, dans ses représailles de plaisanterie, avait eu le
» malheur de choisir, pour faire son excursion à Ventadour,
» un jour de foire, de telle sorte que les gens du vicomte
» avaient pu se procurer promptement tout ce qui était
» nécessaire pour sa réception. Ce ne fut pas tout. Sur le
» soir, un paysan, à l'insu du seigneur, entra dans la

» cour avec une charrette traînée par des bœufs, et cria
» de toute sa force : « Que les gens du comte de Poitiers
» viennent apprendre comment on donne la cire chez le
» vicomte de Ventadour. » Il coupa ensuite les cercles
» d'un tonneau dont sa voiture était chargée, et on en vit
» sortir une quantité prodigieuse de pains de cire blanche
» qu'il laissa sur la place comme chose de peu de valeur ;
» puis il s'en retourna. La chronique ajoute que le vicomte,
» pour récompenser ce paysan, lui donna la propriété d'un
» bien appelé Malmont, et que ses enfants furent décorés
» du *baudrier de chevalerie.* »

Tel était le seigneur qui se chargea de lancer le jeune Bernard dans le monde chevaleresque, et de lui fournir les premières occasions de faire briller sa verve poétique. La générosité du seigneur de Ventadour fit éclater dans sa propre famille des germes de discordes ; car le jeune poëte, oubliant tout sentiment de reconnaissance, essaya sur la jeune femme du vicomte, Agnès de Montluçon, belle, vive, enjouée, la puissance de ses vers. Elle devint l'objet de tous ses chants. C'est en vain qu'il cherche à éloigner le charme de cet amour, et à distraire sa muse en chantant tout ce qu'il y a de poétique dans la nature, le retour du printemps, l'éclat de la verdure des arbres, l'émail des fleurs qui parsèment les prairies, la mélodieuse harmonie du rossignol ; malgré lui, sa pensée revient toujours vers cette jeune femme à laquelle il a donné tout son amour. Enfin, assis un jour auprès d'elle, à l'ombre d'un pin, il en reçut un baiser. Alors il ne vit plus, n'entendit plus, ne sut plus ce qu'il faisait ni ce qu'il disait. On était au milieu des rigueurs de l'hiver, et il se croit au mois de mai ; les prés lui semblent couverts d'une riante verdure ; la neige devient pour lui un tapis de fleurs, et l'hiver se

transforme en printemps. Mais le dénoûment, raconté ainsi par le poëte lui-même, attira sur sa tête la vengeance du vicomte, qui le chassa de ses terres. Bernard partit, *laissant à son amante éplorée son cœur pour otage de son amour*, et il s'achemina vers la brillante Aliénor, où sa grande réputation l'avait déjà précédé. Accueilli avec grand honneur par la princesse, il s'établit bientôt entre elle et lui une rivalité de poétiques chansons, et, au milieu de ces éclats d'esprit et de gaîté, Bernard perdit le souvenir de celle qui lui avait inspiré ces paroles :

« O chère dame ! je suis et serai toujours à vous. Esclave » dévoué à vos commandements, je suis votre serviteur et » homme lige ; je vous appartiens à jamais ; vous êtes ma » première amour et vous serez ma dernière. Mon bon» heur ne finira qu'avec ma vie [1]. »

Devant la beauté et la grâce d'Aliénor disparaissent tous ces serments d'amour, et l'épouse de Henri II prit dans le cœur de Bernard la place qu'y occupait la vicomtesse de Ventadour. Elle devint la source des inspirations du poëte, et c'est à elle que s'adressent désormais tous ses chants.

« Non, il n'est rien dans l'univers entier, s'écrie Ber» nard, qui puisse me donner le bonheur, puisque je ne » l'obtiens pas des bontés de celle que j'aime, et que je » ne puis le vouloir de toute autre : pourtant je suis rede» vable à mon amante et de ma valeur et de mon esprit ; » je lui dois ma douce gaîté et des manières agréables : » car si je ne l'eusse jamais vue, jamais je n'eusse aimé, » jamais je n'eusse désiré de plaire. » Mais la fière Aliénor, tout en applaudissant à la verve du poëte, devait cependant lui inspirer un mélange de crainte et de respect,

[1] Trad. de M. Raynouard, t. 3, p. 67.

qui nous paraît assez fidèlement se refléter dans ces paroles :

« A l'instant où j'aperçois mon amante, une subite
» frayeur me saisit. Mon œil se trouble, mon visage se
» décolore, je tremble comme la feuille que le vent agite;
» je n'ai pas la raison d'un enfant, tant l'amour m'in-
» quiète ! Ah ! celui qui est si tendrement soumis mérite
» que sa dame ait pour lui de la générosité. »

« J'aimerais mieux, dit-il ailleurs, mourir du tourment
» que j'endure que de soulager mon cœur par un aveu té-
» méraire. Elle a permis, il est vrai, de lui faire telle
» demande que je voudrais. Mais de lui demander un don
» d'un si haut prix qu'un roi ne devrait point le risquer !
» Cependant elle applaudit à mes chants et ne refuse pas
» de les lire. »

Certes, nous ne voudrions point par de pures suppositions ajouter aux attaques dont Aliénor a été victime, et nous classer parmi ses prétendus calomniateurs; mais les chants du poëte, tout en nous révélant à chaque pas les diverses phases de son amour, semblent nous indiquer quel en fut le dénoûment. D'abord cette passion est pour lui la source d'une félicité toute divine.

« L'amour, dit-il, m'a blessé d'une manière si agréable,
» que mon cœur éprouve dans le malheur une délicieuse
» sensation ; cent fois le jour j'expire de douleur, et cent
» fois le jour je revis d'allégresse; mon mal est d'un genre
» si extraordinaire et si gracieux, que ce mal même est
» préférable à tout autre bien ; et puisque la peine a tant
» de charmes, combien après ces peines seront plus déli-
» cieux les plaisirs ! »

Aux paroles d'espérance succèdent de poétiques peintures de celle qu'il aime :

« Quand on contemple avec soin les yeux vifs, la bouche
» riante, le front pur, le visage enchanteur de ma dame,
» on reconnaît bientôt que sa beauté est d'une perfection
» si achevée, que rien de plus, rien de moins ne con-
» viendrait. Son corps droit, élancé, charmant, offre
» partout l'image de l'élégance, de la gentillesse, de la
» gaîté. Ah! tous mes éloges tenteraient en vain de la
» peindre telle que la nature se plut à la former! »

Les descriptions des charmes de son amante, les vagues émanations de ses espérances, font bientôt place à des désirs plus ardents et à un enthousiasme plus passionné.

« Je voudrais bien, s'écrie-t-il, la trouver seule endor-
» mie, ou faisant semblant de l'être : je me hasarderais à
» lui dérober un doux baiser, puisque je ne réussis point
» à l'obtenir par mes prières. O dame trop sévère! je vous
» en conjure au nom de la bonté de Dieu, favorisez mon
» amour; le temps fuit, et les moments les plus favorables
» de la vie se perdent : nos cœurs pourraient s'entendre
» avec le secours de signes mystérieux; et puisque l'audace
» ne suffit pas, réussissons par l'adresse. »

Enfin, lorsque Aliénor partit pour l'Angleterre, une plaintive élégie la suivit dans son éloignement; et de sa lyre le poëte laissa tomber ces douloureuses paroles, dans lesquelles se rencontre peut-être le secret du dénoûment de cet amour passionné (et en les répétant, nous voudrions pouvoir invoquer contre Bernard cette éclatante preuve chronologique qui a repoussé avec tant d'énergie de la couche d'Aliénor le Musulman Saladin); car c'est ainsi que le poëte s'exprime :

« O ma tendre amie! quand le doux zéphyr souffle ve-
» nant des lieux chéris que vous habitez, il me semble que
» je respire un parfum de paradis. Oh! pourvu que je

» jouisse du charme de vos regards, du bonheur de vous
» contempler, je n'aspire pas à d'autre faveur, je crois
» vous posséder vous-même !

» Que ne puis-je fendre les airs ainsi que l'hirondelle,
» et porter mon cœur, chaque soir, aux pieds de celle à
» qui j'offre de loin mes chants !

» Eloigné de ce que j'aime, je m'occupe de son image
» gravée au fond de mon cœur. Tous les matins, le rossi-
» gnol me réveille en chantant ses amours; il me rappelle
» les miennes; et je préfère de si douces pensées au plaisir
» du sommeil. »

La tradition veut même que Bernard ne se soit pas seulement satisfait de cet échange de pensées poétiques, car, suivant elle, il ne tarda pas à franchir la distance qui le séparait d'Aliénor.—Cette vie, agitée par la poésie et l'amour, remplit les premières années qui suivirent son second mariage : elle est fertile en incidents; et, alors même que sa force viendrait à se briser contre les écueils, il nous faut bien les raconter, sans crainte de soulever contre sa mémoire d'injurieuses déclamations. Aliénor ouvre pour la femme une existence nouvelle. Assez longtemps les cloîtres ont seuls possédé les épanchements de ces âmes si belles et si nobles, puisant dans de pieuses prières toute la poésie de leur enthousiasme, et portant vers Dieu seul toute la force de leur amour ! Pour la femme maintenant la scène s'agrandit, elle a sa place marquée dans le monde; elle devient le centre de poétiques hommages et de sublimes adorations. C'est pour constater cette nouvelle tendance que nous avons soulevé ces incidents de la vie d'Aliénor qui jettent sur toute notre histoire un si vif éclat, alors même que le drame de ses amours se termine par d'incontestables défaillances.

Mais pourquoi briser le mystère de ces poétiques amours, et puiser dans les paroles mêmes de l'amant de terribles armes contre la victime ? Ne nous suffit-il pas d'assister au mouvement général qui s'opère autour d'elle, de la suivre dans ces assemblées de femmes auxquelles le moyen-âge a donné le nom de *Cours d'amour* ? Là il n'y aurait pas de secrets à dévoiler, de mystérieux soupirs à divulguer ; c'est la vie publique ouverte à tous les regards, et dont les détails nous fourniront encore quelques traits de notre imparfait tableau. Les tournois des premiers temps de la chevalerie ont donné la pensée de cette institution. C'était bien pour le chevalier de faire briller, au milieu de nombreuses et brillantes assemblées, la vigueur et l'adresse, le courage et la beauté ; les forces du corps trouvent là d'éclatants applaudissements : mais, pour compléter cette vie chevaleresque, il faut donner aussi à la pensée ses tournois et ses fêtes : les troubadours sont guerriers et poëtes tout à la fois ; il leur faut une double palme, aujourd'hui ils la méritent par l'éclat de l'épée et de la lance, demain par l'harmonie des chants. Telle fut la pensée de ces premières assemblées. Mais, comme l'amour fut presque constamment le texte des luttes poétiques, il fallut bien admettre comme juges du combat toutes les nobles dames qui faisaient battre tant de cœurs, et pour l'amour desquelles les chevaliers affrontaient et les périls de la mort et les chances des défaites. Une fois installées dans ces cours d'amour, les belles dames les érigèrent en tribunaux suprêmes dont la compétence s'étendit sur toutes les choses du cœur, sur tous les débats que peut soulever l'amour. Aliénor fut encore à la tête de ce mouvement dans le midi, et la cour d'amour qu'elle présidait ne fut pas sans gloire et sans retentissement.

Voici quelques-unes de ses décisions.

Question. « Un amant heureux avait demandé à sa dame la permission de présenter ses hommages à une autre ; il y fut autorisé, et il cessa d'avoir pour son ancienne amie les empressements accoutumés. Après un mois, il revint à elle, protestant qu'il n'avait ni pris, ni voulu prendre aucune liberté avec l'autre, et qu'il avait seulement désiré mettre à l'épreuve la constance de son amie. Celle-ci le priva de son amour, sur le motif qu'il s'en était rendu indigne en sollicitant et acceptant cette permission. »

Jugement de la reine Aliénor. — « Telle est la nature de l'amour ! souvent des amants feignent de souhaiter d'autres engagements, afin de s'assurer toujours plus de la fidélité et de la constance de la personne aimée. C'est offenser les droits des amants que de refuser, sous un pareil prétexte, ou ses embrassements, ou sa tendresse, à moins qu'on n'ait acquis d'ailleurs la certitude qu'un amant a manqué à ses devoirs et violé la foi promise. »

Autre question. — « Un chevalier requérait d'amour une dame dont il ne pouvait vaincre les refus. Il envoya quelques présents honnêtes que la dame accepta avec autant de bonne grâce que d'empressement ; cependant elle ne diminua rien de sa sévérité accoutumée envers le chevalier, qui se plaignit d'avoir été trompé par un faux espoir que la dame lui avait donné en acceptant les présents. »

Jugement. — « Il faut, ou qu'une femme refuse les dons qu'on lui offre, dans les vues d'amour, ou qu'elle compense ces présents, ou qu'elle supporte patiemment d'être mise dans le rang des vénales courtisanes. »

Question. — « Un chevalier divulgue honteusement des secrets et des intimités d'amour. Tous ceux qui composent

la milice d'amour demandent souvent que de pareils délits soient vengés, de peur que l'impunité ne rende l'exemple contagieux. »

Jugement. — « La décision de toute la cour des dames établit en constitution perpétuelle : Le coupable sera désormais frustré de toute espérance d'amour ; il sera méprisé et méprisable dans toute cour de dames et de chevaliers ; et si quelque dame a l'audace de violer ce statut, qu'elle encoure à jamais l'inimitié de toute honnête femme. »

Ainsi se passait la vie, au milieu de fêtes auxquelles l'impulsion poétique de la femme donnait une magnificence jusqu'alors inconnue. Il y avait bien de temps à autre quelque événement qui en arrêtait le cours, et suspendait pour quelques instants la joie et les chants. C'est ainsi que, vers l'an 1168, l'activité guerrière de l'Aquitaine se réveillant, plusieurs seigneurs de nos contrées se révoltèrent contre la puissance de Henri. C'étaient le comte de la Marche, celui d'Angoulême, Aimeri de Lusignan, et plusieurs autres qui donnèrent le signal de l'insurrection. Suivis de leurs guerriers, bannières déployées, ils parcoururent tout le pays, provoquant au combat toutes les populations. Aliénor était alors absente de la cité de Poitiers, car l'année précédente elle s'était acheminée vers l'Angleterre, emmenant sa jeune fille du nom de Mathilde. Son influence sur les peuples et les seigneurs d'Aquitaine ne put donc les arrêter dans leurs projets de révolte. A peine Henri eut-il appris ce qui se passait au-delà de la Loire, qu'il accourut pour réprimer par la force de ses armes ces premières tentatives d'indépendance. Le château du seigneur de Lusignan fut assiégé, et, malgré les avantages de sa position et le courage des guerriers qui le défendaient, il tomba au pouvoir du roi d'Angleterre qui y plaça bonne garnison. Après cette vic-

toire, il continua sa marche à travers le pays, ravageant les villages et enlevant aux cités toutes leurs libertés. Ici, dans la narration du chroniqueur [1], se rencontre une expression qui peut justifier, avec quelque force, ce que nous disions relativement à l'émancipation communale de nos villes, *destruxit municipia Henricus*. Il existait donc pour les cités quelques franchises municipales, avant même les formules officielles par lesquelles elles furent confirmées. Ces vengeances du roi d'Angleterre furent loin de raviver dans les populations des souvenirs presque éteints de fidélité et d'obéissance. Les Poitevins, entre autres, se firent remarquer par l'énergie de leurs antipathiques séditions. Non-seulement ils envoient des otages au roi de France, comme symbole de leur soumission, provoquant de la sorte la discorde entre les deux princes; mais encore le guerrier placé par Henri II dans la cité de Poitiers, pour maintenir ses habitants, est massacré au milieu du tumulte occasionné par une collision entre les gens de la ville et ceux du nouveau comte. Peut-être aussi n'y eut-il dans cette sanglante représaille qu'une pensée de vengeance contre Henri, le destructeur des libertés municipales. Quoi qu'il en soit, Patricius, comte de Salesbury, *dolo Pictavensium occisus*, fut enseveli dans l'église de Saint-Hilaire. La mort de ce guerrier trouve encore dans ces paroles d'un autre chroniqueur, sinon sa justification, du moins sa complète explication : Le comte de Salesbury, guerrier de noble origine, fut massacré par les Poitevins, qui s'étaient révoltés contre le roi d'Angleterre pour certaines libertés qu'il leur avait enlevées. *Comes Patricius Sarisberiensis, vir nobilis et militaris, à Pictavensibus occisus est, qui à rege Anglorum*

[1] *Recueil des Hist. de France*, t. 13, p. 311.

defecerant ob quasdam libertates rescisas[1]. Dans cet incident se rencontrent les premiers indices de l'émancipation municipale de la cité de Poitiers. Le coup qui frappe la victime est une de ces nombreuses catastrophes qui ont dû nécessairement accompagner les révolutions de la commune.

Ainsi que l'avaient prévu les Poitevins, la discorde ne tarda pas à éclater entre Henri et le roi de France, au sujet de ces otages qu'ils avaient livrés à ce dernier ; et ce ne fut qu'après de très-longs pourparlers que la paix se rétablit pour quelque temps. Le roi Henri avait alors à lutter contre bien des ennemis, et dans son royaume d'Angleterre toutes ses pensées étaient activement employées à réprimer les velléités d'indépendance nationale et religieuse dont Thomas Beket, archevêque de Cantorbéry, s'était fait le champion. L'assassinat de ce saint homme fut le dénoûment de cette tentative, et fit placer sur la tête de la victime la couronne de saint. Quelque temps avant sa mort, la chronique poitevine raconte, qu'étant près du pape Alexandre II en la ville de Sens, il remit entre les mains d'un moine de Saint-Cyprien la fiole qui contenait l'huile sainte destinée à imprimer sur le front des rois d'Angleterre l'onction divine, ne voulant pas qu'elle servît aux descendants d'une race qu'il détestait de toute la force de sa haine, et qu'il cherchait par tous ses efforts à renverser. Sous cette tradition fabuleuse perce la communauté de sympathies dans laquelle ont pu se rencontrer Thomas Beket et quelque moine aquitain.— Avant le dénoûment de la lutte des Poitevins contre Henri, ce dernier avait pour-

[1] *Ex Gervasii Dorobernensis monachi Chronico de regibus Angliæ, id.*, t. 13, p. 131.

suivi contre le comte de Toulouse les efforts de presque tous les ducs qui l'avaient précédé dans la puissance féodale d'Aquitaine. Il essaya de s'emparer de la capitale de ce comté, et, sans le secours de Louis le Jeune qui accourut à la défense de Raymond, il aurait étendu les limites de son autorité sur toutes ces provinces du midi. Cette expédition, faite en 1158, n'eut aucun succès; il s'empara seulement de quelques châteaux dont les seigneurs rentrèrent sous l'obéissance de leur chef féodal, à peine avait-il abandonné leur territoire.

Durant toutes ces tentatives de conquête, la reine Aliénor donnait à sa race de nombreux descendants. Henri, Richard, Geoffroi et Jean se succèdent; suivant par leur naissance les destinées aventureuses de la mère, ils n'ont pour ainsi dire ni patrie ni famille; l'Angleterre, l'Anjou, la Normandie, sont tour à tour la terre qu'elle choisit pour mettre au monde ces jeunes enfants, autour desquels l'histoire placera bientôt ses dramatiques événements. Pendant qu'ils grandissent, et que leurs impressions d'enfant reflètent tous les instincts des peuples qui les entourent, Aliénor continue, à travers ses immenses états, son existence si vivement agitée par les incidents d'amour et de poésie.

X.

DÉMEMBREMENT DE L'UNITÉ AQUITANIQUE.
RÉVOLTES DES SEIGNEURS AQUITAINS CONTRE LA PUISSANCE ANGLO-NORMANDE.
GUERRES DES FILS D'HENRI II ET D'ALIÉNOR.
HENRI LE JEUNE. — GEOFFROY. — RICHARD COEUR-DE-LION, COMTE DE POITIERS.
JEAN. — BERTRAND DE BORN. — SES CHANTS.
PHILIPPE-AUGUSTE. — ARTHUR, ROI DE BRETAGNE. — SAVARI DE MAULÉON.

[1172 A 1224.]

Si nous avons cherché dans les poésies des troubadours aquitains les éléments de la vie entière d'Aliénor, c'est encore là que nous devons puiser les secrets des événements politiques qui agitèrent nos contrées vers l'an 1172. Aux chants d'amour succèdent des cris de guerre, à l'enthousiasme de la femme celui des combats : « Quel » plaisir ! s'écrie le poëte aquitain Bertrand de Born, les » coureurs qui précèdent l'armée chassent devant eux gens » et troupeaux ; et aussitôt s'avance un nombre imposant de » gens d'armes qui serrent leurs rangs. Mon cœur se ré» jouit au siége des châteaux les mieux fortifiés, quand » les barrières sont rompues et renversées, quand sur la » plaine s'étend une troupe nombreuse qu'entourent et » protégent des fossés profonds, des retranchements et des » pieux fortement entrelacés. — Nous saurons à présent » quels guerriers supporteront le mieux les fatigues et les » inquiétudes de la guerre. O spectacle enivrant ! voyez ces » chevaux, ces écus, ces heaumes, ces glaives ; ici les » murailles brisées, les tours renversées ; là les châteaux » attaqués, emportés d'assaut ; partout des coups frappés » et répétés sans relâche, partout les têtes fracassées. —

» Non, je ne trouve pas au manger, au boire, au dormir, » un plaisir aussi savoureux que celui d'entendre crier des » deux côtés : *à l'aide! à l'aide!* et d'ouïr les hennissements » des chevaux abandonnés dans la campagne, et ces » exclamations : *courage! courage!* Je jouis en voyant ca- » pitaines et soldats rouler dans les fossés profonds, en » voyant les morts étendus, et les drapeaux et les guidons » couchés à leurs côtés. » N'y a-t-il pas dans ces chants et cet enthousiasme presque féroce quelque chose qui rappelle ces fameux poëtes du Nord, fanatiques sectateurs d'Odin, disposant, par l'horrible tableau des carnages, les cœurs et les yeux des guerriers à braver l'horreur véritable des succès sanglants [1]?

C'est que les temps ont changé. La vieille Aquitaine a évoqué ses antiques souvenirs de gloire; dans son sein s'est réveillée son ardeur nationale ; elle est impatiente de combats pour briser le joug qui l'oppresse. Ces pensées qui bouillonnent dans le cœur de ses habitants trouvent dans les poëtes d'éloquents organes. Les sentiments patriotiques des peuples provoquent leur verve lyrique. Contre la puissance anglaise s'élèvent les antipathies nationales et les imprécations poétiques dont les troubadours sont les échos fidèles. L'insurrection éclata bientôt dans toute l'Aquitaine, et les dramatiques scènes de ses primitives révoltes se renouvelèrent dans tout leur éclat. Ainsi que le démembrement de l'empire de Charles le Grand s'était opéré par le parricide, ce fut encore le parricide qui se chargea de briser la domination anglaise. Les enfants d'Aliénor devenus grands se soulèvent contre leur père, et s'associent à toutes les haines des peuples du midi. Dans cette fatalité

[1] Trad. de M. Raynouard.

du crime s'absorbe l'histoire de ces temps. Mais ce serait une grave erreur que de vouloir rejeter sur les fils de Henri II toute la responsabilité des guerres qui vont éclater, et de ne pas en rechercher les germes les plus féconds dans les répugnances nationales des seigneurs et des peuples d'Aquitaine, dont ces jeunes guerriers, d'une fougue presque sauvage, furent le plus souvent les énergiques instruments. Nous le savons, il circulait dans les veines des fils du roi d'Angleterre un sang tellement mélangé, que les affections de patrie et de famille ne pouvaient en rien influer sur leurs étranges destinées. Ils se précipitèrent avidement au milieu des guerres aquitaniques, autant pour satisfaire leur ardeur guerrière que pour réaliser d'ambitieuses espérances.

Aliénor elle-même, dit-on, encouragea la révolte de ses enfants; et la tradition, interprète de cette fatalité qui rattache tous les événements de la vie de cette femme à des sentiments d'amour, veut que ce soit par jalousie des faveurs qu'accordait son époux à une rivale, que la fille de Wilhem X se soit associée aux espérances coupables de ces fils révoltés. Elle commençait à vieillir, disent quelques historiens; et, éprouvant ce supplice dont elle avait tant de fois torturé son premier époux Louis le Jeune, elle avait fait mourir par le poison la belle Rosamonde, qu'en vain Henri II cherchait à soustraire à sa fureur en la cachant dans les mystérieux détours d'un immense labyrinthe. Quelque étrange et bizarre que soit cette aventure, il n'en est pas moins vrai qu'Aliénor fut renfermée par son époux dans une tour déserte de la cité de Rouen, où elle resta pendant près de dix années. Dans les motifs de cette longue captivité, nous préférons rencontrer la vengeance de Henri II contre Aliénor, en raison des sympathies qui l'unissaient aux

peuples du midi. Les souffrances de cette malheureuse femme trouvèrent un éloquent interprète dans le moine dont nous avons déjà entendu les poétiques lamentations sur la destruction du fort de Châtel-Aillon. Il fallait que les impressions de ces événements fussent bien profondes chez les peuples aquitains, puisqu'elles pénètrent dans le fond des cloîtres, et qu'elles donnent aux chroniqueurs de langue latine, d'ordinaire fort calmes, une remarquable vivacité :

« Tu as été enlevée de ton pays et emmenée dans la terre » étrangère. Elevée dans l'abondance et la délicatesse, tu » jouissais d'une liberté royale, tu vivais au sein des ri- » chesses, tu te plaisais aux jeux de tes femmes, à leurs » chants, au son de la guitare et du tambour ; et main- » tenant tu te lamentes, tu pleures et tu te consumes de » chagrins. Reviens à tes villes, pauvre prisonnière.... — » Où est ta cour ? où sont tes jeunes compagnes ? où sont » tes conseillers ? Les uns, traînés loin de leur patrie, ont » subi une mort ignominieuse ; les autres ont été privés de » la vue ; d'autres, bannis, errent en différents lieux. » Toi, tu cries, et personne ne t'écoute ; car le roi du nord » te tient resserrée comme une ville qu'on assiége. Crie » donc, ne te lasse point de crier ; élève ta voix comme la » trompette, pour que tes fils t'entendent ; car le jour » approche où ils te délivreront, où tu reverras ton pays » natal [1]. »

Lorsque tout le pays fut bouleversé par l'insurrection de Richard, auquel son père Henri II avait cédé la province du Poitou, le même chroniqueur mêle sa voix aux cris de guerre qui retentissent de toutes parts :

« Réjouis-toi, pays d'Aquitaine, réjouis-toi, terre de

[1] Trad. de M. Thierry, *Hist. de la conq. d'Angleterre.*

» Poitou, car le sceptre du roi du nord s'éloigne. Grâce à » l'orgueil de ce roi, la trève est enfin rompue entre les » royaumes de France et d'Angleterre; l'Angleterre est dé- » solée, et la Normandie est en deuil. Nous verrons venir » à nous le roi du sud avec sa grande armée, avec ses arcs » et ses flèches. Malheur au roi du nord, qui a osé lever la » lance contre le roi du sud, son seigneur; car sa ruine » approche, et les étrangers vont dévorer sa terre [1]. »

Dans cette confédération aquitanique contre la puissance du roi d'Angleterre, toutes les cités envoient de nombreux guerriers; et si quelques-unes semblent vouloir se détacher de la cause nationale, elles s'entendent flétrir par les paroles du même moine, Richard de Poitiers :

« Malheur aux traîtres qui sont en Aquitaine; car le » jour du châtiment est proche. La Rochelle redoute ce » jour; elle comble ses fossés; elle se fait ceindre de tous » côtés par la mer; et le bruit de ce grand travail va jus- » qu'au-delà des monts. Fuyez devant Richard, duc d'A- » quitaine, vous qui habitez ce rivage : car il renversera » les glorieux; il brisera les chars et ceux qui les montent; » il anéantira, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, » tous ceux qui lui refuseront l'entrée de la Saintonge. Mal- » heur à ceux qui vont au roi du nord pour lui demander » du secours! Malheur à vous, riches de la Rochelle, qui » vous confiez dans vos richesses! Le jour viendra où il n'y » aura pas de fuite pour vous, où la fuite ne vous sauvera » pas, où la ronce, au lieu d'or, meublera vos maisons, » où l'ortie croîtra sur vos murailles. — Et toi, citadelle » maritime, dont les bastions sont élevés et solides, les » fils de l'étranger viendront jusqu'à toi; mais bientôt ils

[1] Trad. de M. Thierry.

» s'enfuiront tous vers leur pays, en désordre et couverts
» de honte. Ne t'épouvante point de leurs menaces, élève
» hardiment ton front contre le nord, tiens-toi sur tes
» gardes, appuie le pied sur tes retranchements, appelle
» tes voisins pour qu'ils viennent en force à ton secours ;
» range en cercle autour de tes flancs tous ceux qui habi-
» tent dans ton sein et qui labourent ton territoire, depuis
» la frontière du sud jusqu'au golfe où retentit l'Océan [1]. »

Tel était le rôle de la poésie dans les événements qui signalent la fin du XIIe siècle. Elle provoque et anime la lutte, distribue aux combattants d'éclatants éloges, et livre à l'infamie ceux qui restent neutres dans ces guerres toutes nationales. Si les chroniqueurs de langue latine ont puisé dans ces sentiments patriotiques une verve inhabituée, combien, à plus forte raison, les poëtes de langue romane durent-ils s'inspirer à ce foyer d'enthousiasme et d'exaltation? L'un d'eux surtout se fit remarquer par son génie, et fut l'âme de toutes les discordes civiles qui troublèrent l'Aquitaine dans les premiers temps de la puissance anglaise. C'est ce même poëte dont nous avons déjà cité les chants belliqueux au début de notre aperçu sur cette période de nos annales. Et afin de bien faire comprendre la physionomie de cet étrange personnage, qu'il nous soit permis de citer textuellement M. Thierry, auquel déjà nous avons tant emprunté dans le cours de notre récit :

« A la tête des révoltés de l'Aquitaine, dit-il, figurait,
» moins par sa fortune et son rang que par son ardeur in-
» fatigable, Bertrand de Born, seigneur de Hautefort, près
» de Périgueux, homme qui réunissait au plus haut degré
» toutes les qualités nécessaires pour jouer un grand rôle

[1] Trad. de M. Thierry.

» au moyen-âge. Il était guerrier et poëte, avait un besoin » excessif de mouvement et d'émotions; et tout ce qu'il » sentait en lui d'activité, de talent et d'esprit, il l'em- » ployait aux affaires politiques. Mais cette agitation, en » apparence vaine et turbulente, n'était pas sans objet » réel, sans liaison avec le bien du pays où Bertrand de » Born était né. Cet homme extraordinaire semble avoir » eu la conviction profonde que sa patrie, voisine des états » des rois de France et d'Angleterre, ne pouvait échapper » aux dangers qui la menaçaient toujours d'un côté ou de » l'autre, que par la guerre entre ses deux ennemis. Telle, » en effet, paraît avoir été la pensée qui présida, durant » toute la vie de Bertrand, à ses actions et à sa conduite. » *En tout temps*, dit son biographe provincial, *il voulait » que le roi de France et le roi d'Angleterre eussent guerre » ensemble; et si les rois avaient paix ou trève, alors il se » peinait et se travaillait pour défaire cette paix*. Par le même » motif, Bertrand mit en usage tout ce qu'il avait d'adresse » pour faire éclore et envenimer la querelle entre le roi » d'Angleterre et ses fils; il fut l'un de ceux qui, s'em- » parant de l'esprit du jeune Henri, éveillèrent son am- » bition et le poussèrent à la révolte. Il prit ensuite un » égal ascendant sur les autres fils et même sur le père, » toujours à leur détriment et au profit de l'Aquitaine. C'est » le témoignage que rend de lui son vieux biographe, avec » l'orgueil d'un homme du midi, étalant la supériorité » morale d'un de ses compatriotes sur les rois et les princes » du nord : il était maître, toutes fois qu'il voulait, du » roi Henri d'Angleterre et de ses fils, et toujours voulait-il » qu'ils eussent guerre ensemble, le père et les fils, et les » frères l'un avec l'autre.

» Ses efforts, couronnés d'un plein succès, lui acqui-

» rent une célébrité funeste auprès de ceux qui ne voyaient
» en lui qu'un conseiller de discordes domestiques, qu'un
» homme cherchant malicieusement, pour parler le lan-
» gage mystique du siècle, à soulever le sang contre la
» chair, à diviser le chef et les membres. C'est pour cette
» raison que le poëte italien Dante Alighieri lui fait su-
» bir, dans son *Enfer*, un châtiment analogue à l'expres-
» sion figurée par laquelle on désignait sa faute. *Je vis,*
» *et il me semble encore le voir, un tronc sans tête marcher*
» *vers nous : et sa tête coupée, il la tenait d'une main par les*
» *cheveux en guise de lanterne... Sache que je suis Bertrand*
» *de Born, celui qui donna au jeune roi de si mauvais*
» *conseils.* Mais Bertrand fit plus encore : il ne se contenta
» pas de donner au jeune Henri, contre son père, ces
» conseils que le poete appelle mauvais ; il lui en donna
» de semblables contre son frère Richard, et, quand le
» jeune roi fut mort, à Richard contre le roi de France,
» et au roi de France contre Richard. Il ne souffrait pas
» qu'il y eût entre eux un instant de bon accord, et les
» animait l'un contre l'autre par des *sirventes* ou chants
» satiriques fort à la mode dans ces temps. »

C'est bien là le véritable représentant des pensées patriotiques qui fermentent dans tous les cœurs, soulèvent toutes les cités, et arrachent à leur vie paisible tous les seigneurs de ces châteaux qui peuplent notre territoire. Quant à nous, loin d'évoquer contre lui les supplices de l'enfer en entourant sa mémoire de terribles imprécations, nous ne pouvons qu'applaudir à ses chants, et suivre dans toutes leurs phases ces nouvelles guerres nationales d'Aquitaine, dont la terre du Poitou fut encore le théâtre. Parmi les seigneurs de notre province qui suivirent la bannière de Richard, l'un des fils révoltés, le plus terrible fut Geof-

froi de Lusignan, ce rejeton d'une race dont l'existence tout entière semble devoir s'écouler au milieu des champs de bataille. Malgré l'ardeur des combattants, les débuts de cette lutte d'indépendance ne furent pas heureux : abandonné par ses frères Henri le Jeune et Geoffroi, par le roi de France qui lui avait promis des secours, Richard se réconcilia avec son père, et livra à sa vengeance les cités qui s'étaient insurgées de concert avec lui. Non content de renverser leurs murailles, de chasser les guerriers de leurs citadelles, il persécuta les habitants, les accabla d'impôts, et se fit l'impitoyable exécuteur de la haine du roi d'Angleterre contre ces peuples insoumis. Mais cette lâche trahison n'étouffa point les sentiments d'antipathie dont la dernière révolte n'avait été qu'une faible explosion; privés du jeune guerrier que le hasard leur avait donné pour chef, les seigneurs poitevins n'en continuèrent pas moins leurs hostilités, et l'étendard de l'insurrection domina du haut de leurs forteresses, appelant à de nouveaux combats les populations irritées.

Pendant plusieurs années elles soutinrent contre Richard, auquel les chroniqueurs donnent le nom de *Cœur-de-Lion*, une guerre acharnée. Le comte de Poitiers n'a plus à leurs yeux ce caractère de chef féodal, qui avait comprimé durant deux siècles, sous la domination des Wilhem, leur ardeur de liberté. Ni la dévastation de tout le territoire, ni la prise des châteaux forts, ni les massacres, ne peuvent en rien les décourager. Au traître Richard les seigneurs poitevins opposent son propre frère, Henri le Jeune, qui s'associe à leur révolte vers l'an 1176; et Bertrand de Born, dans un énergique *sirvente*, donna le signal de la lutte. Cette nouvelle confédération, dont le fils aîné du roi d'Angleterre se trouvait être le chef, fut

suivie de nouveaux malheurs, sans apporter à la cause de l'indépendance aquitanique aucun triomphe. Richard, en effet, parvint à détourner de lui l'orage prêt à éclater. Connaissant la légèreté et les goûts frivoles de son frère, il lui fit offrir une somme d'argent à condition qu'il abandonnerait le parti des seigneurs d'Aquitaine. Le jeune Henri accepta ces propositions avilissantes, et alla dépenser ses richesses au milieu des tournois et des fêtes des cours étrangères, laissant le pays insurgé à la discrétion du vainqueur. Les vengeances de Richard devinrent plus terribles, en raison des opiniâtres résistances que son autorité rencontrait parmi les populations. Les ravages sanglants couvrirent de nouveau le territoire, jetant dans tous les cœurs l'épouvante et la consternation. Au milieu des désastres d'une lutte inégale, Bertrand de Born, assiégé lui-même dans son château de Hautefort, fit entendre contre le traître Henri le Jeune des paroles de mépris et d'indignation :

« Je veux faire un sirvente, s'écria-t-il, je veux le répandre partout : et j'en ai grande raison. Le jeune roi » vient de sacrifier tous ses droits en faveur de Richard : il » y était forcé par son père, dit-il, comme s'il était homme » à se laisser contraindre. Allons, puisque Henri ne veut » plus posséder ni gouverner aucune terre, qu'il soit désormais le roi des lâches. — Car lâche est celui qui vit » aux gages et sous la livrée d'un autre. Roi couronné qui » prend solde d'autrui, ressemble mal aux preux du temps » passé; puisqu'il a trompé les Poitevins, et leur a menti, » qu'il ne compte plus être aimé d'eux. — Sera-ce en sommeillant qu'il se fera proclamer roi d'Angleterre, qu'il » conquerra l'Irlande, se fera reconnaître duc de Normandie, comte d'Anjou? Sera-ce en sommeillant qu'il

» se rendra digne de l'admiration des Poitevins, qu'il
» étendra sa domination sur la Guyenne et la Gascogne ?
» — Ah ! plût au ciel que le comte Geoffroy fût né le
» premier ! car il est franc et loyal : on est heureux de lui
» obéir. »

Henri le Jeune chercha bien à effacer les souvenirs de sa trahison, en plaidant près de son père la cause des Poitevins, accablés sous la domination tyrannique de Richard, dit M. Thierry ; et même, en 1183, soutenu par son frère Geoffroy et du consentement du roi d'Angleterre, il pénétra en Aquitaine et s'associa de nouveau aux tentatives d'indépendance des hommes du midi. Cette velléité de sympathie en faveur des Poitevins et des autres peuples soulevés contre Richard, ne fut pas de longue durée. Après quelques combats de peu d'importance, Henri le Jeune se dirigea vers le camp de son père qui était accouru au secours du comte de Poitiers, et lui renouvela ses serments de soumission et de fidélité. Son frère, plus tenace que lui dans les promesses faites aux Aquitains, ne les abandonna point. C'est en vain que son vieux père envoie vers lui des messagers pour le supplier de mettre fin à une guerre si désastreuse, et qu'un clerc, tenant une croix à la main, le conjure d'épargner le sang chrétien et de ne point imiter le crime d'Absalon : « Quoi ! tu voudrais, lui répliqua
» Geoffroy, que je me dessaisisse de mon droit de nais-
» sance ? — A Dieu ne plaise, mon seigneur, répliqua le
» prêtre ; je ne veux rien à votre détriment. — Tu ne com-
» prends pas mes paroles, dit alors le comte de Bretagne ;
» il est dans la destinée de notre famille que nous ne nous
» aimions pas l'un l'autre. C'est là notre héritage, et
» aucun de nous n'y renoncera jamais [1]. »

[1] Thierry.

Durant cette nouvelle lutte dont les principaux incidents se passèrent sur le territoire environnant la cité de Limoges, le fils aîné du roi d'Angleterre, Henri le Jeune, vint à succomber à peine âgé de vingt-sept ans. La mort du jeune guerrier fit oublier à Bertrand de Born son ancienne défection ; pénétré de douleur, il essaya d'effacer par ses poétiques lamentations la dureté de ses reproches :

« Je suis en proie à un chagrin qui ne finira qu'avec ma » vie. Il n'y a plus pour moi d'allégresse. J'ai perdu le » meilleur des princes. En me rappelant la générosité de » son caractère, la bonté de son cœur, l'élégance de sa » figure et de ses manières, je suis prêt à étouffer de dou- » leur. Jamais seigneur plus gracieux, plus affable, ni plus » empressé à rendre service. Quel ordre, quelle magni- » ficence dans sa maison ! on y était toujours bien reçu ; » on y trouvait bonne chère et grande compagnie. Les » fêtes, les divertissements s'y renouvelaient sans cesse. » Grand Dieu ! vous enlevez tout cela à ce siècle dont la » méchanceté le mérite bien. Aimable prince, si tu avais » vécu davantage, tu serais devenu le roi des courtois et » l'empereur des *preux*. Jeune encore, tu avais acquis du » renom. Quiconque t'a connu doit finir ses jours dans le » silence et l'amertume. »

Mais si la mort du jeune Henri inspira au poëte aquitain de douloureux regrets, le vieux roi d'Angleterre en éprouva un chagrin bien plus vif. C'était son fils bien-aimé, celui dont le cœur moins farouche avait encore conservé un reste de sentiment filial. Il le pleura amèrement, et rejeta sur les révoltes perpétuelles des peuples d'Aquitaine la cause des malheurs dont il était victime. Rappelant près de lui Geoffroy son fils, il se l'attacha par de brillantes promesses : alors il assiégea Limoges, et dans les ruines de sa

citadelle il anéantit pour quelque temps les germes toujours renaissants de l'insurrection. Vainqueur devant cette cité, Henri II s'avance vers le château où s'était réfugié le poete pamphlétaire, Bertrand de Born, bien décidé à mettre fin aux révoltes de l'Aquitaine en frappant celui qui en était le plus ardent provocateur. Après une résistance aussi vive que l'attaque, la citadelle du seigneur aquitain tomba entre les mains du roi d'Angleterre. Bertrand de Born, prisonnier, fut amené devant son ennemi, qui désira, avant de prononcer l'arrêt de mort, railler en face cet illustre rebelle, dont les chants désormais n'appelleraient plus aux combats les nations du midi.

« [1] Bertrand, lui dit Henri II, vous qui prétendez n'a-
» voir en aucun temps besoin de la moitié de votre sens,
» sachez que voici une occasion où le tout ne vous ferait
» pas faute. — Seigneur, répondit l'homme du midi avec
» l'assurance habituelle que lui donnait le sentiment de sa
» supériorité d'esprit, il est vrai que j'ai dit cela, et j'ai
» dit la vérité. — Et moi, je crois, dit le roi, que votre
» sens vous a failli. — Oui, seigneur, répliqua Bertrand
» d'un ton grave, il m'a failli le jour où le vaillant jeune
» roi votre fils est mort; ce jour-là, j'ai perdu le sens
» et la raison. — Au nom de son fils, qu'il ne s'attendait
» nullement à entendre prononcer, le roi d'Angleterre
» fondit en larmes, et s'évanouit. Quand il revint à lui, il
» était tout changé; ses projets de vengeance avaient dis-
» paru, et il ne voyait plus dans l'homme qui était en son
» pouvoir que l'ancien ami du fils qu'il regrettait. Au lieu
» de reproches amers et de l'arrêt de mort ou de dépos-

[1] M. Thierry, *Hist. de la Conq. d'Angl.* t. 3, p. 241. — L'abbé Millot, *Hist. litt. des Troub.* t. 1, p. 226.

» session auquel Bertrand eût pu s'attendre : Sire Ber-
» trand, sire Bertrand, lui dit-il, c'est à bon droit que
» vous avez perdu le sens pour mon fils, car il vous voulait
» du bien plus qu'à homme qui fût au monde : et moi,
» pour l'amour de lui, je vous donne la vie, votre avoir,
» et votre château. Je vous rends mon amitié et mes
» bonnes grâces, et vous octroie cinq cents marcs d'argent
» pour les dommages que vous avez reçus. »

Le factieux Bertrand, touché sans doute de la générosité du vainqueur, s'éloigna pour quelque temps du théâtre de la guerre, et alla porter dans les querelles des rois du midi la fougue et l'exaltation de ses chants. D'ailleurs, les dernières victoires du roi d'Angleterre avaient porté un coup fatal à la confédération aquitanique, dont l'activité ne se réveilla qu'à la mort de Henri II. Les dernières années de sa vie furent signalées par de nouvelles révoltes du comte de Poitiers, Richard; non-seulement il fait fortifier les cités et les châteaux de sa province, mais encore il se lie d'une étroite amitié avec le roi de France, Philippe, fils de Louis le Jeune. Le vieux roi provoqua lui-même les sentiments de haine de son fils contre lui. Avant la mort de Louis VII, il avait été convenu que Richard épouserait Alix, fille du roi de France. La jeune fille, encore enfant, fut confiée à la garde de Henri II jusqu'à ce qu'elle devînt la femme de son fils. Mais le roi d'Angleterre, épris pour elle, dit-on, d'une passion ardente, la retint prisonnière dans un de ses châteaux, après l'avoir indignement souillée. Plein de colère, Richard arbora de nouveau l'étendard de l'insurrection; soutenu par le roi de France et même par les populations de l'Aquitaine, il recommença contre son père une guerre énergique.

Après de nombreux combats, à la suite desquels le vieil

Henri II, brisé par les chagrins et les souffrances, vit s'accroître la puissance de son fils, il résolut d'accepter les conditions de paix qui lui furent faites par le roi de France. Mais un nouveau coup vint accroître ses douleurs, lorsqu'on lui lut les noms des personnes engagées dans le parti de Richard; car le premier nommé fut Jean, son plus jeune fils, celui qui avait remplacé dans ses affections Henri le Jeune. « En entendant prononcer ce nom, dit M. Thierry, saisi d'un mouvement presque convulsif, il se leva sur son séant, et promenant autour de lui des yeux pénétrants et hagards : « Est-ce bien vrai, dit-il, que Jean, mon cœur, » mon fils de prédilection, celui que j'ai chéri plus que » les autres, et pour l'amour duquel je me suis attiré tous » mes malheurs, s'est aussi séparé de moi? » On lui répondit qu'il en était ainsi, qu'il n'y avait rien de plus vrai. « Eh bien, dit-il, en retombant sur son lit et en tournant » son visage contre le mur, que tout aille dorénavant » comme il pourra; je n'ai plus de souci ni de moi ni du » monde. » Quelques moments après, Richard s'approcha du lit, et demanda à son père le baiser de paix en exécution du traité. Le roi le lui donna avec un air de calme apparent; mais au moment où Richard s'éloignait, il entendit son père murmurer à voix basse : « Si seulement » Dieu me faisait la grâce de ne point mourir avant de » m'être vengé de toi! »

Quelques jours après, oppressé par les douleurs de sa maladie, le roi d'Angleterre succomba à Chinon, en proférant ces paroles : « Honte, honte à un roi vaincu! » Maudit soit le jour où je suis né, et maudits de Dieu » soient les fils que je laisse! » Son corps, dépouillé de ses vêtements par ses serviteurs avides, fut transporté dans l'abbaye de Fontevrault, et déposé dans le sanctuaire de

l'église. Le comte de Poitiers, ayant appris la mort de son père, accourut vers le lieu où reposait son corps, et à sa vue il éprouva un frémissement involontaire; divers chroniqueurs assurent même que, durant tout le temps que Richard demeura dans l'église, le sang coula avec abondance des narines du cadavre [1]. » Cela se passait en 1189.

La mort de Henri II fut pour nos provinces l'occasion de quelques années de repos. Les barons et les seigneurs abandonnent de nouveau la vie guerroyante pour se retirer dans leurs cités et dans leurs châteaux. Ils n'ont plus à combattre la puissance anglo-normande; car le comte de Poitiers, Richard *Cœur-de-Lion*, délaissa bientôt les contrées d'Aquitaine pour aller se faire couronner roi d'Angleterre dans la cité de Londres. Durant cette courte période de tranquillité, les chevaliers poursuivirent leur poétique existence; n'ayant plus de hauts faits d'armes à conquérir, ils emploient aux choses d'amour la fougue ingénieuse de leur esprit et l'activité turbulente de leur caractère. Les seigneurs de Lusignan, de la Marche, de Thouars, et tant d'autres qui se sont illustrés dans les guerres précédentes, jouissent maintenant d'une indépendance presque complète. L'autorité d'Aliénor, rendue à la liberté quelque temps avant la mort de son époux, est impuissante à faire naître parmi les Aquitains des sentiments d'affection pour sa dynastie. Les populations des cités profitent de l'absence du roi d'Angleterre pour organiser les libertés municipales qui leur ont été enlevées par Henri II. L'état politique de nos contrées se révèle assez par les plaintes que Richard fit entendre, lorsqu'au retour de son expédition en Terre-Sainte, il fut fait prisonnier par l'empereur d'Allemagne. C'est en vain que, pour exciter la sym-

[1] M. Thierry.

pathie des peuples d'Aquitaine, il se sert de cette langue romane, si propre à flatter leur patriotisme ; il ne parvient même pas à provoquer leur pitié, et il aurait pendant bien des années gémi dans les souffrances d'une longue captivité, si, pour payer sa rançon, il n'avait eu que les trésors fournis par les seigneurs et les peuples d'Aquitaine. Malgré l'indifférence qui accueillit les supplications du jeune guerrier, qu'il nous soit permis de les reproduire, afin de donner une juste idée de l'influence de la poésie romane dans les siècles qui suivirent notre décadence féodale.

« Jamais, s'écrie douloureusement le fils d'Aliénor, » un prisonnier ne pourra s'exprimer aussi bien qu'un » homme en liberté; cependant, pour se consoler, il faut » bien faire une chanson. — J'ai assez d'amis, mais leurs » dons ne sont pas brillants. Quelle honte pour eux, si, » faute de rançon, je suis deux hivers prisonnier! — » Qu'ils sachent bien, mes hommes et mes barons, an- » glais, normands, poitevins et gascons, qu'il n'est si » pauvre de mes compagnons d'armes que, faute de rançon, » je laissasse dans les fers. Je ne le dis pas par forme de » reproches, mais encore suis-je prisonnier. — Ah! j'ap- » prends aujourd'hui une grande vérité: pour un mort, ou » pour un prisonnier, plus de parents, plus d'amis; ce » n'est que trop vrai, puisque, pour un vil métal, on me » laisse en captivité. Sans doute je souffre, mais je souffre » plus encore pour mes sujets : quels reproches à leur faire, » si je meurs prisonnier! — Ce n'est pas merveille si j'ai le » cœur triste, quand le roi de France, mon seigneur, » porte le ravage dans mes terres. Il ne se souvient donc » plus des serments prêtés avant la croisade; mais, je l'es- » père, je ne serai pas longtemps prisonnier. — Or, sachez » bien, jeunes bacheliers de l'Anjou et du Poitou, qui êtes

» alertes et bien portants, que je suis dans la tristesse et » dans les mains d'autrui : secourez-moi. Mais vous ne le » voulez pas ; de belles années s'écoulent, et je suis toujours » prisonnier. — Compagnons que j'aimai et que j'aime » encore, sachez que mes ennemis auront peu de gloire » en m'attaquant ; jamais en moi vit-on un cœur faux et » vain ? Oui, je les déclare vilains et déloyaux, s'ils me » font la guerre pendant que je suis prisonnier. — Com- » tesse de Toulouse, ma chère sœur, votre souverain est » dans les fers. Que Dieu me sauve ; qu'il me conserve la » belle que j'aime tant, et pour qui je pleure d'être pri- » sonnier. »

Les étranges destinées de la dynastie anglo-normande durent nécessairement inspirer au roi de France le désir de s'emparer des provinces que le divorce d'Aliénor avait enlevées au bénévole Louis le Jeune. Aussi, dès le retour de Richard dans ses états, vers l'an 1193, Philippe-Auguste, sous prétexte de protéger l'indépendance des seigneurs d'Aquitaine, encouragea leurs révoltes contre la puissance anglaise. Dès 1195, la guerre éclata de nouveau entre les peuples du midi et Richard. A leur tête se trouvaient, dit M. Thierry, le vicomte de Limoges et le comte de Périgord, que le roi Richard fit sommer de lui rendre leurs châteaux : « Nous tenons tes menaces pour néant, répondirent-ils ; tu es revenu beaucoup trop orgueilleux, et nous voulons te rendre, malgré toi, humble, courtois et franc, et te châtier en guerroyant contre toi. » A peine ce signal des combats eut-il retenti, que Bertrand de Born accourut vers le théâtre des événements, provoquant par sa verve satirique l'inertie du roi de France. Enfin les armées des deux monarques se rencontrèrent dans les environs de Niort [1].

[1] L'abbé Millot, *Hist. litt. des Troub.* t. 1, p. 234.

Séparés par la petite rivière de la Sèvre, ils demeurèrent en présence près de quinze jours entiers. L'ardeur des combattants était ralentie par les efforts pacifiques de plusieurs prélats, impatients d'étouffer à sa naissance une lutte qu'ils devinaient sans doute devoir être désastreuse pour la France. Il advint qu'un jour Richard se préparait à traverser la rivière, limite des deux camps, lorsque des évêques et des moines, le crucifix en main, le conjurèrent au nom de Dieu d'apaiser sa colère et de rétablir, par de pacifiques arrangements, la paix depuis si longtemps troublée. De son côté, Philippe ne consentait à mettre bas les armes qu'à la condition que Richard lui ferait hommage pour la Normandie, le Poitou et l'Aquitaine. Indigné de ces propositions, le jeune roi d'Angleterre, presque certain de la victoire, car il avait corrompu à force d'argent les Champenois qui se trouvaient dans l'armée de son rival, monte à cheval, met le heaume en tête, fait sonner la charge et déployer les bannières. La Sèvre fut bientôt traversée; et les deux armées allaient en venir aux mains, lorsque le roi de France s'aperçut de la défection d'un grand nombre des siens : dès lors il ne songea plus au combat, et ayant fait venir près de lui les évêques et les prélats, dont il avait rejeté avec dédain les paroles de conciliation, il les supplia de se rendre auprès de Richard, et d'obtenir de lui la paix aux conditions qu'il exigerait. Les gens d'église, plus heureux dans cette mission que dans leurs premières tentatives, obtinrent ce qu'ils demandaient : à la suite de ces pourparlers, une trêve de dix ans fut conclue entre les deux rois.

L'issue de cette première lutte entre la France et l'Angleterre trompa les espérances des seigneurs d'Aquitaine, qui étaient bien disposés à consolider leur indépendance

durant les guerres des deux rois. Leur politique désormais tendit à rompre la bonne harmonie, à provoquer entre eux de nouvelles discordes. Bertrand de Born se fit encore l'interprète de ces pensées des populations méridionales; il lança contre les deux souverains de sanglantes satires, leur reprochant leur lâcheté. Sur le roi Philippe retombèrent ses plus violentes attaques; et faisant allusion à sa conduite sur les bords de la Sèvre, il s'écrie : « Tout roi armé qui, au lieu de se battre, invoque la paix, doit être à tout jamais flétri et déshonoré. » Les seigneurs du Poitou et du Limousin, ne pouvant parvenir à mettre en guerre les deux rois, se concertèrent avec Richard, contre lequel ils avaient si longtemps combattu, et promirent de le suivre dans ses expéditions contre Philippe. Le jeune roi, soutenu de la sorte par les populations d'Aquitaine, se mit à ravager plusieurs contrées de la domination du roi de France. Ce commencement d'hostilités donna lieu à une entrevue des deux rois, dans laquelle, au lieu de paroles de paix, furent échangées d'énergiques injures. Richard, dans sa colère, dit M. Thierry, donna à son rival un démenti en face et l'appela *vil mécréant*. Cette rupture éclatante jeta la joie dans le cœur de Bertrand de Born, qui chercha encore par de nouvelles satires à accroître la fureur des deux ennemis. Dans un de ses sirventes, le poete aquitain pique fort le roi de France de commencer la guerre à feu et à sang, et lui reproche d'aimer la paix plus qu'un moine [1]. Les pays d'Auvergne devinrent le théâtre de ces nouvelles guerres, dont l'acharnement allait toujours croissant, lorsque Richard vint à succomber vers l'an 1199. Les détails de sa mort nous ont été transmis

[1] Raynouard.

par la chronique provençale. Il était passionné pour l'argent; et non content de piller par toutes sortes d'exactions les habitants de ses provinces, et de faire battre monnaie dans son château de Montreuil-Bonnin en Poitou, il voulut encore s'approprier un trésor considérable qu'il apprit avoir été trouvé par un de ses vassaux dans le pays de Limoges. Il consistait, dit la tradition [1], en dix statues d'or, représentant un empereur, sa femme et ses enfants, groupés autour d'une table du même métal. Le seigneur ayant refusé de remettre ce trésor précieux entre les mains des gens de Richard, ce jeune roi alla l'assiéger dans le château où il s'était réfugié, et il était sur le point d'en devenir maître, lorsqu'une flèche lancée du haut des remparts vint le frapper. Ses dépouilles furent transportées à Fontevrault; et ses dernières paroles, dit-on, exprimèrent le mécontentement que lui avait inspiré la conduite des Poitevins, car, au dire de la tradition, il légua son cœur aux habitants de Rouen, et ses entrailles à ceux de notre province.

Malgré les sentiments d'affection que les Aquitains portaient à la veuve de Henri II, à la vieille Aliénor, l'autorité de son quatrième fils, Jean, devenu roi d'Angleterre, fut encore méconnue dans nos contrées. Les seigneurs du Poitou et du Limousin se réunirent aux Bretons et aux Angevins pour anéantir ce qui restait de la puissance anglo-normande. La chronique provençale donne à ces nouvelles guerres une cause presque romanesque. Le prince Jean, ayant succédé à son frère dans la couronne d'Angleterre, alla trouver Bernard, comte d'Angoulême, et obtint de lui en mariage sa jeune fille à peine âgée de quinze ans, d'une beauté remarquable, mais fiancée à Hugues le Brun, comte

[1] Thibaudeau, *Abrégé de l'Hist. du Poitou.*

de la Marche. Désespéré de se voir enlever celle qui lui était promise, le seigneur aquitain souleva contre Jean une foule d'autres seigneurs, tous ses parents ou ses alliés. A la tête de cette nouvelle ligue, se rencontre encore un descendant de la dynastie normande, un fils de Geoffroy, comte de Bretagne, le jeune Arthur, que les populations de ces pays ont proclamé dans toutes les provinces successeur de Richard. Le roi de France soutient cette insurrection, et, comme gage de son amitié, il donne en mariage au jeune prince sa fille, du nom de Marie, à peine âgée de cinq ans. En face de ce soulèvement général, Aliénor chercha en vain à retenir les peuples d'Aquitaine dans la puissance de son fils; c'est en vain qu'elle accorde aux cités des franchises tant de fois réclamées : tout le pays s'insurge et reconnaît pour chef le jeune prince breton. Assisté d'un grand nombre de guerriers poitevins, Arthur s'avança dans notre province pour soumettre à son autorité quelques villes qui persistaient à reconnaître pour leur roi le prince Jean. Il mit le siége devant Mirebeau, où se trouvait renfermée alors la veuve de Henri II. Déjà il s'était emparé de la ville, et le château où s'était réfugiée sa grand'-mère allait tomber en son pouvoir, lorsque le roi Jean, ayant appris le danger d'Aliénor, accourut pour la secourir. Arrivé durant la nuit près de Mirebeau, il pénétra dans la cité, suivi seulement de quelques guerriers, et s'empara du jeune Arthur, qu'il fit prisonnier ainsi que les principaux chefs de l'insurrection, parmi lesquels se trouvaient les seigneurs de Lusignan, de la Marche, de Mauléon, et plusieurs autres. Puis il alla assiéger la cité de Poitiers, qui ne dut son salut, suivant l'antique tradition, qu'à la protection mystérieuse de la sainte Vierge, et peut-être aussi à l'énergique défense de ses habitants.

Après cette victoire rapide, Jean retourna en Normandie, entraînant avec lui le jeune Arthur, qu'il fit renfermer dans la tour de Rouen. Les hautes et épaisses murailles de cette citadelle possèdent seules le secret de la mort du malheureux prisonnier, qui disparut sans que personne pût savoir, dit M. Thierry, de quelle manière il avait péri. Les seigneurs qui avaient accueilli avec tant d'espoir le jeune Arthur, ne manquèrent pas de le transformer en victime nationale, et ils assurèrent que Jean l'avait poignardé de sa propre main, et que son cadavre avait été précipité dans les flots de la Seine, pour être jeté misérablement sur les rivages d'Angleterre, comme un hideux témoignage des habitudes féroces de cette race de conquérants. Ces bruits, répétés de bouche en bouche, trouvèrent d'éclatants échos dans les sympathies des populations pour la cause de l'indépendance, et désormais, pour prétexte de leurs révoltes, elles allégueront le désir de venger la victime du roi Jean. — Le roi de France se chargea de donner satisfaction aux plaintes qui retentissaient de toutes parts contre le roi d'Angleterre. Il le cita à comparaître devant la cour de ses barons pour se justifier du meurtre d'Arthur. Jean ayant refusé de se présenter, fut condamné à perdre toutes les provinces qu'il possédait en France, et Philippe put réaliser ses désirs d'ambition, en étendant au loin les limites de ses états. Pendant que ces choses se passaient, la fille de Wilhem X, Aliénor, retirée dans le monastère de Fontevrault, assistait au démembrement du vaste empire de son second époux ; épuisée de souffrances, elle succomba vers l'an 1204, après avoir vécu près de quatre-vingts ans.

Lorsque l'indignation de la mort violente d'Arthur fut dissipée, les barons et les seigneurs du Poitou virent avec douleur l'envahissement de la puissance du roi de France

sur leurs contrées. Toutes les fois qu'ils se sont révoltés contre les rois anglo-normands, ce n'était pas pour étendre la domination de leur rival, mais bien pour conquérir une complète indépendance. Dans cette pensée se rencontre le secret de leur perpétuelle mobilité. N'ayant plus rien à craindre de l'autorité affaiblie du souverain d'Angleterre, ils se réunirent à lui pour combattre Philippe-Auguste, et ils s'emparèrent en son nom de toutes les cités et places fortes de la province. A la tête de cette nouvelle ligue se trouve le fils de Bertrand de Born. Dans un sirvente dont les paroles rappellent la verve de son père, qui est allé expier sous l'habit monastique, dans l'abbaye de Cîteaux, sa vie de passion et de colère, il chercha à réveiller l'apathie du roi d'Angleterre, qui ne s'opposait que faiblement aux succès de Philippe.

« [1] Je ferai un sirvente terrible que j'enverrai au roi » Jean pour le couvrir de confusion. Combien n'en doit-il » pas avoir, s'il se rappelle ses ancêtres ! Dans son indo- » lence, il abandonne le Poitou et la Touraine au pouvoir » du roi de France. Toute l'Aquitaine pleurera amèrement » la mort du roi Richard, qui, pour la défendre, épuisa » tous ses trésors : mais son frère n'en a aucun souci. — » Il aime mieux les joutes et les chasses, les lévriers et les » faucons, et traîner de la sorte une vie sans honneur, » puisqu'il se laisse dépouiller tout vivant...

» Ce que j'en dis n'est que pour corriger le roi Jean, qui » perd ses sujets faute de les assister de près ni de loin. — » Seigneur, je vous adresse cette leçon, afin de reprendre » vos folies, dont il me fâche infiniment d'être obligé de » parler. Oui, vous avez laissé tomber votre honneur dans

[1] L'abbé Millot.

» la fange, et telle est votre démence, qu'au lieu d'être » sensible aux reproches, plus on dit de mal de vous, plus » il semble que vous y preniez plaisir. —

» Savari, tout roi qui manque de cœur ne peut faire de » grandes conquêtes, et s'il a le cœur lâche et mou, per- » sonne ne s'attachera à le servir. »

Le rejeton de la dynastie d'Aliénor reste sourd à l'indignation du poëte. Sa puissance s'écroule de toutes parts. A chaque instant le roi de France s'empare de quelque fragment de son territoire. Il y a bien encore dans le Poitou quelques hommes ennemis du roi de Paris, tels que Savari de Mauléon et le vicomte de Thouars, mais ils sont impuissants à raviver une énergie éteinte, et à évoquer de glorieux souvenirs d'indépendance.

Dans les dernières luttes que souleva sur notre territoire la domination anglo-normande, apparaît le nom d'un guerrier qui soutint avec gloire et courage les destinées chancelantes de la dynastie d'Aliénor. Lui aussi, il est tout à la fois poëte et soldat; se précipitant au milieu des champs de bataille avec une ardeur qui rappelle les hauts faits des puissants seigneurs poitevins, champions énergiques de l'indépendance nationale, et animant par la verve de ses chants la fougue de ses compagnons, noble et digne émule de son prédécesseur Bertrand de Born. Mais Savari de Mauléon, quoique soutenu dans ses résistances opiniâtres contre le roi de France, par le vicomte de Thouars, ne put maintenir sous la puissance anglaise les provinces en deçà de la Loire, ni repousser avec succès les efforts toujours victorieux du rival du roi Jean. Une triste fatalité poursuit toutes ses entreprises. Il n'est pas aussi heureux en expéditions militaires que dans ses prouesses d'amour. Et avant de rappeler son dévoûment chevaleresque à la cause du roi

d'Angleterre, qu'il nous soit permis de reproduire quelques traits de la vie intime de ce dernier héros de notre indépendance féodale, dont les malheureuses tentatives terminent avec gloire cette période de notre histoire.

D'après la légende provençale[1], Savari de Mauléon, riche seigneur du Poitou, fut de son temps l'un des chevaliers les plus accomplis. Il aimait avec passion les tournois et les fêtes, jetant dans toutes ces assemblées l'éclat de sa poétique imagination. Tous les chroniqueurs contemporains s'accordent à entourer la mémoire de ce seigneur de paroles d'admiration : l'un avoue que *de toutes ses belles actions on pourrait facilement remplir un énorme livre ;* l'autre l'appelle *le chef de toute courtoisie, le maître des braves.*

A l'appui de ces éloges, la tradition nous transmet le récit de diverses aventures de galanterie dont Savari de Mauléon fut le héros. — « Il aimait avec passion une noble dame de Gascogne, femme du seigneur de Langon et de Saint-Macaire ; pour elle rien ne lui coûtait, ni les périlleuses entreprises sur terre et sur mer, ni les serments les plus tendres, ni les présents les plus riches, et pourtant cette dame tant aimée répondait mal à la tendresse du troubadour poitevin. Toujours de vaines promesses trompaient l'ardeur de son amour. Quelquefois même, après l'avoir fait venir près d'elle, elle savait le repousser adroitement et lui refuser avec méchanceté le *doux plaisir d'amour*, suivant les paroles du narrateur contemporain, Hugues de Saint-Cyr. L'enthousiasme poétique de Savari pour la femme du seigneur de Langon ne put résister à tant de froideur. Mais ce ne fut qu'après bien des tourments qu'il l'oublia pour adresser ses hommages à une

[1] *Hist. litt. des Troubadours*, de l'abbé Millot, t. 1, p. 99.

autre dame, dont la beauté et l'esprit effacèrent bientôt dans le cœur du seigneur de Mauléon les souvenirs de son ancien amour. C'était la comtesse de Montagnac, femme de Giraud de Manchac, habitant elle aussi le pays de Gascogne. Moins cruelle que sa rivale, elle accueillit avec empressement l'amour de Savari, *qu'elle désirait beaucoup connaître pour tout le bien qu'elle en avait entendu dire.* Ce dernier justifia sans doute la bonne opinion que la jeune dame s'était formée sur son compte, car, après quelques jours d'assiduités, elle le retint pour son chevalier, et fixa même l'époque à laquelle elle devait lui accorder ce que sa rivale avait refusé avec tant d'opiniâtreté. Tout joyeux de ce dénoûment, Savari retourna dans le Poitou, pour accomplir quelques épreuves exigées par son amante comme gages certains de son inaltérable tendresse. Mais longue ne fut pas sa joie, car la dame du seigneur de Langon, informée de ce qui s'était passé, se vengea du pauvre chevalier d'une façon assez bizarre. Elle lui écrivit que ne pouvant résister à l'amour qu'il lui avait inspiré, elle regrettait bien vivement la dureté de ses refus, et que pour l'en consoler, elle était prête à s'abandonner à lui : bien plus, elle fixa le rendez-vous d'amour au même jour choisi par la comtesse de Montagnac. Cet incident jeta le seigneur de Mauléon dans un singulier embarras ; il ne sait à laquelle il doit accorder la préférence ; sa science de chevalier accompli se trouve à une dure épreuve ; et n'osant prendre de son propre mouvement une détermination, il va conter l'histoire de ses deux amours à un seigneur du Limousin qui se trouvait alors près de lui ; il était *vaillant homme* et *bon trouveur*, dit la chronique, et Savari espéra que, grâce à ses excellents avis, sa délicatesse de chevalier n'aurait à éprouver aucune atteinte. Cette bizarre aventure amena entre

le seigneur de Mauléon et son confident un échange de poétiques pensées sur la nature de l'amour, et fut entre eux le sujet de ce qu'on appelle dans la langue romane un *tenson*.

Le seigneur limousin posa la question en ces termes [1] : « Un brave chevalier ayant été mal accueilli par une dame » qu'il aima longtemps, adressa ses hommages à une autre, » dont il sut si bien gagner l'amour, qu'elle a fixé elle- » même le jour où elle lui accorderait tout ce qu'il pourrait » désirer. La première dame, informée de cela, promet » de faire pour lui, le même jour, tout ce qu'il avait de- » mandé. Vers laquelle des deux se rendra-t-il ? » — Savari de Mauléon exprima le premier son opinion de la sorte : « L'amant sincère ne change jamais, alors même » que par feinte il semble adresser ailleurs ses prières. » Rien ne peut lui faire oublier l'objet de son premier » amour. Ainsi, sans hésiter, il ira vers la dame qui a » possédé la première son cœur, et ne croira point qu'il y » a de la part de son amante quelque ruse ou quelque ven- » geance. » — A ces paroles qui révèlent dans Savari la force de son amour pour la châtelaine de Langon, le confident répliqua : « Si l'on doit ainsi juger, le chevalier » paiera bien mal les bontés de la dame qui s'est livrée à » lui de si bonne grâce. Il serait insensé de ne point aller » vers celle qui lui donne une si grande preuve d'amour. » Il doit plutôt abandonner l'ingrate qui ne voulut jamais » rien faire pour lui, et qui ne revient que parce qu'elle » meurt de jalousie de voir qu'une autre rend la vie » à celui qu'elle avait fait mourir : car ce n'est pas qu'elle » lui veuille du bien. » — Le seigneur de Mauléon ne se rendit point aux raisons de son contradicteur, et il lui répondit : « Une dame qui s'enflamme si vite ne sait point

[1] Trad. de l'abbé Millot.

» aimer, et manque de prudence autant que d'amour. Car » les dames ne se rendent point aux désirs des hommes, » qu'elles n'aient éprouvé leur sincérité. Celle qu'amour » n'a point liée de ses étroits liens veut complaire à tous, » accorde ses faveurs au premier venu, et se rendrait à » un nouvel amant aussi facilement qu'à moi. Puissé-je » mourir des rigueurs de l'amour plutôt que de jouir de » faveurs indignement prodiguées! » — « Seigneur, se » récria son adversaire, c'est une extrême folie aux dames » de faire attendre longtemps les faveurs qu'elles promet- » tent.... Jamais un don ne vaut autant qu'au moment où » l'on désire de l'obtenir. Vous traitez de folie la chose du » monde qui doit plaire davantage; je veux dire l'incon- » stance en amour. » — Savari termina ainsi la discussion : « Les tourments et les maux affreux que j'ai si longtemps » éprouvés me paraîtraient charmants, Prévôt, si celle » que j'aime daignait seulement me donner son gant ou » me permettre de la voir une fois avant de mourir. Je ne » me ferais pas prier pour me rendre à ses ordres. C'est à » elle que je veux être éternellement attaché; c'est avec » ma seule douce amie que je veux vivre. Mon amour n'est » point trompeur : il me brûle et m'embrase. » Faute de s'entendre, les deux poëtes confièrent la décision de l'affaire à trois dames *fort savantes en amour*, dit la chronique : Guillemette de Benanguès, Marie de Ventadour et la dame de Montferrand. De son côté, Savari promit d'exécuter avec fidélité la sentence que ces nobles dames rendraient. Le dénoûment de cette aventure n'est pas mentionné dans le récit de l'historien, et nous imiterons à cet égard le silence de notre devancier, de crainte de ne pouvoir deviner avec justesse la décision émanée de la cour souveraine des trois nobles dames.

Cette aventure bizarre ne fut pas la seule qui vint provoquer la verve de Savari de Mauléon; son biographe nous donne le récit d'un autre incident de ce genre non moins curieux. —Le seigneur poitevin, nous dit-il, étant venu rendre visite à la dame de ses pensées, du nom de Guillemette de Benanguès, pour laquelle il éprouvait un vif amour, avait amené avec lui deux de ses amis, les seigneurs de Bergerac et de Blaye. Il advint par hasard que cette même dame avait déjà reçu et accueilli assez favorablement les hommages de ces deux chevaliers. Loin dê'tre embarrassée par la présence de ces trois amis, rivaux à leur insu, elle se tira de cette difficile entrevue d'une singulière façon. Car, pendant que les trois seigneurs, assis respectueusement à ses côtés, et en face d'elle, la contemplaient avec amour, cherchant à raviver dans son cœur d'anciens souvenirs de tendresse, la dame Guillemette de Benanguès donnait à chacun d'eux des marques non équivoques d'une passion non encore éteinte. Geoffroi Rudel de Blaye, qui était assis devant elle, voyant les regards amoureux qu'elle lui lançait, crut un instant qu'il n'était pas encore oublié. Mais pendant qu'il se livrait à ces douces illusions, la coquette laissait glisser sa blanche main dans celles d'Elias de Bergerac qui était à sa droite, provoquant de la sorte dans l'âme de ce chevalier les mêmes pensées d'amour. Quant à Savari de Mauléon, son cœur bondit de joie lorsqu'il sentit s'appuyer mollement sur son pied celui de sa douce amie. Tout allait ainsi pour le mieux, grâce à la supercherie de la dame de Benanguès, et les trois amis emportèrent en la laissant des espérances de nouvelles félicités. Mais une cruelle déception succéda bientôt à leur bonheur. Les deux amis de Mauléon le choisirent pour confident de leur amour; ils lui racontèrent avec enthousiasme la manière galante dont ils avaient été

accueillis, et les signes certains que la dame leur avait donnés de son amour bien sincère. Le seigneur poitevin ne crut pas devoir compléter ces étranges révélations par le récit de sa propre histoire, mais il trouva dans cette aventure un sujet fécond en controverses poétiques, et étant allé trouver Gaucelm Faidit et Hugues de la Bacalaria, tous deux illustres dans le monde chevaleresque, il engagea avec eux une polémique pour savoir auquel des trois amants la dame de Benanguès avait témoigné le plus d'amour. — Gaucelm parla le premier [1] : « Je préfère, dit-il, le regard
» doux et tendre; il part du fond du cœur, au lieu que
» donner la main est une gracieuseté que les femmes font
» à tous ceux qu'elles accueillent avec faveur; et marcher
» sur le pied ne révèle pas l'amour. » — Hugues lui répliqua : « Le regard n'exprime rien, selon moi; car il
» s'adresse de tous côtés, aussi bien que vers celui qui en
» conclut follement qu'on l'aime. Je ne fais point de cas
» non plus de marcher sur le pied. Mais lorsqu'une main
» blanche, sans gant, serre doucement celle de son ami,
» c'est une preuve certaine d'amour, que le cœur envoie. »
— De son côté Savari s'exprima ainsi : « Je me félicite de
» ce que vous m'avez laissé le meilleur. Marcher sur le pied
» est une faveur dérobée à la vigilance des médisants; et
» puisque l'ami l'a reçue en riant et avec joie, il paraît
» bien que c'est un amour franc et sincère qui l'a donnée.
» Je m'étonne que Gaucelm préfère le regard, lui qui passe
» pour si habile en amour. » — A cela Gaucelm répondit :
« Vous blâmez mal à propos le regard des yeux; ils sont
» messagers du cœur pour annoncer aux amants ce que la
» crainte l'oblige de cacher; ils sont dépositaires de tous

[1] Trad. de l'abbé Millot.

» les trésors de l'amour. On marche sur le pied à bien des » gens sans amour et sans y rien entendre ; et donner la » main ne signifie rien. » — « Beaucoup d'amants ont été » trompés par les yeux, reprit Hugues, et je ne me lais- » serais pas séduire par une fausse dame, quand elle me » marcherait toute une année sur le pied. Mais serrer la » main vaut cent fois mieux : telle faveur ne laisse rien à » désirer... » — Alors Savari, pour clore la discussion, choisit pour juge dans cette affaire dame Marie, personne d'un mérite accompli, à laquelle se joignent, sur l'invitation de Hugues et de Gaucelm, une autre dame non moins jolie que joyeuse, et la dame de Benanguès, l'héroïne de l'aventure. A n'en pas douter, cet imbroglio comique d'amour se termina à l'avantage des trois rivaux, car le biographe laisse encore à notre merci le dénoûment de son étrange histoire. Dans tous ces faits, qui de prime abord semblent dénués d'intérêt, se révèle la physionomie de ces temps ; c'est la vie intime de ces guerriers qui, dans nos annales, apparaissent avec gloire, jetant dans les luttes contemporaines d'énergiques interventions et des exploits sans nombre. Abandonnant donc ces scènes de l'existence privée de Savari de Mauléon, il nous faut assister aux dernières convulsions du génie aquitanique aux prises avec les envahissements de nouvelles conquêtes.

Les événements politiques auxquels se rattache le nom de Savari de Mauléon, sont remarquables dans notre histoire, parce qu'ils révèlent la ruine presque complète de la puissance anglo-normande sur nos contrées. Ils sont tout à la fois le dénoûment d'une lutte longue et acharnée, et le début de combats plus sanglants encore, l'exorde de ces guerres immenses qui doivent, durant plusieurs siècles, remplir nos annales de dramatiques et terribles catas-

trophes. La dynastie d'Aliénor est bien faible en face de celle du roi de France; les populations sont épuisées; les seigneurs féodaux n'aspirent qu'au repos; tous ils ont usé leur ardeur nationale dans les énergiques insurrections qui signalèrent la fin du XIe siècle. Ainsi, plus de ces révoltes unanimes, plus de ces combats inspirés par le génie de l'indépendance, si fortement empreint chez les peuples d'Aquitaine. La lutte est pâle et sans force comme les champions. C'est en vain que, du vivant même de Philippe-Auguste, le roi Jean cherche à recouvrer sur notre province une puissance qu'il n'a plus, à reconquérir par la force des armes le territoire que son rival a envahi, et à briser par l'énergie de son épée la sentence qui le condamne comme meurtrier du jeune Arthur. Les populations sont sourdes à sa voix; elles sont neutres pour ainsi dire dans ces querelles. Jean a bien pour allié le puissant seigneur de Thouars, mais il ne peut réveiller des passions éteintes, ni soulever contre le roi de France des antipathies qui ont été jadis si violentes. Son expédition en Poitou, vers l'année 1206, révèle hautement cette impuissance. Débarqué sur les côtes de la Rochelle, il parcourt le territoire sans livrer aucun combat; il n'ose même pas approcher des murs de la cité de Poitiers, et il regagne bientôt son royaume d'Angleterre, laissant son allié Guy de Thouars à la merci du roi de France, qui ravagea ses états et le poursuivit jusqu'à Nantes. Deux années après, lors de l'expiration de la trêve qui était intervenue entre les deux rivaux, le fils d'Aliénor revint bien dans le Poitou, mais cette nouvelle tentative n'eut pas plus de succès que sa précédente expédition; poursuivi par le roi de France, il chercha un refuge dans cette même cité de Mirebeau, témoin de sa victoire facile sur le jeune Arthur, et il serait in-

failliblement tombé au pouvoir de Philippe-Auguste, sans l'intervention toute pacifique du pape Innocent III, qui sollicita et obtint pour le vaincu une trève de cinq ans [1]. Durant cet intervalle de temps, le Poitou ne fut le théâtre d'aucun événement important. Le roi de France chercha par ses libéralités municipales à faire oublier celles des princes de la dynastie anglo-normande. Les franchises des communes de Poitiers et de Niort furent non-seulement confirmées, mais encore largement étendues.

La mort de Philippe-Auguste, en 1223, renouvela, d'une manière faible il est vrai, les hostilités entre les deux puissances rivales. Louis VIII, nouveau roi de France, s'avança vers le Poitou pour repousser les tentatives de plusieurs seigneurs de cette province contre son autorité. A leur tète se rencontraient Savari de Mauléon et le vicomte de Thouars. Déjà plusieurs places importantes, Niort, Saint-Jean-d'Angély, la Rochelle, sont occupées par les partisans du jeune Henri III, successeur du roi Jean. Malgré la bravoure de Savari, ces places tombent bientôt au pouvoir du roi de France. La tradition veut même que ce seigneur poitevin, à la suite de la reddition de la Rochelle, se soit rallié à la puissance du fils de Philippe-Auguste; et quelques auteurs donnent à cette défection une singulière cause [2]. Durant le siége de la place, le seigneur de Mauléon sollicitait depuis longtemps des secours d'argent du roi d'Angleterre, lorsqu'il reçut de la cour de Londres un coffre plein de ferrailles. Irrité de cette mystification, il aurait déserté la cause anglaise pour s'enrôler sous les bannières

[1] Thibaudeau, *Abrégé de l'Hist. du Poitou*, t. 2.

[2] Thibaudeau. — *Hist. manusc. du Poitou*, par Bourgeois. — *Collection* de dom Fonteneau.

du roi de France. L'historien de la Rochelle, Arcère, a fait bonne justice d'une si bizarre explication.

Quoi qu'il en soit, Savari ferme avec gloire la liste nombreuse des combattants qui ont soutenu le parti de l'indépendance contre l'envahissement de la monarchie française, et pour lesquels l'intérêt du roi d'Angleterre n'était qu'un prétexte à leurs révoltes. Si dans la vie politique de ce seigneur il y a eu quelques contradictions, ne révèlent-elles pas cette position difficile dans laquelle se trouve notre pays en face de deux puissances rivales, ignorant aujourd'hui son sort du lendemain? Il y a indécision partout; c'est le moment de transition entre des luttes qui cessent à peine, et de nouvelles qui se préparent. Mais la seule chose qui nous apparaisse comme certaine, c'est la mort définitive de la nationalité aquitanique. Le dernier retentissement qu'elle donne de son existence se rencontre dans les guerres civiles de la dynastie anglo-normande. Voilà le fait culminant pour notre histoire, vers les premières années du XIIIe siècle.

TROISIÈME PARTIE.

I.

CRÉATION DU COMTÉ DE POITOU.
ALPHONSE, FRÈRE DE SAINT LOUIS. — RÉSISTANCE DU COMTE DE LA MARCHE.
BATAILLE DE TAILLEBOURG.
LUTTES DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE AU SUJET DE LA PROVINCE
DU POITOU.

Le monde féodal, tel qu'il s'était constitué lors du démembrement de l'empire de Charles le Grand, a rencontré vers la fin du XIIe siècle son dénoûment historique. Chose étrange! né au milieu de guerres parricides, ce fut encore par le parricide qu'il termina son existence. Les grands fiefs à la tête desquels se trouvaient les dynasties féodales, s'absorbent dans la puissance des rois de France et d'Angleterre; à eux désormais les chances des combats et les profits de la victoire. La nationalité aquitanique, que tant d'efforts avaient tenté de briser, s'anéantit complétement devant ces deux souverainetés. Ce sol, si longtemps le théâtre de sanglantes invasions, qui avait eu à subir les conquêtes de tant de peuples, se trouve par la force des choses réuni à une autorité étrangère. Le pays d'Aquitaine, tour à tour soumis à la puissance romaine, visigothe et franke, tant de fois morcelé et ravagé par les excursions des Arabes et des Normands, avait jusqu'à ce jour conservé, au milieu de ces luttes sanglantes, le génie de sa nationalité. Il lui fallait bien s'accommoder des vainqueurs, mais toujours renaissaient quelques explosions de liberté et

d'indépendance. Les nobles résistances de ses premiers chefs, Eudes, Hunold et Waifer, perpétuées durant plusieurs siècles par un pouvoir régulier résidant dans la dynastie des Wilhem, ont rencontré encore de nouveaux héros dans tous ces barons féodaux, qui durant un demi-siècle ont tour à tour lutté avec courage contre la puissance anglo-normande et contre celle des rois de France. Longue a été l'agonie, car vivace était l'existence de cette unité. Mais la pensée de Charlemagne devait rencontrer sa complète réalisation. Réunir dans un seul empire toutes ces agglomérations territoriales, voisines les unes des autres, mais presque toujours ennemies, tel nous semble le but définitif de toutes ces crises. Englober dans une seule unité toutes ces unités partielles, telle est la raison dernière de tous ces événements; révélée par le génie instinctif du héros de la dynastie carlovingienne, elle a rencontré, dans l'histoire des siècles qui ont suivi, une éclatante justification. Combien de fois cette pensée ne s'était-elle pas déjà offerte à l'esprit des rois du nord de la Loire, lorsqu'un chroniqueur adressait à Philippe-Auguste ces prophétiques paroles : « C'est jusqu'aux Pyrénées, lui disait-il, que tu es » tenu de planter tes tentes et d'agrandir tes états, afin » de posséder sans réserve les domaines de tes aïeux, afin » que l'étranger n'occupe plus rien au-dedans de nos » frontières [1]. »

Tout, dans les événements de cette époque, sert à merveille les projets et les ambitions de la royauté de France. Il n'est pas jusqu'à son inaction qui ne vienne apporter quelque profit au développement de son autorité. Mais ce qui contribue principalement à affermir sa puissance sur

[1] Guillaume le Breton, *Coll. des Hist. de France*, t. XVII.

les contrées méridionales, c'est la défaillance de la dynastie anglo-normande, et le fanatisme religieux de la croisade des Albigeois. Voilà les deux éléments de dissolution des nationalités de l'Aquitaine. En face de ces luttes, le roi de France semble immobile ; il les contemple avec un certain sang-froid, et s'apprête seulement à s'enrichir, après le combat, des dépouilles des vainqueurs et des vaincus. Dans ces dernières crises du génie féodal en contact avec le développement des puissances royales, disparaît pour toujours l'unité de l'Aquitaine. Elle ne se relèvera plus de cet anéantissement. Il n'est pas jusqu'au nom même d'Aquitaine qui ne vienne se perdre au milieu des ruines et des catastrophes, tristes et inévitables accessoires de toute décadence humaine.

Mais en face de cette puissance qui, chaque jour, se développe et recule au loin ses limites, se dresse la puissance de l'Angleterre, dont les efforts acharnés chercheront à perpétuer sur le territoire méridional l'autorité de la dynastie anglo-normande. Si, de prime abord, le succès semble réservé au roi de France, combien de défaites et de catastrophes viendront par la suite donner un démenti éclatant à la stabilité de ces premiers triomphes ! Les champs de bataille de Crécy, d'Azincourt et de Poitiers, feront pâlir les destinées de la monarchie française, et ajourneront indéfiniment la fusion du territoire de l'ancienne Aquitaine avec celui du nord de la Loire. Les rivages de l'Océan semblent appeler à chaque instant les flottes de ces anciens pirates du Nord, fondateurs de la nationalité anglaise ; toujours ils offrent à leurs ambitions des chances de victoire, des ports assurés, et des sympathies quelquefois énergiques à travers les populations.

Nos pauvres provinces de l'Aquitaine, désormais isolées,

sans chefs, sans communes destinées, sont pour les deux grandes nations une proie toujours fertile en désordres et en combats ; elles se la disputent, se l'arrachent ; le vainqueur de la veille se trouve souvent vaincu le lendemain ; c'est une lutte perpétuelle durant près de trois siècles, un assaut toujours renouvelé, une alternative de succès et de défaites pour chaque combattant ; tel est le drame que l'histoire des guerres anglo-françaises nous offre dans les premières années du XIII[e] siècle.

Avant de poursuivre le récit de cette nouvelle période, nous avons à cœur de bien préciser la nouvelle position de notre pays par suite des bouleversements de la fin du XII[e] siècle, et de comprendre quel fut, dans tous les combats dont l'avenir nous menace, le rôle des populations qui nous ont précédés sur le sol que nous habitons : c'est par l'intelligence de cette position et de ce rôle, que nous pourrons rester dans les limites de notre cadre d'histoire provinciale. — Il est pour nous un fait à l'abri de toute controverse, c'est que les nations du midi de la Loire n'éprouvent pour aucun des deux peuples rivaux des sentiments bien vifs d'affection. Il y a toujours entre eux la haine du vaincu pour le vainqueur, et tant qu'elles ont espéré briser le joug humiliant de la conquête, elles ont combattu. Il faut encore bien des siècles pour que ces souvenirs de haine disparaissent complétement. Au XIII[e] siècle, cette fusion des diverses nationalités n'était point encore opérée : c'est une de ses phases, mais non pas son dénoûment. La France, pas plus que l'Angleterre, ne peut donc revendiquer sur notre territoire le droit de souveraineté par suite de sympathie de la part des populations. Ces peuples comprennent si bien leur position réciproque, qu'à la suite de chaque combat, le premier soin du vainqueur est de rem-

plir les forteresses de ses hommes d'armes. C'est donc dans la force brutale, dans les chances de la guerre, que réside la raison de leur puissance. Certes, en jetant un coup d'œil sur l'ensemble des deux territoires que sépare la Loire, on comprend bien qu'il doit exister entre eux tôt ou tard des affinités irrévocables, et, par cette intuition géographique, il serait possible déjà de pressentir le dénoûment de la lutte. C'était là l'instinct du premier chef frank qui vint près des portes de notre cité capitale frapper de mort la puissance visigothe ; c'était là la pensée plus profondément raisonnée de Charles le Grand, lorsqu'il fonda pour son fils le royaume d'Aquitaine, pensée qui a rencontré à chaque époque et des champions pour la réaliser et des poëtes pour la proclamer. Mais ces deux parties de territoire, qui semblent liées l'une à l'autre, se sont trouvées, par je ne sais quelle fatalité d'invasions et de cataclysmes sociaux, disjointes et peuplées par des nations ennemies. Il est vrai que le fleuve qui les sépare, semble, par la limpidité de son cours, inviter ces populations à se confondre. Combien de fois aussi n'a-t-il pas été traversé, autant sous l'impression de pensées hostiles, que pour entretenir des relations de bonne amitié ! — Malgré cette position géographique qui assure à la France la possession de tout le pays d'Aquitaine, cette fusion ne sera effectuée qu'après de longues et terribles luttes.

Nos populations n'éprouvent pas plus de sympathie pour la puissance d'Angleterre que pour celle de la France ; ni les souvenirs de la dynastie d'Aliénor, ni l'habitude de soumission à ses fils, ne peuvent provoquer en sa faveur des liens puissants d'attachement. Cependant quelquefois nos cités semblent préférer cette dernière autorité à celle de la France, sans doute par suite de la vaste distance qui les

sépare de la métropole. Plus le maître est éloigné, plus l'esclave est libre. Cet instinct ne peut pas pourtant caractériser en quoi que ce soit le rôle de nos populations dans les luttes qui s'apprêtent. Ce manque de sympathies de leur part, cette inaction presque complète nous indique assez le peu d'intérêt qu'elles prennent à toutes ces discussions. C'est vers la cité que se sont portées toutes les affections; là est leur existence tout entière. Aussi, avec quel empressement elles accueillent les libéralités des divers vainqueurs! Lorsqu'il s'agit de franchises, de nouveaux droits à exercer, elles font peu d'attention au prince qui les leur octroie; Français ou Anglais, il est sûr de rencontrer partout de bruyantes acclamations. Le développement de la commune, et par conséquent l'amélioration de la classe nombreuse et pauvre de citoyens qui la constitue, de ces ouvriers, bourgeois et manants qui la peuplent, voilà le fait le plus capital pour notre histoire provinciale durant les guerres anglo-françaises. Quant aux possesseurs des fiefs, aux habitants des châteaux, ils prennent parti tour à tour pour l'un et l'autre des combattants; quelquefois même ils cherchent à se créer, au milieu du tumulte des combats, une entière indépendance qu'ils défendent du haut de leurs forteresses aussi bien contre le roi de France que contre celui d'Angleterre. Quelques-uns d'entre eux vont chercher asile dans les cours des deux rois, autant pour y rencontrer l'occasion d'aventureuses expéditions, que pour y jouir des faveurs et des dignités. A celle de Londres surtout, un nombre prodigieux de seigneurs poitevins s'empresse autour du jeune fils de Jean, Henri III, qui lui succéda à la couronne d'Angleterre; à leur tête se trouve, dit un auteur [1], Guillaume des Roches, devenu évêque de Wincester

[1] *Hist. du Poitou*, par M. Bourgeois. — Manusc. collect. de dom Fonteneau.

et ministre du jeune roi. Ce dernier éprouve même quelque prédilection pour ces nobles aventuriers, il leur confère les premières dignités de l'État; et lorsque les barons anglais, furieux de cette préférence, forment quelques complots, il leur abandonne leurs richesses et leurs biens. — Telle a été la position de notre pays durant les siècles qui vont s'ouvrir. Non-seulement il nous faut rappeler les événements généraux, afin de constater ceux qui ont pour théâtre notre territoire ; mais encore pénétrer avec quelque attention dans le camp des deux nations rivales, pour suivre les divers combattants de notre nation, qui prennent part à toutes ces diverses luttes sous des bannières différentes et sous l'inspiration d'espérances contraires. Le drame de notre nationalité n'existe plus ; l'histoire générale absorbe tous les faits : c'est donc à elle à nous restituer la part qui nous revient.

Entre tous les fragments de territoire qui constituaient l'ancienne province d'Aquitaine, le Poitou, par sa position géographique, eut le premier à subir la nouvelle domination de la France. Désormais ses places fortes, ses puissants barons, ses cités municipales, seront à la merci des rois de cette nation ; en un mot, l'œuvre de la conquête est achevée sur notre sol. Une nouvelle ère s'ouvre pour notre histoire, celle de la fusion des nationalités féodales d'en-deçà de la Loire dans le sein de la grande unité monarchique que nous appelons aujourd'hui notre patrie. Les victoires de Philippe-Auguste, la décadence de la dynastie anglo-normande, la dernière conquête de Louis VIII, servirent puissamment à consolider dans nos contrées cette domination si souvent victorieuse, mais tant de fois repoussée par l'énergie de nos aïeux. Le premier acte officiel qui constate l'influence française sur notre territoire, se

rencontre dans la création du comté de Poitou. Jusqu'à présent enclavé dans l'unité aquitanique, il a suivi toutes les destinées de cette puissance féodale dont le centre se trouvait dans la cité de Poitiers. Maintenant démembré, isolé, réduit par la conquête à l'état d'inaction, il devient une province française; par la force des choses, il conserve à la vérité un chef propre, mais dont le caractère ne ressemble en rien à celui des princes féodaux des siècles précédents ; plus d'indépendance, plus de nationalité ; le comte de Poitou est frère du roi de France ; la province qu'il gouverne, un fragment de sa monarchie.

L'un des fils de Louis VIII fut appelé à remplir parmi nous ce nouveau rôle que lui assignent les victoires de son aïeul. En exécution d'une clause plus ou moins authentique du testament du fils de Philippe-Auguste, Alphonse, frère de saint Louis, fut investi du comté de Poitou. Ceci se passait vers l'an 1240. De l'autre côté du détroit, dans le pays d'Angleterre, la dynastie d'Aliénor ne renonce pourtant pas à ses droits sur cette partie de son ancien patrimoine ; et en même temps que le frère du roi de France s'approprie en vertu de la conquête le titre de comte de Poitou, Henri III décerne cette même dignité à son frère Richard. Voilà les deux puissances en face l'une de l'autre. La France maintenant a tous les avantages du parti vainqueur ; mais adviennent les chances des combats, l'étrange fatalité de l'avenir, alors peut-être les rôles seront intervertis, et notre territoire aura à subir de nouvelles transformations.

Or Louis IX, *se voyant en paix et au-dessus de tous ses ennemis*, dit son biographe [1], s'avança vers les pays d'au-

[1] Sire de Joinville.

delà la Loire pour assurer à son frère, le nouveau comte, la complète possession de sa province. Installé dans la cité de Saumur, sur les confins du pays nouvellement conquis, auprès du fleuve limite des deux populations, il ordonna à tous les seigneurs du Poitou de *faire foy et hommage de leurs terres et seigneuries* au nouveau chef. Plusieurs d'entre eux se rendirent aux ordres du monarque; quelques-uns cependant préparèrent une résistance opiniâtre. Pendant qu'au milieu de fêtes brillantes, le comte Alphonse, tout récemment marié à la fille de Raymond, comte de Toulouse, cherche à s'attacher les puissants barons de sa province, et qu'il reçoit des mains du roi son frère les insignes de chevalier, de nouvelles révoltes se fomentent dans nos contrées. Il semble qu'il est de notre destinée de jeter, à l'encontre de tout envahissement des populations françaises, de continuels défis; c'est une protestation permanente, dont le premier germe se rencontre dès le début dans la diversité des races, pour se perpétuer de siècle en siècle, provoquant à chaque période de nouvelles explosions et des luttes sanglantes. En 1241, la puissance de la France nous paraît bien consolidée; et pourtant, au moment où le vainqueur s'apprête à jouir paisiblement des fruits de ses labeurs, il se trouve quelque obstacle imprévu, mais qui nous révèle le secret de toutes ces antipathies.

Après les fêtes de Saumur, le roi de France et son frère s'acheminèrent vers la cité de Poitiers. A peine y étaient-ils arrivés, qu'ils apprirent que le comte de la Marche, soutenu par plusieurs seigneurs du pays, avait rassemblé une armée nombreuse, et qu'il tenait la campagne dans les environs de Lusignan. Le seigneur de cette dernière cité s'était enrôlé lui-même sous les drapeaux du vassal révolté, malgré sa soumission au comte Alphonse; il vint même à

Poitiers sous prétexte de renouveler son hommage, et s'adressant au frère de saint Louis : « Vous m'avez surpris, » lui dit-il, en m'engageant à vous rendre hommage; je » rétracte mon serment, je ne vous connais point pour » mon seigneur. Vous avez usurpé le Poitou sur le roi » d'Angleterre; je ne vous dois rien, non plus qu'au roi » votre frère [1]. » Comme consécration de cette bravade, il court mettre le feu à l'hôtel qu'il a habité durant son séjour, et sort de Poitiers pour rejoindre l'armée de son allié. Cette éclatante provocation jeta l'inquiétude dans l'âme du roi de France; *il eût bien voulu*, dit son historien, *être dans sa cité de Paris*, et durant quinze jours il n'osa sortir de la ville, de peur de tomber entre les mains de ses deux ennemis. La royauté de France se trouve encore aux prises avec la puissance féodale, personnifiée dans le comte de la Marche et d'Angoulême; et il lui faut encore de nouvelles victoires pour sanctionner sa puissance sur le pays conquis. Il est vrai de dire que l'adversaire qui se dresse contre elle ne ressemble en rien aux seigneurs féodaux des siècles précédents. C'est un vieillard, faible, indécis, sans aucune énergie; s'il n'écoutait que ses propres inspirations, il ne tenterait en aucune façon les chances des combats; il se soucie fort peu de la guerre et de ses périls; et sa fierté féodale ne serait nullement offensée par le vasselage qu'on réclame de lui. Déjà même il a assisté aux fêtes de Saumur, et il a mêlé sa voix aux acclamations de fidélité qui ont retenti autour d'Alphonse, dans la foule des seigneurs et des barons. Mais à côté de ce débile soutien de l'indépendance féodale se rencontre la veuve du dernier roi d'Angleterre, cette jeune fille du comte d'Angoulême,

[1] Thibaudeau, *Hist. du Poitou.*

dont le mariage provoqua autrefois la révolte de ce même comte de la Marche contre le roi Jean, et qui, depuis la mort de son premier époux, s'est associée aux destinées de celui qu'elle avait eu jadis pour fiancé. Dans l'orgueil offensé de cette femme se trouve le mystère de la nouvelle lutte. « Il ne convient pas, disait-elle, en s'efforçant de » réveiller dans le cœur de son mari des sentiments de » vengeance, qu'un père de roi devienne *homme sujet* d'un » comte. Comment supporter qu'elle-même, femme et » mère de roi, *soit tenue de faire révérence* à Jeanne de » Toulouse, femme du comte de Poitiers ? » Par de semblables discours, Isabelle, ainsi s'appelait la comtesse de la Marche, parvint à soulever contre le roi de France la haine de son époux.

Les prévisions de cette femme si altière faillirent être déjouées à la suite d'une entrevue de Louis IX et du comte de la Marche, dans laquelle des propositions de paix furent favorablement accueillies par ce dernier. Mais les promesses pacifiques s'évanouirent bientôt, dans l'esprit de l'irrésolu seigneur, devant les sollicitations plus vives d'Isabelle; et le roi de France, qui s'apprêtait déjà à retourner dans ses états, plein de joie d'avoir mis fin dès le début à la nouvelle révolte, et comptant sur la sincérité des paroles de son ennemi, fut forcé de s'avancer à la tête de son armée à travers le Poitou, pour réprimer par la force des armes une résistance que n'avaient pu vaincre ses projets de conciliation. Plusieurs places fortes tombèrent bientôt en son pouvoir; et lorsqu'il s'approcha du château de Frontenay où se tenait un des bâtards du comte de la Marche, il avait déjà fait raser la citadelle de Montreuil-Bonnin, la tour de Béruges, et plusieurs autres châteaux moins importants. Au milieu de cette marche rapide, un incident

vint menacer, au dire de sire de Joinville, la vie du roi de France. L'épouse du seigneur révolté, irritée des victoires de Louis IX, et *usant de la malice des femmes*, résolut de faire périr par le poison celui que ne pouvaient vaincre les efforts de son mari. Ayant corrompu, à force de promesses et de présents, quelques serviteurs de sa cour, elle remit entre leurs mains un breuvage mortel, puis elle les fit partir pour le lieu où se trouvait alors le roi de France. Ils s'apprêtaient à exécuter *leur damnable malice*, lorsqu'ils furent saisis et livrés au dernier supplice. A la nouvelle de cette catastrophe, poursuit le même chroniqueur, la comtesse se livra à de tels accès de colère, qu'elle voulait elle-même se donner la mort. Quant au roi de France, plein de défiance pour tout ce qui l'entourait, il ne sortit plus qu'environné d'une foule de gardes fidèles. Ce fut au milieu de ces événements, et encore sous l'impression du danger qu'il avait couru, que Louis IX se présenta devant la citadelle de Frontenay, bien résolu à terminer promptement cette guerre désastreuse à travers un pays inconnu.

Le château de Frontenay fut le dernier rempart où se réfugièrent les débris de l'armée vaincue. A l'abri de ses hautes murailles, les guerriers du comte de la Marche espèrent encore soutenir dans notre province le parti de l'indépendance. Le roi de France lui-même éprouve quelques inquiétudes sur la réussite de ce nouveau siége ; l'intrépidité de ses chevaliers lui semble impuissante à triompher des assiégés, qui se gardent bien de courir les chances d'un combat. Il s'avisa alors d'un stratagème qui faillit devenir fatal au comte de Poitiers son frère. Il fit construire, tout près des murs de la citadelle, une immense tour en bois, d'où les soldats de France purent facilement dominer toute la ville : déjà les pierres et les dards pleu-

vaient sur la malheureuse cité, lorsque les assiégés répondirent à cette attaque imprévue en lançant sur les constructions de l'armée française des matières enflammées qui les réduisirent promptement en cendres. Dans le désordre que provoqua cette singulière défense, Alphonse reçut au pied une blessure assez grave. Irrités du mauvais succès de leur stratagème autant que de l'accident survenu au jeune prince, les guerriers de Louis IX renouvelèrent avec plus de vigueur leurs attaques contre la ville, et après des efforts inouïs ils parvinrent à s'en rendre maîtres. La citadelle fut rasée, les maisons détruites, et il ne resta debout que les églises, pour lesquelles le roi de France avait ordonné le plus grand respect. Les guerriers qui avaient défendu avec tant de courage la cité furent faits prisonniers; et la tradition donna à ce lieu, témoin de la victoire et des ravages des Français, le nom de *Frontenay-l'Abattu*.

Pendant que Louis IX et le comte de Poitiers son frère achèvent sur notre territoire l'œuvre de la conquête, en réprimant la révolte des seigneurs de la Marche et de Lusignan, en rasant les châteaux forts, les cités fortifiées, un nouvel ennemi s'apprête à venir jeter dans cette lutte inégale sa puissante intervention. L'insurrection du comte de la Marche avait provoqué dans le cœur du roi d'Angleterre une joie bien vive. Sa puissance, en effet, ne peut s'affermir que par les désastres de la puissance rivale. Mais cette satisfaction ne fut pas de longue durée; car la nouvelle des succès de Louis IX suivit de bien près celle de la révolte du vassal. Le monarque anglais se souciait fort peu de se mêler activement à cette guerre; il aurait préféré que l'énergie victorieuse du comte de la Marche pût repousser, sans le secours de ses guerriers, les envahissements

du roi de France. Déjà, à plusieurs reprises, sa mère, l'indomptable Isabelle, avait fait partir secrètement pour la Grande-Bretagne un grand nombre de serviteurs fidèles, sous prétexte de prêcher la parole de Dieu, mais dont l'unique mission était de provoquer la cour d'Angleterre à prendre les armes contre la France. Ces mystérieux ambassadeurs de la comtesse de la Marche furent plus heureux dans leur entreprise que ne l'avaient été, quelque temps auparavant, ceux qu'elle avait envoyés vers saint Louis pour exécuter son projet d'empoisonnement. Partout ils firent entendre contre le roi de France des plaintes énergiques; ils le représentèrent comme l'ennemi le plus acharné de la noblesse issue de la dynastie anglaise; chassant des pays de Normandie tous les originaires de la Grande-Bretagne, s'efforçant d'usurper tout le territoire de l'ancienne Aquitaine, dépouillant le comte de Lusignan de tous ses biens, et cherchant encore à faire subir le même sort au comte de la Marche. « Ne voyez-vous pas, » s'écriaient-ils, que tous ses efforts tendent à anéantir » dans les pays de France la puissance d'Angleterre, puis» qu'il poursuit avec tant d'acharnement les frères de » votre roi, les malheureux enfants de votre ancienne » reine? » Ces discours, et plus encore la rivalité qui doit désormais exister entre les deux nations, engagèrent le prince anglais à réunir une armée considérable pour courir au secours du comte de la Marche.

Les deux armées alliées se joignirent près d'un lieu appelé Taillebourg, sur les bords de la Charente. Le roi de France, informé de cette jonction, ne tarda point à s'avancer vers cette contrée, et, après quelques jours de marche, il arriva sur le bord opposé de cette même rivière. Un léger pont de pierre fort étroit séparait les deux puissances

rivales. Là commença réellement le drame de la lutte anglo-française; ce fut sous les murs du château de Taillebourg, sur les bords de la Charente, que s'engagea pour la première fois d'une manière sérieuse ce duel terrible entre les deux nations, dont la durée remplit plusieurs siècles de notre histoire, et dont l'acharnement ne fit que s'accroître en raison des temps. Dans son expédition en France, le roi d'Angleterre était accompagné par son frère Richard, le même qu'il avait gratifié du titre de comte de Poitiers. Ce jeune prince, ayant appris que son rival en dignité, Alphonse, commandait l'avant-garde de l'armée française, résolut de terminer la guerre par un combat singulier. Il s'avança sur le pont, limite des deux armées, et là, sans armes, il fit signe qu'il voulait parler au comte de Poitiers. Sa provocation ne trouva point dans ce dernier un accueil favorable, et Alphonse, plus prudent que son rival, préféra chercher dans les chances d'une bataille générale le triomphe de sa cause.

L'attaque ne se fit pas longtemps attendre; car dès l'arrivée du roi Louis près des bords de la rivière, il y eut un grand combat de part et d'autre, et la possession du pont de pierre fut disputée avec acharnement. Au début de l'action, les guerriers de la France furent repoussés, et l'avantage resta aux Anglais, dont les efforts étaient protégés par le château de Taillebourg, occupé par des soldats de leur nation. Nullement déconcerté par ce premier échec, Louis donna aux siens l'exemple de la bravoure; il se précipita à la tête du pont, suivi seulement de quelques guerriers, et, après un choc terrible, il parvint à s'en rendre maître. N'écoutant alors que les élans de son ardeur, il franchit cette limite si opiniâtrément défendue, et attaqua l'ennemi en face. Le peu de largeur du pont ne permit pas

à l'armée française d'effectuer rapidement le passage, et son chef courut d'immenses dangers; *car*, dit son biographe, *pour un homme qu'il avoit avec lui, l'Anglois en avoit bien cent.* Mais la rivière fut bientôt traversée par tous ses guerriers, jaloux de protéger sa vie et d'acquérir leur part de gloire; et, dans le même instant, les Anglais eurent à repousser de vigoureuses attaques. Déjà leurs rangs cèdent à l'impétuosité des assaillants, leurs espérances de victoire se transforment en craintes de défaite : c'est en vain que le roi d'Angleterre les excite, les encourage, leur dit quelle honte pour eux s'ils sont vaincus; ses efforts échouent, et son armée, mise en complète déroute, se précipite vers Saintes pour chercher un refuge à l'abri des murailles de cette cité. Les Français mirent autant d'ardeur dans la poursuite que dans l'attaque, et plusieurs d'entre eux poussèrent la témérité jusqu'à franchir les murs de Saintes, et à tomber eux-mêmes entre les mains de ceux qu'ils avaient vaincus. Dans cette bataille mémorable, une foule de guerriers des deux nations périrent, et près de quatre mille Anglais furent faits prisonniers; ces malheureux ne durent même la vie qu'à la générosité de Louis, qui avait ordonné de prendre tous ceux qui se rendraient.

Tel fut le dénoûment de cette première lutte entre la France et l'Angleterre. Provoquée par la révolte d'un seigneur aquitain, elle avait pris tous les caractères d'une lutte nationale. Dans ce premier combat, le triomphe est au roi de France; l'Anglais est rudement repoussé : mais que quelques années s'écoulent, et nous assisterons à d'autres catastrophes, dans lesquelles le vaincu d'aujourd'hui pourra, lui aussi, revendiquer à son tour les honneurs de la victoire. Dans la nuit qui suivit le combat, le

roi d'Angleterre reprocha vivement au comte de la Marche de l'avoir fait venir dans le pays de France dans l'espérance d'y rencontrer de chaleureuses sympathies; et après avoir fait reposer son armée, il ordonna d'ouvrir les portes de la ville, et, feignant d'aller à la rencontre des Français pour se venger de sa défaite de Taillebourg, il se dirigea vers la cité de Blaye, prêt à rejoindre les vaisseaux qui l'avaient amené. Après son départ, la cité de Saintes se rendit à la discrétion du roi; et le comte de la Marche, délaissé des siens, presque seul, jurant de ne plus prêter l'oreille aux folles paroles de sa femme, vint se rendre à la merci du roi de France. Entouré de ses jeunes enfants et de sa femme Isabelle, il se prosterna aux pieds de Louis, requérant de sa générosité pardon et oubli. Les supplications du vassal humilié rencontrèrent dans le cœur du roi des sentiments de bienveillance, et ses méfaits et sa félonie, suivant les expressions de l'historien, lui furent pardonnés. Cependant le vainqueur exigea de lui l'abandon au comte Alphonse de toutes les places fortes qui étaient tombées en son pouvoir, et la renonciation à une forte somme que le roi de France était tenu de lui payer chaque année. A la suite de cette soumission, le comte de la Marche, dépouillé de presque tous ses biens, ne songea plus à se faire le champion d'une cause dont les dernières chances de succès étaient complétement évanouies.

Si la défaite du seigneur aquitain remplit de joie Louis IX et son frère Alphonse, il se rencontra dans les rangs de l'armée française un chevalier du nom de Geoffroy de Rançon qui en éprouva une bien plus vive encore. Depuis longtemps il avait reçu du comte de la Marche une sanglante injure, et même, sous l'impression de sa colère, il avait juré de ne point se couper les cheveux qu'après avoir ob-

tenu une vengeance éclatante. Lorsqu'il vit l'orgueil de son ennemi abattu, qu'il entendit ses paroles suppliantes, il crut que cette humiliation devait suffire à ses désirs de réparation : ayant fait apporter un siége en présence du roi et du vassal vaincu, il y prit place et se fit raser ses longs cheveux, qui étaient pour lui un signe toujours présent de l'injure et de la vengeance qu'elle appelait.

L'année suivante, en 1243, une trève de cinq ans intervint entre le roi d'Angleterre et celui de France, moyennant une somme considérable payée par le premier. Cette victoire de Taillebourg assura à nos contrées plusieurs années de repos, pendant lesquelles la puissance française s'y affermit avec solidité. Le premier acte de saint Louis, après la soumission de ses vassaux révoltés, fut de confirmer les priviléges de la cité de Poitiers, et même de lui en octroyer de nouveaux, au dire de Bouchet [1]. Dans ces libéralités royales se rencontre l'explication de la position de notre pays vis-à-vis des conquérants. La domination de la France au XIIIe siècle ne ressemble en rien à ce que nous avons vu jusqu'à présent; loin d'être brutale, tyrannique, elle se fait juste et miséricordieuse ; la main de fer de la conquête ne s'appesantit plus lourdement sur les populations vaincues ; les cités reçoivent des franchises, les serfs des campagnes sont affranchis ; tout s'élève, tout s'agrandit, hors la puissance féodale, dont l'existence est désormais inconciliable avec le nouvel état de choses. Hugues de la Marche expie dans une profonde humiliation sa révolte ; et les villes, l'assemblage des hommes libres et des artisans, trouvent d'éclatantes protections dans la bienveillance des rois de France. Il est vrai de dire aussi que

[1] *Annales d'Aquitaine*, IVe partie.

ces derniers comprennent les immenses avantages qu'ils peuvent tirer de l'appui des cités populeuses, et ils ne craignent point d'abdiquer en leur faveur quelques-uns de leurs droits par la sanction qu'ils donnent à leurs coutumes et à leurs franchises.

Le comte de Poitiers fut appelé à remplir dans les pays d'en-deçà la Loire le même rôle que son frère dans les pays du nord de ce fleuve : tous deux semblent marcher sous les mêmes inspirations; et lorsqu'ils partirent en pèlerinage pour la Terre-Sainte, ils s'efforçaient depuis longtemps, par la sagesse de leurs décisions, à cicatriser toutes les plaies des guerres passées, et à faire oublier aux populations les catastrophes qui les avaient assaillies durant tant de siècles. Et si le roi de France a conquis dans l'accomplissement de cette noble mission le titre de Saint, nous devons aussi mentionner avec reconnaissance les pacifiques travaux de notre nouveau comte. Nous ne suivrons point les destinées de ses armes en Terre-Sainte, où il rejoignit, en 1249, avec un grand nombre de seigneurs poitevins, son frère le roi de France, qui était parti l'année précédente. Durant cette malheureuse expédition, son beau-père Raymond VIII, comte de Toulouse, vint à succomber vers l'an 1251. La reine Blanche, régente du royaume, envoya des commissaires pour faire reconnaître dans ce pays l'autorité d'Alphonse; parmi eux se rencontrait Philippe, trésorier de Saint-Hilaire. A son retour de Palestine, après les souffrances d'une pénible captivité, le comte de Poitiers se trouva en possession de presque toutes les provinces méridionales. Le 23 mai 1251, il fit son entrée dans la cité de Toulouse; et le dimanche suivant, au milieu d'une assemblée générale des habitants de la ville, il jura solennellement de les maintenir dans l'usage

de leurs libertés, priviléges et coutumes [1]. Les deux fragments de l'antique et primitive Aquitaine, ayant pour centres Toulouse et Poitiers, se trouvent, par l'héritage d'Alphonse, réunis sous la même domination. Les lignes féodales disparaissent; tous les événements semblent nous faire pressentir une fusion prochaine de toutes ces parcelles de territoire qui avaient trouvé au milieu du démembrement de l'empire de Charlemagne, des existences et des dénominations particulières.

Les droits du comte de Poitiers sur les domaines de Raymond VIII ne furent point contestés. Il y eut bien quelques discussions à l'égard du testament de ce seigneur, pour la solution desquelles Alphonse réunit vingt jurisconsultes des plus fameux, tous versés *dans l'un et l'autre droit*, tant ecclésiastiques que séculiers, et parmi lesquels se trouvaient Pons d'Astoand, son chancelier, et Gui Fulcodi, qui devint par la suite pape sous le nom de Clément IV. Consultés sur la validité du testament, ils décidèrent que cet acte ne pouvait faire foi de la dernière volonté du prince, parce qu'il n'était point marqué qu'il eût été lu au testateur ni aux témoins, et qu'il n'était point rédigé dans la forme prescrite. Dom Vaissette, auquel nous empruntons ces détails, accuse le comte de Poitiers de n'avoir soulevé ces subtilités légales que pour s'affranchir du paiement de legs fort considérables institués par son père en faveur de plusieurs monastères. L'abbaye de Fontevrault, entre autres, fut dépouillée, par cette décision, des bijoux du prince qu'y avaient fait déjà transporter les exécuteurs testamentaires. Les religieuses de cette maison firent bien quelques difficultés à remettre aux gens du comte ces pré-

[1] *Hist. du Languedoc*, dom Vaissette, t. 3.

cieux monuments de vanité mondaine ; et elles n'y consentirent qu'à la condition de recevoir du comte Alphonse la somme de 1,500 livres une fois payée, et une rente de 400 livres qui leur fut assignée sur le péage de Marmande en Agénois [1].

Les années qui suivirent le retour d'Alphonse dans ses états furent signalées par de sages améliorations dans les coutumes et les lois des divers pays de sa dépendance. Outre les gouverneurs permanents qu'il avait dans les provinces sous le titre de *sénéchaux*, il envoyait fréquemment des commissaires, à l'exemple du roi saint Louis, pour réformer les abus qui se glissaient dans l'administration de ses officiers. Dès 1252, plusieurs doctes et puissants personnages parcoururent les provinces méridionales pour y remplir cette mission d'ordre et de justice ; c'étaient Jean de Maisons, chevalier, maître Gui Fulcodi, Pierre Bernardi, frère Jean Castelnau, et frère Philippe, de l'ordre des frères mineurs. Partout ils laissent des traces de leur pacifique intervention ; ils répriment avec énergie les tyranniques exigences des serviteurs du comte. Nous rencontrons dans dom Vaissette les formules de quelques-unes de leurs décisions. — Les sénéchaux obligeront, par la saisie des biens ou par l'emprisonnement à l'égard des pauvres, tous ceux qui, au mépris des censures ecclésiastiques, seront demeurés plus d'un an excommuniés, à rentrer dans le sein de l'église, à moins qu'ils n'aient appelé de la sentence qui les condamne, ou qu'ils n'aient été excommuniés pour les dîmes, *pro decimis*. — Il est défendu aux juifs de construire de nouvelles synagogues, et de sortir de leurs maisons le vendredi saint. — Les sénéchaux ne don-

[1] Dom Vaissette. — Thibaudeau.

neront pas les baillies (ou bailliages) à des clercs, et révoqueront ceux à qui ils en ont donné, afin de les empêcher de se dissiper. Ils ne mettront pas non plus dans les charges ceux qui sont suspects d'hérésie. — Il est défendu aux sénéchaux, sur les plaintes des barons et chevaliers du pays, de construire de nouvelles *bastides* sans l'exprès commandement du comte. — On règle la juridiction des baillis, et il leur est ordonné de se tenir dans les bornes qui leur avaient été prescrites par ce prince. — Enfin, on marque de quelle manière les officiers du comte doivent agir dans la confiscation des biens des hérétiques, et pour la restitution des dots des femmes catholiques dont les maris avaient été condamnés pour crime d'hérésie. — Toutes ces mesures, empreintes des besoins de ces temps, recevaient l'approbation d'Alphonse, et constituaient pour nos contrées un fonds de droit commun. Ce prince ordonna aussi d'appliquer dans ses états les sages règlements que saint Louis avait promulgués vers l'an 1254. Il exigea, d'après leur teneur, que les sénéchaux et leurs officiers prêtassent serment de rendre la justice sans distinction de personnes, suivant les coutumes et les usages établis ; de ne pas recevoir de présents ; de n'en point envoyer aux gens de ses conseils; de ne pas protéger les baillis inférieurs qui malverseraient dans leurs charges. Il défendit encore aux baillis supérieurs, tant que leurs fonctions dureront, d'acheter des immeubles dans leurs bailliages sans la permission du prince; d'épouser, eux et leurs parents, les filles du pays; d'empêcher le transport du blé, du vin et des autres denrées du sol, sans une nécessité urgente. Toutes ces ordonnances tendaient à rétablir l'ordre dans des provinces si longtemps agitées par les guerres féodales et religieuses.

Alphonse ne s'occupa point seulement de promulguer des mesures d'intérêt général, ayant pour but d'établir dans ses états l'action d'un pouvoir régulier, stable et juste ; il institua encore quelques règlements dont l'application devait être spéciale à son comté de Poitou. C'est ainsi que nous rencontrons dans l'ancien coutumier de cette province une ordonnance relative au droit de rachat dû aux possesseurs des fiefs, par laquelle il règle le mode et la forme de perception de ce droit, autrefois livré à la merci et au bon vouloir des seigneurs, ce qui lui avait fait donner le nom de *rachat à merci*. « Le comte Alphonse » déclare par cet édit que considérant le commun profit » de son comté de Poitou, et spécialement du vicomté de » Thouars et de la terre de son amé et féal l'Archevêque, » seigneur de Parthenay et de Vouvant, et des autres » terres qui sont en ladite comté, èsquelles le rachat est *à* » *merci ;* voulant et désirant pourvoir à la paix et allége- » ment de ses féaux, en mûr conseil et délibération, à la » requête et de la volonté et de l'octroi de ses amés et féaux » ci-dessus dénommés, on règle le rachat au revenu d'une » année, et on en détermine la perception à peu près de » la même manière qu'elle a été depuis fixée lors de la » rédaction de la coutume. On ajoute à la fin que s'il y a » aucuns des sujets qui ne voudroient accorder à cette » ordonnance, qu'ils demeurent et ramènent en la pre- » mière condition, et continuent le rachat à merci si » comme ils étoient tout le temps passé [1]. »

A la suite de cette charte, donnée en 1267, se rencontrent les sceaux des plus grands seigneurs du Poitou ; entre autres, ceux des seigneurs de Mauléon, de Thouars, de Parthenay et de Lusignan.

[1] Texte donné par Thibaudeau, *Abrégé de l'Hist. du Poitou*, t. 2.

La domination de la France, personnifiée dans le frère de saint Louis, fut donc, pour notre province au XIIIe siècle, le contraste le plus frappant avec les habitudes et les allures de ses anciens conquérants. De cette époque date seulement pour nous l'introduction de ces lois civiles, dont l'efficacité assura à nos aïeux certaines garanties de protection et de bien-être. Le comte Alphonse poursuit dans nos contrées l'œuvre de Louis le Pieux et de Wilhem le Grand, si souvent interrompue par les guerres féodales et l'anarchie des luttes anglo-normandes. D'un caractère religieux, il chercha à rétablir les monastères et les abbayes, et à restituer au pouvoir de l'église son ancienne autorité. Nous rencontrons même dans les souvenirs dont la tradition [1] a entouré la mémoire de ce prince, le récit d'une coutume instituée par lui, dont l'étrange symbole nous initie aux mœurs de cette époque, mélange confus de naïve crédulité et de religieuse poésie. « Or Alphonse, pour perpétuer » parmi les peuples d'Occident les persécutions dont les » chrétiens avaient été victimes de la part des infidèles, » institua cet usage bizarre. A l'une des processions que » l'église a coutume de faire à l'époque des fêtes des Rogations, de l'église cathédrale à celle de Saint-Cyprien, » qui se trouvait en dehors des murs de la ville, le crieur » public lançait contre la châsse sacrée, qui renfermait, » disait-on, la précieuse barbe de saint Pierre, un vase » de terre plein de vin : si le vase se brisait contre la » sainte relique, on gratifiait celui qui l'avait jeté de la » valeur de ce que le liquide en s'épandant avait mouillé, » mais l'excommunication frappait immédiatement le » malheureux auquel cet office était confié. Bouchet expli-

[1] *Annales d'Aquitaine*, Bouchet. — Dreux du Radier, *Biblioth. histor. du Poitou.* — Thibaudeau.

» que de la sorte ce singulier symbole : *Le prince voulait*
» *qu'on entendît par ce mystère*, dit-il, *la persécution que*
» *les infidèles exercent à l'égard des chrétiens, contre lesquels*
» *ils jettent le verre luisant de l'orgueil, facile à briser, et*
» *le vin d'injures et d'opprobres, par lesquels ils gagnent à*
» *Dieu les âmes de ceux qu'ils persécutent, et néanmoins les-*
» *dits persécuteurs sont damnés et bannis de la sainte église.* »

Malgré les sympathies du comte de Poitiers pour l'église, se manifestant par de si étranges mystères, il eut plus d'une fois occasion de s'opposer avec énergie aux envahissements du pouvoir des évêques. Ses démêlés avec Hugues de Châteauroux, évêque de Poitiers, nous en fournissent un exemple assez frappant. Ce prélat, par des motifs que l'histoire contemporaine ne nous a point transmis, avait frappé d'interdiction toute la cité dont il était le chef religieux. Comme il était alors en usage de racheter par une forte amende l'anathème de l'église, l'évêque exigea l'exécution de cette coutume pour admettre au sein de l'église la ville excommuniée. Sur les réclamations énergiques de ses habitants, Alphonse intervint et déclara injuste et mal fondée la condamnation qui frappait la cité de Poitiers, et défendit à l'évêque d'exiger la moindre somme. Malgré l'autorité du comte, Hugues n'en persista pas moins dans sa résolution, et il se contenta de diminuer de beaucoup le prix de l'amende, qui fut réduit à trente livres. Alphonse, irrité de cette persistance de l'évêque, s'en référa à son frère le roi de France, pour qu'il terminât par son autorité le conflit qui s'était élevé entre l'évêque et lui. Les lettres de saint Louis, quoique empreintes d'une grande modération, furent sans résultat près de Hugues; et le sénéchal de Poitiers, Thibaut de Rocial, fut contraint de payer, au nom de la cité, l'amende exigée par le prélat.

Alphonse protesta encore avec énergie, et il déclara publiquement qu'il n'entendait point qu'une paix faite par de pareils moyens pût lui préjudicier, ni donner aucuns droits à l'évêque et à l'église de Poitiers [1].

Si l'église rencontra quelquefois pour adversaire dans ses injustes exigences le comte de Poitiers, elle le vit le plus souvent prendre avec une énergie semblable la défense de sa dignité et de son pouvoir méconnus. Lorsque, vers 1251, le seigneur de Lusignan chassa injustement de son siége l'évêque d'Angoulême, il fut le premier à réclamer, contre la violence de son vassal, la sévérité du roi de France. Le comte fut traduit devant une cour de justice, et condamné à faire publiquement amende honorable, et à réintégrer dans ses fonctions le prélat indignement chassé.

L'événement le plus important de cette époque fut, sans contredit, le traité conclu entre le roi de France et celui d'Angleterre au sujet des provinces de l'ancienne Aquitaine. Depuis sa défaite de Taillebourg, le prince anglais n'avait manifesté par aucune invasion sérieuse ses projets d'agrandissement : de temps à autre il adressait bien quelques remontrances à son rival Louis IX, et cherchait à reconquérir par voie de conciliation ce que le sort des armes lui avait enlevé; mais hors ces suppliques humbles et soumises, rien n'annonce de sa part de belliqueuses intentions. Cependant, vers l'an 1254, Alphonse eut quelques contestations avec Henri III, lorsque ce dernier vint dans les pays de Gascogne pour réprimer les fréquentes révoltes de leurs habitants. Les soldats anglais, dans leur marche à travers le territoire, dévastèrent et pillèrent quelques cités; ils vinrent même juqu'aux portes de Toulouse, donner le spectacle d'un défi qui contrastait d'une façon ridicule avec

[1] Thibaudeau, *Abr. de l'Hist. du Poitou.*

leurs défaites passées. Le comte de Poitiers se plaignit au roi d'Angleterre de l'insolence et des dévastations de ses guerriers, et ce dernier consentit à payer, comme réparation des dommages causés, une somme de 7,258 livres de Bordeaux [1]. La répartition de cet argent fut confiée, par lettres patentes datées de Vincennes, le 25 mars 1254, à Hugues d'Arcis, sénéchal de Toulouse. Henri III ne se contenta point de réparer de la sorte les pillages de ses soldats, il accorda encore, dans son camp près de Bergerac, des lettres de sauvegarde en faveur des marchands de Toulouse qui faisaient le commerce dans les pays de Gascogne, à la seule condition qu'ils n'apporteraient point de vivres à ses ennemis. Quelques années s'étaient à peine écoulées, qu'à la suite d'un voyage que le roi d'Angleterre fit à la cour de France, il intervint entre les deux monarques un arrangement définitif au sujet de leurs prétentions réciproques sur diverses provinces de la France. En vertu de ce traité, le roi saint Louis, dit Bouchet, l'annaliste d'Aquitaine, *qui estoit tout benin et charitable*, accorda, contre l'avis de son conseil, au roi d'Angleterre, tout le pays de l'ancienne Aquitaine, à l'exception du Poitou et d'une partie de la Saintonge; de son côté, il est vrai, Henri renonça à ses droits, ou pour mieux dire, à ses prétentions sur plusieurs autres contrées du territoire de la France. La rivière de Charente, sur les bords de laquelle Louis IX avait vaincu son rival, se trouva être la limite des deux puissances; elle sera à la France et à l'Angleterre, ce que la Loire fut dans les siècles précédents aux peuples du nord et à ceux des régions méridionales.

Cette transaction pacifique entre les deux puissances rivales fut l'occasion de quelques années de repos pour nos

[1] Dom Vaissette, *Hist. du Languedoc.*

contrées. On avait déjà complétement oublié les angoisses des combats, lorsqu'en 1268, le comte de Poitiers se prépara à réaliser un voeu qu'il avait fait d'aller de nouveau en Terre-Sainte, durant une violente maladie dont il faillit être la victime vers la fin de 1252. Plusieurs fois, depuis cette époque, le pouvoir de l'église avait cherché à stimuler son ardeur presque éteinte. Innocent XIV fit même plus que de l'encourager, il lui accorda pour cette expédition : 1° 3,000 *marcs d'argent sur les restitutions des usures et des biens mal acquis qui seraient faites dans le royaume de France et les comtés de Toulouse, Poitiers, Provence et Bretagne ; 2° les rachats que devaient payer ceux qui, s'étant croisés pour la Terre-Sainte, ne pourraient ensuite exécuter leur vœu ; 3° les legs faits en général pour le secours des expéditions contre les infidèles*, à la condition qu'il se mettrait immédiatement en marche [1]. Le malheureux Alphonse, sur le point d'exécuter sa promesse sacrée aux yeux de l'église, semble avoir de mystérieux pressentiments sur le sort qui lui est réservé dans cette expédition. La Terre-Sainte lui a déjà été fatale, peut-être d'autres dangers plus graves encore apparaissent-ils à son imagination effrayée. Au moment de quitter la France et de s'aventurer de nouveau sur la Méditerranée, il rédige, ainsi que sa femme, le monument de ses dernières volontés. Par cet acte ils affranchissent tous leurs serfs et leurs enfants quels qu'ils fussent; ils ont besoin de s'entourer de pieuses bénédictions, de la part de ces pauvres proscrits du moyen-âge : peut-être leurs prières et leurs vœux conjureront-ils les malheurs dont l'avenir paraît les menacer. Déjà, en traversant les cités de la Rochelle, de Saint-Jean et de Saintes, ils ont rendu à la

[1] Dom Vaissette.

liberté un grand nombre de ces malheureux. Des sommes immenses d'argent furent par eux léguées aux monastères, aux églises et aux diverses abbayes. Par une des clauses de ce même testament, Alphonse donna durant son absence l'administration de ses états à Sicard d'Alaman, chevalier, Gilles Camelin, chanoine de Saint-Quiriare de Provins, et Thomas de Neuville, tous les trois qualifiés dans l'acte de clercs du comte de Poitiers et de Toulouse. Quant à Jeanne, dont le courage n'était point ébranlé par les périls d'une nouvelle expédition, elle donna à son époux la jouissance de tous ses biens jusqu'à ce que Philippe de Lomagne, fille de feu Arnard Othon, vicomte de Lomagne, fût parvenue à l'âge de nubilité.

Ces dispositions terminées, les deux époux, suivis d'un grand nombre de chevaliers, s'embarquèrent dans un port appelé Aymargues. Ayant débarqué en Italie, ils poursuivaient leur marche par terre lorsqu'une terrible maladie les força de séjourner au château de Cornetto, sur les confins de la Toscane, près des états de Gênes. Ils abandonnèrent ce refuge pour joindre la cité de Savone, où Alphonse succomba le 21 août 1271. Les chevaliers qui l'avaient suivi dans son expédition ensevelirent ses chairs et ses intestins dans la cathédrale, apportant le reste de ses dépouilles mortelles en France, que l'on plaça à Saint-Denis, ainsi qu'il l'avait ordonné dans ses derniers instants. Trois jours après, Jeanne mourut subitement, *de telle sorte que plusieurs disaient qu'elle avait été empoisonnée.* Ses ossements furent déposés dans l'abbaye de Gercy en Brie, au diocèse de Paris, qu'elle avait fondée. — Le comte de Poitiers, dont nous avons rapidement tracé l'existence politique dans ses rapports avec l'histoire de notre province, raviva au milieu de nous, ainsi que nous le disions,

les souvenirs de Wilhem le Grand. Comme lui, il fut l'ami des hommes illustres de ces temps, et, dans ses deux pèlerinages en Terre-Sainte, il avait dans sa suite plusieurs poëtes provençaux, dont les chants devaient charmer les loisirs de ses guerriers. Il fut aussi protecteur zélé des écoles publiques, et ce n'était pas la première fois qu'il les favorisait, lorsqu'en 1253 il termina un différend avec l'abbé de Clairvaux touchant certaines sommes, en les consacrant à l'entretien de vingt étudiants en théologie de cette abbaye au collége de St-Bernard à Paris; et, grâce à cette générosité, l'abbé et les religieux de Clairvaux le reconnurent, dit dom Vaissette, pour patron et fondateur de ce collége. Ses grandes libéralités en faveur des monastères et des hôpitaux firent oublier les difficultés légales qu'il avait soulevées, après la mort de son beau-père Raymond de Toulouse, pour échapper au paiement des legs institués par ce dernier. Si nous en croyons un mémoire que l'historien du Languedoc cite, il distribua, les seuls jours du lundi et du mardi de la semaine sainte de l'an 1267, une somme de 895 livres tournois, somme fort considérable en raison de son revenu qui n'était alors que de 45,000 livres tournois. Si nous abandonnons ces faits généraux de la vie d'Alphonse pour préciser avec plus de netteté ce qui n'a rapport qu'à notre province, nous pourrons rappeler les termes d'une charte qu'il accorda à la ville de Poitiers, qui lui avait payé une certaine somme pour une de ses expéditions en Terre-Sainte, et dans laquelle il formule avec énergie la défense à ses successeurs de se prévaloir de ce fait pour exiger dans d'autres occasions de nouveaux subsides. C'est une faveur, une grâce qui lui a été accordée; il n'y avait aucun droit. — Si les rois de France avaient perpétué dans nos contrées la pacifique

domination du frère de saint Louis, peut-être leurs habitants auraient-ils oublié bien plus promptement d'anciennes haines pour s'associer aux destinées de leur nouvelle patrie, et l'histoire n'aurait point encore à nous livrer le tableau de nouvelles catastrophes, conséquences inévitables d'une fusion difficile et contrariée.

II.

LE POITOU RÉUNI A LA COURONNE DE FRANCE. — PHILIPPE LE HARDI.
DÉMÊLÉS DE LA COMMUNE DE POITIERS AVEC LES RELIGIEUX DE L'ABBAYE DU PIN.
SUCCESSION DE GUI DE LUSIGNAN, ÉCHUE A PHILIPPE LE BEL.
GAUTHIER DE BRUGES, ÉVÊQUE DE POITIERS.
LE PAPE CLÉMENT V DANS CETTE VILLE. — LES JUIFS. — LES TEMPLIERS.
PHILIPPE LE LONG, COMTE DE POITIERS.
DIVISION DE LA PROVINCE EN TROIS ÉVÊCHÉS. — LES LÉPREUX.
COMMENCEMENT D'INVASIONS DE LA PART DE L'ANGLETERRE. — DERNIERS REPRÉSENTANTS DE LA POÉSIE ROMANE.

La mort d'Alphonse, comte de Poitiers, conféra, à défaut d'enfants issus de son mariage avec Jeanne de Toulouse, la possession de notre territoire au fils de St Louis, Philippe, auquel les historiens contemporains donnent le titre de *Hardi*, en mémoire de la bravoure que le jeune prince avait déployée dans les expéditions des armées de France en Terre-Sainte. Son premier acte, lorsqu'il vint dans le Poitou, fut de confirmer les chartes municipales données à la cité de Poitiers par les précédents rois de France; ce monument est daté de Pons en Poitou, au mois de février 1721. Le nouveau monarque, suivant en cela les habitudes de ses prédécesseurs, cherche à conquérir les sympathies des habitants des cités de la nouvelle province. Il s'éleva bien quelques difficultés à l'occasion de la prise

en possession des états du comte Alphonse ; cette fois elles ne sont pas provoquées par les prétentions des rois d'Angleterre ; c'est un prince de la même famille que Philippe le Hardi, Charles d'Anjou, roi de Sicile, qui revendique ses droits sur la succession de son frère. Le parlement de Paris appelé à décider sur la validité des prétentions de ce prince, donna gain de cause au roi de France, et confirma pleinement la possession de ce dernier [1].

Hors ces faits, l'histoire générale ne nous transmet aucun événement dont le Poitou ait été l'objet ou le théâtre vers la fin du XIIIe siècle. Les puissances rivales s'organisent, s'installent au milieu de pacifiques travaux, pour pouvoir jeter dans les guerres du siècle suivant toute leur activité, toute leur énergie. La domination française sur notre province à cette époque est presque nulle, si nous en jugeons par le manque complet de documents historiques relatifs à ces temps. Les cités peuvent largement et sans obstacle jouir des priviléges et des libertés qu'elles ont conquis au milieu des luttes qui ont signalé la fin du XIIe siècle. Rarement nous les rencontrons aux prises avec les officiers du roi de France, sénéchaux, baillis ou viguiers ; et si quelques démêlés apparaissent dans l'histoire communale de la cité de Poitiers, ils n'ont point pour cause des envahissements de la part du pouvoir vainqueur, mais ils sont provoqués par le contact d'autres droits et d'autres franchises. C'est ainsi qu'en 1287 la commune de Poitiers eut de vives contestations avec les religieux de l'abbaye du Pin, qui, se fondant sur un privilége à eux octroyé par Richard Cœur-de-Lion, comte de Poitiers, voulaient exercer d'une manière complète leur droit de *minage* dans la cité capi-

[1] Thibaudeau.

tale du Poitou. Cette discussion, qui se renouvela depuis bien des fois, se termina alors à l'avantage des habitants de cette ville. — Les chefs de cette dernière commune avaient déjà eu occasion, vers l'an 1275, de donner un témoignage de leur puissance et surtout de leur bon vouloir à l'égard des populations. Dans l'intention de remédier d'une manière efficace aux vols impudents que les meuniers exerçaient à l'égard des habitants, ils leur ordonnèrent, sous des peines fort graves, de cesser leurs criantes friponneries ; ils indiquèrent même une nouvelle forme de construction pour leurs moulins, moins favorable sans doute à la fraude [1]. Il est vrai d'ajouter que ces sages mesures tombèrent bientôt en désuétude, mais elles n'en révèlent pas moins à cette époque l'action de la puissance municipale confiée à certains habitants que la confiance du peuple avait appelés à cette dignité.

Au règne de Philippe *le Bel*, successeur du fils de saint Louis mort en 1286, commence véritablement pour la France une ère nationale. Si, dans les siècles précédents, la royauté de Paris s'est trouvée aux prises avec les souverainetés seigneuriales du midi ; au XIVe, elle lutte avec énergie contre deux puissances plus terribles encore, celle de l'église et celle de la féodalité [2] personnifiées dans la papauté et la chevalerie. Contre elles s'insurgea le nouveau roi de France. Quoique les événements auxquels se rattache l'histoire de cette époque soient presque complétement étrangers à celle de notre province, nous devons cependant les mentionner; car ce fut dans la cité de Poitiers, lors du séjour qu'y firent Philippe le Bel et le pape Clément V, que se trama la pensée de la persécution dirigée

[1] *Hist. manusc. du Poitou*, par Bourgeois. — Dom Fonteneau.
[2] Michelet, *Hist. de France*, t. 3.

contre les templiers. Quant à la lutte que le roi de France soutint contre le pape Boniface VIII, l'explosion en fut encore provoquée par les projets d'insurrection de la part des seigneurs du midi, projets qui rencontrèrent dans la cour de Rome d'éclatantes protections. L'évêque de Pamiers, Bernard de Saisset, fut l'âme de cette insurrection contre la France dans les pays de Languedoc ; il chercha à y enrôler les puissants comtes de Comminges et de Foix ; il faisait entendre aux populations méridionales ces paroles : « *Les Français ne feront jamais de bien, mais plutôt du mal au pays.* » Contre le roi de France circulaient encore de véhémentes satires : « *C'est un faux monnayeur, son argent n'est que de l'ordure,* » disait-on. L'arrestation de Saisset termina bien, il est vrai, les germes de soulèvement qu'il cherchait à jeter dans le midi, mais alors la lutte s'établit entre le pape qui revendiquait son évêque, et le roi de France qui voulait faire justice de ses coupables tentatives. Ce fut au milieu de ces divers événements, dans lesquels les passions politiques de ces temps jetèrent tant d'aigreur et de fiel, que les états de France furent convoqués le 10 avril 1302. Jusqu'alors les deux grandes lignes de démarcation entre les peuples du nord et du midi, s'étaient reproduites dans les formations de ces assemblées connues sous le nom d'*états ;* les pays de langue d'*oil* et de langue d'*oc* avaient eu leur représentation spéciale : dans l'assemblée convoquée par Philippe le Bel, les deux éléments se confondirent ; l'unité nationale succéda à cette double représentation : ce fut un pas immense vers la fusion complète des diverses populations.

Nous n'avons pas la pensée de reproduire dans tous leurs détails les diverses catastrophes de ce combat acharné entre le pape et le roi de France, dont le dénoûment assura à

ce dernier une victoire complète, ni de rappeler les nombreuses guerres contre les communes de Flandre, pour lesquelles les exigences du fisc vinrent accabler nos contrées, et y raviver les souvenirs des précédentes conquêtes dont notre pays avait été victime. Notre unique préoccupation est de mettre en relief les seuls événements dont notre province fut le théâtre. — En 1305, le roi de France vint dans le Poitou et séjourna dans la ville de Saint-Jean-d'Angély, où il fut rejoint par l'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Got. C'était au moment où les cardinaux, enfermés en conclave à Pérouse, s'occupaient d'élire un nouveau pape en remplacement de Benoît XI qui avait succédé à Boniface VIII. Les deux partis, le français et l'anti-français, étaient en hostilité ouverte, et ils n'avaient pu terminer leur rivalité qu'en convenant que tous les deux désigneraient trois candidats, et que l'autre parti choisirait. Ce fut au parti français à choisir, et il désigna Bertrand de Got. Telles sont les circonstances qui rendent importante aux yeux de l'histoire l'entrevue de l'archevêque de Bordeaux et du roi de France dans la petite ville de Saint-Jean. Ils se réunirent dans une forêt voisine de cette cité; et l'historien Villani, dont les affirmations nous paraissent plus que hasardées, s'est chargé de dévoiler les secrets de cette mystérieuse rencontre; voici comment il s'exprime : « Ils entendirent la messe, et se jurèrent le secret. Alors le roi commença à parlementer en belles paroles pour le réconcilier avec Charles de Valois. Ensuite il lui dit : « *Vois, archevêque, j'ai en mon pouvoir de te faire pape, si je veux; c'est pour cela que je suis venu vers toi; car si tu me promets de me faire six grâces que je te demanderai, je t'assurerai cette dignité, et voici ce qui te prouvera que j'en ai le pouvoir.* » Alors il lui montra les lettres et délégations de l'un

et l'autre collége. Le gascon, plein de convoitise, voyant ainsi tout-à-coup qu'il dépendait entièrement du roi de le faire pape, se jeta comme éperdu de joie aux pieds de Philippe, et dit : « *Monseigneur, c'est à présent que je vois que tu m'aimes plus qu'homme qui vive, et que tu veux me rendre le bien pour le mal. Tu dois commander, moi, obéir, et toujours j'y serai disposé.* » Le roi le releva, le baisa à la bouche, et lui dit : « *Les six grâces spéciales que je te demande sont les suivantes : la première, que tu me réconcilies particulièrement avec l'église, et me fasses pardonner le méfait que j'ai commis en arrêtant le pape Boniface ; la seconde, que tu rendes la communion à moi et à tous les miens ; la troisième, que tu m'accordes les décimes du clergé dans mon royaume, afin d'aider aux dépenses faites en la guerre de Flandre ; la quatrième, que tu détruises et annules la mémoire du pape Boniface ; la cinquième, que tu rendes la dignité de cardinal à messer Jacobo et messer Piero de la Colonne, que tu les remettes en leur état, et qu'avec eux tu fasses les cardinaux certains miens amis. Pour la sixième grâce et promesse, je me réserve d'en parler en temps et lieu ; car c'est chose grande et secrète.* » L'archevêque promit tout par serment sur le *corpus domini*, et de plus, il donna pour otages son frère et deux de ses neveux. Le roi, de son côté, promit et jura qu'il le ferait élire pape. »

« Le pape de Philippe le Bel, continue M. Michelet auquel nous empruntons ce récit, avouant hautement sa dépendance, déclara qu'il voulait être couronné à Lyon. Ce couronnement, qui commençait la captivité de l'église, fut dignement solennisé. Au moment où le cortége passait, un mur chargé de spectateurs s'écroule, blesse le roi et tue le duc de Bretagne. Le pape fut renversé, la tiare

tomba. Huit jours après, dans un banquet du pape, ses gens et ceux des cardinaux prennent querelle, un frère du pape est tué. » Tels furent les pronostics qui précédèrent le futur règne de l'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Got, connu dans l'histoire sous le nom de Clément V.

Si le roi de France cherchait par tous ses efforts à élever sa puissance au-dessus de celle de Rome, à comprimer les révoltes des communes du nord, il ne craignait point de s'abaisser jusqu'à solliciter les riches héritages de ses vassaux. Il apprit, vers ce même temps, que le comte de la Marche et d'Angoulême, Guy de Lusignan, ce rejeton de cette puissante et formidable souche féodale, était en proie à une maladie mortelle. Il accourut promptement dans la cité de Poitiers où séjournait alors le vassal moribond, et à force de supplications il obtint de lui par voie testamentaire le don de tous ses biens. Ce legs, arraché à un vieillard malade, rencontra dans la famille éteinte des Lusignan quelques contradicteurs : ce furent les sœurs du défunt, ses uniques héritières, qui essayèrent par une faible opposition d'arracher au roi de France le magnifique héritage qu'il venait de recueillir. Impuissante et vaine tentative que Philippe le Bel apaisa promptement en livrant à l'avidité collatérale quelques bribes de la succession disputée [1]. Il est vrai de dire, à l'honneur du roi de France, que lors de la mort du seigneur de Lusignan, il lui fit élever à ses frais un superbe tombeau dans l'église des Jacobins de Poitiers, autant pour rappeler la noblesse de son antique famille, que comme témoignage de sa sincère reconnaissance.

Vers le même temps, en 1306, l'évêque de Poitiers, le successeur de Hugues de Châteauroux, vint à succomber,

[1] Moréri, *Dict. hist.*

victime de la haine de l'ancien archevêque de Bordeaux, le nouveau pape Clément V. La lutte que soutint Gauthier de Bruges, ainsi s'appelait ce prélat, contre l'ami de Philippe le Bel, donne une idée assez juste de l'anarchie qui existait dans le monde sacerdotal aussi bien que dans le monde politique. C'était un homme passionné que ce Gauthier de Bruges. Ancien moine de l'ordre religieux des franciscains, il avait dû à la faveur de Nicolas III sa nomination à la dignité épiscopale. Son élection avait même été précédée dans la cité de Poitiers par un soulèvement populaire, dirigé non contre lui, mais bien contre les réformes apportées au mode d'élire les évêques. Avant Hugues de Châteauroux, le peuple participait à leur nomination, et par de nouvelles mesures ce droit fut donné aux seuls chapitres des cathédrales. Le prédécesseur de Gauthier, nonobstant de vives protestations, avait été élu de cette façon; et lors de sa mort, de nouvelles réclamations s'élevèrent, et ce fut pour les apaiser que le pape décerna au moine Gauthier la dignité vacante. Cette nomination, en effet, calma toutes les passions, et le nouvel évêque, pour lequel les populations avaient manifesté un vif enthousiasme, fut accueilli avec grande joie dans la cité de Poitiers [1]. Depuis un grand nombre d'années, il gouvernait avec talent son église, lorsqu'une discussion violente éclata entre l'archevêque de Bourges et celui de Bordeaux, au sujet de la primatie d'Aquitaine. Gauthier, dont le caractère se ressentait des passions de sa remuante patrie, la cité de *Bruges*, embrassa avec énergie le parti du prélat de Bourges, Gilles de Rome, de la célèbre maison de Colonne. Une violente polémique s'engagea entre les deux adversaires, dans la-

[1] *Hist. manusc. du Poitou*, par Bourgeois.

quelle tous les deux invoquèrent à l'appui de leur cause diverses bulles émanées du souverain pontife. Il paraîtrait que, dans cette discussion purement canonique, la victoire ne resta point à l'archevêque de Bourges, car il l'abandonna promptement pour recourir à des armes plus véhémentes encore, celles de l'excommunication. Gauthier reçut de son ami plein pouvoir pour lancer contre Bertrand de Got les foudres canoniques. Quoique suffragant de l'archevêque de Bordeaux, il lui ordonna d'abandonner la qualité de primat d'Aquitaine qu'il s'arrogeait indûment, et, en cas de refus, il le menaça de l'excommunication. Bertrand de Got, loin de céder aux injonctions de l'évêque de Poitiers, persista à soutenir ses droits à la dignité qui lui était contestée : alors Gauthier lança contre lui la formule d'excommunication. Jusque-là tout semblait favoriser la victoire du prélat de Bourges sur son rival, lorsque ce dernier fut promu, ainsi que nous l'avons vu, au trône pontifical. Les rôles changèrent alors ; et l'excommunié, tout en prenant la tiare, n'oublia point la conduite qu'avait tenue à son égard l'évêque de Poitiers. Le courageux complice de l'archevêque de Bourges fut chassé de son siége épiscopal, et Clément V lui ordonna de se retirer dans le couvent des Cordeliers de la ville de Poitiers. Vers le même temps, il déclara par une bulle l'indépendance de l'église de Bordeaux de celle de Bourges. Gauthier de Bruges, quoique vaincu, protesta contre la condamnation qui le frappait, avec la même énergie qu'il avait déjà attaqué Bertrand de Got. Il en appela au futur concile, et à Dieu même, pour le venger de l'injustice et de la violence dont il était victime. A son lit de mort, il prononça contre Clément V les mêmes paroles accusatrices, et il ordonna que lors de son décès, qui arriva un an après

sa déposition, on plaçât entre ses mains le parchemin sur lequel il avait rédigé l'acte solennel de sa protestation.

Le courage que montra jusque dans ses derniers moments l'évêque de Poitiers, a laissé dans la tradition de singuliers souvenirs. Elle rapporte qu'à l'un des voyages que le pape Clément V fit dans la capitale du Poitou, il lui prit fantaisie de faire arracher des mains du factieux Gauthier cet acte, monument de la condamnation dont il avait frappé ce prélat. Mais le cadavre résista aux ordres de Clément V, perpétuant, après la mort de celui dont il avait été l'enveloppe humaine, l'énergique indépendance de sa vie tout entière, et le parchemin resta entre ses mains décharnées. Le diacre chargé par le pape de cette mission descendit de nouveau dans le sépulcre, au milieu des ombres et du silence de la nuit, et ayant interpellé le cadavre, une voix étrange se fit entendre, et lui répondit que l'acte serait confié au pape, à la seule condition qu'après l'avoir lu, il le ferait replacer au même lieu où Gauthier avait ordonné de le mettre. A la suite de cette mystérieuse conférence, et au moment où le diacre s'apprêtait à franchir le seuil du caveau sépulcral, une main invisible le retint enchaîné en ce lieu, jusqu'à ce que le pape eut renvoyé la protestation de Gauthier. Depuis ce temps, ajoute la tradition, ayant pour organe un prêtre de l'église de Loudun, Clément V eut pour l'ancien évêque de Poitiers une très-grande vénération; il lui fit même élever un superbe tombeau dans ce même monastère qu'il lui avait désigné comme lieu d'exil.

Nous n'avons reproduit ce bizarre langage de la tradition que comme un témoignage sincère de l'admiration que provoqua dans l'église de Poitiers la courageuse résistance de son ancien évêque. Sa mémoire n'avait nullement

besoin de cette ovation presque fabuleuse, pour trouver dans l'histoire de notre province une mention justement méritée. Car, au nom de ce prélat se rattache non-seulement le souvenir de la lutte qu'il soutint avec courage contre l'archevêque de Bordeaux, mais encore celui de plusieurs ordonnances synodales qu'il promulgua pour l'administration de son évêché. Durant plus de trente années, il gouverna avec gloire l'église de Poitiers, rappelant à ces époques d'agitation, par la multiplicité de ses travaux et la sainteté de sa vie, l'exemple des premiers évêques du christianisme. Outre les sages règlements qu'il fit pour son église, il a laissé comme monuments de son zèle et de sa science, un commentaire en quatre livres sur le livre du Maître des sentences, qui fut considéré alors comme un traité complet de théologie, un grand nombre d'extraits des saints pères, et un manuscrit contenant la suite des évêques de Poitiers, qui nous est connu sous le nom de *Grand-Gauthier* [1].

Pendant que l'ancien antagoniste de Clément V descend dans la tombe, ce pape vint s'installer dans la cité de Poitiers, choisissant pour lieu de sa résidence le même monastère qui renfermait les dépouilles mortelles de Gauthier de Bruges. Le roi de France ne tarda point à venir l'y rejoindre. Le mystère dont il a entouré la sixième promesse qu'il a exigée de Bertrand de Got dans la forêt voisine de Saint-Jean-d'Angély, va peut-être se dévoiler aux yeux de l'imprudent prélat. Philippe le Bel logea en face de sa victime dans le monastère des Jacobins; un passage souterrain fut même pratiqué entre ces deux habitations pour faciliter les entretiens des deux personnages. Il ne nous appartient pas de chercher à dissiper les ténèbres qui ont

[1] Dreux du Radier.

entouré leurs intrigues réciproques, à épier leurs moindres paroles, à deviner leurs pensées les plus intimes en les suivant dans les sombres détours des monastères, pour pouvoir, ainsi que Villani, révéler les secrets de leurs mystérieuses entrevues. L'histoire générale peut seule revendiquer les honneurs d'une telle indiscrétion, puisque seule elle a mission de nous initier aux événements qui furent, dit-on, la conséquence de ces négociations dans la cité de Poitiers. On a souvent répété, il est vrai, que Philippe le Bel ne vint dans cette ville que pour exiger du pape l'exécution de cette sixième promesse qu'il avait passée sous silence, et à laquelle, dans son enthousiasme, le nouveau pape Clément V avait donné une complète adhésion. On a dit encore qu'il s'agissait de poursuivre juridiquement l'ordre de chevalerie connu dans l'histoire sous le nom de templiers. Tout ce que nous savons, c'est que la présence à Poitiers du pape et du roi de France jeta dans toute la ville une grande confusion. Le maire et les échevins ne savaient comment aviser aux moyens de remédier à un tel état de choses; tous les habitants s'empressaient autour des deux monastères pour voir les figures d'un pape et d'un roi. Chacun voulait participer aux saintes bénédictions du chef de l'église, aux cures merveilleuses que la tradition répandait devoir être faites par le roi de France. Il ne s'écoulait pas de jour sans que des scènes de tumulte vinssent jeter l'alarme dans la cité; souvent même la voix des hommes de la commune, impuissante à maintenir le bon ordre, venait se perdre au milieu de la foule. Alors il fut décidé que le maire, du nom de Guillaume l'Alleman, aurait une garde de douze *sergents*, équipés aux frais de la commune. Un impôt extraordinaire fut levé pour subvenir à leur équipement; et, vu son insuffisance, le maire paya le surplus de ses propres deniers : ce fut pour

le récompenser de son dévoûment que les habitants le continuèrent dans sa dignité l'année suivante.

Le séjour de Clément V et de Philippe le Bel dans la cité de Poitiers fut encore signalé par un événement relatif à nos contrées, nous voulons parler de l'expulsion des juifs de toute notre province. Comme dans tous les autres pays, ces malheureux étaient parvenus à acquérir de nombreuses richesses : déjà vers l'an 1291, Philippe le Bel avait ordonné de les chasser de la cité de Poitiers, et ils ne purent se soustraire à l'exécution de cet arrêt qu'en versant entre les mains du roi de France des sommes considérables. On croit même que dès cette époque on les contraignit à porter une marque distinctive, et à occuper des rues désignées que l'on devait fermer durant la nuit. Ces exigences n'empêchèrent pas le roi de France de réaliser sa première pensée d'expulsion, et d'exploiter contre les gens de cette nation les accusations souvent calomnieuses qui planaient sur eux. Peut-être l'avide monarque espérait-il encore remplir ses coffres aux dépens de leurs richesses ?

Le pape Clément V n'abandonna Poitiers que vers l'an 1309, pour se diriger vers Avignon, où il établit, pour la première fois, le centre du pouvoir religieux. Durant son séjour dans notre cité, il donna des priviléges assez étendus au chapitre de Saint-Pierre, tous restrictifs de l'autorité épiscopale, et qui seront dans l'avenir une source de discordes entre cette dernière et les chanoines de l'église cathédrale. Peu s'en fallut que Clément V ne rejoignît dans la tombe son ancien adversaire Gauthier de Bruges ; car, quelque temps avant son départ, si nous en croyons l'auteur de l'histoire manuscrite du Poitou que nous avons déjà citée, il fut saisi d'une violente maladie, et il ne dut son salut qu'à l'habileté d'un médecin de notre cité. La recon-

naissance de l'ancien archevêque de Bordeaux se manifesta d'une singulière façon : *convaincu*, dit le même historien, *qu'un si excellent médecin des corps serait propre à la guérison des âmes*, il l'éleva, dès son arrivée dans la cité d'Avignon, à la dignité d'archevêque de Mayence.

Le dénoûment de la mystérieuse rencontre de Philippe le Bel et de Clément V dans la cité de Poitiers ne tarda point à éclater. L'ordre des templiers fut poursuivi juridiquement par le roi de France ; les chevaliers furent saisis et jetés dans les cachots ; tous leurs biens confisqués. « Les templiers étaient accusés, dit M. de Châteaubriand [1], de se vouer entre eux à d'infâmes voluptés, de renier le Christ, de cracher sur le crucifix, d'adorer une idole à longue barbe, aux moustaches pendantes, aux yeux d'escarboucle, et recouverte d'une peau humaine ; de tuer les enfants qui naissaient d'un templier, de les faire rôtir, de frotter de leur graisse la barbe et les moustaches de l'idole ; de brûler les corps des templiers décédés, et de boire leurs cendres détrempées dans un philtre. » Au milieu de toutes ces accusations, presque tous les historiens sont unanimes à reconnaître comme unique mobile du roi de France le désir qu'il avait de s'approprier les immenses richesses des templiers ; car, au moment même où les cachots s'ouvraient pour recevoir leurs victimes, Philippe le Bel prenait possession du temple où se trouvaient amassés tous les trésors de l'ordre. Vers la fin de 1307, commença l'immense procédure, et l'on vit arriver dans la cité de Poitiers soixante-douze templiers, que le roi de France envoyait au pape pour leur faire subir un interrogatoire. Ces malheureux, croyant sincère la protection que paraissait leur accorder

[1] *Études hist.*

le souverain pontife, firent des aveux qui, plus tard, motivèrent leur condamnation. Philippe le Bel revint lui-même à Poitiers pour exciter l'énergie défaillante de son complice : cette fois il ne s'entoura plus de mystères ; il fit retentir bien haut les solennelles adhésions dont la plupart des plus puissants seigneurs de France ont accueilli sa conduite. « Il était accompagné dans ce voyage, dit Dupuy, d'une grande multitude de gens qui étaient ceux de ses procureurs qu'il avait retenus près de lui, pour prendre avis sur les difficultés qui pourraient survenir. » « En arrivant dans cette cité, dit M. Michelet [1], il baisa humblement les pieds au pape. Mais celui-ci vit bien qu'il n'obtiendrait rien. Philippe ne pouvait entendre à aucun ménagement. Il lui fallait traiter rigoureusement les personnes pour pouvoir garder les biens. Clément V, hors de lui, voulait sortir de la ville, échapper à son tyran : qui sait même s'il n'aurait pas fui hors de France? Mais il n'était pas homme à partir sans argent. Quand il se présenta aux portes avec ses mulets, ses bagages, ses sacs, il ne put passer ; il vit qu'il était prisonnier du roi, non moins que les templiers. Plusieurs fois il essaya de fuir, toujours inutilement. Il semblait que son tout-puissant maître s'amusât des tortures de cette âme misérable qui se débattait encore. » Après les longueurs interminables d'une procédure inique, le bûcher fut le théâtre où se termina d'une manière sanglante ce drame dont les premiers actes s'étaient passés dans la cité de Poitiers.

Durant les sombres préoccupations de ses poursuites contre les templiers, Philippe le Bel, dont la seule pensée dominante semble être celle de désirer de l'argent, n'ou-

[1] *Hist. de France.*

blia point de remédier aux périls que faisaient éprouver au fisc certains monnayeurs établis en Poitou. Dans le but de constituer l'unité de monnaie dans son royaume de France, il poursuivit énergiquement cette industrie devenue à cette époque très-fréquente. En 1308, il écrivit une lettre à son sénéchal dans notre province, par laquelle *il luy est enjoint de faire abattre incessamment les fournaises construites dans les lieux secrets où les Lombards faisoient fondre du billon* [1]. Cette ordonnance reçut une prompte exécution, et tous les changeurs, orfèvres et autres, furent contraints, sous peine d'amendes très-fortes, de laisser aux ouvriers du roi de France le soin de battre et *d'altérer* les monnaies.

Quelque temps avant sa mort, en 1314, Philippe le Bel donna à son fils, connu depuis sous le nom de Philippe le Long, le comté de Poitou, à la condition qu'à défaut d'enfants mâles il retournerait à la couronne de France [2]. Notre province ne demeura pas longtemps sous la dépendance d'un comte spécial, car le prince investi de cette dignité succéda promptement à son frère aîné Louis le Hutin. Sous Philippe le Long, le Poitou fut le théâtre de sanglantes persécutions dirigées contre des malheureux, connus dans l'histoire sous le nom de *Lépreux*. Chassés, proscrits de la cité, on leur assignait des enceintes d'où ils ne pouvaient sortir. Dès qu'ils étaient frappés de ce mal hideux, toutes les affections cessaient, les liens de famille se brisaient, et autour de la victime se déroulaient les horreurs du désert. Bien rarement quelques femmes compatissantes venaient prodiguer leurs soins aux pauvres délaissés; couvertes de longues tuniques blanches, le seul costume

[1] *Ordonn. des rois de France*, t. 1.

[2] Thibaudeau.

qui leur fût permis, elles participaient aux répugnances soulevées partout contre leurs malheureux protégés. Il leur était défendu de porter la main aux vivres qu'elles voulaient acheter ; elles ne pouvaient y toucher qu'avec une baguette [1]. Cette contagion avait fait de tels progrès à ces époques de misère, qu'il s'était formé entre les lépreux de nombreuses associations; et la tradition populaire les accusait de posséder d'immenses richesses. Devons-nous expliquer les persécutions dirigées contre eux et les juifs en 1320, en lançant contre le roi de France Philippe le Long les mêmes accusations qui ont déjà retenti contre son père à l'occasion des templiers? Ou bien faut-il rejeter sur l'ignorance et la misère toute la responsabilité des violences exercées à l'encontre de ces malheureux? « Toujours est-il que, vers l'an 1321, le bruit se répandit tout-à-coup que les juifs et les lépreux avaient empoisonné les fontaines publiques. Le sire de Parthenay écrivit au roi de France qu'un *grand lépreux*, saisi sur ses terres, avait avoué avant son supplice qu'un riche juif lui avait remis de l'argent et certaines drogues. Ces drogues se composaient, disait-il, de sang humain, d'urine, à quoi on ajoutait le corps du Christ; le tout séché et broyé, mis en un sachet avec un poids, était jeté dans les fontaines ou les puits [2]. » Cette accusation ainsi formulée par le sire de Parthenay, fut le signal d'une persécution générale contre les lépreux; partout ils furent arrêtés, et souvent même, avant toute information préalable, livrés au dernier supplice. Un chroniqueur contemporain cité par M. Michelet nous révèle les croyances populaires répandues à ce sujet. « Nous-mêmes, dit-il, en Poitou, dans un bourg de notre vasselage, nous avons de

[1] Thibaudeau.

[2] Michelet.

nos yeux vu un de ces sachets. Une lépreuse qui passait, craignant d'être prise, jeta derrière elle un chiffon lié qui fut aussitôt porté en justice, et l'on y trouva une tête de couleuvre, des pattes de crapaud, et comme des cheveux de femme enduits d'une liqueur noire et puante, chose horrible à voir et à sentir. Le tout mis dans un grand feu ne put brûler, preuve sûre que c'était un grand poison.... Il y eut bien des discours, bien des opinions. La plus probable, c'est que le roi des Maures de Grenade, se voyant avec douleur si souvent battu, imagina de s'en venger en machinant avec les juifs la perte des chrétiens. Mais les juifs, trop suspects eux-mêmes, s'adressèrent aux lépreux... Ceux-ci, le diable aidant, furent persuadés par les juifs. Les principaux lépreux tinrent quatre conciles, pour ainsi parler, et le diable, par les juifs, leur fit entendre que, puisque les lépreux étaient réputés personnes si abjectes et comptés pour rien, il serait bon de faire en sorte que tous les chrétiens mourussent ou devinssent lépreux. Cela leur plut à tous; chacun de retour, le redit aux autres... Un grand nombre leurrés par de fausses promesses de royaumes, comtés et autres biens temporels, disaient et croyaient fermement que la chose se ferait ainsi [1]. »

Au milieu de toutes ces accusations grossies, envenimées par les haines des populations, il est impossible de saisir la vérité relativement aux crimes imputés aux lépreux du XIVe siècle. L'abjection et la haine dont ils étaient frappés provoquèrent-elles dans leurs esprits irrités de semblables vengeances? Telle est la question que l'on peut s'adresser en parcourant les récits des atrocités qui leur sont reprochées, et des persécutions dont ils furent victimes.

[1] Contin. de G. de Nangis, trad. de M. Michelet.

Le roi de France ordonna, en effet, de brûler vifs tous ceux qui seraient reconnus coupables, et de renfermer les autres dans des enceintes que l'on appela depuis *léproseries*. Quant aux juifs, coupables ou innocents, tous furent brûlés.

A ces tableaux sombres, dans lesquels se reflètent avec tant de vérité les souffrances physiques des populations à cette époque, l'histoire contemporaine fait succéder le récit de scènes burlesques qui contrastent d'une manière bizarre avec les événements que nous venons de raconter. On vit se former dans le Poitou, comme dans beaucoup d'autres provinces, des associations d'hommes et de femmes, connues sous le nom de confréries des *Pénitents d'amour*, ou de *Gallois* et *Galloises*. Dans ces temps, tout souffre, tout est maladif, l'âme ainsi que le corps. Sous l'influence de leur imagination exaltée, les membres de ces confréries cherchent à prouver par toutes sortes de folies la puissance de l'amour. S'ils n'étaient bien sincères dans leur étrange délire, on pourrait croire qu'ils ont eu à cœur de nous donner une complète parodie des mœurs chevaleresques. Entre autres usages bizarres qu'ils mettaient en pratique, ils avaient coutume, durant les rigueurs de l'hiver, de sortir presque nus ou couverts du moins fort légèrement, tandis que pendant l'été ils s'enveloppaient de lourds vêtements et séjournaient près de foyers ardents. Ces folies n'eussent été que risibles, si, trop souvent poussées à l'excès, elles n'eussent occasionné parmi les plus fidèles sectateurs des doctrines de la confrérie de fréquents malheurs, quelquefois même la mort [1].

Les populations, victimes de tous ces fléaux, sont dé-

[1] Thibaudeau.

cimées par une affreuse mortalité. Au-dessus de ces misères planent de superstitieuses croyances. Les accusations de magie et de sorcellerie viennent jeter un triste éclat sur ces scènes douloureuses. Les bourreaux ne suffisent plus ; les bûchers ne sont pas assez ardents pour toutes les victimes. Seigneurs et paysans, lépreux et juifs, tous semblent prédestinés à la fatalité du supplice. Philippe le Long, ainsi que son père, emporta dans la tombe les malédictions de son peuple, pour les *extorsions inouïes* dont il l'avait accablé. — Si nous détournons les regards de ces souffrances générales pour les porter vers un monde moins accessible à toutes ces hideuses catastrophes, nous rencontrerons à la cour du roi de France deux hommes d'origine poitevine dont les noms sont restés célèbres dans les annales de cette époque. Ils n'ont point acquis leur gloire contemporaine par une participation quelconque aux événements politiques de ces temps ; ils ne la durent qu'à leur amour pour cette poésie provençale, dont les premiers accents en langue romane ont trouvé parmi nos aïeux tant de sectateurs illustres et passionnés. Parmi les hommes de ces temps, tous légistes et portant la *robe longue*, avides de procès féconds en sanglantes tragédies, en crimes obscènes et atroces, et ayant pour dénoûment des supplices plus étranges et plus affreux encore, notre histoire locale n'a point à revendiquer ni les Pierre de Flotte, ni les Plassian, ni les Nogaret, tous ces instruments impitoyables de la volonté de Philippe le Bel, soit lorsqu'il brise le pouvoir papal en humiliant le souverain pontife, soit lorsqu'il frappe de mort la féodalité par le supplice des templiers. Nos illustrations de cette époque ont une physionomie plus douce ; autour d'elles ne s'agitent pas de lugubres catastrophes ; elles n'ont

pour trophées que des chants poétiques, et pour dramatiques péripéties des combats d'amour.

Pierre Milio ou Milhon, Emeric, seigneur de Rochefort, tous deux attachés à la cour de Philippe le Long, appartiennent à notre histoire par leur naissance. C'étaient de beaux esprits, rappelant dans ces temps de calamités les poétiques habitudes de nos anciens troubadours. Le roi de France lui-même, tout préoccupé qu'il fût des graves intérêts de ses états, avait pour la poésie provençale une grande affection. Pendant qu'il était comte de Poitou, il a pu s'inspirer des beautés de cette langue méridionale, si mobile et si capricieuse dans sa forme et dans ses allures. Si elle a perdu son influence politique sur les destinées des peuples, elle n'en est pas moins restée pour servir de poétique enveloppe à toutes les fantaisies de l'imagination. Les temps ne sont plus, en effet, où le troubadour lance au milieu de la lutte ses fougueux sirventes, utilisant au profit des passions nationales la verve de son esprit et les sympathiques harmonies de la langue que parlent les peuples dont il provoque les éclatantes insurrections. Désormais la poésie romane, métamorphosée, réduite à de minimes proportions, reste ensevelie dans les mystérieuses préoccupations d'amour; à elle les replis les plus secrets du cœur, les hauts faits de galanterie et les exploits de belle courtoisie. Pierre Milhon et le seigneur de Rochefort nous donnent une idée assez juste du nouveau rôle qu'elle est appelée à remplir.

Une dame de la maison de Montaigu en Poitou provoqua l'amour et les chants du premier de ces deux poëtes. Dans une des nombreuses épîtres adressées à cette noble dame, le pauvre troubadour se compare à un malade à qui le médecin fait espérer une guérison certaine, et qui en est

promptement abandonné lorsque la mort s'avance. « Il en » est de même, dit-il, de mon amante; elle m'a donné » quelques espérances, mais aujourd'hui elle n'a pour » moi que du dédain. N'importe, jamais la pensée de » briser mes liens ne me viendra à l'esprit. » Il est cependant à présumer que la dame de son cœur ne fut pas toujours à son égard aussi sévère, ou bien que le poëte oublia promptement ses serments de fidélité, car, dans un autre chant, il nous révèle qu'après bien des soins et des peines, il a enfin obtenu le *don d'amoureuse mercy*. — La femme qui donna à l'imagination du seigneur de Rochefort son poétique élan, fut une jeune fille du nom de Florence, de la maison de Forcalquier. Plus discret que son émule Pierre Milhon, il se contente d'exprimer dans ses chants des pensées empreintes d'une douce mélancolie. « Chaque jour, » s'écrie-t-il, est pour moi plus long qu'une année entière, » quand je ne vois pas celle que j'aime avec tant d'ar- » deur. » Combien fut vive et poignante sa douleur, lorsqu'il fut forcé de s'éloigner de la jeune Florence pour dissiper les calomnies que la médisance se plaisait à jeter sur leurs amours. Hors ces plaintives et tendres émanations du cœur, la poésie est muette, inactive. Quel rôle aurait-elle rempli dans le tumulte de ces temps? A quelles âmes d'élite se serait-elle fait entendre, puisque toutes sont sous l'impression de pénibles pensées?

Du règne de Philippe le Long date encore pour notre histoire un événement assez important, nous voulons parler du morcellement de l'évêché de Poitiers. Il fut divisé en trois parties par la création des évêchés de Maillezais et de Luçon. Le pape Jean XXII, qui détermina cette nouvelle circonscription religieuse par une bulle datée d'Avignon au mois d'août 1317, la première année de son pontificat,

craignit sans doute de voir se renouveler les énergiques résistances dont Gautier de Bruges avait donné l'exemple à l'encontre de l'archevêque de Bordeaux. Le pouvoir sacerdotal de l'évêque de Poitiers, déjà restreint par l'octroi de priviléges à l'église cathédrale, se trouva de la sorte réduit à de fort étroites limites de territoire, si on les compare à l'étendue immense de son ancienne juridiction.

III.

GUERRES ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE. — COMMUNE DE POITIERS.
INVASION DU COMTE DERBY DANS LE POITOU ET LA SAINTONGE.
PRISE DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY ET DE POITIERS.
BATAILLE DE MAUPERTUIS ENTRE LE ROI DE FRANCE ET LE PRINCE DE GALLES.

Le travail de centralisation qui s'était accompli pour la France, dans les derniers siècles, au milieu de tant d'efforts et de si longues agitations, rencontra, vers la première partie du XIVe siècle, de nouvelles difficultés. L'Angleterre semble vouloir venger sa défaite des bords de la Charente. Elle équipe ses flottes, aguerrit ses soldats, et n'attend plus qu'une occasion favorable pour affronter de nouveau les périls de l'océan et les chances des combats. Les ardeurs belliqueuses du peuple pirate trouvent de fortes sympathies dans son jeune roi Edouard III, monarque destiné à rappeler, par la fougue de son caractère, par l'activité incroyable de ses entreprises, les audacieux exploits du premier conquérant de l'Angleterre, Guillaume le Bâtard. Avant lui, et cela durant le règne des fils de Philippe le Bel, bien souvent d'énergiques contestations s'étaient élevées entre les deux nations, mais presque toujours elles avaient

eu de pacifiques dénoûments, grâce à l'intervention religieuse de certains papes. L'acharnement des deux peuples ennemis s'apaisait immédiatement après la prise de quelques châteaux ou le pillage de quelques cités.

C'est ainsi que, vers l'an 1324, les souverains de France et d'Angleterre se disputèrent la possession d'une place forte située sur les frontières de la Guienne. Le parlement de Paris ayant décidé en faveur du roi de France, quelques guerriers de cette nation, confiants dans cette sanction juridique de leurs droits, pénétrèrent dans le château pour en prendre possession, mais ils y furent massacrés par des soldats anglais à la suite d'un siége de courte durée. Ce fut en vain que le roi de France demanda pour ces actes d'hostilité une juste satisfaction : la guerre éclata entre les deux peuples. Charles le Bel s'apprêtant à envahir la Guienne, demanda un secours d'argent à la ville de Poitiers par l'intermédiaire de Raimbault de Rechignevoisin et de Pierre Raymond, sénéchal du Poitou. Les lettres du roi de France rappellent celle de notre ancien comte, le frère de saint Louis, et nous donnent une idée juste de la fausse position de la royauté de France vis-à-vis des provinces du midi, par suite des nombreuses et tyranniques exactions des derniers rois. Les habitants de Poitiers consentirent à accorder le subside que l'on implorait d'eux, et, pour le réaliser, un impôt fut établi sur les marchandises qui se vendaient dans la cité et autres lieux dépendants [1].

Le roi de France envoya en Guienne Charles de Valois son oncle, l'un des plus grands guerriers de ce siècle, et toute la province fut bientôt soumise. Le roi d'Angleterre chercha alors à obtenir la paix du vainqueur par l'entre-

[1] Thibaudeau.

mise d'Isabelle sa femme, sœur du roi de France : ce dernier ne la lui accorda qu'à la condition qu'il viendrait en personne lui rendre l'hommage qu'il devait à la couronne de France comme duc de Guienne. Le vieil Edouard, livré à la merci d'un favori qui ne voulut pas consentir à son départ pour la France, céda alors sa province de Guienne à son fils à peine âgé de treize ans. Le jeune prince, dont les victoires doivent plus tard faire pâlir les destinées de la monarchie française, fit hommage de son nouveau duché, ce qui termina pour lors la guerre entre les deux nations.

Ce fut durant les luttes qu'elle provoqua, qu'éclata un grand mouvement dans la cité de Poitiers. Ses habitants ayant appris qu'une troupe d'Anglais séjournait dans les environs de Lusignan, résolurent de marcher contre eux et de les chasser du pays. Les gens de la commune convoquèrent à son de trompe tous ceux qui étaient en état de porter les armes; et il se forma bientôt une petite armée commandée par le maire de la cité, du nom de Guischard, assisté des prévôts de Saint-Hilaire et de Montierneuf. Au milieu de cette multitude en armes, flotte comme étendard la bannière de l'église St-Hilaire; la cité n'a pas encore ses enseignes. Cette démonstration belliqueuse ne fut suivie d'aucune collision avec les soldats anglais; et, après quelques jours d'absence, les hommes de Poitiers rentrèrent dans leur cité. C'est là le premier événement de ce genre que l'histoire municipale de ces temps nous rapporte : il constate un pas immense opéré dans la carrière des libertés communales. Non-seulement les habitants de notre cité possèdent dans les archives de leur hôtel-de-ville de beaux priviléges bien et dûment octroyés et confirmés par les rois de France, mais encore ils s'organisent comme force guer-

royante avec leurs chefs et leurs étendards, sans aucune participation du pouvoir vainqueur. A la suite de cette mémorable expédition, les gens de Poitiers auraient bien voulu conserver la bannière du grand saint du Poitou, sans doute pour attirer sur leurs futures entreprises de mystérieuses protections; mais le trésorier de Saint-Hilaire somma le maire Guischard de la lui rendre, et même il envoya vers lui, à cet effet, son procureur du nom de Simon d'Orlac[1].

Quelques années s'étaient à peine écoulées, que des hostilités bien plus vives éclatèrent entre les deux nations. Le jeune prince auquel Edouard avait accordé le duché de Guienne, et qui lui a succédé au trône d'Angleterre, voulut, à la mort de Charles le Bel, être investi de la régence de France en sa qualité de petit-fils de Philippe le Bel, et enlever cette dignité à Philippe de Valois, auquel l'avait confiée en mourant le monarque français. Tel fut, en l'an 1329, le prétexte de la guerre qui survint. L'année suivante, lorsque la reine Jeanne eut accouché d'une fille, et que Philippe de Valois fut proclamé roi avec l'assentiment de tous les ordres du royaume, Edouard, qui n'avait point assisté à son sacre en sa qualité de vassal, fut sommé de venir rendre hommage de son duché de Guienne. Sur son refus, cette province fut mise en séquestre, avec menace d'une confiscation définitive. Redoutant les effets d'une telle mesure, Edouard consentit à ce qu'on exigeait de lui. Il vint donc en France suivi d'une foule nombreuse et brillante, et comparut devant le roi, dans l'église cathédrale d'Amiens. « Il était vêtu avec la plus grande magnificence, » ayant la couronne en tête, portant l'épée au côté et

[1] *Hist. manusc. du Poitou*, par Bourgeois.

» l'éperon doré. » Au moment de prononcer la formule d'hommage, le roi d'Angleterre souleva des difficultés sur la nature et la forme de ce serment, et se retira dans ses états, promettant de consulter ses archives afin de s'assurer de ce qu'avaient fait à cet égard ses prédécesseurs. Ce ne fut que longtemps après, et à la suite de nombreuses difficultés, qu'Edouard revint en France apportant au roi son suzerain les lettres qui contenaient la formule de son hommage. Mais toutes ces discussions n'étaient que le prélude d'hostilités plus violentes, et dès 1337 la guerre se déclara entre les deux peuples.

« Nous entrons, dit Bossuet en parlant de cette guerre » et de ses suites, dans les temps les plus périlleux de la » monarchie, où la France pensa être renversée par les » Anglais, qu'elle avait jusque-là presque toujours battus. » On les vit alors forcer nos places, ravager et envahir nos » provinces, défaire plusieurs armées royales, tuer nos » chefs les plus vaillants, prendre même des rois prisonniers, et enfin faire couronner un de leurs rois dans » Paris même; ensuite, tout d'un coup, et par une espèce » de miracle, ils furent chassés et renfermés dans leur » île, ayant à peine pu conserver une seule place dans » toute la France. »

Les désastres se succédèrent pour la France. Au nord, à l'ouest, au midi, partout des guerres et des siéges. Pendant que les armées de Philippe de Valois rencontrent vers les provinces du nord d'éclatants échecs, les provinces de Poitou et de Saintonge ont à subir l'invasion anglaise. Ces pirates du Nord, ces descendants des farouches Normands semblent vouloir anéantir d'un seul coup la nationalité française, tant ils l'étreignent et la serrent de tous côtés.

Le comte Derby [1], qui commandait pour Edouard en Guienne, résolut vers l'an 1346 d'envahir tout le pays situé entre la Loire et la Garonne. De la puissante cité de Bordeaux qui était alors dans le midi le centre de la puissance anglaise, il fit un appel à tous les barons, chevaliers et écuyers des pays de Gascogne. On vit descendre alors de leurs hautes forteresses tous ces seigneurs revêtus de leurs armures, suivis de leurs hommes d'armes, tous impatients de combats et avides de pillage, véritables oiseaux de proie s'échappant de leurs rocs escarpés pour s'abattre dans l'immensité des plaines. Dans peu de temps, autour du comte Derby se trouvèrent réunis deux mille archers et trois mille piétons, au milieu desquels se rencontrent les sires de Labret, de l'Espare, de Rosem, de Macident, de Pommiers, et une foule d'autres seigneurs *qui pour Anglois se tenoient.*

Après avoir traversé tout le pays de Saintonge, cette multitude armée envahit le Poitou, enlevant tous les châteaux qui se trouvaient sur son passage. Ceux d'Aunay, de Surgères et de Benon tombèrent bientôt au pouvoir des Anglais *qui y mirent gens de par eux.* Leurs efforts échouèrent devant la forteresse de Marans, *où ils ne purent rien forfaire.* Plus heureux à Mortagne-sur-Mer, ils s'avancèrent, après s'en être emparés, vers la cité de Lusignan dont ils devinrent bientôt maîtres. Furieux de ne pouvoir emporter d'assaut le château de ce lieu, ils mirent le feu à la ville. De Lusignan, l'armée du comte Derby marcha vers Taillebourg, théâtre de la défaite éclatante des guerriers anglais, et, après avoir pris la ville et le château, *ils*

[1] Nous copions dans notre récit la chronique de J. Froissard, édition de M. Buchon.

occirent tous ceux qui dedans étoient, parce que, durant le siége, les habitants avaient tué un de leurs chevaliers *appert homme d'armes durement.*

Cette invasion des guerriers anglais, les sanglantes catastrophes qu'elle provoqua, jetèrent parmi les populations des sentiments de terreur et de désespoir. « Et sachez, » s'écrie douloureusement le chroniqueur [1], que tout le » pays étoit si effrayé de la venue du comte Derby et des » Anglois, que nul n'avoit contenance ni arroy en soi-» même, mais fuyoient devant eux et s'enclouoient dedans » les bonnes villes, et laissoient tous vagues hôtels et mai-» sons; et n'y avoit d'autre apparence de défense; même-» ment les chevaliers et écuyers de Poitou et de Xaintonge » se tenoient en leurs forts et en leurs garnisons, et ne » montroient aucun semblant de combattre les Anglois. » L'alarme fut si grande, qu'à l'approche des Anglais, il ne se rencontra dans la cité de Saint-Jean-d'Angély *nuls gens d'armes, chevaliers et écuyers pour aider à garder la ville et conseiller les bourgeois, qui n'étoient mie bons coutumiers de guerroyer*. Ces derniers, effrayés des vigoureuses attaques des assiégeants, et ne voyant apparaître aucun secours *ni confort de nul côté*, craignirent de perdre en cas de résistance *corps et biens*, *femmes et enfants*. D'ailleurs, ils n'ont pas pour le roi de France une telle affection qu'ils puissent braver dans son unique intérêt les vengeances des soldats anglais. Le serment de fidélité qui les enchaîne à son pouvoir disparaît devant le péril, puisque les guerriers français ne songent pas à venir les protéger. De peur qu'un plus grand mal ne leur survînt, le conseil de la commune décida qu'on expédierait des députés vers le comte Derby

[1] *Chron.* de Froissard, édit. de M. Buchon.

pour négocier la reddition de la ville. Le maire, sire Guillaume de Riom, envoya donc durant la nuit demander au vainqueur un sauf-conduit pour six de leurs bourgeois *allants et venants* qui devaient porter ce traité. Le comte Derby accéda à cette proposition; et dès le lendemain, à la pointe du jour, six bourgeois de la cité assiégée se rendirent au camp anglais et eurent une entrevue avec lui, quand il eut *ouï la messe.* A la suite de cette conférence, la ville fut rendue au pouvoir du roi d'Angleterre, et ses habitants *jurèrent à être de ce jour bons Anglois tant que leur nouveau roi, ou personne forte de par lui, les voudroit ou pourroit tenir en paix devers les François. Sur cel état et ordonnance les reçut le comte Derby, et entra en la ville, et en prit foi et hommage, et devinrent ses hommes.*

L'histoire du siége et de la reddition de la cité de Saint-Jean-d'Angély nous révèle, pour ces époques, la position des diverses villes de nos contrées en face des deux puissances rivales. Elles n'appartiennent à aucune d'elles, ni par droit de propriété, ni par fusion territoriale; elles conservent au milieu de ces luttes une indépendance presque complète : forcées par les exigences de la guerre de céder à l'influence de la conquête, elles prennent pour lien de leur soumission le solennel serment qu'elles prêtent au vainqueur, à la condition d'être par lui secourues et protégées en cas de nouvelles attaques et de nouveaux périls. C'est un contrat d'union et non pas un témoignage d'une aveugle servilité.

Les succès du comte Derby donnèrent à ses guerriers un nouvel enthousiasme de conquêtes et de lointaines expéditions. Après s'être reposés durant quatre jours dans la cité de Saint-Jean, *ils chevauchèrent vers Niort, une très-forte ville et bien fermée, de laquelle messire Guichard*

d'Angle, un gentil chevalier, était capitaine et souverain pour le temps. L'énergie des guerriers et des habitants de la cité repoussa à trois diverses reprises l'assaut des soldats anglais, et force fut à ces derniers d'abandonner la ville assiégée sans avoir pu la conquérir. Le bourg de Saint-Maixent [1] ne fut pas aussi heureux dans sa défense; il tomba au pouvoir des gens du comte Derby, *et furent tous ceux morts qui dedans étoient.* De Saint-Maixent les Anglais marchèrent vers le château de Montreuil-Bonnin, *où il y avoit pour ce temps plus de deux cents monnoyers, qui là forgeoient et faisoient la monnoie du roi, et qui dirent que trop se défendroient.* Cette imprudente menace des habitants de Montreuil excita l'ardeur des assaillants; bientôt les murs de la citadelle assiégée furent couverts par une pluie de traits que lançaient les archers anglais *si ouniement que à peine osoit nul apparoir aux défenses.* Devant une si vigoureuse attaque céda l'énergie des monnayeurs du roi; le château tomba au pouvoir des assaillants, et ses malheureux défenseurs payèrent de leur vie leurs impuissantes tentatives de résistance; *car onques homme n'y fut pris à rançon*, et tous furent massacrés.

Après avoir laissé quelques-uns de leurs guerriers dans la forteresse de Montreuil-Bonnin, les Anglais s'avancèrent vers Poitiers, *qui est moult grand et moult esparse*, dit le chroniqueur; c'était la plus forte place de ces contrées, et bien rude devait être le coup porté à la puissance française dans les régions de l'ouest, si elle venait à tomber au pouvoir des ennemis. Les assaillants poussèrent vivement les attaques; mais n'étant pas assez nombreux pour l'assiéger de tous côtés, ils furent contraints de se porter tous vers le

[1] Saint-Maximin, dans le texte de J. Froissard.

même point. La ville fut vaillamment défendue *par une grand' foison de menues gens, peu aidables en guerre, et encore pour le temps de lors ils ne savoient guerroyer.* Tous les habitants, au son du beffroi, s'étaient dirigés vers les remparts pour soutenir les efforts de l'ennemi; ils firent si bien que les Anglais, *tous las et tous travaillés,* se retirèrent à la fin du jour sans avoir pu réussir dans leur attaque. Le lendemain les chevaliers du comte Derby, irrités de leurs vaines tentatives de la veille, s'armèrent à la hâte et s'approchèrent de nouveau des remparts de la ville, *chevauchant tout autour, au plus près qu'ils purent, pour aviser et imaginer là où elle étoit plus foible.*

Après avoir de la sorte visité les divers côtés de la ville assiégée, les guerriers du comte Derby découvrirent un lieu *qui n'étoit mie trop fort à conquerre;* et le soir même, il fut décidé dans le conseil des chefs anglais que trois assauts seraient dirigés le lendemain contre trois parties différentes de la cité, et que la plus grande partie des guerriers attaqueraient le lieu désigné par les chevaliers comme le point le plus faible. La bravoure des assiégés ne put résister à cette triple attaque, et la ville de Poitiers, *par le plus foible côté prise et conquise*, tomba au pouvoir des Anglais. Les habitants, voyant l'ennemi au milieu de leurs murs, se précipitèrent vers les portes de la cité, afin d'échapper par la fuite au sort qui leur était réservé. Les guerriers du comte Derby se frayèrent un chemin avec le fer et le feu, massacrant, au milieu des flammes, tout ce qui se rencontrait; sans distinction d'âge, de sexe ou de condition, *dont c'étoit grand'pitié*, dit le chroniqueur. Plus de six cents personnes tombèrent de la sorte sous le glaive des vainqueurs. Cette horrible boucherie achevée, ils songèrent à piller la ville, à arracher des demeures dé-

sertes les meubles précieux, s'enrichissant ainsi des dépouilles de leurs victimes. Ce pillage dura plusieurs jours, et l'avidité des Anglais rencontra d'abondantes proies, *car la cité de Poitiers étoit malement riche et trop pleine de grands biens*. Les églises elles-mêmes ne furent point à l'abri des dévastations; plusieurs furent incendiées, presque toutes pillées et ravagées. La fureur des soldats anglais ne s'arrêta que devant les ordres du comte Derby, qui, courroucé des violences qui s'étaient exercées, commanda que nul, sous peine de la *hart*, ne fût assez hardi pour mettre le feu aux maisons et aux églises. — La prise de Poitiers couronna l'œuvre de dévastation qu'avait commencée dans nos contrées l'expédition du comte Derby. Après avoir séjourné plusieurs jours dans la cité conquise, ce dernier, la trouvant trop difficile à garder, ordonna à son armée de se diriger vers Saint-Jean-d'Angély. Mais ils n'abandonnèrent la ville qu'après l'avoir complétement dépouillée, s'arrachant à l'envi les uns des autres les joyaux d'or et d'argent, la soie, les toiles et les draps, et autres richesses dont le pillage les rendit possesseurs. Les habitants de Saint-Jean-d'Angély accueillirent avec grande joie les guerriers anglais; des fêtes brillantes furent données en leur honneur : *et ledit comte Derby acquit grand'grâce et grand amour des bourgeois, des dames et des damoiselles de la ville, car il leur donna et départit largement grands dons et beaux joyaux; et fit tant qu'ils disoient communément que c'étoit le plus noble prince qui pût chevaucher sur palefroy*. C'est ainsi que les dépouilles de la cité conquise servaient à enrichir d'autres cités moins rebelles que Poitiers à la puissance anglaise. Les habitants de Saint-Jean, émerveillés de la courtoisie de ces hommes que l'on disait être si farouches, jurèrent de garder la ville pour le roi d'Angle-

terre. Alors le comte Derby, après avoir pris congé des bourgeois et des dames de la ville, *s'en partit à tout son arroy, et chevaucha à petites journées devers la bonne cité de Bordeaux, par les forteresses que conquises avoit; et fit tant qu'il y vint, et là donna congé à toutes gens d'armes, garçons et autres, et les remercia grandement de leur bon service. Assez tôt après il s'ordonna pour monter en mer, et venir devant Calais voir le roi d'Angleterre, son seigneur.* Telle fut, au milieu du XIV[e] siècle, la première victoire des Anglais dans nos contrées; il n'y a dans la pensée du conquérant d'autre désir que d'étendre au loin les limites de sa puissance, et c'est au milieu des dévastations opérées par le fer et le feu qu'il marche à la réalisation de ses projets. Par ses allures, il rappelle l'instinct farouche qui animait les anciens pirates du Nord dans leurs sanglantes invasions sur notre territoire.

A peine les frayeurs qu'avait inspirées l'expédition de l'armée anglaise dans nos contrées furent-elles dissipées, que les villes songèrent à se maintenir dans un état permanent de défense. C'est de cette époque que date réellement la complète indépendance de la cité. Les bourgeois des villes, exposés aux attaques de deux ennemis puissants, respirant à peine des dévastations passées, se soucient fort peu des chances heureuses ou malheureuses des nations rivales. Avant tout, ils aspirent à mettre en sûreté leurs biens, et souvent leur propre existence. De nouveaux remparts s'élèvent; partout surgit une organisation militaire qui révèle la position indécise des populations en proie tour à tour aux ravages et aux massacres durant la guerre, et livrées à la merci d'un fisc spoliateur durant la paix. Au-dessus des murs de chaque ville se dresse l'étendard de la commune, placé sous la protection des habitants armés et

presque aguerris. C'est ainsi qu'à la suite de la désastreuse expédition du comte Derby, la cité de Poitiers, sans s'inquiéter de son vasselage vis-à-vis du roi de France, enrégimente ses bourgeois, et établit autour de son enceinte une petite armée destinée à sa défense. Les gens de la commune décrétèrent, vers l'an 1347, des ordonnances qui organisaient d'une façon régulière cette milice bourgeoise dont les efforts avaient échoué l'année précédente contre les attaques des guerriers anglais.

Voici l'ensemble de ce règlement, tel que nous le transmet Thibaudeau [1] : « Il y aura à chaque porte dix personnes notables de la ville, qui examineront ceux qui » sortiront et qui entreront. — Ceux qui doivent *host et* » *chevauchée* viendront armés pour garder la cité, aussi » bien que les vassaux liges et pleins; et s'ils y manquent, » on saisira leurs biens qui seront employés à la réparation » et à la garde de la ville, et au paiement des gens d'armes » qui serviront en leur place, et leurs fiefs seront confisqués. — On renforcera la garde des portes et des autres » endroits par où la ville peut être attaquée. — Les gens » d'armes et de pied seront toujours armés. — Les hosteliers et cabaretiers ne pourront prendre en gage les » armes et montures des gens de guerre qui seront dans la » ville ; et s'ils le font, ils perdront la somme pour laquelle ils auront pris ces gages, et seront condamnés à » l'amende. — Les riches, *les moyens et les menus* seront » armés selon leur état. — Les gens d'église pourront être » armés à leurs dépens s'ils le veulent, et s'ils ne le veu-

[1] Cette ordonnance, à la tête de laquelle se trouve le nom du roi Jean, ne peut être émanée que d'un autre pouvoir que celui du roi de France, puisque Philippe de Valois ne mourut qu'en 1350. Ce qui nous autorise à penser que la commune de Poitiers prit l'initiative de ces mesures.

» lent pas, ils donneront à leur place des gens qui seront » toujours armés, et qui feront la garde aux portes de la » ville à leur tour : si les gens d'église ne donnent pas de » ces gens armés, l'on en prendra et on les leur fera payer. » — Chaque habitant aura devant sa porte de l'eau dans » des vases, et pendant la nuit une chandelle allumée. — » Ceux qui ont des héritages et des bénéfices dans la ville » de Poitiers et dans les dépendances seront tenus de s'y » rendre ou d'envoyer en leur place des gens pour la garde, » faute de quoi on prendra une portion de leur revenu qui » sera employée aux réparations de la ville et à l'entretien » des gens d'armes qui serviront à leur place. — Chaque » paroisse de la châtellenie de Poitiers sera obligée d'y en- » voyer un certain nombre de sergents armés pour la garde » de la ville. — Les murs et les tours de la ville seront » réparés et mis en bon état incessamment. »

Ces dispositions belliqueuses de la ville capitale de notre province étaient favorisées par les trèves convenues entre l'Angleterre et la France à la suite des défaites de Philippe de Valois dans les contrées du nord de son royaume. Lorsqu'il mourut, en 1350, la première pensée qui vint à l'esprit de son successeur, du nom de Jean II, fut de se venger des victoires remportées dans les pays de Poitou et de Saintonge par les guerriers du comte Derby. Il résolut donc d'arracher des mains des Anglais la cité de Saint-Jean-d'Angély. Après avoir réuni une armée considérable, il s'avança vers la Bourgogne *en grand arroy et puissance*, et séjourna quelque temps dans la cité d'Avignon, où il fut reçu avec grand honneur par le pape Clément VI, dont tous les efforts s'étaient dirigés à opérer une paix définitive entre les monarques de France et d'Angleterre. Jean traversa tout le pays de Languedoc, recevant les hommages

des comtes et vicomtes, des barons et chevaliers de ces contrées, renouvelant les sénéchaux, baillis et autres officiers, et arriva après une longue marche dans la ville de Poitiers. Là son armée fut bientôt augmentée par l'arrivée d'une foule de seigneurs de cette province, impatients de réparer les échecs des dernières conquêtes.

La cité de Saint-Jean-d'Angély, encore sous l'impression des libéralités du général anglais, fut investie par les soldats du roi de France, et le nombre des assiégeants était tel, que dans peu de temps tous les murs de la ville furent cernés par une enceinte de guerriers, ce qui interrompit entre ses habitants et les gens des campagnes voisines toute espèce de communication. Grande fut la consternation de ces pauvres bourgeois, qu'enchaînait au roi d'Angleterre le serment de fidélité qu'ils avaient prêté entre les mains du comte Derby. Une députation fut aussitôt expédiée à Edouard pour l'informer de la fâcheuse position dans laquelle se trouvait leur cité, et afin de réclamer de prompts secours, lui disant qu'ils n'avaient plus de vivres, que toutes les maisons étaient désertes, et que, si ses guerriers n'accouraient promptement à l'encontre de ceux du roi de France, ils risquaient fort de tomber en son pouvoir. Les bourgeois choisis pour remplir cette mission firent si grande diligence, qu'ils arrivèrent bientôt au château de Winsdsor où se trouvait alors le roi d'Angleterre. Ils lui soumirent *les lettres de ses bonnes gens de la ville de Saint-Jean ; il les ouvrit*, dit le chroniqueur, *et les fit lire deux fois pour mieux entendre la matière.* Lorsqu'il eut connaissance de ce qui se passait dans les pays de Poitou et de Saintonge, il s'écria à haute voix : *C'est bien une requête raisonnable et à laquelle je dois bien entendre ;* et aussitôt des ordres furent expédiés pour engager un grand

nombre de chevaliers, alors près de lui, à marcher à la défense de la ville assiégée.

Les guerriers auxquels Edouard ordonna de marcher vers le pays de France furent réjouis de rencontrer une nouvelle occasion de combats et de gloire. S'étant embarqués à la hâte, ils abordèrent bientôt dans le port de la cité de Bordeaux au milieu des bruyantes acclamations de tous ses habitants, et des cris de joie des nombreux chevaliers gascons qui attendaient avec impatience ce secours d'Angleterre. Réunis en un seul corps d'armée, les Anglais et les Gascons traversèrent le fleuve pour s'avancer au secours des habitants de Saint-Jean : ils étaient au nombre de cinq mille guerriers, dont cinq cents lances, quinze cents archers et trois mille soldats à pied armés à la légère, lorsqu'ils arrivèrent non loin des bords de la Charente. A la nouvelle de la marche des troupes anglaises, le roi de France avait envoyé à la garde du pont par lequel les ennemis devaient traverser la rivière, un grand nombre de barons et de chevaliers, *tous bonnes gens d'élite*, parmi lesquels se rencontraient messires Guichart d'Angle, Boucicaut et Guy de Nelle, les sires de Pons, de Parthenay, de Tonnai-Boutonne, de Surgères et de Linières. Ces guerriers formaient une troupe de cinq cents lances. La surprise des Anglais et des Gascons fut grande lorsque, s'apprêtant à traverser le pont qui est au-dessous du château de Taillebourg, ils apprirent de leurs coureurs envoyés en avant que les Français étaient campés de l'autre côté de la rivière. *Tout émerveillés de ces nouvelles*, ils délibérèrent sur ce qu'ils avaient à faire, ou d'attaquer, ou de défendre eux aussi le passage ; *après avoir tout considéré et pesé le bien contre le mal*, ils se décidèrent à attendre de pied ferme l'ennemi, ne voulant en rien s'exposer à la certitude d'un échec. Les

barons de France et de Poitou, ne voyant aucune tentative d'attaque de la part des Anglais, ajoutèrent pleinement foi au bruit qui circulait partout annonçant leur fuite. Cette fausse nouvelle jeta la confusion dans leurs rangs; pleins d'ardeur, ils n'ont d'autre désir que de poursuivre les fuyards : la rivière fut promptement traversée au milieu des cris de joie et des fanfares; tous s'écriaient : « Vous ne » vous en irez pas ainsi, seigneurs d'Angleterre; il vous » faut payer votre écot. » Ces bravades des chevaliers français, l'acharnement de leurs attaques, provoquèrent une résistance énergique de la part des Anglais. Ces derniers, ayant fait volte-face, s'en vinrent à la rencontre des assaillants, et une lutte acharnée s'engagea bientôt entre les guerriers des deux nations. Les coups de lance se succèdent avec rapidité, les glaives s'entre-choquent, les victimes tombent de part et d'autre. Dans cette mêlée confuse, les rangs des guerriers français s'entr'ouvrent; le vide est bientôt occupé par ceux d'Angleterre, *et là eut bonne bataille et dure et bien combattue, et fait là mainte grand' appertise d'armes, car ils étoient droite fleur de chevalerie d'un côté et d'autre*. Les chances de la victoire sont tour à tour favorables aux deux partis combattants : un instant le champ de bataille semble devoir rester aux Français, car ceux de l'autre nation commencent à faiblir; mais tout-à-coup ces espérances de triomphe s'évanouissent pour les guerriers du roi de France; ils sont dispersés et mis en déroute; tous les chevaliers tombent entre les mains des Anglais, *car nul homme d'honneur ne se partit du lieu du combat*.

Cette victoire inattendue apaisa l'ardeur belliqueuse des chevaliers anglais et gascons; *il leur sembla que pour ce voyage ils en avoient assez fait*. Ne songeant plus à porter

secours aux habitants de Saint-Jean-d'Angély, ils reprirent paisiblement la route de Bordeaux. Qu'iraient-ils tenter plus loin ? Les prisonniers qu'ils ont faits leur promettent de riches rançons ; ils ont amassé un ample butin d'armes de toutes espèces ; ils emmènent les chevaux des guerriers vaincus : il n'en faut pas davantage pour les satisfaire.

Le roi de France était à Poitiers lorsque lui parvint la nouvelle de la défaite du pont de Taillebourg. Sa douleur fut vive au récit de ce désastre ; elle ne fit qu'augmenter lorsqu'il apprit la captivité de ses fidèles guerriers, *la fleur de la chevalerie de son hôtel*. Ces débuts malheureux de son règne semblent lui révéler dans l'avenir des infortunes plus grandes encore. Sous l'impression de sa douleur et de sa colère, il retourna vers la ville assiégée, jurant par l'âme de son père que jamais il ne l'abandonnerait avant de l'avoir conquise. De leur côté, les bourgeois de Saint-Jean-d'Angély, étonnés de ne pas voir arriver les secours promis par le roi d'Angleterre, prolongeaient bien malgré eux une résistance désormais impuissante. Mais, lorsqu'ils apprirent la victoire des Anglais à Taillebourg et leur départ pour la cité de Bordeaux, ils désespérèrent de pouvoir la poursuivre plus longtemps encore. Après avoir délibéré, ils décidèrent qu'après quinze jours expirés, et si aucun secours ne venait les délivrer, ils se rendraient au roi de France. Des députés furent envoyés vers Jean pour négocier une capitulation ainsi conçue ; leur demande fut favorablement accueillie, et les hostilités cessèrent jusqu'à l'expiration du délai prescrit. Durant cet intervalle de temps, le roi de France, *qui les vouloit attraire à amour*, leur envoya, pour calmer les privations d'un long siége, des vivres en abondance ; il est vrai de dire que la libéralité du monarque n'alla point jusqu'à les donner gratuitement,

et les habitants les payèrent de leurs deniers. Malgré la réticence économique imposée à sa générosité, le roi de France n'en excita pas moins parmi eux des sentiments d'affection *pour sa grand' courtoisie*. Les chevaliers anglais et gascons, informés de la décision prise par les bourgeois de Saint-Jean-d'Angély, laissèrent expirer le délai fixé sans tenter aucun moyen d'attaque contre l'armée du roi Jean, qui entra le seizième jour dans la ville, au milieu de fêtes brillantes, contraste bizarre avec les défaites précédentes. Les habitants, déliés de leur ancien serment à l'égard du roi d'Angleterre, en prêtèrent un nouveau au roi de France, *lui faisant toute féauté et hommage, et se mettant en son obéissance*. Ceci se passait le septième jour d'août, l'an 1351. — Après cette expédition, Jean retourna en France, laissant comme capitaine, dans la ville conquise, le seigneur d'Argenton de Poitou.

Les invasions anglaises recommencèrent plus désastreuses que jamais vers l'an 1356. Les troubles politiques du royaume de France les servent merveilleusement. Tout le pays leur est ouvert. Dans le midi, le jeune prince de Galles, le vainqueur de Crécy, à la tête d'une armée de chevaliers, parcourt les provinces, s'empare des cités et des châteaux, les pille et les brûle sans que nul obstacle arrête sa marche. Après avoir, de la sorte, ravagé les pays de Languedoc, d'Auvergne et de Limousin, il s'approche des bords de la Loire, dans la pensée de pénétrer au sein même de la France, pour y exercer les mêmes dévastations qui ont signalé son passage à travers toutes les contrées méridionales. Contre le château de Romorantin, défendu seulement par un petit nombre de guerriers, vinrent échouer durant quelques jours les efforts du nouveau conquérant : mais les attaques des assiégeants triomphèrent de leur bravoure, et

la place tomba en leur pouvoir. A la nouvelle de l'approche du prince de Galles dans le pays de la Touraine, le roi Jean, de retour de son expédition en Normandie, jure d'exterminer l'armée anglaise : il convoque tous les barons, seigneurs et chevaliers restés fidèles à sa cause. A l'appel du roi de France, une foule de guerriers le rejoignirent dans sa marche de Blois à Tours. Lorsque Jean apprit que le prince de Galles reprenait le chemin de la Guienne, craignant de le laisser échapper, il ordonna de traverser la Loire, et bientôt l'armée, composée de plus de soixante mille guerriers, vint camper dans les plaines de Beauvoir et de Maupertuis, non loin de la cité de Poitiers [1].

Le prince de Galles, ignorant la marche de son ennemi, envoya une troupe de guerriers au nombre *de deux cents armures de fer, tous bien montés sur fleur de coursiers*, à la découverte de l'armée française. A peine avaient-ils fait quelques pas qu'ils aperçurent les champs environnants tout couverts de gens d'armes. Une escarmouche commença entre eux et les traîneurs de l'armée du roi Jean, qui, à la nouvelle de cette attaque, changea sa direction et fit établir son camp non loin du lieu occupé par l'ennemi. Lorsque les coureurs du prince de Galles vinrent lui raconter ce qu'ils avaient vu, et lui dire combien l'armée française était nombreuse, nullement effrayé, il répondit : « Or » maintenant, il nous faut avoir avis et conseil comment » nous les combattrons à notre avantage, et que Dieu y ait » part. » Alors ses guerriers établirent leur position dans un lieu assez élevé, sur une colline couverte de haies, de vignes et de buissons.

[1] Notre récit n'est qu'une citation presque textuelle de Froissard. — Nous avons eu recours aussi à la narration faite par M. de Châteaubriand, *Etudes historiques*.

Le lendemain dimanche 18 septembre, le roi de France, impatient de combattre les Anglais, fit chanter dans sa tente une messe solennelle, et communia avec ses fils, mettant ainsi sous la protection de Dieu les destinées de ses armes. Après cette cérémonie religieuse, il assembla son conseil, auquel furent admis *les plus grands et les plus prochains de son lignage*, ainsi qu'un grand nombre de puissants seigneurs et de hauts barons. Là il fut décidé que l'on attaquerait immédiatement l'ennemi. Aussitôt tout s'agite dans le camp français ; l'enthousiasme est à son comble ; les fanfares joyeuses retentissent dans les airs ; les bannières se déploient ; les chevaliers font briller leurs riches armures et hennir leurs fougueux coursiers, et tous viennent se ranger au lieu où plane l'étendard de France, l'oriflamme de Saint-Denis, ce poétique symbole des alliances mystérieuses de la royauté de France avec la divinité. Toute la chevalerie française s'est donné rendez-vous pour cette bataille décisive ; jamais on ne vit tant de riches cuirasses, de précieuses armoiries et d'illustres bannières ; nul chevalier ni écuyer n'a manqué à l'appel, de peur d'être frappé du déshonneur.

L'armée fut divisée, par l'avis du connétable et des maréchaux, *en trois batailles*, composées chacune de seize mille guerriers dont tous *étoient passés et montrés pour hommes d'armes*. La première est commandée par le frère du roi, le duc d'Orléans, ayant sous lui trente-six bannières et soixante-douze *pennons ;* la seconde par le dauphin, le duc de Normandie, assisté de ses deux frères Louis et Jean ; à la tête de la troisième doit marcher le roi de France, accompagné du plus jeune de ses fils.

Pendant que l'armée française s'organisait ainsi, le roi Jean envoya Eustache de Ribaumont, Jean de Laudas, Ri-

chard de Beaujeu et Guichart d'Angle examiner la position du prince de Galles. Pendant que les quatre chevaliers s'avançaient à la découverte du camp anglais, le roi de France, monté sur *un grand blanc coursier*, parcourait tout joyeux les rangs de ses guerriers et leur disait : « Quand » vous êtes renfermés dans vos villes de Paris, de Char- » tres, de Rouen ou d'Orléans, vous menacez les Anglais » et vous désirez avec ardeur avoir le bassinet en la tête » devant eux. Or, vous y êtes, je vous les montre : si leur » veuillez montrer vos maltalents et contre-venger les en- » nuis et les dépits qu'ils vous ont faits; car sans faute » nous les combattrons. » Et à ces paroles l'armée tout entière répondit : « *Dieu y ait part! tout ce verrons-nous* » *volontiers.* » Ces bruyantes acclamations furent interrompues par le retour des quatre chevaliers envoyés à la découverte : tous s'empressent à l'envi autour d'eux, et c'est avec peine qu'ils peuvent parvenir près du roi, qui leur cria du plus loin qu'il les aperçut : « Seigneurs, » quelles nouvelles ? — Sire, bonnes ; et vous aurez, s'il » plaît à Dieu, une bonne journée sur vos ennemis, lui » répondirent-ils. » Alors Eustache de Ribaumont prit la parole et rendit compte au roi de ce qu'ils avaient observé : « Sire, lui dit-il, nous avons vu et considéré les Anglais, » ils peuvent être environ au nombre de deux mille hom- » mes d'armes, quatre mille archers et quinze cents sol- » dats de pied. » Après ce préambule, il lui expliqua la position qu'occupait l'ennemi.

Suivant son récit, le prince de Galles s'était retranché dans un très-fort lieu, le long d'un chemin fortifié par de fortes haies et d'épais buissons, derrière lesquels il avait placé tous ses archers, et le chemin était si étroit qu'à peine quatre hommes d'armes pouvaient-ils y marcher de

front. Lorsque le roi Jean demanda à messire Eustache de quelle manière il jugeait convenable de les attaquer, il reprit de la sorte : « Sire, tous à pied, excepté trois cents
» armures de fer tous des plus apperts et hardis, durs et
» forts et entreprenants et bien montés sur fleur de cour-
» siers, pour rompre et ouvrir les rangs des archers qui
» garnissent le chemin; et puis les gens d'armes à pied les
» suivront pour combattre de la main à la main les hom-
» mes d'armes anglais, qui sont en bataille au bout du
» défilé. C'est là le seul conseil que je puis donner, et si
» quelqu'un en a un meilleur, qu'il parle. »

Cet avis si énergiquement formulé plut au roi, qui ordonna de choisir dans toute l'armée les trois cents chevaliers qui devaient faire les premières attaques; tous les autres hommes d'armes reçurent l'ordre de marcher à pied, d'ôter leurs éperons, et de réduire leurs lances à cinq pieds de long afin de s'en servir plus facilement. Quant au roi, après avoir confié ses quatre fils à des chevaliers d'un courage à toute épreuve, il vint se placer au milieu d'un corps d'Allemands destiné à protéger dans leur attaque les trois cents cavaliers. Non loin de lui flottait sa souveraine bannière portée par Geoffroy de Charny, aussi brave que sage entre tous les chevaliers. Le signal du combat allait être donné, lorsqu'on vit accourir à la hâte un cavalier qui demande à parler au roi : c'était le cardinal de Périgord, qui venait tenter un dernier effort pour opérer au nom de l'église une réconciliation entre la France et l'Angleterre, et arrêter toute effusion de sang. Après s'être incliné respectueusement devant le roi, il le conjure à mains jointes, et au nom du Dieu tout-puissant, de ne point donner le signal avant d'avoir entendu son humble prière. Jean l'ayant accueilli avec déférence, le cardinal reprit en ces termes : « Très-

» cher sire, vous avez ici toute la fleur de la chevalerie de » votre royaume assemblée contre une poignée d'ennemis; » et si vous pouvez les soumettre sans les combattre, vous » n'exposerez pas au péril de la mort les nobles seigneurs » qui vous entourent. Je vous supplie, au nom de Dieu et » de l'humanité, de me permettre d'aller négocier la paix » près du prince de Galles, en lui exposant le péril dans » lequel il se trouve. » Le roi lui répondit : « Il nous plaît » que cela soit ainsi, mais revenez promptement. » Le cardinal se dirige vers le camp anglais, et trouve le prince de Galles, au milieu de ses hommes d'armes, couvert de cette armure noire d'un sombre et sinistre présage pour les destinées de la France [1]; il l'aborde, le salue et lui dit : « Certes, beau fils, si vous aviez justement considéré la » puissance du roi de France, vous me laisseriez le soin de » conclure un arrangement avec lui, si je pouvais. » Le prince lui répondit : « Pourvu que mon honneur et celui » de mes chevaliers soit sauf, j'accéderai à toutes propo- » sitions raisonnables. » — « Beau fils, vous dites bien, » lui répliqua le cardinal, et je ferai tous mes efforts pour » obtenir une paix honorable, car ce serait grande pitié » si tant de braves guerriers qui se rencontrent dans les » deux armées combattaient entre eux; de trop grands » malheurs pourraient s'ensuivre. »

Plein d'espérance, le prélat conciliateur revint à la hâte près du roi de France, et le conjura de remettre au lendemain l'attaque : « Sire, lui dit-il, vous n'avez nul » besoin de vous hâter pour les combattre; ils ne peuvent » ni fuir, ni vous échapper. » Malgré l'énergique opposition des sires Eustache de Ribaumont et Jean de Landas,

[1] Châteaubriand.

le roi, par respect pour le caractère sacré du cardinal, accorda le répit jusqu'au lendemain au soleil levant. Il fit dresser au milieu de la plaine où était rangée l'armée une riche tente d'étoffe de soie de couleur vermeille, et permit à tous les hommes d'armes de se retirer dans leur camp, excepté aux trois cents cavaliers sous les ordres du connétable et des maréchaux.

Durant toute la journée, le cardinal de Périgord courut d'un camp à l'autre, poursuivant avec zèle sa noble mission de conciliation. Le prince de Galles, pour obtenir la paix, offrait de rendre au roi de France toutes les villes et châteaux dont il s'était emparé, de remettre en liberté tous les prisonniers de guerre, et de jurer de ne point prendre les armes contre la France durant sept années. « Jean, dit M. de Châteaubriand, que les historiens représentent comme un téméraire, n'avait déjà été que trop modéré en accordant aux Anglais une suspension d'armes; il allait donner une nouvelle preuve de son esprit conciliant en acceptant les offres du Prince-Noir, lorsque Renaud de Chauveau, évêque de Châlons, se leva dans le conseil : « Sire, dit-il, s'il m'en souvient bien, le roi d'Angleterre,
» son fils et son frère le duc de Lancastre vous ont, à
» plusieurs reprises, insulté et ont rempli votre royaume
» de meurtres et de ruines. Sur terre, ils ont humilié
» votre père Philippe et massacré votre noblesse ; sur mer,
» ils ont assailli vos vaisseaux et brûlé vos ports comme
» des pirates. Quelle vengeance en avez-vous tirée ? Quoi !
» pour prix de ces brigandages, vous donneriez votre fille
» à des mains teintes du sang français ? Dieu vous livre
» votre principal ennemi, ces orgueilleux Anglais, ces Gas-
» cons infidèles, ces lâches qui viennent d'égorger les
» pâtres et les laboureurs, ces incendiaires qui ont porté

» la flamme dans les hameaux qui fument encore, et vous
» les laisseriez échapper ! Et croyez-vous qu'ils soient de
» bonne foi dans ce qu'ils vous proposent ? Ne connaissez-
» vous pas leur perfidie ? Sous prétexte de faire ratifier les
» conditions par le monarque anglais, ils gagneront du
» temps ; Edouard refusera de confirmer le traité conclu.
» Cependant le duc de Lancastre, qui ravage le Perche
» avec son armée, aura rejoint le prince de Galles ; alors
» la victoire passera peut-être à vos ennemis. Dieu nous
» préserve de plus grands malheurs ! Je demande qu'aucun
» délai ne soit accordé, et que votre vengeance cesse d'être
» suspendue par des propositions insidieuses, et par les
» lenteurs de votre conseil. »

« Ce discours, dont le prélat soutint la vigueur la pique à la main, fit bouillonner dans le sein du roi l'ardeur guerrière ; les barons crièrent : *Aux armes !* « Allez, dit Jean
» au cardinal, allez signifier au prince de Galles qu'il ait à
» se rendre prisonnier, lui et cent de ses principaux che-
» valiers ; à cette condition, je laisserai passer son armée. »
Le prince, au ouïr de ces paroles qui lui furent rapportées par le cardinal, répondit : « Mes chevaliers ne seront
» pris que les armes à la main ; quant à moi, quelque
» chose qu'il arrive, l'Angleterre n'aura pas à payer ma
» rançon. »

Durant ces entrevues tour à tour pacifiques et bruyantes, un grand nombre de chevaliers des deux nations chevauchèrent dans les environs des deux armées. Or il advint que messire Jean Chandos, *qui étoit preux chevalier, gentil et noble de cœur et de sens imaginatif*, s'approcha bien près du camp français, prenant plaisir à contempler un si grand nombre de chevaliers si richement armés ; et il disait en lui-même : « Plaise à Dieu que nous ne partions pas sans

» combattre ! car, vaincus par de si nobles et si nombreux
» guerriers, aucun blâme ne tombera sur nous; tandis
» qu'au contraire, si la fortune nous favorise et nous donne
» la victoire, *nous serons les plus honorés gens du monde.* »
Au moment où Jean Chandos se berçait de chimériques espérances, il fut rencontré par le maréchal de Clermont, et alors éclatèrent entre eux de dures paroles et d'amers reproches. Ces deux chevaliers, en effet, tous deux *jeunes et amoureux*, portaient dans leurs armes la même devise, *c'était une dame revêtue d'une robe bleue au milieu des rayons d'un soleil* [1]. Le maréchal, irrité de voir sa devise sur les vêtements du guerrier anglais, lui cria : « Chandos,
» depuis quand avez-vous pris ma devise? » — « Et vous la
» mienne, lui répliqua Chandos, *car autant bien est-elle*
» *mienne comme vôtre.* » — « Je vous le nie, reprit le ma-
» réchal de Clermont, et si nos gens n'étaient sur le point
» d'en venir aux mains, je vous montrerais que vous
» n'avez nul motif de la porter. » — « Eh bien ! répondit
» Chandos, demain vous me trouverez prêt et bien disposé
» à défendre et à prouver par fait d'armes qu'elle est aussi
» bien mienne que vôtre. »

Le lendemain matin, à la pointe du jour, les armées se préparèrent au combat. Ce fut en vain que le cardinal de Périgord essaya de faire entendre de nouveau des paroles de paix; le roi de France fut inaccessible à ses prières. Avant de retourner dans la cité de Poitiers, ce prélat informa le prince de Galles de la non-réussite de ses projets : « Beau
» fils, faites ce que vous pourrez, lui dit-il, il vous faut
» combattre. » A quoi le prince répondit : « C'est bien
» l'intention de nous et des nôtres, et Dieu veuille aider le

[1] M. Châteaubriand.

» droit ! » Alors n'espérant plus obtenir des conditions de paix, le jeune guerrier parcourut les rangs de son armée, cherchant à ranimer leur ardeur. « Beaux seigneurs, leur » cria-t-il, si nous sommes peu nombreux contre la puis- » sante armée du roi de France, il ne faut pas perdre » courage, car la victoire n'est point acquise aux plus nom- » breux, mais bien pour ceux auxquels Dieu la veut en- » voyer. Vainqueurs, nous serons à jamais couverts de » gloire; morts, nous trouverons d'énergiques vengeurs » dans mon père, mes deux frères et vos amis : ainsi » combattez à outrance, car, s'il plaît à Dieu et à saint » Georges, vous me verrez aujourd'hui bon chevalier. »

Il parlait encore lorsque le signal du combat retentit pour l'armée française. Le défilé est bientôt attaqué par les trois cents cavaliers sous les ordres des maréchaux; ils s'avancent au milieu des haies derrière lesquelles se trouvent les archers anglais. Leur marche est arrêtée par une pluie de traits que ces derniers lancent contre eux; leurs chevaux, percés de longues flèches, effrayés et rendus furieux par la douleur [1], refusent d'avancer, se ruent de tous côtés, et tombent entraînant dans leur chute leurs cavaliers. Quelques guerriers cependant triomphent de tous les obstacles, *et par force de chevaux* rompent la haie, et viennent succomber devant la vaillante résistance des guerriers anglais sous les ordres de sire James d'Audeley. Les deux chefs sont frappés de mort; l'un d'eux, le maréchal de Clermont, tombe sous les coups de son rival en amour, Jean Chandos.

Ce fatal début répand la consternation dans les rangs français. Au moment où les guerriers, sous les ordres du

[1] Châteaubriand.

dauphin, s'apprêtent à porter secours à ceux qui sont engagés dans le défilé, les chevaliers anglais cachés derrière les archers descendent du sommet de la colline et les attaquent vigoureusement. Soutenus par les archers *qui raioient si ouniement et si épaissement que les François ne savoient de quel côté entendre qu'ils ne fussent atteints du trait,* ils jettent partout le désordre ; l'armée du dauphin est en pleine déroute, sauf quelques guerriers qui résistent jusqu'à la mort aux attaques des hommes d'armes du prince de Galles. Aux cris de détresse des chevaliers de France répondent des acclamations de joie de ceux d'Angleterre. La certitude de la défaite fait place dans leurs esprits à l'espérance de la victoire. *Pour plus ébahir leurs ennemis*, ils font retentir bruyamment ce cri de ralliement : « *Saint Georges ! Guienne !* » Au milieu de la mêlée, Jean Chandos crie au prince de Galles : « Sire, chevauchez avant, car la » journée est à vous ; Dieu sera aujourd'hui en votre main ; » marchons droit au roi de France, c'est là qu'est le » centre de son armée ; je sais bien que par vaillance il » ne fuira point, ainsi il nous demeurera. » A quoi le prince répondit : « Allons, allons, Jean ! vous ne me verrez » point reculer aujourd'hui, mais bien toujours chevau- » cher avant. » Et, comme consécration solennelle de ce serment, il fait entendre bien haut ces paroles : « Chevau- » chez avant, bannière ! au nom de Dieu et de saint » Georges ! » Au moment où le jeune guerrier, tout bouillant d'ardeur, descend la colline pour rejoindre le corps d'armée du roi de France, il aperçoit derrière une haie le cadavre de sire Robert de Duras, chevalier français, et auprès de lui sa bannière renversée. Furieux contre le cardinal de Périgord, dont les gens s'étaient enrôlés parmi les soldats de France, il ordonne de porter à Poitiers sur

une targe le corps du jeune chevalier qui était son neveu, afin qu'il apprît de quelle manière il se vengeait de ses ennemis.

Mais la mêlée devient plus sanglante; les chevaliers qui entourent le roi Jean s'y précipitent avec ardeur, et bientôt le prince de Galles se trouve face à face de son ennemi. Des deux côtés éclatent des prodiges de valeur. « Déjà [1] les plus braves de l'armée française avaient été tués ; le bruit diminuait sur le champ de bataille; les rangs s'éclaircissaient à vue d'œil; les chevaliers tombaient les uns après les autres, comme une forêt dont on coupe les grands arbres. Charny, haussant l'oriflamme, luttait encore contre une foule d'ennemis qui la lui voulaient arracher. Le roi Jean, la tête nue (son casque était tombé dans le mouvement du combat), blessé deux fois au visage, présentait son front sanglant à l'ennemi. Incapable de crainte pour lui-même, il s'attendrit sur son jeune fils, déjà blessé en parant les coups qu'on portait à son père; il voulut éloigner l'enfant royal, et le confia à quelques seigneurs; mais Philippe échappa aux mains de ses gardes, et revint auprès de Jean, malgré ses ordres. N'ayant pas assez de force pour frapper, il veillait aux jours du monarque en lui criant : « Mon père, prenez garde ! à droite, à gauche, derrière vous », à mesure qu'il voyait approcher un ennemi. »

« Les cris avaient cessé. Charny, étendu aux pieds du roi, serrait dans ses bras roidis par la mort l'oriflamme qu'il n'avait pas abandonnée ; il n'y avait plus que les fleurs de lis debout sur le champ de bataille : la France tout entière n'était plus que dans son roi. Jean tenant sa hache des deux mains, défendant sa patrie, son fils, sa couronne

[1] Narrat. de M. de Châteaubriand.

et l'oriflamme, immolait quiconque osait l'approcher. Il n'avait autour de lui que quelques chevaliers abattus et percés de coups, qui se ranimaient dans la poussière à la voix de leur souverain, faisaient un dernier effort, et retombaient pour ne plus se relever. Mille ennemis essayaient de saisir le roi vivant, et lui disaient : « Sire, rendez-vous ! » Jean, épuisé de fatigue, et perdant son sang, n'écoutait rien, et voulait mourir. — Un chevalier fend la foule, écarte les soldats, s'approche respectueusement du roi, et lui parlant en français : « Sire, au nom de Dieu, rendez-vous ! » Le roi, frappé du son de cette voix, baisse sa hache, et dit : « A qui me rendrai-je ? à qui ? Où est mon cousin le prince de Galles ? Si je le voyais, je parlerais. » — « Il n'est pas ici, répondit le chevalier ; mais rendez-vous à moi, et je vous mènerai vers lui. » — « Qui êtes-vous ? » repart le roi. — « Sire, je suis Denis de Morbec, chevalier d'Artois ; je sers le roi d'Angleterre parce que j'ai été obligé de quitter mon pays pour avoir tué un homme. » — Jean ôta son gant de la main droite et le jeta au chevalier en lui disant : « Je me rends à vous. »

Pendant que ces choses se passaient sur le champ de bataille, des scènes aussi tristes avaient lieu sous les murs de Poitiers. Vers cette cité s'étaient enfuis tous les chevaliers qui avaient pu échapper aux massacres du combat, croyant y trouver un asile contre les poursuites des vainqueurs. Leurs espérances furent encore trompées, car les habitants de la ville qui, du haut de leurs murailles, étaient témoins des désastres de l'armée française, refusèrent d'ouvrir les portes de peur de tomber, eux aussi, victimes de la fureur des Anglais. Alors le carnage fut à son comble ; *il y eut si grand'horribleté de gens occis que merveille seroit à penser.* Les malheureux chevaliers de France

criaient merci du plus loin qu'ils pouvaient apercevoir un Anglais.

Le prince de Galles, qui s'était précipité dans la mêlée *comme un lion furieux*, fut grandement surpris lorsqu'on vint lui annoncer son éclatante victoire. Il fit placer sa bannière sur le sommet d'un buisson pour rallier ses guerriers. Alors on vit accourir vers ce lieu une foule de chevaliers anglais suivis de leurs nombreux prisonniers, pour lesquels le jeune prince ordonna d'avoir de grands égards. Le roi de France lui-même fut amené près du vainqueur, accompagné de son fils et d'un grand nombre de chevaliers compagnons de son infortune. Le prince de Galles reçut le royal captif avec le plus grand respect; il le servit à table et l'accompagna jusqu'à son arrivée dans la cité de Bordeaux, d'où il partit pour la capitale d'Angleterre.

Tel fut, le 19 septembre 1356, le triste dénoûment de cette grande lutte entre les deux puissances rivales. Malgré tous les pronostics d'une victoire infaillible, les guerriers de France éprouvèrent une défaite bien plus désastreuse que toutes les précédentes. Il nous resterait maintenant à parcourir ce champ de bataille, encore tout jonché des cadavres *de cette fleur de chevalerie*, pour rappeler les noms des guerriers poitevins qui ont pris vaillamment part à la lutte. Que sont devenus les sires de Pons, de Parthenay, de Tonnay-Boutonne, de Surgères, de Saintré, de Guichard d'Angle, d'Argenton, de Linières, de la Rochechouart et d'Aulnay, et tant d'autres seigneurs, dont le courage a laissé dans les souvenirs de cette funeste journée des traces de gloire et d'honneur? Presque tous, ou ils gisent sur le champ de bataille, ou ils vont chercher sur une terre d'exil le prix de leur noble dévoûment à la cause du roi de France. Dans cette évocation historique de nos gloires

chevaleresques, cherchons à imiter les pieux sentiments des habitants de la cité de Poitiers, en faisant pour la mémoire des vaincus ce que ces derniers firent alors pour leurs dépouilles mortelles ; car si la frayeur des Anglais, ou l'absence de toute sympathie pour la cause du roi Jean, leur a fait refuser aux malheureux fuyards l'asile de leur cité, ils songèrent à honorer dignement le souvenir de ceux qui étaient morts. Sous la conduite de leur maire, Emeri d'Ayron, ils ensevelirent tous les cadavres gisants sur le champ de bataille : aux simples guerriers ils accordèrent la sépulture au lieu même du combat ; quant aux plus nobles, ils ramenèrent leurs dépouilles dans la cité de Poitiers, où elles furent ensevelies dans l'église des Cordeliers et dans celle des Jacobins, au milieu de cérémonies religieuses. Sur les murs de l'enceinte sacrée, on reproduisit les emblèmes des chevaliers morts, comme d'éternels symboles de leur bravoure ; les fêtes publiques, les réjouissances cessèrent, un deuil général suivit ces tristes occupations.

Mais combien de noms illustres durent échapper à leur pieuse investigation ! et comment la tradition, qui nous transmet la liste de ces héros, n'aurait-elle pas été infidèle, puisqu'elle a perdu le souvenir du lieu même où fut engagé le combat ? Chose étrange ! une victoire éclatante est remportée, entraînant la mort de plusieurs milliers de guerriers ; et, après quelques siècles écoulés, les traces du champ de bataille disparaissent, les souvenirs s'effacent et s'envolent comme la poussière des victimes, et nous sommes encore à nous demander qu'est devenue cette plaine de Maupertuis, si fatale pour la France. Oh ! si la tradition avait entraîné du moins dans son oubli les souvenirs de la défaite, il nous coûterait peut-être de chercher à les ra-

viver. Mais non. La défaite est aussi certaine que la victoire : l'histoire les a conservées dans leurs moindres détails; il ne manque à l'ensemble de son récit que l'indication exacte du lieu du combat, c'est-à-dire la seule chose dont nos annales locales aient le droit de s'enquérir.

Il est vrai que le nom de *Maupertuis* a disparu, que rien dans la tradition ne peut le raviver, que nul ne se souvient de l'avoir entendu dans la bouche de son aïeul. Mais cette incertitude disparaît grâce aux découvertes historiques faites dans nos monuments écrits. Il est constant qu'il a existé, entre la commanderie de Beauvoir et l'abbaye de Nouaillé, un lieu appelé Maupertuis. Dans des documents authentiques se répète souvent cette dénomination; elle est même quelquefois accompagnée de plusieurs autres plus caractéristiques encore, telles que celles du *Champ de la bataille*, de l'*Orme de la bataille*. Dans les archives de Poitiers se rencontre un titre du 31 janvier 1494, par lequel le commandeur de Beauvoir concède à Richard Delge dit Cardin le fermage de plusieurs terres qui furent connues dans la suite sous la double désignation de la *Cardinerie* ou *Maupertuis ;* désignation qui se retrouve dans un grand nombre de titres de rentes et déclarations féodales [1]. Dans le siècle précédent, des fouilles furent pratiquées dans cette localité, et tous les objets trouvés confirmèrent la croyance qui plaçait en cet endroit le lieu de la bataille dont nous venons de donner le récit, d'après la chronique de J. Froissart. Tous ces faits justifient pleinement les indications données par ce dernier, et ne peuvent plus laisser de doute sur la position du champ de bataille de Maupertuis [2].

[1] Nous devons ces détails à l'obligeance de M. Rédet, archiviste de la Vienne.
[2] *Hist. manusc. du Poitou*, par Bourgeois.

IV.

DÉMEMBREMENT DE LA FRANCE PAR SUITE DU TRAITÉ DE BRÉTIGNY.
LE PRINCE DE GALLES, DUC D'AQUITAINE.
RÉVOLTE DES SEIGNEURS GASCONS. — ASSEMBLÉE DE NIORT.
NOUVELLES GUERRES ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.
SIR JAMES D'AUDELEY, SÉNÉCHAL. — PRISE DE PLUSIEURS CHATEAUX EN POITOU.
JEAN CHANDOS, SES EXPÉDITIONS, SA MORT.
CONQUÊTE DES VILLES ET FORTERESSES DE NOTRE PROVINCE PAR LE CONNÉTABLE
BERTRAND DU GUESCLIN, AU PROFIT DU ROI DE FRANCE CHARLES V.

La victoire des Anglais à Maupertuis brisa d'un seul coup la fusion territoriale qui s'était accomplie entre les provinces du nord et celles du midi de la Loire. Nos contrées tombèrent sous la puissance du roi d'Angleterre, et ce n'est que par de nouveaux combats que la France, démembrée, mutilée, peut reconquérir ses anciennes limites. Si les désastres de la journée du 19 septembre 1356 ont opéré dans nos contrées un changement de domination, ils provoquèrent encore une révolution immense en faveur de la commune. Plus les chances du triomphe sont mobiles entre les deux nations rivales, plus les cités consolident leur indépendance. La puissance féodale des possesseurs de fiefs semble elle-même se relever de ses défaites passées, et retrouver au milieu de ces luttes acharnées une existence libre de toute suzeraineté. Tout est en mouvement; la guerre domine tous les événements de cette époque : rois et seigneurs, communes et bourgeois, tous prennent part à des luttes plus ou moins sanglantes. Il n'y a rien de stable et de régulier dans la nouvelle domination que nos contrées ont à subir; issue du hasard des combats, elle règne par la force des armes. Durant toute la période que nous allons traverser, nous ne rencontrerons que des batailles, des siéges et des dévasta-

tions. Plus que toute autre partie de la France, notre territoire semble fatalement destiné à servir de théâtre aux luttes des deux nations. Les barons, chevaliers et autres seigneurs de notre province se précipitent avec ardeur dans la mêlée ; parmi eux, les deux camps rencontrent également de belliqueux champions et d'intrépides défenseurs. Les populations des cités elles-mêmes prennent souvent fait et cause pour l'un ou l'autre des combattants, suivant, dans leurs succès ou leurs défaites, les destinées des guerriers sous la protection desquels elles ont placé leur propre indépendance.

Le traité de Brétigny, conclu l'an 1360, sanctionna l'œuvre de la conquête. Presque toutes les provinces méridionales, et parmi elles le Poitou, furent abandonnées par le roi de France à la domination anglaise. Il y eut bien quelques protestations énergiques d'un grand nombre de seigneurs et de certaines cités contre cette transaction si funeste à la France ; mais elles furent impuissantes à repousser l'envahissement du vainqueur. « La Rochelle, d'autant plus française que Bordeaux était anglais, supplia le roi, au nom de Dieu, de ne pas l'abandonner ; ses habitants disaient qu'ils aimeraient mieux être taillés tous les ans *de la moitié de leur chevance.* » Vains et inutiles regrets ! Le roi de France les suppliait *affectueusement et soigneusement* de ne point repousser de leurs murs les Anglais, de peur que la paix ne fût *enfreinte et brisée.* Alors on vit accourir dans nos provinces une multitude d'hommes qui vinrent, de par le roi d'Angleterre, prendre possession des comtés, des sénéchaussées, des cités, des villes, des châteaux et des forteresses que le roi de France leur avait abandonnés par le traité de Brétigny. Devant cet envahissement, les Rochelais formulèrent ainsi leur dernière protestation :

« Nous nous soumettrons aux Anglais de lèvres, mais de cœur, jamais ! »

Le duché d'Aquitaine, tel qu'en avaient joui la dynastie des Wilhem et les rois anglo-normands, fut donc rétabli dans ses anciennes limites au profit du roi d'Angleterre. Les liens de suzeraineté n'existent plus ; il en a la pleine et entière possession. Mais cette résurrection aquitanique ne pouvait être de longue durée ; adviennent des destins contraires, et cette antique circonscription politique disparaîtra pour laisser s'achever le travail de l'unité. Quelques mois après l'exécution du traité de Brétigny, le roi d'Angleterre envoya en Aquitaine comme *régent* Jean Chandos, ce guerrier dont le courage servit si puissamment au succès du prince de Galles dans les plaines de Maupertuis. Il reçut les serments de *foi* et *hommage* des comtes et vicomtes, des barons et des chevaliers, des villes et des châteaux. Partout il institua des sénéchaux et des baillis, tous pris parmi les plus chauds partisans de la cause anglaise. Ces préliminaires achevés, il vint s'installer dans la cité de Niort, qui devint ainsi le centre de la domination anglaise dans nos contrées. Là, au milieu des fêtes et de l'éclat d'une cour somptueuse, il s'appliqua à faire oublier aux populations les désastres des guerres passées.

L'année suivante, en 1362, le vainqueur de Poitiers, le prince de Galles, auquel le roi d'Angleterre avait fait don du duché d'Aquitaine sous la simple réserve de l'hommage lige [1], s'embarqua pour venir en prendre possession. Arrivé dans la cité de la Rochelle, il y fut bientôt rejoint par Chandos. De là, accompagné d'une foule immense de chevaliers et d'écuyers, il vint dans la cité de Poitiers, près de ces lieux

[1] Ses lettres sont datées du 19 juillet 1362.

encore tout palpitants des souvenirs de son éclatante victoire, et il y reçut les serments de féauté et d'hommage de la part d'un grand nombre de barons et seigneurs de Poitou et de Saintonge. Ce fut à cette époque que Chandos fut déclaré connétable de tout le pays d'Aquitaine, et que la dignité de maréchal fut décernée à Guichard d'Angle, ce même seigneur poitevin attaché jadis au parti du roi de France. Durant son séjour à Poitiers, le prince de Galles chercha à enrôler sous ses bannières les bourgeois de cette cité; il n'eut pas de paroles assez flatteuses pour le maire Emeri d'Airon, et il poussa même cette politique adroite jusqu'à lui confier la garde de la ville.

La domination du prince de Galles en Aquitaine ne demeura pas longtemps paisible. Les antipathies qui l'ont accueillie commencent à faire explosion. Il n'y a ni dans les mœurs, ni dans les habitudes, ni dans les caractères des deux peuples, aucun point de contact. *Les habitants de Poitou, de Saintonge et de Limousin*, dit Froissart, *sont de telle nature qu'ils ne peuvent aimer les Anglais*. Le signal de l'insurrection contre l'Angleterre fut donné par les seigneurs de la Gascogne, toujours jaloux de défendre leur indépendance contre tout envahissement. Voici dans quelles circonstances. Lors de son retour de ses expéditions en Espagne, le prince de Galles voulut établir en Aquitaine, sur chaque feu, un impôt connu sous le nom de *fouage*[1]. Une assemblée des barons de Gascogne, de Poitou et de Saintonge, auxquels on adjoignit *plusieurs riches hommes des cités et des bonnes villes d'Aquitaine*, fut convoquée à Niort. Là, l'évêque de Bathe, chancelier du prince de Galles en Aquitaine, s'efforça de faire adopter le projet d'impôt, en

[1] *Chron.* de Froissard.

remontrant aux membres de l'assemblée que cette taxe ne serait perçue que durant cinq années ; qu'elle était devenue indispensable en raison des énormes dépenses faites par le prince dans ses guerres en Espagne. Les propositions du prince de Galles ne rencontrèrent point, il faut en convenir, une grande opposition parmi les seigneurs de Poitou, de Saintonge et de Limousin; mais elles soulevèrent de violents refus de la part des seigneurs de Gascogne. Tous protestèrent contre l'impôt demandé, disant que jamais, du temps passé, ils n'avaient payé ni subsides, ni impositions, ni fouage, ni gabelles, et qu'il en serait ainsi tant qu'ils auraient des armes pour défendre leur indépendance. Malgré l'éloquence de l'évêque de Bathe et la soumission facile des seigneurs de nos provinces, l'assemblée se sépara sans rien décider.

Sur l'ordre que les seigneurs récalcitrants reçurent de se réunir de nouveau, tous refusèrent hautement et persistèrent dans leurs premières déclarations. *Alors*, dit Froissart, *le pays commença à rebeller contre le prince.* Les barons insoumis de la Gascogne, assistés de plusieurs prélats et chevaliers, vinrent trouver le roi de France, Charles V, qui avait succédé au roi Jean, et lui exposèrent devant les seigneurs de son conseil leurs griefs contre le prince de Galles, disant *qu'ils avoient ressort audit roi, et que à lui se devoient retraire et retourner comme à leur souverain.* Le prudent Charles n'osait ni décourager dans leur mécontentement les seigneurs gascons, ni pourtant rompre tout d'un coup la paix qui existait entre la France et l'Angleterre; aussi leur répondit-il en ces termes : « Certes, sei-
» gneurs, nous aurions bien à cœur de conserver dans ses
» limites et même d'augmenter la juridiction de la cou-
» ronne de France; mais nous avons juré, après notre

» seigneur père, de respecter les articles du traité que
» tous vous connaissez : ainsi nous ferons nos efforts pour
» protéger vos droits et rétablir la paix entre vous et notre
» très-cher neveu le prince de Galles, sans porter atteinte
» à vos franchises et libertés. » Par ces paroles, le roi de France gagna l'amitié des seigneurs gascons, et quand l'heure du combat sera venue, il rencontrera parmi eux d'énergiques partisans. Malgré les répugnances soulevées par ses projets d'impôt, le prince de Galles n'en persista pas moins à les réaliser : Chandos lui-même, plus sage que son souverain, ne put l'en détourner ; et pour ne pas assister aux déplorables conséquences d'un tel acte, il abandonna durant quelque temps le pays d'Aquitaine et s'exila volontairement dans un de ses domaines situé en Normandie. Ceci se passait en 1368.

Le roi de France ne conserva pas longtemps sa neutralité dans les discussions survenues entre les seigneurs gascons et le prince de Galles à l'occasion du fouage. Il accueillit avec plaisir et faveur les remontrances des barons du midi ; et, le 25 janvier 1369, un clerc de droit, *bien enlangagé afin de mieux exploiter de la besogne*, assisté d'un chevalier, fut expédié vers le prince de Galles pour lui remettre de la part de Charles V une sommation de se rendre à Paris afin de répondre devant la cour des pairs de certains griefs, dont « par foible conseil et simple information il
» auroit molesté les prélats, barons, chevaliers et com-
» munes des marches de Gascogne aux frontières de notre
» royaume, de laquelle chose nous sommes tous émer-
» veillés [1]. »

Les messagers du roi de France firent prompte diligence,

[1] Froissard. — Michelet, *Hist. de France*.

et étant arrivés dans la cité de Bordeaux, ils remirent entre les mains du prince de Galles l'acte dont ils étaient porteurs. A la lecture de cette sommation, le vainqueur de Poitiers changea de couleur, agita la tête avec colère, et regardant les deux envoyés français, il leur dit : « Nous » nous rendrons volontiers dans la cité de Paris, puisque » le roi de France nous l'ordonne ; mais ce sera le bassinet » en tête et soixante mille hommes en notre compagnie. » A ces paroles, le docteur ès lois et le chevalier effrayés se précipitèrent aux genoux du prince. « Cher sire, lui dirent- » ils, au nom de Dieu, que cet appel ne provoque en vous » ni courroux ni dépit ; nous ne sommes que des mes- » sagers envoyés par notre seigneur le roi de France, à » qui nous devons toute obéissance. » Le prince leur répondit : « Je n'ai de colère que contre ceux qui vous ont » envoyés. Bien mal est conseillé votre roi, qui veut s'ar- » roger des droits qu'il n'a point en s'immisçant dans les » affaires de notre duché. A la cour d'Angleterre seulement » peuvent former un appel ceux qui ont quelques griefs à » faire valoir contre nous, et, s'il en est autrement, il en » coûtera cent mille vies. » En prononçant ces derniers mots d'une voix sombre, le prince de Galles sortit brusquement, laissant immobiles de surprise et de frayeur les deux pauvres députés. Cette réception brusque n'était pas de nature à les faire séjourner plus longtemps à Bordeaux ; ils en partirent immédiatement et se félicitaient déjà de n'avoir pas été eux-mêmes victimes de la colère du prince, lorsqu'ils furent arrêtés par son ordre et jetés dans une prison à Agen. « Non, non, avait dit le prince de Galles » lorsqu'on l'informa de leur départ, il ne me convient pas » qu'ils partent si légèrement de notre pays pour aller ra- » conter leurs plaisantes railleries au duc d'Anjou *qui nous*

» *aime tout petit*, et qu'ils disent comment ils m'ont ajourné » en mon hôtel même. »

Le sort des armes peut seul décider maintenant entre le roi de France et le souverain d'Aquitaine. L'accueil fait à la citation juridique équivaut à un signal de guerre. Qu'ils se préparent donc encore au combat tous ces seigneurs du midi ; que les cités, que les châteaux soient fortifiés, car l'animosité est grande entre les adversaires. Il ne s'agit rien moins que de savoir si les provinces de l'ancienne Aquitaine viendront se confondre dans la nationalité française, ou bien si elles formeront un état isolé, ne relevant que du roi d'Angleterre. Avant de commencer la lutte, les antagonistes ont besoin de s'entourer des sympathies des villes; ils confirment leurs priviléges, les étendent : c'est ainsi que le prince de Galles accorde aux habitants de la cité de Poitiers la connaissance de tous les cas criminels et civils, *et de toutes actions et autres tant réelles, personnelles, que mixtes,* à l'exception des crimes de lèse-majesté, de faux monnayage et de falsification du *scel*, institution qui créa au milieu de la cité un véritable jury. Cette charte, donnée en faveur de la commune de Poitiers, ne fut, au dire de l'auteur de l'Histoire manuscrite du Poitou, que la sanction légale d'un usage depuis longtemps observé. « Car, dit-il, dès 1319, Aimé Boussineau, » bourgeois, fut acquitté par jugement de la commune » pour avoir tué un prêtre de Moncontour, du nom de » Désiré André, surpris en adultère avec sa femme. » Quoi qu'il en soit de l'origine de ce droit judiciaire exercé par les habitants de la cité, toujours est-il que nous rencontrons, dans la date de la charte qui le concède à ceux de Poitiers, une coïncidence parfaite avec les événements généraux de cette époque. L'Angleterre et la France se

disputent nos cités, et les enrichissent à l'envi de privilèges, de droits et de concessions.

La nouvelle guerre qui va éclater jette parmi les populations de féconds germes de discorde : chaque cité, chaque famille rencontre dans son propre sein des champions pour l'un et l'autre parti ; les passions s'irritent et s'enflamment ; souvent la noble châtelaine se fortifie dans sa forteresse pour lutter, au nom d'une faction, contre son propre mari attaché à la faction rivale. Le premier fait d'armes dont le Poitou fut le théâtre à cette époque se passa sur les limites de cette province et celles de la Touraine. Plusieurs chevaliers, du nom de Jean de Breuil, Guillaume des Bordes et Louis de Saint-Julien, attachés de cœur à la fortune du roi de France, s'emparèrent, durant la nuit, par surprise, du château de la Roche-Posay, situé sur la rivière de la Creuse, non loin de la Haie. Une garnison nombreuse, une forte artillerie furent placées dans cette citadelle, afin de faciliter aux Français l'entrée du Poitou. A la nouvelle de ce succès, le prince de Galles envoya pour défendre Poitiers un grand nombre de seigneurs, parmi lesquels se rencontraient Guichard d'Angle, les sires de Parthenay et Louis d'Harcourt. Vers ce même temps, le sire de Chauvigny, grand baron de Poitou, embrassa le parti du roi de France.

Le Poitou avait alors pour sénéchal sire James d'Audeley, chevalier aussi vaillant que sage, dit le chroniqueur : effrayé des manifestations hostiles des guerriers de France, il fit un appel à tous les barons et chevaliers de sa province, et bientôt il eut sous ses ordres une troupe de douze cents lances. Parmi les seigneurs qui s'empressent autour du sénéchal, se rencontrent Guichard d'Angle, les sires d'Harcourt, de Pons, de Parthenay, Geoffroy d'Argenton,

Maubrun de Linières, et un grand nombre d'autres chevaliers, tous fidèles à la bannière anglaise. Ils envahissent les pays de Berry et de Touraine, jettent partout le ravage et la désolation, pillant et brûlant les habitations, massacrant les pauvres gens : la terreur est si grande qu'aucun obstacle ne vient entraver leur marche. Revenus en Poitou, ils ravagent les terres du seigneur de Chauvigny pour le punir de sa défection, et viennent mettre le siége devant la petite ville de Brioux. Après un grand nombre d'assauts, souvent repoussés avec succès par les assiégés, elle fut prise ; les hommes d'armes du vicomte furent pendus, plusieurs noyés ; les habitants furent dépouillés ; et les guerriers sous les ordres du sénéchal, fiers de leurs exploits, rentrèrent dans Poitiers pour y prendre du repos, et afin, ajoute le chroniqueur, de mieux trouver à vendre ce qu'ils avaient ravi et pillé dans les pays parcourus.

Une expédition du même genre fut dirigée contre le château de la Roche-sur-Yon, occupé au nom du comte d'Anjou par un chevalier du nom de Jean Blondeau. Malgré l'activité des assiégeants et les machines de guerre dont ils entourèrent la citadelle, les hommes d'armes du comte d'Anjou firent bonne contenance. Le siége se poursuivait, lorsque quelques chevaliers, de la connaissance de Jean Blondeau, entrèrent en pourparlers avec lui au sujet de la reddition de sa citadelle. Le pauvre capitaine, *fort peu subtil quoique bon chevalier*, promit de se rendre s'il n'était secouru avant un mois, à la condition de recevoir une somme de six mille livres. Le délai expiré, Jean Blondeau remit le château au pouvoir du sénéchal d'Audeley, et reçut, ainsi que ses hommes d'armes, un sauf-conduit pour la cité d'Angers. Mais le malheureux capitaine paya cher sa convention avec les guerriers du parti anglais : il fut

emprisonné pour cause de trahison, et, durant la nuit, des soldats, obéissant aux ordres du comte d'Anjou, descendirent dans son cachot, l'attachèrent dans un sac et le précipitèrent dans la rivière. La prise du château de la Roche-sur-Yon fut le dernier exploit du sénéchal d'Andeley; pendant que les chevaliers, ses compagnons d'armes, retournaient vers le prince de Galles, alors à Angoulême, le vieux guerrier succomba à Fontenay-le-Comte. Sa mort excita de douloureux regrets parmi les seigneurs attachés à la cause d'Angleterre; le prince de Galles lui-même assista à ses obsèques, qui se firent avec grande solennité dans la cité de Poitiers. *Par la prière et la requête de tous les barons et chevaliers de Poitou*, la dignité vacante fut donnée à Jean Chandos.

Le nouveau sénéchal, dans l'impatience de combattre les Français, convoqua, dans la cité de Poitiers, les chevaliers anglais et poitevins pour une expédition en Anjou et en Touraine. Il signifia au comte de Pennebroch, qui se tenait à Mortagne-sur-Mer avec deux cents lances, de se joindre à lui. Le chevalier anglais, *de ces nouvelles moult réjoui*, aurait de grand cœur répondu à l'appel de Chandos, si les gens de son conseil ne l'en eussent détourné. « Monsei-
» gneur, lui dirent-ils, vous êtes un jeune seigneur et *un*
» *sire à parfaire ;* si vous vous mettez en la compagnie de
» Jean Chandos, toute la gloire de l'expédition lui revien-
» dra, sans qu'en aucune manière il soit fait mention de
» vous : il convient mieux que vous, qui êtes un grand
» sire et de haute extraction, vous laissiez agir de son côté
» Chandos, qui n'est qu'un *simple bachelier au regard de*
» *vous.* » Ce refus du comte de Pennebroch n'arrêta point les projets du sénéchal de Poitou. Suivi de trois cents lances et de deux cents archers, il envahit l'Anjou, et fit

en *ce bon et gras pays moult d'ennuis et de maux*. Le territoire qui environne la cité de Loudun fut principalement le théâtre des dévastations des guerriers de Chandos. Ils marchèrent de là vers les limites de la Touraine, dans la vallée de la Creuse, et vinrent mettre le siége devant le château de Rochechouart, après avoir ravagé tous les domaines du seigneur de ce nom, pour le punir de son attachement à la cause du roi de France. Leurs efforts ne purent rien contre cette forteresse, vaillamment défendue par de *bonnes gens d'armes*, desquels Thibaut du Pont et Alliot de Calais étaient capitaines.

Arrivé à Chauvigny, Chandos apprit que des guerriers de France, sous les ordres du maréchal Louis de Sancerre, séjournaient à la Haie, sur les limites de la Touraine. Il aurait marché de grand cœur à leur rencontre, si le comte de Pennebroch eût amené les chevaliers qu'il avait près de lui; mais sur son refus, le sénéchal, ne se voyant pas en nombre, rentra à Poitiers.

A la nouvelle de cette retraite, le comte de Pennebroch, dont l'orgueil s'accommodait peu des succès de Chandos, se mit en route à la conquête de hauts exploits et de brillants faits d'armes, suivi de près de cent chevaliers anglais et poitevins. Durant sa marche vers le pays d'Anjou, il fut rejoint par plusieurs guerriers qui avaient suivi le sénéchal dans sa dernière expédition. Il s'appliqua à parcourir les mêmes lieux que celui dont il ambitionnait la gloire: partout mêmes dévastations, mêmes pillages; le fer et le feu couronnent dignement l'œuvre commencée par la première invasion. Pendant que le jeune seigneur cherche ainsi à effacer par de nouvelles calamités les calamités passées, les Français qui séjournaient en grand nombre sur les frontières du Poitou se réunirent, pendant la nuit,

dans la citadelle de la Roche-Posay qui tenait alors pour la France. Plus de sept cents guerriers s'y rencontrèrent sous le commandement du maréchal Louis de Sancerre. Le comte de Pennebroch, nullement informé de ce qui se passait, après avoir ravagé la seigneurie du vicomte de Rochechouart, vint s'installer dans un village qu'on appelle Puirenon. Déjà les varlets conduisent les chevaux dans les écuries, et leurs maîtres s'apprêtent à souper, lorsque tout-à-coup les guerriers se précipitent dans le village, lances baissées, au milieu des cris : « Notre-Dame ! Sancerre ! » au maréchal ! » La confusion est à son comble parmi les chevaliers du comte de Pennebroch ; un grand nombre tombent sous les coups des Français ; le jeune seigneur lui-même ne leur échappe qu'en se précipitant, avec quelques-uns des siens, dans une maison de templiers assez bien fortifiée. Les voyant ainsi *recueillis et enclos*, les guerriers de France furent tous joyeux. « Ils ne nous peuvent échap-» per, disent-ils; tous seront nôtres. Nous leur ferons » chèrement payer les ravages qu'ils ont faits en Anjou et » en Touraine. » Les assiégés repoussèrent avec une grande bravoure les premières attaques de l'ennemi, et lorsque la nuit arriva, les Français, malgré leur grand nombre, n'avaient pu devenir maîtres de cette forteresse improvisée.

Dès que les assaillants eurent sonné la retraite, le comte de Pennebroch et ses guerriers songèrent à envoyer vers Chandos pour l'informer de leur triste situation. Un chevalier, *appert homme d'armes*, se chargea de cette mission ; s'étant échappé par une fausse poterne, il prit à la hâte le chemin de Poitiers. Dès le point du jour, les Français recommencent plus vivement l'attaque ; ils dressent contre les murs des échelles, afin de dominer l'intérieur de

la maison. Les Anglais, de leur côté, combattent avec ardeur; ils lancent des pierres contre les targes et bassinets. Jamais, dit le chroniqueur, on ne vit gens en si petit nombre combattre si vaillamment contre tant de bonnes gens d'armes. Effrayé de l'acharnement des guerriers de France, le comte de Pennebroch, ne recevant aucune nouvelle de son message, appela un de ses écuyers et lui dit : « Ami, montez sur mon coursier, gagnez la plaine, marchez à grande hâte vers Poitiers, afin de dire à monseigneur Jean Chandos le danger et le péril où nous sommes, et recommandez-moi à lui par ce signe. » Alors, tirant de son doigt un anneau d'or : « Donnez-lui » cette bague, reprit-il; il reconnaîtra bien qu'elle vient » de moi. » L'écuyer partit à l'instant, tout fier de cette mission de confiance. Lorsqu'il entra dans Poitiers, il y avait peu d'instants que le premier chevalier y était arrivé, car l'obscurité de la nuit l'avait *fourvoyé* dans des sentiers inconnus. Ce dernier trouva Jean Chandos encore tout *mélancolieux* des refus du comte de Pennebroch, et peu disposé à le tirer d'embarras. Au moment où, après avoir entendu la messe, il s'apprêtait à se mettre à table, le second écuyer entra dans la salle, et lui remettant l'anneau de son maître : « Cher sire, lui dit-il, le comte de » Pennebroch se recommande à vous et vous supplie de » venir l'arracher au péril qui le menace. » Ces paroles firent peu d'impression sur le sénéchal; il ordonna même de commencer le repas; mais à peine quelques instants furent-ils écoulés, qu'il se leva de table, et s'adressant à ses chevaliers : « Le comte de Pennebroch, leur dit-il, » qui est un sire de noble et haute affaire et de grand lignage, fils de mon naturel seigneur le roi d'Angleterre,

» puisqu'il a épousé sa fille, me prie *si bénignement*, que » je dois accéder à sa demande et lui porter secours, s'il » en est temps encore. »

Ces paroles firent éclater parmi tous les chevaliers des transports de joie : « Aux chevaux! aux chevaux! » s'écria-t-on de toutes parts. Les trompettes retentissent, les guerriers s'arment, et bientôt deux cents lances suivent Chandos sur la route de Puirenon. A la nouvelle de leur approche, les Français, déjà fatigués des difficultés de ce siége, et ne voulant point s'exposer à un combat contre les hommes d'armes du sénéchal, abandonnèrent le village et se retirèrent dans leur citadelle de la Roche-Posay. Pleins de joie de leur délivrance, les guerriers du comte de Pennebroch, se doutant de l'arrivée de Chandos, marchèrent au-devant de lui ; ils le rencontrèrent à une très-faible distance de Puirenon, *et se firent là grandes reconnaissances et grands rapprochements d'amour*. Après ces démonstrations d'amitié, les deux chefs se séparèrent, se promettant dorénavant, pour toutes leurs expéditions, une réciproque assistance.

Vers ce même temps, un moine de l'abbaye de Saint-Savin, pour se venger de son abbé, livra par trahison le monastère aux guerriers de France, qui y placèrent une forte garnison sous les ordres de Louis de Saint-Julien. Plusieurs fois Chandos essaya de s'en emparer, mais toujours la vigilance du gouverneur déjoua ses tentatives. Irrité de ces échecs souvent répétés, le sénéchal de Poitou convoqua secrètement tous les barons et chevaliers de la province ; presque tous se rendirent près de lui, *car moult l'aimoient ;* ils étaient près de trois cents lances. Il partit de Poitiers durant la nuit, sans divulguer le but de son expédition, qui ne fut connu de ses gens qu'au moment

où ils arrivèrent près de l'enceinte du monastère. Tous descendent alors de cheval, et armés d'échelles ils pénètrent dans les fossés. Ils s'apprêtaient à escalader les murailles de l'abbaye, lorsque le bruit du clairon se fit entendre dans l'intérieur de la citadelle, annonçant l'arrivée de plusieurs guerriers français qui venaient chercher le sire de Saint-Julien pour une expédition en Poitou. Chandos, qui ignorait la cause de ce bruit du clairon, s'imagina que ses guerriers avaient été découverts par le guet de la citadelle, et il donna l'ordre de la retraite, en disant : « Allons, » allons-nous-en ; nous avons pour cette fois failli à notre » fait. » Tous les chevaliers de sa compagnie remontèrent promptement à cheval, et ne s'arrêtèrent que dans la cité de Chauvigny. Là, ils demandèrent au sénéchal s'il n'avait plus rien à leur ordonner, et il leur répondit : « Partez, au nom de Dieu, seul je resterai en cette ville. »

Lorsque les seigneurs poitevins furent partis, ainsi que le sénéchal de la Rochelle Thomas de Percy, suivi de plusieurs chevaliers anglais, Chandos, *tout mélancolieux de ce qu'il avoit failli à son intention*, s'apprêtait à prendre quelque repos, lorsqu'un homme pénétra dans la maison où il se trouvait, demandant avec instance à lui parler. A peine fut-il en sa présence : « Monseigneur, lui dit-il, je vous apporte de fâcheuses nouvelles. » — « Lesquelles ? » reprit Chandos. — « Les Français chevauchent vers ces lieux. » — « Et comment le sais-tu ? » — « Monseigneur, je suis parti de Saint-Savin avec eux. » — « Et quel chemin suivent-ils ? » — « Je ne sais, mais je pense qu'ils se dirigent vers Poitiers. » — « Et quels sont ces guerriers ? » dit le sénéchal poursuivant ses questions. — « C'est le sire de Saint-Julien et le breton Kerlouet, suivis de leurs compagnies. » — « Ma foi, reprit Chandos, il ne me convient

pas de chevaucher, qu'ils cherchent une autre rencontre que la mienne. »

Après quelques instants de silence, le guerrier anglais, préoccupé de ce qu'on venait de lui apprendre, changea de détermination : « Quoi que j'aie résolu, dit-il, il est bon que » je chevauche toujours; il me faut retourner à Poitiers, » et j'y arriverai avant le jour. » Alors il ordonna à ses guerriers de prendre la route de cette cité, et tous côtoyèrent la rivière jusqu'au pont de Lussac. Par un singulier hasard, il advint que les Français suivaient la même route et n'avaient pas sur les guerriers de Chandos l'avance de plus d'une lieue. Ils étaient précédés dans leur marche par le sénéchal de la Rochelle, Thomas de Percy, suivi de ses guerriers, qui, à la vue des Français, hâtèrent le galop de leurs chevaux pour avoir l'avantage du pont. Ils y arrivèrent les premiers et se mirent en état de défendre le passage de la rivière. De leur côté, les Français arrivés près du pont se préparèrent au combat, abandonnèrent leurs chevaux à leurs varlets, s'armèrent de leurs lances, et vinrent en belle ordonnance pour assaillir les Anglais *qui se tenoient franchement sur leurs pas, et n'étoient de rien effrayés, combien qu'ils fussent un petit au regard des François.*

La lutte allait s'engager, lorsque parut Jean Chandos, bannière déployée, suivi de près de quarante lances. Dès que les varlets auxquels les chevaliers français avaient confié la garde de leurs chevaux l'aperçurent, effrayés, ils prirent la fuite en s'écriant: « Allons, allons-nous-en, voici » Chandos, sauvons-nous avec nos chevaux. » La terreur qu'inspira le sénéchal de Poitou provoqua de sa part de sanglantes paroles à l'encontre des guerriers de l'autre nation. « Entre vous, Français, leur dit-il, vous êtes de vail» lants hommes d'armes; vous chevauchez à votre aise et

» suivant votre caprice, de nuit et de jour; vous prenez » villes et forteresses en Poitou, dont je suis sénéchal; vous » rançonnez les pauvres gens sans ma volonté; vous mar- » chez à travers tout le pays à tête armée, aussi bien que » s'il était vôtre; et, par Dieu, il n'en est rien. Messire » Louis, messire Louis, et vous Kerlouet, vous êtes main- » tenant de trop grands maîtres, car il y a plus d'un an que » je vous cherche sans pouvoir vous rencontrer; mais je » vous vois aujourd'hui, Dieu merci! nous ne parlerons » pour savoir qui doit être maître dans ce pays de vous ou » de moi. On m'a dit que plusieurs fois vous avez désiré me » rencontrer. Or çà, me voilà, je suis Jean Chandos, tout » disposé, s'il plaît à Dieu, à mettre à l'épreuve vos ap- » pertises d'armes si renommées. »

Ces paroles de provocation poussèrent à bout la patience d'un guerrier breton qui se trouvait alors au service de la France; il saisit violemment son glaive, en frappa un écuyer anglais avec tant de force au milieu de la poitrine, qu'il le renversa de dessus son cheval. Jean Chandos, au bruit de la chute, se détourna, et voyant étendu à terre le malheureux écuyer, ne put retenir sa colère, et s'adressant aux siens : « Comment! leur cria-t-il, vous laisserez tuer ainsi un des vôtres! A pied! à pied! » Aussitôt la mêlée s'engage; Chandos s'y précipite avec ardeur, environné des siens, sa bannière devant lui; le glaive au poing, il marche sur l'ennemi; les coups qu'il porte jettent déjà l'effroi parmi les combattants, lorsque s'étant embarrassé dans les replis d'un long vêtement qui lui battait jusqu'à terre, et sur lequel étaient gravées ses armoiries, le pied lui glisse, il tombe. Un écuyer français du nom de Jacques de Saint-Martin, homme fort et vigoureux, se précipite vers lui, le frappe de son glaive au-dessous de l'œil, entre le nez et le

front. Chandos ne voit point le coup venir sur lui (car il avait perdu un œil en chassant le cerf dans les landes de Bordeaux); le fer pénètre jusqu'au cerveau; le malheureux sénéchal se roule deux fois par terre *moult douloureusement, et oncques depuis le coup ne parla.*

Quand les Anglais virent tomber leur chef, ils furent tous *forcenés*. Un combat sanglant s'engage autour du cadavre du malheureux Chandos; les guerriers des deux nations se l'arrachent : Edouard Cliffort, oncle du sénéchal, le saisit par les cuisses, frappe de son glaive avec tant de fureur, que nul n'ose approcher. Les Bretons, se rappelant les bravades imprudentes du chef anglais, crient à haute voix : « Par Dieu, seigneurs anglais, vous serez tous nos » prisonniers, car vous ne pouvez nous échapper. » Alors ces derniers font des prodiges de valeur, autant pour défendre leur liberté et leur vie, que pour venger la mort de Chandos. L'écuyer qui l'a tué tombe à son tour frappé de mort. Mais la bravoure des Anglais ne peut résister longtemps au grand nombre de leurs ennemis; peu à peu ils cèdent le terrain, et presque tous tombent au pouvoir des Français. Ces derniers s'apprêtaient déjà pour le départ, lorsqu'ils s'aperçoivent de l'absence de leurs chevaux, emmenés par leurs varlets dans leur déroute. Désespérés de ce contre-temps, ils se disaient les uns aux autres : « Nous » sommes vainqueurs, et pourtant, par faute de nos varlets, » nous ne pouvons partir; car il nous est impossible, à cause » de nos fatigues et de la pesanteur de nos armures, d'aller » à pied à travers ce pays qui nous est hostile; et pour » comble de malheur, nous sommes éloignés de plus de » cinq lieues de quelque forteresse de notre dépendance. »

Pendant que les vainqueurs étaient ainsi occupés à se lamenter, les seigneurs poitevins qui avaient pris

congé de Chandos à Chauvigny, ayant eu nouvelle de la présence des Français dans le pays, arrivèrent bannières et pennons *ventilans*, sur le champ de bataille presque désert. A cette vue, les Français effrayés s'approchent de leurs prisonniers et leur disent : « Voici des gens qui vien- » nent à votre secours : nous savons qu'il ne nous est pas » possible de lutter contre eux ; tout à l'heure vous étiez » nos captifs, acceptez-nous maintenant comme tels, car » nous préférons être à vous qu'à ceux qui viennent. » Cette singulière mutation de rôles était à peine terminée, lorsque les chevaliers poitevins, lances baissées et au milieu de cris de joie, se précipitèrent sur les Bretons et les Français, et ils ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils apprirent ce qui venait de se passer.

La douleur des barons et des chevaliers poitevins éclata avec transport lorsqu'ils aperçurent le cadavre presque inanimé de leur sénéchal. Tous pleuraient à chaudes larmes ; Jean Chandos, auquel il restait encore un souffle de vie, ne pouvait répondre à leurs douloureux témoignages d'affliction que par de pénibles gémissements. Les chevaliers de son hôtel se faisaient surtout remarquer par l'exaltation de leurs plaintes ; ils se tordaient les mains, s'arrachaient les cheveux, et au milieu de leurs cris et de leurs sanglots on entendait ces paroles : « Pauvre et gentil chevalier, » fleur de tout honneur ! ô Jean Chandos ! combien mal à » propos fut forgé le glaive qui t'a mis ainsi en péril de » mort ! » On s'empressa de lui enlever son armure, et de le placer bien doucement sur une targe pour le porter à Mortemer, la forteresse la moins éloignée de cette contrée. Là, malgré les soins dont on l'entoura, il ne survécut à sa blessure qu'un jour et une nuit, et passa de vie à trépas. « Que Dieu, ajoute Froissart, en ait l'âme par sa débon-

naireté; car oncques depuis cent ans chevalier ne fut plus courtois ni plus plein de toutes bonnes et nobles vertus et conditions entre les Anglais, que lui. » Presqu'en même temps, l'écuyer qui lui avait donné le coup de mort expirait aussi de ses blessures dans la cité de Poitiers, où il avait été transporté après le combat. — Thomas de Percy succéda à Jean Chandos dans sa dignité de sénéchal de Poitou. Ces faits se passaient dans les premiers jours de l'année 1370.

Avec Chandos s'écroula la puissance anglaise dans nos contrées. Les victoires ont cessé, partout des défaites : la France s'efforça de reconquérir ses anciennes limites, et de confondre dans son sein toutes ces provinces d'Aquitaine qu'elle avait déjà eu tant de peine à soumettre. Les populations de ces pays sont lasses des dévastations ; assez longtemps victimes de toutes les violences de la guerre, elles semblent appeler de leurs vœux un avenir plus paisible. C'est en vain que le vieux roi d'Angleterre fait publier partout dans les provinces de France qui sont sous sa domination, des lettres remplies de pacifiques intentions, par lesquelles il veut *remédier et obvier à toutes choses indues et touchant haine et rancune entre lui et ses féaux amis et sujets :* c'est en vain qu'il ordonne à son très-cher fils le prince de Galles, à tous les officiers en Aquitaine, d'abandonner toutes les actions intentées au sujet des aides et des fouages ; qu'il promet un solennel pardon *à tous ses féaux sujets, tant prélats comme gens d'église, universités, colléges, comtes, vicomtes, barons, chevaliers et communautés, et gens des cités et bonnes villes*, qui ont embrassé le parti du roi de France. Ses promesses de paix, d'amour et de concorde ne soulèvent aucunes sympathies ; ses serments prononcés solennellement sur le corps de Jésus-Christ ne rassurent en

rien les peuples d'Aquitaine, si longtemps accablés, torturés par des exactions de tous genres et surtout par les fléaux de la guerre.

A l'affaiblissement de l'autorité anglaise dans nos contrées correspondent les succès toujours croissants du parti français. Au moment où ces lettres, témoignage prophétique d'une prochaine décadence, sont partout publiées, la ville de Châtellerault tombe au pouvoir des mêmes chevaliers qui avaient été vaincus d'une manière si étrange au pont de Lussac. La possession de cette place importante ouvrit aux partisans du roi de France les portes du Poitou. Chaque jour d'éclatantes défections de puissants seigneurs révèlent la force de ce dernier. C'est ainsi que le seigneur de Pons, malgré la volonté de sa femme, abandonna le parti anglais pour embrasser avec ardeur la cause du roi de France. Il est vrai qu'il ne put entraîner dans sa défection la ville dont il était seigneur, car elle resta soumise à la puissance anglaise : il chercha bien à la soumettre par la force des armes; mais les efforts des habitants, dirigés par sa propre femme et le sire Aymon de Boury, triomphèrent de toutes ses tentatives.

Le prince de Galles lui-même, le vainqueur de Crécy et de Poitiers, livré aux angoisses d'une cruelle maladie, abandonna l'Aquitaine pour retourner en Angleterre. Dans la ruine de la cité de Limoges, dans le sang de ses habitants, il laissa les dernières traces de sa tyrannique domination. Avant de partir, il réunit à Bordeaux tous les seigneurs de Gascogne et de Poitou dont l'obéissance lui était assurée, les conjura de la conserver à son frère le duc de Lancastre, *car ils le trouveroient*, disait-il, *bon seigneur et courtois et accordable.* Tous jurèrent fidélité au nouveau prince, lui reconnaissant *amour, service et obéissance.* Ces

choses terminées, le malade *les baisa tous en la bouche* et s'embarqua sur le navire qui devait le transporter dans sa patrie.

Les barons et chevaliers poitevins étaient encore sous l'impression de leurs énergiques protestations de dévoûment au roi d'Angleterre, lorsqu'ils vinrent mettre le siége devant la citadelle de Moncontour, occupée par des guerriers de France. Situé sur les frontières de l'Anjou et du Poitou, ce château offrait d'immenses avantages pour pouvoir dominer tout le pays; aussi rien ne fut-il épargné de la part des assiégeants pour s'en rendre maîtres. Plus de trois mille combattants viennent cerner son enceinte d'un triple rempart; des machines de guerre y sont transportées de Thouars et de Poitiers : chaque jour de nouvelles attaques; enfin, le dixième, le choc des assaillants fut tel, qu'ils percèrent les murs du château et s'en emparèrent. Les guerriers qui l'avaient défendu avec tant de courage furent tous massacrés, à l'exception de quelques-uns dont les vainqueurs espéraient sans doute de riches rançons. Cette citadelle importante fut confiée par les chevaliers poitevins à la garde de Gautier Huet et de deux autres de ses compagnons, avec une garnison de cinq cents hommes. Elle protégea les dévastations que ces guerriers commirent dans le pays environnant, qui *moult fut grevé*.

L'année suivante, en 1372, le duc de Lancastre convoqua à Bordeaux tous les barons et chevaliers d'Aquitaine attachés à l'Angleterre, afin de les consulter sur les secours qu'il avait le projet d'aller lui-même demander à son père, pour pouvoir repousser avec avantage les seigneurs qui combattaient au nom du roi de France. L'assemblée désigna même quelques chevaliers qui devaient accompagner le prince

dans son voyage, *pour parler et remontrer au roi d'Angleterre les besognes et l'état d'Aquitaine plus pleinement.* Guichard d'Angle fut l'un d'eux. Il confia, durant son absence, la garde du Poitou à Louis d'Harcourt et au sire de Parthenay. La réception des députés aquitains au château de Windsor fut signalée par des fêtes somptueuses. Le vieil Edouard s'appliqua à raviver leur attachement par toutes sortes d'honneurs. Guichard d'Angle devint surtout l'objet d'une grande prédilection ; il l'admit même dans la confrérie des chevaliers de la *Jarretière bleue.* Les fêtes terminées, un grand conseil des grands d'Angleterre eut lieu au palais du roi à Londres ; et là, Guichard d'Angle, qui portait la parole au nom de tous les chevaliers d'Aquitaine, supplia d'envoyer en France, à défaut du duc de Lancastre, le comte de Pennebroch *que moult aimoient et désiroient avoir*, car ils le sentaient *bon chevalier et hardi durement.* Alors Edouard, en présence de toute l'assemblée, parla de la sorte au jeune prince : « Jean, beau fils, je vous ordonne » et requiers d'aller en Poitou, en la compagnie de mon- » seigneur Guichard ; et là vous serez gouverneur et sou- » verain de tous les gens d'armes que vous y trouverez, » *dont il y a grand foison.* » A son retour au palais de Windsor, le roi emmena avec lui le seigneur poitevin, afin de lui parler des choses d'Aquitaine, et dans leur entretien Guichard d'Angle lui disait : « Monseigneur, dès que notre » nouveau chef sera arrivé dans nos provinces, nous ferons » bonne guerre, car nous y trouverons quatre ou cinq mille » chevaliers, tous qui lui obéiront, à la condition cepen- » dant d'être payés de leurs gages. » — A quoi Edouard répliquait : « Messire Guichard, Messire Guichard, ne » vous souciez point d'avoir or et argent pour faire bonne

» guerre, car j'en ai assez; et je l'emploierai volontiers » à de telles choses, puisqu'elles concernent les affaires de » mon royaume. »

Les espérances si hardiment formulées par Guichard d'Angle près du roi d'Angleterre rencontrèrent dans l'avenir de bien tristes réalisations. Dès les premiers jours, en effet, le comte de Pennebroch équipa une flotte considérable et cingla vers les côtes du Poitou. La traversée ne fut ni longue ni périlleuse. Mais, à leur arrivée dans la rade de la Rochelle, ils se trouvèrent en présence d'une flotte espagnole appartenant au roi de Castille, et qui était ainsi venue à leur rencontre par les secrètes instigations de Charles V. Un combat terrible s'engagea entre les navires des deux nations; les gros vaisseaux espagnols, bien pourvus d'artillerie, fondirent à pleines voiles sur ceux d'Angleterre, les dominèrent, et, du haut de leurs ponts, les guerriers du roi de Castille lançaient des pierres énormes, des barres de fer, de telle sorte que plusieurs chevaliers anglais furent grièvement blessés, quelques-uns même tués. Les habitants de la Rochelle considéraient ce spectacle du haut de leurs remparts, sans songer à porter secours aux guerriers du comte de Pennebroch. Malgré les prières du sénéchal, Jean de Harpedane, ils restèrent impassibles spectateurs du combat, alléguant ironiquement qu'ils avaient bien assez de leur ville à garder, que d'ailleurs ils n'étaient point habitués à combattre sur mer ni contre des Espagnols, et que, si la bataille s'était engagée sur terre, ils y seraient allés de grand cœur. Indignés de cette singulière conduite des Rochelais (dont l'explication se rencontre facilement dans les vives protestations par lesquelles ils avaient accueilli chez eux la puissance anglaise), plusieurs chevaliers qui se trouvaient alors dans cette ville, les sires de Tonnay-

Boutonne, de Surgères et de Linières, suivis de quelques hommes d'armes, se précipitèrent sur quatre fragiles barques, et allèrent joindre leurs courageux efforts à ceux de leurs malheureux compagnons.

Le lendemain, dès le point du jour, les Espagnols, au milieu d'un grand bruit de trompes, recommencèrent l'attaque plus vivement encore que la veille. Ayant suivi l'avantage du vent, ils dirigèrent à pleines voiles leurs vaisseaux vers les nefs anglaises, les serrèrent de près, et au même instant ils lancèrent sur les ponts de grands crochets et chaînes de fer. Alors les guerriers anglais, se voyant sur le point de tomber entre les mains des ennemis, couronnèrent leur défense par de nouveaux exploits de courage. Après une mêlée sanglante dans laquelle ils furent tous tués ou pris, les Espagnols demeurèrent complétement vainqueurs. Le comte de Pennebroch et tous les chevaliers qui l'avaient accompagné furent faits prisonniers. La captivité de l'un d'eux, le comte de Surgères, ne dura pas longtemps; il parla *si bellement à son maître*, qu'il en fut quitte pour trois cents livres, et vint dîner le lendemain dans la cité de la Rochelle, dont les habitants se réjouissaient au fond du cœur de la défaite des Anglais. Dans ce combat, le vaisseau qui portait l'argent confié par le roi d'Angleterre à Guichard d'Angle pour la solde des chevaliers d'Aquitaine, fut submergé, dit-on, par les flots, jaloux pour ainsi dire d'engloutir un argent destiné à perpétuer dans nos pays les horreurs d'une guerre longue et sanglante.

Cette défaite navale de la Rochelle fut le coup le plus terrible porté à la puissance du roi d'Angleterre. La terre et la mer lui manquent tout à la fois. Ses destinées victorieuses s'évanouissent. Désormais, c'est à la France à vaincre. Il fallait bien que tôt ou tard s'anéantît pour l'A-

quitaine cette dépendance anglaise, si tyrannique et si désastreuse. Le Poitou tout entier ne tarde pas, en effet, à être envahi par les armées de France. Les chefs les plus illustres y amènent leurs combattants. Les ducs de Berry et de Bourbon, le comte d'Alençon, le dauphin d'Auvergne, les sires de Sancerre, de Sully, de Clisson et de Laval, et toute la noblesse du royaume de France, s'y donnent rendez-vous. Au milieu de tous ces guerriers et à leur tête se rencontre Bertrand du Guesclin, ce pauvre *bachelier* inconnu, dont les premiers exploits sur la terre de Bretagne avaient préconisé l'avenir d'un héros. A lui de faire oublier les victoires de Crécy et de Poitiers; à lui de cimenter par la force de son épée cette unité française si laborieusement morcelée. La prise des châteaux et villes de Montmorillon, de Chauvigny et de Lussac, fut le prélude de l'invasion française dans nos contrées. L'armée du connétable, qui était de plus de trois mille lances, s'avança ensuite vers la cité de Poitiers, et campa durant la nuit au milieu des vignes qui l'avoisinent : ses habitants redoutaient grandement l'attaque, lorsqu'elle partit le lendemain matin pour aller mettre le siége devant le château de Moncontour.

Les mêmes difficultés qu'avaient déjà rencontrées les guerriers du parti anglais ralentirent les efforts de ceux du connétable. Protégée par d'immenses fossés au-dehors, la forteresse était au-dedans vaillamment défendue. Les chevaliers de France ordonnent alors aux paysans des environs d'abattre une grande quantité d'arbres, qu'ils font précipiter dans les fossés, et qui, une fois couverts de terre, leur facilitent l'approche des murs du château. Ce travail dura bien quatre jours. Le cinquième, l'attaque recommença avec une grande vigueur, *et ceux qui étoient dedans*

furent en grand' aventure et péril d'être pris. Le lendemain, les guerriers du connétable, portant pics et hoyaux en leurs mains, cernèrent encore de plus près la citadelle. Elle était sur le point d'être emportée d'assaut, lorsque les deux capitaines qui y commandaient, *imaginant le péril,* et voyant que désormais toute résistance était inutile, rendirent leur forteresse à la condition que la vie leur serait laissée. Du Guesclin accepta ces offres, et, d'anglais qu'il était, le château de Moncontour devint une place forte des armées de France. La nouvelle de cette victoire jeta l'effroi parmi les habitants de Poitiers. Ils envoyèrent aussitôt des messagers à leur sénéchal Thomas de Percy, qui accourut promptement pour les protéger contre les surprises de l'armée française. Du Guesclin passa de nouveau près de Poitiers sans tenter aucune attaque, et il alla assiéger Sainte-Sévère, place forte du Limousin.

Durant ce siége éclatèrent de profondes dissensions dans la cité de Poitiers. Les habitants se partagèrent en deux camps prêts à en venir aux mains. A la tête du parti anglais se rencontraient le maire Jean Renault et plusieurs riches bourgeois. Ces choses se passaient pendant l'absence du sénéchal de Percy, qui était allé au secours de la garnison de Sainte-Sévère. Les partisans du roi de France entamèrent avec du Guesclin de secrètes négociations; ils lui firent même dire que, s'il voulait avancer, la ville lui serait remise sans combat. Le connétable, tout joyeux de ces propositions, dit aux ducs de Berry et de Bourbon : « Messeigneurs, je » suis appelé par un grand nombre d'habitants de Poitiers, » et, si Dieu le veut, je marcherai vers cette cité avec trois » cents lances, tandis que vous poursuivrez avec ardeur le » siége commencé. » Il abandonna secrètement le camp, et, suivi de compagnons tous bien montés, il se dirigea vers

Poitiers, à travers les bois, les bruyères et des pays presque inhabitables, ayant soin, pour ne pas être découvert, de s'éloigner du droit chemin.

Le maire Jean Renault, qui avait quelque soupçon sur les mystérieuses menées des partisans du roi de France, expédia un messager vers Thomas de Percy, qui, l'ayant rencontré, lui dit : « Sire, mon maître vous supplie de » revenir à la hâte à Poitiers, car ses habitants sont en » pleine révolte, et le plus grand nombre veulent se sou- » mettre au roi de France. Lui-même a failli déjà devenir » victime de leur exaspération. Hâtez-vous, car peut-être » n'arriverez-vous pas à temps, s'il est vrai, ainsi que mon » maître le suppose, que le connétable ait été mandé. » A ces paroles, le sénéchal retourna promptement vers Poitiers, et, au moment où il allait y entrer, il apprit que la ville avait ouvert ses portes et accueilli avec joie le connétable du Guesclin. Quand les barons et chevaliers de Gascogne et de Poitou attachés à la cause anglaise apprirent cette éclatante défection, ils furent *émerveillés et ébahis, pensieux et courroucés*. Les seigneurs poitevins cherchèrent alors à ranimer l'énergie éteinte de leurs alliés : « Sei- » gneurs, leur dirent-ils, sachez de vérité que nous pre- » nons avec grande tristesse les choses qui se passent en ce » pays; délibérez entre vous sur ce qu'il y a à faire, et » vous trouverez parmi nous de bons et loyaux défenseurs. » — « Certainement, seigneurs, répondaient tristement les » Anglais, nous croyons à la sincérité de vos paroles, et ce » qui nous attriste n'est pas la crainte de nous voir trahis » par vous; mais nous pleurons sur notre propre *infortu- » nité, car toutes les choses nous viennent à rebours.* » Au milieu de ces réciproques doléances, il fut décidé que les chevaliers des trois nations, poitevins, gascons et anglais,

marcheraient dans des directions différentes, et qu'ils s'enfermeraient dans leurs places fortes jusqu'à des temps meilleurs. Leur confédération militaire cesse; le faisceau est brisé, la victoire n'en sera que plus facile. Alors les guerriers de Poitou marchèrent vers le château de Thouars, ceux de Gascogne prirent le chemin de Saint-Jean-d'Angély, et les Anglais celui de Niort.

Une triste fatalité poursuit activement les guerriers d'Edouard. Arrivés près de Niort, l'entrée de la ville leur est refusée; les habitants leur crient d'aller chercher plus loin un refuge. *Or furent les Anglois plus courroucés que devant, et dirent que cette rébellion des villains ne faisoit mie à souffrir.* Sous l'impression de cette colère, ils attaquent avec ardeur la cité révoltée, et, après plusieurs assauts, les murs sont rompus, et les assaillants se précipitent dans la ville, égorgeant et massacrant tout ce qui se rencontre sous leurs pas: ils cherchent ainsi à effacer leurs défaites passées par le sang des malheureux habitants de Niort. Triste et aveugle destinée que celle de ces guerriers anglais! Les sympathies des populations les abandonnent de toutes parts, et, loin de s'efforcer de les conquérir, ils provoquent partout contre eux-mêmes des paroles de malédiction et de vengeance; ils éprouvent le délire et le vertige du malheur.

Les triomphes de Bertrand du Guesclin achèvent le renversement de la puissance anglaise en Poitou. Les villes et les châteaux les plus importants tombent en son pouvoir. Après s'être de la sorte emparé de la cité de la Rochelle, des châteaux de Marans, de Surgères et de Benon, il vint mettre le siége devant Fontenay-le-Comte, qu'occupait, assistée de tous ses vaillants chevaliers, la femme du sire Jean Harpedane. Après plusieurs jours d'assaut, les assiégés se rendirent à la condition qu'ils pourraient rejoindre à

Thouars leurs compagnons d'armes : ce que du Guesclin leur accorda. Dans cette dernière forteresse s'était réfugiée toute la noblesse poitevine combattant encore sous la bannière anglaise : le connétable résolut de la soumettre. Il vint donc y mettre le siége avec la ferme résolution de le pousser jusqu'à la fin. La ville fut bientôt cernée de toutes parts par l'armée française composée de près de sept mille combattants, tant chevaliers qu'écuyers. Tous les abords furent gardés de telle sorte, qu'il fut impossible d'y entrer ou d'en sortir. Du Guesclin, qui connaissait la vaillance des chevaliers qui la gardaient, l'ayant maintes fois éprouvée dans diverses appertises d'armes, ordonna de ne faire aucun assaut ; il préférait les prendre par la famine. Les barons et chevaliers *qui dedans enclos étoient*, voyant les dispositions des ennemis, s'attendaient à toutes les souffrances d'un long siége. Chaque jour ils se réunissaient pour délibérer sur le parti à prendre dans des circonstances aussi périlleuses. Ce fut dans une de ces assemblées que le sire Percevaux de Coulonges, *sage et imaginatif chevalier et bien enlangagé*, leur tint ce discours : « Seigneurs, vous savez » que nous avons observé loyalement nos serments de fidé- » lité à l'encontre du roi d'Angleterre tant que cela a été » en notre pouvoir, et que, pour le maintenir dans son » royaume de France, nous avons maintes fois aventuré nos » vies, ce dont il doit nous savoir gré. Aujourd'hui, nous » sommes cernés dans cette forteresse, et nous ne pouvons » en sortir sans traverser d'imminents périls; j'ai donc » réfléchi longtemps sur ce que nous avions à faire pour » mettre fin à nos angoisses, et, si vous le voulez ouïr, je » parlerai, sauf meilleur conseil. » — Les seigneurs qui étaient présents accueillirent ces paroles par de bruyantes acclamations. « Oui, oui, sire, criaient-ils, nous con-

» sentons volontiers à vous entendre. » Alors le chevalier s'exprima ainsi : « Il est impossible que le roi d'Angleterre, » pour qui nous sommes en ce parti, ne soit bientôt in- » formé du péril dans lequel nous nous trouvons, et avec » quelle rapidité il perd chaque jour quelque partie de son » royaume : si telle est sa volonté, nous ne pouvons rien » y faire, car nous ne sommes pas assez forts pour com- » battre seuls contre la puissance du roi de France. C'est » bien assez d'avoir à lutter à chaque instant contre les » cités, les villes, châteaux, prélats, barons, chevaliers, » dames et communautés qui se tournent tous les jours du » côté de la France ; laquelle guerre nous ne pourrons lon- » guement souffrir ni soutenir. C'est pourquoi je conseille » de conclure avec les seigneurs français une trève de deux » ou trois mois, pendant laquelle nous informerons le roi » d'Angleterre de notre périlleuse position ; et si lui ou » l'un de ses enfants, ou tous deux ensemble, nous viennent » secourir, nous demeurerons Anglais à toujours ; dans le » cas contraire, acceptons la bannière de France. Or, je » vous le demande, dites-moi, compagnons, s'il vous » semble que j'aie bien parlé. » Tous répondirent unanimement : « Oui, c'est là la seule voie qui nous soit ouverte » pour garder saufs notre honneur et notre loyauté. »

A la suite de cette délibération, une trève fut conclue entre les guerriers de France et les assiégés, aux conditions exprimées dans le discours du sire de Percevaux ; *et cette chose sembla grandement raisonnable à tous ceulx qui en ouïrent parler.* Des députés furent aussitôt expédiés, de la part des barons et chevaliers qui occupaient la cité de Thouars, vers le roi d'Angleterre, afin de lui représenter la position déplorable du pays d'Aquitaine et le péril qui les menaçait eux-mêmes, le suppliant *par lettres moult douces*

d'y pourvoir remède pour Dieu et par pitié, car à lui en touchoit plus que à tout le monde. Au récit de ces désastreuses nouvelles, la cour de Londres fut en émoi : le vieil Edouard jura solennellement de marcher lui-même vers Thouars, s'il plaisait à Dieu, et d'y conduire tous ses enfants. Le prince de Galles, quoique accablé par les souffrances d'une cruelle maladie, prononça le même serment, *dût-il*, disait-il, *demeurer au voyage.* Sous l'inspiration de ces belliqueuses pensées, tous les chevaliers et écuyers des royaumes d'Angleterre et d'Ecosse furent convoqués, afin de marcher au secours des guerriers poitevins, derniers défenseurs en Poitou du parti anglais. Avant de partir, Edouard assembla tous les pairs de ses états, prélats, comtes, barons, chevaliers et conseils des cités et des bonnes villes, et leur fit jurer de reconnaître pour roi, en cas que la mort vînt le frapper durant ce voyage, le jeune Richard, fils du prince de Galles. Ces choses terminées, il s'embarqua pour la France, à la tête de quatre mille hommes d'armes et de dix mille archers, que transportèrent près de quatre cents vaisseaux.

La mer, si longtemps docile aux victorieuses destinées du roi d'Angleterre, s'insurgea, elle aussi, contre la réussite de ses nouveaux projets. Durant neuf semaines, la flotte d'Edouard eut à subir le caprice des flots; des vents contraires la repoussèrent des côtes de Poitou, *ce dont les Anglois étoient moult courroucés et émerveillés :* malgré les efforts opiniâtres des matelots, elle ne put aborder le rivage de France. Pendant qu'elle luttait ainsi contre le mauvais vouloir de l'Océan, le délai fatal expira, et le roi d'Angleterre fut contraint de regagner ses états sans avoir pu porter secours aux assiégés de Thouars. « Dieu nous » aide et saint Georges! disait-il; il n'y eut jamais en

» France aucun roi qui me donnât tant à faire que celui
» qui règne aujourd'hui. » A peine avait-il débarqué sur les côtes d'Angleterre, que le vent devint *si bon et si courtois*, dit le chroniqueur, que deux cents navires marchands arrivèrent sans péril au port de Bordeaux; ce qui fit croire aux populations que désormais le ciel semblait favoriser les destinées du roi de France. Le roi d'Angleterre ne fut pas le seul auquel la position critique des assiégés de Thouars inspira d'hostiles intentions contre les guerriers français. Le sénéchal de Bordeaux, Thomas de Felleton, convoqua dans cette cité un grand nombre de barons et chevaliers gascons, attachés de cœur à la cause anglaise, pour aller au secours des seigneurs poitevins. Après une marche longue et périlleuse, suivi d'une troupe nombreuse de guerriers, il arriva dans la ville de Niort, où il rencontra plusieurs autres chevaliers qui se joignirent à lui, de telle sorte que, lorsqu'ils furent tous réunis, ils étaient plus de douze cents lances.

Avant de s'engager plus avant dans le pays, ils délibérèrent sur les moyens de sauver l'honneur des guerriers assiégés; et, après de vives discussions, un héraut d'armes leur fut expédié pour leur transmettre leur décision : « Vous vous êtes engagés, disaient-ils dans ces lettres, par
» foi et par serment, à vous mettre en l'obéissance du
» roi de France, si le roi d'Angleterre ou ses enfants ne
» viennent à votre secours durant le délai indiqué : les
» désastres de la mer ont pu seuls arrêter leur marche.
» Quant à nous, qui sommes à Niort, nous vous offrons
» de vous réunir à nous pour livrer aux Français un com-
» bat général, dont les chances heureuses ou malheureuses
» doivent décider de notre sort vis-à-vis des deux mo-
» narques. » Ces sympathiques propositions des seigneurs

gascons furent accueillies avec grande reconnaissance par les guerriers poitevins. Mais, après de longues et mûres réflexions, ils décidèrent cependant qu'ils ne pouvaient les accepter, enchaînés qu'ils étaient par leurs solennelles promesses à l'égard du roi de France. Contre cette détermination s'éleva avec force le sire de Parthenay : « N'est-» il pas évident, s'écriait-il dans le conseil des chefs as-» semblés, que le roi d'Angleterre et ses enfants n'ont été » éloignés des côtes du Poitou que par la résistance invin-» cible de la mer? Ne doit-il pas rencontrer une excuse » valable dans ce malheureux contre-temps? D'ailleurs, » de quel droit iriez-vous, par suite de vos serments, dé-» pouiller, au profit du roi de France, votre légitime sou-» verain ? L'héritage d'Angleterre n'est point à la merci de » votre volonté. » Malgré ces énergiques protestations de la part du sire de Parthenay, les guerriers poitevins envoyèrent par le même héraut, pour toute réponse aux seigneurs gascons, la copie du traité qu'ils avaient conclu avec le roi de France, et ils mandèrent aux ducs de Berry, de Bourgogne, de Bourbon et au connétable, chefs de l'armée assiégeante, qu'ils étaient prêts à tenir leurs promesses. A ces nouvelles, les seigneurs de France furent tout joyeux, ils chevauchèrent vers Thouars à grande joie, et soumirent à l'obéissance du roi de France cette place importante.

Cette victoire fut le coup de mort porté à la puissance anglaise dans nos contrées : le découragement s'empara des seigneurs poitevins attachés au roi d'outre-mer ; chaque défaite lui enlève quelques-uns de ses partisans, de même qu'elle fait tomber entre les mains de son rival les places fortes et les châteaux. Pendant que les armées victorieuses sous les murs de Thouars retournent dans le pays de

France, le sire de Clisson veut, lui aussi, acquérir un grand renom en combattant contre les guerriers anglais. Il vint donc assiéger avec ses gens d'armes la place de Mortagne, occupée, au nom du roi d'Angleterre, par un écuyer de cette nation du nom de Jacques Clercy, jurant qu'il n'en partirait sans l'avoir conquise, à moins cependant que *trop grand' infortunité ne lui courût sus*. Le chevalier anglais, prévoyant bien qu'il ne pourrait résister aux attaques du sire de Clisson, car sa forteresse n'était pas pourvue pour un long siége, envoya secrètement à Niort un messager pour informer les seigneurs gascons de ce qui se passait. Ces derniers, dont l'ardeur belliqueuse n'avait point trouvé une occasion favorable de se déployer par la reddition des chevaliers assiégés dans Thouars, *furent moult réjouis de ces nouvelles et dirent qu'ils n'en voudroient pas tenir quarante mille livres, tant ils désiroient combattre le seigneur de Clisson.* S'étant armés à la hâte, ils chevauchèrent vers Mortagne au nombre de cinq cents lances. Malgré leur prévoyance à cacher le but de leur marche, le sire de Clisson, comme sage et bon guerrier, en fut informé à temps par les espions qu'il avait eu soin de répandre dans tout le pays pour l'informer des allures des guerriers anglais. Il était occupé à souper avec les chevaliers de sa suite, lorsqu'on vint lui apprendre l'arrivée des seigneurs gascons : « Or çà, sire de » Clisson, lui cria à la hâte son mystérieux messager, » montez à cheval; partez d'ici et prenez promptement la » fuite, car voici venir plus de cinq cents guerriers anglais » et gascons qui seront bientôt dans ces lieux pour vous » surprendre et vous combattre. »

Le signal de la retraite suivit de près ces paroles, et tous les chevaliers se précipitèrent sur leurs montures, ne laissant pas même aux varlets le loisir d'emporter les tentes,

les armes et le reste de leurs bagages, tant grand était leur empressement à fuir ; ils ne se crurent en sûreté que lorsqu'ils furent protégés par les hautes murailles de la cité de Poitiers et par les nombreux guerriers du connétable Du Guesclin qui y séjournait alors, et auquel ils racontèrent leur mésaventure. A leur arrivée près de Mortagne, les chevaliers anglais et gascons éprouvèrent de douloureux regrets, lorsqu'ils apprirent la fuite des guerriers qu'ils avaient tant à cœur de combattre. Ne pouvant réaliser leurs espérances de victoire, ils éprouvèrent une légère compensation par le butin qu'ils firent dans le camp désert. Désespérés du mauvais succès de leurs deux entreprises, ils prirent le parti de retourner vers la cité de Bordeaux : mais, avant d'abandonner complétement le pays de Poitou, ils y laissèrent les traces de leur passage, en dévastant et pillant les terres des seigneurs attachés au roi de France. Les domaines du sire de Parthenay, cet ancien allié du parti anglais, ne trouvèrent point grâce devant eux : n'ont-ils pas à venger la soumission de ce seigneur qui, malgré ses énergiques protestations, s'était laissé entraîner dans la défection générale ?

Telle était, vers la fin de l'an 1372, la position des villes de notre province vis-à-vis des deux puissances rivales. Presque tous ses châteaux sont occupés par les guerriers de France : dans sa capitale réside en souverain, par le droit des armes, le connétable, tout prêt à soumettre les forteresses qui restent dans nos contrées au roi d'Angleterre. Elles sont peu nombreuses, il est vrai ; Niort, la Roche-sur-Yon, Lusignan, Mortemer, Gençay, Chizé, voilà presque les seules places fortes qui obéissent encore à la domination anglaise. Dès que la belle saison fut revenue, Du Guesclin convoqua dans la cité de Poitiers tous ses compagnons d'armes,

pour achever de détruire en Poitou les derniers débris de la puissance d'Edouard. A la tête de quinze cents combattants, il vint mettre le siége devant le château de Chizé, dont Robert Miton et Martin l'Escot étaient capitaines. Des retranchements furent pratiqués autour du camp afin de le protéger contre les attaques du dehors, et les guerriers de France commencèrent bientôt de vigoureuses attaques contre la citadelle assiégée. Les hommes d'armes qui se trouvaient dans le château de Chizé le défendirent avec vaillance; mais, dans la prévision que leurs efforts échoueraient tôt ou tard devant ceux de l'armée du connétable, ils envoyèrent vers Niort pour informer de leur périlleuse position les chevaliers anglais qui s'y trouvaient.

A la tête de ces guerriers se trouvaient les sires Aimery de Rochechouart, Geoffroy d'Argenton, David Hollegrave et Richard Holmes : lorsqu'ils partirent de Niort tout appareillés et bien montés, ils étaient au nombre de près de mille combattants. Arrivés non loin du château de Chizé, ils établirent leur camp dans un petit bois voisin de celui du connétable. Informé de cette expédition, Du Guesclin ordonne à ses gens de s'armer et de se tenir renfermés, sans se montrer, dans leurs retranchements, pensant que les Anglais viendraient tout d'abord les y attaquer. Mais ces prévisions ne se réalisèrent point, et au lieu d'assaillir le camp français, ce qui eût été pour eux d'un immense avantage, ils restèrent immobiles derrière les hautes futaies du bois qui leur servait de camp.

Malgré cette première inaction des guerriers anglais, la joie fut grande dans la place assiégée lorsque, du haut de ses remparts, les chevaliers sous les ordres des sires Robert Miton et Martin l'Escot virent flotter au loin les bannières et les pennons de leurs compagnons. « Aux armes, aux

» armes! crièrent les chefs ; sortons promptement du châ-
» teau, car des guerriers de notre nation viennent com-
» battre nos ennemis, et il nous convient grandement de
» prendre part à la bataille. » Ces paroles retentissent au milieu des acclamations unanimes des guerriers ; ils s'arment à la hâte, franchissent le pont de la forteresse qu'ils ordonnent de lever derrière eux, et s'avancent dans la plaine bien décidés à se venger vaillamment des attaques de l'armée française. A leur approche, les guerriers de cette dernière nation sont saisis d'un sentiment d'étonnement : « Voici, disent-ils en se regardant les uns les autres, les
» gens du château qui l'abandonnent pour venir nous com-
» battre. » — « Laissez-les s'avancer, s'écrie Du Guesclin,
» ils ne peuvent nous assaillir : ils pensent sans doute que
» les Anglais venus à leur secours doivent bientôt venir
» nous attaquer ; mais je n'aperçois aucun mouvement du
» côté de leur camp, et je suis convaincu qu'ayant beaucoup
» moins à faire, nous combattrons victorieusement les
» guerriers sortis du château. » L'attaque suit de près ces paroles du connétable ; les chevaliers anglais, tous à pied et en bonne ordonnance, les lances en avant, viennent l'attaquer dans les retranchements aux cris mille fois répétés de *Saint-Georges! Guienne! Là eut moult bonne escarmouche et dure, et fait moult grands appertises d'armes.* Les Anglais, quoiqu'en petit nombre, combattent avec sagesse, comptant toujours sur l'arrivée de leurs compagnons. Mais, trompés dans leurs espérances, ils ne purent résister aux attaques des Français ; tous furent pris ou tués, *et oncques nul des leurs ne rentra au châtel.*

Pendant que se terminait d'une manière si triste pour le parti anglais la tentative audacieuse des assiégés de Chizé contre l'armée du connétable, les guerriers venus de Niort,

ignorant tout ce qui se passait du côté de la citadelle, concertaient entre eux leur plan d'attaque. Les chefs Jean d'Evernes et d'Angousse, ayant réuni près de trois cents pillards bretons et poitevins, leur dirent : « Compagnons, » vous allez marcher vers les Français, les attaquer dans » leurs retranchements, afin de les en faire sortir; et dès que » la mêlée sera engagée entre vous et eux, nous accourrons » tous à votre secours pour les combattre tous ensemble. » Les pillards bretons et poitevins consentirent, mais à regret, à obéir aux ordres des chefs, et ils s'approchèrent du camp français. Du Guesclin, se doutant des projets de l'ennemi, ordonna à ses compagnons de ne pas franchir les retranchements du camp. Les assaillants vinrent jusqu'aux barrières, et là il s'engagea quelques pourparlers pacifiques entre eux et les gens du connétable. « Vous êtes, » leur disaient ces derniers, de bien *méchants gens*, qui » vous voulez faire *occire* et *découper* pour ces Anglais qui » vous ont fait tant de mal; sachez que si nous sommes » vainqueurs, nul ne sera pris à merci. » Entendant ces paroles pleines de sages et affectueuses exhortations, malgré la menace qui les terminait, les pillards commencèrent à murmurer ensemble; leurs affections pour la France, et peut-être aussi la crainte du danger, se ranimèrent vivement dans leurs esprits. « Voyons, disaient-ils entre eux, » il faut que les Anglais fassent bien peu de cas de nous, » puisqu'ils nous envoient pour combattre et escarmoucher les Français, nous qui ne sommes qu'une poignée » de pauvres gens. Il vaut mieux que nous nous tournions » vers ceux de notre nation plutôt que de combattre pour » les Anglais. » Cette décision rencontra parmi eux un accord unanime, et s'adressant aux guerriers de France : « Or çà, leur crient-ils, nous vous promettons loyalement

» d'être des vôtres, et de combattre au milieu de vous les » Anglais, vos ennemis. » Les gens du connétable leur demandèrent alors le nombre des guerriers avec lesquels ils étaient venus de Niort, la position qu'ils occupaient et leurs projets d'attaque; toutes leurs réponses furent transmises au connétable qui en eut *grand' joie*, et dit en riant : « Acceptons-les parmi nous, et maintenant que l'on se » prépare au combat. Coupons nos palissades, et divisons-» nous en deux batailles ; que messire Alaix de Beauma-» noir commande la première, et messire Geoffroi de » Quaramiel la seconde : quant à moi, je marcherai en tête » des deux. »

Ces dispositions terminées, les guerriers de France franchirent soudainement les limites de leur camp, et s'avancèrent dans la plaine, *bannières et pennons ventilans au vent*, suivis des pillards bretons et poitevins. Lorsque les Anglais aperçurent la bannière du connétable, ils se doutèrent bien de la trahison de ces derniers; mais, loin d'en être découragés, ils se préparèrent à soutenir avec vaillance l'attaque qui les menaçait. Le combat ne fut pas long à s'engager entre les guerriers des deux nations : *la bataille fut grande et dure et bien maintenue*, dit le chroniqueur [1] auquel nous avons emprunté tout notre récit. Malgré l'infériorité du nombre, les Anglais supportent avec ardeur le choc de l'armée ennemie, et ils combattent si extraordinairement *que merveilles seroient à recorder*. La mêlée devient plus sanglante à mesure que les chances de victoire ou de défaite passent alternativement d'une nation à l'autre; chaque chevalier défend vaillamment sa bannière nationale. Enfin, après de glorieux efforts, les Anglais sont mis en

[1] Froissart.

déroute; tous furent tués ou faits prisonniers, et les guerriers de Du Guesclin conquirent, avec la gloire de cette journée, un butin immense. Cette bataille se donna le 21 mars 1372.

Tout fier de sa victoire, le connétable entra sans nulle résistance de la part des habitants dans la ville de Chizé, et s'empara du château. De là il marcha vers Niort, emmenant avec lui ses nombreux prisonniers; la ville fut bientôt soumise et placée sous l'obéissance du roi de France. « S'il faut en croire les historiens de Du Guesclin, dit M. Buchon [1], il s'empara de Niort par surprise. Les Anglais de la garnison de cette ville, disent-ils, avant d'en partir pour aller faire lever le siége de Chizé, avaient vêtu par-dessous leurs armes, *pour François ébahir*, une tunique de toile rayée d'une croix rouge par-devant et par-derrière. Du Guesclin, après les avoir tous tués ou faits prisonniers, comme on vient de le voir, fit prendre à ses troupes les mêmes tuniques et s'avança vers Niort. Les Anglais qui étaient restés dans la place, ne doutant pas, à cet aspect et aux cris de *Saint-Georges* que poussait l'armée de Du Guesclin, que ce ne fussent leurs camarades qui revenaient vainqueurs, ouvrirent les portes, et furent bientôt pris ou tués. »

Après s'être reposés durant quatre jours dans la cité conquise, les guerriers du connétable chevauchèrent vers Lusignan, dont ils devinrent facilement les maîtres; car, à la nouvelle de la défaite de Chizé, ceux qui l'occupaient avaient pris la fuite, laissant à la merci du vainqueur la ville et le château. Du Guesclin, y ayant placé bonne garnison de gens d'armes, s'en vint avec tout son *host* mettre

[1] Dans son édit. des *Chron.* de J. Froissart.

le siége devant Châtel-Acart [1], où se tenait la dame de Plainmartin [2], femme de monseigneur Guichard d'Angle. Informée des intentions hostiles du connétable, la noble châtelaine lui envoya un héraut d'armes pour le supplier de lui permettre de se rendre près de lui. Du Guesclin ayant accordé le sauf-conduit demandé, la dame de Plainmartin vint le trouver, et le pria de la laisser à Poitiers où se trouvait alors le duc de Berry. Cette seconde grâce lui fut encore accordée par le connétable pour l'amour de son mari, et il promit de ne rien entreprendre sur ses terres avant son retour. Arrivée à Poitiers, la femme de Guichard d'Angle se présenta devant le duc de Berry, qui la reçut *moult doucement, ainsi que bien le sçut faire*, et après avoir voulu se mettre à genoux devant lui, ce que le galant prince ne permit pas, elle s'exprima de la sorte : « Monseigneur, » vous savez que je suis une faible femme, sans défense » ni sans hostiles pensées, veuve d'un mari vivant, s'il plaît » à Dieu, car monseigneur Guichard est en ce moment » prisonnier en Espagne. Je suis donc venue vous supplier » de laisser en paix, durant sa captivité, mon château, » ma terre, mon corps, mes biens et mes gens, sur l'as- » surance que je vous donne qu'aucune attaque ne sera » faite contre vous. » La supplique de la dame du Châtel-Acart fut favorablement accueillie par le duc de Berry, qui fit délivrer les lettres de protection qu'elle désirait. Pleine de joie de l'heureux succès de sa démarche, elle retourna promptement vers du Guesclin, qui ordonna à ses gens d'abandonner les environs du Châtel-Acart. La dame de

[1] Le nom de ce château ne se rencontre nulle part dans les documents relatifs à l'histoire du Poitou. Thibaudeau pense que c'est de Châtellerault qu'a voulu parler Froissard.

[2] Suivant Thibaudeau, dame de *Pluismartin*.

Mortemer fut moins heureuse que la femme de Guichard d'Angle ; son château fut pris et mis en l'obéissance du roi de France.

Tels furent les derniers triomphes de du Guesclin dans son expédition en Poitou. La puissance anglaise céda devant l'énergie de ses armes. Les châteaux et les cités de la dépendance d'Edouard sont conquis ; des guerriers de France y remplacent ceux qu'il y avait placés ; les seigneurs, ses anciens et chaleureux partisans, abandonnent ses bannières pour s'enrôler sous celles du roi de France ; à lui appartiennent désormais tous les prestiges de la victoire ; les populations, épuisées par les guerres et les invasions, appellent de tous leurs vœux une pacifique domination. La province de Poitou tout entière retourne donc à ses anciens vainqueurs, les guerriers d'outre-Loire. Soumise au pouvoir anglais, elle a été tourmentée, non-seulement par les horreurs inévitables d'une guerre permanente, mais encore par les exactions sans nombre de ceux qui la gouvernaient. Vers la France se dirigent maintenant toutes les espérances de ses habitants : grâces aux efforts du guerrier breton et à l'impassible sagesse de Charles V, elle est soustraite à la domination de l'Angleterre ; elle rentre, pour ainsi dire, dans les limites naturelles que lui a assignées sa position géographique, et qu'avaient effacées, pour quelques instants seulement, les chances victorieuses de la conquête. *Laissez les Anglois faire leur chemin, ils se dégasteront par eux-mêmes*, disait du Guesclin, qui comprenait toutes les antipathies que devaient soulever parmi les populations les tyranniques exigences de cette puissance étrangère.

Si par la force des armes le connétable brise dans notre province les derniers vestiges de l'autorité anglaise, le roi

Charles V, lui aussi, cherche à remporter sur les habitants des cités des victoires aussi éclatantes, malgré leur pacifique caractère ; nous voulons parler des concessions de nouveaux priviléges faites aux villes qui se sont soumises à son autorité. A du Guesclin il laisse le soin de conquérir les places fortes et les châteaux ; quant à lui, il se réserve la mission d'exciter parmi les populations des sympathies propres à leur faire supporter sa nouvelle autorité. C'est de cette époque que date pour la cité de Poitiers cette charte si importante, par laquelle le roi de France concède les honneurs des titres nobiliaires aux maire et échevins, ouvrant ainsi pour les bourgeois une nouvelle source d'émancipation et de liberté, puisqu'ils peuvent désormais franchir légalement la distance qui les séparait des nobles et seigneurs. Voici le texte de ce document si remarquable :

Charte de Charles V en 1372.

Charles, par la grâce de Dieu, roy de France ; sçavoir faisons à tous présens et avenir, que Nous considerans la très grande loiaulté et obéissance, la bonne volunté et affection que tousjours ont eu à la Couronne de France et à Nous, noz bien amé le Maire, les douze Eschevins et les conseillers jurez de la commune et ville de Poictiers, qui ont esté au temps passé et sont encores, et du nombre desquelz sont à présent Jehan Bigot, Maire, Aimery Dairon, Guillaume Gaignoleau, Jehan Regnault, Simon Mourault et Jehan de Thaunay, lesquelz ont esté Maires de ladicte ville, et à présent sont au nombre des douze Eschevins, et aussi leur bon port, leur bon estat et bon gouvernement, tant en communs que comme de leurs personnes singulières, lesquelz ont esté et sont recommandez de très-grand bien, honneur et commandable suffisance et de très pourvues ordonnances, adhornez de nobles vertus et aultres dignes et louables merites ; considerans aussi les grandz et bons services qu'ilz ont faicts à noz Predecesseurs et à Nous au temps passé ; attandu aussi et consideré, que pour le gouvernement de ladicte

ville a été d'ancienneté, et esperons que il sera aussi au temps advenir acoustumé d'eslire et exercer les dictes Offices de Maire, Eschevins et Conseillers Jurez des plus notables et bonnes personnes, de bonne vie et honneste conversacion, et plaine de grandz vertus et merites, affin que ce soit exemple aux aultres habitans de ladicte Ville, quand ilz verront les dessusdictz estre exaulcez, esleuz et preferez en haultesse, honneur, préeminence et dignité; iceulx Maire, Eschevins et Conseillers Jurés, et lesdictz Jehan Bigot, Maire; Aimery Dairon, Guillaume Gaignoleau, Jehan Regnault, Simon Mourault et Jehan de Thaunay, qui à présent sont du nombre dessusdict, et tous ceulx que au temps advenir perpétuellement seront avecq toute leur lignée, descendans, nez et à naistre de loïal mariage, masculine et feminine, nonobstant qu'ilz ne soïent mis ou ayent esté naiz, extraicts ou procréez de noble sang, de nostre certaine science, auctorité Roïal, plaine puissance et grâce special, avons anobli et anoblissons par ces presentes, et leur octroyons et voulons qu'ilz soïent tenuz et reputez dès maintenant et à tousjours, pour Nobles en Jugement ou faict d'armes, et ailleurs, en quelxconques lieulx que ce soit, et que euz et leurs enfants masles et leur dicte lignée masculine, procréé et à procréer, puissent, et quand il leur plaira, estre par quelzconques aultres Chevalliers ornez d'Ordre et Estat de chevallerie, et avecq ce, que eulx et toute leur lignée masculine et feminine, chascun d'eulx puissent acquérir et conquester par tout le royaume de France; et si aucuns ont desjà acquetez, tenir, avoir et posséder à toujours Fiefs, Arrière-Fiefs, Terres, possessions, héritages, Justices, Seigneuries et quelzconques aultres choses nobles et de noble condiction, sans que pour ce ilz soïent jamais tenus de païer aulcune finance à Nous et à noz successeurs Roys de France; laquelle finance, quelle et combien grande qu'elle soit ou peult monter, Nous, de nostre auctorité et puissance dessus-dicte, leur avons quictée, remise et donnée, quictons, remetons et donnons par la teneur de ces présentes, et avecq ce leur octroyons et voulons qu'ils jouyssent de tous previleiges, droicts, immunitez, franchises, Coustumes, Libertez, usaiges et de toutes aultres choses comme font et ont accoustumez et doibvent faire Chevalliers et Escuyers, et aultres Nobles dudict pays de nostre dict Royaume. Donnons en Mandement au Seneschal de Poictou, et à tous les Justiciers, Officiers et subgectz de Nous et de nostre dict Roïaume, ou à leurs lieutenans présens et advenir, et à chascun d'eulx,

que les dictz Maire, Eschevins et Conseillers Jurés, et les ci-dessuz nommez qui à présent sont, et tous leurs successeurs, audictz Offices qui au temps advenir seront, et toute leur dicte lignée et chascun d'eux, facent et laissent jouyr et user de nostre présente grâce et de nostre présent octroye, sans leur faire ou souffrir estre faict au contraire destourbier ou empeschement aulcun, lequel s'ilz trouvent estre faict, si rapellent ou facent rappeler et mettre au premier état; et pour ce que lesdictz Maire, Eschevins, Conseillers Jurés et les dessus nommez, et leurs successeurs ne pourroient mie bonnement ou aysement ces présentes monstrer quand ilz vouldroient, ou mestier leur seroit, pour ce qu'elles touchent et pourront toucher plusieurs personnes et leurs successeurs au temps advenir; Nous voulons et leur avons octroyé et octroyons que au *Vidimus* de ces présentes, soubz scels Royaulx confectez, soit adjoustée plaine foy, et que ilz leur vaillent et profitent, ou ayent tel effect comme l'Original. Et que ce soit ferme chose et stable à tousjours, Nous avons faict mettre notre scel à ces présentes; sauf en aultres choses notre droict et l'aultrui en toutes. *Donné à Paris en nostre chasteau du Louvre, l'an de grâce mil trois cens soixante et douze, et de nostre Reigne le neufvième, au moys de Décembre.*

Que les bourgeois de nos cités se consolent donc des désastres sans nombre des guerres entre la France et l'Angleterre, puisqu'elles ont ouvert à l'émancipation municipale de nouvelles voies de développement, qu'elles lui ont fait surgir de nouveaux triomphes! Qu'ils s'associent désormais sans arrière-pensée, sans résistance aucune, aux destinées de cette France qui devient leur patrie! Qu'ils la protégent contre l'envahissement étranger! Qu'ils défendent aussi contre les attaques des turbulents seigneurs cette royauté qui les a jugés dignes de devenir ses soutiens, en les associant aux priviléges et honneurs de l'antique aristocratie féodale!

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

Deuxième partie.

Troisième partie.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

ERRATA.

Page xiv, au lieu d'*Adalbert* : lisez *Aldebert*.
Page 211, au titre, au lieu de *son père* : lisez *leur père*.
Page 213, à la 27e ligne : lisez *et à peine a-t-il exécuté*.
Page 226, à la 17e ligne : lisez *Emenon* au lieu *d'Emenan*.
Page 235, à la 1re ligne : lisez *Welf* au lieu de *Welet*.
Page 249, au titre, au lieu de *dévoûment* : lisez *dénoûment*.
Id. *id.*, *id.*, au lieu de *Ramnulfe* : lisez *Ranulph*.
Page 251, à la 7e ligne, au lieu d'*Aquitania* : lisez *Aquitaniæ*.
Page 254, à la 26e ligne, au lieu de *tombé* : lisez *tombée*.
Page 256, à la 8e ligne, au lieu de *marchiorum* : lisez *marchionum*.
Page 266, à la 19e ligne, au lieu d'*Alfred* : lisez *Acfred*.
Page 278, à la 17e ligne, au lieu de *son beau-frère* : lisez *son gendre*.
Page 284, à la 12e ligne, au lieu de *undèque* : lisez *undiquè*.
Page 302, à la 19e ligne, au lieu de *manum* : lisez *manuum*.
Page 305, à la 32e ligne, au lieu de *sénat* : lisez *peuple*.
Page 400, à la 32e ligne, au lieu de *appis* : lisez *appris*.
Page 407, à la 6e ligne, au lieu d'*il n'y aurait pas* : lisez *il n'y aura pas*.
Page 482, à la 27e ligne, au lieu de *l'unité nationale succéda à cette double représentation* : lisez *l'unité nationale commença à naître*.

Poitiers, impr. de F.-A. SAURIN.

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DU POITOU,

PAR

Joseph Guérinière.

TOME SECOND.

POITIERS,

CHEZ CH. FRADET, LIBRAIRE,

RUE DE LA MAIRIE, N° 10.

1840.



L'ANCIEN POITOU.

QUATRIÈME PARTIE.

I.

SITUATION DU POITOU APRÈS LES VICTOIRES DU CONNÉTABLE.
CHARLES V, SES ORDONNANCES.
RÈGNE DU DUC DE BERRI, COMTE DE POITOU.
SA VIE POLITIQUE. — SA DOMINATION DANS LE MIDI DE LA FRANCE.
RÉVOLTES DES PAYSANS DU POITOU.
CHARLES VI ENLÈVE AU DUC DE BERRI LE GOUVERNEMENT DU LANGUEDOC;
IL Y EST RÉINTÉGRÉ. — MORT DU COMTE DE POITOU.
GRANDS JOURS A POITIERS.

[1372 A 1416.]

Vers la fin du quatorzième siècle s'accomplissait pour la province du Poitou un fait immense, qui devait dans l'avenir donner à ses destinées historiques une nouvelle physionomie. Les derniers peuples de l'ancienne Aquitaine, tout en subissant la domination de la conquête anglaise, avaient échappé à l'envahissement territorial de la France, et maintenu par la force des armes, non plus une nationalité depuis longtemps éteinte, mais une indépendance presque complète. Sous l'inspiration de cette pensée, les plus puissants seigneurs du Poitou, unis aux destins aventureux des

guerriers anglais, repoussèrent avec énergie la suprématie du roi de France. Dans cette alliance, qui nous semble antinationale, à nous hommes de la France moderne, se révélait cet instinct, cette soif de liberté dont nous avons suivi à travers bien des siècles les explosions souvent glorieuses et les dénoûments toujours dramatiques. En combattant ainsi sous les drapeaux de l'Angleterre, et en se faisant les hommes d'armes de son roi, obéissaient-ils à l'impulsion d'un sentiment d'amitié pour ces nouveaux conquérants, ou bien ne puisaient-ils pas dans leur haine contre la France le courage d'une aussi étrange union? Puisque la force des événements les condamnait à subir la domination d'un vainqueur, ils préféraient, ces fiers descendants des héros aquitains, conserver intactes leurs vieilles répugnances nationales et s'associer aux guerriers dont les intérêts et les inimitiés semblaient flatter leurs propres passions. Voilà l'explication historique de l'alliance d'un grand nombre de barons poitevins avec l'Angleterre, et de leur intervention dans les luttes si sanglantes des deux puissances rivales.

Quant aux bourgeois et habitants des cités, il serait difficile de préciser dans quel camp ils plaçaient leurs répugnances ou leurs affections. Si chaque combat, chaque siége fut pour eux une perpétuelle occasion de désastres et de malheurs, ils en trouvaient souvent la faible compensation dans les libéralités du vainqueur. Leurs franchises municipales ont acquis un immense développement dans ces dernières guerres : chaque victoire, quel qu'en fût le héros, devenait pour leurs libertés un événement heureux. En étudiant dans leur chronologie et leur pensée les diverses chartes qui en furent les monuments écrits, il serait facile de suivre les chances heureuses ou malheureuses des deux na-

tions. Les communes de Poitiers et de Niort furent dotées, de la sorte, de beaux droits et priviléges dont l'ensemble constitua pour elles une complète existence communale.

Cependant, si la nécessité historique nous contraignait à assigner un rôle dans les derniers événements aux habitants des diverses villes de notre province, à les y faire intervenir, nous ne craindrions pas, et cela sans trop de chances d'erreur, de les considérer comme mieux disposés en faveur de la France que de l'Angleterre. La domination de cette dernière rappelait d'une manière trop fidèle les habitudes de toute conquête; et la sécurité de ces bourgeois, auxquels l'émancipation communale donnait une immense valeur au sein de la cité, s'accommodait mal des exigences militaires et du despotisme brutal du nouveau conquérant. Et puis, au fond de leurs cœurs, ils voyaient avec un certain sentiment de joie s'affaiblir de jour en jour la puissance des seigneurs, jetant du haut de leurs châteaux forts l'épouvante et l'effroi. Ils avaient ouï dire que la couronne du roi de France ferait pâlir toutes ces petites royautés, et qu'à l'abri de sa souveraineté ils pourraient tout à la fois trouver protection contre les persécutions des hommes d'armes, et même s'insurger contre la tyrannie de leurs exigences. Ils savaient aussi, et cela par l'expérience du passé, que la royauté de Paris était prodigue de largesses municipales; et alors ils espéraient que dans l'avenir le beffroi de leurs hôtels-de-ville pourrait bien faire trembler les tours sans cesse menaçantes de la forteresse féodale. En fallait-il davantage pour leur inspirer des sentiments d'affection à l'égard de la France?

Mais les dernières victoires de Bertrand Duguesclin ont tout changé, la fusion territoriale s'achève, et le Poitou appartient désormais à la France par droit de conquête. Les barons révoltés, soit qu'ils rentrent sous l'obéissance de

Charles V, soit qu'ils aillent chercher sur la terre britannique de nouvelles chances de combats et de gloire, sont frappés d'impuissance. Dans les ruines du château de Thouars, mutilé par l'armée française, dans les efforts malheureux des braves chevaliers qui s'y étaient réfugiés, se termine glorieusement cette période de notre histoire, pendant laquelle notre province, tour à tour anglaise et française, ignorait la veille son vainqueur du lendemain. Les exploits du connétable font disparaître la domination éphémère que la désastreuse journée de Poitiers avait imposée aux pays d'en deçà la Loire. Si l'honneur des guerriers français y rencontre une glorieuse satisfaction, le travail de l'unité nationale y acquiert aussi un immense développement. En 1372, le Poitou est déjà une partie de la France.

Son territoire devient plus tard l'apanage du duc de Berri, l'un des freres de Charles V, qui avait combattu autrefois avec un grand courage, sous les murs de Poitiers, contre les guerriers du prince de Galles, cherchant en vain à maintenir sur sa tête la chancelante couronne ducale que son père y avait placée. Dans la vie de ce prince se résument les deux faits principaux de notre histoire locale. Investi dès son jeune âge du comté de Poitou, il vit cette province envahie par l'Angleterre, et ce ne fut que dans les dernières années de sa vie qu'il put recouvrer son ancienne dignité. Captif sur le sol britannique, comme otage du roi Jean son père, il ne se doutait pas sans doute, que lui, l'une des victimes de la défaite, deviendrait un jour l'un des héros de la victoire contre les mêmes guerriers.

Les premiers actes de la domination française dans notre province, après l'expulsion des Anglais, justifient d'une manière éclatante le titre de *Sage* accordé au roi Charles V.

Si son illustre connétable est habile à vaincre, lui sait à merveille profiter de la victoire. Il oublie les habitudes brutales de la conquête, et ce n'est pas dans les débris des villes incendiées, dans le sang de leurs habitants massacrés, qu'il cherche à établir les bases de sa nouvelle puissance. Rien de lugubre ne signale son triomphe. Le combat une fois terminé, l'homme d'armes disparaît, et avec lui cesse tout cri de mort, toute menace de vengeance, toute tentative de représailles. Si la sagesse du roi Charles V se révèle dans les événements qui ont suivi la prise du château de Thouars, ne pouvons-nous pas aussi y reconnaître le rôle important que les dernières guerres avaient assigné à nos provinces? Pour bien saisir la véritable position des pays vaincus vis-à-vis de la France, qu'il nous suffise de citer dans leur ensemble les lettres royales par lesquelles Charles V proclame sa victoire. Dans ce monument historique se rencontre toute l'intelligence de l'époque.

« Charles [1], par la grâce de Dieu roy de France. Savoir » faisons à tous présens et à venir, que comme par le traicté » et accort nagaires fais par nozl très-chers et très-amés » frères, le duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, » de Xantonge et d'Angolesme, et le duc de Bourgongne, » et noz autres gens, avec les prelas, gens d'église, barons » et autres nobles desdiz pays, pour eulx, leurs alliez et » subgès, et les habitants desdiz pays, lesquelz sont de » nouvel venus et retournés en nostre obéissance, ait esté » accordé, et nous aussi par noz lettres surfaites, par les- » quelles nous avons généraument voulu et consenti, » accordé et confirmé lesdiz traitiés et accort que aus diz » prélas, gens d'église, barons, nobles, habitants et subgès

[1] Ordonnances des Rois de France, t. 5, p. 557.

» des pays dessus diz, lesquelz par ledit traité sont venus
» et retournés en nostre obéissance et subjeccion, comme
» dit est, et à chascun d'eulx, ont esté et sont quittiés,
» remis et pardonnés, et nous aussi leur avons quittié, remis
» et pardonné toutes rebellions, désobéissances, et tous les
» crimes, délits, excès et malefices par eulz ou aucuns
» d'eulx, s'aucuns en ont commis et perpetrés durant la
» guerre d'entre nous et nostre adversaire d'Angleterre, ou
» autrement, en quelque manière que ce soit, crimes de lese
» majesté, meurtres, ravissements et violements de femmes,
» sacriléges, larrecins, pilleries, roberies, arsins, rançon-
» nements, ou autres quelconques, comment que il soient
» nommés, ja soit ce que il ne soient autrement déclarés
» ne specifiés, avec toute paine, amende et offense, corpo-
» relle, criminelle et civile, que il pevent pour ce avoir
» encouru; et les aïons restitués à leurs bonnes renommées et
» à leurs pays, et les aïons restitués à plain à leurs biens géné-
» rauement; nonobstans quelconques dons que nous ou
» noz lieustenants, au aucuns d'eulx en aïent fais; et avec
» ce, par ledit traitié ait esté accordé que toutes leurs villes,
» chastiaus et forteresces et autres possessions, héritages,
» terres et biens immeubles, quelz que ilsoïent, estant en
» nostre royaume et en nostre pouvoir, et de noz subgès et
» alliés, ou d'aucuns d'eulz, qui jadis furent aus diz prélas,
» gens d'église, barons, nobles et habitans desdiz pays, et
» de leurs prédécesseurs ou aucuns d'eulz, et lesquelz pour
» occasion et soubz ombre de ladicte guerre, ont esté
» donnés ou transportés par nous, noz dis frères, noz lieus-
» tenants, nostre connestable, noz mareschaus, ou autres
» quelconques, pour quelconque cause et par quelque per-
» sonne que ilz soïent empeschiés, sont et seront mis au
» delivre aus diz prélas, gens d'église, barons, nobles et

» habitans dessus diz, et à chascun d'eulx, leur seront
» bailliés, rendus et restitués en telle manière que ilz en
» puissent joyr et yceulx posséder et exploiter à plain, etc.
» Et pour ce de la partie de Herbert Bellent escuyer du païs
» de Poitou, seigneur des halles de Poitou. Fait et donné au
» chastel du Louvre, le 15 décembre 1372. »

C'est ainsi que s'exprime le vainqueur dans cet acte solennel qui monumente d'une manière énergique les droits du vaincu. Ce n'est pas là la bénévole amnistie d'un roi inhabile à la vengeance, mais bien un traité de paix consenti de puissance à puissance, une véritable charte où se trouvent consignées les obligations du conquérant et les garanties accordées aux pays soumis. A coup sûr, elle ne sera pas éphémère cette domination qui, à son début, se révèle par de tels actes, et l'affection des habitants de toutes ces contrées ne peut que suivre dans ses nouveaux triomphes un vainqueur qui parle un tel langage, et qui, s'associant aux nécessités d'une transaction, termine pacifiquement une scission que les combats et les armes eussent à jamais perpétuée. Ils peuvent rentrer dans leurs châteaux et leurs domaines, tous ces barons et chevaliers qui ont combattu sous l'étendard de l'Angleterre à l'encontre du roi de France : Charles V a mis leur passé sous la protection de son royal oubli. Qu'ils se rassurent aussi, ces pauvres bourgeois des cités, si inquiets à chaque nouvelle domination sur le sort de leurs franchises et libertés ; ils ont par devers eux les paroles de leur nouveau souverain formulées dans une ordonnance royale : « Attendu, y est-il dit, que nostre dit
» frère de Berry, nostre frère le duc de Bourgogne, et
» nostre connestable jurèrent et promirent aux gens
» d'église, seigneurs et communes de Poitou quand le
» viendrent dernièrement à nostre obéissance, de les tenir

» en leurs ancians usaiges, franchises et libertez, sans en » empter ne faire aucune nouvelletés au contraire, et de ce » leur donnèrent leurs lettres lesquelles nous depuis leur » avons confirmées à perpétuité [1]. » Donc, pour les hommes d'armes, seigneurs, barons, nobles et chevaliers, pour les prélats et gens d'église, pour les bourgeois et habitants des cités, rien n'est changé : les droits de tous sont respectés; les libertés communales aussi bien que les propriétés nobiliaires et ecclésiastiques. Rien n'est changé, si ce n'est qu'à l'anarchie territoriale des siècles passés succède un pouvoir régulier, uniforme; que le royaume de France confond dans ses propres limites celles de notre province; que devant la couronne du roi de Paris doivent désormais s'incliner toutes les couronnes, et de sa puissance relever toutes les puissances. Révolution immense quant à l'ensemble de notre histoire, mais peu féconde en catastrophes actuelles, immédiates; les lettres royales de 1372 ont facilité la transition; après tant de luttes, tant de combats, tant d'incidents divers, elle s'opère au sein de la paix. Grâces en soient rendues à la sagesse de Charles V. Le duc de Berri, ainsi que nous l'avons dit, fut le représentant de la puissance française dans notre province à la fin du XIV[e] siècle. La formule de son investiture se rencontre dans les lettres royales de Charles V, en date du 3 mars 1374, qui confirment l'autorité de fait qu'il exerçait déjà. Avant de rappeler les événements dont le Poitou devint le théâtre durant la domination de ce prince, il est nécessaire de bien préciser les liens qui attachaient le nouveau vassal à son suzerain naturel le roi de France. Dans ces relations des deux pouvoirs se rencontre en effet l'aperçu de notre propre position à cette époque.

[1] Ordon. des Rois de France, t. 6, p. 96.

Le travail de l'unité territoriale n'est pas encore complet. Si les provinces ont perdu toute individualité nationale pour se confondre dans l'ensemble du royaume de France, il reste encore à leur surface des lignes purement géographiques il est vrai, qui les limitent, les séparent pourtant entre elles. L'autorité royale, avant de trouver son expression la plus simple, se subdivise, se forme divers centres. Par la création des apanages se reproduit sous des proportions moins vastes le système féodal, qui révèle non plus l'existence de petites nations distinctes, mais bien les difficultés historiques d'une fusion immédiate. Dans les lettres du 3 mars 1374, nous rencontrons les divers rapports de l'autorité du roi et de celle de son vassal. Là sont enregistrées les limites des deux juridictions, la nature des compétences; elles doivent être pour nous l'explication de notre nouvel état politique.

Elles sont ainsi conçues dans leurs clauses finales :

« Nous adecertes, considérans que notre frère s'est bénignement soubmiz à nostre boune volenté et ordenance, » lui avons de nostre certaine science et auctorité royale, » octroyé, ordonné, voulu et accordé, et par la teneur de » ces présentes, octroïons, ordonnons, voulons et accordons, que il, ses hoirs, successeurs et aïans cause, joissent et usent paisiblement et perpétuelment à toujours des » domaines, justices, noblesses, seigneuries, et autres droiz » desdictes duchies de Berry et d'Auvergne, de la conté de » Poitiers, de la terre de Chizay, de Civray et de Melle à » lui appartenantes; reservé toutes voies, et retenu à nous » en especial et par exprès, la foy et hommage, ressort et » souveraineté desdictes duchiez, conté et païs dessus diz, » et autres choses qui s'en suivent; c'est assavoir que nous

» seul et pour le tout aurons congnoissance, ressort et sou-
» veraineté de toutes les églises cathedraux desdictes du-
» chiez et païs de Poitou et de toutes autres églises de
» fondacion royal, et autres exemptes par priviléjes ou
» autrement, auparavant les dons ou transpors fais desdictes
» terres et païs à nostre dit frère, que elles ne puissent
» estre séparées, de parties, ou estre mises hors de la cou-
» ronne de France; et avecques ce, aurons la congnoissance
» de touz les droiz royaulx, sans ce que nostre dit frère ou
» ses successeurs, par vertu des lettres du don à lui fait,
» puissent à nous ou noz successeurs jamaiz demander
» récompensacion aucune, et nos lieuxtenans, seneschaux,
» baillis, prevoz et tous autres justiciers et officiers quel-
» conque exercerons la juridiction tant réelle comme per-
» sonnelle en toutes les causes desdictes églises et chacune
» d'icelles, et aussi en tout cas touchans les droiz royaulx.
» . . . .
» . . . .
» . . . . Si donnons en mandement, et expressement
» enjoignons aux susdiz, présens et avenir, que nostre dit
» frère le duc de Berry ils facent, lessent et sueffrent joïr et
» user paisiblement et perpetuelment de nostre présente
» grâce et octroy, en exécutant chacun pour tant comme il
» lui touche, nostre dicte ordonnance, et contre la teneur
» d'icelle ne sueffrent nostre dit frère, ses gens et officiers
» estre molestez, troublez ne empeschez en aucune manière.
» Et que ce soit ferme chose et estable à tousjours, nous
» avons fait mettre nostre scel à ces présentes lettres : sauf
» notre droit en autres choses, et l'autrui en toutes [1]. »

[1] Ordon. des Rois de France, t. 6, p. 96.

Ces dispositions promulguées par le duc de Berri sont revêtues d'une formule finale qui annonce comme existant déjà la dignité de chancelier de ce prince, qu'un grand nombre d'historiens n'ont pas voulu admettre.

Si plusieurs provinces du midi de la France eurent à gémir plus tard des tyranniques exactions du duc de Berri, le Poitou échappa dans les premiers temps aux rigueurs de cette nouvelle domination. L'œuvre pacifique de Charles V trouve dans son frère un continuateur zélé, et plusieurs ordonnances émanées de lui manifestent hautement la pensée qui les a inspirées. Non-seulement, et cela dès le début de son pouvoir, il octroie à la cité de Poitiers la confirmation de tous ses droits et priviléges, mais encore il s'efforce de réprimer les vexations et les violences des gens de guerre attachés à son serviee, à l'encontre des paisibles bourgeois de cette ville. En 1373, faisant droit à une requête des habitants de cette même cité, il assujétit anx charges du guet et de garde plusieurs de ses officiers qui voulaient s'y soustraire. « Que tous habitants de quelque état et con- » dition qu'ils soient, excepté nobles et mendians, officiers » de nostre hostel ou en nostre service, soient contraints de » païer réparation et autres aydes nécessaires à la garde et » défence de ladite ville et du pays [1]. » Des pénalités sont portées contre les délinquants, par la prise de corps et la saisie de leurs biens, et c'est aux soins du maire de la ville qu'est confiée l'exécution de ces mesures protectrices des intérêts de tous.

La même année, sur les sollicitations du maire et des bourgeois de la cité de Poitiers, il place sous la sauvegarde de son autorité les propriétés privées indignement spoliées durant

[1] Thibaudeau, *Pièces justificatives*, t. 2, p. 446.

les dernières guerres, et impose de justes limites aux licences, si fréquentes et si tyranniques à cette époque, des hommes d'armes et des seigneurs voisins [1].

La ville de Poitiers semble privilégiée dans les largesses du roi de France et du duc de Berri. L'importance de sa position vis-à-vis des provinces méridionales provoque, sans doute dans leur intérêt personnel, la bienveillance de ces deux princes. Ils veulent à force de bienfaits attacher à leur cause la fidélité des populations, non plus par la nécessité de la force, mais par les liens d'une reconnaissance motivée et d'une sincère affection. C'est surtout dans les classes moyennes de la bourgeoisie que la royauté de France cherche à émouvoir le plus de sympathies : l'inconstance des seigneurs, barons, nobles et chevaliers, dans les derniers temps, ne lui offre nullement la garantie d'une longue fidélité ; elle sait que par la nature de sa position la noblesse doit être longtemps encore sa plus cruelle ennemie, et qu'elle n'attend qu'une occasion favorable pour lever l'étendard de la révolte et de l'indépendance féodale. Cette prédilection pour les communes s'explique ainsi très-facilement, et nous pouvons en mentionner les résultats historiques, sans rechercher pour chaque décision sa pensée et sa cause.

Dès 1372, alors que Charles V établissait les bases de sa nouvelle autorité, il met sous sa protection et sauvegarde les maire, échevins, bourgeois, conseillers et jurés de la commune de Poitiers. Les dispositions de cet acte sont formulées en ces termes [2] :

« Charles, par la grâce de Dieu roy de France, savoir » faisons à tous présens et à venir, que nous à la supplica- » tion de nos amez et feaulx les maire, eschevins, bour-

[1] Thibaudeau, *Pièces justif.*, t. 2, p. 448.

[2] *Recueil des manuscrits* de dom Fonteneau, t. 11, p. 549.

» geoys, conseillers, jurés et de toute la commune de nostre
» ville de Poictiers, lesquels comme nos bons, vrais et loyaux
» subgès, se sont soubmis de nouvel et libéralement à nos-
» tre subgection et obéissance, et ont voulenté et intencion
» de y estre et perpetuellement demourer, et par ainsi consi-
» derans leur boune et vraye affection, aïans inclinacion de
» nous condescendre à leur dicte supplication, *afin que quant*
» *il se verrons par nostre puissance estre gardés en leurs drois et*
» *maintenus en paix et tranquilité, et preservés de toute oppres-*
» *sion, ils aient plus grant désir de garder leur loiauté envers*
» *nous et de y tousjours fermement perseverer*, prenons et
» mettons de nostre auctorité royal, certaine science et grâce
» espécial, les susdits avec tous les biens appartenants à la-
» dite commune et leurs autres biens particuliers, leur
» famille et autres choses et possessions quelxconques estant
» en nostre royaume, à la conservacion de leur droit tant
» seulement la protection et espécial sauvegarde de nous et de
» nos successeurs, à tousjours mais par ces présentes, nous
» mandons et commectons au sénéchal de Poitou, que auxdits
» maire, eschevins, bourgeois et conseillers il depute, toute
» fois que le cas adviendra et qu'il en sera requis, ung ou plu-
» sieurs de nos sergens qui soient leurs gardiens pour les dé-
» fendre les susdits, leurs familles, possessions et autres choses
» quelconques à eulx appartenans, de toutes injures, vio-
» lences, griefs, oppressions, molestations, force d'armes,
» puissance, delais et quelconques autres nouvelletés indeues,
» et les gardent et maintiennent en leurs justes possessions,
» franchises, libertés, usages, constances et saisines,
» esquelles ils les trouvent estre et leurs prédecesseurs avoir
» été paisiblement d'ancienneté, etc., etc. » . . . . .
. . . .
. . . . La même année, Charles V accorda toutes les

prérogatives de la noblesse aux maire, aux douze échevins, et aux douze conseillers-jurés de la commune de Poitiers, et à leurs descendants [1].

Quelques mois auparavant le même prince avait établi dans la ville de Poitiers un hôtel des monnaies et avait chargé de l'exécution de cette mesure le sire Martin de Foulques, porteur des lettres patentes de cette fondation, lesquelles étaient ainsi conçues [2] : « Comme nagueres la » ville de Poitiers soit venue à nostre obéissance, en laquelle » pour le temps qu'elle estoit en obéissance de nostre très- » cher seigneur et père que Dieu absolve l'en eust accous- » tumé d'y faire monnoye, ordonnons par ces presentes » que en cette dite ville, y soit faite et faciez faire et forger » au telle et semblable monnoye d'or et d'argent, comme » nous faisons faire en noz autres monnoyes, afin que ladicte » ville et le païs soit et puisse estre rempli de nos dites » monnoyes; et donnez et faictes donner à tous changeurs » et marchans qui apporteront billon en icelle, en tout » marc d'argent allaié à quatre deniers de loy, argent le » roi, cent cinq sols tournois; et en tout autre argent allaié » à deux deniers le loi, argent le roy, cent sols tournois; » et pour marc d'or, au tel et semblable prix comme nous » faisons donner en nos monnoyes de Tours et d'Angers. »

Par des lettres du mois de septembre de la même année, il accorda aux ouvriers de cette monnaie les mêmes priviléges que son père le roi Jean avait concédés aux ouvriers des monnaies du serment de France.

La célèbre abbaye de Ste-Croix, cet antique asile de la pieuse et infortunée Radégonde, fut aussi l'objet de la bienveillance du roi de France, qui la plaça sous la sauvegarde

[1] Nous avons donné le texte de ce document à la fin du premier volume.

[2] Ordon. des Rois de France, t. 5.

royale et ordonna qu'elle n'aurait à subir d'autre juridiction que celle des juges royaux. Cette protection accordée à cette maison religieuse fut provoquée par les prétentions des gens du duc de Berri, tendant à soumettre à son autorité les habitants de cette communauté. Les monastères et les églises trouvaient ainsi dans la puissance royale, aussi bien que les communes et les bourgeois des cités, un appui constant et une prédilection sincère.

Le duc de Berri lui-même, dont l'avidité et l'avarice doivent plus tard occasionner dans les provinces méridionales tant de désastres et de malheurs, se laisse aller à l'impulsion généreuse de son frère. En 1374, au mois d'octobre, il exempte pour l'espace de cinq années les habitants de la cité de Niort, *de tous fouages, impositions, gabelles, charges, subsides et exactions.* En 1375, il met sous sa protection et sauvegarde l'église de St-Hilaire-le-Grand de Poitiers. Ainsi se pratique dans notre province l'œuvre de la nouvelle conquête du roi de France; tour à tour pacifique et organisatrice, soit qu'elle jette un voile d'oubli sur le passé, ses haines, ses passions et ses combats, soit qu'elle place sous la sauvegarde de sa toute puissante autorité les libertés communales des cités, les droits seigneuriaux et les juridictions ecclésiastiques. Tous les actes dont nous venons de citer textuellement quelques extraits émanent de la même inspiration : solennel début de la fusion de deux territoires, s'accomplissant au milieu du calme et dans les uniques préoccupations d'une perpétuelle stabilité.

La paix fut cependant troublée en l'année 1377 par le siége du château de Mortagne, qu'occupaient des guerriers anglais [1]. Le duc d'Anjou, frère du roi, désirant retourner

[1] Froissard.

à Toulouse où se trouvait alors sa femme, ordonna la levée de tous les gens d'armes de toutes les villes et châteaux de son obéissance, pour résister aux tentatives de quelques guerriers anglais réfugiés dans la forteresse de Mortagne en Poitou. A la tête des chevaliers et soldats français se trouve Ives de Galles, qui a abandonné la cause de l'Angleterre pour s'associer aux destinées de la France. Par suite de la mort de ce guerrier tué par trahison, les efforts des chevaliers français furent impuissants, et ils levèrent le siége de ce château, *le plus bel et le plus fort de toutes les frontières des marches du Poitou*, après un blocus d'une année entière. Sauf cette accidentelle expédition, le Poitou ne fut agité par aucune autre guerre durant le règne de Charles V, qui put de la sorte accomplir ses projets de réforme et de bien-être national.

Mais ces apparences de prospérité disparaissent bientôt pour faire revivre dans sa sombre et terrible réalité le fléau de la guerre civile. La mort enlève presqu'à la même heure les deux héros de ces temps, héros différents par l'ensemble de leurs physionomies, mais dont l'activité donna aux événements une même impulsion : Charles V et Bertrand Dugueslin, la tête et le bras de cette France récemment agrandie, meurent à peu d'intervalle l'un de l'autre en l'an 1380. Avec le guerrier breton s'évanouit l'énergie belliqueuse qui repoussa les Anglais loin du territoire envahi ; avec le roi de France cessent ces nobles tentatives de civilisation pacifique, dont nous avons constaté pour notre province les manifestations officielles. Charles V couronna la fin de son existence par deux actes dignes de sa haute sagesse. Il ordonna l'abolition d'un grand nombre d'impôts, cherchant ainsi à soulager la misère de ses peuples ; et fit ouvrir aux dépouilles mortelles de son glorieux connétable les tombeaux de l'abbaye de

Saint-Denis, cette sépulture des rois de France, comme si l'ombre du héros breton pouvait encore protéger au-delà de la mort cette royauté dont l'avenir est pour Charles V l'objet de terribles anxiétés. Plus tard, l'éloquence de l'évêque d'Auxerre complétera, en faveur de la mémoire du connétable, l'œuvre de la reconnaissance nationale, en prononçant pour sa gloire la première oraison funèbre dont ait retenti la chaire évangélique.

La tombe de Duguesclin était à peine fermée, que l'abbaye de Saint-Denis se rouvrit pour recevoir celle du roi de France. Avec lui meurt l'espoir de la patrie ; et à entendre les récits de quelques chroniqueurs, il est facile de deviner, à travers leurs plaintes et leurs larmes, le lugubre avenir qui la menace. A son lit de mort, Charles V lui-même laisse entrevoir les tristes pensées que font naître dans son esprit des prévisions de malheurs et de désastres. « Quand ses deux frères, dit l'éloquent interprète des chroniques contemporaines [1], furent, ainsi que le duc de Berry, auprès du roi qui, depuis deux jours, se préparait à la mort par les plus saintes prières et avec la plus ferme raison, il les fit approcher, et leur dit : « Mes bons frères, je sens bien que » l'ordre de la nature ne me laisse plus longtemps à vivre ; » je vous confie et vous recommande mon fils Charles. » Conduisez-vous avec lui comme doivent faire des oncles » loyaux et fidèles. Couronnez-le roi au plus tôt après ma » mort. Je mets toute ma confiance en vous. L'enfant est » jeune, d'un caractère facile ; il a besoin d'être bien con- » duit et élevé dans de bonnes doctrines. Enseignez-lui, et » faites-lui enseigner les préceptes et les devoirs de la » royauté ! Mariez-le à un si haut parti que le royaume

[1] De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. 1, p. 110.

» puisse en profiter. J'ai eu longtemps un maître astro-
» nome qui affirmait qu'en sa jeunesse il aurait fort à faire
» et échapperait à de grands dangers. J'ai beaucoup réfléchi
» sans imaginer d'où ils pourraient venir, à moins que ce
» ne soit du fait de la Flandre ; car, Dieu merci, les affaires
» de notre royaume sont en bon point. Le duc de Bretagne
» est inconstant et cauteleux ; il a toujours eu le cœur plus
» anglais que français. Il faut donc, pour rompre ses
» desseins, que vous gagniez toujours l'amour des nobles
» et des bonnes villes de Bretagne. J'aime les Bretons ; ils
» m'ont toujours servi loyalement, et aidé à garder mon
» royaume contre mes ennemis. Faites le sire de Clisson
» connétable ; tout bien considéré, je ne vois personne qui
» convienne mieux à cet office. Cherchez à marier mon fils
» Charles en Allemagne ; il y trouvera de fortes alliances.
» Vous savez que notre adversaire veut aussi y prendre une
» femme dans le même espoir. Les pauvres gens de notre
» royaume sont bien tourmentés, et grevés par les aides et
» les subsides. Otez-les le plus tôt que vous pourrez ;
» nonobstant que je les aie établis, rien ne me chagrine
» plus, et ne me pèse davantage sur mon cœur ; ce sont
» les grandes affaires que nous avons eues dans toutes
» les parties de notre royaume qui m'ont contraint à y
» recourir. » Il leur parla encore longtemps, leur donnant les plus sages conseils. Puis il fit apporter la sainte couronne d'épines, et lui adressa une longue prière. Il demanda aussi qu'on tirât du trésor de Saint-Denis sa couronne royale, et la fit poser aux pieds de son lit.
« Ah ! précieuse couronne de France, dit-il, et à cette
» heure si impuissante et si humble : précieuse par le mys-
» tère de justice renfermé en toi ; mais vile, plus vile que
» toutes choses, à cause du fardeau, du travail, des

» angoisses, du tourment, des peines de cœur, de corps et » d'âme, et des périls de conscience que tu donnes à ceux » qui te portent. Ah! s'ils pouvaient d'avance les savoir, ils » te laisseraient plutôt tomber en la boue que de te placer » sur leur tête. »

» Il avait fait entrer dans sa chambre des gens du peuple, et se tournant vers eux et vers la foule de ses domestiques, il leur dit : « Je sais bien que dans le gouvernement du » royaume et en mainte occasion, j'ai dû offenser les » grands, les moyens et les petits, auxquels j'aurais dû » être bienveillant et reconnaissant pour leurs loyaux ser- » vices. Ayez donc merci de moi, je vous prie, je vous en » demande pardon. » Et comme tout le monde pleurait autour lui, il les consolait en disant : « Réjouissez-vous, » mes bons amis, mes loyaux serviteurs, dans une heure » ce sera fini. »

» Sa fin approchait, il ordonna qu'on fît venir le jeune dauphin pour le bénir, ce qu'il fit dans les paroles de la Bible comme Isaac avait béni Jacob. « Plaise à Dieu d'ac- » corder à mon fils Charles la rosée du ciel, la graisse de » la terre, l'abondance du froment, du vin et de l'huile ; » que sa famille lui obéisse ; qu'il soit le seigneur de ses » frères ; que les fils de sa mère s'inclinent devant lui ; qui » le bénira soit béni, qui le maudira soit maudit. » — Il donna encore sa bénédiction à tous ceux qui étaient pré- sents, ajoutant : « Mes amis, maintenant retirez-vous, » priez pour moi, et laissez-moi endurer en paix le dernier » travail de la mort. » Il se tourna de l'autre côté, se fit lire la Passion, et commença d'agoniser. Peu après il rendit le dernier soupir entre les bras de son ami, le sire de la Rivière. »

Ces tristes adieux du monarque expirant étaient à peine

terminés, que l'ambition des oncles du jeune roi souleva autour du trône de cet enfant d'épouvantables catastrophes. « Comme j'étois prest d'entrer dans ce long et pénible règne, dit Mézerai [1], deux choses ont pensé m'en détourner; l'horreur que j'ay de repasser sur tant de massacres, de ruines et de désolations, et la peine incroyable qu'il y a à demesler tant d'affaires si embrouillées, et d'autant plus difficiles à expliquer qu'elles naissent sans ordre les unes sur les autres, et de la plus horrible confusion qui ait jamais troublé ce royaume. Toutes fois, quand je suis venu à jeter les yeux par-delà ces cruelles discordes, ces guerres sanglantes et ces lamentables calamitez, le règne heureux de Charles VII m'a rendu le courage; et la passion que j'ay de voir la France triompher des Anglois m'a fait croire doucement que l'ennuy me sera plus léger et le travail moins difficile. » Bien triste époque, en effet, que celle dont le début est ensanglanté par la guerre civile, et qui a pour dénoûment le triomphe de l'Angleterre, l'anéantissement presque complet de la nationalité française. Il est loin de notre pensée de vouloir emprunter à l'histoire générale le récit des événements de ce règne malheureux; mais, tout en observant les limites que nous impose la nature de notre travail, il nous est impossible de ne pas rappeler les principales phases de cette époque si fertile en désastres de tous genres, et de suivre dans sa vie politique le duc de Berri, comte de Poitou.

Durant les luttes d'ambition que la jeunesse de Charles VI provoqua entre ses oncles, son rôle ne fut ni important ni glorieux; et le jugement que les historiens ont porté sur ce prince peut se résumer en ces quelques mots : « C'estoit un

[1] *Hist. de France*, t. I, p. 922.

» prince bon et humain, mais foible et d'un esprit borné. » Il estoit avide d'argent, parce qu'il en avoit toujours » besoin pour soutenir les dépenses excessives qu'il faisoit. » C'estoit le prince le plus magnifique de son temps, mais » il estoit plutôt prodigue que libéral. » Dans tout le cours de ces événements, il n'eut ni le courage ni la volonté d'intervenir puissamment dans les querelles de famille. Ne sachant ni haïr ni aimer, il n'a d'ardeur ni pour le bien ni pour le mal. Avec un autre caractère, il aurait pu se porter médiateur entre ses frères, imposer silence à leurs projets ambitieux, non par d'impuissantes paroles de conciliation, mais en jetant dans la mêlée l'autorité de son nom et l'énergie de son épée, en ralliant autour de sa bannière ducale les populations divisées par des haines, écrasées par les impôts. Investi alors d'une haute puissance, il aurait épargné à la France les douloureuses convulsions qui l'agitèrent durant les premières années du XV[e] siècle. Noble et grande mission qui eût entouré son nom d'une gloire réellement nationale, mais à laquelle il ne sut jamais aspirer. Charles V semblait pressentir le rôle insignifiant que le duc de Berri devait remplir après sa mort ; car, non-seulement il n'est fait aucune mention de ce prince dans les ordonnances par lesquelles il régla la tutelle de son jeune fils, mais encore il se trouva déchu de ses droits à la régence par la volonté de l'ancien roi, qui, à défaut du duc d'Anjou, y appela le duc de Bourgogne. A quelle cause assigner cette exclusion presque flétrissante pour l'honneur du duc de Berri ? Ne fut-elle que le résultat d'intrigues et de jalousies au sein de la famille royale, ou bien n'eut-elle pas pour motifs l'incapacité et l'inertie de celui qui en était frappé ? Les faits qui suivirent l'avénement au trône du fils de

Charles V peuvent justifier avec quelque raison cette dernière hypothèse.

« Quant à Jean duc de Berri, dit l'historien du Languedoc [1], il brigua quelque établissement qui le distinguât des autres princes plus éloignés de la couronne, et qui satisfît en même temps son ambition et son avarice. Le duc d'Anjou son frère, qui était bien aise de l'éloigner de la cour, s'employa volontiers auprès du roi pour lui procurer le gouvernement du Languedoc et de la Guienne, et il fit tant qu'il l'obtint. La principale raison qu'il allégua pour le lui procurer, fut, suivant le témoignage d'un écrivain du temps, que ce gouvernement était le plus riche du royaume et le plus étendu en grandes seigneuries, comme étant honoré de vingt-deux comtés, et qu'il était plus expédient d'en commettre la garde à la fidélité d'un prince du sang, enfant de la maison, que de s'en fier à tout autre étranger. Il ajouta au mérite de la naissance celui des grands services rendus, et fit encore valoir le droit de bienséance : car, après avoir remontré qu'il avait contribué plus que personne à la conquête de la Guienne, il dit qu'il y possédait en propre le comté de Poitou, et que cela le rendrait d'autant plus puissant et plus capable de secourir la province et de prévenir les entreprises des ennemis, qu'il aurait plus d'intérêt à sa conservation. Le roi Charles VI ou son conseil se rendit à ces raisons, et disposa du gouvernement de Languedoc en faveur de son oncle par des lettres données à Paris le 19 novembre 1380. »

« Le pouvoir dont il fut de la sorte investi était immense; il [2] lui fut permis entre autres choses de donner

[1] Dom Vaissette.

[2] Introduction aux Ordon. des rois de France.

des lettres de rémission, même pour les crimes de lèse-majesté. On lui abandonna l'administration de tous les revenus de ces provinces, avec la liberté de les employer à son usage particulier, sans être obligé d'en rendre compte. En un mot, il pouvait faire dans la Guienne tout ce que le roi y ferait lui-même, s'il était présent avec tout conseil, et le roi promet de confirmer tout ce qu'il aura fait. » — Cette dignité conférée au duc de Berri devint l'une des conditions du traité fait le 28 octobre 1380 entre les oncles du jeune roi, traité que devait bientôt déchirer la turbulente activité de ces illustres ambitieux. Suivons donc dans sa carrière politique le seigneur suzerain de notre pays.

Sa domination sur les provinces méridionales devint la cause d'une guerre violente entre lui et Gaston Phœbus, comte de Foix [1], soutenu par les sympathies presque unanimes de leurs habitants. Ce prince, voulant s'assurer l'appui des populations avant de s'engager dans cette lutte, assembla à Toulouse les seigneurs et notables de la ville et des environs. A la suite de discussions animées, le plus grand nombre des assistants décidèrent qu'il fallait marcher contre le gouverneur que leur imposait l'autorité du roi de France. De violentes récriminations s'élevèrent de toutes parts contre la tyrannie du prince français, *qui accablait d'impôts et de subsides les Poitevins ses sujets*. Avant de prendre les armes, les plus sages résolurent cependant d'essayer de calmer les esprits par de pacifiques négociations. Ils députèrent les plus illustres d'entre eux pour porter au roi de France et au duc de Berri lui-même des paroles de paix, et les supplier de confirmer l'autorité du comte de Foix dans les provinces du Midi. Leurs instances ne rencontrèrent aucune faveur

[1] Résumé de l'histoire du Languedoc.

dans l'esprit du jeune monarque ; il leur répondit qu'*ayant investi son oncle de la dignité qu'ils sollicitaient pour le comte Gaston, il ne pouvait la lui retirer pour en gratifier un autre.*

Tandis que ces négociations échouaient à la cour de France, le duc de Berri invoquait tous les moyens pour maintenir sa domination sur ces peuples rebelles. Tour à tour souple et violent, il employait les caresses et les menaces. Mais rien ne put ébranler la fidélité de ces populations, et de toutes parts on se disposa à recourir à la force des armes pour terminer la querelle des deux rivaux. Et lorsque Charles VI, ou pour mieux dire le duc d'Anjou, écrivit au comte de Foix pour le supplier de reconnaître l'autorité du duc de Berri, il n'eut d'autre réponse que ces paroles empreintes de cette antique fierté des seigneurs aquitains : « *Je ne souffrirai en Languedoc aucun maître, et par conséquent le duc de Berri.* » Les démarches du jeune roi près des prélats et barons des principales villes n'obtinrent pas plus de succès. Irrité de cette persistance dans leur rébellion, il résolut de marcher contre ces peuples insoumis à la tête de son armée : déjà l'oriflamme de France enlevée du sanctuaire de l'abbaye de Saint-Denis annonçait en flottant dans les airs de belliqueuses pensées, lorsque le duc de Bourgogne engagea son neveu à s'avancer de préférence contre les Flamands, rebelles aussi, et peut-être plus dangereux. Le jeune roi alla satisfaire dans le nord de la France les nobles ardeurs de gloire dont ses paroles étaient l'éloquente expression. « *Il est temps*, disait-il, *que j'éprouve le métier de la guerre : qui n'entreprend rien, n'achève rien.* »

Le duc de Berri, réduit à travailler seul à la conquête des provinces révoltées, s'avança vers le Midi, et, après quelques jours de marche à travers le pays, son armée se trouva face à face de celle de son rival. Ce dernier envoya un défi

au prince français, et le héros de la journée de Poitiers se révéla dans ces paroles adressées à un de ses officiers qui le détournait de l'accepter : « *A Dieu ne plaise*, lui dit-il, *qu'un fils de roi montre jamais tant de lâcheté que de refuser de combattre un ennemi présent : je jure au contraire que je ne délogerai point d'ici qu'après avoir présenté la bataille.* » Un combat sanglant suivit de près ces courageuses paroles du comte de Poitiers ; mais il eut la douleur de voir son armée, inférieure en nombre, mise en complète déroute. Ceci se passait en 1381.

Furieux de sa défaite, le prince se retira dans la cité de Carcassonne qui lui était dévouée, et de là il chercha en vain, par quelques escarmouches contre les seigneurs dévoués à son rival, par le siége de leurs châteaux, à affermir son autorité dans tout le pays. « Il se vengea de l'impuis-» sance de ses efforts, dit l'historien de Saint-Denis, par » des hostilités sans cesse renouvelées ; de telle sorte que la » province, exposée aux ravages des Anglais et aux agres-» sions du duc de Berri, présenta le triste spectacle des » dévastations et des horreurs qu'entraînent toujours avec » elles la guerre civile et l'invasion étrangère. » L'intervention pacifique du cardinal d'Amiens, agissant sous les inspirations du pape Clément VII, put seule mettre fin à de tels désastres : au mois de décembre de l'année 1381, un traité de paix fut conclu entre le prince français et le comte de Foix. Le moine de Saint-Denis, qui parle de cette transaction, n'entre dans aucuns de ses détails et accidents ; il ajoute seulement « que la générosité du comte de Foix » décida le grand différend qu'il avait eu avec le duc de » Berri, relativement au gouvernement du Languedoc. Il » eut pitié des malheurs du pays, occasionnés par ses que-» relles privées. Et voulant joindre à l'honneur d'avoir

» vaincu son rival celui de donner la paix à sa patrie, il » traita avec lui sous de bonnes assurances, et le mit en » possession de sa dignité. »

La soumission presque chevaleresque de Gaston Phœbus n'entraîna pas celle de toutes les cités méridionales. La ville de Narbonne poussa jusqu'à la dernière extrémité sa résistance à l'encontre du nouveau souverain. Déjà, en 1380, ses habitants avaient massacré le bâtard d'Alaman, écuyer du comte de Savoie, envoyé par le duc de Berri pour recevoir leur serment d'obéissance. Plus tard, pour se venger de la fidélité d'Aymeri, vicomte de leur ville, aux intérêts du duc, ils le chassèrent de la cité, pillèrent son palais et sa maison de plaisance, et poursuivirent sa femme jusque dans la retraite qu'elle avait choisie. — La cité de Carcassonne, autrefois fidèle, se rangea du côté de la révolte, et refusa de prêter le serment d'usage. — Mais peu à peu ces diverses résistances furent apaisées, et l'autorité du duc de Berri s'exerça librement sur toutes les provinces du Languedoc. Tyrannique et violent dans son avidité et ses besoins d'argent, il jeta dans ce pays la misère et les désastres de tous genres ; les populations, fatiguées d'invoquer en vain la pitié du roi, firent succéder aux plaintes le désir de la vengeance, et des rébellions sans nombre ensanglantèrent de nouveau ces malheureuses contrées. Leurs infortunes ont rencontré dans le moine anonyme de Saint-Denis un éloquent narrateur ; son récit, empreint de la plus noble indignation, nous montre les moyens d'administration employés par le duc de Berri depuis la mort de Charles V son frère : « La mort de Charles V n'eust pas si tost mis son fils sur le throsne, que le duc de Berri son oncle demanda le gouvernement de Languedoc, qui lui fut facilement accordé, et si son ambition fut satisfaite, il y trouva aussi de quoi

gorger son avarice ; et non-seulement les villes, mais la campagne fut aussitost toute pleine, et presque couverte de toute sorte de receveurs, d'exacteurs et de maltostiers, et d'autant plus insolents et cruels, qu'ils avoient l'authorité entière d'estendre les imposts, de faire les tailles annuelles, des fouages, et jusqu'à prendre encore le vingtième de tous les vins, des troupeaux et des haras. Cette cruauté désola en peu de temps tout le païs : car celui qui obéissoit se dépouilloit de tous ses biens pour demeurer gueux et misérable ; et l'autre, qui faisoit résistance, estoit traisné dans une sale prison, où sa liberté n'estoit plus au prix de sa quote part, et où il falloit expier, d'une somme immense, le crime de rébellion, dont on avoit fait beaucoup d'exemples par le supplice de plusieurs innocents. C'est ce qui fit qu'un grand nombre de personnes de Languedoc et de Guienne abandonnèrent leurs biens, et qu'elles désertèrent pour faire leur patrie des lieux où on les recevroit à mandier ; et comme c'estoit le seul remède contre la persécution des tyrans, il est sans doute que ce gouvernement composé de deux grandes provinces se fût peu à peu trouvé aussi vuide d'habitants que de biens, si le roi n'y eût enfin pourveu, et l'on en eut l'obligation à la généreuse résolution de maistre Jean de Grand-Selve. C'estoit un bon religieux de l'ordre de St-Bernard, natif du diocèse de Toulouse, et docteur en théologie, qui ne put résister à une si juste compassion, et qui entreprit généreusement le voyage de la cour pour la délivrance de sa patrie. Les créatures du duc de Berri firent tout ce qu'ils purent pour lui fermer toutes les entrées ; mais il ne fut que plus animé de tant d'obstacles ; et sans se soucier de la présence même de ce duc, il aborda hardiment le roi, et lui parla de tant de maux, sans rien retenir de tout ce qui estoit à dire, avec une assu-

rance qui rendit tout le monde fort surpris d'une entreprise si hardie. Le roi l'écouta patiemment, et lui promit qu'il feroit un voyage sur les lieux pour le soulagement des peuples, et parce qu'il y avoit à craindre que le duc de Berri se vengeât, selon son pouvoir, d'un homme qu'on savoit qu'il haïroit à mort, le roi le prit en sa sauvegarde. »

Si les provinces méridionales eurent beaucoup à souffrir durant ces époques de calamité publique, celle du Poitou ne fut pas à l'abri des divers fléaux qui désolaient la France entière. Des combats d'un genre nouveau y éclatèrent de toutes parts. Là, plus de haines nationales à satisfaire, plus d'injures et de défaites à venger, plus d'ambitions privées à protéger : les populations s'entre-choquent, poussées par le vertige du désespoir ; écrasées sous le poids des impôts, elles cherchent dans le pillage et les dévastations à échapper aux exigences tyranniques du fisc. Les habitants des campagnes s'assemblent, s'associent, choisissent leurs chefs, et s'épandent à travers tout le pays. L'instinct de leur misère les pousse vers les cités opulentes, vers les châteaux où un riche butin peut s'offrir comme prix de leurs faciles victoires. Les chroniqueurs contemporains, sans s'associer aux souffrances de ces malheureux, les flétrissent sous la dénomination de *tuchins*, ou *coquins*, ajoute dom Vaissette.

La puissance royale s'alarma de ces tentatives d'insurrection : tous les guerriers de Charles VI et du duc de Berri s'empressèrent d'aller combattre ces *brigands*, devenus criminels par suite des exactions pécuniaires qui semblaient être l'unique préoccupation du prince français. Et puis, à côté de ces bandes armées, de ces paysans révoltés, se rencontraient d'autres bandes bien plus terribles encore : composées de chevaliers et d'hommes d'armes ruinés dans les

guerres passées, et ne pouvant trouver dans le présent aucunes chances de fortune, elles inondent nos contrées, et les ravagent de fond en comble. C'étaient des nobles habitués à mener une vie indépendante dans leurs châteaux, et qui dans leurs regrets de temps plus heureux cherchaient à en raviver le souvenir par des brigandages et des excès de tous genres : ils massacraient et rançonnaient, et à ces tristes exploits se bornait leur ambition de gloire. Ces chevaliers errants, à la vie aventureuse, exaltent dans un langage presque poétique leurs prouesses de chaque jour; et leur impudente et sauvage fierté peut se résumer dans cette exclamation de l'un d'eux : *Si Dieu estoit homme d'armes, il seroit pillard.*

Vers 1384 éclatèrent dans le Poitou les premières tentatives de *tuchineries* : « Aucuns Auvergnacs, Lymosins et » Poictevins, *gens rustiques*, dit Bouchet [1], s'assemblèrent, et » sous l'enseigne d'un capitaine qu'ils firent, nommé Pierre » Rivière, alloient par le païs ès maisons des notables, » gens d'église, bourgeois, marchands et autres, pilloient » lesdites maisons et tuyoient ceux qu'ils y trouvoient, sans » pitié ne miséricorde. A un chevalier d'Ecosse, qu'ils » trouvèrent par le chemin, mirent une salade toute rouge » de feu sur la teste; à un prestre couppèrent les doigts » et la couronne, puis le bruslèrent; et à un chevalier de » Rhodes, n'en firent moins, car ils le pendirent à un » haut arbre par-dessous les bras, et le tuèrent à force de » flèches. Et de ce adverty Jean duc de Berri, ainsi qu'il » alloit en Avignon saluer le pape, fit assembler les nobles » du païs, et incontinent deffit toute ceste mauvaise compa-

[1] *Annales d'Aquitaine.*

» gnie : les aucuns furent occis se deffendant, les autres
» bruslés, les autres pendus et estranglés, et tellement qu'il
» n'en fut plus de nouvelle. »

Triste dénoûment de ces révoltes sans nombre qui nous révèlent si fidèlement les malheurs de ces temps et les misères des populations accablées tout à la fois par la guerre et les impôts. Les guerriers du duc de Berri purent bien étouffer les clameurs et les cris de rébellion, mais ils n'apaisèrent en rien les souffrances des masses, et leurs victoires ne furent que de nouveaux désastres à ajouter à tant d'autres. Ainsi disparaissent déjà bien loin de nous les espérances de prospérité que nous avaient fait entrevoir les diverses ordonnances du roi Charles V.

Pendant que ces tristes événements s'accomplissaient, nos contrées furent menacées de l'invasion anglaise. Jaloux de venger leurs défaites passées, plusieurs guerriers de race britannique se répandirent sur les limites du Poitou, et renouvelèrent leurs tentatives de conquête. Inactifs depuis longtemps, ils espéraient trouver au milieu des populations épuisées des chances certaines de victoire. Il en fut autrement. Le duc de Bourbon, dont la gravité des mœurs s'accordait mal avec la licence de ses autres frères, abandonna la cour de France pour venir combattre les Anglais. Il convoqua dans la cité de Niort toute la noblesse poitevine, et bientôt on vit se presser sous les bannières de France une foule de seigneurs attachés autrefois au parti anglais, mais dont la fidélité et la bravoure sont désormais acquises à la cause nationale. Au milieu de tous ces guerriers, barons et nobles, se font distinguer le comte de la Marche, Henri de Thouars, les sires de Pouzauges et de Parthenay. Soutenu par le courage de tous ces seigneurs, le duc de Bourbon

chassa les Anglais des provinces envahies, et termina par le siége de Verteuil cette expédition glorieuse, quoique de courte durée.

Thibaudeau [1] nous rapporte en ces termes un incident assez remarquable qui se passa au siége de cette place : « Le duc de Bourbon, voulant avoir part au péril et à la gloire de la prise de cette ville, descendit un jour dans la mine, suivi de quelques chevaliers de son hôtel, et défia le plus brave des assiégés au combat de la hache et de l'épée. Renaud de Monferand, gouverneur de la place, se présenta aussitôt; ils en vinrent aux mains avec une extrême valeur, et se portèrent des coups terribles. Un des chevaliers du prince, inquiet sans doute du péril qu'il courait, se mit à crier contre sa défense : *Bourbon, Bourbon, Notre-Dame!* A ce cri de guerre du duc, Monferand recula quelques pas, et baissant son épée, il demanda si c'était contre le duc de Bourbon qu'il combattait. *Contre lui-même*, répondit-on. *Je dois bien louer Dieu*, repartit le brave gentilhomme, *quand il m'a fait aujourd'hui tant de grâce et d'honneur d'avoir fait armes avec un si vaillant prince; et vous*, *Borgne de Veaulfe* (tel était le nom du chevalier qui avait proféré le cri de guerre), *dites-lui que je lui requiers qu'en cette honorable place où il est, il me fasse chevalier de sa main; car je ne le puis jamais être plus honorablement, et pour l'honneur et vaillance de lui, je suis prêt à rendre la place.* Le duc de Bourbon acquiesça à cette supplique respectueuse, et il entra le lendemain dans la ville assiégée. »

Si la noblesse poitevine tout entière combattait vaillamment contre les guerriers anglais, resserrant ainsi les liens qui l'attachaient aux destinées de la royauté de la France,

[1] *Hist. du Poitou*, t. 2, p. 319.

un de ses plus illustres rejetons, le sire de la Trémoille, à la cour de Charles VI, donnait un témoignage éclatant de sa haine contre la nation rivale.

« Dans ce même temps [1], dit M. de Barante, il y eut un défi qui attira grandement l'attention du roi, des princes et des principaux du royaume. Le roi d'Angleterre avait promis une grande récompense à celui de ses chevaliers qui viendrait soutenir contre le meilleur chevalier de France que l'Angleterre l'emportait en vaillance et en chevalerie. Le sire de Courtenay passa la mer, vint à Paris, et défia le sire de la Trémoille, grand-chambellan de Bourgogne; c'était le favori et le plus intime conseiller du duc. Aussi le roi fit-il tout ce qu'il put pour empêcher ce combat, et s'efforça d'en dissuader le sire de Courtenay. Mais le chevalier anglais insistait; le sire de la Trémoille n'était pas homme à refuser; et quand on lui disait qu'il n'y avait nulle matière à combattre : « *Il est Anglais et je suis Français*, disait-il, *c'est cause suffisante.* » On s'apprêta donc à ce mémorable fait d'armes. Les astrologues furent consultés et donnèrent bonne espérance. Ils choisirent les jours et les heures pour que les armes du sire de la Trémoille fussent forgées aux moments favorables. Le champ-clos était derrière l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs. Le roi s'y rendit en grand appareil. Les astrologues avaient annoncé un jour clair et serein, et cependant la pluie ne cessait point. Le combat n'en commença pas moins; mais le duc de Bourgogne, sitôt qu'il vit les chevaliers courir l'un sur l'autre, les lances baissées, supplia le roi de faire cesser la joute. On combla d'honneurs et de présents le sire de Courtenay. Il s'en retourna très-fier, et se vanta assez publiquement de n'avoir

[1] *Hist. des ducs de Bourgogne.*

pu trouver un chevalier français qui voulût le combattre. Comme à son retour il tenait de tels discours chez la comtesse de Saint-Pol en Picardie, le sire de Clary, chevalier languedocien, s'en offensa et le défia. La comtesse, qui était sœur du roi d'Angleterre, permit le combat, où l'Anglais, renversé et blessé, fut contraint de s'avouer vaincu. Le duc de Bourgogne fut très-courroucé de ce que le sire de Clary avait ainsi acquis cet honneur comme aux dépens du sire de la Trémoille, et voulut le faire punir de mort pour avoir combattu sans le congé du roi. Le sire de Clary fut obligé de se tenir longtemps caché avant d'obtenir son pardon. »

Dans toutes ces diverses luttes contre l'Angleterre, l'inaction du duc de Berri fut complète. Les troubles sans cesse renaissants des provinces du Midi absorbent toute son activité. C'est à peine s'il peut célébrer pacifiquement dans la cité de Riom son second mariage avec Jeanne de Boulogne, fille unique de Jean II, comte de Boulogne et d'Auvergne, jeune princesse élevée à la cour de Gaston Phœbus, et assurer par cette union les relations d'amitié avec son ancien rival.

Vers cette même époque, en 1389, le roi de France, après avoir entendu les plaintes plus énergiques encore que par le passé des députés de la Guienne sur l'avidité insatiable de son oncle, promit de faire droit à leurs demandes et de soulager la misère des habitants de leurs contrées. Il partit lui-même pour le Languedoc, après avoir enlevé au duc de Berri le gouvernement dont il l'avait investi. Sa présence dans ce pays si cruellement maltraité provoqua de la part des habitants des plaintes tellement vives, qu'il s'occupa immédiatement à réparer les maux dont ils étaient affligés. Un auteur contemporain, témoin des mesures protectrices, nous en donne la preuve dans les termes suivants : « Et

» feit le roy crier que toutes gens à qui on avoit forfaict » vinssent devers luy ; car il estoit venu au païs pour faire » raison à un chacun, et en chaque ville expédia moult de » besoignes. » Quelle que soit la vérité historique de cette prétendue proclamation, toujours est-il que les faits expriment hautement la pensée qui avait conduit Charles VI dans le midi de la France. Son entrée dans Toulouse, en raison des circonstances qui l'y amenaient, fut pour tout le pays l'occasion d'une fête solennelle. Le même auteur nous en donne ainsi la narration [1] : « Si partit de Carcassonne le roi, et alla à Toulouse, où tout Languedoc attendoit, et fut reçu et festoyé si grandement, que c'estoit merveilles de veoir cette allégresse. Et y avoit tant de gens ès rues à le regarder qu'on ne pouvoit passer, si estoient les rues, par où il passoit, encourtinées et parées d'ornements riches et beaux ; et les consuls de la ville vestus d'habits riches et beaux portèrent le poesle au roi, et les petits enfants alloyent devant portans en leurs mains bannières de fleurs-de-lys, criant : *Noël! Noël! vive le roi!* Et les suyvoient les processions, l'université et le clergé, dont il y avoit moult, les barons et seigneurs du païs ; puis le sénéchal et viguier en leur endroict, et les gens des mestiers vestus de livrées et portans bannière de leur office. »

Dès les premiers jours de son arrivée, Charles VI chassa de leurs fonctions tous les complices et agents de la tyrannique administration du duc de Berri ; plusieurs furent traduits, par ses ordres, en justice, et condamnés sans miséricorde. De tous ces coupables, celui dont le nom avait acquis la plus triste célébrité était sans contredit le nommé Jean Betisac ; la clameur publique l'accusait d'exactions sans

[1] Vie du duc de Bourbon. — Hist. du Languedoc.

nombre ; la ruine d'une foule de familles notables, plusieurs millions arrachés au peuple par des moyens iniques, avaient assumé sur sa tête les malédictions de tous. Devant ses juges, Betisac rejeta sur le duc de Berri la responsabilité de ses méfaits ; et ce dernier, oubliant tout sentiment de pudeur, eut bien le triste courage d'envoyer le sire de Nantouillet et Pierre Mespin, chevaliers, pour réclamer la liberté de son serviteur. Cette intervention du duc effraya les magistrats, qui se rappelaient l'immensité des pouvoirs que lui avaient conférés les lettres patentes de 1380. Voulant donc, par prudence, respecter les droits invoqués, et pourtant accorder justice aux accusateurs de Betisac, ils eurent recours à un singulier stratagème : des commissaires furent envoyés vers le coupable pour lui exposer que, vu l'infaillibilité de sa condamnation, sa seule chance de salut était de se déclarer coupable sur la foi et la religion, et qu'alors remis entre les mains de l'évêque, il pourrait en appeler au pape Clément VII, dont l'amitié pour le duc de Berri était une garantie certaine de son absolution. Betisac ayant suivi à la lettre cette consultation d'une subtilité peu légale, se vit condamné non-seulement pour ses crimes de finances par les juges royaux, mais encore par l'official de l'évêque comme convaincu d'hérésie, et il fut pendu et brûlé sans qu'il eût le temps de débrouiller le dernier mot de cette énigme judiciaire [1]. La justice du jeune roi vengeait ainsi la ruine de ces populations méridionales, et, par sa protection accordée aux provinces récemment soumises, rappelait les beaux jours du règne de son père.

Durant son séjour à Toulouse, on raconte qu'étant allé chasser dans la forêt de Bomone, et s'y étant égaré au milieu

[1] Dom Vaissette. — Froissard.

d'une nuit obscure, il jura, s'il échappait au péril, d'offrir le prix de son cheval à la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Espérance dans l'église des Carmes, et que le lendemain matin il accomplit religieusement le vœu de la veille, et qu'il créa l'ordre de chevalerie connu sous le nom de Notre-Dame d'Espérance.

Si les périls du jeune roi eurent à cette époque pour dénoûment une poétique et chevaleresque institution, il n'en fut pas de même, quelques années plus tard, des événements qui se passèrent dans la forêt du Mans, lorsqu'il la traversait à la tête de son armée pour aller combattre le duc de Bretagne, protecteur insolent de l'assassin de son cher connétable, le sire Olivier de Clisson [1]. « Le premier août, Charles partit du Mans, ayant l'air fort abattu, mais paraissant méditer de grands projets. Vers midi, il entra dans la forêt avec une suite peu nombreuse ; ses gardes s'étaient éloignés de lui, pour ne pas l'incommoder par la poussière. Tout-à-coup, au moment où il se trouvait presque seul, un homme d'une figure terrible, ayant la tête et les pieds nus, vêtu d'une longue robe blanche, parut entre deux arbres, et saisit la bride de son cheval. « *Roi, arrête*, lui dit-il d'un ton solennel, *où vas-tu? Tu es trahi, on veut te livrer à tes ennemis.* » A l'instant le roi sort de sa rêverie, et semble se réveiller d'un profond sommeil; il croit que la prédiction qu'on vient de lui faire s'accomplit; la raison l'abandonne entièrement, et il se précipite sur ceux qui l'entourent. Plusieurs sont frappés et expirent à ses pieds; les autres se mettent ventre à terre pour échapper à sa fureur, et l'armée, attristée de cet événement, se dispersa bientôt. »

Cette catastrophe fut pour la France une source féconde

[1] Collect. des Mém. hist. de Petitot. — Tableau du règne de Charles V, t. 6.

en malheurs : autour du trône d'un roi enfant s'étaient agitées bien des querelles d'ambitions privées ; que sera-ce, bon Dieu, autour du trône d'un roi fou, exposé tour à tour aux ténèbres d'un égarement complet, et aux lueurs faibles et incertaines d'une raison bouleversée, dont les uniques préoccupations se révélèrent dans ces plaintes si tristement prononcées : « *Si quelques-uns causent mes souffrances*, s'écriait-il, *je les conjure au nom de J.-C. de ne pas me tourmenter davantage ; qu'ils ne me laissent pas languir longtemps, et qu'ils me fassent mourir.* »

Dans ces nouvelles révolutions, le duc de Berri, plus avide d'argent que d'autorité, n'eut d'autre ambition que de ressaisir les provinces qu'il avait tant de fois pressurées, et il abandonna à ses frères sa part dans le gouvernement de la France. En 1401, il fut rétabli dans son duché de Guienne, et Charles VI, dans ses lettres, n'a pas d'expressions assez louangeuses pour rehausser le mérite de son oncle, *qui a déjà gouverné*, dit-il, *par deux fois cette province avec grande sagesse*; paroles arrachées à la faiblesse d'esprit du jeune roi, et que contredisent si énergiquement les faits dont nous avons parlé. Son pouvoir fut aussi étendu que celui dont il avait déjà joui. Il embrassait tout à la fois les nominations aux sénéchaussées et à toutes les dignités publiques, le droit de grâce et de rémission, celui de légitimer les bâtards, d'anoblir, d'imposer toute sorte de subsides, et de nommer aux bénéfices royaux. Il avait, en outre, la faculté d'absorber tous les revenus de ces provinces et de les livrer de nouveau aux angoisses de la misère. Au lieu de venir lui-même, comme par le passé, au centre de son gouvernement, le duc séjourna à Paris et confia l'administration à des serviteurs dévoués. Mormot de Torsel, seigneur d'Alègre, fut chargé des finances ; Girard du Puy, prieur de la Voulte, docteur

en décrets, et maître Pierre Bullière, conseiller du roi, assisté de Jean Lefèvre, avocat au parlement, administrèrent la justice des domaines et des aides. Ainsi éclata derechef, pour le Midi et le Poitou, un système de despotisme plus terrible encore que par le passé.

Dans la cité de Paris, le duc de Berri, sans s'associer d'une façon immédiate à la gestion des affaires, devint cependant l'un des acteurs de ce drame sanglant, dont la mort du duc de Bourgogne fut le début. La lutte qui éclata entre le fils de ce dernier, Jean Sans-Peur et le duc d'Orléans, jeta la France dans une de ces commotions politiques si funestes aux peuples. De sinistres présages annoncent les malheurs d'une nouvelle guerre civile; l'inquiétude des esprits est admirablement traduite dans ces paroles mentionnées sur les registres du parlement en 1405 : « *Dieu pourvoie à ce qui adviendra! car en lui seul nous devons mettre notre espoir, et non dans les princes et dans les enfants des hommes dont nous ne pouvons plus attendre notre salut.* » Tristes prévisions que les événements ne tardèrent point à justifier.

A diverses reprises des négociations intervinrent entre les deux rivaux, et le dimanche 20 novembre 1407, par les soins du duc de Berri, leur oncle, également bien vu de l'un et de l'autre, on les vit communier ensemble dans l'église des Augustins; le même jour, le duc de Bourgogne alla dîner chez le duc d'Orléans, parut calme et paisible, et invita le frère du roi pour le dimanche suivant. Les deux princes se donnèrent, en présence des courtisans, des marques d'amitié. Cette apparence de calme fut de courte durée, car quelques jours s'étaient à peine écoulés, que le duc d'Orléans tomba sous les coups d'assassins envoyés par son rival. Alors commença cette longue guerre civile, si connue dans l'histoire sous les dénominations de parti de Bourgogne et d'Arma-

gnac. Dans toutes ces agitations, le rôle du duc de Berri n'acquit aucune importance politique ; s'immisçant à toutes les intrigues de la cour, il n'intervient activement dans aucune des négociations ; et lorsque plus tard, le parti des Armagnacs associé aux intérêts du jeune dauphin s'empara de la capitale, et qu'il en fut nommé gouverneur, il dut plutôt cette dignité à son rang qu'à l'énergie de sa conduite.

Ce qui le préoccupa le plus vivement durant ces années de discordes civiles, fut la crainte de perdre le gouvernement de Guienne et de Languedoc. Connaissant l'instabilité de la volonté royale, il forma le projet de se créer dans le pays un parti puissant, afin de pouvoir, le cas échéant, repousser toutes prétentions hostiles. A cet effet, vers le mois de janvier 1410, il déclara « que désirant de tout son » cœur le bien, justice, utilité, profit et bon gouvernement » de la chose publique ; que n'y ayant de présent esdits païs » aucuns généraux conseillers de la part du roi et de la » sienne, qui ayent l'œil et le regard pour le fait de la justice » des aydes et gouvernement de ces païs ; et que ne pouvant » y résider à cause des affaires du roi et des siennes, il y » ordonne et commet maîtres Jean André, Pierre de Perols » et Léger Saboun, ses généraux conseillers et gouverneurs, » tant au regard desdits païs comme et sur le fait de la jus- » tice du domaine et dites aydes, etc., etc. » Il cherchait ainsi, par la sagesse de ces dispositions beaucoup trop tardives, à soulever en sa faveur les sympathies des populations. Quelques jours après, Charles VI donne à son jeune fils la charge, gouvernement et pleine administration du duché de Guienne, voulant qu'il en jouisse comme vrai propriétaire, qu'il en reçoive les fois, hommages, serments de fidélité, droits, devoirs, etc., etc. Ainsi frappé dans ses intérêts les plus chers, le duc de Berri abandonna le parti de la cour

pour s'associer aux ennemis du duc de Bourgogne, et il forma avec plusieurs autres princes le traité de ligue daté de Gien, le 15 avril 1410, par lequel les divers seigneurs signataires déclarent qu'ils s'unissent *pour le bien du royaume, pour tenir le roi en son royal majesté, liberté et franchise, et pour chasser dehors ceulx qui veuillent ou vouldroyent aler à l'encontre.* Après cette déclaration de guerre, le comte de Poitou alla attendre dans son château de Lusignan l'issue des événements.

L'année suivante, sous l'inspiration des conseils du duc de Bourgogne, le roi déclara le duc déchu de son gouvernement de Languedoc. A cette décision royale, le vassal rebelle répondit « que le roi étant en bonne santé lui avait » donné la lieutenance des pays de Languedoc et de Guienne » pendant sa vie, et que sachant que les gens qui l'entou» raient lui avaient ôté sa dignité contre la volonté de son » neveu, son projet était de ne pas l'abandonner. » Malheureusement pour le duc, la sagesse des mesures protectrices à l'encontre des provinces méridionales n'avait pas précédé d'assez longtemps sa révocation; aussi la joie futelle bien grande dans toutes les villes à la nouvelle de sa disgrâce. « Tout le Languedoc, dit un historien contempo» rain, se soumit aux ordres du roi, et les peuples de cette » province louaient Dieu de ce qu'il les avait délivrés de » l'avarice insatiable du duc, et de ce qu'on lui avait ôté » son gouvernement. » L'instabilité des mouvements politiques de ces temps ramena bientôt les choses dans leur état primitif, et, le 21 octobre 1413, le roi rappela le duc de Berri à son gouvernement, par des lettres patentes dans lesquelles il proclama hautement l'innocence de ce prince relativement aux accusations portées contre lui. Ce fut là le dernier incident de cette vie si agitée, non pas tant par des passions actives et personnelles, mais bien par la force et

la bizarrerie des événements qui s'accomplissent autour de lui. Le duc de Berri mourut dans son hôtel de Nesle à Paris, le 15 juin 1416, à l'âge de 73 ans. La défaite d'Azincourt vint affliger les derniers moments du vieillard expirant. « Inconstant et dissipateur, il contribua à la ruine de la » France par ses prodigalités, comme les autres princes par » leur ambition ; du reste, affable, brave et spirituel, il » aimait les beaux-arts et les sciences ; généreux envers les » églises et les monastères, sa munificence dota la cité de » Poitiers de plusieurs monuments remarquables. » De ses divers mariages il ne laissa que deux filles, et son apanage déjà donné au jeune fils du roi devint l'année suivante la propriété du dauphin Charles par la mort de son frère.

Durant son règne, et cela en 1405, Charles VI fit tenir à Poitiers les *Grands Jours* [1]. Dupleix, en sa vie de Louis XIII, explique ainsi cette manifestation judiciaire de l'autorité royale dans nos contrées : « Le parlement de Paris, dit-il, » est d'une si grande étendue, qu'il ne peut pas toujours » faire sentir de près les effets de sa justice dans les pro- » vinces éloignées, de sorte que plusieurs crimes s'y com- » mettent avec impunité ; pour cette considération, nos » rois, de temps en temps, et même durant le calme de la » paix, ont coutume d'ordonner des commissaires près du » même parlement, pour les provinces où ils jugent être » plus nécessaire que la justice soit d'autant plus sévère- » ment exercée, qu'elle y a été longtemps languissante ; à » raison de quoi ils appellent cela tenir les Grands-Jours, » par quelque allusion au grand jour du jugement terrible » que Dieu exercera à la fin du monde. »

Nous reviendrons plus tard sur ces tentatives de justice

[1] Voir Thibaudeau, t. 2, p. 322.

régulière exercées dans notre province par l'autorité souveraine du roi de France, et, avant d'entrer dans ces détails d'histoire réellement locale, il nous faut parcourir rapidement les événements généraux qui suivirent la mort du duc de Berri, et dont le Poitou fut le théâtre le plus important.

II.

LE DAUPHIN, RÉGENT DE FRANCE. — POITIERS, SA CAPITALE.
IL Y ÉTABLIT LE PARLEMENT.
TROUBLES DE LA FRANCE. — MORT DU ROI D'ANGLETERRE ET DE CHARLES VI.
RÈGNE DE CHARLES VII. — ARTHUR DE RICHEMONT CONNÉTABLE.
LE SIRE DE LA TRÉMOILLE.
JEANNE-D'ARC A POITIERS. — VICTOIRES DE CHARLES VII.
FONDATION DE L'UNIVERSITÉ DE POITIERS.
RÉUNION DU POITOU A LA COURONNE.

[1416 A 1436.]

Les discordes civiles dont la France devint le théâtre sous le règne de Charles VI portèrent un rude coup à l'unité nationale, détruisant peu à peu l'œuvre accomplie par les efforts de plusieurs générations. Au sein de Paris fomentaient de criminelles ambitions, protégées par la lutte acharnée des seigneurs de Bourgogne et d'Armagnac. Les événements subissent la violence des haines de parti; et la cité capitale n'est plus qu'un champ de bataille ouvert à toutes les commotions de la guerre civile. En l'année 1418, les partisans du duc de Bourgogne, grâce à la trahison d'un bourgeois obscur, le jeune Perinet Le Clerc, l'ayant envahie, s'y livrèrent à toutes sortes d'excès. Après s'être emparés de l'hôtel de Saint-Pol, où demeuraient le roi et le

dauphin, ils contraignirent le malheureux monarque à parcourir à cheval toute la ville pour sanctionner par sa présence les catastrophes de cette nouvelle révolution. Le jeune Charles, dauphin de France, ne dut son salut qu'au dévoûment héroïque du prévôt des marchands, Tanneguy du Châtel; ce loyal serviteur, réveillé au milieu de la nuit par les acclamations de guerre qui retentissaient de toutes parts, ne songea qu'à sauver le jeune prince, *l'espoir de la France*, ainsi que l'appellent les historiens contemporains; l'emportant dans ses bras, à travers mille dangers, il le déposa sain et sauf dans la forteresse de la Bastille, et le conduisit la nuit suivante dans la cité de Melun.

La situation de Paris, après cette victoire du parti bourguignon, fait naître de pénibles sentiments, car ce fut au milieu des dévastations et des massacres que s'inaugura la domination anarchique des vainqueurs. C'en était fait de la royauté française, ensevelie au milieu des débris et des cadavres, si une main puissante ne fût venue à son aide. Il se rencontra au sein de la famille royale un jeunce prince assez énergique pour lutter contre l'usurpation du duc de Bourgogne: les difficultés de l'entreprise étaient immenses, elles n'effrayèrent pas le dauphin fils de Charles VI, et il assuma sur sa tête la responsabilité d'une si importante mission. Jusqu'alors abandonné aux plaisirs et aux douceurs d'une cour voluptueuse, il avait peu songé aux intérêts de la France et aux soins de son propre avenir, et il fallut une révolution aussi sanglante que celle qui venait de s'accomplir sous ses yeux pour lui inspirer la volonté et l'énergie d'une glorieuse résistance, pour se poser comme représentant de la puissance royale indignement avilie, et comme le défenseur de l'unité française menacée dès le début de son existence.

Ici nous devons signaler l'étrange bizarrerie des événements : ce n'est plus dans les provinces du nord de la Loire que le jeune prince proscrit rencontre du dévoûment et des sympathies, sur cette terre qui semblait jadis inféodée aux destinées de la dynastie royale de France ; il traverse le fleuve, non plus pour marcher à la conquête de quelques contrées insoumises, mais bien afin de provoquer en faveur de sa cause l'appui des populations. Le Midi, si longtemps rebelle, si difficilement vaincu, et si récemment aggloméré au royaume dont Paris était la capitale, devient le centre de l'activité belliqueuse du jeune dauphin. En remontant à peine quelques années, nous y rencontrons des haines profondes, de perpétuelles répulsions ; maintenant des acclamations presque unanimes saluent la présence du fils de Charles VI ; les peuples s'associent à ses destinées, les seigneurs accourent combattre sous ses bannières. Il semble que, par cette intervention puissante de nos contrées dans les affaires nationales du royaume, elles soient appelées à donner des gages éclatants d'une fidélité désormais inaliénable à la cause française, à resserrer d'une manière plus vive encore les liens de leur récente association. Ainsi nous apparaissent les événements. Peut-être serait-il facile aussi de considérer cette coopération de notre pays en faveur du dauphin comme simple conséquence des anciens dissentiments de la France du Nord et de celle du Midi, et de lui enlever de la sorte toute pensée nationale. Quel qu'en ait été le mobile, il est impossible d'aller le chercher dans l'obéissance pure et simple d'une province à l'encontre de son suzerain, et de considérer les lettres patentes de 1417, qui conférèrent le comté de Poitou au dauphin de Viennois après la mort de Jean duc de Touraine, successeur du duc de Berri, comme l'unique cause de l'attachement de nos

populations aux destinées de ce prince. Pourrait-on concevoir, en effet, cette facilité de soumission du vassal au seigneur apanager, au milieu des guerres qui déchirent toute la France? N'était-ce pas une occasion naturelle de briser ces liens de fidélité, et de faire un appel à ces sentiments d'indépendance si souvent et si héroïquement exprimés dans le passé? Qu'aurait pu faire alors le dauphin de Viennois armé, il est vrai, de ses lettres royales d'investiture, mais sans guerriers, sans partisans, proscrit, chassé de sa capitale, presque déjà dépouillé de ses espérances de royauté? Cette détresse du souverain ne pouvait qu'encourager la rébellion des sujets, si d'autres pensées ne les eussent plus vivement préoccupés.

Quoi qu'il en soit, le jeune Charles, réunissant autour de lui tous ceux qu'avait chassés de Paris la tyrannie du duc de Bourgogne, transporta dans le Midi les débris de la royauté, et s'empara du titre de régent de France. La cité de Poitiers devint alors la capitale des provinces dévouées à ses intérêts, et il y convoqua le parlement de Paris, cet auxiliaire indispensable du pouvoir suprême. Dans le préambule de son ordonnance se rencontrent tout à la fois et le tableau de la position du royaume à cette époque de désastres, et le nouveau rôle que notre province doit remplir dans les événements des premières années du xve siècle. Voici le texte de ces lettres patentes données à Niort, le 21 septembre 1418, qui constituent le premier acte de souveraineté émané du régent [1] :

« Charles, fils du roy de France, dauphin de Viennois,
» duc de Berry et de Tourraine, comte de Poictou, à tous
» ceux qui ces présentes lettres verront, salut ; comme après

[1] Ordon. des Rois de France, t. 10, p. 477 et suiv.

» et pour l'occasion de plusieurs divisions et discords es-
» tans en le royaume, et nonobstant tout traité et promesse
» de paix, plusieurs des serviteurs et complices du duc de
» Bourgogne armez entrèrent de nuict et par trahison en la
» ville de Paris, en laquelle ils prindrent le roy et plusieurs
» seigneurs de son sang et lignage, lesquels ils menérent
» et enfermèrent au chastel du Louvre ; et aussi s'efforcèrent
» de nous prendre, et emprisonnèrent le connestable et
» chancelier de France, plusieurs prélats, évesques, abbez,
» religieux, prestres et aultres gens d'église, féaulx vas-
» saux, anciens et loyaux serviteurs et subjets de mondit
» seigneur et de nous, et avec ce les pillèrent et robèrent
» du tout, prindrent et emportèrent tous leurs biens meu-
» bles, et de plusieurs autres bourgeois et habitants de
» Paris ; et dès le jour de leur entrée et les jours ensuivans,
» tuérent et meurtrirent très-inhumainement plusieurs per-
» sonnes en plusieurs églises, et lieux d'immunité, en leurs
» maisons, et parmy les rues de ladite ville ; entreprindrent
» l'auctorité et le gouvernement de mondict seigneur et
» des principaux offices de ce royaume ; prindrent et empri-
» sonnèrent plusieurs personnes des officiers et subjects du
» roy et de nous, lesquels ils traictèrent moult durement,
» mirent en prisons privées, et les rançonnèrent et mirent
» à finance dure et excessive; les devestirent, meurtrirent
» très-cruellement et laissèrent tous nuds par grande in-
» humanité......., et les aulcuns d'iceux firent décapiter
» sans cause et contre raison; tuèrent et meurtrirent aussi
» plusieurs femmes d'estat et aultres gens, aulcunes des-
» quelles estoient enceintes et grosses d'enfants ; et après ce,
» ledit de Bourgogne, accompagné d'un grand nombre de
» gens d'armes, vint en ladicte ville de Paris, et en louant,
» ratifiant et approuvant les meurtres, cruaultez et inhu-

» manitez, pilleries, roberies, crimes, délicts et excès des » susdicts, ne fit ou fict faire, ne souffrir estre faicte justice » ou réparation aulcune d'iceulx, mais recueillit et reçut » comme ses amis, ceux qui avoient faicts et commis lesdits » crimes : et en entreprenant sur l'autorité royale, fit cesser » la justice de la cour de parlement, destitua tous les offi- » ciers du roy, mit et institua tous nouveaux de ses gens ou » serviteurs, en leurs lieux et places. » . . . . . .

. . . . « Pour occasion desquelles choses, » et mesmement par faulte de justice, pourroient en suir » plusieurs inconvénients innumérables et irréparables au » grand préjudice et dommage de mondit seigneur et de » nous, se sur ce n'estoit par nous pourvu de remède con- » venable : sçavoir faisons, que ces choses considérées, et » mesmement que mondit seigneur n'est pas en sa franchise, » mais est détenu et empesché par lesdits de Bourgongne, » ses adhérents et complices, et que par force et voye de » faict, et par la puissance d'icelui de Bourgongne qui n'a » en ce que voir et que cognoistre, et à qui n'appartient en » aucune manière soy entremettre du gouvernement dudit » royaume, les présidents et autres conseillers dudit parle- » ment ont esté desmis et destituez de leurs offices, et ont » esté instituez au leurs lieux gents ignorans, non experts, » ne cognoissant en faict de justice, et indignes à iceux avoir, » tenir et exercer, plusieurs desquels estoient et sont ban- » nis dudit royaume par leurs démérites ; parquoy à la » vérité, en ladite ville de Paris, n'a aulcun vrai parlement, » attendu aussi qu'en l'absence et en l'empeschement de » mondit seigneur, à nous qui sommes son seul héritier et » successeur universel, et non à aultre de quelque autorité » qu'il soit, appartient le gouvernement ; nous, qui vou- » lons et désirons de tout notre pouvoir les subjects de

» mondit seigneur et de nous garder et défendre de toutes
» oppressions indeues, les maintenir et garder en bonne
» paix et tranquillité, et que bonne justice leur soit faite et
» administrée, de l'autorité royale dont nous usons, et par
» vertu ou pouvoir à nous donné par mondit seigneur,
» confiants a plain des sens, souffisances, loyaultez, preud'-
» hommies, expériences et bonnes diligences de nos amez et
» feaulx conseillers, *Jehan de Vailly*, président, *Jean Jouve-*
» *nel*, *Guillaume Thoreau*, *Arnauld de Marle*, *Bureau Boucher*,
» *Jean Tudert*, *Guillaume de Marle*, *de Launay*, *Guérin*, ar-
» chidiacre de Poictiers, *Nicolas Potin*, *Jean Gentien*, *Jean*
» *Girard*, *Adam de Cambray*, *Hugues Comberel*, *Thibauld de*
» *Vitry*, *Guillaume de Guiesdeville* et *Nicolas Eschalart*, iceulx
» avons commis, ordonnez et establiz à tenir et exercer la
» cour et jurisdiction souveraine dudit royaume en nostre
» ville de *Poictiers*, et leur avons donné plein pouvoir et
» mandement espécial de cognoistre, déterminer et juger
» de toutes causes d'appel de ressort et de souveraineté et
» aultres, soit en cas civil ou criminel, de quelque terre ou
» pays que ce soit dudit royaume. » . . . .

. . . .

. . . . Le même jour, prévoyant la vie aven-
tureuse qui le menaçait, il donna pouvoir aux officiers de
son parlement de tenir la chancellerie dans la ville de Poi-
tiers, en cas d'absence du chancelier titulaire : « Attendu,
» dit-il [1] dans ses lettres patentes, que l'expédicion de la
» chose publique et des parties qui auront a besongnier en
» ladicte cour, pourroit estre grandement retardée et em-
» peschée, et leur seroit moult grief, s'il leur falloit apporter
» sceller leurs lettres, arrestz ou appointements aux lieux

[1] Ordon. des Rois de France, t. 10, p. 480.

» esquelx nous ou nosdit chancellier serions pour lors ; nous » qui voulons à nostre pouvoir relever les subjects de mon- » dit seigneur, vous mandons et commettons que nostre dit » chancellier estant hors de Poictiers, vous ou les deux de » vous à tout le moins exercez et faictes le fait de nostre » chancellerie, tout ainsi et par la forme et manière que » icelui nostre chancellier feroit et pourroit faire s'il y estoit » en sa personne, excepté quant aux dons et provisions des » offices de noz pays. »

Par ces manifestations d'autorité, le dauphin s'efforça d'affaiblir la puissance du duc de Bourgogne, et il apprit avec joie la sanction que son père Charles VI, dans un moment de raison, donna à ces diverses mesures. Par ses lettres du 19 juillet de l'année suivante, il confirma, en effet, les arrêts et autres actes émanés de la cour souveraine de Poitiers, reconnaissant comme nécessaire la création du nouveau parlement *par suite des discors, divisions et débaz qui longuement ont eu cours en son royaume.* Elles se terminent en ces termes [1] : « Nous, après ce que nous avons ordonné de bonne paix et » union ferme et estable estre et demourer en nostre royau- » me, entre ceulx de nostre sang et autres noz subgiez, » voulons icelle paix et union tousjours continuer et entre- » tenir, et oster toute occasion de renouvelement de dis- » cension et de guerre, confians à plain que les choses » faictes en ce par nostre dit fils et les diz conseillers en la » cour de Poictiers, aient procédé de bonne intention pour » pourvoir à nosdiz subgiez et ausdictes affaires, et par » grand et meure délibéracion de conseil, avons voulu et » ordonné, voulons et ordonnons de nostre plaine puissance » et auctorité royale par ces présents, que toutes lesdictes

[1] Ordon. des Rois de France, t. 11, p. 15.

» sentences, arrestz, adjudications, appointements et ex-
» ploiz faiz et donnez parties oyes ou souffisamment appel-
» lées, qui auront peu avoir seur accez audit lieu de Poic-
» tiers, soient tenues d'y obéir pareillement que à nostre
» dicte cour, sans estre reçues a aucunes contradictions au
» contraire; ainsi que toutes les lettres de grace, justice,
» de finance et autres, etc., etc. »

Si l'action de la justice ne fut nullement ralentie par les agitations d'une guerre presque générale, elle était du moins impuissante à les calmer et arrêter dans leur cours les sinistres événements qui menaçaient l'avenir de la France. Les choses en étaient à ce point, lorsqu'un fléau plus terrible encore que les dissensions civiles vint à éclater, et accroître par ses désastres le malaise de nos populations. Vers la fin de l'an 1419, le pays de Poitou fut dévasté par la famine, et ses ravages menaçaient de devenir plus affreux encore, lorsque le dauphin, soit par reconnaissance pour les services rendus à sa cause, soit pour s'assurer d'une manière plus sûre la fidélité de ses habitants, rendit une ordonnance pour défendre toute espèce d'exportation de blé hors de notre territoire. Ces lettres, données à Poitiers, le 27 septembre 1419, se résument par ces mots [1] : « Pourquoy nous, ces
» choses considérées, désirans de tout nostre cœur la con-
» servacion de nostre dit païs de Poictou, et des subgiez
» d'icelui, et obvier ausdiz inconvéniens, vous mandons,
» commandons, que tantost et hastivement ces lettres veues,
» vous faictes faire défense de par nous par cry publique, en
» toutes les villes notables dudit païs et extrémitez d'icelui,
» et ailleurs ou vous verrez estre à faire, à toutes personnes
» de quelque auctorité qu'ilz soient, qu'ilz ne mainent,

[1] Ordon. des Rois de France, t. 11, p. 22.

» transportent ne facent ou s'efforcent mener ou transporter
» hors de nostre dit païs de Poictou aucuns blez sur paine de
» encourir nostre indignacion, de confiscacion des denrées,
» des chevaux et harnoiz qui les méneroient, et sur peine
» d'amende arbitraire, etc., etc. » . . . .
. . . . Telle était la protection que le jeune Charles accordait aux intérêts des populations qui lui sont dévouées, fortifiant de la sorte les sympathies que sa cause a rencontrées dans leurs esprits.

Si une prévoyante sagesse dictait les mesures dont nous venons de donner les formules officielles, le caractère fougueux et passionné du jeune homme se révéla dans l'entrevue de Montereau, où le duc de Bourgogne fut frappé de mort par ses hommes d'armes, qui vengeaient ainsi par de sanglantes représailles l'assassinat du duc d'Orléans. Cet événement, loin de ramener autour du dauphin, représentant de la puissance royale, les populations ennemies, et surtout les habitants de la capitale, ne servit qu'à envenimer les passions et les haines. L'Angleterre, alors si puissante déjà en France, depuis les discordes civiles, devint l'arbitre de ses destinées par le mariage du roi Henri avec la fille de Charles VI, et par l'abandon que lui fit ce dernier, non-seulement de la régence, mais des droits à sa propre succession. Ce triste dénoûment de la catastrophe de Montereau fut sanctionné par un traité conclu à Troyes, le 21 mai 1420, entre les deux rois, le duc de Bourgogne et la reine de France. Installé dans le palais du Louvre, le prince anglais s'empara de l'autorité royale, et fit rendre par le conseil et le parlement de Paris un arrêt de condamnation contre le dauphin, qui le déclara indigne de succéder au trône de France, et délia les sujets du serment de fidélité. L'infortuné Charles VI, soit par faiblesse d'esprit, soit par la

domination de sa femme, signa lui-même le jugement qui, en flétrissant son propre fils, livrait ainsi le royaume à son plus implacable ennemi. Le préambule de cette monstrueuse décision était ainsi conçu : *Sur le rapport du roi d'Angleterre, héritier et régent de France.* A l'impudence antinationale de cette déclaration, le jeune dauphin, trouvant un appui énergique dans les provinces du centre de la France, répondit par un appel à la justice de Dieu et à la force de son épée.

Dès le mois d'août de la même année, transformant en guerriers les hommes de son parlement de Poitiers, il leur ordonna de visiter, faire démolir ou fortifier les places du Poitou, ainsi qu'ils le jugeront convenable, par les lettres dont la teneur suit [1] :

« Charles fils du roy de France, régent le royaume, dau-
» phin de Viennois, duc de Berry et comte de Poictou, à
» nos amez et féaux conseillers tenans le parlement en
» nostre ville de Poictiers, salut et dilection. Pour ce que
» les Anglois anciens ennemis et adversaires de mondict
» seigneur et de nous sont en plusieurs parties de ce
» royaume, et mesmement vers les marches de nostre païs
» de Poictou, et que depuis peu de temps en çà, aucuns
» d'iceux ennemis se sont efforcez de èux boutter en nostre-
» dict païs de Poictou, et de y procéder par voye de fait et
» de guerre, et avec ce prendre et occuper aucunes des
» villes, chasteaux et forteresses d'iceluy païs, non tenables
» et bien emparez, dont très-grand inconvénient et dom-
» mage irréparable se pourroit ensuivre au préjudice de
» mondict seigneur, de nous, et aussi des hommes vassaux
» et subjets de mondict seigneur et de nous, et de la chose

[1] Ordon. des Rois de France, t. 12, p. 286.

» publique, se par nous n'estoit sur ce hastivement pourveu :
» pour ce est-il que nous, qui de nostre pouvoir voulons
» obvier aux entreprises des dessusdicts, et pourveoir au
» bien et seureté de mondict seigneur et de nous et de la
» chose publique, vous mandons, commandons et estroic-
» tement enjoignons que tantost et sans délay, vous ou les
» aucuns de vous, vous transportez ès lieux, villes, chas-
» teaux, forteresses et églises fortifiées de nostredict pays et
» comté de Poictou, et des pays et lieux circonvoisins et
» enclavez en icelui pays et comté, et appellez avec vous
» tous ceux de vous qui en ce vacqueront et entendront, et
» telles personnes comme bon vous semblera, voyez et
» visitez diligemment ; en faisant incontinent et sans délay
» ladicte visitation, faictes démolir et abbatre tous les lieux,
» villes, chasteaux et forteresses que vous verrez et trou-
» verez estre non tenables ne défensables, et les tenables et
» défensables faites avictailler et réparer bien et souffisam-
» ment, et avec ce y faites pourveoir de bonne et seure garde,
» et aussy d'armeures et de traicts ; et à ce faire contraignez
» ou faites contraindre vigoureusement et sans aucun deport,
» par toutes les voyes et manières que vous verrez estre expé-
» diens et convenables, tous ceux qui pour ce seront à
» contraindre, et tellement que par défaut des choses
» dessusdictes ou d'aucunes d'icelles, aucun dommage ou
» inconvénient ne se puisse ou doibve ensuivre au préju-
» dice de mondit seigneur, de nous, et desdicts hommes,
» vassaux et subjets, et de la chose publique : car ainsy le
» voulons nous et nous plait-il estre fait, nonobstant quel-
» conques allégations, oppositions ou appellations faictes
» ou à faire, et lettres subreptices impétrées ou à impétrer
» à ce contraires. »

La guerre était déjà entamée entre les deux rivaux lorsque

mourut dans le Nivernais Henri, roi d'Angleterre, laissant à un enfant en bas âge l'avenir difficile d'une gigantesque entreprise, la ruine de la nationalité française. Charles VI lui-même ne survécut que de quelques mois à son gendre, et, au mois d'octobre 1422, il acheva sa triste existence dans l'isolement le plus complet; et lorsque ses dépouilles mortelles franchirent, au milieu de l'attendrissement général causé par ses malheurs, le seuil de l'abbaye de Saint-Denis, un huissier publia à haute voix cette déclaration émanée du duc de Bedford, tuteur du jeune fils de Henri : *Priez pour l'âme de Charles VI, roi de France; vive Henri de Lancastre, roi de France et d'Angleterre!*

Le dauphin se trouvait à Meun-sur-Yèvre en Berri, lorsqu'il apprit la mort de son père. Il s'avança immédiatement vers la cité de Poitiers, où était réuni le parlement, afin de s'y faire proclamer roi. La tradition raconte qu'avant d'y arriver, s'étant arrêté dans le voisinage de la Rochelle, il y tenait conseil dans une maison dont le plancher s'écroula, et qu'il échappa comme par miracle aux périls de cet accident. C'est ainsi que, malgré l'invraisemblance de son récit, elle cherche à dominer par de fabuleux pronostics l'avenir du jeune monarque, plaçant au début de son règne les dangers, les obstacles, les malheurs de tous genres, et pour dénoûment un triomphe complet. C'était, en effet, une bien triste royauté que celle de Charles VII dans les premières années de son avénement au trône. Quelques provinces de l'ancienne Aquitaine restent seules soumises à sa puissance, dont la cité de Poitiers continue à être le centre. Il est vrai que de son parlement émane encore cette souveraineté de la justice, cette prérogative immense à d'autres époques, mais, dans ces temps, faible et mutilée, ainsi que le pouvoir dont elle est l'emblème. Ce n'est donc pas sous la paci-

fique protection des parlements, à l'abri des saintes nécessités de la justice, que Charles VII doit placer l'avenir de sa couronne. Il lui faut se rappeler l'énergie de sa réponse à l'insolent manifeste de l'assemblée de Paris, et conquérir par la force des armes ses droits méconnus.

Les premières tentatives de sa belliqueuse carrière sont loin de répondre à ses espérances. Les défaites de Crevent et de Verneuil peuvent bien attiédir sa valeur et motiver contre lui ces accusations que presque tous les historiens ont répétées sur sa pusillanimité, son insouciance, accusations basées sur la réponse que lui fit l'illustre La Hire, lorsqu'il l'interrogea sur les préparatifs d'une fête : « *Comment trouvez-vous cela?* lui disait le roi. *Je pense*, répondit le seigneur, *qu'on ne saurait perdre son royaume plus gaîment.* » Les sarcasmes de ses ennemis n'ont pas peu contribué à jeter sur son nom quelques soupçons d'une coupable apathie. *Le roi de Bourges*, c'est ainsi qu'ils l'appelaient, était alors bien loin de pouvoir lutter avec avantage contre les efforts de ses ennemis. Non-seulement peu de provinces obéissaient à ses ordres, mais encore les seigneurs qui les habitaient n'acceptaient pas purement et simplement son droit de suzeraineté. C'est par de dures et pénibles conditions que leur fidélité éphémère lui était acquise. « Il les acheta si cher, » dit Mézerai, qu'il fut contraint de leur engager ses châ- » teaux et la meilleure partie de son royaume. » Tel était *le piteux et lamentable* état des affaires de Charles VII, lors de son couronnement à Poitiers.

L'alliance qu'il contracta avec le frère du duc de Bretagne, le comte Arthur de Richemond, fut d'un augure favorable pour le succès de ses armes. Ce brave et puissant seigneur, à peine échappé à la captivité de l'Angleterre, nourrissait contre cette nation des pensées de haine et de vengeance.

C'était bien là l'homme nécessaire à la cause désespérée du dauphin. Sa soumission ne fut pas facile ; la dignité de connétable de France, la possession de quatre places importantes, Lusignan, Loches, Chinon et Meun-sur-Yèvre, purent seulement le déterminer à embrasser le parti du jeune roi. Il reçut donc l'épée de connétable dans les premiers jours de l'année 1425, et trouva le *royaume le plus bas que jamais fut*, dit son biographe [1]. Son premier soin fut d'obtenir le renvoi de deux hommes qui avaient joué un rôle important dans la lutte du dauphin contre le duc de Bourgogne, le président Louvet et Tanneguy du Châtel. L'année suivante, au retour d'une expédition, il s'indigna de la domination exercée par le sire de Giac sur l'esprit du monarque, et craignant que cette influence ne devînt funeste à ses projets d'alliance avec le duc de Bourgogne, il résolut sa perte. « Il s'en veint donc luy et les gens de sa maison et » ses archers là où estoit couché ledict de Giac, et y montèrent, si rompirent l'huis, et le sire de Giac demandant » que c'estoit, on luy dict que c'estoit monseigneur le » connétable ; et lors il dist qu'il estoit mort. Et madame » sa femme se leva toute nue, mais ce fust pour sauver la » vaisselle. Et incontinent, on fist monter ledict de Giac » sur une petite haquenée, et n'avoit que sa robe de nuict » et ses bottes, il fut tiré à la porte. » Les prévisions du malheureux favori se réalisèrent promptement, car, après quelques vaines apparences de formalités judiciaires, il fut condamné à mort et exécuté par les ordres du connétable. Cet exemple de la brutalité presque sanguinaire du comte de Richemond n'effraya nullement un seigneur auvergnat du nom de Le Camus de Beaulieu, qui prit au conseil la

[1] Collect. de Petitot, vol. 8, 1re serie.

place de l'infortuné de Giac. Le connétable se débarrassa encore de ce nouveau favori, et cela d'une façon plus expéditive qu'à l'encontre du sire de Giac : « Mondict seigneur » le connestable estoit allé devers le roy, et là luy furent » remonstrez les termes que tenoit Le Camus de Beaulieu : » car il gastoit tout, et ne vouloit que homme aprochast du » roy, et faisoit pis que Giac. Si en estoit la royne de Sicile » et tous les seigneurs mal contens; pour ce en fist monsei- » gneur le mareschal de Bonac la raison : car il le fit tuer. » Et celuy mesme qui le gouvernoit l'amena au teltre en » un petit pré près le chasteau de Poictiers sur la rivière ; » et deux compaignons luy donnèrent sur la tête tant qu'ils » la luy fendirent, et lui couppèrent une main, tant que » plus ne bougea : et s'en alla celuy qui l'avoit amené, et » mena son mulet au chasteau, là où estoit le roy, qui le » regardoit. Et Dieu sçait s'il y eut beau bruit. »

Le sire de la Trémoille succéda aux deux victimes du comte de Richemond dans la faveur de Charles VII : cependant ce dernier fit quelques difficultés avant de l'accepter dans son conseil, et il céda avec beaucoup de peine aux instances de son connétable. « *Beau cousin*, lui disait le roi, » *vous me le baillez, mais vous en repentirez, car je le congnois* » *mieux que vous.* » « Et sur tant demeura la Trémoille qui » ne fist point le roy menteur : car il feit le pis qu'il peut à » mondict seigneur de Richemond, » ajoute le biographe auquel nous empruntons ces détails. Quelques mois plus tard, la discorde éclata entre ces deux puissants seigneurs. Le sire de la Trémoille, dans la crainte du sort de ceux qui l'avaient précédé, chercha à perdre le connétable dans l'esprit du roi, en lui rappelant les exécutions dont de Giac et de Beaulieu, ses favoris, avaient été victimes. « Et incontinent feit deffendre de par le roy que homme ne fust si

hardy de mettre le connétable et ses hommes en ville ny chasteau, ny de leur faire ouverture en nulle place que ce fust. » La Trémoille donna lui-même le signal de la révolte contre Arthur de Richemond, en lui faisant fermer, ainsi qu'aux seigneurs de Bourbon et de la Marche, les portes de la cité de Châtellerault où ils s'étaient donné rendez-vous. Le connétable, comme gage de sa rébellion contre les ordres émanés du favori, jeta sa masse d'armes par-dessus les murs, et alla, quelques jours ensuite, prendre possession de la cité de Parthenay que lui avait donnée Charles VII après la mort de son dernier seigneur. Là, ayant convoqué tous les nobles capitaines et chevaliers dépendants de sa mouvance seigneuriale, il leur fit prêter serment *de lui estre bons et loyaulx serviteurs, et de luy obéir comme à leur seigneur naturel.*

Pendant qu'il cherchait ainsi à rallier autour de lui le plus grand nombre de guerriers, afin de pouvoir renverser le sire de la Trémoille, il apprit avec douleur la prise du château de Chinon, où se trouvait alors sa femme, et la trahison du capitaine Guillaume Bélier qui y commandait. Là ne s'arrêtèrent point les *grandes brouilleries et les animosités particulières des deux rivaux.* Vers la fin de l'an 1427, un grand nombre de seigneurs mécontents, associés aux efforts du connétable, s'emparèrent de la cité de Bourges, seconde capitale du roi Charles VII, et ils se disposaient à poursuivre leurs victoires, lorsque la défection des sires de Bourbon et de la Marche, ralliés aux intérêts de la Trémoille, termina cette lutte désastreuse. Le comte de Richemond retourna alors dans sa cité de Parthenay, et dès les premiers jours de l'année suivante il recommença les hostilités contre les villes et châteaux de la dépendance du roi. — « L'an 1428, » mon dict seigneur le connestable assembla des gens, et » feit mettre le siége à Saincte-Neomaye près Sainct-

» Maixent, pour ce que Jehan de la Roche, alors sénéchal, et
» ses gens, faisoient de grands maux et pilleries au pays de
» Poictou, et tenoient le party de la Trémoille. Si y envoya
» mon dict connestable un chevalier poictevin, nommé
» Jehan Sevestre, qui estoit lieutenant pour monseigneur;
» et y estoit le bastard Chappelle et plusieurs autres capi-
» taines, et avoient faict un camps. Et en effet, Jehan de la
» Roche assembla gens, et vint pour rafraischir ceulx de la
» place; et les gens de mon dict seigneur se retira en leur
» camp, et les gens de Jehan de la Roche entrèrent dedans
» la place. Et le lendemain nos gens s'en vinrent en bonne
» ordonnance, et se retirèrent ès places de monseigneur,
» lequel ne bougea toute celle saison d'entour Partenay. »

Ainsi s'épuisait dans des haines privées l'énergie des seigneurs dévoués au jeune roi. Loin d'unir leurs efforts pour repousser du territoire envahi les guerriers anglais, ils se disputent déjà les fruits d'une victoire incertaine. Pendant que ces querelles de médiocre intérêt s'agitaient autour de Charles VII, l'armée ennemie menaçait d'étendre sa domination jusque dans les provinces soumises au descendant de la dynastie française. Depuis quatre mois ils assiégeaient Orléans, la cité la plus importante des frontières des deux nouveaux royaumes. Déjà la place était sur le point de céder aux efforts des assaillants; et la bravoure des assiégés échouait devant les rudes et terribles assauts de chaque jour. La désastreuse journée de Rouvray, dans laquelle périrent un grand nombre de chevaliers français accourus sous la bannière du comte de Clermont, pour secourir la ville en détresse, avait détruit toutes les espérances de salut des habitants, qui furent depuis ce moment *en grand doute et danger d'estre perdus, et réduits à la fin en la subjection de leurs ennemis*. Les choses en étaient à ce point désespéré, lorsque

éclata pour les sauver un de ces incidents qui semblent plutôt appartenir à la fabuleuse tradition qu'à la réalité de l'histoire.

Devant la puissance mystérieuse d'une jeune fille, les guerriers français, découragés, affaiblis, s'inspirent d'une nouvelle ardeur. Rien de plus dramatique dans notre histoire nationale que l'apparition de Jeanne d'Arc. C'est une merveilleuse légende, aussi poétique que toutes les saintes légendes dont les chroniques religieuses nous ont transmis la fidèle peinture. Dans la vie de cette femme, tout semble étrange ; sa naissance, ses inspirations, son extase et son courage : et lorsque la flamme du bûcher se dresse pour anéantir son enveloppe mortelle, alors son existence tout entière nous offre le spectacle de la plus sublime épopée. N'allez pas demander à l'histoire d'expliquer ce singulier phénomène. Etait-elle réellement inspirée, cette jeune fille? ou bien, ses lèvres n'exprimaient-elles qu'un pieux mensonge, lorsque s'adressant au sire Robert de Baudricourt, elle lui disait : « *Capitaine messire, sachez que Dieu depuis* » *longtemps m'a ordonné d'aller vers le gentil dauphin, qui doit* » *être roi de France ; de me mettre à la tête de son armée, afin* » *de faire lever le siége d'Orléans et de lui ouvrir pour son sacre* » *les portes de la cité de Reims.* » Était-ce encore une adroite supercherie dont elle usait à l'encontre du jeune monarque, lorsqu'elle lui adressait ces paroles ? « *Gentil Dauphin, pour*- » *quoi ne me croyez-vous pas ? Je vous dis que Dieu a pitié de* » *vous, de votre royaume et de votre peuple.* » Tous ces événements se sont-ils réellement accomplis, ou bien ont-ils pris naissance dans l'imagination des chroniqueurs contemporains? Et cette tradition si populaire n'est-elle basée que sur de fabuleuses créations? Non, il n'en peut être ainsi. Le nom de Jeanne d'Arc, de la jeune fille de Vaucouleurs, est

à jamais entouré d'une gloire nationale. Rien ne pourra l'anéantir; et n'y aurait-il que la haine des Anglais envers elle, que le supplice dont ils la firent mourir, cela suffirait pour sanctionner la mémoire de l'héroïne d'Orléans. Qu'importent à l'histoire et le mystère de sa mission, qu'elle dit être divine, et son invocation perpétuelle vers la puissance de Dieu, et tous les accessoires religieux dont certains hommes peuvent perpétuer le souvenir? Ce qu'elle doit dire et affirmer bien haut, c'est que la jeune fille a exercé sur ses contemporains une influence au-dessus de toute négation; qu'elle a inspiré aux guerriers de Charles VII une énergie nouvelle; qu'elle est morte victime de son dévoûment; qu'elle a été offerte en holocauste aux haines nationales. Voilà le point de vue historique sous lequel nous apparaît l'intervention de la Pucelle. Et maintenant, que sur elle s'épuisent toutes les philosophiques hypothèses, rien de mieux; c'est le droit de tous, acquis, incontestable. Mais qu'un homme de génie ravale le rôle de la jeune fille morte au milieu d'un bûcher, qu'il la flétrisse de ses sarcasmes et de ses ironies, qu'il lui enlève ses vêtements d'héroïne pour l'affubler de je ne sais quels grotesques habits de comédie; oh! alors, il y a divagation du talent et oubli de tout sentiment national. L'histoire doit protester contre de telles atteintes portées à ses plus nobles prérogatives, à savoir la conservation pure et intacte de tout ce qui est grand et sublime, hommes et choses, événements et acteurs.

Et puis, si l'homme religieux rencontre dans l'apparition de cette jeune fille une de ces manifestations providentielles qui éclatent de temps en temps au milieu des désastres des nations, pour épouvanter ou sauver les peuples, pourquoi n'irions-nous pas aussi y puiser d'autres enseignements peut-être plus humains et plus réels? N'y a-t-il pas

dans la venue de Jeanne d'Arc une preuve d'avenir? Cette jeune fille, simple paysanne, *bien compassée de membres et forte*, dit la chronique, n'est-elle pas le symbole le plus éclatant de la puissance des peuples à ces époques de troubles et d'agitations? Les puissances féodales sont ennemies de la royauté, cela est certain; quand les seigneurs la servent, c'est en se vendant; et le plus souvent, quoique ralliés autour d'elle, ils entretiennent entre eux des haines et des discordes privées. Eh bien! en dehors de ces rivalités seigneuriales, se rencontrèrent les habitants des communes, ces bourgeois émancipés; c'est sur eux que doit s'appuyer désormais la puissance royale. Dans l'intervention héroïque de la Pucelle nous croyons entrevoir cette pensée, car elle s'y trouve traduite en actions retentissantes qui la justifient et la corroborent.

Quoi qu'il en soit des divers jugements que la postérité peut porter sur cette jeune fille, le roi Charles VII, n'osant, comme de raison, ajouter foi aux paroles exaltées qu'elle lui faisait entendre, ordonna de la conduire dans la cité de Poitiers, où se trouvaient alors, outre les gens de la cour de parlement, plusieurs notables clercs de théologie et autres hommes de docte et grande science. « Et [1] de faict le roy y alla, et faisoit amener et conduire ladite Jeanne, laquelle, quand elle fut comme au milieu du chemin, demanda où on la menoit. Il lui fust respondu que c'estoit à Poictiers. Alors elle dit : « *En nom Dieu, je sçay que j'y auray bien affaire,* » *mais messire m'aydera*; *or, allons de par Dieu.* » Elle fut doncques amenée en la cité de Poictiers, et logée en l'hostel d'un nommé maistre Jehan Rabateau, lequel avoit espousé une bonne femme, a laquelle on la bailla en garde. Elle

[1] Memoires concernant la Pucelle d'Orléans. — Collect. de Petitot, tom. 8, p. 155.

estoit toujours en habit d'homme, n'y n'en vouloit autre vestir. Si fit-on assembler plusieurs notables docteurs en théologie, et des bacheliers, lesquels entrèrent en la salle où elle estoit ; et quand elle les veid, elle s'alla seoir au bout du banc, et leur demanda ce qu'ils vouloient. Lors il lui fut dit par la bouche de l'un d'eux qu'ils venoient devers elle, pour ce qu'on disoit qu'elle avoit dit au roy que Dieu l'envoyoit vers luy; et monstrèrent, *par belles et douces raisons,* qu'on ne la devoit pas croire. Ils y furent plus de deux heures, où chacun d'eux parla sa fois, et elle leur fit des responses dont ils furent grandement esbahis; sçavoir comme une si simple bergère, jeune fille, pouvoit ainsi prudemment respondre. Entre les autres, il y eut un carme, docteur en théologie, bien aigre homme, qui luy dit que la Saincte-Escriture défendoit d'adjouster foy à telles paroles, si on ne monstroit signe; et elle respondit pleinement qu'elle ne vouloit pas tenter Dieu, et que le signe que Dieu luy avoit ordonné, c'estoit lever le siége de devant Orléans, et de mener le roy sacrer à Reims; qu'ils y vinssent et le verroient : qui sembloit lors chose fort difficile à croire, et comme impossible, veue la puissance des Anglois, et que d'Orléans n'y de Blois jusques à Reims il n'y avoit aucune place françoise. Il y eut un autre docteur en théologie, de l'ordre des frères prescheurs, qui luy va dire : « *Jeanne, vous demandez des gens d'armes,* » *et si vous dites que c'est le plaisir de Dieu que les Anglois lais-* » *sent le royaume de France, et s'en aillent en leur pays ; si cela* » *est, il ne faut point de gens d'armes ; car le seul plaisir de Dieu* » *les peut destruire, et faire aller en leur pays.* » A quoy elle respondit qu'elle demandoit des gens, non mie en grand nombre, lesquels combatroient, et Dieu donneroit la victoire. Après laquelle response faicte par dicte Jeanne, les mesmes théologiens s'assemblèrent pour voir ce qu'ils con-

seilleroient au roy, et conclurent sans aucune contradiction (combien que les choses dictes par ladite Jeanne leur sembloient bien estranges) que le roy s'y devoit fier, et essayer a exécuter ce qu'elle disoit. Le lendemain y allèrent de nouveau plusieurs notables personnes, tant de présidents et conseillers de parlement, que autres de divers estats : et avant qu'ils y allassent, ce qu'elle disoit leur sembloit impossible à faire, disant que ce n'estoient que resveries et fantaisies : mais il n'y eut celuy, quand il en retournoit et l'avoit oïeye, qui ne dist après que c'estoit une créature de Dieu ; aucuns mesmes, en restournans, pleuroient à chaudes larmes. Semblablement y furent dames, damoiselles et bourgeoises, qui luy parlèrent, et elle leur respondoit si doucement et si gracieusement qu'elle les faisoit pleurer. Entre autres choses, elles luy demandèrent pourquoy elle ne prenoit pas un habit de femme ; et elle leur respondit : « *Je croy bien qu'il vous » semble estrange, et non sans cause ; mais il faut, pour ce que » je me dois armer et servir le gentil dauphin en armes, que je » prenne les habillements propices et nécessaires à cela ; et aussi » quand je serois entre les hommes, estant en habit d'homme, ils » n'auront pas concupiscence charnelle de moy, et me semble » qu'en cet estat je conserveray mieux ma virginité de pensée » et de faict.* »

Ce récit de la chronique est confirmé dans son ensemble par ces paroles de Jean Bouchet, annaliste de l'Aquitaine, qui s'exprime ainsi : « J'ay ouy dire en ma jeunesse et dès » l'an 1495 à feu Christofle du Peirat lors demeurant à » Poictiers, et près ma maison, qui avoit près de cent ans, » qu'en ma dicte maison il y avoit eu hostellerie, où pen» doit l'enseigne de la Roze, où ladite Jeanne estoit logée, » et qu'il la veit monter à cheval, toute armée a blanc, pour » aller audit lieu d'Orléans, et me monstra une petite pierre

» qui est au coing de la rue d'Estienne où elle print avantage
» pour monter sur son cheval. »

Les prédictions de la jeune fille de Vaucouleurs se réalisèrent bientôt ; la délivrance d'Orléans et la prise de Reims, où Charles VII fit son entrée le 26 juillet 1429, sanctionnèrent les extases merveilleuses de la paysanne inspirée. Si Charles VII chercha par la solennité de son sacre à jeter dans l'esprit des peuples une impression favorable à sa cause, il s'empressa aussi de récompenser les villes fidèles de leurs bons et loyaux services. Entre toutes, la cité de Poitiers devait avoir la plus large part. Durant ces temps de troubles, elle avait été la capitale du royaume, donnant asile dans ses murs à la royauté de France menacée par l'invasion anglaise et par les discordes civiles. Charles VII, presque vainqueur, se rappela la fidélité constante de ses habitants durant sa longue adversité. La fondation de l'université de Poitiers par ce monarque fut donc un monument de reconnaissance royale à l'égard de toute la province.

Dès les premiers siècles, la cité capitale du Poitou avait été dans l'Ouest le centre intellectuel le plus actif et le plus fécond. A chaque phase de notre histoire, nous avons signalé le souvenir de quelques hommes remarquables qui ont fait briller dans son sein l'éclat de leur science et le fruit de leurs labeurs. Depuis Hilaire le Grand, ce premier fondateur du christianisme dans nos contrées, chaque siècle vit s'élever au milieu de cette cité des hommes puissants par leur intelligence, illustres par le retentissement de leur parole. La religion, dans ces temps, protégeait les progrès de la science et de la raison : le prêtre se faisait savant, afin d'accomplir sur cette terre une mission toute civilisatrice. C'était dans les monastères, dans les pacifiques préoccupations de la solitude, que s'élaboraient les œuvres du génie, qu'écla-

taient, brillantes et pures, les étincelles de la raison humaine. Chaque abbaye en était un foyer actif et permanent : rien n'arrêtait dans leur essor aussi bien les créations de l'esprit que les saintes émanations du cœur ; les événements s'accomplissaient au dehors, tumultueux et passionnés, sans troubler l'activité laborieuse de ces véritables missionnaires de l'humanité, interprètes éloquents de la pensée de Dieu et de l'intelligence de l'homme. Quand la conquête bouleversait le territoire, que l'épée du vainqueur frappait de ruine ces saintes retraites, elles renaissaient bientôt de leurs cendres, et l'œuvre commencée s'achevait comme si rien ne l'eût interrompue. Poitiers, entre toutes les cités, offre cet admirable spectacle : les héros de l'intelligence ne lui ont pas manqué ; ses écoles monastiques ont toujours été florissantes, non pas restreintes à des études de pure théologie, mais embrassant aussi celles de la grammaire, de la rhétorique et même de la philosophie. C'est du sein de ces monastères que s'échappent, forts et robustes de tête, presque tous les hommes politiques de ces temps. Pour réaliser la pensée de Charles VII, il était inutile de chercher bien loin les éléments humains de sa future université ; ils étaient prêts ; tout existait, sauf la sanction royale, l'organisation officielle, lorsque la bulle du pape Eugène IV, en date du 29 mai 1431, en autorisa la création. Le préambule de cette décision apostolique est ainsi conçu [1] :

« Eugène, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour » mémoire perpétuelle. Placé par la volonté divine au siége » pontifical, exposé aux périls sans nombre de ce ministère » sacré, nous avons mûrement réfléchi de quelle puissance » peut devenir l'étude des lettres pour dissiper les ténèbres

[1] Mémoires sur l'université de Poitiers, par Jean Bouchet.

» de l'ignorance, et pour régénérer sur toute la terre les » choses privées et publiques, spirituelles et temporelles : » convaincu qu'elle rehausse le culte de Dieu, consolide le » salut des âmes, qu'elle apporte aux hommes la paix et la » sécurité, en récompensant l'honnêteté et en flétrissant le » crime ; qu'elle est pour l'humaine condition un gage de » prospérité, un encouragement à la vertu, une illustration » perpétuelle pour l'Église, par les espérances qu'elle jette » dans l'avenir, nous avons accueilli avec joie et grande » sollicitude les demandes de nouvelles faveurs apostoli- » ques, qui nous sont parvenues de la part de Charles, roi » de France, notre très-cher fils en Jésus-Christ : lequel, » ambitieux de faire jaillir sur tout son royaume l'éclat » resplendissant de la science, et voulant remédier aux » désastres et commotions qui ont troublé le cours des » études et enseignements, dispersé çà et là les professeurs » de ses universités, nous supplie de lui permettre de les » réunir dans la cité de Poitiers, soumise à son autorité, et » favorablement disposée, et d'y fonder une université » comme celle de Toulouse, avec tous ses priviléges, immu- » nités et libertés, afin que les divines paroles de la sagesse, » abondantes comme la rosée, jettent dans le pays et dans les » mœurs les étincelles de la vraie lumière. Nous érigeons, » établissons et ordonnons par autorité apostolique, par la » teneur de ces présentes, une université dans la ville de » Poitiers. »

La bulle du pape fut confirmée et promulguée par les lettres patentes de Charles VII, en date de la même année 1431 ; il s'y exprime en ces termes :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, pour » mémoire perpétuelle. Il n'y a aucun homme d'intelligence » qui ne sache, et l'expérience maîtresse des choses nous

» l'enseigne, que la science et l'étude des lettres sont pour
» l'Église une source d'illustrations et d'avantages, qu'elles
» fortifient la foi catholique et le culte de Dieu, qu'elles
» affermissent sur des bases durables la paix publique, la
» justice et la sécurité de tous. Dans quels royaumes, pays
» ou provinces, la foi a-t-elle brillé, la religion a-t-elle
» triomphé par la pureté de ses doctrines, des erreurs,
» des schismes et des scandales, si ce n'est dans ceux où
» les lumières de la raison ont éclaté, où l'étude des lettres
» a exercé sa toute-puissance? C'est pour cela que les
» princes qui nous ont précédé ont placé toute leur solli-
» citude à répandre les richesses de la science dans divers
» lieux, afin que son germe précieux pût féconder l'avenir.
» La même pensée nous a vivement préoccupé, surtout de-
» puis que les commotions et les guerres ayant désolé la
» surface de notre royaume, par la volonté toute-puissante
» de Dieu, nous avons reconnu que les universités, qui
» jadis étaient en pleine vigueur, sont flétries et abandon-
» nées, et que tous leurs officiers sont dispersés çà et là.
» Nous avons donc ordonné d'établir une université en notre
» ville royale de Poitiers, et d'y réunir les docteurs et maî-
» tres que les événements ont dispersés, ainsi que tous
» ceux qui auraient le désir d'accroître et cultiver leurs
» connaissances. Ce qu'ayant fait exposer de notre part à
» notre saint Père Eugène IV, pape, qui gouverne mainte-
» nant l'Eglise catholique, celui-ci louant notre dessein,
» et y condescendant, aurait érigé, établi, et ordonné pour
» jamais sous la faveur de Dieu, une université de toutes
» les sciences et facultés licites en notre ville de Poitiers, à
» l'instar de celle de Toulouse, et muni, doté et décoré
» ladite université, et tous et chacuns les docteurs et maî-
» tres, et tous les suppôts à l'avenir, d'immunités, privi-

» léges et octrois, et des honneurs des degrés, et de toutes
» les marques qui ont été autrefois concédées par le siége
» apostolique aux docteurs et maîtres qui enseignent et aux
» écoliers de ladite université. » . . . .
. . . .

Dès que les lettres patentes du roi furent lues et enregistrées au parlement séant à Poitiers, une assemblée générale des notables tant de l'ordre civil que de l'ordre ecclésiastique se tint au chapitre du monastère de Saint-Hilaire de la Celle. Parmi les nombreux assistants, on remarquait les abbés de *Saint-Maixent*, de *Saint-Cyprien*, de *Quinçay*, de *Bonnevaux* et de *Saint-Hilaire de la Celle*; les professeurs de théologie *Guillaume Mérici* et *Séguin Cousin*, *tous personnages d'un éminent sçavoir*. Plusieurs membres du parlement figuraient aussi dans cette réunion. C'étaient le président *Lefèvre*, *Geoffroy Vassal*, *Nicolas Gehe*, *Guillaume Charpaigne* et *Thibault de Vitré*, tous conseillers du roi en sa cour souveraine. Le corps municipal y était représenté par *Maurice Claveurier*, maire de Poitiers, et institué protecteur de l'université en vertu des lettres royales, *Guillaume Rousseau*, *Jacques Foulquier*, les frères *Jean* et *Guillaume Larcher*, *Jean Guichard*, *Simon Mourault*, *Guillaume Boilesve*, tous bourgeois de la cité, ainsi qu'*Estienne Vérace* et *Olivier Chicot*, avocats au parlement. L'abbé de Saint-Maixent, délégué en qualité de commissaire, ayant prononcé un discours pour fixer le but de la réunion, l'assemblée se livra immédiatement à la discussion des réglements et des mesures nécessaires. — L'université fut divisée en quatre nations qui prirent pour devises les noms de *France*, *Aquitaine*, *Touraine* et *Berry*. — La dignité de recteur fut conférée à *Jean Lambert*, professeur de théologie. Une députation alla le supplier d'accepter *l'honneur de ladite ville de Poictiers et des citoyens d'icelle*, *et pour le bien de ladite*

université. Lambert s'excusa envers l'assemblée de ne pouvoir accéder à ses prières, *alléguant sa pauvreté et disette, et surtout l'infirmité de son corps;* mais pressé avec plus d'instance, il consentit à remplir les fonctions auxquelles l'avait appelé le suffrage de ses concitoyens. — A chaque nation il fut nommé un procureur : pour celle de France, *Jean Basin ;* pour celle d'Aquitaine, *Guillaume Le Breton ;* pour celle de Berry, *Antoine Caillé ;* et pour celle de Touraine, *Guillaume Bezançon.* — Ces premières nominations terminées, le nouveau recteur prononça en ces termes la formule du serment :

« Que durant sa rectorie, il en exercera fidèlement l'office, à l'honneur et profit de l'université. — Que sur les choses par luy mises en délibération en la congrégation de ladite université, il recueillera fidèlement les vœux et décisions de toutes les facultés et nations, et d'icelles concluera par la majeure partie. — Qu'il fera fidèlement et diligemment exécuter selon son pouvoir les choses délibérées par l'université et concluer en ladite manière. — Qu'il gardera, ne souffrira qu'on enfreigne, et défendra les droicts, priviléges, libertez et statuts de ladite université, et procurera de tout son pouvoir qu'ils soient gardez et défendus en leur entier. — Qu'il procurera aussi selon son pouvoir l'utilité, honneur et exaltation de ladite université durant sa rectorie, les autres choses mises après, et toute faveur esloignée. — Que toutes les fois qu'il sera requis par les trois procureurs de trois nations, ou par deux pour le moins, ou par deux doyens de deux facultez, ou par l'un d'eux, de faire une congrégation générale, il assemblera l'université au lieu à ce ordonné. — Qu'il ne signera aucune lettre testimoniale pour qui que ce soit, s'il ne luy conste premièrement de la scholarité d'iceluy par le tesmoignage ou lettre d'un docteur ou maistre ré-

gent, duquel il sera auditeur, ou s'il n'est officier de ladite université, et signé du scribe. — Qu'il ne fera grâce à aucun en ce qui touche l'université, si premier elle ne luy a esté octroyée par icelle, ou par ses députez ordonnez spécialement pour cela. — Que pour ces lettres testimoniales scellées de son seing, ou pour recevoir les serments, il n'exigera ou recevra que ce qui aura esté ordonné et taxé par l'université, ou par ses députez. — Qu'il ne rétractera point les choses concluës en la congrégation générale par ses prédécesseurs. — Qu'il ne scellera à aucun escolier venant de nouveau lettre testimoniale, ny quelque mandement, s'il n'a eu premièrement certificat du receveur général, qu'il a receu la somme de dix sols, ordonnée autrefois en congrégation générale pour le premier serment, sinon qu'il eust fait serment en une autre université; et s'il a fait le serment en une autre université, et qu'il le prouve, il ne payera que cinq sols. »

L'université sanctionna ensuite la nomination des bedeaux, celle du notaire, des libraires et des parcheminiers. Furent bedeaux : *Jean d'Alençon*, *Besnez* dit *Cosson*, *Richard de Mont* et *Valentin*, pour les quatre nations. Pour la faculté de théologie, *Jean Varest;* pour celle des décrets, *Jean Guillault;* pour celle des lois, *Jean Pasquaut;* pour celle des arts, *Guillaume Chauffier;* et pour celle de médecine, *Pierre Achard*. — A *Jean de la Croix* fut accordée la dignité de notaire et scribe; et furent libraires et parcheminiers *Pierre Durand* et *Olivier Le Galet*, *Guillaume Guibert* et *Jean Cornuer*. — Les diverses facultés eurent immédiatement leurs professeurs. Pour celle de théologie, *Jean Lambert;* pour celle des lois, *Jean Letur;* pour celle de médecine, *Jacques Porchet;* et pour celle des arts, *Guillaume Le Breton*. — Chaque nation fut

placée sous l'invocation d'un saint; celle de France eut pour patron St Denis; celle d'Aquitaine St Hilaire; celle de Touraine St Martin, et celle de Berri St Guillaume.

Ces préliminaires d'organisation étant terminés, ainsi que la prestation du serment des divers fonctionnaires élus entre les mains du recteur et sur les saints Évangiles, l'assemblée se dirigea tout entière, Jean Lambert en tête, vers l'église de Notre-Dame, où un *Te Deum* solennel fut chanté en l'honneur de la fondation de l'université. Le dimanche suivant, par les ordres de Maurice Claveurier, une procession générale eut lieu dans les rues de la cité, à laquelle assistèrent presque tous les membres du parlement et de l'hôtel-de-ville, ainsi que tous les religieux des divers monastères, suivis d'une foule immense de peuple. Lorsque le cortége fut arrivé dans l'église cathédrale, *Pierre Carrelure*, prieur d'un des monastères de Poitiers, prononça une éloquente prédication dans laquelle il fit ressortir avec éclat les avantages immenses que la fondation d'une université devait occasionner pour la province tout entière. — Le lendemain de cette cérémonie, Jean Lambert, *revêtu de sa cappe rectorale*, fit sa première leçon au couvent des frères prêcheurs, en présence d'une multitude considérable de gens illustres et notables, tant séculiers qu'ecclésiastiques. Les jours suivants, les autres professeurs, à l'exception de Guillaume Letur, commencèrent leurs enseignements au milieu du même empressement. Celui d'entre tous ces savants qui obtint le plus remarquable succès, fut sans contredit Guillaume Letur. La nature de son sujet, sa jeunesse, son éloquence, le nombre et la qualité de son auditoire, tout y contribua : *sa harangue fut notable et solennelle*, dit le procès-verbal, *et de bruyants applaudissements l'interrompirent à plu-*

sieurs reprises. Sous de tels auspices, l'université de Poitiers ne pouvait que justifier les espérances de son fondateur, et acquérir au loin une grande célébrité.

Quelque longs que paraissent au prime abord ces détails de l'organisation primitive de l'université, il nous est impossible de ne pas rappeler les sages décisions qui intervinrent *pour multiplier et augmenter ladite université*. Dans ces réglements votés et discutés librement, nous rencontrons les premiers éléments d'une institution vraiment nationale, qui s'est perpétuée de nos jours sous d'autres formes et d'autres dénominations. — Les premiers actes de l'assemblée furent de placer leur université sous la sauvegarde d'un conservateur, protecteur de ses priviléges et immunités. L'abbé de Saint-Maixent et Maurice Claveurier furent investis de cette haute dignité. — Elle ordonna ensuite de répandre dans toutes les provinces voisines les lettres patentes de Charles VII, la bulle apostolique et les procès-verbaux des diverses séances ; d'*ordonner que les écoliers tant religieux qu'autres chemineront honnestement avec habits décens, tant en ville qu'aux congrégations générales de l'université ;* de remercier publiquement le roi, son conseil et le parlement de la protection qu'ils lui ont accordée; d'envoyer des députés vers les évêques des cités voisines pour réclamer leur appui près des populations. — Plus tard, prévoyant les atteintes dont leurs priviléges pourraient être frappés, les membres de l'université choisirent deux avocats et deux procureurs, à savoir comme avocats *Estienne Vérace* et *Jacques Juvénal*, et *Jean Viault* et *Guillaume Bezançon* comme procureurs; lesquels non-seulement furent chargés de défendre devant les diverses juridictions les intérêts de l'université, mais encore d'intervenir dans les causes personnelles aux écoliers afin de leur éviter *toute lézion et oppression* de la part des débiteurs

puissants. Ainsi se déployait l'activité des divers membres de l'université, et chaque assemblée faisait surgir de nouvelles dispositions de nature à servir efficacement à son développement. Les professeurs, les écoliers, les fonctionnaires élevés et subalternes, sont tour à tour l'objet des délibérations et de décisions formulées en lois réglementaires.

Les plus grandes mesures y trouvaient leur solution, ainsi que les détails les plus minutieux. Le procès-verbal des séances de cette assemblée, conservé par Jean Bouchet, se termine par une délibération relative à la cloche de l'université : « Le lundy premier jour du mois de février, l'an » du Seigneur 1432, ledit sieur recteur proposa en la con- » grégation générale, qu'on avoit envoyé certains députez » pour sçavoir des paroissiens de l'église Saint-Porchaire, » s'ils voudroient qu'on mist ladite cloche au clocher de » leur église; auxquels il avoit esté répondu qu'ils le vou- » loient bien, avec certaines conditions qui seroient oné- » reuses à l'université : car lesdits paroissiens vouloient que » si la cloche y estoit une fois mise, qu'elle n'en pust jamais » estre ostée, quand même il arriveroit (ce qu'à Dieu ne » plaise) que l'université ne fust plus en la ville de Poictiers. » En second lieu, ils vouloient que s'il arrivoit que ceux » qui sonnent à présent ladite cloche venoient à mourir, » que par leur décez le secrétain de ladite église eust l'of- » fice de la sonner, et qu'il jouist des priviléges de l'univer- » sité, comme fait celuy qui a maintenant ledit office. En » troisième lieu, ils vouloient que toutes les fois que les » paroissiens feroient des réparations en ladite église, et » principalement au clocher, que l'université fust tenue d'y » contribuer. Et finalement, que le secrétain de ladite » église peust sonner ladite cloche comme les autres aux » festes solennelles de ladite église. »

Nous aurions pu prolonger indéfiniment l'historique de ces premiers temps de l'université, mais il nous suffit d'avoir indiqué les principaux points de son organisation. Nous avons passé à dessein sous silence les contestations diverses qui entravèrent ses premiers pas, les querelles de ridicule préséance qui éclatèrent dans son sein, aussi bien que les démarches intéressées qu'elle fit faire auprès des évêques et du pape lui-même, non plus dans l'intérêt de la science, mais sous l'inspiration d'une pensée plus terrestre, car elle se traduisait par des demandes de bénéfices. Ne serait-il pas hors de propos, en effet, de raconter les prétentions du doyen et des chanoines de l'église cathédrale, à l'encontre de celles du trésorier de Saint-Hilaire, au sujet de la dignité de chancelier de l'université? Et nous ne parlerions pas du débat animé que souleva la rivalité des deux nations de Berri et de Touraine, relativement aux droits de priorité, si nous n'avions trouvé dans le souvenir de ce fait l'occasion de signaler l'indépendance et la sagesse d'une des nations, de celle d'Aquitaine, laquelle, faisant abnégation de toute fierté pédantesque, offrit de céder la seconde place à sa sœur de Touraine, bien et dûment évincée de ses prétentions par une décision arbitrale. Que nous importerait également de savoir que Robert de Fauxdun, chanoine de Saint-Hilaire, fut chargé de rédiger le rôle des aspirants aux bénéfices ecclésiastiques dont les largesses pontificales devaient gratifier l'université? Tous ces incidents de vie privée conviendraient à la monographie proprement dite de cette corporation, mais ils deviennent superflus dans le cadre que nous avons tracé à notre travail. Laissons donc se développer silencieusement et activement l'institution universitaire de Poitiers, pour rentrer dans le récit des événements généraux de notre histoire, sauf de temps à autre à signaler les faits

saillants, à appeler l'attention sur les hommes remarquables qui lui prêteront l'appui de leur talent.

Durant que s'accomplissaient au sein de la cité de Poitiers ces pacifiques événements, une guerre acharnée se poursuivait entre les deux nations rivales, l'Angleterre et la France. C'est en vain que des tentatives de paix sont négociées dans une assemblée générale tenue à Arras : Charles VII y repoussa les singulières propositions qui lui furent faites. On consentait, en effet, à lui abandonner les provinces du Midi, et à reconstituer pour lui l'ancien royaume d'Aquitaine. S'il eût accédé à ces arrangements, c'en était fait de l'unité nationale, et l'histoire aurait rétrogradé de plusieurs siècles dans le passé. Heureusement pour sa cause et pour la France entière, l'appel qu'il avait fait à Dieu et à son épée ne lui faillit point : grâce à l'énergie de la jeune paysanne, martyre de son dévoûment, et au courage de ses guerriers, il recouvra la cité capitale de son royaume, et il y fit son entrée solennelle au milieu d'unanimes acclamations le 14 avril 1436. — Le premier acte du *roi de Bourges*, devenu roi de Paris, fut de rappeler de Poitiers le parlement qu'il y avait transféré en 1418 : mais, voulant donner à cette cité et à toute la province un gage éclatant de sa reconnaissance, il décida, par des lettres patentes du mois d'août 1436, que jamais le Poitou ne pourrait être séparé de la couronne de France. Voici le texte de ce document important pour l'histoire de notre province [1].

« Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, sçavoir » faisons à tous présens et à venir, que comme après nostre » parlement de nostre ville de Paris, nous fussions trans- » portez en nostre ville et cité de Poictiers, en laquelle

[1] Ordon. des Rois de France, t. 13, p. 226.

» fusmes grandement , honorablement et à grande joye
» receus par les gens d'église, maire, bourgeois et habitans
» d'icelle, comme à nous très-obéissans et loyaux subjects ;
» et depuis ayant lesdits gens d'église et autres de nostre dite
» ville et cité, continué envers nous en leurs bonnes vo-
» lontez, et usans d'obéissance, sans faire envers nous
» aucune faute : et nous ont secouru et aydé de tout leur
» pouvoir et puissance, sans y espargner corps ny chevaux
» à tous nos affaires et nécessitez, pour le recouvrement de
» nostre royaume et seigneurie, et dès lors pour la bonne
» et vraye obéissance qu'y trouvasmes, nous instituasmes et
» ordonnasmes nostre justice souveraine et cour de parle-
» ment estre et seoir en icelle nostre ville et cité de Poic-
» tiers ; depuis lequel temps qui fut de dix-huit ans ou
» environ, nostre dicte cour de parlement a esté tenue au-
» dit lieu de Poictiers, moult honnorée et bien obeye par
» ceux de nostre dicte ville et autres de nostre obéyssance,
» et par le moyen de laquelle nostre seigneurie et obéys-
» sance a esté entretenue à l'honneur de nous et au bien de
» la justice. Et pour ce que de présent moyennant la grace
» de nostre Seigneur, avons recouvré grande partie de nostre
» seigneurie, et que bonne paix et bonne union est en
» nostre royaume, et nostre ville de Paris est réduicte en
» nostre obéyssance ; pour occasion desquelles choses, et
» pour la conservation et entretenement de nostre sei-
» gneurie, avons ordonné et est nostre intention remettre
» et faire seoir doresnavant nostre dite cour de parlement
» en la cité de Paris, en laquelle de toute ancienneté elle
» avoit et a accoustumé estre et seoir. Nous voulons re-
» cognoistre les choses dessusdictes, remunérer et récom-
» penser iceux gens d'églises, maire et bourgeois de nostre
» dicte ville et cité de Poictiers, de leur bonne et vraye

» obéyssance, et des choses susdites; et aussi afin qu'il soit
» mémoire perpétuelle à nous et à nos successeurs, que
» ladite cour de parlement y a esté et demeuré par le temps
» dessus déclaré, par le moyen desquelles choses icelle dicte
» ville et cité a esté et est augmentée et creue en authorité,
» biens et honneurs; et que pour le département de nostre
» dite cour, icelle ville pourroit venir en grande diminution
» et depopulation; nous, pour considération des choses
» susdites, et aussi qu'icelle nostre ville et cité est une belle
» et notable ancienne cité, grande et spacieuse, ornée et
» décorée de plusieurs belles et notables églises, tant ca-
» thédrales, collégiales, abbayes que autres, située et assise
» en bon pays et fertil; et aussy qu'y avons estably et or-
» donné université en toutes facultez, laquelle, la mercy
» nostre Seigneur, prospère grandement et hautement; par
» l'arret et délibéracion de plusieurs des seigneurs de nostre
» sang et lignage et autres de nostre grand conseil, de
» nostre certaine science, plaine puissance et authorité
» royale, icelle nostre dite ville, cité et chastellenie de
» Poictiers, avons incorporée, adjoincte et unie, incor-
» porons, adjoignons et unissons par ces présentes à nous
» et à nostre couronne et domaine d'icelle nuement, sans
» jamais en départir, de nostre dicte couronne pour quel-
» que cause et cas qui advienne ou puisse advenir; sans que
» nous ne nos successeurs la puissions bailler, transporter
» ne aliéner à quelque personne que ce soit. »

Le roi Charles VII termine ses lettres par la fondation à Poitiers d'un siége royal. « Et outre plus, y est-il dit, pour
» icelle ville et cité, entretenir en aucthorité et accroistre
» en biens et honneur, ayans considération à ce qu'elle est
» le chef et capital de nostre dict pays de Poictou, nous
» voulons et ordonnons dès à présent y avoir siége royal à

» toujours-mais, auquel nous voulons et ordonnons estre » cognu et décidé de toutes les causes des régales et exemp- » tions dudit pays, et aussi des régales et exemptions de la » Basse-Marche, et des cas de nouvelleté qui par nos lettres » ou de nos successeurs roys de France, seront commis » à nos juges, à quelque siége que ce soit de nostre dit » pays. »

C'est ainsi que se termina pour notre province le dernier incident de crise nationale. Dans les lettres patentes que nous venons de citer, le passé et l'avenir rencontrent l'un et l'autre leur satisfaction. Donc, plus de distinction entre le Poitou et la France, c'est la même terre, la même patrie. L'œuvre tant de fois commencée, si souvent interrompue, trouve en 1436 son complet dénoûment. La royauté de France n'étend même plus sur nos contrées sa domination par les voies indirectes de l'apanage, elle s'y installe franchement, sans détour; toutes les phases de la transition ont été traversées; la fusion territoriale s'est accomplie irrévocablement, et notre province est pour toujours enclavée dans les limites du royaume.

III.

CONSÉQUENCES DE L'UNION DÉFINITIVE DU POITOU A LA COURONNE DE FRANCE. AUTORITÉ DU SÉNÉCHAL. — COMMUNES DE NIORT ET DE SAINT-MAIXENT. HISTOIRE DES DÉVELOPPEMENTS DE L'IMPOT EN POITOU. IMPOT DU SEL.

L'incorporation définitive de la province du Poitou dans les limites territoriales du royaume de France, en changeant la nature des événements, ouvre à son histoire une

nouvelle carrière. Pour bien saisir les conséquences politiques de cette métamorphose, il suffit de jeter un coup d'œil rapide sur le passé, de rappeler ses mystérieuses catastrophes, et de pénétrer surtout dans l'intime révélation de ses secrets et de ses dénoûments. Quelle a donc été notre préoccupation la plus vive, notre unique pensée, en parcourant jusqu'au xv[e] siècle les diverses périodes de nos annales? Quel maintien l'historien devait-il conserver en présence de tous ces faits épars çà et là dans les vieilles chroniques, si diffusément racontées par les écrivains contemporains ? Devait-il s'abandonner sans réflexion aucune à la merci des choses et des hommes, suivre sans guide et sans boussole le cours varié et impétueux des événements humains, et borner sa tâche à leur simple énonciation, aux formules banales d'un enregistrement isolé? Ou bien, s'inspirant d'une idée fondamentale, homme des temps modernes, n'avait-il pas à remplir une tout autre mission? Dominé par la réalité d'un fait positif, à savoir l'union ferme et stable de notre province avec l'ensemble de la France, il était de son devoir de raconter les divergences du passé, et d'expliquer tous les incidents qui ont précédé la solution de l'étrange problème de l'alliance.

Au début des destinées nationales, rencontrant de profondes antipathies morales entre les divers peuples, des divisions géographiques fortement tracées, n'a-t-il pas dû alors se demander comment s'étaient dissipées les répugnances des deux pays, de quelle façon avaient disparu les limites primitives des populations? Telles étaient les questions dont la solution importait à notre histoire. Aussi, après avoir assisté tour à tour à la ruine des nationalités aquitaniques, aux victoires d'Angleterre, à ses défaites si multipliées, après avoir traversé des luttes et des désastres sans nombre,

nous sommes arrivés aux dernières péripéties de ce drame immense, dont les lettres de Charles VII, en date de 1436, se trouvent être le point d'arrêt et la formule historique du dénoûment.

La domination du roi de France sur nos contrées n'a-t-elle pas subi toutes les épreuves et les chances de la conquête? Les victoires ainsi que les revers ne lui ont-ils pas donné la plus solennelle de toutes les sanctions? N'a-t-elle pas triomphé de tous les obstacles, accompli les plus rudes travaux, traversé de terribles orages avant d'arriver à une solution complète? Que le conquérant jouisse donc paisiblement du fruit de ses labeurs, car désormais rien ne viendra soustraire à sa toute-puissante suzeraineté des populations depuis si longtemps en litige. Mais si l'avenir ne doit nullement troubler l'harmonie de cette fusion nationale, s'il doit y avoir entre les deux parties de territoire autrefois distinctes une parfaite communauté d'intérêts, de gloire et de sympathies, l'histoire générale, en absorbant l'ensemble de tous ces faits, réduit le cadre de notre travail à de minimes proportions. Les provinces réunies à la France, ainsi que les fleuves qui se précipitent et se perdent au sein de l'Océan, confondent dans les siennes leurs propres destinées. Tant que la fusion n'a pas été achevée, il nous était facile de suivre le cours de notre histoire locale dans toutes ses sinuosités et ses accidents; maintenant à quel signe le reconnaîtrions-nous, pour l'isoler de l'ensemble et perpétuer dans l'avenir des distinctions qui n'existent plus? Notre tâche est donc terminée, relativement à la jonction du Poitou à la France; et si les événements généraux envahissent désormais notre récit, ce ne sera plus que comme de simples reflets, des échos affaiblis, des nuances partielles dans l'immensité du tableau. Il nous est loisible, maintenant que les perpé-

tuelles commotions des combats ont cessé, de pénétrer dans l'existence intime des populations au xve siècle, d'en suivre le développement, d'en signaler les incidents. La cité, le château, l'église et l'université doivent désormais être le théâtre de nos investigations. C'est là que se rencontre la vie, c'est là que, par conséquent, l'histoire doit chercher ses inspirations. Que la commune nous initie donc aux secrets de ses libertés municipales, que l'aristocratie nobiliaire nous fasse participer à ses chevaleresques exploits, l'Eglise aux saintes préoccupations de son clergé, et la science aux laborieuses fatigues de ses adeptes. Dans toutes ces diversités de labeurs, de pensées, de positions et d'événements, se révélera la physionomie véritable de notre pays.

Mais avant de donner à ces épisodes de vie privée les détails qu'ils nécessitent, il nous faut parler en quelques mots du nouveau représentant de l'autorité royale dans nos contrées. La volonté de Charles VII, exprimée dans ses lettres de 1436, ayant enlevé à la province du Poitou toute possibilité d'être séparée de la couronne, même à titre d'apanage, le pouvoir fut placé entre les mains d'un sénéchal qui devint le souverain du pays. Si nous n'avons parlé que fort accidentellement de cette dignité depuis longtemps en vigueur, c'est qu'elle était toujours dominée par la puissance des princes qui ont tour à tour gouverné le Poitou. Depuis sa réunion à la France, leur autorité acquit une immense extension. En eux se concentre toute puissance; de leur volonté émane le gouvernement, embrassant tout, justice, finances et armes. Le sire de la Roche était sénéchal du Poitou en l'année 1440.

Plus tard les rois de France, craignant quelque envahissement de leur part, restreignirent à de justes limites les droits de leurs fonctions, et en 1491 ils n'avaient même

plus la liberté de choisir eux-mêmes leurs lieutenants pour rendre la justice, et il ne leur restait de leur souveraineté judiciaire que le droit de séance aux audiences avec l'épée au côté, et l'honneur de voir figurer leurs noms et leurs sceaux sur les sentences et les contrats passés dans la circonscription de leurs sénéchaussées. Ces craintes qu'inspiraient ces hauts dignitaires étaient légitimées par plusieurs tentatives d'insurrection. Rendus révocables par Louis XI, ils cherchèrent à placer leur pouvoir sous le bénéfice d'une hérédité perpétuelle. De la sorte, ils auraient reconstitué l'ancienne France, avec ses morcellements de territoire, ses luttes et ses guerres, renouvelant dans nos contrées le souvenir de nos ducs et comtes, de ces guerriers de la féodalité, toujours en pleine révolte contre leur légitime suzerain. Grâces aux mesures énergiques de la royauté de France, ces velléités d'usurpation furent frappées d'impuissance, et l'autorité du sénéchal se trouva comprimée dans ses véritables limites. Tout immense qu'elle nous apparaît, elle est loin d'offrir à l'histoire la même importance que celle des comtes dont nous avons retracé l'existence politique : aussi nous ne les suivrons pas dans leur carrière, préférant envisager sous de nouveaux aspects la période qui sépare des guerres du XVIe siècle les temps qui ont suivi la fusion du Poitou et de la France. Nous l'avons dit, c'est dans les entrailles mêmes des populations qui couvraient alors notre territoire que nous voulons chercher les éléments de leur existence politique, et raviver ainsi par le drame de l'histoire ces illustrations du passé qui ont nom, peuple et noblesse, clergé et université, c'est-à-dire tout ce qui s'agite, se meut et pense; tel doit être le cadre de cette nouvelle partie de notre récit.

Au peuple, l'honneur de la priorité : et dans cette prédi-

lection nous ne cédons ni à de vaines ambitions, ni à des instincts personnels, ni aux tendances du siècle, mais nous avons à cœur de le venger de l'oubli dans lequel tous nos devanciers ont abandonné ses destinées. Dans la réalité de l'histoire, le tiers-état, suivant une locution habituelle, se rencontre partout dans le passé : soldat à l'armée, prêtre dans l'église et le monastère, artiste et ouvrier au milieu de la cité ; ses œuvres sont immenses comme son intervention. Et pourtant ses travaux de tous genres n'ont pas trouvé de mention dans les annales du passé. Ses souffrances de chaque heure, sa position de victime perpétuelle, ne lui ont pas acquis plus de droits. Il a été donné au XIXe siècle de réparer cette injustice flagrante, et d'appeler sur lui l'attention de tous. Déjà nous avons signalé les divers progrès de l'émancipation communale, transcrit les chartes qui en furent les monuments solennels ; ce n'est pas tout encore : il nous faut pénétrer aussi bien dans l'histoire de ses misères que dans le récit de ses triomphes, et nous allons essayer de reproduire le passé du peuple dans nos contrées sous ses trois aspects divers, dans l'ensemble des institutions communales, dans ses rapports avec le fisc, alors que l'impôt le pressure, et dans son organisation particulière, se manifestant par des corporations et les règlements qui les constituaient. Chartes des rois de France, lettres de création des impôts, ordonnances des hôtels-de-ville, voilà la triple source de l'histoire du peuple.

Si les troubles du règne de Charles V devinrent pour la cité de Poitiers, ainsi que nous l'avons vu, l'occasion d'un immense développement de ses libertés municipales, celle de Niort fut également favorisée dans les années qui suivirent l'avénement de Charles VII au trône de France. La position des communes du Poitou au XVe siècle se révèle dans l'histoire

de ces deux villes importantes. Tour à tour elles ont à subir les libéralités et les exigences du vainqueur. Les demandes de subsides succèdent, en effet, aux octrois de priviléges; ces deux manifestations de la puissance royale marchent pour ainsi dire de front : qu'une charte d'immunités émane de la générosité du souverain, ne craignez point d'être avares de gratitude, car quelques nouvelles réquisitions du fisc les suivent de près; c'est là le revers de la suprême magnificence. Mais si les cités payèrent largement les libéralités dont elles étaient l'objet, l'avenir ne doit nullement s'inquiéter des catastrophes qu'elles provoquaient; tout cela disparaît avec le temps; les souffrances se dissipent, les blessures fiscales se cicatrisent, et au dessus de ces éphémères désastres restent inaltérables et toujours puissants les monuments écrits qui constituent l'indépendance municipale, ouvrent la vie politique à ces bourgeois et manants si rudement maltraités aux siècles passés, et deviennent les premières pages de l'épopée sublime dont le peuple doit plus tard devenir le héros. Voilà à quel titre nous considérons tout d'abord l'action de la royauté dans notre pays, sous ses apparences les plus favorables, alors qu'elle inscrit en caractères ineffaçables sur les registres des hôtels-de-ville et des parlements, des concessions de priviléges et de libertés. La cité, au XVe siècle, domine le château; la puissance des seigneurs vient se briser contre ses chartes d'émancipation. Autour de ses murs s'étend, puissante et énergique, la protection royale qui s'y trouve formulée : la commune succède à l'aristocratie féodale dans les faveurs du souverain. Les possesseurs de fiefs nobiliaires peuvent bien encore, il est vrai, exercer leur suprême autorité dans les limites de certaines juridictions, faire flotter leurs bannières seigneuriales

aux tours élevées de leurs forteresses ; mais au-delà, toute tentative de souveraineté devient usurpation, qui se transforme en crime lorsqu'elle a pour objet la tyrannie à l'encontre de quelques cités, ou la violation de leurs priviléges. Ils se façonnent difficilement à ce nouvel état de choses ; leur turbulente activité, leurs habitudes guerroyantes se trouvent singulièrement contrariées par ces entraves inaccoutumées ; et si la justice du roi ne frappait leurs fréquentes infractions, ils eussent bientôt réduit à de pures nullités toutes ces garanties légales accordées aux classes moyennes. Outre ces répugnances des seigneurs, d'autres fléaux menaçaient encore la sûreté des populations. « Le roi Charles VII, dit un historien, chargea son fils, le jeune dauphin, en 1438, de délivrer le Poitou, l'Angoumois et la Saintonge des bandes qui dévastaient les campagnes. Les excès de ces bandes, connues sous le nom d'*écorcheurs* et de *retondeurs*, surpassaient ceux des *tard venus* si fameux par leurs cruautés et leurs rapines durant la captivité du roi Jean. Elles avaient pour chefs des capitaines expérimentés qui s'étaient rendus indépendants à la faveur des troubles ; et les plus grands seigneurs ne rougissaient point de s'enrichir par de pareils brigandages. Parmi ces chefs, les anciennes chroniques citent la Trémoille, d'Amboise, le bâtard de Bourbon, Jean et Gui de la Rochefoucault, de Pons et plusieurs autres. Parmi les conseillers du jeune prince qui dissipa ces tentatives, se trouvait l'évêque de Poitiers. »

En 1439, la répression d'abus d'un autre genre se trouve formulée dans les lettres patentes de Charles VII, par lesquelles il enjoint encore à son fils, le jeune Louis, de se rendre en Poitou afin de donner satisfaction aux plaintes de la cité de Niort contre les exactions dont elle était victime :

« Informés, y est-il dit [1], des grands maux, dommaiges, » pilleries et roberies qui ont esté faiz ce temps passé, et se » font encor chacun jour en noz païs de Poictou, par plu- » sieurs gens de guerre qui y ont esté et sont encore a pré- » sent en noz diz païs, vivans sur les champs, et par aultres » estans en plusieurs chasteaux, forteresses, églises fortes » d'iceulx païs, qui pillent, robent et destroussent; apa- » tissent et rançonnent noz diz subigiés; destroussent et » dérobent les marchans et autres gens passans par les che- » mins, et font autres maux innumérables et ainsi que » plusieurs de nos subgiés d'iceulx païs, gens d'église, » nobles, barons et autres venans contre nos ordonnances » et commandements en contemps et mépris de nous et de » nostre seigneurie et auctorité royal, et en grand lésion de » justice n'ont voulu obéir à plusieurs lettres et mandements, » les ont rompus et déchirés, battu et menacé les exécu- » teurs d'iceulx et autres nos officiers. Et avec ce que les » aucuns ont empoisché à lever nos deniers tant des tailles » comme des aides de par nous mis sus lesdiz païs, levé et » exigé finances par rançons et autres extorsions et exactions » indues, sans nostre auctorité, congié et mandement, et » autrement grièvement délinqué à la très-grand fole charge » et destruction de nos diz païs et subgiez, et à nostre très- » grant deplaisance, désirans de tout nostre cœur y pour- » veoir et nos diz subgiez soubs nous vivre en bonne justice, » paix et tranquillité, avons envoyé nostre très-cher et très- » amé fils le dauphin, et lui avons donné par ces présentes » pouvoir et auctorité, mandement espécial de pourveoir aux » choses dessusdites et chacunes d'icelles ainsi qu'il verra » estre à faire pour le bien de nous et desdits païs, de faire

[1] Manusc. de dom Fonteneau, t. 20, p. 231.

» vider et départir de toutes manières de gens de guerre,
» qu'il y trouvera vivans, sur les champs et les aultres
» estans èsdits chasteaulx, forteresses, églises et aultres
» places fortes, pillans et robans en nos diz païs, par toutes
» les meilleures voyes et manières que faire se pourra, et de
» les contraindre à ce par puissance et main armée, et faire
» désemparer et abattre lesdites places se mestier est et bon
» luy semble, et de faire assembler des gens d'armes, et des
» reffusans, rebelles et désobéissans, faire appréhender,
» belle et si bonne justice que ce soit exemple à tous autres,
» de punir et faire punir et corriger selon l'exigence des cas
» tous ceulx qui seront trouvez coupables d'avoir mespris
» et offence envers nous et en désobéissant à nos lettres et
» mandements, les avoir déchirés et battu les exécuteurs,
» mandons par ces dites présentes estre obéi à nostre dit fils
» par tous les seigneurs, barons, sénéchaux et tous nos
» justiciers et officiers. » Par ces mêmes lettres, en date du 12 décembre 1439, Charles VII donne à son fils pour conseillers Jean de Montmorin, Pierre de Tuillières et Jean Colas, conseillers au parlement, afin de procéder aux enquêtes et jugements de criminels. S'étant rendus dans le pays, ils mandèrent par devers eux les commissaires et collecteurs des aides, tailles et subsides institués par le roi. Ceux-ci déclarèrent qu'il avait été levé plusieurs sommes, outre celles dont le peuple avait été imposé : les unes pour réparations de villes, châteaux et forteresses; les autres pour gratifier les seigneurs et capitaines de ces diverses places, solder leurs gens d'armes et autres serviteurs; « que du reste ils
» avoient levé et exigé ces sommes sans mandement, auc-
» torité, congié ou licence du roi de France. »

Ces mesures de protection contre la tyrannie des gens du fisc et celle des seigneurs voisins, n'eurent pas le résultat

qu'elles semblaient promettre ; car, dans l'assemblée qui se tint à Niort, le procureur du roi accusa de ces exactions non plus des étrangers ou d'autres gens, mais bien le maire et les bourgeois de la ville, ainsi que les commissaires et les collecteurs des impôts, disant qu'ils avaient détourné à leur profit plusieurs sommes depuis vingt ans ; il les somma d'apporter les mandements et commissions des divers impôts et taxations qu'ils avaient perçus, et de prêter serment de la vérité de ces assertions. A cette étrange accusation, les gens de la commune répondirent qu'il était vrai que depuis vingt ans ils avaient levé pour le roi plusieurs tailles en la ville et châtellenie de Niort, mais qu'ils avaient accompli loyalement les charges et commissions à eux confiées ; qu'il était également vrai qu'ils avaient employé le surplus des sommes perçues aux réparations de la ville et du château, mais jamais pour solder le seigneur ou sa dame, ni ses gens de guerre, ni autres serviteurs. Le procureur du roi, loin d'être satisfait de ces énergiques dénégations, persista à réclamer contre eux toute la sévérité de la justice. Le dénoûment de cette curieuse procédure se retrouve dans les conclusions des lettres déjà citées : « Après lesquelles choses » et plusieurs autres dites et proposées de part et d'autre ; » vu et considéré que les maire, commissaires, collecteurs, » bourgeois et manans habitans la ville de Niort, ont fait foy » et serment que les deniers provenant des impôts de ladite » cité ont été mis et convertis en réparations et autres » usages, et non ailleurs, ainsi que mandé leur estoit par » les lettres de mondit seigneur, et aussi que les collecteurs » ne se sont en rien mespris sur leurs commissions, les dé- » clarons quittes et absous et imposons silence perpétuel » audit procureur. » Cette reconnaissance judiciaire de bonne administration accordée aux habitants de Niort, ne

fut pas complète. Nous le disions tout à l'heure, le pouvoir royal sait merveilleusement escompter toutes ses faveurs à l'égard des cités : c'est là une source toujours féconde pour son trésor appauvri. « Mais, est-il ajouté, pour éviter à l'avenir » les choses qui pourroient suivre, et le long temps qui seroit » pour visiter et faire visiter leurs comptes, lettres, man- » dements, taxations; considérant les grands frais et mises » que nous avons à supporter, condamnons les habitants de » Niort à cent cinquante livres tournois. »

Vers la même époque, en 1440, la cité de Niort devint le théâtre d'événements plus importants. Plusieurs seigneurs mécontents, ayant abandonné la cour du roi de France, se révoltèrent contre son autorité. A leur tête se trouve le sire de la Trémoille, cet antagoniste si acharné du connétable de Richemond; autour de lui se pressent les ducs d'Alençon et de Bourbon, le comte de Vendôme, les seigneurs de Chabannes, de Chaumont, de Boucicault, le brave Dunois, bâtard du duc d'Orléans, et le sénéchal de Poitou Jean de la Roche. Ils n'eurent pas beaucoup de peine à associer à leurs coupables tentatives le jeune Louis, dauphin de France, qui ne trouvait pas à satisfaire son ardeur ambitieuse par la possession de quelque riche apanage. Ils publièrent en son nom un manifeste contre le roi Charles VII, son père, provoquant à la révolte les seigneurs et les habitants des cités. La ville de Niort fut choisie par eux comme centre de l'insurrection, par suite du pouvoir qu'y exerçait le duc d'Alençon en sa qualité de seigneur. Déjà ils s'étaient emparés de l'abbaye et du château de Saint-Maixent par la trahison d'un nommé Jacquet, serviteur de la dame de la Roche qui y habitait alors, et malgré la résistance courageuse d'un homme d'armes du nom de Jean Sacher, assisté de plusieurs habitants, ils étaient sur le point de pénétrer dans toute la

ville, lorsque Charles VII, accompagné du connétable, accourut à la tête d'une nombreuse armée. Tous deux ils avaient à venger une injure personnelle, le roi contre son propre fils, le sire de Richemond contre la Trémoille; aussi attaquèrent-ils avec vigueur les guerriers rebelles et les dissipèrent promptement. Ils les poursuivirent jusque dans le Bourbonnais, où presque tous furent contraints d'implorer la clémence du vainqueur.

Les résultats de cette tentative de révolte, connue dans l'histoire sous le nom de *Praguerie*, devinrent l'occasion de quelques mesures répressives de la part du roi de France contre la cité de Niort. La suppression de sa commune coïncide, en effet, chronologiquement avec la date de cette expédition avortée. Charles VII eut-il à cœur de venger les sympathies de ses habitants à l'encontre des seigneurs révoltés et leur fidélité au duc d'Alençon, ou bien voulut-il faire sentir aux villes la force de son autorité, et les mettre dans la nécessité de ne pas ouvrir facilement leurs portes aux rebelles et aux mécontents? Ce qui nous autorise à émettre cette induction, c'est qu'à la même époque, la petite ville de Saint-Maixent, qui avait héroïquement défendu l'entrée de ses murs aux guerriers du sire de la Trémoille, devint l'objet de la prédilection du monarque, qui enleva pour elle à la ville de Niort certains priviléges. Tels furent les commencements des institutions municipales dans cette cité.

Déjà en 1431, au mois de mai, cédant aux humbles sollicitations de ses habitants, Charles VII avait permis aux plus notables d'entre eux de tenir des assemblées, *pour traicter, adviser et ordonner des affaires et choses touchans eux et ladite ville,* limitant à un intervalle de deux années l'exercice de cette faculté. A l'expiration de ce délai, il prorogea pour le même temps ce droit d'assemblée, par ses lettres du 15 avril

1440, prenant en considération, dit-il, *la très-grande loyaulté et obéyssance de ses habitants*. Cette première faveur ne fut que le prélude de plus importantes. Dans le mois d'avril de la même année, Charles VII lui accorda le droit de commune et tous les priviléges qui y étaient attachés. Le préambule des lettres de concession nous révèle le motif de la libéralité royale, et confirme ce que nous n'avancions qu'à titre d'hypothèse. « Durant [1] des guerres et entreprises faites par des » seigneurs du royaume, lesquels par séductions ont attiré » dans leurs rangs nostre fils encore jeune, et ont pris la » ville de Saint-Maixent, malgré la résistance courageuse » de ses habitants, dont plusieurs *furent blessés et navrés*, » et qu'ensuite ces derniers défendirent avec succès contre » toutes les agressions une porte de la ville, vers laquelle » s'étoient réfugiés l'abbé et les religieux du monastère ainsi » qu'une foule de gens, acquittant ainsi envers nous leur » loyauté sans en estre détachés par la perdition de leurs » biens, pillés et dévastés par les ennemis; en considération » et mémoire perpétuelle de cette fidélité et vaillance, leur » avons octroyé corps, collége et communauté de ville, » pouvoir d'élire deux d'entre eux pour son gouvernement; » ordonnons que ces deux élus, outre la garde des clefs de » la ville, jouiront de tous les droits et priviléges y appar- » tenants. » Par ces mêmes lettres, le roi Charles VII leur accorde également de riches armoiries dans lesquelles trois fleurs de lis entourées d'une couronne d'or rappellent les armes de France. — Tel est le premier titre de l'histoire communale de Saint-Maixent. — La faible importance de cette ville ne permit pas de donner à ses droits municipaux la même extension que dans les autres communes. Les dé-

[1] Manusc. de dom Fonteneau, t. 16, p. 159.

nominations de maire et échevins se trouvent remplacées dans cet acte primitif par celles d'*élus*, dont le nombre est restreint à deux. Dans la suite, et grâce à l'oubli des premières lettres de fondation, cette cité posséda en toute jouissance la plénitude des droits et des dénominations des autres communes. Non content d'investir de la sorte la cité fidèle par l'établissement de son hôtel-de-ville, le roi de France enleva, à la même époque, à celle de Niort le siége des *élus*, espèce de commissaires chargés de la perception des aides et impôts. Les motifs qui avaient dicté les lettres que nous venons de citer se trouvent encore mentionnés dans celles qui opérèrent cette mutation.

L'année suivante, une nouvelle occasion s'offrit à Charles VII pour manifester son bon vouloir à l'encontre de la même ville. Voici en quelles circonstances : Le sénéchal de Poitou voulant déroger à un usage, depuis longtemps consacré, de tenir ses assises quatre fois par an au siége de Saint-Maixent pour les terres de Parthenay, Vouvent et Mervent, alors de la dépendance du connétable de Richemond, et cela par condescendance pour les habitants de Poitiers, ordonna que les justiciables du ressort de Saint-Maixent viendraient invoquer sa justice dans la capitale de la province. Cette décision jeta en grand émoi la ville de Saint-Maixent, encore toute fière des récentes faveurs royales : elle envoya de suite un député vers le sénéchal, afin de le supplier de revenir sur sa détermination, *et de ne pas les léser en leurs droits, franchises et libertés, eux qui toujours avaient été bons et loyaux serviteurs de la couronne de France*. Malgré l'éloquence et les prières de Jean Giraudeau chargé de cette mission, le sénéchal et son lieutenant n'accédèrent en rien à ses sollicitations, et même irrités de son insistance, et peut-être de la vivacité de ses paroles, ils don-

nèrent l'ordre de le conduire en prison. Alors, furieux du mauvais résultat de leurs démarches, et de la réception rien moins qu'amicale faite à leur envoyé, les habitants de cette ville en appelèrent à la justice du roi.

Leur supplique fut favorablement accueillie, et des lettres patentes, en date du 27 janvier 1441, enjoignirent au sénéchal et à son lieutenant d'accéder à leur demande. « Informé bien et dûment, y est-il dit [1], que le sénéchal de Poitou est dans l'usage de tenir ses assises au siége de Saint-Maixent, nous ne voulons en aucune manière les dépouiller de leurs droits et libertés, et qu'en raison de leur fidélité et obéissance en tous temps, pour les récompenses des pertes et dommages qu'ils ont soufferts pour nous, nous révoquons la décision de notre sénéchal en ce qu'elle a de contraire aux demandes des requérants. » Quelques mois plus tard, il fallut de nouvelles lettres du roi de France pour contraindre Maurice Claveurier, alors lieutenant du sénéchal, à exécuter cette décision [2]. La même difficulté se renouvela vers l'an 1482, et Louis XI lui donna une solution identique, et ce ne fut qu'après beaucoup de luttes que les choses reprirent leur ancien cours.

La commune de Niort ne resta pas longtemps, près du roi de France, dans l'état de défaveur où l'avait placée la malencontreuse expédition de la Trémoille et du jeune dauphin. Dès 1442, cédant aux sollicitations réitérées des bourgeois et habitants de cette cité, et *dans l'espoir de services pour les temps à venir*, Charles VII lui restitua ses droits, prérogatives et juridictions, ainsi que ses habitants en jouissaient dans le passé [3]. Tous les incidents que suscitent dans l'his-

[1] Dom Fonteneau, t. 16, p. 321.
[2] *Id.* *Id.* p. 70.
[3] *Id.* t. 20, p. 241.

toire les rapports du pouvoir royal et des communes, nous révèlent les détails de la vie municipale au xv[e] siècle, la position de ces cités tour à tour en faveur ou en disgrâce, soit qu'elles s'enrichissent de nouveaux priviléges, soit qu'elles se trouvent dépouillées de ceux dont elles étaient déjà en possession. Pour qu'elles prospèrent, il leur faut de toute nécessité suivre la bannière royale, s'associer aux destinées de ses armes, repousser bien loin toute tentative de rébellion. C'est ainsi que dans la courte expédition de 1440 la ville de Saint-Maixent a conquis ses franchises et ses droits, et que sur le frontispice de son hôtel-de-ville se trouvent gravées les armes à écusson royal, symbole perpétuel de son alliance avec le roi de France.

Dans le cours de ces révolutions communales, il advient souvent que les délégués de l'autorité suprême provoquent par d'injustes prétentions de nombreuses et vives collisions. En 1443, la cité de Niort eut recours, elle aussi, à la justice de Charles VII pour obtenir protection en faveur de ses libertés contre l'envahissement des officiers royaux. Par suite des priviléges que lui avaient accordés autrefois les rois de France et d'Angleterre, ses habitants jouissaient du droit d'acquérir des immeubles situés dans l'enceinte de la cité, *tenus à cens ou rentes par le roi,* sans être soumis à certains droits exorbitants du fisc, et en payant seulement le double de la somme due pour cause du cens. Nonobstant ce droit et plusieurs autres fort importants, le lieutenant du sénéchal s'efforçait d'en entraver l'exercice, et déjà, à plusieurs reprises, il avait menacé de répressions pénales ceux qui contreviendraient à ses défenses, lorsque parurent les lettres de Charles, en date du 4 juin, qui donnèrent gain de cause aux réclamations des habitants de Niort [1]. « Il ordonna de

[1] Dom Fonteneau, t. 20, p. 244.

» les laisser jouir et user paisiblement de leurs droits, » usages et franchises, tels qu'ils en jouissoient dans les » temps passés, sans les molester, travailler ne empes- » cher. » L'année suivante, Maurice Claveurier donna à cette contestation le même dénoûment que le roi de France, après avoir entendu l'exposé des divers griefs de l'officier royal contre les bourgeois de la cité de Niort, représentés dans l'instance par Guillaume Leydet et Jean Martin, relativement aux infractions à des ordonnances et coutumes du royaume, et pour avoir fait construire sans autorisation préalable un hôtel-de-ville, ainsi que les réponses par lesquelles les représentants de la cité accusée repoussèrent ces diverses attaques. Cette décision favorable, tout en rejetant les prétentions des officiers royaux comme mal fondées, ne porta aucune atteinte aux droits du fisc ; car, non content de faire placer sous l'hommage du roi de France la maison de l'échevinage nouvellement construite, il condamna la ville à payer une amende de vingt écus d'or. Ces deux sentences, légèrement contradictoires, furent rendues en la cour ordinaire de la sénéchaussée de Poitou, tenue à Poitiers, le 12 avril 1448, par Maurice de Claveurier, de Consay et Gazeau [1].

Malgré les réticences pécuniaires de ces libéralités, la cité de Niort commença à prendre un immense développement, et lorsqu'en 1455 Charles VII affranchit de l'imposition de douze deniers par livre tous les marchands étrangers qui apportaient leurs denrées dans les villes de son royaume, elle était déjà en voie de complète prospérité. L'avénement de Louis XI au trône devint pour elle l'occasion de nouvelles faveurs. Le roi de France se rappela, ainsi que son père

[1] Dom Fonteneau, t. 20, p. 247.

l'avait fait autrefois à l'égard de Poitiers, l'accueil qu'il avait reçu comme dauphin dans cette cité, et sa disgrâce passée fut largement compensée par l'octroi de nouveaux priviléges. En effet, après avoir confirmé toutes les anciennes concessions, il y institua un siége royal par des lettres datées d'Amboise, le 14 novembre 1461 [1], dont le préambule est ainsi conçu : « L'humble supplication de nos bien-amés les » maire, bourgeois et habitans de notre ville de Niort » avons reçue, contenant comme quoi ladite ville est une » des bonnes et principales cités de notre pays et comté de » Poitou, et un des siéges de cette sénéchaussée. Qu'à l'oc- » casion des guerres et divisions qui ont eu cours en notre » royaume, la juridiction ordinaire du sénéchal a été dis- » continuée dans la cité de Niort, et tellement que l'on a » contraint et que l'on veut contraindre ses habitans et » ceux de son ressort, qui veulent plaider pour *l'abréviation* » *de leurs procez*, de venir au lieu de Poitiers en la cour ordi- » naire, sans en vouloir faire aucun renvoi audit juge de » Niort, ce qui est transporter les sujets d'un ressort en » l'autre, chose qui ne doit se faire sans grande cause. Pour » ces motifs, voulant garder nos sujets de toutes vexations » et peines, nous ordonnons qu'audit lieu de Niort, ait » doresnavant cour ordinaire pour connoistre, décider et » déterminer de toutes causes au regard des sujets, manans » et habitans de ladite ville et chastellenie, soit en matière » de complainte, de requête, de lettres formées ou autres, » et tout ainsi que le sénéchal de Poitou ou son lieutenant » connoist en sa cour de Poitiers. »

La même année, et presque à la même date, Louis XI compléta l'institution communale de cette cité par l'ano-

[1] Ordon. des Rois de France, t. 15, p. 188. — Dom Fonteneau, t. 20, p. 257.

blissement de ses maire, échevins et conseillers jurés [1]. « Ayant considéré, dit-il dans ses lettres, la très-grande » loyauté et vraie obéissance, vouloir et affection que Hu- » gues Fouchier, maire, Jean Bastier, Guillaume Laidet, » Pierre Laidet, Jean Iver, Jean Jau, Jean Laidet le jeune, » Pierre Taveau, Jean Martin et Jean Galemit, qui ont été » maires de ladite ville, et sont à présent du nombre des » douze échevins, ont eu continuellement à nous et à la » couronne de France, et pour les bons et grands services » qu'ils ont faits à nos prédécesseurs et *à nous au temps passé*, » et dans l'espoir qu'ils fassent plus au temps à venir, et » pour considération du bon et grand gouvernement qui » existe d'ancienneté dans cette ville qui a coutume d'élire » les plus notables et bonnes personnes dignes de grande » vertu et mérite, afin que ce soit exemple aux autres » habitants quand ils verront les dessus dits être exaucés, » élevés et préférés en honneur, prééminence, dignité, » nous voulons et il nous plaist qu'ils soient tenus et réputés » dès maintenant et à toujours pour nobles, en jugement » en fait d'armes, et en quelque lieu que ce soit, qu'eux » et leurs enfants mâles et de lignée légitime puissent » être armés de l'ordre et estat de chevalerie; qu'eux et » toute leur lignée née et à naistre, et chacun d'eux puis- » sent acquérir par tout notre royaume, et ceux qu'ils ont » déjà acquis, tenir, avoir et posséder à tout jamais, soit » fiefs et arrière-fiefs, terres, possessions et héritages, » justice, seigneurie et autres choses nobles et de noble con- » dition, sans qu'ils soient jamais tenus de payer aucune » finance ni à nous, ni à nos successeurs; et avec ce leur » octroyons et voulons qu'ils jouissent de tous priviléges,

[1] Ordon. des Rois de France, t. 15, p. 219. — Dom Fonteneau, t. 20, p. 261.

» droits, immunités, franchises, coutumes, libertés, usages » et toutes autres choses, comme font et ont coutume et » doivent faire chevaliers, escuyers et autres nobles dudit » pays et de notre royaume, et tout ainsi et par la forme et » manière qu'il a esté autrefois octroyé par feu nostre très- » cher seigneur et aïeul que Dieu absolve, auxdits maire, » échevins et conseillers des villes de Poitiers et de la » Rochelle. »

L'année suivante, de nouvelles lettres de Louis XI déchargèrent le maire, les échevins et conseillers de la même ville, des sommes qu'ils pourraient devoir au trésor pour avoir joui des fiefs et héritages nobles avant les titres d'anoblissement. Ces décisions soulevèrent de grandes difficultés au sein de la Cour des comptes, qui se refusait à leur entérinement. Ce ne fut qu'après de longs délais qu'elles reçurent cette sanction si tardive. Les résistances de cette cour amenèrent des résultats assez pénibles pour les nouveaux dignitaires ; et les largesses royales que nous venons de mentionner eurent, elles aussi, leurs restrictions fiscales. Par ses lettres du 14 mars 1466 [1], Louis n'étendit le privilége d'exemption des tailles et des aides « qu'à ceux qui vivront noblement et » serviront sous les armes quand les nobles du pays seront » convoqués par lui ou ses successeurs. Quant aux autres, » maire, échevins et conseillers qui la plupart sont gens de » pratique et marchands, ils ne pourront en aucune façon » se soustraire desdites tailles. » Il y allègue la pénurie de son trésor et les réclamations énergiques d'un grand nombre d'habitants *grandement molestés et oppressés*. La Cour des comptes, qui avait été si rigoureuse pour l'entérinement des lettres d'anoblissement et des remises de finance, ouvrit avec

[1] Dom Fonteneau, t. 20, p. 271.

grande joie ses registres pour y inscrire cette dernière décision; car le 23 mars suivant, c'est-à-dire neuf jours après leur promulgation, les formalités d'enregistrement étaient accomplies. Dans ces détails de procédure se rencontre souvent l'explication de bien des événements. Niort n'était pas une ville féodale, remplie de nobles et de seigneurs ; c'était tout simplement une cité commerciale, habitée par des bourgeois et des hommes de pratique, ainsi que les appelle Louis XI. Est-il besoin de chercher ailleurs que dans la nature de sa population les secrets des résistances de la Cour des comptes? Non-seulement elle avait à cœur les intérêts du fisc, elle, protectrice née du trésor royal, mais encore elle se ressentait de tendances aristocratiques. Ses membres, presque tous de haute lignée, ne pouvaient-ils pas voir avec déplaisir le roi de France octroyant à de simples bourgeois les droits de la noblesse, et travaillant ainsi à l'œuvre de l'égalité dont le début se manifeste dans toutes ces chartes municipales?

Ainsi s'accomplissaient les destinées de la commune de Niort, tour à tour pâles et radieuses. Elle subit l'influence politique de l'époque; soumise à toutes les réactions, elle en ressent les contre-coups; disgraciée sous Charles VII, elle reconquiert la faveur royale sous Louis XI; et dans toutes ces alternatives de bonne et de mauvaise fortune, ses priviléges se développent, grandissent et atteignent le point culminant de l'organisation municipale, à savoir la participation de ses membres aux honneurs et immunités de l'aristocratie nobiliaire. Voilà la vie, le drame de ces communes du moyen-âge, dont les incidents offrent à l'histoire de précieux renseignements, aussi bien sur les bourgeois devenus l'objet des libéralités royales, que sur les monarques dont la magnificence s'épuise en octrois de priviléges et de libertés. La cité de Niort, investie de tous ces droits, peut main-

tenant poursuivre ses allures commerciales, et accepter la position que lui ont faite et les répugnances de la Cour des comptes, et les dernières lettres du roi Louis XI.

Si les chartes de nos vieilles communes sont pour notre histoire des monuments d'une haute importance, soit qu'ils révèlent la tendance générale des événements humains, soit qu'ils témoignent de la force des classes moyennes, ou bien des bonnes dispositions du monarque à l'encontre de ses sujets, nous avons à leur opposer des documents d'un tout autre genre. En face des libéralités municipales des rois de France, il faut placer, comme contre-partie, leurs demandes incessantes de subsides. Si l'union de notre province à la couronne a été chose noble et glorieuse pour l'avenir de l'unité nationale, les populations de ces époques durent la trouver quelquefois coûteuse et accablante. Dans les rapports du souverain et des sujets, il y a deux choses bien distinctes : le lien moral et le lien matériel, le serment de fidélité et l'impôt ; le premier tout d'enthousiasme et de dévoûment, le second n'offrant que répugnance et misère. La royauté de France ne vivait pas de peu, et elle fait payer cher les frais de sa domination. Dès son début, les impôts se multiplient sous toutes les formes, sous toutes les dénominations : c'est le véritable Protée du paganisme. Il change à chaque instant, et dans ses perpétuelles mutations il conserve toujours sa propre individualité, sa nature, son essence, c'est-à-dire son avidité et sa tyrannie. Il s'attache aux provinces nouvellement unies, y jette ses satellites, y apparaît tour à tour comme subside, taille, aide, gabelle, et toujours pressurant il s'acharne à sa victime ; et lorsqu'elle est épuisée, haletante, sans vie, il l'abandonne pour la ressaisir bientôt et recommencer à son encontre les douleurs d'un éternel supplice. Que des révoltes éclatent désormais, que des cris

d'imprécation retentissent contre la métropole, interrogez les populations, et toutes vous diront que leur désespoir n'est que le résultat de ses tyranniques exigences. — Voilà l'impôt, aux prises avec sa victime, le peuple.

C'est ici le lieu d'examiner la position du gouvernement de France par rapport aux subsides qu'il exige de notre province. « Trois objets forment les revenus du roi sous Charles VII : 1° le domaine ; 2° les tailles ; 3° les aides et gabelles [1]. Quant aux monnaies, on s'en était fait une ressource également injuste et pernicieuse, dont le profit n'était fondé que sur une fausse évaluation des monnaies affaiblies, que les sujets trompés ou forcés prenaient sur un pied au-dessus de leur vraie valeur, vu l'altération de leur titre. Une pareille ressource, dont l'avantage n'était que momentané, devait avoir nécessairement des suites ruineuses pour le peuple et pour le royaume ; mais la facilité de subvenir aux besoins présents fit souvent fermer les yeux sur le danger de l'avenir. Le revenu le plus ancien de nos souverains ou plutôt de leur couronne, était ce que l'on nommait le domaine, qui consistait non-seulement en terres et seigneuries, en rentes, censives et droits féodaux, mais encore en droits domaniaux inhérents à la souveraineté, tels que les droits d'aubaine, de bâtardise, de francs fiefs, les émoluments de justice. Ce revenu ancien suffisait dans les premiers temps aux dépenses de l'État : mais les guerres étrangères et les troubles intérieurs ayant favorisé les déprédations, et les besoins multipliés par les malheurs ayant donné lieu à des aliénations fréquentes, le domaine était devenu absolument insuffisant. Dès son avénement au trône, Charles VII chercha à établir dans la perception des impôts un ordre régulier,

[1] Extrait de l'introd. du 13e vol. des Ordon. des Rois de France.

il établit les formes et les règles de la comptabilité, et, le 12 août 1445, il publia des lettres dont l'objet principal était de préciser les fonctions des trésoriers et d'étendre beaucoup leurs pouvoirs. Elles leur donnaient le droit de voir et visiter toutes lettres et tous mandements patents du roi, touchant le domaine, tant en matières d'offices, commissions, dons, assignations, comme autres charges. Les impôts, jusqu'alors soumis à des règles capricieuses, prirent dans leur marche quelque chose de légal et de régulier. — La *taille* était dans son origine un droit purement féodal; on nommait ainsi toute levée de deniers que les seigneurs faisaient dans leurs fiefs, et que nos rois, à titre de seigneurs, ordonnaient dans leurs domaines. C'était un impôt passager, dont quelque besoin extraordinaire, et le plus souvent la guerre, devenait ou le motif ou le prétexte. On renouvelait l'imposition chaque année, tant que le besoin continuait; le roi en faisait la demande aux états assemblés, qu'il instruisait de la nécessité du secours, et dont il écoutait les représentations soit sur la somme à imposer, soit sur les contributions respectives de chaque localité. Sous Charles VII, le nom de taille s'appliqua uniquement au subside imposé pour la solde et l'entretien des troupes que ce prince mit sur pied, lorsque voulant remédier aux maux que causait l'indiscipline des gens de guerre, il établit un corps de troupes régulières. Ses lettres de 1439 abolissent cette tyrannie des seigneurs qui levaient des impôts suivant leurs caprices et leurs besoins; il leur est défendu de lever sur leurs hommes aucune taille sans le congé du roi. Leurs vexations deviennent impuissantes, et le droit de tailler leurs vassaux disparaît du despotisme féodal. »

Jusqu'alors, et sous les règnes des anciens rois de France, le mode de perception des impôts avait varié comme l'impôt

lui-même. Sous St Louis, les répartiteurs des subsides, connus sous le nom de prud'hommes, étaient choisis par les assemblées des communautés. Plus tard ils furent désignés sous la dénomination d'*élus*. Charles VII leur enleva la nature et l'origine de leurs fonctions électives, sans en changer le nom et le pouvoir. Par son ordonnance de 1445, il traça l'étendue et la portée de leurs attributions. Si l'anarchie existait parmi ceux qui étaient investis du droit de lever l'impôt, elle était encore bien plus forte parmi ceux qui devaient le supporter. Là tout est capricieux, les priviléges s'accumulent, les exemptions se multiplient, et ce fut dans le but de remédier à cette véritable calamité que Charles VII, par ses mêmes lettres de l'année 1445, chercha à mettre un terme à tous ces abus, en énonçant presque nominativement les personnes que l'impôt devait atteindre : « Ce sont, y est-il » dit, tous les sujets de quelque état qu'ils soient, tant mar- » chands, mécaniques, laboureurs, procureurs, praticiens, » officiers, tabellions, notaires, comme tous autres, ex- » cepté tant seulement vrais escoliers, estudiants, et con- » tinuellement fréquentans, demeurans et résidans ès » universités de Paris, Orléans, Angers, Poitiers et autres » par nous approuvées pour acquérir degrés ès sciences; » nobles vivans noblement et suivans les armées, ou qui » par vieillesse ne les peuvent plus suivre, nos officiers or- » dinaires et commensaux, pauvres et misérables personnes, » lesquels sont exempts desdites tailles. »

Quant aux *aides*, quoique par leur nature elles exprimassent une éventualité, un secours accidentel, elles n'en prirent pas moins une action régulière permanente. Il fallait bien pour les obtenir une autorisation des états, mais presque toujours les circonstances, la nécessité, cette impérieuse despote, les faisait voter. Charles VII dauphin les avait

abolies, afin de se ménager l'affection de ses nouveaux sujets ; devenu roi, il hésita longtemps à revenir sur cette mesure, mais enfin il en ordonna le rétablissement par ses lettres de 1435. Les personnes et les choses furent ainsi frappées par l'impôt des aides. Il était régi par des fermiers à bail d'un an, sous la surveillance des élus, avec le recours aux généraux conseillers sur le fait des aides. Ce fut là l'impôt le plus flexible, et par conséquent le plus tyrannique ; il se développa comme les besoins ; sa multiplicité, les diverses formes de sa perception le rendirent bientôt le plus odieux de tous. Alors on vit établir légalement dans nos contrées l'impôt connu sous le nom de *quart du sel;* des règlements émanés de l'autorité royale établirent les diverses formes de sa perception ; et en l'année 1451, Charles VII rendit une ordonnance relative à cet impôt. Nous croyons devoir reproduire dans son entier le texte de ces lettres [1] qui contiennent un véritable système, dont les règlements postérieurs ne furent souvent que la reproduction.

Instructions et ordonnances faictes par le roy Charles VII sur le quart du sel ordonné avoir cours ès pays de Poictou et de Xainctonge, lequel quart ledict seigneur veult et ordonne estre levé par la manière qui s'ensuit :

1° Ledict sire veult et ordonne estre levé de tout le sel qui sera vendu esdicts pays par tant de foys qui sera vendu, revendu ou eschangé, cinq solz pour livre, et de plus plus et de moins moins.

2° Et afin que aucune fraude ne se commecte par les vendeurs, icellui seigneur veult et ordonne que chascun marchant et autres, aians sel plus qu'il ne luy en est besoing pour sa despense, vienne devers les Esleuz oudicts païs, ou à leurs commis, notifier et declairer le nombre de sondict sel, dedans dix jours après la publicacion de ces présentes, sur peine de confisquer ledict sel, et d'amende arbitraire.

[1] Ordon. des Rois de France, t. 15, p. 199.

3° Après ce que inventaire sera fait d'icellui sel en chascune maison, que nulz ne soient si hardiz de descendre aucun sel esdicts lieux où icellui inventaire aura esté fait, ne ailleurs, sans le venir premièrement dire et declairer à nosdicts Esleus ou à leurs susdicts lieutenans sur ce ordonnez, sur peine de perdre ledict sel, chevaux et chariotz, et d'amende arbitraire.

4° Que chacun qui vendra sel, paie au receveur dudict quart ou au fermier d'icellui, ou autre commis de par ledict seigneur à icellui lever, cinq solz pour livre de tout ledict sel par luy vendu, revendu ou eschangé, sur peine de confiscacion de tout ledict sel et d'amende arbitraire.

5° Que aucun ne soit si osé ne hardy de transporter ledict sel hors dudict pays, es lieux où ledict quart n'a point de cours, sans d'icellui paier ledict quart ès limites et fins dudict pays, avant que yssir d'icellui, au receveur ou commis à recevoir ledict quart, sur peine de perdre ledict sel, ses chevaux et chariotz, et d'amende arbitraire.

6° Que tous ceux qui pourront trouver aucunes gens faisans le contraire, et menans sel contre l'ordonnance dessusdicte et declairée, auront povoir de prandre icelluy sel, avec les gens et bestes qui en seront trouvez saisiz ; et ceulx qui aussi les prandront et ameneront devers lesdicts Esleuz ou autres leurs commis à ce, auront la moitié dudict sel et bestes qui par eulx sera prins et trouvé, aveeques la moitié des amendes et confiscacion qui y escherront : et ainsi le fait-on assavoir de par le roy notredict seigneur.

7° Avons voulu et ordonné inhibicion et deffense estre faicte de par nous à tous marchans et autres vendans, revendans, eschangeans et conduisans sel en et partout lesdicts pays de Poictou et de Xaintonge, ville et gouvernement de la Rochelle, et autres lieux où ledict sel doit et a accoustumé estre quartaigé, et à chascun d'eulx tant en général que en particulier, et par cry public, se mestier est, ès lieux que verrez estre à faire, qu'ils ne soient si osez ne hardiz de transporter aucun sel hors desdicts pays et eslection, de quelque part ne en quelque lieu où ilz l'aient prins ou acheté, sans paier ledict quart audict fermier ou à ses gens, serviteurs ou commis, sur peine de confiscacion dudict sel et des basteaulx, charrectes, et autres voictures sur lesquelles il seroit transporté, et d'amende arbitraire ;

8° Et pareillement aux manans et habitans des isles d'Oleron et Ma-

rennes, et austres isles et lieux que verrez estre à faire, qu'ilz ne mènent ne transportent aucun sel creu, fait et labouré, en nosdicts pays de Poictou et de Xainctonge, ville et gouvernement de la Rochelle, contremont la rivière de Gironne, ès pays où ledict quart n'a point de cours, ou qu'il ne seroit gabelle en aucuns de noz greniers, sans paier le quart d'icellui sel audict fermier ou sesdicts commis en ladicte ville de Blaye, sur les peines dessus declairées;

9° Et s'il advient que aucuns manans ou conduisans ledict sel non quartaigé, passent par les limites dessus declairées et yssent desdicts pays de Poictou et Xainctonge sans paier ledict quart, soit par lesdictes rivieres ou par terre, nous voulons et vous mandons comme dessus, que se vous ou aucuns de vous estes sur ce requis par notredict procureur, ou ledict fermier ou susdicts commis, vous les poursuyvez ou faictes poursuivre, quelque part qu'ilz aillent descendre ledict sel es villes et lieux estants dessus lesdictes rivières, et les contraignez et faictes contraindre à paier ledict quart, pour le sel qu'ils auront ainsi transporté sans paier ledict quart, par toutes voies et manières en telz cas requises, nonobstant opposicions ou appellacions; en condempnant les transgresseurs en amendes telles que verrez au cas appartenir, lesquelles amendes voulons estre et appartenir moictié à nous et l'autre moictié audict fermier.

10° En oultre, pour ce que en ladicte Marche d'Anjou et de Poictou ne se paie ou livre aucun quart ne gabelle, et que à ceste cause le fait dudict quart de sel est grandement diminué, nous voulons et vous mandons de rechef et à ung chascun de vous comme dessus, que vous vous transportez sur ledict païs de Marche, et illec vous informez sur les choses dessus dictes et les deppendances; et y faictes, ordonnez et establissez limites et mectes, dedans lesquelles ledict quart de sel devra estre cueilly et levé, le mieulx et le plus convenablement que vous verrez estre à faire; et icelles limites et mectes par nous faictes et ordonnées, contraignez ou faictes contraindre tous ceulx qu'il appartiendra et que verrez estre à faire, à paier dessors en avant ledict quart de sel par eulx vendu, revendu ou eschangé audict pays de Marche, depuis le premier jour de janvier jusques à présent et dores en avant, selon les limites qui sur ce auront esté par vous faictes et establies, par toutes voies et manières accoustumées par nos propres debtes; et s'il y a aucun refusant ou delaiant, ou qui y feissent resistance, voulons que vous procedez à

l'encontre d'eulx et de chascun d'eulx, touchant l'exécution des choses dessusdictes et de chascune d'icelles, par main forte et armée se mestier est, et tellement que l'auctorité et force nous en demeure.

11° Et pour ce que plusieurs faulx-saulniers pourroient passer et transporter ledict sel tant par eaue que par terre, et par nuyt, sans paier ledict quart et sans ce que la chose vienne à la congnoissance dudict fermier ou de sesdicts commis, nous voulons et octroyons que iceulx qui les denonceront à la justice, ou audict fermier, ou à ses commis, aient le quart de toute l'amende qui en ystra, tant ce qu'il nous en appartiendra, que comme audict fermier.

12° Avons ordonné inhibicion et deffense estre faicte par nous à tous marchans et autres vendans, revendans ou eschangeans et conduisans sel en et par tout lesdits pays de Poictou et de Xainctonge, ville et gouvernement de la Rochelle, et autres lieux où ledict sel doit et a accoustumé d'estre quartaigé, et à chascun d'eulx tant en general que en particulier, et par cry public se mestier est, es lieux que verrez estre à faire, qu'ilz ne soient si osez ne si hardiz de transporter mesmement ès lieux de Cholet, Maulevrier, Mauleon, Mortaigne, et autres lieux prouchains et contigus desdictes Marches, de quelque part ne en quelque lieu où ils l'aient prins et acheté, sans paier ledict quart audict commis, ou à ses gens et serviteurs, sur peine de confiscacion desdicts sel, chevaux, voictures et harneys et d'amende arbitraire.

13° Pour obvier aulx fautes, recellement et abbuz qui faisoient par les marchans et autres conduisans sel esdicts pays de Poictou, d'Anjou et Marche, d'iceulx pays, furent faictes divisions et limites audict pays; c'est assavoir, que les charriotz et bestes chargées de sel, et qui viendront du lieu de Beauvoir-sur-Mer, la Roche, la Cousture et Clisson, et autres pays circonvoisins où les marchans, et autres achetans ledit sel et conduisans, seroient pour le temps advenir, pour la longue distance dudit pays de la Marche, et pour plus seurement paier le droit dudit quart, passent en conduisant ledit sel, ès lieux de la Becqrolle, et la Seguygnière de la rivière de Mayne, esquelz lieux ilz seront tenuz de paier le dut au fermier ou commis dudict seigneur à icelui quart recevoir, sur paine d'amende arbitraire, et de confiscacion desdicts bœufs, charriotz, bestes et dudict sel, à appliquer audict seigneur, et sans ce que lesdicts conduisans ainsi ledict sel, passent par d'autres pays et lieux desdictes Marches, que par les lieux dessus déclarez; et sur peine

desdictes amendes et confiscacion, quand ilz feroient le contraire, et à estre contrainets par prinse et détencion de leurs biens et personnes, se de ce ilz sont contredisans.

14° Que tous marchans et autres personnes quelzconques, eulz entremectans de fait marchandises de sel, seront tenus dores-en-avant, quand ils achecteront ledict sel en nos dicts pays et eslection, et dedans les fins et mectes d'iceulx, de dire et déclarer leurs noms et surnoms, et le lieu où ils font leur demeure; et de bailler caution se mestier est, de paier icelui quart à cellui ou ceulx qui de par nous ont ou auront la charge ou temps advenir, avant que partir ne transporter ledict sel hors du lieu où ilz l'auront acheté; et de paier ledict quart auxdicts commis, ainçoys que partir hors des fins et mectes desdictes eslections; et s'il advenoit que aucuns menassent sel ès pays où ledict quart a cours, ilz seront tenus de bailler caucion, de paier ledict quart de sel, ou d'apporter certificacion dedans trois moys après ensuyvans, du lieu ou ledict sel aura esté mené et deschargé; et ce sur peine de confiscation dudict sel, et d'amende arbitraire, à icelle appliquez moictié à nous et moictié aux inventeurs, et à ceulx qui de par nous ont ou auront la charge de recevoir ledict quart.

15° Et que dores-en-avant aucuns charriotz ne bestes chargées de sel, qui viendront du lieu de Beauvoir-sur-Mer, le Coustumier, et autres lieux et pays où ilz prennent sel et transportent par mer ès paroisses de Saint-Macayre, le May, la Seguynière, Becqrolle, Saint-Saulveur de Roussay, la Remaige, Saint-Andry de la Marche, Saint-Pierre, Champbroigne, et autres qui se dient estre de ladicte Marche, comme de Poictou et d'Anjou, et hors d'icelles paroisses passeront, seront tenuz passer au lieu de la Becqrolle ou la Seguynière deçà la rivière Domay où ilz seront tenuz de paier ledict quart de sel aux fermiers ou commis à icelluy recevoir de par nous : sur peine d'amende arbitraire et de confiscation de bœufs, chariotz, bestes et sel, et à appliquer selon les ordonnances royaulx sur ce faictes.

16° Que tous ceulx qui seront trouvez passants, charriotz et bestes, vendans, revendans ou eschangeans sel esdictes paroisses et autres lieux qui seront estre Marche, soient contraints, réaument et de fait, à payer à nous ou ausdicts fermiers ou commis et desputez de par nous, le quart dudict sel par prinse, arrest et exploitacions de leurs bestes, charrois, sel, et se mestier est, de leurs personnes, en cas de désobéissance ou

contredict de la paier, selon les ordonnances et instructions sur ce faictes, et comme pour nos propres debtes.

Les habitants des pays ainsi imposés ne tardèrent pas à appliquer les ingénieuses subtilités de la fraude pour éluder les dispositions de cette ordonnance royale ; ce qui en nécessita de nouvelles de la part de Charles VII, afin de remédier aux infractions continuelles dont se rendaient coupables ceux qui faisaient le commerce du sel. A la fin de 1451, Jehan Bastier, qui avait affermé l'impôt du quart du sel, se plaignait vivement des nombreuses pertes que lui faisaient éprouver les ruses des marchands. Suivant lui, ces derniers transportaient le sel pendant la nuit, et furtivement, au-delà des limites assignées pour la perception du droit de vente, et échappaient ainsi à toute redevance fiscale. Les îles d'Oléron, la plage de Marennes, et plusieurs contrées du Poitou, étaient choisies de préférence pour servir d'entrepôts à ces marchands, et de là ils transportaient le sel par mer dans toutes les villes importantes. Jehan Bastier alléguait encore bien d'autres plaintes *sur les grans énormes excès et abuz qui se font et commectent de jour en jour en grant diminucion de la revenue d'icelui quart de sel et à son très grant préjudice et dommaige*, et suppliait le roi d'intervenir pour protéger l'exécution de ses ordonnances. Charles VII vint à l'aide de son délégué, et, pour remédier aux divers abus dont il se plaignait, il enjoignit à tous ceux qui faisaient commerce du sel, en l'achetant dans le pays de Poitou, de déclarer, au moment de l'achat, leurs noms, prénoms et domicile ; d'indiquer le lieu où ils avaient intention de le transporter pour le revendre, et de payer le droit du quart si cet impôt n'existe pas au lieu désigné ; que, dans le cas contraire, ils sont contraints de fournir caution jusqu'à

ce qu'ils aient justifié du paiement du droit, et cela dans le délai de trois mois : toute infraction à ces diverses mesures fut frappée d'une amende et de la confiscation des marchandises.

Malgré ces garanties accordées aux fermiers de l'impôt, la fraude était tenace dans ses tentatives, féconde en nouveaux procédés, railleuse des décisions royales, et en perpétuelle hostilité avec les représentants de la gabelle métamorphosée. Le 4 décembre 1462, Louis XI rendit de nouvelles lettres pour la répression de certains autres abus, sur les plaintes d'Olivier Paummier, successeur de Jehan Bastier. Les marchands avaient avisé de transporter le sel, non plus sur les côtes, dans des ports, mais bien dans l'intérieur des terres, dans cette partie appelée Marche du Poitou, sur les limites de l'Anjou, laquelle n'était point assujétie au paiement de l'impôt, et ils pouvaient facilement échapper ainsi aux exigences fiscales d'Olivier Paummier et de ses agents. Louis XI frappa de nouvelles pénalités ces diverses infractions; il écrivit au sénéchal de Poitou de mettre dans leur répression la plus grande sévérité, *afin qu'ils ne soient doresnavant si osez et si hardis de transporter le sel hors du païs de Poictou sans payer ledit quart au fermier*. La plus grande publicité fut donnée à ce mandement royal, et le 6 janvier 1462 les élus du Poitou le promulguèrent, et dans leur exécutoire nous rencontrons même quelques nouvelles dispositions qui nous révèlent l'activité toujours croissante des infracteurs aux ordonnances du roi relatives au quart du sel. « Et en outre, disent les élus, pour ce que nous ne » pouvons bonnement vacquer en nos personnes et faire et » garder lesdictes limites selon le contenu des lettres royales, » à punir et corriger les transgresseurs selon les ordres et » intentions du roy, et lesdictes instructions et ordonnances

» obstant les occupations de nos affaires, nous avons commis
» et député pour ce, au lieu de nous et en nostre absence,
» Guyon Guerry, Colin Juhet, Jean Le Breton, Pierre
» Guidon, Colas Michelot, Jean Florin, Jean Cadoret,
» Jean Baudin et Guillaume Dubois, auxquels et à chascun
» d'eux nous mandons et commandons par cesdites pré-
» sentes que les transgresseurs et infracteurs desdictes limites
» et autres choses déclarées, ils prennent, arrestent avec
» leurs bestes, charrois et sel, par main forte et armée, et
» tellement que la force, auctorité et puissance demeure
» audit seigneur. » Toutes ces décisions furent proclamées en pleine foire de Saint-Hilaire, à Maulevrier, le 13 janvier de la même année, par Guillet Corbeau, sergent à cheval du roi, et Jean Gasseau, crieur audit lieu [1].

En 1469, Louis XI publia une nouvelle ordonnance relativement à la perception de ce même droit, et ayant encore pour but de réprimer les contraventions journalières des marchands de sel. Il y déclare qu'étant instruit que des gens de divers états s'efforçaient depuis longtemps de commettre des fraudes touchant le quart du sel qui lui appartient, et ne voulant pas que ce droit soit sans valeur, il promulgue ces lettres en date du 26 mars, dont la teneur peut se résumer en ces termes [2] :

Par les six premiers articles, il renouvelle l'obligation de prendre 5 sols par livre sur les ventes, reventes et échanges, prescrit les déclarations à faire par les redevables, les registres à tenir et toutes les formalités à suivre par les élus et les receveurs. — Par le septième, il ordonne que tous ceux qui améneront du sel en Poitou de Bretagne ou d'autre pays qui ne paient pas le quart au profit du roi, soient tenus en

[1] Ordon. des Rois de France, t. 15, p. 595.
[2] Ordon. des Rois de France, t. 16, p. 283.

arrivant de faire la déclaration de ce qu'ils ont, et d'en payer le quart ou de donner caution de le payer après la vente, sous peine de confiscation du sel et des chevaux, et d'une amende arbitraire. — L'*art.* 8 est consacré aux déclarations à faire et aux cautions à fournir, si l'on met en grenier le sel apporté, et aux peines en cas de refus. — Par l'*art.* 9, il est enjoint à tous ceux qui transporteront du sel sur les marais pour le transporter hors du pays, de payer le quart au lieu du chargement suivant le prix qu'il pourra valoir au lieu de la vente, ou bien de donner caution. — *Art.* 10. Défense de faire transporter du sel par mer sans en déclarer la valeur et en payer le droit du quart. — *Art.* 11. Défense d'en transporter aux lieux où le quart n'a pas cours, sans avoir payé le droit, sous peine d'amende et de confiscation du sel, des chevaux et harnais. — L'*art.* 12 indique les seules villes où il pourra y avoir un grenier à sel : Poitiers, Niort, Saint-Maixent, Fontenay, Parthenay, Bressuire, Thouars, Mauléon, Châtellerault, Lussac-les-Châteaux, Availle, Chauvigny et Vivône. — L'*art.* 13 fait obligation à ceux qui ont du sel en grenier de l'amener un mois après dans une de ces villes, sous les peines de confiscation et d'amende. — Les *articles* suivants, jusqu'au *dix-neuvième*, tracent la route à suivre et les obligations imposées à ceux qui porteront du sel dans ces différents lieux. — L'*art.* 19, prévoyant qu'on pourrait transporter le sel par l'Angoumois, où le droit de quart n'était pas exigible, sans entrer en Poitou, établit pour le recevoir des agents avec mission de soumettre la fraude aux peines indiquées. — L'*art.* 20 permet néanmoins au duc d'Angoulême de percevoir le droit qu'il a coutume d'exiger de la part de ceux qui importent le sel dans les contrées de sa domination. — L'*art.* 21 permet au receveur du quart de faire inventaire du sel qui sera en Limousin, et s'il en trouve

qui n'aurait pas payé le quart, de le confisquer, et cela sans préjudice de l'amende. — L'*art.* 22 défend, sous les mêmes peines, le transport du sel durant la nuit. — L'*art.* 23 donne à tous sergents royaux, à tous receveurs et fermiers ou à leurs commis, de prendre au corps les trangresseurs de ces présentes décisions, avec leur sel, chevaux, bateaux, charrois, bœufs et tous autres moyens de transport, et leur accorde pour leur peine la moitié de l'amende et des objets confisqués. — L'*art.* 24 enjoint aux fermiers, après l'expiration de leur bail, de remettre entre les mains de leurs successeurs les registres et inventaires pour le sel, afin que ceux-ci connaissent mieux les abus qui se pourraient commettre dans la perception de ce droit.

Tel est, dans un succinct résumé, l'état de la législation des rois de France par rapport à cet impôt du sel. — Nature du droit, objets imposés, modes de perception, pouvoir des agents, répressions contre les abus, tout cela s'y trouve mentionné, formulé jusqu'aux moindres détails. Voulant donner une idée de la position du fisc dans nos contrées, nous avons cru devoir choisir l'impôt du sel, parce que c'est celui qui a soulevé le plus de répugnance parmi les populations, celui dont la perception offrit le plus de difficultés, et enfin parce que, dans les guerres du siècle suivant, il est appelé à jouer un rôle immense. Haine à la gabelle, révolte contre les agents, telle est la pensée dont nous avons entrevu le germe dans les ruses innocentes et continuelles de la fraude, mais qui doit plus tard influer énergiquement sur l'esprit des masses, et jeter parmi elles des semences de discorde et d'insurrection. C'est sous ce point de vue que l'histoire de l'impôt devient importante et dramatique; c'est là la source perpétuelle de misère et de plaintes, et il advient souvent qu'à ces protestations de la parole suc-

cèdent des luttes plus terribles et quelquefois même sanglantes. — Il nous eût été facile de compléter l'aperçu historique que nous avons donné sur cette partie de nos annales, de poursuivre à l'infini la citation de nouvelles ordonnances, qui se multiplient, se développent, se corrigent à mesure que les abus en font une nécessité. C'est ainsi que par ses lettres du mois de juillet 1470, Louis XI défend expressément de vendre au rabais le sel nouvellement apporté dans les greniers, jusqu'à ce que l'ancien soit vendu. Quelquefois une simple ordonnance détruit toute cette législation, et, en vertu de la nécessité, élève le tarif des droits à percevoir. Au mois de janvier de la même année 1470, le roi de France, pour soutenir la guerre contre le duc de Bourgogne, augmente de 40 sols par muid le droit du quart institué par son père. — Tout est capricieux dans la loi du fisc; la nécessité en est l'arbitre, *suprema lex*. Qu'importent les souffrances du peuple, les réclamations énergiques de ceux que l'impôt frappe? Les réformes ne viennent malheureusement qu'après les désastres, lorsqu'aux cris de détresse les populations ajoutent des menaces de révolte. — Nous avions donc quelque motif de dire que la puissance du roi de France, au XV[e] siècle, n'offrait pas toujours aux habitants de nos contrées un aspect favorable; si d'elle émanaient ces priviléges qui ont constitué la vie communale, c'était encore elle qui dictait ces perpétuelles demandes d'argent, inscrivait sur les registres de ses royales ordonnances ces pénalités sévères contre les infracteurs, contre les rebelles, et contre tous ceux qui chercheraient à se soustraire aux exigences du fisc. Voilà la vérité historique sans arrière-pensée, évoquant sur la scène du passé le bien et le mal, restituant à chacun ce qui lui appartient légitimement, ne flattant ni le peuple ni la

royauté, mais les plaçant dans leur réciproque situation et leur véritable physionomie.

IV.

HISTOIRE DES CORPORATIONS OUVRIÈRES DE LA CITÉ DE POITIERS AU XVe SIÈCLE.
ENSEMBLE DE LEUR ORGANISATION.
STATUTS ET ORDONNANCES DES MAIRES ET DE L'ÉCHEVINAGE
CONCERNANT DIVERSES PROFESSIONS.

Jusqu'ici nous avons considéré l'histoire du peuple, du tiers-état, dans son ensemble et dans ses rapports avec la royauté de France, dont le pouvoir se manifeste, soit par des concessions de priviléges, soit par des demandes d'impôts : c'est là le point de vue général de la position des classes plébéiennes au XVe siècle ; et pour compléter ce tableau, il est nécessaire d'explorer plus profondément encore l'organisation de la commune. — Sous l'inspiration des libertés municipales, dont nous avons rappelé les principales dispositions, d'autres libertés ont pris naissance ; moins grandes, moins élevées, elles eurent cependant d'immenses résultats sur les destinées des masses. Les chartes des hôtels-de-ville octroyées par les rois sont le frontispice de tout l'édifice communal. Elles le dominent, le complétent ; et de plus, elles font éclore, au sein de la cité, d'autres existence plus humbles et plus modestes, il est vrai, mais dont l'ensemble constitue la vie populaire, plébéienne. A côté de la grande communauté municipale surgissent, en effet, d'autres communautés, ayant des constitutions spéciales, des mœurs,

des coutumes, des franchises à elles appartenantes : nous voulons parler des corporations ouvrières et industrielles.

Elles ne furent que des conséquences naturelles des droits de la commune ; tous leurs statuts ont été créés à l'image de ces derniers ; ils existent par eux, en sont les reflets. Toutes les parties de la cité n'étaient-elles pas liées intimement l'une à l'autre? De l'hôtel-de-ville s'élançaient à travers toutes les régions des classes moyennes ces principes de liberté formulés dans des actes et dans des règlements qui les façonnent, les guident, et concourent à l'institution complète de la commune. C'est en étudiant les statuts des divers corps de métiers, en pénétrant dans les mystères de leur organisation spéciale, que nous pourrons faire revivre dans leur existence passée toutes ces castes ouvrières, dont les labeurs ont échappé jusqu'à ce jour à l'intelligence de l'histoire. Que la cité se relève donc de ses ruines avec son antique physionomie; qu'elle nous redise les incidents de son passé; que toutes les diverses corporations, qui formaient dans son sein autant de petites cités, retrouvent ici une mention digne d'elles. S'il était possible, faisant abstraction des siècles accomplis, d'assister par la pensée à une des cérémonies religieuses dont la cité de Poitiers fut si souvent le théâtre, à une de ces immenses processions parcourant ses rues, et déployant aux yeux de tous le spectacle d'une ville en fête, nous pourrions alors embrasser d'un seul coup d'œil toutes ces corporations qui venaient apporter aux solennités de l'Eglise le concours de leur piété, et surtout celui de leur présence. Elles nous apparaîtraient, bannières déployées, brillantes et dans tout leur éclat. Il serait facile de redire alors le nom de chacune, sa hiérarchie, ses illustrations, ses travaux et ses libertés. Ce serait une histoire vivante, animée, et plus vraie que toutes les inductions du

génie moderne. Mais non, il n'en peut être ainsi : la religion n'a plus à nous offrir de tels tableaux ; dans le sanctuaire de ses temples, elle est condamnée à de silencieuses solennités, et de son alliance avec les castes ouvrières il ne nous reste plus que le nom du saint sous l'invocation duquel chacune d'elles avait placé son avenir. Si du moins, ne pouvant voir le peuple en habits de fête, il nous était loisible de pénétrer dans les habitations, témoins de ses travaux de chaque jour, là où s'accomplit sa vie ; de visiter tous ces ateliers, ces magasins, ces étalages où chaque industrie s'exerçait ; de voir ces bras énergiques aux prises avec le travail ; d'entendre le mouvement animé de la vie industrielle et commerciale, pleine de fatigues et de douleurs ; d'écouter les plaintes, et d'assister quelquefois aussi aux joies bien rares de ces hommes condamnés aux labeurs des arts mécaniques. Mais tout cela a disparu, aussi bien que les cérémonies de l'Eglise. D'autres mœurs et d'autres coutumes ont effacé ces usages des anciens corps de métiers ; et c'est à peine si, dans quelques rues obscures de la vieille cité de Poitiers, il est possible de rencontrer çà et là divers débris de ces anciennes demeures consacrées au commerce, de lire quelques-unes des inscriptions qui étaient la devise de certaines familles marchandes, devises aussi précieuses pour elles que toutes les légendes gravées sur d'aristocratiques blasons.

Notre tâche serait bien pénible si nous n'avions à suivre dans ce récit que la seule inspiration des souvenirs vagues puisés dans nos anciens historiens : heureusement pour nous, il reste de la vie des corporations ouvrières des monuments précieux échappés à la ruine des temps, aux catastrophes des époques révolutionnaires. Ce sont les statuts de presque tous les corps de métiers, leurs réglements, leurs chartes

privées, leurs principes d'organisation : dans le résumé de ces divers titres nous ne retrouverons pas, il est vrai, l'animation et la complète physionomie de ces existences plébéiennes, mais ils n'en doivent pas moins être à nos yeux d'éclatants témoignages de l'importance historique qu'elles ont eue au sein de la cité. Ce fut dans l'intervalle du XIIIe au XVe siècle que se développèrent toutes ces institutions connues depuis sous le nom de *maîtrises* et de *jurandes ;* aussi serons-nous forcés de rompre de temps à autre l'ordre chronologique, afin de retrouver dans les siècles passés certains détails relatifs à leur histoire, que nous restreindrons à celle des corporations existant dans la ville de Poitiers [1].

Avant d'analyser les constitutions de ces diverses communautés, de pénétrer dans les détails de leur organisation, il est nécessaire de bien constater de quel principe émanaient leurs droits, à quelle autorité se rattachait leur pouvoir, en un mot, de préciser les rapports de ces corporations avec l'ensemble de la cité. Nous l'avons dit, le pouvoir municipal, par sa nature, par sa hiérarchie, les domine, leur impose des règles, exige d'elles des garanties, et formule leurs statuts : le maire, représentant de cette autorité, se trouve donc par sa position tout à la fois leur protecteur et leur législateur. Il est à leur tête ; sa volonté et celle du conseil de l'échevinage fait leur loi, dicte les conditions ; défenseur des intérêts de tous, il soumet les diverses professions à de solennelles formalités, s'interpose sans cesse entre ceux qui les exercent et les autres habitants de la cité ; et si des

[1] Les originaux de la plupart des règlements des corps de métiers pour la cité de Poitiers se trouvent à la bibliothèque de cette ville. — Dom Fonteneau, dans sa collection', en à donné les copies, et c'est à ce recueil que nous empruntons tous les textes à citer. — Quelques-uns sont aussi reproduits dans les Ordonn. des Rois de France. — M. de la Fontenelle a publié le résumé de ces divers titres, et son travail a été pour le nôtre d'une grande utilité.

infractions et des délits se commettent, c'est encore lui qui, par l'intermédiaire du prévôt, et souvent par voie directe, applique les pénalités et invoque l'exécution de la loi violée. C'est entre ses mains que tous les membres des corporations viennent prêter le serment de remplir et d'exercer leur profession avec loyauté et honneur. Il est, en un mot, le souverain presque omnipotent de la cité ; tout émane de sa suprême autorité. Nous rencontrons dans les archives de l'hôtel-de-ville de Poitiers divers actes qui nous révèlent tout à la fois l'étendue de ce pouvoir et la manière dont il est accompli ; qu'il nous suffise de citer les faits suivants :

Le 26 avril 1408, le maire Jean Macé, assisté de plusieurs bourgeois, se rendit à l'hôtel de messire Jean de Chramant, chevalier, seigneur de *Touffou*, situé dans la paroisse de Saint-Michel, et y saisit six pipes de vin que ce seigneur avait introduites dans Poitiers sans sa permission. Ce dernier allégua son ignorance des priviléges de la ville, parla de son attachement à toute épreuve à la cité de Poitiers, *disant qu'il ne savoit lieu en tout le royaume où il fist plustost sa demourance*, et fit si bien qu'il obtint du maire et de l'échevinage la remise du vin confisqué, placé en la garde de Guischart-Depines, sergent de la commune. Mais pour que ce précédent de générosité ne devînt pas l'occasion de nouvelles fraudes, on exigea du chevalier amnistié une lettre dans laquelle il proclamait son entière soumission aux priviléges de la ville. Le frère Jehan de Bonneil, religieux de l'abbaye du Pin, ne fut pas tout-à-fait aussi heureux dans ses tentatives de contrebande. Par ordre du maire, on lui saisit une pièce de vin, dont l'argent profita par moitié à la commune et au prévôt. Cependant on lui abandonna en guise d'aumône la part de la ville. La même année, un marchand de Vivône ayant introduit dans Poitiers des cuirs

préparés, mais dont la qualité était suspecte, ils furent brûlés en place du Pilori, et cela par ordre du maire.

Non-seulement l'autorité de ce dernier s'exerce sur les choses, mais elle atteint encore quelquefois les personnes : le fait suivant l'indique assez. « Aujourd'huy 1er mai 1449, » Jehan Chantecler, bateleur, a été trouvé en la ville de » Poitiers sonnant d'une trompette pour appeler le peuple » à aller veoir les jeux de basteaux qu'il vouloit faire en » icelle, et pour ce que, sans congié du maire sire Boislève, » il a sonné ladicte trompette, et se vouloit immiscer de » jouer, disant que le prévost de la ville luy avoit permis, a » été condamné en l'amende de soixante sols. » Grâce à la misère de sa femme et de ses enfants, remise entière lui en fut accordée.

Mais en dehors de l'action municipale, les corporations exercent dans leur propre sein une discipline intérieure; c'est là l'essence de leurs droits, de la nature de leurs communautés. Une hiérarchie s'y organise, puissante et régulière; des conditions d'admission, des pénalités en certains cas, des formalités à subir, en un mot, une série d'obligations se trouvent formulées dans leurs divers statuts. Pour tous ces détails d'organisation particulière, elles créent elles-mêmes leurs propres règlements, les discutent, les votent, et leur donnent force de lois. Outre l'exercice de ce pouvoir législateur, elles ont encore, pour garantie de leur indépendance et de leur prospérité, le droit d'élection; elles choisissent leurs chefs, leurs *prud'hommes*, ceux qui sont chargés de faire respecter parmi les divers membres les institutions établies, et de porter près de l'autorité supérieure les plaintes légitimes et les demandes d'amélioration. Ainsi nous pouvons résumer en termes assez simples la véritable position des corporations : dans leurs rapports avec les habitants, les

consommateurs, le pouvoir municipal est investi du droit de surveillance et d'administration ; dans leurs relations privées, à elles seules appartient toute initiative, toute répression. Ce double caractère se révèle dans toutes les dispositions réglementaires des divers corps de métiers.

Entre toutes les corporations, plusieurs par leur nature appelaient plus vivement l'attention de l'autorité municipale; elles se rattachaient tellement aux intérêts de tous, que les garanties les plus sévères y étaient exigées. C'est ainsi que les professions de boulanger et de boucher se trouvaient entourées dans leur exercice de restrictions sans nombre et de conditions propres à rassurer la sécurité des consommateurs : en elles se résume la vie matérielle de tous, elles sont d'infaillibles nécessités, nul ne peut s'y soustraire ; elles dominent les populations, et si des règlements protecteurs ne les plaçaient pas sous une perpétuelle sauvegarde, des calamités et des désastres menaceraient à chaque instant le repos, la fortune et l'existence même de toutes les classes de la société. Nous n'avons pas retrouvé dans les archives recueillies par le savant et laborieux bénédictin les statuts des boulangers ou *fourniers;* aussi ne pouvons-nous citer qu'une seule pièce dans laquelle se résument cependant tous les règlements de la boulangerie vers le xv[e] siècle. Là nous rencontrons les conditions de poids et de prix pour le pain vendu dans la cité de Poitiers, conditions variables suivant la cherté ou la baisse des matières premières. « Le » pain blanc de miche cuyte faict en ladicte ville, sallé, » doit poizer une once et demye et du prix de deux deniers. » — Ladicte miche non sallée doit poizer huit onces et du » prix de quatre deniers. — Le pain de safleur doit poizer » dix onces et du prix de quatre deniers. — Le grant pain » cuyt de froment faict pour ménage de trois sols quatre

» deniers doit poizer douze livres et demie, et celluy de
» vingt deniers doit poizer six livres quatre onces, et de dix
» deniers trois livres deux onces. » — Ces prix et poids étaient exigés lorsque le setier de froment coûtait trente sols tournois, et ils variaient suivant les diverses valeurs du blé. Quelques articles de ces règlements sont relatifs au pain mélangé de froment et de seigle : « Le pain de mesteil cuyt à
» l'esquivalent du pain de froment, de deux sols huit de-
» niers la pièce, doit poizer douze livres, de seize deniers six
» livres, de huit deniers trois livres, et est entendu que
» ledit pain de mesteil doit poizer plus que l'équivalent du
» pain blanc, parce que la matière est plus poizante. » Plusieurs autres décisions prescrivaient les règles à observer pour la confection de la *fouasse* et pour celle du pain cuit à Vouillé. Souvent de graves discussions éclataient entre les boulangers du dehors et ceux de la ville, et l'autorité municipale, par son intervention, devenait l'arbitre de ces diverses contestations ; c'est ce qui arriva en 1418. Voici le texte de l'acte [1] dans lequel nous trouvons la mention de ces luttes, et le dénoûment que les gens de la commune leur donnèrent :
« En l'an de nostre Seigneur 1418, le 8 avril, sire Jehan
» Larcher estant maire de Poictiers en plain moys et cent
» tenu ledit jour, de la partie de forniers de ladicte ville
» nous fut signifié disans que par les franchises et libertés
» de cette ville, les forniers forains du dehors ne pouvoient
» ny devoient bailler à vendre leur pain au treizain aux re-
» vendeurs, ne mener vendre le pain par la ville, et qu'en
» ce faisant ils venoient contre lesdites franchises et libertés,
» en grant grief et préjudice desdits forniers de Poictiers,
» lesquels nous réquirent sur ce leur pourveoir de remède.

[1] Extrait de dom Fonteneau. — Pour éviter la multiplicité de ces notes, nous prévenons que tout ce chapitre est extrait des notes du savant bénédictin.

» Pour ce est-il que nous en l'advis et conseil sur ce avec
» honorables hommes et sages maîtres Maurice Claveurier,
» lieutenant général du sénéchal de Poictou; Herbert Tau-
» nay, advocat fiscal de Monsieur le Dauphin de Vien-
» nois; Geoffroy Bonnin, procureur dudit dauphin, et
» plusieurs autres bourgeois de ladicte ville à ce présents,
» avons délibéré et ordonné que lesdicts forniers forains ne
» bailleront plus de pain à vendre au treizain aux reven-
» deurs, ni ne méneront point le pain par la ville, mais le
» vendront au lieu accoutumé; et si lesdicts forniers font le
» contraire après que cette présente ordonnance et deslibé-
» ration leur sera faict assavoir par ung des sergents de
» la commune, nous voulons et ordonnons que ledict pain
» soit pris par lesdicts sergents et jurés, *et donné pour Dieu*,
» et iceux forniers pour ces frais à faire amende telle que de
» raison. »

Les documents relatifs à la profession de boucher sont plus nombreux, et nous pouvons citer le plus grand nombre de ses statuts. Dès 1245, le 27 octobre, sous l'administration de Philippe Larchier, alors maire, l'exercice de l'état de boucher, *carnifex*, fut réglé par certaines dispositions qui détruisirent les capricieuses façons de ceux qui en étaient investis. Ils persistaient à vendre sans contrôle, sans lieu désigné, sans heure fixe, *libenter, benigne et non super bancos emere volentes*, ne reconnaissant d'autres lois que certains statuts qu'ils avaient eux-mêmes créés. Aussi le maire, de concert avec l'assemblée de l'échevinage, remédia aux abus sans nombre d'une législation arbitraire, et posa les premières bases de celle qui fut adoptée par la suite. En 1247, Guillaume Grossin étant maire, de nouvelles mesures furent votées afin de régulariser l'exercice de cette profession. En 1324, Jehan Guischard, alors maire, fit ordonner aux bouchers

d'avoir des crochets pour exposer leurs marchandises, et dès cette époque la répression contre les infractions aux règlements devint plus sévère. Plusieurs fois le conseil de l'échevinage jugea certaines contraventions, et de nombreux délits furent punis.

Toutes ces tentatives de mesures réglementaires trouvèrent une complète solution dans l'ordonnance municipale dont nous donnons le texte littéral :

« Les maire, bourgeois et échevins de la ville de Poic-
» tiers, à tous ceulx qui ces présentes verront, salut.
» Comme au moien de plusieurs plaintes et clameurs qui
» nous sont faictes de jour en jour pour les faultes et abus
» qui se commectent au faict et mestier de bouscherie par
» ceulx qui l'exercent, et par leurs varlets, sçavoir faisons
» que voulant pourveoir ainsi que nous appartient aux choses
» susdictes afin qu'au temps à venir n'y ait plus matière
» aux plaintes et inconvénients à la chose publique, et après
» avoir eu l'advis de Guillaume Favre, Micheau Champai-
» gne, Jehan Pelin, Estienne Beauvillain, Symon Roy,
» Hilleret Pollin, Mathurin Boussiot, Loys Ayrault, Hil-
» leret Papeau, Jehan Roy, André Ayrault, Yvonnet
» Caunac, Jehan Perrot, Jehan de la Roche, Aymar Bous-
» siot, François Godon, Guillaume Fraton, Pierre Santerre,
» Guillaume Ledoulx, Alexandre Thevin, Jacques Lan-
» cereau et Jehan Ayrault, maistres dudict mestier en la
» ville de Poictiers, par nous pour ce appellés et après ser-
» ment par nous interrogés, de nous advertir des abus qui
» se font et pourroient se faire, et comment au temps à
» venir ledit mestier pourroit estre exercé et gouverné pour
» le bien de la chose publique, avons faict les statuts et
» ordonnances qui s'ensuivent. A esté ordonné, que perpé-
» tuellement y aura en la grant et principale boucherie

» quatre maistres bouchiers prud'hommes qui feront chacun » an le serment à nous maire et à nos successeurs de bien » et loyaument visiter audict mestier les deffaulx qui y » pourront estre, et de rapporter les abus qu'ils y trou- » veront sous peine d'amende. » — Voilà le principe général de surveillance établi ; ces prud'hommes sont renouvelés tous les ans par la nomination de deux nouveaux qui exercent les fonctions avec les anciens. Chaque semaine ils sont tenus de visiter toutes les boucheries de la ville, de signaler à la commune les délinquants afin que justice en soit faite. Comme encouragement à leur activité, il leur est alloué à titre de gratification le tiers des amendes prononcées. Les autres articles sont relatifs aux conditions exigées pour être apte à la profession de boucher. La grande boucherie jouit du solennel privilége de l'hérédité ; là le fils succède au père, nul ne peut y exercer sans cette qualité de famille. Dans les autres tous sont admis, mais après des épreuves, dans lesquelles le candidat doit justifier devant ses pairs de son aptitude et de son expérience : *le chef-d'œuvre terminé, s'il est personne houneste, sainct et nette*, le maire l'investit du droit d'exercice. Nous pourrions, ainsi que l'expriment les vieilles ordonnances, suivre dans toutes ses phases de son *chef-d'œuvre* le varlet apprenti ou le candidat à la maîtrise, le voir tour à tour aux prises avec ses victimes, soit qu'il abatte un bœuf gras, qu'il écorche un mouton ou un veau, soit qu'il apprête leurs chairs encore toutes palpitantes. C'était là le spectacle presque quotidien dont la place de Notre-Dame-la-Grande a été dans les temps passés le perpétuel théâtre. Ces choses de police intérieure établies, l'ordonnance règle les rapports du vendeur et de ceux qui achètent, établit les conditions de la marchandise, les époques et les garanties de la vente, fixe les pénalités en cas d'infraction. — « Tous les bouchiers de

» ladite ville ne pourront vendre qu'à la place Notre-Dame
» la Grant et non ailleurs comme il est de coustume, et ce à
» la peine de cent sols et à la confiscation des viandes. — Ils
» ne pourront achepter ni vendre boucs ni chièvres en ma-
» nière que ce soit, ni estaller en vente aucunes chairs in-
» fectées ou puantes, et ce sur peine de privation du mestier
» et d'amende arbitraire. — Et afin qu'on cognoisse lesdicts
» maistres bouchiers et leurs enfants des varlets, lesdicts
» varlets ne porteront devanteau ou il y ait bource devant, à
» peine d'amende qui sera appliquée à la boiste. — Les bou-
» chiers ne souffleront, ne feront souffler par instrument ou
» aucunement lesdictes chairs sous peine d'amende et de
» confiscation. — Ils seront tenus de fournir, les jours con-
» venables, dès le matin cinq heures jusqu'à même heure le
» soir, des chairs de bœuf, mouton et porceau, mesmement
» en temps d'iver, et en esté deux seulement bœuf et mou-
» ton. — Les jours de dimanche et festes solennelles, il leur
» est défendu d'exposer sur leurs bans ni fenestres de leurs
» maisons aucunes chairs, mais pourront en avoir en leurs
» maisons pour en fournir les survenans ou autres. — Et
» parce qu'il y a aucuns bouchiers qui ne veulent rien paier
» et trompent plusieurs pauvres gens, prenans bœufs,
» moutons et porceaulx à créance, et usent de respits et
» guinguenelles, il est ordonné que s'ils ne paient point
» dedans trois moys, ils seront suspendus du mestier jus-
» qu'à parfait paiement. » — Tel est dans son ensemble et ses détails le résumé des statuts relatifs à la profession de boucher.

Il en est également une autre qui dut nécessairement appeler, elle aussi, l'active sollicitude des bourgeois investis de l'autorité municipale ; nous voulons parler de la profession de *poissonnier*. Là rien n'est laissé à l'arbitraire ; la

vente se fait publiquement, la surveillance la plus sévère protége les intérêts des acheteurs. Dès 1258, le sénéchal de Poitou, Thibault de Neuvi, d'accord avec le maire de Poitiers, Jean de Berri, et les échevins de la cité, *pour le communal prouffit*, et après avoir entendu le conseil des *sages hommes*, avait établi quelques régles pour la vente du poisson. Ces diverses mesures se trouvent consignées dans un acte de confirmation, en date du 12 février 1297, émanant de Jehan de Saint-Denis, sénéchal du Poitou. Il y est ordonné aux marchands d'apporter sur les bancs le poisson à vendre, et de déclarer à tout acheteur sa nature et sa qualité : s'ils ne peuvent le vendre dans le même jour, ils le rapporteront aux mêmes lieux, afin de le débiter aux mêmes conditions. Ils jureront de déclarer au maire tout le mauvais poisson exposé sur les bancs, afin de le *faire jetter ou ardoir*, de ne point élever leurs prix dans l'espérance d'un trop grand bénéfice, et de n'enlever la marchandise qu'après vêpres sonnées; toutes ces injonctions sont mises sous la protection de pénalités et d'amendes. Mais quelque avantageuses que fussent ces diverses mesures, elles n'avaient pu prévoir tous les cas de fraude, et leurs diverses lacunes furent remplies par l'ordonnance du 12 février 1493, sous l'administration de Pierre Prévost, maire de Poitiers. — « Que tout le poisson, soit de mer ou d'eau doulce, sera » mis et deschargé sur les bancs et non ailleurs. — Qu'il ne » sera mis en vente qu'après avoir été veu et visité par » les visiteurs ordonnés par la ville, qui déclareront si ledit » poisson est bon, vendable et marchant. — Que lesdits » poissonniers ne feront entre eulx aucun marché ne mono- » polle, et ne mecteront prix, soit en secret ou général » entre eulx, mais vendra chacun son poisson, ainsi qu'il » verra estre à faire. — Que l'on ne mectra aucun poisson

» en l'eau ne ostera de dessus les bancs que onze heures ne » soit passée, et sans congié du maire. — Que ledit poisson » qui sera mort sur les bancs, s'il est gardé au lendemain, » sera taillé de la queue, afin que on le congnoisse. » — Ces ordonnances furent lues à l'hôtel-de-ville en présence des poissonniers et des poissonnières, qui jurèrent, sous peine d'amende et de confiscation, de les tenir et de les observer fidèlement.

La police concernant les *taverniers* était plus sévère encore en raison de leur qualité de mandataires. Le vin débité n'était qu'un dépôt confié à leur probité. En 1372, Pierre Garnier, maire de la ville, assisté des échevins et des conseillers de la commune, en présence de Gilles de la Sale, représentant le sénéchal, et du prévôt Hugues Regnart, formula dans une ordonnance les garanties exigées dans les intérêts de l'acheteur et ceux du propriétaire de la chose vendue. Sans le consentement de ce dernier, aucune livraison ne pouvait s'effectuer sans argent ou sans gage. — « Et » jureront les taverniers, dit l'ordonnance municipale, » qu'ils garderont le vin à eux confié bien et loyaulment, » qu'ils ne le boyront ne souffriront à boyre sans licence » de celui à qui sera le vin. — Si aucuns font contre ces » ordonnances en aucune manière, qu'il soit mis en pilori, » et qu'il soit privé de sa profession. — Que sa condamna- » tion sera criée par toute la ville, qu'aucun ne le prenne » en son service, et dans le cas contraire que celui qui a » contrevenu soit frappé d'une amende de soixante sols, » dont la moitié pour le roi, et l'autre pour le maire et la » commune. »

Dans tous ces règlements, le point le plus saillant, c'est la publicité imposée à toutes les transactions, c'est le serment de fidélité qui devient la sauvegarde de leur exécution.

La vigilance de la commune pénètre partout, tient en échec la fraude et l'improbité, protége et sévit tour à tour; dans ces siècles agités par tant de luttes et de révolutions, la vie pacifique de la cité s'écoule à travers les préoccupations de l'industrie et du commerce.

Il nous serait facile de reproduire dans tous leurs détails les formules légales dont l'exercice de chaque profession est entouré, fortifié et garanti. Les textes existent; mieux qu'aucunes paroles, ils peuvent révéler la véritable position de ces communautés ouvrières. Dans le résumé que nous avons fait des statuts des quatre plus importantes professions, celles qui se rattachent à l'existence de chaque jour, se retrouvent les nuances, les dispositions, les garanties, les prohibitions et les clauses de toutes les autres. Qu'il nous suffise de citer les ordonnances concernant des états de genre différent, pour l'exercice desquels l'art et le travail mécanique s'entremêlent et se confondent; nous voulons parler de ceux de l'*orfévrerie* et de la *menuiserie*.

Voici le texte de l'ordonnance relative à cette dernière profession, en date du 12 novembre 1450 :

Les maire, bourgeoys et eschevins de la ville de Poictiers à tous ceulx qui ces présentes verront et orront, salut. Comme plusieurs plainctes et clameurs nous aient esté faictes et encore nous viennent de jour en jour des faultes et abbus qui se font et commectent en faict et mestier de menuzerie par les ouvriers dudict mestier en plusieurs et diverses manières, et aussi se soient élevés plusieurs altercations et débats entre les maistres dudict mestier, tant parce qu'ils prennent des serviteurs, varlets et apprentifs les ungs des autres que autrement, sçavoir faisons que nous voulons pourveoir, ainsi que à nous apartient, aux choses susdictes, affin que on temps advenir aucunes clameurs ou plainctes puissent dorénavant ensuivre en la chose de ladicte ville par l'advis et délibération de Jvonnet Guillot, Collas Chappellain, Denys Helyot de la Couste, Jehan Philleber et Pierre Taillefer, Guillemyn Penmerot, Denys Boullard, Guil-

lemyn Belin, Guillaume Helyot, André Mercier, Collas Barbon, Guillemyn Mercier, Symon Or, menuziers; Guillot Gaulchier, Jehan Girard, Pierre Maynard, André Borengier, Jehan Busseau, Jehan Mercier et Mathurin Casseticuble, maistres desdicts mestiers en icelle ville par nous appellés, après que par serment et autrement que avons sur ce dehuement interrogés sur le faict et gouvernement dudict mestier, et quant on temps advenir icelluy mestier pourra prouffitablement gouverner au bien de ladicte ville et chose publique, et que les dessus dicts ont donné sur ce leur consentement, avons faict les statuts et ordonnances dudict mestier qui s'ensuit :

1° Quiconque vouldra lever ouvrouer on dict mestier de menuzerie à Poictiers, faire le pourra, pourvu qu'il soit ouvrier suffisant, et qu'il ayt esté examiné par les jurés dudict mestier par le commandement du maire, et faict un chief-d'œuvre de sa main suffisant à l'ordonnance des jurés en l'houstel d'ung d'eulx, et que le chief-d'œuvre soit du prix de quatre francs, et oultre payera dix sols d'entrée dont lesdicts jurés dudict mestier en auront quatre sols pour leur peine, et le surplus sera mis et converti à la confrairie Madame Sainte-Anne establie on dict mestier, sauf que les enfants des maistres ne payeront d'argent pour leur entrée.

2° Que nul ne face huys en chassille, ne chassis, ne fenestres ou il y oit poinct d'aubour, tant en menbrure que en panneaux, et en lieu qu'il peut et porte préjudice; et celuy qui sera trouvé faisant le contraire, lesdicts jurés le dennunceront et feront assavoir audict maire et procureur de ladicte ville, lequel procureur fera convenir le délinquant par devant Monsieur le Maire, lequel en fera la pugnicion telle que de raison, et de l'amende qui en y sera, si elle excède vingt sols lesdicts jurés auront quatre sols pour leurs peines et quatre sols pour la confrairie.

3° Que nul ne face haultement ou il y ait point d'aubour tant en membreures que en poumeraulx, ne en lieu qui porte préjudice, comme dit est, ne qu'il y ait poinct de bois pourry ne aussy que il soient faicts à leurs droit, bien et suffisant sur les peines susdictes.

4° Que nul ne face bancs sens membreures bonnes et convenables, et par semblablement dorissomes de taille et d'autres façons, où il y ait poinct d'aubour et membreures ne de pommeaux, ne en lieu où il peut porter préjudice, sur peine de payer ladicte amende, et il feroit reffaire l'ouvrage à ses dépens.

5° Quiconque qui fera banc de dix pieds de long fust de boys de bout, il sera tenu d'y mettre deux barres pour mieulx tenir le fons, d'y mettre membrures raisonnables selon la longueur des bancs, et qu'il n'y mette pas d'ambour qui y porte préjudice sur les peines susdictes.

6° Que nul ne face coffre à couche d'armes ou il y ayt point de merrain pourry, ne aucuns noux qui aillent oultre, et que le fons aussi soit si long et si large, qu'il ample les roigneures de bout à autre et d'ung lieu à un autre, sur les peines susdictes.

7° Que nul ne face aucunes trappes où il y aye point d'aubour tant en membreures que de ayes, ne en lieu où il puisse porter préjudice, comme dict est, et icelles trappes soient goujonnées bien et suffisamment en la manière qu'il appartient; c'est assavoir en deux barres ung goujon sur les peines susdictes.

8° Que nuls ne facent husches de quelque bois que ce soit, qu'elle ne soit bonne et suffisante [1].

9° Que nuls ne facent caiges, trilleures à fenestres ne autrement, ne lambroys de chaigne, de fougnier, qu'il ne soit bon, ne suffisant, ou qu'il n'y ait poinct d'anbour on lieu ou il puisse préjudicier.

10° Que nul ne face lambroys de fougnier qui soit houldry et eschauffé, si n'est en réparation.

11° Que nuls ne facent chambres de boys d'Illande ne d'autre boys ou il y ait point d'aubour ne de morren eschauffé en lieu où il peult porter préjudice, comme dit est, que aussi chacun panneau aye goujon selon la longueur du boys avec la celle.

12° Que ne face armoyres à pirotiers de noyer ou il y ait aubour ne merren eschauffé, ne aucuns noux, qui allent oultre, et semblablement de fenestres menbreures ne les guichets d'icelles.

13° Que nul ne face armoires qu'eulx auparavant elles soient à pousteaux en chassiblis ou il y ay point d'aubour.

14° Que nul ne face comtoirs fermant quels qu'ils soient ou y ayt point d'aubour verri ne pourritures, ne aucuns maux.

15° Que nul ne face armoire suspendant panneaux où il y ait poinct d'aubour en lieu où il puisse porter prejudice, et aussi qu'elles soient suffisantes, et qui fera le contraire, il sera tenu de l'amende à ses dépens.

[1] Suit toujours la clause pénale.

16° Que nuls ne facent bancs pour taverniers ou il y ait point d'aubour et lieu ou il puisse porter préjudice, ne merren pourry ne eschauffé.

17° Que nul ne face huys fors à clefs qu'il n'y ait point un goujon entre deux chiefs, et qu'il n'y ait poinct d'aubour ne de pourriture, et qu'il soit bon et suffisant.

18° Si aucun va ouvrer en l'houstel d'aucun bourgeois ou autre personne, et de lui face sa besoigne bien et loyaulment selon les ordonnances dudict mestier comme ledict bourgeois voudra pour son user, mais que ledict bourgeois quere le merren.

19° Ledict mestier aura deulx jurés qui garderont et visiteront icelluy mestier, lesqueulx seront eslus et establis chacun an par les maîtres dudict mestier, et yront faire le serment au maire, ou son lieutenant en la court des ceans, de bien et loyaulment visiter et garder les ordonnances dudict mestier, et lequel faict, auront visitation sur leurs ouvrages de leur dict mestier, et sur tous ceulx qui le feront y pourront prandre et arroiger tous mauvais ouvrages où ils verront et cuideront en leurs consciences avoir faulceté contre aucunes.......

20° Que nul varlet ne ouvrier alouhé à aucuns du mestier ne peult ouvrer ès houslits des chalans de son maistre sans le congié de celui-ci sur peine de l'amende.

21° Que nul dudict mestier ne puisse tenir un apprentif et n'en pourra nul prendre à moins de cinq ans, et que durant ce temps le maistre ne puisse vendre son dit apprentif à un autre, et aussi que ce dernier ne se puisse rachepter, et quant ce viendra à la dernière année, le maistre se pourra pourveoir d'ung apprentif pareillement comme dessus, et qui le fera le contraire, etc., etc.

22° Que nul dudict mestier ne peut mectre en œuvre varlets qui sont alouhés à autres maistres dudict mestier, pourtant qu'il le sache sur la peine susdite, et semblablement si le varlet, qui est alouhé à un autre, ains qu'il ayt faict son service payera ladite amende.

23° Que tous les ouvriers dudict mestier pourront besoigner de nuyt à la chandelle que tant bel et bon leur semblera.

24° Que chacun maistre dudict mestier payera par chacun an deux sols six deniers, et les compaignons dudict mestier, s'ils besoignent plus de six semaines, quinze deniers pour la confrairie pour tout l'an.

Si donnons en mandement aux maistres jurés par nous et nos succes-

seurs commis et ordolnnés çà chacun d'eulx si comme à luy appartiendra, que lesdictes ordonnances ainsi que dessus devisées et aussi bien à plain déclaré, ils tiennent et facent tenir et accomplir dorénavant de poinct en poinct selon leur forme et teneur sans autrement les enfreindre, ne aller à l'encontre d'icelles, sur les peines dessus dictes, et ces présentes ordonnances que les dessus dicts maistres dudict mestier ont promis tenir, garder, avons faict publier et enregistrer en nostre cour, affin que nul n'y prétende ignorance, et à icelles faict mectre notre scel.

Quelques années après, l'ordonnance relative aux orfèvres fut promulguée en ces termes :

Par l'advis et délibération de Jehan de Bellac l'aisné, Estienne Ingrand, Jehan de Bellac le jeune, Jehan Aubremont, Jehan des Caulx, Jehan Botu, Guillaume Novar et Jacques Ludory, maistres dudict mestier en ladicte ville de Poictiers par nous pour ce appellés, et après ce que par serment et autrement duement les avons sur ce interrogés sur le faict et gouvernement dudict mestier, et comment on temps advenir icelluy mestier pourra estre profitablement exercé et gouverné pour le bien de la chose publique de ladicte ville ; et après qu'ils ont sur ce donné leur consentement, avons faict et ordonné, faisons et ordonnons les statuts et ordonnances on dict mestier, tels que s'ensuyvent :

1° Que quiconque vouldroit sçavoir faire ledict mestier d'orfebvre pour ce estre orfièvre à Poictiers, s'il y a aprins ou ailleurs aux us et coustumes dudict mestier, pourveu qu'il sera premièrement esprouvé par les maistres et jurés dudict mestier, et que par eulx il sera trouvé estre suffisant d'estre orfièvre, et d'estre passé maistre, et de tenir forge, et d'avoir poinçon et contre-seing, comme cy après sera plus à plain decerné, et semblablement sy icelluy esprouvé est tel que doyt estre orfièvre et avoir poinçon, et s'il a esté ouvrier de méteaux autres que d'or ou d'argent, et si veult estre orfièvre, il le sera en la manière dessus dicte ; mais il ne ouvrera, ne fera ouvrer jamais d'autre mestal que de bon or ou de bon argent, si ce n'est en joyaux d'église comme tombes, chasses, croix, encensoirs ou autres joyaux accoustumés faire pour servir sainte Eglise, et jurera ledict orfièvre tenir et ouvrer aux us et coustumes du mestier d'orfièvre dont cy après sera faicte déclaration.

2° Que quelsconques orfièvres ne pourront tenir ni lever forges, ne ouvrer en chambre secrète ne autrement, s'ils ne sont approuvés devant les maistres et jurés dudict mestier, et qu'ils soient tesmoignés estre suffisants de tenir forge et d'avoir poinçon et à contre-seing et qu'ils soyent passés maistres, et aultrement non; et s'ils ne sont très-bien réceant, ils n'auront pas poinçon s'ils ne baillent poyer de six marcs d'argent auxdicts maistres jurés dudict mestier.

3° Que quelsconques ne pourront ouvrer secrètement ne en expert en leurs hostels, s'ils ne sont orfièvres et passés maistres comme dessus est dict, et s'ils y ouvroyent ou faisoyent ouvrer, il seroit à la volenté du maire, qui les en pourra mettre en l'amende qu'il verra de raison, qui sera moictié à la ville et moictié aux maistres. Quant est des apprentifs dudict artifice d'orfièvrie, chacun orfièvre pourra avoir ung apprentif estrangé avecques ung de son lignaige ou du lignaige de sa femme seulement, s'il luy plaist, et l'orfièvre qui n'en auroit aulcun de son lignaige ne de sa femme, pourra avoir deux apprentifs, soyt privés ou estrangers. Lesdicts orfièvres ne pourront avoyr apprentifs à moings de six ans, si les apprentifs ne sont tels que chacun puisse ou sache gaigner cens sols l'an ou ses despans de boyre ou de manger, et supposé que aulcun apprentif se rejestast de son maistre il ne pourra tenir ne lever forge, si il comme apprentif ou varlet servant, gaignant argent, n'avoyt servy son maistre ou aultre le demourant d'iceulx six ans; et l'orfièvre qui aura un apprentif estranger ne pourra prendre ung autre estrangier, si icelluy apprentif qu'il avoyt n'a faict la moictié de son service ou plus.

4° Quant un fils de maistre aura servi par lesdictes six années, il pourra lever son ouvrouer en ladicte ville de Poictiers, en faisant son chef-d'œuvre pour toutes choses et disner aux maistres de ladicte ville.

5° Si ung apprentif a servi son maistre en ladicte ville par ledict temps sans faire faulte, luy passé et approuvé maistre, il pourra lever son mestier ou ouvrouer en faisant son chief-d'œuvre recepvable, et payera ledict apprentif deux onces d'argent, l'une à ladicte ville et l'autre à la confrairie de Saint-Eloy, en payant aussi le disner auxdicts maistres, avecques ce si aulcun forain vient à Poictiers il ne pourra tenir ne lever forge, s'il n'a servy an et jour à Poictiers, pour sçavoir de ses mœurs et de son œuvre, et qu'il soyt expérimenté et passé maistre, et fait son

chief-d'œuvre, et ce fait pourra lever forge en payant deux marcs d'argent, moictié à la ville et moictié à la confrairie Saint-Eloy et aux confraires, et le disner aux maistres.

6° Que tous les orfièvres qui ouvreront d'or à Poictiers, ils ouvreront d'or qui soyt à touche de Paris ou meilleur, laquelle touche passe tous les ors dont l'on euvre en tous pays, et est chacun marc d'or à dix-neuf carats et ung quart de carat.

7° Que chacun mectera soubs asmatistes et soubs grenat, feuille d'argent seullement; et ne y pourront mectre feuille vermeille ne d'autre coulleur, et ne mectront amatistes avec balays, ne émeraudes, rubys d'Orient, ne d'Alexandrie, si ce n'est en manière d....... servant comme un cristal sans feuille; aussi ne pourront taindre amatistes ne quelconques pierres faulces pourquoy elles se doyvent monstrer autres qu'elles ne sont de leur nature, et en leur euvre d'or ne d'argent ne mectront pas les denesses avecques celles d'Orient, si ce n'est en grands joyaulx d'église ou multiplication de pierres estrangères, se doyvent mectre, et en joyaulx d'argent de menuzerie ne mectront verrines aveuques grenats, ne avec pierres fines et croys, ne mecteront soubs esmaulx d'or ne d'argent, c'est assavoir en grousse vaisselle ou aultre qui se vent en mace, avecques ce ne pourront faire ne faire tailler diament de verre, ne mectre en or ne en argent; semblablement en or ne pourront faire mectre doubles de verrines pour vendre ne pour en user, si ce n'est pour le roy ou pour la royne.

8° Tous orfièvres qui ouvreront d'argent en vaisselle comme pots, plats, escuelles, bassins et autre vaisselle ouvreront d'argent qui sera un unze deniers d'unze grains à quatre grains de remede, et sera ladicte vaisselle marquée du poinçon de ladicte ville de Poictiers et du contre-poinçon du maistre qui la fera, et la menuzerie sera à unze deniers et maille et six grains remede, et sera ladite menuzerie marquée seulement du contre-poinçon du maistre qui la fera.

9° Que les personnes du mestier esliront pour chacun an deux ou troys prud'hommes pour garder ledict mestier; lesdits prud'hommes jureront qu'ils garderont ledict mestier bien et loyaulement aux us et coustume d'avant dict, et aussi visiteront les ouvriers dudict mestier.

10° Seront tenus si aulcuns sont trouvés avoyr mis, prins et avoir ouvré de moins bon or que dessus est devisé et en la manière que dessus est dicte, pour la première et seconde foys seullement l'euvre sera despecée,

et pour la tierce et autre fois l'œuvre sera despecée et payeront pour ce l'amende arbitraire selon l'exigence du cas et la déclaration de ceulx qui auront rapporté le délict.

Avecques ce voulons et consentons en tant que à nous est que lesdicts orfiebvres joyent des franchises et libertés et exemptions de péages et coustumes de toutes choses qu'ils acheptent et vendent appartenant audict mestier et des forfaictures et espans qui seront trouvés par les maistres des orfiebvres, tout ainsi que les anciens statuts et ordonnances royaulx faictes par le roy en la ville de Paris le veullent et qu'ils ont accoustumé jouyr et user, et lesqueulx statuts et ordonnances nous avons voulu, estably et ordonné, voulons, establissons, et ordonnons estre tenus et gardés par tous les maistres et varlets dudict mestier de ladicte ville en tous et chacuns leurs poincts et articles; sur peines d'encourir en telle amende vers nous que verrons estre affaire par les délinquans et offendans et venans contre iceux statuts et ordonnances. Si donnons commandement aux maistres jurés dudict mestier qui par nous seront sur ce ordonnés et pour le temps advenir seront et chacun d'eulx, si comme à luy appartiendra, que lesdictes ordonnances ainsi par dessus devisés et à eulx bien à plain déclairés, ils tiennent, facent tenir et accomplir de poinct en poinct selon leur forme et teneur sans aucunement les enfraindre, aller ne venir à l'encontre d'icelles, sur les peines dessus dictes, et ces présentes ordonnances avons faict publier afin que nul n'en prétende cause d'ignorance et à icelles faict mectre notre scel.

Nous restreindrons dans ces limites l'histoire des corporations dont l'importance avait été jusqu'ici méconnue. L'espace nous manque pour la suivre dans tous ses développements et ses détails. Nous n'avons fait que reproduire les textes de cette législation de la commune, dont l'hôtel-de-ville devenait le sanctuaire et le parlement, sans pouvoir pénétrer plus avant dans les mœurs et les usages qu'elle a enfantés. Il nous eût fallu assister aux réunions tour à tour joyeuses et lugubres des membres de ces diverses congrégations, soit qu'ils assistassent gaîment au festin du récipien-

daire, ou aux solennités que la fête patronale provoquait, soit qu'ils suivissent les larmes aux yeux le modeste cercueil qui renfermait les dépouilles mortelles de l'un d'eux. Dans ces alternatives de joies et de douleurs s'accomplissait ici-bas leur existence. Rien ne les préoccupait, si ce n'est leurs travaux du lendemain. Dans les cloîtres, au sein des monastères, se manifestent les labeurs de la pensée, de l'intelligence et du cœur, s'élancent les inspirations du génie et de la prière. D'autres labeurs, d'autres œuvres matérielles et grossières, il est vrai, se déroulent à travers toutes ces habitations des classes ouvrières : mêmes soucis, même patience durant la vie, même calme à l'heure de la mort. Autour de ces solitudes peuplées par les travailleurs s'agitent les événements politiques de chaque siècle, variés et tumultueux, éphémères et rapides, ne changeant en rien leurs destinées ; ce qu'ils font aujourd'hui, ils le feront encore le lendemain ; le fils succède au père, et l'œuvre commencée se poursuit sans discontinuer à travers les générations de l'avenir.

C'est là la vie du peuple : la commune nous a apparu tout entière avec ses priviléges et ses charges, dans son ensemble et dans ses détails, en face du roi de France, son seigneur et maître, et dans ses rapports avec les habitants qui la composent. Tout se tient et s'enchaîne dans l'histoire ; aussi ne pouvions-nous isoler tous les faits, tous les incidents relatifs aux cités de notre province, sans les coordonner et en former un tableau complet. Au xv[e] siècle, les événements sont calmes, rares et disséminés ; et avant d'entrer dans les agitations du siècle suivant, il était nécessaire d'établir avec précision la position du peuple dont le rôle doit s'agrandir au milieu des catastrophes de l'avenir, et, en nous initiant aux

mystères de son existence, de nous montrer jaloux de connaître et de glorifier ses destinées.

V.

HISTOIRE DE LA NOBLESSE DU POITOU AU XV[e] SIÈCLE.
LOUIS D'AMBOISE, VICOMTE DE THOUARS.
GEORGES DE LA TRÉMOILLE.
GILLES DE RAIS, SEIGNEUR DE TIFFAUGES.

Si les bourgeois des cités trouvèrent, au xv[e] siècle, dans la couronne de France un puissant appui pour le développement de leurs franchises municipales, la noblesse de son côté, loin d'être l'objet d'aucunes faveurs, se vit souvent exposée à de violentes persécutions. Proclamer les droits des villes, c'était saper dans sa base l'organisation féodale : toute concession de priviléges aux communes devient un envahissement sur les limites du pouvoir seigneurial. La royauté n'est pas fâchée d'abaisser ces puissances rivales, de réprimer tout à la fois leur orgueil et leurs tentatives d'usurpation : elle sait que les possesseurs des riches fiefs et des biens nobles ont une tendance perpétuelle à la révolte. Le tumulte des guerres passées avait singulièrement favorisé ces rébellions du vassal contre son suzerain : dès que le calme est rétabli, tous les efforts du roi de France tendirent à imposer silence aux prétentions des seigneurs. Louis XI surtout fut implacable dans ses vengeances contre eux ; et souvent, par le supplice des grands vassaux de sa couronne, il chercha à consolider l'œuvre monarchique, à étouffer tous

les instincts d'insurrection, afin d'élever le trône au dessus de tous les pouvoirs que la féodalité avait consacrés.

Notre pensée n'est pas de raconter dans tous leurs détails les collisions fréquentes des souverainetés aristocratiques à l'encontre du roi de France. Cependant, pour compléter le tableau historique de notre province au xve siècle, il faut de toute nécessité reproduire dans des nuances diverses les contacts d'hostilité et d'affection qui éclatèrent tour à tour entre la royauté française et la noblesse poitevine, et faire pour la société féodale ce que nous avons tenté pour l'histoire des communes.

Mais ici nous sommes effrayés de la multiplicité des noms aristocratiques qui s'offrent à notre examen. La terre du Poitou a été féconde en souches nobiliaires. Chaque contrée, chaque ville, chaque forteresse a eu son seigneur; chaque seigneur, sa dynastie; chaque dynastie, ses innombrables ramifications. S'il fallait suivre dans leurs rapides végétations tous ces arbres généalogiques, nous craindrions, en vérité, de nous égarer, et dans ce tumultueux labyrinthe de chartes, de titres, de noms, de filiations légitimes ou bâtardes, nous ne saurions où chercher un guide sûr et fidèle; car la science généalogique n'aurait certes pas la prétention de nous octroyer le fil d'Ariane, elle qui, le plus souvent, jette ses mensongères hypothèses, ses subtilités erronées, au milieu des confusions et des ténèbres que fait naître un tel sujet. C'était bien assez pour nous d'enlever à la dynastie de nos comtes et de nos ducs ses mystérieuses origines, ses fabuleuses filiations et ses descendances contestées. Que serait-ce, bon Dieu, si nous avions à accomplir la même mission sur toutes les familles nobles du Poitou, de les prendre à leur naissance pour les poursuivre jusqu'au-delà de la tombe, de troubler toutes les demeures sépulcrales

des abbayes, des châteaux et des églises, où reposent leurs dépouilles mortelles, d'évoquer les souvenirs de toutes ces ombres éparses çà et là dans les vastes séjours de la mort? A quelles minutieuses monographies ferions-nous donc descendre la gravité de l'histoire, si nous nous mettions en peine d'interroger la vie, les actions de tous ces seigneurs du passé, de nous fourvoyer dans les épitaphes louangeuses que la vanité a souvent inscrites sur leurs tombes, d'ajouter foi pleine et entière aux récits et aux traditions des contemporains, et de dresser sur leurs mensonges et leurs usurpations ridicules nos assertions historiques? Non, il n'en peut être ainsi. On appartient à l'histoire, non en vertu de la naissance, mais en raison des actes. Que nous importe au XIX[e] siècle, en ces temps d'égalité, le souvenir de ces innombrables familles féodales, si leurs noms n'ont pas survécu au naufrage des siècles? Pourquoi les arracher à l'oubli des générations présentes, pour les entourer d'un éclat que rien dans leur existence ne peut justifier? N'est-il pas plus humain de respecter le silence et l'inviolabilité de la mort, et de ne pas jeter à la curiosité contemporaine tous ces noms sans illustration réelle, qui n'ont d'autres couronnes et d'autre gloire à présenter que leurs couronnes blasonnées et la gloire d'une antique origine? — Mais qu'ils vivent à jamais dans la mémoire des hommes ceux dont les destinées sont entrelacées aux destinées de la nation. L'histoire doit en perpétuer le souvenir : c'est là la richesse nationale, l'honneur, la propriété de nous tous patriciens ou plébéiens. Ils étaient nobles, tant mieux ; car ils avaient plus de chances d'illustration. Dans les exemples, dans la vie de leurs ancêtres, ils puisaient de nobles instincts de gloire; à travers tous les siècles passés, ils ont été les premiers entre tous, *priores inter priores*, les plus illustres, les plus braves,

soit qu'ils combattissent contre la royauté dans l'intérêt de leur propre indépendance, soit qu'ils en devinssent les soutiens les plus énergiques. Dans les conseils, dans les combats, au sein de la paix, durant les orages de la guerre, ils ont brillé par l'éclat de leur sagesse, de leur valeur et de leur magnificence : ils furent constamment les plus riches joyaux de la couronne royale.

Nous rencontrons dans le Poitou une famille féodale, qui l'emporte sur toutes les autres par l'ancienneté de sa race, la gloire de ses descendants, et son immense influence dans les destinées nationales. En elle peut se résumer toute l'histoire de la noblesse poitevine : qu'il nous soit donc permis de retracer dans son ensemble et ses phases les plus remarquables l'illustration de la maison de Thouars, dans laquelle vinrent s'entremêler aux XIV[e] et XV[e] siècles les dynasties d'Amboise et de la Trémoille, et qui puisa dans cette double alliance féodale une nouvelle force. Nous ne chercherons pas à éclaircir les ténèbres qui entourent son origine, ni à triompher des difficultés que n'a pu vaincre Besly, notre célèbre devancier [1]. D'ailleurs, toutes les fois que les noms des seigneurs de Thouars ont apparu dans les événements du passé, nous les avons scrupuleusement mentionnés, cherchant toujours à mettre en relief nos illustrations locales. Ce n'est donc pas dans les choses déjà dites que nous puiserons les souvenirs historiques de la dynastie de Thouars, mais bien dans les événements du XV[e] siècle, alors que cette maison se trouve en hostilité avec la royauté de France, et qu'elle cherche, au milieu de la décadence du système féodal, à maintenir son indépendance et ses droits consacrés par le temps. Telle a été la position de Louis d'Am-

[1] Lettre de Besly à Duchesne. — Hist. généal. de France, t. 4, p. 187.

boise, vicomte de Thouars, contemporain de Charles VII. Nous rencontrons dans un document émané du roi de France l'énonciation des titres, des biens de ce puissant seigneur. « Le vicomte de Thouars, y est-il dit, est issu d'une noble » et ancienne maison. Tous ses prédécesseurs ont été grands » seigneurs, bien renommés, se sont honorablement con- » duits en tous leurs faits, et de leur temps ont augmenté » leurs seigneuries. Et ont été en la bonne grâce et recom- » mandation de nos prédécesseurs ; et quand a été question » de faire armée et mettre sus les nobles de nostre royaume » pour la tuition et défense de la France, ils ont toujours » eu la charge et conduite des nobles et gens de guerre du » Poitou, Xaintonge, et autres pays circonvoisins, comme » les plus nobles, les plus puissants, et de la plus grande » discrétion entre tous ceux desdits pays. — Ont aussi esté » toujours bien pourveus en leurs maisons de notables, » barons, chevaliers, escuyers et gens de conseil, auxquels » ils ont communiqué leurs affaires, et se sont toujours » conduits par meure délibération, et tellement qu'en tous » leurs faits et entreprises ils ont été fort recommandés et » en sont toujours venus à grand honneur ; et de leur temps » entre les autres maisons des grands seigneurs de nostre » royaume, celle de Thouars a toujours été grandement » renommée et recommandée : ont aussi esté libéraux ainsi » qu'il appartient estre à prince et grands seigneurs en » tenant maisons ouvertes, distribution de leurs biens et de » leurs personnes, où ils veoient estre proufitable et honorable » pour l'entretenement et conduite de leur seigneurie ; et » de leurs personnes ont été vertueux, et en leurs maisons » n'a eu aucune chose digne de blâme ou reproche, mais » de tous temps ladite maison a fleuri et prospéré, et ont » les prédécesseurs dudit vicomte fait de beaux édifices

» nouveaux, soutenu et entretenu les anciens. — De ladite
» vicomté de Thouars sont mouvans de foy et tenues par
» hommage vingt baronnies ressortyssans au siége et juri-
» diction de Thouars, Bressuire, Argenton, Mortagne,
» Tiffauges, Pouzauges, la Garnache, Beauvoir-sur-Mer,
» l'île de Noirmoutiers, Chasteaumur, les Essarts, Palluau,
» Apremont, Mareuil et Sainte-Hermine, et plusieurs au-
» tres qui sont grandes et notables seigneuries de grands
» profits et revenus; et possède de vingt à trente chastellenies
» tenues à foy et hommage, plusieurs beaux et notables
» fiefs ayant haute justice; et que l'ancienne fondation de
» ladite vicomté renferme bien vingt ou vingt-cinq belles et
» notables abbayes, comme Saint-Bourg de Thouars, Saint-
» Jean de Bonneval, Chambon de Brignon, d'Orbétrier,
» de Mauléon, Saint-Jouin, Ferrières, Saint-Michel d'Angle,
» et plusieurs autres; étoient aussi grande quantité de
» prieurés conventuels et autres églises et colléges sécu-
» liers : ladite vicomté estre tenue de nous et de nos pré-
» décesseurs à cause de nostre comté de Poitou, et que
» c'est le premier hommage et la plus noble et honorable
» vicomté de nostre royaume, et estoit échue à Louis d'Am-
» boise par succession, ensemble la seigneurie de Talmont,
» Mauléon, le comté de Benon, l'isle de Ré, Amboise,
» Montrichart, Blerie et Garnache en Picardie, à cause de
» ses père et mère; Marans et la tierce partie de l'isle de
» Ré valoient en domaine 16 à 18 mille livres tournois de
» revenu, et en extraordinaire cinq à six mille; qu'il avoit
» succédé à Pierre d'Amboise, son oncle, qui étoit prudent,
» sage, discret, riche et puissant, de meubles à l'estima-
» tion de plus de cent cinquante mille écus, et ledit vicomte
» s'étoit marié en son jeune âge avec la fille de feu seigneur
» de Rieux, maréchal de France. Pour la dot, il lui fut

» baillé de grosses sommes d'or, et avoit esté nourri long-
» temps en l'hostel du sire de Rieux; qu'il avoit eu de
» nostre feu seigneur et père, à plusieurs et diverses fois,
» des deniers des tailles et aides levés de vingt à trente mille
» livres, et en dons de ses sujets vingt à trente mille écus. »

. . . .

. . . . Telle était au XV[e] siècle la maison de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars. Elle pouvait rivaliser en puissance et en éclat avec toutes les plus illustres seigneuries, et près d'elle la royauté de France elle-même semblait bien pauvre et bien faible. Ce fut là l'apogée de son illustration; car au moment où Charles VII, en 1431, triomphait de ses ennemis, s'ouvrant ainsi le chemin de Paris, le seigneur de Thouars eut à souffrir de tous les revers de la fortune. Ses alliances avec le parti anglais furent pour lui une source de désastres, et les catastrophes dont cette noble maison devint victime au XV[e] siècle nous révèlent le nouveau rôle que l'avenir destine aux puissances seigneuriales. La rivalité de Louis d'Amboise et du sire Georges de la Trémoille compliqua encore les difficultés de sa situation politique, et son seul crime était d'avoir embrassé le parti du connétable de Richemond, dans la lutte que ce dernier soutint contre le favori de Charles VII. Vers 1431, une entrevue fut proposée entre les deux rivaux; elle devait se tenir dans un lieu situé entre Poitiers et Parthenay. Le connétable, averti qu'il devait être victime de quelque trahison, ne jugea pas prudent de s'y rendre; et les seigneurs de Thouars, de Lezay et de Vivône, fidèles à la parole donnée, et confiants en la bonne foi de leur ennemi, y vinrent en son nom. Au lieu de propositions pacifiques d'accommodement, ils n'entendirent que des paroles de haine et

de vengeance, dont le dénoûment fut la plus épouvantable de toutes les trahisons. La chronique contemporaine nous assure que le farouche la Trémoille fit couper la tête aux sires de Lezay et de Vivône, se contentant de réduire à une pénible captivité le sire d'Amboise, dont la fille devait plus tard épouser son propre fils. Ce guet-apens devint le signal de nouvelles guerres civiles dans nos contrées. La dame de Rieux, la noble châtelaine de Thouars, s'arma pour la conquête de ses domaines lâchement envahis; protégée par les efforts de deux chevaliers, les sires de Beaumanoir et de Rostrenen, elle recouvra les châtellenies de Marans, de Benon et de l'île de Ré. Plus tard, Fontenay, la Rochelle, le fort Châtel-Aillon, furent repris par les gens du connétable associés aux hommes d'armes de la dame de Thouars. Au milieu des incidents qu'amenèrent ces hostilités entre les deux seigneurs, s'accomplirent les préliminaires du mariage de Françoise d'Amboise, fille du prisonnier, avec le fils du duc de Bretagne; quelques historiens assignent aux prétentions de la Trémoille sur cette riche héritière, pour l'unir à son propre fils, la cause des violences exercées contre le père. Ce dernier, chargé de fers, fut jeté dans un cachot du château de Poitiers, et on livra les actes de sa vie passée à la justice du parlement, alors séant dans cette ville : singulière justice qui frappa dans l'accusé l'ennemi de la Trémoille alors tout-puissant, donnant ainsi satisfaction aux passions haineuses d'un rival. Le dispositif de l'arrêt de condamnation, rendu le 8 mai 1431, est ainsi conçu :

« Louis d'Amboise, chevalier, seigneur de Thouars, est » convaincu du crime de lèse-majesté pour avoir entrepris » de se saisir de la personne du roi, et d'arrêter le seigneur » de la Trémoille, gouvernant le royaume, et par ce moyen

» gouverner l'État et mettre gens à sa dévotion, et pour ce » est dit qu'il a forfait de corps et de biens, mais pour certaines causes le roi le relève de la peine de mort. » On invoqua aussi ses anciennes alliances avec les Anglais, accusation banale par laquelle on chercha à colorer d'une apparence de justice un acte de tyrannie. Si la vie sauve lui fut accordée, en revanche on s'empara de tous ses biens, meubles et immeubles, seuls motifs de l'iniquité de l'arrêt du parlement, et le pauvre seigneur ainsi frappé porta dans les prisons de Poitiers, d'Amboise et de Loches, le triste spectacle d'une victime des luttes féodales de ces temps.

Sa captivité dura trois années entières, et en septembre 1434, grâces aux prières de la reine Marie d'Anjou, et surtout à l'affaiblissement de la faveur de la Trémoille, la liberté lui fut rendue par lettres patentes, qui ordonnèrent en même temps la délivrance des biens confisqués. Cependant, dans cette amnistie royale accordée au sire d'Amboise, se rencontrent encore les fiscales réticences de toute générosité; elle n'est pas pleine et entière, il faut qu'il reste à la royauté, comme gages de sa victoire, quelques dépouilles de la victime vaincue; n'est-il pas assez heureux, le seigneur de Thouars, d'échapper à la complète exécution de l'arrêt souverain du parlement? Les lettres de rémission se terminent ainsi[1]: « Mettant au néant ladicte forfaicture et confiscation, » nous réservons pour nous les chasteaux, terres et chastellenies de Talmont et de Chasteaugontier, ainsi que la » seigneurie d'Amboise, ensemble les foy, hommages, fiefs, » arriére-fiefs, droits, noblesses, prérogatives, profits et » émoluments quelconques desdits biens. » C'est là le prix du pardon royal; l'ancien roi de Bourges n'est-il pas assez pauvre pour rendre licites de tels bénéfices? Le sire de

[1] Dom Fonteneau, t. 26, p. 382.

Thouars ne conserva point rancune des mauvais procédés du roi de France à son égard; il oublia les douleurs de sa captivité, l'injustice de sa condamnation, le prix de sa liberté, pour ne se rappeler que le serment de fidélité qu'à la sortie de sa prison il avait prêté entre les mains de Charles VII, « de le servir comme son souverain, seigneur de sa » personne et de ses sujets, à tousjours envers tous et contre » tous; d'obéir à ses commandements, quelques divisions qui » puissent estre et à venir dans le royaulme, et de ne marier » sa fille ou son héritier sans son congié et permission. » Touché de cette soumission, Charles VII, l'année suivante, lui rendit tous ses biens, sauf la seigneurie d'Amboise, et lui permit même, plus tard, de réaliser ses projets de mariage de sa fille aînée avec Pierre de Bretagne, dont l'union fut célébrée en l'année 1442. Voilà le vassal soumis, suppliant, meurtri des blessures judiciaires et royales, aux pieds de son souverain le roi de France, attendant de lui merci et miséricorde, s'associant désormais à ses destinées, combattant à ses côtés sur les champs de bataille, et participant à ses revers comme à ses triomphes.

Quelques années après cette réconciliation, la rivalité des sires de Thouars et de la Trémoille reçut aussi un dénoûment pacifique. Les deux familles, en effet, se confondirent ensemble par l'union de la plus jeune des deux filles de Louis d'Amboise avec le fils aîné de son ancien ennemi, qui fut célébrée, en 1445, dans la cité de Poitiers. Si nous n'avions la crainte de prolonger indéfiniment ces détails de la vie féodale, nous résumerions en quelques mots la vie de ce Georges de la Trémoille, dont le nom a si souvent retenti dans tous les événements du XVe siècle. Sa physionomie, ses allures, ses haines, ses triomphes, ses combats pourraient devenir le texte d'un drame complet. En lui se personnifie l'homme

d'armes, le chevalier féodal du xv[e] siècle. Même indépendance, mêmes passions. Tour à tour fidèle et insoumis au roi son seigneur, travaillant pour sa propre cause, guerroyant dans ses propres intérêts. Aujourd'hui favori bien-aimé du monarque, ministre comblé de ses faveurs; demain guerrier en pleine révolte, courant le pays, se livrant au pillage et à la dévastation, noble aventurier, épuisant dans toutes sortes de luttes, justes ou iniques, son activité et sa bravoure. Quel contraste offrirait sa vie avec celle de son petit-fils, le chevalier sans reproche, ce héros de fidélité et de vaillance, et dont l'histoire est pour nos annales un des épisodes les plus magnifiques de la gloire nobiliaire et aristocratique dans nos contrées! Mais la chevalerie française n'a pas encore perdu son antique fierté féodale; elle ne s'est pas encore incorporée à tout jamais dans les liens de la royauté. Georges de la Trémoille, cet ardent provocateur de dissensions civiles, a, lui aussi, servi avec courage le roi Charles VII; mais ce n'est pas encore là l'enthousiasme et le dévoûment de l'avenir. A chaque victoire qu'il remporte, à chaque haut fait d'armes, et même à chaque désastre, il présente pour ainsi dire son compte au roi de France, afin d'obtenir le prix de ses services; il lui en donne quittance bonne et valable. S'il tombe au pouvoir de l'Anglais, il obtient en dédommagement le château de Melle et cent mille écus d'or, c'est ce qui arriva en 1426; s'il s'empare des villes de Montereau et de Montargis, il recevra huit mille écus d'or et le commandement de ces places. Ces conditions sont officiellement exprimées dans les lettres de Charles VII en date du 11 novembre 1436 [1]. C'est un service à payer, *pour son travail et sa peine*, y est-il dit; les délais d'exécution sont même fixés, il faut que les places

[1] Dom Fonteneau, t. 26, p. 379.

tombent en son pouvoir en trois mois; et si par hasard il ne pouvait en conquérir qu'une, la moitié de la somme lui sera seulement allouée. Le roi stipule même qu'il lui sera loisible de réaliser le paiement en deux termes, suivant sa volonté : et toutes ces clauses sont scellées du grand sceau. C'est un contrat civil avec toutes les formalités. L'année précédente, il avait obtenu de lever sur ses terres tous les aides, tailles, impôts et subsides, *d'en jouir et user sa vie durant pour récompense de ses services.* C'est le serviteur à gages, payé bien et dûment. Quelquefois il devient créancier de son roi; il lui avance des sommes, et obtient comme gages de leur paiement des châteaux et des villes.

Dans ces rapports du suzerain et du vassal, il n'y a encore rien de chevaleresque ni de poétique. Adviennent donc les temps où la royauté de France, unie de cœur et d'âme avec son antique noblesse, trouvera en elle une fidélité à toute épreuve, un dévoûment de chaque jour. Georges de la Trémoille, qui avait traversé toutes les agitations du siècle, depuis celles de la cour de Charles VI jusqu'aux orages qui avaient suivi sa démence, n'ignorait certes pas l'inconstance des choses de ce monde, et, en habile spéculateur, il n'eut pas besoin de sa mésaventure de Montrésor, où il fut assailli par les hommes du connétable, pour assurer sa fortune contre toutes les chances de l'adversité. Aussi se trouva-t-il nanti de riches apanages qui l'aidèrent un peu, il faut en convenir, à supporter avec résignation sa disgrâce et son exil de la cour de France. Et puis, quelques chroniqueurs contemporains lui ont reproché d'utiliser encore à son profit ce temps d'inaction politique par des pillages et des dévastations dans le Poitou. Heureusement pour les populations de notre province, la faveur le ramena bientôt près de Charles VII, qu'il ne quitta qu'au moment de la révolte de 1440, dont nous

avons rapporté les détails. Ses prévisions de succès ne se réalisèrent point ; mais s'il ne put mettre sur le trône de France le jeune dauphin, il profita de son influence sur son esprit pour lui faire signer une déclaration solennelle, par laquelle le fils du roi s'engage sur sa parole de chevalier et de noble seigneur d'aimer et de protéger pendant toute sa vie le sire de la Trémoille, et de le faire jouir de la pension de 9,000 livres et des droits que lui avait accordés le roi son père. Prevoyance admirable qui révèle tout à la fois le caractère de son auteur, et le peu de fixité des événements de cette époque. Le sort ne lui permit pas de bénéficier de cette reconnaissance d'amitié et d'affection formulée en termes de contrat obligatoire, car il mourut avant l'avénement au trône de Louis XI, le 6 mai de l'année 1446. Et en vérité il eût été intéressant pour l'histoire de connaître de quelle façon le dauphin devenu roi se serait rappelé les serments et les paroles de dévoûment prononcés en sa jeunesse; et nous serions tout disposés à croire que la haute prudence du sire de la Trémoille n'avait peut-être pas tout prévu.

Si la haine et les querelles de ce seigneur contre le sire de Thouars avaient mis la vie de ce dernier en péril, il ne jouit pas longtemps en paix du pardon que lui avait accordé Charles VII. Sa vieillesse fut troublée par les accusations de ses propres enfants, qui invoquèrent près du roi de France son interdiction. Dans les requêtes qu'adressèrent à ce monarque Françoise d'Amboise sa fille, et son gendre Pierre duc de Bretagne, se trouve racontée dans tous ses détails la vie privée du seigneur de Thouars. Rien n'est passé sous silence, ni les scènes scandaleuses, ni les épithètes de mépris : « *C'est un joueur*, disent-ils, *usé de paroles dissolues, lascif avec de folles femmes, et qui met en grant dangier le gouvernement qui lui est échu.* » Le noble château de Thouars était le

théâtre, si l'on croit les inculpations de ses enfants, d'ignobles débauches. Trois sœurs, dont l'une était mariée au sire Thibaut d'Aubigny, y avaient été amenées par les soins de Pierre du Plantis, favori du seigneur d'Amboise, et la réprobation publique flétrissait déjà le scandale de ces liaisons impudiques, dont plusieurs enfants étaient issus. Les remontrances de Marie de Rieux, sa femme, n'avaient fait qu'exciter sa colère; frappée, outragée, l'épouse légitime était tenue prisonnière dans son propre château, livrée à la merci de ses indignes rivales qui lui prodiguaient sans pudeur toutes sortes d'injures, d'opprobres et de menaces; et ce fut avec beaucoup de difficultés qu'elle échappa aux tourments de sa captivité, et qu'elle put se réfugier à la cour du duc de Bretagne près de sa fille aînée.

On ajoutait qu'aussitôt après le départ de la dame de Rieux, le seigneur d'Amboise s'était abandonné à tous les désordres de sa passion. Rien ne lui coûtait pour satisfaire les capricieux désirs de ses courtisanes; *elles le faisoient rire et pleurer quand bon leur sembloit, et du tout à leur appétit se gouvernoit.* Pauvres, mal vêtues, endettées à leur arrivée à Thouars, depuis richement costumées, couvertes d'or et de diamants. La soie, l'écarlate, les draps les plus fins, servirent seuls à leur dispendieux accoutrement. Les cadeaux les plus précieux venaient chaque jour les enrichir. C'étaient des fourrures de toutes espèces, des joyaux émaillés d'or, des chaînes entremêlées de diamants et de rubis, des bagues riches, de grosses perles, des chapeaux éclatants de pierreries. Leurs appartements resplendissaient de meubles somptueux, de belles et de magnifiques tapisseries; enfin, plus de cinquante mille écus d'or avaient été employés pour toutes ces prodigalités. En outre de ces folles dépenses, de fortes sommes avaient été données au mari de la concubine de prédilection,

lequel, plus positif que sa femme, achetait des maisons, des étangs et des moulins. Dans la requête où toutes ces accusations sont formulées, nous lisons encore ces singuliers détails : « Chacune des dames maîtresses du seigneur a damoiselles, » femmes, varlets et autres jusqu'au nombre de sept à huit » personnes aux gages du vicomte ; sont logées chacune » d'elles à part soy, tiennent leur estat, comme si estoient » dames ou princesses ; ont confesseur, médecin et matrones » qui les visitent, tous encore aux gages d'icelui vicomte ; » ont charriot garni de grand nombre de moult beaux che- » vaux, et y en a quatre ou cinq dont le moindre seroit prisé » trois ou quatre cents écus, et y en a tel qui autrefois a » cousté mille écus et l'autre cinq cents, et pour servir au- » dit charriot a ledit vicomte fait mettre un cheval qui lui » avoit esté donné par sa femme vallant quatre ou cinq cents » écus, et le faisoient appeler du nom de la duchesse en » dérision d'elle. »

Le pouvoir de ces femmes était immense ; elles firent chasser du château tous les anciens serviteurs, *gens de bien et d'honneur*, premiers compagnons de la jeunesse du vicomte, lesquels furent réduits à la plus affreuse misère. Et lorsque le seigneur de Thouars s'apprêta à suivre le roi dans une expédition en Normandie, il laissa tous ses biens à leur garde et surveillance, ordonnant même que s'il venait à mourir, ils devinssent leur propriété. On ajoutait que depuis cette époque les *folles femmes* avaient eu l'administration de ses domaines et de ses meubles, la clef de ses coffres où sont *la chevance et les joyaux*. Tel est le tableau de la vie licencieuse de Louis d'Amboise, sire de Thouars. Rien ne pouvait arrêter ses débordements. Cependant, par condescendance pour les représentations de l'évêque de Poitiers, patriarche d'Antioche, il consentit à transporter son sérail dans le

château de Talmont. L'indignation de ses accusateurs prend une nouvelle énergie, lorsqu'ils exposent dans tous les détails les plus minutieux les brèches faites à sa fortune patrimoniale ; toutes les ventes, cessions et abandons de quelques parties de ses domaines s'y trouvent relatés.

A toutes ces accusations le vicomte de Thouars répondait par l'histoire de sa vie entière. Il raconte sa jeunesse, ses malheurs, ses travaux pour la défense et *tuition de la chose publique du royaume ;* et repoussant les reproches de prodigalité, il énumère les nombreuses charges qu'il a eu à soutenir non-seulement dans les guerres par lui entreprises, mais encore par suite de la haine du sire de la Trémoille, et de la confiscation de ses biens ; il rapporte les sacrifices qu'il a faits pour le mariage de ses trois filles, pour les doter convenablement de seigneuries, d'habillements et de joyaux et *autres choses qui appartiennent à dames et damoiselles de tel état*, et pour subvenir aux frais des ambassadeurs des *fêtes et des noces*. Que la cause des persécutions dont il est victime, c'est qu'il n'a pas voulu céder la vicomté de Thouars à sa fille duchesse de Bretagne, et que de ce refus provient toute la haine de ses ennemis. Puis arrivant aux accusations plus directes, il cherche à placer la vertu des trois sœurs sous la sauvegarde de ses assertions : « Ce sont toutes femmes de » bien et d'honneur, nobles et de nobles lignées, attachées » au service de la vicomtesse sa femme, sans nul blame et » diffame, et qui ne voudroient pas faire telles besongnes; » sont simplement vestues comme à leur estat il appartient, » et qui voudroit leur bailler cinq cents écus de toutes leurs » robes elles en seroient bien joyeuses. Qu'il a toujours bu, » mangé et couché avec sa légitime femme, excepté quand » aucunes maladies lui survenoient. Que toutes les allégations n'étoient que des calomnies inventées par la haine. »

Il termine sa justification en invoquant la juridiction de ses pairs, *per pares curiæ*, vu sa qualité et sa naissance.

Notre pensée n'est point de trancher les difficultés de cette procédure bizarre, de nous prononcer en faveur de l'accusation ou de la défense, de partager l'opinion des conseillers Jean Jollain et Jean de la Vignole qui avaient prononcé l'interdiction, ou bien d'imiter la sage réserve du parlement, qui, dans un arrêt du 26 janvier 1457, sans admettre cette décision, défendit seulement à Louis d'Amboise d'aliéner ses biens sans le conseil de Robert Liboust, président au parlement; nous n'avions d'autre préoccupation que celle de reproduire les mœurs de ces temps, de révéler les détails de la vie intime dont le château des nobles seigneurs pouvait souvent devenir le théâtre [1].

Ces débats domestiques, soulevés par la duchesse de Bretagne, ne furent que le prélude de nouveaux incidents. Après la mort de son époux, nullement satisfaite de la timide décision du parlement, elle continua ses poursuites avec plus d'acharnement, et les choses étaient encore en litige lorsque Louis XI monta sur le trône de France. Ici commence tout un drame historique [2], dans lequel apparaît la sombre figure du nouveau monarque. Ce n'est plus une querelle de famille, mais une lutte nationale. La France n'a-t-elle pas à venger la persistance de la nationalité bretonne; et puis Louis XI songe avec frayeur que la puissante seigneurie de Thouars peut devenir la propriété de ses rivaux. Alors sa décision est promptement prise; il inter-

[1] Hist. généalogique de France, t. 4, p. 150.

[2] Pour tout cet épisode, nous avons résumé les pièces inédites recueillies par dom Fonteneau; elles forment le tome 26 de sa collection. — Voir aussi l'ouvrage de M. de la Fontenelle, intitulé *Philippe de Comynes en Poitou*, dans lequel ces pièces ont été publiées; ainsi que celui de Thibaudeau, qui raconte avec beaucoup de détails toute cette période de l'histoire de la maison de Thouars.

vient dans les discussions de la famille d'Amboise, non comme médiateur, mais en y jouant le rôle du lion de la fable ; il termine, en effet, le procès d'interdiction en s'appropriant tout ce qui faisait l'objet du litige. Cette pensée politique lui sourit; sa réalisation amène un double résultat, non-seulement d'augmenter ses propres domaines et d'enrichir ses serviteurs dévoués, mais encore de porter un rude coup à la puissance féodale, en morcelant et subdivisant les propriétés des seigneurs. Sous l'inspiration de cette pensée, il se mit promptement à l'œuvre, et dans cette intrigue il déploya toute l'activité d'un rusé et subtil diplomate. Son premier soin fut d'attirer à la cour de France le sire Louis d'Amboise ; il sait que c'est un vieillard faible, sans énergie, également accessible à la menace et à la crainte. Par l'accueil le plus amical, il inspira la plus grande confiance au noble seigneur ; rien ne lui manqua, ni les soins, ni les douces paroles, ni tous ces préliminaires de cajolerie dont on entoure la victime au moment de la sacrifier.

Louis XI lui parla d'abord d'un projet de mariage entre la veuve du duc de Bretagne et le duc de Savoie son beau-frère, le suppliant de se montrer favorable à cette union. Le rusé monarque savait déjà, par l'entremise de l'amiral de Montauban, que la jeune princesse, alors retirée dans son château de Rochefort, près de Rhedon, était dans la ferme résolution de ne point se remarier. Malgré cette certitude, Louis XI n'était pas fâché de montrer au sire d'Amboise le mépris que sa famille portait à ses volontés. Les tentatives de ce dernier près de sa fille furent impuissantes, et la jeune veuve, redoutant la colère et les violences du roi, abandonna sa solitude pour se retirer près de sa mère, la dame de Rieux. Là, aux pieds des autels, elle jura de ne jamais accepter un nouvel époux ; ce fut en vain que son père,

effrayé du peu de succès de ses démarches, se précipita à ses genoux, la supplia en pleurant de sacrifier son bonheur aux intérêts de son père. Prières et menaces, rien ne put ébranler sa résolution. Peu de temps après, cédant à ses impressions religieuses, elle se retira dans un monastère; et avant d'abandonner les intérêts de ce monde, elle céda tous ses droits sur la succession paternelle à Louis de la Trémoille, fils aîné de sa sœur, par un acte en date du 24 mars 1468. Cette conduite de la duchesse de Bretagne redoubla les inquiétudes du sire d'Amboise; la haine de Louis XI lui apparaît sous des couleurs effrayantes, il tremble déjà d'en être victime; aussi est-il prêt à accepter toutes les humiliations, et le noble vassal n'est plus que le plus humble et le plus soumis de tous les sujets. Ils sont passés les beaux jours de la fierté féodale, car voici l'un de ses plus illustres représentants qui se livre à la merci de son roi, se fait sa victime, accepte comme ordres tous ses caprices, et pousse jusqu'à la lâcheté les limites de l'obéissance. C'était un vieillard. Son énergie a pu s'épuiser dans les malheurs de sa vie passée, et il a en face de lui un homme de fer, implacable dans sa haine, tenace dans ses résolutions, et auquel rien ne coûte, pas même le crime, pour réaliser ses projets; en face de Louis XI, en un mot. Que pouvait faire le sire d'Amboise? si ce n'est succomber.

Il succomba en effet, et par un acte en date du 25 janvier 1461 il abandonna au roi de France, à titre de donation, tous ses biens, se réservant un simple usufruit, une pension de 4,000 livres, et le retour en cas de naissance d'enfants mâles de son second mariage. C'est ainsi que le père fut amené à dépouiller sa propre famille au profit de Louis XI. La précipitation avec laquelle cet acte fut consenti amena dans sa rédaction une cause de nullité; les dispositions

de l'arrêt du parlement qui imposaient au seigneur de Thouars comme conseil judiciaire Robert Liboust, avaient été complétement oubliées, et déjà les juristes trouvaient dans cette donation un vice fondamental. Cette difficulté légale n'était pas de nature à effrayer Louis XI, et il trouva un prompt expédient pour la résoudre. Par arrêt du grand conseil tenu à Saumur, le 5 septembre 1462, il fit annuler la décision du parlement, relativement à la clause du conseil judiciaire, malgré l'opposition de la duchesse de Bretagne et les efforts de son procureur, Jean de la Mothe, qui expia par l'emprisonnement son intervention dans cette affaire. Mais, malgré la fécondité de ses ressources antilégales, une nouvelle nullité pouvait encore être invoquée au profit des héritiers du sire d'Amboise. Là il ne s'agissait ni d'interdiction, ni de décisions judiciaires à pouvoir effacer par d'autres arrêts; il fallait lutter contre un texte positif de loi, détruire toute la législation. La coutume du Poitou, qui régissait les immeubles de Louis d'Amboise, défendait toute donation de l'universalité des biens. En face de cette nouvelle difficulté, le génie inventif de Louis XI ou de ses conseillers ne fut point en défaut. L'arrêt du conseil de Saumur reçut son entière exécution; la liberté fut rendue au sire de Thouars, qui signa, quelques jours après, dans son propre château, le 25 septembre 1462, un acte de vente de tous ses biens consenti au roi, moyennant la somme de cent mille écus d'or, sur laquelle Bérard, trésorier de France, devait seulement lui compter dix mille écus d'or. Mais le seigneur, ainsi dépouillé, poussa jusqu'au bout la résignation, et donna quittance de la somme entière, sans avoir touché une obole.

Contre la fraude légale de cette vente simulée, la duchesse de Bretagne chercha bien à faire valoir ses droits, et ceux

de l'équité injustement violés ; elle en appela à la justice du parlement des décisions du grand conseil ; mais ainsi que la féodalité venait expirer aux pieds du trône, de même la justice des parlements était impuissante contre la volonté souveraine du monarque. Et dans la solitude de son monastère des Couets, près de Nantes, il lui fut permis de gémir sur la faiblesse de son père, et de s'indigner des déloyales machinations dont sa famille était victime ; et quelques années après elle abandonna au jeune de la Trémoille le soin de combattre ces usurpations tyranniques, et de se faire restituer les biens dont sa famille avait été indignement dépouillée.

La mort du vicomte de Thouars, arrivée le 24 février 1469, donna à l'œuvre de spoliation son complet dénoûment. Louis XI ordonna à Jacques de Beaumont, seigneur de Bressuire, *qui avoit aydé à conduire l'œuvre*, de s'emparer du château de Thouars, et de toute la succession du seigneur décédé. Alors les dépouilles de l'antique famille féodale servirent à enrichir les seigneurs dévoués. A sa fille Anne de France fut octroyée provisoirement la vicomté de Thouars; au connétable de Saint-Pol, les seigneuries de Marans et de l'île de Ré. Mais le plus favorisé dans cette munificence royale, faite aux dépens des la Trémoille, fut un seigneur flamand, Philippe de Comines, qui passa au service du roi de France en l'année 1472. Les plus importantes seigneuries de la succession d'Amboise tombèrent en son pouvoir, « à raison des services rendus au roi en le délivrant » des rebelles, et en le servant contre eux au péril de sa » vie, et pour les pertes endurées par lui. » C'étaient la principauté de Talmont avec ses baronnies et ses autres dépendances, les terres de Curzon, d'Aulonne, de la Chaume, et plusieurs autres domaines considérables. Les

lettres patentes dans lesquelles ces donations étaient légalement formulées rencontrèrent une vive opposition dans le parlement, lorsqu'elles furent présentées pour l'enregistrement. Louis de la Trémoille, représentant de ses enfants mineurs, en attaqua la validité, et revendiqua pour eux les biens dont Louis XI avait disposé en faveur du seigneur d'Argenton, Philippe de Comines. L'opposition des magistrats faillit renverser toutes les entreprises iniques au moyen desquelles la spoliation s'était accomplie ; mais elle céda bientôt devant les instances du roi, qui obtint l'enregistrement de ses lettres patentes.

D'ailleurs, pour compléter l'œuvre de dépossession de la famille de la Trémoille, le roi et son conseil s'avisèrent d'un stratagème que l'on ne peut expliquer qu'en invoquant l'anarchie de ces époques de décadence féodale. Rien n'est régulier ni légal dans tous ces événements ; la fraude, la mauvaise foi, la violence, voilà les seuls procédés juridiques mis en usage. Le roi et son ministre favori, craignant le résultat judiciaire des réclamations du sire de la Trémoille, effrayés des velléités de justice du parlement, invoquèrent alors, non plus le texte d'un acte de vente frauduleux, arraché à un vieillard, nul dans sa forme, nul par les circonstances de la transaction, mais bien une décision judiciaire du règne précédent. Nous avons vu sous Charles VII de quelle proscription le sire de Thouars avait été frappé en raison de ses alliances politiques et de l'animosité d'un rival en faveur ; par suite de cette condamnation, le même arrêt avait ordonné au profit de l'État la confiscation de tous ses biens. Ce fut sur cette décision judiciaire que Louis XI basa désormais ses prétentions. Si on lui rappelle l'acte d'amnistie qui l'a effacée, il n'est pas encore en peine de sa réponse. Il soutient alors que la condition de cette amnistie a

été violée, puisque le sire d'Amboise a marié sa fille au duc de Bretagne sans le consentement préalable du roi. Qu'étaient donc devenues les lettres patentes de Charles VII qui réhabilitaient le proscrit politique de sa condamnation comme coupable de lèse-majesté, qui levaient l'interdiction dont étaient frappés ses biens, ainsi que celles qui l'autorisaient à réaliser l'union reprochée par Louis XI?

Ici se déroule une nouvelle série de faits dont l'ensemble jette sur la mémoire de Louis XI et sur celle de Comines des accusations méritées de mauvaise foi et de perfidie. Car si l'on ajoute foi aux témoignages oraux d'une enquête postérieure, voici de quelle façon les choses se seraient passées [1]. Afin d'enlever aux héritiers de la Trémoille la possibilité de détruire le système du roi de France, invoquant les actes de son prédécesseur, par la présentation des lettres d'amnistie et de consentement au mariage, il fallait anéantir ces lettres elles-mêmes, pièces accusatrices, irrécusables, qui laissaient dans la plénitude de leurs droits les descendants du sire d'Amboise. Louis fit venir son serviteur dévoué, le seigneur de Beaumont, et lui dit [2] : « Le sire de la Trémoille plaide » contre moi touchant Thouars, Talmont et autres sei- » gneuries. Il faut que vous voyiez si parmi les titres dé- » posés au château de Thouars, il n'y en aurait pas qui » pussent me servir au procès. » Alors plusieurs officiers et conseillers de Louis XI, parmi lesquels étaient Philippe de Comines et Jean Chambon, chancelier, se rendirent au château de Thouars, et procédèrent à une perquisition minutieuse des archives qu'il renfermait. Dès que les lettres de restitution furent trouvées, de Comines s'en empara avec précipitation, et il s'apprêtait à les jeter au feu, lorsque

[1] Thibaudeau, t. 3, p. 217.
[2] Déposition du seigneur de Bressuire.

Chambon l'arrêta et lui dit : « Quel diable est ceci ? C'est » mal fait, elles ne seront pas brûlées; il faut les porter au » roi. » Louis XI, lorsqu'il eut en son pouvoir ces titres précieux, fit jurer à tous ceux qui les avaient vus de n'en jamais parler, et, suivant la première inspiration de Comines, il les jeta au feu. On ajoute même qu'au moment où la flamme les dévorait, il disait en riant : « Ce n'est pas moi qui les brûle, » c'est le feu. » Et lorsque plus tard on venait à lui en parler, il répondait avec la même ironie : « *Elles ne sont ni » en l'air, ni en terre, ni au ciel.* » Grâce à cette soustraction, les enfants de la Trémoille furent déboutés de leur demande, et la saisie de la vicomté de Thouars, ainsi que celle de toutes les seigneuries accordées au sire d'Argenton, fut déclarée bonne et valable par arrêt du parlement. Cependant la dépossession ne fut pas complète, et par la même décision on restitua aux héritiers du sire d'Amboise quelques parcelles de la riche succession.

Tel est le résumé de toute cette procédure. La violence et la spoliation n'ont plus les allures brutales des siècles précédents; on combat le texte de la loi par d'autres textes, on détruit les décisions judiciaires par d'autres décisions. Cependant nous ne savons que penser de tous ces détails étranges que nous avons empruntés aux enquêtes faites après la mort de Louis XI. Ne pourrait-on pas trouver quelque invraisemblance dans cette narration du seigneur de Bressuire, et faut-il ajouter foi pleine et entière à sa déposition ? Toutes ces révélations, concernant la saisie des pièces au château de Thouars, seraient peut-être de nature à inspirer quelque défiance. Ce qui autoriserait ce doute, c'est qu'après le décès de Louis XI, une réaction violente éclata contre son ministre favori; et le serviteur dévoué, l'exécuteur des volontés de Louis XI à l'encontre de la famille de

Thouars, le sire de Beaumont, seigneur de Bressuire, ainsi que les autres témoins, ont bien pu céder à des sentiments de haine ou de vengeance. Dès que la faveur abandonne l'homme d'état, l'adversité provoque autour de lui bien des périls et des catastrophes. A quoi eût servi d'ailleurs cette spoliation de titres? S'ils existaient réellement, est-ce que la mention ne pouvait s'en retrouver même après la destruction des pièces originales? Et puis, il serait encore facile de dire que la narration de Thibaudeau ne s'appuie que sur des pièces manuscrites, n'existant que par la copie reproduite dans la collection du bénédictin dom Fonteneau : où se rencontre l'authenticité, la preuve irrécusable de leur existence primitive? Quand on pense aux vicissitudes politiques de ces époques, aux réactions que chaque règne a soulevées, il faut pour l'histoire d'autre garantie et d'autre certitude. Il y a un fait certain, au dessus de toute discussion, c'est que Louis XI s'est approprié l'héritage du sire de Thouars, c'est qu'il l'a morcelé pour en gratifier ses serviteurs et principalement Philippe de Comines. C'est là une des conséquences des luttes de la royauté et de l'aristocratie. Dans nos contrées, elles se manifestent par des spoliations, et plus loin par des supplices et des massacres. Ce sont là les calamités de l'époque. Loin de notre pensée de vouloir réhabiliter Louis XI et son ministre, en évoquant le doute sur l'enquête postérieure à la mort du roi; car, alors même que cette dernière circonstance n'eût été révélée que pour favoriser les prétentions judiciaires soulevées plus tard par la Trémoille, n'en resterait-il pas assez pour révéler le véritable caractère de ces dissensions du xv[e] siècle, dans lesquelles se manifeste un mélange continuel d'arguties et de sophismes légaux, apparences mensongères de la violence et des spoliations brutales?

Dans les derniers instants de son orageuse existence, Louis XI, en proie à tous les remords d'une conscience troublée, écouta silencieusement les remontrances de l'archevêque de Tours, Elie de Bourdeilles, relativement à sa conduite passée vis-à-vis des enfants de la Trémoille, et il lui répondit : « Vous savez comment les princes du sang m'ont » traité, excités contre moi par les ducs de Bretagne et de » Bourgogne. Vous n'ignorez pas qu'une alliance existait » entre les familles de Thouars et de Bretagne ; j'ai toujours » soupçonné le sire d'Amboise d'appartenir à la faction » ennemie, et, pour lui enlever le moyen d'entrer au sein de » mon royaume, je me suis emparé de ses terres et sei- » gneuries, non pour les retenir, mais pour les restituer, en » cas de fidélité, au jeune la Trémoille, lequel, à mon juge- » ment, sera l'un des principaux défenseurs de la maison » de France; et si je ne l'ai pas fait, c'est pour tenir en » crainte cet enfant, lequel, par présomption de richesse, » pourroit prendre hardiesse et irrévérence. » Voilà le véritable motif de tout cet incident; et, à moins de suspecter les paroles du roi expirant, de croire à sa perfidie même au lit de mort, nous pouvons accepter comme vraie la pensée de ces paroles que Jean Bouchet place dans sa bouche.

A peine a-t-il rendu le dernier soupir, que les enfants la Trémoille soumettent à la justice du roi, son fils, la décision de ce long procès. L'homme de la lutte féodale avait disparu; les seigneurs dépouillés semblaient dévoués à la monarchie, et alors la restitution devenait facile ; l'ancien favori, le seigneur de Comines seul était sacrifié. C'est alors que commença cette longue procédure dont Thibaudeau nous rapporte tous les détails, et entre autres pièces curieuses que les héritiers dépouillés invoquèrent pour obtenir justice, se trouvait la déposition de plusieurs personnes notables, ser-

viteurs de la maison de l'ancien roi, témoins des derniers instants de Louis XI, et qui rapportaient certaines paroles prononcées à son lit de mort. « Disent et déposent par serment que le 28 août, deux jours avant sa mort, vers trois heures après midi, eux estans au château de Plessis-les-Tours en la chambre du roi, il demanda à ses gens si Estienne de Vézé, bailli de Meaux, était présent ; et lorsque ce dernier se présenta à lui : Estienne, dictes à Monsieur le Dauphin que j'ai tenu la vicomté de Thouars en laquelle je n'ai aucun droit, mais appartient aux enfants de la Trémoille, et dites-lui que je le prie de la leur rendre au plus tôt qu'il pourra ; car j'en sens ma conscience chargée, et si j'estois en prospérité, je la leur baillerois. »

Cette abondance de moyens juridiques, toutes ces enquêtes, et surtout les bonnes dispositions du roi en faveur des la Trémoille, inspirèrent à ce dernier ses lettres du 29 septembre 1483, par lesquelles il mit à néant tous les actes intervenus entre son père et le sire d'Amboise, les arrêts et les jugements du grand conseil. Plus tard le parlement prononça un arrêt définitif en faveur des la Trémoille, qui rentrèrent ainsi dans la possession des biens de leur famille. Dans tout cet épisode, nous avons cherché à signaler les divers incidents de la lutte féodale durant le xv[e] siècle ; lutte terrible et quelquefois sanglante, dans laquelle le seigneur d'Amboise avait été frappé par l'énergique volonté de Louis XI. A ne considérer ces faits que sous le point de vue d'équité légale, il est hors de doute que tous sont empreints de fraude et de mauvaise foi. Mais si on les envisage avec l'intelligence des temps, et des passions de ces époques où tout est en litige, royauté et aristocratie, alors il est facile de leur donner une interprétation vraiment historique. Si la famille de Thouars nous a fourni le spectacle des hostilités

du roi de France contre la féodalité, c'est elle encore qui nous offre celui de la fidélité chevaleresque du seigneur féodal à son souverain le roi de France. Le jeune la Trémoille se rappellera le serment qu'il a fait à Louis XI mourant de le servir à toujours en sujet loyal et soumis ; et si dans les querelles de sa famille il rencontre quelque souvenir de haine contre la monarchie, il n'oubliera jamais ses propres sentiments d'affection et de dévoûment.

Avant de franchir les limites du xve siècle, nous avons à cœur de dévoiler l'existence d'un seigneur dont l'histoire ne se rattache en rien à celle de la France ou de notre province ; exception monstrueuse, mélange de mœurs barbares, de croyances superstitieuses, bien digne de devenir le texte d'une légende horrible, popularisée sous le nom de légende de *Barbe-Bleue* : nous venons parler du fameux Gilles de Raiz, maréchal de France. Les faits qui ont donné à son nom une horrible illustration s'étant accomplis dans un château du Poitou, à Tiffauges, nous croyons devoir reproduire les incidents de cette vie aussi remarquable par ses étranges mystères, par ses crimes merveilleux, que par son tragique dénoûment. De cette façon, la noblesse du moyen-âge nous apparaîtra dans toutes ses variétés, ses nuances, ses catastrophes, en un mot, avec tous les éléments divers de son histoire. « Le célèbre procès du maréchal de Raiz est un monument remarquable de l'esprit et des mœurs d'un siècle où s'alliaient étrangement la bravoure et la faiblesse, les honneurs et le crime, la superstition et l'incrédulité, la richesse, la puissance et l'abjection [1]. »

Non loin de la résidence seigneuriale de Thouars, dans la direction de la cité de Nantes, s'élève le château de

[1] Voir Hist. de Bretagne de dom Morice, d'Argentré, de M. Daru, et celle de M. de Roujoux, et l'art. de la Biograp. univers.

Tiffauges. C'est là que Gilles de Laval, baron de Raiz, maréchal de France, vint terminer sa dramatique et lugubre existence. Marié fort jeune avec Catherine de Thouars, il était devenu par cette alliance souverain féodal de plusieurs biens nobles du Poitou, dont le château de Tiffauges faisait partie. Du côté de son père et de sa mère Marie de Craon, il était possesseur des plus importantes seigneuries de Bretagne et d'Anjou, et ses revenus immenses en faisaient un des plus riches seigneurs de ces temps. Son illustration n'était pas moins grande que sa fortune. Allié avec toutes les familles féodales les plus considérables, il pouvait encore revendiquer la parenté avec la famille royale de France, et la dynastie ducale de Bretagne. Malheureusement pour lui, il perdit son père dans un âge fort tendre, et fut mis sous la tutelle de son oncle maternel Jean de Craon, qui laissa s'écouler dans une ignorance complète les premières années de sa jeunesse. Devenu grand, ainsi que tous les seigneurs de cette époque, il prit les armes, et dut à sa valeur, aux nombreux services qu'il rendit, le titre de maréchal de France, qui lui fut conféré en 1429.

Cette haute dignité, l'illustration de son rang, l'immensité de sa fortune exaltèrent l'imagination du jeune seigneur, et il s'abandonna aux loisirs d'une existence pleine de folles prodigalités. Les chroniques contemporaines nous transmettent tous les détails de sa vie, de son luxe, de ses dépenses insensées, enfin de tous ces préliminaires d'une ruine prochaine. Autour de sa personne, en temps de paix comme en temps de guerre, dans ses lointains voyages ainsi que dans sa résidence de Tiffauges, il entretient à grands frais une compagnie de deux cents hommes d'armes à cheval. Outre ce luxe militaire, il consacre aux cérémonies religieuses une splendeur plus éclatante encore. Dans son château, il fait

construire une chapelle de la plus grande magnificence ; le génie de l'architecte, aussi bien que le ciseau du sculpteur, n'ont rien épargné pour en faire un monument remarquable qui puisse rivaliser en beauté et en richesse avec les cathédrales les plus somptueuses. Elle est desservie par un grand nombre de prêtres, qui, suivant la hiérarchie, composent un chapitre, ayant ses chanoines, son doyen, ses chantres et ses archidiacres. L'un d'eux prenait même le titre d'évêque, et paraissait dans les offices divins avec tous les insignes de cette haute dignité. A plusieurs reprises, le seigneur de Tiffauges supplia le pape d'accorder au chef de son chapitre le titre d'archevêque, et de permettre que ses chantres fussent mitrés, ainsi que les prélats de l'Eglise. Le refus du Saint-Père exalta encore les ardeurs de luxe dont Gilles de Raiz était animé. Dans toutes les cérémonies religieuses, les chanoines de son église portaient de longues robes d'écarlate ornées de riches fourrures ; sur leurs têtes, en guise de mitres, brillaient des toques en velours garnies d'or ; la même richesse éclatait dans le costume des autres desservants. Tous les ornements étaient de drap d'or et de soie. Les calices, les croix, les encensoirs, les chandeliers, les plats et les burettes étaient des ouvrages d'un grand prix ; enfin, l'église de Tiffauges resplendissait de toutes les merveilles de l'art. Durant le service divin, les sons d'une musique mélodieuse retentissaient sous les voûtes de la chapelle ; aux voix humaines s'harmonisait, puissant et animé dans ses vibrations, l'accent de l'orgue. Dans son goût pour la musique, il avait fait venir d'Italie des artistes célèbres, dont le talent dressait aux études musicales une foule d'enfants de chœur attachés au service de son église.

Il entretenait aussi des troupes de comédiens pour représenter les saints mystères, et des pièces d'amour ; des troupes

de jongleurs pour exécuter des tours d'adresse et de force, et égayer ses ennuis par de plaisantes paroles. Sa table était accessible à tout le monde, et couverte de tout ce qu'il y avait de plus délicat en viande et de plus exquis en vins. — Toutes ces prodigalités de magnificence et de largesses dissipèrent promptement une grande partie de sa fortune, plusieurs de ses domaines furent vendus, et l'or disparut de ses mains, *comme on voit s'évanouir un songe*. Enfin, pressé par la nécessité, il songea d'abord à invoquer la puissance de Dieu pour le rétablir dans ses richesses; mais ses prières furent impuissantes, et les somptueuses cérémonies dont il entoura ses invocations ne servirent qu'à hâter sa ruine et ses désastres financiers.

« Voyant [1] que Dieu n'écoutait pas ses vœux impies, le seigneur de Tiffauges résolut d'obtenir par d'autres voies la puissance et les trésors qu'il ambitionnait. Il avait entendu dire qu'il existait sur la terre des hommes qui, par un grand sacrifice et le ressort d'une ferme volonté, s'étaient élancés hors des bornes du monde connu, avaient déchiré le voile qui sépare les êtres finis des formes incorporelles, et que les génies réprouvés, assujétis au pouvoir de leur parole, accouraient soumis et rampants à l'expression même indécise de leur désir. A l'instant, des émissaires parcoururent et l'Allemagne et l'Italie, pénétrèrent dans les solitudes, s'engagèrent dans les forêts profondes, et sondèrent les cavernes où la renommée plaçait les serviteurs abhorrés du prince des ténèbres. Des malfaiteurs, des fourbes, des impies ne tardèrent pas à former la cour de Gilles de Raiz. Il eut des apparitions; des voix horribles se firent entendre; des conseils atroces s'échappèrent du sein de la terre pour

[1] Nous citons textuellement le récit de M. de Roujoux, qui a résumé toutes les diverses chroniques dont Gilles de Raiz a été le héros.

l'entraîner à commettre des crimes impossibles à redire, et les souterrains du château de Tiffauges retentirent du cri des victimes de sa lubricité, ou de celles qui l'appelaient, mourantes, au pied du trône de l'éternel Justicier.

» Si le génie du mal ne se présentait pas sous des formes palpables, au moins sa maligne influence se répandait-elle comme un souffle pestiféré sur les misérables vassaux qui peuplaient les terres immenses où le maréchal exerçait sa féodale autorité. On ignorait encore la source de tant d'événements sinistres qui se succédaient, mais l'inquiétude gonflait tous les cœurs. Que de mères embrassant leurs premiers nés, les vouaient au service des autels dès leur naissance, pour les soustraire à l'infernal démon qui les enlevait, sans laisser de traces, dès qu'ils atteignaient leur deuxième année! Que de jeunes filles prenaient le voile, à peine nubiles, afin que le fils de la nuit ne les entraînât pas dans son palais de chauve-souris, porté sur des nuages de fumée! Mais tous ces vœux étaient inutiles, toutes ces précautions sans force. La mère venait, après deux ans, suspendre des guirlandes de fleurs jaunes et blanches, et déposer une nourriture délicate sur le cercueil vide où n'était pas le corps de son enfant. Le fermier religieux, l'étudiant au cœur tendre, cherchaient, sans la trouver, au pied de l'autel, la fille ou l'amante qu'ils n'avaient voulu sacrifier qu'à Dieu seul pour la sauver. L'étonnement et l'effroi se peignaient sur tous les visages; les offrandes se multipliaient; et le maréchal, insensible aux gémissements de ses vassaux, vile engeance dévouée par le sort à ses plus honteuses fantaisies, troupeau d'esclaves que la vie et la mort devaient trouver indifférents, attendait vainement de tant de crimes un prix qu'il ne pouvait jamais recevoir.

» Les ressources les plus odieuses de l'imagination dé-

pravée des alchimistes furent mises en œuvre pour obtenir la transmutation des métaux, l'art de faire de l'or, ou cette pierre philosophale qui procure à la fois la richesse et l'immortalité. Les fourneaux mystérieux étaient allumés jour et nuit; et les véritables trésors qui s'en échappaient, produit de la vente des terres du maréchal, ne rassasiaient pas encore la cupidité des imposteurs dont il était entouré. Enfin, ils lui présentèrent un savant Indien, qui, suivant eux, venait de parcourir toute la terre, et pour lequel la nature n'avait pu conserver de secrets. Ce sage lui fut amené par un prêtre du diocèse de Saint-Malo, l'un de ses émissaires. Il avait rencontré l'inconnu près des sources de l'Euphrate, au moment où, par une savante mais terrible conjuration, il forçait le séraphin chargé de la garde du paradis terrestre de se montrer à ses yeux, et de lui livrer l'entrée de ce lieu de délices. Une figure imposante et sévère, des yeux ardents, une voix mâle et pénétrante, une barbe singulièrement remarquable par sa blancheur, distinguaient l'homme d'Orient. Ses manières simples, mais élégantes, annonçaient qu'il avait toujours vécu parmi les grands de la terre, et leurs noms se rencontraient souvent dans ses discours. Rien au monde ne lui semblait étranger. Il gardait souvent le silence; mais quand il était forcé de prendre la parole, il racontait des événements extraordinaires, ou merveilleux, ou terribles, toujours arrivés en sa présence. Il s'empara de toutes les facultés de Gilles de Raiz, qui mit à sa disposition et son pouvoir et ses richesses.

» Ce fut alors que les cachots de Tiffauges retentirent de hurlements et furent arrosés de larmes. Il était question d'évoquer le souverain des anges tombés, le contempteur de Dieu, le diable, Satan lui-même; et la cuirasse, qui seule pouvait garantir l'impudent évocateur des premiers effets de

sa colère, devait être cimentée de sang humain. Il fallait que le maréchal lui-même enfonçât le poignard dans le sein de ses victimes, et comptât les mouvements convulsifs que les approches de la mort excitaient dans les muscles de ces innocentes créatures. Par le plus sacrilége mélange de cruauté, de crédulité, de doute et de superstition, tandis qu'au fond de ces souterrains, il se plongeait à la fois dans les infâmes raffinements de lubricité sans nom, dans les atroces combinaisons d'un crime qui peut-être n'avait pas d'exemple, et qui sans doute ne fut pas imité, tandis qu'il appelait à lui les puissances de l'enfer, ses prêtres, mollement assis sur les coussins de pourpre qui couvraient les stalles de sa brillante chapelle, adressaient des hymnes au Roi du ciel, et priaient, d'après ses ordres, pour des âmes qui s'envolaient pures vers le séjour de la lumière. Les meurtres consommés, l'inconnu voulut rester seul, et pria le maréchal de se retirer dans un lieu voisin. Le baron de Raiz, qui ne savait plus qu'obéir, alla se placer à l'extrémité d'une sombre galerie que l'Indien lui désigna, et d'où il entendit les éclats de la foudre et des voix singulières. Le silence se rétablit, et l'évocateur reparut devant le maréchal; mais une lumière blanche et livide semblait s'échapper de son front et de ses cheveux; et depuis ce jour, on apercevait constamment ce feu surnaturel, quand on était dans l'obscurité. Cependant Lucifer ne s'était pas encore montré, et n'avait mis l'Indien sur les traces d'aucun trésor. Il exigeait auparavant une cédule signée du sang du maréchal. Gilles de Raiz l'écrivit sans hésiter; et, dans l'intention de tromper le diable, il trouva moyen, par des phrases ambiguës, de promettre à l'ennemi de Dieu tout ce qu'il demanderait, excepté sa vie et son âme. Le représentant du démon ne s'aperçut pas de la supercherie, et fit des préparatifs

pour obtenir une entrevue fructueuse avec le chef des réprouvés.

» A peu de distance du château de Tiffauges, s'élevait une forêt aussi ancienne que le monde. Au centre même de la forêt, une petite source s'écoulant d'un rocher formait un bassin et se perdait dans la terre. Ce lieu sauvage n'était fréquenté ni des bûcherons, ni des bergers : on en faisait des récits effrayants; des fantômes s'y montraient en poussant des cris lugubres; les habitants du voisinage, en qui la misère, étouffant la crainte, laissait assez d'audace pour y conduire les troupeaux à la pâture, disparaissaient l'un après l'autre, et l'on savait que leurs corps étaient inhumés autour de la fontaine, sous des tertres surmontés d'une croix de bois. Ce fut là que l'Indien se proposa de dompter les esprits rebelles et d'assujétir le plus puissant de tous aux volontés du maréchal. Il s'y rendit vers le milieu de la nuit, armé de toutes pièces, protégé par la cuirasse qu'il avait fabriquée dans le souterrain, et muni de la cédule de Gilles de Raiz, qui seul le suivit. Il creusa d'abord une fosse, autour de laquelle il traça différents cercles. Il les entremêla de figures étranges, et dans ces figures il déposa des objets bizarres et de hideux débris. Il dressa une sorte d'autel avec la terre tirée de la fosse et quelques pierres plates qu'il avait mises soigneusement à part, et plaça sur cet autel des ossements dérobés sous l'une des croix dont chacune attestait un meurtre. Un nouveau crime alors fut commis; le sang d'un enfant coula dans la fosse; le maréchal y trempa les mains, et aux cris de l'innocente victime répondirent ceux d'une orfraie que l'inconnu, depuis plusieurs jours, avait mise en liberté dans la forêt. Jusqu'à ce moment, le théâtre de cet impie sacrifice n'avait reçu de lumière que celle de quelques rayons de lune égarés à travers le feuillage, et du

feu sombre qui brillait au front de l'Indien ; mais comme il achevait de prononcer des paroles barbares et sacriléges, une épaisse fumée se manifesta sur l'autel, et fut suivie d'un éclat bleuâtre que l'œil avait peine à soutenir. Le magicien frappa fortement sur un bouclier retentissant. Un bruit épouvantable remplit la forêt, et un être dont la forme horrible demeura longtemps empreinte dans l'imagination du maréchal, et qui lui rappela celle d'un énorme léopard, s'avança lentement en poussant des rugissements inarticulés, que l'Indien expliqua d'une voix basse et troublée au malheureux baron. « C'est Satan lui-même, lui dit-il, il accepte votre » hommage... Ah ! par l'enfer ! j'ai manqué une chose im- » portante dans mes conjurations !.... Il ne saurait vous » parler... Que ne me suis-je avisé de cette cérémonie !..... » —Laquelle? interrompit le maréchal, ne peut-on recom- » mencer? — Paix, au nom du diable! dit l'Indien, et » il se mit encore à écouter. A Florence..... oui !..... » dans ce caveau si profond... Vous faut-il aussi la mort » de..... — Juste ciel ! s'écria le maréchal, que Dieu vous » confonde! n'ai-je donc pas tout? » Mais comme il prononçait le nom sacré du Père des miséricordes, la vision s'évanouit, les échos retentirent de cris douloureux, et l'obscurité remplaça la brillante lumière qui éclairait la scène. « Je vous avais recommandé le silence, reprit l'évocateur d'une voix grave, après un instant accordé à la faiblesse humaine. Le nom qui vous a échappé vous prive à jamais des droits que vous alliez acquérir sur l'esprit. Mais il vient de m'en dire assez pour vous rendre possesseur de tous les trésors enfouis au sein de la terre. Le talisman qui doit vous en ouvrir les portes est au fond d'une urne dans un tombeau près de Florence ; et voici, ajoute-t-il en se baissant et en ramassant une plaque d'or que le baron n'avait pas aperçue,

voici le signe qui m'introduira dans les lieux les plus cachés. J'y découvrirai de grands mystères, et leur connaissance vous appartient comme à moi. Hâtons-nous, le temps presse! » Le maréchal revint à son château, remit à l'Indien des sommes considérables, le vit partir, et le cœur plein de rage d'avoir perdu par sa faute les avantages qui lui étaient promis, attendit avec anxiété l'expiration de l'année que le fourbe avait marquée à son retour, en continuant à se plonger dans les débauches les plus inouïes. »

La justice des hommes frappa bientôt ce seigneur insensé. Les plaintes, les malédictions, les anathèmes des populations le signalaient depuis longtemps comme l'auteur de tous les désastres et de tous les crimes dont les environs de Tiffauges étaient le théâtre. La juridiction ecclésiastique se chargea de venger Dieu et les hommes de tous les forfaits et de tous les sacriléges dont sa vie était souillée. Le duc de Bretagne autorisa lui-même les poursuites contre Gilles de Raiz; il fut saisi par ruse dans son château de Tiffauges, où l'on découvrit les débris de ses sacrifices monstrueux, des ossements, des cadavres, et quelques jeunes filles encore vivantes qui furent rendues à la liberté. Le 19 septembre 1440, il comparut devant ses juges, comme coupable *d'hérésie, de sorcellerie, d'enchantement, d'impureté anti-naturelle et d'homicide.*

Le tribunal siégeant à Nantes était composé de l'évêque de cette cité, Jean de Malestroit, du frère Jean Blouyn, inquisiteur de la foi en France, et Pierre de l'Hôpital, sénéchal de Rennes, président de Bretagne, agissant pour le séculier. Dès les premiers instants du procès, le seigneur de Tiffauges s'emporta contre ses juges, les traitant de simoniaques et d'impudiques, et déclinant leur compétence. Aux paroles et aux remontrances que lui adressait l'évêque de Nantes, il répondit avec mépris : « Je sais ce que tu faisais

» quand tu présidais la Chambre des comptes ; tu y gagnas » assez d'or pour en acheter l'évêché de Saint-Brieuc, dans » un temps où tu ne songeais nullement à recevoir les ordres » sacrés, et tu ne t'es pas amendé dans ton évêché de » Nantes. »

Cependant l'arrestation de son Indien prétendu, qui n'était autre qu'un Florentin du nom de Prelati ; les révélations de ce complice, et surtout les craintes de la torture dont les appareils étaient, sous ses yeux, appliqués dans tous leurs supplices à l'infâme Prelati, changèrent complétement sa tenue et son langage. Au milieu d'un torrent de larmes, il fit à ses juges la confession entière de sa vie criminelle, en raconta toutes les horreurs. Lorsque le président l'interrogea sur les motifs qui l'avaient poussé à de tels crimes, à faire mourir tant d'innocents et à brûler leurs corps, il répondit : « Je » n'avais pas d'autre intention que de voir le diable et d'en » obtenir les richesses. Qu'importe qu'on ait brûlé les ca- » davres ? Je vous ai raconté de plus grands forfaits, et assez » pour faire mourir dix mille hommes ! » Un incident assez remarquable signala ce triste procès. Après la confrontation du maréchal et de Prelati, au moment où ce dernier allait être reconduit dans son cachot, Gilles de Raiz, loin d'éprouver la moindre colère contre la fourberie de cet homme, se jeta dans ses bras et lui dit avec larmes et sanglots : « Adieu, » François mon ami, jamais plus ne nous entrevoirons en ce » monde. Je prie Dieu qu'il vous donne bonne patience ; et » soyez certain qu'en ayant en lui bonne espérance, nous » nous reverrons en la grande joie du paradis. »

Les aveux du maréchal et de son complice simplifièrent les formalités judiciaires, et dès le lendemain de sa confrontation avec Prelati, Gilles de Raiz confessa publiquement tous les crimes dont on l'avait accusé, ajoutant avec une

grande effusion de larmes qu'il en avait commis une infinité d'autres plus énormes ; il déclara « que la mauvaise » éducation avait été le principe de tous ses désordres ; que » l'oisiveté l'avait perdu, et qu'il engageait les assistants, » s'ils avaient des enfants, à les tenir continuellement oc- » cupés, à leur refuser des mets trop délicats et à les nourrir » de bons principes. » Ces dernières paroles, prononcées avec émotion, excitèrent la pitié dans tout l'auditoire, et on n'entendait plus que les sanglots des femmes présentes à cette scène douloureuse. Dès que le silence fut rétabli, l'évêque de Nantes prononça le jugement par lequel Gilles de Raiz, « atteint et convaincu de violation des immunités ec- » clésiastiques, de crimes impurs commis sur des enfants » des deux sexes, de sortiléges, d'invocations de diables et » de démons, d'incantation et d'hérésie, fut déclaré excom- » munié et livré au bras séculier entre les mains du sire » de l'Hôpital, avec prière de le traiter doucement et hu- » mainement. » Le sire de l'Hôpital le condamna aussitôt à être conduit enchaîné dans la prairie de Brèce, attaché à une potence sur un bûcher, et brûlé vif.

« Suivant l'usage du temps, poursuit l'historien auquel nous empruntons ces détails, les pères et mères de famille qui avaient entendu les dernières paroles de Gilles de Raiz, jeûnèrent trois jours pour lui mériter la miséricorde divine, et infligèrent à leurs enfants la peine du fouet, afin qu'ils gardassent dans leur mémoire le souvenir du châtiment terrible qui devait frapper le criminel. » Le maréchal fut conduit au supplice, précédé des processions générales des ordres monastiques, des congrégations séculières et du clergé de Nantes. Une foule immense était accourue des diverses parties de la Bretagne, du Poitou et de l'Anjou. Toutes les cloches sonnaient le glas de mort, et le plus habile confes-

seur préparait le baron au dernier passage, tandis que dans les églises on récitait des prières afin de lui obtenir la patience et l'esprit de contrition. « Ses parents obtinrent qu'on l'étranglât avant que son corps ne fût livré aux flammes. Quelques femmes pieuses, en commisération de ses remords, et peut-être aussi de son illustre naissance, firent retirer son corps du bûcher avant qu'il eût été consumé par le feu, et obtinrent du duc de Bretagne qu'il fût enseveli dans l'église des Carmes, où ses obsèques eurent lieu avec beaucoup de magnificence. »

Ainsi se termina l'existence dramatique de Gilles de Raiz; et en vérité, nous avons hâte d'arriver à des épisodes moins sombres et plus glorieux, à ceux que la noblesse poitevine peut revendiquer comme les témoignages éclatants de son illustration et de sa puissance dans les siècles passés.

VI.

HISTOIRE DE LA NOBLESSE A LA FIN DU XVe SIÈCLE.
BIOGRAPHIE DE LOUIS DE LA TRÉMOILLE, *Chevalier sans reproche.*
GABRIELLE DE BOURBON, SA FEMME.
MORT DU PRINCE DE TALMONT.
JEAN BOUCHET.

Les luttes perpétuelles entre la royauté et les descendances féodales devaient avoir leur dénoûment. Ces dernières, épuisées par d'incessantes tentatives de résistance, menacées dans leurs intérêts les plus chers, acceptèrent enfin la suzeraineté du roi de France. La volonté implacable de Louis XI

s'acharna contre les antiques débris de l'aristocratie nobiliaire. Pour les seigneurs, les barons et chevaliers, toutes chances d'indépendance ont cessé ; afin d'échapper à de tyranniques persécutions, ils n'ont d'autre ressource que de s'attacher aux destinées de la couronne royale, de se ranger sous ses bannières, et de la servir en sujets loyaux et dévoués. Si dans la maison seigneuriale de Thouars, au sein de laquelle se sont confondues les dynasties d'Amboise et de la Trémoille, nous avons rencontré quelques incidents propres à nous révéler l'histoire des dissidences du monde féodal et de l'unité monarchique, c'est encore dans cette race que nous voulons puiser l'exemple de la fidélité inviolable du vassal à l'encontre du roi son seigneur, et compléter de la sorte le tableau de la position de la noblesse au xve siècle et dans les premières années du xvie. Dans cette nouvelle carrière, l'aristocratie seigneuriale occupe encore les plus belles pages de nos annales ; associée à tous les événements de la royauté, elle participe à ses exploits et à ses défaites ; il y a entre elles communauté parfaite de gloire et de revers, de joies et de malheurs. L'attachement du seigneur à son suzerain constitue la base de la chevalerie ; et son dévoûment de chaque jour devient l'occasion de triomphes sans nombre, et la source de toutes ces poétiques légendes, dont les récits s'attachent au nom de tout chevalier fidèle, le glorifient et perpétuent sa mémoire sous de sublimes dénominations : telle a été la destinée de Louis de la Trémoille, petit-fils de Louis d'Amboise, dont le nom s'entremêle à toutes les gloires nationales depuis Charles VIII jusqu'au milieu du règne de François Ier, et dont la bravoure et la fidélité lui avaient acquis le titre glorieux de *Chevalier sans reproche*, lorsqu'il expira sur le champ d'honneur combattant pour sa patrie et son roi.

C'est par la vie de ce noble chevalier que nous voulons compléter notre aperçu sur l'histoire de l'aristocratie seigneuriale. Là, plus de luttes, plus de catastrophes, plus de sombres tableaux, plus de vengeances, plus d'insurrections. Tous les incidents qui la traversent, offrent un mélange de poésie et de grandeur, d'héroïsme et de fidélité, dont l'ensemble nous fait admirer cette noblesse alors qu'elle a inscrit sur sa bannière les devises nationales. Et puis, par la reproduction presque textuelle de cette chronique qui nous rappelle les beaux temps de la chevalerie, non-seulement nous simplifions notre tâche en résumant dans la vie d'un seul personnage bien d'autres existences non moins glorieuses, mais encore nous avons à cœur d'ouvrir nos pages aux récits de notre plus ancien historien, de Jean Bouchet, l'annaliste d'Aquitaine ; c'est lui qui a monumenté dans une merveilleuse légende [1] les exploits du *Chevalier sans reproche*, c'est lui qui parlera par notre voix : de la sorte le héros et l'historien, intimement liés l'un à l'autre, deviendront pour notre orgueil national une seule et même chose ; l'artiste se révélera dans son œuvre, et la vérité du tableau n'en sera que plus complète. La vie privée se confondra dans notre récit avec la vie publique ; au héros des combats succédera le chevalier tendre et passionné ; au tumulte du champ de bataille, les agitations plus douces de l'amour ; au dévoûment monarchique, les affections de famille.

Chose étrange ! l'appui le plus ferme de la royauté de France, à la fin du XVe siècle, est le petit-fils des deux hommes qui ont joué le rôle le plus important dans les discussions féodales du même siècle. Par sa mère, il a dans ses veines le sang du vicomte de Thouars, Louis d'Amboise, cette victime

[1] Panégyrique du Chevalier sans reproche, par Jean Bouchet. — Collect. de Petitot, tom. 14, 1re série.

de la persécution et de l'avidité de Louis XI ; par son père, fils du fameux sire de la Trémoille, il naît sous l'inspiration d'un caractère antipathique à la domination royale ; dans les souvenirs de son aïeul se résument, en effet, toutes les catastrophes que l'indépendance des seigneurs a provoquées. Ces deux natures, diverses et opposées, s'entremêlent en lui, s'y métamorphosent, et créent le type le plus parfait de la chevalerie des temps modernes.

Le 20 septembre de l'année 1460 fut un jour de fête pour la race des la Trémoille. Dès les premières lueurs du soleil, *qui est le cœur du ciel et l'œil du monde*, des acclamations de joie retentissaient dans le château de l'antique dynastie ; car Marguerite d'Amboise, femme de Louis de la Trémoille, mettait au monde un fils qui hérita du nom de son père. Tous les seigneurs et les nobles châtelaines d'alentour vinrent à l'envi féliciter la jeune femme, admirer la beauté et la force de son enfant. Ses premières années s'écoulèrent au milieu des paisibles occupations du château de Bommiers, résidence des la Trémoille. Les mœurs de la noblesse de ces temps favorisaient merveilleusement dans la jeunesse les habitudes guerrières ; elles les disposaient aux fatigues et aux périls d'une vie péniblement agitée. La chasse aux bêtes fauves à travers les sombres forêts, les tournois, préludes de combats plus sérieux, remplirent largement l'adolescence de notre jeune héros. Ses nombreux exploits dans ces divers exercices, la précocité de son courage et surtout l'illustration de sa naissance inspirèrent à Louis XI la pensée de l'attirer à la cour de France ; le rusé monarque n'eût pas été fâché de façonner lui-même cette jeune nature si richement dotée, de maîtriser au profit de sa royauté une ardeur et une bravoure qui peuvent lui devenir funestes. Quoique ennemi implacable de son aïeul, auquel il ne pouvait pardonner ses

accointances anti-nationales avec le duc de Bretagne, il n'oublia rien pour flatter l'ambition du jeune descendant des la Trémoille. Le père, fort troublé de cette nouvelle et qui ne se souciait guère d'accepter ces offres, *congnoissant la complexion du roy*, lui répondit que son fils était trop jeune encore pour supporter les fatigues de la cour, et le remercia de l'honneur insigne qu'il daignait lui faire.

Ce refus au roi de France jeta dans l'esprit du jeune homme de vagues inquiétudes; le calme, la vie solitaire, les pacifiques occupations du château de Bommiers n'offrant aucun attrait à sa bouillante activité, il regretta que son père n'eût pas accédé aux propositions royales : des pressentiments de gloire et d'ambition agitèrent son imagination, et il résolut d'abandonner la résidence paternelle. « *Chazerac, mon ami*, disait-il à un jeune seigneur en lui confiant son projet, *tu as le secret de mon cœur et la teneur des lettres closes et des mystères de ma pensee; quittons ensemble ce noble manoir, et allons chercher à la cour de France l'occasion d'exploits et de hauts faits.* » Quelques jours après cette confidence, malgré les larmes et les supplications de sa mère, *qui ne pouvait pacifier et consoler son cœur tout inondé de pleurs*, il partit secrètement en compagnie de son ami Odet de Chazerac, pour aller se présenter au service du roi de France, sans avoir obtenu le consentement de son père, qui voyait avec regret ce départ et ce désir de s'attacher à la fortune de Louis XI. Le seigneur de la Trémoille, irrité, envoya à leur poursuite deux gentilshommes qui les ramenèrent fort tristes au château de Bommiers. L'entrevue du père et de l'enfant révolté fut pénible et orageuse; mais de sages conseils remplacèrent bientôt dans la bouche du vieillard les paroles dures et menaçantes : « Pauvre enfant, lui disait-il, tes yeux sont obscurcis par » l'ignorance de ton jeune âge, aie donc foi en ma vieil-

» lesse expérimentée. Non, il n'est pas temps pour toi, » ni prudent, d'aller à une cour agitée à chaque instant par » les guerres et les discordes qui existent entre le roi et les » princes de sa famille. Tu ne sais pas les périls qui mena- » cent le royaume, tu ignores le caractère soupçonneux du » roi qui n'aime personne, *fors pour le temps qu'il en a affaire.* » Tu ne sais pas que c'est lui qui a dépouillé de ses biens » ton aïeul le vicomte de Thouars; qu'il est l'humble esclave » d'un barbier trompeur et d'un évêque déloyal? Ne retient- » il pas dans ses prisons le duc d'Alençon, le seigneur de » Nemours, *la fin desquelz pourra estre plus piteuse à veoir* » *que leurs faictz et gestes plaisans à remémorer?* Tu am- » bitionnes les joies de la cour, ô mon fils, tandis que tu » devrais les redouter. Si on y apprend à se vêtir honnête- » ment, à parler un beau langage, à rire sobrement, à dor- » mir d'un sommeil léger, à écouter les moindres caprices » du sort sans murmurer, tout cela n'est que vaine gloire, » ambition et hypocrisie. Les vertus y sont extérieurement » l'objet perpétuel de moqueries et de dérision; tous sont » envieux, songeurs de malices, inventeurs de trahison, ne » cherchant qu'à se nuire et à se supplanter les uns et les » autres. » A ces remontrances paternelles le jeune homme répondait timidement : « Ne croyez pas, mon père, que j'aie » voulu aller contre votre volonté, je sais trop bien que les » enfants doivent obéir à leurs pères. » Et déjà, après quelques préliminaires de soumission, il s'apprêtait à détruire toutes les objections soulevées par son père à l'encontre de son projet, lorsqu'un message de Louis XI fit connaître au seigneur de la Trémoille qu'en cas d'un nouveau refus de lui envoyer son fils, il le considérerait comme sujet rebelle et vassal insoumis. Cette brusque intervention du roi réussit mieux que ne l'auraient fait tous les arguments du jeune

homme, et, dans la crainte de s'exposer de nouveau à la colère de son suzerain, le vieillard consentit au départ de son fils, lequel, richement vêtu et monté, partit avec grande joie pour la cour de France.

La carrière lui est donc ouverte; le descendant des la Trémoille place sous la sauvegarde de la royauté ses destinées tout entières et la gloire de son nom. Si la fortune le favorise, il pourra réaliser les pronostics dont plusieurs savants astronomes, consultés lors de sa naissance, ont entouré son avenir. Ses débuts dans son service près du sombre monarque furent heureux, et à le voir si brave, si décidé, si impétueux au milieu de tous ses compagnons, le roi s'écriait : « Ce jeune la Trémoille deviendra un jour le soutien et » le défenseur de mon royaume; il sera redoutable à op- » poser à nos ennemis de Bourgogne. » Tous ces présages attiraient sur le jeune seigneur l'attention et les regards de la cour. Mais les temps n'étaient pas encore venus d'accomplir ses hautes destinées; d'autres incidents, d'autres préoccupations l'agitent; avant de connaître les émotions de la vie publique, il lui faut traverser des émotions d'une autre nature, non moins vives, non moins périlleuses. Une jeune dame, belle, remarquable entre toutes, s'offre à ses yeux, et l'amour envahit l'imagination du jeune homme; il oublie ses instincts et ses désirs de gloire pour s'abandonner à des espérances plus douces et à de plus voluptueuses pensées. La sincère affection qui l'unit au mari de cette dame rend sa passion plus dramatique encore. Et en vérité, si nous n'avions pas à cœur de peindre dans tous ses détails la vie chevaleresque de cette époque, nous jetterions un voile sur cette partie du récit de notre chroniqueur indiscret, pour traverser rapidement les aventureuses émotions de cet épisode d'amour, dont le dénoûment nous fera cependant pardonner

la courte narration. Bientôt la jeune dame eut jour et nuit devant les yeux la beauté et les bonnes grâces du jeune seigneur, et lui son excellente beauté, son humble maintien, sa gracieuse parole et sa conversation pleine de charmes. C'était là le premier élan de son cœur; il s'y laissa entraîner avec toute l'ardeur et la vivacité de son imagination. Bien pures et bien naïves furent les relations des deux amants; elles se traduisaient par des paroles entrecoupées de larmes, par de langoureux accents; l'un et l'autre, dévorés d'un feu inconnu, résistaient à l'entraînement d'une passion coupable; et si quelquefois, s'échappant aux regards de tous, ils se réunissaient dans un lieu solitaire, ce n'était que pour confondre leurs douleurs, échanger leurs plaintes, et épancher dans ces mystérieuses rencontres des pensées tristes et pleines d'amertume. Tous les deux sont arrêtés par le devoir; l'épouse et l'ami ne veulent en rien trahir leur réciproque affection. Le chroniqueur résume en ces termes leurs angoisses : « *Les chansons*, dit-il, *estoyent tournées en souspirs*, *les joyeux propos en solitude de pensées*, *et les rires en amoureuses larmes.* » Ces naïves préoccupations devenant de jour en jour plus vives, bouleversèrent l'esprit du jeune seigneur; en proie à la violence de ses désirs, il aurait peut-être oublié le respect dû à l'amitié, et détruit par de coupables tentatives l'illusion de son amour, lorsqu'un incident inattendu le sauva du péril, et le fit rentrer dans une voie meilleure. L'époux de la jeune femme, *chevalier mondain et de grand esprit*, s'aperçut à temps des malheurs qui menaçaient son union; il découvrit la cause des larmes de son ami, le seigneur de la Trémoille, et voulant mettre un terme à une passion déraisonnable, il s'avisa d'un singulier stratagème.

Dans un entretien avec sa femme, feignant d'ignorer qu'elle était l'objet de la passion de la Trémoille, il lui ra-

conta les amours de sa propre jeunesse, les douleurs qu'ils avaient provoquées, et lui avoua qu'il craignait bien que son jeune ami ne devînt victime de souffrances semblables, et que du reste la dame de ses pensées, quelle qu'elle fût, devait se trouver fort honorée de l'affection d'un chevalier aussi parfait. « Et si je savais, ajoutait le rusé mari en fixant sa » femme, en quelle dame il a placé l'espérance de son cœur, » je ferais tous mes efforts pour favoriser ses succès. — » Et si c'était moi, lui répliqua la jeune femme toute trou- » blée, que diriez-vous? — Je dirais, lui répliqua son » impassible interlocuteur, que vous êtes bien digne d'être » aimée par lui; mais je crois trop à sa loyauté pour re- » douter de sa part une action honteuse, le déshonneur de » son ami, et la mort lui semblerait certainement préférable. » Néanmoins, si l'ardeur de ses désirs vient à me blesser » dans mon honneur, Madame, je compte sur vous pour ne » me rien cacher. » — A cette accusation indirecte, l'épouse presque offensée s'écria avec l'accent de la sincérité: « N'en » croyez rien, mon ami; son amour est pur et sans repro- » che, et son affection pour vous combat celle qu'il éprouve » pour moi, et la pitié qu'il m'inspire a pu seule émouvoir » en mon cœur des pensées d'attendrissement. » Satisfait des dernières paroles qu'il entendait, le chevalier continua en ces termes: « J'ai le désir bien vif de rétablir le calme de son » esprit, et c'est vous, Madame, que je veux charger de ce » soin. Demain, après dîner, je partirai de ce château avec » mes serviteurs, vous laissant seule avec lui. Dès que je » serai éloigné, vous irez dans sa chambre et lui re- » mettrez de ma part une lettre, *vous offrant par mon congié* » *à sa mercy*. Si je vous confie cette mission délicate, c'est » que je connais votre prudence et votre vertu; vous seule » pouvez le guérir d'un mal dont plusieurs jeunes seigneurs

» sont morts. » Et en prononçant ces dernières paroles, le chevalier pressant sa jeune femme dans ses bras, lui témoignait vivement son amour et la confiance bien grande qu'il avait en elle.

Dès le lendemain il mit à exécution son projet de départ, et le soir les deux amants se trouvèrent seuls en présence l'un de l'autre. Aux premières paroles de la dame qui l'interrogeait sur l'emploi de sa journée, le jeune la Trémoille répondit douloureusement qu'il l'avait passée en soupirs et en larmes. Son émotion, ses désirs, la pensée de son devoir, tout l'agitait dans ce moment difficile, lorsque la dame se chargea du dénoûment de leur amour insensé. Elle lui raconta alors la scène qu'elle avait eue avec son mari la nuit précédente, et lui remit entre les mains la lettre de ce dernier. Dans cette épître, le chevalier disait à son ami qu'il était d'un homme déloyal d'ambitionner la femme d'un autre, et que ce coupable amour devenait plus tard la source de remords terribles ; du reste, il le laissait libre d'agir comme bon lui semblerait, et que c'était là le motif de son départ précipité. La lecture de cette lettre pleine de sages remontrances provoqua dans le cœur de la Trémoille une complète révolution. Après avoir versé quelques larmes, le courage lui revint, des sentiments d'honneur prévalurent, il chercha même à se justifier de ses folles pensées; et lorsque le chevalier, instruit de tout ce qui se passait, revint dans son château, il eut la joie de contempler l'effet merveilleux de son stratagème, car au lieu de deux coupables il y retrouva une épouse pure et un ami dévoué.

D'autres émotions succédèrent dans l'esprit du jeune seigneur à celles qu'en avait bannies la ruse prudente de son ami. Quelques jours après l'aventure que nous venons de raconter, ayant appris la maladie de son père, il eut à peine

le temps d'aller assister à ses derniers instants, et d'entendre pour la dernière fois sa parole et les conseils de son expérience. La mort du vieillard plaça son fils dans une position élevée ; il se trouva, par son droit d'aînesse, représentant l'antique dynastie des la Trémoille. La charge était pénible et lourde ; il avait à lutter contre bien des obstacles pour triompher de ses rivaux et de ses ennemis. D'autres pensées alors le préoccupent : plus de soucis d'amour, de ces angoisses innocentes du jeune âge ; l'enfant est devenu homme ; sa couronne seigneuriale lui rappelle ses devoirs et ses hautes destinées ; la vie s'offre à lui avec tous ses incidents, toutes ses chances de gloire et d'adversité.

Son premier soin fut de réclamer la délivrance des propriétés de son aïeul maternel, et d'arriver au résultat dont nous avons parlé dans le chapitre précédent. Ces choses terminées à son avantage, il se trouva être un des seigneurs les plus puissants du royaume de France. Dès les premières années du règne de Charles VIII, une alliance avantageuse s'offrit pour lui, et il résolut de s'unir à Gabrielle de Bourbon, fille du comte de Montpensier. La réalisation de ce projet devait être encore traversée par certains incidents qui révèlent dans tous les événements de cette époque le merveilleux mélange de la poésie et de la réalité. La jeune fille, retirée dans un château situé au milieu des montagnes de l'Auvergne, était tout-à-fait inconnue à son noble fiancé. Le portrait qu'on lui en avait fait était peut-être trop parfait de beauté et de grâce pour ne pas provoquer dans son esprit quelques craintes d'exagération ; aussi ambitionnait-il vivement la possibilité de s'assurer par ses propres yeux de la vérité des éloges qui retentissaient de toutes parts, et dont la sœur du roi elle-même, Anne de Beaujeu, se faisait l'éloquente interprète.

Mais cette défiance assez naturelle pouvait lui nuire dans l'esprit de la jeune fille, aussi n'osait-il abandonner ostensiblement la cour de France pour aller en Auvergne. Cependant les négociations du mariage devenaient plus actives, et la Trémoille risquait fort de ne pouvoir satisfaire la vive curiosité qui le tourmentait, lorsqu'une occasion favorable se présenta à lui. Par ordre d'Anne de Beaujeu, un gentilhomme de la maison du roi, et fort grand ami de notre héros, fut chargé d'aller à la résidence de Gabrielle de Bourbon solliciter d'elle un assentiment à l'union projetée. Le lendemain du départ de ce seigneur, la Trémoille partit mystérieusement et suivit la même route que lui. L'ayant joint à quelque distance du château de sa fiancée, il l'instruisit de ses projets, de son vif désir de la connaître, et le supplia de lui permettre de remplir lui-même la mission dont l'avait chargé Anne de Beaujeu. Le lendemain, en effet, le futur époux, métamorphosé en plénipotentiaire de son propre mariage, se présenta sous le nom de son ami à Gabrielle de Bourbon, et lui remit les lettres de la régente. Nous ne raconterons pas les détails de cette étrange entrevue, les éloges réciproques que s'échangèrent les deux amants, leurs mystérieux pressentiments, leurs paroles d'amour, et tous ces préliminaires romanesques dont la Trémoille s'était plu à entourer son union. Le mariage eut lieu quelque temps après au lieu d'Escolles en Auvergne, *non sans joye et grosse magnificence*. Cette illustre alliance fut encore rehaussée par le succès de ses démarches et de ses labeurs pour obtenir la restitution complète de son patrimoine; et bientôt à son nom seigneurial il pourra ajouter les titres de comte de Benon, vicomte de Thouars, prince de Talmont, baron de Craon, seigneur de Mareuil, de Sainte-Hermine, de Sully, l'Ile-

Bouchard, de l'île de Ré, de Marans, Mauléon, et de plusieurs autres terres situées en Poitou.

Les temps étaient favorables pour l'ambition d'un homme politique. Les dissensions qui suivirent la mort de Louis XI donnèrent aux événements de cette époque une physionomie animée; des guerres civiles éclatèrent au sein de la famille royale, et la question de la régence devint une source de discordes et de luttes. La Trémoille comprit de suite le rôle qui lui était assigné; attaché par son alliance et par ses instincts aux intérêts de la dynastie de France, il embrassa le parti d'Anne de Beaujeu, de cette femme dont l'influence l'avait si bien servi dans ses projets d'union. Il devint l'adversaire le plus redoutable de la faction d'Orléans, dont les chefs s'étaient ralliés aux guerriers du duc de Bretagne, ce rival implacable de la royauté de France, et à l'âge de vingt-sept ans, après la mort du connétable Jean de Bourbon, il fut promu à la dignité de lieutenant général des armées du royaume. Sa vie politique commence; nous avons maintenant à rechercher comment elle s'est accomplie.

Si le roi de France rencontra dans le seigneur de la Trémoille un défenseur énergique et puissant, dans nos contrées, non loin de la cité capitale de notre province, le parti d'Orléans avait soulevé de nombreux partisans. Du haut de la citadelle de Parthenay, où flottait l'étendard du comte de Dunois, un grand nombre de guerriers se proclament les adversaires de la régente, Anne de Beaujeu, dans ses prétentions au duché de Bretagne. Le jeune roi Charles VIII traversa le pays et alla mettre le siége devant la ville révoltée. La résistance ne fut pas de longue durée, et après quelques assauts les habitants rendirent la ville et le château à la discrétion du vainqueur, à la condition de conserver leurs vies

sauves et leurs biens intacts. Le roi fit raser les murs de la citadelle, et se disposa à de nouvelles victoires. — Vers l'année 1488, la lutte devint plus vive dans le pays de Bretagne ; l'armée du roi de France, sous les ordres du seigneur de la Trémoille, s'avança jusqu'à la ville de Fougères qui fut prise, et se trouva en présence des troupes ennemies commandées par le duc d'Orléans et un grand nombre d'autres seigneurs attachés à son parti, non loin de la place de Saint-Aubin qui tenait pour les Français. Dès la pointe du jour, le seigneur de la Trémoille envoya plusieurs guerriers pour examiner la position de l'ennemi, et faisant ranger son armée en bataille, il leur adressa ces paroles : « Vous n'ignorez pas » que nous combattons pour la liberté du royaume de » France, pour la défense de la couronne et du trône, » contre des hommes qui ont résolu sa perte, qui veulen » injustement piller, abaisser la noblesse. C'est pour cela » qu'ils se sont unis à nos ennemis les plus cruels, envieux » et perturbateurs de notre repos, et qu'ils ont violé leurs » serments de fidélité au roi de France. Leur cause est une » offense à la justice, une rébellion et une résistance cou- » pable contre l'autorité royale. Espérons donc en Dieu, en » sa toute-puissance et équité, il ne peut donner qu'à nos » armes les chances de succès et de victoire. » La mêlée ne tarda pas à s'engager, et, après quelques heures d'un combat acharné, les Français restèrent maîtres du champ de bataille, réalisant ainsi les pronostics de triomphe de leur général. Parmi les prisonniers de cette désastreuse journée était le duc d'Orléans lui-même, qui fut conduit et enfermé au château de Lusignan, où il resta captif durant quelque temps.

Cette journée mémorable, début glorieux des triomphes militaires du jeune seigneur, fut d'un heureux présage pour ses destinées futures, et de nouvelles dignités donnèrent à son

nom plus d'autorité et d'illustration. Quelques semaines après la victoire de St-Aubin, la mort du duc de Bretagne termina cette guerre désastreuse ; et par les soins du comte de Dunois, rallié à la cause du roi de France, ce dernier épousa l'héritière du vassal si longtemps insoumis, et confondit dans les limites de son royaume cette province importante. Notre pensée n'est pas de suivre le seigneur de la Trémoille dans toutes les expéditions guerrières qui eurent lieu dans les dernières années du xv[e] siècle, et surtout dans toutes les phases heureuses et funestes de nos armées sur le sol italique. Tout cela appartient à l'histoire générale de la France, et dépasse les limites d'un simple épisode. Dans la conquête du royaume de Naples et de Sicile, la Trémoille fut tour à tour vaillant général et diplomate habile. Chargé par Charles VIII de dissuader le pape Alexandre d'accorder sa puissante protection à l'usurpateur Alphonse, il s'entremêla dans toutes les intrigues politiques de cette époque. Mais dans les combats son génie se révèle plus ardent et plus impétueux ; et abandonnant à l'ancien ennemi de sa famille, le sire d'Argenton, les préoccupations moins périlleuses de la diplomatie, il cherche au milieu des batailles d'autres chances de gloire et de triomphe. A la tête de l'arrière-garde, il concourut vaillamment au succès de l'entrepise de Charles VIII, et ce dernier, touché des bons services de son vassal, lui disait : « Mon cousin, je promets à Dieu que si » je puis revoir la France, les récompenses que je vous des- » tine seront si grandes, qu'elles exciteront pour mon service » l'ardeur de tous. » A quoi le seigneur de la Trémoille répondait : « J'ai une grande douleur de ne pouvoir mieux » faire encore de mon corps et de mon esprit, et je n'ambi- » tionne d'autre faveur que votre bienveillance et votre » affection. »

Au retour de sa brillante et victorieuse expédition, le roi de France n'oublia pas les promesses qu'il lui avait faites, et la dignité d'amiral de Guienne étant devenue vacante par la mort de celui qui en était investi, elle fut accordée au seigneur de la Trémoille. Pour répondre dignement à cette marque de la confiance royale et donner un éclatant témoignage de son luxe et de sa magnificence, il fit construire un superbe vaisseau équipé avec richesse et armé pour le service du roi et de la France, voguant à travers les mers sous le nom de *Gabrielle*, poétique invocation aux souvenirs de sa femme bien-aimée.

La mort de Charles VIII, en 1498, semblait devoir être pour les destinées du seigneur poitevin d'un fâcheux pronostic. A son ancien prisonnier de la journée de St-Aubin fut conférée la couronne de France. Ses inquiétudes à cette occasion furent promptement dissipées. Louis XII, type parfait d'un loyal chevalier, jeta sur le passé un voile d'oubli; et cette amnistie royale se formula dans ces paroles vraiment sublimes : *Le roi de France ne venge pas les injures faites au duc d'Orléans*. Connaissant par sa propre expérience la bravoure du seigneur de la Trémoille, sa haute position dans le royaume, il chercha par tous ses efforts à le maintenir dans son affection pour la royauté; il le fit venir près de lui, et de son propre mouvement il le confirma en toutes ses dignités, pensions, offices et bienfaits, le priant seulement de lui être aussi loyal qu'à son prédécesseur. Dans ce réciproque échange de procédés chevaleresques, le roi et le seigneur se montrent dignes l'un de l'autre, et de leur union doivent nécessairement jaillir de grandes et mémorables actions. A la suite de la conquête du duché de Milan, l'usurpateur Ludovic Sforce, soutenu par des guerriers allemands et suisses, s'étant emparé de plusieurs places occupées par

les Français, Louis XII envoya en Italie le seigneur de la Trémoille, qui, après avoir traversé les Alpes, vint assiéger la ville de Novare après s'être emparé de celle de Milan.

La défection dans les troupes suisses au service de Ludovic facilita promptement sa victoire, et ce dernier tomba prisonnier entre ses mains, n'ayant pu parvenir à se soustraire par la fuite et à l'aide d'un costume de cordelier au sort qui l'attendait. De nouveaux exploits auraient signalé sa présence en Italie en 1503, lorsqu'il fut chargé par le roi de France de marcher à la conquête du royaume de Naples, à la tête d'une nombreuse et brillante armée, s'il ne fût pas tombé dangereusement malade. Quelques années après, dans les plaines d'Agnadel, il se montra digne de sa grande renommée, et concourut puissamment au succès de cette journée mémorable. C'est durant ce combat que pour ranimer l'ardeur des guerriers, il s'écria : *Enfants, le roi vous voit.* A côté de lui combattit vaillamment son fils, le jeune prince de Talmont.

A ces triomphes glorieux succédèrent bientôt pour Louis XII de désastreuses défaites. La chance des combats s'acharne contre lui. L'Europe liguée, voyant avec peine ses succès en Italie, lui oppose d'innombrables armées. La guerre contre la Suisse, cette nation voisine, la révolte du Milanais, des invasions continuelles en Bourgogne, mirent bientôt en péril la royauté de France. C'est le moment décisif pour la Trémoille de réaliser glorieusement les pronostics du roi Louis XI, et de sauver d'une ruine presque inévitable les destinées de la monarchie. — Le danger exalte son ardeur et son dévoûment; dans la province de Bourgogne, renfermé au sein de la cité de Dijon, soutenu seulement par les débris de l'armée d'Italie, il repoussa, avec succès dans les premiers temps du siége, les attaques des troupes suisses.

Mais voyant que sa résistance, désormais impossible, pourrait entraîner la perte de toute la province, et ouvrir à l'armée ennemie une place importante, il entra en pourparlers avec les assiégeants, et moyennant une certaine somme il obtint d'eux la cessation de toute hostilité. Cette façon diplomatique de terminer une guerre désastreuse souleva, il est vrai, à la cour de France diverses accusations contre la Trémoille, et le roi leur imposa silence par ces paroles : « Par la foi de mon corps, je pense et connais par expérience que mon cousin est le plus fidèle de tous les serviteurs que j'ai en mon royaume. »

Si les premières années du XVIe siècle furent signalées par les désastres de la France, si la mauvaise fortune s'attacha à ses destinées, faisant ainsi disparaître les beaux jours de sa gloire et de ses triomphes, la famille de la Trémoille eut, elle aussi, à subir de cruels revers et de douloureuses catastrophes dans la funeste journée de Marignan, où l'armée de François Ier, successeur de Louis XII, lutta avec tant de bravoure et d'acharnement contre les Suisses. Entre toutes les victimes que la mort frappa dans les rangs de la chevalerie française, la perte du prince de Talmont inspira la plus grande douleur. Ce jeune héros, dont l'ardeur et la bravoure promettaient à la dynastie des la Trémoille de nouvelles gloires, tomba sur le champ de bataille, mutilé par soixante-deux blessures, dont cinq étaient mortelles. Bien grande fut la désolation parmi tous les guerriers français lorsque le cadavre fut transporté dans le camp par les soins de messire Régnaud de Moussy, compagnon d'armes du malheureux Talmont. Un souffle de vie l'animait encore, et de sa bouche expirante il adressait à ses camarades ces résignées paroles : « Or » çà, mes amis, il faut que je vous laisse, et que j'abandonne » les misères de ce monde. Je meurs en la fleur de mon » âge, mais aucun regret ne s'élève en moi contre la volonté

» de Dieu, que je remercie bien sincèrement de m'avoir » fait la grâce de mourir au service du roi et de la chose pu- » blique. » Ayant demandé un prêtre, il s'entretint longuement avec lui, et après une agonie de trente-six heures il rendit l'âme à Dieu. Le roi se chargea lui-même d'aller annoncer au seigneur de la Trémoille la nouvelle de son malheur : « Je vous ai toujours connu magnanime et courageux » contre les infortunes et les adversités, lui dit-il; usez donc » de votre force et de votre courage pour supporter la perte » que vous venez de faire de votre fils, mon bien-aimé cou- » sin. Je sais qu'il est impossible d'apaiser votre peine, » et je vous assure que, hors votre paternelle affection, vos » regrets ne seront pas plus vifs que les miens. Je vous » supplie, cher cousin, pour l'honneur de Dieu et l'a- » mour que vous avez pour moi, prenez cette irréparable » perte en patience et vous consolez en pensant au jeune » fils qu'il vous a laissé, et qui donne déjà l'espoir de la bra- » voure du père. » Le vieux guerrier réprimant de tous ses efforts la vivacité de sa douleur, répondit tristement au roi : « Sire, je vous rends humbles grâces de la consolation qu'il » vous a plu de me donner pour mon infortune; je savais » bien que mon fils pouvait mourir jeune dans les combats, » et je n'ai mis sa vie en mon espérance pour toujours du- » rer, et je loue Dieu de lui avoir donné la grâce de mourir » en juste guerre pour le soutènement du bien public, et » le prie d'avoir son âme en sa digne garde. » Le corps du prince de Talmont, confié au chevalier Régnaud de Moussy, fut embaumé pour être transporté dans le château de Thouars, sépulture de l'antique famille. De nombreux gentilshommes, et tous les serviteurs du prince, vêtus d'habits de deuil, suivirent les dépouilles mortelles du prince. Le voyage fut long, car dans toutes les villes, bourgs et paroisses que le lugubre

cortége traversait, des cérémonies religieuses étaient ordonnées pour l'âme du défunt, témoignages éclatants d'admiration et de reconnaissance donnés à la mémoire du héros par les populations de cette France pour laquelle il avait si vaillamment combattu.

Avant d'assister aux nouvelles douleurs que la mort du prince de Talmont doit provoquer dans le cœur d'une mère, d'une épouse, et de rappeler leurs tristes lamentations lorsque les tombes sépulcrales du château de Thouars s'ouvrirent pour recevoir ses restes inanimés, il nous faut pénétrer dans le sanctuaire de cette famille. Jusqu'ici nous n'avons connu la Trémoille que dans sa vie extérieure, publique, officielle, historique, se confondant avec les événements de l'époque, sans nous initier aux mystères de son existence privée, aux joies de son intimité domestique, et à tous ces détails pour l'accomplissement desquels le héros devient homme. Son union avec Gabrielle de Bourbon, formée sous les inspirations politiques d'Anne de Beaujeu, fut longue et heureuse ; rien n'en troubla le calme et la prospérité ; la mort de leur fils pouvait seule en arrêter le cours et changer leur joie en douleur. C'était une noble et digne femme que la fille du comte de Montpensier ; vertueuse, pleine de religion, grave sans fierté, magnanime sans orgueil ; et si elle montrait en public qu'elle était d'origine royale par la dignité de sa tenue, dans l'intimité, au milieu des gentilshommes, demoiselles et serviteurs, elle devenait gracieuse et familière, toujours abondante en bonnes paroles. Près d'elle, le seigneur de la Trémoille venait de temps à autre oublier les fatigues des camps, se distraire de ses préoccupations politiques, et jouir des douceurs d'une union paisible. Dans ces époques de guerres et de luttes continuelles, le château seigneurial se trouve sous la dépendance de la dame châ-

telaine, elle y domine en souveraine, et tandis que le noble époux sur les champs de bataille et au milieu des cours s'épuise en labeurs glorieux, elle représente la puissance féodale. Telle était la position de la femme du seigneur de Thouars. Bien pures étaient ses pensées, et *quoique privée des plaisirs et doulceurs du mariage*, elle voyait avec fierté son mari acquérir honneur et louange au service du roi et de la chose publique. Bien simple était sa vie, employant une partie de la journée en broderies et autres menus ouvrages de femme; quelquefois aussi elle se livrait à de pieuses lectures; amante passionnée des poétiques créations de l'esprit humain, elle dédaignait les subtilités et les controverses prosaïques. Son goût pour la littérature la porta même à composer quelques ouvrages dont les sujets sont presque tous empruntés aux saintes Écritures, soit qu'elle glorifie la Vierge, Dieu et le Saint-Esprit, ou bien qu'elle dirige l'instruction des jeunes filles attachées à son service. Dans ces pieuses préoccupations s'écoulait paisiblement sa vie. De quels soins n'avait-elle pas entouré l'enfance de son fils bien-aimé, lui inspirant toutes les vertus dont elle donnait chaque jour un éclatant exemple! Elle l'avait marié, quoique bien jeune encore, à la fille du comte de Taillebourg, *qui fut une grande et grosse alliance*; et ces deux femmes, dans leurs paisibles loisirs, se consolaient ensemble de l'absence de leurs époux, dans l'espérance de les revoir illustres et glorieux entre tous. Telle était la famille la Trémoille lorsque la mort frappa le prince de Talmont.

Au moment de cette catastrophe, les deux nobles dames séjournaient au château de Dissay, résidence des évêques de Poitiers, refuge qu'elles avaient choisi pour échapper aux dangers de la peste, dont les ravages désolaient le pays de Thouars. C'est là que parvint la déplorable nouvelle. Le

seigneur de la Trémoille en informa par une triste lettre l'évêque de Poitiers, son neveu, afin qu'il la transmît à Gabrielle de Bourbon et à l'épouse du défunt. Malgré les sages paroles dont il entoura la révélation de ce funeste secret, la dame de la Trémoille s'abandonna à tous les transports d'une violente douleur : en écoutant son neveu, elle devint *froide comme marbre*, et des torrents de larmes annoncèrent la vivacité de son affliction. Rien ne put la calmer, ni les consolations de l'évêque de Poitiers, ni l'arrivée de son époux au château de Thouars ; et, après quelques mois d'une pénible agonie, elle succomba à sa douleur.

Pendant que ces tristes choses s'accomplissaient au sein de la famille de la Trémoille, il se trouva parmi les spectateurs de ce drame un homme qui s'associa aux afflictions de Gabrielle, c'était Jean Bouchet. « Que pensez-vous, lui » disait-elle dans les derniers instants de sa vie, de mon » malheur? Croyez-vous que je puisse supporter la vie » après une perte aussi irréparable? Promettez-moi d'écrire » l'histoire de mon noble époux et celle de notre fils, afin » que la mémoire de leurs mérites survive au-delà des » temps? » Cette prière de la dame mourante, ce vœu exprimé, devinrent pour Bouchet une obligation sacrée; et ce fut sur deux tombes à demi fermées qu'il jura d'élever à la gloire de la famille de la Trémoille un monument impérissable, pour reproduire à travers les siècles sa gloire et son illustration. L'historien a tenu parole, et, grâce à lui, nous avons pu perpétuer dans les temps modernes le récit d'actions et d'événements qui seraient restés ensevelis dans les ténèbres du passé, échappant ainsi à la juste mention de l'histoire.

Le service du roi ramena bientôt le seigneur de la Tré-

moille à la cour de France, et il fut nommé à l'ambassade du roi des Romains et du roi d'Espagne. Sa carrière politique ne se ressentit en aucune façon de ses chagrins domestiques, et il se trouva encore mêlé à tous les événements de cette époque ; soit qu'il se présente en plein parlement pour obtenir l'enregistrement de la pragmatique sanction, soit qu'il lutte contre les Anglais, contre les Suisses, contre les Impériaux. Avec quelques guerriers il défendit la province de Picardie envahie par les troupes réunies de l'Empereur et du roi d'Angleterre. Malgré le courage de ses défenseurs, la royauté de France semble vouée à de continuels désastres ; la trahison du duc de Bourbon et la journée de Pavie furent les incidents les plus remarquables de cette époque fertile en revers et en malheurs. Dans ce dernier combat, le seigneur de la Trémoille, après avoir reçu une blessure au dessous de l'œil, fut frappé d'un coup d'arquebuse, et tomba expirant aux pieds du roi. Le guerrier féodal couronna par cette mort glorieuse son dévoûment aux destinées de la monarchie française ; ainsi que son fils le prince de Talmont, il expira sur le champ de bataille, combattant pour son roi et la patrie.

Telle fut la dramatique existence de cet illustre descendant des la Trémoille durant les quatre derniers règnes ; nous l'avons suivie dans ses diverses phases, voulant par ce rapide aperçu signaler le contraste historique qui existe entre la dynastie féodale du XVIe siècle et celle du siècle précédent. L'union de la royauté et de l'aristocratie est complète ; rien n'en trouble l'harmonie ; et, si ce n'est la trahison du duc de Bourbon, tous les seigneurs se pressent à l'envi sous les bannières de France, faisant dans mille combats le sacrifice de leur existence pour les intérêts de la royauté. Elle fut quelquefois ingrate et oublieuse des services rendus, car,

quelques années après la mort de notre héros, François I[er] frappa d'interdiction la vicomté de Thouars et les autres seigneuries de cette maison, et François de la Trémoille, fils du prince de Talmont, fut obligé d'invoquer la justice du parlement pour échapper à cette royale ingratitude.

Voilà l'histoire de la noblesse, résumée dans la vie de quelques personnages, révélée sous divers aspects, soit qu'elle lutte contre la monarchie, soit qu'elle s'associe à ses destinées. La maison de Thouars, si puissante et si illustre, nous a fourni ses héros, ses souvenirs, ses catastrophes, et nous avons pu, du haut de son château féodal, assister à tous les événements dans lesquels l'aristocratie nobiliaire joua un rôle si grand et si glorieux.

A côté du représentant du monde féodal, dans cette même famille des seigneurs de la Trémoille, un homme du peuple a acquis une grande illustration, non par l'éclat de son origine, mais par la gloire de ses travaux littéraires. Les triomphes de l'intelligence, les labeurs de la pensée, deviennent la propriété de ces plébéiens illustres, qui rencontrent au milieu des universités de nouvelles carrières ouvertes à leur ambition. Le nom de Jean Bouchet s'associe aux destinées de la maison de Thouars; si la noble famille lui accorde la faveur de son aristocratique protection, sa reconnaissance s'est immortalisée dans l'œuvre historique dont nous venons de résumer les principaux détails. Il y a dans les destinées de Louis de la Trémoille et de Bouchet une alliance tellement intime, qu'il nous est impossible de raviver le souvenir de l'un sans mentionner la mémoire de l'autre. L'homme du peuple et le noble seigneur, l'historien et le héros, le guerrier et le poëte, existent dans le passé d'une vie commune, échangent entre eux les bénéfices d'une réciproque protection; l'un pour le présent, l'autre pour

l'avenir. Sans la Trémoille, Bouchet peut-être serait resté inconnu dans les tristes préoccupations de son métier de procureur ; sans Bouchet, le *Chevalier sans reproche* n'aurait pas sans doute rencontré dans les siècles futurs des ovations aussi éclatantes. Nous croyons donc subir une nécessité historique en ralliant les noms de ces deux hommes à origine distincte, qui nous donnent à la fin du xve siècle le spectacle du mélange anticipé des castes plébéiennes avec la société nobiliaire.

Jean Bouchet naquit à Poitiers en 1476. Jeune encore, il eut la douleur de perdre son père, procureur en la sénéchaussée, lequel expira d'une mort assez singulière. Invité à souper chez un de ses confrères, il fut victime des mésintelligences conjugales de ce dernier, car il mourut d'un poison destiné à son ami par une épouse coupable. Quoique orphelin, le jeune Bouchet reçut une éducation brillante de la part de Julien Tortereau, professeur distingué de l'université de Poitiers, *prédicateur célèbre, d'un désintéressement tout-à-fait chrétien et d'une réputation de doctrine presque universelle.* Malgré son amour pour les lettres, il prit dans sa ville natale la même profession qu'avait exercée son père, après s'être livré pendant quelques années aux études théologiques. « Il paraît qu'il s'attacha très-jeune à Louis de la Trémoille, dont la famille résidait à Thouars, l'une de ses principales propriétés. Chargé des affaires de cette famille, il contribuait aussi à ses plaisirs. Son talent pour la poésie, fort admiré dans le temps, son esprit aimable et enjoué, le firent goûter par Gabrielle de Bourbon, épouse de la Trémoille, femme aussi sage que belle, et qui cultivait elle-même la littérature. Admis dans la société intime de ce château, il y rappelait souvent le souvenir des anciens troubadours, en chantant des ballades et en récitant des poëmes allégoriques,

dont les allusions étaient toujours flatteuses pour les dames. Ses qualités solides l'avaient fait considérer non-seulement comme un convive agréable, mais comme un ami de la maison ; titre que les grands n'accordaient alors que rarement à leurs inférieurs. La confiance qu'il inspira au seigneur de la Trémoille et à son épouse, lui fit confier l'éducation du prince de Talmont, leur fils unique. Ce jeune homme partagea les sentiments de ses parents pour Bouchet ; et lorsqu'il eut passé l'âge des études, il devint son protecteur, et l'admirateur ardent de ses ouvrages. Il l'aurait comblé de bienfaits si, à peine âgé de trente ans, il n'eût pas trouvé la mort dans les combats [1]. »

La poésie fut, dans les premiers temps, la plus vive de ses préoccupations ; sa verve s'empare de tous les sujets, et les assouplit aux nuances du langage poétique. Il excelle surtout dans l'expression de la douleur, lorsqu'il inscrit sur la tombe de ses amis un dernier adieu, une touchante épitaphe. Dans ses travaux historiques, l'imagination du poëte, *cette Folle du logis*, triomphe souvent de la prosaïque réalité pour s'inspirer de faits merveilleux, rehaussant ainsi par l'éclat de l'expression les événements dont il est le narrateur. Nous devons ses deux principaux ouvrages aux impressions vives que certaines catastrophes lui firent éprouver. Dans une maladie grave dont il fut attaqué, menacé d'une mort prochaine, *il fit vœu à Dieu et à saint Hilaire d'écrire les faits et gestes de ce saint évêque :* échappé au péril, il réalisa sa promesse par la publication des *Annales d'Aquitaine*. Plus tard, appelé à prodiguer ses consolations à Gabrielle de Bourbon par la mort de son fils le prince de Talmont, il chercha à calmer les douleurs maternelles, en évoquant sur la tombe

[1] Notice sur Jean Bouchet. — Collect. de Petitot, 1re série, vol. 4, p. 325. — Dreux-Duradier, Biblioth. hist. du Poitou, t. 11, p. 117.

du malheureux prince tué sur le champ de bataille, des souvenirs de gloire et d'illustration. Sa reconnaissance pour cette famille de Thouars se traduisit alors par l'histoire de Louis de la Trémoille, chef de cette noble maison. — Après une carrière d'études et d'agitations littéraires, il mourut à Poitiers dans un âge fort avancé. — Dans ce rapide résumé de la vie de Jean Bouchet, nous avons eu à cœur, nous aussi, d'exprimer nos sentiments de gratitude pour la mémoire de cet illustre Poitevin, notre devancier dans les annales dont nous cherchons à rallier les divers fragments, restituant à sa gloire littéraire l'éclat historique dont il a entouré l'existence du *Chevalier sans reproche*.

VII.

LE CLERGÉ AU XVe SIÈCLE. — ABBAYE DE SAINT-HILAIRE-LE-GRAND.
SIMON DE CRAMAND, ÉVÊQUE DE POITIERS.
PROCÈS DE JACQUES CŒUR. — RABELAIS, MOINE A FONTENAY-LE-COMTE.
JEAN LA BALUE. — PROGRÈS DE L'UNIVERSITÉ.
LES MYSTÈRES EN POITOU. — PIERRE BLANCHET. — VILLON.
ENTRÉE DE CHARLES-QUINT A POITIERS.
NAVIGATION DU CLAIN. — JEANNE DE MONTSORFAU.

Dans les précédents chapitres, nous avons essayé de déterminer la véritable position du peuple et de la noblesse de notre province vis-à-vis du roi de France, retraçant dans ses généralités et dans ses détails biographiques l'histoire de ces deux sociétés, diverses par leurs mœurs et par leurs intérêts. Ainsi que nous l'avons dit, le XVe siècle fut une époque

d'organisation ; les pouvoirs se régularisent et se développent ; les communes, la royauté, l'aristocratie, si souvent en lutte dans les temps passés, s'unissent et vivent, sinon en bonne amitié, du moins sans collisions et sans querelles violentes. Le clergé accepta, lui aussi, cette impulsion pacifique. Ses églises, ses abbayes, ses monastères n'ont plus à redouter les désastres de la guerre ; et leurs habitants peuvent au sein de la paix se livrer à toutes leurs préoccupations politiques ou religieuses. Entre tous les établissements monastiques du Poitou, celui de Saint-Hilaire-le-Grand fut à toutes les époques le plus important et le plus illustre. Par un résumé de son histoire au xve siècle, il nous sera facile de reconnaître la tendance du clergé, ses soucis, et le mobile de tous ses actes. Les temps sont bien changés ; jadis, au sein de ces cités consacrées au service de Dieu, parmi ces hommes que la même pensée y réunissait, la prière, les douces émotions de la solitude, les rêveries des extatiques contemplations, absorbaient uniquement les esprits et les cœurs ; et si, de temps à autre, le désert de ces demeures religieuses devenait le centre d'une multitude empressée, si les labeurs de leurs habitants se manifestaient bruyamment au dehors, toujours ces événements révélaient quelques progrès, quelques tentatives de civilisation : là, en effet, brûlait sans cesse le feu divin de la pensée et de l'intelligence humaine.

Plus tard les intérêts matériels amenèrent d'autres préoccupations : les richesses de ce monde, autrefois objet d'un poétique dédain, devinrent souvent celui de leur coupable convoitise. La piété publique devint pour eux une source féconde en trésors de toute espèce. Chaque monastère se métamorphosa en seigneurie domaniale, ayant ses rentes, ses droits, ses impôts, ainsi que toutes les propriétés féo-

dales, et l'histoire des diverses donations dont ils bénéficièrent remplirait d'immenses volumes. Notre pensée n'est pas de suivre les diverses périodes durant lesquelles l'abbaye de Saint-Hilaire-le-Grand, grâce aux générosités des fidèles et à la munificence des riches seigneurs, vit s'accroître dans de prodigieuses proportions la liste de ses biens et de ses dépendances. D'autres mœurs et d'autres habitudes suivirent de près cet accroissement des fortunes ecclésiastiques. Dans la perception des droits, redevances et autres revenus, dans la gestion de ses domaines, le monastère eut à subir quelquefois les épreuves judiciaires, les contestations civiles et purement terrestres. Aussi nos archives sont-elles remplies de toutes ces procédures, de tous ces libelles, de mémoires justificatifs, de toutes ces pièces, en un mot, qu'enfantent les arguties légales et juridiques. Outre cela, par la nature des bénéfices importants, offrant à l'oisiveté des prélats de riches sinécures, la sainteté de leur solitude fut souvent troublée par des discussions et des luttes intérieures, par des querelles privées, tristes résultats d'ambitions déçues, d'amours-propres humiliés, ou d'espérances trompées. Ce n'est point là le point de vue sous lequel nous voulons parler de notre célèbre monastère.

Dans la société générale du xve siècle, au moment où chaque pouvoir, royal et roturier, chaque caste, municipale et nobiliaire, se constitue une législation propre et spéciale, invoquant des garanties réciproques, l'Eglise songea, elle aussi, à faire valoir ses droits, à exercer ses franchises et à les formuler d'une manière inattaquable. Placée entre la commune et l'aristocratie féodale, elle redoute les contacts de ces deux puissances, leurs envahissements et leur tyrannie. Autrefois, durant les tumultueuses agitations de la guerre, le clergé a été forcé de ceindre de fortifications militaires ses

saintes basiliques , de transformer en châteaux forts ses abbayes , ses chapelles , ses églises , ses pieuses retraites. Ne fallait-il pas arrêter les efforts du vainqueur , triompher des violences des hommes d'armes que rien n'arrêtait, pas même le respect pour les saints asiles ? Telle était la nécessité des temps. Mais lorsque le calme est rétabli, que les sanctuaires religieux peuvent sans danger reprendre leurs antiques emblèmes, leurs formes architecturales, de nouveaux périls menacent encore l'Eglise ; à la vérité, il ne s'agit plus de destruction pour les enceintes sacrées, ni de massacres pour leurs paisibles habitants. On attaque l'organisation même des établissements religieux , leurs franchises, leurs immunités. Le temps est venu d'invoquer toutes les vieilles chartes dans lesquelles leurs libertés ont été inscrites, de rappeler hautement toutes les garanties que leur a octroyées la munificence royale , les sympathies des papes, de s'entourer, en un mot, de toutes les ressources légales pour protéger leur propre indépendance. Et puis les juristes dominent partout, dans l'Eglise comme dans les parlements : leur règne est inévitable ; ne faut-il pas jeter quelques lumières dans le pêle-mêle de la législation de cette époque, pour établir les différences de juridictions, royales , ecclésiastiques , seigneuriales et communales , pour fixer les compétences et les circonscriptions : vaste carrière livrée à tous les caprices du sophisme et de l'interprétation.

De tous les monastères, celui de Saint-Hilaire-le-Grand, par sa puissance , par l'éclat de son passé, par l'étendue de ses priviléges , nous offre, mieux qu'aucun autre , l'histoire de ces luttes permanentes contre la commune et le seigneur, de ces perpétuelles invocations à des droits acquis , à des libertés et à des franchises consacrées par le temps.

La nature des priviléges accordés à ce monastère lui as-

surait une indépendance presque complète. C'était une véritable république sacerdotale, exerçant des droits d'élection et de surveillance sur tous ses membres. Pour les causes ecclésiastiques placé sous la juridiction immédiate du Saint-Siége, il se trouve en perpétuelle collision avec les évêques de Poitiers, et souvent l'intervention pontificale peut à peine rétablir la paix et calmer les réciproques irritations. Quant aux causes purement civiles, il ne reconnaît d'autres juges que ceux du parlement de Paris, et peut invoquer au besoin les lettres patentes du roi Charles VII, en date de 1425, qui lui confèrent cette haute prérogative. La vénération publique dont il a été l'objet dans les premiers siècles lui a assuré la protection des rois de France; souvent ils acceptent le titre honorifique d'abbés, de même que les quatre anciens barons du Poitou, les seigneurs de Lusignan, de Parthenay, de Châtellerault et de Couhé, ont aussi l'honneur de s'y faire recevoir chanoines, d'y assister aux cérémonies religieuses avec la soutane, le surplis et l'aumusse, comme les autres prélats titulaires [1]. Et presque dans toutes les discussions que soulèvent à l'encontre du monastère les bourgeois et habitants de Poitiers, la royauté fait incliner de son côté la faveur de ses décisions, de même que dans toutes les querelles de préséance entre les diverses abbayes, il obtient toujours près des papes, des évêques, gain de cause et satisfaction pleine et entière.

Ses démêlés avec la commune sont fréquents. Situé à une des extrémités de Poitiers, les limites de sa juridiction s'étendent jusque dans l'intérieur de la cité, et provoquent à chaque instant des contestations interminables, qui se révèlent même dans les choses les plus minutieuses. C'est

[1] Thibaudeau.

ainsi qu'en juillet 1449, le roi Charles VII [1], « considé-
» rant que l'église de Saint-Hilaire est de fondation royale
» et que le roi en est abbé, que les chanoines ont haute,
» moyenne et basse justice, mesures à vin et autres droits
» dépendants de ladite justice ; qu'en l'an 1429 les maire et
» échevins firent tous leurs efforts pour contraindre, par le
» sénéchal de Poitou, lesdits chanoines à faire paver la grande
» rue de la Tranchée à leurs dépens ; pour les relever de ces
» vexations et oppressions, ordonne à ses commissaires de
» faire défense aux maire et échevins de les contraindre à
» payer cedit pavé. » L'année suivante, entre les représentants de la commune et le trésorier de Saint-Hilaire, intervint la transaction suivante : « Pour apaiser certain procès
» entre les bourgeois de la ville de Poitiers et le chapitre de
» ladite église, au sujet de la rue de la Tranchée, il est
» convenu qu'il serait mis sous le bon plaisir et congé du
» roi, un impôt dont les deniers seraient consacrés audit
» entretien. » Cet impôt devait frapper la vente du vin opérée dans cette partie de la cité.

En 1453, une contestation éclata entre le même chapitre et Jacques Jouvenel, évêque de Poitiers, dont le dénoûment amena une transaction par laquelle le prélat reconnut l'authenticité des priviléges accordés à St-Hilaire par le Saint-Siége, et promit de n'y jamais porter aucune atteinte. — En 1459, Charles VII donna ordre à ses officiers de tenir la main à ce que les trésorier et chanoines de l'église de St-Hilaire ne fussent point inquiétés par les maire, échevins et bourgeois de la ville de Poitiers au sujet du subside appelé le *chiquet*, jusqu'à ce qu'il en eût été autrement décidé par le parlement. Les lettres sont ainsi conçues : « Les maire,

[1] Voir la collection de dom Fonteneau, t. 10, 11 et 12, contenant les chartes de l'église de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers.

» échevins et bourgeois de la ville de Poitiers veulent faire
» contribuer au payement d'un certain subside nommé le
» *chiquet*, non-seulement les chanoines de St-Hilaire, mais
» encore le trésorier qui a la moitié de la juridiction et mesures
» du bourg de St-Hilaire. A cette occasion se sont mus
» plusieurs procès par devant le sénéchal ou son lieutenant.
» Le roi commet le bailli de Touraine pour prendre connais-
» sance de l'affaire, et défend au sénéchal de Poitou ou a
» son lieutenant d'inquiéter lesdits chanoines jusqu'à ce que
» le parlement en ait prononcé. »

Non-seulement des tentatives d'envahissement sont exercées contre les priviléges de ce monastère, mais encore contre les propriétés qui lui étaient transférées. C'est ainsi qu'en 1466, une bulle du pape Paul II lança l'excommunication contre tous les détenteurs des biens de cette église, s'ils ne consentaient point à leur restitution dans un bref délai. — Mais si les chanoines de Saint-Hilaire eurent à se défendre contre des attaques de tous genres, émanant de la commune, de l'évêque et des particuliers, ils reçurent en compensation de nouveaux priviléges, dont les titres augmentèrent leur trésor de chartes déjà si riche en franchises et en immunités. Par sa bulle de 1470, le même pape Paul II permet au chapitre de St-Hilaire de faire réconcilier les églises polluées par tel prêtre qu'il jugera convenable de déléguer; en 1471, il accorde des indulgences à tous ceux qui visiteront ce monastère et lui feront des aumônes le jour de la fête et de la translation des reliques de St Hilaire, depuis les premières vêpres jusqu'aux secondes inclusivement, et donne pouvoir aux trésorier, doyen, chanoines, aux chapelains réguliers et séculiers par eux choisis, d'absoudre toutes personnes des deux sexes, après les avoir ouïes en confession, de tous leurs péchés, excepté de ceux qui sont

réservés au Saint-Siége, et de leur imposer librement et licitement une pénitence salutaire. « L'année suivante, la haute puissance judiciaire de France, le parlement, considérant que l'évêque de Poitiers ou ses officiers avaient procédé par des monitions et autres censures ecclésiastiques contre le chapitre du même monastère, et avait déclaré ses membres perturbateurs de l'Eglise et excommuniés, faisant afficher à la porte de Poitiers et dans plusieurs autres lieux des placards où ils étaient dénoncés comme tels, et ainsi que gens qu'il fallait éviter, » qu'en cela l'évêque et l'official avaient violé les priviléges et franchises accordés auxdits chanoines, déclarait nulles leurs sentences et les proclamait indépendants de leur juridiction. Il est vrai de dire que chaque année ce droit d'exemption coûtait au chapitre un léger impôt dont nous rencontrons dans les archives du Poitou les quittances émanées du receveur du pape.

Lorsque les diverses contestations qui troublaient sans cesse le calme du monastère étaient terminées et laissaient à ses habitants quelques instants de répit, ils s'occupaient à dresser l'inventaire de leurs richesses religieuses, reliques et autres joyaux ornant leur église. C'est ce qui arriva en 1479, sous l'administration de Guillaume Mousnier et de Pierre Texier. — En 1481, par lettres patentes de Louis XI, il est défendu aux officiers de la ville de Poitiers de faire aucune exécution dans l'enceinte de leur dépendance, ni même de faire passer aucun criminel condamné à mort ou à autres peines et supplices corporels par le bourg de St-Hilaire. — En 1486, Charles VIII confirma le privilége si longtemps contesté par lequel les causes du chapitre de St-Hilaire contre toutes sortes de personnes, *tant grandes que petites*, seraient portées au parlement ou au palais du roi à Paris,

suivant le choix et option dudit chapitre. — En 1491, le même roi accorda aux chanoines la liberté de faire exercer la justice un jour de chaque semaine par le sénéchal de leur bourg, qui ne tenait autrefois ses assises que six fois dans l'année, pourvu toutefois que ce ne fût point aux jours que se tenait la cour ordinaire de la juridiction de la sénéchaussée de Poitou. — En 1498, Louis XII conféra au chapitre le droit de tenir deux foires dans leur bourg, outre une ancienne qui y était déjà établie; la première le 26 juin, et la seconde le 13 décembre. — A la même époque il obtint le droit de tenir marché le mercredi de chaque semaine; et dans la dernière année du xve siècle, l'official de Poitiers proclamait son désistement de toute juridiction sur le chapitre de Saint-Hilaire, et cela, par lettres solennelles en date du 18 mars 1499.

Dans toutes ces diverses phases se révèle la physionomie religieuse de ces temps. Les monastères sont avides de droits; en présence de ceux des cités, ils ont besoin de nouvelles garanties de la part de l'autorité royale, pour lutter avec quelque avantage contre les usurpations dont leurs priviléges pourraient éprouver les atteintes. Nous n'avons fait que résumer les principaux actes, laissant de côté tous ceux dont le texte ne pouvait en aucune façon servir à l'intelligence du passé; et surtout, dans ce rapide aperçu, nous avons totalement négligé les contestations survenues entre les divers monastères, et auxquelles la position et la qualité des parties donnaient souvent plus de vivacité. Combien de fois les chanoines de St-Hilaire n'eurent-ils pas à lutter contre les prétentions du chapitre de Montierneuf, contre celles de l'église cathédrale, et même contre les religieuses de Sainte-Croix? Tous ces divers épisodes constitueraient la

vie privée de ces abbayes, et échappent de la sorte à notre examen.

Telle était la physionomie de presque tous les monastères au xve siècle. Ils se relèvent de leurs propres ruines; leurs habitants jettent les fondements de nouveaux édifices religieux, se fortifient aussi bien dans l'enceinte de leurs demeures, que dans les garanties formulées par leurs chartes de priviléges; ils en invoquent toutes les ressources juridiques, et, le texte de leurs franchises en main, ils bravent la puissance des évêques, repoussent les exigences des villes, résistent à toutes les demandes municipales, qui ne sont à leurs yeux que persécutions et tyrannies. Que des guerres éclatent, que l'insurrection s'agite au sein de la cité, que des paroles de haine retentissent, que des menaces de destruction se réalisent, les monastères, par leur position isolée, indépendante, sans liens d'intérêts et de sympathies avec les communes, ne peuvent que succomber, cherchant dans d'impuissantes prières, dans l'invocation illusoire de leurs priviléges, à arrêter la fureur de leurs ennemis.

Le clergé, durant le xve siècle, eut en Poitou d'illustres représentants; et si au sein des monastères les hommes de cœur et d'intelligence sont rares, tout préoccupés qu'ils sont des intérêts matériels de ce monde, la dignité d'évêque fut cependant dignement occupée dans la cité de Poitiers. Il est vrai que les personnages qui en furent investis, puisèrent plutôt l'éclat de leur nom et de leur célébrité dans les événements politiques que dans les choses purement religieuses. Dès le début du siècle, à la tête du clergé de Poitiers se trouvait un des hommes les plus remarquables de l'époque; tour à tour prêtre et homme politique, acteur dans les événements contemporains, serviteur dévoué de l'Église et philosophe chrétien, sa vie fut un perpétuel combat pour

les intérêts de l'Église ; en voici les principaux traits[1] : « Simon de Cramaud naquit vers l'an 1360 au château de Cramaud près de Rochechouart en Poitou, dont son frère aîné était seigneur. Il fut d'abord maître des requêtes et chancelier de Jean duc de Berri, comte de Poitou. Sa naissance et un mérite extraordinaire lui firent obtenir les premières dignités de l'Église. Passer d'un siége à un autre, en posséder plusieurs à la fois, était alors une pratique très-commune : elle avait été introduite par le schisme où se voyait l'Eglise, en proie à l'ambition et aux factions de ceux qui s'en disaient concurremment les chefs. Depuis la mort de Grégoire XI, arrivée en 1378, jusqu'à l'élection de Martin V par les Pères du concile de Constance en 1417, l'Église avait été déchirée par des troubles intestins. Simon occupa les siéges d'Agen, de Carcassonne, d'Avignon, de Poitiers et de Reims, et le patriarcat d'Alexandrie. Jean XXIII, qui fut déposé par le concile de Constance, le fit même cardinal après son élévation en 1410. Il eut beaucoup de part à ce qui se fit pour faire cesser le schisme. La France s'étant soustraite à l'obédience de Boniface IX et de Benoît XIII en 1398, Simon de Cramaud, qui était alors patriarche d'Alexandrie, se déclara pour ce parti avec quelques autres cardinaux, contre Nicolas de Clémangis, qui s'était laissé éblouir par les promesses de Benoît. On écrivit de part et d'autre, et le schisme augmenta. Les écrits de Clémangis sur cette matière furent solennellement condamnés, mais dans la suite on se rangea de son côté. Ce fut apparemment dans ces discussions, ou pendant le concile de Pise en 1409, qu'il publia un traité du *schisme*. Il se distingua au concile de Constance en 1414, et y prononça un discours qui eut

[1] Dreux-Duradier, Biblioth. hist. du Poitou, t. 1.

l'approbation des Pères de ce concile, et dont le texte était ces paroles de l'Écriture sainte : *Libera, Deus Israël, ex omnibus tribulationibus suis Ecclesiam.* Martin V, qu'on appelait avant son élection Othon Colonne, confirma le cardinal Cramaud dans les dignités dont il était revêtu. A la sortie du concile, ce prélat retourna à Poitiers. Il avait succédé dans ce siége à Bertrand de Maumont, décédé au mois d'août 1385. Il y mourut en 1429, suivant le témoignage unanime de tous les auteurs; ainsi il faut regarder comme une erreur la date de sa mort placée en l'année 1426, qu'on trouve au bas de son portrait dans le mur de clôture du chœur de l'église de Poitiers. Il fut inhumé dans le chœur de la basilique de St-Pierre, et on y voyait autrefois un magnifique tombeau de marbre avec sa statue en albâtre. Il ne reste plus de ce monument, détruit par les protestants, que le tableau dont nous avons parlé, et au dessous une inscription en lettres gothiques sur une pierre peinte en noir, qui reproduit en quelques mots la vie de ce saint personnage. »

En 1449, le clergé de Poitiers fut représenté par un évêque dont les talents et l'activité politiques ont acquis une haute célébrité, par Juvénal des Ursins, patriarche d'Antioche, et dont la principale gloire se rattache aux événements que provoqua le schisme de l'antipape Félix V, dont il raconte lui-même les détails dans une lettre adressée aux magistrats de la Cour des comptes de Paris[1]. « Très-chers seigneurs et frères, je me recommande à vous tant comme je puis, et vous plaise sçavoir que après plusieurs longs labeurs et sollicitudes et diligences eues en la persécution de la paix de nostre mère sainte Église, il a plu à Dieu nostre créateur élargir sa grâce à son peuple, longuement agité par le

[1] Dom Fonteneau, t. 17, p. 105.

schisme qui a esté depuis dix ans en la chrétienté, par suite de ce que l'antipape Félix a renoncé solemnellement au droit, titre et possession qu'il prétendoit en la dignité ecclésiastique, laissé et déposé les enseignes et habits, et ceux qui se disoient tenir et célébrer concile général en ceste cité de Lauzanne translaté de Basle par eux en cette cité, se sont dissolus et tous unanimement ont fait obéissance à nostre saint père le pape Nicolas V, en le reconnaissant comme vrai vicaire de Nostre-Seigneur J.-C., et tous par bons, justes et saints moyens à l'honneur de tous, sans confusion de personne, au bien et réformation de l'Eglise, à l'aide de Dieu, tous ont saintement travaillé. » Plus tard, le siége de Poitiers fut occupé par un seigneur d'illustre naissance, le cardinal Jean de la Trémoille, qui mourut à Milan en 1506, et dont le cœur fut laissé en l'église des frères mineurs de cette ville, et son corps apporté en l'église de Notre-Dame de Thouars.

Dans une circonstance solennelle, le clergé de Poitiers donna des preuves de courage et d'indépendance, en cherchant à arracher à une condamnation infaillible une victime de l'ingratitude de Charles VII. Sans raconter tous les détails de la procédure soulevée contre Jacques Cœur, cet illustre plébéien du xve siècle, ce type parfait de l'industrie et de la fortune commerciale, nous devons cependant rappeler en quelques mots l'ensemble de cette cause célèbre. Le citoyen de Bourges, ainsi que l'appellent les chroniques contemporaines, après avoir affronté toutes les chances du négoce, était parvenu à amasser des richesses immenses. Durant les guerres qui éclatèrent au début du règne de Charles VII, il se trouva en position de prêter au pauvre roi l'appui de ses trésors : c'est ainsi que, pendant l'expédition en Normandie en 1448, il lui avança la somme de

deux cent mille écus d'or, et entretint à ses frais quatre armées entières. La détresse du jeune roi était si grande à ces époques de calamités nationales, que Jacques Cœur, non content de mettre son or à son service, lui envoyait même les choses les plus indispensables à la vie. Aussi, pour récompenser son dévoûment, il lui conféra la dignité d'intendant général des finances du royaume, et de gardien de son trésor royal, sous le titre *d'argentier*.

Cette haute faveur, et surtout l'immensité de sa fortune, mirent promptement l'humble commerçant au même rang que les plus puissants seigneurs de la cour. Et bientôt la volonté royale transforma son nom plébéien en un titre féodal et aristocratique : sa seigneurie de Saint-Fargeau, de laquelle dépendaient vingt-deux paroisses, assura à sa descendance les prérogatives de la noblesse. La somptuosité et le luxe de sa vie surpassèrent la magnificence des plus riches barons de ces temps; et même, à l'entrée du roi dans la cité de Rouen, il parut revêtu des mêmes armures et des mêmes écussons que le brave Dunois. Quelques rumeurs populaires sourdes et sans retentissement l'accusaient, à la vérité, de mettre en usage, pour acquérir ses richesses, toutes les ressources mystérieuses de l'alchimie : c'était, disait-on, un favori heureux de la *pierre philosophale*. Mais ces bruits ne devaient pas être la cause de sa perte. La jalousie qu'il suscita parmi les grands de l'époque amena seule la catastrophe dont il fut victime. Le roi de France, faible et ingrat, écouta les perfides calomnies dont Jacques Cœur devint l'objet; et, en 1452, au château de Taillebourg, il donna ordre de l'arrêter. Conduit au château de Lusignan, il y séjourna jusqu'à l'époque de son procès, qui eut lieu à Tours l'année suivante. Terribles et nombreuses étaient les accusations; et à leurs termes si diffus il est facile de recon-

naître la lâcheté coupable de leurs auteurs. Une femme, Jeanne de Vendôme, chercha même à inspirer à Charles VII des ressentiments personnels contre cet homme qu'elle accusait d'avoir empoisonné sa maîtresse bien-aimée, la gentille Agnès Sorel, *dame de la beauté*, ainsi que la désignaient les chroniqueurs de l'époque. Puis on lui reprochait d'avoir exporté de l'or et des armes dans des pays ennemis, d'avoir contrefait le sceau du roi, et ordonné d'enchaîner sur les galères des hommes innocents. Devant ses juges, parmi lesquels figurait comme président de Chabannes, son ennemi personnel, il déclina la juridiction séculière, invoquant le bénéfice de la juridiction ecclésiastique en sa qualité de membre de l'Eglise. Ce fut alors qu'intervint vivement l'évêque de Poitiers, qui, par l'entremise de son vicaire, demanda la délivrance de Jacques Cœur, et sa comparution devant d'autres juges. Cette tentative courageuse n'eut aucun résultat, et déjà la torture va arracher au prétendu coupable des aveux et des révélations, lorsqu'il accepta comme vraies toutes les imputations de ses ennemis. Alors la sentence ne se fit pas longtemps attendre ; il fut *déclaré inhabile à tous offices publics et royaux, et exempt de la peine de mort, en considération de certains services et à la recommandation du pape; de plus, condamné à faire amende honorable, nu-tête, sans chaperon ni ceinture, à l'amende de 400,000 écus d'or, à tenir jusques à pleine satisfaction tous ses biens acquis et confisqués au roi, et lui banny hors le royaume* [1].

L'œuvre d'iniquité était accomplie; les richesses immenses du plébéien servirent à remplir les trésors vides de la royauté ; et quelques jours après cet arrêt, dans la cité de Poitiers, le malheureux Jacques Cœur, proscrit, indignement frappé,

[1] Histoire du Berry de la Thaumassière.

subit l'humiliation à laquelle le condamnait sa sentence. Tête et pieds nus, sans insignes, que ceux du crime condamné, il traversa les rues de Poitiers, et fit amende honorable de ses prétendus forfaits. En vain l'évêque de Poitiers, au moment même de l'exécution, voulut-il s'y opposer; ses suppliques ne rencontrèrent aucun succès, et il termina ce déplorable exemple de l'ingratitude royale par une protestation énergique, dans laquelle il rappela les droits de l'Eglise indignement violés. L'exilé, après avoir satisfait le fisc, grâce à la générosité de ses amis et de ses anciens serviteurs, alla finir loin de sa patrie une existence désormais abreuvée de dégoût et d'amertume. Si la royauté est quelquefois prodigue de largesses municipales, souvent elle frappe violemment le peuple dans ses représentants les plus illustres; torturée par ses besoins d'argent, lorsque les impôts viennent à lui faillir, elle ne recule pas devant l'ingratitude et la spoliation.

Le clergé est quelquefois aussi victime des violences politiques. Ses priviléges sont considérés avec dédain, et les temps de sa toute-puissance sont déjà passés. Non-seulement il rencontre des résistances dans la royauté, parmi les seigneurs, parmi les bourgeois des communes; mais encore la création des universités, le développement de la science du droit, la prééminence des juristes, de ces hommes de robe, tout fiers de leur nouvelle autorité, armés qu'ils sont de textes et d'arguties, mystères ténébreux auxquels seuls ils sont initiés, portent de rudes atteintes à l'inviolabilité de l'Eglise. Et puis, au sein même des monastères, s'accomplissent quelquefois de singuliers événements. Les remparts qui protégent leurs enceintes ne sont pas assez inabordables pour arrêter sur la limite de ces saintes demeures la propagation de ces idées nouvelles, émanations philosophiques

d'une école ennemie. Souvent quelques-uns de leurs habitants se laissent entraîner aux passions et aux sentiments de l'époque : des paroles de doute, de sarcasme, s'y font entendre. Au milieu des cérémonies religieuses, au moment où tous, esclaves du culte, fléchissent sous l'inspiration de la prière, il s'en trouve peut-être qui, levant la tête au dessus des assistants, jettent un regard de dédain et de mépris sur toutes ces démonstrations extérieures. La foi est frappée au cœur. La religion s'alarme, et devant elle se dresse déjà le tableau des hérésies et des coupables tentatives d'émancipation religieuse.

Le couvent des cordeliers, dans la cité de Fontenay-le-Comte, devint, vers la fin du xve siècle, le théâtre d'une scène étrange, et qui dut singulièrement étonner l'Eglise tout entière. Un jeune moine, né à Chinon, y fut admis en qualité de religieux. L'étude des langues était sa seule préoccupation. Ses journées s'écoulaient au milieu des livres de philosophie et de science ; parmi ses confrères, tous gens ignorants, il fut signalé comme dangereux ; quelques-uns même prétendaient qu'il entretenait avec les esprits de l'enfer un commerce sacrilége. Tous furent bientôt convaincus de cette croyance, par un événement comique dont le nouveau religieux donna le scandale. Le jour de la fête du couvent, au moment où la foule du peuple des environs s'apprêtait à déposer aux pieds du saint ses prières et surtout ses offrandes, le prétendu complice du diable s'avisa d'un singulier stratagème. Revêtu d'un costume bizarre, il se glissa furtivement dans l'église, enleva de son piédestal la statue de saint François, patron du couvent, pour la vénération duquel la multitude était accourue, et, se plaçant dans la niche déserte, il s'offrit aux hommages et aux prières des fidèles. Malheureusement le secret de cette métamorphose sacrilége

s'ébruita bientôt, et voici en quelle occasion : le nouveau saint travesti avait oublié le côté le plus difficile de son rôle ; et en prenant le costume et la place du bienheureux François, il n'avait pu s'emparer de l'impassibilité de son visage de pierre. Aussi sa physionomie caustique et joyeuse, face à face de ses rustiques adorateurs, ne put retenir un mouvement de gaîté, et bientôt autour de la statue vivante s'élevèrent mille acclamations d'étonnement et de stupeur ; les plus hardis dans la foule proclamèrent immédiatement l'existence d'un grand miracle. Déjà, aux yeux de tous, la gloire de saint François venait d'acquérir un nouveau triomphe, lorsqu'un vieux moine, moins confiant et plus expérimenté dans les choses miraculeuses, détruisit promptement l'illusion et la croyance populaire, en faisant descendre de sa niche la fausse image du saint [1].

Le scandale de ce sacrilége attira sur son auteur une sévère punition ; et le religieux, dépouillé de ses habits, expia cruellement son espiéglerie, car il fut fouetté jusqu'au sang par les frères armés de leurs cordons à nœuds, et puis jeté dans un cachot où il devait rester jusqu'à la mort, n'ayant pour autre subsistance que le pain et l'eau. Heureusement pour le condamné, le savant Tiraqueau, lieutenant général du bailliage de Fontenay, qui avait eu occasion de reconnaître son mérite, intervint en sa faveur et obtint sa délivrance. Quelque temps après, une bulle du pape Clément VII l'autorisa à entrer dans le couvent de Maillezais, d'où il s'échappa bientôt pour ne plus reparaître dans des lieux où ses plaisanteries couraient risque de rencontrer un mauvais accueil. Ce religieux, qui venait de jeter le sarcasme de son mépris sur les cérémonies du culte des

[1] Biographie universelle.

saints, s'appelait Rabelais, et la scène du monastère du bas Poitou fut la première escarmouche de la lutte terrible qu'il engagea contre les mœurs et les habitudes monastiques.

Voilà le signal de cette révolution immense dont les événements du siècle suivant doivent être les dramatiques explosions. Avant la parole philosophique de Luther, les affirmations de ses doctrines, Rabelais s'est efforcé de détruire par la force et par la puissance de son ironie, les croyances, les symboles et les emblèmes du catholicisme. Ses allusions satiriques frappent non-seulement les moines, mais les saintes pratiques du monastère ; il livre à la dérision aussi bien les arguties de la théologie que les saintes Écritures ; il attaque l'Église entière, dans ses représentants, dans ses dogmes, dans ses abus, dans ses vérités. Partout où les mots religion, catholicisme, se trouvent inscrits, il y lance les traits de sa verve caustique et de son amer sarcasme. Il rit, mais d'un rire de mépris ; il est gai, mais d'une gaîté sceptique, froidement railleuse, insolente et révolutionnaire. Telle fut la destinée de ce religieux du couvent de Fontenay ; l'Eglise tout entière expiera cruellement pour elle le traitement dont il a été victime, et il rendra au centuple les coups qui lui ont déchiré la chair ; il sera impitoyable à son tour, et son animosité frappera jusqu'au sang sa redoutable ennemie.

Dans l'histoire du clergé poitevin au xv[e] siècle, apparaît aussi le nom d'un homme qui a joué un rôle important durant le règne de Louis XI, rôle tout politique, nullement religieux, si ce n'est par les titres, les dignités et les bénéfices attachés au personnage ; nous voulons parler de Jean la Balue. La dramatique existence de cet homme, la faveur dont il a joui, les disgrâces dont il a été victime, les unanimes imprécations dont les contemporains ont poursuivi le

souvenir de sa vie entière, et stigmatisé surtout ses premiers pas dans la carrière religieuse, ont inspiré quelques courageuses tentatives de réhabilitation [1]. Nous accepterions avec joie le triomphe de la mémoire de la Balue dans ces diverses épreuves historiques, proclamant hautement l'injustice de nos devanciers et revendiquant pour notre compatriote, pour un prince de l'Eglise, les honneurs d'une illustration que rien n'a souillée. Mais il n'en est pas ainsi. Tous les faits de sa vie justifient la sanction de l'histoire, et dans le puissant favori de Louis XI, dans l'auguste prélat, nous ne pouvons voir qu'un ambitieux subalterne, parvenu aux premières dignités de l'État et de l'Église par des voies peu honorables; non par l'éclat de son talent, mais par des intrigues; non par l'énergie de sa volonté, mais par sa soumission aux caprices de son ombrageux et bizarre souverain. Louis XI prenait plaisir à ravaler l'aristocratie féodale, et il choisissait dans les classes plébéiennes quelques hommes que le hasard seul ou de mesquines ambitions poussaient vers lui, et il les élevait au dessus de tous, donnant ainsi un témoignage éclatant, non pas de ses affections pour le peuple, mais de sa haine contre les seigneurs. Telle a été la destinée de la Balue, *de ce déloyal évêque*, ainsi que l'appelle le seigneur de la Trémoille. Une seule chose dans sa vie nous porterait à l'indulgence, si notre jugement devait avoir quelque retentissement. Ce ne serait ni sa dignité de cardinal, ni son titre d'enfant du Poitou, mais bien le souvenir de sa douloureuse captivité. La souffrance de l'homme déchu doit l'ennoblir aux yeux de l'histoire; car dans le mystère de son supplice se rencontre presque toujours quelque velléité de bonne action, quelque résistance courageuse; et alors même

[1] Notice de M. Bourgnon de Layre insérée dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

que rien de tout cela n'existerait, il faudrait encore non plus le louer, mais le plaindre et gémir sur son sort. Voilà tout ce que nous pouvons faire pour la mémoire de la Balue.

« Né en 1421 au bourg d'Angle en Poitou, d'un tailleur ou d'un meunier, la Balue s'éleva à un rang qu'il méritait peu par ses talents et dont il était très-indigne par ses vices. Il surprit d'abord la confiance de Jacques Juvénal des Ursins, évêque de Poitiers, qui le nomma son exécuteur testamentaire; et il trouva le moyen de détourner à son profit les meilleurs effets de la succession. Devenu ensuite grand vicaire de Jean de Beauveau, évêque d'Angers, il fit dans cette place un commerce scandaleux de bénéfices, à l'insu de son maître. Au retour d'un voyage de Rome, Balue s'attacha à la cour, où s'étant insinué dans les bonnes grâces de Louis XI, par la conformité de son caractère avec celui du prince, il fut successivement conseiller au parlement, administrateur du collége de Navarre, des hôpitaux et des aumôneries, chargé de la disposition des bénéfices, trésorier de l'épargne, secrétaire d'état, titulaire des plus riches abbayes, enfin évêque d'Évreux. La sotte vanité de ce prélat lui donnait la manie de se mêler de tout, excepté des devoirs de son état, ce qui l'exposait souvent aux railleries des courtisans. Dammartin le voyant un jour en camail et en rochet, faisant défiler des troupes devant lui, dit à Louis XI : « Sire, » je vous supplie de m'envoyer à Évreux ordonner des » prêtres, puisque l'évêque vient passer les soldats en » revue. » Les plus grands crimes ne lui coûtaient rien pour satisfaire son ambition ; ses intrigues furent en partie cause de la mort de Charles de Melun, qui l'avait introduit dans la faveur de Louis XI. Il fit déposer l'évêque d'Angers, son bienfaiteur, pour s'emparer de son siége. Il acheta par l'a-

bolition de la pragmatique sanction, et par un décime qu'il procura au pape Pie II sur le clergé de France, le chapeau de cardinal, que ses mœurs dépravées lui avaient fait refuser à une première demande; enfin, cet homme sans pudeur, élevé par toute sorte de forfaits aux fonctions de premier ministre, dont le titre n'était pas encore en usage, se jouait de l'aveuglement et de la crédulité du monarque, pour empêcher par ses intrigues secrètes qu'il ne se raccommodât avec le duc de Berri, de peur que la réunion du roi avec son frère ne diminuât son crédit : mais les lettres qui contenaient ses complots ayant été interceptées, il fut arrêté; et l'on vit par son interrogatoire, que sa misérable ambition n'avait rien respecté; que par lui le duc de Bourgogne avait été instruit de tous les secrets du gouvernement; qu'il avait mis en usage tous les ressorts imaginables pour perpétuer les divisions entre les deux frères, pour attiser la haine du monarque et du duc de Bourgogne, et pour faire en sorte que ce dernier fût toujours redoutable, afin de cimenter son installation dans le ministère par le besoin qu'on aurait d'employer ses services. Louis, craignant de se brouiller avec la cour de Rome, fit demander des commissaires apostoliques pour faire le procès au cardinal; le pontife répondit qu'il ne pouvait être jugé que par le consistoire. Cette absurde dispute sauva la vie au coupable, qui fut enfermé dans une cage de fer de huit pieds en carré, qu'on voit encore aujourd'hui au château de Loches. On prétend que cette espèce de cachot était de son invention. Assurément personne ne méritait mieux que lui d'en faire le premier essai. Lorsqu'il eut été en prison pendant onze ans, le cardinal légat, neveu de Sixte IV, intéressa la conscience de Louis XI, vers les dernières années de son règne, pour obtenir son élargissement. Cependant cette grâce ne lui fut accordée que sous la con-

dition expresse que le pape se chargerait de faire juger et punir ce perfide ministre. Mais à peine Balue fut-il arrivé à Rome, qu'on l'y combla de bienfaits et d'honneurs ; il réussit par ses intrigues à se faire nommer légat en France en 1484, et eut l'impudence de s'y montrer revêtu de cette nouvelle qualité. Le parlement lui fit signifier un arrêt qui lui défendait l'entrée de la capitale. Il trouva plus de facilité au Conseil, en se soumettant à toutes les restrictions qu'on jugerait à propos de mettre à ses pouvoirs. De retour à Rome, il devint évêque d'Albano, et mourut en 1491 légat dans la Marche d'Ancône. Balue avait plus de finesse dans l'esprit que d'élévation dans l'âme ; souple, adroit, plus faux que politique, il était moins propre à la négociation qu'à l'intrigue. Il ne connaissait ni patrie, ni souverain, ni religion ; au dessus des scrupules, de la honte et du remords, pour réunir tous les vices il ne lui manquait que l'hypocrisie, dont le scandale de ses mœurs l'avait préservé. On prétend qu'il aima les lettres, et l'on en donne pour preuve le soin qu'il prit de rassembler des manuscrits rares, dont il enrichit la bibliothèque qu'il fit construire dans son évêché d'Évreux [1]. »

Que de réflexions doit faire naître le contraste des deux hommes dont nous venons de rappeler le souvenir ! Rabelais et la Balue, le moine défroqué et le cardinal, l'un l'ennemi acharné de l'Église, l'autre son prélat favori. N'y a-t-il pas dans leurs positions diverses le germe de l'avenir ? Que pourra faire le catholicisme contre les attaques des futurs hérétiques, contre les railleries de ses adversaires, s'il n'a d'autres défenseurs, d'autres représentants que des prélats du caractère de la Balue ? Comment l'Église pourra-t-elle commander le

[1] Biograp. univers., t. 3, p. 295.

respect pour son inviolabilité, sa sainteté, si elle n'a à offrir comme témoignages de l'austérité de ses mœurs, de la pureté de ses pensées, que des prêtres à la façon de ce cardinal ?

Heureusement pour les sociétés modernes du xve siècle, l'Église n'est plus le centre unique de l'activité humaine ; la cause de la civilisation n'est plus, ainsi que dans les premiers temps, liée intimement à ses destinées. La science a pris son essor ; elle a franchi les limites des monastères, elle a pénétré partout, et elle a rencontré dans les universités un centre permanent et actif. Désormais impérissable, elle peut survivre à tous les désastres du monde religieux ; et même, la lutte une fois engagée, ses représentants deviendront peut-être les ennemis les plus cruels du clergé et du catholicisme. Ainsi que toutes les autres universités de France, celle de Poitiers acquit un prompt développement ; de toutes les provinces voisines, de nombreux écoliers accouraient pour écouter les leçons des professeurs. L'étude du droit romain surtout attirait dans son sein une quantité prodigieuse d'élèves, dont quelques-uns étaient même étrangers à la France. « De telle sorte, ajoute Thibaudeau, que le corps de ville fut obligé de faire augmenter les salles et construire de nouvelles galeries. »

La protection immédiate des rois de France favorise les progrès des universités, *leurs très-chères et aymées filles*, ainsi qu'ils les appellent dans leurs ordonnances, maintenant contre toutes attaques leurs priviléges, franchises, exemptions et libertés. Souvent la commune de Poitiers soulève, à l'encontre des droits de l'université, des discussions qui presque toujours eurent des dénoûments judiciaires, sauf les cas d'intervention royale. C'est surtout dans la répartition des tailles ou subsides que les querelles s'engagent, lorsque

le roi de France, non content des impôts ordinaires, frappe d'un emprunt jamais remboursé certaines cités et tous leurs habitants quels qu'ils soient. En 1475, Louis XI proclama dans des lettres patentes le droit d'exemption à toute espèce d'impôts, des docteurs, régents, messagers, officiers et autres suppôts de l'université de Poitiers, détruisant ainsi toutes les prétentions du maire et des échevins. Il a cependant soin d'ajouter qu'en cas de fraude et d'admission fictive, ces priviléges ne pourraient être invoqués. L'année suivante, le parlement de Paris rendit un arrêt qui donna mainlevée à l'université des saisie et exécution faites sur ses biens par les gens de la commune, pour le paiement de l'imposition faite sur elle contre la teneur de ses libertés et franchises.

Il nous serait facile, grâce aux documents historiques recueillis par dom Fonteneau, de rappeler tous les détails des discussions juridiques que soutint l'université contre les gens de la commune : rivalité de droits, usurpation de priviléges, appels au parlement, requêtes aux rois, voilà en quels termes peuvent se résumer toutes ces diverses contestations. Il en est de même des querelles privées qui s'engagent dans son propre sein, querelles de préséance et de dignités entre ses divers fonctionnaires. L'alliance des membres ecclésiastiques et laïques ne fut jamais parfaite ; toujours éclatèrent entre eux quelques collisions. C'est ainsi que le conservateur des priviléges apostoliques disputera le premier rang à celui des priviléges royaux ; que l'abbé de Montierneuf revendiquera la dignité dont fut investi dans les premiers temps l'abbé de St-Maixent. Dans toutes ces luttes, l'histoire n'a presque rien à rappeler ; ces passions, ces amours-propres, ces questions de préséance, vives en raison de l'animosité des parties, disparaissent et se dissipent, ne laissant rien de sérieux ni de vraiment digne de mention.

Dans toutes ces procédures privées ou publiques, une seule chose nous frappe, c'est la sanction royale accordée sous tous les règnes aux prérogatives et aux immunités de l'établissement scientifique de Charles VII.

Mais si, laissant de côté tous ces détails sans intérêt pour l'histoire, nous envisageons l'université dans ses travaux, dans sa vie privée, dans ses disciples et dans ses professeurs, alors nous lui restituerons toute son importance et sa vitalité à ces époques de civilisation. Partout elle soulève de profondes sympathies, même parmi les gens de la commune, qui la tracassent, il est vrai, quelquefois, pour lui arracher certaines impositions, mais dont tous les efforts tendent aussi à son développement. Le maire et les échevins s'associèrent à ses membres, en 1460, pour obtenir du pape Pie II l'approbation d'un nouveau réglement pour déterminer la forme des disputes théologiques. « Étienne, abbé de Montierneuf, dit Thibaudeau, doyen de la faculté de théologie, considérant que l'église paroissiale de Sainte-Opportune, dont il était patron, était située dans un endroit convenable pour les disputes théologiques de l'arrêt, arrêta, de concert avec les maire et échevins de Poitiers, qu'il ne serait dans la suite nommé pour curé de cette paroisse qu'un licencié ou bachelier formé en théologie, qui fût en état de présider aux disputes qui se faisaient entre les bacheliers et les étudiants en théologie; lequel réglement fut approuvé par le Saint-Siége. »

Quelquefois les études calmes et paisibles de l'université étaient troublées par des incidents que la jeunesse et la pétulance des écoliers rendaient souvent vifs et périlleux. C'est ainsi que le professeur Longueil, dans les premières années du XVI[e] siècle, eut à soutenir dans sa chaire une lutte assez

violente contre les attaques de certains étudiants. Au moment où il commençait l'explication du vingt-huitième livre des Pandectes, une foule de jeunes Gascons, l'épée en main, envahirent la salle et le sommèrent de descendre afin de faire place à un autre professeur. Longueil, aussi brave que savant, résista à leurs menaces ; et alors un des assaillants, plus audacieux que les autres, franchit les degrés de la chaire, et saisissant le professeur par les pans de sa robe, essayait de l'entraîner par force. Cet exemple fut bientôt suivi par plusieurs autres. Ce fut le signal d'une scène anticipée du *Lutrin*, et le héros raconte sa propre aventure en ces termes : « Le hasard me fournit des armes pour me défendre. J'avais devant moi trois énormes volumes du Digeste, que nous nommons *Infortia ;* je pris le premier qui m'appartenait, et le lançai sur mon adversaire avec tant de force, que je le renversai tout meurtri du coup. Un autre qui lui succéda ne fut pas mieux accueilli ; je lui jette mon second volume et le mets hors de combat. Comme le tumulte allait toujours croissant, un des assaillants en profita pour sauter sur le bord de ma chaire, afin de s'élancer dedans et m'en chasser plus aisément ; mais de mon dernier volume lui ayant écrasé les doigts, je lui fis lâcher prise et perdre l'envie d'y revenir. Ainsi, contre l'attente des assaillants, on vit cette fois les armes céder à la robe, et moi-même je fus étonné de me voir victorieux et vivant. Enfin mes auditeurs, animés par mes succès, ne s'en tenant plus aux cris, aux injures et aux menaces, s'arment de tout ce qui leur tombe sous la main, bancs, pavés, et les jettent à la tête des séditieux, en les contraignant de prendre la fuite, couverts d'ignominie et de blessures. Tel fut le fruit de cette brutale expédition. » Longueil couronna sa victoire

par la générosité d'un pardon, et il arrêta les poursuites de la justice. On accusa dans les temps les autres professeurs d'avoir excité ce scandale par jalousie pour son mérite.

Quelque temps après, en 1517, l'université de Poitiers fut menacée dans son avenir par la création d'un semblable établissement dans la cité d'Angoulême. Mais, sur les représentations énergiques de la commune, François Ier retira ses lettres patentes de fondation, et donna ainsi gain de cause aux Poitevins dans leur rivalité avec leurs voisins de l'Angoumois.

Les temps étaient favorables au développement des universités : de toutes parts éclataient de nobles et puissantes tentatives d'émancipation intellectuelle. L'invention de l'imprimerie et la création des universités, voilà les deux événements les plus saillants du XVe siècle; la science s'échappe du sanctuaire des cloîtres, pénètre dans toutes les classes de la société, et prépare les esprits à toutes les catastrophes de l'avenir. Alors, au sein des cités, dans les parlements, dans les assemblées de l'échevinage, se presse une multitude d'hommes remarquables par leur érudition et leur goût pour les lettres. L'étude du droit devient dans l'université de Poitiers la science de prédilection; parmi tous ces jeunes écoliers qui, durant les premières années du XVIe siècle, assistent aux doctes leçons des professeurs poitevins, plusieurs sont appelés à jouer un rôle immense dans l'avenir, et à faire rejaillir quelques étincelles de leur propre gloire sur la cité dans laquelle se sont écoulées leurs années de labeurs et d'études. Barnabé Brisson, Tiraqueau et presque tous les juristes et magistrats illustres du XVIe siècle viennent s'y préparer aux luttes de leurs orageuses existences. Nous voudrions pouvoir anticiper en ce moment sur les événements de l'avenir, et rappeler la mémoire de tous ces hommes

dont les noms s'associent aux destinées de la science, aux gloires de la patrie, afin de rehausser l'éclat de l'institution que Charles VII a placée au sein de la capitale de notre province. L'illustration des universités n'existe que par celle de leurs disciples ; et même souvent, par une injuste prévention, éblouis que nous sommes par leurs triomphes, nous laissons dans l'oubli les noms des professeurs qui ont formé leurs intelligences, cultivé leurs esprits, et développé en eux le germe de la science. Ils nous sont presque tous inconnus ces savants docteurs dont les leçons ont illustré l'enseignement de notre université : semblables, pour ainsi dire, aux augures invisibles de l'antiquité, ils ne se révèlent à nous que par leurs disciples, manifestations glorieuses des mystères de leur érudition.

Cependant le souvenir de quelques-uns d'entre eux s'est perpétué jusqu'à nous à travers les siècles, et nous avons hâte de raviver la mémoire de ces hommes qui se sont dévoués dès les premiers temps au culte de la science et des lettres. Parmi eux brille au premier rang Pierre Garnier, né à Luçon, « le plus savant homme de son temps [1], et qui se fit beaucoup de réputation dans la profession du droit civil. Il réunissait tous les talents d'un professeur. Son esprit était vif, son geste agréable, sa voix sonore. Personne ne se tirait avec plus d'adresse de l'embarras où jette quelquefois la contradiction réelle ou apparente des textes du droit. Il illustra le Poitou sa patrie et toute la France. L'auteur des Additions aux écrivains ecclésiastiques de Trithême va jusqu'à lui donner les noms de Solon et de Lycurgue. » Plus tard, dans les commencements du XVIe siècle, Elie Reynier occupa dignement la chaire que la mort de ce dernier avait

[1] Dreux-Duradier, Biblioth. hist. du Poitou, t. I, p. 430.

laissée vacante : « C'était un jurisconsulte célèbre et un homme aussi profond dans l'intelligence de l'Écriture sainte que dans les sciences profanes. Il avait l'esprit vif, et parlait avec éloquence et facilité. Il professa longtemps et avec distinction le droit dans l'université de Poitiers. On a de lui quelques ouvrages excellents. » Tels étaient les hommes dont les laborieuses études répandaient parmi les habitants de notre province l'amour pour la science et pour les lettres, propageant de la sorte les germes de la civilisation moderne.

C'est ainsi que l'ensemble du XV[e] siècle nous a apparu sous toutes ses faces, dans tous ses incidents. Le peuple, la noblesse, l'église, l'université, nous ont initiés aux mystères de leurs propres destinées. Ne pouvant rallier dans une synthèse chronologique des événements isolés, indépendants les uns des autres, nous avons été contraints à les diviser, à les morceler, et à métamorphoser en épisodes les éléments de l'histoire générale. Tous ces fragments de l'immense société féodale avaient une existence spéciale, des habitudes diverses : la commune avec ses libertés, ses franchises, ses corporations, ne ressemble en rien aux dynasties aristocratiques ; l'Église elle-même semble prévoir des catastrophes nouvelles, dans les monastères éclatent les préludes de l'insurrection : elle cède son influence civilisatrice aux universités, et ne se préoccupe plus que de ses intérêts matériels et terrestres. Toutes ces institutions diverses par leur nature, par leurs mœurs, cherchent en vain à s'harmoniser ; la lutte est partout, entre la royauté et l'aristocratie, aussi bien qu'entre la commune et le clergé. Le XVI[e] siècle s'ouvre au milieu de ces agitations, sourdes et calmes, il est vrai, mais qui n'en révèlent pas moins le germe de terribles révolutions.

Malgré les antipathiques tendances de chaque caste, des solennités d'un genre nouveau réunissent dans les mêmes enceintes tous les membres de la cité, prêtres, nobles et bourgeois. Si chacune d'elles a ses fêtes spéciales : les chevaliers et les seigneurs, des combats et des tournois; les gens d'église, les pieuses cérémonies du culte divin; les docteurs de l'université, les disputes de théologie et de droit; les plébéiens, les discussions de l'échevinage; quelquefois il advient que tous participent aux mêmes réjouissances. Les représentations dramatiques succèdent à toutes ces diverses manifestations de l'activité humaine; sur les places publiques, dans des amphithéâtres improvisés, aux pieds des tréteaux élevés à la hâte, la multitude se rassemble pour assister à des spectacles inhabitués, mélange monstrueux de pensées religieuses et de mythologiques fictions. Les poëtes, relégués autrefois dans l'enceinte des châteaux sous le titre de *jongleurs*, de *troubadours* et de *ménestrels*, aspirent eux aussi à la vie publique, aux applaudissements de la foule, et de leurs imaginations jaillissent tous ces poëmes dramatiques connus sous le nom de *mystères*. En face de leurs théâtres, où ils se transforment en acteurs de leurs propres pièces, se confondent toutes les castes; les mêmes joies, les mêmes émotions agitent tous les esprits; et avant que l'égalité ne s'ouvre des voies sanglantes à travers les populations, elle existe déjà sur les places publiques, au milieu de la multitude rassemblée dans les mêmes espérances de plaisirs et de fêtes.

« En 1486, dit Bouchet, au commencement de l'été, je » vis jouer et monstrer par mystéres et personnages à Poi» tiers la Nativité, Passion et Résurrection de Notre-Sei» gneur Jésus-Christ en grand triomphe et somptuosité, » où se trouvérent plusieurs gentilshommes et damoiselles

» du pays de Poitou et lieux circonvoisins, et y assista
» messire Jacques du Fou, sénéchal du pays de Poitou, qui
» étoit capitaine très-renommé et homme de grand'religion,
» et plein de vertus. »

« Cinq ans après, dit Dreux-Duradier [1], on joua des pièces du même goût à Doué en Poitou, sur les frontières de l'Anjou, près de la petite ville du Puy-Notre-Dame, avec un succès prodigieux. Le spectacle fut continué pendant un mois; tout le Poitou s'y rendit. La multitude des spectateurs fut si grande, qu'elle enrichit tous les habitants des environs. Les représentations étaient faites dans un ancien amphithéâtre romain, qui offrait plusieurs commodités pour les acteurs et pour les siéges des spectateurs. Les habitants de Doué obtinrent même du roi une défense de prendre aucuns matériaux pour les bâtiments dans cet amphithéâtre qui est taillé dans un rocher, espérant que la commodité y attirerait d'autres acteurs. »

Parmi tous les poëtes qui se livrèrent à la composition de ces étranges poëmes, Pierre Blanchet, avocat à Poitiers, occupa le premier rang vers le milieu du XVe siècle. Non content d'exercer sur les textes des saintes Écritures sa verve dramatique, il entremêlait dans ses œuvres des satires contre les vices de l'époque. « Plus connu dans les carrefours qu'au palais, Blanchet se rendait tributaires tous les ridicules grossiers et tous les défauts de ses compatriotes, sans égard au rang. *Primores populi arripuit populumque tributim.* La populace, moins sensible à la satire par le rang qu'elle occupe dans la société, trouvait à se dédommager de la part qu'elle pouvait avoir aux pièces comiques de Blanchet par les portraits des gens en place qu'elle y trouvait. Après avoir

[1] T. 1, p. 103.

passé plus de quarante ans dans ces sortes d'amusements, dont il se faisait une affaire fort sérieuse, il prit un parti bien opposé à ce genre de vie ; peut-être alors regardait-on les choses d'un autre œil ; ce fut celui d'embrasser l'état ecclésiastique. Il se fit prêtre. Il s'acquitta de tous les devoirs de son nouvel état, et tourna son penchant pour la poésie vers des sujets saints. Il mourut fort âgé, après vingt ans d'une vie régulière. Dans un testament en vers dont parle Bouchet, il fit plusieurs legs ; mais de tous ces legs aucun ne devait enrichir le légataire : c'étaient des fruits de la pure imagination du testateur qui voulait égayer un sujet sombre par lui-même, et se divertir lui et ses amis. Il en nomma trois pour exécuteurs de ce testament, et les chargea, par une disposition spéciale, de faire dire trois cents messes pour le repos de son âme, à la charge de les acquitter de leur bourse, sans pouvoir le faire de l'argent qu'il pourrait laisser [1]. » Sauf l'illustration, la vie du Poitevin Blanchet offre quelque analogie avec celle de Rabelais, l'ancien moine de Fontenay ; comme lui il exerce sa verve railleuse sur les vices de la société, et les livre à la risée publique ; comme lui il termine au sein de l'Église une existence orageuse, et son testament ressemble même à celui de l'auteur de Pantagruel, qui était formulé en ce peu de paroles : *Je n'ai rien ; je dois beaucoup ; je donne le reste aux pauvres.*

Vers la même époque arriva en Poitou un homme dont la célébrité est à jamais acquise aux annales de la littérature nationale. Doué de la même nature que Rabelais, il transporta dans la langue poétique toutes les richesses de son imagination ; sceptique et sans croyances, il eut à subir les rigueurs de la justice humaine, avant d'être le héros des ap-

[1] Dreux Duradier, Biblioth. hist. et crit. du Poitou, t. II, p. 14.

plaudissements de la foule. Son voyage dans nos contrées ne fut qu'un exil par lequel il expia divers crimes qui avaient motivé contre lui une sentence de mort, et même il n'échappa au gibet de Montfaucon que par suite d'une décision du parlement, qui annula l'arrêt prononcé par les juges du Châtelet. Rabelais, dans son Pantagruel, nous raconte divers incidents du séjour de Villon dans la ville de Saint-Maixent où il s'était réfugié. L'historien et le héros semblent avoir choisi l'un et l'autre notre province pour la rendre le théâtre de leurs exploits contre le clergé. Si le moine de Fontenay, par un plaisant sacrilége, provoqua contre lui la colère des moines de son couvent, n'échappant à leur courroux que par l'intervention du savant juriste Tiraqueau, Villon insulta aussi les habitants d'un des monastères de Saint-Maixent, dans une circonstance dont le curé de Meudon nous transmet les détails : « Le poëte, voulant donner » passe-temps au peuple, entreprint faire jouer la Passion » en gestes et languaige poictevin. Les rolles distribuez, les » joueurs recolez, le theatre preparé, dist au maire et » eschevins, que le mystére pourroit estre prest à l'issue des » foires de Niort; restoit seullement à trouver habillemens » aptes aux personnages. » Le maire et les échevins se chargèrent des frais que nécessitait l'habillement des confrères qui devaient figurer dans le mystère; mais ils ne purent se procurer un costume assez riche pour celui qui devait remplir le rôle de *Dieu le père*. Villon, ayant appris que les cordeliers possédaient une chape magnifique, les pria de la lui prêter pour le jour de la représentation : le refus du frère secrétain l'exaspéra au point qu'il se promit d'en tirer une vengeance éclatante. Un jour que ce moine, monté sur la mule du couvent, était parti pour la quête, les confrères de la Passion, Villon en tête, « tous capparassonnez de peaulx de loups, de

» veaux et de béliers, passementées de testes de moutons,
» de cornes de bœufs; ceincts de grosses courraies esquelles
» pendoient grosses cymbales de vaches, et sonnettes de
» mulets à bruit horrible; » armés, les uns de *bâtons noirs pleins de fusées*, les autres *de longs tysons allumez*, ils apparaissent tout-à-coup, et entourent le frère quêteur, agitant à ses oreilles leurs instruments bizarres. La mule effrayée renverse le moine, le traîne sur le pavé, et ne reporte au couvent que son *pied droict et soulier entortillé*. Après un tel récit, nous ne pouvons que répéter ces paroles d'un auteur moderne : « Est-ce une anecdote ou un conte de Rabelais?
» Ou bien Rabelais a-t-il voulu faire d'une mauvaise plai-
» santerie de Villon une histoire tragique? L'absence de
» toute autre autorité permet de conjecturer ce qu'on vou-
» dra [1]. » Cependant nous serions disposés à croire que le dénoûment de cette aventure ne fut pas aussi triste que le rapporte Rabelais, car Villon même, après sa rentrée en faveur, se retira à Saint-Maixent *dans ses vieux jours soubz la faveur d'ung homme de bien, abbé dudit lieu*, et l'on croit que c'est dans cette ville qu'il termina sa carrière.

Si la représentation des mystères rassembla dans les mêmes lieux les habitants des cités, les conviant à des joies communes, d'autres solennités opéraient encore le même mélange. Ces diverses fêtes étaient provoquées le plus souvent par le passage dans nos cités des rois et des princes du sang; alors éclataient non plus l'enthousiasme des joies populaires, mais des réjouissances officielles auxquelles tous participaient, sans distinction de caste ni de rang. Nous ne voulons pas reproduire tous les détails des solennités de ce genre dont la ville de Poitiers a été le théâtre à différentes

[1] Art. de la Biographie univers., t. 49, p. 106.

époques ; elles offrent toujours les mêmes incidents et les mêmes tableaux. Pour donner une juste idée de ces manifestations de solennités publiques, qu'il nous suffise de rappeler la relation des honneurs que la cité de Poiters, par les ordres de François I[er], rendit à l'empereur Charles-Quint, le 9 décembre de l'année 1539. Le corps de ville fut informé de l'arrivée de l'empereur par le sénéchal du Poitou, le seigneur de Montpezat et du Fou, qui remit au maire Pierre Rat une lettre du roi de France, ainsi conçue : « Très-chers
» et bien-aimés, parce que notre très-cher et très-aimé
» frère l'empereur nous a fait entendre qu'il se délibère
» passer en diligence par celui notre royaume, pour aller
» en ses Pays-Bas, et que nous voulons et désirons sur
» toutes choses qu'il y soit accueilli, traité et honoré le
» mieux que faire se pourra, et avec autant d'honneur et
» obéissance qu'on le peut faire à notre propre personne, à
» cette cause nous vous prions, et néanmoins mandons tant
» expressément que faire pouvons, que pour la réception de
» sa personne, et ceux de sa compagnie, en notre bonne
» ville et cité de Poitiers, faire tous les préparatifs, provi-
» sions, et autres choses requises, etc., etc..... »

Le 8 décembre, Charles-Quint, après avoir passé la nuit au château de Lusignan, arriva à Poitiers, accompagné du dauphin, du duc d'Orléans, du duc de la Trémoille, gouverneur du Poitou, du prince de Talmont, et d'une foule considérable de seigneurs et de gentilshommes qui étaient allés au devant de lui. Avant d'entrer dans la cité, il rencontra un cortége de deux mille hommes d'armes divisés en six corps, ayant chacun des devises et des couleurs différentes. Puis venaient ensuite les trompettes, les archers et les sergents de la commune, tous à cheval, et précédant le maire, les échevins et les bourgeois de la ville, *vêtus de lon-*

ques robes de satin noir, doublées de velours et de damas. Après les gens de la commune s'avançait la foule bruyante des écoliers de l'université et des clercs du palais, *avec une casaque de satin jaune sur un pourpoint de satin bleu, découpée et bouffante.* Sur leurs bannières était inscrite cette devise : *Bellum pace mutatum plurimùm gaudii affert.* La tumultueuse agitation de ces écoliers présentait un singulier contraste avec la gravité de messieurs de la justice qui marchaient à leur suite, revêtus *de longues robes d'écarlate doublées de velours*, et ayant pour cortége les avocats et les praticiens du palais, *tous honnestement vestus.* Le clergé, solennellement assemblé, était resté à la porte de la Tranchée, et pendant que l'artillerie *faisait un merveilleux bruit*, des enfants de chœur chantaient *harmonieusement plusieurs dictées à l'honneur dudit empereur.*

Charles-Quint, après avoir écouté, au faubourg Saint-Jacques, les harangues du maire et du lieutenant général, traversa les rues de la ville au milieu d'arcs de triomphe, chargés de symboliques inscriptions, pour lesquelles l'érudition catholique et païenne des gens de l'université avait épuisé tous ses trésors. Des théâtres étaient dressés sur les places, et des statues allégoriques représentant la France et l'Espagne, l'empereur et François Ier, exprimaient dans leurs poétiques devises le bonheur de l'union des deux monarques. Il s'avança ainsi jusqu'à la cathédrale, où il fut reçu par le chapitre *en chapes de drap d'or.* Ses armes et celles du roi s'entrelaçaient au dessus de la principale porte, et dans un écusson étaient gravées ces paroles bibliques : *Exaltent eum in ecclesiâ plebes, et in cathedrâ seniorum laudent eum.*

L'empereur logea à l'évêché, dans des appartements *tendus de fines tapisseries à personnages* que le seigneur de la Trémoille avait fait apporter de son château de Thouars. Le

lendemain, le maire, Pierre Rat, assisté des échevins, lui offrit, au nom de la ville, un riche présent; *c'étoit un parc semé de diveres fleurs, au milieu duquel y avoit un haut rocher, sur lequel étoit un aigle s'éjouissant des ailes tout auprès d'un beau et haut lys, avec cette inscription : Ex omnibus floribus orbis elegisti tibi lilium unum, et le tout d'argent doré.* Malgré l'innocente flatterie adressée à l'empereur aux dépens de notre emblème royal abrité par les ailes du puissant et terrible oiseau symbolique, Charles-Quint répondit au discours éloquent du maire par ces laconiques paroles : *Je remercie la ville, j'accepte son présent, et m'en souviendra bien.* Au moment de franchir la porte de Rochereuil, les écoliers obtinrent la délivrance de plusieurs de leurs camarades alors en prison, ainsi que celle d'un grand nombre de détenus, parmi lesquels se trouvait une jeune femme condamnée à mort, et dont l'exécution était différée par suite de sa grossesse. — Telles furent les circonstances qui signalèrent le passage de l'empereur Charles-Quint dans notre cité, et qui se reproduisirent constamment dans toutes les solennités de ce genre.

Dans le résumé que nous avons essayé de tracer des événements du xve siècle et des premières années du xvie, plusieurs faits importants pour l'histoire de notre province ont échappé par leur nature aux grandes divisions que nous avions faites, et avant de franchir les limites de cette période de nos annales, il est nécessaire de les mentionner, afin qu'ils puissent compléter le tableau historique qu'offrait le Poitou dans les temps qui ont suivi sa jonction à la couronne de France. Si au nom de Charles VII se rattachent les souvenirs de cette fusion nationale, ainsi que la création de l'université, d'autres tentatives non moins importantes eurent leur initiative pendant son règne. « Une autre entre-

prise également utile, dit Thibaudeau [1], adoptée par Charles VII pour l'avantage des habitants de Poitiers, a été la navigation du Clain : le commerce rend les villes florissantes ; il pourrait devenir intéressant à Poitiers par l'augmentation des manufactures et la vente des productions du pays. Les environs de la ville, les campagnes qui bordent le Clain, sont fertiles en blé et en vins ; le propriétaire et le cultivateur sont souvent obligés de donner les denrées à bas prix, à cause des difficultés et des frais de transport : ces frais seraient diminués considérablement, si le Clain était navigable depuis Poitiers jusqu'à Châtellerault, où la rivière porte bateau et va ensuite se jeter dans la Loire. En rendant également navigable le Clain au dessus de Poitiers, on faciliterait l'exportation des denrées du pays ; par ce moyen, Poitiers deviendrait l'entrepôt de plusieurs provinces. Cette ville est d'une étendue considérable, les vivres y sont abondants : elle a d'ailleurs toutes les commodités nécessaires pour la facilité du commerce. Charles VII fut convaincu par lui-même de l'utilité de cette entreprise, pendant le séjour qu'il fit à Poitiers ; il ordonna qu'on fît tous les travaux nécessaires pour rendre la rivière navigable jusqu'à Châtellerault : on leva pour cet effet des sommes considérables ; mais les travaux ne furent continués que jusqu'au Moulin-Parent, *parce que les fonds qui avaient été levés pour ces ouvrages furent détournés et perdus pour la ville*. Ce projet fut repris sous François I[er], en 1533 ; ce prince ordonna qu'il serait fait information ou enquête sur l'utilité et inutilité de ce projet, et que le lieutenant général, les avocats et les procureurs du roi de la sénéchaussée donneraient leur avis sur le même sujet : on fit entendre plusieurs marchands et

[1] Hist. du Poitou, t. 3, p. 66.

bateliers de différentes villes, comme Rouen, Orléans, Tours, Chinon, la Rochelle, Saumur; ils s'accordèrent tous à dire que la navigation de la rivière du Clain était facile en faisant quelques écluses; qu'elle serait très-utile au royaume par la circulation des denrées, et à la ville de Poitiers et ses environs par la diminution des frais de transport des fruits qu'ils vendraient et achèteraient, principalement pour les bois. Cette considération devient plus puissante que jamais, dans ce temps où les environs de la ville sont dégarnis de bois, et où il est d'une cherté excessive par sa rareté et les frais de transport.

» Les mêmes experts disent dans leurs dépositions que la navigation du Clain augmentera les revenus du roi et les droits de péage, en facilitant la circulation des denrées; que les seigneurs des moulins qui sont sur la rivière auront aussi plus de facilité pour le transport des grains et des farines. François Doyneau, lieutenant général de la sénéchaussée, Jean de Lauzon, avocat du roi, Joachim Arembert, Pierre Porcheron, procureurs du roi, dirent, par leur avis motivé, qu'ils regardaient la navigation du Clain comme très-utile à la province et à tout le royaume.

» En 1540, le maire éprouva bien des difficultés pour le recouvrement de la somme que le roi avait permis de lever sur les habitants; la noblesse se soumit sans peine à cette imposition; mais quelques membres de l'université et les officiers de la monnaie prétendirent qu'ils devaient être exempts de cette contribution. Il fallut des ordres exprès du roi, adressés au sénéchal de Poitou ou à son lieutenant, pour les obliger de payer leur portion. — En 1541, le clergé fit aussi des difficultés; la ville obtint du roi la permission de faire une imposition de 1,700 liv. sur tous les propriétaires des maisons en la ville de Poitiers, soit gens d'église,

exempts ou non exempts, privilégiés et non privilégiés, et sur les propriétaires riverains du roi. — Ces enquêtes et procès-verbaux ayant été rapportés au Conseil, *le roi ayant considération à l'augmentation et entretenement de sa ville de Poitiers, qui est la principale de la province du Poitou, et aux profits grands qui pourroient venir par tels moyens tant en commun qu'en particulier, ordonne que la rivière du Clain sera rendue navigable tant de Poitiers descendant à Châtellerault que de Poitiers retournant vers Vivône; que la Vienne sera aussi rendue navigable depuis Châtellerault jusqu'à Limoges.* On commença les travaux nécessaires des deux côtés en même temps, au dessus de Poitiers et au dessous, et on fit faire des portes aux écluses des moulins. François I[er], qui avait fort à cœur l'exécution de ce projet, fit don à la ville d'une somme de 3,200 livres pour être employée à ces travaux, *en faveur de la bonne fidélité que les habitants de Poitiers ont toujours précédemment eue à lui et à ses prédécesseurs.* Cette somme de 3,200 liv. faisait partie de celle de 7,200 livres qui avait été assignée sur la ville de Poitiers pour la subvention de la guerre : il fut ordonné que la somme de 3,200 livres restant à payer, et que le roi remettait à la ville, serait imposée, *attendu qu'il est question de bien public, sur tous et chacun des habitants de cette ville et fauxbourgs, de quelque qualité qu'ils soient, privilégiés et non privilégiés, et sans préjudice à leur privilége en autre chose.*

» La somme de 3,200 livres fut en conséquence répartie sur tous les habitants de la ville : mais plusieurs refusaient de payer, alléguant leurs priviléges, et principalement quelques officiers et suppôts de l'université et de la monnaie. La ville obtint un second arrêt du Conseil, qui ordonna que les privilégiés et tous autres paieraient les sommes auxquelles ils étaient imposés. Il y eut aussi une sentence pro-

visoire rendue en la sénéchaussée de Poitiers contre les propriétaires des moulins situés sur la rivière du Clain, qui les condamna d'ôter et d'enlever tout ce qu'ils avaient sur la rivière empêchant les travaux de la navigation. — On commença les travaux à deux lieues au dessus de Poitiers, au bourg de Ligugé; on y fit une porte sur la rivière, qui coûta 800 livres à la ville : l'évêque de Maillezais et le doyen de Saint-Hilaire promirent d'y contribuer. Pour rendre la rivière navigable depuis Ligugé jusqu'à Poitiers, il n'y avait plus à faire que les portes de Saint-Benoît. — Le maire fit convoquer tous les corps ecclésiastiques de la ville, pour les engager à payer leur portion de l'imposition ; il y en eut plusieurs qui ne comparurent point. Le maire représenta aux ecclésiastiques qui se rendirent à l'assemblée qu'aux termes des lettres patentes ils devaient supporter une portion de la taxe, laquelle devait être faite *sur les habitants de quelque condition qu'ils fussent, gens d'église, privilégiés et non privilégiés, attendu qu'il est question de bien public.* Celui qui représentait l'évêque de Poitiers fit observer que, ce prélat étant absent, il n'avait aucun pouvoir de consentir à la contribution demandée.

» Les autres députés déclarèrent qu'ils ne voulaient rien donner : le corps de l'hôtel-de-ville était, disait-on, bien hardi de vouloir faire des impositions sur le clergé, *qui est exempt de toute imposition par disposition de droit divin, humain, civil et canon ;* il payait des décimes, des dons gratuits ; d'ailleurs on ne connaît pas les vrais intérêts de la ville ; la navigation du Clain, bien loin de lui être de quelque utilité, était ce qu'il y avait de plus dangereux : ce serait faciliter le moyen de prendre la ville par eau en temps de guerre. — Les supérieures des communautés de filles de la cité dirent, de leur côté, qu'elles avaient beaucoup de reli-

gieuses à nourrir, et que c'était tout ce qu'elles pouvaient faire. — *Pourquoi tout considéré, le clergé n'est délibéré contribuer aux frais dudit navigage par vertu desdites lettres royales, lesquelles il n'approuve, se réservant de les débattre en temps et lieu.* Sur l'insistance du maire, des députés furent envoyés vers le roi pour connaître ses intentions à ce sujet. Les guerres qui occupèrent ce prince durant les dernières années de son règne l'empêchèrent de donner son attention à cette affaire, et de fournir partie des fonds dont on pouvait avoir besoin. »

Ce projet si important pour les destinées commerciales du pays environnant la cité de Poitiers, entravé par le mauvais vouloir des gens privilégiés, fut repris dans le dix-septième siècle ; mais sa réalisation ne put encore triompher de tous les obstacles. Et au moment où nous transcrivons ces détails donnés par Thibaudeau sur la navigation du Clain et de la Vienne, après plusieurs siècles écoulés, de nouvelles tentatives se manifestent, des travaux préparatoires s'opèrent, et tout concourt à réaliser les plans de nos devanciers, donnant ainsi satisfaction aux intérêts commerciaux de nos contrées. En présence de ces préoccupations qui échappent à la nature de notre sujet, nous n'avons qu'une seule chose à désirer, à savoir que ceux qui viendront après nous dans le récit de nos annales privées ne soient pas réduits, ainsi que nous, à constater des projets, mais bien des résultats positifs et irrévocables.

En dehors de tous ces faits d'intérêt purement matériel, d'autres incidents s'entremêlent aussi aux événements généraux de ces temps. C'est ainsi que sous Charles VII il fut encore question d'établir à Poitiers une chambre de parlement. Les habitants du Poitou, province toujours demeurée fidèle au roi de France, sollicitaient cette faveur pour la cité

de Poitiers, disant « qu'il y avoit une si grande quantité de » procès indécis au parlement de Paris, que souvent, quel- » ques poursuites longues et somptuaires qu'aient faites les » sujets de Sa Majesté, ils sont contraints de laisser leurs » procès comme perdus, et qu'on a vu plusieurs qui sont » morts à la poursuite, et d'autres qui ont perdu tout leur » bien et sont venus à la mendicité, et autres qui ont perdu » le sens. La longue distance des lieux de la demeure des » plaideurs fait que les délais des procédures sont longs, et » que les procès ne peuvent être jugés de longtemps; que » cette chambre devoit être remplie de sages hommes qui » tiendroient une cour souveraine à Poitiers; que ce ne » seroit point faire deux parlements, mais pour le bien de » la justice et le soulagement des sujets; — que dans le » temps que Charles VII avoit transféré le parlement de » Paris à Poitiers, il avoit bien établi une autre chambre à » Béziers. » — Malgré les instances des habitants de Poitiers, ce projet n'eut jamais une complète réalisation. Et si, en 1469, cette cité posséda durant quelque temps le parlement de Bordeaux, elle ne dut cette faveur qu'aux événements politiques de l'époque. Louis XI, en effet, ayant donné la Guienne à son frère, et craignant quelque révolte du genre de celle qu'il avait soulevée lui-même contre leur père, transféra la cour judiciaire de Bordeaux à Poitiers.

Un tragique événement dont la cité de St-Jean-d'Angély fut le théâtre devint une occasion pour Louis XI de rétablir les choses dans leur état primitif. Un moine ayant empoisonné le duc de Guienne et la dame de Montsoreau sa maîtresse, la province qu'il possédait en apanage fut reprise par le roi de France, qui replaça, en 1472, à Bordeaux le parlement transféré à Poitiers, à la condition que les habitants de cette dernière ville recevraient, à titre d'indemnité,

une somme de cinq mille livres. Nous n'avons point à rechercher ici quel a été l'auteur de la mort violente dont le duc de Guienne fut frappé. A l'histoire générale seule appartient le droit d'accuser ou de justifier de cet assassinat le roi de France, Louis XI. Mais si, en présence de cette illustre victime, nous ne pouvons que déplorer la triste catastrophe qui mit fin à ses jours, nous avons à mentionner le souvenir de la femme qui partagea son sort, qui expira avec lui, par le même poison, dans les mêmes souffrances. Bien malheureuse avait été déjà la destinée de la dame Nicole de Montsoreau, veuve de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, avant que le moine fanatique ne la comprît dans ses vengeances contre le frère du roi. « *C'étoit*, dit Bouchet, *une femme remarquable, plus pour ses grâces et vertus que pour sa beauté; car elle savoit éloquemment parler, et plus élégamment écrire en prose et rithme, voire jouer de tous instruments musicaux.* » Placée par la mort de son époux dans un isolement presque complet, n'ayant plus en son pouvoir les immenses richesses de la famille de Thouars, chassée par les agents de Louis XI de son château seigneurial, elle embrassa avec ardeur la cause des petits-enfants de Marie de Rieux, et s'associa aux destinées du duc de Guienne. L'amour le plus vif resserra bientôt des liens que l'intérêt seul avait fait naître; au milieu des agitations du siècle, la veuve d'Amboise ranima dans le cœur du prince des sentiments d'indépendance féodale, et expia par une mort douloureuse ses affections et son amour. Le dénoûment de leurs communes destinées fait facilement oublier l'étrangeté de leur union.

Pendant que la maîtresse du duc de Guienne expirait ainsi, victime de son attachement, une jeune femme issue du sang royal expiait, elle aussi, par une terrible catastrophe, les tristes conséquences de sa légèreté. « En la même

année 1472, au mois de juillet, arriva un notable accident au village de Bonciers-les-Dourdan, appartenant au comte de Maulevrier, grand sénéchal de Normandie, fils de Pierre de Brézé, seigneur de la Varenne, qui fut tué à la bataille de Montlhéry. Ce seigneur avait épousé Charlotte de France, fille naturelle de Charles VII et d'Agnès Sorel, dite la belle Agnès. Tenant de la complexion amoureuse de sa mère, elle s'abandonna à Pierre de la Vergne, gentilhomme poitevin, veneur de son mari. Le comte, revenant de la chasse, se rafraîchissait en une autre chambre ; un serviteur fidèle l'ayant averti de ce qui se passait à l'ignominie de sa maison, il se leva promptement, et, transporté de fureur, alla tuer de sa main sa femme et son galant ; et après fit enterrer sa femme en l'abbaye de Coulloin, et celui du galant dans un jardin. » Sanglante justice qui révèle les mœurs de ces temps.

Nous sommes arrivés aux dernières limites de notre exploration historique : après avoir traversé les événements généraux, les catastrophes nationales, nous avons recueilli les souvenirs d'incidents moins éclatants, mystérieux comme tout ce qui se rattache à la vie privée, cherchant ainsi à raviver sous toutes les faces la physionomie du passé. Maintenant il nous serait facile de rappeler d'autres détails, d'autres faits, de multiplier à l'infini toutes nos citations, de mentionner les moindres particularités dont nos annales sont remplies dans ces époques de troubles et d'agitations féodales. Le château, la cité et l'église pourraient nous fournir encore d'amples moissons ; toutes les familles seigneuriales et plébéiennes, toutes les illustrations sacerdotales auraient droit à de longues monographies. Les relations de la royauté entre les provinces et les cités seraient inépuisables en documents précieux pour l'histoire. Les

biographies des sénéchaux du Poitou, des lieutenants généraux, depuis Philippe de Comine, le seigneur d'Argenton, jusqu'à ses successeurs, nécessiteraient de nombreuses citations, et il ne suffirait peut-être pas de rappeler les actes les plus saillants de leur administration judiciaire ou politique. Ainsi nous aurions pu facilement pénétrer dans le château d'Argenton où l'illustre ministre de Louis XI, expiant après la mort de son maître son ancienne faveur, se consolait des rigueurs de son exil en écrivant des mémoires dont le mérite assure à son auteur tout à la fois la gloire d'un homme d'état et celle d'un savant écrivain. Mais d'autres événements, d'autres hommes, d'autres pensées, bouleversent complétement au XVIe siècle la physionomie de notre pays; ils ouvrent à l'histoire de nouvelles carrières, plus vastes et plus dramatiques encore; il nous faut donc abandonner ces existences privées, ces épisodes de vie intime, puisés dans les annales du peuple, de la noblesse, du clergé et de l'université, afin de dérouler les nouvelles phases historiques que l'avenir prépare à notre province.

CINQUIÈME PARTIE.

I.

GUERRES DE RELIGION DU XVIe SIÈCLE.
LA RÉFORME EN POITOU. — CALVIN. — RÉVOLTES CONTRE LA GABELLE.
PRISE DE POITIERS PAR LES PROTESTANTS
ET PAR LES CATHOLIQUES.
LE CAPITAINE SAINTE-GEMME. — LE MARÉCHAL DE SAINT-ANDRÉ.

[1534 A 1567.]

Si la province du Poitou n'eut point à souffrir, durant le xve siècle, des désastres dont son sol a été si souvent le théâtre avant sa fusion à la monarchie de France, elle vit disparaître promptement ces temps de calme et de prospérité. Dès les premières années du xvie, à la paix succéda la guerre ; les querelles privées firent place à des commotions générales. Notre province, la nation, l'Europe entière sont agitées par des passions politiques et religieuses. Le retentissement des luttes qu'elles provoquent éclate partout, dans les villes, dans les châteaux, et dans les villages ; nulle contrée n'échappe aux catastrophes de cette nouvelle révolution ; nulle population n'a le privilége de s'y soustraire. Des pays d'Allemagne a jailli l'éclair, prélude des tempêtes et des orages. Un moine saxon, Martin Luther, menace la chrétienté, s'insurge contre le pape, et lance contre le vieil édifice religieux des temps anciens les foudres de son élo-

quence et de sa colère. Voilà le signal du combat; tous s'y précipitent avec ardeur et fougue, embrassant des bannières diverses, luttant pour des doctrines opposées. Les dogmes de la foi, les règles de l'Église, l'autorité du saint-siége, le culte des saints, les vœux monastiques, deviennent dès le début de la lutte, de la part des novateurs, le texte de toutes leurs attaques. Les railleries et le sarcasme dont Rabelais, l'ancien moine de Fontenay, a flétri les mœurs et le scandale des couvents, du clergé tout entier, rencontrent dans les disciples de Luther, non plus de joyeux complices, mais d'ardents et fougueux propagateurs. Le catholicisme, frappé au cœur, dépouillé de ses prérogatives, sans puissance, sans prestige, se replie sur lui-même, invoquant l'appui des vérités saintes et augustes de la foi et de la religion. Dans ses efforts de résistance, il ébranle la société tout entière, dont il était l'âme et la vie; chaque coup qu'il reçoit, chaque blessure dont il est victime, provoquent des souffrances sans fin et de perpétuelles réactions.

Que de calamités eussent été épargnées à la France, si la cause de l'Église avait pu s'isoler, et trouver dans les discussions théologiques des conciles son pacifique dénoûment! Mais les partisans de la réforme, loin de se concentrer dans le sanctuaire de l'Église, d'y lutter pour le triomphe de leurs doctrines, les répandent partout. Leurs pensées révolutionnaires débordent comme un torrent inondant toutes les plages de la société du moyen-âge. La royauté, la noblesse et le peuple s'engagent dans la mêlée; de toutes parts éclatent des ambitions de réforme, des cris de haine; les liens de leur réciproque union se brisent, et chaque caste s'inspire de passions et d'intérêts divers. C'est une lutte sociale qui s'engage, c'est un monde nouveau qui apparaît; les guerres religieuses de la réforme amènent l'anéantissement des der-

niers débris de la féodalité, et font luire aux yeux des générations, par elles mutilées, l'aurore d'un avenir meilleur.

Autour de l'Église attaquée, parmi ses défenseurs et ses adversaires, chacun suit l'impulsion de ses propres passions. La foi est morte ; le doute règne partout. Il n'y a plus d'enthousiasme ni de dévoûment. Les intérêts privés deviennent une source féconde de fanatisme. La royauté, aussi bien que l'aristocratie, cède à des tendances égoïstes. Dans le choix des rôles, dans la pensée des actes, rien de poétique ni de chevaleresque. Si la monarchie combat pour l'Église, ce n'est plus sous des inspirations religieuses ; si de puissants seigneurs s'arment pour la réforme, ils ne songent qu'à conquérir leur propre indépendance ; et même dans la coopération du peuple il ne faut voir qu'un nouvel élan vers son émancipation.

Telle a été l'origine et la pensée des guerres du XVI[e] siècle, dont les calamités, les désastres et les horreurs ont fait oublier les époques barbares des premières invasions. Le fanatisme, alors même qu'il n'émane pas d'une foi pure, vive et exaltée, égare ses sectaires ; rien n'alarme leur conscience, n'émeut leurs cœurs, rien ne provoque en eux de sympathiques admirations : le crime même semble devenir leur arme de prédilection. Catholiques et protestants, puissants et faibles, rois, seigneurs, peuple, clergé, tous ont souillé la sainteté de leur cause par de sanglantes représailles, et cherché dans la fureur et la brutalité de leurs passions des triomphes sans noblesse et sans dignité. Bien rares étaient les combattants qui portaient dans ces luttes la sincérité de leurs convictions et la pureté de leurs pensées. Victimes toujours sacrifiées, immolées, mais rehaussant l'illustration de leur vie par l'éclat d'une mort sublime, au milieu d'affreuses catastrophes et d'épouvantables dénoûments.

Dans ce drame immense, quel a été le rôle de notre province? Dans quel camp a-t-elle placé ses sympathies, ses affections? Sous quelle bannière se sont enrôlées ses populations plébéiennes et nobiliaires? Quels ont été leur foi, leurs croyances, leurs intérêts, leurs passions? Sont-elles restées inactives, neutres, alors que tout s'agitait autour d'elles? Impassibles et inanimées, ont-elles accepté comme un inévitable fléau tous ces événements, voyant d'un œil froid se dérouler sur leur territoire tous les incidents et les péripéties qu'ils ont provoqués? Ainsi que toute la France, le Poitou est intervenu vivement dans les luttes religieuses; plus qu'aucune autre province, il en a subi toutes les phases funestes : ses seigneurs, ses communes, ont pris une part active dans tous les combats, portant dans l'un et l'autre camp l'énergie d'une puissante intervention. Les héros, les victimes, les désastres et les triomphes, toutes ces chances heureuses et funestes des guerres civiles, ont signalé sa participation. Nos devanciers dans l'histoire des querelles générales du XVI[e] siècle ont subi une fâcheuse tendance, l'ensemble de la lutte les a trop vivement préoccupés; ils ont suivi avec ardeur les faits généraux, les stratégiques évolutions des armées du roi de France et des puissants seigneurs sur notre sol, leur passage à travers nos cités, et ils ont pour ainsi dire oublié de mettre en relief les destinées privées de notre province : autant qu'il sera en notre pouvoir, nous essaierons de remédier à cette lacune dans nos annales.

Si, par sa position géographique, le Poitou a joué un rôle immense dans les guerres; si, par son voisinage avec la cité célèbre de la Rochelle, ce rempart du protestantisme, il s'est trouvé mêlé à tous les événements, il offre aussi dans son propre territoire des faits dignes de mention : son histoire

est un fragment du vaste drame, moins élevé il est vrai que l'ensemble, mais dont l'importance locale relève les minimes proportions. Il fournit à la lutte des hommes remarquables, il envoie sur tous les champs de bataille d'illustres et courageux champions. Ses populations eurent aussi à subir toutes sortes de désastres. Des bûchers s'y sont dressés; des victimes ont été frappées. Ses monastères furent envahis, leurs religieux massacrés; les choses saintes jetées au vent ou brûlées; des lamentations y ont retenti; les évêques y ont protesté au nom de Dieu et de l'Église, appelant à leur aide les foudres de Rome, les puissants anathèmes, et souvent l'office plus terrible du bourreau et de la torture. Les réformés, de leur côté, y ont fait retentir des cris d'émancipation, invoquant l'appui de leurs glaives, l'énergie de leurs passions; leurs ministres y firent entendre d'éloquentes paroles et de fougueuses provocations. Toutes ces scènes se sont accomplies parmi nous, ayant pour théâtre notre territoire, pour acteurs nos aïeux. Considérée de la sorte, l'histoire des guerres de religion dans nos contrées s'élève jusqu'à la hauteur d'une histoire nationale.

Les temps étaient favorables aux tentatives d'émancipation religieuse et politique. Les tendances du clergé à se créer une position élevée par ses possessions territoriales, secondèrent merveilleusement les projets des réformateurs. De toutes parts éclatent pour la France des désastres et des sinistres; la royauté, dans d'aventureuses expéditions, compromet l'intégrité de ses frontières, fait succomber sa gloire guerrière dans ses luttes perpétuelles avec l'étranger; et dans ses exclamations de détresse, lorsqu'elle fait entendre ces paroles: *Tout est perdu fors l'honneur!* elle peut bien raviver les sentiments chevaleresques de sa fidèle noblesse, mais elle perd aux yeux des populations son prestige et sa dignité. De

toutes parts retentissent des plaintes et d'énergiques remontrances. Les lois sont violées, les propriétés ecclésiastiques usurpées ; l'anarchie commence , éclate par des démonstrations hostiles, en un mot tous les préliminaires d'un avenir orageux s'accomplissent ; malheurs de la guerre, humiliation nationale, maladies contagieuses, impôts écrasants, voilà comme préludes des commotions futures, tous les fléaux dont les peuples gémissent et souffrent, et dont les calamités donnent des chances certaines aux progrès de la nouvelle révolution.

Qu'oppose la royauté à toutes ces sources de malheurs ? Quels remèdes invoque-t-elle pour les anéantir à leur origine, et étouffer ce germe d'insurrection, qui croît et se développe , la menace et rend incertaine sa puissance et son autorité ? Livrée à la merci de sa pénible fatalité, elle succombe dès le début du combat ; pour auxiliaires elle fait intervenir le bourreau et ses sanglantes exécutions. Le Poitou devint le théâtre de ces répressions brutales ; en 1531 , plusieurs de ses habitants s'étaient emparés par force et par violence de certains bénéfices ecclésiastiques , n'écoutant ni les injonctions des juges royaux , ni les sommations légales de leurs sergents [1]. Alors, pour réprimer de tels désordres, le roi de France ordonna à quelques membres de son parlement de Paris de tenir dans la cité de Poitiers les grands-jours , assemblée judiciaire dont les arrêts devaient comprimer tous les élans de révolte et d'usurpations coupables. Dès les derniers jours du mois d'août, les magistrats s'y réunirent sous la présidence de Le Viste et de Chartain , assistés de douze conseillers. Pour assurer le succès des décisions judiciaires du tribunal, on envoya

[1] Bouchet. — Thibaudeau.

dans la même cité le seigneur de Chaudion, prévôt des maréchaux, avec quatre ou cinq cents hommes d'armes. La justice royale fut expéditive, et dans l'espace de quelques jours toutes les appellations furent vidées; douze ou treize gentilshommes, atteints et convaincus, dit Bouchet, de ports d'armes, de sacriléges, ravissements de biens et rébellions de justice, furent condamnés à mort et décapités. Les magistrats partirent incontinent après les arrêts prononcés *et qu'ils eurent dîné*, par la crainte de la peste qui exerçait alors ses ravages dans le Poitou, et ils allèrent porter à Tours le siége de leur sanglante justice.

Pour calmer l'irritation que provoquèrent parmi les seigneurs poitevins ces exécutions, François Ier ordonna l'année suivante, en 1533, la convocation du ban et de l'arrière-ban de toute la noblesse. Le seigneur de la Roche-Posay, en l'absence du sénéchal, présida à cette solennité militaire, assisté de François Doineau, seigneur de Ste-Souline, lieutenant général de la sénéchaussée. *Et le lendemain furent faites joyeuses et triomphantes montres de Mystères de l'Incarnation, Nativité et de Passion.* Dans ce mélange de fêtes et de calamités, de procédures et d'exécutions, de désastres et de fléaux physiques, les populations flétries et malheureuses acceptent avec joie des pensées de réforme et d'amélioration. En ces temps, disent les chroniqueurs, un illustre proscrit, chassé de sa patrie, chercha dans nos contrées un refuge contre ses ennemis. Victime de ses opinions religieuses, il trouvait dans la persécution une nouvelle énergie. Sa vie mystérieuse, les incidents de son exil, les secrets de ses voyages ont échappé à l'examen de l'histoire. Son passage à Poitiers n'est transmis que par la tradition. Suivant elle, le novateur exilé aurait répandu dans nos contrées le germe de l'hérésie; sa parole éloquente, l'exaltation et la sincérité

de ses croyances auraient transformé en disciples de la religion nouvelle plusieurs hommes remarquables de la province, des professeurs de l'université aussi bien que des officiers royaux, dont les noms nous sont transmis; c'étaient le régent Charles Lesage, Jean Boisseau, Philippe Véron, Jean Vernon, François Fouquet, prieur du monastère des Trois-Moutiers, et Pierre Reynier, lieutenant général de la sénéchaussée. Voilà, suivant le langage de la tradition, les premiers disciples des doctrines de Luther dans le Poitou.

Sous prétexte de conférences scientifiques, de nombreuses réunions des nouveaux prosélytes ont lieu sous l'inspiration de ce mystérieux inconnu; là les dogmes religieux sont expliqués, commentés, et dans ces premières discussions éclate la pensée de la réforme. On ajoute même qu'au dehors de la cité de Poitiers, non loin de ce village consacré au culte de St Benoît, dans les gorges profondes et solitaires des roches qui s'élèvent au dessus des bords du Clain, se tinrent les primitives assemblées des religionnaires, et que là s'accomplirent dans les commencements les cérémonies du culte nouveau. Contre ces assertions presque populaires, formulées dans la dénomination usuelle d'une de ces grottes, Bayle, dans son Dictionnaire historique, soutient que le disciple de Luther, Calvin, n'a jamais traversé le Poitou, et que mensongères sont toutes les traditions qui associent le nom de ce novateur à l'introduction de la réforme dans nos contrées. Quant à nous, nullement initiés aux orageux débats de son existence, ne pouvant en étudier tous les incidents, nous avons constaté les croyances traditionnelles, auxquelles nous ne pouvons qu'ajouter foi pleine et entière. D'où serait donc venu cet étrange et fabuleux mensonge? Comment aurait-il échappé à l'investigation de nos devanciers? Par quelle série d'événements cette pierre inerte et morte, cette

grotte des bords du Clain, deviendrait-elle pour sa sanction un monument indestructible? Son voyage à Angoulême est chose certaine; comment alors l'histoire serait-elle à portée de nous dire ses moindres pèlerinages, ses aventureuses excursions et tous les détails de la vie nomade du proscrit, cherchant partout à provoquer au milieu des populations des sympathies et des affections pour la cause à laquelle il a voué son existence tout entière? Dans le doute, la tradition devient le langage de la vérité.

S'il est faux que Calvin lui-même ait provoqué dans notre pays les premières manifestations du protestantisme, si la tradition n'est qu'une fable, si la grotte sur laquelle elle a inscrit son nom n'est qu'une pierre sans valeur, à laquelle ne se rattache aucun souvenir, aucun symbole, du moins l'histoire peut placer vers la même époque des événements qui révèlent avec force l'existence de la propagande calviniste. Les foudres des juridictions ecclésiastiques et royales, leurs arrêts, les supplices qu'ils ont ordonnés, les victimes frappées, révèlent hautement les progrès de la religion nouvelle. Ce n'est plus l'aveugle tradition qui nous transmet ce témoignage authentique, c'est la réalité des faits, cette garantie infaillible de la vérité historique. Dès 1531, dans la cité de Loudun, un malheureux dont le nom échappe à l'histoire, mais qui doit être un nom plébéien, expiait sur un bûcher son crime d'hérésie. En 1534, une jeune fille du peuple, Marie Gaborit, ayant entendu dans la cité de la Rochelle les prédications des novateurs, embrassa avec ardeur leurs doctrines; inspirée d'une vive ardeur de prosélytisme, elle vint dans sa patrie, à Fontenay-le-Comte, pour y propager la foi nouvelle. Là elle eut le courage de lutter contre un moine franciscain, d'attaquer publiquement les dogmes de l'église, et de réfuter les assertions religieuses de

son adversaire par la *pure parole de Dieu*. Si l'éloquence de cette femme enthousiaste triompha de la logique du moine, sa victoire devint pour elle l'occasion de son malheur. Poursuivie juridiquement, livrée à la colère de ses ennemis devenus arbitres de son sort, elle fut condamnée comme hérétique, et elle expia sur un bûcher, en place publique, le crime de sectaire de la religion nouvelle. Voilà les deux premières victimes dont la fin dramatique témoigne des progrès de la pensée de Luther dans notre province.

Pendant que ces préliminaires de la réforme s'accomplissaient en Poitou, de nouveaux événements en favorisèrent le développement. La royauté de France, épuisée par ses besoins d'argent, frappait d'impôts les populations; des subsides leur étaient imposés, et fortifiaient en elles des symptômes de mécontentement. Les questions d'intérêt matériel, agissant immédiatement sur l'esprit du peuple, y provoquèrent le germe de la révolution. En 1542, au milieu des fêtes qu'occasionna dans la cité de Châtellerault le mariage du duc de Clèves et de la sœur de François I[er], ce dernier étendit à la province du Poitou l'impôt de la *gabelle*, le substituant au droit du quart et demi institué par ses prédécesseurs. De tous les impôts, c'était le plus vexatoire, celui qui inspirait le plus de haine, non-seulement par sa nature, mais encore par son mode de perception. Le nombre des officiers et des commis, leur insolence, les violations de domicile, les confiscations, les amendes, tout contribuait à le rendre odieux. Aussi un cri général de réprobation accueillit l'ordonnance royale, et désormais l'insurrection associera dans sa pensée la réforme des impôts mieux encore que celle du culte de Dieu. *Mort aux gabeleurs!* telle est l'imprécation énergique dont le retentissement frappe d'effroi l'autorité du roi de France.

Dès 1548, sous le règne de Henri II, aux menaces succédèrent des tentatives de révolte. « Les laboureurs et gens rustiques s'assemblèrent avec les prêtres qui émurent le peuple et donnèrent la chasse aux gabeleurs [1]. » Toute la Guienne fut envahie par ces attroupements, composés de pauvres gens que le désespoir rendait furieux ; non-seulement ils se vengent des persécutions des hommes du fisc en les massacrant, en les précipitant dans les rivières, avec cette triviale apostrophe : *Allez, méchants gabeleurs, saler les poissons!* mais ils se portent aussi à de violents excès contre les seigneurs dont l'autorité s'est exercée iniquement à l'encontre de leurs vassaux. La gravité de cette insurrection, les sympathies qu'elle faisait naître parmi les bourgeois des communes, nous sont révélées par la démarche des habitants de Civray près du corps municipal de la cité de Poitiers. Ils envoyèrent vers eux en députation Jean Manneteau, avocat, ayant mission de savoir positivement quel parti embrasseraient les gens de la commune dans les événements qui s'accomplissaient en Saintonge. Le maire Joachim Prévot lui répondit qu'ils respecteraient le serment de fidélité par eux prêté au roi de France ; et non content de cette protestation verbale, il avisa à toutes les mesures nécessaires pour protéger la ville contre les attaques des bandes armées.

L'insurrection populaire, l'effervescence des gens de la campagne ayant cessé, le roi de France envoya dans les contrées méridionales le connétable Anne de Montmorency et le duc d'Aumale, à la tête de deux armées. Alors éclatèrent dans le pays de Bordeaux de sanglantes réactions ; le caractère farouche du vieux guerrier, au lieu de laisser à la justice du parlement la punition des coupables, se chargea

[1] Bouchet, *Annales d'Aquitaine*.

lui-même de l'office de bourreau ; partout il fit élever des gibets et des potences, et tous les instruments de supplices propres, disait-il, à faire rentrer dans le devoir les populations insoumises. Les officiers de la gabelle trouvèrent alors l'occasion de se venger des mauvais traitements dont ils avaient été victimes ; et jetant à leur tour au sein des flots les cadavres mutilés de leurs ennemis, ils disaient : *Allez, canaille enragée, rôtir les poissons de la rivière que vous avez salés des corps des officiers de votre roy et souverain seigneur.*

A son retour de sa triste et sanglante expédition, le connétable s'arrêta quelques jours dans la cité de Poitiers, et ses habitants lui exposèrent tous les maux que la gabelle occasionnait à leur province. Dans sa réponse, il se contenta de leur dire que les besoins pressants d'argent ne permettaient pas au roi d'en ordonner l'abolition. Malgré cette conclusion peu favorable, la commune envoya une députation vers Henri II, afin d'obtenir de lui quelques conditions moins dures. Le jeune roi, bienveillant et affable, écouta avec faveur les plaintes des envoyés de Poitou, et, par ses lettres patentes du 15 mai 1549, il permit d'assembler les états de la province « pour eslire quelques » notables personnes auxquelles soit par eux donnée puis- » sance de conférer avec les provinces voisines, et adviser » quelques bons moyens de satisfaire aux offres qu'ils en- » tendent nous faire pour obtenir ladite révocation, à la » charge ladicte assemblée de ne faire et stipuler soubs » couleur d'icelle aucune chose qui soit à nous et à nos » droits et auctorité préjudiciable, sous peine d'estre ré- » putés et punis comme séditieux. » Quelque temps après, les trois états du Poitou et des provinces voisines se réunirent dans la cité de Poitiers, et, après de nombreuses conférences, il fut convenu qu'on offrirait au roi, comme prix de la sup-

pression demandée, la somme de deux cent mille écus d'or, valant quatre cent cinquante mille livres tournois, et qu'alors l'impôt du sel resterait établi comme par le passé. Ces propositions furent portées à la cour par *Jean de Saint-Gelais*, évêque d'Uzès, abbé de Saint-Maixent, au nom du clergé, *Gabriel de Saint-Georges de Vérac* pour la noblesse, et par *François Porcheron*, *Gauthier Rasseteau* et *Pierre Aléry de Cournilleau*, représentants du tiers-état [1]. Elles furent adoptées sans discussion, et, par des lettres patentes datées d'Amiens, Henri II éteignit et supprima « toute gabelle à » sel, magasins, greniers et officiers institués pour l'admi- » nistration d'iceulx dans les provinces du Poitou, de Sain- » tonge, d'Aunis, d'Angoumois, de Guienne et de Périgord, » *comme étant incommodes au roi et à la chose publique.* » La seule condition imposée aux états fut d'augmenter de vingt-cinq mille livres la somme votée, afin de rembourser ceux qui s'étaient rendus acquéreurs des offices supprimés. Ils se réunirent de nouveau afin de régler la répartition de la somme, dont deux tiers furent payés par le tiers-état, et l'autre tiers par la noblesse et le clergé. Tel fut le dénoûment de l'insurrection des provinces maritimes contre les exigences tyranniques du fisc, dont les catastrophes et les sanglantes exécutions provoquèrent dans toutes nos provinces des pensées de haine et de vengeance dont l'explosion menaça l'avenir. Qu'importera au peuple la bénévole amnistie de Henri II, payée au poids de l'or, pour effacer le souvenir des supplices et des horreurs dont Anne de Montmorency a épouvanté les cités et les bourgades ?

Ainsi s'accomplissaient dans le Poitou ces divers préludes des révolutions dont le XVI[e] siècle nous offre le spectacle :

[1] Thibaudeau.

d'un côté, des populations en proie à toutes les souffrances, torturées par l'impôt, décimées par la peste, se livrant à la merci de leur désespoir, n'écoutant que les inspirations de la colère et de la vengeance ; de l'autre côté, la puissance royale insatiable d'argent, exposée aux périls de guerres infructueuses, dissipant dans de folles entreprises le sang et la richesse de ses sujets, et n'opposant à leurs plaintes, à leurs révoltes, à leurs excès, que de sanglantes répressions, des supplices, des tortures, et quelquefois de ridicules transactions et de tardives amnisties. Contre les hérétiques, contre les ennemis de la gabelle, mêmes rigueurs, mêmes sentences. Les bûchers s'élèvent, les bourreaux sont mis à l'œuvre. Malheur aux infortunés dont les imaginations ont été frappées par les dogmes nouveaux ! La justice royale est implacable ; elle les condamne à être brûlés vifs, ou bien au bannissement ou à la fustigation. Tous ces appareils de supplice, toutes les victimes, ces sentences royales, loin d'apaiser l'irritation populaire, ne servirent qu'à rendre impossible toute conciliation. *De leurs cendres*, dit un auteur contemporain, *sortit la semence d'un grand peuple qui, peu d'années après, s'y rangea à la religion.*

Au milieu de ces tristes événements, Henri II, songeant à augmenter le nombre des cours judiciaires, institua, en 1551, dans la cité de Poitiers, un siége présidial dont l'activité devait surpasser celle des tribunaux anciennement établis. Obtenu sur les instances de Jean Rat, seigneur de Salvert, et de François Poupet, procureur, il était composé de douze conseillers, et sa compétence devait embrasser les siéges royaux de Lusignan, de Châtellerault, de Montmorillon, de la Basse-Marche, du Dorat, de Fontenay, de Niort, de Civray, de Saint-Maixent, ainsi que ceux de Poitiers. A sa juridiction est confié le soin de réprimer les élans d'indé-

pendance communale, les tentatives de réforme religieuse, et toutes les explosions populaires contre le pouvoir de la royauté et contre la souveraintê de l'Église. — Vers cette même époque, en 1559, quelque temps avant sa mort, Henri II choisit dans le parlement de Paris un président et deux conseillers, le célèbre de Thou, et MM. Faye et Viole, pour se rendre à Poitiers et réformer les coutumes de plusieurs provinces. Déjà, à plusieurs reprises, depuis l'ordonnance de Charles VII relative à la publication des coutumes de France, d'importantes améliorations avaient enlevé à cette législation, mélange d'usages et de textes traditionnels, ses obscurités, ses contradictions les plus grossières, source féconde pour les arguties des gens à procès. En 1509 et en 1514, Thibaud Baillet, président du parlement, Rogier Barnu, avocat général, avaient travaillé à cette réforme. Dans une assemblée générale du clergé, de la noblesse et du tiers-état, les commissaires entendirent les remontrances des divers ordres; et, après quelques jours de discussion, ils publièrent le résultat de leurs travaux, espèce de procès-verbal dont plusieurs commentateurs des coutumes de notre province nous ont transmis le résumé.

Malgré toutes ces tentatives de répressions judiciaires, de réformes justes et équitables, le mouvement insurrectionnel se poursuivait avec activité dans le Poitou. L'année qui précéda l'arrivée du président de Thou, une rixe violente s'était engagée au sein de la cité de Poitiers. Les novateurs, voyant chaque jour les vives attaques dont leurs doctrines étaient le texte de la part des prédicateurs du couvent des jacobins, envahirent par force l'intérieur du monastère, et s'y livrèrent à toutes sortes d'excès. Cette manifestation de haine et d'hostilité attira sur la tête de ceux qui s'en étaient rendus coupables de terribles condamnations. La justice du présidial,

prenant à cœur l'injure faite à la religion, livra aux mains des bourreaux tous ceux qui furent saisis. Alors une ordonnance de la sénéchaussée chercha, par des mesures de prévoyance, à arrêter de tels désordres. « On faisait défense à » toutes personnes de tenir assemblées dans la ville, fau- » bourgs, et dans toute l'étendue de la sénéchaussée de » Poitou, de porter aucunes armes; à tous étrangers d'y » résider; défense était faite de souffrir toutes prédications; » permission était donnée d'arrêter les ministres et les pré- » dicants, de les conduire dans les prisons des juges » royaux, pour être leur procès fait comme séditieux, per- » turbateurs, ennemis du roi et de la chose publique [1]. » Comme corollaires indispensables de ces décisions préventives, on jeta dans les cachots deux ministres de la religion nouvelle, du nom de La Barre et de Chrétien; et, quelques jours après, ils furent livrés au dernier supplice comme convaincus d'avoir séduit et enlevé deux religieuses, accusation frivole donnant à un acte inique des apparences de justice. Est-ce que la réforme n'avait pas pénétré jusque dans les monastères des femmes, éveillé dans leurs cœurs des sentiments d'indépendance? Dès 1546, des religieuses de Saintes n'avaient-elles pas brisé spontanément les liens qui les isolaient du monde, violé les vœux de célibat, et franchi le seuil de ces demeures qui devaient être pour elles leur dernier asile? Voilà quels étaient les crimes de La Barre et de Chrétien.

Alors éclata dans la cité catholique une démonstration religieuse, bien propre à fortifier dans leurs croyances les nouveaux convertis. Au milieu de cérémonies solennelles, le clergé fit placer dans toutes les rues des images sacrées,

[1] Thibaudeau.

dont la sainteté ne trouvait parmi eux que doute et mépris. Il était facile alors de signaler les irréligieuses entreprises, les propos scandaleux, et de livrer, pour ainsi dire, à une surveillance de chaque instant la vie, les démarches des protestants. Il était enjoint, en effet, à tous les passants de fléchir le genou devant ces symboles d'une divinité contestée, de payer même un léger subside pour entretenir les cierges allumés tout autour, pour solder les chantres dont la voix faisait retentir l'air de saints cantiques. C'était là une merveilleuse épreuve pour reconnaître les croyances de chacun. Ceux qui refusaient de se soumettre à ces diverses exigences étaient conduits en prison et livrés à la justice des présidiaux et cours ordinaires, *ce qui donna lieu à plusieurs émotions et troubles dans les villes du Poitou*, ajoute Thibaudeau, auquel nous empruntons ces détails.

Ces premiers élans des novateurs, ces tentatives isolées d'émancipation n'auraient eu aucunes chances de succès, s'ils n'avaient pas rencontré parmi de hauts personnages d'éclatantes approbations. Des seigneurs de la cour, issus du sang royal, s'associèrent au peuple, confondirent leurs efforts et leurs sympathies pour faire triompher l'œuvre de la réforme, cherchant presque tous, dans ces dissensions civiles, à satisfaire leurs propres ambitions ou à venger des injures privées. Dans leur participation aux événements de cette époque, ils n'ont pour mobile aucune passion généreuse, noble et enthousiaste, et, sauf quelques rares exceptions, ils s'abandonnent tous aux vulgaires préoccupations de l'amour-propre froissé, et aux combinaisons égoïstes de mesquines intrigues. Cependant, parmi ces puissants seigneurs qui prirent sous leur patronage les destinées du protestantisme, plusieurs donnèrent à cette cause de magnifiques témoignages de dévoûment; une fois engagés sous

sa bannière, ils oubliaient la pensée primitive de leur intervention pour ne se rappeler que des sentiments d'honneur, de bravoure et de fidélité, perpétuant dans ces désastres de guerres civiles la gloire et l'héroïsme de leurs dynasties. Par cette association populaire et aristocratique, la réforme grandit et se developpa à travers toute la France, provoquant de toutes parts les populations à s'affranchir du despotisme royal et religieux. Le prosélytisme ardent des missionnaires des nouvelles doctrines insurgea bientôt les villes et les campagnes, jetant parmi leurs habitants des germes de divisions et de discordes; ce fut alors qu'on vit apparaître, au sein des cités, les deux factions ennemies, diverses de croyances, de sympathies et d'intérêts, marchant sous des drapeaux différents, et portant jusque dans la couleur de leurs armures le symbole de leur haine et de leur animosité. Le calvinisme ne marche plus dans l'ombre, n'agit plus secrètement; les voiles mystérieux dont il s'enveloppait dès l'origine sont tombés. C'est le front haut, à la face de tous, qu'il proclame la loi nouvelle; fier de la protection des seigneurs, *sires du sang royal*, il n'a plus à redouter d'impuissantes persécutions; il s'organise, se fortifie, et accomplit tous les préliminaires d'une lutte longue et animée.

Si dans notre province une jeune fille du peuple donna la première l'exemple du dévoûment à la religion nouvelle, expiant sur un bûcher son enthousiasme et ses ardeurs de propagande, le nom d'une femme se mêle encore d'une façon éclatante aux destinées du protestantisme dans notre pays, alors qu'il est arrivé à son complet développement. Dévouée et enthousiaste, elle aussi, elle travailla puissamment à l'œuvre de la réforme dans nos contrées; elle n'a point à craindre les vengeances du clergé et les persécutions

de la justice. C'est une femme puissante par son rang, remarquable par l'éclat de son mérite et de ses vertus, fille de roi et épouse d'un prince du sang royal de France, Jeanne d'Albret, mariée à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme et gouverneur du roi dans les pays de Guienne et de Poitou. En 1561, elle traversa la cité de Poitiers, se rendant au colloque de Poissy, et y séjourna quelques jours. Plusieurs ministres de la religion réformée, qui se trouvaient parmi les gens de sa suite, prêchèrent publiquement dans cette cité les doctrines nouvelles ; de nombreux auditeurs accouraient entendre leurs éloquentes prédications , et la multitude devint si grande, que l'on choisit pour lieu de l'assemblée la place située près du château de la ville. « La commune ne crut pas devoir interdire ces réunions, par respect pour la princesse qui logea à l'abbaye de Ste-Croix [1]. »

Dès les premières années du règne de Charles IX, durant la régence de Catherine de Médicis, une assemblée générale de présidents et de conseillers choisis dans les huit parlements du royaume fut convoquée à St-Germain ; la reine-mère espérait rencontrer dans l'intervention puissante et sage de la magistrature, les moyens de calmer l'irritation des partis dont la France était ménacée. Elle plaçait ainsi les destinées du trône et de la monarchie sous la sauvegarde de la loi, représentée par d'illustres et de savants personnages. Dans cette réunion solennelle qui eut lieu en 1562, fut rendu le premier édit de pacification qui emprunta son nom du mois de janvier, époque de sa publication ; dans le texte de cette décision se révèle la puissance qu'exercèrent déjà les novateurs : il leur fut permis de tenir les assemblées de leur culte hors l'enceinte des cités, et que les baillis et officiers royaux

[1] Mémoires hist. sur le Poitou, par Bourgeois.

seraient tenus de leur accorder aide et protection, de les mettre à l'abri des insultes, et de poursuivre avec rigueur tous les séditieux, de quelque religion qu'ils fussent. Il était prescrit aux ministres protestants de ne tenir aucun synode, colloque, conférence, consistoire, pour le fait de religion, qu'en présence des officiers du roi, de n'avancer dans leurs prédications aucunes propositions contraires au symbole du concile de Nicée, et de s'abstenir de toute invective contre les catholiques et leurs cérémonies [1].

Cette transaction pacifique, loin de calmer les ressentiments des factions, ne servit qu'à en augmenter l'animosité. Aux yeux des catholiques, cette tolérance accordée à l'hérésie était le signal de nouveaux envahissements, et menaçait tout à la fois l'église et la royauté. Alors s'organisa cette réaction puissante dont le connétable, le duc de Guise et le maréchal de St-André furent les chefs. Les protestants, de leur côté, ne restèrent point inactifs. Les deux principaux seigneurs de ce parti, le prince de Condé et l'amiral de Coligny, s'unirent et résolurent de résister à toutes les atteintes dont leurs coreligionnaires pourraient devenir victimes de la part des catholiques. Le massacre de Vassy, ordonné par le duc de Guise, devint le signal d'une lutte acharnée. L'armée protestante se jette dans la cité d'Orléans, où une foule de guerriers viennent se ranger sous ses bannières ; toutes les provinces se soulèvent, la révolte s'organise, des chefs expérimentés dirigent les mouvements de l'insurrection. Le comte de la Rochefoucault, assisté de Saint-Georges de Couhé, abbé de Valence, de Belleville et du Vigeant, devient dans le Poitou le chef du parti calviniste. La prise de Poitiers fut le premier fait d'armes de cette nouvelle armée,

[1] Thibaudeau.

composée de seigneurs, de gens de la campagne, de tous ceux, en un mot, qui avaient quelque sujet de mécontentement.

De toutes parts retentissent des cris de vengeance. Les persécutions dont les premiers réformistes ont été victimes trouveront dans la conduite des vainqueurs de sanglantes représailles. Déjà, depuis quelque temps, de vagues rumeurs jetaient l'agitation dans la cité de Poitiers. Les ministres de l'Estang et St-Marceau y prêchaient publiquement les dogmes nouveaux *en habits longs et dissolus*, et cela, sans la permission de l'évêque, ajoutent les mémoires contemporains. La plus grande anxiété régnait dans la ville, et elle se changea en stupeur dans l'esprit des catholiques, lorsque le gouverneur du Poitou, le comte du Lude, dès l'entrée de la Rochefoucault et de ses hommes d'armes, *tellement intimidé*, fut contraint d'abandonner la ville et de se retirer à Niort *pour obvier à son saccagement et aux séditions qui y éclataient.* Alors des transports de joie éclatèrent parmi les huguenots, maîtres de la cité. Loin de songer à la défense de cette place importante, les conseillers du jeune roi ne songent qu'à sauver du pillage les finances de l'État. On rend la commune responsable de toutes soustractions commises au détriment du trésor, et pour mieux le garantir de toute attaque, le receveur général Pineau se réfugie dans le château, après en avoir obtenu la garde en qualité de commandant.

Sur ces entrefaites, les chefs de l'armée coalisée envoyèrent à Poitiers un capitaine dévoué, le seigneur de Sainte-Gemme, afin de maintenir cette cité dans leur obéissance. Le prince de Condé, Louis de Bourbon, reconnu chef par toutes les églises réformées, écrivit aux habitants de la ville de vouloir bien accepter comme gouverneur le sieur de Sainte-

Gemme, *homme prudent et vertueux;* et sur leur refus, ce dernier s'empara par force et violence des clefs de la cité, imposant ainsi son autorité aux maire et échevins récalcitrants. L'embarras et la position de ces officiers municipaux étaient critiques, et après de longues discussions, ils avisèrent, pour unique ressource de salut, d'informer le comte du Lude de l'état désespéré de leur ville, afin qu'il pût y remédier promptement. Quelques jours après, Poitiers devint le centre où se réfugièrent une multitude de Gascons, sous les ordres du comte de Grammont, qui se dirigeait vers Orléans pour opérer sa jonction avec le prince de Condé. L'inaction du gouverneur du Lude, l'impuissance de la commune, rendirent plus facile encore la domination des huguenots. Ils rétablirent au sein de la cité l'exercice public de leur religion. Sur les places publiques, aux coins des rues, dans les temples retentirent de fougueuses prédications contre le clergé; l'exaltation s'empara des esprits; tout annonce de terribles réactions, et bientôt aux menaces et aux invectives succèdent des actes coupables de fanatisme. Les églises, les monastères sont envahis; leurs habitants en sont chassés; les vainqueurs s'y livrent à toutes les horreurs du pillage; rien n'est respecté dans ces saints lieux, et dans leur sauvage ardeur ils détruisent tout ce qui se trouve sur leurs pas, ne laissant après eux que des débris et des ruines.

Ils se vengent cruellement des persécutions passées, et, dans leur aveugle fureur, ils rendent les monuments religieux solidaires des actes du clergé. Non contents de ces dévastations contre les symboles du culte catholique, ils oublient, les insensés, la vénération dont l'asile de la mort doit être entouré; ils pénètrent dans les sanctuaires des sépultures, brisent les tombes, jettent au vent les ossements de ceux qui n'ont d'autre crime que celui d'avoir partagé

d'hostiles croyances ; ils s'acharnent impitoyablement contre ces dépouilles mortelles qui sont devenues aux yeux des populations de saintes et pieuses reliques; ils les insultent, les profanent, et dans leur sacrilége délire, ils livrent à la risée de leurs complices les restes de sainte Radégonde, et, comme témoignages de leurs indignes exploits, ils les font brûler en face même de l'église au sein de laquelle tant de prières ont été déposées sur la tombe qui les contenait. Voilà les scènes scandaleuses du fanatisme, les résultats d'une exaltation coupable, ne respectant rien, pas même ces débris de l'existence humaine qui sont, chez toutes les nations, à toutes les époques, sous l'influence de toutes les religions, choses sacrées et inviolables. Pourquoi ces *abatteurs d'images* ne restreignaient-ils pas le droit inique de représailles, et souillaient-ils le souvenir de leurs triomphes par ces actes de vandalisme? — Mais de toutes les églises de Poitiers qui devinrent le théâtre de sacriléges profanations, celle de Saint-Hilaire eut à subir le plus de désastres. Dès le 27 mai de la même année 1562, le lendemain de la Fête-Dieu, elle fut envahie par toutes sortes de gens; ses autels, ses chapelles, ses stalles, ses chaînes, ses portes, ses bénitiers, tout fut brisé. Et si nous ajoutons foi aux procès-verbaux qui mentionnent ces dévastations, elles auraient eu un autre mobile que le fanatisme religieux, et quelques avides spéculateurs auraient bénéficié des tristes conséquences de l'égarement populaire. Des diverses églises, elle était la plus riche en ornements de tous genres. L'or, l'argent, les pierres précieuses y étaient en immense profusion ; et lorsque, dans les jours de fête solennelle, elle étalait sa magnificence, *c'était chose merveilleuse et admirable à voir*, disent les chroniques. Pendant plusieurs jours, de nombreuses charrettes furent employées à enlever les débris épars çà et là dans l'enceinte

religieuse indignement profanée. Les calices, les croix, les châsses, les reliquaires, les chandeliers, les tapisseries, les tableaux, les fonts baptismaux, tous objets précieux, disparurent du sanctuaire. Le *chief* de saint Hilaire d'argent doré, *pour lequel porter en procession convenoit estre quatre hommes qui estoient bien chargés*, devint la proie de quelques ravisseurs; et le procès-verbal [1] auquel nous empruntons ces détails ne nous dit pas s'il fallut le même nombre de porteurs pour le dérober, que celui réputé nécessaire pendant les jours de cérémonie.

Dans la dévastation de Saint-Hilaire régna un certain ordre difficile à comprendre dans ces instants de tumulte et d'agitation. Un notaire du nom de Gervais, installé dans un des siéges du chœur, tenait une liste exacte des objets enlevés; d'un commun accord, tous ceux qui étaient d'or et d'argent furent transportés dans la maison de Jean Bérusse, calviniste ardent, pour y être transformés en lingots par l'office d'Estienne Benoist, orfévre, assisté de plusieurs de ses confrères. Il est présumable que les calvinistes profitèrent des dépouilles des églises pour se procurer l'argent nécessaire à l'entretien de leurs troupes. Malgré ces mesures de précaution, beaucoup d'objets de moindre valeur tombèrent entre les mains de gens qui se souciaient peu des intérêts de la communauté. Les chapes, le linge, les tapis, les boiseries, devenaient la proie d'une foule de personnes avides. Pierre Mousnier, dit le Chétif, aidé de sa femme et de ses enfants, emportait le piédestal du *chief* de saint Hilaire; Micheau Vinade et sa femme s'emparaient des nappes de l'autel; Joachim Texier enlevait les débris de l'horloge, et Mathurine Perfiette, dite *la Vache*, se munissait de la tapis-

[1] Dom Fonteneau, t. 12.

serie du grand autel, garnie de beaux dessins, *laquelle servit depuis de couverture à son lit.*

Plusieurs choses qui, par leur nature, semblaient devoir échapper au pillage, subirent la même dévastation. On renversa les deux orgues qui ornaient l'église, *autant belles et bonnes qu'il y en eust en Europe;* les archives du célèbre monastère furent brûlées, et on n'épargna pas même la fameuse bibliothèque, *riche d'un grand nombre de livres, bons et anciens, grecs, hébreux et latins, et qui attiroit par sa renommée une foule de doctes gens de tous les pays.* Enfin les ravages furent tels, qu'on les estima par la suite à une perte de plus de trois cent mille écus d'or. — Ainsi s'accomplissait la réaction calviniste, s'attaquant à tous les symboles du culte, brisant les images, les statues, envahissant les églises, dépouillant les monastères, et se livrant à tous les excès d'une fureur fanatique. Aucune résistance ne s'oppose à ces dévastations. L'église cathédrale subit le même sort que celle de Saint-Hilaire. Les enfants eux-mêmes s'associent à l'œuvre de destruction, et une chapelle située sur la place du vieux marché devient le théâtre de leur profanation. Les catholiques, effrayés et stupéfaits, contemplent avec douleur, mais dans une parfaite résignation, ces actes déplorables; et, grâce à leur prudence, l'histoire n'a qu'à enregistrer des ruines de monuments et des pillages de choses sacrées, sans avoir à déplorer des catastrophes plus terribles encore.

Tandis que la multitude égarée rendait ainsi victimes de sa colère les anciens objets de son adoration, et cela malgré les conseils de quelques hommes sages du parti, le capitaine Sainte-Gemme faisait tous ses efforts pour s'emparer du château, dans lequel le financier Pineau s'était retiré avec le trésor royal. De cette forteresse il aurait pu dominer une partie de la cité, et il ne cessa ses attaques que sur l'as-

surance donnée par Pineau de ne prendre fait et cause pour aucun des deux partis, et de rester seulement fidèle au roi.

La domination des guerriers calvinistes ne fut pas de longue durée. Les désastres de l'armée du prince de Condé furent bientôt suivis de la prise de la cité de Poitiers. L'armée catholique, sous les ordres du maréchal Saint-André et du duc de Montpensier, pénétra dans le Poitou, et força le comte de la Rochefoucault à aller chercher en Saintonge de nouveaux renforts. Un des lieutenants du maréchal vint à la tête de quelques compagnies jusque sous les murs de Poitiers pour faire rentrer cette ville sous l'obéissance du roi. Deux fois, dit Thibaudeau, il envoya un héraut d'armes vers ses habitants pour les sommer de se rendre, et le maire, subissant la volonté de Sainte-Gemme, ne put accéder aux injonctions du comte de Villars. Enfin, le 1er août, dès l'arrivée du maréchal de Saint-André, les guerriers du roi livrèrent à la cité de Poitiers un terrible assaut, et après une résistance courageuse de quelques-uns de ses habitants, elle tomba en leur pouvoir. Grâce à la prudence du capitaine Mangot de Loudun, les calvinistes échappèrent à la vengeance de leurs ennemis, et rejoignirent à peu de distance de la ville le comte de la Rochefoucault, qui accourait à leur secours.

Alors éclata au sein de la ville conquise une de ces réactions terribles dont chaque parti vainqueur souillait son triomphe. Si les guerriers de Sainte-Gemme se sont soustraits aux fureurs de la faction catholique par une prompte fuite, de terribles vengeances n'ensanglantèrent pas moins la victoire du maréchal de Saint-André. Lui-même donna aux siens l'exemple d'une fanatique ardeur ; Jacques Herbert, dont le crime avait été de se trouver durant le siége investi des fonc-

tions de maire, fut pendu sur la place de Notre-Dame. Pendant plusieurs jours la ville fut livrée au pillage; des victimes furent frappées, et dans leurs représailles les catholiques surpassèrent en crimes et en cruautés les tristes exploits des calvinistes; et en vérité, dans leur ardeur de dévastation, ils auraient envahi aussi bien les propriétés religieuses, si elles avaient pu offrir à leur avidité d'autres butins que des ruines et des débris. Ne pouvant profaner les lieux saints, ils se ruèrent sur le palais de justice qui avait échappé aux premières destructions, brisèrent les portes, dispersèrent les archives, livrant aux flammes tout ce qu'elles contenaient. Dans les deux camps, même animosité, mêmes passions, même fanatisme. Dans les guerres civiles, les plus sanglantes représailles semblent être l'unique préoccupation du vainqueur.

D'autres scènes de désolation menaçaient encore notre province, lorsque la mort de l'un des chefs du parti catholique, de François de Guise, tué au siége d'Orléans par un gentilhomme d'Angoumois, du nom de Poltrot de Mercy, permit d'entamer des négociations de paix. Bientôt elle fut signée au château d'Amboise, proclamée par un édit auquel cette cité donna le nom, en date du 19 mars 1563. La liberté de conscience, le droit d'exercer le culte réformé, tels furent les points principaux de cette nouvelle ordonnance de pacification. « Nous voulons, y est-il dit, que tous barons, » châtelains, hauts justiciers et seigneurs tenant fief de » haubert, puissent vivre en leurs maisons en liberté de » conscience et exercice de la religion qu'ils disent ré- » formée, avec leurs familles et sujets qui, sans aucune » contrainte, s'y voudront trouver, et les autres gentils- » hommes ayant fief, aussi en leurs maisons, mais par eux » et leurs familles tant seulement, moyennant qu'ils ne

» soient demeurans ès villes, bourgs et villages des seigneurs » hauts justiciers, auquel cas ils ne pourront ès dits lieux » faire exercice de ladite religion, si ce n'est par permission » et congé de leursdits seigneurs. »

Cette amnistie royale et ces tentatives de pacification, loin de calmer les esprits, devinrent de nouveaux sujets d'agitation et de troubles. Chaque parti fit entendre ses plaintes et ses doléances sur les malheurs passés. Le clergé surtout adressa de violentes remontrances au roi et à ses officiers de justice, invoquant d'eux la restitution de leurs biens usurpés, de leurs bénéfices envahis, et des indemnités pour les dévastations dont les églises, les monastères avaient été frappés. Des enquêtes les plus minutieuses furent ordonnées, afin de connaître les choses pillées et les noms de ceux qui s'étaient rendus coupables de ces dévastations. De nombreux arrêts des cours de justice et même du parlement intervinrent en faveur du clergé, afin de le réintégrer dans tous ses droits et ses libertés. Messire Pierre de Mosparent, conseiller du roi en son parlement, fut chargé, de concert avec René de Bourgneuf, de faire exécuter dans nos contrées toutes les clauses de l'édit d'Amboise. Les calvinistes, de leur côté, loin de songer à jouir en paix du bénéfice de cette décision royale, poursuivirent activement leurs hostilités contre les mandataires de la religion catholique, s'emparant de leurs églises pour les transformer en temples, soldant leurs ministres avec les revenus des biens ecclésiastiques, et ne répondant que par des injures, des menaces et des coups, aux plaintes et remontrances de leurs victimes. Ces fréquentes usurpations désolèrent surtout l'évêché de Luçon ; éloigné du centre de la province, loin de l'action répressive de la justice, le clergé de ses diverses paroisses eut à gémir sur les envahissements toujours croissants des sectaires de la religion réformée.

Ses propriétés sont violées, les revenus saisis; celles de l'évêque lui-même subissent le même sort. Sans autorité, sans force à opposer à ces transgressions de l'édit d'Amboise, ce prélat fit entendre hautement ses plaintes; il accusa même de tiédeur les officiers de justice de Fontenay, leur supposant des sympathies et des affections pour le parti ennemi. Violent dans ses remontrances, impérieux dans ses résolutions, il provoqua dans les contrées du bas Poitou de fréquentes collisions, et propagea mieux qu'aucun missionnaire calviniste les dogmes et les croyances de la foi nouvelle.

Ainsi l'œuvre de pacification était dérisoire. Les haines, les hostilités, les envahissements, les guerres privées n'avaient pu fléchir devant les formules de l'édit d'Amboise. Les grands mouvements militaires sont arrêtés, il est vrai, mais les passions n'en fermentent pas moins dans tous les esprits: l'animosité change ses allures; au lieu de combats, ce sont des querelles particulières. Charles IX peut bien appeler Louis de Bourbon, prince de Condé, chef de l'insurrection, *son très-cher et bien-aimé cousin*, mais de tels épanchements, sincères ou perfides, ne peuvent rallier dans nos contrées les prosélytes des deux religions. Les haines politiques ne s'apaisent pas malheureusement par des transactions timides et pacifiques, il leur faut un complet dénoûment; et ce n'est pas après quelques médiocres combats, lorsque toutes les chances de triomphe ne sont pas épuisées, qu'il est possible de couvrir par les apparences mensongères d'une paix de courte durée les passions qui soulèvent tous les esprits. Tel fut le sort de l'édit d'Amboise.

Non content d'envoyer dans les provinces de son royaume des commissaires investis de toute sa confiance pour réparer les maux passés et assurer la sécurité de l'avenir, Charles IX voulut lui-même visiter les pays qui avaient été le théâtre

des dernières guerres. Suivi de toute sa cour, il traversa le Poitou dans le cours de l'année 1565; et dans toutes les cités, des fêtes publiques, brillantes et animées, embellirent la présence du monarque. *Jamais*, disent les contemporains, *on ne dépensa tant en festins, en bals, en tournois et en toutes sortes de magnificences.* Malgré l'éclat imposant de la royauté et l'appareil de sa toute-puissance, les populations firent quelquefois entendre à Charles IX leurs plaintes et leurs souffrances. Plus souvent encore il put, au milieu des fêtes et des somptuosités de tous genres dont il était le héros, s'apercevoir des passions dont tous les esprits subissaient les funestes atteintes. Ses paroles de sympathie pour les seigneurs catholiques augmentent les haines réciproques, dont l'explosion rendra bientôt impuissantes les formules de l'édit de pacification. Notre pensée n'est point de suivre le roi de France dans son voyage à travers notre pays, ni de raconter toutes les cérémonies, toutes les magnificences auxquelles il donna lieu; ce luxe, ces fêtes, cette joie offrent un triste contraste avec les souffrances passées, et surtout avec les événements plus tristes encore de l'avenir.

II.

PROGRÈS DE LA RÉFORME EN POITOU.
DÉCLARATION DES HABITANTS DE POUZAUGES.
EXPÉDITION DE L'AMIRAL COLIGNY ET DU PRINCE DE CONDÉ.
VICTOIRES DU DUC D'ANJOU, CHEF DES CATHOLIQUES.
LE COMTE DU LUDE, GOUVERNEUR DU POITOU.
SIÉGE DE POITIERS PAR L'ARMÉE CALVINISTE. — BATAILLE DE MONCONTOUR.
JEAN LA HAIE, CHEF DES *Malcontents* EN POITOU.
SA MORT. — LE DUC DE MONTPENSIER.
ÉDIT DE PAIX DE CHATENOY.

[1568 A 1576.]

L'édit d'Amboise, malgré ses clauses pacifiques, ne put arrêter longtemps l'ardeur fanatique des factions ennemies. Catholiques et huguenots, tous n'aspirent qu'à se venger de leurs désastres et de leurs défaites. Dans leur aveugle fureur, ils violent chaque jour les dispositions de l'ordonnance royale; des rixes privées entretiennent les animosités; de réciproques usurpations ravivent les haines; et, durant cette trève que les partis ont stipulée, les discordes civiles se fortifient, s'enveniment, et préparent à l'avenir de plus terribles catastrophes. Dès les premiers jours de l'année 1568, le Poitou devint le champ de bataille où les armées rivales luttèrent de bravoure et d'énergie. Chaque ville, chaque forteresse est tour à tour prise par des guerriers des deux camps, suivant les chances des combats. A cette époque, il n'est plus question de querelles ni de controverses religieuses; les huguenots, tout en inscrivant sur

leurs bannières les mots de culte, de liberté de conscience et de réforme, ne songent qu'à s'emparer de tout le territoire de France, et à s'assurer la puissance politique, plaçant sous la sauvegarde de leur domination la royauté et son faible représentant. Telle était la pensée des principaux chefs de l'insurrection calviniste.

Les menaces de la cour à l'encontre du prince de Condé et de l'amiral de Coligny les forcèrent à chercher un refuge où ils pourraient être à l'abri des trahisons de leurs ennemis. La cité de la Rochelle fut choisie par eux, et elle devint bientôt le centre de la confédération calviniste dans l'ouest de la France ; là s'assemblèrent tous les gentilshommes dévoués à la cause de la réforme, et dans de solennelles réunions tous jurèrent de mourir pour la religion de Calvin, et de ne jamais accepter ni trève ni paix avant son triomphe complet. Quelques jours après l'arrivée du prince de Condé à la Rochelle, Jeanne d'Albret, reine de Navarre, y accourut aussi, échappant aux poursuites de Blaise de Montluc, qui avait ordre de l'arrêter, et entraînant dans sa fuite son fils, Henri de Navarre. Dans les paroles du jeune Béarnais se révèlent déjà l'énergie et la fougue du héros. « Point ne me suis étudié, répondait-il à la harangue emphatique de l'avocat Jean de Haize, à savoir bien parler comme vous ; mais je vous assure que si je ne dis assez bien, je ferai mieux, car je sais beaucoup mieux faire que dire [1]. »

La présence de ces illustres personnages donna une grande activité au mouvement insurrectionnel dans les provinces de l'Ouest. Tous les seigneurs calvinistes réunirent leurs hommes d'armes, et bientôt deux armées dominèrent les deux parties du Poitou, ayant pour chefs Vérac et Soubise. Dans de fré-

[1] Histoire de Saintonge de M. Massiou, t. 1er de la 3e partie, p. 128.

quentes assemblées, les partisans de la réforme s'unirent par d'étroites et solennelles alliances. Là, sous les inspirations de leurs ministres, ils se préparent à soutenir glorieusement les chances des combats, et à assurer la victoire à la cause calviniste. C'est sur les ruines des églises, après en avoir chassé leurs prêtres, alors qu'ils subissent encore l'enthousiasme de leurs croyances, qu'ils formulent ainsi des actes d'union. Les habitants de la commune de Pouzauges en donnèrent un éclatant exemple dans les derniers mois de l'année 1567. Voici le texte de ce document [1] :

« Nous sieurs de Paupapin, des Eschardières, Cacau-
» dières et de la Belotière, gentilshommes, soussignés, et
» autres paroissiens et habitants du vieux Pouzauges et cir-
» convoisins, estans tous assemblés, après l'invocation du
» nom de l'Éternel, pour adviser au maintien et accroisse-
» ment de nostre sainte religion réformée, promettons
» unanimement vivre et mourir en icelle, et renonçons
» tous aux suppositions et idolâtrie papistique pour n'y
» jamais retourner, protestons de les absorber et détester
» de tout cœur, et doresnavant faire entière profession de
» ladite religion réformée, comme celle qui nous est ensei-
» gnée par les saints prophètes et apôtres, en présence de
» monsieur Moreau, nostre pasteur et ministre de saint
» Evangile; et, pour plus ample témoignage, nous avons
» résolu d'une même volonté d'abattre, ruiner, détruire le
» temple, autrement la *Babylone* papistique de cedit lieu,
» approuvons les ruptures et tout ce qui y fut fait le jour
» d'hier; et accordons que les deniers qui proviendront de
» la grande et petite croix, des trois calices et custodes
» d'argent qui sont ès mains de Jean Texier, Thomas du

[1] Dom Fonteneau, t. 14. — Thibaudeau, t. 4, p. 182.

» Gué et Michel Clavereau, et autres meubles dont est gar-
» dataire maître Mathurin Barion, seront employés aux
» frais et mises qu'il conviendra faire principalement pour
» envoyer vers messieurs les princes pour obtenir notre
» mandat; est aussi dit que s'il advient que aucun de nous
» fût recherché ou bien en peine pour cet effet, nous jurons
» ensemble de l'assister de tout notre pouvoir et moyen
» pour l'en tirer, ce qui a esté entre nous tous arresté sur
» nos foys et serments pour ce donnés les uns aux autres
» par le présent concordat. » Plus de quatre-vingts signatures sanctionnèrent la validité de cet acte remarquable.

Pendant que les partisans de la réforme s'organisent et se préparent ainsi à de nouvelles luttes, les catholiques et le pouvoir royal restent presque inactifs. Les hommes du clergé font entendre, à la vérité, de lamentables doléances; ils gémissent sur la destruction de leurs églises, en contemplant avec douleur des ruines et des débris; ils s'indignent surtout des spoliations dont leurs riches bénéfices ont été l'objet, et ils ne cessent d'invoquer l'intervention du roi, celle du parlement et des commissaires envoyés dans les provinces pour les réintégrer dans leurs anciens droits : ils leur racontent douloureusement toutes les persécutions qu'ils ont eu à souffrir; et alors que le salut de l'Église et de la royauté réclame d'énergiques résolutions, on n'entend éclater de toutes parts que des plaintes et d'inutiles prières à un pouvoir faible et impuissant. Aussi, avant que l'armée royale fût réunie, le prince de Condé et l'amiral de Coligny, à la tête de troupes nombreuses, abandonnaient la cité de la Rochelle pour se répandre dans le pays, et soumettre à leur domination les villes jusqu'alors restées fidèles au roi de France. Cette expédition fut le signal de réactions atroces et de barbares représailles. Malheur au vaincu! catholique

ou protestant, la mort deviendra son partage, et quelquefois il ne la subira qu'après des tortures et des supplices mille fois plus cruels encore. Si, dans les premières guerres, des scènes de désolation ont souillé la mémoire des vainqueurs; si les ruines des églises, l'expulsion et le massacre des prêtres ont attesté le funeste empire d'un fanatisme aveugle, les nouvelles guerres furent aussi ensanglantées par d'épouvantables catastrophes, et le nombre des victimes injustement immolées surpassa de beaucoup celui des combattants.

L'armée calviniste fut augmentée, dès les premiers jours de l'expédition, par la jonction d'un grand nombre de guerriers sous les ordres de d'Andelot, frère de l'amiral Coligny. Ce capitaine abandonna les bords de la Loire, et pénétra en Poitou, après avoir traversé pacifiquement la cité de Thouars, respectant la ville seigneuriale de sa parente, la duchesse de la Trémoille, et s'être emparé de Parthenay, dont le gouverneur, du nom de Malo, expia par une mort cruelle le mérite d'une résistance courageuse et honorable. Les deux armées réunies vinrent assiéger la cité de Niort, occupée par des soldats catholiques, sous le commandement de La Marcousse, lieutenant du comte du Lude. Malgré la capitulation qui accordait aux habitants et aux soldats de la ville assiégée *vies et bagues sauves*, les vainqueurs se livrèrent à toutes sortes d'excès. L'intervention de l'amiral fut impuissante à calmer la fureur de ses soldats; tous les hommes d'armes de La Marcousse furent massacrés, ainsi que plusieurs prêtres, parmi lesquels se trouvait Etienne Texereau, curé de Notre-Dame, qui avait inutilement payé, pour prix de sa vie, une somme de mille livres [1]. La forte-

[1] Thibaudeau.

resse de Magné, les villes de Fontenay et de Saint-Maixent tombèrent également au pouvoir des huguenots, et dans toutes ces places les plus sanglantes réactions signalèrent d'affreuses victoires.

La nouvelle des progrès des calvinistes en Poitou parvint bientôt à la cour, qui envoya, sous les ordres du duc d'Anjou, une armée nombreuse pour les arrêter dans leur marche; de leur côté, le prince de Condé et l'amiral réunirent toutes leurs forces pour lutter avec avantage contre les soldats catholiques, et ils se trouvèrent à la tête de dix-huit mille fantassins et de trois mille cavaliers. Non loin de Lusignan, dans les plaines de Jazeneuil, campèrent les deux armées. Tout annonçait une bataille décisive; mais la rigueur du froid ne leur permit pas d'en venir aux mains, et *tout se passa en grosses escarmouches, qui furent les plus belles qu'on ait vues il y a longtemps*, dit un historien contemporain. La gelée était *si âpre et si véhémente*, qu'un grand nombre de soldats périrent misérablement. Le duc d'Anjou alla s'enfermer dans la cité de Poitiers, laissant toute facilité aux excursions des huguenots à travers le pays. Le prince de Condé s'empara de la ville et du château de Mirebeau, de la dépendance du duc de Montpensier, l'ennemi acharné du calvinisme. Parmi les prisonniers qui tombèrent au pouvoir du vainqueur, se trouva un cordelier, confesseur de ce prince, dont le nom se rattachait à toutes les sanglantes exécutions des guerres passées. Il subit à son tour le sort dont il avait frappé de nombreuses victimes. Dès le départ du prince de Condé, les catholiques reprirent la ville et la forteresse de Mirebeau, et vengèrent par d'horribles représailles les massacres dont Niort, ainsi que les autres places tombées en la puissance des calvinistes, avaient été le théâtre.

Tandis que ces choses se passaient dans le nord du Poitou, d'autres hostilités non moins animées éclataient dans les régions situées sur les bords de l'Océan. Là était placée l'antique abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, dont l'enceinte, entourée de fossés et de bastions, avait protégé autrefois tout le pays contre les attaques des aventuriers normands. Dans ces nouvelles guerres, le monastère fut encore transformé en forteresse ; ses habitants jetèrent l'habit religieux pour s'équiper en guerriers, et, par de fréquentes excursions, ils inquiétaient les garnisons calvinistes. Dès le commencement de l'hiver de l'année 1569, des protestants de la Rochelle, sous les ordres du capitaine Goulènes, vinrent l'assiéger, et tenter de soumettre à leur domination cette abbaye qui avait déjà souvent échappé à de nombreuses attaques. Elle fut vaillamment défendue par un moine du nom de Châteaupers, et sans la trahison d'un déserteur qui indiqua le côté le plus faible du monastère fortifié, le nouveau siége aurait eu peut-être le même résultat que les tentatives passées. La prise de l'abbaye de Saint-Michel fut suivie de cruautés barbares à l'encontre de ces moines devenus soldats. Tous furent égorgés ; les galeries, les caves, les cloîtres et les citernes étaient remplis de cadavres, et plus de quatre cents personnes, de tout âge, de tout sexe, de toute condition, devinrent victimes de la fureur calviniste. Un sergent du nom de Forteau se réserva, dit-on, plusieurs des prisonniers, afin d'avoir le plaisir de massacrer chaque jour un papiste, un idolâtre. Le brave Châteaupers, conduit à la Rochelle, subit le même sort que ses compagnons, et il ne resta de l'antique monastère que des ruines ensanglantées, le souvenir d'une glorieuse résistance et d'un triomphe souillé par d'odieuses atrocités.

Dès les premiers jours du printemps, les hostilités recommencèrent entre les deux armées ennemies. La défaite de Jarnac, dans laquelle le prince de Condé fut tué, jeta la joie dans le camp des catholiques, qui s'imaginaient qu'avec lui avait succombé l'hérésie de Calvin ; mais l'activité de Coligny, l'énergie de Jeanne d'Albret, *cette reine n'ayant de femme que le sexe, l'âme entière aux choses viriles, l'esprit puissant aux affaires, le cœur invincible aux adversités,* ranimèrent le courage de l'armée ; et, dans une solennelle assemblée de tous leurs guerriers, ils firent proclamer comme chefs de la confédération le jeune Béarnais Henri de Bourbon, et le fils du prince lâchement assassiné sur le champ de bataille de Jarnac. L'enthousiasme le plus ardent succéda aux inquiétudes qu'avait fait naître le résultat de cette triste journée, et tous les assistants jurèrent de vouer leur existence entière à la défense de la religion réformée, et de suivre avec persévérance les destinées des deux jeunes princes. L'amiral envoya en Poitou son frère, le sieur d'Andelot, afin de rassurer les esprits, de recruter de nouveaux combattants, et de procurer les sommes nécessaires à l'entretien de la guerre par la levée d'impôts établis, et par la vente des biens ecclésiastiques. Dans l'accomplissement de sa mission, ce capitaine fut saisi d'une fièvre violente, et alla expirer quelques jours après dans la cité de Saintes, laissant échapper, durant les intervalles d'un affreux délire, de tristes et douloureuses paroles sur la situation de la France, et sur les malheurs qui la menaçaient de toutes parts.

La nouvelle de la victoire du duc d'Anjou ranima le zèle des catholiques poitevins. Guy de Daillon, comte du Lude, rassembla une armée de cinq mille hommes, et vint assiéger la cité de Niort, défendue par le capitaine Pluviaut. Pour mieux assurer la réussite de son projet, il s'empara des

divers châteaux qui avoisinaient la ville assiégée ; celui de Magné tomba en son pouvoir, et, malgré la capitulation, les guerriers qui le défendaient furent tous massacrés. Après plusieurs jours de siége, un dernier assaut fut ordonné par le comte du Lude, afin de triompher de la résistance de Pluviaut. Si l'on en croit d'Aubigné, dit Thibaudeau, la comtesse, présente à ce dernier assaut, accablait de reproches les capitaines qui reculaient ; elle leur promettait même, pour prix de leur victoire, la possession des plus belles femmes de la ville. Malgré l'ardeur des chefs, les soldats, effrayés par les inondations, hésitèrent à envahir la brèche pratiquée dans les murs ; le désordre se mit dans leurs rangs, et les capitaines restèrent presque seuls à soutenir le choc des assiégés. Cet étrange incident força le comte du Lude à lever le siége de Niort, après avoir perdu plus de quatre cents hommes.

Le dénoûment de l'expédition des catholiques contre cette cité, ainsi que le licenciement de l'armée du comte d'Anjou, donnèrent aux calvinistes de nouvelles espérances. La Noue, gouverneur de l'Aunis, fut envoyé par l'amiral pour s'emparer de quelques places du Poitou. La ville de Châtellerault tomba bientôt en son pouvoir ; celle de Lusignan, malgré la résistance de Guron, fut emportée d'assaut par l'amiral lui-même, qui donna l'exemple d'un respect inviolable pour les clauses de la capitulation. François de Pons, baron de Mirambeau, fut fait gouverneur de cette citadelle importante. Après s'être rendu maître des châteaux de Vivône, de Montreuil, de Dissay et de Gençay, l'amiral, cédant aux désirs de ses officiers, vint assiéger la cité de Poitiers, restée jusqu'alors soumise aux troupes royales. Ils espéraient venger le désastre de Jarnac par la prise de cette capitale des provinces de l'Ouest. L'habile capitaine, pré-

voyant les difficultés de l'entreprise, fit en vain tous ses efforts pour en détourner les gentilshommes calvinistes qui composaient son armée, et ce ne fut que par condescendance pour la volonté des siens qu'il se décida à affronter les dangers de ce siége.

Depuis longtemps le comte du Lude, dans la crainte de cet événement, avait fait réparer les fortifications de la ville. Des tranchées et des plates-formes, nouvellement construites, la protégeaient du côté du Clain et de l'étang de Saint-Hilaire. De nombreux bastions, garnis de plusieurs pièces d'artillerie, lui servaient de défense du côté du château. L'armée royale avait toujours considéré la possession de cette place comme pouvant lui servir, non-seulement de refuge en cas de désastres, mais encore comme un centre de domination sur tout le pays environnant. Dans son enceinte, une multitude de guerriers, de toutes armes, de toute condition, se préparait, sous les ordres du gouverneur, à repousser avec énergie l'attaque des calvinistes. Non-seulement les gentilshommes des pays voisins attachés à la foi catholique avaient abandonné leurs châteaux menacés pour chercher un asile au sein de la cité, mais les paysans eux-mêmes, entraînés dans cette fuite presque générale, y avaient suivi leurs seigneurs. Dès la fin de l'hiver, par les soins du comte du Lude, on avait vu s'organiser une milice urbaine composée des bourgeois de la ville, des ouvriers, ayant pour chefs les échevins et autres officiers de la commune. Les magistrats du présidial, les conseillers, les juges, les avocats, s'apprêtèrent aussi à défendre avec courage la cité assiégée. Sur cette armée composée d'éléments si divers, les protestants de la ville faisaient bien entendre quelques railleries, ne la croyant pas en état de soutenir le choc de l'ennemi : les soldats improvisés répon-

daient à ces injustes prévisions *qu'ils montreroient au besoin qu'ils estoient hommes comme les autres, et qu'ils avoient plus grand intérêt qu'eux en la garde et conservation de la cité.* A ceux qui disaient que les compagnies n'étaient que d'ouvriers de basse condition, les catholiques répliquaient : *Cela est vrai, mais nous sommes les maîtres, et les autres soldats sont des valets sortis de nos boutiques, quand ils ont oüi le signal du combat.*

A la nouvelle du projet de l'amiral, le jeune duc de Guise et le marquis de Mayenne son frère, suivis de près de huit cents hommes de guerre, tant italiens que français, accouraient pour protéger Poitiers, et *encourir la fortune et yssue de ce siége.* L'arrivée de l'héritier de l'illustre de Guise, et surtout celle de son armée, ranimèrent les espérances des habitants, qui, malgré leurs préoccupations belliqueuses, songeaient avec inquiétude aux chances et aux calamités de l'avenir. Presque tous les capitaines de distinction avaient amené avec eux leurs femmes, *ce qui ne fut pas petite amorce au courage*, dit d'Aubigné. La population de la ville se trouva singulièrement augmentée durant tout le siége, car il s'y trouvait plus de trente-trois mille hommes, d'après les détails que nous fournit un historien contemporain [1] : et si le nombre des défenseurs devint rassurant pour le salut de la cité, il occasionna durant l'attaque des privations et des malheurs de tous genres par la rareté des vivres et des subsistances. Enfin, tout fut préparé pour déjouer l'entreprise de l'amiral : sur le sommet de la tour de l'horloge, on plaça une sentinelle chargée de sonner l'alarme à l'approche de l'ennemi, et il fut défendu à tous les habitants de ne faire entendre ni cloche ni le bruit d'une horloge, afin d'enlever

[1] Ample discours sur le siége de Poictiers, par Ma. Liberge.

aux protestants qui se trouvaient au sein de la ville les moyens de pouvoir communiquer avec les ennemis du dehors, en leur donnant à certaines heures divers signaux.

Le 24 juillet, le signal d'alarme retentit dans la cité de Poitiers, et du haut des remparts on aperçut au loin, sur les coteaux qui dominent l'abbaye de Saint-Cyprien, la cavalerie ennemie qui s'avançait du côté de la cité. Le lendemain l'amiral de Coligny arriva avec le reste de son armée, et prit ses positions sur les hauteurs qui s'élèvent au dessus des bords du Clain, et lui-même alla camper au village de Saint-Benoît. — La première rencontre eut lieu dans le faubourg de la *Cueille-Mirebalaise*, où la compagnie du capitaine Boisvert, chargée de la garde de cette position, fut mise en complète déroute, et sans l'arrivée du duc de Guise et du comte du Lude, les guerriers calvinistes auraient poussé plus loin leurs attaques dans cette partie de la ville. Le même jour, par les ordres du gouverneur, et malgré les prières, les larmes des habitants, toutes les maisons voisines de l'abbaye de Saint-Cyprien, dans lesquelles les ennemis auraient pu se fortifier, furent incendiées et détruites. De légères escarmouches signalèrent la présence des calvinistes jusqu'à l'arrivée de Genlis, maître de l'artillerie, qui amenait avec lui un grand nombre de pièces de canon enlevées aux places nouvellement prises; elles furent placées sur les rochers voisins de la ville, et principalement du côté du Pont-Joubert.

Alors commencèrent de vives et continuelles attaques; à plusieurs reprises, l'amiral, voulant donner un assaut général, fit construire sur le Clain divers ponts qui furent détruits, soit par les inondations, soit par les sorties des assiégés. De nombreuses victimes jetaient chaque jour la désolation au sein de la cité; les vivres devenaient plus

rares; les murs résistaient à peine aux désastres occasionnés par l'artillerie des assiégeants; *le pauvre peuple n'avoit jamais ouy tel tonnerre*. Malgré les angoisses pénibles des habitants de Poitiers, « il n'y en eut pas un qui ne dist qu'il ne » mourroit plustôt que de se rendre; disant qu'on combat- » toit pour l'Église de Dieu, pour le service du roy, pour » sa ville et patrie, où estoient en danger leurs femmes, » enfans, parens et amis. Que ce seroit une pitoyable déso- » lation, si les ennemis venoient à tuer tant de pauvres » gens d'église, vieux et innocens, qui y étoient accourus » de tout le pays comme en un lieu de sauvegarde et fran- » chise, pour éviter l'orage et la fureur des hérétiques. Que » ce seroit chose misérable de voir brusler et abattre tant » de beaux temples, que la piété et dévotion des premiers » chrétiens avoient fait bastir en cette ville. Que tant de » rançons, pillages et violences se feroient, que l'on ne les » sçauroit imaginer, et que s'il arrivoit que la ville fust » prise, ceux qui eschapperoient seroient aussi bien en » continuelles guerres, alarmes et frayeurs, parce que » l'armée du roy bientost après la viendroit assiéger et la » reprendroit. » Ces paroles répétées dans toute la ville ranimaient le courage de ceux qui se laissaient abattre par de tristes prévisions. « Tous les chevaliers, seigneurs, gentils- » hommes et soldats, d'un cœur gai et hardi, alloient au » devant de l'ennemi, l'appelant au combat. » L'amiral Coligny, désespéré des longueurs et des fatigues du siége, résolut de tenter un dernier assaut, en traversant un pont construit près des plaines de l'Hôpital-des-Champs, dans la direction du faubourg de Rochereuil. « Les calvinistes commencèrent d'assez bon matin la batterie qui n'estoit nécessaire de continuer longtemps trop furieusement pour abattre toute la muraille et porte qui est au bout de la rue

de ce faux-bourg, laquelle estant par terre, et brèche fort grande ainsi faicte sur les deux heures après midy, ils meirent tous leurs gens en bataille, dont on voioit un fort grand nombre au haut de la Cueille. On voyoit d'autre part, au dessoulz de l'Hostel-Dieu, près de leurs tentes, douze ou treize enseignes de gens de pied, bien accompaignez, et en bonne ordonnance : les autres estoyent sur les costeaux, en trois escadrons, bien serrez, et conduits par capitaines armez partie à blanc, partie d'autres armures. » L'armée royale, sous les ordres du duc de Guise et du comte du Lude, se prépara à recevoir le choc des assaillants. Les tours du château furent occupées par des arquebusiers, et un grand nombre de ces guerriers se placèrent au pied de la forteresse, protégés par quelques rochers qui en bordaient la base. Dans les deux camps retentissent des paroles d'exhortation ; les chefs haranguent leurs soldats; les prêtres et les ministres prodiguent leur éloquence, cherchant à exciter dans le cœur de tous des sentiments d'enthousiasme et de bravoure. « J'ai ouy dire depuis à un des combattans, ajoute le narrateur contemporain, que la force et sirène douce de ces harangueurs est si grande, que les pauvres soldats ne craignent aucun danger de mort après les avoir ouys, et se persuadent que mourans en telles affaires, ils s'en iront tout d'une vollée en paradis. » La mêlée fut rude et sanglante ; catholiques et protestants se battirent avec un acharnement digne d'une cause plus nationale ; plusieurs capitaines et une multitude de soldats trouvèrent la mort dans cette lutte acharnée : ce fut le dernier incident de ce siége mémorable.

Quelques jours après, l'amiral Coligny, voyant avec douleur la réalisation de ses pressentiments, et craignant l'arrivée de l'armée du duc d'Anjou, abandonna l'entreprise

contre Poitiers, après un siége de sept semaines, pour aller porter secours à la cité de Châtellerault. Grande fut la joie dans la ville à la nouvelle de ce départ; ses habitants épuisés de fatigues allèrent en fête visiter le camp désert, et le lendemain, *jour très-solennel entre les chrétiens*, une procession générale fut ordonnée pour rendre grâces à Dieu de l'heureux dénoûment de la tentative des calvinistes. Tous les hommes d'armes, seigneurs et chevaliers, soldats et citoyens suivirent le cortége religieux depuis l'église cathédrale jusqu'à celle des Cordeliers, dans laquelle un prêtre de cette congrégation prononça un éloquent discours en l'honneur de ceux qui avaient vaillamment défendu la cause de l'Église et les intérêts du roi.

Le duc d'Anjou, après trois mois de repos, se remit en campagne à la tête d'une armée de douze mille hommes de pied et de quatre mille cavaliers, et vint assiéger Châtellerault, défendue par La Noue. Ce capitaine, désespérant de défendre les murs de la ville, se réfugia avec ses guerriers dans le sein de la cité, s'y fortifia avec les débris de maisons détruites, et attendit de pied ferme l'assaut des papistes. Dès les premières attaques, les assiégeants, vigoureusement repoussés, furent contraints d'abandonner l'enceinte de la ville, et de rejoindre le corps d'armée du duc d'Anjou. Ce prince, connaissant le résultat de la tentative infructueuse de Coligny à l'encontre de Poitiers, se mit en marche pour l'empêcher de regagner les places du bas Poitou, soumises à la domination calviniste, et les deux armées rivales se trouvèrent en présence dans les plaines de Moncontour. Après quelques heures d'escarmouche, le combat s'engagea avec le même acharnement de part et d'autre; mais l'amiral Coligny ayant été gravement blessé, son armée s'ébranla devant celle du duc d'Anjou, et, malgré les efforts héroï-

ques d'un grand nombre de combattants, elle fut mise en complète déroute, laissant sur le champ de bataille plus de six mille morts et vingt-six enseignes. Parmi les braves guerriers qui cherchèrent à soutenir la gloire des armes calvinistes se rencontra un vieillard de quatre-vingt-cinq ans [1], qui se précipita à la tête de quelques-uns de ses compagnons vers les rangs des catholiques, afin de faciliter la retraite du reste de l'armée.

Après cette désastreuse journée, Coligny se réfugia à Parthenay, où il rencontra les deux jeunes princes proclamés à la Rochelle chefs de la confédération. Dès le lendemain ils partirent pour Niort, et rallièrent dans cette ville les débris de l'armée. Calme dans l'adversité, confiant dans la justice de sa cause, l'amiral, laissant dans cette cité le capitaine Mouy et quelques-uns de ses guerriers, se dirigea vers la Rochelle, afin de pouvoir aviser aux moyens de réparer les échecs de Poitiers et de Moncontour. « L'amiral se voiant sur la tête, comme il advient aux capitaines et peuples, le blasme des accidens, le silence de ses mérites, un reste d'armée, qui, entière, se désespéroit auparavant le dernier désastre, deux princes jeunes, desquels les mercenaires déchiroient la pauvre condition, leur apprenant premièrement à blasmer ceux qui manioient les affaires pour les conduire eux-mêmes, les autres à désirer et méditer un changement : de plus, des villes faibles, des garnisons estonnées, des estrangers sans bagage, lui sans argent; des ennemis très-puissans et sans pitié pour tous, et surtout sur lui abandonné de tous les grands, horsmis une femme qui, n'en aïant que le nom, s'estoit avancée à Niort pour tendre la main aux affligés [2]. » Telle était la triste position du malheu-

[1] D'Aubigné, t. 1, p. 308.
[2] *Id.* t. 1, p. 309.

reux Coligny après les désastres dont il avait été victime ; et, quoique vainqueurs, ses ennemis eurent la lâcheté du crime pour vaincre ce héros, noble et courageux champion de la réforme.

Le duc d'Anjou, voulant utiliser sa victoire de Moncontour, s'empara des principales places du Poitou, et vint mettre le siége devant la cité de Niort, qui lui ouvrit ses portes après une courageuse résistance du commandant de Mouy. Ce brave guerrier, au retour d'une sortie contre l'armée royale, fut assassiné par un traître du nom de Louviers de Monrevel, et alla expirer peu de jours après dans la ville de la Rochelle. Charles IX, accompagné de Catherine de Médicis, du cardinal de Lorraine, et d'une cour nombreuse, vint à Niort pour hâter la soumission des cités en révolte, et détruire complétement la confédération calviniste ; là, il fut résolu que l'on tenterait une attaque contre la Rochelle, cette forteresse menaçante du parti ennemi. Pendant que les catholiques s'emparaient de Saint-Jean-d'Angély, La Noue, de retour à la Rochelle avec un corps considérable de troupes, sortit de cette place pour tenter quelques excursions dans le pays. Le château de Nuaillé, nouvellement fortifié, tomba bientôt en son pouvoir. Ce premier exploit encouragea les guerriers qui marchaient sous ses ordres ; et, dès les premiers mois de 1570, il alla attaquer la place de Luçon, dans laquelle le comte du Lude avait fait bâtir un fort l'année précédente ; il était défendu par Mascaron. Dès les premiers jours de ce siége, il apprit que Puygaillard, capitaine catholique, accourait au secours de Luçon, et le rencontra près de Sainte-Gemme. Après quelques instants d'une terrible mêlée, les troupes papistes furent battues et dissipées, laissant au pouvoir des calvinistes un grand nombre de prisonniers. La Noue les envoya à la Ro

chelle, où ils arrivèrent portant chacun un bâton blanc à la main en signe de défaite [1]. « Dans cette rencontre, Puygaillard fit des prodiges de valeur. — *Vous êtes blessé*, lui cria au fort de la mêlée un de ses parents qui combattait près de lui. — *Mais je ne suis pas mort*, répondit-il. Et il continua de combattre jusqu'à ce que, désespérant de rallier ses soldats dispersés, il fut contraint de fuir avec eux. »

Après cette victoire, La Noue revint vers Luçon, qu'il emporta d'assaut, après une énergique résistance de la part des assiégés. Plusieurs des soldats de Mascaron préférèrent la mort à la captivité ; un cornette succomba en défendant l'enseigne que les vainqueurs voulaient lui arracher. Le capitaine calviniste réprima, autant qu'il lui fut possible, les désastres du pillage, faisant partout respecter les clauses de la capitulation ; il accorda même la somme de quatre cents écus comme indemnité de l'enlèvement des bagages du commandant de Luçon. Le siége de Fontenay-le-Comte suivit de près l'occupation de cette dernière place. Pendant les incidents de l'attaque, le brave La Noue, s'étant approché des murs de la ville, fut frappé d'un coup d'arquebuse qui lui fractura le bras gauche. Laissant alors le soin du siége à Soubise, il se retira à la Rochelle pour faire soigner sa blessure. La gangrène s'y étant mise, il supporta avec courage l'amputation du bras ; « et il se trouva, dit Thibaudeau, un ouvrier assez adroit pour lui en faire un de fer, avec lequel il tenait la bride de son cheval, et pouvait facilement le diriger : c'est de là que lui est venu le surnom de La Noue Bras-de-Fer. » Soubise, après plusieurs assauts infructueux, se rendit maître de Fontenay, et accorda aux assiégés une capitulation honorable, dans laquelle cependant il ne voulut

[1] Hist. de Saintonge, de M. Massiou, 3e partie, t. 1, p. 207.

pas comprendre le maire Rapin, qui s'était opposé avec énergie à la reddition de la place, et qui échappa par la fuite aux vengeances des protestants. Le sieur Belleville-Languillier fut investi du commandement de Fontenay. Par la prise de ces diverses places et de celle de Marans, La Noue devint maître de la plus grande partie du bas Poitou.

Les victoires de l'armée calviniste firent promptement oublier à la cour ses triomphes de Jarnac et de Moncontour. Effrayée des progrès des protestants, elle se montra favorable à des négociations de paix. D'ailleurs les deux partis, épuisés par les fatigues de ces dernières guerres, se rapprochèrent par nécessité, sans cependant abjurer leurs réciproques sentiments de haine. « *Je désirerois*, disait l'amiral, *plustost mourir que de retomber en ces confusions, et voir commettre devant mes yeux tant de maux.* » Ces tendances générales vers la paix furent sanctionnées, après de longs débats, par le troisième édit de pacification, donné le 8 août 1570 à Saint-Germain-en-Laye, et enregistré au parlement le 11 du même mois. Dans ce traité, le roi de France consacra de nouveau les droits des calvinistes, leur accordant la liberté de conscience, l'exercice public du culte réformé, et l'amnistie pleine et entière de tout le passé ; il annula tous les édits royaux dont les clauses portaient atteinte à ces garanties, et accorda à leur choix quatre villes fortes, *comme places de sûreté ;* la Charité, Montauban, Cognac et la Rochelle furent choisies par eux. La cour envoya des commissaires dans les provinces ravagées par les guerres précédentes, afin d'aviser aux moyens d'effacer le souvenir des maux dont elles avaient eu à souffrir dans ces derniers temps.

La France tout entière accueillit avec joie ce dénoûment pacifique. Les catholiques, ainsi que les protestants, s'empressèrent d'oublier dans les douceurs du repos les calamités

et les violences passées ; la cour était resplendissante des fêtes occasionnées par le mariage du jeune roi avec Isabelle d'Autriche ; les seigneurs des deux religions s'y pressaient en foule , participant aux mêmes plaisirs et aux mêmes réjouissances. L'amiral de Coligny était admis dans les conseils de Charles IX, et paraissait devoir exercer sur son esprit une grande influence. Tout était calme , rien de sinistre ne troublait l'harmonie des divers partis, et le 18 août 1572 leur union apparente fut cimentée par le mariage du jeune roi de Navarre, qui avait perdu sa mère quelque temps auparavant, avec Marguerite de Valois, sœur de Charles IX. De tristes pressentiments agitaient cependant l'esprit inquiet de quelques seigneurs protestants, qui redoutaient les fausses démonstrations d'amitié de la reine mère, Catherine de Médicis. Des avis officieux furent transmis à l'amiral sur les projets coupables de la cour , et le guet-apens dont il devint victime, le 22 du même mois, ne troubla en rien la confiance qu'il avait dans les bonnes intentions du roi. Telle était la bonne foi du parti calviniste, croyant à la sincérité du dernier édit de pacification. — Pendant que les seigneurs de la religion réformée s'abandonnaient ainsi aux espérances d'une paix de longue durée, d'atroces pensées de haine animaient leurs ennemis. Dans un conseil secret, présidé par la reine mère, un complot inouï fut tramé contre leur existence. La faiblesse d'esprit du jeune monarque ne s'en effraya nullement, et il consentit à tout ce qu'on exigea de lui. Pendant la nuit du 23 août, par les ordres de la cour , tous les seigneurs huguenots furent massacrés ; le sang coula durant trois jours dans la cité de Paris ; l'amiral Coligny fut la première victime frappée. Ainsi se réalisa par de sanglantes catastrophes le barbare projet de destruction du calvinisme ; ainsi se consomma l'épouvantable réaction

catholique connue dans l'histoire sous le nom de la *Saint-Barthélemy*. A aucune époque de nos désastres et de nos guerres civiles, la fureur et le fanatisme ne rencontrèrent de plus ardents prosélytes ; jamais, dans les phases les plus révolutionnaires de notre histoire, nous ne retrouverons plus de cruautés, plus de victimes, plus de martyrs. Nous n'avons pas la pensée d'expliquer les mystères de cette exécrable journée, de restituer à ses véritables instigateurs l'opprobre des crimes dont elle offrit le hideux spectacle, de justifier Charles IX aux dépens de son indigne mère, de rechercher, en un mot, les causes véritables de ces atrocités qui laisseront sur le catholicisme, sur la royauté, et sur leurs défenseurs dans ces temps, des souvenirs ineffaçables d'infamie et de réprobation ; il nous suffit de constater combien cette réaction coupable donna aux destinées de la réforme une garantie d'avenir et de puissance bien propre à assurer le triomphe de ses philosophiques pensées [1].

Si les cités de notre province n'eurent point à souffrir des exécutions qui remplirent de deuil la France entière, d'énergiques imprécations y retentirent contre la déloyauté des catholiques. La Rochelle donna encore dans l'Ouest le signal de l'insurrection ; elle répara ses remparts, ses tours, ses plates-formes, et accueillit dans son enceinte tous les défenseurs de la foi nouvelle, indignement trompés par la perfidie de leurs ennemis. Non-seulement ils cherchent à éviter les persécutions dont ils pourraient être victimes, mais ils désirent encore bien plus vivement venger leurs frères en religion, martyrs immolés à l'aide de la trahison et de la mauvaise foi. Les ministres provoquent l'enthousiasme, et, par la fougue de leur éloquence, ils raniment les partisans

[1] Etudes historiques de M. de Châteaubriand, t. 3, p. 169.

de l'ancienne confédération. La révolte de la Rochelle jeta dans la consternation les conseillers de Charles IX. Avant d'invoquer la force des armes, le roi désira faire quelques tentatives de conciliation, et supplia le brave La Noue, le héros *au bras de fer*, retiré depuis le dernier édit au fond de la Picardie, de s'avancer jusqu'à la Rochelle pour engager ses habitants à la paix et à la soumission. Ses démarches d'accommodement ayant été infructueuses, Biron, à la tête de l'armée royale, reçut ordre d'investir la ville, et d'en commencer le siége dans le dernier mois de l'année 1572. Rien ne fut négligé pour assurer la prise de cette place importante ; des troupes nombreuses vinrent camper dans ses environs ; plus de soixante pièces de canon furent dirigées sur ses remparts, et un grand nombre de vaisseaux la cernèrent du côté de l'Océan [1].

Le 12 février de l'année suivante, le vainqueur de Jarnac et de Moncontour, le duc d'Anjou, accompagné de son frère le duc d'Alençon, du duc de Montpensier, des ducs de Guise, de Nevers et d'Aumale, et d'une foule de seigneurs catholiques, vint prendre le commandement de l'armée et la direction du siége commencé. Il confia la garde des divers postes aux jeunes princes qui l'avaient suivi dans son expédition, et, le 29 du même mois, il donna le signal de l'attaque. Pendant toute la journée les batteries de l'armée catholique furent dirigées contre la ville, et, sur le soir, le duc d'Anjou fit sommer ses habitants de se rendre. Pour toute réponse, le brave La Noue, qui avait accepté le commandement des troupes assiégées, chercha par une vigoureuse sortie à s'emparer de l'artillerie ennemie. Quelques jours après, le duc d'Aumale fut frappé par un boulet au

[1] Histoire de la Rochelle, du P. Arcère, t. I. Nous avons suivi sa narration et celle de M. Massiou.

milieu de la poitrine, et expira immédiatement. Cet événement fut accueilli dans la ville par des acclamations de joie. « *Voilà*, s'écriaient les ministres, *le commencement du jugement de Dieu sur les massacreurs des fidèles chrétiens.* » La pièce qui avait lancé le fatal boulet fut appelée du nom de la victime.

Cependant plusieurs habitants songeaient à accepter les conditions de paix offertes par le duc d'Anjou, et rencontraient dans La Noue un ferme soutien pour faire adopter leurs projets. Mais tout espoir d'accommodement échoua devant l'exaltation des ministres, et de ceux qu'ils dominaient par la puissance de leurs paroles. Alors La Noue, voyant que sa présence était inutile pour le maintien de la paix, abandonna la ville assiégée pour retourner dans le camp du duc d'Anjou. Son départ y occasionna dans les premiers instants une vive agitation, qui disparut bientôt devant le péril de leur position. Malgré les nombreux assauts dont les remparts de la Rochelle devinrent le théâtre, les guerriers qui gardaient son enceinte donnèrent des preuves d'une héroïque résistance, et, après un siége de cinq mois, le duc d'Anjou se disposait à abandonner cette place, lorsque arrivèrent au camp royal des députés des villes insurgées du Midi, pour proposer un plan de pacification générale. Après plusieurs incidents et d'orageux débats, le duc d'Anjou, qui venait d'apprendre sa nomination au trône de Pologne, signa, le 6 juillet, un traité qui accordait toutes les garanties demandées par les protestants, et une entière amnistie pour tous ceux qui avaient pris les armes et levé contre le roi de France l'étendard de la révolte.

La violence des dernières guerres, la sanglante catastrophe de la Saint-Barthélemy, la perfidie des transactions mensongères, inspirèrent une nouvelle énergie au parti pro-

testant. Ses forces devinrent plus menaçantes par la naissance d'une autre faction, connue dans l'histoire sous le nom de *faction des politiques ou des malcontents*, à la tête de laquelle se placèrent le duc d'Alençon et les Montmorency. Les intrigues de la cour ne purent éteindre à leur origine ces nouveaux élans d'insurrection. Le signal en fut donné dans l'Ouest par l'arrivée de l'illustre La Noue à la Rochelle. Il n'y vint plus remplir une mission pacifique, mais bien provoquer les populations à une révolte générale. « Mieux vaut, s'écriait-il dans une réunion de l'hôtel-de-ville de cette cité, guerre ouverte que paix trompeuse : rompons à jamais avec une faction implacable, pour qui les traités ne sont que moyens de déception, qui ne rêve que piéges, embûches et perfidies, et conspire froidement notre perte, alors qu'elle nous tend la main et nous jure amitié. » Il convoqua près de lui les divers chefs de la religion réformée, et les engagea à s'emparer du plus grand nombre de villes et de châteaux qu'il serait possible. Ce fut au milieu de ces préparatifs de guerre que Jean La Haie, lieutenant général du sénéchal de Poitou, homme brave et entreprenant, s'associa aux projets de La Noue, et résolut d'en hâter l'exécution dans la ville de Poitiers.

Les écrivains catholiques et protestants ont cherché à jeter sur la mémoire de ce personnage des soupçons de mauvaise foi et même de trahison. Sa participation active aux projets des malcontents fut entourée de mystères et de circonstances étranges ; il ne se déclara pas ouvertement partisan de la nouvelle faction, brisant tous les liens qui l'attachaient au parti de la cour ; il travailla à la réalisation de ses projets au milieu de l'ombre et des ténèbres. Dès 1573, il tenta secrètement de s'emparer de Poitiers, et l'activité du maire de Lauzon fit seule échouer son plan. L'année suivante, il

essaya d'y introduire des hommes dévoués aux *politiques*, par l'entremise d'un meunier de Tison, qui le dénonça, et fit avorter son entreprise. Ces échecs ne l'empêchèrent pas de renouveler plus tard ses tentatives ; mais la vigilance des habitants n'en permit point la réussite. Quelle était sa pensée ? Obéissait-il à l'impulsion du nouveau parti, ou bien ne cherchait-il qu'à satisfaire des passions privées, d'ambition ou d'amour-propre ? Le voile mystérieux dont lui-même a enveloppé toutes ses actions enlève à l'histoire tout pouvoir de les apprécier. Nous pensons cependant qu'il chercha à jouer dans la capitale du Poitou le même rôle que La Noue remplissait avec gloire à la Rochelle. Habile et courageux, plein d'ardeur et d'activité, il se précipita aveuglément dans une faction dont il avait combattu jusqu'alors les doctrines, oubliant que la défection n'offre à aucun parti des garanties de loyauté et de bonne foi.

L'insurrection faisait d'immenses progrès en Poitou [1]. Plusieurs places importantes étaient tombées au pouvoir des calvinistes, et ils menaçaient toutes celles qui étaient dans la dépendance de l'armée royale, lorsque le vieux duc de Montpensier, à la tête de plusieurs régiments, s'avança dans notre province. Après avoir séjourné durant quelques jours à Parthenay et à Coulonges, il alla camper à Sainte-Hermine, espérant amener à un combat général La Noue, dont les troupes occupaient tout le pays. Mais ayant appris sa retraite dans la ville de la Rochelle, il fit venir de Nantes six canons, et ordonna au sieur Puygaillard d'enlever le château de Talmont, où commandait pour les protestants le capitaine Renolière, qui se rendit dès les premiers instants de l'assaut. Pendant cette expédition, le camp du

[1] Histoire des guerres de religion en Poitou, depuis 1574 jusqu'en 1576, par Pierre Brisson.

duc de Montpensier fut le théâtre d'une attaque nocturne de la part de Saint-Etienne, capitaine calviniste de Fontenay, qui fit prisonniers plusieurs gentilshommes, et enleva un riche butin. Poursuivi par les compagnies de Mortemart jusque dans les faubourgs de cette ville, il perdit dans sa fuite plus de vingt-cinq hommes. L'armée royale était sous les murs de Fontenay, lorsque la nouvelle de la mort du roi parvint au duc de Montpensier.

« Charles IX languissait depuis deux années; il se félicitait de n'avoir point de fils, de crainte que ce fils n'eût été aussi malheureux que lui. Ayant appris le soulèvement des princes : « Au moins, dit-il, s'ils eussent attendu ma mort; c'est trop m'en vouloir. » Il mourut au château de Vincennes, le 30 mai 1574. Deux jours avant qu'il expirât, les médecins avaient fait retirer toutes les personnes de sa chambre, « hormis trois, savoir : La Tour, Saint-Pris, et sa nourrice, que sa majesté aimoit beaucoup, encore qu'elle fût huguenote. Comme elle se fut mise sur un coffre, elle commençoit à sommeiller; ayant entendu le roi se plaindre, pleurer et soupirer, s'approche tout doucement du lit, et, tirant sa custode, le roi commença à lui dire, jetant un grand soupir, et larmoyant si fort que les sanglots lui coupoient la parole : « *Ah! ma nourrice! ma mie, ma nourrice,*
» *que de sang et que de meurtres! Ah! que j'ai suivi un méchant*
» *conseil! O mon Dieu! pardonne-les-moi, s'il te plaît..... Que*
» *ferai-je? Je suis perdu; je le vois bien.* » Alors la nourrice lui dit : « *Sire, les meurtres soyent sur ceux qui vous les ont*
» *fait faire! mais de vous, sire, vous n'en pouviez mais; et*
» *puisque vous n'y prêtez pas consentement, en avez regret,*
» *croyez que Dieu ne vous les imputera jamais, et les couvrira*
» *du manteau de la justice de son fils, auquel seul faut qu'ayiez*
» *votre recours; mais pour l'honneur de Dieu, q ... ie ma*

» *cesse de larmoyer.* » Et sur cela, lui ayant été quérir un mouchoir pour ce que le sien étoit tout mouillé de larmes, après que sa majesté l'eut pris de sa main, lui fit signe qu'elle s'en allât, et le laissât reposer. »

» Ce roi, qui tirait par les fenêtres de son palais sur ses sujets huguenots, ce monarque catholique se reprochant ses meurtres, rendant l'âme au milieu des remords, en vomissant son sang, en poussant des sanglots, en versant des torrents de larmes, abandonné de tout le monde, seulement secouru et consolé par une nourrice huguenote! N'y aura-t-il pas quelque pitié pour ce monarque de vingt-trois ans, né avec des talents heureux, le goût des lettres et des arts, un caractère naturellement généreux, qu'une exécrable mère s'était plu à dépraver par tous les abus de la débauche et de la puissance? Son corps fut porté sans pompe à Saint-Denis, accompagné de quelques archers de la garde, par quatre gentilshommes de la chambre, et par Brantôme, raconteur cynique, qui moulait les vices des grands, comme on prend l'empreinte du visage des morts [1]. »

La mort de Charles IX, sans arrêter d'une manière immédiate les hostilités entre les diverses factions, inspira quelques pensées de rapprochement à plusieurs chefs catholiques, désespérés des longueurs d'une guerre aussi désastreuse pour le pays. Le comte du Lude, gouverneur du Poitou, *pour la commisération qu'il eut des officiers et bons serviteurs du roy de Fontenay, ses frères exilez*, leur assigna, le 15 juillet, un rendez-vous pour s'entretenir de la situation des affaires de religion. Là, le général catholique chercha par tous les moyens à dissuader les gentilshommes et seigneurs calvinistes de leurs projets d'insurrection, disant qu'il désirait

[1] Études historiques de M. de Châteaubriand, t. 3, p. 171.

de bien grand cœur voir se terminer les dissensions civiles par la réunion des états de France ; il chercha aussi à détruire les inculpations dirigées contre sa bonne foi de la part des protestants, assurant *qu'il ignoroit pourquoy on lui vouloit mal, qu'il aymoit mieux estre chef d'un bien public que d'un mal public ; qu'il avoit seulement empesché que l'on ne print les prestres à rançon, que l'on ne ruinast les églises, et que les gens de bien ne laisseroyent à l'aimer voyant une si bonne et légitime occasion qui l'avoit meu à délaisser l'authorité qu'il avoit en son pays pour prendre les armes*. Dans ces tentatives de conciliation, du Lude agissait-il de son propre mouvement, ou bien n'était-il que le complice de Catherine de Médicis, cherchant encore à calmer, par de perfides paroles de paix, les justes sujets de mécontentement du parti huguenot, et jouait-il de nouveau le rôle *de petit galant de la royne*, ainsi que l'appelaient les calvinistes? Quoi qu'il en soit, ces derniers repoussèrent avec énergie, comme une lâcheté et un déshonneur, toute transaction pacifique ; ils rappelèrent au gouverneur du Poitou tous les maux qu'ils avaient eu à souffrir, les injures et les humiliations dont ils avaient été victimes, les massacres de leurs frères, la ruine et la dévastation de leurs biens, ainsi que les perpétuelles trahisons de la cour. Cependant l'abbé Jean-Baptiste de Gadayne, le plus habile négociateur de ces temps, fut plus heureux que le comte du Lude dans la mission que lui confia la reine ; il obtint de La Noue une trêve de deux mois, à la condition de payer pour l'entretien de l'armée protestante une somme mensuelle de trente mille livres.

Dès le mois d'août de la même année, le duc de Montpensier revint en Poitou à la tête d'une armée de dix mille hommes, s'empara des châteaux de Saint-Maixent, de la Forêt-sur-Sèvre, de Cherveux, d'Aulnay et de Melle. Il

n'éprouva de résistance que dans l'attaque de cette dernière place, commandée par un capitaine calviniste du nom de Tournecoupe, qui expia par la mort son refus de soumission. Avant d'aller assiéger Fontenay, ainsi qu'il avait été décidé dans son conseil, le duc de Montpensier envoya le sieur de Chavigny avec quatre ou cinq cents cavaliers garder le passage entre la Rochelle et Marans, et, quelques jours après, il s'empara de cette dernière ville, qu'avaient abandonnée durant la nuit les guerriers protestants. Fier de ces divers triomphes, le général catholique alla mettre le siége devant Fontenay-le-Comte, occupée par le capitaine Saint-Etienne avec quatre cents hommes des gardes de La Noue. Cette place avait été fortifiée avec soin par les calvinistes, et elle soutint pendant plusieurs jours les attaques de l'ennemi.

La prise du faubourg Desloges était le seul fait d'armes des troupes royales, lorsque le sieur du Landereau arriva au camp avec trois cents arquebusiers et quatre pièces d'artillerie; on dressa une batterie du côté du fort des *Dames*, afin d'abattre la tour qui dominait la rivière, et on dirigea d'autres pièces contre les murailles qui longeaient le fort Guinefolles; de telle sorte qu'on pratiqua en un seul jour trois brèches. Le capitaine de Bussy résolut alors de pénétrer dans la ville à travers celle qu'il avait faite au château, et il s'avança jusqu'au retranchement où il fut blessé d'un coup d'arquebuse, ainsi que deux capitaines qui l'accompagnaient. Du Landereau et des Roches-Baritaut, les ayant remplacés dans l'attaque, furent contraints de se retirer après de nombreuses pertes, voyant, dit le narrateur contemporain, que les *retranchemens étoient tels qu'il n'y avoit aucune apparence de s'y opiniastrer pour l'heure, et d'autant moins que la nuict commençoit déjà à s'approcher*. Le lendemain l'attaque *fut faicte plus drüe et furieuse* que la veille; toute l'artillerie

fut dirigée contre le château; et, sur les dix heures du matin, les capitaines de Serrion et de Montsoreau eurent ordre de marcher à l'assaut. Les assiégés, voyant qu'ils ne pouvaient résister plus longtemps, envoyèrent vers le duc de Montpensier deux gentilshommes poitevins, Tounoy et Bessay, pour obtenir de lui des conditions avantageuses. Cependant, redoutant les vengeances du général catholique, Saint-Etienne refusa de signer la capitulation accordée, qu'il n'accepta qu'au moment où les assiégeants avaient déjà envahi la ville. Le duc de Montpensier, accompagné du comte du Lude, des sieurs de Chavigny et de Puygaillard, y étant entré, songea à sévir cruellement contre les ministres de la religion réformée, voulant ainsi venger la mort de son confesseur tué dans les dernières guerres. Il promit une récompense de cinq cents écus à ceux qui les lui livreraient. L'un d'eux, Dumoulin, s'étant trouvé parmi les prisonniers, fut conduit à Niort, par ses ordres, pour y subir le dernier supplice.

Après avoir laissé le commandement de la ville à Philippe de Châteaubriant, seigneur des Roches-Baritaut, avec quatre compagnies de gens de pied et cinquante cavaliers, le duc de Montpensier vint assiéger le château de Lusignan, défendu par René de Rohan, seigneur de Frontenay. La situation de cette forteresse, bâtie sur le rocher, et entourée de toutes parts de précipices *qui engendroient frayeur à ceux qui les regardoient du haut des tours*, rendait difficile l'entreprise de l'armée royale. Le seigneur de Rohan, prévoyant cette attaque, avait fait détruire toutes les habitations qui s'élevaient aux pieds du château, afin de l'isoler et de faciliter ainsi sa défense. Le début du siége fut signalé par plusieurs sorties des assiégés, dans lesquelles ils tuèrent un grand nombre de catholiques. L'arrivée du capitaine Saint-

Martin à la tête de six cents hommes, et l'envoi de poudre et de munitions de guerre, permirent aux assiégeants de redoubler d'efforts pour emporter la place. Déjà la longueur du siége inquiétait vivement les habitants de la ville; ils voyaient avec douleur s'épuiser leurs moyens de subsistances, et ils envoyèrent demander au duc de Montpensier un sauf-conduit pour plusieurs femmes enceintes qui se trouvoient dans la citadelle. Ce dernier, espérant que les souffrances de ces malheureuses rendraient moins longue la résistance des assiégés, rejeta ces propositions, et donna l'ordre d'un assaut général contre un des forts situés dans le fossé de la ville. Cependant les assiégés, *pressés de pauvreté et de disette de munitions, ayant perdu la moitié de leurs hommes et les plus belliqueux*, obtinrent du général catholique une capitulation honorable, et lui remirent la place, le 25 janvier, après plusieurs mois d'un siége pénible. Le seigneur de Rohan et les autres gentilshommes sortirent glorieusement du château avec armes et bagages, ainsi que le reste de la garnison. Des otages furent échangés pour garantie de l'exécution de ce traité. Sur la demande des habitants de Poitiers, le duc de Montpensier ordonna de démolir le château de Lusignan, d'abattre ses tours et ses forteresses, et confia cette mission au sieur de Chemeraud, *lequel pensa que, pour la mémoire de ce lieu, la principale tour, appelée la Tour de Mellusine, devoit estre conservée.*

Pendant que l'armée royale s'épuisait en vains efforts devant l'antique forteresse de Lusignan, en triomphant moins par la force des armes que par la famine, quelques troubles menacèrent la sécurité des catholiques de Niort. En face de la maison occupée dans cette ville par le comte du Lude, on placarda pendant la nuit une requête au gouverneur du Poitou, dans laquelle le peuple se plaignait

amèrement des maux qui l'accablaient depuis plusieurs années ; on y accusait aussi les seigneurs d'exciter des troubles pour leur seul profit, de vouloir ruiner le *marchand et le pauvre paysan*, de ne courir aucun péril dans toutes ces guerres, *ni en leurs biens ni en leurs personnes*, de se servir de la religion comme d'un simple prétexte. Cette pétition anonyme se terminait par la menace d'une levée de vingt mille hommes, tant catholiques que huguenots, *pour abolir ceux qui vendent et traictent le peuple de cette façon*, et au lieu de signatures était écrite cette inscription : *Nusquam tuta fides*. Quelque mystérieuse que soit la forme de cette requête, nous y retrouvons l'expression de plaintes justes et légitimes ; dans toutes les catastrophes des guerres de religion, le peuple, c'est-à-dire les artisans et les marchands, expie par mille souffrances les torts et les crimes de l'aristocratie. Dans les alternatives de victoires et de défaites des soldats catholiques et huguenots, toujours il se trouve opprimé, tyrannisé ; nullement initié aux arrière-pensées d'ambition qui faisaient agir les meneurs de ces diverses factions, il subissait injustement toutes les réactions et les vengeances que provoquaient les haines et les dissensions civiles. Voilà la pensée du pamphlet séditieux adressé au comte du Lude, gouverneur du roi en Poitou.

Vers cette même époque éclatèrent dans le Poitou de nouvelles tentatives de Jean La Haie contre l'autorité des officiers du roi. Enhardi par l'amnistie dont sa conduite passée avait été accueillie à la cour, il songea à s'emparer de la ville de Poitiers. Il avait enrôlé dans son complot un grand nombre de gentilshommes, *et disposé de leur volonté par persuasions et parolles pleines de charmes*. Au mois de juillet, il chercha à réaliser ses projets tant de fois déjoués. Des hommes d'armes, cachés dans des charrettes de foin, devaient

pénétrer dans la ville, mettre le feu dans divers quartiers, afin de provoquer un tumulte favorable à l'exécution de leur entreprise; de nombreux complices étaient dispersés dans la cité, afin d'en favoriser l'exécution. L'imprudence d'un homme d'armes, du nom de Bastardin, fit encore avorter ce complot; lié d'une étroite amitié avec un gentilhomme de Poitiers, le sieur du Pin, il lui conseilla *de cacher son argent et ses plus précieux meubles;* curieux de connaître les motifs de cet avis officieux, du Pin le supplia de ne rien lui cacher, et obtint de Bastardin le secret de la conspiration. La trahison de ce confident perfide coûta la vie à son malheureux ami, qui fut décapité sur la place de Notre-Dame.

Ses aveux perdirent La Haie, lequel, déclaré coupable de *pratiques et menées secrètes contre le roy et la piété qu'il devoit à son pays*, fut condamné par les mêmes juges à avoir la tête tranchée, sentence que l'on exécuta en effigie sur la même place de Notre-Dame. Par les conseils d'un valet de chambre du roi, alors en mission dans le Poitou, le seigneur de Sainte-Souline fut chargé d'arrêter le factieux dans sa maison de campagne de la Begaudière, située à une lieue de la ville. La Haie résista jusqu'au dernier moment aux efforts des hommes d'armes venus pour le saisir, et en se faisant tuer dans sa propre maison, il évita l'appareil ignominieux du supplice auquel il avait été condamné. Sainte-Souline, son ennemi le plus cruel, fit transporter à Poitiers son cadavre, et eut la cruauté de le livrer au bourreau; et sur la place où son exécution par effigie avait été consommée, la tête de La Haie fut ôtée solennellement, et transportée sur le portail de Saint-Cyprien; ses membres, dispersés çà et là, livrés à toutes sortes d'ignominies, furent attachés à

un gibet placé en dehors de la ville. Telle fut la fin de l'existence de ce mystérieux personnage, qui laissa dominer tous les derniers actes de sa vie par des soupçons et des présomptions propres à flétrir sa mémoire.

Malgré les victoires du duc de Montpensier en Poitou, les seigneurs calvinistes accueillirent avec joie le manifeste que publia le duc d'Alençon, dans lequel ce prince attaquait violemment les actes du gouvernement de Catherine de Médicis et de son fils Henri III, nouveau roi de France, et proclamait son adhésion solennelle aux projets des *malcontents*. Cette déclaration de guerre n'eut aucun résultat, grâce à l'adresse de la reine mère qui obtint de la faiblesse du prince insoumis une tréve qui fut suivie, peu de temps après, par la conclusion d'un traité de paix générale, signé le 6 mai 1576 à Châtenoy, entre Henri III et le duc d'Alençon, agissant dans les intérêts de l'union des partis des *politiques* et des *huguenots*. Ce nouvel édit sanctionna toutes les garanties réclamées par les calvinistes. Non-seulement ils obtinrent la liberté de conscience, mais encore l'exercice public de leur culte, avec permission à leurs ministres de prêcher en tous lieux les doctrines de la religion réformée. On leur accorda aussi dans les huit parlements du royaume des chambres mi-parties; les prêtres et les moines mariés eurent la faculté de légitimer leurs enfants ; tous les crimes et désordres de la Saint-Barthélemy furent hautement désavoués *comme advenus au grant regret et déplaisir du roi;* on exempta des impôts les veuves et les enfants des victimes qui avaient succombé dans ces massacres; la mémoire de Coligny fut réhabilitée, et à son nom on ajouta, il est vrai, les noms de victimes moins nobles, tels que ceux de La Mole et de Coconnas. Enfin, comme garantie de la bonne

foi de cette cinquième paix, huit places importantes furent octroyées aux calvinistes, et on restitua aux princes *mal-contents* tous leurs biens et toutes leurs dignités.

III.

LA LIGUE EN POITOU. — LE DUC DE THOUARS. — SA MORT.
HENRI DE NAVARRE A NIORT.
POSITION POLITIQUE DE LA CITÉ DE POITIERS DANS LES NOUVELLES GUERRES.
ÉDIT DE POITIERS. — LES GRANDS-JOURS.
LES DAMES DES ROCHES.
JEAN DE CHOURSE, SEIGNEUR DE MALICORNE, GOUVERNEUR DU POITOU.
ÉDIT DE NANTES.

[1576 A 1599.]

Les concessions faites par la royauté au parti de la réforme, loin de calmer les passions politiques des seigneurs dévoués au catholicisme, devinrent pour eux un prétexte de révolte et d'insurrection : à leurs yeux, Henri III était le complice des ennemis de la sainte religion, et son édit de Châtenoy devait être le prélude de mesures plus hostiles encore aux doctrines et aux croyances de l'église romaine. De violentes imprécations éclatèrent contre lui ; les épithètes les plus outrageantes sanctionnèrent ces clameurs et ces murmures. Non contents d'insulter ainsi le représentant de la royauté, le fils aîné de la sainte Église, en l'accusant de haute trahison et de connivence avec les calvinistes, les plus fougueux résolurent d'établir entre eux une confédération dont

le but était de sauver la monarchie et l'Église ; tels furent les commencements *de la ligue.* — L'acte d'union, par lequel tous les membres s'engageaient à rétablir la vraie loi de Dieu et le culte saint, suivant la forme de l'église romaine, fut accueilli avec enthousiasme, dans les villes et dans les châteaux, par les seigneurs et les bourgeois sincèrement attachés à la foi catholique. Il advint pour cette nouvelle confédération les mêmes incidents, les mêmes préoccupations qui avaient signalé l'insurrection des huguenots. De puissants seigneurs, les Guise, tournèrent à leur profit personnel cette éclatante sanction d'amour et d'attachement aux anciennes croyances. Et si nous ajoutons foi aux paroles des auteurs contemporains, le partisan le plus ardent de la ligue dans notre province, le duc de Thouars, Louis de la Trémoille [1], embrassa ce parti, non par convictions religieuses, mais dans l'unique espoir de se venger des protestants qui avaient ravagé ses terres.

Pendant que l'insurrection catholique s'organise et se développe, le fils de Jeanne d'Albret, le roi de Navarre, qui n'avait échappé à la mort qu'en abjurant la religion réformée, brisa les liens de sa honteuse captivité, et accourut dans les provinces de l'Ouest pour achever l'œuvre de réforme à laquelle s'étaient dévoués sa mère, le prince de Condé et l'amiral de Coligny. Sa présence dans nos contrées ranima l'enthousiasme des protestants ; l'ancienne confédération se rétablit, prête à lutter contre ses nouveaux ennemis. Dans la cité de Niort, au milieu d'une foule de gentilshommes et de seigneurs huguenots réunis dans le temple, Henri de Navarre abjura le catholicisme, déclarant publiquement qu'il ne l'avait embrassé que par force et violence. Cette

[1] Nous avons suivi la dénomination donnée à cette famille par les écrivains du XVIe siècle.

solennelle protestation le fit bientôt reconnaître comme chef des réformés et successeur des glorieux champions de la cause calviniste. Sa première pensée fut de s'assurer la fidélité des Rochelais, dont la fierté municipale s'effraya de l'arrivée de ce nouveau maître, et qui ne consentirent à lui ouvrir les portes de leur ville qu'à la condition d'y venir avec une faible escorte composée seulement de seigneurs protestants, et de ne pas prendre le titre de gouverneur. Le prince de Condé chercha lui aussi un refuge dans ces contrées dévouées à l'insurrection, et vint s'établir dans la cité de Saint-Jean-d'Angély. Tous ces événements préconisaient une durée éphémère au traité de paix signé à Châtenoy. La ligue donna le signal de nouvelles hostilités. Charles de Rouhaut, sieur du Landereau, s'empara du château de Montaigu, et jeta l'épouvante dans tout le pays.

Au milieu de ces préludes d'agitation, se réunirent à Blois, le 6 décembre 1576, les états-généraux du royaume, auxquels assistèrent, comme représentants du Poitou, le maire de Poitiers et Pierre Rat, l'un des membres du présidial. Cette assemblée politique dévouée aux intérêts de la ligue, malgré l'opposition de plusieurs illustres personnages du parti calviniste, révoqua le dernier traité de paix, défendit l'exercice du culte réformé, et ordonna le bannissement de tous ses ministres. C'était là une provocation à la guerre; les députés de la Saintonge, Mirambeau et de Sapélinière, abandonnèrent brusquement l'assemblée, protestant contre toutes ses décisions. Le retentissement de ces mesures hostiles aux protestants éclata violemment dans les provinces de l'Ouest; Henri de Navarre et le prince de Condé en appelèrent au sort des armes, pour repousser ces infractions au dernier traité de paix, entraînant dans leur révolte toutes les populations dévouées à la religion réformée. Ce dernier

traita avec mépris les députés de Henri III, qui venaient en son nom réclamer sa soumission, et protesta de nouveau contre tous les actes *d'une assemblée infirme de gens séduits et subornés par les perturbateurs du repos public* [1]. Henri III, qui connaissait les secrètes pensées des membres de l'union, s'imagina l'anéantir en s'en faisant proclamer le chef, prêtant ainsi son nom et son autorité aux actes d'une confédération établie en haine de lui et de sa famille, au profit de la maison de Lorraine.

Investi par le roi de la mission de propager la ligue dans sa province, le comte du Lude, de concert avec le lieutenant général de la sénéchaussée de Poitiers, convoqua, le 26 janvier 1577, au Palais, le maire et les échevins, et là il fut décidé que toutes les compagnies de la ville, tant ecclésiastiques que laïques, seraient réunies pour s'associer solennellement à l'acte d'union. Dans cette assemblée générale, une violente opposition se manifesta contre ce projet d'association et l'adhésion réclamée par du Lude : l'avocat du roi au présidial protesta hautement contre ces exigences antilégales, déclarant qu'il n'existait aucun ordre du roi; les habitants, de leur côté, disaient qu'ils n'avaient pas besoin de témoigner de la sorte de leur dévoûment à la royauté, et que jamais ils n'avaient donné de preuves d'insoumission aux volontés royales. Des députés furent envoyés vers Henri III pour lui adresser les remontrances de la commune, et ils confièrent cette mission à Guillaume Foucher, sous-chantre de la cathédrale, à Jean Palustre, à René Brochard, et à François de Lauzon.

Henri III, informé de ce qui se passait à Poitiers, y envoya Puygaillard avec *des lettres de créance pour faire en-*

[1] Histoire de Saintonge, de M. Massiou, 3e partie, t. 1, p. 429.

tendre sa volonté sur le fait de la ligue ; cet émissaire royal n'eut pas plus de succès dans l'assemblée des bourgeois que le comte du Lude, et de nouveaux députés furent expédiés vers le roi, afin de connaître ses véritables intentions. A leur retour, la commune s'enrôla sous les bannières de la sainte ligue. — Les deux confédérations ne tardèrent pas à manifester en Poitou leurs réciproques animosités. Saint-Gelais, dans les intérêts des calvinistes, chercha à s'emparer par ruse de la cité de Niort ; mais les gentilshommes qu'il envoya pour exécuter cette entreprise furent presque tous massacrés. « L'abbé des Châteliers s'y gouverna en homme de guerre ; il fit pendre dix des conjurez, principalement sur ce que la plupart d'eux s'étoient le jour mesme trouvez à la maison de ville à une promesse généralle de garder les portes [1]. » Le frère du maréchal de Montmorency coopéra à cette attaque. Le duc de Thouars, au nom du parti catholique, et comme chef de la ligue, se rendit maître de Melle, défendu par le capitaine Bonnet ; il mourut durant le siége, avec le regret de n'avoir pu remplir plus longtemps la mission qu'il s'était imposée.

Pendant que les hostilités se poursuivaient ainsi entre les guerriers des diverses factions, le roi de France, accompagné de sa mère et d'une suite nombreuse, s'avança jusqu'à Poitiers, pour entrer en négociation avec les princes de Navarre et de Condé. La réception de Henri III dans cette cité fut entourée d'un grand éclat ; les harangues, les inscriptions louangeuses, les arcs de triomphe, les fêtes de tout genre, accueillirent le monarque. Les membres de la commune, les officiers de justice, les gens de guerre, les bourgeois, les dignitaires des églises et des monastères, lui

[1] D'Aubigné, t. 2, p. 239.

formaient un brillant cortége; des présents lui furent offerts, ainsi qu'à sa femme et à la reine mère. Parmi ces divers dons, on remarquait celui présenté à la jeune reine, consistant en un rocher d'or d'où s'échappaient les eaux d'un fleuve sur lesquelles surnageait un petit bateau équipé et dirigé par un nautonier, lequel tendait un placet où était écrite cette inscription : *Que si elle veut, elle peut faire notre rivière du Clain navigable* [1]. Henri III entendit la messe à Saint-Hilaire, revêtu de l'aumusse et du surplis ; il reçut les serments des officiers de la commune, et le jour de l'Assomption, il se prêta de bonne grâce aux vœux de la multitude qui implorait de lui la vertu miraculeuse de ses attouchements. La présence du roi à Poitiers fut signalée principalement par la promulgation d'un édit de paix générale signé dans cette ville, le 27 septembre 1577, par lequel il restreignit à certaines localités les garanties accordées au culte réformé par le traité de Châtenoy. Cependant les hostilités continuelles du parti calviniste forcèrent Catherine de Médicis à éteindre les concessions de l'édit de Poitiers, et à signer à Nérac, en Gascogne, le 28 février 1579, un nouveau traité plus avantageux aux huguenots.

Si la cité de la Rochelle fut, durant toutes les guerres de religion, le centre des opérations calvinistes, le foyer permanent des guerriers et des ministres du culte réformé, celle de Poitiers devint dans l'Ouest la ville dévouée aux intérêts de la ligue. Toutes les deux accomplissent sous des formes diverses une mission importante dans les destinées nationales du XVIe siècle. Dans l'enceinte rochelaise éclatent sans cesse des élans d'indépendance et de liberté, se manifestant par une coopération active à l'œuvre du protestan-

[1] Thibaudeau, t. 5, p. 43.

tisme : c'est là la ville municipale par excellence, avec ses instincts de démocratie et de puissance plébéienne; ses bourgeois sont les héros de tous les événements dont elle est le théâtre; dans leurs paroles, dans leurs actions, se reflète sans cesse le génie de l'émancipation moderne. Tout concourt à donner à cette cité le rôle qu'elle a joué dans le passé : c'est une ville de commerçants, de plébéiens ; sans origine aristocratique, sans habitudes de soumission aux hiérarchies nobiliaires ou religieuses. Ils sont les maîtres chez eux ; leur patrie est circonscrite dans les limites de leurs murs ; s'ils acceptent une domination étrangère, c'est après avoir stipulé des conditions et des garanties en faveur de leur indépendance. Et puis, les mœurs de ses habitants ont puissamment contribué au développement de cette tendance démocratique; leur position sur les bords de l'Océan, leurs aventureuses excursions à travers les mers, l'agitation du commerce, l'activité de toute leur existence, l'habitude du danger, leurs luttes permanentes avec les périls, ont dû nécessairement façonner leur nature à toutes sortes de passions, les préparer aux tumultes de la vie politique, et les rendre aptes au rôle immense que leur ont assigné les événements du XVIe siècle.

La cité de Poitiers offre à l'histoire une physionomie bien différente : là se rencontrent d'autres tendances, d'autres manifestations. Chaque ville existe, pour ainsi dire, sous l'empire d'une historique fatalité. Celles-ci sont dévouées au culte de la démocratie, embrassent avec ardeur toutes les chances de réforme, d'émancipation et de liberté; c'est là leur destinée, noble et glorieuse. D'autres, au contraire, sont appelées à défendre les croyances du passé, à n'accepter les innovations qu'au moment où elles ont rencontré dans les temps de solennelles sanctions; habituées aux désastres

révolutionnaires, elles voient avec inquiétude éclater de nouvelles tentatives d'insurrection contre les idées, contre les hommes. Tel a été le sort de la capitale du Poitou. C'est une ville dévouée au catholicisme : n'a-t-elle pas pour patrons les deux premiers héros du christianisme dans les Gaules? Son enceinte n'est-elle pas enclavée dans les circonscriptions des divers monastères? Au nord et au midi, à l'orient et à l'occident, elle est dominée par les monuments religieux. Chaque jour elle est le théâtre des solennités de l'Église; ses corporations plébéiennes, ses franchises municipales semblent puiser dans le clergé leur force et leur vitalité. Cette domination sacerdotale dut nécessairement engendrer des mœurs et des habitudes dont l'influence se perpétua à toutes les époques. Que des révoltes éclatent contre la suprématie religieuse, que des malédictions presque unanimes menacent tout l'édifice catholique, elle sera forcément entraînée dans le parti de la résistance; elle subira toutes les épreuves de la défaite, n'ouvrant qu'à regret ses murs aux idées et aux hommes de la réforme. Faut-il chercher d'autre mobile à la participation des habitants de Poitiers dans tous les événements dont nous avons rappelé le souvenir? Ils se font les champions de la sainte ligue, les prosélytes de l'exaltation fanatique; dans ces élans de réaction catholique se retrouve bien également l'instinct démocratique, mélangé avec les croyances religieuses du passé : le peuple accueille avec enthousiasme les bannières de la nouvelle confédération, non-seulement par amour pour les doctrines de sa religion, mais encore par l'impulsion de sa propre indépendance. Dans les deux factions, enlevez les chefs, ces illustres ambitieux, regardez les masses en mouvement; qu'elles agissent sous les inspirations du calvinisme ou du culte de Rome, elles donneront toutes le spectacle

d'une multitude ayant foi dans sa force, énergique dans ses désirs d'émancipation, accablée sous le poids des misères, fatiguée du présent, et invoquant l'avenir dans l'espoir d'une destinée meilleure. Voilà l'unique pensée de toutes ces manifestations politiques, arborant les drapeaux de la réforme ou ceux de la ligue.

La paix accordée par les édits de Poitiers et de Nérac ne pouvait être de longue durée : la lutte n'est plus établie entre le parti calviniste et la royauté de France; cette dernière est, pour ainsi dire, mise hors de combat; épuisée, sans force, ayant perdu toute puissance par ses lâchetés et ses trahisons, elle a abdiqué forcément sa souveraineté. Inhabile à se maintenir, comment aurait-elle pu protéger le catholicisme chancelant, repousser avec énergie les prétentions de la réforme? Presque toujours elle a compromis dans les derniers événements sa dignité et son pouvoir, soit par des transactions timides et honteuses, soit par des persécutions injustes et barbares. La défense de l'Église nécessitait un appui plus ferme et plus redoutable; la sainte union prit sous sa protection la religion attaquée, et laissa le représentant de la monarchie se déshonorer au milieu des débauches et des voluptés d'une cour corrompue. Agissant sous les inspirations immédiates de Rome et même de l'Espagne, elle s'organisa pour combattre et anéantir le calvinisme, sans s'inquiéter de la portée de ses attaques ni des conséquences de son énergique opposition. Que pouvaient alors devenir les édits de paix signés par le roi de France? Ils n'entravent en rien les hostilités, et servent presque toujours, par la nature de leurs clauses alternativement favorables et désavantageuses à chaque parti, à exalter l'ardeur des factions ennemies. Tel fut le sort de l'édit de Poitiers.

Pendant que les guerriers protestants et catholiques cher-

chaient par de continuelles attaques à s'emparer des diverses places de nos provinces, des délégués du parlement de Paris vinrent, au mois de septembre 1579, pour y tenir les *Grands-Jours* [1]. C'étaient MM. de Harlay, président, Perreuse, Viole, Spifame, Delaveau, Lopin, Broé, Duval, Angenoux, Tudert, Bouin, Jubin, Pastoureau, de Marle, Brulard, Jourdain, conseillers. Le célèbre poitevin Barnabé Brisson devait y remplir les fonctions d'avocat général. Les membres du présidial et les officiers de la commune allèrent au devant d'eux jusqu'à Buxeroles *en manteau et en bottes*, à cause de la pluie. Brisson ouvrit cette solennité judiciaire par un discours fort remarquable sur l'origine des Grands-Jours. Un grand nombre d'arrêts et de décisions furent rendus par ces magistrats, aussi bien pour la réformation de certains abus que pour la punition des gens qui avaient dévasté la province. *J'appelle Dieu à témoin*, dit Pasquier dans une lettre au président de Harlay, *que je ne vis jamais procédures aussi belles que celles-là.*

Notre pensée n'est pas de rappeler les détails juridiques de cette cour souveraine; la présence des dignitaires du parlement de Paris, et celle d'un grand nombre d'avocats célèbres, tels que Loysel, Chopin, Pasquier et Pithou, provoqua dans la cité de Poitiers quelques incidents dont le souvenir contraste d'une façon bizarre avec les événements généraux de l'époque. Nous avons hâte d'échapper aux récits des sanglantes catastrophes dont notre province a été durant le XVIe siècle le perpétuel théâtre, pour rappeler des scènes moins tristes et moins douloureuses. Pendant leur séjour à Poitiers, messieurs du parlement, dans l'espoir de se reposer de leurs fatigues judiciaires, s'empressèrent de se faire

[1] Thibaudeau, t. 5, p. 52.

admettre dans la maison des dames Desroches, qui était alors le rendez-vous de savants et de poëtes. Là leur goût pour la littérature trouva de fréquentes occasions d'exercice. Ces dames, en effet, avaient une haute réputation de science et d'esprit; la mère et la fille, au milieu des agitations du siècle, se livraient toutes les deux aux paisibles labeurs des lettres et des sciences. C'était près d'elles que les illustres magistrats venaient discourir longuement sur les créations poétiques de l'esprit, apportant dans ces divers entretiens le tribut de leur érudition, et quelquefois les capricieux élans de leur imagination. Une circonstance puérile en elle-même vint exciter la verve des illustres adorateurs des dames Desroches, et servir de texte à leurs poétiques distractions. « Un jour [1] que Pasquier était allé dans leur maison avec Antoine Loysel, il aperçut, en causant avec la fille, une puce qui, ainsi qu'il le raconte à Pithou dans une de ses lettres, *s'étoit parquée au beau milieu de son sein*. Pasquier, tout jurisconsulte qu'il était, se piquait de galanterie. L'occasion était belle pour débiter ces gentillesses amoureuses qui étaient alors à la mode, et qui, partout admises comme chose convenue et ne tirant point à conséquence, avaient le privilége, même dans leurs plus grandes libertés, d'égayer innocemment la jeune fille sans effrayer la sollicitude maternelle. Pasquier se récria sur la *prudence*, mais en même temps sur la *hardiesse* de cette puce, ou, comme il dit, de *cette petite bestiole*. N'était-elle pas prudente, en effet, d'avoir choisi *ce bel hébergement;* mais aussi n'était-elle pas hardie de s'être logée *en un aussi haut lieu*, exprès, à ce qu'il semblait, pour donner envie de l'y venir prendre? — Les dames Desroches répondant à tout, on s'égaya longtemps à ce

[1] Extrait de la Notice de M. Nicias Gaillard sur Barnabé Brisson.

badinage ; mais la puce méritait bien que, dans ce temps où la poésie était chose peu sérieuse, on fit des vers pour elle. Pasquier en promit, si les dames Desroches voulaient aussi en promettre. Elles s'y engagèrent ; et chacun travaillant de son côté, deux pièces de vers sortirent de ce défi poétique : l'une intitulée la *Puce de Catherine Desroches*, l'autre la *Puce d'Étienne Pasquier*.

» La chose ne devait pas en rester là. Tous les beaux esprits qui se trouvaient alors à Poitiers voulurent prendre part à la lutte. Les vers arrivèrent à foison. On eut la Puce d'Odet Turnepus et celle de René Chopin ; la Puce de Joseph Scaliger, qui se trouvait alors au château d'Abin ; la Puce d'Antoine Loysel, dédiée au premier président de Harlay, et beaucoup d'autres Puces françaises, latines, italiennes et grecques. Après les Puces vint la *Contre-Puce* de Rapin, puis les remercîments de Catherine Desroches aux poëtes *chante-puce ;* et le tout forma un assez honnête volume, imprimé à Paris sous ce titre : *La Puce des Grands-Jours de Poitiers.* » Combien nous semblent étranges ces frivolités poétiques dont se préoccupent des hommes lancés dans le tumulte des événements de leur siècle, exposés aux vengeances et aux réactions des partis, et dont quelques-uns doivent plus tard expier par de terribles persécutions leur fidélité à la cause royale, et d'autres, peut-être, devenir victimes de leur faiblesse et de leurs coupables condescendances !

Les membres du parlement de Paris avaient à peine abandonné Poitiers, que Henri III profita de quelques années de repos que procura à la France le traité signé à Fleix sur la Dordogne, le 29 novembre 1580, pour envoyer dans les provinces des commissaires chargés de remédier aux désordres survenus dans les temps passés. Cette sollicitude royale pour les populations n'était qu'apparente, et les plus

aveugles y entrevoyaient le désir de lever de nouveaux subsides, et surtout celui d'anéantir les progrès de la ligue. « Chers et bien amés, écrivait le roi de France aux maires et » échevins des villes de son royaume, considérans que la » première chose que nous devons rechercher et procurer » après l'honneur de Dieu, est le soulagement de nos peu- » ples et sujets, et qu'après les grandes afflictions, foules » et oppressions qu'ils ont senties et souffertes durant les » guerres et troubles passés, nous ne pouvons mieux les » consoler qu'en les faisant jouir d'un repos assuré ; nous » avons avisé de députer certains bons, dignes, notables et » expérimentés personnages, zélateurs de la gloire de Dieu » et du bien et tranquillité publique, par les provinces de » notre royaume, etc., etc. » Le maire répondit à ces envoyés du roi, et leur exposa les plaintes et les doléances du peuple, *languissant*, *travaillé*, *surchargé*, *pressé de part en outre de l'oppression des gens d'armes, de leurs violences, de leurs tyrannies, contraint de vendre jusqu'à la latte et tuile des maisons, et souffrant des indignités si grandes, qu'elles ne se peuvent ni nombrer ni compter*. Après ce tableau des souffrances populaires, le représentant de la commune, entraîné par ses sympathies pour la ligue, énumère avec une certaine liberté les griefs des populations contre la royauté, disant *toutes choses être bouleversées, que le peuple ne peut rien espérer pour l'advenir de bien, d'heur et de félicité, qu'il remet toutes choses en la main et disposition de Dieu*. Dans cette harangue, entremêlée de textes bibliques et d'invocations divines, le maire, rappelant tous les désastres dont la province du Poitou avait été affligée durant les dernières guerres, déclare qu'elle ne peut payer aucun subside, et qu'elle n'en restera pas moins dévouée à la cause du roi. Malgré la conclusion énergique de ce discours, le sénéchal de Poitiers contraignit la ville au

paiement de l'impôt demandé, *ce qui contribua fortement aux progrès de la ligue.*

La mort du duc d'Anjou [1], frère de Henri III, laissant au roi de Navarre des chances à la couronne de France, donna une nouvelle activité aux projets de l'union catholique. De toutes parts retentirent des imprécations contre les clauses des traités de Poitiers et de Fleix, qui accordaient aux protestants de nombreuses garanties ; l'exaltation religieuse s'empara merveilleusement des souffrances des populations pour en faire le texte de fougueuses déclamations : la révolte contre le roi fut proclamée comme un droit, non par les huguenots, mais par les ardents sectaires de la confédération catholique. Henri III, pour échapper aux périls que soulevaient autour de son trône ces nouveaux ennemis, publia, le 9 juillet 1585, à Nemours, un édit qui détruisit toutes les concessions faites au parti calviniste ; il déclarait ne permettre en France que l'exercice du culte catholique, ordonnant aux ministres de la religion réformée de sortir du royaume dans le délai d'un mois, sous peine de confiscation de corps et de biens. A aucune époque de ces guerres désastreuses, la royauté n'avait été plus faible et plus humble dans ses concessions, qu'elle ne fut vis-à-vis de la ligue. A la lecture de cet humiliant traité, le roi de Navarre éprouva une telle émotion, *qu'un des côtés de sa moustache en blanchit tout-à-coup ;* et lorsqu'on le somma de rendre les places de sûreté qui étaient en sa possession, il protesta, ainsi que le prince de Condé, contre les clauses de l'édit de Nemours, et se prépara à une énergique résistance. Les seigneurs et les gentilshommes de nos contrées s'arrachèrent de leurs châteaux pour marcher de nouveau sous leurs bannières. De

[1] 10 juin 1584.

tous côtés on se prépara au combat; dans les villes, les populations se divisèrent, les haines et les passions s'agitèrent plus vivement encore que par le passé, et, suivant les expressions du maire de Poitiers, *entre les mains de Dieu* furent placées les chances de la victoire; ou bien, en termes plus vrais, chaque parti, se précipitant dans la mêlée, n'a plus de foi que dans la force de son épée et dans l'exaltation de sa haine.

Au nom de la ligue, Emmanuel, duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, pénétra dans le bas Poitou à la tête de deux mille guerriers, et y exerça toutes sortes de ravages sur les domaines des seigneurs calvinistes. Le prince de Condé, accompagné d'un grand nombre de gentilshommes, partit de Saint-Jean-d'Angély et vint à sa rencontre. Le duc de Mercœur, n'osant pas courir les chances d'un combat en rase campagne, se réfugia dans un des faubourgs de la ville de Fontenay, dont le capitaine, quoique catholique, lui avait refusé l'entrée, et y attendit l'arrivée des huguenots. Après plusieurs escarmouches dans lesquelles ses troupes eurent constamment le désavantage, il abandonna son camp durant la nuit, et échappa par une prompte fuite aux attaques du prince de Condé, laissant au pouvoir de ce dernier ses bagages et un grand nombre de prisonniers.

Nous ne voulons pas suivre dans tous leurs détails les expéditions des diverses bandes qui parcouraient en tous sens le territoire du Poitou, arborant des bannières diverses, et laissant toujours, comme traces de leurs victoires, des débris et des dévastations. Plusieurs seigneurs de la ligue ou de la religion réformée cherchent à se créer, au milieu des désordres de ces temps, une position indépendante; ils marchent à la tête de leurs hommes d'armes, pillent les châteaux, menacent les villes, et réalisent souvent, sous le prétexte du

bien public, des projets de vengeance contre des ennemis privés. Chaque forteresse a ses siéges à subir, et chaque ville est soumise aux alternatives de la victoire et de la défaite des diverses factions. C'est ainsi que Lamotte, conseiller au siége royal de Périgueux, abandonne son accoutrement judiciaire pour venir à la tête de plusieurs compagnies ravager les environs de Melle, et y exercer, dans les intérêts de la sainte union, toutes sortes de brigandages, jusqu'à ce qu'il en soit chassé par Saint-Gelais et d'Aubigné, capitaines calvinistes. Le même sort fut réservé au ligueur Ste-Catherine, qui obtint une capitulation honorable, à la condition de ne jamais porter les armes contre les huguenots. Dans toutes ces rencontres, dans tous ces combats partiels éclatent les mêmes incidents et les mêmes catastrophes.

La conservation de la ville de Poitiers préoccupa vivement Henri III après la promulgation de son édit de Nemours : « Il est très-nécessaire, écrit-il à de Boisseguin, gouverneur » de cette cité, que vous preniez garde plus que jamais à la » sûreté de ma ville et château de Poitiers, étant certain que » ceux de la religion prétendue réformée qui sont en icelle » tâcheront toujours, à la faveur de plusieurs de leurs » factions, de s'en rendre maîtres, à quoi je vous prie de » veiller si soigneusement, que par votre vigilance et dex- » térité vous puissiez prévenir les desseins de ceux qui » seroient bien aises d'avoir cet avantage sur moi ; car ce » n'est pas assez de s'être heureusement conservé des ar- » tifices de ceux de la ligue pendant ces derniers troubles ; » il est maintenant question de s'opposer aux surprises des » calvinistes qui sont entrés en défiance dudit édit, et se » sont persuadés que c'est un instrument par lequel on veut » ruiner leur parti. » Vers ce même temps, au mois de septembre 1585, Jean de Chourse, seigneur de Malicorne,

fut investi des fonctions de gouverneur du Poitou, par suite de la mort du comte du Lude, dont l'activité avait si puissamment contribué à faire triompher, dans cette province, la cause du roi et celle de la religion catholique, et dont le nom se trouve mêlé à tous les événements militaires et politiques de ces dernières époques.

Pendant les agitations politiques que provoquait la rivalité des ligueurs et des protestants, l'un des chefs de ce dernier parti, le prince de Condé, songeait à affermir son autorité dans les provinces de l'Ouest par une alliance avec la plus puissante famille de ces contrées. Louis de la Trémoille, duc de Thouars et gouverneur pour le roi en ses pays de Poitou, avait laissé en mourant, outre son fils Claude qui hérita de ses immenses domaines, une jeune fille du nom de Charlotte. Après plusieurs incidents soulevés par la résistance à cette union de Jeanne de Montmorency, veuve du seigneur de Thouars, le mariage fut célébré au château de Taillebourg, le 16 mars 1586, avec beaucoup de solennité, et d'après les cérémonies religieuses du culte réformé. Par cette alliance de la fille de l'ancien chef de la ligue en Poitou, le vieux duc de Thouars, avec Henri de Bourbon, l'ardent calviniste, les deux familles exercèrent dans nos contrées une influence favorable aux destinées du protestantisme. A côté de l'illustre huguenot, de l'ennemi acharné de l'union catholique, marche désormais l'héritier de l'antique dynastie, le jeune Claude de la Trémoille, dont les efforts s'allient à ceux de son beau-frère, le prince de Condé, pour combattre les guerriers de la ligue.

Cette union, dont les débuts promettaient à la cause calviniste des chances de succès, eut un tragique dénoûment. Elle était à peine formée que l'un des époux mourut empoisonné, et que la clameur publique accusa le survivant. Dans les

guerres civiles, la mort se manifeste plus encore par les mystérieuses conceptions de la haine, que dans des combats loyaux et sincères. De retour dans la cité de Saint-Jean-d'Angély, après la bataille de Coutras, le prince Henri de Condé succomba à une mort violente, le 5 mars 1588. « Ce » pauvre prince, écrivait le roi de Navarre à la comtesse de » Grammont, ayant couru la bague le jeudi, soupa se por- » tant bien. A minuit, lui prit un vomissement très-violent » qui dura jusqu'au matin. Tout le vendredi, il demeura » au lit. Le soir il soupa, et, ayant bien dormi, il se leva le » samedi matin, dîna debout, et puis joua aux échecs. Il se » leva de sa chaise, se mit à se promener par la chambre, » devisant avec l'un et l'autre. Tout-à-coup il dit : Baillez- » moi ma chaise, je sens une grande faiblesse. Il ne fut » assis qu'il perdit parole, et soudain après il rendit l'âme. » Les marques du poison sortirent soudain. »

« Une mort si prompte, dit l'historien de Thou, fit soupçonner qu'il avait été empoisonné. On en fut convaincu par l'écume qui sortit de sa bouche aussitôt après sa mort, et l'ouverture que les médecins firent de son corps, le lendemain, ne laissa aucun lieu d'en douter. Non-seulement toute sa peau devint d'une couleur livide et plombée, mais les parties même intérieures et les intestins se trouvèrent gâtés et enflés d'une humeur âcre et noirâtre. Outre cela, le ventricule était pareillement tout livide, et, dans sa partie supérieure, un peu au dessous de l'œsophage, à droite, il avait une ouverture de la largeur d'un doigt. En sorte qu'il y avait beaucoup d'apparence que c'était par là que s'étaient infiltrées ces humeurs corrompues qui tenaient bandée toute la capacité des parties intérieures. Enfin, après une dissection et un examen exact du ventricule, on trouva sa partie droite toute déchirée et gangrenée, et le foie, aussi

bien que les poumons, gâté de ce côté-là. Tous signes, dirent les médecins et chirurgiens qui assistèrent à cette opération, d'un poison très-violent et très-corrosif, ce qu'ils attestèrent par l'acte qu'on dressa de leur déposition, et qu'ils signèrent [1]. »

La justice, par les ordres du roi de Navarre, procéda à une minutieuse enquête, sous la direction de messire René de Cumont, prévôt de la sénéchaussée de Saintonge au siége de Saint-Jean-d'Angély, pour découvrir les auteurs de cet attentat qui avait jeté la consternation parmi tous les seigneurs calvinistes. On serait tenté de croire que le résultat de cette information judiciaire fut empreint des passions de l'époque, et qu'en désignant comme coupable du crime la jeune Charlotte de la Trémoille, veuve de la victime, les magistrats subirent peut-être la contrainte des haines politiques. C'était, en effet, un vaste texte de récriminations et de clameurs de la part des calvinistes, que la culpabilité de la noble dame catholique, poussée au crime par les suggestions criminelles des papistes et des ligueurs. Quelque monstrueuses qu'apparaissent ces accusations contre la veuve du prince de Condé, elles rencontrèrent parmi les contemporains des convictions énergiques, et devinrent la base de toute l'enquête juridique. Les auteurs contemporains sont remplis de diatribes contre la prétendue coupable : pour les uns, c'est une femme fanatique livrée aux volontés de la ligue, poussant jusqu'au crime l'exaltation de son aveugle dévoûment; pour les autres, la religion et la politique ne sont plus le mobile de son crime, elle a cédé à un amour violent, et, dans son enthousiasme pour le jeune page Permillac de Belcastel, elle a eu recours à un forfait pour pro-

[1] Hist. de Saintonge, de M. Massiou, 3e période, t. II, p. 104.

téger l'infamie de ses passions. Quelques-uns ajoutent même que l'enfant qu'elle portait dans son sein était le fruit d'un adultère. Dans la vivacité de ces accusations, dans leur variété, dans leurs contradictions, ne pouvons-nous pas rencontrer quelques paroles de justification pour cette malheureuse femme? N'était-ce pas par d'injustes calomnies que les passions politiques de ces époques agitées purent transformer en coupable la jeune Charlotte de la Trémoille? Voici, au reste, d'après M. Massiou, le résumé des mémoires du temps et de l'instruction judiciaire :

« Quinze jours avant la mort du prince, Jean Ancelin Brillaud, intendant de la maison, conduisit deux chevaux chez un aubergiste du faubourg de Taillebourg, à Saint-Jean-d'Angély, et lui recommanda, en lui promettant une forte récompense, de les bien soigner et de les tenir prêts à partir d'un moment à l'autre. Ce fut sur ces chevaux que Brillaud et le page Belcastel prirent la fuite immédiatement après la consommation du crime. Le premier fut arrêté, ramené à Saint-Jean-d'Angély et mis à la question. Dans son interrogatoire, il déclara que la princesse lui avait ordonné de compter mille écus à Belcastel, et d'acheter deux chevaux pour assurer la fuite de ce page en Italie. On arrêta aussi à Poitiers le valet de chambre de Charlotte de la Trémoille. Dans sa translation à Saint-Jean-d'Angély, cet homme se répandit en imprécations contre sa maîtresse, et fit des révélations aux archers qui l'escortaient. « *Ah! Madame est bien méchante*, s'écria-t-il, *qu'on saisisse son tailleur; il peut dévoiler la trame qui avait été ourdie contre les jours de Monsieur le prince. Pour moi, je confesserai sans crainte de tout ce que je sais.* » Il paraît qu'en considération des aveux que ce valet de chambre fit au prévôt, le roi de Navarre lui fit grâce, car rien ne constate son supplice ou son évasion. Mais

par sentence de la sénéchaussée, l'intendant Brillaud fut condamné à être écartelé, et le page Belcastel à être pendu en effigie, attendu sa fuite. Cette sentence fut confirmée par une nouvelle commission judiciaire, et son exécution eut lieu sur le plan de Saint-Jean-d'Angély, le 11 juillet 1588. Dans les derniers instants qui précédèrent son supplice, Brillaud donna des marques évidentes de folie, « ce qui fit croire, ajoute de Thou, qu'il n'avait pas la tête fort saine, et que, par conséquent, il n'y avait pas grand fond à faire sur ses dépositions. »

Est-il possible, en présence de tels documents, de croire à la vérité des accusations portées contre Charlotte? N'est-il pas assez douloureux d'avoir à mentionner des crimes irrécusables, sans accepter comme évidents ceux qui n'ont existé que dans l'imagination exaltée des partis? Pourquoi vouloir associer aux destinées criminelles de l'Italienne Catherine de Médicis la jeune fille de la maison seigneuriale de Thouars? Malgré l'invraisemblance des preuves, le caractère mensonger des dépositions, Charlotte de la Trémoille fut livrée à la justice, et dans la prévision d'une condamnation à mort, on lui accorda comme insigne faveur de n'être exécutée que quarante jours après son accouchement.

Loin d'accepter la juridiction de la sénéchaussée de Saintonge, la veuve du prince de Condé invoqua celle du parlement de Paris en sa qualité de fille du sang royal, protestant contre toutes décisions qui pourraient intervenir. Sa requête fut favorablement accueillie par la cour souveraine de Paris, et elle rendit un arrêt par lequel elle évoqua l'instruction de toute cette affaire. Malgré cette solennelle décision, le grand prévôt de la sénéchaussée de Saintonge poursuivit la procédure commencée; alors, par un second arrêt, le parlement de Paris annula tous les actes de cette instruction

judiciaire, fit défense aux commissaires du roi de Navarre de la continuer, les décréta de prise de corps, et confisqua leurs biens jusqu'à la justification de leur résistance aux sommations de la justice. Dans cette lutte juridique le parlement fut vaincu, et Charlotte de la Trémoille fut condamnée à mort comme complice de l'empoisonnement de son époux. Cet arrêt ne reçut point son exécution. La prétendue coupable fut gardée prisonnière dans le château de Saint-Jean-d'Angély sous la garde de Jean de la Rochebeaucourt, sieur de Sainte-Mesme, gouverneur de la ville pour le roi de Navarre.

Dans toute cette procédure, n'est-il pas facile de reconnaître l'influence hostile des passions, et de se convaincre que la culpabilité de la veuve du prince de Condé n'était rien moins que prouvée? Pour venger les mânes de la victime frappée, pour apaiser les clameurs accusatrices de la multitude calviniste, il fallait une autre victime; la justice capricieuse des partis sacrifia la fille des descendants de la Trémoille et des Montmorenci. Que lui importait l'honneur d'une pauvre femme? n'est-elle pas trop heureuse de conserver sa vie sauve, et de pouvoir, dans la suite, procéder à une complète réhabilitation? La captivité de Charlotte dura sept années; le roi de Navarre, devenu roi de France, proclama le 24 juillet 1596 son innocence, et donna ainsi un solennel démenti aux assertions juridiques des commissaires de la sénéchaussée de Saintonge. Les pièces du procès furent brûlées, afin qu'il ne restât aucune trace des calomnies et des accusations qui auraient pu souiller injustement la mémoire de la princesse. Tel fut le dénoûment des catastrophes judiciaires que la veuve du prince de Condé eut à subir après la mort violente de son époux. Le mystère de ce dramatique événement ne fut jamais pénétré, et l'histoire ne peut en

aucune façon flétrir un coupable. Les poursuites dirigées contre Charlotte ne firent que jeter plus de ténèbres encore sur tous ces faits ; dans cette pénible alternative, il était de notre devoir, en racontant ces divers incidents, de repousser loin des deux victimes toutes les accusations qui ont associé à la mort du mari le crime de la femme.

Par le décès du prince de Condé, Henri de Bourbon, roi de Navarre, devint l'arbitre des destinées calvinistes dans les provinces de l'Ouest. Tour à tour guerrier intrépide et profond politique, son activité se déploya aussi bien sur les champs de bataille que dans les assemblées où les religionnaires discutaient et préparaient toutes les chances de l'insurrection. D'habiles capitaines, Saint-Gelais, d'Aubigné, La Trémouille, Châtillon, La Rochefoucauld et Duplessis-Mornay, s'emparent des diverses places fortes du Poitou, telles que Chizé, Saint-Maixent et Fontenay. La guerre civile éclate plus vive que jamais. Les commotions dont Paris était le théâtre, vers le milieu de l'année 1588, ont un immense retentissement dans toutes les contrées occupées par les troupes du parti huguenot. C'est en vain que le gouverneur du Poitou, soutenu par Lavardin, veut s'opposer aux envahissements et aux conquêtes des révoltés. La cité de Marans, qui était tombée au pouvoir de ce dernier, fut bientôt reprise par le roi de Navarre. Celle de Montaigu, assiégée par Philippe de Lorraine, duc de Mercœur, fut délivrée par ce même prince. Quelques jours après, Niort, malgré la vigoureuse résistance et les efforts de Malicorne, aidé de plusieurs gentilshommes poitevins, parmi lesquels se trouvaient La Rochejaquelein et Pont de Courlay [1], tomba au pouvoir des calvinistes commandés par Saint-Gelais, lequel en fut institué gou-

[1] Histoire de Niort, par Briquet.

verneur par le roi de Navarre. Ces nombreux triomphes des armes calvinistes, l'insuccès de l'expédition du duc de Nevers en Poitou, et surtout les troubles suscités par la faction des Guise, inspirèrent à Henri III, alors proscrit au sein de son royaume, la pensée d'associer à sa cause le chef des insurgés de l'Ouest ; mais, entraîné par la coupable tyrannie de la sainte union, il promulgua, le 19 juillet de la même année, dans la cité de Rouen, le funeste édit qui vint rallumer dans toute leur force les haines et les discordes civiles. « Nous jurons, y était-il dit, d'employer de bonne » foi toutes nos forces et moyens, sans épargner notre pro- » pre vie, pour extirper de notre royaume, pays et terres » de notre obéissance, tous schismes et hérésies condamnés » par les saints conciles, et mêmement par celui de Trente, » sans faire jamais aucune paix ou trève avec les hérétiques, » ni aucun édit en leur faveur.

» Déclarons rebelles et désobéissants à nos commande- » ments, et criminels de lèse-majesté, ceux qui refuseront » de signer la présente union, ou qui, après avoir icelle » signée, s'en départiront et contreviendront au serment » que pour ce ont fait à Dieu et à nous. » . . . . .

. . . .

Pendant que cette ordonnance royale était proclamée dans la cité de Poitiers, et accueillie avec enthousiasme par ses habitants, les religionnaires tinrent une assemblée générale dans celle de la Rochelle. Là, leurs droits furent monumentés dans une *humble requête* adressée au roi en l'assemblée des états, *au nom des Français exilés pour la religion* [1]. Pour toute réponse à cette manifestation publique, les états, dominés par l'influence catholique des ligueurs, déclarèrent « Henri

[1] Histoire de Saintonge, par Massiou.

» de Bourbon indigne de succéder à la couronne comme
» hérétique relaps, suppliant très-humblement le roi de le
» dépouiller du gouvernement de Guienne dont il portait
» toujours le titre, et d'ordonner la confiscation de toutes
» ses seigneuries mouvantes de la couronne de France [1]. »
Tout en souscrivant à ces conditions presque humiliantes, Henri III songea à se venger de celui qui l'avait si souvent outragé, et, dans un accès de sombre colère, il fit massacrer dans le château de Blois le duc et le cardinal de Guise, ces deux chefs de la sainte ligue.

Cette catastrophe, loin d'apaiser les troubles, ne servit qu'à irriter les esprits. De toutes parts retentirent des cris de vengeance aussi bien que des transports de joie. Si les calvinistes s'apprêtent à maintenir leur indépendance par la force des armes, les catholiques enrôlés sous les bannières de la sainte union proclament comme une nécessité la révolte et le mépris contre la royauté. La cité de Poitiers, jusqu'alors fidèle aux destinées royales, fut agitée par des troubles dont la mort des Guise devint l'occasion. Boisseguin qui en était gouverneur, le vicomte de la Guierche son gendre, l'évêque de Poitiers Saint-Belin, et le maire, se mirent à la tête des insurgés. Des barricades furent élevées dans les rues, des luttes assez vives s'y engagèrent, et sans l'énergique répression de Malicorne et de Sainte-Souline, la populace ameutée se serait livrée aux plus coupables excès. Ces tentatives d'agitation au sein de Poitiers contraignirent Henri III à venir lui-même pour rétablir le bon ordre. Mais l'autorité du roi de France devait pâlir devant la fureur des factions, aussi bien à Poitiers que dans la capitale du royaume. A son approche, les portes de la ville furent soi-

[1] Histoire de Saintonge, par Massiou.

gneusement fermées ; la garnison du château chassée, et du haut des remparts plusieurs coups de canon dirigés sur l'armée royale, apprirent au roi combien grande était l'antipathie qu'avaient soulevée contre lui les derniers événements. L'évêque Saint-Belin, assisté du religieux Protaise, encouragea vivement ces élans de révolte ; de fougueux prédicateurs parcoururent les rues, appelant aux armes toute la population pour venger, disaient-ils, *la cause de Dieu*. Ce fut en vain que quelques hommes modérés et influents voulurent s'interposer entre le roi méconnu et la cité révoltée ; Henri III, humilié, abandonna ses projets de soumission, et, pour toute vengeance, il déclara la ville de Poitiers coupable du crime d'insurrection, et transféra à Niort son présidial. Après cette éclatante manifestation de leur attachement aux principes de la ligue, les catholiques exaltés de Poitiers prêtèrent le serment solennel à l'acte d'union. Un conseil fut organisé sous l'impulsion des chefs que nous avons signalés ; des troupes assez nombreuses durent protéger la ville contre toute attaque, et s'opposer aux expéditions continuelles des guerriers calvinistes, et aux tentatives de répression émanées des officiers du roi. Le vicomte de la Guierche alla surprendre le château de Chauvigny, et en confia la garde aux soldats de la ligue.

Les progrès de l'insurrection catholique inspirèrent à Henri III la pensée de réaliser la conciliation depuis si longtemps projetée entre le roi de Navarre et lui. Placé entre deux factions ennemies, ayant tour à tour satisfait à leurs exigences, il se trouvait presque délaissé au sein de son royaume ; le fanatisme et la trahison faisaient éclater à chaque instant autour de lui de nouveaux périls. Ne pouvant se rallier aux ligueurs, et franchir l'abîme qu'avait creusé entre cette faction et lui la catastrophe de Blois, il

eut une entrevue au château de Plessis-lez-Tours, le 30 avril 1589, avec le roi de Navarre ; là, ces deux princes jetant sur leurs querelles passées un voile d'oubli, se jurèrent une réciproque amitié ; déjà leurs troupes s'étaient réunies près de Beaugenci pour marcher ensemble contre Paris, lorsque Henri III fut frappé mortellement par le poignard d'un moine fanatique, le 1er août de la même année. Avec lui, et comme occasion de nouvelles discordes, s'éteignait la race des Valois. Sur sa tombe entr'ouverte, les fidèles chevaliers de la royauté ne purent pas faire entendre le cri national : *Le roi est mort! vive le roi!* Les factions politiques arborèrent avec plus d'énergie que par le passé leurs diverses bannières ; la couronne de France fut jetée dans la mêlée, comme récompense à décerner au vainqueur. Et pendant que l'armée des protestants et des catholiques proclame comme roi Henri de Navarre, les ligueurs lui opposent, sous le titre de Charles X, un vieillard faible et sans énergie, le cardinal de Bourbon. La lutte s'anime sous l'impression de ces événements ; et si, entre les deux factions, le fanatisme a jeté deux cadavres immolés par l'assassinat, combien de sang ne doit pas encore être versé avant d'arriver au dénoûment de cette crise nationale ! Le roi de la ligue ne put pas, en personne, soutenir les prétentions de son parti ; prisonnier à Chinon, il fut conduit dans le château de Maillezais, et placé sous la garde du brave d'Aubigné. Ce fut en vain que les séductions et des menaces de tous genres cherchèrent à ébranler sa fidélité ; aux offres de cent mille écus d'or que lui fait la duchesse de Retz, il répond par des paroles de mépris ; aux projets de lâche trahison, il oppose un courage et une magnanimité admirable, forçant l'assassin lui-même à implorer son pardon.

Notre pensée n'est pas de suivre le prince béarnais dans tous les incidents de son aventureuse vie, alors qu'il cherche à conquérir par la force des armes la couronne de France. Nous avons seulement à résumer les événements auxquels donnèrent lieu, dans nos contrées, les luttes des ligueurs et des partisans de la royauté de Henri de Bourbon. A peine la nouvelle de la mort de Henri III fut-elle parvenue à Poitiers, que les guerriers de la sainte union commencèrent leurs excursions à travers tout le pays. Les cités de Montmorillon et de Saint-Savin tombèrent en leur pouvoir ; le vicomte de la Guierche soutint avec ardeur les intérêts de leur faction ; de nombreuses escarmouches signalèrent cette prise d'armes, et le fougueux vicomte trouva la mort sur le champ de bataille dans une rencontre avec Jean de Châtaigner, sieur d'Aubin, auquel Henri IV avait confié, de concert avec Malicorne, la défense de la partie du Poitou située au-delà de la Vienne.

La ville de Poitiers, depuis la mort de Henri III, était devenue pour les provinces de l'Ouest le centre le plus actif de la faction des ligueurs. Ses habitants, dévoués aux intérêts des Guise, bravaient la nouvelle puissance royale, et s'inquiétaient peu des menaces du prince de Conti, dont l'armée cernait leurs remparts. Le jeune duc de Guise, échappé de la prison où il avait été placé après la mort de son père, et ayant foi dans leur fidélité, manifesta le dessein de se rendre dans leur cité pour repousser, au milieu d'eux, les attaques de l'ennemi commun : « Messieurs, leur écrivait-il le 17 » août 1591, je veux bien vous avertir comme Dieu m'a tiré » des mains de mes ennemis, et vous assurer aussy que je » ne désire rien tant que de vous faire paroître l'affection » que je vous porte ; je m'en vais à Bourges pour assembler

» mes amis, et espère bientôt, avec l'avis de M. de la Châtre, » que nous vous irons voir; en attendant, aimez-moy, et » je vous serai à jamais votre plus affectionné ami [1]. »

Les ligueurs de Poitiers furent hautement encouragés dans leurs projets de rébellion contre Henri de Navarre, non-seulement par le jeune duc de Guise, mais encore par le prévôt des marchands de Paris, par les ambassadeurs d'Espagne, et par le duc de Mayenne, l'un des chefs les plus ardents du parti catholique. « Vous pouvez croire, leur » écrivait ce dernier, que, connaissant combien il importe » pour tout le bien général de notre cause, que vous soyez » délivrés de la tyrannie et oppression des ennemis, j'y » apporteray tout le soing, diligence et bonne affection » possible, m'assurant que, pour si peu de temps que ce » secours peut tarder, vous vous évertuerez à résister à la » nécessité qui sera du temps, et aux pratiques secrètes et » entreprises des ennemis; de quoy je supplie votre Sei- » gneur vous faire la grâce et vous conserver en toute » prospérité. » Malgré ces protestations de dévoûment et ces promesses de secours, lorsque l'année suivante la cité de Poitiers fût assiégée par les armées royalistes sous les ordres de Malicorne, assisté de Claude de la Trémouille, duc de Thouars, de Louis de Châteigner, de la Rochechouart et de Parabère, aucun renfort ne lui fut expédié, et elle échappa à un long blocus par le courage de ceux qui la défendaient. L'abjuration de Henri de Navarre, solennellement prononcée dans l'église de Saint-Denis, le 25 juillet 1593, mit un terme aux divisions religieuses qui avaient provoqué tant de catastrophes durant ce dernier siècle. Les passions s'apaisèrent; les gentilshommes portèrent à la nouvelle

[1] Thibaudeau, t. [illegible]

royauté toute l'ardeur de leur affection et de leur vaillance; les communautés bourgeoises et municipales, si rudement agitées par les guerres récentes, acceptèrent avec joie le nouveau monarque; et, malgré les fougueuses prédications de quelques fanatiques ligueurs, plusieurs villes, dévouées jadis aux intérêts de la sainte union, désertèrent la bannière de la famille des Guise, pour s'associer aux destinées de la nouvelle dynastie : Poitiers fut de ce nombre. Une transaction honorable entre cette cité et Henri IV intervint pour garantir l'avenir de toutes les récriminations du passé; et, grâce à l'active coopération de Scévole de Sainte-Marthe, « homme très-vertueux, très-savant, excellent poëte, et » extrêmement habile dans le maniement des affaires, » la ville révoltée rentra sous l'obéissance du roi de France, sans avoir à éprouver les humiliations de la défaite ni les vengeances du vainqueur. Des députés furent envoyés vers Henri IV pour prêter entre ses mains serment de fidélité : c'étaient MM. de Sainte-Marthe, lieutenant général, Fumé, conseiller au présidial, Bretonneau et Lefranc, chanoines, Philippe Layné, docteur, Jacques Baraut, avocat, Louis Peyraud, procureur. « Le nouveau roi, dit l'historien de Thou, ravi qu'une ville de cette importance et si éloignée se fût soumise, les reçut très-bien, et donna en leur faveur un édit par lequel fut cimentée l'union de la cité soumise au monarque victorieux [1]. » Telle fut l'issue du mouvement insurrectionnel que la faction dite des ligueurs provoqua dans notre province, et dont le dénoûment se trouve formulé dans les termes de la déclaration par laquelle Henri IV accueillit la soumission de la ville de Poitiers.

« Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et de Na-

[1] Thibaudeau.

» varre, à tous présents et à venir, salut. Dieu, qui par
» ses secrets jugements souffre le mal pour un temps, a
» permis, sous le nom de la ligue et prétexte de la religion
» catholique, depuis quelques années, une puissante faction
» en ce royaume, en laquelle, outre la plupart des peuples
» d'icelui, et même les habitants des meilleures villes de cedit
» royaume, sont entrés plusieurs princes étrangers, anciens
» ennemis de la grandeur de la France, qui l'ont telle-
» ment ébranlée, qu'elle a été fort proche de sa chute et
» entière ruine : mais la Providence divine qui gouverne
» toutes choses avec une justice et sapience incompréhen-
» sible, après avoir souffert par l'espace de six ans les
» désordres, meurtres, ruines, saccagements, pilleries et
» autres espèces de maux dont a été comblé ce royaume,
» et rendu du plus beau et plus florissant de l'Europe qu'il
» étoit, l'un des plus difformes, confus et misérables de
» toute la terre, a converti à la confusion et ruine des
» étrangers, ce qu'ils tenoient pour plus assuré fondement
» de leur imaginaire prétention ; c'est la faveur et assistance
» des peuples et bonnes villes de ce royaume, lesquels
» ayant finablement, au moyen de notre conversion à la
» religion catholique, les yeux dessillés, pour voir que tels
» desseins ne tendoient qu'à l'usurpation et démembrement
» de cet état, et y établir les dominations nouvelles, étran-
» gères et tyranniques à l'oppression et ruine desdites
» villes, et grand scandale au préjudice de la vraye piété
» et religion catholique, elles ont pris pour la pluspart une
» bonne et salutaire résolution de se départir de leur asso-
» ciation, de reconnoître leur devoir, à quoy Dieu et
» nature les obligent envers nous à se réduire à notre obéis-
» sance, du nombre desquelles a été notre bonne ville de
» Poitiers, l'une des premières de notre royaume, non-seu-

» lement par la grandeur et antiquité d'icelle, mais aussi » par la célèbre université qui la décore, et fidélité qu'elle » a toujours gardée aux rois nos prédécesseurs, dont la » mémoire reluit aux beaux priviléges qui l'obligent de tant » plus à son devoir envers cette couronne ; ce que les habi- » tants d'icelle tant ecclésiastiques que nos officiers, maire, » échevins et bougeois, ayant bien reconnu, ont envoyé » leurs députés vers nous pour nous apporter le témoi- » gnage de la reconnaissance et fidélité qu'ils nous doivent; » à quoy les ayant reçus de très-bon cœur avec tout amour » et affection, désirant leur en faire ressentir les effets, » nous, par l'avis de notre conseil, où étoient les princes » de notre sang, bon nombre de prélats et autres grands, » notables personnages, avons déclaré ce qui s'en suit. »

A la suite de ce préambule, plusieurs articles réglementaires, concernant l'exercice de la religion catholique, furent formulés, et servirent de garantie à la soumission de ceux qui avaient embrassé le parti de la ligue. L'article 6 proclamait l'amnistie du passé : « Voulons aussy, y était-il dit, que » la mémoire de toutes choses passées en notre dite ville de » Poitiers, depuis le commencement des présents troubles, » soit et demeure éteinte et assoupie, tant en la prise des » armes, forcément et démolition, et tout ce qui a été fait » par ceux de la ville et autres qui ont été employés par » eux, lesquels doivent jouir de notre présente grâce, tant » audit Poitiers qu'en les autres villes et châteaux, forte- » resses et maisons et démolition d'icelles, prise de deniers » de nos recettes générales et particulières, decimes et » toutes impositions et levées de deniers, etc. . . . . » et tout ce qui a été geré, negocie, ecrit, parle ou prèché, » et généralement tous les actes d'hostilités faits en quelque » forme et maniere que ce soit, en public ou en particu-

» lier, en dedans ou dehors du royaume, depuis ou durant
» les présents troubles, sans qu'il en puisse à l'avenir estre
» fait aucunes poursuites et recherches; et en ce avons im-
» posé et imposons silence à nos procureurs généraux et
» tous autres; et afin que nos sujets puissent vivre en
» bonne union, paix et concorde, nous leur deffendons de
» se provoquer les uns les autres par injures, outrages,
» reproches de ce qui s'est passé : enjoignons de vivre pai-
» siblement comme frères, amis et concitoyens, sur peine
» d'être punis comme perturbateurs du repos public. »

Ces paroles d'amnistie calmèrent l'irritation des dernières luttes : les masses, si vivement agitées, acceptèrent avec joie la nouvelle royauté; et si quelques murmures vinrent donner un démenti aux désirs de repos qui éclataient de toutes parts, ils émanèrent de quelque moine fanatique ou de quelque seigneur ambitieux. Ce fut une véritable transaction entre la réforme et l'église catholique représentée par l'union, dont Henri IV devint le royal intermédiaire. L'ancien édit de Poitiers fut de nouveau promulgué, l'exercice du culte protestant reconnu d'une manière irrévocable, et, dans cette situation difficile des partis, chacun reçut quelque garantie; en un mot, quelques instants de calme succédèrent aux orages passés, et si cette pacification éphémère ne dura que le court espace d'une trêve, du moins devons-nous en constater la généreuse pensée, et en glorifier celui qui en a été le héros.

Malgré les efforts de pacification, il était difficile à Henri IV de comprimer toutes les agitations passées : non-seulement de puissants seigneurs, dont l'activité guerrière avait rencontré dans les guerres de religion d'éclatantes occasions d'indépendance, cherchèrent à raviver les haines à demi éteintes, et à renouveler les sanglantes luttes du dernier

siècle ; mais encore on vit à travers plusieurs provinces des populations entières ruinées par les malheurs passés, chercher dans d'imprudentes et aventureuses expéditions les moyens de se venger, et peut-être plus encore, des prétextes de pillage. En 1593, les paysans d'une partie de la Guienne parcoururent tout le pays, laissant après eux les traces d'une épouvantable destruction ; et les populations effrayées, comme preuve de la terreur qu'ils inspiraient, leur donnèrent la dénomination de *Croquants*. Contre ceux du Poitou s'avancèrent les sieurs de Malicorne et de Châtaigner, qui donnèrent à leur répression les sanglants appareils d'un combat sérieux. Au-delà de la Loire, sur la terre de Bretagne, un autre ennemi menaçait encore d'agiter le royaume de France. En 1595, le duc de Mercœur, l'un des principaux chefs de l'ancienne ligue, cherchait à se créer dans l'Ouest une puissance indépendante de la couronne royale : assemblant autour de lui tous les mécontents, quelles que fussent leurs bannières religieuses, il s'avança jusque dans le Poitou, et s'empara de Mirebeau. Impuissant à repousser son ennemi par la force des armes, Henri IV acheta une trêve de trois mois : à l'expiration de ce délai, le gouverneur de la Bretagne renouvela ses incursions et ses pillages sur tout notre territoire. Repoussé par Malicorne, qui convoqua à cet effet une assemblée de la noblesse du bas Poitou, il n'en continua pas moins ses tentatives de rébellion contre l'autorité du roi de France. Enfin, ce dernier résolut de terminer cette guerre désastreuse, et bien propre à entretenir les germes des anciennes discordes civiles ; il s'avança vers la Bretagne, et sa seule présence suffit pour faire rentrer dans l'obéissance le duc de Mercœur.

Pendant qu'il pacifiait ainsi les provinces des bords de la Loire, d'autres symptômes de discussions éclataient en

Poitou. Les protestants, mécontents de l'inaction et aussi de l'apostasie de leur ancien chef, ne cessaient de réclamer l'exécution des promesses naguère faites : la promulgation récente de l'édit de Poitiers leur semblait un bien faible avantage, et une compensation presque ironique aux luttes qu'ils avaient soutenues et aux persécutions dont ils avaient été victimes. Déjà éclataient des paroles d'énergique réprobation; d'insultantes épithètes étaient jetées à la face du *Béarnais félon;* des menaces de révolte se propageaient, lorsqu'eut lieu dans la cité de Châtellerault l'assemblée des églises réformées. Là s'accomplirent les préliminaires du fameux édit de Nantes. Le comte de Schomberg et le président de Thou, délégués du roi, furent chargés d'amener entre les deux cultes une transaction définitive, et le 13 avril 1598 fut proclamé à Nantes l'édit royal, destiné à mettre fin à la guerre civile. « Il fut arrêté, d'après l'assemblée de Châtellerault, que les réformés conserveraient l'exercice public de leur religion dans les lieux où il était alors établi, et en outre dans les manoirs de tous seigneurs protestants, hauts justiciers et tenant fief de haubert ; qu'ils jouiraient des droits de citoyens et seraient admis à tenir tous états, dignités et offices publics; que leurs pauvres seraient reçus dans les hôpitaux, et les écoliers dans les universités, comme ceux des catholiques; qu'il y aurait dans chaque cour de parlement une chambre mi-partie formée d'un égal nombre de catholiques et de protestants, pour juger les procès dans lesquels les réformés seraient parties intéressées; que les ministres de l'Évangile jouiraient de certaines prérogatives, et recevraient un traitement sur le trésor royal; que tous les biens confisqués sur les huguenots depuis Henri II seraient restitués aux héritiers légitimes, et que, par compensation, les réformés rendraient tous les biens ecclésiastiques qu'ils

détenaient, souffriraient le rétablissement du culte romain partout où il avait été supprimé, se conformeraient à la discipline extérieure de l'église romaine, observeraient les jours et fêtes et paieraient la dîme au clergé ; enfin, qu'ils pourraient, sous le bon plaisir du roi, et en présence de commissaires par lui délégués, tenir des synodes et assemblées générales en temps et lieux convenables, pour l'administration des affaires de leurs églises [1]. »

Ainsi que toutes les transactions politiques, celle-ci rencontra dans les deux partis de violentes récriminations. Le parlement essaya une faible opposition en faveur de l'Église ; l'esprit fanatique de quelques moines travailla déjà, dans les mystères des cloîtres, à venger cet attentat aux droits du clergé. Les protestants eux-mêmes, pour lesquels avait été rendu l'édit de Nantes, s'irritèrent de certaines restrictions. Et si, dans cette ordonnance royale, se rencontraient ces admirables paroles, « Il ne faut plus faire de distinction » entre les catholiques et les huguenots, il faut que tous » soient bons Français, » les haines religieuses soulevèrent encore de violentes antipathies. Cependant en Poitou, grâce à l'habileté de Parabère, gouverneur de cette province, l'édit reçut partout sa complète exécution ; les églises catholiques, les temples se rouvrirent de toutes parts, offrant à la ferveur des fidèles le libre exercice des deux cultes.

Prévoyant bien que les contrées de l'Ouest, si longtemps agitées par les dernières guerres, rentreraient difficilement dans les voies conciliatrices dont il prenait la noble initiative, Henri IV confia à Maximilien de Béthune, baron de Rosny, duc de Sully, la mission d'accomplir son œuvre de pacification ; il le nomma gouverneur du Poitou. Serviteur dé-

[1] Extrait de l'Histoire de Saintonge, de M. Massiou, t. 2, 3e partie, p. 165.

voué, guerrier intrépide, homme d'état habile, le mandataire royal avait non-seulement à représenter dans notre province l'autorité du roi, mais il lui fallait encore anéantir tous les germes de révolte dont l'avenir semblait devoir être fécond. Le 22 juin 1604, il fit son entrée solennelle dans la cité de Poitiers, et, au milieu des hommages officiels qui l'accueillirent de toutes parts, le clergé se fit remarquer par l'exaltation de son zèle et l'ardeur de sa respectueuse soumission. Le nouveau gouverneur étendit au-delà des limites du Poitou sa mission pacifique; dans un voyage qu'il fit à la Rochelle, il chercha à calmer l'effervescence des huguenots, et reçut, au milieu de fêtes vraiment royales, l'assurance de leur soumission et de leur fidélité au roi de France. A Thouars, il s'efforça de ramener le duc de la Trémouille, dont l'influence menaçait de s'étendre et de rétablir l'ancienne confédération calviniste. Près de ce noble seigneur, il rencontra les anciens chefs des guerriers protestants en Poitou, Parabère, d'Aubigné, et plusieurs autres capitaines dont l'intimité présageait quelques projets hostiles. Partout il proclama les heureux effets de l'amnistie; les populations trouvèrent en lui un conciliateur juste et impartial; huguenots et catholiques n'invoquèrent jamais en vain l'efficacité de son intervention. La mort du duc de Thouars, le moteur de toutes les intrigues et chef des mécontents, facilita beaucoup, il faut en convenir, les progrès de la pacification à laquelle travaillait si ardemment le duc de Sully.

Vers ce même temps, en 1606, les protestants résolurent de tenir dans la cité de la Rochelle une assemblée nationale, à laquelle assisteraient les députés de toutes les églises réformées. Effrayé des conséquences de cette décision, et craignant que les souvenirs de l'ancienne indépendance calviniste

dont cette ville avait été le glorieux théâtre ne fissent renaître de coupables désirs et d'audacieuses tentatives, Henri IV, sans oser mettre obstacle à cette réunion, obtint, par l'intermédiaire de Sully, qu'elle aurait lieu dans la cité de Châtellerault. Là s'assemblèrent tous les hommes les plus remarquables du parti protestant, le duc de Bouillon, Duplessis-Mornay, d'Aubigné, Lesdiguière. Leur pensée secrète, formulée, disait-on, dans un mémoire, était de constituer au sein de la France une république calviniste, ayant ses lois, ses chefs, libre enfin de toute indépendance avec la royauté nationale. Au contraire, le but avoué du duc de Sully, chargé de représenter le roi de France, était de rappeler les droits nouvellement proclamés, les bienfaits qui en devaient résulter pour le bien des protestants. Malgré cela, dès le début, l'assemblée fut agitée par d'orageuses discussions; les chefs protestants firent circuler contre les intentions du roi des accusations malveillantes, et le négociateur royal dut avoir recours à toute son habileté pour détruire l'impression fâcheuse de ces diverses calomnies.

En 1609, un synode national fut réuni dans la cité de Saint-Maixent. Les membres de cette assemblée, loin de soulever d'anciennes animosités et de faire un appel à des passions presque éteintes, s'occupèrent activement des intérêts de leur communauté religieuse. Plusieurs règlements empreints d'une incontestable utilité ý reçurent une sanction officielle. Ils s'occupèrent principalement des enfants des pasteurs, et réglèrent en ces termes l'avenir de leur éducation : « Les » enfants des pasteurs peu moyennés sont exceptés de la » rigueur de l'article portant que les escoliers ne seront » entretenus des deniers de la libéralité du roy, qu'ils » n'ayent achevé leurs estudes en humanité, et fait leurs » cours en philosophie, et a été remis à la discrétion des

» synodes et colloques de les admettre en tel âge et de telle
» capacité qu'ils jugeront être bon. » Par une autre disposition relative aux pauvres de chaque église, ils décidèrent
« qu'il était remis à la prudence des consistoires de juger
» les pauvres qui doivent estre retenus en chasque église
» pour les y assister, et de ceux qui doivent estre renvoyez
» ès lieux de leur naissance, ou première résidence. En
» quoy ils sont exhortez de se comporter en charité, tant
» à l'égard des pauvres que des églises auxquelles on les
» renvoye [1]. »

Si, abandonnant tous les incidents des luttes politiques de ces temps, nous voulions constater les bienfaits de l'administration du duc de Sully dans notre province, il nous faudrait raconter les détails d'une législation nouvelle, soit lorsqu'elle établit les rapports du fisc et de ceux qui sont frappés par l'impôt, soit lorsqu'elle fortifie les droits des communes, ou bien qu'elle repousse loin de nos frontières les incursions de ces bandes dévastatrices connues sous diverses dénominations, mais dont les habitudes de pillage se perpétuent à toutes les époques. Il nous faudrait aussi dire la protection que Henri IV accorda à plusieurs industriels qui commencèrent le desséchement des marais de la Sèvre. Tous ces détails sur les améliorations matérielles qui se rattachent au règne de Henri IV, produisent un singulier contraste avec les événements politiques dont cette époque fut féconde. Au milieu des préoccupations de chaque jour, Sully songeait à organiser dans la cité de Poitiers, et pour donner à la province une importance digne de son passé, non-seulement un parlement, mais encore une chambre des comptes et une cour des aides. Toutes ces tentatives, tous

[1] Histoire de Niort, par Briquet.

ces projets s'évanouirent à la nouvelle de la mort du roi de France, frappé par le poignard d'un moine fanatique, le 14 mai 1610.

Ainsi, alors que la France, si longtemps bouleversée par la guerre civile, commençait à jouir des douceurs de la paix, un cadavre royal fut jeté comme un appel à de nouvelles discordes; l'abîme se rouvrit, les passions s'agitèrent de nouveau, évoquant de nouvelles calamités, et, ce qui est plus triste, de nouvelles et de plus nombreuses victimes. Combien fut grande aussi la douleur des populations, lorsqu'elles apprirent cet attentat! Les larmes et les gémissements de ses sujets furent pour la gloire du monarque assassiné le plus illustre de tous les panégyriques. Peut-être y avait-il aussi dans ces lugubres manifestations le pressentiment vague et terrible tout à la fois des catastrophes et des désastres de l'avenir? Dès que cette nouvelle parvint à Poitiers, une assemblée générale de tous les corps et habitants de la ville eut lieu au couvent des Cordeliers; elle se composait de près de douze mille habitants. « Le maire les exhorta à vivre et » mourir en l'obéissance du nouveau roi et de la reine régente » sa mère, et à demeurer à jamais très-fidèles serviteurs et » sujets de leurs majestés; ce que, sur-le-champ, a été » promis par le révérend évêque et autres ecclésiastiques, » officiers, échevins, bourgeois et habitants de ladite ville, » lesquels, tous levant la main, ont crié : *Vive le roi* » *Louis XIII et la reine régente sa mère* [1] ! » Quelques jours après cette solennité municipale, une cérémonie religieuse eut lieu dans la cathédrale de Poitiers en l'honneur du défunt roi. François de la Béraudière, conseiller au parlement de Paris et abbé de Nouaillé, y prononça l'oraison funèbre. Au

[1] Résumé de l'hist. de Thibaudeau.

même instant qu'éclataient toutes ces diverses manifestations de la douleur publique, quelques troubles agitèrent la cité de Poitiers. Des protestants furent insultés, et, sans l'intervention du maire et des officiers du roi, ces préliminaires de discussions auraient amené de tristes résultats.

Avant de continuer le récit des événements qui suivirent la mort de Henri IV, et de pénétrer dans les orageuses catastrophes du XVIIe siècle, qu'il nous soit permis de rappeler le souvenir de deux hommes dont notre province peut à juste titre s'enorgueillir, et dont la vie s'est écoulée au milieu du siècle dont nous venons de résumer les principaux incidents ; tous deux jurisconsultes célèbres, ayant illustré la science du droit par de nombreux travaux, et la magistrature par leur immense mérite : nous voulons parler d'André Tiraqueau et de Barnabé Brisson. Nés dans la même ville, assis sur les bancs de la même université, celle de Poitiers, ils ont conquis tous les deux la gloire de leur nom ; mais cette communauté de patrie, d'école et d'illustration, disparaît à l'heure du dénoûment de leur glorieuse existence. L'un, calme et froid, semble impassible au milieu des événements agités de son siècle ; l'autre, plus ambitieux peut-être, s'y précipite avec ardeur, en devient victime, et non-seulement y trouve la mort, mais encore y laisse les lambeaux de son honneur justement attaqué. Il est vrai de dire que le premier de ces deux hommes eut sur le second l'avantage de paraître dès le début du XVIe siècle, alors que les troubles religieux n'étaient encore qu'à leur naissance. Voici en quelques mots le résumé de leur biographie :

« André Tiraqueau naquit à Fontenay-le-Comte vers l'an 1480, et y occupa longtemps la charge de sénéchal. La réputation que lui fit son Traité *de Legibus connubialibus*, publié en 1515, le premier et le meilleur de ses ouvrages

au jugement du chancelier de l'Hospital, lui valut l'honneur d'être choisi pour occuper une charge de conseiller au parlement de Bordeaux, par le vœu unanime de cette compagnie, sans aucune démarche de sa part. Il lui en témoigna sa reconnaissance, en faisant paraître sous ses auspices son Commentaire sur la loi *unquam;* mais on croit qu'il n'accepta point la place qui lui avait été offerte; car il était encore sénéchal de Fontenay lorsque François Ier le fit, en 1541, conseiller au parlement de Paris, où, par une distinction sans exemple, il fut admis à la grand'chambre sans passer aux enquêtes. Il prouva combien il était sensible à cet honneur, en dédiant à ses nouveaux confrères son Traité *de retractu utroque municipali et conventionali.* Tiraqueau travailla à réformer la méthode vicieuse qui régnait au palais; il administra la justice avec intégrité. François Ier et Henri II l'honorèrent de leur estime, et l'employèrent utilement dans plusieurs affaires importantes. Il était lié avec tous les gens de lettres qui, dans ce temps-là, faisaient l'ornement de la cour. Son vaste savoir le fit appeler le *Varron* de son siècle. Bon mari, bon père, il fut heureux au sein de sa vertueuse famille, qui répondit parfaitement aux soins qu'il s'était donnés pour la former. Il eut vingt enfants selon les uns, et trente selon d'autres; ce qui faisait dire à son ami Dorat qu'il donnait tous les ans à l'État un enfant et un livre..... Lorsqu'il était lieutenant général du bailliage de Fontenay, il tira le fameux Rabelais de la prison où le détenaient les cordeliers de cette ville. Rabelais lui en témoigne sa reconnaissance dans le nouveau prologue du Pantagruel, où il l'appelle *le bon, le sage, le tant humain, tant débonnaire André Tiraqueau.* Ce docte magistrat mourut en 1558. Ses nombreux ouvrages ont été publiés par les soins de son fils. Les morceaux les plus intéressants de ce vaste recueil sont : 1° *De*

legibus connubialibus et de opere maritali, où l'on admire une connaissance très-étendue des lois, une érudition prodigieuse et une latinité assez pure. On y trouve tout ce qu'il est possible de dire pour ou contre les femmes. Ménage y a puisé, sans en avertir, son Traité des femmes philosophes. 2° Commentaire sur la loi *unquam*, moins chargé de littérature que le précédent, mais fort utile aux jurisconsultes. 3° *De retractu utroque*, etc., où il épuise la matière ; mais il y règne trop d'indécision. 4° *De pœnis legum*, petit traité orné d'une érudition variée, et dans lequel on aime à voir les moyens qu'il fait valoir pour adoucir les peines légales, surtout par rapport aux crimes produits par la violence de l'amour, qu'il regarde comme une espèce de délire. 5° *De judicio in rebus exiguis*, qui offre des principes sages, dont l'application servirait à terminer, sans frais, les contestations légères. 6° *De nobilitate et jure primogenitorum*. C'est le plus considérable des ouvrages de Tiraqueau, et le dépôt d'un savoir immense et d'une littérature sans bornes, dans laquelle la jurisprudence se trouve trop noyée. L'auteur ne se borne pas à y traiter de la noblesse ; il a su y rassembler tout ce qui peut se dire de plus important et de plus curieux pour ou contre chaque profession ; magistrats, médecins, chirurgiens, etc., chacun y a son lot. 7° Des Commentaires sur *Alexander ab Alexandro*, intitulés *Semestria*, parce qu'ils étaient le fruit de ses loisirs. Il y indique avec beaucoup d'érudition et d'exactitude les sources où l'auteur original avait puisé. On voit dans toutes les productions de Tiraqueau un jurisconsulte profond, toujours guidé par l'expérience et l'esprit d'équité, mais donnant plus à l'autorité qu'au raisonnement, suivant la méthode de son siècle [1]. »

[1] Extrait de la Biogr. univers. — Voir Dreux du Radier.

« Barnabé Brisson, fils de François Brisson, lieutenant au siége royal de Fontenay-le-Comte, s'adonna à la jurisprudence, et fut avocat au parlement de Paris; il se distingua tellement dans sa profession, que Henri III avait coutume de dire « qu'il n'y avait aucun prince dans le monde qui pût » se vanter d'avoir un homme aussi savant que son Brisson. » Il fut fait avocat général au parlement de Paris en 1575, et président à mortier en 1583. Henri III, qui, quelque temps auparavant, l'avait nommé conseiller d'état, lui confia plusieurs négociations importantes, et l'envoya en ambassade en Angleterre. Ce fut à son retour que, par ordre du roi, Brisson composa le recueil connu sous le titre de *Code de Henri III*. Il ne fut pas plus de trois mois pour ramasser tant de matériaux, et leur donner la belle disposition qu'ils ont. Brisson fut président de la commission établie sous le nom de *Chambre royale*, pour faire le procès aux partisans qui avaient contribué à ruiner la France. Henri III ayant quitté Paris après la journée des barricades, qui eut lieu le 12 mai 1588, les *Seize*, forts de la faiblesse du monarque, traînèrent à la Bastille, le 16 janvier 1589, le président de Harlay et plusieurs autres membres du parlement. Le roi, par un édit de février de la même année, transféra le parlement à Tours; plusieurs membres s'y rendirent, mais la plus grande partie resta à Paris. Barnabé Brisson fut du nombre de ces derniers. Voilà la base sur laquelle on a essayé de noircir sa mémoire. Les ligueurs lui donnèrent la charge de premier président, vacante par la captivité d'Achille de Harlay. On prétend qu'en l'acceptant, Brisson protesta que c'était par force et pour sauver sa vie et celle de sa femme, et qu'il désavouait d'avance tout ce qu'il pourrait faire de préjudiciable au service du roi. On l'accusa, d'un autre côté, d'avoir contribué à la captivité d'Achille

de Harlay. Quoi qu'il en soit, il devint suspect aux Seize, qui prirent des mesures pour l'assassiner. Leur projet ayant éclaté, ils résolurent d'agir ouvertement contre lui. Le 15 novembre 1591, en allant au palais, il fut arrêté à neuf heures du matin, confessé à dix, et pendu à onze à une poutre de la chambre du conseil. Brisson demanda qu'on lui permît d'achever un livre fort avancé sur l'instruction de la jeunesse ; on ne l'écouta pas. Voyant qu'il fallait mourir, il s'écria : « *O Dieu, que tes jugements sont grands !* » Il lui prit une telle sueur entre les mains du bourreau, qu'on vit sa chemise toute dégouttante, comme si on l'eût plongée dans l'eau. Le lendemain, son corps et ceux de Tardif et Larcher furent pendus à la Grève avec des écriteaux. Le duc de Mayenne vengea sa mort, et fit pendre quatre des Seize qui l'avaient ordonnée. Cette circonstance, qui priva la ligue de ses chefs les plus furieux, donna lieu de publier que Brisson était vendu *au lieutenant général de l'état et couronne de France,* dont il avait reçu les serments. Le président de Thou dit que quelques personnes furent touchées de la fin malheureuse de Brisson, mais que quelques autres crurent que la république des lettres y avait plus perdu que l'Etat. Loisel, Pasquier, ne parlent pas plus favorablement de Brisson, qui avait accepté la dédicace de deux harangues anti-royales et toutes *ligueuses* de Pierre Umeau. Herrera croit cependant que Brisson périt pour avoir entretenu des intelligences secrètes avec Henri III ; Mézerai, après avoir parlé de sa mort, se contente de dire « que cette catastrophe était indigne d'un » homme si docte et si excellent, mais qu'elle est ordinaire » à ceux qui pensent nager entre deux partis [1]. »

[1] Biogr. univers. — Voir Not. de M. Nicias Gaillard

IV.

NOUVEAUX TROUBLES EN POITOU.
LE DUC DE ROHAN, LE PRINCE DE CONDÉ, CHEFS DES CALVINISTES.
GRANDS-JOURS A POITIERS.
PROCÈS D'URBAIN GRANDIER. — GUERRE DE LA FRONDE.
RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.
NOTICE SUR LA FAMILLE SAINTE-MARTHE. — BIOGRAPHIE.

Le poignard de Ravaignac, en frappant le roi de France, rompit du même coup toute tentative de conciliation entre les deux cultes. Aux tendances de paix succédèrent de vagues rumeurs d'hostilités. Les calvinistes n'avaient-ils pas, non-seulement à venger l'odieux attentat dont un moine s'était fait l'épouvantable héros, mais encore à protéger les libertés conquises contre les atteintes dont les menaçait la fougue catholique? La minorité du jeune roi Louis XIII, la régence de sa mère Marie de Médicis, les affections de cette dernière pour les prêtres italiens, tout contribuait à laisser aux passions des partis leur ardeur et leur activité. Déjà de sinistres pressentiments agitaient les protestants, lorsque, dans l'assemblée générale des églises réformées qui eut lieu à Saumur, les principaux chefs combinèrent leurs efforts pour résister, le cas échéant, aux mesures hostiles que tout semblait annoncer. Ainsi que toutes les cités importantes, celle de Poitiers se ressentit des émotions provoquées par les nouveaux événements. La milice municipale s'organisa; une serveillance active fut ordonnée. Marie de Médicis, connaissant les tendances catholiques de la capitale du Poitou, fit tous ses efforts pour la retenir dans les liens d'une étroite

obéissance. Du haut de ses remparts, elle pourra dominer les turbulentes agitations dont quelques seigneurs menacent toute la province, et opposer aux envahissements des La Trémouille et des Rohan, chefs du calvinisme dans nos contrées, la fidélité à toute épreuve *de sa bonne ville*. Celle de Niort eut à éprouver, elle aussi, toute la sollicitude du nouveau gouvernement. Des lettres patentes du mois de juin 1610, enregistrées à la chambre des comptes le 12 août suivant, et à la cour des aides le 30 septembre de la même année, confirmèrent tous les priviléges dont l'avaient gratifiée les précédents rois de France. Et pourtant, non loin de Niort, du haut de sa forteresse de Maillezais, le vieux capitaine d'Aubigné protestait énergiquement contre la régence de la reine-mère, proclamée sans le consentement des états généraux de la nation.

Dès 1614, le prince de Condé publia un manifeste, et convoqua sous ses bannières de nombreuses troupes. Bien grande fut l'agitation parmi les habitants de Poitiers, à la nouvelle de l'approche de ce prince, dont les projets hostiles n'étâient pas encore ouvertement déclarés. Une députation, à la tête de laquelle devait se trouver le maire Nicolas de Sainte-Marthe, s'apprêtait à aller au devant du prince, lorsqu'une lettre de la reine-mère vint tout-à-coup arrêter ces préparatifs de réception. On accusa même le maire, ainsi que plusieurs autres notables habitants, d'avoir voulu livrer la ville au seigneur révolté. Pour affaiblir aux yeux de Marie de Médicis cette fâcheuse impression, le corps municipal lui renvoya intacte la copie du manifeste que leur avait adressé le prince de Condé. « Messieurs, écrivait-elle aux maire et » échevins, j'ai reçu votre lettre, laquelle vous m'avez en- » voyée par le sieur de Sainte-Marthe, avec une lettre qui » vous a été écrite par mon neveu le prince de Condé, et

» l'ai encore plus particulièrement entendu dudit Sainte-
» Marthe, en ce qu'il nous a rapporté sur ce de votre part ;
» sur quoi, je vous dirai que je demeure bien contente et
» satisfaite des témoignages et assurances que vous me
» donnez de votre affection et fidélité au service du roi Mon-
» sieur mon fils, et du soin qu'il reconnaît que vous prenez
» par-delà pour vous conserver et vous maintenir sous son
» autorité et obéissance. »

Non-seulement la cité de Poitiers éprouvait ainsi les agitations des partis, mais les mêmes faits se manifestaient dans d'autres lieux du Poitou. A Saint-Maixent, d'énergiques réclamations émanaient de la communauté calviniste, pour le maintien des clauses formulées par l'édit de Nantes. De graves accusations étaient dirigées contre les envahissements et la tyrannie des catholiques, encouragés par la nouvelle administration dans leurs projets hostiles. Vers Lusignan, le marquis de Bonnivet, serviteur dévoué du prince de Condé, parcourait le pays et recommençait d'aventureuses expéditions. « Sur l'avis que j'ai reçu, écrivait la reine, que le
» marquis de Bonnivet continue toujours de faire des op-
» pressions, excès et désordres sur les sujets du roi mon
» fils, que même il se met en devoir de forcer les maisons
» des gentilshommes, je lui fais un itératif et exprès com-
» mandement de licencier présentement ses troupes et se
» retirer ; et à faute d'y satisfaire, j'écris aux gouverneurs
» des villes d'assister les prévôts des maréchaux, de leur
» courir sus et les tailler en pièces, faisant châtier exem-
» plairement ceux qui seront pris et appréhendés, se faisant
» même assister pour cet effet des communes ; en sorte que
» la force et l'autorité en demeure au roi mon fils. »

Un incident de peu d'importance faillit devenir le signal de la guerre civile au sein de Poitiers. Un des of-

ficiers du prince de Condé, du nom de Latrie, qui s'y trouvait alors, eut à subir une attaque de gens armés et dévoués, disait-on, à l'évêque de la Roche-Posay, contre lequel le prince nourrissait de vifs ressentiments. Pour placer leur crime à l'abri de toute poursuite, ils se fortifièrent dans les tours de l'église de Saint-Pierre, raillant ainsi les menaces de l'hôtel-de-ville où s'était réfugiée leur victime. A la nouvelle de ces événements, le prince de Condé s'avança vers Poitiers pour délivrer Latrie. Le corps de ville, instruit de son arrivée et ne sachant quel parti prendre à ce sujet, lui envoya des députés « pour lui témoigner la reconnaissance » que la cité avait de l'honneur qu'il lui faisait de vouloir » y venir, et toutefois lui représenter l'état de la ville, et le » supplier très-humblement de ne point croire que l'émotion » du peuple ait été faite par sa permission ni conseil. » Et comme conclusion de ces respectueuses paroles, ils le prièrent fort timidement de ne point entrer dans la ville. Non satisfait de toutes ces démarches, le prince se préparait à n'en rien faire, lorsqu'une violente insurrection éclata au sein de la cité. Le tocsin appela les habitants aux armes, et bientôt une foule d'artisans se précipitèrent dans les rues, ayant à leur tête l'évêque lui-même, dont l'accoutrement guerrier annonçait l'exaltation. Par ses ordres, les portes furent gardées, et les députés de l'hôtel-de-ville eux-mêmes ne purent aller faire entendre de nouvelles doléances sur la sédition de leur cité. Un homme du peuple, du nom de Berland, le même qui avait fait tirer le canon sur Henri III, se faisait encore remarquer par la violence de ses discours, et par son ardeur de révolte. Dans cette émeute populaire, le maire faillit devenir victime de son intervention, et malgré tous ses efforts il ne put dissiper cette multitude armée. Le prince de Condé se plaignit vivement à la reine de l'hostilité

qu'il avait eu à subir de la part des habitants de Poitiers, demandant justice contre eux et surtout contre l'évêque, le principal instigateur de tous ces troubles.

Sur ces entrefaites, le duc de Roanez, gouverneur de Poitiers, arriva dans cette ville. Son intervention fut impuissante à calmer l'effervescence populaire. Les troubles n'en devinrent que plus vifs. Les rues furent barricadées, des chaînes tendues, et le tocsin ne cessa de sonner. Le duc lui-même fut entraîné à l'évêché, après une lutte dans laquelle il eut à essuyer le feu de plusieurs assaillants. Là, il trouva l'évêque armé d'une cuirasse, et une pique à la main. Ce fut en vain qu'il essaya de ramener à l'ordre les fauteurs de ces discordes, et les insurgés formulèrent ainsi leurs projets, qui furent transmis par Benjamin Esnard : « Je » viens de la part de deux mille hommes de cette ville, lui » dit-il, lesquels sont bien marris de la fortune que vous » avez courue ; ils s'offrent à vous pour votre conservation, » sachant bien que vous êtes bon serviteur du roi ; néan- » moins, ils désirent vous obéir sous l'autorité de l'évêque, » et que vous ne vous mêliez plus de faire des bans dans la » ville ; ils sont vos serviteurs et vous reconnaîtront, dé- » sirant toutefois servir le roi à leur volonté ; c'est à savoir » de tendre les chaînes quand bon leur semblera, au son » des tambours de monseigneur l'évêque, qui sont les » cloches ; disant encore qu'il y a des traîtres dans la ville, » du conseil desquels s'ils ne veulent plus que vous vous » serviez, ni les appeliez encore que quelques-uns aient les » principales dignités. » Cette déclaration non équivoque des sentiments de la multitude, faite au gouverneur prisonnier, fut accompagnée de menaces et d'injures. Il lui fallut encore écouter en silence les diatribes d'un écolier du nom de Roux, qui avait joué un rôle dans l'assassinat de

Latrie. Enfin, le lendemain, les insurgés lui permirent de sortir de la ville où son autorité était méconnue, et il se retira dans son château d'Oiron, près de Thouars, où il fut suivi par le maire Sainte-Marthe et plusieurs autres notables de la cité.

Les deux factions envoyèrent aussitôt des députés à la reine-mère, pour l'informer de ce qui s'était passé à Poitiers. Marie de Médicis sembla prendre vivement à cœur l'injure faite à son parent le prince de Condé; elle renvoya même au parlement de Paris la connaissance des derniers troubles, et enjoignit aux maire et échevins de recevoir le prince dans leur cité avec les honneurs dus à sa qualité de prince du sang. Ces démonstrations de sympathies publiques furent démenties par un message secret dont était porteur La Fraiselière, député de l'évêque, et l'entrée de Poitiers fut de nouveau refusée au prince de Condé. Enfin, le maire et l'évêque vinrent eux-mêmes trouver la reine à Tours pour lui exposer leurs mutuels griefs. A la demande du duc de Roanez relative à la publicité de leurs débats, la reine répondit par un refus positif, préférant dominer par les mystères d'entrevues secrètes toutes ces discussions dans lesquelles une intervention franche et loyale répugnait à sa politique. Elle écrivit au corps de ville de recevoir le gouverneur de la cité, et de lui adresser d'humbles excuses sur les événements dont il avait été victime. Elle ajoutait ces mots : *Lui ayant commandé de se comporter de sa part envers vous, en sorte que vous en puissiez demeurer contents comme de la vôtre.* Et lors de son passage à Poitiers, quelques jours après, elle confia aux maîtres des requêtes Mangot et Mazuyer le soin de faire toutes informations et poursuites pour la répression des désordres qui avaient éclaté. Malgré ces mesures de sévérité, les agitateurs n'en poursuivaient pas

moins leurs coupables résolutions. D'ignobles placards furent affichés par toute la ville, et le présidial fit défense à toutes personnes « de se méfaire et médire pour les choses passées » depuis les derniers mouvements, à peine d'être déclarés » criminels de lèze-majesté, et perturbateurs du repos » public. »

Le récit de ce qui se passa lors de l'arrivée des députés du roi se trouve consigné dans un acte de l'hôtel-de-ville, dont voici les termes : « Les membres du corps de ville sont allés » vers MM. Mangot et Mazuier, pour leur dire que le » conseil étoit assemblé pour ouïr les volontés du roi ; eux » étant venus, lecture faite desdites lettres, M. Mangot fait » entendre ce qui s'est passé aux derniers mouvements, le » désir que le roi a que les habitants de cette ville vivent » en paix et union, comme le reste de son royaume, et » d'avoir les avis sur le retour que doivent faire en icelle » ville et en leurs maisons, famille et offices, ceux qui s'en » sont absentés, après quoi il a mis sur la table copie de sa » commission. » Pendant qu'on procédait de la sorte aux mesures à prendre pour rétablir l'ordre, une multitude armée envahit l'hôtel de l'échevinage ; les chaînes furent tendues, les boutiques fermées, et la discussion renvoyée à un autre jour. Enfin, au milieu de rumeurs toujours croissantes et que ne put apaiser le nouveau maire, Pierre de Brilhac, il fut décidé qu'on obéirait au roi, et qu'on lui adresserait d'humbles remontrances sur tous les événements accomplis.

Ces germes d'agitation populaire, soulevés et entretenus dans la cité de Poitiers par les débris de la faction de la ligue, provoquèrent dans notre province de nouveaux troubles. Les calvinistes, de leur côté, firent entendre des plaintes amères contre la marche des choses ; et dès l'année

1615, un soulèvement général éclata dans les contrées de l'Ouest. Le mariage du jeune roi avec une princesse d'Espagne devint le prétexte de cette nouvelle prise d'armes. Si la ville de Poitiers révèle, par de nombreuses manifestations, son attachement aux destinées catholiques, il n'en est pas de même des autres parties de la province. A Saint-Maixent, à Niort, les calvinistes s'agitent et se préparent; les puissants seigneurs abandonnent la cause royale pour s'associer de nouveau aux chances de l'insurrection. Le gouverneur du Poitou lui-même, le duc de Sully, sans prendre une part active aux événements, semble réserver pour le parti protestant toutes ses sympathies. L'accueil peu gracieux qu'il reçut de la cour lors du passage du roi à Poitiers, son éloignement des diverses places qu'il avait si dignement remplies sous le règne précédent, n'étaient pas de nature à faire naître en lui des sentiments d'affection pour le nouveau gouvernement. Son alliance avec le duc de Rohan, auquel il donna sa fille en mariage, révéla sa pensée tout entière. Cependant, dans toutes les lettres qu'il adressa au corps de ville de Poitiers, il protesta hautement de son amour pour la paix. « Mandez-moi, écrivait-il à ses membres, si vous voulez » me déclarer la guerre ou non, et me tenir pour votre ami » ou votre ennemi, afin que je me résolve de m'accorder à » vos desseins. »

Au retour du roi de la cité de Bordeaux, où son mariage avait été célébré, des conférences s'ouvrirent à Loudun, le 10 février 1616, entre les délégués du roi et ceux du prince de Condé, à la suite desquelles la paix fut signée, avec les clauses et les conditions confirmatives de celles établies par l'édit de Nantes. On songea alors à réparer les maux passés. Le duc de Sully rendit, à la date du 9 mai 1616, une ordonnance pour maintenir la paix dans les contrées sou-

mises à son gouvernement. « Étant nécessaire, y dit-il, » pour le soulagement du pauvre peuple, de satisfaire » promptement aux commandements que nous avons reçus » du roi, à nous réitérés par les ordonnances très-expresses » de sa majesté, à empêcher les désordres et pilleries qui se » commettent par les gens de guerre qui ont suivi l'un ou » l'autre parti, commandons à tous soldats, chefs et capi- » taines de gens de guerre, de sortir hors l'étendue du » Poitou dans quatre jours pour tout délai. » Dans le traité de paix de Loudun se rencontrait une clause relative aux désordres dont la ville de Poitiers avait été le théâtre, et par laquelle tous ceux qui avaient été dépossédés de leurs places et emplois devaient y être réintégrés. L'exécution de cet article souleva quelques difficultés de la part de certains habitants de Poitiers, peu disposés à accepter les bénéfices de la transaction, et il fallut l'intervention du roi, représenté par le maréchal de Brissac et les conseillers d'état de Vic et de Champigny, pour obtenir la réintégration exigée.

L'arrestation du prince de Condé, et la mort violente du maréchal d'Ancre, favori de la reine-mère, détruisirent bientôt les tendances pacifiques du traité de Loudun. Ces deux coups d'état, inspirés par des passions diverses, firent renaître des hostilités à peine éteintes. Les Rochelais, soutenus par La Trémouille et le marquis de Bonnivet, se préparèrent, comme par le passé, à maintenir dans leur intégrité les droits des calvinistes. Une assemblée générale eut lieu dans leur cité, et elle ne se sépara qu'après avoir reçu du conseil du roi l'assurance d'une énergique protection. Le duc de Rohan reçut l'investiture du gouvernement du Poitou, comme successeur du duc de Sully, son beau-père.

Il serait trop long de raconter les diverses luttes dont la

cité de Poitiers était dans ces temps le perpétuel théâtre ; de rappeler le souvenir de ces agitations populaires provoquées par le fanatisme catholique, qui éclatent, bruyantes et passionnées, toutes les fois que l'autorité municipale semble vouloir maintenir le calme et la paix. C'est ce qui arriva lors de l'élection d'un capitaine ecclésiastique en remplacement de messire Guy Chessé, abbé de Notre-Dame. Les ordres du roi furent méprisés, et une faction puissante, bravant les injonctions du maire, s'éleva du sein de la cité. Le conseiller d'état Montholon y fut envoyé pour faire exécuter la volonté royale. Dans un discours qu'il adressa au conseil de l'échevinage, il sut tout à la fois employer des paroles de conciliation et de sévérité. « Dépouillez, leur » disait-il, ce qui vous reste de ces mauvaises passions et » ressentiments ; ne soyez point seuls en toute la France » qui ne jouissiez de la paix et de la tranquillité qui règnent » partout. » Il triompha de l'obstination de certains membres, et obtint la nomination qu'il réclamait au nom du roi. De nouveaux troubles éclatèrent encore à l'occasion des charges militaires confiées en 1614 à quelques partisans de l'évêque. Mais, dans tous ces incidents de vie locale, nous retrouvons toujours les mêmes caractères, les mêmes émotions. Les pensées qui inspirent la multitude, leurs moyens de se manifester ne changeant point, nous n'aurions à reproduire que des faits semblables, ayant tous la même origine et la même physionomie.

Non-seulement la Rochelle devient encore à cette époque le centre de l'activité calviniste, offrant par de courageuses manifestations le spectacle toujours nouveau d'une fière et indomptable indépendance, mais encore elle reçoit dans ses murs tous ceux qui ne rencontraient point dans leur patrie un asile assuré. De nombreuses et fréquentes assemblées s'y

réunissent dans l'intérêt des églises réformées. Sans l'impassible droiture de Duplessis-Mornay, peut-être la fougue de certains seigneurs eût-elle brisé violemment les éphémères apparences de paix que laissaient entrevoir les velléités d'insubordination filiale du jeune roi, qui avait exilé sa mère dans la cité d'Angoulême. Au mois de janvier 1619, le parlement de Paris déclara criminels de lèse-majesté tous les membres d'une assemblée qui se tenait alors à la Rochelle; et, à la suite de nombreuses négociations, le roi permit la convocation d'une assemblée générale dans la ville de Loudun; mais l'exaltation des esprits nécessita une déclaration royale pour dissoudre la ligue protestante, malgré les remontrances respectueuses de ceux qui la composaient.

L'année suivante, au mois de mars 1621, il se tint à Niort une conférence entre les chefs calvinistes, Rohan, Soubise et La Trémouille. Plusieurs ministres de la Rochelle, admis aux discussions de cette assemblée, soutinrent avec force les droits incontestables du parti protestant, s'indignèrent des mesures de transaction proposées par les trois nobles seigneurs, et résolurent de maintenir contre la volonté du roi l'assemblée qui était alors réunie à la Rochelle. Ce fut en vain que Duplessis-Mornay fit aussi entendre sa voix grave et éloquente. Il envoya son gendre Villarnoul à la Rochelle, avec un mémoire pour l'assemblée : il y dépeignait les chances de la guerre, les calamités dont les villes protestantes seraient victimes, si le roi se décidait à entrer en campagne. « Sommes-nous bien en état d'opposer nos » forces avec celles du roi? Où sont nos ressources? Les » princes et les états protestants désapprouvent hautement » notre conduite; ils n'en veulent pas être complices. » Malgré les énergiques efforts de celui qu'ils appelaient na-

guère le *pape des protestants*, ils n'en persistèrent pas moins dans leur résistance contre la volonté du roi.

La guerre recommença donc : Louis XIII publia à son passage à Niort, le 27 mars 1621, une déclaration contre les habitants de la Rochelle et de Saint-Jean-d'Angély, lesquels étaient traités de rebelles, aussi bien que leurs partisans. Notre pensée n'est pas de suivre le roi de France dans sa marche à travers notre province, ni de raconter les détails de son expédition contre les calvinistes de la Rochelle. Tous ces événements appartiennent à l'histoire générale : ce qu'il nous faut dire, c'est l'accueil que reçut le jeune monarque dans les cités du Poitou qu'il traversa. Soit crainte, soit affection, presque toutes lui ouvrirent leurs portes; Parthenay, Fontenay et Niort rivalisèrent de soumission; Châtellerault envoya des députés pour exprimer la fidélité de ses habitants. Parmi les seigneurs calvinistes, le duc de Thouars abandonna la cause du duc de Rohan, et resta neutre dans la campagne qui se préparait. N'était-ce pas déjà presque une répudiation complète de ses anciennes affections, que le brillant accueil fait par lui au roi de France? Ne fut-ce pas dans son propre château que Louis XIII s'empara d'une grande quantité d'armes et de munitions destinées au siége de St-Jean-d'Angély? Cette ville fut emportée d'assaut, malgré la résistance de Soubise et les chaleureuses prédications d'un grand nombre de ministres, dont la parole éloquente excitait au combat les guerriers calvinistes. Pendant que le roi de France poussait activement le siége de la Rochelle, Soubise, quoique vaincu à Saint-Jean, alla chercher dans le bas Poitou de nouvelles occasions de luttes. A la tête de trois mille fantassins, il se rendit maître des Sables-d'Olonne et du château de la Chaume. Les dra-

peaux qu'il prit sur l'ennemi furent envoyés à la Rochelle comme gages de sa victoire; on les plaça dans la salle de l'hôtel-de-ville où les magistrats municipaux tenaient leurs orageuses séances.

Le comte de la Rochefoucauld marcha contre lui, et ne put en aucune façon mettre fin aux incursions fréquentes qu'il faisait dans tout le pays, à Saint-Gilles, à Talmont et à Noirmoutiers. Enfin, le roi s'avança lui-même contre les rebelles qui venaient de piller la ville de Luçon, et qui s'apprêtaient à s'emparer des îles de Rié, Périé et de Mont, situées sur les côtes du bas Poitou, au milieu des canaux et des marais qui avoisinent les plages de l'Océan : ce fut dans ces lieux presque inabordables qu'il les rencontra. Dès que la basse marée permit aux troupes royales de marcher vers le point où s'étaient réfugiés les soldats de Soubise, elles se disposèrent au combat. Mais ce dernier, ne voulant point affronter les chances d'une défaite, abandonna précipitamment le pays envahi, laissant à la merci du vainqueur un grand nombre de prisonniers. Au moment où cette fuite venait de s'effectuer, plusieurs vaisseaux partis de la Rochelle s'approchaient des côtes pour protéger la défense de Soubise. Toute la flotte allait être victime d'un stratagème des royalistes qui avaient contraint un ministre protestant de paraître sur le sommet de la tour pour appeler les secours, et de supplier d'opérer un débarquement. Un des marins, envoyés pour rendre compte de ce qui se passait, étant tombé entre les mains de l'ennemi, feignit de vouloir se prêter à la ruse dont le ministre s'était fait l'instrument. Mais, lorsqu'il fut à portée d'être entendu de ses compagnons, au lieu de faire retentir le cri de ralliement, il proféra à haute voix celui de trahison, et se précipitant

dans les flots, il rejoignit, quoique blessé, la flotte qu'il venait de sauver par son sublime dévoûment. Ce marin, né à l'île de Ré, s'appelait Foran.

La victoire du roi dans les marais du bas Poitou plaça sous sa domination presque toutes les places fortes de notre province; et lorsqu'en 1624 la cité de la Rochelle adressa à Louis XIII l'assurance de sa fidélité et de sa soumission, nos contrées furent pour quelque temps à l'abri de tout désastre. On avait bien encore à redouter les désordres des guerriers épars çà et là sur notre territoire, ainsi que les manifestations hostiles de l'un ou de l'autre des partis; mais aucune guerre générale n'existait entre eux. La royauté songe à détruire tous les germes d'indépendance communale et nobiliaire. Elle impose ses choix aux élections municipales, introduit dans les conseils de l'échevinage, sous prétexte d'y rétablir la paix, des hommes dévoués. C'est ce qui arriva pour les conseillers d'état Amelot et de Chaillou qui se mêlèrent des affaires de la cité, et cela malgré l'énergique résistance des magistrats municipaux. On semble accorder protection aux calvinistes, et leur enlever ainsi tout prétexte de révolte; mais dès que l'occasion s'offre de sévir contre eux, la sévérité des cours judiciaires, aussi bien que le caprice royal, frappent avec rigueur les dissidents. Le présidial de Poitiers n'avait-il pas condamné à être pendu et brûlé un malheureux protestant de Thouars, dont le seul crime était d'avoir proféré contre le roi quelques paroles injurieuses? Et lors du dernier siége de Saint-Jean-d'Angély, alors que Louis XIII venait de traverser notre territoire, n'avait-on pas encore, dans la ville de Poitiers, offert à la multitude fanatique un spectacle de nature à exciter ses passions déjà trop vives? N'y avait-il pas d'autre moyen de prouver sa fidélité au monarque et à la religion que de

pendre en effigie un ministre protestant? Comment s'étonner, après de semblables faits, des agitations populaires dont nous avons signalé les incidents? Quoi de plus naturel que la joie des catholiques de Poitiers à la nouvelle de la victoire de Louis XIII contre Soubise? Les protestants sont publiquement insultés ; sur les places publiques, au milieu des fêtes que provoquait ce dernier triomphe, des allusions grotesques, des épithètes méprisantes émanèrent d'une populace furieuse. Il est vrai que le pouvoir municipal intervient pour réprimer de tels désordres, qu'il prend à cet effet de nombreux et de sages arrêtés ; mais qu'importe tout cela, si, dans l'intime pensée des gouvernants, se rencontre l'expression d'une haine profonde contre les calvinistes? Est-ce que les populations pouvaient croire à ces vaines protestations, alors que le sang des victimes fumait encore, que retentissaient de nouveau des cris de vengeance, et que les dignités conquises par de glorieux services étaient indignement ravies à ceux qui les avaient méritées? L'injure faite à Duplessis-Mornay, alors qu'on lui enlève son commandement de Saumur, révèle assez le caractère de tous ces événements, la position des divers partis, et l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent d'opérer une complète et sincère fusion. Dans une telle situation, faut-il s'étonner que les traités pacifiques soient à chaque instant violés, et que la foi des contractants n'offre aucune garantie certaine? Les factions sont en présence ; leur communauté d'existence n'est plus qu'une tentative reléguée dans les expériences du passé ; toutes deux veulent la victoire, réclament l'empire : dans un tel état de choses, la guerre devient une triste nécessité pour toutes deux, et la défaite de l'une la logique conséquence du triomphe de l'autre.

Le duc de Rohan et son frère de Soubise ne tardèrent

point à recommencer les hostilités. Le premier se fit solennellement proclamer chef des églises réformées. Dès ce moment son enthousiasme politique s'entoura de tous les prestiges que l'imagination religieuse a créés : *il avait*, disent les pamphlets du temps, *la figure d'un apôtre guerrier;* jamais il ne sortait sans se faire précéder de la Bible ; il flattait les ministres, et se livrait enfin à toutes les exagérations d'un esprit fanatique, ou bien aux arrière-pensées d'un perfide ambitieux. Le duc de Soubise, de son côté, après avoir séjourné quelque temps en Angleterre, revint en France, et, à l'aide de quelques vaisseaux anglais, il se rendit formidable sur toutes les côtes de l'Océan. Quelques ports tombèrent en son pouvoir, et il occupait déjà l'île de Ré, lorsque le duc de Montmorenci reçut du roi la mission de prendre le commandement de l'armée navale réunie aux Sables. De Soubise fut vaincu dans les diverses rencontres, et, malgré l'héroïque vaillance des matelots rochelais sous les ordres de l'amiral Guiton, les calvinistes éprouvèrent sur les flots de l'Océan les mêmes revers que sur le territoire de la Saintonge et du Poitou. De Soubise retourna en Angleterre, et Guiton vint à la Rochelle braver les reproches injustes de ses habitants, qui l'accusèrent d'avoir cédé aux coupables suggestions de l'ennemi. Ceci se passait en 1625. Ces événements furent suivis d'une nouvelle transaction de paix.

Cette paix n'eut pas plus de durée que les précédentes. Une triste fatalité raviva l'énergie de cette guerre religieuse. Une nation voisine, l'ancienne ennemie de la France, vint prêter à la faction vaincue l'appui de ses flottes et sa guerroyante intervention. Le 20 juillet 1627, un des ministres du roi d'Angleterre, de Buckingham, parut devant l'île de Ré avec une flotte considérable; près de lui se ren-

contre Soubise, cet infatigable moteur de désordres civils, ce soutien audacieux du parti calviniste. La cité de la Rochelle, fière de son antique indépendance, et comprenant la dignité nationale, refuse l'entrée de ses murs à l'armée étrangère, alors même qu'elle vient s'offrir pour soutenir la cause chancelante du protestantisme. De Soubise pénétra seul dans la ville, grâce au dévoûment de sa mère, la vieille duchesse de Rohan, et obtint, à force de prières, l'introduction du secrétaire du ministre anglais dans le conseil de la commune. Là, leurs efforts furent inutiles pour amener les Rochelais à une transaction avec l'Angleterre, et ce ne fut qu'après de longs pourparlers, alors que le duc de Buckingham s'était déjà emparé de l'île de Ré, qu'ils consentirent à associer les destinées de leur cause à celles d'une puissance ennemie. N'y avait-il pas, dans cette étrange union, le germe d'une future défaite?

Le roi de France accourut de nouveau vers la ville rebelle; près de lui se rencontre, non plus une femme faible et capricieuse, ni un favori lâche et imprudent, mais un homme dont le nom occupe le premier rang parmi les politiques de nos temps modernes, l'illustre Armand Duplessis, cardinal de Richelieu. Notre province peut, à juste titre, revendiquer le souvenir de cet homme d'état; non-seulement il tient au Poitou par sa coopération active aux événements de cette époque, mais encore par sa naissance, par les commencements de sa vie, et par la fondation de ce noble manoir auquel il donna son nom, et qui devint le centre de la petite cité située entre l'Anjou et le Poitou. Suivant le savant Duchêne, le célèbre cardinal aurait eu pour souche la maison Duplessis, dont la terre était située à quelque distance d'Angle. Et puis, n'était-ce pas dans le diocèse de Luçon qu'il avait débuté dans la carrière sacerdotale? Chose étrange!

alors que les deux armées catholique et protestante se trouvent en présence, leurs divers chefs appartiennent, par origine, à la province dont nous résumons les annales. C'est sur un territoire voisin du nôtre que la lutte s'accomplit; faut-il s'étonner maintenant de l'intérêt que nous devons porter à son dénoûment?

Nous ne rappellerons cependant pas les détails du long siége dont la Rochelle fut le théâtre, ni les mille combats qu'il provoqua, ni le courage des assiégés, ni l'ardeur de l'attaque; nous ne dirons point les agitations des camps extérieurs ni celles de la cité, pas plus que les querelles privées et tous les incidents d'une vie pleine d'émotions et d'alarmes; nous ne répéterons point les éloquentes paroles des ministres protestants, ni les discussions orageuses de l'échevinage, ni les plaintes légitimes portées contre l'Angleterre; tout cela échappe aux limites de notre travail. C'est à peine si nous pouvons recueillir çà et là le souvenir des actions héroïques qui ont signalé la défense de cette cité, soit lorsque le maire Guiton jette son poignard sur la table de la commune, jurant d'en frapper celui qui parlerait de se rendre, soit lorsque la vieille duchesse de Rohan, âgée de quatre-vingt-onze ans, supporte sans murmurer les horreurs d'une longue famine. Nous voudrions pouvoir suivre les destinées heureuses ou malheureuses de tous les calvinistes poitevins, alors qu'ils combattent pour le triomphe de leur cause. C'est là leur dernière épreuve. Malheur aux vaincus! L'avenir de la lutte était en suspens sous les murs de la Rochelle. Plus de combats, plus d'assemblées tumultueuses, plus de révoltes. Nous sommes arrivés à la dernière heure de cette lutte immense, à laquelle les paroles audacieuses du moine Luther ont servi de signal. Il nous faudrait aussi raconter les exploits de tous les seigneurs poitevins enrôlés

sous les bannières de la royauté, dire leurs noms, les suivre de l'œil au milieu de cette mêlée confuse! Enfin, après plus d'un an de siége, cette ville, qui pendant si longtemps avait étonné la France et arrêté les yeux d'une grande partie de l'Europe, fit sa soumission au roi de France dans les derniers jours du mois d'octobre 1628. Le 1er novembre, le cardinal de Richelieu y célébra la messe, et Louis XIII y fit son entrée solennelle. La mère et la sœur du duc de Rohan ne voulurent point accepter la capitulation, et elles allèrent expier dans le donjon de Niort leur fidélité aux principes religieux qu'elles avaient embrassés.

La prise de la Rochelle fut le dernier coup porté au calvinisme. La réaction catholique triomphe ; la puissance royale met à néant toutes les tentatives d'indépendance. Les citadelles des villes sont rasées ; celles de Niort, de Fontenay et de Saint-Maixent subissent ce sort. Les seigneurs fléchissent devant l'autorité royale; la fermeté souvent cruelle de Richelieu ne donne à leurs projets de rébellion que les chances de la défaite et d'un supplice humiliant. Le duc de Thouars, après avoir combattu dans l'armée royale, abjure entre les mains du cardinal les doctrines pour lequelles il s'était autrefois insurgé. Les monuments du catholicisme, si longtemps livrés à la dévastation et au pillage, se relèvent de leurs ruines; les ordres monastiques se propagent; partout se manifestent les conséquences de la dernière victoire du roi de France. Alors, au milieu des chants de triomphe, on entendit non-seulement des plaintes energiques sur les malheurs passés, mais aussi des cris de colère et de vengeance contre ces hommes qui avaient soutenu avec tant d'eclat la liberté de conscience et de culte, contre ces seigneurs qui s'etaient associés à leurs espérances et à leurs efforts. Les guerres de religion contribuèrent puissamment à fortifier

l'unité nationale ; durant les troubles, l'indépendance des cités, celle des nobles, a éclaté bruyante et glorieuse. La royauté, ce lien mystérieux et symbolique de l'unité, a été méconnue par les bourgeois aussi bien que par les seigneurs. Enlevez à toutes ces luttes leur caractère, leur prétexte, vous ne rencontrerez que des tendances vers l'anéantissement du pouvoir unitaire. Dans les manifestations des communes, alors qu'elles répudiaient la puissance royale, alors que, de concert avec les ligueurs, elles s'insurgeaient contre elle, n'est-il pas possible de reconnaître les derniers efforts du système féodal, luttant avec de nouveaux chefs sous de nouvelles bannières? Mais le dénoûment de toutes ces luttes consolida l'œuvre nationale ; en face de la royauté soutenue par Richelieu, expirèrent toutes ces velléités de révolte et d'indépendance. La victoire de la Rochelle devint le signal de cette révolution. Les communes qui avaient pris une part active dans l'insurrection perdirent leurs priviléges; leurs fortifications, leurs citadelles, refuge toujours ouvert à la révolte, furent rasées; des promesses de soumission, comme les garanties d'ordre, furent solennellement prononcées. Quant aux seigneurs, tremblants sous la toute-puissance de l'ancien évêque de Luçon, ils devinrent les alliés fidèles de la royauté; et si quelques-uns d'entre eux voulurent conserver leur propre indépendance en luttant contre elle, ce ne fut plus les armes à la main, sur les champs de bataille, que le roi de France vint les combattre, mais au milieu du sanctuaire de la justice, souvent par l'office de juges partiaux et dévoués ; et pour dénoûment de leurs efforts, ils ne rencontreront que la hache du bourreau et l'appareil hideux du supplice.

La réaction catholique se manifesta bientôt dans toute sa véhémence : la justice s'inspira des passions religieuses, et

proclama d'énergiques sentences contre les désordres passés, cherchant à donner à l'avenir des garanties de paix. En 1634, le roi de France ordonna la réunion de *la cour des grands-jours* dans la cité de Poitiers, lui déléguant un pouvoir immense, non-seulement pour la répression des crimes privés, mais encore pour décréter diverses mesures nécessaires à la *commodité*, *sûreté* et *repos* de la province. Les décisions de cette puissance judiciaire, politique et législative, révèlent les préoccupations de cette époque, et nous donnent une juste mesure des tendances du gouvernement de Richelieu. Le Poitou ne fut pas seul soumis à cette juridiction ; elle s'étendit aussi sur les provinces du Limousin et du Périgord. Il fut ordonné à tous les baillis, sénéchaux, juges et prévôts, d'informer *des meurtres, assassinats, volleries, rapts, enlèvements et violements de femmes et filles, levées de deniers et autres exactions, concussions, rebellions, forces, violences, usurpations et occupations de cures, prieurez, chappelles, hospitaux, maladeries, exceds faicts à ses gens et autres officiers du roy*. La cour convoqua près d'elle tous les magistrats royaux des trois provinces, pour rendre raison de leurs charges et entendre ses ordonnances et délibérations. Les décisions municipales de la cité de Poitiers furent sanctionnées; il fut défendu de jurer et de blasphémer le nom de Dieu, de porter des armes au sein de la ville, d'y sonner *tambours*, *fifres* ou *trompettes*, de pratiquer des fossés autour des maisons, de tenir boutiques ouvertes, *travailler*, *vendre* et *débiter marchandises les jours de festes et dimanches*. Toutes ces prohibitions furent suivies de clauses pénales.

Mais ce n'était là que le prélude de mesures plus sévères encore, toutes dirigées contre les calvinistes. Le passé fut soumis aux investigations de la justice. Malheur à ceux qui ont profité des derniers troubles pour se livrer à quelques

actes coupables ! Au lieu de paroles d'amnistie et d'oubli, ils auront à redouter de sévères et d'implacables sentences. Les cimetières, les églises occupés par les protestants furent restitués au culte catholique; aucun temple ne pourra s'élever, aucune école s'établir sans la permission du roi ; les seigneurs ayant *haute justice* ou *fief d'haubert* devront désigner la maison qu'ils destinent à l'exercice de la religion réformée ; les autres ne pourront pratiquer leur culte dans une maison de leur dépendance qu'au sein de leur famille, et cela avec le consentement des seigneurs catholiques de qui ils relèvent. Tous les édifices consacrés au protestantisme, qui peuvent nuire par leur proximité aux exercices de la religion rivale, seront détruits. Il sera défendu de faire le *presche* ou tout autre exercice sur les places publiques, dans les halles, au milieu des carrefours. Des commissaires furent envoyés dans tout le pays pour visiter les cures et les églises, s'informer de l'état des édifices, des personnes qui jouissent des revenus, des bénéfices appartenant *à des bénéficiers*, *fabriques* ou *confrairies;* de constater la nature des aliénations, les titres de propriété ; d'en chasser les possesseurs illégitimes ; d'aviser aux moyens de rétablir, reconstruire les édifices détruits ; en un mot, de prendre toutes les mesures nécessaires pour le rétablissement *du culte divin*. Les évêques furent exhortés à visiter leurs diocèses, et à pourvoir à ce que la parole de Dieu fût annoncée au peuple *par gens capables*, *de bonne vie et non suspects de factions*.

Ces dispositions générales furent suivies de plusieurs ordonnances plus précises encore. On interdit l'exercice du culte protestant dans la cité de Vivône, avec défense au ministre de Lusignan d'aller prêcher en tout autre lieu que cette dernière ville. A Couhé, à Saint-Maixent, à la Tré-

mouille, à la Mothe, à Cherveux, et dans beaucoup d'autres lieux, on publia prohibition aux calvinistes d'enterrer leurs morts dans les cimetières communs. Enhardis par les diverses décisions rendues par la cour des grands-jours, l'abbé et les religieux de Saint-Maixent lui adressèrent une requête contre les protestants de cette ville, et plus spécialement contre le ministre Samuel le Blanc et Raphaël Dieumegard, l'un des anciens de la religion, afin d'obtenir la destruction d'un temple récemment construit. L'archevêque de Tours, Bertrand Deschaux, se chargea de soutenir leur demande. « Il fut ouy au barreau, revestu » de son rochet et camail, et assisté de son advocat et pro- » cureur, suppliant la cour dans un discours en latin de » vouloir bien l'entendre, comme obligé par le devoir de » sa charge et l'honneur de sa conscience de procurer les » intérêts de l'église et ses droits. » Après les discussions auxquelles se livrèrent les avocats des parties Bry et Soulet, et les conclusions de l'avocat général Talon tendant à faire considérer comme usurpation l'acte des ministres protestants, la cour rendit cet arrêt : « Ordonne que dans huictaine lesdits défendeurs feront démolir et abbattre le » bastiment du temple qu'ils ont fait construire, et à faute » de ce faire le dict temps passé, sera ledit bastiment » desmoly à la diligence du substitut du procureur général » au siége de Saint-Maixent. »

Dans toutes ces sentences se rencontre la même tendance en faveur du culte catholique. La justice s'associe à l'œuvre de réaction. Non-seulement par ses décisions elle restitue les bénéfices à ceux qui en avaient été dépouillés, chasse les usurpateurs et contribue au rétablissement des édifices, mais encore elle frappe les délinquants, sanctionne les condamnations passées, formule des règlements, surveille les

esprits, restreint les droits reconnus, conteste ceux qui sont douteux. Nous aurions pu reproduire tous les actes de l'assemblée judiciaire de 1634, et démontrer avec quelle ardeur les magistrats qui y assistaient cherchèrent à donner dans nos contrées à la foi catholique des garanties de triomphe pour l'avenir. Adviennent les persécutions et les vengeances du parti vainqueur, puisque le sort des armes a décidé entre les deux religions. Les grands-jours de Poitiers ne furent que le prélude de mesures plus sévères encore contre les calvinistes.

Pendant que la justice royale donnait ainsi satisfaction aux exigences religieuses du clergé, un événement d'un ordre moins élevé se passait dans la cité de Loudun. C'était encore un drame judiciaire, dans lequel il ne s'agissait pas, à la vérité, de la société entière, car un seul individu en était le héros; là, plus de haines contre les calvinistes, la victime sacrifiée appartenait à la religion catholique; c'était un prêtre, il s'appelait Urbain Grandier. Si nous reproduisons dans son ensemble le récit de cette lamentable histoire, dont les divers et bizarres incidents nous paraissent appartenir plutôt à la fabuleuse légende qu'à la réalité des faits, notre pensée n'est point de soulever des querelles désormais éteintes, de raviver de justes passions, et de réhabiliter la victime en frappant d'infamie ceux qui furent ses bourreaux. Non, le bon sens public a fait justice de toutes ces exécutions provoquées plus souvent par l'ignorance que par la haine. Mais si nous rencontrons dans l'affaire d'Urbain Grandier des pensées de vengeance; si sous la robe du juge il nous est possible de sentir battre le cœur d'un rival ou d'un ennemi, alors, et sans crainte de nous fourvoyer dans les voies vulgaires, nous devons stigmatiser ceux qui ont prononcé une sentence de mort sous l'empire de cette pensée. Si, à tra-

vers les mystères de cette longue et épouvantable procédure, nous pouvons suivre les secrets d'une indigne méchanceté; si, alors que le bûcher est allumé pour recevoir le cadavre du patient, nous retrouvons encore l'œuvre de vengeance n'abandonnant sa proie qu'au dernier soupir, n'est-il pas impossible de ne pas flétrir les indignes mandataires de la justice, les coupables représentants d'une religion par eux outragée, avilie? Voilà pourtant les sentiments qui nous soulèvent d'indignation au début de ce récit. Mais sur qui faire retomber la responsabilité d'un tel crime? Quels hommes doit-on immoler en expiation de cet acte inique? Est-il juste de transformer en affaire d'état le drame dont Loudun a été le théâtre en 1634, et d'évoquer au dessus de l'ombre de la victime celle d'un homme dont le nom remplissait alors l'Europe entière? Faut-il faire remonter jusqu'à Richelieu la pensée de cette sanglante exécution? Nous ne pouvons ajouter foi à de telles accusations. Quelque immense qu'ait été la robe du cardinal pour couvrir, ainsi qu'il le disait, les actes de sa politique; quelque nombreuses qu'aient été les taches sanglantes qui se mélangeaient avec la pourpre sacerdotale, nous devons repousser loin de lui de tels blasphèmes. Bon Dieu! sa mémoire n'a-t-elle pas à justifier assez d'exécutions, sans que l'on puisse mensongèrement agiter autour d'elle les mânes d'une victime qu'il n'a point frappée? De quel intérêt eût été pour lui un tel sacrifice? L'existence de Grandier était-elle un péril pour l'État, un obstacle à ses projets, à son autorité? Cet obscur prêtre de Loudun était-il un de ces hommes habiles dans les conspirations, tenace dans une foi rivale, influent sur les masses, soit par sa naissance, soit par son génie, pour que la vengeance du cardinal-ministre le frappât de mort? Appartenait-il à une de ces dynasties féodales, dont tous les efforts tendaient à main-

tenir, à l'encontre de la royauté, une indépendance souveraine; ou bien était-il un de ces favoris indiscrets, qui glissaient dans l'oreille du roi de perfides dénonciations contre son ministre, ne lui épargnant ni la calomnie ni la haine? Enfin, avait-il inscrit son nom dans cette ligue redoutable à laquelle s'étaient associés tant de gentilshommes, et dont la pensée secrète était de renverser sa puissance? Non, rien de tout cela n'existait. Aussi inconnu qu'hostile, Urbain Grandier n'a dû l'illustration de son nom qu'au terrible dénoûment de sa vie. Il est vrai que l'on a dit, et cela sérieusement, que Richelieu nourrissait à son égard des projets de vengeance, parce qu'il avait soutenu contre lui une question de préséance dans une cérémonie religieuse, alors que le cardinal n'était que simple prêtre; parce que, durant son ministère, un pamphlet anonyme avait noirci par une infâme calomnie ses relations avec la reine-régente; pamphlet dont Grandier était soupçonné d'être l'auteur. Voilà les griefs du cardinal : que le bûcher se dresse donc; il lui faut une victime.

Mais comment donc dévoiler le mystère de cette étrange et affreuse exécution? Faut-il se résigner au silence, rejeter sur les malheurs des temps, sur l'ignorance du siècle, la pensée de cette condamnation? Non. Telle n'est pas la vérité. Tout en demandant grâce pour la mémoire du cardinal de Richelieu, nous n'abdiquons pas le droit de reviser cet épouvantable jugement. Nous le disons donc avec une sincère conviction, Grandier a été victime d'une odieuse machination, dans laquelle le fanatisme et l'ignorauce n'étaient que des causes secondaires. Mais nous ne pouvons donner à cet événement plus d'éclat qu'il n'en comporte, en associant à la victime le nom illustre de Richelieu. Le dénoûment n'est-il pas assez dramatique pour ne pas faire

intervenir les créations mensongères de l'erreur ou de l'illusion. Nous croyons que le procès de Grandier a été le résultat d'animosités privées sans caractère politique ; dans les mystères de cette bizarre tragédie, nous ne pouvons que constater les pensées de vengeance et de haine d'hommes aussi inconnus que lui ; tout cela n'a pu être qu'un crime isolé, n'ayant pour acteurs que d'obscurs ennemis, pour causes que des animosités personnelles. Peut-être aussi serait-il facile de rencontrer des secrets plus intimes encore ? Toutes les hypothèses sont admissibles, alors même qu'on ferait intervenir l'amour et ses noires jalousies dans cette lutte où Grandier a été vaincu. Le caractère de ce dernier, la position des femmes qui l'accusaient, les noms de ses plus ardents persécuteurs peuvent servir à expliquer tous ces faits, sans être forcé de mentir à la vraisemblance historique en leur assignant des causes extraordinaires et presque impossibles. Et en cela, nous ne voulons point ravaler la victime en restituant aux bourreaux leurs véritables proportions. Pour nous, Grandier est un martyr ; son procès une monstruosité, sa condamnation un crime : advienne maintenant la qualification de ceux qui l'ont prononcée. Si nous avons protégé la mémoire de Richelieu contre d'absurdes calomnies, il nous est permis aussi de proclamer hautement notre indignation contre les moines fanatiques qui ont dirigé toute la procédure, contre la faiblesse d'un évêque dont la neutralité a laissé commettre un crime, sàns vouloir pourtant rejeter sur le clergé entier la responsabilité de ces faits. La noble conduite de l'archevêque de Bordeaux durant tout le cours du procès donnerait un éclatant démenti à nos paroles injustes. Voici, d'après bien des versions contradictoires, le récit de qui se passa à Loudun en l'année 1634 ; mieux que toutes les réflexions, il pourra

nous dévoiler tous ces mystères, restituer aux événements leur véritable physionomie, aux acteurs leurs pensées les plus intimes.

Urbain Grandier habitait depuis quelques années la ville de Loudun, en qualité de curé de l'église de Saint-Pierre-du-Marché, et de bénéficier d'une prébende dans le chapitre de celle de Sainte-Croix. « Il étoit de grande taille et de bonne mine, d'un esprit également ferme et subtil, toujours propre et bien mis, ne marchant jamais qu'en habit long. » Eloquent dans la chaire, il mélangeait aux doctrines de la foi chrétienne des pensées d'une sage et douce philosophie. Lors de la mort de Scévole de Ste-Marthe, il s'était fait l'interprète des regrets et de l'admiration de tous. On l'accusait d'oublier quelquefois la rigidité des mœurs sacerdotales, et ses assiduités près des plus belles femmes et filles de Loudun donnaient à ces bruits un caractère de créance, que justifiait encore un libelle qui lui fut attribué, et dans lequel il s'élevait avec force contre le célibat des prêtres. De nombreuses discussions, de fréquents procès, soit avec un prêtre du nom de Mounier, avec les chanoines de Ste-Croix, soit avec le président aux élus Barot, avaient soulevé contre lui de vives animosités. Parmi ces ennemis, les plus terribles, disent les chroniques, furent Trinquant et Menuau, procureur et avocat du roi; et, en vérité, il nous est pénible de rappeler le prétendu motif de ces inimitiés. La jeune fille de Trinquant aurait été séduite par Grandier, et sans le dévoûment d'une amie qui se déclara publiquement mère de son enfant, elle aurait eu à subir toute l'humiliation de sa faute. Dans un autre amour non moins coupable, il aurait pour rival malheureux l'avocat du roi Menuau. En vérité, il est difficile d'ajouter foi à toutes ces insinuations que nous répétons; mais

nous avons à cœur de ne rien omettre dans le résumé de cette affaire. Une discussion survenue entre lui et Duthibaut, *homme riche et de grand crédit*, dans laquelle Grandier, revêtu de ses habits sacerdotaux, fut frappé de coups de bâton, devint l'origine de toutes les poursuites dirigées contre lui. Pendant qu'il était allé à Paris pour implorer la justice du roi contre Duthibaut, ses ennemis, par l'intermédiaire de deux hommes du peuple, Cherbonneau et Bougreau, le dénonçaient à l'official *comme coupable d'avoir débauché des femmes et des filles, d'être impie et profane, de ne dire jamais son bréviaire, et d'avoir même abusé d'une femme dans son église.* Cette accusation fut accueillie par l'évêque de Poitiers, Henri-Louis Chateigner de la Roche-Posay, et ce prélat lança contre lui un décret de prise de corps. Le parlement de Paris, auquel le roi avait renvoyé sa plainte, ajourna sa décision jusqu'au dénoûment de ses démêlés avec l'official. Grandier, à son arrivée à Poitiers, fut renfermé dans les prisons de l'évêché le 15 novembre 1629, et, quelques jours après, condamné *à jeûner au pain et à l'eau par pénitence tous les vendredis pendant trois mois, et interdit* à divinis *dans le diocèse de Poitiers pendant cinq ans, et dans la ville de Loudun pour toujours.* Cette sentence fut frappée d'appel par toutes les parties pour être revisée ou confirmée par l'archevêque de Bordeaux. Mais l'official, par l'organe de son promoteur, souleva un incident, et en appela au parlement de Paris, lequel renvoya l'affaire au présidial de Poitiers. Là, de nouveaux témoins furent entendus, des contradictions, des accusations mensongères furent signalées, ainsi que des rétractations, et le 25 mai 1631 Grandier fut renvoyé absous. Quelque temps après, Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux et primat d'Aquitaine, étant venu visiter son abbaye de Saint-

Jouin-les-Marnes, il se présenta devant lui, et en obtint une sentence d'absolution. Libre de toutes poursuites, il fit condamner Duthibaut à des réparations et amendes.

Pendant que ces préliminaires d'hostilités se passaient, des scènes étranges avaient lieu dans un couvent des religieuses ursulines de la même ville; plusieurs de ces jeunes filles se livraient de temps à autre à des convulsions effrayantes, à des paroles de délire, à tous ces actes dont l'explication, peu logique à cette époque, se résumait dans les mots de *magie*, *sorcellerie*, *diablerie*. Pour chasser l'esprit infernal, on eut recours aux exorcismes, à toutes les pratiques religieuses dont ces temps d'ignorance et de superstition nous ont si souvent donné le spectacle. Le bruit de ces scènes se répandit bientôt dans toute la ville. Pierre Barré, curé de Chinon, vint à la tête d'une nombreuse procession donner au prêtre Mignon, directeur du couvent, le renfort de ses anathèmes contre le génie du mal. L'autorité civile fut requise d'intervenir et d'assister aux exorcismes de ces malheureuses filles tourmentées; Loudun avait alors pour bailli Guillaume de Cerizay de la Guérinière, et pour lieutenant civil Louis Chauvet.

Le 11 octobre 1632, ces deux magistrats se rendirent au couvent des ursulines pour assister aux scènes d'exorcisme. Notre pensée n'est certes pas de retracer les divers incidents de ces cérémonies, dont le souvenir nous ferait sourire de pitié, si le dénoûment n'était pas de nature à inspirer des sentiments plus tristes. En face des prêtres Mignon, Barré et Granger, revêtus de leurs habits sacerdotaux, comparurent deux religieuses obsédées, disaient-ils, par les esprits diaboliques; c'était la supérieure du couvent, Jeanne de Belfiel, fille du baron de Cose dans le pays de Saintonge, et

une autre sœur du nom de Claire Magnoux. Dès l'arrivée des deux officiers du roi, elles poussèrent des cris horribles au milieu de contorsions plus effrayantes encore. Aux questions qui leur furent adressées, elles répondaient qu'elles étaient sous la domination des diables Astaroth et Zabulon, que le pacte de leur possession était des roses, et que l'instigateur s'appelait Urbain Grandier. Tel fut le début des événements qui se passèrent à Loudun. Cette ville fut bientôt agitée par diverses factions; les unes ajoutaient foi pleine et entière aux *possessions et diableries* des religieuses; les autres ne voyaient dans tout cela que d'odieuses machinations contre le prêtre Grandier. « Les magistrats, ajoute la chronique, revinrent sur le soir après la scène des convulsions; la supérieure tira la langue, bava et écuma. Ce fut un vilain spectacle, son diable parut enragé. Barré demanda au démon quand il sortirait, il répondit: *cras manè*, demain matin. Après plusieurs cérémonies, et qu'on eut prononcé plusieurs noms de saints, la supérieure reprit son état naturel, son visage fut aussi tranquille que si elle n'eût souffert aucune agitation extraordinaire; elle regarda Barré en souriant, et lui dit que Satan n'était plus chez elle. Une mer agitée d'une tempête furieuse qui devient calme tout-à-coup, est une image du passage rapide qu'elle fit de son premier état au dernier. » En face de telles choses, que peut dire l'histoire? Faut-il, déchirant le voile de ces étranges cérémonies, chercher au fond du cœur de ces jeunes filles des pensées de haine et de vengeance contre Grandier? ou bien admettre, comme les émanations d'une puissance surnaturelle et magnétique, les paroles et les gestes dont elles donnaient l'étrange spectacle? Entre ces deux hypothèses, il serait facile d'errer, si l'on ne faisait pas intervenir, comme les véritables

provocateurs, ces prêtres fanatiques qui s'acharnaient sur Urbain Grandier pour assouvir contre lui d'atroces projets d'animosité.

Ce dernier avait accueilli, dès le principe, par le mépris, les vagues accusations que prononçaient contre lui les religieuses possédées. Mais lorsqu'elles eurent acquis quelque retentissement, il adressa ses plaintes aux gens du roi. Malgré l'active intervention du bailli, les exorcismes se poursuivirent comme par le passé, et cela en présence d'une foule de personnes, qu'un tel spectacle faisait accourir de toutes parts. Les scènes se reproduisaient avec les mêmes cérémonies, et l'abbesse en était toujours l'héroïne. Des convulsions, des grincements de dents, des paroles entrecoupées, des rires éclatants, des gestes lubriques, à la suite desquels le nom de Grandier était prononcé, comme celui de l'auteur du pacte diabolique, voilà ce que l'on offrait chaque jour à la curiosité publique. Et puis, en face de ces filles ainsi agitées, le prêtre Barré expliquait les mystères de ces choses étranges, et s'efforçait de faire naître la foi dans les esprits défiants et peu crédules des nombreux spectateurs. Ce fut en vain que le bailli, dans son zèle, essaya de détruire les impressions fâcheuses de ces scènes, cherchant par ses questions à démontrer l'impudence ou le fanatisme des religieuses possédées; et même plusieurs fois il arracha d'étranges réponses aux prétendues victimes du diable. Sur les supplications de Grandier, il fit défense *à Barré et à tous autres de faire des questions à la supérieure et aux autres religieuses tendantes à noircir le suppliant ou aucun autre, quoi qu'il fût, sous les peines qui écherroient.* L'autorité du bailli fut méconnue, sa juridiction mise en doute; Barré et les religieuses en appelèrent à l'évêque de Poitiers. Quelques jours après cette ordonnance, de nouveaux exorcismes eurent lieu, en pré-

sence des médecins qui en rédigèrent des procès-verbaux, et le bailli lui-même assista aux plus solennels. « Le 25 novembre, la supérieure fut apportée au chœur de l'église, et les rideaux de la grille ayant été tirés, Barré commença, selon sa coutume, par la célébration de la messe. La possédée eut pendant le service de grandes convulsions semblables à celles des jours précédents, dans l'une desquelles elle s'écria sans être exorcisée ni interrogée : *Grandier, Grandier, mauvais prêtre.* La messe étant achevée, l'exorciste entra au chœur avec le ciboire en main, et, protestant que son action était pure et pleine d'intégrité, sans passion et sans mauvais dessein, il le mit sur sa tête, et pria Dieu *qu'il le confondit, s'il avoit usé d'aucune malefaçon, suggestion, ni persuasion envers les religieuses, dans toute cette action.* Mais toutes ces protestations de sincérité n'inspiraient que de la défiance au bailli, dont le bon sens se révoltait devant de semblables cérémonies. Pour paralyser ses efforts, les exorcistes invoquèrent l'autorité de l'évêque de Poitiers, qui envoya, le 28 novembre 1632, commission officielle à plusieurs prêtres du diocèse, d'assister aux exorcismes de Loudun et de lui en rendre un compte exact. Forts de cette protection, ils bravèrent hautement l'autorité du bailli, se livrant de nouveau aux cérémonies qu'il leur avait défendues. Cependant l'arrivée de l'archevêque de Bordeaux, les ordres qu'il leur signifia, firent cesser pour quelque temps les scènes dont le couvent de Loudun était le théâtre.

Vers cette même époque, arriva dans cette cité l'homme qui devait remplir le principal rôle dans le procès de Grandier; nous voulons parler de Laubardemont, chargé par Richelieu de veiller à la démolition du château et des fortifications de Loudun. Par ses relations avec les ennemis d'Urbain, il fut bientôt instruit de tout ce qui s'était passé ;

des exorcismes furent pratiqués en sa présence ; il prit à cœur les intérêts des religieuses, ajoutant foi pleine et entière à leur possession. Ici, il faudrait expliquer le secret de l'intervention de Laubardemont dans cette affaire, dire les motifs de sa haine contre Grandier. Etait-il l'agent impitoyable des vengeances du cardinal, ainsi que l'ont répété tous les amis de la victime? Ou bien, durant son séjour à Loudun, les ennemis d'Urbain n'étaient-ils pas parvenus à associer à leurs coupables projets cet homme dont l'influence pouvait seule en amener l'exécution? Tout ce que nous savons, c'est qu'à son retour de Paris, en 1633, il fit publier une ordonnance du roi conçue en ces termes : « Que le sieur de Laubardemont, conseiller » du roi en ses conseils d'état et privé, se rendra à Loudun et » autres lieux que besoin sera, pour informer diligemment » contre Grandier sur tous les faits dont il a été ci-devant ac- » cusé, et qui lui seront de nouveau mis à sus, touchant la » possession des religieuses ursulines et autres personnes » qu'on dit être aussi possédées et tourmentées des démons » par le maléfice dudit Grandier, et de tout ce qui s'est passé » depuis le commencement, tant aux exorcismes qu'autre- » ment sur le fait de la possession. » Investi de ce pouvoir extraordinaire, Laubardemont fit arrêter et conduire dans les prisons d'Angers Urbain Grandier, par les soins de Guillaume Aubin sieur de la Grange, lieutenent du prévôt. Ce dernier eut la générosité de l'avertir secrètement de l'ordre qu'il avait reçu ; *mais confiant sur son innocence et sur la miséricorde de Dieu*, il refusa d'échapper par la fuite aux persécutions qui le menaçaient ; ses livres, ses papiers, tous ses meubles furent saisis, ainsi que les sentences d'absolution rendues en sa faveur. Ce fut en vain que sa vieille mère, Jeanne Estièvre, âgée de soixante-dix ans, protesta contre ces violences, se rendant appelante de toutes les décisions

rendues par le commissaire royal ; les efforts de son dévoûment maternel échouèrent devant l'animosité des ennemis de son fils. Ses demandes, ses appellations furent annulées ; on publia un monitoire, véritable pamphlet accusateur, dans lequel étaient énumérées avec la plus noire perfidie d'atroces calomnies contre le malheureux Grandier. Impuissante à repousser ces audacieuses attaques, la faible voix de la mère du captif ne cessa pourtant de se faire entendre comme témoignage de l'innocence de son fils, et de l'amour qu'elle lui portait.

Enfin, après de nombreux incidents de procédure, dans lesquels apparut l'omnipotence souveraine de Laubardemont, Grandier fut ramené à Loudun. Là, couvert de chaînes, étendu sur la paille, il écrivait en ces termes à sa mère [1] : « J'ai » reçu votre lettre, ma mère, et tout ce que vous m'avez » envoyé, excepté les bas de serge. Je supporte mon af» fliction avec patience, et plains plus la vôtre que la » mienne. Je suis fort incommodé, n'ayant point mon lit ; » tâchez de me faire apporter le mien, car si le corps ne » repose, l'esprit succombe. Enfin envoyez-moi un Bré» viaire, une Bible et un Saint-Thomas, pour consolation ; » et au reste, ne vous affligez point, j'espère que Dieu » mettra mon innocence au jour. Je me recommande à mon » frère et à ma sœur, et à tous nos bons amis. C'est, ma » mère, votre très-bon fils à vous servir. » Alors se reproduisirent toutes les scènes burlesques de la possession. De nouveaux prêtres furent envoyés par l'évêque de Poitiers, ainsi que d'autres médecins, pour constater la vérité des accusations portées contre Grandier. Ce fut en vain que ses amis demandèrent, dans une requête, de nouvelles confron-

[1] L'original de cette lettre se trouve à la Bibliothèque publique de Poitiers.

tations. « Saint Athanase, disaient-ils, accusé au concile de
» Tyr par une femme impudique qui ne l'avait jamais vu,
» s'avisa d'un stratagème qui prouva son entière innocence.
» Lorsque cette femme entra dans l'assemblée pour former
» publiquement son accusation, un prêtre nommé Timothée
» se leva, se présenta à elle, et lui parla comme s'il eût
» été Athanase ; elle le crut aussi, et par ce moyen elle
» manifesta la fausseté de son allégation. » Laubardemont recula devant de semblables épreuves. Le résultat des exorcismes ne fut pas favorable aux accusateurs : malgré l'active prévoyance des pères capucins auxquels était dévolue la triste mission d'évoquer les esprits diaboliques, bien des mécomptes eurent lieu, et il ne fut pas difficile de découvrir l'imposture des exorcistes et des jeunes filles possédées. Leurs réponses trahissaient souvent leurs pensées, et dans l'étrange jargon qu'elles mettaient dans la bouche des diables, elles laissèrent entrevoir les ridicules suggestions auxquelles elles se soumettaient. Et cependant chaque jour de nouveaux procès-verbaux émanés des médecins et des commissaires constatent leurs moindres contorsions, leurs paroles les plus insignifiantes. « Plusieurs spectateurs de ces scènes étant
» venus pour voir les merveilles de Loudun, s'en sont allés
» mécontents et ont accru le nombre des incrédules, dit un
» auteur contemporain. » Pour ranimer la curiosité et fortifier la foi publique, le père Lactance, le plus habile en choses d'exorcismes, s'engagea à faire sortir du corps de la supérieure trois démons auxquels il lui plut d'accorder les dénominations les plus bizarres. Le jour indiqué pour cette épreuve solennelle, l'église de Ste-Croix fut remplie de curieux, parmi lesquels se trouvaient le commandeur de la Porte, homme de grande distinction, et un habile médecin de Saumur nommé Duncan. Après ses contorsions habituelles, la supérieure

cédant à la puissance des exorcismes, se précipita la face contre terre, se livrant aux accès du plus épouvantable délire; des gémissements, des larmes, des convulsions étaient ses seules réponses aux paroles inspirées du père Lactance; bientôt le sang coula de son corps, et les médecins constatèrent plusieurs blessures. Malgré tout cet appareil, la conviction n'était pas complète chez les spectateurs, et le commandeur de la Porte, en franchissant le seuil de l'église, ne put s'empêcher de dire *que cela clochoit*. Le médecin Duncan, de son côté, indigné de ces mensongères jongleries, publia un pamphlet énergique contre l'imposture de ceux qui s'en faisaient les auteurs; et sans l'intervention protectrice du maréchal de Brézé, il eût expié, par les vengeances de Laubardemont, le courage et la hardiesse de son écrit.

L'évêque de Poitiers vint lui-même à Loudun pour sanctionner par sa présence aux exorcismes la sincérité de ses mandataires. Et le vendredi 23 juin 1634, Grandier fut conduit dans l'église de Ste-Croix où se trouvaient le prélat et Laubardemont. Là, il eut à subir les plus singulières épreuves : on amena devant lui toutes les religieuses possédées; elles pénétrèrent dans le chœur au milieu d'une foule de carmes, de capucins et récollets, *et à l'entrée firent quelques gaillardises, témoignant à Grandier allégresse de le voir*, ajoute la chronique. Après de solennelles prières et une exhortation du père Lactance, on le somma d'exorciser lui-même ces filles qui l'accusaient; au moment où, revêtu de son étole, il s'apprêtait à prononcer les paroles sacramentelles, toutes les possédées furent agitées par les démons, des cris *étranges et horribles* couvrirent sa voix. Une d'elles, la sœur Claire, s'avançant vers lui, l'apostropha en des termes presque injurieux. La supérieure lui succéda dans cette altercation; et toutes les fois que Grandier voulait

prendre la parole, « les possédées recommençoient leurs cris » et leurs rages avec des désespoirs non pareils, des con- » vulsions fort étranges et toutes différentes, persistant de » l'accuser de magie, de maléfice, et s'offrant même de lui » rompre le cou si on vouloit leur permettre. » Calme et résigné au milieu de cette scène horrible, Grandier protesta de son innocence, et invoqua la justice de Dieu. Tout-à-coup, durant un intervalle de silence, s'adressant à l'évêque et à Laubardemont, il les somma d'ordonner à ces démons de lui faire au front une marque visible, qui deviendrait ainsi un éclatant témoignage du crime dont il était accusé. Alors le tumulte recommença plus orageux encore; les violences, les cris, les confusions transformèrent l'assemblée en un *véritable sabbat*. Les jeunes filles devinrent de farouches furies; l'impassibilité de leur victime, les hymnes sacrés que fait retentir le peuple et auxquels il joint sa voix, les transportent hors d'elles-mêmes; elles se précipitent sur lui, *et sans le secours et empêchement des personnes qui étoient au chœur*, il eût été victime de leurs fureurs insensées.

Le scandale de ces scènes inspira l'indignation; les murmures furent suivis de paroles plus vives : le mécontentement était général; chacun l'exprimait à sa façon, lorsque Laubardemont fit placarder dans toute la ville une ordonnance ainsi conçue : « Il est très-expressément défendu à » toutes personnes de médire ni autrement entreprendre de » parler contre les religieuses affligées des malins esprits, » leurs exorcistes, ni ceux qui les assistent, à peine de dix » mille livres d'amende, et autre plus grande somme et » punition corporelle, si le cas y échoit. » A l'abri de cette haute protection formulée en clauses pénales, les religieuses possédées poursuivirent le cours de leurs déplorables manœuvres. Bientôt, à ces scènes grotesques succédèrent

des scènes plus dramatiques. Là, plus de sourires de pitié, plus de murmures incrédules ; c'est la réalité terrible et effrayante, car aux exorcismes succéda le procès criminel ; au sanctuaire de l'église, celui de la justice ; aux moines fanatiques et trompeurs, des magistrats souverains : plus d'illusions chimériques, d'évocations surnaturelles ; tout est vrai désormais dans la sanglante catastrophe de Loudun ; l'accusé et les juges, l'arrêt et le supplice. Si les commencements en ont été ridicules et plaisants, le dénoûment s'offre à nous comme témoignage effrayant de la haine dont Grandier a été victime. Est-il possible de rejeter sur l'ignorance du siècle la responsabilité d'un crime semblable? N'y a-t-il pas dans tous les incidents de cette trame odieuse, la logique cruelle de la vengeance et de l'animosité? Le mystère ne nous en est pas dévoilé; mais qu'importe, puisque tout concourt à nous révéler l'existence d'un complot infernal contre la vie d'un malheureux prêtre. — Effrayé des conséquences fâcheuses des exorcismes, Laubardemont hâta l'époque du procès : le 8 juillet, des commissaires furent nommés pour y procéder. C'étaient, comme juges, les sieurs Roatin et Richard, conseillers au présidial de Poitiers ; Houmain, de celui d'Orléans ; Cothereau, Piqueneau et Burges, de celui de Tours ; Texier, du siége royal de St-Maixent ; Dreux et de la Barre, de celui de Chinon ; Lapicherie, de celui de Châtellerault, et Rivrain, de celui de Beaufort ; comme avocats du roi, Constant, du présidial de Poitiers, et Jacques Deniau, de celui de la Flèche. Telle fut la composition du tribunal que devait présider Laubardemont. Dès le début du procès, l'avocat du roi Constant refusa d'y prendre part.

L'arbitraire et la violence de cette longue procédure, la défiance qu'inspiraient les juges-commissaires, firent éclater

en faveur de Grandier une de ces manifestations populaires desquelles jaillit la vérité, et qui viennent servir de contraste glorieux aux emportements des passions humaines. Ce n'est plus une vieille mère qui se place entre un fils innocent et des juges odieux, épuisant dans cette lutte inégale tout le courage de son affection et de son dévoûment : c'est une puissance plus forte et plus énergique ; c'est la voix du peuple, le cri de la conscience publique, la protestation de tous contre les iniquités de quelques-uns, impuissante à la vérité, inhabile à sauver Grandier, mais que nous sommes fiers d'enregistrer comme le témoignage le plus énergique de l'opinion contemporaine, de la flétrissure à l'encontre de ceux qui prononcèrent l'arrêt de mort. Au son de la cloche de l'hôtel-de-ville, les habitants de Loudun, convoqués par le bailli, se réunirent pour aviser aux moyens de faire cesser le scandale dont leur ville était le théâtre. Après plusieurs discussions orageuses, il fut décidé qu'on adresserait au roi une humble supplique dont nous donnons ici quelques extraits : « Sire, les officiers et habitants de
» votre ville de Loudun se trouvent enfin obligés d'avoir
» recours à votre Majesté, en lui remontrant très-humble-
» ment que dans les exorcismes qui se font dans ladite ville,
» il se commet une chose très-préjudiciable au public et au
» repos de vos fidèles sujets, en ce que les exorcistes, abu-
» sant de leur ministère et de l'autorité de l'église, font
» dans les exorcismes des questions qui tendent à la diffa-
» mation des meilleures familles de ladite ville. . . .
» . . . .
» . . . . Tellement, Sire, que les suppliants voient
» et connoissent par cet étrange procédé que l'on s'efforce
» d'établir parmi eux, et dans le cœur de votre royaume,
» une image des oracles anciens, contre la prohibition ex-

» presse de la loi divine, et l'exemple de notre Sauveur
» qui n'a pas voulu admettre les démons à dire et publier
» des choses véritables et nécessaires à croire. . . . .
» . . . . Donques, les suppliants poussés par
» leur propre intérêt, vu que si l'on autorise les démons
» en leurs réponses et oracles, les plus gens de bien et les
» plus vertueux et innocents, auxquels conséquemment les
» démons ont une haine plus mortelle, demeureront exposez
» à leur malice, requièrent et supplient humblement votre
» Majesté d'interposer son autorité pour faire cesser ces
» abus et profanations. . . . .
» . . . . Et les suppliants continueront à prier Dieu
» pour la prospérité, grandeur et accroissement de son juste
» et glorieux empire. » Enlevez à cette supplique ses termes respectueux, ses formules vagues, n'est-on pas forcé d'y rencontrer la négation positive de la foi à ajouter aux exorcismes, et par conséquent l'innocence de celui que des possédées seules accusent? Est-il possible, en lisant ce manifeste éloquent de la réprobation contemporaine, de pouvoir rejeter sur l'ignorance du siècle les malheurs de cette exécution? La commission judiciaire, effrayée de ce langage énergique, rendit immédiatement un arrêt par lequel elle annula la délibération prise à l'hôtel-de-ville, se réservant d'en punir les signataires *pour les propos injurieux qu'elle renfermoit, et faisant défense au bailli et aux élus de la ville de convoquer aucune assemblée, et de faire aucune proposition concernant les exorcismes*. Puis, pour donner plus de solennité à la mission qu'ils accomplissaient, les juges s'entourèrent d'un grand appareil religieux; c'est Dieu, le clergé et la religion qu'ils ont à venger en frappant Grandier. La France entière, toute la chrétienté ont les yeux fixés sur cet épisode de Loudun. Des prières publiques furent ordonnées, des processions

générales parcoururent les rues de la ville, des prédications eurent lieu, des messes furent chantées, *pour qu'il plût à Dieu de les conduire dans cette affaire, et les illuminer de son esprit pour rendre justice à qui elle appartient, selon l'intention de sa majesté et le devoir de leurs consciences*. Après un minutieux examen de toutes les pièces de cette étrange procédure, après l'audition de nombreux témoins, la commission prit lecture des mémoires adressés par Grandier; dans l'un d'eux se rencontraient ces paroles : « Je vous supplie en toute humilité » de considérer mûrement et avec attention ce que le pro- » phète dit au psaume 82, qui contient une très-sainte » remontrance qu'il vous fait d'exercer vos charges en toute » droiture, attendu qu'étant hommes mortels, vous aurez à » comparaître devant Dieu, souverain juge du monde, pour » lui rendre compte de votre administration. Cet oint de » Dieu parle aujourd'hui à vous qui êtes assis pour juger, » et vous dit : Dieu assiste en l'assemblée du Dieu fort; il » est juge au milieu des juges. Jusques à quand aurez-vous » égard à l'apparence de la personne du méchant? Faites » droit au chétif et à l'orphelin; faites justice à l'affligé et au » pauvre; secourez le chétif et le souffreteux, et le délivrez » de la main des méchants. Vous êtes dieux et enfants du » souverain, toutefois vous mourrez comme hommes; et » vous qui êtes les principaux, vous cherrez comme un » autre. » Malgré ces touchantes invocations à la justice divine, les commissaires royaux prononcèrent, le 18 août 1634, un arrêt de mort contre Urbain Grandier : « Avons » déclaré et déclarons ledit Grandier duement atteint et » convaincu du crime de magie, maléfice et possessions » arrivées par son fait, ès personnes d'aucunes religieuses » ursulines de la ville de Loudun, et autres séculiers; en- » semble des autres cas et crimes résultants d'icelui. Pour

» réparations desquels, avons icelui Grandier condamné et
» condamnons à faire amende honorable, nu-tête, la corde
» au cou, tenant à la main une torche ardente du poids de
» deux livres, devant la principale porte de l'église de St-
» Pierre-du-Marché, et devant celle de Ste-Ursule de cette
» dite ville; et là, à genoux, demander pardon à Dieu, au
» roi, et à la justice; et ce fait, être conduit à la place pu-
» blique de Sainte-Croix, pour y être attaché à un poteau
» sur un bûcher, qui pour cet effet sera dressé audit lieu, et
» y être son corps brûlé vif avec les pactes et caractères ma-
» giques restants au greffe, ensemble le livre manuscrit par
» lui composé contre le célibat des prêtres, et ses cendres
» jetées au vent. Avons déclaré et déclarons ses biens acquis
» et confisqués au roi, sur iceux préalablement pris la
» somme de cent cinquante livres, pour être employée à
» l'achat d'une lampe de cuivre, en laquelle sera gravé le
» présent arrêt par extrait, et icelle apposée dans un lieu
» éminent de ladite église des Ursulines, pour y demeurer
» à perpétuité. Et auparavant que d'être procédé à l'exé-
» cution du présent arrêt, ordonnons que ledit Grandier
» sera appliqué à la question ordinaire et extraordinaire. »
Tel fut le triste dénoûment de cet épouvantable procès.

Maintenant, nous faut-il suivre la victime frappée dans les dernières phases de sa douloureuse agonie, alors que la torture brise ses membres, mutile ses chairs? Sa fermeté, son héroïque résignation firent pâlir d'effroi les bourreaux qui s'acharnaient contre lui; ni les douleurs, ni les injures ne lui arrachèrent une parole de blasphème; jusqu'à la fin, il protesta de son innocence, et marcha courageusement au lieu du supplice. Durant le trajet, un prêtre, le père Grillau, interprète admirable des sentiments religieux, se précipita vers lui, l'embrassa en pleurant, et lui dit ces paroles:

« Souvenez-vous que Jésus-Christ a monté à Dieu son père » par les tourments et par la croix. Je vous apporte la » bénédiction de votre mère : elle et moi prions Dieu qu'il » vous fasse miséricorde, et qu'il vous reçoive au séjour des » élus. » La brusque intervention des archers mit fin à ce solennel adieu. Arrivé sur la place où le bûcher était dressé, au milieu d'une multitude immense de peuple, il prononça quelques paroles de pardon à l'égard de ses persécuteurs. Là, de nouvelles instances lui furent adressées pour qu'il fit l'aveu de son crime ; les exorcistes ne voulaient abandonner leur victime qu'au dernier instant : « Mes pères, leur ré- » pondit-il, j'ai tout dit, j'espère en Dieu et en sa misé- » ricorde. » Quelques instants après, la flamme dévora les restes mortels du martyr. En face de ces douloureux souvenirs, nous ne pouvons que nous associer aux sentiments d'indignation soulevés par l'épouvantable issue de cette sombre tragédie, et venger par ce récit la mémoire d'un homme victime d'une odieuse machination, dont le mystère peut difficilement nous apparaître dans toute sa vérité.

Les émotions de ce drame judiciaire étaient à peine apaisées, lorsque, vers l'an 1646, la régente Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, fit naître de nouveaux troubles dans notre province. La pensée de ces nouvelles agitations n'est plus provoquée par les haines religieuses des temps passés. Mesquine par son origine, par ses allures, par ses acteurs, cette lutte du parlement contre la royauté, et contre son premier ministre le cardinal de Mazarin, ne peut en rien être comparée aux dramatiques discordes qu'avaient soulevées en France les guerres de religion. Ce n'est plus qu'une parodie, un mélange de sérieux et de grotesque ; sans enthousiasme, sans fanatisme, elle n'offre que le spectacle de mystérieuses intrigues de cour ; sans éloquence, sans anima-

tion, elle jette à la multitude de railleuses allusions, d'ironiques sarcasmes : la *Fronde*, en un mot, n'a été qu'une éphémère commotion sans cause et sans but, et dont le souvenir offre seulement un singulier contraste avec la grandeur du roi, dont elle inaugura les premières années de son avénement au trône. Par l'influence du prince de Marsillac, gouverneur de Poitou, attaché au parti des frondeurs, quelques menées obscures agitèrent la cité de Poitiers. Le maire Jean Richeteau fut menacé à diverses reprises. Quelque temps après, de Marsillac, à la tête de quelques troupes, s'avança jusqu'à Lusignan ; il fut repoussé par La Meilleraie, dévoué aux intérêts du roi. Dans une autre partie de la province, le duc de Thouars, Henri de la Trémouille, investi de la confiance des parlements de Paris et de Bordeaux, soutint avec éclat contre Châteaubriant des Roches-Bariteaux, gouverneur du bas Poitou, la cause des princes insurgés. Mais aucune ville importante ne prend part à ces querelles d'un médiocre intérêt. Celle de Poitiers accueille avec enthousiasme la cour errante à travers le royaume ; des processions solennelles s'y font pour le rétablissement de la paix. Il y eut bien dans la cité de Niort une assemblée de gentilshommes, dans laquelle on chercha à soulever la noblesse de la province, mais l'énergie de Roanez, son nouveau gouverneur, mit fin à toutes ces agitations.

Le calme le plus parfait ne cessa de régner en Poitou jusqu'à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes en 1685. Louis XIV, parvenu à l'apogée de sa puissance, se fit l'instrument implacable de la réaction catholique. Subissant les inspirations religieuses de ses ministres, et de madame de Maintenon, cette descendante de d'Aubigné, cette ancienne captive du donjon de Niort, qui avait remplacé dans la faveur du vieux roi madame de Montespan,

pour laquelle a été construit le magnifique château d'Oiron, près de Thouars, il compléta l'œuvre d'anéantissement de la religion réformée. Dès 1642, à Chauvigny, à Melle, à Thouars, à Exoudun, à Poitiers, les temples avaient été détruits : soutenue par l'intervention favorable du présidial, la puissance sacerdotale s'était acharnée contre les protestants. Les ministres furent chassés ; quelques-uns livrés à la justice expièrent par d'humiliantes condamnations leur courageuse résistance : tels furent Daniel Ury et Audoyer. D'éclatantes abjurations portèrent le dernier coup aux croyances pour lesquelles tant de sanglants combats, tant de glorieux dénoûments avaient éclaté : celle du duc de Thouars, en l'année 1670, produisit la plus funeste impression. Tous ces préliminaires furent bientôt suivis de la révocation complète de l'édit par lequel Henri IV avait solennellement reconnu les droits de l'église réformée.

Alors la persécution devint la seule arme de persuasion : la force brutale fut invoquée ; des soldats pénétrèrent dans le sanctuaire des familles, arrachant par leurs menaces et leurs violences l'abjuration des doctrines proscrites. Des ministres apostats indiquaient à ces étranges missionnaires les plus croyants ; ils excitaient leur zèle, provoquaient d'injustes répressions : le ministre Pommier se signala dans cette triste mission. Dans la crainte de nouveaux troubles, les calvinistes furent désarmés : le maréchal de Lorges fit exécuter dans le Poitou les ordres de la cour. Affaiblis par les guerres passées, les protestants acceptèrent avec résignation les tyranniques exigences dont ils étaient victimes. Les plus faibles, la douleur dans l'âme, se soumirent à de feintes conversions ; les plus hardis voulurent s'insurger ; mais, ne rencontrant plus l'enthousiasme passé des populations, ils subirent la loi du vainqueur. D'autres, et ce fut le plus

grand nombre, fidèles à leurs antiques croyances, préférèrent l'exil à une odieuse soumission ou à de mensongères abjurations. De nobles familles, de riches industriels abandonnèrent leur patrie, emportant sur la terre étrangère les débris de leur fortune. L'émigration fut grande; et lorsque la cour envoya dans les contrées de l'Ouest un homme de bien, un prélat sage et humain, Fénélon en un mot, il ne rencontra partout que des demeures désertes, et sa voix évangélique, n'ayant plus d'incrédules à convertir à la foi catholique, exprima douloureusement les tristes effets des premières mesures. Tel fut en Poitou le dénoûment des guerres religieuses. Il fallut une révolution pour faire revivre avec plus de force que par le passé les principes de l'édit de Nantes, et repousser les prétentions exclusives du catholicisme. L'érection solennelle de la statue de Louis XIV sur la place publique de la capitale du Poitou, nous révèle la dernière période des destinées provinciales : l'omnipotence royale s'étend sur toutes les contrées de la France; elle les domine, les étreint; plus de murmures, plus d'agitations, plus de guerres civiles, plus de cris d'indépendance, tout cela vient expirer aux pieds de la royauté, ce symbole de la centralisation au XVIIIe siècle.

Or, à mesure que l'unité nationale se fortifie, s'agrandit, les incidents historiques des provinces disparaissent. Dans les luttes religieuses des XVIe et XVIIe siècles, le drame de l'histoire s'est étendu jusqu'aux moindres cités : tous les points de la France en étaient un théâtre plus ou moins glorieux. Mais, lorsque le tumulte de ces agitations cesse, et qu'au dessus de toutes ces catastrophes apparaît, immense et souverain, le pouvoir royal; lorsqu'un monarque, confondant en lui toute la grandeur de la nation, prononce cette solennelle formule : *L'État, c'est moi*; de quel intérêt

pourrait devenir le passé des provinces? Elles sont mortes pour l'histoire ; enchaînées aux destins de la patrie, elles en subissent toutes les gloires ou les défaites, en acceptant toutes les révolutions ; immobiles au milieu de l'activité nationale, elles ne peuvent même pas refléter dans des proportions moins grandes les événements généraux. Quoique le Poitou eût perdu depuis longtemps son individualité, comme province féodale, il offrait encore, aux diverses époques que nous avons traversées, quelques particularités distinctes de l'ensemble, s'y rattachant, il est vrai, par de mystérieux liens, mais ayant une physionomie propre et spéciale. Maintenant, pour donner à ses annales un nouvel aliment, il faudra qu'une révolution, terrible dans ses efforts, immense dans ses résultats, éclate et bouleverse encore par d'épouvantables commotions cette terre de France, que tant de dramatiques catastrophes ont si souvent ensanglantée.

Nous ne pouvons isoler le drame historique dans les relations administratives des gouverneurs et des intendants, qui ont tour à tour représenté dans nos contrées la puissance royale. Alors que les conditions d'un gouvernement unitaire sont accomplies, que les hiérarchiques pouvoirs fonctionnent dans des limites tracées, nous ne pourrions que les suivre dans ces perpétuelles évolutions des mêmes travaux, des mêmes actes. Tout est réglé désormais entre la province et la royauté ; perception d'impôts, administration de la justice ; tout marche, tout s'agite à la vérité, mais cette activité se meut dans un cercle étroit ; les faits de la veille seront ceux du lendemain. Que le Poitou ait pour gouverneurs Nicolas de Lamoignon, ou Jacques Le Nain, ou de Bourdonnaie de Blossac, ou de Nanteuil, toujours les mêmes incidents se reproduisent, sans variété, sans intérêt. Cepen-

dant, s'il nous était possible de constater ici les bienfaits de quelques-uns d'entre eux pour l'amélioration matérielle de notre pays, de rappeler les fondations de certains établissements d'utilité publique, tels que des colléges, des hôpitaux, peut-être pourrions-nous alors tracer une statistique de notre province dans les temps passés; mais tous ces détails appartiennent à la monographie des cités; c'est là le domaine de l'histoire spéciale des villes. D'un autre côté, pouvons-nous suivre les destinées de nos gentilshommes, alors que, marchant sous les bannières royales, ils s'associent aux chances des combats dans les diverses luttes nationales? Ne serait-ce pas résumer des événements qui appartiennent à l'histoire générale?

Mais si le sol échappe à notre investigation, si la complète fusion l'a rendu désert, si aucun écho ne s'y fait entendre, du moins les hommes nous restent; la biographie succède à l'histoire. Qu'il nous soit donc permis, alors que les destinées provinciales n'existent plus, de rappeler le souvenir de ceux dont les noms ont été grands et illustres: c'est là le patrimoine, l'héritage glorieux de la postérité. Plus de commotions générales, plus de guerres d'indépendance, plus d'audacieuses révoltes: tout cela a disparu, la conquête a amené la fusion, et la fusion en se perfectionnant a confondu en un seul peuple toutes ces populations naguère distinctes de mœurs, de coutumes, de lois et d'intérêts; toutes subissent en ce moment l'empire d'une seule et même règle. Cette communauté, ce mélange, cet anéantissement des limites, des dénominations géographiques, n'ont pas été assez forts cependant pour arracher du même coup l'essence même de la race et du sang. Dans le naufrage des unités provinciales, le Poitou a disparu, et pourtant la biographie peut encore faire surnager au dessus de tous ces

débris, quelques hommes, nobles et glorieuses individualités, auxquels, sans forfanterie, elle est libre de donner le titre de *Poitevins*. Les temps ne sont pas encore venus où tout s'effacera, race, sang, mœurs, langage; où toutes choses, hommes et sol, confondues dans une harmonie parfaite, deviendront la patrie, cette admirable création de l'intelligence humaine réservée aux époques modernes.

Jusqu'ici, entraînés par la marche des événements, il nous a été impossible de rappeler les souvenirs de tous les hommes dont l'illustration a rejailli sur notre province. Les mystères des généalogies nobiliaires, surtout, ont échappé aux limites de notre récit. Mais, parmi les familles seigneuriales dont notre pays peut à juste titre s'enorgueillir, il en est une que nous avons à cœur de signaler et de glorifier autant qu'il est en notre pouvoir. En elle se rencontre la véritable noblesse : à travers plusieurs générations, elle se maintient dans tout son éclat; non pas par une illustration fortuite, n'ayant pour base que le hasard de la naissance, mais bien par la supériorité du talent et de l'intelligence. Au nom glorieux s'associent des œuvres non moins glorieuses. Dans les ramifications de cette descendance généalogique, aucune ne dément l'origine de sa race; toujours pure, toujours semblable à elle-même, elle nous apparaît comme l'admirable symbole des traditions du sang et de la famille. Tous les rameaux de cette immense filiation s'enchaînent et se prêtent le mutuel effort d'une gloire commune; aucun n'attriste les regards des contemporains, car tous brillent de l'or le plus pur. Telle fut la dynastie des Sainte-Marthe. Pour elle la nature semble avoir épuisé toutes les merveilles de ses admirables créations; toutes les gloires deviennent son patrimoine; les armes, la politique, l'église, le barreau, la poésie, la science, voilà où elle a

exercé les ressources fécondes de son génie : c'est l'encyclopédie humaine noblement personnifiée.

L'origine historique de cette famille remonte aux premières années du XVI[e] siècle. Dans des expéditions se rencontre parmi la noblesse du Poitou, Louis de Sainte-Marthe, écuyer, seigneur de Villedan en Loudunois : issu d'une noble et ancienne famille, il devint la souche de la génération glorieuse dont nous acceptons avec joie le devoir de rappeler les diverses illustrations [1]. En présence de cette multiplicité de noms remarquables, ayant tous la même filiation, il est difficile de ne pas reculer devant les détails d'une biographie spéciale. Car, à Gaucher de Sainte-Marthe, le docte médecin de la famille de Bourbon et de François I[er], succèdent ses cinq fils, ayant tous leur propre célébrité. Parlerons-nous de Louis, auquel un très-long séjour dans la petite ville de Loudun n'enleva aucune chance de gloire, et qui mourut avocat au parlement de Paris? ou de son frère Charles, le savant docteur, dont la vie fut agitée par les persécutions que lui attirèrent ses tendances calvinistes, et dont les poésies, empreintes de sentiments religieux, lui acquirent l'admiration du siècle? ou bien encore du troisième frère, du nom de Jacques, qui succeda à son père en qualité de médecin de l'abbaye royale de Fontevrault? ou enfin de René et de Joseph, les derniers fils de Gaucher, l'un et l'autre remarquables dans la science des langues, le premier par son goût pour la poésie latine, le second par son ardeur pour l'étude des livres saints? La génération suivante, loin de faillir à ces traditions de talent, l'emporta peut-être par l'éclat dont fut entouré le nom de Scévole de Sainte-Marthe, fils aîné de

[1] Nous avons résumé le travail de Dreux du Radier, vol. 5 de sa Biographie du Poitou.

Louis. La précocité de son mérite littéraire, ses travaux poétiques à l'âge de dix-sept ans, qu'il manifesta par plusieurs poëmes en langue latine, lui acquirent dès le début de sa carrière une position élevée parmi les plus illustres des contemporains. A l'âge de 19 ans, les habitants de Loudun l'envoyèrent en députation près de Henri II, pour y soutenir les intérêts de leur cité. L'exaltation de son amour de père le transforma en habile médecin, à l'occasion d'une maladie grave pour laquelle tous les docteurs avaient condamné son fils, et qu'il eut le bonheur de sauver. Son poëme didactique de la *Pédotrophie*, ou *Manière d'élever les enfants*, suivit de près ses études médicales. Henri III, comme récompense, lui envoya trente mille écus, et Ronsard, dans une lettre à Baïf, sanctionna par ces mots la générosité royale : *J'en jure par l'Hélicon, ce n'est pas un poëme, ce sont les muses mêmes. L'auteur est divin; nous sommes trop heureux de vivre avec un si grand homme.* Tour à tour maire de Poitiers, trésorier de France dans la même ville, il trouva de nombreuses occasions de faire briller son talent; soit lorsqu'il défendit devant le roi les intérêts de plusieurs magistrats menacés de l'abolition de leurs offices, et provoqua de son interlocuteur cette réponse flatteuse : *Il faut bien se rendre, il n'y a point d'édits qui tiennent contre une langue si éloquente;* soit lorsqu'il sauva sa patrie du pillage dont la menaçait le duc de Joyeuse, et qu'il reçut de ses concitoyens le titre glorieux de *Père de la patrie;* soit enfin, lorsqu'il résista contre les suggestions coupables du parti de la Ligue, et qu'il protesta énergiquement aux états de Blois de 1588 contre les projets du duc de Guise : dans tous ces événements difficiles, il rivalisa de courage et de mérite. Pour apprécier la haute réputation dont Scévole jouissait, il nous suffirait de répéter les éloges funèbres que d'éloquents pané-

gyristes prononcèrent en son honneur, après son décès, arrivé dans la cité de Loudun, le 29 mars 1623, et parmi lesquels figurait dignement le malheureux Grandier, qui reçut son dernier soupir. Son frère Louis se fit remarquer par son habile administration comme lieutenant général du Poitou ; durant sa mairie, la cité de Poitiers éprouva les bienveillantes prédilections du roi de France.

Nous voudrions pouvoir n'omettre aucun des membres de cette illustre famille, la faire revivre dans son ensemble, et suivre dans leurs diverses filiations tous ses glorieux descendants. Les fils de Jacques de Sainte-Marthe acquirent eux aussi une célébrité justement méritée : Louis, dans ses fonctions de lieutenant général en la maréchaussée de France; François, en qualité de secrétaire du cardinal de Richelieu, et comme avocat distingué du parlement de Paris. Scévole eut aussi dans ses fils de dignes représentants; poëte et avocat, l'aîné brilla au milieu de nombreux et redoutables rivaux, et reçut la dignité de conseiller du roi en ses conseils d'état et privé. Nous avions hâte d'arriver aux deux autres : jumeaux par naissance, ils conservèrent entre eux une admirable communauté d'intelligence, de travaux et de gloire; mêmes goûts, même ardeur, mêmes œuvres ; ils forment une indivisible unité. Dévoués aux études historiques, ils réalisèrent glorieusement ces paroles de leur père : *Livrez-vous au travail, mais qu'il ait pour objet l'illustration du prince et celle de la nation. L'histoire généalogique de la maison de France*, et le commencement de la collection de *la Gaule chrétienne*, furent les admirables créations de leur activité et de leur dévoûment. La mort, en brisant les liens de cette intimité fraternelle et scientifique, ne sépara pas complétement les deux frères, Scévole et Louis : la même tombe recueillit leurs dépouilles mortelles, la même

épigraphe monumenta leur gloire ; et nous, fidèles exécuteurs de leurs volontés, nous ne pouvons que fortifier par un même récit, par les mêmes éloges, cette association sublime dont les époques chevaleresques nous fournissent peu d'exemples. L'œuvre commencée devait avoir des continuateurs non moins célèbres : aux deux fils de l'un des frères jumeaux, de Scévole, appartint la gloire de marcher sur les traces de leur père. Entre eux, même union, même activité : ils achevèrent les deux collections entreprises par leur père. D'autres travaux leur méritèrent encore l'admiration de tous les hommes illustres et de tous les princes de l'Europe. Dans l'exécution de *la Gaule chrétienne*, un troisième frère vint s'associer à leurs efforts : c'était Abel Louis, prêtre de la congrégation de l'Oratoire, et qui en a été depuis le général. Vouloir dans ce rapide résumé rappeler les travaux de tous ces hommes pour lesquels la science historique était une passion, un devoir, un culte, ce serait faire la nomenclature de la plus grande partie des ouvrages d'histoire que le XVIIe siècle légua au siècle suivant. C'est dans ces collections immenses que leur vie s'écoulait paisible et calme, élevant avec courage ces monuments que le temps a respectés, et que la postérité contemple avec admiration comme les témoignages éclatants de ce que peut la volonté de l'homme unie à une vaste intelligence. N'est-ce pas à ces sources si fécondes que bien d'humbles artistes sont venus puiser les éléments de leurs inspirations et de leurs œuvres?

Mais la sève de cette noble famille n'est pas épuisée ; la mort peut bien frapper ses plus glorieux représentants, sans en altérer l'énergie et la vigueur. Aux pères succèdent les fils ; le patrimoine est complet ; sang, fortune, intelligence

et gloire, voilà les richesses de leur succession. Le barreau, le clergé, les lettres nous offrent encore les mêmes noms. Les armes elles-mêmes peuvent en revendiquer quelques-uns. N'est-ce pas un Sainte-Marthe qui fut nommé par Louis XIV lieutenant général de la Martinique, et qui prit en cette qualité une part active dans la défaite de la flotte hollandaise commandée par l'amiral Ruyter? Enfin, choisissez au hasard à travers toutes ces diverses générations, et vous êtes certain de rencontrer des hommes remarquables. Les femmes elles-mêmes participent à cette illustration, soit qu'elles embrassent la vie religieuse, soit qu'ainsi que Marie, fille de l'un des Scévole, elles se livrent à l'étude des langues. Jusqu'au XVIII[e] siècle se prolonge cette descendance; et le bénédictin Denis de Ste-Marthe, mort en 1725, la termine dignement. Ainsi que ses frères, il se livra tout entier aux études historiques; il donna une nouvelle édition de la *Gaule chrétienne*, et proposa au chancelier d'Aguesseau le plan d'une vaste collection qui aurait embrassé tous les ouvrages d'histoire concernant la France. D'autres rejetons de cette famille perpétuèrent encore les souvenirs de son illustration. C'est ainsi qu'à travers deux siècles, s'enchaînèrent par les liens d'une commune gloire tous ces descendants de Gaucher de Ste-Marthe, laissant après eux les traces immortelles de leurs labeurs et de leur génie. Non-seulement ils appartiennent à la terre du Poitou par droit d'origine, par les dignités qu'ils ont remplies dans l'administration de cette province, mais encore par leur éducation première. N'est-ce pas sur les bancs de l'université de Poitiers, à ces mêmes places qu'avaient occupées Tiraqueau, Brisson, de Harlay, de Thou, qu'ils sont venus presque tous s'inspirer de l'amour de l'étude, et puiser ces nobles

inspirations qui faisaient du fils l'émule du père, l'émule de l'aïeul, et qui ont perpétué dans toute cette race les nobles traditions de la science et du travail ?

Nous voudrions rappeler aussi le souvenir de la famille de la Meilleraie, dont l'origine plébéienne offre un singulier contraste avec l'illustration de sa descendance. Le maréchal de la Meilleraie, père de celui qui épousa la belle Hortense Mancini, était, dit-on, petit-fils d'un riche apothicaire de Parthenay, du nom de la Porte. Dans un petit bourg non loin de cette dernière ville, à Saint-Loup, la tradition place le berceau de la famille Arouet, dont Voltaire est issu. En tous lieux se rencontrent les traces de nobles souvenirs. Richelieu et Voltaire, ces deux héros de l'unité monarchique et de l'œuvre révolutionnaire, appartiennent à notre province par les liens de leur primitive origine. Le dernier, par la véhémence de son génie, la fougue de sa parole, détruit l'édifice laborieusement élevé par le premier. Dans l'intervalle qui sépare ces deux hommes, le Poitou n'a aucune participation aux événements de l'époque ; mais advienne la révolution de 89, cette logique conséquence des efforts du descendant des Arouet, et notre province reprendra son rôle de centre d'action, et de théâtre de nouvelles agitations ; la vie renaîtra dans nos annales.

SIXIÈME PARTIE.

I.

GUERRES DE LA VENDÉE. — DESCRIPTION DU PAYS.
CARACTÈRE DE SES HABITANTS. — COMMENCEMENT DE L'INSURRECTION.
PRISE DE THOUARS ET DE FONTENAY.
ORGANISATION DU PARTI VENDÉEN. — PRISE DE SAUMUR.
CATHELINEAU, GÉNÉRALISSIME. — SA MORT.

Vers la fin du XVIIIe siècle, la France fut agitée par des commotions et des catastrophes qui devaient bouleverser complétement son organisation sociale et politique. Dans l'œuvre révolutionnaire de 89, toutes les tentatives passées d'émancipation éclatent, se résument, et concourent à un mouvement général. Le clergé, la monarchie et la féodalité subissent les impétueuses attaques du tiers-état, de cette puissance dont nous avons rencontré les germes dans les insurrections municipales et plébéiennes des siècles précédents. Il ne s'agit plus dans cette nouvelle lutte de conquérir certains droits isolés, de se faire octroyer de modestes chartes d'affranchissement; c'est un combat décisif de vie ou de mort qui s'engage entre les diverses castes de l'ancienne société française. L'Église, affaiblie par les guerres du XVIe siècle, ayant perdu dans ces temps d'agitation le prestige de son influence passée, ayant souillé sa sainteté primitive dans les contacts impurs des intérêts matériels, sans foi, sans croyances, n'offrant plus aux hommages des peu-

ples que des dogmes contestés, des cérémonies et un culte livrés à la dérision et aux sarcasmes, ne pouvait maintenir stable et ferme sa puissance chancelante. Quel appui offrira-t-elle à la royauté attaquée de toutes parts, exposée à de justes récriminations, menacée jusque dans son existence? L'inviolabilité du sanctuaire, aussi bien que celle du trône, est en péril : des imprécations unanimes retentissent contre les abus et les priviléges. En face de l'Église et de la monarchie, le tiers-état prend une attitude menaçante; l'énergie qu'inspire l'oppression anime ses combattants : sur ses bannières sont inscrites les devises illustres de la philosophie moderne, de la raison humaine, car c'est au nom de la liberté et de l'égalité qu'il s'engage dans cette lutte immense.

Les incidents de la révolution française échappent aux limites de notre travail; il ne nous appartient pas d'en signaler les causes, d'en raconter les détails, et notre tâche serait terminée dès cette époque mémorable, si de nouveaux événements, glorieux et terribles, n'étaient venus encore ensanglanter notre territoire, jeter parmi nos populations le deuil et l'effroi, ravivant sur notre sol, encore tout palpitant des révolutions passées, des catastrophes dramatiques et des scènes lugubres. Chose singulière! alors que l'Assemblée nationale proclamait l'unité territoriale du royaume, faisait disparaître de l'ancienne France jusqu'aux noms de ses provinces, achevant ainsi l'œuvre de centralisation depuis si longtemps commencée; dans un des fragments de la vieille Aquitaine, en deçà de cette Loire, limite des populations primitives, éclatait une insurrection qui surpassa par sa violence et son éclat toutes les révoltes passées. Nous voulons parler des guerres de la Vendée.

A ce mot de Vendée se réveillent pour nous tous des souvenirs de tristesse et de malheurs. C'est au milieu de ruines

ensanglantées qu'apparaît dans l'histoire ce nom jusqu'alors inconnu ; c'est au sein de la guerre civile qu'il nous faut retracer les événements de cette lutte presque contemporaine. Peut-être serait-il plus prudent de ne point rappeler ces calamités à peine effacées, de ne point évoquer les ombres presque vivantes des victimes qui sont tombées, de ne point agiter par d'historiques investigations ce sol encore tout ému et tout haletant des émotions de la veille ? Le temps, ce perpétuel restaurateur des désastres humains, n'a peut-être pas entraîné dans son cours toutes les passions qui ont enflammé, irrité les esprits, à ces époques de dissensions nationales, et en soulevant les mystères de ces catastrophes, il doit être difficile d'échapper aux secrètes influences de ses propres sympathies. Si nous n'avions pas le courage de nous soustraire à de telles préoccupations, mieux vaudrait mille fois la sagesse du silence à un récit partial et passionné.

La lutte a cessé, et pourtant les haines qui l'ont provoquée, violentes et tenaces, ont pu lui survivre. Vainqueurs et vaincus, tous se ressentent encore des blessures de la bataille ; tous s'imputent les malheurs, se rejettent avec une colère réciproque la responsabilité du sang versé ; tous invoquent pour leur propre justification la justice de leur cause et la pureté de leurs intentions. C'est bien là la conséquence de la guerre civile : alors même qu'elle semble apaisée, elle laisse à travers les populations des étincelles à demi éteintes ; elle bouleverse dans les cœurs les sentiments les plus nobles, les souille d'un souffle impur, et métamorphose en ennemis implacables ceux qu'une même patrie appelait ses enfants, conviait aux mêmes joies et aux mêmes labeurs, leur donnant à fouler le même sol, et pour abri le même ciel. A Dieu ne plaise que nous subissions de telles

contraintes ! Pour nous, les guerres de la Vendée, c'est le passé, c'est l'événement d'hier, accompli, irrévocable, c'est le domaine de l'histoire ; et par conséquent la vérité seule doit s'y faire entendre, libre de toutes passions, ne reconnaissant d'autre juridiction que celle de Dieu et de la conscience humaine. Si dans les assemblées publiques de l'antiquité nul ne pouvait se présenter avec des armes sans encourir la sévérité de la loi, qu'il en soit ainsi pour l'historien aux prises avec les faits et les hommes qui se déroulent devant lui à travers les siècles écoulés ; juge ou narrateur, il doit toujours abdiquer les hostiles préventions aussi bien qu'un enthousiasme mensonger.

Ne redoutez donc point d'injustes accusations, vous tous dont les noms sont associés aux désastres de la Vendée ! Qu'elles disparaissent toutes ces épithètes avilisantes dont chaque parti a voulu flétrir ses adversaires, et que de la tumultueuse mêlée il ne reste plus que d'utiles et providentiels enseignements. Et vous surtout dont les familles ont été mutilées, qui suivez avec douleur et larmes les destinées malheureureuses d'un père ou d'un fils mort, soit sur le champ de bataille, soit sur la place publique, si notre récit renouvelle en vos âmes de lamentables souvenirs, puissiez-vous aussi y rencontrer de pieuses et sincères consolations ! Loin de nous la pensée de reproduire par d'imprudentes paroles de pénibles émotions, et de faire apparaître en face des populations, dont chaque famille pleure peut-être quelques victimes, les douloureuses catastrophes, les sanglantes péripéties, renouvelant dans toutes ses horreurs le drame du passé. Non, il n'en sera pas ainsi. Il a été flétri ce roi de France, d'odieuse mémoire, qui fit placer de jeunes enfants sous l'échafaud de leur père, afin que le sang de la victime pût rejaillir sur eux. L'histoire pourrait

peut-être, sans y prendre garde, par des récits et des tableaux trop fidèles, donner le triste spectacle du supplice inventé par l'imagination cruelle de Louis XI. Qu'ils restent immobiles au fond de leurs tombes tous ceux qui n'ont pas trouvé sur les champs de bataille une mort glorieuse, et dont le trépas, révèle de lugubres souvenirs! Chaque victime a eu son bourreau, chaque supplice son juge. Dans les deux camps même animosité, et trop souvent mêmes représailles, mêmes fureurs. Dans toutes ces scènes de fanatisme et de cruautés, rien de noble ni de mémorable : c'est là le côté hideux des dissensions civiles. Et bien audacieux, bien coupable serait celui qui, oubliant sa propre dignité, s'associerait de cœur à de tels actes, et, loin de les flétrir avec énergie, leur accorderait les honneurs d'une glorification usurpée.

Avant de raconter les divers incidents de l'insurrection vendéenne, il est nécessaire de préciser la pensée qui a soulevé les populations de l'ancienne province du Poitou, d'interroger les mystérieuses préoccupations de ces nouveaux combattants. Quel était le mobile de leur enthousiasme, la pensée de leur révolte, l'inspiration de leur courage et de leur héroïsme? Où puisaient-ils cette foi ardente qui leur faisait braver la mort sur les champs de bataille, et assister avec résignation à toutes les vicissitudes d'une guerre longue et acharnée? Par quelle puissance surnaturelle, sous l'impression de quelles croyances, ces paysans, ces laboureurs, abandonnaient-ils avec joie leurs chaumières, leurs habitudes paisibles, pour se précipiter, les armes à la main, dans des chances et des périls jusqu'alors inconnus? Veulent-ils se faire les champions du clergé, rétablir sa puissance déchue, protéger ses représentants contre les persécutions qui les menacent? Veulent-ils se jeter à l'encontre des novateurs

qui s'acharnent contre la monarchie, s'ensevelir sous les ruines de cette institution expirante? Veulent-ils se proclamer les défenseurs et les soutiens de la noblesse proscrite, fugitive, et combattre en son nom pour les priviléges qui lui sont enlevés? En un mot, ont-ils à cœur de protester par la force des armes contre les doctrines révolutionnaires de l'avenir, s'instituer les ardents prosélytes d'une société dont tout annonce la décadence et la vétusté? Est-ce là l'unique but de leurs efforts?

Si, pour résoudre cette question difficile, on n'envisage que la surface des choses, si l'on ajoute foi pleine et entière aux paroles qui retentissent à l'heure de la lutte, peut-être n'aura-t-on pas saisi la véritable signification de la résistance de la Vendée au mouvement général de la France? N'y a-t-il pas dans cette croyance la confusion de cause et de prétextes? Ne faut-il pas rechercher encore ailleurs le germe de l'insurrection, l'étincelle qui provoqua l'incendie? Oui, il est vrai que sur les drapeaux vendéens brillèrent les devises royales et catholiques; que dans leur imagination exaltée les pensées religieuses s'associèrent à leur sublime dévoûment; qu'ils proclamèrent hautement qu'ils combattaient pour *Dieu et le Roi*. Oui, il est vrai que les seigneurs guidèrent leurs efforts, s'inspirèrent de leurs passions, qu'ils combattirent au milieu d'eux, participant aux mêmes gloires et aux mêmes périls. Il est bien vrai encore que les représentants du catholicisme firent entendre à leurs oreilles d'éloquentes prières, de fougueuses prédications, bénissant au nom de la religion les armes qui devaient porter la mort et la désolation au sein de la patrie. Oui, il est vrai qu'au moment où le signal du combat a retenti, la vieille France s'écroulait avec fracas sous les efforts et les attaques de la philosophie moderne; que la persécution frappait les membres du clergé

et de l'aristocratie nobiliaire, et qu'une tête de roi était jetée en trophée au milieu de tous ces débris et de toutes ces ruines.

Si tout cela est vrai, par quelle étrange et singulière fatalité les paysans du Bocage, ces anciens serfs émancipés, ces hommes attachés au sol, se seraient-ils insurgés pour toutes ces institutions du passé, répudiant de la sorte les bienfaits de la civilisation et les progrès de la raison humaine? Quoi! alors que les priviléges de l'antique noblesse disparaissaient, des hommes du peuple auraient combattu pour leur rétablissement? Que leur importe encore le sort d'une royauté qu'ils ne connaissent que par ses demandes d'impôts? Ces contradictions cèdent à la réalité des faits. L'armée vendéenne, d'ailleurs, était composée de nobles, de prêtres et de paysans. Les uns et les autres ont peut-être cédé à des préoccupations diverses, et une fois engagés dans la lutte commune, ils ont arboré les mêmes devises et combattu pour les mêmes croyances. Mais ne pourrait-on pas assigner à la participation plébéienne un mobile plus puissant encore que tous ceux que nous venons d'énumérer? L'attachement des habitants des campagnes au sol qui les avait vus naître, cette inféodation de l'homme avec la terre foulée par lui a rencontré son fanatisme; et lorsqu'au nom de l'unité nationale, de la patrie et de la loi, on tentera de troubler violemment l'harmonie de cette fusion, vaincre l'opiniâtreté de cet amour, oh! alors, l'insurrection deviendra pour lui le plus saint des devoirs, le plus sacré des droits. Si dans le passé les questions d'impôts ont soulevé les peuples, à la fin du XVIIIe siècle l'impôt de la conscription, cette dernière formule du dévoûment de l'intérêt privé à l'intérêt général, provoqua les premières révoltes de la

Vendée, excita dans l'esprit inculte de ses habitants des haines et des antipathies violentes.

L'insurrection éclata ; les premiers chefs, ses héros primitifs, furent de simples paysans ; plus tard, ayant besoin de chefs connus, ils acceptèrent parmi eux les nobles qui, eux aussi, avaient à venger des outrages et blessures révolutionnaires. Ce n'est pas là la soumission humble et respectueuse du vassal à l'égard du suzerain ; c'est une association fortuite et libre. Le premier chef de la confédération n'est-il pas un illustre plébéien, le voiturier Jacques Cathelineau ? Dès qu'ils furent enchaînés aux mêmes destinées, dans la crainte des mêmes persécutions, ils acceptèrent tous héroïquement la fatalité de leur réciproque position. Combattant contre les novateurs, ils durent prendre pour mobile de leurs efforts les croyances détruites, les institutions renversées, et engager la lutte au nom de la religion et de la royauté.

Lutte immense, dramatique ; guerre de géants, ainsi que l'appelait Napoléon ; réaction violente du passé contre le présent, soulevant toutes les questions sociales, politiques et religieuses, faisant intervenir dans la mêlée toutes les croyances et tous les symboles, résumant sur ses étendards les pensées qui, à diverses époques, ont déjà agité les populations. C'est au nom de l'église, de la monarchie, de la noblesse, de l'indépendance locale, que la Vendée se lève et marche au combat ; c'est au nom de l'unité nationale, de la liberté, de la raison et de la philosophie, que des armées ennemies s'avancent contre elle. Si la violence, la bravoure, les héroïques exploits, les audacieuses stratégies des combattants ont inspiré à Napoléon sa glorieuse formule, nous pouvons aussi l'appliquer avec non moins de justice aux

idées, aux sentiments qui les animaient. Lutte immense et dramatique, en effet, puisqu'elle entraîne avec elle la solution des grands problèmes des sociétés modernes, qu'elle agite dans le présent le passé et l'avenir, qu'elle fait éclater aussi bien les crimes les plus atroces, que les vertus les plus sublimes. Oui, ce fut un choc terrible entre le monde ancien et le monde nouveau, entre les mœurs et les préjugés des temps passés. Tous les grands intérêts de l'humanité furent soumis aux destins et aux chances de cette guerre. Dans un coin jusqu'alors isolé, inconnu, elle éclate, bruyante et passionnée, étonnant par son audace, par la multiplicité de ses incidents, l'Europe tout entière; elle offre le spectacle complet de tout ce que le passé a glorifié. L'église y apparaît avec ses légendes merveilleuses, ses saintes cérémonies, ses miracles; la chevalerie y apporte son dévoûment et son héroïque intervention; les communes y sont représentées par de hardis bourgeois et d'audacieux paysans. Tout est extraordinaire, incompréhensible et mystérieux dans cette insurrection, les causes primitives, les alliances, les sympathies. Pour nous qui avons suivi pas à pas les progrès de l'unité française, nous avons à cœur de signaler cette dernière et terrible explosion de l'indépendance provinciale.

Si la haine contre les principes de la révolution française provoqua la guerre de la Vendée, dans ces mêmes contrées ils rencontrèrent d'énergiques et glorieux champions. Les habitants des cités, plus éclairés, embrassèrent avec ardeur la cause nationale, combattant eux aussi pour leurs croyances et leur foi politique. L'insurrection divise en deux camps les populations du même sol, et au sein du même pays éclatent les complets éléments de la guerre civile.

Dans ce rapide aperçu des événements dont la Vendée a offert le spectacle, nous avons cherché à expliquer les mys-

tères qui enveloppent l'*origine* de l'insurrection à son début. Au milieu des déchirements d'une guerre civile, est-il possible de considérer sous des aspects romanesques, sous des impressions purement poétiques, des faits et des catastrophes dont le souvenir n'offre que deuil et tristesse ? D'autres sentiments et d'autres pensées surgissent à la vue de ces désastres; et ce serait presque un crime que d'assister à de telles calamités, dans l'unique espoir de rencontrer de pittoresques tableaux ou de soulever des sympathies politiques, détruisant ainsi la vérité de l'histoire par des récits mensongers.

Le sol qui servit de théâtre aux nouvelles guerres offrait par sa position de merveilleux avantages aux tentatives d'insurrection de ses habitants. C'est dans le pays *de Bocage*, connu depuis sous le nom glorieux de Vendée, qu'elle a pris naissance pour s'étendre à travers toutes les contrées voisines. La Constituante avait divisé l'ancienne province du Poitou en trois départements, la Vendée, les Deux-Sèvres et la Vienne : ce dernier seul échappa aux calamités des nouveaux événements. — Les limites territoriales du pays insurgé s'étendaient jusque dans les anciennes provinces de l'Anjou et du comté Nantais, ayant pour frontières la Loire au nord, à l'ouest les contrées qui longent l'Océan, au midi les cités des Sables-d'Olonne et de Fontenay, et à l'est celles de la Châteigneraie, Parthenay et Thouars.

« Ce pays diffère par son aspect, et plus encore par les mœurs de ses habitants, de la plupart des provinces de la France ; il est formé de collines en général assez peu élevées, qui ne se rattachent à aucune chaîne de montagnes ; les vallées sont étroites et peu profondes ; de forts petits ruisseaux y circulent dans des directions variées : les uns se dirigent vers la Loire, quelques-uns vers la mer ; d'autres se réunissent en débouchant de la plaine, et forment de petites

rivières. Il y a partout beaucoup de rochers de granit. On conçoit qu'un terrain qui n'offre ni chaînes de montagnes, ni rivières, ni vallées étendues, ni même une pente générale, doit être comme une sorte de labyrinthe; rarement on trouve des hauteurs assez élevées au dessus des autres coteaux pour servir de point d'observation et commander le pays. Cependant, en approchant de Nantes, le long de la Sèvre, la contrée prend un coup d'œil qui a quelque chose de plus grand; les collines sont plus hautes et plus escarpées; cette rivière est rapide et profondément encaissée; elle roule à travers les masses de rochers, dans des vallons resserrés. Le Bocage n'est plus seulement agreste; il offre là un coup d'œil pittoresque et sauvage. Au contraire, en tirant plus à l'est, dans les cantons qui avoisinent les bords de la Loire, le pays est plus ouvert, les pentes mieux ménagées, et les vallées forment d'assez vastes plaines. Le Bocage, comme l'indique son nom, est couvert d'arbres; on y voit peu de grandes forêts; mais chaque champ, chaque prairie, est entouré d'une haie vive qui s'appuie sur des arbres plantés irrégulièrement et fort rapprochés; ils n'ont point un tronc élevé, ni de vastes rameaux; tous les cinq ans, on coupe leurs branches, et on laisse une tige de douze ou quinze pieds. Ces enceintes ne renferment jamais un grand espace. Le terrain est fort divisé; il est peu fertile en graines; souvent des champs assez étendus restent longtemps incultes; ils se couvrent alors de grands genêts ou d'ajoncs épineux; toutes les vallées, et même les dernières pentes des coteaux, sont couvertes de prairies. Vue d'un point élevé, la contrée paraît toute verte; seulement, au temps des moissons, des carreaux jaunes se montrent de distance en distance entre les haies. Quelquefois les arbres laissent voir le toit aplati et couvert de tuiles rouges de quelques bâtiments, ou la pointe d'un clocher qui

s'élève au dessus des branches. Presque toujours cet horizon de verdure est très-borné ; quelquefois il s'étend à trois ou quatre lieues [1]. »

Privée de routes et de canaux, cette partie de la France semblait former une terre à part, sans mouvement et sans communication avec les contrées voisines. Traversée seulement par une multitude de chemins difficiles, presque impraticables, elle ne pouvait participer aux bienfaits de la civilisation moderne, et elle ne connaissait de la patrie commune que les catastrophes et les désastres. « C'est, dit le général Kléber dans ses mémoires, un labyrinthe obscur et profond dans lequel on ne peut marcher qu'à tâtons ; c'est à travers ce système de redoutes et de retranchements naturels qu'il faut chercher les chemins tortueux, dès qu'en abandonnant les grandes routes on veut pénétrer dans l'intérieur des terres ; et ce sont autant de défilés impraticables, non-seulement pour l'artillerie, mais pour tout ce qui n'a pas la voie étroite des charrettes du pays. Encore les grandes routes n'offrent-elles d'autres avantages qu'une plus grande largeur ; car, flanquées par le même système de clôture, les terrains où l'on pourrait ordonner quelques déploiements sont extrêmement rares. »

La position géographique de ces contrées était bien propre à fortifier, parmi les populations, des habitudes d'isolement et d'affection pour le sol, à perpétuer dans les mœurs et dans les préjugés des traditions ineffaçables. Naturellement portées aux superstitieuses croyances, elles nous offrent le spectacle d'un peuple immobile au milieu du mouvement général, ayant son idiome, son culte et sa religion, et tous ces signes

[1] Mémoires de Mme de la Rochejacquelein, par M. de Barante. — Notre récit n'est qu'un résumé des histoires générales de la Vendée, par Beauchamp et Bourniseaux, et un extrait des mémoires d'un officier supérieur de la république.

distinctifs d'une civilisation spéciale. Les idées religieuses, surtout, inspiraient vivement ces hommes de la terre vendéenne. Partout les emblèmes sacrés du catholicisme révèlent de pieuses tendances; dans les lieux les plus isolés, au sein des bourgs et des villages, à l'embranchement des chemins, sur les hauteurs de coteaux, au fond des vallées, de modestes croix frappent à chaque instant les regards, et font naître dans les esprits de perpétuelles réminiscences des doctrines et des symboles divins. Dans tous les actes de la vie, les pensées religieuses s'entremêlent et se confondent; le prêtre apparaît à leurs yeux dans toute sa dignité et sa puissance; ils fléchissent devant lui aussi humblement que devant les images et les représentations de leur culte.

Le même respect traditionnel environnait les seigneurs des châteaux féodaux. « Ils leur étaient dévoués; ils leur montraient une vénération mêlée d'une sorte de familiarité joviale et rustique. De leur côté, les gentilshommes poitevins, intrépides chasseurs, adonnés aux exercices violents qui les endurcissaient et les rompaient aux fatigues, vivaient dans leurs terres, habitaient leurs châteaux, mais sans faste et sans suite. Là, ils visitaient les paysans dans leurs retraites, causaient avec eux, prenaient part à leurs maux, soulageaient leurs détresses, allaient à leurs fêtes, aux noces de leurs enfants, et buvaient avec les convives. De là leur sorte d'union intime entre les seigneurs et les paysans, union inconnue ailleurs et cimentée par des intérêts communs. Comment les paysans vendéens se seraient-ils dépouillés de leur vertueuse simplicité ? Comment seraient-ils sortis de cette ignorance salutaire à laquelle ils devaient leur repos? Presque isolés au milieu des forêts, loin de la corruption des villes, n'ayant des relations qu'avec leurs curés et leurs seigneurs, ils en savaient toujours assez pour cultiver la terre,

pour payer docilement la dîme, obéir à la corvée, et du reste, pour vivre libres dans leurs champs. C'est ainsi qu'ils coulaient des jours paisibles depuis plusieurs siècles. [1]. »
Voilà la physionomie complète de la Vendée.

Au moment où la révolution de 89 éclata, les nouveaux principes proclamés par elle rencontrèrent dans les habitants des cités d'ardents et de sincères prosélytes. D'énergiques imprécations s'y firent entendre contre les tyrannies aristocratiques, et on accepta avec joie l'extinction des priviléges et des abus. Dans certaines contrées, l'enthousiasme de ces innovations se révéla par des actes coupables ; des châteaux furent pillés, dévastés et livrés aux flammes. Les seigneurs poitevins, mécontents des progrès de la révolution, furieux des persécutions qui les menaçaient, formèrent dès les commencements une coalition destinée à soutenir les anciennes constitutions, à protéger leurs personnes et leurs châteaux. Ces tentatives de résistance furent promptement dissipées par suite de l'émigration. Les nobles qui persistèrent à rester dans leur patrie s'associèrent d'une manière indirecte aux lois nouvelles ; ils devinrent dans les campagnes chefs des municipalités et des gardes nationales. La commune succéda à la paroisse, et la dénomination seule fut changée.

Mais la violence des événements bouleversa bientôt cette éphémère harmonie. De sourdes agitations annoncèrent de funestes catastrophes. C'est en vain que des hommes dévoués à la cause de la révolution parcourent en tous sens les contrées solitaires du Bocage, y proclamant les droits nouvellement conquis, se faisant les éloquents apôtres des doctrines de liberté et d'égalité, cherchant à détruire par d'audacieuses négations les dogmes de la religion, et con-

[1] Histoire de la guerre de la Vendée, par Beauchamp, t. 1, p. 17.

viant aux bienfaits de la civilisation moderne ces peuples stationnaires et ignorants. « L'époque de la prestation du serment ecclésiastique, disaient les commissaires de la Législative, Gallois et Gensonné, au retour de leur mission en Vendée, a été pour ce département la première époque de ses troubles. Jusqu'alors le peuple y avait joui de la plus grande tranquillité. Eloigné du centre commun de toutes les actions et de toutes les résistances ; disposé par son caractère naturel à l'amour de la paix, au sentiment de l'ordre, au respect de la loi, il recueillait les bienfaits de la révolution sans en éprouver les orages. Dans les campagnes, la difficulté des communications, la simplicité d'une vie purement agricole, les leçons de l'enfance et des emblèmes religieux, ont ouvert son âme à une foule d'impressions superstitieuses que, dans l'état actuel des choses, nulle espèce de lumière ne peut ni détruire, ni modérer. Sa religion, c'est-à-dire la religion telle qu'il la conçoit, est devenue pour lui la plus forte, et pour ainsi dire l'unique habitude morale de sa vie. L'objet le plus essentiel qu'elle lui présente est le culte des images ; et le ministre de ce culte, celui que les habitants regardent comme le dispensateur des grâces célestes, qui peut, par la ferveur de ses prières, adoucir l'intempérie des saisons, et qui dispose du bonheur d'une vie future, a bientôt réuni en sa faveur les plus douces comme les plus vives affections de leur âme. La constance du peuple de ce département dans l'espèce de ses affections religieuses, et la confiance illimitée dont y jouissent les prêtres auxquels il est habitué, sont un des principaux éléments des troubles qui l'ont agité, et qui peuvent l'agiter encore. »

Rien, en effet, de la part du clergé, n'était oublié pour exciter les populations vendéennes à la révolte ; des prêtres proscrits, persécutés, parcouraient le pays, offrant aux

yeux de tous le spectacle de l'humiliation dans laquelle l'Église était plongée ; leurs fougueuses prédications enflammèrent l'enthousiasme de ces hommes pieux et dévoués à la religion ; les prières et les menaces, les espérances de bonheur et de salut, tout fut mis en œuvre pour exciter le zèle et l'ardeur de leurs nouveaux défenseurs. Alors éclatèrent dans tous les pays de violentes réactions contre les lois et les décisions de l'Assemblée législative. Le manifeste de l'évêque de Tréguier fut accueilli avec enthousiasme par tous les prêtres insermentés. Dans l'évêché de Luçon surtout, la coalition devint plus énergique. Le grand-vicaire Beauregard protesta hautement contre le serment civique, proclamant hérétiques tous ceux qui s'y étaient soumis. La persécution donna bientôt un nouvel éclat à ces résistances énergiques. Au milieu des bois, dans les lieux les plus isolés, la foule des fidèles accourut autour du pasteur proscrit, écouta avidement sa parole, ses conseils, s'inspirant de ses malheurs et même de ses passions. Attachés de cœur à leurs anciens curés, les habitants du Bocage accueillirent avec défaveur les prêtres assermentés : à leurs yeux la loi sur le clergé fut un sacrilége; les entraves mises à l'exercice du culte, d'épouvantables impiétés.

Cette exaltation religieuse enflamma bientôt les esprits : sincères ou perfides, les paroles des prêtres soulevèrent d'ardentes sympathies. On vit alors se renouveler tous ces préliminaires de la guerre civile ; les populations furent divisées en deux camps, et celles qui suivaient avec soumission les nouvelles lois furent flétries, placées en dehors de l'église, en butte aux anathèmes et aux excommunications. Le fanatisme raviva toutes les vieilles croyances fabuleuses ; des pronostics de malheurs furent révélés, aussi bien que des présages de gloire et de succès. Certains lieux devinrent

l'objet de la vénération publique. De nombreux pèlerins les envahirent ; la tradition porta de hameau en hameau les hallucinations des inspirés, les récits des miracles, et toutes ces créations d'une foi vive et égarée. Près du village de Saint-Laurent de la Plaine, un vieux chêne attira les hommages et les adorations de la foule. C'était là, aux dires de la tradition, que la sainte Vierge apparaissait pour étendre sa protection miraculeuse sur ces pays menacés. Les populations y accouraient en procession, et parmi tous les symboles du culte, on apercevait des croix couvertes d'un crêpe noir : c'étaient celles des paroisses administrées par un prêtre *intrus*.

Il peut s'étendre sur toutes ces contrées, ce signe lugubre de désastre et de deuil ; car les passions ainsi agitées doivent éclater bientôt avec éclat et violence. Les efforts de l'Église ont associé à la défense de la religion ces mêmes hommes qui jadis combattaient peut-être pour la cause calviniste. Des soulèvements partiels deviennent les préludes de la lutte. « Un malheureux homme du bas Poitou se battit longtemps avec une fourche contre les gendarmes. Il avait reçu vingt-deux coups de sabre. On lui criait : *Rends-toi!* Il répondait : *Rendez-moi mon Dieu!* et il expira ainsi [1]. »

A de légères émeutes succéda bientôt un mouvement général. Le signal de détresse retentit à travers les campagnes, appelant à la révolte toutes les populations. Au moment où l'insurrection républicaine précipitait dans l'abîme révolutionnaire la royauté et son malheureux représentant, la Vendée datait aussi ses premières explosions du mois d'août 1792. C'est dans cet instant solennel, alors que tout est mouvement, alors que les ennemis conjurés

[1] De Barante.

contre la France font entendre des cris de victoire, qu'éclate le peuple vendéen. Une multitude de paysans armés de faux, de fourches, de fusils et de bâtons, envahissent les environs de Bressuire. A leur tête se trouvent le maire de cette cité, Delouche, et un gentilhomme poitevin du nom de Gabriel Baudry d'Asson. Aux cris et aux imprécations de cette foule tumultueuse, se mêlent les tristes échos d'un tocsin général; les prêtres récitent de saintes prières, et évoquent sur les destinées de ces guerriers improvisés la protection divine. Au lieu d'attaquer Bressuire, cette multitude armée se précipite vers Châtillon, l'envahit et la livre au pillage. Fière de ce premier triomphe, elle marche sur Bressuire, et vient se heurter à l'encontre d'une armée composée à la hâte de toutes les gardes nationales des villes voisines. Pour la première fois les nouveaux étendards de la nation flottent en face de l'antique étendard de la monarchie. Le combat s'engage le 24 août, et la défaite complète de l'armée vendéenne met promptement fin à cette tentative d'insurrection. Alors commencent pour ces malheureux paysans les douleurs de la guerre civile; ils jonchent de leurs cadavres ce sol qu'ils ont durant si longtemps foulé en paix; ils deviennent les victimes des sanglantes représailles. Ils apprennent à mourir avec courage, de la mort des héros : soutenus par une foi vive et exaltée, ils donnent dès le début la mesure de leur énergie et de leur bravoure.

La victoire des gardes nationales laissa dans l'imagination des Vendéens de tristes souvenirs; de sanglantes exécutions en souillèrent l'éclat; plusieurs paysans sommés de crier *vive la nation! vive la liberté!* moururent en murmurant le cri de *vive le roi!* Cependant le sort réservé aux prisonniers faits dans cette journée fut digne d'une nation magnanime et généreuse. Livrés au tribunal criminel de Niort, ils furent

presque tous acquittés, et, par une indulgence pleine d'humanité, il rendit seuls responsables des événements accomplis, ceux qu'aucune condamnation ne pouvait frapper, c'est-à-dire les morts et les absents.

Tel fut le début de l'insurrection vendéenne, la première explosion de son enthousiasme et de son ardeur en faveur de l'église persécutée, de la royauté menacée. La nation tout entière, pour laquelle cette fraction de territoire était inconnue, s'étonna de l'audace de l'attaque, s'effraya de la bravoure des combattants, et déjà de sinistres pressentiments agitèrent les cités environnantes. Ici nous pourrions, ainsi que nos devanciers, exposer les moyens par lesquels ce germe de révolte aurait pu être anéanti; il nous serait facile aussi de parler des fautes passées, nous qui connaissons les événements postérieurs. Oui, peut-être la fermeté et non la colère, la prudence et non la persécution, l'amnistie et non la haine, auraient pu ramener à la soumission ces populations égarées, fanatiques, prenant pour révélations divines, pour conseils de sagesse, les seules inspirations de leur désespoir et de leurs antipathies. Sous de telles préoccupations, l'historien peut changer la face des choses, et, dans ses habiles prévoyances, il pense à tout, fors aux desseins mystérieux de la Providence. Qu'elle ait donc son cours inévitable, cette lutte acharnée; que les passions s'enveniment; que les combats éclatent; que les victimes tombent; que des cruautés sans nombre flétrissent les victoires; que d'héroïques vertus honorent les défaites; que nos populations soient décimées; que le sol ensanglanté soit couvert de ruines et de cadavres. C'est là le destin, la réalité des faits; rien ne peut en détruire l'invincible fatalité. Qu'importent les hypothèses, les conseils officieux? il faut subir l'impérieuse nécessité, cette

loi inexorable de la volonté providentielle, car elle seule est vraie et réelle, *dura lex, sed lex.*

Les dangers de la patrie menacée par les puissances étrangères inspirèrent à la Convention nationale des mesures énergiques, et le 25 février 1793 elle convoqua à la défense du territoire attaqué tous les citoyens aptes à porter les armes, et elle ordonna une levée de trois cent mille hommes. L'exécution de ce décret ranime dans le cœur des Vendéens les passions et les haines : dans de tumultueuses assemblées, sous l'inspiration de leurs antipathies, ils jurent de résister et de combattre. De toutes parts le mouvement insurrectionnel éclate : sans concert préalable, un grand nombre de communes s'insurgent; leurs habitants, loin de céder aux injonctions légales des administrateurs, proclament hautement la révolte. Fidèles au sol qui les a vus naître, ils préfèrent y mourir que d'aller dans de lointaines expéditions servir une cause qui n'est pas la leur, s'associer aux efforts des mêmes hommes qui ont proscrit leurs prêtres, qui ont mis à mort leur roi. Alors l'insurrection est générale; le tocsin se fait entendre, les populations s'arment; à Cholet, à Saint-Florent, à Jallais, des rassemblements se forment ; l'autorité de la loi, celle de ses représeutants est méconnue. Des hommes du peuple sont à la tête des révoltés : le perruquier Gaston, le voiturier Jacques Cathelineau, le garde-chasse Stofflet et le jeune Foret, paysan du village de Chauzo. De ces quatre chefs, le premier succomba dès le début de la lutte.

Bientôt ces diverses troupes s'assemblent, marchent sous les mêmes bannières, et l'armée vendéenne, s'élevant à près de trente mille hommes, vient assiéger la cité de Cholet. Un pauvre paysan presque nu de la tête aux pieds, agitant

dans ses mains un crucifix, ayant pour ceinture un chapelet, pénètre au sein de la ville, parcourt ses rues, et s'écrie : *Rendez-vous, ô mes amis, ou votre cité va être mise à feu et à sang.* Au même instant on remet entre les mains des officiers municipaux un message signé par Stofflet et le prêtre Barbotin. L'attaque succéda bientôt à ces préliminaires ; malgré la défense héroïque du marquis de Beauveau, gentilhomme dévoué à la révolution, et qui succomba l'un des premiers, l'armée catholique s'empara de la ville, et trouva parmi les dépouilles des vaincus cette fameuse pièce connue dans l'histoire sous le nom de *Marie-Jeanne*, et qui devint pour les Vendéens un gage mystérieux de leurs triomphes futurs. De sanglantes représailles signalèrent cette première victoire ; des hommes cruels donnèrent le spectacle de vengeances atroces ; des victimes tombèrent, immolées aux passions d'une multitude égarée. Le fougueux Barbotin, assisté d'une espèce de bourreau appelé *Six-Sous*, souilla par des actes indignes la sainteté de la cause catholique ; des paroles fanatiques retentirent au sein de l'église de Saint-Pierre : « *Plus vous tuerez de bleus*, s'écriait l'abbé Boinaud, *plus vous serez élevés au ciel !* » Aux pieds de l'arbre de la liberté, un jeune homme du nom de Ballard expia, par une mort douloureuse, son dévoûment à la cause nationale. En mentionnant ces tristes souvenirs, nous ne voulons en rien calomnier la mémoire des chefs de l'armée chrétienne : peut-être n'ont-ils pu arrêter ces crimes ; leur autorité était encore incertaine, et, dans le tumulte d'une ville au pillage, peut-être ont-ils ignoré les déplorables catastrophes dont Barbotin se faisait le héros.

Des actes d'héroïsme de la part des républicains vaincus attestèrent hautement la sincérité de leurs convictions et l'énergie de leurs volontés. L'un des chefs de la garde nationale,

du nom de Maugars, entouré de toutes parts par les ennemis qui lui crient : « *Rends les armes ou tu est mort !* » répond avec courage : « *J'ai juré de les conserver pour la défense de ma patrie ;* » et il meurt frappé de mille coups. Le jeune Niveleau de Montfaucon, blessé mortellement, repousse les exhortations de Barbotin, et s'écrie en expirant : « *J'ai fait mon devoir et je n'ai rien à me reprocher* [1]. » C'est ainsi que dans les deux camps se renouvellent, suivant les chances des combats, les alternatives d'exécutions barbares et de morts sublimes.

La prise de Cholet par les Vendéens fut le signal de mouvements insurrectionnels dans tout le pays. Cathelineau s'avance vers Villiers et s'en empare. D'autres chefs se mettent à la tête des populations insurgées; Clisson, Mortagne, Montaigu, Tiffauges et les Herbiers, sont envahis par les paysans, et tombent en leur pouvoir. Ils vont chercher au fond de leurs châteaux des hommes dont les noms illustres, l'expérience et l'habileté, peuvent assurer quelque succès à leurs tentatives. D'Elbée et de Bonchamps s'associent aux chefs plébéiens, partagent leurs périls et leurs triomphes. De concert ils assiégent Chalonnes, et envoient à ses habitants une sommation conçue en ces termes : « Messieurs les généraux de l'armée catholique, au nombre de cinquante mille hommes, vous envoient MM. Bousseau et Lebrun pour vous engager de vous rendre *au nom de Dieu et de la religion*, et si vous vous disposez à faire résistance, vous pouvez compter sur la dévastation de votre ville. Si au contraire vous vous rendez, vous aurez une grâce entière; vous nous rapporterez vos armes, et vous nous donnerez quatre notables pour otages. Nous allons chez vous au nom de l'humanité. » Grâce à l'intervention des chefs, la ville fut

[1] Guerres des Vendeens, par un officier supérieur.

évacuée, et les termes de la capitulation loyalement observés.

Dans la basse Vendée, la prise de Machecoul est le premier fait d'armes de l'insurrection. Moins heureux dans l'attaque contre Pornic, les paysans rejettent sur le chef, le marquis de Saint-André, la responsabilité de leurs désastres; des menaces de mort se font entendre contre lui : un ancien receveur de la gabelle du nom de Souchu excite leur colère, et la fuite seule du prétendu coupable leur épargne la honte d'un crime. C'est alors que les insurgés choisirent pour chef un gentilhomme du nom de Charette, ancien lieutenant de vaisseau, retiré dans son château de Fonte-Clause près la Garnache. Vaincu par les prières et les menaces, il cède à leurs désirs en annonçant hautement ses intentions. *Puisque vous m'y forcez*, leur dit-il, *je marche à votre tête; mais songez à m'obéir, car je vous punirai sévèrement.* Le lendemain, dans l'église de Machecoul, il jura sur les saints Évangiles de combattre jusqu'à la mort pour les intérêts de son parti, et comme gage de sa parole donnée, il emporta bientôt d'assaut la ville de Pornic.

Au centre de la Vendée, un vieillard, le chevalier Royrand, assisté d'un grand nombre de gentilshommes, se met à la tête de l'insurrection; du côté de la Loire, Lyrot de la Patouillière organise une division; le maître d'école de Loroux commande aussi les insurgés de sa paroisse. Joly menace les Sables; Pinaud s'empare du bourg de Legé; Baudry bat la garnison de la Châtaigneraie; Lescure, de Marigny et le jeune Henri de la Rochejacquelein soulèvent le Bocage. Ainsi s'organise l'insurrection. Toute la surface de la Vendée est couverte par une multitude armée; toutes les villes sont en son pouvoir; celles qui résistent encore sont menacées. Les noms les plus illustres de la noblesse poitevine apparaissent dans

la mêlée; dans l'espace de quelques jours s'est opérée cette étrange révolution. L'enthousiasme et l'espérance de glorieuses victoires animent, exaltent tous les cœurs; nobles et plébéiens, tous participent aux mêmes pensées, aux mêmes ardeurs. L'avenir semble leur promettre de faciles triomphes; tous ignorent en ce moment les tristes destinées de cette lutte mémorable; ceux-ci ne songent pas que la mort les frappera sur le champ de bataille; ceux-là, qu'ils périront par d'indignes trahisons; aucuns surtout ne prévoient les chances funestes du supplice; tous marchent avec courage et confiance, c'est là l'admirable illusion d'une foi pure et sincère.

Cependant la nouvelle de l'insurrection se répand au loin; les villes menacées organisent leur défense, et les administrateurs de la Loire-Inférieure lancent cette patriotique proclamation : « Fréres et amis, à notre secours! Notre dé-
» partement est en feu ; une révolte générale vient d'y
» éclater ; partout on sonne le tocsin, partout on pille, on
» assassine, on brûle; partout les patriotes tombent vic-
» times de la fureur et du fanatisme des insurgés..... Avez-
» vous des forces à nous prêter, des moyens de défense à
» nous fournir? Avez-vous des soldats, des hommes, du
» fer? Envoyez-les-nous, jamais on n'en eut plus besoin... »
De son côté, la Convention nationale proclame, le 19 mars, son fameux décret à l'égard des *contre-révolutionnaires*, les mettant hors la loi et appelant sur eux les répressions de la justice, aussi bien que les anathémes de tous les patriotes. Mais que peuvent ces menaces juridiques pour calmer l'irritation des partis, et anéantir les germes de révolte? La force armée était impuissante à comprimer le mouvement; quelques troupes, sous les ordres des généraux la Bourdonnaie et de Verteuil, composent seules l'armée de la républi-

que dans nos contrées. Alors on vit éclater au sein des cités un enthousiasme aussi vif que celui dont les insurgés étaient animés ; leurs habitants formèrent les milices citoyennes, et, au nom de la patrie, une multitude de volontaires se rangea sous les ordres de quelques chefs élus par la libre volonté de ces nouveaux soldats. A Saumur, Cotet Bazile, Villemet et Baudin se mirent à la tête des gardes nationales ; à Bressuire, le brave Quetineau commandait aux bataillons de Thouars et d'Argenton ; à Fontenay, Chalbos organisait la levée de quelques troupes ; des commissions civiles dirigent les opérations, proclamant bien haut le respect dû aux vaincus : « *Vous êtes commandés par la loi*, disaient-elles aux citoyens-soldats, *vous marchez au nom de la loi, vous devez vous conduire d'après la loi.* »

Dans cet élan des populations des cités, dans leur ardeur à concourir à l'œuvre de la défense, nous retrouvons les mêmes incidents que dans l'insurrection vendéenne ; ce sont des masses indisciplinées, et n'ayant pour toute expérience de la guerre qu'une bravoure à toute épreuve, qu'un dévoûment sans bornes à la cause de la liberté. La première rencontre des troupes ennemies eut lieu le 18 mars près de Chantonay. Le vieux général Marcé, à la tête de cinq cents hommes de troupes, chercha à repousser les insurgés ; vainqueur dans les premières attaques, il eut la douleur de voir ses soldats mis en déroute dès le début du combat, et il expia plus tard, par un supplice inique, le désastre de son expédition, ouvrant la liste de ces injustes proscriptions dont les partis aveugles et cruels ont donné le douloureux spectacle. Le colonel Boulard lui succéda. L'arrivée du général Berruyer, envoyé par la Convention et investi de pouvoirs fort étendus, ramena la confiance parmi les populations menacées. Un plan général de défense fut organisé ;

les divers chefs concertèrent leurs opérations ; Canclaux à Nantes, Dayat à Niort, Leigonier dans l'intérieur de la Vendée, devaient agir simultanément et repousser du côté de l'Océan et de la Loire les troupes vendéennes. « Il faut » frapper des coups assurés, écrivait Berruyer au ministre » de la guerre, et ne combattre qu'avec la certitude du » succès ; un revers perdrait tout. Les rebelles ont de l'au- » dace, mais leur artillerie est mal servie. Le foyer de ré- » bellion de la Vendée est des plus dangereux ; il est » extrêmement important de l'éteindre. »

Pendant que le général en chef Berruyer disposait ainsi ses moyens d'attaque, le général Boulard pénétrait dans la basse Vendée à la tête de trois mille cinq cents hommes d'infanterie et de deux cents hommes de cavalerie, guidé par les conseils des représentants Niou et Gaudin. Après plusieurs escarmouches contre les troupes de Joli et de Charrette, les Vendéens furent complétement battus à Challans ; déjà Boulard s'apprêtait à envahir l'île de Noirmoutiers, lorsqu'il fut rappelé par le représentant Carra, afin de protéger la ville des Sables menacée par l'ennemi. Ayant à obéir à des ordres contradictoires, le vainqueur de Charrette préféra suivre cette dernière injonction, et il revint à son point de départ.

La prise de Machecoul par le général Beyser mit fin aux atrocités par lesquelles le féroce Souchu, malgré l'autorité de Charrette, ne cessait d'effrayer tout le pays ; ce misérable fut massacré. L'activité de Beyser apaisa pour quelque temps la révolte dans la basse Vendée, et Charrette eut à subir plusieurs défaites qui furent pour lui le prélude de cette vie orageuse à laquelle il s'était voué. Cette victoire des troupes républicaines, loin de calmer les populations soulevées, ne servit qu'à exalter les haines et les antipathies ; le pays fut

dévasté ; le pillage, les incendies et les massacres devinrent les incidents habituels de cette lutte acharnée. Mais ces succès partiels furent promptement effacés par les triomphes des armées vendéennes. Dans le centre du pays insurgé, Royraud et Sapinaud étaient victorieux, et dominaient presque tout le territoire. Cependant le général Berruyer, voulant réaliser son plan d'attaque, s'avança vers les armées ennemies, de concert avec Gauvilliers, chef de la garde nationale d'Angers, et les généraux Leigonier et Quetineau, et se trouva face à face des divisions de d'Elbée, de Stofflet et de Bonchamps, près du bourg de Saint-Pierre-de-Chemillé, le 11 avril. Là se livra la première bataille sérieuse entre les Vendéens et les soldats de la république. Le choc fut terrible ; l'impétueux Cathelineau se précipita sur l'ennemi avec l'enthousiasme et le courage d'un héros ; la victoire allait couronner ses efforts, lorsque de nouvelles troupes vinrent soutenir l'armée de Berruyer et décider en sa faveur l'issue du combat.

Ces succès de l'armée républicaine ne furent pas de longue durée. Les diverses colonnes dirigées par Leigonier et Quetineau furent mises en complète déroute à Vihiers, aux Aubiers, et Berruyer vit avec douleur l'infructueux résultat de ses opérations militaires. « Le fanatisme est à son comble dans ce pays-ci, écrivait-il à la Convention ; les prêtres ont renversé tous les esprits, à tel point que les rebelles se battent en désespérés ; plus la mort qu'ils reçoivent est violente, plus ils se croient méritants : on ne peut se faire une idée de leur folie sans l'avoir vue. » La prise de Beaupreau, celle de Bressuire et d'Argenton-le-Château furent les derniers événements de la résistance républicaine sous les ordres de Berruyer, et ses troupes battues presque partout abandonnèrent le pays insurgé, après d'immenses pertes d'hommes,

d'armes et de munitions. Elle était donc triomphante cette Vendée rebelle ; exaltés par ces premières victoires, ses soldats s'inspirent d'un enthousiasme plus énergique encore ; la confusion qui, dans le début, régnait parmi eux, disparaît ; des habitudes de discipline, de soumission aux chefs, voilà les résultats de ces premières luttes. Alors on vit accourir dans les rangs vendéens une multitude de combattants, impatients de prendre part aux succès de l'insurrection. Ce fut durant ces dernières expéditions que de Lescure et de la Rochejacquelein vinrent rejoindre l'armée coalisée. Braves et intrépides, ils apportèrent dans les combats futurs, non-seulement l'illustration de leurs noms, mais encore la puissante intervention d'une héroïque vaillance. Le jeune Henri, en se mettant pour la première fois à la tête des paysans de sa paroisse, leur adressa ces énergiques paroles : « Si mon père était parmi vous, il vous inspirerait plus de » confiance, car à peine me connaissez-vous : j'ai d'ailleurs » contre moi et ma grande jeunesse et mon inexpérience ; » mais je brûle déjà de me rendre digne de vous com» mander. Allons chercher l'ennemi ; si je recule, tuez» moi ; si j'avance, suivez-moi ; si je meurs, vengez-moi. » De telles harangues, de tels sentiments ne pouvaient qu'exciter l'ardeur des soldats, et assurer à la cause royaliste des victoires éclatantes.

Après quelques jours de repos, l'armée vendéenne vint assiéger, le 5 mai, la cité de Thouars. C'était une place importante, non-seulement en raison de sa position, mais encore par les fortifications qui la défendaient. D'un côté elle était entourée de murailles, et de l'autre elle était protégée par une rivière assez profonde. Le général Quetineau, repoussé de Bressuire, s'était réfugié dans cette ville à la tête de trois mille hommes mal équipés et complétement

découragés. L'assaut fut terrible ; pendant treize heures, Quetineau défendit avec courage la place attaquée, et les Vendéens achetèrent leur victoire par des prodiges de valeur. La Rochejacquelein, monté sur les épaules de Texier, gravit l'enceinte fortifiée, ouvre, à travers le sang et les débris, un passage à ses soldats, et bientôt le drapeau blanc, flottant sur le sommet du château, annonce la reddition de la cité et le succès de l'attaque. Tout fut admirable dans ce triomphe, que ne profanèrent aucunes représailles, aucunes exécutions, aucuns massacres. Si nous avons stigmatisé hautement les cruautés qui avaient ensanglanté les premières victoires de l'insurrection, il est de toute justice de proclamer bien haut les événements qui s'accomplirent après la prise de Thouars. Les habitants de la ville, les soldats qui l'avaient défendue, trouvèrent parmi les vainqueurs une générosité sublime ; leurs personnes, leurs propriétés furent inviolablement respectées. Et le malheureux Quetineau, échappant ainsi aux périls du combat et à celui des réactions, trouva dans son propre parti des accusateurs et des bourreaux ! Poursuivi comme traître, il subit le même sort que le général Marcé, devenant la victime des passions et des haines que soulevait le fanatisme révolutionnaire.

Enhardis par l'heureuse issue de l'attaque de Thouars, les Vendéens s'avancèrent vers le midi, battirent dans les plaines de la Châtaigneraie les troupes de Chalbos, et vinrent assiéger Fontenay, défendue par Dayat, Sandoz et Chalbos. Ce dernier sortit de l'enceinte de la ville à la tête de la cavalerie, se précipita à travers les rangs ennemis, dispersa, malgré une courageuse résistance, les bataillons des rebelles, les poursuivit avec acharnement, et s'empara de leur artillerie, ainsi que de la fameuse *Marie-Jeanne*, le palladium des insurgés. Les paysans vendéens, vaincus et dispersés, son-

geaient à regagner leurs chaumières, lorsque Cathelineau conçut l'énergique résolution de venger le désastre de Fontenay. « Notre malheur sera bientôt réparé, disait-il à ses » soldats ; dans quinze jours, j'en réponds, nous serons » maîtres de Fontenay, et nous reprendrons ce que nous » avons perdu. » Trente mille combattants répondirent à cette audacieuse provocation, et, le 25 mai, la ville, déjà assiégée, fut cernée de nouveau. Rien n'avait été négligé de la part des chefs pour exciter l'enthousiasme de leurs soldats ; les pieuses bénédictions, les solennités religieuses avaient rallumé leur zèle : un prêtre, connu dans l'armée sous le pseudonyme d'évêque d'Agra, les avait conviés à des cérémonies pontificales dans la cité de Châtillon. Ce fut sous l'impression de ces pensées que les Vendéens combattirent dans les plaines de Fontenay, dont ils se rendirent maîtres, après un combat acharné, et, grâces au courage du jeune Foret, ils reprirent la fameuse Marie-Jeanne. Quarante pièces de canon, plusieurs milliers de prisonniers, des dépôts de fusils, les caisses publiques, tombèrent entre les mains des vainqueurs. Là, comme à Thouars, aucun acte coupable ne signala ce triomphe. Pour toute vengeance, on coupa les cheveux aux prisonniers, afin qu'ils eussent en perpétuelle réminiscence leur défaite et leur serment de ne jamais porter les armes contre la Vendée. « Les cheveux repoussèrent, et avec eux reparut l'infidélité, » s'est écrié douloureusement M. de Châteaubriand. Cette modération après la victoire était bien de nature à effacer les méfaits passés, à restituer *à ces brigands* la loyauté et la clémence que leurs adversaires leur refusaient.

Il ne suffisait pas au parti vendéen de triompher, il lui fallait encore établir dans le pays conquis la régularité d'une administration civile et judiciaire. Jusqu'alors tout a été

imprévu et fortuit, les expéditions, les revers et les victoires ; désormais l'insurrection est puissante, les périls des premières tentatives ont disparu. Un conseil supérieur d'administration fut donc organisé ; il eut son siége à Châtillon. Il avait pour président l'évêque d'Agra, et pour secrétaire général un ancien bénédictin du nom de Pierre Jagault. L'autorité militaire elle aussi se constitua ; chaque chef eut sa division, sa circonscription. Lescure commanda à Bressuire, la Rochejacquelein à Châtillon, d'Elbée à Cholet, Cathelineau à Saint-Florent ; Bonchamps défendit les bords de la Loire, et Laugrenière la ville de Thouars. C'est ainsi que la confédération vendéenne s'organise et se prépare à gouverner le pays.

Non-seulement les chefs insurgés donnent ainsi l'exemple de la discipline au sein de l'anarchie, mais encore ils ont à cœur de faire connaître à l'Europe entière la pensée de l'insurrection, et ils publient un manifeste rédigé en ces termes par Dessessard : « Le ciel se déclare pour la plus sainte et la » plus juste des causes. Le signe sacré de la croix de Jésus- » Christ et l'étendard royal l'emportent de toutes parts sur » les drapeaux sanglants de l'anarchie. Maîtres des cœurs » et des opinions, plus encore que des villes et des ha- » meaux, qui nous donnent les doux noms de pères et de » libérateurs, c'est maintenant que nous pouvons pro- » clamer hautement nos projets et le but de nos communs » efforts,... *le rétablissement de l'autel et du trône*. C'est alors » qu'oubliant nos pertes mutuelles, nous déposerons nos » armes dans le temple de l'Éternel ; c'est alors que, termi- » nant une guerre dont les défaites et les triomphes ne sont » que de vraies calamités pour notre mère patrie, nous pro- » clamerons, avec la paix de la France, le repos de l'uni- » vers ; c'est alors que, confondant dans l'amour du bien

» public tous nos ressentiments personnels, et jusqu'à nos
» moindres sujets de mécontentements réciproques, de
» quelque parti, de quelque opinion que nous nous soyons
» montrés, pourvu que nos cœurs et nos mains n'aient pas
» trempé dans le crime, nous nous réconcilierons, nous
» nous unirons tous au sein de la paix, pour opérer le bien
» général, et donner à la France, avec son roi et son culte
» catholique, le bonheur qu'elle attendit en vain de ses
» représentants infidèles. Tels sont, nous osons l'espérer
» et le proclamer hautement, tels sont nos vœux, tels sont
» les vœux de tous les Français. Qu'ils osent se manifester,
» et la France est sauvée. »

De son côté, la Convention nationale adressait la proclamation suivante : « Aux départements insurgés. Citoyens,
» vous jouissiez des bienfaits de la révolution; la loi, faite
» en votre nom par vos représentants, appliquée, exécutée
» par vos propres agents, veillait efficacement à la sûreté
» de vos propriétés, et tout-à-coup vous prenez les armes
» pour piller, pour égorger vos frères! Quel autre crime
» ont-ils commis envers vous, sinon d'avoir conquis cette
» liberté que vous partagez? Les ci-devant nobles, les chefs
» qui vous séduisent, ne demandent un roi que pour réta-
» blir par sa main toutes les servitudes sous lesquelles vous
» gémissiez. L'humililiation et la misère, tel serait le prix
» de vos services : voilà ce que vous destinent ces prétendus
» nobles qui vous flattent aujourd'hui, mais qui se venge-
» ront sur vous de l'effort que leur vanité a fait un instant
» sur eux-mêmes pour combattre avec vous. Vous désirez
» conserver votre religion : mais qui a tenté de vous l'en-
» lever, de gêner vos consciences? Vous a-t-on proposé de
» rien changer dans votre croyance, dans les cérémonies de
» votre culte? Non; on vous a privés de ceux que vous

» regardiez comme les seuls ministres légitimes ; mais n'ont-» ils pas justifié par leur conduite cette rigueur trop néces-» saire? Ces hommes, qui vous prêchent aujourd'hui le » meurtre et le pillage, sont-ils les véritables ministres » d'un Dieu de paix, ou les vils satellites des despotes ligués » contre votre patrie? Ce ne sont point vos prêtres qu'on a » éloignés de vous, ce sont d'hypocrites et sanguinaires » conspirateurs.

» Infortunés! comme on vous trompe! Les prêtres qui » se disent les seuls catholiques sont payés par l'or de l'An-» gleterre protestante. Le prodigue-t-elle pour venger votre » religion qu'elle persécute et qu'elle méprise? Non; c'est » pour que la France se déchire de ses propres mains; que » votre sang coule pour la cause de l'esclavage, et le nôtre » pour celle de la liberté : *c'est toujours du sang français!* » Montrez-vous dignes de reprendre le nom français; alors » vous ne trouverez plus que des frères dans la république » entière, qui s'arme à regret pour vous punir; qui, prête » à vous écraser de toute sa puissance, pleurerait sur des » succès achetés au prix de votre sang. »

C'est ainsi que les deux partis cherchaient à provoquer en faveur de leur cause les sympathies populaires. Dans leurs proclamations nous retrouvons l'expression sincère de leurs vœux et de leurs tendances. Mais la parole est impuissante à arrêter les progrès de la guerre civile; aux chances des armes, tous confient leurs destinées et leur avenir.

Étonnés de leurs victoires, les Vendéens ne songèrent pas à en profiter d'une manière active. Après la prise de Fontenay, ils se dispersèrent à travers le pays, laissant aux troupes républicaines le temps de se rallier et de réparer leurs désastres récents. Un nouveau général fut envoyé par la Convention pour remplacer Berruyer, et remédier aux

désordres des premières opérations. C'était un noble, un duc, qui se trouvait investi de la mission d'anéantir l'insurrection royaliste. Dès son arrivée à Niort, Biron, autrefois duc de Lauzun, prit des mesures énergiques pour organiser une armée. Il comprit de suite que, pour triompher des Vendéens, il était nécessaire de leur opposer des soldats aguerris, expérimentés, et dont le sang-froid, au milieu de la mêlée, aurait contrasté singulièrement avec l'enthousiasme et la fougue de l'ennemi. « *Le passage des Vendéens*, écrivait le général Dayat, *est comme celui de la lave ; il frappe de dévastation et de mort.* » A ce torrent impétueux il voulait opposer une digue inébranlable. Un nouveau plan de campagne fut concerté à Tours entre Biron et les représentants, reproduisant dans ses détails celui qu'avait tenté d'exécuter le général Berruyer. On devait encore partir des limites du territoire insurgé, et pénétrer dans le cœur du pays. Pour la réalisation de ce projet il ne manquait que des soldats. C'est en vain que la Convention, effrayée des progrès de la révolte, des victoires de l'armée catholique, et de la consistance de l'autorité de ses chefs, provoqua d'énergiques mesures et d'actives décisions, qu'elle enrôla les patriotes volontaires, qu'elle expédia des canons et toutes sortes de munitions vers le centre de la guerre ; l'insurrection fut plus prompte qu'elle à réunir ses combattants. A la voix de Lescure et de quelques autres chefs, l'armée vendéenne se rassembla plus nombreuse encore que par le passé ; elle était composée de près de trente mille combattants, et reçut le nom glorieux de *Grande armée*.

Après plusieurs petits combats à Doué et à Montreuil, les Vendéens vinrent jusque dans les environs de Saumur, décidés à emporter d'assaut cette place importante. Elle était défendue par une nombreuse garnison ; trente pièces de

canon protégeaient son château ; les généraux Menou et Berthier y commandaient. Autour de la ville, de nombreuses redoutes, garnies de soldats, s'élevaient entre l'armée ennemie et la cité assiégée. Malgré ces préparatifs de défense, le 10 juin, les Vendéens se précipitent en trois colonnes vers les forteresses nouvellement élevées ; leur artillerie, dirigée par Bernard de Marigny, renverse les obstacles, et aux cris de *vive le roi !* toute l'armée s'ébranle, se met en mouvement, et menace la ville de tous côtés. Des prodiges de valeur signalent l'attaque et la défense ; catholiques et républicains, tous se battent avec un acharnement aveugle. Lescure, quoique blessé grièvement, rallie et encourage ses soldats ; les avant-postes et les redoutes sont enlevés : c'est en vain que le général républicain Coustard et le colonel Weisser s'efforcent de les défendre ; de tous les côtés les Vendéens triomphent, malgré l'énergie de la résistance ; la Rochejacquelein, entraîné par son ardeur, franchit le premier l'enceinte de la ville, pénètre dans les rues, suivi seulement de M. de Beaugé ; isolé au milieu des ennemis, il court les plus grands périls, lorsqu'il arrête, par une audacieuse apostrophe, les bras prêts à frapper. *Rendez-vous*, s'écrie-t-il aux républicains, *ou vous êtes morts.* Ceux-ci, croyant la ville envahie, déposent leurs armes à la sommation du jeune héros. Revenus de cette erreur, ils les reprennent ; un combat s'engage, et sans l'arrivée de ses propres soldats, la Rochejacquelein eût peut-être succombé à cette lutte inégale. Le combat se prolonge durant la nuit, et c'est à la lueur des flambeaux que s'achève la victoire vendéenne. Les républicains évacuent la ville, les soldats du château capitulent, et le lendemain l'armée royale entra solennellement dans la cité conquise ; les églises se remplirent des combattants de la veille, et ces mains encore ensan-

glantées s'élevèrent vers le ciel pour lui rendre des actions de grâces sur l'heureuse issue de cette journée mémorable, dans laquelle avaient figuré de part et d'autre d'illustres et valeureux combattants.

Les Vendéens trouvèrent dans Saumur quatre-vingts pièces de canon, des milliers de fusils, de la poudre, des vivres en abondance. Douze mille prisonniers traversèrent les rangs des vainqueurs, jurant de ne plus combattre contre eux. La prise de cette place leur ouvrit un passage sur la Loire et des communications faciles avec les contrées voisines, et devint l'exploit le plus glorieux et le plus utile de toute la campagne.

Chaque triomphe inspira aux Vendéens quelque nouvelle mesure de sûreté et de prévoyance. De même qu'après la conquête de Fontenay ils organisèrent le conseil supérieur d'administration, ils résolurent après celle de Saumur d'élire un généralissime, afin de rallier autour d'un seul homme tous ces chefs indépendants et isolés les uns des autres. Dans une assemblée des principaux officiers, de Lescure, blessé et souffrant, leur adressa ces paroles : « Messieurs, » l'insurrection prend trop d'importance, nos succès ont » été trop grands pour que l'armée continue à rester sans » ordre ; il faut nommer un général en chef. Comme tout » le monde n'est pas rassemblé, la nomination ne peut être » que provisoire. Je donne ma voix à Cathelineau. » L'opinion de Lescure fut vivement accueillie par toute l'assemblée, et l'ancien voiturier fut proclamé généralissime de la grande armée. Ils comprirent, tous ces nobles, la pensée populaire de l'insurrection ; c'est au plébéien qu'ils confient la suprême autorité. D'ailleurs Cathelineau était le seul homme peut-être qui représentât fidèlement les mœurs et les croyances des Vendéens. Non-seulement il est brave soldat, mais

encore habile capitaine ; fougueux et calme tout à la fois, il porte dans les combats l'ardeur de son enthousiasme, et l'énergie d'une parole éloquente. C'est le Danton de la Vendée. Et puis, aux yeux des populations, il apparaît entouré de tout le prestige de la piété et de la vertu ; c'est l'homme inspiré, vraiment religieux, et à son nom tous ajoutent déjà l'épithète glorieuse de *saint*.

Cathelineau n'exerça pas longtemps sa nouvelle dignité. Ayant proposé dans le conseil de s'avancer sur Angers et Nantes, ne croyant pas qu'il fût prudent d'entraîner loin de leur pays les soldats vendéens, pour réaliser la gigantesque entreprise de la Rochejacquelein, qui voulait marcher vers Tours, c'est-à-dire vers le centre de la France révolutionnaire, son avis fut adopté à l'unanimité. De nouveaux renforts vinrent grossir l'armée royale ; le prince de Talmont, le descendant des la Trémouille, échappé aux périls d'une longue captivité, fut proclamé général de la cavelerie, en remplacement de M. de Dommaigné, et il eut pour second le fils d'un cordonnier, du nom de Forestier, qui avait acquis ses titres, ainsi que Cathelineau, au milieu des combats.

Dans cette nouvelle expédition, Charrette seconda les efforts du généralissime, sans pourtant reconnaître son autorité. Vainqueur à Machecoul, il s'avança vers Nantes de concert avec les chefs de la haute Vendée. Le 24 juin, Cathelineau expédia dans cette ville deux parlementaires porteurs d'une sommation adressée au maire Baco. Loin d'accéder aux conditions qui lui étaient faites, ce magistrat républicain ordonna d'amener devant lui les messagers : « *Voici ma réponse*, leur dit-il ; *nous périrons tous ou la liberté triomphera.* » La cité fut déclarée en état de siége ; tous les habitants se préparèrent à une énergique défense, s'apprêtant à combattre près des soldats républicains commandés par Canclaux et

Beyser. Ce dernier, plein d'enthousiasme, leur adressa ces paroles : « Si, par l'effet de la trahison ou de la fatalité, » Nantes tombait au pouvoir des ennemis, je jure qu'elle » deviendrait leur tombeau et le nôtre, et que nous don- » nerions à l'univers un grand et terrible exemple de ce » que peut inspirer l'amour de la liberté, la haine de la » tyrannie. » Une proclamation fut envoyée aux départe- ments voisins : « Descendants des anciens Bretons, y est-il » dit, dont Tacite disait qu'ils ne voulaient pas même que » leurs regards fussent souillés par l'aspect de l'esclavage, » rappelez-vous la gloire de vos ancêtres. Les Romains ne » purent vous soumettre, et des esclaves vous apportent » le joug! Baisserez-vous la tête? Non, non; aux armes! » levez-vous tous, pressez la terre, volez! Ce n'est qu'en » nous levant en masse que nous sauverons la liberté. » La ville fut attaquée le 29 juin par près de cinquante mille Vendéens. Tous les chefs s'y étaient donné rendez-vous; ils débouchèrent de toutes parts; Cathelineau et d'Elbée par Ancenis, Fleuriot et d'Autichamp du côté de l'Erdre; Charrette du côté des landes de Ragon, dans la direction du Pont-Rousseau. Effrayés par cette multitude d'ennemis, on proposa l'évacuation de la ville. Canclaux s'y opposa avec fermeté, et en appela au courage des habitants.

Dès le lendemain matin, Charrette commence l'attaque, et bientôt son exemple est suivi par les diverses colonnes vendéennes. La ville est cernée de toutes parts; des combats partiels s'engagent; la mêlée devient terrible. Les assiégés rivalisent de bravoure; habilement dirigés, ils soutiennent avec avantage le choc tumultueux de l'armée ennemie. Charrette traverse la Loire et vient assaillir les républicains jusque dans les prés de Mauves; les portes de Vannes, de Rennes et de Paris deviennent le théâtre de luttes partielles.

Après une lutte de dix-huit heures, Cathelineau, voyant s'ébranler les troupes vendéennes, veut ranimer leur zèle par un coup d'éclat; il s'élance à la tête des siens pour enlever les canons ennemis; dans ce moment il est frappé mortellement; il tombe, et avec lui tous ceux qui l'ont accompagné. La nouvelle de ce malheur se répand à travers tous les rangs; le désespoir et la confusion s'emparent des Vendéens. C'est en vain que d'Elbée, d'Autichamp et les autres chefs veulent ramener au combat les soldats découragés. Tous se ressentent de la perte douloureuse de leur général; la pensée et l'audace du *saint* n'animent plus cette multitude armée; une déroute complète est le dénoûment de cette aventureuse expédition.

Tels furent pendant les premiers mois les triomphes et les défaites de l'armée vendéenne; nous avons suivi l'insurrection dans toutes ses phases, à travers tous ses incidents; nous avons vu s'émouvoir tout ce peuple des campagnes sous l'inspiration de pensées religieuses; rien n'a manqué au drame de ces événements, ni les victimes ni les héros; et alors que Cathelineau expire, la cause de la Vendée, malgré l'échec de Nantes, a rencontré d'ardents prosélytes et soulevé dans tout le pays de profondes sympathies.

II.

D'ELBÉE, GÉNÉRAL EN CHEF DES ARMÉES CATHOLIQUES.
ROSSIGNOL ET CANCLAUX, GÉNÉRAUX EN CHEF DES ARMÉES RÉPUBLICAINES.
COMBAT DE TORFOU.
L'ÉCHELLE, GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE DE L'OUEST.
KLÉBER. — COMBAT DE CHOLET.
PASSAGE DE LA LOIRE PAR LES VENDÉENS. — BATAILLE DE DOL.
DÉSASTRES DU MANS.
DÉNOUMENT DE L'EXPÉDITION D'OUTRE-LOIRE.

Les désastres de l'armée vendéenne sous les murs de Nantes, loin de refroidir l'enthousiasme des insurgés, ne servirent qu'à rendre plus violentes et plus vives encore les hostilités entre les deux partis. Autour de la tombe du paysan Cathelineau, mort des suites de sa blessure, une multitude exaltée fit entendre des cris de vengeance, et, par la contemplation des restes inanimés de l'ancien chef, elle se prépara à de nouveaux combats, plaçant en Dieu l'espoir de nouveaux triomphes. Alors la lutte devint de plus en plus acharnée; les passions politiques inspirèrent seules les mesures de répression; dans les deux camps mêmes haines, même fougue. Loin d'attendre l'attaque, les guerriers de la république prirent l'initiative; ils s'avancèrent à travers le pays de l'insurrection, donnant le signal de ces catastrophes sanglantes dans lesquelles les dévastations, les massacres et les incendies devinrent des incidents de chaque jour. Malheur aux vaincus! malheur aux populations! car le même vertige de haine, le même fanatisme de destruction, anime et égare les combattants.

Malgré la sage temporisation du général Biron, un an-

cien aide de camp de Dumouriez, récemment arrivé dans les armées de l'Ouest, résolut de signaler par quelque action d'éclat son intervention dans cette guerre toute nouvelle pour lui. Plein d'ardeur et d'audace, le général Westermann s'avança vers Parthenay occupé par cinq à six mille Vendéens, et à la suite d'une attaque nocturne, malgré les efforts des soldats catholiques commandés par Lescure, il s'empara de la ville et mit en complète déroute l'armée ennemie. Cette victoire devint le prélude des dévastations dont les contrées vendéennes furent le théâtre durant ces époques de calamités nationales. Le village d'Amaillou fut livré aux flammes ainsi que le château de Clisson, propriété patrimoniale du chef royaliste de Lescure. « J'ai fait annoncer dans » tous les villages, écrivait Westermann aux représentants, » que je brûlerais et mettrais au pillage toutes les communes » qui fourniraient aux rebelles des contingents ou autres » secours; cela fait trembler le paysan. Cet exemple ter- » rible est nécessaire pour arrêter le torrent qui envahirait » la république. » Bientôt les deux armées se rencontrent dans les environs de Châtillon; et après deux heures de combat, les Vendéens sous les ordres de la Rochejacquelein et de Lescure prennent la fuite, et abandonnent au vainqueur la cité de Châtillon. Là Westermann trouva les archives du conseil supérieur, ainsi qu'une quantité immense d'approvisionnements. Le château de la Durbelière, appartenant à la Rochejacquelein, eut le même sort que celui de Clisson, et les flammes qui s'échappaient des vieilles tours féodales apprirent tout à la fois aux insurgés la victoire du général républicain, et la triste réalisation de ses menaces.

Cependant le tocsin appelait à la défense du pays envahi les héros de la première insurrection, et tandis que Westermann, parodiant les mœurs vendéennes, faisait célébrer

ses triomphes par l'évêque constitutionnel de Saint-Maixent, les généraux d'Elbée, Bonchamps et Stofflet accouraient au secours des populations vaincues, à la tête d'une foule considérable de paysans. La lutte fut promptement engagée, et, après une heure de mêlée, les troupes républicaines cédèrent à l'impétueuse attaque des Vendéens, et abandonnèrent par une fuite précipitée le champ de bataille où elles s'étaient installées la veille. Alors commencèrent d'épouvantables et sanglantes représailles; le pays fut couvert de cadavres; les soldats qui échappaient à la poursuite de l'ennemi étaient massacrés par les paysans. Dans la ville de Châtillon, de semblables atrocités menaçaient la vie des prisonniers, lorsque Lescure arrêta la fureur de ses soldats, arrachant à une mort certaine des milliers de victimes. C'est ainsi que le sang versé, que les réactions furieuses provoquent toujours les mêmes désastres, et appellent sur la tête de leurs auteurs les mêmes catastrophes. Westermann, de retour de son aventureuse expédition, fut arrêté par ordre de la Convention et livré au tribunal militaire de Niort qui le déclara innocent, et donna à sa conduite d'éclatants éloges. Si le courage et la bravoure justifient la témérité des entreprises, il restera du moins comme accusations contre la mémoire de Westermann l'initiative des sanglantes mesures, et cette participation fougueuse dans des guerres où le calme et la prudence devaient être les seules armes à invoquer.

Les triomphes de l'armée vendéenne eurent dans toute la France un immense retentissement, et le conseil supérieur adressa aux habitants des contrées insoumises la proclamation suivante :

« Français catholiques, sujets fidèles du plus infortuné
» des rois, le ciel vient exaucer vos vœux! Vos ennemis sont
» terrassés, la religion triomphe, l'impiété frémit, et la

» victoire n'a pour un instant quitté nos drapeaux, que
» pour revenir avec plus d'éclat couronner nos généreux
» efforts. . . . .
» . . . .
» . . . . Rendez donc grâces à l'Eternel d'un succès
» si flatteur; mais qu'il ne vous serve pas à vous aveugler
» sur les démarches de vos ennemis. Vous connaissez leur
» perfidie et leur scélératesse; il attendent le moment de la
» moisson pour fondre de nouveau sur vous. Ils pensent
» qu'occupés alors aux travaux utiles de la campagne, vous
» négligerez de vous rassembler, et qu'étant divisés, vos
» faibles efforts ne les arrêteront pas. Trompez leur attente
» perfide; s'ils osent encore paraître, marchez dès que vous
» en serez requis, et montrez-leur qu'un Français qui combat
» pour Dieu et son roi, ne connaît ni temps, ni saisons, ni
» travaux, quand il s'agit de voler à l'ennemi. »

Loin de puiser dans l'enthousiasme et l'exaltation de leurs doctrines des armes propres à réparer l'échec de Châtillon, les républicains se livrèrent à de tristes et déplorables récriminations. Parmi les généraux, parmi les représentants, parmi les soldats règne l'anarchie la plus grande; les haines politiques s'y propagent, et à chaque instant de nouvelles victimes attestent leur effervescence par d'horribles catastrophes. C'est ainsi que Biron, mandé à Paris, expia par le même supplice que Marcé et Quetineau le tort de n'avoir pas anéanti l'insurrection vendéenne, et prononça sur l'échafaud quelques paroles de sympathie et d'admiration pour les hommes qu'il était destiné à combattre : « *J'ai été infidèle à mon Dieu, à mon ordre et à mon roi*, s'écria-t-il, *je meurs plein de foi et de repentir.* » Telle est la fatalité de ces époques révolutionnaires; tout y est livré à l'égarement des passions; rien de régulier ni de logique; c'est le hasard,

l'imprévu. La vertu de la veille est le crime du lendemain. Pour réprimer les élans de guerre civile, il était de toute nécessité de chercher dans d'autres pensées et dans d'autres sentiments l'inspiration des actes et des décisions. Mais non ; dans le camp républicain, tout est abandonné pour ainsi dire aux caprices d'un destin aveugle.

L'armée vendéenne, voulant mettre à profit ses récentes victoires, chosit pour remplacer Cathelineau un homme dont la piété et l'exaltation religieuse rappelaient d'une manière fidèle aux populations les vertus de l'ancien général ; à la vérité ce n'est plus un plébéien, c'est un noble, et malgré une résistance énergique de la part de quelques chefs, d'Elbée fut reconnu généralissime des troupes insurgées. Peut-être le choix aurait-il pu tomber sur un général plus expérimenté, tels qu'étaient de Lescure ou Bonchamps ; mais aucun mieux que le nouvel élu ne pouvait soulever dans le cœur des paysans vendéens plus de sympathies et d'attachement. Ainsi que Cathelineau, il leur offrait des garanties certaines de dévoûment aux intérêts de la religion, et à son nom se rattachait cette pieuse vénération inspirée par la sincérité d'une foi fervente. Cette nomination suivit de quelques jours un nouvelle victoire remportée par l'armée vendéenne à Vihiers contre le général républicain la Barolière. Ces deux événements, importants pour les destinées de l'insurrection catholique, trouvèrent dans le manifeste du 20 juillet une éloquente manifestation.

« La Providence nous conduit de succès en succès; les
» efforts de nos ennemis tournent à leur confusion ; la valeur
» de nos troupes anéantit tous leurs projets, et l'Eternel,
» vengeur des crimes, appesantit de plus en plus son bras
» sur ces destructeurs impies de toute religion et de toute
» autorité. . . . .

» . . . .
» . . . . . . Quel heureux prélude que cette victoire
» éclatante pour l'élection d'un général en chef des armées
» catholiques et royales dans le pays conquis ! C'est au
» milieu des chants d'allégresse et de triomphe que nos
» braves guerriers, députés des armées, y ont procédé. La
» vertu, les exploits, les talents militaires de ces héros ren-
» daient seuls le choix difficile. L'invocation solennelle du
» Dieu des armées a précédé cette élection si longtemps
» désirée. »

Au nom du conseil supérieur, Desessarts adressa au nouveau chef l'allocution suivante : « Nos vœux les plus chers
» sont remplis ; la France, succombant sous une affreuse
» anarchie, reconnaît enfin la vérité du principe : *une foi, un*
» *roi, une loi*. Nos propriétés, notre liberté, notre sûreté,
» ne reposent qu'à l'abri de l'unité sacrée de l'autel et du
» trône. Toute division de pouvoir est un principe de déso-
» lation ; l'oracle éternel l'a ainsi prononcé. Qu'il est beau
» de voir un si grand nombre de militaires, tout couverts
» de lauriers, rendre hommage à cette unité si précieuse, en
» étouffant toute envie, toute jalousie et toute ambition !
» Ils viennent de remporter aujourd'hui la plus belle vic-
» toire qui ait jamais couronné leurs exploits ; ils se sont
» vaincus eux-mêmes. Ah ! Monsieur, qu'il est doux, qu'il
» est flatteur d'avoir su réunir les suffrages de tant de vail-
» lants guerriers ! Mais aussi, pouvaient-ils couronner plus
» de courage, plus de talents et plus de vertus ? Tous les
» vrais Français vont applaudir à ce glorieux choix. . .
» . . . .
» . . . . . L'élection d'un chef unique de nos armées
» assure de plus en plus nos succès et nos espérances. Puisse
» cette heureuse harmonie d'opinions opérer la résurrection

» de la France, renverser le colosse affreux du despotisme
» républicain qui l'opprime, et remettre sur le trône le jeune
» rejeton de nos rois, pour lequel nous avons tous juré de
» sacrifier nos biens et nos vies. C'est sous votre généralat,
» Monsieur, que ces grandes merveilles vont s'opérer.
» Tous nos cœurs tendent au même but; tous nos efforts
» n'en formeront plus qu'un seul, et il sera invincible. La
» France, surnageant enfin à tous ses malheurs, regarde
» déjà votre élection comme le gage de sa délivrance, et
» comme l'aurore de son bonheur futur. »

Ces espérances de victoire furent promptement dissipées par des revers et des désastres inattendus. Le général Tuncq, qui commandait à Luçon, attaqua vivement les Vendéens dans les contrées voisines de Saint-Philibert et du Pont-Charron. Malgré la courageuse résistance des insurgés, et la bravoure de Sapinaud de la Verrie, leur chef, ils furent mis en complète déroute, et ce dernier perdit la vie au milieu de la mêlée; son cadavre fut mis en lambeaux et servit de trophées aux nouveaux vainqueurs. A la nouvelle de la prise de Chantonay, Lescure et d'Elbée se précipitent à la tête des fuyards, les rallient, les ramènent au combat, et viennent provoquer l'armée républicaine jusque sous les murs de Luçon. Après une lutte violente, Tuncq se disposait à battre en retraite, lorsque le hasard lui donne la victoire. En effet, les Vendéens effrayés par le mouvement de l'armée ennemie, et craignant quelque surprise, abandonnent précipitamment le champ de bataille; la mêlée devient alors de plus en plus acharnée; la cavalerie royaliste, sous les ordres du prince de Talmont, fait des prodiges de valeur, elle protége la retraite, et lutte avec l'ennemi jusqu'à ce que la victoire resta au général républicain.

Cette alternative de triomphes et de défaites alarme la

Convention nationale sur les suites de l'insurrection vendéenne. Non-seulement elle donne pour successeur à Biron un général plus connu par l'exaltation de son patriotisme que par l'éclat de ses talents militaires ; mais elle prend encore de nouvelles mesures dont les résultats provoquèrent dans nos contrées d'épouvantables catastrophes. « Cette » guerre devient extraordinaire et inexplicable, disait Barrère à la tribune ; c'est un cancer politique qui creuse » dans l'État une plaie profonde... Elle se compose de petits » succès et de très-grands revers... Votre armée ressemble à » celle du roi de Perse ; elle traîne cent soixante voitures » de bagages, tandis que les brigands marchent avec leur » arme et un morceau de pain noir dans leur sac... Jamais » vous ne parviendrez à la vaincre, tant que vous ne vous » rapprocherez pas de leur manière de combattre... Faites » la récolte des brigands, et portez le feu dans leurs repaires. » Quelques jours après, le même orateur poursuivait en ces termes ses diatribes contre la Vendée : « Le » comité, disait-il, a préparé des mesures qui tendent à » exterminer cette race rebelle, à faire disparaître leurs » repaires, à incendier leurs forêts, à couper leurs récoltes. » C'est dans les plaies gangréneuses que la médecine porte » le fer et le feu. C'est à Mortagne, à Cholet, à Chemillé, » que la médecine politique doit employer les mêmes moyens » et les mêmes remèdes ; c'est faire le bien que d'extirper le » mal ; c'est être bienfaisant pour la patrie que de punir les » révoltés..... Louvois fut accusé par l'histoire d'avoir » incendié le Palatinat, et Louvois devait être accusé ; il » travaillait pour les tyrans. Le Palatinat de la république, » c'est la Vendée ; détruisez-la, et vous sauvez la patrie ! »

Alors fut promulgué le fameux décret du 1er août qui ordonnait d'amasser autour du territoire insoumis des ma-

tières combustibles de toute espèce, pour incendier les villages, les chaumières et les bois. « Les forêts seront abattues,
» y est-il dit, les repaires des brigands seront détruits, les
» récoltes coupées par les compagnies d'ouvriers pour être
» portées sur les derrières de l'armée, et les bestiaux seront
» saisis. Les femmes, les enfants et les vieillards seront con-
» duits dans l'intérieur. L'armée, à une époque prochaine,
» fera un mouvement général sur les rebelles. Aussitôt que
» l'armée sera réorganisée, et qu'elle sera prête à marcher
» sur la Vendée, les représentants du peuple se concerte-
» ront avec les administrations des départements circonvoi-
» sins, pour faire sonner le tocsin dans toutes les muni-
» cipalités environnantes, et faire marcher sur les rebelles
» les citoyens depuis l'âge de seize ans jusqu'à celui de
» soixante. »

Cette proscription générale du pays insurgé révèle à quel point de fanatisme les haines politiques avaient exalté les esprits, égaré les sentiments sacrés de justice et d'humanité. Des populations entières sont mises hors la loi ; coupables ou non, il faut qu'elles subissent l'inexorable rigueur de cette législation barbare ; c'est par le feu, par les flammes, par les massacres, par les ruines, que la Convention veut anéantir l'insurrection vendéenne, en ensevelissant sous les débris de leurs chaumières, dans les cendres de leurs villages incendiés, ces paysans magnanimes, dont le seul crime est de verser leur sang, de sacrifier leur existence pour les intérêts d'institutions détruites, et pour l'appui de la cause royale et catholique. Alors éclata au sein des armées républicaines une profonde scission entre les généraux, entre les représentants, au sujet de l'exécution de ce terrible décret. D'énergiques réclamations furent adressées à la Convention par plusieurs de ses membres envoyés pour pacifier

la Vendée. « Quel affreux exemple, disaient-ils, est réservé » au monde, à la fin du dix-huitième siècle, au nom de la » liberté et de la philosophie, dans l'empire le plus policé » de l'Europe ! Quoi ! nous irions porter la hache et le feu » dans les plus riches provinces de la France ! Hélas ! plus » de pitié pour des Français égarés ! Faut-il donc abandonner tout espoir de les ramener, et ne suffit-il plus de » combattre avec courage et loyauté ; faut-il s'entr'égorger » avec une fureur aussi aveugle que féroce [1] ! »

Les Vendéens, loin d'être découragés par les menaces de destruction et d'invasion générale, se disposèrent à venger leur défaite de Luçon. Pour assurer à cette nouvelle expédition toutes les chances de succès, les diverses armées se réunirent ; Charrette lui-même, qui avait refusé de reconnaître l'autorité du général en chef d'Elbée, joignit ses troupes à celles de l'armée centrale, et, le 12 août, la jonction des diverses colonnes eut lieu à Chantonay. Jamais les combattants insurgés n'avaient offert le spectacle d'une multitude armée si nombreuse : le curé de Saint-Laud, Bernier, en parcourt les rangs, provoquant par de fougueuses paroles l'exaltation et le dévoûment. Deux jours après, l'armée tout entière s'avance vers la cité de Luçon, que défendait le général Tuncq à la tête de neuf mille hommes : le même jour, il reçoit un ordre de destitution, et les représentants Goupilleau et Bourdon de l'Oise prennent sur eux de révoquer l'arrêté ministériel. A peine avait-il fait ses préparatifs de défense que l'attaque commença.

L'armée vendéenne était divisée en trois colonnes ; à droite était la Rochejacquelein, au centre d'Elbée, à gauche de Lescure et Charrette. Ce dernier se précipita contre l'ennemi

[1] Les divers fragments que nous venons de citer sont extraits de l'histoire de M. de Beauchamp, t. I, p. 311.

avec son ardeur habituelle ; déjà il a culbuté quelques bataillons républicains, lorsque d'habiles manœuvres, ordonnées par le général Tuncq, arrêtèrent la fougue des combattants vendéens. Après une mêlée de quelques heures, malgré les efforts inouïs des généraux, les colonnes vendéennes furent dispersées par l'artillerie ennemie ; le désordre et la confusion se mirent dans leurs rangs, et bientôt le champ de bataille fut couvert des cadavres de ces malheureux paysans. Jamais, depuis les commencements de cette guerre, le désastre n'avait été si grand ; l'armée entière aurait succombé sous les coups de la cavalerie républicaine, si la Rochejacquelein, arrivé après le combat, n'eût favorisé la retraite des fuyards. La nouvelle de cette victoire éclatante contre les insurgés se répandit bientôt à travers tout le pays, et jeta l'effroi et la terreur parmi les populations qui redoutaient l'exécution du fameux décret. Dans les villes l'enthousiasme fut à son comble, et la commune de Paris écrivit en ces termes au général Rossignol : « La patrie voit » en vous un de ses enfants chéris. Le char de la victoire » vous attend, pour montrer aux rois et aux peuples de » l'Europe comment une nation libre sait triompher des » esclaves, des despotes, des fanatiques religieux et roya- » listes, et comment, en punissant les traîtres et les lâches, » elle récompense la loyauté et la vaillance de ses défen- » seurs. »

Le conseil supérieur de la Vendée chercha à ranimer l'espoir des paysans vaincus par l'effroi que devaient leur inspirer les menaces de la Convention : « Elle a décidé, leur » disait-il, qu'on ferait contre nous une guerre extraordi- » naire, qui consistera dans l'incendie des bois et des forêts, » la destruction des habitations, l'enlèvement des récoltes, » celui des vieillards, des femmes et des enfants, pour les

» transférer dans l'intérieur. Elle ordonne, en outre, le » massacre général de tout homme réputé en état de porter » les armes, et la confiscation des biens et des propriétés du » pays conquis, pour les partager entre elle et ses com- » plices. — Habitants du pays conquis, pesez les horribles » conséquences de l'horrible décret porté contre vous : il » vous impose la nécessité de vaincre, puisque la mort » attend aussi bien le lâche qui fuira, que le brave qui s'ex- » pose à périr dans les combats. » Malgré ces paroles de résignation, la défaite de Luçon fut un coup terrible porté à la ligue vendéenne ; de violentes récriminations éclatèrent parmi les chefs ; les rivalités d'amour-propre furent invoquées pour expliquer ce désastre : Charrette surtout reprocha avec amertume aux autres généraux leur conduite passée. C'est ainsi qu'au lieu de s'unir pour réparer l'échec encore récent, ils se livrèrent à des querelles funestes suscitées par de mesquines jalousies.

Dans le camp des vainqueurs l'anarchie était encore plus grande ; et, loin de profiter de cette dernière victoire, les généraux républicains donnèrent le triste spectacle d'une coupable désunion et d'hostilités sans cesse renaissantes. Il se forma deux partis entre les chefs chargés de réprimer l'insurrection vendéenne : dans les luttes des deux factions, l'injure et la violence furent invoquées de part et d'autre, et la cause nationale se trouva mêlée à des querelles privées et aux emportements de l'ambition et de la haine. Le général Rossignol, malgré la protection dont les représentants Goupilleau et Bourdon entouraient le vainqueur de Luçon, persista à vouloir exécuter l'ordre de révocation qu'avait lancé contre ce vieux guerrier le comité de salut public, et il ne céda qu'aux ordres émanés de la Convention elle-même. A la suite d'une entrevue des divers chefs républicains, qui eut

lieu à Chantonay, les dissensions éclatèrent avec plus de vivacité encore, et, le 22 août, Goupilleau et Bourdon rendirent contre le général en chef un arrêté de destitution : « Considérant, y disaient-ils, que le premier de nos devoirs » est de ne laisser à la tête de nos armées que des citoyens » qui, par une conduite sans reproche, se rendent dignes » de la confiance des troupes ; que le citoyen Rossignol, » nommé commandant en chef de cette armée, s'y est con- » duit antérieurement d'une manière qui, loin d'inspirer » cette confiance, l'en a rendu indigne. . . . .
» . . . arrêtent que Rossignol demeure suspendu de ses » fonctions de général en chef, et qu'il sera tenu de se retirer » à vingt lieues de distance des armées de la république. » Ce coup d'éclat, loin de calmer les passions, ne fit qu'envenimer les animosités ; de toutes parts d'énergiques dénonciations vinrent à l'appui de cette décision, qui fut annulée par un autre arrêté émané de Bourbotte, collègue des deux représentants signataires. La Convention, pour mettre fin à ces scandaleuses divisions, manda à sa barre le général destitué ; il y parut au milieu des applaudissements, et obtint facilement la révocation de l'arrêté pris contre lui, ainsi que le rappel de ses deux adversaires.

De nouvelles dissensions éclatèrent bientôt entre les deux généraux des armées des côtes de la Rochelle et des côtes de Brest, entre Rossignol et Canclaux, soutenus l'un et l'autre par les divers représentants chargés de la mission de surveillance : ce fut au sujet des bataillons échappés au siége de Mayence, et qui, après la reddition de cette place, avaient reçu ordre d'aller combattre dans la Vendée. Des projets et des systèmes divers émanèrent des deux factions ; et, à la suite de discussions longues et animées, le plan proposé par Canclaux fut adopté par un conseil de guerre

tenu à Saumur, grâce à l'activité et au zèle du représentant Philippeaux : il consistait à pénétrer dans le cœur de la Vendée, après avoir fermé aux insurgés l'accès des côtes de l'Océan. Avant de réaliser le projet adopté, Canclaux, voulant restreindre les dispositions du décret d'extermination du 1er août, fit défendre à tout officier et soldat le pillage et l'incendie, sous quelque cause que ce fût, à peine d'être poursuivi comme rebelle à la loi. La sagesse de cette mesure rencontra dans les administrations locales de zélés partisans, qui cherchèrent par tous leurs efforts à remédier aux désastres de cette guerre terrible.

Tous ces préliminaires annonçaient de nouvelles luttes plus violentes que par le passé ; non-seulement la Convention fait transporter en poste les débris de l'armée de Mayence, concentrant ainsi autour de la Vendée de nombreuses troupes, mais encore elle adresse un appel aux populations dévouées à ses destinées : le tocsin retentit à travers tout le pays environnant ; chaque district envoie des soldats, et bientôt une multitude innombrable accourt pour soutenir la cause de la république, combattre pour la liberté et la patrie, et venger la dernière défaite essuyée à Chantonay par le général Le Comte, qui avait succédé à Tuncq, dont la révocation avait suivi de près la disgrâce de Bourdon et de Goupilleau : les cruautés exercées après cette victoire par les Vendéens, contre le célèbre bataillon *le Vengeur*, avaient soulevé d'indignation et de colère tous les nouveaux combattants des armées républicaines.

Dès que les bataillons de Mayence eurent opéré leur jonction avec les troupes sous le commandement de Canclaux, ce général commença ses opérations dans la basse Vendée. Son armée était divisée en deux colonnes sous les ordres de Beyser et d'Aubert-Dubayet ; l'avant-garde avait

pour chef le général Kléber, et Haxo dirigeait l'arrière-garde. De nombreux succès signalèrent la marche des troupes républicaines ; Pornic, Bourgneuf et le Port-Saint-Père tombèrent bientôt en leur pouvoir, ainsi que Legé, Montaigu, Machecoul et Clisson. La bravoure des Mayençais, leur habitude des combats, jetèrent l'alarme parmi les Vendéens. Charrette essaya en vain de s'opposer à l'invasion ennemie ; la terreur se répandit dans son armée, et il abandonna par une fuite précipitée son quartier général de Legé pour chercher un refuge à Tiffauges, et y attendre les secours de la grande armée catholique.

Pendant que l'armée de Canclaux traversait victorieusement le pays insurgé, celle de Rossignol éprouva plusieurs revers importants après quelques légers succès. Le général Santerre fut battu à Coron, laissant entre les mains de l'ennemi toute son artillerie ; les levées en masse furent dispersées sur plusieurs points. Le lendemain de cette défaite, même victoire des Vendéens contre le général Duhoux. Ces triomphes inespérés ranimèrent le courage des paysans insurgés, et ils répondirent en masse à l'appel du général en chef, afin d'aller protéger les troupes de Charrette contre les attaques victorieuses des Mayençais : « Accourez, pieux » Vendéens! leur disait-il ; levez-vous, courageux royalistes ! » levez-vous pour défendre ce que vous avez de plus cher ! » Votre Dieu, votre roi, vous appellent : venez couronner » vos efforts. » Toutes les forces vendéennes se trouvèrent réunies à Tiffauges, et le 19 septembre les deux armées se trouvèrent en présence l'une de l'autre dans les environs de Torfou. « Camarades, dit Charrette à ses soldats, c'est » ici qu'il faut vaincre ou périr. Sauvez votre pays d'une » entière destruction ; si vous fuyez, tout est perdu et vous » ne me verrez plus à votre tête. » De bruyantes acclama-

tions accueillent ces paroles d'enthousiasme ; les paysans, effrayés au premier choc à la vue de ces terribles Mayençais commandés par Kléber, se dispersaient déjà abandonnant le champ de bataille, lorsque l'arrivée de nouveaux renforts leur rendit toute leur énergie. La mêlée devient alors plus acharnée. « Les deux armées au milieu des incendies étaient renfermées dans un cercle de flammes qui embrasaient l'horizon ; c'était comme une bataille aux enfers. L'impétuosité des paysans royalistes l'emporte sur la valeur disciplinée : les Mayençais, contraints de céder le terrain, se retirent en bon ordre [1]. » Kléber, quoique blessé, dirigea avec une rare habileté la retraite de ses soldats vaincus. La victoire de Torfou fut suivie par la prise de Montaigu, où le général Beyser, malgré des avis réitérés, se laissa surprendre par l'armée vendéenne. Malgré la courageuse résistance de quelques régiments, tout le corps d'armée, composé de six mille hommes, essuya une défaite complète ; poursuivi avec acharnement par Charrette, Beyser ramena jusque sous les murs de Nantes les débris de ses bataillons. Là, l'intrépide Bonchamps accourut pour détruire complétement les troupes républicaines, et, sans l'activité de Canclaux, peut-être aurait-il anéanti toute cette armée sur laquelle reposaient tant d'espérances de victoires.

De son côté, Charrette, secondé par de Lescure, attaquait à Saint-Fulgent la division commandée par le général Mieszkowsky, qui, d'après le plan arrêté à Saumur, devait rejoindre à Mortagne l'armée de Mayence. Surpris à l'improviste, le chef républicain opposa une vive résistance ; pendant six heures, au milieu des ténèbres de la nuit, à travers une mêlée confuse, les Vendéens et les soldats de la

[1] Châteaubriand.

république combattirent avec acharnement : le nombre des premiers l'emporta enfin ; Mieszkowsky opéra sa retraite sur Chantonay, et rentra bientôt à Luçon.

Ainsi la cause royaliste triomphait des efforts de la Convention, rencontrant sur tous les champs de bataille d'éclatants triomphes. Les soldats vendéens rentrèrent dans leurs foyers, fiers, à juste titre, de leurs dernières victoires.

Pendant que des cris de joie retentissaient dans toute la Vendée, le général Canclaux songeait à réparer ses désastres récents par de nouvelles tentatives d'invasion dans le pays insurgé. « Son plan consistait à former deux masses de combattants qui devaient marcher, l'une de Nantes, et l'autre de la Châteigneraie, pénétrer dans la Vendée, et y faire leur jonction. » Déjà il avait commencé l'exécution de ce nouveau projet par la prise de Clisson et de Montaigu, lorsque de nouvelles hostilités éclatèrent entre les généraux et les représentants ; les deux factions s'imputèrent les malheurs passés ; des paroles pleines d'amertume et de violence furent encore échangées ; et pour mettre fin à des débats si funestes aux intérêts de la république, le comité de salut public, déjà effrayé par les succès des Vendéens, ordonna de nombreux changements dans l'état-major des deux armées, et réunit sous le même commandement militaire tout le pays compris entre la Rochelle et Nantes, mettant à la tête de cette armée, qui prit le nom d'armée de l'Ouest, le général l'Echelle. Ces deux mesures furent sanctionnées par la Convention, qui adressa aux guerriers républicains, en même temps que ce nouveau décret, la proclamation suivante : « Soldats de la » liberté, il faut que les brigands de la Vendée soient ex- » terminés avant la fin du mois d'octobre ; le salut de la » patrie l'exige ; l'impatience du peuple français le com- » mande, son courage doit l'accomplir. La reconnaissance

» nationale attend, à cette époque, tous ceux dont la valeur » et le patriotisme auront affermi sans retour la liberté et » la république. »

Malgré cette réaction contre certains généraux, Canclaux et Kléber poursuivirent avec opiniâtreté et courage la réalisation de leur plan; les Mayençais et les troupes vendéennes se rencontrèrent de nouveau près de Montaigu au village des Trois-Septiers. Les vaincus de Torfou ont à cœur de réparer leurs défaites passées; encouragés par l'héroïque valeur de Kléber, ils affrontèrent avec courage le choc de plus de trente mille combattants sous les ordres de d'Elbée et de Bonchamps. « Allons reprendre les canons que nous » avons été forcés d'abandonner à Torfou, » s'écria-t-il au commencement du combat. L'impétuosité de l'attaque assura la victoire aux guerriers républicains, et après quelques heures d'une lutte acharnée, les Vendéens prirent la fuite, laissant au pouvoir des vainqueurs une nombreuse artillerie. Au moment où ils s'apprêtaient à célébrer ce triomphe inattendu, Canclaux et Dubayet reçurent l'ordre de leur révocation, et furent contraints d'abandonner une armée dont les nouveaux efforts semblaient devoir être couronnés par de nombreux succès.

Le choix sanctionné par la Convention ne présageait rien d'heureux pour les destinées de la république dans les contrées de l'Ouest. Le nouveau général l'Echelle, inconnu jusqu'alors, justifia par son ineptie la mauvaise foi du parti exalté qui l'avait fait nommer comme successeur au brave Canclaux. « Il était le plus lâche des soldats, le plus mauvais » des officiers, et le plus ignorant des chefs qu'on eût jamais » vus. » Heureusement que la réaction qui frappa l'état-major des armées de l'Ouest, ne comprit point le général Kléber, dont l'activité, la bravoure et les talents, sup-

pléèrent à l'inexpérience et à la lâcheté de son général en chef. Grâce à l'énergique intervention de Kléber, les armées républicaines remportèrent d'éclatantes victoires, et cette Vendée, si intrépide, si féconde en combattants, eut à subir toutes les chances de la fortune contraire. Dans un conseil de guerre réuni à Montaigu, il fut décidé que l'on mettrait à exécution le plan du général Canclaux ; lui-même, avant d'abandonner son poste, avait donné tous les éclaircissements nécessaires pour en faciliter la réussite.

Dès le 9 octobre, la division sous les ordres de Chalbos, se dirigeant sur Bressuire, vint attaquer quelques troupes vendéennes réunies dans les environs de Châtillon. Son passage à travers le pays insurgé fut signalé par des dévastations et des incendies. Presque tous les chefs royalistes accoururent pour repousser cette nouvelle invasion ; et bientôt la lutte s'engagea vers les hauteurs du moulin du Bois-aux-Chèvres, non loin des Aubiers. La victoire semblait pencher du côté de l'armée royale, lorsque Chalbos étant parvenu à rétablir l'ordre parmi ses troupes, se précipita sur l'aile gauche des Vendéens, et la dispersa complétement malgré les efforts de la Rochejacquelein et de Lescure. Dès le début du combat, le brave commandant Chambon, frappé mortellement, s'était écrié en tombant au milieu de ses compagnons d'armes : *Vive la république ! je meurs pour ma patrie !*

A la nouvelle du succès de Chalbos, une nouvelle colonne républicaine, sous les ordres du général Bard, s'avança à travers la Vendée, s'empara de Mortagne qu'avaient évacué les insurgés, et continua sa marche vers Cholet où elle devait opérer sa jonction avec les autres divisions de l'armée de l'Ouest. A peine avait-elle abandonné Mortagne, qu'elle fut vivement attaquée par les troupes vendéennes,

postées au village de la Tremblaye jusque sur les hauteurs de Saint-Christophe-du-Bois. La division commandée par Lescure entama le combat. *En avant , mes amis !* s'était écrié son chef en donnant le signal, et au même instant il tombait frappé à la tête par une balle. Ses soldats suivent l'impulsion donnée; ils se précipitent sur les républicains avec leur acharnement habituel, et s'aperçoivent bientôt du malheur arrivé à Lescure. Leur enthousiasme se ralentit; la mêlée devient moins bruyante; elle se ranime par la présence de Bonchamps : déjà les républicains cèdent à la violence de l'attaque ; leur général succombe ainsi que Lescure ; Marceau lui succède , et cherche à rallier les troupes dont la déroute était complète sans l'arrivée du général Beaupuy à la tête de quelques milliers de combattants, et celle de Kléber suivi des terribles Mayençais. Alors le combat se rallume avec plus de fureur, et après trois heures de lutte, les Vendéens désespérés de la blessure de leur chef, dispersés par la vivacité des attaques, prennent la fuite vers Cholet , laissant au pouvoir des vainqueurs plusieurs pièces de canon.

Le lendemain, l'armée victorieuse pénétra dans Cholet qu'avaient abandonné les chefs vendéens , et y opéra sa jonction avec les troupes de Chalbos. Ce fut dans les environs de cette cité que les généraux royalistes, après de longues et animées discussions, décidèrent de venir offrir un dernier combat aux troupes républicaines. Le 17 octobre, dès la pointe du jour, d'Elbée et Bonchamps, dans l'espoir de surprendre l'ennemi, sortirent précipitamment de Beaupreau à la tête d'une multitude considérable de combattants, et s'avancèrent contre les soldats de la république, décidés à vaincre ou à mourir. Prévenu de cette attaque, Kléber avait ordonné toutes les dispositions propres à les repousser avec

avantage. Secondé par les généraux Haxo, Beaupuy, Chalbos, Marceau, Vimeux et Dambarère, il attendit de pied ferme le choc des Vendéens. « Bientôt les deux armées en vinrent à une action générale, l'une des plus décisives de toute la guerre [1]. » Les chefs de l'armée catholique, étonnés d'une résistance, d'un ordre qu'ils n'avaient pas prévu, n'en donnèrent pas moins le signal du combat. L'impétuosité et le courage de leurs soldats donnent, dès les débuts de la lutte, des présages certains de victoire. La colonne de Chalbos est culbutée ; le général Bard, quoique blessé, s'efforce en vain de la rallier. Tout cède aux efforts et à l'intrépidité de la Rochejacquelein et de Stofflet, lorsqu'une habile manœuvre du général Haxo change la physionomie du combat ; les républicains reprennent courage à la voix de leurs chefs ; la mêlée devient plus sanglante ; les Vendéens se dispersent à leur tour ; rien ne peut arrêter la confusion et l'effroi qui règnent dans leurs rangs, ni l'exemple d'une héroïque bravoure, ni les énergiques allocutions de leurs chefs : alors, voyant l'imminence du péril, d'Elbée, Bonchamps et la Rochejacquelein, inspirés par le désespoir, rassemblent autour d'eux les débris épars de leurs troupes, et s'élancent de nouveau à travers les bataillons républicains. Jamais combat plus terrible n'avait ensanglanté le sol vendéen ; la fureur est à son comble ; les ennemis s'entrechoquent, luttent corps à corps ; le carnage devient épouvantable ; d'Elbée et Bonchamps sont renversés : « Les rebelles combattirent comme » des tigres et nos soldats comme des lions, » a dit Kléber dans un de ses rapports. Enfin, épuisés de fatigues, marchant à travers les cadavres de leurs compagnons d'armes, les Vendéens, dispersés par l'artillerie républicaine, font

[1] Beauchamp.

entendre des cris de détresse, et bientôt ils se dispersent, se précipitent vers Beaupreau, laissant sur le champ de bataille plus de dix mille morts.

Kléber, voulant achever son triomphe, ordonna à la division de Beaupuy de poursuivre à outrance l'ennemi. Le général se dirigea immédiatement vers Beaupreau, accompagné de Westermann, Haxo, Chabot, Bloss et Savary. Quelques soldats épuisés, haletants de fatigue, faisaient entendre des murmures et se plaignaient vivement de n'avoir plus de cartouches. « *N'avez-vous pas des baïonnettes ?* leur répliqua Beaupuy ; *des grenadiers ont-ils besoin d'une autre arme ?* » Après une pénible marche au milieu des ténèbres de la nuit, les guerriers républicains envahirent Beaupreau, qu'évacuèrent après de légères escarmouches les troupes vendéennes. Ainsi se termina l'éclatante victoire de Cholet ; le courage et la bonne discipline des colonnes républicaines en assurèrent le succès.

Dans le camp des vaincus, tous les combattants se livrèrent au désespoir, et se précipitèrent à la hâte sur le chemin de Saint-Florent. Alors des scènes de désolation éclatent de toutes parts; une multitude de femmes, d'enfants, de vieillards et de blessés se pressent sur les bords de la Loire, cherchant un refuge et un abri au milieu des débris de l'armée royale. Des cris d'alarmes retentissent parmi ces malheureux paysans ; leur douleur devient plus grande encore à la vue de Bonchamps et de Lescure qu'on emportait mourants; les larmes et les gémissements accueillent ces deux héros. Mais leur désespoir se change en fureur lorsqu'ils aperçoivent les prisonniers républicains ; déjà des cris de vengeance se font entendre. *Tuons-les ! massacrons-les !* voilà les tristes échos qui retentissent de toutes parts ; le sang de leurs frères, les blessures mortelles de leurs chefs se présentent

à leurs esprits égarés. De nouvelles victimes allaient succomber, lorsque Bonchamps fait rassembler autour de son lit de mort tous les officiers de l'armée, et donnant l'exemple d'un dévoûment héroïque, il les supplie de ne point souiller la sainteté de leur cause par d'atroces représailles. « O mes » amis, leur dit-il, ne déshonorons pas la cause pour la- » quelle nous combattons! Dieu et le roi fut notre devise: » chrétiens, soyons dignes de ce Dieu, dont la croix brille » sur notre poitrine, et pardonnons comme lui; royalistes, » épargnons nos frères égarés: tels sont mes derniers vœux; » portez-les à mes compagnons d'armes; je connais les Ven- » déens, ma voix mourante sera par eux respectée..... » Ces paroles de clémence prononcées par le général mourant sont recueillies avec enthousiasme; aux cris de rage succèdent des acclamations de paix. *Grâce! grâce! sauvons les prisonniers, Bonchamps le veut, Bonchamps l'ordonne!* C'est ainsi qu'expira le héros chrétien; sur sa tombe à demi fermée, des paroles d'une reconnaissance exaltée émanent de la bouche des prisonniers arrachés par lui à une mort certaine, et lui assurent à jamais une mémorable illustration. C'est bien là l'homme religieux, sincère dans sa foi, miséricordieux envers ses ennemis, et couronnant sa sainte et pieuse existence par une action noble et sublime.

Les dernières défaites de l'armée royale n'anéantirent point l'insurrection; rassemblés sur les bords de la Loire, en face de leur pays livré aux dévastations et aux flammes, les Vendéens furent saisis de terreur. C'est en vain que plusieurs de leurs chefs veulent ranimer leur enthousiasme, et relever par un nouveau combat les destinées chancelantes de l'insurrection. La Rochejacquelein, surtout, se fait remarquer par la magnanimité de son désespoir; les yeux pleins de larmes, il supplie ses soldats de ne point abandonner les

contrées qui furent jadis le théâtre de leurs exploits. Ces paroles d'enthousiasme, ces espérances d'un avenir meilleur, ne peuvent dissiper la consternation générale ; au lieu d'affronter par de nouveaux périls les chances des combats, ils se décident à traverser le fleuve, et à aller chercher sur une terre lointaine des secours et un asile. Bientôt quelques barques transportent sur l'autre rive les débris de la grande armée ; à Varades et à Saint-Florent s'arrêtent les embarcations de ces malheureux fugitifs. Lescure et la Rochejacquelein suivent malgré eux cette multitude nomade, poursuivant jusqu'à la fin la mission qu'ils avaient acceptée.

Peut-être devrions-nous ne pas suivre dans leur marche aventureuse les populations vendéennes ; peut-être devrions-nous restreindre notre récit aux limites géographiques de notre province, et raconter uniquement les faits dont elle a été le théâtre. Mais quand, par un de ces accidents à jamais mémorables, un peuple presque tout entier abandonne sa patrie, émigre sur un sol étranger, n'emporte-t-il pas avec lui tous les souvenirs de son passé, ainsi que toutes les espérances de son avenir ? Ne sont-ce pas encore nos paysans de la Vendée, dont l'enthousiasme emporte sur d'autres champs de bataille les destinées de l'insurrection royaliste, et par conséquent les éléments de son histoire ? D'ailleurs, que nous resterait-il à raconter dans ce pays désert ? Tout y est calme, tout y est silencieux. « Une solitude profonde » règne actuellement dans les contrées qu'occupaient les » rebelles. On ferait beaucoup de chemin sans y rencontrer » un homme et une chaumière, » disaient les vainqueurs dans leurs rapports à la Convention. Si d'un côté nous avons à reproduire les cris de triomphe des guerriers républicains, n'aurons-nous pas aussi à nous attrister sur les malheurs de nos populations proscrites et vaincues ? Ces

ruines, ce sang versé, ces cadavres dont le sol est jonché, ne peuvent qu'attrister nos récits : « Nous n'avons laissé » derrière nous, disaient encore les guerriers de la républi» que, que des cendres et des monceaux de cadavres. » Quel rôle l'histoire doit-elle embrasser dans ces catastrophes terribles? N'a-t-elle pas aussi bien à reproduire les douleurs et les désastres, qu'à répéter les chants du triomphe? D'ailleurs, ce pays ravagé, ces victimes tombées, ces villages incendiés, ces populations mutilées, quel que soit le motif de la lutte, rébellion ou légitime défense, fanatisme ou enthousiasme éclairé, tout cela, c'était notre territoire, notre patrie, nos aïeux. Alors les causes du combat disparaissent et laissent à l'esprit toute liberté pour plaindre le sort des vaincus, et s'apitoyer sur leurs tristes destinées. Ainsi, pendant que les républicains accueillent avec enthousiasme les paroles du comité de salut public, les royalistes cherchent à réparer par de nouveaux exploits leurs désastres passés. « Soldats républicains! s'écriaient les délégués de la Con» vention, les mânes de vos frères égorgés vous implorent, » la gloire vous appelle, la patrie vous regarde, les repré» sentants de la nation vous encouragent et vous guident : » marchez, frappez; que dans un mois le peuple français » soit vengé, la liberté affermie, la république triomphante; » que les tyrans et les esclaves disparaissent de la terre; » qu'il n'y reste plus que la justice, le bonheur et la vertu. » « — Il n'y a plus de Vendée, avait dit Barrère à la tribune » de la Convention; les combattants sont semblables à ce » géant fabuleux qui n'était invincible que quand il touchait » la terre. Il faut les soulever, les chasser de leur propre » terrain pour les abattre. » Oui, il n'y a plus de Vendée, c'est vrai; leur territoire est désert partout, il révèle les traces sanglantes des combats, le silence effrayant de la mort;

mais il reste des Vendéens, encore pleins d'ardeur, de foi et d'espérance. Adviennent de nouveaux combats, et les paroles prophétiques de Barrère seront solennellement démenties. Suivons donc jusqu'à son dernier dénoûment le cours de cette lutte magnanime entre les soldats de la république et les paysans de la Vendée, car elle doit encore nous offrir une alternative de triomphes et de défaites, de malheurs et de catastrophes.

A peine les débris de l'armée royale avaient-ils traversé la Loire, que les chefs choisirent pour remplacer d'Elbée que l'on avait transporté mourant dans l'île de Noirmoutiers, l'intrépide la Rochejacquelein; il était à peine âgé de vingt et un ans, mais il avait déjà donné, dans un grand nombre de combats, des garanties infaillibles de sa bravoure et de son dévoûment aux intérêts de la cause vendéenne. Le jeune héros, plus remarquable par l'énergie de ses résolutions, par l'ardeur de son courage, que par ses talents militaires, rallia l'armée fugitive, et forma le projet de s'emparer de Laval. Au milieu des rangs vendéens, à travers la multitude de femmes, d'enfants et de vieillards, est porté Lescure mourant; sa résignation au moment de la mort anime encore ces soldats qu'il avait tant de fois conduits à la victoire. Tout est triste dans cette marche de l'armée royale, à travers un pays inconnu, sans asile, sans patrie, et n'ayant plus d'espérance que dans la sincérité de sa foi et de son enthousiasme.

Elle fut bientôt poursuivie par les troupes républicaines, et, après un grand nombre d'escarmouches de peu d'importance, la Rochejacquelein s'empara de Château-Gonthier. Là, d'épouvantables représailles eurent lieu de la part des Vendéens; plusieurs patriotes furent massacrés, et de Marigny tua lui-même, sur la place publique, le juge de paix qui lui avait été dénoncé comme un républicain exalté. Le

magnanime Bonchamps n'était plus là pour arrêter les élans de fureur et de cruauté. Lescure, protégé par l'arrière-garde, n'arriva lui-même que le lendemain de ces affreuses exécutions. La prise de Laval permit aux Vendéens de prendre quelques jours de repos. En poursuivant les *bleus* devant cette ville, la Rochejacquelein se trouva seul, dans un chemin creux, aux prises avec un fantassin; il le saisit au collet de la main gauche, et gouverna si bien son cheval, que cet homme ne put lui faire aucun mal. « Retourne vers » les républicains, lui dit-il en le protégeant contre ses » propres soldats, dis-leur que tu t'es trouvé seul avec le » général des brigands, qui n'a qu'une main et point » d'armes, et que tu n'as pu le tuer [1]. »

Deux jours après leur entrée à Laval, les Vendéens, renforcés par sept mille paysans du Maine et de la Bretagne, ayant appris l'approche des républicains, s'avancèrent à leur rencontre, et attaquèrent dans les landes de la Croix-de-Bataille leur avant-garde commandée par Westermann; l'imprudence de ce dernier et le courage des catholiques leur assurèrent un triomphe vaillamment conquis. Les Mayençais battirent en retraite, attendant l'arrivée du corps de l'armée. Cette escarmouche ne fut que le prélude d'un combat plus sérieux. Dès l'arrivée des troupes républicaines, une nouvelle bataille s'engagea entre Laval et Entrames. Là, comme dans les régions de la Vendée, l'acharnement ne céda en rien à celui des luttes passées. La Rochejacquelein dirige ses soldats avec le sang-froid d'un habile capitaine; le général en chef semble avoir abdiqué la fougue du simple combattant pour ne suivre que les conseils de l'expérience et de la tactique militaire. Lescure, quoique mortellement

[1] Mémoires de Mme de la Rochejacquelein.

blessé, parcourt les rangs, anime les Vendéens, et se précipite même au milieu de la mêlée. Leur choc violent disperse la colonne de Chalbos; l'Echelle donne lui-même l'exemple d'une fuite honteuse. Marceau, Bloss et Beaupuy soutiennent avec courage l'attaque. Ce dernier, frappé d'une balle, s'écrie à ceux qui voulaient le transporter loin du champ de bataille : *Qu'on me laisse ici, et que l'on présente ma chemise sanglante à mes grenadiers.* Bientôt toute l'armée est mise en complète déroute, malgré les efforts de Kléber, et le combat se termine au milieu des ténèbres, par une tumultueuse et épouvantable mêlée. Ainsi, ces Vendéens fugitifs venaient encore une fois de remporter un succès éclatant, forçant les ennemis à chercher un refuge au Lion-d'Angers, à cinq lieues du champ de bataille, après leur avoir enlevé presque tous les bagages et leur artillerie. Quant aux prisonniers, l'histoire contemporaine n'en a point conservé le souvenir, et la violence de la lutte atteste bien haut le sort qui leur fut réservé.

La victoire de Laval jeta l'épouvante jusqu'au sein de la Convention. Elle rendit les cités responsables des triomphes de l'armée vendéenne par son décret du 1er novembre. « Toute ville de la république qui recevra dans son sein des » brigands, ou qui leur donnera des secours, ou qui ne les » aura pas repoussés avec tous les moyens dont elle est ca- » pable, sera punie comme ville rebelle, et en conséquence » elle sera rasée, et les biens de ses habitants seront con- » fisqués au profit de la république. » Au nom du comité de salut public, Barrère attaqua avec violence les mesures prises par les généraux, par les représentants, par les administrations locales. « Il approche le jour terrible, s'écriait-il à la » tribune, où le flambeau de la vérité viendra éclairer » toutes les profondeurs de ces repaires de la Vendée; ce

» jour où, d'une main assurée, nous déchirerons le bandeau » épais qui couvre encore toutes ces manœuvres locales, » toutes ces trahisons militaires, ces ambitions diverses des » chefs. » Ainsi l'organe du pouvoir, au lieu de flétrir le seul lâche qui se fût rencontré parmi les républicains, rejetait sur toute l'armée la honte de la défaite. Et pourtant un seul homme pouvait mériter à juste titre cette solennelle improbation. Ses soldats se chargèrent de cette triste mission : au moment où le général en chef parcourait leurs rangs, le lendemain de sa fuite honteuse, cause première de la déroute, des cris d'indignation et de menace se firent entendre contre l'indigne élu de la Convention; et, grâce à cette manifestation de mépris et de haine, il fut contraint par les représentants d'abandonner son armée, et il alla mourir à Nantes, ne pouvant pas même expier par une mort sur le champ de bataille, sa lâcheté durant le combat de Laval.

Pendant que Kléber réorganise activement dans la cité d'Angers son armée à demi détruite, attendant des secours du général en chef de celle de Cherbourg et de Tribout, qui commandait à Brest, les Vendéens, après avoir longtemps délibéré sur la direction à suivre, s'avancèrent vers Granville, dans l'espoir d'établir une communication avec l'Angleterre. Après avoir triomphé de divers obstacles, ils pénétrèrent dans la ville de Fougères, où de nombreux combattants se joignirent à eux. Là, l'ancien bénédictin Jagault chercha à inspirer à la multitude réunie des sentiments de sympathie pour la cause royaliste ; il rappela avec éloquence les malheurs passés, et exalta les présages des dernières victoires : « Fidèles et courageux Bretons ! s'écriait-il, si vous » voulez vous réunir à nous, il faudra vous arracher à tout » ce qui vous est cher, faire à Dieu le sacrifice de cette vie

» périssable ; et peut-être celui qui suscite et arrête les » tempêtes, touché un jour de votre généreux dévoûment, » opposera une digue à ce débordement de malheurs et de » crimes qui inonde la France. Réunis alors dans ses tem- » ples, nous pourrons le remercier d'avoir soutenu par sa » haute sagesse les confesseurs de la foi catholique, et » rappelé par sa miséricorde les fidèles égarés [1]. » Ce fut encore à Fougères que Lescure succomba à sa blessure, et il mourut en prononçant ces paroles : « *J'ai servi Dieu et mon roi ; mon âme est tranquille.* » Si cette perte attrista douloureusement l'armée vendéenne, elle accueillit avec une joie bien vive l'arrivée du jeune Georges Cadoudal, qui vint se joindre à elle amenant avec lui plusieurs paysans bretons.

Après avoir traversé Dol, Pontorson et Avranches, l'armée catholique vint assiéger la ville forte de Granville, et ses chefs envoyèrent aux habitants une sommation conçue en ces termes : « Ouvrez vos portes sans résistance; un peuple » d'amis entrera dans vos murs avec la branche d'olivier, » pour y faire régner, à l'ombre de l'autorité royale, la » paix et le bonheur que vos tyrans vous promettent en » vain. Evitez les malheurs d'une résistance inutile ; songez » qu'un feu vengeur arme nos bras ; songez que les indomp- » tables habitants de la Vendée, vainqueurs et destructeurs » des Mayençais, sont là, et qu'ils peuvent s'ouvrir un pas- » sage par le fer et par le feu. » A ces menaces, la garnison de Granville répondit par une vive canonnade. Malgré l'insuffisance de leurs moyens, les Vendéens se précipitèrent à l'assaut, et supportèrent durant trente-six heures le feu de l'ennemi. Le combat s'engagea au milieu des flammes, et

[1] De Beauchamps.

les soldats, animés par l'exemple de leurs chefs, envahirent à plusieurs reprises les fortifications, et ne cédèrent qu'après d'héroïques efforts à la résistance des assiégés et aux difficultés de l'assaut. De retour à Avranches, des cris de menaces et d'imprécation se firent entendre contre les moteurs de l'expédition; les paysans vendéens voulaient à tout prix regagner leur patrie. Le tumulte devint plus violent, lorsqu'ils apprirent que plusieurs des chefs étaient sur le point de s'embarquer, et, sans l'énergique intervention de Stofflet, des catastrophes sanglantes auraient éclaté au sein de l'armée royale. Mais si de tels désastres n'advinrent point, les causes qui avaient provoqué cette insurrection jetèrent dans tous les esprits des sentiments de défiance et de désespoir : la foi vive et exaltée est anéantie, le souvenir des souffrances n'est plus effacé par l'espoir de futurs triomphes. Ces pensées de doute et de terreur deviennent de tristes présages pour les destinées de la cause royaliste.

« A peine les royalistes étaient-ils rentrés à Dol [1], que trois armées républicaines fondent sur eux. Là se donne une des plus furieuses batailles qui aient jamais été livrées entre Français ; elle dura deux jours ; commencée dans les faubourgs de Dol, elle ne finit que dans les murs d'Antrain. Douze mille républicains tués ou blessés restèrent sur le champ de bataille. Ce fut à la fois la plus grande et la dernière victoire de ces Vendéens qu'avaient commandés Cathelineau, d'Elbée, Lescure et la Rochejacquelein. — La Vendée retournait comme un lion à son antre : les républicains n'osaient plus lui barrer le chemin; ils se contentaient de l'attendre derrière les remparts. Parvenus sous les murs

[1] Récit de M. de Châteaubriand.

d'Angers, les royalistes, repoussés comme à Granville, ne peuvent passer la Loire; l'armée se rabat sur Beaugé, emporte la Flèche, se retire au Mans, où elle doit trouver son tombeau. Des réquisitionnaires, conduits par des représentants du peuple, viennent troubler ses derniers moments; elle se lève, les chasse et se repose. Arrive enfin une armée régulière, composée des débris de toutes les armées vaincues par les Vendéens. L'affaire s'engage : le géant de la Vendée se débat, écrasé sous le poids de la France révolutionnaire; il ébranle encore de ses mains le monstrueux monument de l'athéisme et du régicide. Mais la victoire échappait aux Machabées, et le moment du sacrifice était venu. On s'était battu tout le jour aux environs de la ville; malgré la nuit, on continuait de se battre dans les rues à la lueur des amorces et du canon. »

La victoire de Dol et les désastres du Mans furent les derniers incidents de l'expédition d'outre-Loire. Les débris de l'armée vendéenne franchirent le fleuve au milieu de mille dangers, laissant sur l'autre rive une multitude de femmes, d'enfants, de vieillards et de blessés. Poursuivis par les guerriers républicains, c'est à peine s'ils peuvent rentrer dans leur patrie, après avoir subi toutes les chances de l'adversité. Jamais plus de désolations, plus de souffrances, n'avaient assailli des populations vaincues; jamais plus de combats n'avaient été soutenus avec autant de vaillance; jamais de si nombreuses victimes n'étaient tombées plus douloureusement. Leur retour dans la Vendée fut encore plus triste que leur départ; épuisés de fatigues et de maux de toute espèce, ayant tous à pleurer un frère, un ami, un parent, ils viennent chercher au milieu des ruines de leur patrie un refuge après les orages de leur aventureuse expédition à travers un pays inconnu. La prophétie de Bar-

rère semble devoir se réaliser ; et pourtant, malgré tous ces désastres, malgré toutes ces catastrophes, la Vendée reparaît encore avec son enthousiasme, avec ses ardeurs de combat ; ses immenses pertes, ses douloureux souvenirs, rien n'y fait. La guerre se renouvelle sous d'autres faces; il n'y a de changé que le théâtre et les combattants. Voilà le perpétuel spectacle des dissensions civiles.

III.

CHARRETTE ET STOFFLET A LA TÊTE DE L'INSURRECTION VENDÉENNE.
PRISE DE L'ILE DE NOIRMOUTIERS.
TURREAU, GÉNÉRAL EN CHEF DES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE.
SON SYSTÈME D'EXTERMINATION. — COLONNES INFERNALES.
VIMEUX LUI SUCCÈDE.
ÉTAT DE LA VENDÉE APRÈS LE 9 THERMIDOR.
CANCLAUX, GÉNÉRAL EN CHEF.
PACIFICATION A LA SUITE DES CONFÉRENCES DE LA JAUNAIE.

Pendant que les guerriers de la république, vainqueurs au Mans et à Savenay, recevaient de toutes parts, dans les cités, des marques éclatantes d'enthousiasme et d'admiration, les soldats de l'armée catholique, dispersés et affaiblis par les derniers revers, pénétraient dans la Vendée, cherchant un asile au milieu des ruines et des débris, parmi des populations consternées. La Rochejacquelein lui-même, victorieux dans tant de combats, n'échappa à la poursuite des ennemis qu'en s'aventurant presque seul dans les contrées qui avoisinent la Loire : le généralissime vendéen, mourant de faim et de froid, isolé dans ce pays, théâtre de ses triomphes, réduit à implorer l'hospitalité d'un pauvre paysan,

allant visiter son château détruit, et ne rencontrant partout que des traces de dévastation et de malheurs, dut s'abandonner à de tristes et sombres pressentiments sur l'avenir de la cause royaliste, sur l'issue de la guerre civile à laquelle il s'était dévoué en héros. Les temps heureux de l'insurrection sont passés; désormais plus de ces batailles que la multitude et le courage des combattants ont rendues mémorables; plus de ces attaques audacieuses; plus de ces triomphes éclatants dont la première période de ces guerres avait fourni de si nombreux exemples. Les chefs royalistes, dans les dernières épreuves de leur orageuse résistance, suivirent les inspirations de leur désespoir. Des haines privées, de violentes antipathies, au sein de leurs conseils, détruisirent ce que n'avaient pu ébranler toutes les forces de la république, c'est-à-dire l'enthousiasme et la foi, ces deux sources fécondes d'héroïsme et de victoires.

La basse Vendée devint alors le foyer de l'insurrection, et reconnut pour chef Charrette. Depuis longtemps ce général royaliste s'était ouvertement déclaré contre les diverses expéditions de l'armée du haut Poitou; il redoutait les batailles décisives, prévoyant bien que tôt ou tard le nombre et la discipline des soldats de la république devaient l'emporter. Aussi cette guerre vendéenne, autrefois si animée et si dramatique avant les désastres d'outre-Loire, fut-elle réduite à des combats partiels, à des escarmouches de peu d'importance : les soldats de Charrette se façonnèrent aux habitudes d'une vie guerroyante, jetant dans les villes républicaines de perpétuelles alarmes, sans pourtant affronter les chances périlleuses d'un engagement général. Pendant que les débris de la grande armée portaient sur un territoire étranger les destinées de la cause royaliste, ce chef habile avait maintenu dans les contrées du bas Poitou une autorité

assez redoutable pour inspirer l'effroi et la crainte aux délégués de la Convention. La conquête de l'île de Noirmoutiers fut le début de ses audacieuses expéditions. « Mes amis, » s'était-il écrié au moment de l'attaque, c'est ici qu'il » faut vaincre ou mourir! L'ennemi est surpris, la mer » monte; point de retraite pour lui ni pour nous; mar- » chons! » Malgré la résistance du brave Richer, commandant de l'île, elle tomba promptement en son pouvoir. Le fils du capitaine républicain, voyant son père frappé par le feu de l'ennemi, préféra la mort plutôt que les conditions du vainqueur : « Mon père, dit-il aux Vendéens, vient » d'être massacré par vous en défendant la république; je » ne ternirai point la gloire d'une si belle mort [1]. J'abhorre » les rois, j'adore la liberté. » Et il expira glorieusement en prononçant ces paroles. Ce fut à Noirmoutiers que Charrette donna asile à son rival, le généralissime d'Elbée, blessé au combat de Cholet.

Tout semblait présager le dénoûment de l'insurrection vendéenne, et la bravoure du nouveau chef ne paraissait pas pouvoir en raviver l'éclat et l'ardeur. Déjà quelques communes, autrefois insoumises, se préparaient à accepter les conditions des vainqueurs; à la Convention même, Merlin de Thionville, qui avait coopéré d'une manière active à toutes les expéditions au sein de la Vendée, proposait des plans de pacification, lorsque de nouveaux incidents vinrent rallumer cet incendie à demi éteint, renouveler tous les désastres passés, et mettre à une dernière et plus douloureuse épreuve le courage et l'héroïsme du peuple rebelle, de ces populations déjà mutilées par tant de malheurs. Loin d'accueillir avec joie les paroles de paix et de

[1] De Beauchamps.

conciliation, les représentants du peuple en mission dans la Vendée signalèrent leurs triomphes par d'épouvantables réactions. La cité de Nantes devint le théâtre de la fureur et des vengeances des mandataires de l'autorité publique ; des milliers de victimes révélèrent le fanatisme froidement atroce des hommes investis de la mission d'anéantir la guerre vendéenne. Si, au milieu des champs de bataille, en présence de périls réciproques, sous les seules inspirations du courage, des flots de sang ont humecté notre territoire ; si chaque ville, chaque bourg, chaque château a été le théâtre de sanglantes catastrophes ; si des bataillons entiers ont péri au sein de la tumultueuse mêlée, dans le choc terrible des armées ennemies ; si des chefs illustres ont expié par une mort glorieuse leur participation à ces combats ; si d'innombrables soldats ont été frappés, jonchant le sol de leurs cadavres ; nous ne pouvions, en déplorant de telles calamités, qu'accuser les malheurs inévitables de la guerre civile ; c'était le sort, le destin des batailles. — Mais de quelle réprobation devons-nous flétrir les sanglantes exécutions qui ont eu pour théâtre la place publique, pour acteurs des juges insensés, iniques, et pour instrument le bourreau? Là point de chances de salut, point de morts glorieuses, point de ces blessures échangées dans le feu du combat, point de résistance possible ; c'est le sacrifice inhumain, atroce ; c'est l'échafaud : plus d'ennemis habiles à combattre, ce sont des femmes, des vieillards, des enfants, victimes immolées aux passions et aux haines politiques. Telle pourtant a été la réaction contre la Vendée ; telles ont été les saturnales sanglantes dont Carrier s'est fait le lugubre héros, épuisant sur ses malheureuses victimes toutes les cruautés que peut enfanter l'imagination farouche d'un Néron populaire.

N'était-ce pas assez d'avoir triomphé de l'insurrection vendéenne sur les champs de bataille, d'avoir épuisé dans mille rencontres l'activité guerrière des populations, d'avoir transformé en désert une province presque entière? Pourquoi, alors que la Vendée est vaincue, haletante, épuisée, n'avoir pas proclamé les droits de l'humanité? Pourquoi avoir abdiqué le rôle le plus sublime du vainqueur, celui de l'oubli et du pardon? Le temps n'était-il pas venu d'étendre sur toutes ces contrées les bienfaits de la civilisation, et la faveur d'une généreuse amnistie? Mais non : la haine prévalut; au lieu de pacificateurs armés de la branche d'olivier, symbole pacifique, la Convention envoya des hommes exaltés, fougueux dans leurs passions, ne cédant qu'à des pensées de vengeance, et invoquant l'office du bourreau comme dernière raison de leur politique fanatique et cruelle. Alors commencèrent ces drames de chaque jour, ces supplices, ces exécutions, dont le souvenir devient affreux et pénible. Aux héros succédèrent des martyrs. Il était dans les destinées vendéennes de reproduire dans toutes leurs phases les calamités des dissensions civiles. L'activité du bourreau ne put suffire aux atroces exigences des délégués conventionnels; alors ils choisirent pour instruments de supplice les flots de la Loire, dans le sein de laquelle furent ensevelies d'innombrables victimes. Tout cela fut horrible, hideux. Et avant que la justice humaine eût frappé les auteurs de ces épouvantables holocaustes, l'indignation publique les avait déjà flétris, stigmatisés à tout jamais. Loin de notre pensée de vouloir soulever le voile qui enveloppe toutes ces exécutions, de raviver des souvenirs encore poignants; respect au silence de la tombe, alors que les pleurs et les gémissements des familles y retentissent encore; respect à la douleur, inviolabilité sacrée de ses mystères;

voilà le rôle de l'histoire contemporaine. Mais anathème contre les bourreaux, éternelle flétrissure contre leurs actes de fureur et de vengeance; voilà sa mission et son devoir.

La nomination du général Turreau, comme chef des armées républicaines dans la Vendée, fut une conséquence du système de terreur adopté par le comité de salut public: l'exaltation et le fanatisme étaient ses seuls titres. Aussi lâche, aussi inepte que l'Échelle, il le surpassait encore par la férocité de ses projets. Loin de s'associer les héros des dernières victoires, Kléber et Marceau, il les condamna à l'inaction, les accusa même, et reproduisit contre eux les dénonciations de *modérantisme*, qui suffisaient à ces époques de désastres pour motiver un arrêt de mort: plus heureux que Westermann, Beyser et Philippeaux, ils échappèrent aux proscriptions dont étaient frappés aveuglément tous ceux qui portaient ombrage aux cruels proconsuls de la Vendée, et ils eurent la gloire, bien rare à ces époques de calamités nationales, de combattre avec courage au milieu des champs de bataille, sans souiller par de cruelles réactions leurs victoires sur les populations rebelles.

Le seul fait d'armes des armées républicaines, sous le commandement de Turreau, digne de mention, fut la prise de l'île de Noirmoutiers qu'occupaient les soldats vendéens, au nombre de quinze à dix-huit cents, sous les ordres de Pinau. Déjà, à plusieurs reprises, les généraux républicains avaient formé le projet de cette attaque, lorsqu'ils l'exécutèrent dans les premiers jours du mois de janvier 1794. L'impétuosité de l'attaque provoqua dans les rangs des troupes vendéennes divers mouvements d'hésitation qui assurèrent aux assaillants les chances d'une victoire complète. En effet, après quelques jours d'une lutte violente et acharnée, grâce à la confusion et au découragement qui

régnaient parmi les chefs royalistes, les républicains se rendirent maîtres de l'île de Noirmoutiers, qui, par sa position sur les bords de l'Océan, pouvait servir à établir des communications entre l'Angleterre et les rebelles du continent. Ce triomphe devint pour les vaincus une nouvelle cause de désastres et de malheurs. Non-seulement, au milieu de la mêlée, des chefs illustres succombèrent en combattant avec honneur et gloire, les uns expirant sous le feu de l'ennemi en faisant entendre le cri glorieux de l'insurrection : *Le roi ou la mort;* d'autres, dans la crainte de tomber au pouvoir des vainqueurs, suivirent les inspirations de leur désespoir, laissant leurs cadavres par eux-mêmes mutilés, comme gages de leurs antipathies et de leur héroïsme. Mais d'autres scènes plus lugubres signalèrent cette victoire : malgré les généreuses tentatives du chef républicain Haxo, qui s'efforça de concilier par les effets d'une sage capitulation les droits de l'humanité et les nécessités de la guerre, de sanglantes réactions jetèrent l'épouvante parmi tous les habitants de l'île conquise. Là, de nouvelles et de nombreuses victimes, innocentes des désastres passés, expirèrent par leur mort le crime de l'insurrection. Un grand nombre de prêtres, de vieillards, de femmes et d'enfants, qui avaient abandonné les contrées théâtre de la guerre, pour chercher à Noirmoutiers un asile de paix et de salut, périrent dans ces immolations cruelles et passionnées.

Parmi toutes ces victimes, l'ancien généralissime d'Elbée, presque mourant des suites de sa blessure et de la douleur que lui inspiraient les derniers événements de la Vendée, attira sur lui l'attention des chefs républicains. Durant plusieurs jours sa condamnation fut retardée. Autour de la tombe de ce chef illustre les partis ennemis ont fait entendre tour à tour leurs paroles accusatrices. Suivant les uns,

d'Elbée expirant, à l'heure de ses derniers instants, aurait eu à subir non-seulement le supplice dont il fut victime, mais encore il eût été, de la part des vainqueurs, l'objet d'outrages et d'injures atroces. Aux dires des autres, le général vendéen, répondant aux diverses interpellations qui lui étaient faites par les chefs républicains, aurait signalé les causes de la guerre civile et les moyens d'y remédier. Cet interrogatoire a été considéré par les premiers comme une dernière et sanglante calomnie jetée sur la mémoire du héros vaincu. Dans cet étrange conflit d'accusations réciproques, où rencontrer les éléments de la vérité? Pour nous, il est un fait à l'abri de toute discussion, à savoir que d'Elbée mourant a été frappé par suite d'une condamnation militaire; que sa femme a expié par une mort horrible son dévoûment conjugal; que celle dont ils avaient reçu les bienfaits de l'hospitalité devint elle-même victime d'un sort semblable. Voilà des faits inexorables, et pour l'explication desquels on invoquera en vain les nécessités fâcheuses des dissensions civiles. Mais quelles ont été les dernières paroles du héros vendéen, alors que le trépas s'offrait à lui, aussi bien par la vengeance de ses ennemis que par les suites d'une blessure mortelle? A-t-il tenu le langage que lui ont prêté les rapports des généraux républicains? Ou bien, ces derniers ont-ils rédigé de leur plein pouvoir, et en mentant de la sorte à la vérité, cette pièce qui renferme d'utiles enseignements et de sages conseils? Si la mémoire de d'Elbée pouvait être ternie par ses prétendues réponses, peut-être hésiterions-nous à admettre leur authenticité : mais nous n'y avons rencontré que l'expression vive et sincère de désirs de paix; c'est un homme aux bords de la tombe qui gémit sur les malheurs de sa patrie, et dont les derniers vœux ne respirent que son bonheur et sa tranquillité. D'ail-

leurs, les désastres de la Vendée, vaincue de toutes parts, livrée à toutes sortes de calamités, ne pouvaient-ils pas exciter dans l'âme du vieux guerrier des sentiments d'amertume et de douleur? Glorieuse avait été sa carrière, glorieuse fut sa mort; et plus glorieuse encore elle a été à nos yeux, si les paroles de son interrogatoire sont vraies et dignes de foi. Plût au ciel que ses prévisions eussent été suivies, et que dès cette époque on eût travaillé à réparer les maux passés, et à effacer les calamités récentes! Mais non: la tombe de d'Elbée se ferma, et si ses dernières paroles furent hautement publiées, ce n'était que pour jeter sur l'ancien chef vendéen des accusations de lâcheté et de mépris. Loin de suivre les inspirations de cet homme placé entre la vie et la mort, dans cet instant solennel où les passions humaines disparaissent pour ne laisser entendre que la voix de la conscience, ses ennemis lancèrent contre sa mémoire d'injustes calomnies; les pensées de l'homme de bien, du citoyen vertueux, du chef catholique, si noblement exprimées, eurent à subir elles aussi de funestes interprétations, et nous sommes heureux de protester en faveur de leur sincérité, non pas par des dénégations peut-être mal fondées, mais bien par de consciencieuses et de justes réflexions.

Les exécutions qui ensanglantèrent l'île de Noirmoutiers furent le prélude des mesures dont le général en chef Turreau avait annoncé hautement l'épouvantable réalisation. Après avoir laissé sur le territoire récemment conquis des traces de vengeance et de cruautés, les proconsuls conventionnels, puisant dans le vocabulaire politique de l'époque des dénominations conformes à leurs propres passions, donnèrent aux îles de Bouin et de Noirmoutiers les noms de *Marat* et de la *Montagne*. Si le temps a effacé cet éphémère

patronage, il n'a peut-être pas encore fait oublier toutes les catastrophes qui suivirent cette conquête des armées républicaines.

Après la victoire de Noirmoutiers, il eût été peut-être facile à Turreau d'anéantir promptement les débris de l'insurrection vendéenne. Qu'aurait pu faire Charrette, suivi de quelques milliers d'hommes, contre toutes les forces ennemies? Malgré son courage et son habileté, il ne pouvait que succomber dans cette lutte inégale. Devait-il compter, pour le succès de la cause royaliste, sur les efforts des divers chefs isolés, réduits à un petit nombre de combattants? Cathelineau, Joly, la Rochejacquelein, Stofflet et Marigny, alors même qu'ils eussent concentré sur un seul point toutes les troupes auxquelles ils commandaient, ne pouvaient espérer de vaincre les armées républicaines. Tout semblait donc annoncer le dénoûment de cette triste guerre, et Kléber avait déjà tracé le plan à suivre pour y arriver[1], lorsque Turreau proclama la nécessité d'exécuter le fameux décret d'extermination. Les représentants eux-mêmes furent effrayés des projets du général en chef, et bientôt ils apprirent qu'entre ses mains seules était placée la souveraine dictature du pays conquis. Il leur écrivait à la date du 15 janvier : « Lorsque j'ai désiré de vous voir réunis près de » moi, je n'ai point prétendu avoir recours à votre autorité » pour aucun des détails militaires ; mais j'ai voulu que vous » déterminassiez d'une manière précise la conduite que je » devais tenir dans la Vendée à l'égard des personnes et des » propriétés. Mon intention est bien de tout incendier, de » ne réserver que les points nécessaires à établir les cantonnements propres à l'anéantissement des rebelles ; mais » cette grande mesure doit être prescrite par vous. Vous » devez également prononcer d'avance sur le sort des femmes

» et des enfants ; s'il faut les passer tous au fil de l'épée. »

. . . .

. . . .

Effrayés de la responsabilité à laquelle voulait les associer Turreau, les représentants refusèrent de prendre part à l'exécution de ses projets, et sollicitèrent tous leur rappel immédiat.

Malgré cette éclatante improbation, le général républicain n'en persista pas moins à donner le spectacle de la plus épouvantable réaction dont des populations vaincues puissent être victimes. Douze colonnes furent formées, et destinées à parcourir la Vendée tout entière. « On emploiera, » disait Turreau dans son ordre du jour, tous les moyens de » découvrir les rebelles ; tous seront passés au fil de la » baïonnette ; les villages, métairies, bois, landes, genêts, » et généralement tout ce qui peut être brûlé, seront livrés » aux flammes. — Pour faciliter cette opération, on fera » précéder chaque colonne par quarante ou cinquante » pionniers ou travailleurs, qui feront les abatis néces- » saires dans les bois ou forêts pour propager l'incendie. — » Aucun village ou métairie ne pourra être brûlé qu'on n'en » ait auparavant enlevé tous les grains battus ou en gerbes, » et généralement tous les objets de subsistance ; et, sup- » posant que l'enlèvement de ces objets éprouvât quelque » retard, et empêchât qu'on ne brûlât sur-le-champ les » villages et métairies qu'on doit incendier, les colonnes les » épargneront pour ne pas différer leur marche ; mais, quel- » que chose qui arrive, les chefs de chaque colonne ne » pourront se dispenser d'être rendus le 27 janvier au lieu » qui leur sera indiqué. »

Tel était le plan conçu par Turreau ; rien dans le passé de cette guerre ne peut lui être comparé ; le décret du 1er

août 93, dont l'exécution n'avait jamais été rigoureuse, plaçait du moins sous sa sauvegarde les femmes, les enfants et les vieillards. Mais, dans la volonté du farouche proconsul, il faut que tout le pays subisse les catastrophes de son exécrable projet; les personnes, quels que soient leur âge, leur sexe, leur position, leurs croyances même, doivent expier le crime de l'insurrection. Le sol lui-même encourt la colère du vainqueur; pour la satisfaire dans toute son atrocité, il ne lui faut que des ruines, et rien que des ruines. C'est avec le fer et le feu qu'il s'apprête à métamorphoser en désert cette province de l'ancienne France; pour achever son œuvre d'extermination, il change en bourreaux ses soldats. Notre pensée n'est pas de suivre dans leur marche les diverses colonnes, et de raconter les tristes exploits de cette expédition atroce, décorée par son inventeur du nom de *promenade militaire*. Des villes, des villages, des châteaux, des chaumières en ruines; des populations immolées sans défense; des cruautés inouïes sur des femmes et des enfants; des incendies et des massacres de chaque jour; des cadavres, du sang, des débris; des cris de fureur et des plaintes pleines de tristesse; enfin, tous les incidents d'une extermination barbare et atroce, voilà les scènes qu'il nous faudrait raviver par notre récit. Mais l'historien ne peut s'isoler dans de tels crimes; il lui faut retracer la physionomie des bourreaux et des victimes; dans cette appréciation se retrouve le drame et l'intérêt. Qu'importe d'énumérer tous les actes de barbarie dont la Vendée a été le théâtre durant l'expédition commandée par Turreau; les mêmes scènes se renouvellent à chaque instant, en tous lieux; c'est toujours les mêmes catastrophes de dévastation et de massacre; c'est la même fureur, la même résignation, les mêmes calamités. C'est à peine si nous pouvons invoquer sur la mémoire de ces

atrocités les justes anathèmes de l'histoire ; tous les faits de ces hommes ont déjà été flétris bien haut. Ces colonnes de soldats destinés aux meurtres, à l'incendie, n'ont-elles pas été stigmatisées de l'épithète d'*infernales* et d'*incendiaires?* Qui pourrait justifier ce déchaînement des passions, et contredire avec chance de succès l'éclatante réprobation dont tous ces faits ont été frappés au nom de l'humanité et de la raison? Sur tout cela il y a force de chose jugée, et les victimes de ces épouvantables désastres ont pu seules rencontrer dans les temps postérieurs des sympathies, et soulever de bien sincères regrets.

Aussi, loin de condamner l'insurrection, de traiter comme rebelles les nouveaux combattants qui vont surgir de la Vendée, nous ne pouvons que déplorer les funestes effets des mesures ordonnées par Turreau. N'était-elle pas vaincue, anéantie, cette Vendée des premiers temps? Les populations, loin de provoquer les chances des combats, n'avaient pas d'autres désirs que celui de la paix. Les blessures si profondes des guerres précédentes ne nécessitaient-elles pas le repos et le calme? Tous, sauf quelques rares combattants, demandaient merci et protection, et ils ne rencontrèrent que soif de sang, de vengeance et de destruction. Si le hasard des batailles a épargné la vie de quelques soldats, si les invasions précédentes ont laissé intactes des villes ou des hameaux ; loin de conserver comme choses précieuses ces débris des orages passés, on lance un décret d'extermination. Oh! alors l'insurrection devient un droit, un devoir. Que pouvaient ces populations fuyant au milieu des flammes, à travers les débris de leurs demeures, foulant de leurs pieds des cadavres encore palpitants, ayant sous les yeux toutes les horreurs qui les menaçaient, ne pouvant conserver aucune espérance de salut en face d'une mort certaine

et cruelle, si ce n'est en appeler de nouveau au sort des armes, afin d'échapper à une inévitable immolation? Voilà le mystère de la dernière insurrection vendéenne. Que la responsabilité de ces désastres retombe de tout son poids sur la tête de ceux qui l'ont provoquée par l'exaltation barbare de leurs mesures sanguinaires.

Alors les paysans vendéens puisèrent dans leur désespoir de nouvelles inspirations de courage et de révolte; les bandes armées se grossirent insensiblement de tous ceux qui échappaient aux massacres des *bleus;* réfugiés au sein des bois, ces nouveaux soldats se précipitaient à l'improviste sur les colonnes ennemies, cherchant ainsi à venger les cruautés dont ils avaient été eux-mêmes les premières victimes. De nombreuses rencontres eurent lieu entre les Vendéens et les républicains; à Tiffauges, à Gesté, la Rochejacquelein soutint avec avantage l'honneur de la cause royaliste. Plusieurs cités suivirent l'impulsion de la révolte; à Chemillé, à Beaupreau, à Jallais, les rebelles trouvèrent de vives sympathies. Ce fut dans un de ces combats sans éclat, que le jeune généralissime des armées de la Vendée trouva une mort glorieuse. Depuis les désastres de l'expédition d'outre-Loire, une sombre mélancolie a succédé à son ancien enthousiasme; les malheurs de ses compagnons d'armes, de fâcheux pressentiments sur l'issue de cette guerre, dont l'expression douloureuse s'était trahie d'une manière éloquente dans ces paroles prononcées après la défaite du Mans, *Que ne suis-je mort au champ d'honneur!* avaient changé en témérité son ancienne et héroïque valeur. Le 28 janvier, près de Cholet, au bourg de Nouaillé qu'il voulait défendre contre l'attaque des républicains, la Rochejacquelein se précipita sur les guerriers ennemis, et au moment où il étendait sur eux une généreuse sauvegarde, il fut frappé d'une balle et expira

quelques instants après. Ses dépouilles mortelles furent ensevelies à la hâte dans un coin obscur, et ses soldats n'emportèrent que le souvenir de sa vaillance, et les regrets douloureux provoqués par cette mort imprévue.

A Stofflet, l'ancien garde-chasse, échut non pas la dignité de généralissime, mais bien le commandement des paysans qui s'étaient associés aux tentatives de résistance contre l'invasion ennemie. Il signala bientôt par une victoire son début dans cette nouvelle carrière. La prise de Cholet, en date du 8 février, ranima les dernières espérances de l'armée vendéenne, et répandit l'alarme parmi les soldats de la république. Le général Moulin qui y commandait, frappé dès les premiers instants du combat et craignant de tomber vif au pouvoir des ennemis, se donna la mort, appelant à sa vengeance ses frères d'armes, qu'un tel spectacle avait consternés. Après quelques heures de paisible occupation, Stofflet fut forcé d'évacuer la ville après avoir donné un libre cours à de sanglantes représailles, et de regagner les contrées qui avoisinent la forêt de Vezin. Si le triomphe du général vendéen fut de courte durée, il n'en provoqua pas moins de violentes récriminations contre la conduite de Turreau. A la Convention, Barrère au nom du comité de salut public, après avoir blâmé les rigueurs du système de répression, fit rendre deux décrets par lesquels Hentz et Garreau furent envoyés à l'armée de l'Ouest avec des pouvoirs illimités, et l'ordre de faire élever à Tiffauges un monument en l'honneur de Moulin.

Cependant l'insurrection faisait d'immenses progrès dans la Vendée; Stofflet semblait vouloir, par sa fougue et son activité, raviver l'éclat des révoltes passées. A plusieurs reprises il attaqua énergiquement les colonnes républicaines; et s'il fut repoussé à Baupreau par le général Cordelier,

dans bien d'autres rencontres il avait donné à ses ennemis un témoignage éclatant de son audace et de son courage, et, par l'évacuation de Cholet ordonnée par Turreau, il devint maître d'une grande partie du territoire de la haute Vendée. « Il ne faut pas s'étonner, disaient les commissaires Hentz » et Garreau dans leurs rapports au comité, si les restes » d'une armée qui fut terrible, si des hommes qui depuis » un an s'aguerrissent parce qu'ils n'ont devant les yeux » qu'une mort inévitable, cherchent à se défendre avec le » courage du désespoir. Ils seront dangereux tant qu'ils » n'auront pas tous péri; mais il faut du temps pour les » réduire : ils sont dans leur pays, où ils se rassemblent et » se dispersent à volonté, en se jetant sur nos postes qu'ils » égorgent et dont ils enlèvent les armes. »

Dans la basse Vendée, Charrette poursuivit sans relâche ses attaques contre les troupes républicaines. Après la défaite de Machecoul, il se porta sur Saint-Fulgent dont il se rendit maître, et qu'il n'évacua qu'à la suite d'une longue et courageuse résistance. Le chef vendéen persiste dans son ancienne tactique; il évite avec soin les luttes générales, et ne cherche à vaincre l'ennemi que dans des escarmouches de peu d'importance. C'est ainsi qu'il échappe aux efforts du général Haxo, digne adversaire du héros vendéen par son activité et son courage. « Ce n'est pas une chose aisée, écrit » ce général, de trouver Charrette, encore moins de le » combattre. Il est aujourd'hui à la tête de dix mille hommes, » et le lendemain il erre avec une vingtaine de soldats; vous » le croyez en face de vous, et il est derrière vos colonnes; » il menace tel poste, dont il est bientôt à dix lieues. Habile » à éluder le combat, il ne cherche qu'à nous surprendre » pour égorger nos patrouilles, nos éclaireurs, et enlever nos » convois. Je le poursuivrai sans relâche; il périra de ma

» main, ou je tomberai sous ses coups. » La dernière partie de cette prédiction se réalisa. Dans un combat qu'il livra à Charrette au village de Clouzeau près de la Roche-sur-Yon, emporté par l'ardeur de son courage, exalté par la pensée de combattre enfin un ennemi jusqu'alors presque invisible, il se précipita au milieu des troupes ennemies et trouva sur le champ de bataille une mort glorieuse. Les regrets unanimes dont cette perte fut accueillie, témoignèrent hautement en faveur de la mémoire du malheureux Haxo. Turreau, quoique présent à ce dernier combat, ne put en rien dissiper la confusion et le découragement qui s'étaient emparés des soldats républicains à la nouvelle de la mort de leur général, et laissa à Charrette les honneurs de cette journée mémorable.

Ces divers succès raniment l'espérance dans le cœur des Vendéens : sur plusieurs points leurs tentatives d'insurrection trouvent des chances heureuses. Dans le centre de la Vendée, Bernard de Marigny, échappé aux désastres du Mans et de Savenay, se met à la tête des paysans des paroisses qu'avaient commandés Lescure et de la Rochejacquelein. Lui aussi, il a la généreuse ambition de repousser l'invasion des colonnes infernales. Dans les premiers temps, il discipline ses soldats aux habitudes d'une guerre de *partisans ;* errant au milieu des bois, il cherche par de minutieuses attaques à jeter l'alarme dans les rangs ennemis. La prise de Mortagne fut la seule action d'éclat par laquelle il signala son commandement dans le haut Poitou. Dans cette ville, Bernard de Marigny, d'un caractère fougueux et emporté, vengea par d'horribles représailles les catastrophes dont la Vendée avait été le théâtre.

Ainsi, loin d'anéantir l'insurrection vendéenne, les sanglantes mesures ordonnées par Turreau ne firent qu'exalter

et soulever de nouveau ces populations presque détruites. Au milieu des ruines, sur ce sol ensanglanté, l'énergie des rebelles se ravive, éclate, donnant à de nouvelles manifestations, non plus le caractère d'une révolte, mais bien celui d'une légitime défense. Que peuvent opposer les combattants royalistes à la fureur des hordes dévastatrices, si ce n'est une résistance opiniâtre, acharnée, dernier effort de la victime en face de la mort? L'activité de Turreau, quelque effrayante qu'elle nous paraisse, est encore stimulée par les commissaires de la Convention. « Quatre-vingt mille hommes sont » sous tes ordres, lui écrivent-ils, dont plus de quarante » mille en état de combattre, et la Vendée existe toujours; » Charrette et Stofflet ne sont pas poursuivis. Le premier » n'a que six mille hommes, et Stofflet s'est échappé avec » sa fugitive et misérable troupe. Que fait donc notre armée? » Nantes est-il pour ton état-major la Capoue de la Vendée? » Point de sommeil, point de repos, tant qu'il existera un » seul rassemblement de royalistes. Cette malheureuse guerre » aurait dû ne durer que quinze jours; ta réponse doit nous » apprendre que Charrette et Stofflet n'ont plus d'armée. » Tout, hormis la victoire, t'expose à une responsabilité » dont tu dois craindre le danger. » Malgré la vivacité de ces reproches, Turreau eut encore à essuyer plusieurs défaites de la part des Vendéens. A Chiché, Marigny poursuivit les troupes républicaines jusqu'à Bressuire qu'elles évacuèrent; Stofflet combattit avec une alternative de succès et de défaites le général Grignon, qui occupait Saint-Florent et Saumur; à Challans, Charrette inquiéta vivement le général Dutruy; à Pouzauges, après trois attaques successives, il triompha des ennemis et sauva les débris de la division de Sapinaud.

Mais ces efforts isolés des généraux vendéens, tout en per-

pétuant la résistance des populations à l'encontre de l'armée républicaine, ne pouvaient préserver ces contrées d'une destruction presque complète. Non-seulement ils avaient à combattre des ennemis acharnés, mais encore ils s'abandonnèrent entre eux à des luttes mesquines d'amour-propre et de rivalité. Loin de combiner leurs mouvements, de concerter leurs plans d'attaque et d'agir sous la même impulsion, ils se livrèrent souvent aux aveugles entraînements de l'ambition et de la jalousie; au milieu de leurs camps, parmi tous ces hommes armés pour la même cause, ayant à défendre leur territoire indignement ravagé, ils provoquèrent d'éclatantes scissions et de médiocres intérêts; des passions privées firent quelquefois aussi oublier la grandeur et les périls de leur mission. Il est bien vrai que, dans les premiers temps de cette seconde guerre, les trois généraux Stofflet, Charrette et Bernard de Marigny, se réunirent à Cerisay afin de s'entendre sur les mesures à prendre pour faire triompher la cause royaliste. Mais, dès les premiers instants de la conférence, les haines s'envenimèrent, de perfides insinuations suscitèrent entre eux de profondes antipathies. Cependant, malgré ces premiers germes de discordes futures, un plan fut arrêté entre les trois chefs, par lequel ils promirent leur concours réciproque pour repousser du territoire vendéen toutes les garnisons républicaines, et signèrent solennellement cet acte d'union, appelant sur la tête de celui qui le violerait la vengeance de Dieu et le châtiment des hommes. Quelques jours s'étaient à peine écoulés depuis ces conférences, que de sourdes intrigues arrêtèrent l'exécution du plan concerté. Bernard de Marigny, à la suite de nouvelles discussions à Jallais, fut dépouillé de son commandement, et eut pour successeur Sapinaud, l'un des chefs dévoués à Charrette. Indigné de cette décision, le fougueux Bernard

fit entendre des paroles pleines d'amertume, et abandonna avec ses soldats le camp des autres généraux. Alors, au sein de l'armée insurgée, éclata une de ces catastrophes bien propres à révéler l'irritation des divers chefs : dans un conseil de guerre, de Marigny fut condamné comme traître à la peine de mort; et, deux mois après cet arrêt, Stofflet le fit arrêter dans un château non loin de Cerisay, et ordonna l'exécution de la sentence inique qui le frappait. Triste et douloureux dénoûment des coupables passions auxquelles s'abandonnaient les chefs du parti rebelle! Quel fut l'inspirateur de cette sanglante et monstrueuse justice? Qui provoqua parmi eux ces germes de rivalité coupable? Quelle bouche dicta la sentence de mort? Quelle main arma celle de Stofflet? Sur la tête de qui faire rejaillir le sang de la victime immolée? Voilà les diverses questions qui ont soulevé de violentes polémiques. Un prêtre, Bernier, curé de Saint-Laud, a été hautement accusé; ni son caractère sacré, ni sa participation dans les anciennes guerres, n'ont pu éloigner de sa mémoire la responsabilité de cet acte. Quant à nous, ne suivant que l'inspiration des faits, n'écoutant que les seules indications de la réalité, nous ne pouvons que signaler ces accusations sans être en droit de les affirmer comme vraies et irrécusables.

L'union de Stofflet et de Charrette, quoique cimentée par l'horrible exécution de Bernard de Marigny, ne fut ni longue ni heureuse. Dans les environs de Saint-Florent, les armées coalisées furent mises en complète déroute par le général républicain Dusirat. Charrette accusa hautement son rival de l'avoir lâchement abandonné, le laissant ainsi exposé à la merci des ennemis. Dès ce moment la désunion éclata avec plus de violence entre les deux généraux; leurs haines

de rivalité ne purent être apaisées par les éphémères transactions d'une alliance devenue impossible.

Malgré ces éléments de discorde au sein des armées vendéennes, la pacification du territoire insurgé aurait encore exigé de nombreux sacrifices, ravivant peut-être au milieu de ces contrées les catastrophes des premières guerres, si la Convention n'eût enlevé à Turreau le commandement des armées de l'Ouest, dans le courant du mois de mai 1794. Des plaintes unanimes avaient soulevé contre lui l'universelle réprobation. La cruauté des mesures ordonnées, l'inhabileté de leur exécution, tout avait inspiré contre lui des sentiments d'une violente antipathie. Dans les villes, aussi bien que dans les campagnes incendiées par ses colonnes, des voix éloquentes et énergiques avaient sollicité son rappel, rejetant sur son incapacité et son inhumanité tous les malheurs de la nouvelle insurrection. Enfin justice fut faite, et Vimeux succéda au général révoqué. Alors un nouveau système de pacification fut mis à exécution : on établit dans la Vendée plusieurs points militaires, afin de maintenir les révoltes fréquentes des divers chefs de l'insurrection. Loin de provoquer par d'inutiles désastres les passions de ces malheureux paysans, des paroles de paix et d'oubli furent hautement proclamées. Mais comment apaiser d'un seul coup tant de douleurs, effacer tant de catastrophes ? les haines civiles sont tenaces, et bien plus encore lorsqu'elles éclatent dans le cœur de ceux qui ont tout perdu, au milieu de ces terribles agitations, demeure, famille et patrie, et qui n'ont conservé d'autres sentiments que l'espoir de terribles vengeances et d'un avenir meilleur.

Malgré les tendances pacifiques du nouveau système de répression adopté par Vimeux, les soldats vendéens pour-

suivirent avec énergie leur guerroyante et intrépide résistance. Dans le bas Poitou, sous les ordres de Charrette, ils couronnèrent par de glorieux exploits le dénoûment de cette lutte sanglante. Près de Montaigu, les républicains furent mis en complète déroute, et laissèrent au pouvoir des vainqueurs une grande partie de leurs bagages. Et s'ils furent repoussés à l'attaque de Challans, ils rendirent glorieuse cette défaite par des efforts de courage et de valeur. Ce fut là le dernier combat dans lequel les soldats de Charrette et de Stofflet luttèrent dans les mêmes rangs, sous les mêmes drapeaux, contre les armées de la république. Cette infructueuse expédition fut suivie d'une déplorable catastrophe, qui rappela les souvenirs de la mort tragique de Bernard de Marigny. Un des chefs vendéens, Joly, qui avait maintenu durant toute la guerre une indépendance presque complète, accusé d'avoir, par sa négligence, provoqué la funeste issue de l'attaque de Challans, fut condamné à mort et fusillé à Saint-Laurent-sur-Sèvre. De sourdes rumeurs soulevèrent contre les auteurs de cet acte des sentiments d'unanime indignation. On crut entrevoir dans cette décision, non plus la voix de la justice, mais celle d'une jalousie cruelle et vindicative. C'est ainsi qu'au sein des armées vendéennes se renouvelaient sous d'autres formes, avec d'autres victimes, les réactions dont le gouvernement national donnait le triste spectacle.

Vers la même époque, le 26 juin, le général Vimeux exposa dans une proclamation à ses soldats les principes qu'il voulait faire prévaloir dans la répression de la guerre civile : « Mes braves camarades, leur disait-il, vous com-
» battrez avec ce courage qui ne s'est jamais démenti les
» rebelles qui s'opposeront en armes à la volonté nationale ;
» mais vous ouvrirez les bras aux hommes séduits ou en-

» traînés par la violence, qui ont cédé aux suggestions per-
» fides des prêtres et des nobles, et qui, reconnaissant leur
» erreur, rentreront dans leurs foyers avec l'olivier de la
» paix à la main, avec le repentir dans le cœur, enfin avec
» le ferme désir d'obéir aux lois de la république. Vous
» respecterez les propriétés, c'est la base de la société, c'est
» la richesse de la nation. Vous protégerez les individus :
» l'humanité le commande, notre gloire l'exige. Notre
» amour-propre pourrait-il être flatté de la destruction
» d'un ennemi qui vient nous rendre ses armes? Vous l'avez
» vaincu par votre valeur, vous le vaincrez encore par
» votre modération. Si cette seconde victoire est moins écla-
» tante que la première, vous en aurez la récompense dans
» la conquête précieuse des cœurs de vos frères égarés, que
» vous aurez rendus à la raison et à la patrie..... J'ordonne
» aux officiers de faire traduire sur-le-champ devant le
» tribunal militaire quiconque se permettrait le pillage ou
» la violation des personnes, et tout chef qui ne réprime-
» rait pas ces désordres et ces violences. »

A ces paroles de paix et de conciliation, les chefs vendéens répondirent par cette proclamation : « Habitants des cités
» voisines de cette fameuse et impérissable Vendée, habi-
» tants trop faibles et trop crédules des campagnes, ouvrez
» donc enfin les yeux! Quoi! vos malheurs, votre misère,
» votre esclavage, vos villes désertes, vos maris, vos enfants,
» qu'un ordre barbare arrache de vos bras, ne feront-ils
» aucune impression sur vos esprits aveuglés? Et qui vous
» donne cet ordre barbare? Une poignée d'hommes connus
» par leur scélératesse, qui ne sont pas même vos élus, et
» qui n'ont pour titre à votre représentation que les crimes
» dont ils sont souillés. C'est donc vous, malheureux habi-
» tants des campagnes, que l'on va conduire de nouveau à

» la boucherie comme un troupeau de brebis! Nous ne » vous parlons pas de vous, habitants des villes, car » vous n'avez plus de jeunesse dans votre sein. Officiers » municipaux, faites le recensement de vos habitants, » voyez quel vide dans les familles, et frémissez d'horreur... » Où est donc aussi cette brillante jeunesse? Qu'est-elle » devenue? Tout est dans le tombeau. » . . . .

. . . .

. . . . Quelques jours après ils adressaient aux habitants de la Bretagne les mêmes encouragements à l'insurrection : « Réveillez-vous, braves Bretons, » leur disaient-ils, levez-vous en masse, secouez le joug qui » vous opprime, et montrez-vous, comme les habitants de » la Vendée, les défenseurs du trône et de l'autel. Ne vous » laissez point aller aux suggestions perfides des tyrans qui » vous oppriment. Ils viennent inutilement de tenter nos » braves soldats par l'appât d'une prétendue amnistie; ils » n'auront pas manqué de la publier chez vous, et vous » aurez peut-être cru qu'un grand nombre en a déjà pro- » fité; détrompez-vous, chers amis, pas un seul soldat n'a » donné dans le piége. Les habitants de la Vendée tiennent » plus fermement à leur opinion; rien au monde ne peut » l'ébranler, et ils défendront jusqu'au dernier moment » de leur vie la cause pour laquelle ils ont combattu jus- » qu'ici; elle est celle de tout bon Français; c'est la vôtre, » braves Bretons; joignez vous donc à nous pour la défen- » dre, et faites de votre côté tous vos efforts pour terrasser » le monstre qui cherche à vous dévorer. »

Dans ces diverses proclamations se révèlent les sentiments qui animent les chefs des deux armées ennemies. Les fauteurs de l'insurrection vendéenne comprirent combien devaient être funestes aux succès de leur cause les tentatives

pacifiques du nouveau général républicain. Tous leurs efforts tendirent donc à affaiblir les impressions favorables qu'elles pourraient provoquer parmi les populations du territoire insurgé. Jamais leur activité ne s'était déployée avec plus d'énergie ; ils régularisèrent leurs troupes, défendant, sous peine de mort, à tous les soldats de ne point abandonner leurs drapeaux. Des recensements et de nombreuses levées furent ordonnés. Mais l'enthousiasme des premiers temps a disparu ; et bien triste devait être le dénoûment de l'insurrection, puisque, par des répressions pénales, on chercha à rétablir des armées détruites, à raviver une foi éteinte, à inspirer le génie des combats à des populations mutilées. Quelques légers succès donnèrent, il est vrai, aux efforts de Charrette les apparences d'une lutte sérieuse ; à l'attaque du camp de la Rouillière se réveilla l'antique énergie des soldats de la Vendée ; d'autres victoires auraient peut-être signalé l'intervention énergique du chef du bas Poitou, si sa rivalité avec Stofflet n'eût provoqué de nouvelles dissensions, bien plus funestes à la cause royaliste que les tentatives de répression des armées de la république. Des arrêtés contradictoires furent promulgués sous les auspices des deux rivaux. Dans le camp de Baurepaire, centre des forces de Charrette, on attaqua avec violence les mesures prises par Stofflet, assisté de Bernier. De réciproques accusations furent échangées, et donnèrent lieu à de tristes débats, bien propres à affliger ceux qui avaient à cœur les destinées de l'insurrection royaliste. Loin de notre pensée de vouloir interposer notre jugement dans ces discordes privées, de justifier ou d'accuser l'un aux dépens de l'autre, de pénétrer dans les mystères de ces intrigues peu dignes de la mission que s'étaient imposée les généraux de la Vendée, de décider enfin si Stofflet a bien agi en répondant par ces

paroles à Charrette, qui le sommait de venir s'expliquer devant son conseil : « Élevé par la confiance des peuples à la » dignité de général, je soutiendrai ce titre par les voies » légales. Je repousserai mes ennemis, je punirai les traî- » tres et les artisans de discordes, et je procurerai le bien » public par tous les moyens qui sont en mon pouvoir. »

Telle était la situation de la Vendée lorsqu'éclata au sein de la Convention la catastrophe du 9 thermidor, dont les conséquences donnèrent des chances de succès aux tentatives de pacification projetées dans les provinces de l'Ouest par le général Vimeux. Nous ne voulons pas reproduire tous les incidents de cette réaction, ni rappeler toutes les dénonciations dont furent victimes les généraux républicains, exécuteurs des ordres de Turreau. Le sang versé fut effacé par du sang; les tristes héros des saturnales de Nantes et d'Angers expièrent par leurs supplices les cruautés dont ils avaient ensanglanté notre territoire. Tous ces événements, que semble dominer une étrange fatalité, s'accomplirent au milieu du tumulte des passions et des haines. Quelle que fût la pensée des accusateurs et des juges, les désastres de la Vendée furent hautement vengés, et la justice humaine frappa ces hommes qu'avaient flétris les énergiques réprobations de tous ceux qui étaient sincèrement dévoués à la cause de la révolution, et dont l'unique vœu était de concilier tout à la fois les droits d'une juste répression et les exigences de l'humanité indignement outragée. Mais passons rapidement sur tous ces faits de triste et lugubre mémoire, afin d'arriver au dénoûment de la lutte vendéenne, alors qu'elle ne présente plus de sanglants tableaux, et que, face à face de l'insurrection, se rencontre le génie pacifique d'un homme de bien.

Au général Canclaux fut confiée la mission de mettre fin

à cette guerre civile. Son frère d'armes Dumas, qui succéda à Vimeux, ne fit qu'apparaître quelques instants au milieu de la Vendée, et contribua pourtant à tracer la nouvelle marche à suivre : « *Vous le savez, citoyens*, écrivait-il aux représentants, *la Vendée a été traitée comme une ville d'assaut; tout y a été saccagé, pillé, brûlé.* » En face des ruines de ces contrées, le vieux soldat ne put retenir un vif sentiment d'émotion; et répondant au général Savary, qui lui demandait quelle eût été sa conduite, s'il avait reçu l'ordre de porter la flamme dans ce pays : « *Si je m'y étais cru obligé, je me serais brûlé la cervelle.* » Dans ces paroles énergiques se rencontre la condamnation de tous ceux qui invoquèrent pour leur propre justification les devoirs impérieux de l'obéissance passive.

Dès les premiers jours du mois de décembre 1794, la Convention adressa la proclamation suivante à tous ceux qui avaient pris part aux révoltes de la Vendée : « Depuis deux » ans vos contrées sont en proie aux horreurs de la guerre. » Ces climats fertiles, que la nature semblait avoir destinés » pour être le séjour du bonheur, sont devenus des lieux » de proscription et de carnage; le courage des enfants de » la patrie s'est tourné contre elle-même; la flamme a dé- » voré les habitations, et la terre, couverte de ruines, » refuse à ceux qui survivent les subsistances dont elle était » prodigue. Telles sont, ô Français! les plaies douloureuses » qu'ont faites à la patrie l'orgueil et l'imposture. Des » fourbes ont abusé de votre inexpérience; c'est au nom » d'un ciel juste qu'ils armaient vos mains du fer parricide; » c'est au nom de l'humanité qu'ils dévouaient à la mort » des milliers de victimes; c'est au nom de la vertu qu'ils » attiraient chez vous des scélérats de toutes les parties de la » France, qu'ils faisaient de votre pays le réceptacle de tous

» les monstres vomis du sein des nations étrangères. Que » vos yeux se dessillent enfin : n'est-il pas temps de mettre » un terme à tant de calamités? Affaiblis par des pertes » multipliées, désunis, errants par bandes éparses, sans » autre ressource que celle du désespoir, il vous reste » encore un asile dans la générosité nationale. Oui, vos » frères, le peuple français tout entier veut vous croire plus » égarés que coupables; ses bras vous sont tendus, et la » Convention nationale vous pardonne en son nom, si vous » posez les armes, si le repentir, si l'amitié sincère vous » ramènent à lui. Sa parole est sacrée; et si d'infidèles dé» légués ont abusé de sa confiance et de la vôtre, il en sera » fait justice. » Comme consécration de ces paroles de paix et d'amnistie, le décret suivant fut rendu : « Toutes les per» sonnes connues dans les arrondissements de l'Ouest, des » côtes de Brest et des côtes de Cherbourg, sous le nom » de rebelles de la Vendée et de chouans, qui déposeront » leurs armes dans le mois qui suivra le jour de la publi» cation du présent décret, ne seront ni inquiétées, ni re» cherchées dans la suite pour le fait de leur révolte. » L'exécution de cette mesure fut confiée à onze commissaires choisis parmi les hommes modérés de la Convention. Les prisons furent ouvertes, et des milliers de victimes échappées à la fureur des terroristes rendues à la liberté; on annula les arrêts qui frappaient de mort les prisonniers vendéens, et la veuve de l'illustre Bonchamps ne dut la vie qu'à cette décision pleine de justice et d'humanité.

Alors d'actives négociations eurent lieu entre les représentants de la Convention et Charrette : mieux qu'aucun autre, ce dernier s'était convaincu des chances funestes réservées à l'insurrection; partout il avait rencontré l'épuisement et un insatiable désir de repos; il n'avait plus l'espoir

de ranimer dans le cœur des populations vendéennes des sentiments de haine et de vengeance contre ces hommes qui ne leur adressaient que des paroles de paix et d'oubli. « Le » décret d'amnistie en faveur des rebelles, écrivait le re- » présentant Ruelle, a excité dans la Vendée des transports » de joie difficiles à peindre. Chacun donne un libre essor » aux sentiments d'humanité qui avaient été comprimés sous » le régime de la terreur. » Grâce à l'activité de ce représentant, secondé par la sœur même de Charrette, et de quelques autres intermédiaires, plusieurs conférences s'établirent entre eux, et tout annonça l'issue favorable des projets de pacification. Mais, dès les premières entrevues des officiers de Charrette et des mandataires conventionnels, Stofflet, soit qu'il considérât la soumission comme une lâcheté, soit qu'il fût irrité de ne pas être compris comme son rival dans le mystère des négociations, publia l'adresse suivante : « Français égarés, vous nous annoncez des paroles de paix ! » ce vœu est celui de nos cœurs ; mais de quel droit nous » offrez-vous un pardon qu'il n'appartient qu'à nous de de- » mander ? Teints du sang de nos rois, souillés par le mas- » sacre d'un million de victimes, par l'incendie et la dévas- » tation de nos propriétés, quels sont vos titres pour inspirer » la confiance et la sécurité ? — Serait-ce le supplice des » Robespierre et des Carrier ? Mais la nature indignée s'éle- » vait contre ces monstres ; le cri de la vengeance publique » les dévouait à la mort. En les proscrivant, vous n'avez » fait qu'obéir à la nécessité ; une faction a remplacé l'autre, » et bientôt peut-être le même sort attend celle qui domine » aujourd'hui. — Seraient-ce vos prétendues victoires ? Mais » ne savons-nous pas que le mensonge préside à la rédaction » de vos feuilles, et qu'en éprouvant les plus terribles dé- » faites, pour en imposer aux peuples séduits, vous prenez

» encore le ton fastueux des vainqueurs de l'Europe. —
» Serait-ce la relaxation de nos frères emprisonnés ? Mais la
» justice ne leur devait-elle pas une liberté que la tyrannie
» avait pu seule leur ravir ? Et quand vous les gardez au
» milieu de vous sans armes et sans défense, n'avons-nous
» pas à craindre que cette relaxation momentanée ne soit
» un piége adroitement tendu pour nous envelopper dans
» les mêmes malheurs ? Hélas ! si nous pouvions y croire, du
» sein de leurs tombeaux nos amis égorgés se lèveraient pour
» nous dire : *Défiez-vous du venin caché sous ces dehors. C'est*
» *en nous promettant le salut et la vie qu'on nous égorgea. Le*
» *même sort peut-être vous attend; le corps qui dominait alors*
» *règne encore aujourd'hui ; son esprit est le même, il tend*
» *encore au même but, et n'a fait que changer d'agents et de*
» *moyens.* »

Malgré cette fougueuse protestation de Stofflet, de nouvelles conférences s'établirent entre Charrette et les délégués de la Convention, et, à la suite de nombreuses discussions, il fut convenu que le chef vendéen, assisté de ses principaux officiers, se rendrait au château de la Jaunaie, près de Nantes, pour y conférer avec les représentants. Le 12 février l'entrevue eut lieu ; Cormatin, au nom des insurgés de Bretagne, présenta ainsi que Charrette les propositions de paix : elles embrassaient tout à la fois le passé et l'avenir ; divers articles étaient relatifs à la liberté des opinions religieuses, à la restitution des biens confisqués, à des indemnités, à l'exemption d'impôts durant dix années. Si ces conditions étaient adoptées, les habitants de la Vendée s'engageaient, sur l'honneur, à ne jamais porter les armes contre la république. Tous ces articles furent l'objet de vives discussions, et on convint de se réunir de nouveau le 17, pour la solution des diverses difficultés qu'ils soulevaient.

Dans une tente préparée dans la plaine de Jaunaie, les représentants et les chefs vendéens reprirent leurs conférences au jour indiqué. Après de nouveaux débats, les droits et les prétentions de ces derniers furent stipulés par cinq arrêtés concernant l'exercice du culte, l'amnistie du passé, et les secours à fournir aux insurgés rentrés dans le sein de la république. Les événements qui suivirent cette pacifique transaction ont soulevé de violentes récriminations entre les divers partis. Lorsque cette paix éphémère fut violée, et que les Vendéens en appelèrent de nouveau aux armes et à l'insurrection, tous s'adressèrent de réciproques accusations de mauvaise foi et de violation de la parole jurée. Alors les mystères des conférences de Jaunaie devinrent le texte de toutes les interprétations, et, loin de considérer comme sérieuse et sincère la paix conclue le 17 février, les deux partis firent entendre des reproches de trahison. Quelle qu'ait été la pensée intime des négociateurs, le pays tout entier accueillit avec joie ces préliminaires de paix et de tranquillité. Ce fut en vain qu'au sein de l'armée de Charrette, Delaunay chercha à provoquer contre ce chef des sentiments d'indignation, et à faire considérer sa conduite comme empreinte de lâcheté et de coupable défection. La déclaration des chefs vendéens, publiée dans tout le territoire insurgé, éclaira promptement ceux qu'auraient pu égarer ces étranges accusations. « Le représentant Ruelle, y disaient-ils, ami » de l'humanité et des lois, est venu parmi nous apporter » des paroles de paix. Réunis sous la même tente avec les » représentants du peuple, nous avons senti plus fortement » encore, s'il est possible, que nous étions Français, que le » bien général de notre patrie devait seul nous animer. Et » c'est dans ces sentiments que nous déclarons solennelle» ment à la Convention nationale et à la France entière nous

» soumettre à la république française, une et indivisible ; » que nous reconnaissons ses lois, et que nous prenons l'en- » gagement formel de n'y porter aucune atteinte. » Charrette adressa aux paysans de la basse Vendée la proclamation suivante : « Braves habitants, de vils séducteurs, d'infâmes » intrigants, des hommes ambitieux et pervers, qui fondent » leurs jouissances et leur bonheur sur les débris de la for- » tune publique, et qui sacrifieraient sans remords à la » réussite de leurs coupables desseins la vie et les biens de » leurs semblables, cherchent aujourd'hui à vous égarer. » Ils prêtent à nos démarches des motifs déshonorants, ils » dénaturent nos intentions bienfaisantes, et présentent le » traité que nous avons conclu sous des couleurs fausses et » perfides. Ils répandent impudemment des bruits capables » de semer dans tous les cœurs la défiance, la terreur et la » division. » Comme gage de sa sincérité, Charrette entra dans la ville de Nantes entouré de ses officiers, et reçut partout des témoignages d'admiration. Les soldats de la république et de la Vendée, si acharnés dans les combats, se pressent dans les mêmes rues, participent aux mêmes joies, et font entendre les mêmes acclamations. Sous l'inspiration de cette allégresse générale, les passions semblent disparaître ; et cette même cité, théâtre d'épouvantables catastrophes, devient également celui de la paix et de la conciliation. Les haines sont oubliées ; aucuns ne songent à l'avenir, tant grandes sont les illusions et les espérances. Est-il possible de croire à la mauvaise foi de ces hommes, au mensonge de leur enthousiasme ? Ne vaut-il pas mille fois mieux ne pas jeter sur ces jours bien éphémères de fêtes et de réjouissances nationales, le reflet d'un avenir peu éloigné ? Pourquoi montrerait-on au triomphateur vendéen, alors qu'il parcourt les rues et les places publiques de Nantes,

celle qui doit être le théâtre de son supplice? Loin de nous ces lugubres prophéties; il faut croire à la sincérité des paroles et des actes, surtout lorsque le doute ne peut chercher sa justification que dans les événements postérieurs.

Pendant que les représentants pacificateurs exposent solennellement au sein de la Convention les résultats de leur mission, Stofflet, malgré la défection de ses principaux officiers, proteste de nouveau contre les transactions de la Jaunaie. « Le voile est déchiré, s'écrie-t-il; la vérité paraît » dans tout son jour; les traîtres sont connus; leur main » criminelle a signé sans frémir l'arrêt déshonorant qui » détruit parmi nous la religion, le trône et la noblesse. Vos » chefs, vos vrais amis, ne sont plus aux yeux des nouveaux » républicains que de vils séducteurs. » . . . . .
. . . .
Malgré la véhémence de cette proclamation, les paysans n'ayant plus à redouter ni massacres, ni incendies, résistèrent à toute tentative de soulèvement, et Stofflet put à peine réunir cinq à six mille combattants à la tête desquels il vint attaquer Saint-Florent. Repoussé avec vigueur par les colonnes républicaines, il accepta lui-même la pacification dont il avait fait un crime à Charrette. Le traité fut signé à Varades par le curé de Saint-Laud; de fortes indemnités pécuniaires en furent la base; et le fougueux Stofflet, dont les paroles d'indignation retentissaient encore dans la Vendée, chercha à expliquer sa tardive soumission par diverses proclamations. « Français, disait-il, les jours de » deuil et d'oppression se sont écoulés; le flambeau des » discordes civiles est éteint parmi nous; la sécurité règne » au milieu des campagnes. L'industrieux cultivateur n'aura » plus à craindre de se voir arracher avec la vie le fruit de » ses sueurs et le prix de ses travaux. La mère éplorée ne

» tremblera plus pour les jours de ses tendres enfants ; les
» vieillards fugitifs ne chercheront plus un sombre asile au
» sein des forêts. La Vendée renaîtra de ses cendres ; et
» cet heureux changement nous le devons à la paix. »

C'est ainsi que se termina la seconde période des guerres de la Vendée. Au milieu de tous ces incidents, il est difficile de préciser les causes mystérieuses de chaque événement, de pénétrer dans les intimes pensées de ces hommes qui, après avoir coopéré avec tant d'éclat aux combats de l'insurrection, acceptèrent les conditions du vainqueur, et se soumirent à une forme de gouvernement contre laquelle ils avaient soulevé les populations vendéennes. Enfin, tels sont les faits; nous les avons racontés, puisant dans les paroles de chaque acteur, dans les discussions de chaque parti, les éléments de notre récit. Par quelle étrange destinée, cette pacification de la Jaunaie et de Saint-Florent n'a-t-elle pas mis un terme définitif aux catastrophes dont notre province avait été si longtemps le théâtre ? Pourquoi ne pouvons-nous assister à leur dénoûment au milieu de l'enthousiasme qu'elle provoqua ? Pourquoi les drapeaux vendéens, offerts en hommage à la Convention par Charrette lui-même, ont-ils été remplacés par de nouveaux étendards destinés, ainsi que les premiers, à guider les soldats de l'insurrection royaliste, leur offrant encore comme champ de bataille notre territoire, et comme ennemis les mêmes hommes que par le passé ? Voilà les mystères que soulèvent les dissensions civiles, et dont la solution ne peut jamais offrir des garanties de certitude et de sincérité.

IV.

HOCHE, GÉNÉRAL EN CHEF DES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE.
NOUVELLE INSURRECTION DANS LA VENDÉE.
SUPPLICES DE STOFFLET ET DE CHARRETTE. — SOUMISSION DES VENDÉENS.
NOUVELLE PACIFICATION.
DÉNOUMENT DES GUERRES VENDÉENNES.

La nature des passions politiques qu'avait soulevées l'insurrection vendéenne, devait être un obstacle invincible pour les tentatives d'un dénoûment pacifique. L'acharnement des guerres primitives, la vivacité des haines, l'immensité des désastres, avaient fait naître dans le cœur des habitants de la Vendée des antipathies si ardentes contre les hommes et les actes de la révolution, qu'il était impossible de les dissiper et de les anéantir par l'unique intervention de paroles de paix. Elle ne pouvait donc être qu'éphémère cette pacification intervenue entre les chefs vendéens et les représentants de la république : c'était une simple trêve, un instant de calme après la tempête ; mais, impuissante à calmer l'effervescence, elle ne servit qu'à jeter dans la mêlée des prétextes à de nouvelles haines, à de nouvelles accusations. Chaque parti inscrivit sur ses bannières : *Guerre aux parjures*, et la lutte s'engagea de nouveau au nom de la loyauté et de la bonne foi indignement violées. Loin d'entrevoir dans les diverses positions, dans l'étrangeté de ces alliances récentes, des germes féconds d'hostilité, chaque faction, accaparant par-devers elle les droits d'une légitime défense, combattit pour se venger de la violation des traités de la Jaunaie et de Saint-Florent. En racontant les incidents de ces transactions de paix, nous avons

proclamé bien haut notre intime croyance en la sincérité de ceux qui y participaient : il nous répugnait de rejeter comme mensongères et perfides les paroles et les acclamations bruyantes qu'avait provoquées cette pacification, de prophétiser la mauvaise foi et la trahison, alors que l'enthousiasme éclatait partout. Et même en présence des tristes événements qui ont suivi, nous croyons encore à la pureté des intentions, et nous ne pouvons que protester contre toutes les accusations que les partis ont échangées lors de la lutte, et dont l'écho retentit encore dans tous les souvenirs : la rupture de cette paix accidentelle n'a été et n'a pu être que la déplorable conséquence des inimitiés et des passions dont ces guerres avaient offert le spectacle. Avant de s'éteindre, elles se réveillèrent, moins ardentes peut-être que par le passé, mais encore assez vives pour échapper à l'action pacifique des traités. Voilà le mystère de la nouvelle insurrection ; lui donner une explication puisée dans les réciproques accusations des partis, empreinte de leur amertume, c'est mentir à la réalité des faits, c'est répudier la saine interprétation des événements.

Les difficultés que rencontra l'exécution des traités de la Jaunaie et de Saint-Florent, les clauses mystérieuses qu'ils renfermaient aux dires des chefs vendéens, entravèrent dès les premiers temps les bienfaits de la pacification. Non-seulement de fréquents rassemblements menaçaient la tranquillité du pays, mais encore des bandes isolées, indépendantes, le parcouraient en tous sens, renouvelant les scènes de pillage et d'insurrection. Malgré l'activité des officiers sous les ordres de Canclaux, malgré les sévères injonctions de leurs propres chefs, un grand nombre d'anciens combattants de la Vendée perpétuèrent, sous de nouvelles formes, les habitudes guerroyantes du passé. De fréquentes ren-

contres avec les troupes républicaines provoquaient sans cesse de sanglantes collisions. Ces luttes partielles, loin de calmer les esprits, ne servaient qu'à les irriter : le retour des réfugiés au sein de leur patrie souleva de vives répugnances parmi les Vendéens qui avaient embrassé avec ardeur la cause de l'insurrection. Si on ajoute à ces diverses causes d'antipathies les souffrances physiques dont tous étaient victimes dans ce pays si longtemps le théâtre de tant de dévastations et de ruines, il sera facile de comprendre les chances funestes que pouvait entraîner la tentative de pacification. Et puis, pour tout dire, de vagues intrigues émanées de l'Angleterre, les menées de l'émigration, contribuaient à jeter sur l'avenir de notre province de nouveaux éléments de troubles et d'agitation. « On sent » assez, écrivait le général Savary, que la pacification de » la Vendée n'est qu'un simulacre de paix. Personne n'y » croira sérieusement que lorsque l'on ne verra plus de » ces chefs qui se sont créé une puissance, et lorsque le » peuple, qui obéit à ces mêmes chefs, sera réduit à l'im- » possibilité de nuire. *Point de chefs de parti, point d'armes* » *à feu*, alors chacun rentrera sous la loi commune; mais » pour y parvenir sans grande secousse, il faut de grandes » forces et des mesures sages. »

Les mouvements insurrectionnels que tout semblait présager, éclatèrent d'abord au sein de la Bretagne, où s'étaient accomplies dans des proportions moins vastes les mêmes catastrophes que celles dont la Vendée avait été le théâtre. Dès les premiers jours du mois de juin 1795, divers symptômes d'agitation servirent de pronostics certains aux hommes qui avaient douté de l'efficacité de la pacification. « Il est urgent, écrivait le procureur général d'Angers au » comité de salut public, de prendre des mesures pour

» empêcher que les patriotes réfugiés ne soient totalement » expulsés de leur pays et privés de leurs propriétés, après » avoir subi les plus grands sacrifices pour la république et » deux années de misère. Il paraît évident que les rebelles » regardent comme à eux tous les biens des réfugiés, dont » ils se sont emparés, et que pour éviter les réclamations » ils ont pris le parti de fusiller tous ceux qui rentreront, » comme ils l'ont déjà fait à l'égard d'un grand nombre. » Les chouans sont toujours en état de guerre, pillant, as- » sassinant de toutes parts. On ne peut plus se procurer de » denrées; les cantonnements de troupes sont quelquefois » quatre ou cinq jours sans pain, ce qui rend la désertion » fréquente. » — « Je viens de passer huit jours à Mache- » coul, écrivait de son côté le représentant Chaillon. Les » chefs vendéens continuent à exercer toute leur autorité » sur les habitants des campagnes, et sur ce qu'ils appel- » lent *leur peuple*, *leur troupe*, *leur armée*. Leur système » reste organisé de la même manière qu'avant la pacifica- » tion. Ils portent des panaches blancs, le signe républi- » cain est méprisé. Il se commet des vols et des brigan- » dages au nom de Louis XVII; il n'y a point de sûreté sur » les routes; les subsistances sont enlevées. »

A la suite des nombreuses récriminations qu'échangeaient les administrations locales et les chefs vendéens, ces derniers adressèrent aux représentants du peuple la note suivante : « Soumis aux lois de la république, en vertu des » arrêtés que vous avez pris et des déclarations que nous » avons faites, nous adhérons avec toute la confiance possible » aux mesures d'exécution que vous croirez devoir prendre » de concert avec les membres du comité de salut public. » — Nous avons employé tous les moyens de persuasion, » de sagesse et de prudence qui dépendaient de nous, pour

» maintenir la paix, et faire éprouver à un peuple jusqu'ici » malheureux les doux effets que la république a droit d'en » attendre. — Les rapports qu'on a pu faire sur le pillage, » les meurtres particuliers, sont non-seulement exagérés, » mais pour la plupart faux et calomnieux. Si quelques vic» times ont succombé, c'est moins par excès de confiance » de leur part, que par les imprudences et les menaces » qu'elles se sont permises. On ne doit attribuer les vengeances » partielles qu'à la rentrée impolitique et précipitée de » quelques *terroristes* dans leurs foyers, aux rapports in» sidieux de quelques malveillants, à la cruelle audace de » quelques factieux, aux menaces d'un désarmement général, » à l'attitude guerrière que la république conserve toujours » à notre égard, non-seulement en ne retirant pas ses » troupes d'un pays épuisé, mais encore en les faisant refluer » depuis la paix dans des cantonnements qu'elles n'oc» cupaient point à cette époque. — Que la nation grande et » généreuse qui veut réunir ses enfants sous la même loi, » retire d'une contrée malheureuse de nombreux bataillons, » dont les bras et le courage pourraient être plus utilement » employés pour la tranquillité générale. Alors les ennemis » de la paix ne sèmeront plus d'alarmes; les haines et les » soupçons s'évanouiront, la confiance s'affermira, et le » peuple, oubliant ses malheurs, bénira les auteurs de la » paix. »

Quelques jours s'étaient à peine écoulés depuis ces protestations pacifiques, lorsque Charrette lança le 26 juin un manifeste conçu en ces termes : « Le moment est venu de » déchirer le voile qui couvre depuis trop longtemps les » véritables causes secrètes du traité de pacification de la » Vendée, et de faire connaître aux braves Vendéens, à » tous les bons Français et à l'Europe entière, les motifs qui

» nous ont conduits à cette apparence de conciliation avec
» la soi-disant république française. Après deux ans de la
» plus cruelle et de la plus sanglante guerre civile, dont les
» fastes de l'histoire des siècles même les plus barbares
» n'offrent point d'exemple; chargés en quelque manière
» du poids de tous les malheurs d'un peuple dont nous
» avons été le chef et le soutien, nous devions désirer pour
» lui, sinon une paix entière et parfaite, ce qui n'était pas
» possible, du moins quelques instants de relâche aux maux
» dont nous avions été les tristes témoins. Notre sensibilité,
» notre humanité nous avaient entraînés, malgré le vœu
» même de ce peuple malheureux, mais toujours fier et
» prodigue de son sang, à lui procurer la douceur d'une
» tranquillité à laquelle il se refusait. . . . . Alors
» nous avons senti la joie renaître dans notre cœur; nous
» avons senti plus vivement encore que nous étions Français;
» nous avons cru toucher au moment heureux de voir re-
» naître la douce tranquillité dans ces lieux infortunés que
» le fer assassin et la flamme avaient épargnés à moitié;
» nous avons consenti, quoique avec toute la répugnance
» possible, à toutes les démonstrations extérieures que l'on
» a exigées de nous; nous avons vaincu notre répugnance
» et fait taire notre ressentiment. . . . . Mais
» quel a été notre étonnement, ou plutôt quelle a été notre
» surprise, lorsque nous avons vu notre confiance trompée
» par ces hommes versatiles, de mauvaise foi; lorsque nous
» avons su l'arrestation des chefs des *chouans*, incarcérés et
» livrés à des tribunaux de sang; lorsque nous avons vu agir
» de la même manière envers les chefs des Vendéens, dés-
» armer les soldats et cavaliers de nos armées, à qui ils
» avaient eux-mêmes procuré des armes, enlever nos sub-
» sistances, commettre des hostilités en tout genre, et rap-

» peler à grands cris les désordres et les horreurs de la
» guerre civile ; lorsque nous avons appris enfin que le fils
» infortuné de notre malheureux monarque, *notre Roi*,
» avait été lâchement empoisonné par cette secte impie et
» barbare qui, loin d'être anéantie, désole encore ce mal-
» heureux royaume. Qu'avons-nous dû faire alors? Ce que
» l'honneur et notre attachement inviolable au trône et à
» l'autel nous ont dicté ; ce que le peuple même, plus que
» jamais irrité, a manifesté et désiré : nous avons repris les
» armes. — O Français ! qui méritez encore ce nom-là,
» jugez de notre conduite et de nos sentiments ; ralliez-vous
» à nous, ou plutôt imitez-nous. Sortez enfin de cette lâche
» apathie dans laquelle vous languissez depuis si longtemps ;
» ralliez-vous au centre commun de l'honneur et de la
» gloire des *Français*. Cessez d'être en apparence les cou-
» pables adhérents de vos ennemis, et de servir vos bour-
» reaux. Que l'expérience vous instruise, et préférez une
» mort glorieuse à une vie à jamais flétrie par le crime ! »

Au même temps où ces paroles d'hostilités éclataient dans la bouche du chef vendéen, une escadre anglaise, composée de plus de vingt voiles, croisait sur les côtes de Bretagne, et, à la suite de légers combats contre les vaisseaux républicains, elle abordait, le 25 juin, dans la baie de Quiberon, sous les ordres du commodore sir John Warren et du comte d'Hervilly. Cette expédition d'émigrés, protégée par le gouvernement britannique, avait pour but de soulever les populations bretonnes, et de recommencer, au profit de la royauté, les guerres dont la Vendée avait donné le signal. Malgré l'enthousiasme et l'ardeur de ces nouveaux combattants, l'issue de cette attaque fut loin de répondre aux espérances conçues. Notre pensée n'est point de raconter les incidents de cette expédition, d'en soulever les mystères,

d'intervenir dans la lutte, pour rejeter sur l'un ou l'autre des acteurs la responsabilité de la défaite; nous voulons seulement constater les similitudes de date entre la déclaration de guerre faite par Charrette et les tentatives exécutées par l'émigration sous les auspices de l'Angleterre.

Les désastres de l'invasion des émigrés, à la suite de la défaite de Quiberon, la victoire complète de Hoche, général en chef de l'armée des côtes de Brest, les exécutions sanglantes ordonnées par les représentants du peuple, soulevèrent dans la Vendée de nouvelles haines contre le gouvernement national : loin d'accepter les garanties de la pacification, les soldats royalistes ne songèrent plus qu'à la vengeance. Bien triste, en effet, avait été l'issue de cette prise d'armes! Et s'il est vrai que la capitulation invoquée par les prisonniers de Quiberon fût réelle et sincère, alors il est facile de comprendre les représailles dont les Vendéens se rendirent coupables à l'encontre de leurs ennemis. Quelle que fût la cause véritable de l'insurrection dont Charrette donna le signal dans la Vendée par son manifeste du 26 juin, il est hors de doute qu'il fondait ses espérances de succès sur les chances de l'expédition, dont le dénoûment dramatique et lugubre éclata sur les plages de l'Océan, dans la baie de Quiberon.

Pendant que les soldats de la république triomphaient en Bretagne, sous les ordres du général Hoche, contre les efforts des émigrés et des *chouans*, Charrette, à la tête d'une troupe nombreuse, repoussait victorieusement les détachements répandus dans tout le pays insurgé. Quelque temps après la triste expédition de Quiberon, il convoqua à Belleville tous les Vendéens qui voulaient de nouveau participer aux chances de l'insurrection. La mort du jeune fils de Louis XVI, la proclamation des droits de son oncle, don-

nèrent à cette réunion un caractère solennel, et propre à rallier autour des bannières royalistes tous ceux qui avaient à cœur le triomphe de la dynastie des Bourbons, et la vengeance des maux qu'ils avaient soufferts. Cependant, ce n'est plus là l'enthousiasme, la foi, l'énergie des premiers insurgés ; les nouveaux combattants cédent à des impulsions diverses ; les malheurs passés, les haines de rivalité, les intrigues de l'étranger, les forfanteries et les imprudences de l'émigration, loin de raviver les passions d'autrefois, semblent anéantir l'élan et les inspirations dont nous avons reproduit les dramatiques catastrophes.

Le premier exploit de Charrette fut l'attaque du camp des Essarts, dans laquelle les troupes républicaines furent repoussées, laissant entre les mains de l'ennemi trois cents prisonniers. A Aigrefeuille, vers Nantes, mêmes succès des Vendéens, sous les ordres de Guérin, l'un des capitaines du général en chef. Le sort des prisonniers renfermés à Belleville, après l'affaire des Essarts, révèle la vivacité des nouvelles haines : tous furent impitoyablement massacrés, et les vainqueurs, dans ces affreuses exécutions, cherchèrent à venger les désastres de Quiberon. « Les barbaries exercées » à Vannes, écrivait Charrette, m'ont forcé d'en user ainsi » pour en prévenir le retour, s'il est possible. Je déclare » qu'à l'avenir je sacrifierai homme pour homme, toutes » les fois qu'on égorgera un émigré devenu prisonnier. » Ainsi, aux espérances de paix, aux paroles de soumission, ont succédé les horreurs de nombreux combats, et de représailles peut-être plus affreuses que celles du passé. Ce malheureux pays, qui semblait devoir jouir des bienfaits des dernières pacifications, et sur les destinées duquel s'apitoyaient d'une façon si éloquente les chefs vendéens, ainsi que les representants de la Convention, fut de nouveau livré

aux tumultueuses agitations de la guerre civile ; elle ne se manifeste plus seulement par des révoltes partielles, par des crimes isolés, par des querelles privées, par des luttes de paroisses, par des discussions de localités, enfin par tous ces incidents qu'avait soulevés l'exécution des traités, mais bien par la proclamation publique et solennelle d'une guerre générale. Dans les premiers jours du mois d'août, Grouchy écrivait au représentant Doulcet : « Le pays de Charrette, » compris entre la Sèvre, la Loire, la mer, et la route des » Sables à Luçon, est pleinement insurgé et en état de » guerre. La partie sur la rive droite de la Sèvre jouit d'une » apparente tranquillité ; mais la foi vendéenne est trop » connue pour qu'on puisse regarder comme sincères les » paroles de paix de Stofflet et de Bernier. Embauchage des » troupes, accueil aux déserteurs, massacre des ordon- » nances, enlèvement des grains et fourrages ; rien n'est » négligé par eux, pendant qu'ils protestent de leur bonne » foi et de leur soumission. » Alors éclatèrent contre les représentants de vives accusations de faiblesse et de condescendance envers les rebelles : leur conduite passée, leurs tentatives de pacification, leurs paroles de paix, leurs efforts de conciliation, devinrent aux yeux de certains exaltés le texte d'ardentes récriminations. Parmi les Vendéens, mêmes querelles, mêmes passions. Si Charrette lève l'étendard de la révolte, Stofflet écrit en ces termes au comité de salut public, à la date du 17 août 1795 : « Fortement résolus à » maintenir la paix et à donner des preuves de notre dévoû- » ment à la république, nous vous prions, 1° de suspendre » toute mesure hostile à l'égard des départements de l'Ouest » réinsurgés, jusqu'au moment où la justice nationale aura » prononcé qu'il n'est plus de moyens à employer pour les » pacifier ; — 2° d'envoyer incessamment dans nos contrées

» un ou plusieurs représentants du peuple avec lesquels » nous offrons de nous concerter, autant que besoin sera » et qu'ils le requerront, pour ramener à la paix, par les » moyens de confiance et de persuasion qui seront en notre » pouvoir, ceux qui pourront s'en être éloignés. » Ce n'était pas la première fois que le général du haut Poitou protestait hautement contre les paroles et les actes de son rival de la basse Vendée : lors du manifeste de ce dernier, en date du 26 juin, il avait publiquement réfuté les diverses assertions qu'il contenait, et répudié la solidarité de sa violation des traités de la Jaunaie et de Saint-Florent. Était-ce là l'élan d'une conviction sincère, ou l'expression de dépit d'une rivalité humiliée par la récente dignité que le roi proscrit avait conférée à Charrette, et une vengeance peu noble des sympathies que ce général avait soulevées dans les rangs de l'émigration? Tel a été le texte des controverses de presque tous nos devanciers, et pour la solution desquelles il est difficile et pénible tout à la fois de rappeler d'aussi déplorables collisions, dans des temps où l'harmonie et la bonne intelligence des chefs pouvaient seules donner à la cause de l'insurrection des chances de triomphe.

Cependant, malgré l'éclatante défaite de Quiberon et les désastres qui l'avaient suivie, l'Angleterre et l'émigration n'avaient pas perdu tout espoir de réaliser avec succès leurs projets d'invasion sur le territoire de la France. Les côtes du Poitou furent désignées comme lieu de débarquement pour cette nouvelle expédition, à la tête de laquelle devaient figurer plusieurs princes de la maison de Bourbon, et principalement le comte d'Artois. Dès le 15 août, le comité de salut public écrivait en ces termes au général Canclaux :

« Le comité reçoit l'avis d'un nouveau débarquement sur

» la côte de Saint-Jean-de-Mont. Une partie des troupes » destinées à l'armée de l'Ouest doit être en ce moment » près Nantes, les autres suivront de près. » Deux flottes, en effet, sorties des ports britanniques, menaçaient en ce moment les côtes de France, protégeant de nombreux transports, sur lesquels se pressaient plus de deux mille soldats, près de cinq cents émigrés destinés à s'associer aux efforts de l'insurrection vendéenne : des munitions, de l'artillerie, de l'argent, rien n'avait été négligé pour donner à cette nouvelle invasion les chances certaines de victoire. Le comte d'Artois, à bord de la frégate le *Jason*, suivait de près les flottes anglaises, et se préparait à s'installer sur le territoire de France, comme le représentant de la dynastie proscrite et le défenseur de ses droits méconnus. Instruit des projets de l'Angleterre, Charrette, de concert avec Sapinaud, disposa toutes ses troupes de façon à protéger le débarquement ; toute la côte entre Saint-Gilles et Saint-Jean-de-Mont fut occupée par trois mille hommes d'élite ; le reste de l'armée campa dans les environs du bourg de Challans, et Savin reçut l'ordre de s'avancer vers le rivage où devaient aborder les vaisseaux anglais. « Cette glorieuse entreprise, » écrivait Charrette aux chefs de cette expédition, est digne » du souverain de la plus grande et de la plus puissante » nation de l'univers. La gloire immortelle d'aider deux » fois les Bourbons à reconquérir leur royaume était ré- » servée à la nation anglaise. Tels sont les vœux des roya- » listes français ; telles sont aussi leurs espérances. » Le 10 août, les bâtiments anglais, mouillés depuis quelques jours en face la baie de la Pêche, s'approchèrent non loin du rivage de l'abbaye de Rouet, et un grand nombre de chaloupes et de canots transportèrent à terre les soldats et les munitions. Ce fut en vain que le capitaine républicain Bur-

nonville, à la tête de quelques chasseurs, s'efforça de s'opposer au débarquement; après plusieurs attaques infructueuses, il se retira à Saint-Gilles. De nombreux renforts vinrent bientôt protéger les côtes, et contraignirent la flotte anglaise d'ajourner ses projets de débarquement.

Les débris des armées vendéennes, épars çà et là sur ce sol que tant de glorieux combats avaient ensanglanté, menaçaient encore de perpétuer avec éclat les destinées de l'insurrection monarchique, si le gouvernement républicain, à la date du 29 août 1795, n'eût investi d'une autorité presque dictatoriale sur toutes les contrées de l'Ouest le jeune vainqueur de Quiberon, le général Hoche : tel fut l'adversaire qu'opposa à Charrette le comité de salut public. Enfant de la révolution, ami sincère et loyal des maximes qu'elle avait proclamées, plein d'ardeur et d'audace, le général Hoche avait déjà acquis une gloire éclatante dans les dernières guerres dont la Bretagne avait été le théâtre. Homme d'énergie et de modération, il sut allier aux exigences d'une répression quelquefois sévère les sages élans de l'indulgence et de l'amnistie. Terrible dans les combats, il mit à profit ses victoires; et, loin d'effrayer les populations révoltées par le hideux spectacle des réactions et des vengeances, il appliqua tous ses efforts à les ramener à la paix par la conciliation et l'oubli du passé. Le 17 septembre, il fit connaître, par une proclamation aux armées placées sous ses ordres, le système qu'il avait adopté : « Appelé, disait-il, par le gou-
» vernement à l'honneur de commander l'armée de l'Ouest,
» et à succéder à Canclaux que ses talents et ses vertus
» ont rendu recommandable, ce n'a été qu'avec une extrême
» défiance de mes moyens que j'ai pu me charger d'une
» tâche aussi pénible qu'honorable. La valeur et la disci-
» pline de l'armée, les talents de plusieurs de ses chefs, le

» patriotisme et les sentiments d'honneur qui caractérisent
» en particulier chacun des individus qui la composent, ont
» cependant fait naître en moi l'espoir d'obtenir bientôt sa
» confiance. — Qu'elles sont grandes, généreux soutiens de
» la république, les destinées qui nous sont réservées !
» Venger la patrie, punir un perfide, soutenir la gloire des
» armées françaises, et délivrer enfin l'humanité d'un joug
» odieux qui l'opprime dans ces contrées : tels sont nos
» droits. Nos devoirs les plus chers sont de protéger les per-
» sonnes, de respecter les propriétés, d'être soumis aux
» lois, d'obéir aux ordres du gouvernement. — Ce n'est pas
» seulement la force des armes que nous devons employer
» pour rendre à la patrie cette malheureuse partie de son
» territoire : la persuasion, la douceur, l'aménité, doivent
» être aussi les armes dont nous devons nous servir avec
» succès. Malheur donc à quiconque, cherchant à répandre
» inutilement le sang, ne voudrait voir que des ennemis
» dans les habitants des campagnes ! Malheur à celui qui
» leur ferait le moindre tort ! Mais aussi point de grâce à
» l'être qui, trahissant ses devoirs sous quelque prétexte
» que ce soit, favoriserait l'ennemi ! Que les coupables
» soient poursuivis avec autant d'ardeur que la patrie recon-
» naissante en a toujours mis à récompenser ses dignes
» défenseurs. » . . . .

. . . .

Quelques jours après, dans une proclamation adressée aux populations insurgées, le général s'exprimait en ces termes : « Après avoir juré, à la face du Dieu que vous
» adorez, qu'ils ne porteraient plus les armes contre la
» république, vos lâches chefs, oubliant tout-à-coup et la
» loi des serments et ce qu'ils devaient à la patrie éplorée,
» ont repris le cours de leurs forfaits, et ont signalé leur

» trahison par l'assassinat de nos prisonniers..... Pensez-» vous qu'avides de sang, nous allions venger des assassi-» nats par des assassinats? Pensez-vous qu'en conduisant » les républicains contre ceux d'entre vous qui sont armés, » j'aille commander le meurtre et le pillage? Non; les vrais » républicains ne commettent pas de cruautés. Ces mêmes » soldats, qui vous font fuir, viendraient vous donner le » baiser de paix; ils viennent vous arracher à la tyrannie, » et non vous égorger. » Dans ces paroles du nouveau général se rencontre l'expression d'un système de guerre bien différent de celui qu'avaient adopté ses prédécesseurs. Vers la fin de septembre, il commença ses incursions dans le pays vendéen; à Belleville, à Saint-Denis, près du château de Châtenay, les troupes ennemies en vinrent aux mains; et, dans ces diverses rencontres, malgré l'impétuosité de ses fidèles Vendéens, Charrette fut contraint de reprendre le cours de ses aventureuses expéditions à travers des contrées où l'enthousiasme a disparu, au milieu des désastres passés; poursuivi, harcelé, il cherche en vain à rallier autour de ses bannières les populations pour lesquelles la victoire républicaine n'est plus une calamité ni un fléau. Fidèle à ses projets pacifiques, le vainqueur, loin de les effrayer par de cruelles réactions, les rassure et les fortifie dans leurs espérances de repos et de prospérité. « Ne » fuyez plus, leur disait-il; rétablissez vos chaumières, priez » Dieu, et labourez vos champs [1]. »

Pendant que ces choses se passaient dans l'intérieur de la Vendée, la flotte anglaise s'apprêtait à jeter sur le rivage de nouveaux combattants; et, après plusieurs tentatives infructueuses, un grand nombre d'émigrés, à la tête desquels se

[1] De Beauchamp.

trouvait le comte d'Artois, furent par elle débarqués sur les plages de l'Ile-Dieu. La funeste issue de cette expédition acheva de détruire les espérances de l'émigration. Des haines privées, de basses jalousies paralysèrent tous les efforts des derniers soldats de la Vendée. Dans les plaines de Saint-Cyr, entre Luçon et les Sables, Charrette tenta de ranimer l'ardeur de son armée par une attaque imprévue sur les troupes républicaines. Dans cette affaire, qui fut sanglante, périrent un grand nombre de Vendéens, tels que de Grossetière, le chevalier de la Voûte, Lamoelle, et Guérin, le lieutenant fidèle du général en chef, dont la perte excita parmi tous les combattants de bien vifs regrets. « Ce n'était qu'un paysan, mais un paysan plein de courage et d'intelligence. Né pour la guerre, adoré des soldats, il serait devenu général en chef, si ses qualités naturelles eussent été secondées par les avantages de l'éducation. Son intrépidité lui avait mérité la confiance de l'armée, dont il commandait ordinairement l'avant-garde. Aucun chef avant lui n'avait pu établir parmi les paysans poitevins une sorte de discipline en encourageant les faibles et sachant en imposer aux lâches. Charrette perdait à la fois son lieutenant, son ami et son conseil [1]. »

Les expéditions de Quiberon et de l'Ile-Dieu, conçues et exécutées par les émigrés, avec l'aide du gouvernement anglais, signalèrent les dernières phases de l'insurrection vendéenne. Désormais plus d'ardeur parmi les populations, plus de cet enthousiasme des premiers temps, plus de ces combats dans lesquels de nombreuses armées venaient à l'envi se disputer les honneurs de la victoire; la guerre est réduite à ses plus minimes proportions ; quelques mystérieuses agences de Londres ou de Paris expédient dans le

[1] De Beauchamp.

pays insurgé des agitateurs diplomatiques, mais aucun d'eux ne peut raviver l'énergie éteinte des habitants. Charrette lui-même devient errant à travers ces contrées si souvent illustrées par ses triomphes; et alors qu'il reçoit des princes de la dynastie bourbonnienne les encouragements pour ses héroïques efforts, il parcourt, triste et découragé, les hameaux et les campagnes cernés de toutes parts par les troupes républicaines. C'est en vain que par-delà les frontières de la France retentissaient en sa louange ces paroles exaltées d'un général russe : « Héros de la Vendée! illustre défenseur de » la foi de tes pères et du trône de tes rois, salut! — Que » le Dieu des armées veille à jamais sur toi; qu'il guide » ton bras à travers les nombreux bataillons de tes ennemis » qui, marqués du doigt de ce Dieu vengeur, tomberont » dispersés comme la feuille qu'un vent du nord a frappée. » Et vous, immortels Vendéens, fidèles conservateurs de » l'honneur des Français, dignes compagnons d'armes d'un » héros, guidés par lui, relevez le temple du Seigneur et le » trône de vos rois... Que le méchant périsse..... que sa » trace s'effaee... Alors, que la paix bienfaisante renaisse, » et que la tige antique des lis, que la tempête avait cour- » bée, se relève du milieu de vous plus brillante et plus » majestueuse. — Brave Charrette, honneur des chevaliers » français, l'univers est plein de ton nom... L'Europe » étonnée te contemple, et moi je t'admire. Dieu te choisit, » comme autrefois David pour punir le Philistin. — Adore » ses décrets, vole, attaque, frappe, et la victoire suivra » tes pas. »

Dans de telles conjonctures, Hoche résolut d'exécuter le plan de pacification qu'il avait conçu. Le gouvernement directorial avait succédé au comité de salut public. Le 3 janvier 1796, les armées de l'Ouest, de Brest et de Cher-

bourg furent réunies sous son commandement, avec le titre d'armée des côtes de l'Océan : elle fut divisée en trois grandes fractions qui embrassaient dans son ensemble tout le pays insurgé. L'état de siége fut proclamé dans toutes les villes. L'autorité civile et militaire se trouva ainsi concentrée entre les mains du général en chef. Ce pouvoir immense, confié à un seul homme, quelque périlleuses que pussent être ses conséquences, devait amener d'heureux résultats pour le dénoûment de cette affreuse guerre. Unité de pensée, unité d'action, tels en furent les avantages. Alors, investi de cette autorité dictatoriale, le général Hoche, comprenant toute l'étendue de sa mission, se mit hardiment à l'œuvre.

« Les Romains, de qui nous approchons un peu, écri-» vait-il au Directoire, soumettaient les peuples par la » force des armes, et les gouvernaient par la politique. » Les Français jusqu'ici, comptant sur la bonté de leur » cause et leur bravoure, ont pu vouloir négliger ce puis-» sant moyen. Je doute que le nouveau gouvernement n'en » fasse pas usage ; je parle de la franchise politique et non » de l'intrigue. Il eût été à désirer que l'on ne criât pas sans » cesse contre les prêtres. La masse des campagnes les veut. » Les ôter tous, c'est vouloir éterniser la guerre. Qu'on se » rappelle d'ailleurs que ces hommes peuvent servir utile-» ment. Il ne s'agit que de les détacher des nobles et des » chefs, ce qui n'est pas difficile en les accueillant. Il en » est dans la Vendée, j'ose le dire, qui m'ont parfaitement » servi. Charrette les a proscrits : c'est ce qu'il pouvait » faire de plus maladroit, car tous les simples du quartier » s'en sont détachés, en criant au sacrilége. »

Il confia à des généraux placés sous ses ordres les soins de la partie militaire ; Gratien de Laage, Grouchy et Travot

furent chargés de poursuivre Charrette à la tête de colonnes mobiles. Son activité se signala partout, non-seulement dans les négociations nombreuses avec les chefs ennemis, mais encore dans l'organisation de ses propres armées. D'éloquentes proclamations adressées aux habitants du pays insurgé les avertirent de ses pensées et de ses desseins : « Ne paraîtrait-il pas, aux progrès que font parmi vous » les ennemis de l'État, que les mesures paternelles em- » ployées par le gouvernement pour apaiser les troubles qui » vous agitent, loin de les rapprocher de lui, n'ont fait » que les enhardir à la sédition? Pardon, amnistie, paci- » fication, rien n'a pu dessiller leurs yeux. Endurcis dans » leur révolte, ils ont cru subjuguer, détruire la répu- » blique entière... Inconcevable travers de l'esprit humain! » Hommes faibles! vous protégez vos bourreaux, et vous » vous armez contre ceux qui veulent vous rendre à vos » droits naturels! Nous comptons au nombre de ces droits » celui d'adorer Dieu comme il convient à chacun. La répu- » blique n'entend gêner aucun culte. » Dans une autre circonstance il ajoutait : « Si ceux qui, après la journée de » Quiberon, se réjouissaient tant de me voir marcher contre » la Vendée, ont cru trouver en moi un chef incendiaire, » un dépopulateur, ils se sont trompés. Fidèle à la répu- » blique, j'en ferai respecter les armes, j'en combattrai les » ennemis à outrance, je les livrerai à la vengeance des » lois; mais aussi je ferai chérir le gouvernement républi- » cain par tous les moyens convenables..... La guerre de la » Vendée n'est pas finie, mais elle le sera; elle le sera sous » peu; et, pour cela, on n'exterminera pas le reste de la » population. »

Tout était changé dans cette guerre quant aux moyens de

répression ; le génie d'un homme avait opéré en faveur d'une prompte pacification plus que ne l'auraient pu faire toutes les victoires, même les plus éclatantes.

La perspective d'une paix prochaine jetait déjà dans les esprits des pensées de joie et de reconnaissance envers le jeune général républicain, lorsque Stofflet, qui était resté neutre durant les dernières luttes, leva tout-à-coup l'étendard de la révolte : « Braves amis, s'écriait-il dans sa pro-
» clamation, le moment est venu de nous montrer. Dieu, le
» roi, le cri de la conscience, celui de l'honneur et la
» voix de vos chefs vous appellent au combat. Plus de
» paix ni de trêve avec la république ; elle a conspiré la
» ruine entière du pays que vous habitez. Vous enchaîner
» sous ses lois barbares, vous associer à ses crimes, arra-
» cher de vos mains le fruit de vos travaux, vos grains,
» vos subsistances, vos dernières ressources ; tels sont ses
» projets. Vous abandonner quelques jours, pour écraser
» par la masse de ses forces vos compagnons d'armes, et
» revenir ensuite subjuguer, vexer, affamer, et désarmer vos
» contrées, tel est son but. — Mais le souffrirez-vous ? Non.
» Les braves soldats que pendant deux années j'ai conduits
» aux combats ne deviendront jamais républicains ; jamais
» le déshonneur ne flétrira les lauriers qu'ils ont mois-
» sonnés. Ressaisissez donc avec énergie ces armes terri-
» bles que vous ne déposâtes qu'en frémissant ; volez au
» combat ; je vous y précéderai ; vous m'y distinguerez aux
» couleurs qui décoraient Henri IV à Ivry. Puissent-elles
» être pour nous, comme pour lui, le signal de la vic-
» toire. »

A la suite de cette proclamation fut publiée une déclaration royale, dans laquelle l'exilé de Vérone, le frère de Louis XVI, énumérait les griefs de sa dynastie contre la

révolution, rappelait tous les maux dont la France avait souffert, et terminait par un solennel et dernier appel à la bravoure vendéenne : « Et vous, invincibles héros que Dieu
» a choisis pour être les restaurateurs de l'autel et du trône,
» et dont la mission est attestée par une multitude de pro-
» diges; vous dont les mains triomphantes et pures ont
» entretenu au sein de la France le flambeau de la foi et le
» feu sacré de l'honneur; vous que notre cœur a constam-
» ment suivis, auprès de qui nos vœux nous portaient sans
» cesse; qui fûtes toujours notre consolation, notre espoir;
» illustres armées catholiques et royales, dignes modèles de
» tous les Français, recevez les témoignages de la satisfac-
» tion de votre roi. Jamais il n'oubliera vos services, votre
» courage, l'intégrité de vos principes, et votre inébran-
» lable fidélité. »

A ces paroles d'hostilité, Hoche répliqua : « Que signi-
» fient ces cris de mort, de rage et de vengeance? Encore
» des parjures! Le châtiment de leurs semblables n'a donc
» pu leur prouver que le ciel punissait les faussaires? Au
» nom de quel roi parle-t-on? A quel Dieu appartiennent
» ces prêtres qui, rugissant comme des tigres, prêchent le
» carnage, le vol et l'assassinat? L'auteur de la nature
» réprouve leur conduite que les esprits infernaux seuls
» peuvent approuver. Voulant cependant punir exemplai-
» rement une trahison aussi manifeste, et arracher à la
» plus odieuse tyrannie les habitants des campagnes, pré-
» server leur récolte, et leur assurer un repos durable,
» nous avons ordonné ce qui suit :

» Trente mille hommes passeront sur le pays dit d'Anjou
» et haut Poitou; ils y vivront jusqu'à ce qu'il soit entière-
» ment soumis aux lois de la république. —Voulant cepen-
» dant concilier les intérêts des particuliers avec l'intérêt

» général, nous défendons de rien enlever aux paroisses » qui se soumettront sur-le-champ ; et à celles qui feront » prendre des émigrés ou des chefs rebelles, nous leur ga- » rantissons également protection et sûreté. — Nous ordon- » nons que les opinions religieuses soient respectées ; que » le pillage soit puni avec la dernière rigueur. Nous décla- » rons que les intentions du gouvernement sont que l'agri- » culture soit protégée. En conséquence, aucun habitant » des campagnes n'en sera arraché pour servir dans nos » armées, assez nombreuses pour triompher des ennemis de » la république..... »

Après quelques jours d'une poursuite opiniâtre, Stofflet et plusieurs de ses compagnons d'armes furent arrêtés, le 23 février 1796, dans la ferme de la Saugrenière, et conduits à Angers, où ils furent fusillés, le 26, par arrêt d'un conseil de guerre. Le supplice de ce chef jeta la terreur dans le pays, même parmi les partisans de l'insurrection : quelques-uns accusèrent Bernier de trahison envers Stofflet, prétendant que, corrompu par les promesses de Hoche, il l'avait livré aux mains de ses ennemis. Quelle est la vérité de cette allégation ? Et n'y a-t-il pas, durant les désastres des guerres civiles, assez de crimes et de malheurs à déplorer, sans que l'histoire se fasse l'écho, souvent infidèle, de paroles, de bruits, de soupçons, que jettent à leur déclin les partis vaincus ?

Peu de jours s'étaient écoulés depuis l'exécution de Stofflet, lorsque Charrette, poursuivi à outrance par le général Travot, tomba au pouvoir des républicains : le général vendéen, vaincu, captif, alla expier par une mort héroïque sa participation aux événements de l'insurrection, et eut pour lieu de son supplice la même cité qui avait été naguère le théâtre de sa triomphale ovation. La mort de ces deux chefs

illustres, quelque triste qu'en eût été le dénoûment, jeta parmi les populations de nouveaux germes de désespoir et des tendances plus énergiques vers une paix générale. Ce fut en vain que d'Autichamp, nommé généralissime à la place de Stofflet, voulut ranimer dans le cœur des Vendéens des sentiments d'animosité et de révolte, les appelant à la vengeance de leurs chefs ; ses efforts purent bien prolonger quelques luttes partielles, mais ils furent impuissants à soulever contre le pouvoir républicain ces mêmes hommes que tant de désastres avaient déjà frappés. Hoche profita de ce découragement pour poursuivre son plan de pacification ; des paroles de clémence et d'humanité se firent entendre ; assez de sang, assez de ruines, assez de calamités avaient signalé les tristes phases de cette guerre civile.

A ses paroles pacifiques, les habitants des contrées vendéennes répondirent par de loyales soumissions ; et, en déposant leurs armes entre les mains du vainqueur, ils abdiquèrent leurs sentiments de haine et d'hostilité. Bientôt, à l'abri d'une généreuse amnistie, ils purent reprendre leurs travaux au milieu du calme, et cicatriser des blessures que les temps passés avaient si cruellement et si profondément envenimées. A des jours de deuil, des jours de paix succédèrent, disait Hoche. Ces tentatives de pacification accomplies par le général républicain terminèrent glorieusement la guerre épouvantable dont nous avons essayé de résumer les principaux incidents.

Mais de telles commotions ne pouvaient s'apaiser subitement ; violentes comme la foudre, elles devaient avoir dans l'avenir des réactions et des contre-coups, et il fallut qu'un homme de génie vînt achever dans sa complète réalisation la pensée du dernier général des armées de l'Ouest. Sous la main puissante du premier consul, sous l'inspiration de sa

politique et de son énergie, s'éteignirent les derniers germes de cette insurrection dont l'éclat triste et funèbre fut la dernière explosion de l'indépendance provinciale; comprimées par la toute-puissance de l'unité nationale, les populations divisées se rapprochèrent, et la Vendée, encore toute émue des dernières catastrophes, s'associa aux destinées de la France, l'accepta comme patrie, laissant dans le passé et dans l'oubli ses haines, ses divergences et ses antipathies. Et si, lors de la décadence impériale, de nouvelles tentatives éclatèrent, si de nouveaux cris de guerre se firent entendre, appelant les populations au combat et donnant au devoûment de quelques familles de nobles et héroïques inspirations, ce ne fut là qu'une éphémère insurrection, n'ayant ni le caractère ni l'origine de celle dont nous avons traversé les diverses phases. Chose étrange! après plusieurs années écoulées, la dynastie royale, les pensées religieuses, les symboles politiques et sociaux, qui semblaient avoir été ensevelis à tout jamais dans le naufrage révolutionnaire de 89, et pour le triomphe desquels la Vendée avait si vaillamment combattu, furent de nouveau intronisés au sein de la France; comme si les desseins providentiels n'eussent pas permis que tant de sang fût versé pour donner uniquement de l'éclat à des institutions expirantes, pour servir d'expiation et de mausolée à un passé désormais irrévocable.

En face de tous ces événements si bizarres et si dramatiques, à quel parti l'histoire doit-elle concéder les honneurs du triomphe? A travers toutes ces réactions, toutes ces tempêtes politiques, à quels faits, à quels hommes devons-nous accorder nos sympathies et notre admiration? En traversant ce pays naguère le théâtre de la plus sanglante de toutes les guerres civiles, en visitant tous ces

monuments que chaque faction a élevés en mémoire de ceux qu'elle a appelés des héros, n'est-il pas possible d'étendre sur tous ces souvenirs la sauvegarde d'une amnistie? Est-ce que l'histoire peut s'initier de la sorte aux mystères de certaines préoccupations, s'associer à des pensées de haine ou d'amour? Ne doit-elle pas au contraire porter sur toutes ces catastrophes le bénéfice de l'impartialité, restituer à chacun ce qui lui appartient, et, dans ce torrent des événements humains, à travers toutes ces catastrophes où les passions de l'homme ont épuisé toute leur ardeur de bien et de mal, se réfugier dans les limites d'une complète neutralité, et laisser passer en silence *la justice de Dieu*, cette suprême loi des actes et des hommes?

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

Quatrième partie.

Cinquième partie.

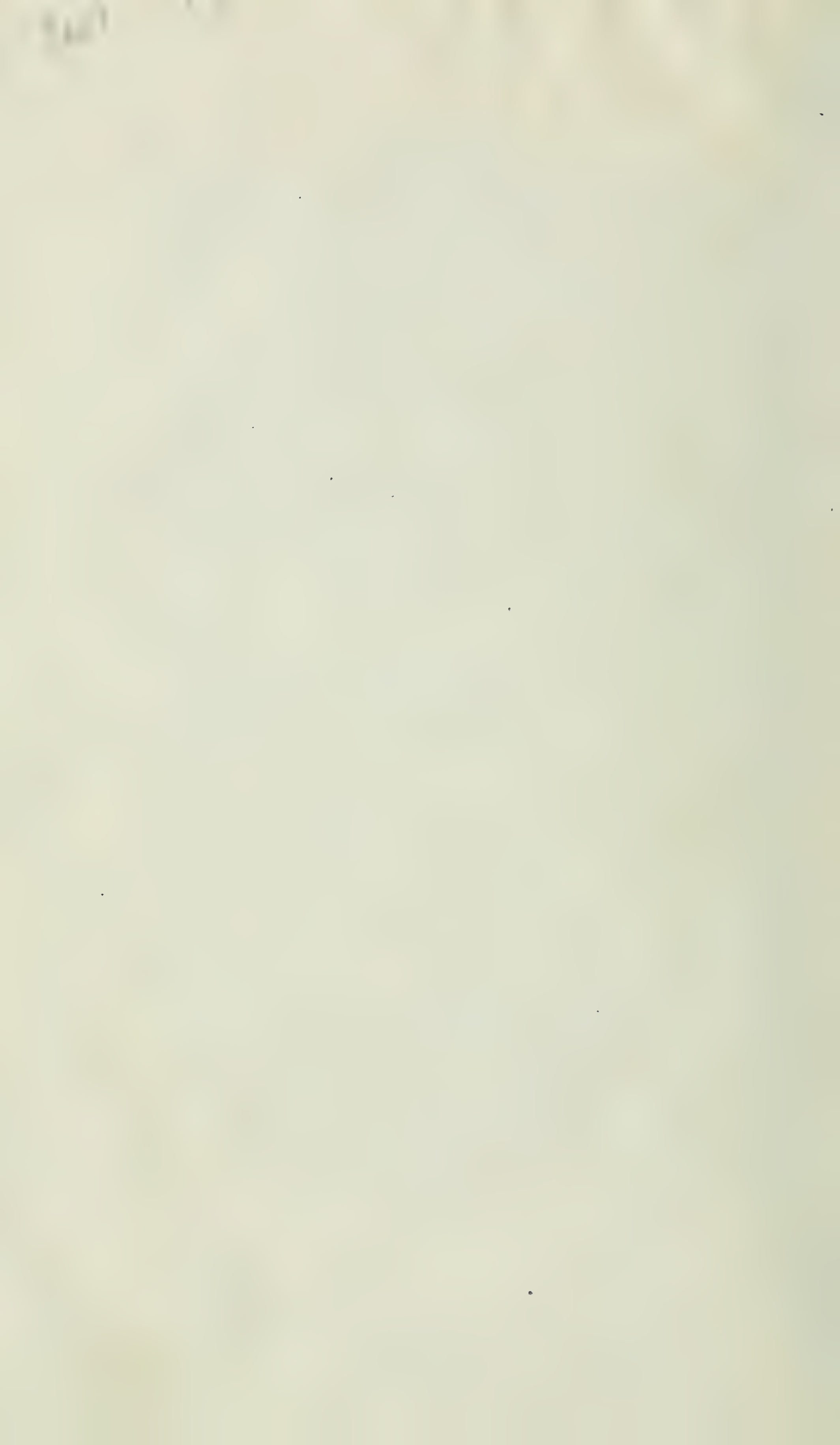
Sixième partie.

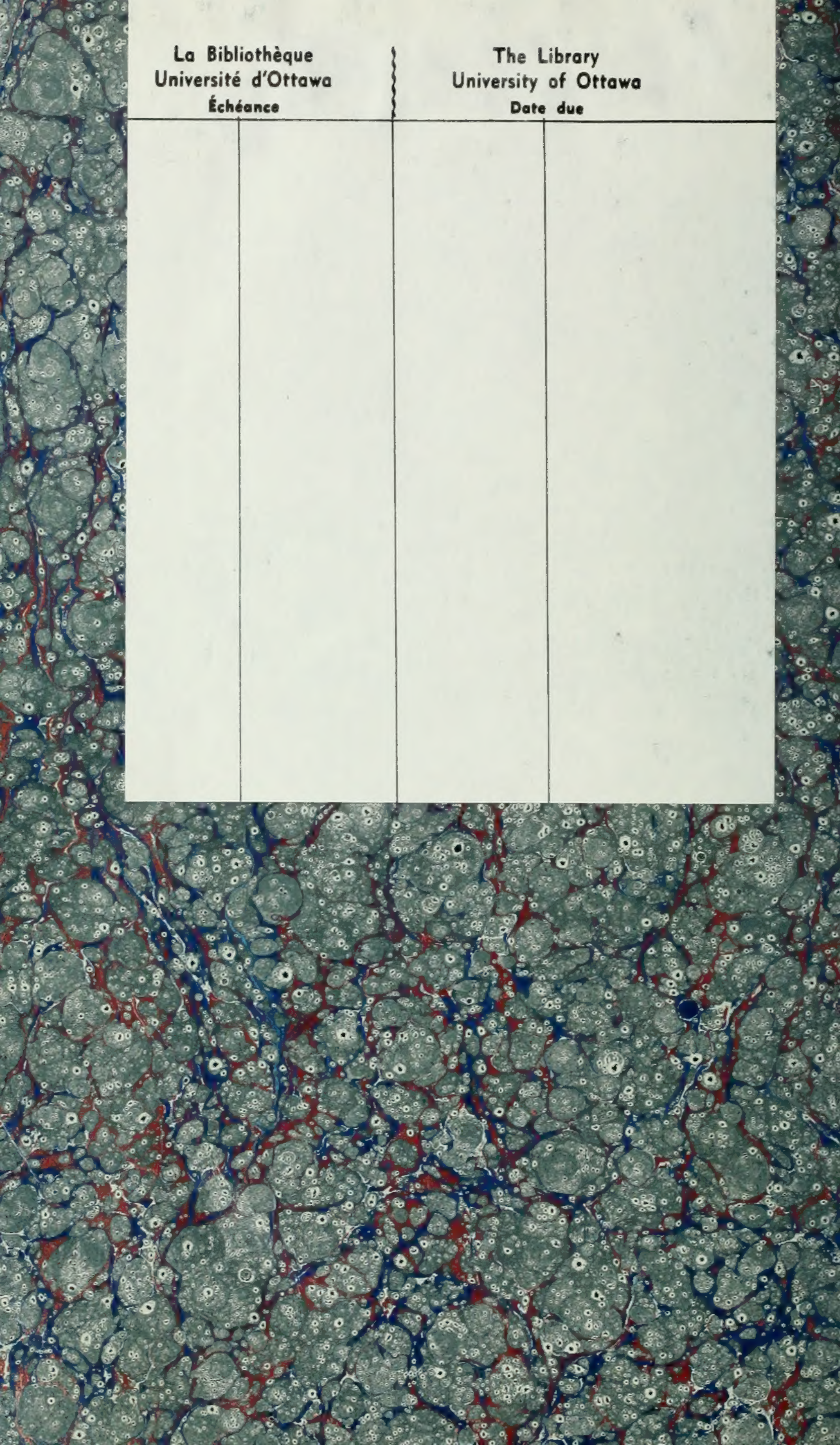
FIN DE LA TABLE DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

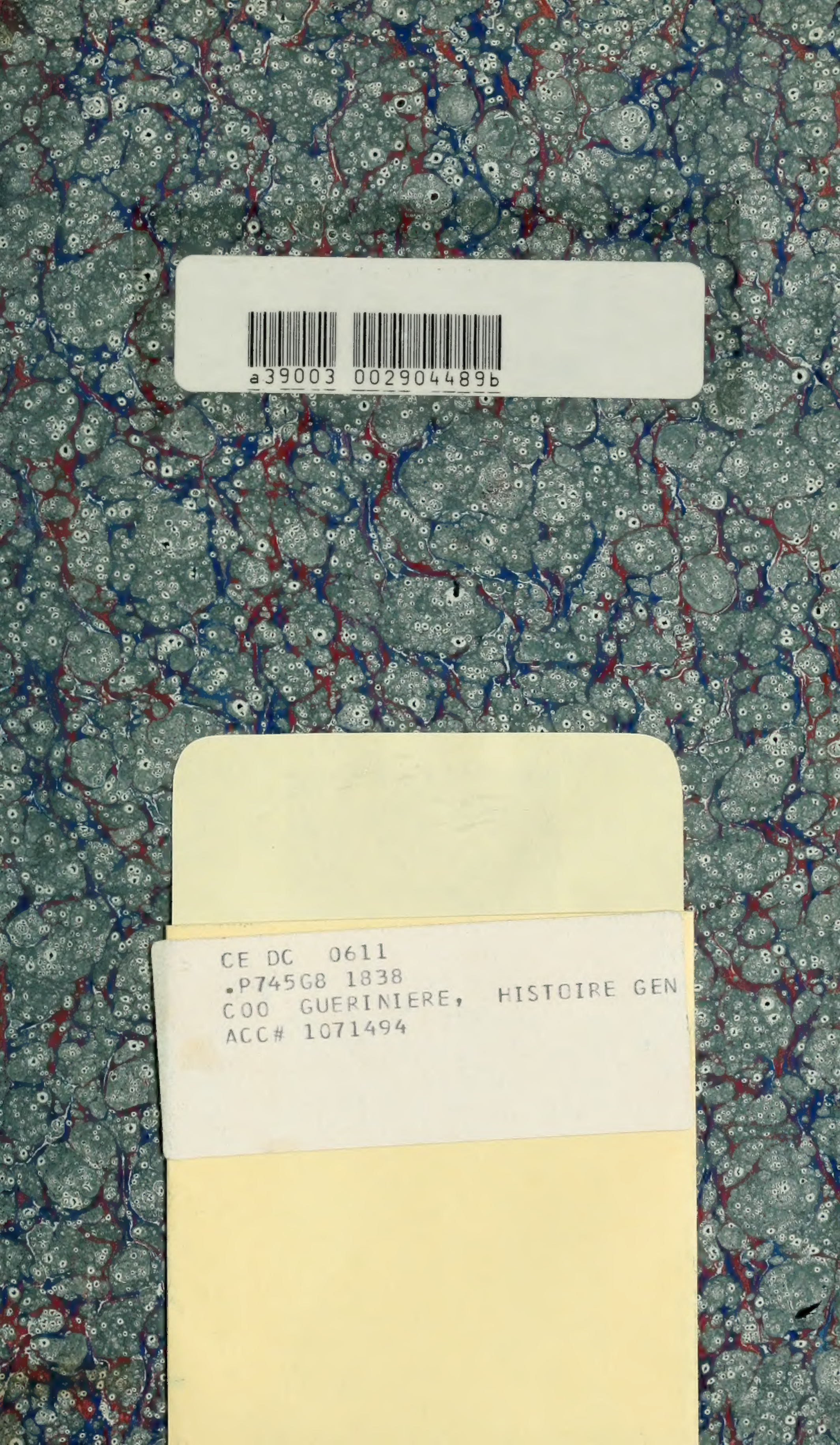
Poitiers. — Imp. de F.-A. SAURIN.

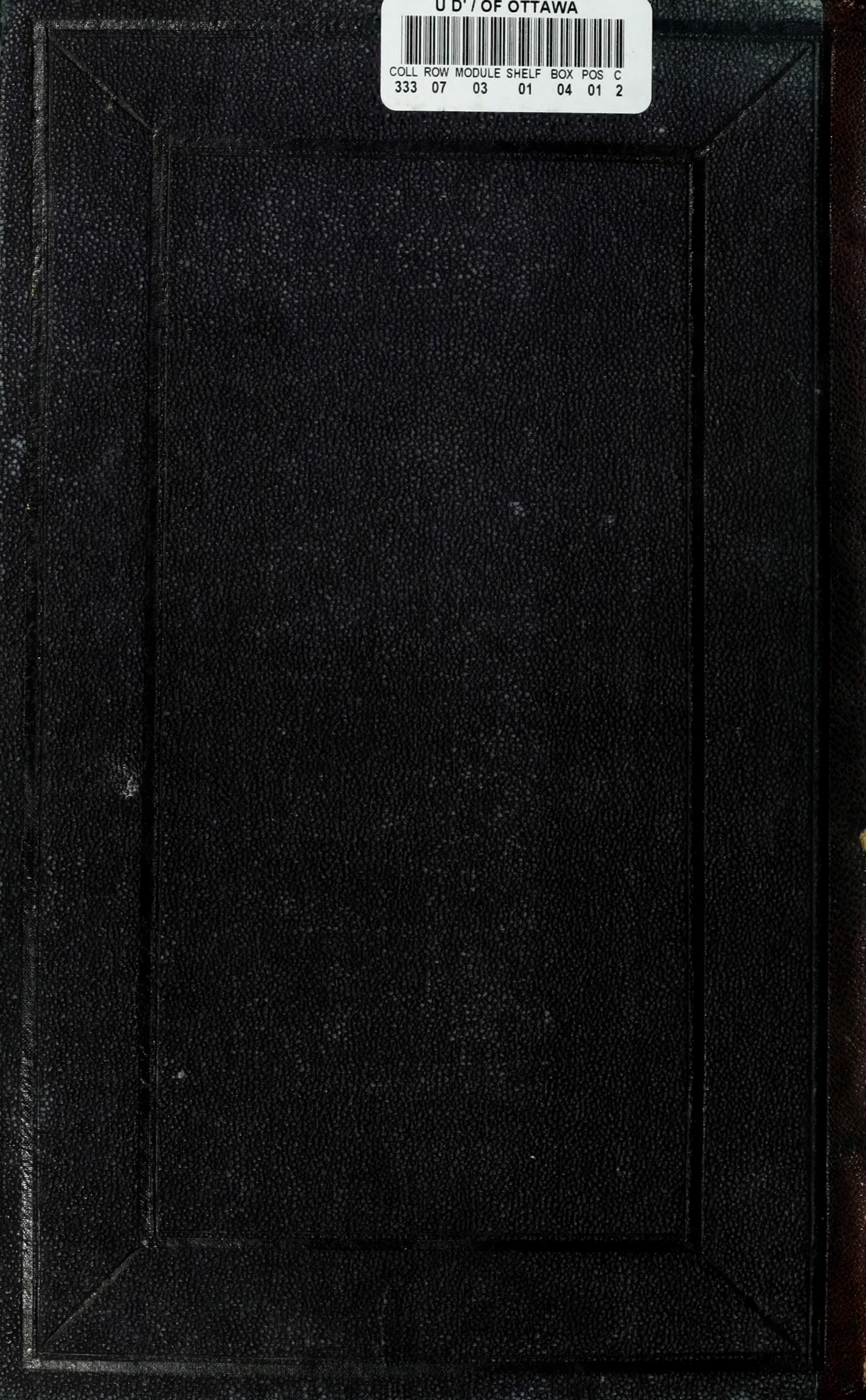











U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 07 03 01 04 01 2